This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 479810

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.Y5
.V.4

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Digitized by Google

Article 13 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1888. — 42e Volume.

13e DE LA 3e SÉRIE.

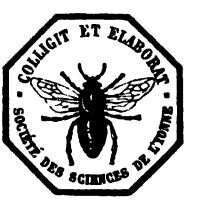

AUXERRE
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, 3, rue Guénegaud, 3, près la Monnaie.

M DCCC LXXXVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-27-26
13603

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1888.

I.

SCIENCES HISTORIQUES

LES USAGES, CROYANCES, TRADITIONS, SUPERSTITIONS, ETC.,

AYANT EXISTÉ AUTREFOIS OU EXISTANT ENCORE DANS LES DIVERS PAYS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Par M. C. Moiset.

Dans la séance du mois d'août 1885, envisageant de quelle utilité serait à la fois pour l'histoire générale et pour notre histoire locale un Recueil des Usages, Croyances, Traditions, etc., qui ont été ou sont encore en vigueur dans nos contrées, la Société des Sciences de l'Yonne a chargé une Commission d'en préparer les principaux éléments. Un travail de cette nature exigeait des informations multipliées que la Commission n'eût pu tirer de son propre sein. Aussi son premier soin a-t-il été de faire appel, par l'envoi d'un *Questionnaire* détaillé, à tous ceux de nos compatriotes qui lui ont paru en situation de fournir des renseignements intéressants et sûrs. Cet appel, bien que n'ayant pas été entendu partout comme elle l'aurait désiré, n'a pas été cependant sans porter des fruits. De nombreux documents lui ont été adressés, et elle profitera de l'occasion qui se présente pour remercier collectivement les obligeants correspondants qui ont bien voulu se faire ses collaborateurs.

L'ordre que nous suivrons dans le Rapport que nous avons été chargé de rédiger sera celui qui a été tracé dans le *Questionnaire*. Nous traiterons successivement chacun des sujets qu'il indique. Autant qu'il a été possible, nous avons cherché, soit dans des annotations, soit dans le corps des chapitres, à rattacher

Digitized by Google

les principaux Usages et Croyances à leurs origines plus ou moins lointaines. Pour la plupart, aussi bien, ils doivent être considérés comme le prolongement, à travers les âges, d'idées et d'habitudes fort anciennes dont la science a suivi la trace, malgré les transformations qu'elles ont pu subir. « Dans la masse des coutumes locales et des superstitions populaires, a-t-on dit avec vérité (1), se trouvent comme des débris oubliés de tous les systèmes sociaux ou religieux du passé. » On eût pu ajouter que parfois des ressouvenirs de systèmes cosmologiques s'y rencontrent là même où l'on eût le moins songé autrefois à les chercher, par exemple dans les Contes de fées. C'est depuis que de pareils horizons ont été ouverts que les hommes de science les plus graves portent aujourd'hui leurs investigations sur ces sujets naguère si dédaignés. Il arrive même que plus d'un, obéissant parfois aux suggestions de la *folle du logis*, se laisse emporter à des conjectures que désapprouve une critique vigoureuse. — Nous tâcherons, pour notre part, de ne point tomber dans cet écueil.

PREMIER JOUR DE L'AN.

Les Usages généralement suivis dans l'Yonne à l'occasion du Jour de l'an n'offrent pas d'intérêt spécial : ce sont ceux que l'on rencontre presque partout. Visites entre membres de la même famille et entre amis ; cadeaux aux enfants, qui ont soin, et surtout qui *autrefois* avaient soin de mettre, la veille au soir, un sabot dans la cheminée pour que le *père Janvier* l'emplisse d'étrennes en passant, la nuit, au-dessus de la maison ; souhaits échangés par les visiteurs suivant une formule qu'on abrège de plus en plus. Seuls les nécessiteux, femmes et enfants, qui, dans nombre de pays (2) vont, de porte en porte, souhaiter la bonne année dans l'espoir de recevoir des étrennes, débitent les anciens souhaits à peu près dans toute leur ampleur. Ils disent : « *Je vous souhaite une bonne année, une bonne santé et la satisfaction de tous vos désirs*, n'allant plus toujours aujourd'hui jusqu'à l'invariable terminaison d'autrefois « *et le paradis à la fin de vos jours.* »

Dans le canton de Coulanges-la-Vineuse, les gens qui quêtent ainsi des étrennes vont chercher, disent-ils, leur *Guilanneuf*. On

(1) Zaborowski. *Nouvelles et Curiosités scientifiques.*

(2) Toucy, Saint-Florentin, Ormoy, Branches, Essert, Bois-d'Arcy, etc., etc.

Digitized by Google

doit remarquer, à ce propos, qu'en agissant de la sorte, les habitants de Coulanges ont conservé la vraie tradition gauloise. En introduisant chez nous le mot « *étrennes* », nous n'avons pas fait qu'emprunter une expression à l'ancienne Rome; nous avons détourné cette expression de son sens véritable. Chez les Romains, les étrennes (*strena*) étaient des offrandes faites par les humbles, par le peuple aux puissants. Au renouvellement de chaque année, les Empereurs recevaient pendant plusieurs jours, dans leurs palais, des présents d'argent que leur apportaient leurs sujets, chacun suivant ses ressources. En Gaule, au contraire, et plus tard en France, les cadeaux faits à chaque année nouvelle eurent un caractère tout opposé. Ce ne furent pas les petits qui les offrirent aux grands, ce furent les supérieurs qui en gratifièrent leurs subalternes. Cette coutume eut pour point de départ une vieille fête druidique dans laquelle, le premier jour de l'année, on distribuait au peuple le gui que les prêtres avaient solennellement coupé sur les chênes avec une faucille d'or. Ce gui, après avoir été bénit et consacré, était distribué en criant : « *Au gui l'an neuf* », pour annoncer une année nouvelle. Plus tard, l'usage s'étant transformé d'une façon tout utilitaire, on alla, en remplacement du gui que ne donnaient plus les prêtres de la religion nouvelle, demander des étrennes aux laïques au cri de « *Auguilanneuf!* » A l'instar des Romains du premier âge, qui se faisaient des présents consistant en figues, dattes et miel, comme pour souhaiter à leurs amis qu'il ne leur arrivât rien que d'agréable et de doux dans le reste de l'année (1), on donna aussi aux femmes et aux enfants des sucreries de toutes sortes. A tous ces usages se joignaient des danses et des mascarades provenant du paganisme, contre lesquelles le christianisme essaya de réagir. Les cadeaux mêmes furent appelés *étrennes diaboliques* et sévèrement proscrits; mais tout cela en pure perte, et aujourd'hui encore on continue de célébrer, comme autrefois, les *calendes de janvier*.

A Villemer, le jour de l'an, les jeunes gens (filles et garçons) achètent le chanteau du pain bénit, qu'ils mangent ensuite en l'arrosant copieusement.

A Neuilly, on fait dans chaque maison autant de crêpes que l'on possède de parcelles de terre. Dans ce pays, d'ailleurs, l'usage des crêpes est particulièrement en faveur. A Noël, on en fait autant que l'on a de pièces de blé; à la Saint-Maur, fête patronale du pays, on en fait sans limites, c'est-à-dire *tout son content*. Ce jour-

(1) Lettre sur l'*Origine des étrennes*, par Jacob Spon.

Digitized by Google

là, après les vêpres, les jeunes gens se rassemblent sur la place publique et tournent des crêpes. Quand l'opération est terminée, ils montent dans une charrette et font le tour du pays en mangeant et distribuant les produits de leur fabrication. Par excès de libéralité, ils ont soin de mettre de la filasse dans ceux qu'ils doivent distribuer.

EPIPHANIE OU FÊTE DES ROIS.

L'Epiphanie a été jusqu'à la moitié de ce siècle l'occasion de réunions et de réjouissances dans la plupart des pays du département. Bien que le mode de célébration différât par quelques variantes, suivant les localités, le fond en était presque partout le même : il consistait à manger entre parents et amis un gâteau qu'on appelait *gâteau des Rois* (1).

Ce gâteau renfermait tantôt une fève seule, tantôt une fève et un haricot, ou deux amandes, ou un haricot et une noisette, ou bien encore deux pièces de valeur différente.

La distribution des morceaux se faisait dans des conditions parfois toutes simples, parfois sacramentelles. Ici on se bornait à les offrir aux assistants comme ceux d'une pâtisserie ordinaire; là on faisait une *part* spéciale appelée la *part à Dieu*, qui était donnée au premier mendiant qui se présentait; ailleurs, en sus de la *part à Dieu*, qui était tirée par un enfant, on découpait un autre morceau supplémentaire que prenait un domestique de la maison (c'était la *part au pauvre*). A Toucy, le maître de la maison touchait successivement chaque part, et un enfant, ayant le dos tourné ou les yeux bandés, désignait la personne qui devait avoir la part touchée. Cet usage rappelle singulièrement celui qui est suivi dans le Berry et en Normandie. Dans ces deux contrées, au moment de découper

(1) Dans son savant ouvrage « *Croyances et Légendes du centre de la France* », M. Laisnel de la Salle conjecture que « ce repas des Rois, qui se prolonge d'ordinaire assez avant dans la nuit, dût être, dans le principe, ainsi que le *réveillon de Noël*, une espèce de *pervigilium* ou de veille en l'honneur d'une divinité. Seulement le temps que les premiers chrétiens ont pu consacrer d'abord à la prière, on a fini par le consacrer à la joie et à la bonne chère. » — Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1701, à la cour du grand Roi, on paraissait bien plus rattacher le gâteau des Rois aux Saturnales qu'à un *pervigilium*. « Lorsqu'on eût tiré le gâteau, dit Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, Louis XIV témoigna une joie qui parut vouloir être imitée. Il ne se contenta pas de crier : *La Reine boit !* comme en franc cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un charivari fort étrange et qui, à plusieurs reprises, dura tout le souper. »

Digitized by Google

le gâteau, on fait placer un enfant sous la table et le dialogue suivant s'établit :

« *Phœbe?* » dit le découpeur. — « *Domine!* » répond l'enfant. — « *La part à qui?* » — « *Au bon Dieu* ». — « *La part à qui?* » reprend le découpeur... et cela autant de fois qu'il y a de morceaux à faire pour les assistants. D'après M. Ribault de Laugardière (*Magasin pittoresque*, 1833), *Phœbe* ne veut point dire Apollon, mais est une contraction du mot latin *ephebe* (jeune homme), — Suivant ceux qui font remonter le banquet des Rois à la fête des Saturnales, la qualification de *Phœbe* était appliquée à l'enfant comme s'il eût été le dieu des oracles lui-même. — Il en est aussi qui prétendent que l'expression consacrée de *Roi de la fève* (*fabæ dominus*) est la traduction phonique des mots *Phœbe domine*; ce qui aurait suggéré l'idée de remplacer par une fève le denier que les Romains mettaient dans leurs gâteaux des Saturnales.

Quoiqu'il en soit de ces origines et de ces étymologies, quand toutes les parts du gâteau sont distribuées, celui dont le morceau contient la *marque*, s'il n'y en a qu'une, est proclamé *Roi* (1). Il choisit alors sa *Reine*. Y a-t-il deux marques dans le gâteau, l'une désigne le Roi, l'autre la Reine. Cette façon de sacre a pour conséquence d'obliger les triomphateurs à payer l'honneur du diadème. Tantôt ce sont des libations offertes séance tenante; tantôt, une réfection donnée aux invités à quelques jours de distance; parfois aussi l'obligation de faire manger un gâteau aux mêmes invités à l'Epiphanie suivante.

Ce témoignage de reconnaissance de la part des Majestés était bien justifié d'ailleurs par les égards qu'avaient pour elles leurs sujets. Le Roi une fois reconnu, toutes sortes de prévenances et d'hommages lui étaient prodigués. On emplissait sans cesse son verre; on le pressait de boire. Portait-il la coupe à ses lèvres? tous de s'écrier en chœur : « *Le Roi boit! le Roi boit! Quand il a bu, il n'a plus soif.* » Dans certains pays (Ancy-le-Franc, Accolay, etc.), ses deux voisins se constituaient ses *Pages*. Ils le faisaient boire, lui essuyaient la bouche avec une serviette spéciale.

La chanson sortant naturellement des verres, on chantait à pleine gorge. Le Roi en donnait souvent le signal. A Toucy, il entonnait fréquemment ce couplet :

Puisque le sort favorable
M'adjuge la royauté,

(1) Ici encore se rencontre une reminiscence des usages anciens. Chez les Romains ne tirait-on pas au sort avec des fèves pour élire un roi dans les festins?

Digitized by Google

Je veux profiter à table
De ma souveraineté.
Songez à me satisfaire ;
De commander j'ai le droit :
Sujets, remplissez mon verre
Et criez tous : *le Roi boit* !

Sur cet usage s'en greffait un autre qui n'était pas moins répandu. Ceux qui n'avaient pas part au gâteau cherchaient au moins à profiter des miettes. A Auxerre, le soir du jour où l'on *tirait*, suivant le terme consacré, le gâteau des Rois, il était d'usage, parmi les jeunes filles, d'aller par groupes faire au dehors une quête qui s'appelait la *part à Dieu*. Un groupe se composait ordinairement de cinq à six quêteuses. Chacune d'elles s'enveloppait la tête d'une mante à capuchon assez fermée pour qu'on ne puisse pas la reconnaître. Ainsi équipées, à la nuit tombante, elles se dirigeaient, panier neuf au bras, vers les maisons amies. Arrivées à la porte, elles chantaient en chœur, d'une voix aussi déguisée que possible, ce couplet :

Bonjour, dame de céan,
Vous et votre compagnie,
Si je viens ici présent
Ce n'est pas par gourmandise,
Mais c'est pour l'amour de Dieu.
Donnez-nous la part à Dieu.
Si vous ne voulez la donner
Ne nous faites point attendre,
Car il fait bien froid : Voyez,
J'ai ma camarade qui tremble,
Et nous tremblons bien tous deux.
Donnez-nous la part à Dieu.

A ce chant, suivi de cette requête humblement psalmodiée : « *La part à Dieu, ma bonne dame, s'il vous plaît !* » la porte s'ouvrait d'elle-même, et les quêteuses étaient introduites avec prière de recommencer leur couplet. Ce n'était pas tant pour en apprécier derechef la mélodie que dans l'espoir de reconnaître les quêteuses que l'invitation leur était adressée. Si la nouvelle exécution ne les démasquait pas, cent ruses étaient mises en œuvre. Interdiction absolue toutefois de soulever la mante. Reconnues ou non d'ailleurs, les quêteuses arrivaient toujours à leurs fins et ne s'en allaient jamais sans emporter dans leurs paniers la *part à Dieu*. Dans nombre d'autres pays, jeunes gens, jeunes filles et enfants allaient de même aux portes réclamer quelques dons (gâ-

Digitized by Google

teau, crêpes, fruits, vin, menue monnaie) (1). Cette quête portait, suivant les pays, des noms divers. Par exemple à Saint Florentin, Champlost, Venizy, *Grilanlai*; à Villeneuve-l'Archevêque, *Guignando*; au Mont-Saint-Sulpice, *Guienlai* ou *Angrilanlai*; à Pont-sur-Yonne, *Guyonnet*; à Rebourseaux et Ormoy, *Grianlée*; dans les environs de Sens, *Guilannée*, etc... — Toutes ces appellations dérivent visiblement d'un même mot; mais quel est-il? Quelques auteurs l'ont vu dans *Anguilanneuf*, qui serait un équivalent du vieux mot celtique *Egui-na-né*. Emile Souvestre a discuté et refuté cette opinion dans « *les Derniers Bretons* », alléguant que jamais en langue celtique *Egui-na-né* n'a signifié : *Voilà le gui*. Le vieux cri breton que l'on poussait à la fête de l'*Eghinat* (dernier samedi de l'année) était aussi appliqué aux *étrennes* (2) que l'on demandait à cette occasion. De telle sorte que *Grilanlai*, *Guienlai* et leurs similaires cités plus haut auraient pour étymologie véritable le mot celtique *Egui-na-né*.

Quoiqu'il en soit de l'origine du mot, revenons à la chose. Comme on l'a vu pour Auxerre, les quêteurs se présentaient aux portes en chantant. Les chants étaient parfois de simples *Noëls* se rapportant à l'adoration des Mages. D'ordinaire, cependant, ils étaient empreints d'une couleur locale toute spéciale. Nous en rapporterons trois qui suffiront pour faire connaitre le caractère général de tous.

A Joigny et dans le canton d'Aillant :

1re STROPHE.

Bonjour, saint Michel l'ange,
L'ange du Paradis!
Quand Dieu lui demande :
Qu'as-tu fait dans ta vie ?
As-tu chaussé les pauvres ?
As-tu vêtu les nus ?
As-tu donné l'aumône
Au nom du doux Jésus ?

2e STROPHE.

(Réponse).

Je n'ai ni chaussé ni vêtu les nus ;
Je n'ai donné l'aumône au nom du doux Jésus.
Si jamais j'y retourne dans ce pays perdu,

(1) La quête de la *part à Dieu* avait lieu aussi dans le Berry.

(2) M. de Villemerqué dit aussi qu'en dialecte comique *Eguinan-eff* signifie : Étrennes à moi !

Digitized by Google

Je chausserai les pauvres, je vêtirai les nus.
Je donnerai l'aumône au nom du doux Jésus.

FINALE.

Les trois rois y sont venus,
Y sont venus de Bethléem
En compagnie de Gabriel.
Gabriel vous bénira :
Donnez-nous ce que vous plaira.
La part au bon Dieu, s'il vous plaît, ma bonne dame !

Si les chanteurs ne recevaient rien, ils chantaient avec rage :

« Gui en lai un petit trou.
« Que le diable vous tortille le cou. »

A Rebourseaux, on allait encore, il y a quelques années, *courir*, disait-on, la *grianlée*. On ne chantait pas; les quêteurs se faisaient seulement précéder d'un tambour et d'un violon. Ils étaient munis de seaux et de paniers, demandant vin, lapins, poulets, andouilles, en un mot tout ce qu'on voudrait bien leur accorder. Lorsqu'on ne leur donnait rien, ils criaient :

« Au grilanlai n'aurai chardon,
« Ici des ânes et des ânons plein la maison. »

GUYONNET chanté à Pont-sur-Yonne :

1re STROPHE.

Bonjour, saint Michel l'ange,
L'ange du Paradis.
Ecoute ce pauvre homme
Qui demande l'aumône.
As-tu chauffé les pauvres ?
As-tu vêtu les nus !
As-tu donné l'aumône
En l'honneur de Jésus ?

2e STROPHE.

Je n'ai ni chauffé les pauvres,
Ni vêtu les nus,
Ni donné l'aumône
En l'honneur de Jésus.
— Tu ressembles à cet arbre
Qui ne porte aucun fruit.
Apporte-moi de l'encre
Et du papier menu,
Et une plume blanche
Que j'écrive dessus :
Guyonnet.

(Pan!! Un coup de poing dans la porte pour la faire ouvrir).

3e STROPHE.

Où es-tu donc, mon frère ?
Où es-tu donc fourré ?
— Je suis sur la rivière
Dans un petit batelet.
Je pêche des grenouilles.
Ma sœur, viens les chercher.
Ma mère, va les vendre
Pour le vin sur la rôtie.

4e STROPHE.

Guyonnet jambe rôtie,
Je vois la tarte qui reluit,
Le couteau sur le gâteau.
Donnez-m'en un bon morceau.
Si vous ne voulez pas l'entamer,
Donnez-le moi tout entier.
— *Guyonnet*, la part à Dieu.

Digitized by Google

(Pan ! ! Nouveau coup de poing dans la porte).

5e STROPHE.

Guyonnet en faribole,
Je n'ai ni serpe ni virole,
Je n'ai qu'un petit bâton ferré
Que le pauvre m'a donné,
Que le riche m'a ôté
Tant qu'à Pâques,
Tant qu'à Noël,
Tant qu'à la Saint-Jean d'été.
— Guyonnet, la part à Dieu !

(Pan ! ! Coup de poing dans la porte).

Dans le canton de Coulanges-la-Vineuse :

Bonjour, Madame de 86 ans,
Vous et votre Compagnie.
Le gâteau est sur la table
Et le couteau qui regarde.
Ne nous faites pas trop attendre,
Car mon camarade, il tremble ;
Nous tremblons tous les deux.
Donnez-nous la part à Dieu.
Coupez, coupez un petit morceau
Pour mettre dans mon sécheau (petit sac).

CHANDELEUR (2 février).

La *Chandeleur* tirant son nom de la grande quantité de chandelles ou cierges que l'on allume ce jour-là à l'église pendant les offices, il n'est pas étonnant que les usages populaires en vigueur à l'occasion de cette fête aient été particulièrement inspirés par ces illuminations (1).

La coutume principale, en effet, était de faire bénir de petits cierges à différentes fins.

Dans certains pays, ces cierges étaient allumés, durant l'année, pendant les orages, pour écarter la foudre de la maison. Dans d'autres, maintenant encore, on les allume dans la chambre des mourants et des morts ; on les met même dans la maison des ago-

(1) D'après quelques auteurs, la *Chandeleur* fut instituée par le pape Vigile (VIe siècle) pour remplacer la fête de Proserpine que l'on célébrait par des courses aux flambeaux. Suivant Innocent III, elle fut établie par le pape Gelase Ier (Ve siècle), qui la substitua aux Lupercales, fêtes établies en l'honneur de Pan, et qui étaient accompagnées de courses semblables.

Digitized by Google

nisants. Ces cierges, dits *des morts*, sont conservés dans les familles et servent souvent à plusieurs générations.

A ces usages s'en joignaient d'autres. — A Viviers, à Collemiers, le lendemain de la Chandeleur, jour de Saint-Blaise, on faisait bénir soit une petite botte de foin, soit une poignée d'avoine ou un morceau de pain que l'on donnait à manger aux bestiaux. A Essert, on faisait aussi bénir de petites croix que l'on plantait dans les champs.

A Collemiers encore, le jour de la Chandeleur, les femmes portaient à l'église un peu d'huile qu'elles versaient dans une lampe placée devant l'autel de la Vierge. Après les vêpres, on se partageait l'huile que l'on considérait comme un remède très efficace pour les maux de gorge.

Dans plusieurs localités, on tournait des crêpes dans des buts multiples : à Saint-Florentin, pour avoir de l'argent toute l'année ; à Champlost, pour faire *trocher* les blés ; à Toucy, pour être préservé de maladies. A Maligny, Baon, Varennes, on ne se contentait pas de faire des crêpes. Avant de les manger on se les appliquait sur la figure pour éviter d'être piqué par les mauvaises mouches et par les cousins pendant la moisson.

— Savez-vous quel jour, à quelle heure les alouettes répandues sur le territoire de Neuilly commencent leurs ascensions et leurs chants ? C'est, disent les habitants du pays, au moment de la messe de la *Chandeleur* où l'on distribue les cierges en chantant l'antienne : « *Lumen ad revelationem gentium.* »

C'est aussi ce jour-là (qu'on appelle en Puisaye la fête de *la bonne Dame-des-Roubigneaux*), que les *voyaux* (les oiseaux), dit-on dans ce pays, se *mariont* ; et le soir, dans la *voillée* (à la soirée), on fait des *Roubigneaux*. Les *Roubigneaux* sont des beignets composés de farine délayée dans du lait et frite dans la poêle, à l'huile et au beurre.

Dicton de Maligny : « *La Chandeleur rompt le cou aux veilleurs, mais les bons enfants vont jusqu'à Carême prenant.* » Ce qui signifie qu'à la Chandeleur les veillées doivent cesser, surtout pour les ouvrières en maison qui, avant de quitter l'ouvrage, étaient tenues d'user la chandelle allumée à la tombée de la nuit.

CARNAVAL.

La fête des Rois était, il y a une trentaine d'années encore, l'ouverture du *Carnaval*. Bien que ce mot signifie, d'après Ducange, *chair s'en va* (carne-à-val), la perspective des privations qu'allait amener le carême était loin d'assombrir nos ancêtres. Tout au contraire ils y puisaient comme une exaltation de gaieté

Digitized by Google

insouciante qui leur faisait prendre pour devise le *carpe diem* du sage de Tibur. C'était alors que commençaient les mascarades, les batteries de tambour et autres réjouissances qui se continuaient jusqu'au mercredi des cendres. Durant tout ce temps, dans nos contrées, partout ou presque partout (villes et villages), des jeunes gens costumés et masqués se rendaient, par groupes de quatre ou cinq, dans des maisons où femmes et filles étaient réunies pour travailler et causer, autrement dit *faire la veillée*. La venue des *masques*, comme on appelait ces groupes, était l'occasion de joyeusetés, de lazzis, d'ordinaire fortement épicés. La visite se terminait par des danses et des rondes.

A Saint-Florentin, indépendamment de ces tournées grivoises, il y avait un autre usage, celui du *sabot* (1). Voici en quoi il consistait : Quelques individus déguisés et masqués, munis de trois dés renfermés dans un cornet et d'un sabot d'enfant contenant de l'argent, allaient dans les cafés et maisons particulières où se tenaient des réunions. A leur entrée, celui qui portait le *sabot* le déposait sur la table où allait commencer le jeu. La personne de la réunion qui débutait, mettait sur le tapis la somme qu'elle voulait jouer. A elle seule il appartenait d'en fixer le chiffre : les *rouleurs de sabot* étaient tenus de l'accepter, quel qu'il fût, sans mot dire, ayant pour tout privilège de n'être pas engagés par-delà la somme contenue dans le sabot. Quand l'enjeu était formé, le *masque* qui portait le cornet le présentait au joueur, lequel faisait rouler les dés sur la table. Le *masque* reprenait ensuite le cornet et se livrait à une opération semblable. Le gagnant était celui qui avait obtenu le plus grand nombre de points. — Deux troupes de *rouleurs de sabot* venaient-elles à se rencontrer (et cela arrivait fréquemment, non dans les maisons particulières, où l'on évitait ces rencontres, mais dans les établissements publics), aussitôt toute partie était suspendue et une sorte de duel

(1) Un jeu qui se rapproche de celui-là est en usage à Venizy et à Turny, à l'occasion des noces. Après le dîner, quelques jeunes gens étrangers à la fête viennent présenter aux gens de la noce un *sabot scellé* contenant une certaine somme d'argent. Si le jeu est accepté, quatre ou cinq invités entament avec les jeunes gens une partie de cartes *à la triomphe*, d'ordinaire en neuf points. Les jeunes gens gagnent-ils, on descelle le sabot et l'on compte la somme qui doit être doublée par les perdants. Dans le cas contraire, les provocateurs se sauvent à toutes jambes, laissant le sabot, contenant et contenu, à la société qui le donne aux jeunes invités de la noce pour augmenter le produit de la *poule* qu'ils *courront* le lendemain.

Digitized by Google

s'engageait entre les deux troupes de *masques*, qui souvent se pourchassaient. *Momon! Momon!* criait-on de part et d'autre, c'est-à-dire lutte à outrance de sabot contre sabot, la somme contenue dans le moins opulent devant faire le montant de l'enjeu. Quand les dés avaient parlé, la troupe qui avait perdu devait céder la place à l'autre et se retirer. Mais souvent le sabot, selon le mot consacré, était *à double fond*, c'est-à-dire que la troupe vaincue avait en poche une somme de réserve. Elle ne faisait alors qu'une fausse sortie, tout juste le temps de changer de costume, et revenait à la charge. La chasse que se livraient ces *rouleurs de sabot* était à tel point endiablée qu'ils s'attaquaient même dans les rues, jouant leur va-tout sur un escalier, sur le pavé même, à la lueur d'un réverbère ou de lanternes *sourdes* que souvent les *rouleurs* portaient avec eux. — Les sommes mises dans les sabots étaient variables selon l'heure de la soirée et la position des *rouleurs*. En général, elles oscillaient entre 60 et 100 fr. Les enjeux des simples joueurs allaient de 1 à 5 francs et même 10 francs.

Quand arrivait l'époque dite des *jours gras*, la gaîté, qui déjà s'était donné carrière, achevait de faire explosion. Du haut en bas de l'échelle sociale, ce n'était plus que facéties, divertissements sans bride, festins pantragruéliques à la fin desquels la plupart des convives eussent pu dire comme l'abbé Voisenon en sortant de table : « Ne me touchez pas, car je *répandrais*. »

Mais ne nous attardons pas dans ces généralités : entrons dans le détail. — En certains endroits il était d'usage d'annoncer ou de *réveiller* Carnaval. A cet effet, une troupe de *masques* parcourait le pays, musique en tête, s'arrêtant de distance en distance pour faire une annonce. A Neuilly figurait dans le cortège le plus vieux garçon de la Commune, tenant dans une main un gril qu'il faisait tourner de l'autre pendant tout le temps de la promenade.

Le jeudi, premier jour des fêtes carnavalesques, avaient lieu des promenades solennelles de *bœufs gras* (1), malheureux triom-

(1) On a longuement disserté au sujet de la parade du bœuf *gras*, bœuf *villé*, *viellé* ou *violé*, — ainsi appelé parce qu'autrefois il était promené par la *ville*, au son de la *vielle* ou de la *viole*. — Les uns y ont vu un symbole de l'agriculture, les autres une expression du culte rendu au soleil. Il pourrait bien se faire que de part et d'autre on ait entrevu une partie de la vérité et que la vérité tout entière se trouve dans la réunion de ces deux opinions. L'Egypte primitive, à laquelle certains auteurs rattachent notre coutume du Bœuf gras, n'avait pas seulement pour but d'honorer par le culte de son bœuf Mnévis, Onuphis ou Apis (qu'elle se

Digitized by Google

phateurs qui ont dégénéré petit à petit en moutons, en harengs saurs et en chiens de carton. Dans quelques rares pays, toutefois, la tradition classique s'est longtemps conservée. A Leugny, il y a peu d'années encore, la cérémonie se faisait comme dans le vieux temps. Un maquignon marchandait le bœuf; un éleveur morvandeau le vendait. Les garçons bouchers qui promenaient l'animal quêtaient de l'argent, du vin et du cidre. Le liquide qu'on donnait était versé dans une feuillette sur laquelle se tenait à califourchon un Bacchus. Le soir, repas gargantuesque fait avec l'argent encaissé. On buvait, dans ce festin, le vin recueilli, dit *vin de Bacchus*.

Dans plusieurs pays (Auxerre, Joigny, Sens, Brienon, Saint-Florentin, etc.), des batteries de tambour dans les rues avaient lieu pendant tout le Carnaval. L'art de la baguette y était cultivé avec une véritable supériorité. A Sens, il y a une cinquantaine d'années, les dames elles-mêmes ne dédaignaient pas de faire leur partie dans ces bruyants concerts en plein vent.

En certaines localités (Branches, Neuilly, Ormoy), le dimanche gras ou le dimanche qui précède, se fait ce qu'on appelle la *marque des pâtés*. Les jeunes gens se rendent aux demeures des

gardait bien d'immoler), les services rendus par ceux de sa race à l'agriculture; elle entendait encore vénérer, sous la forme de cet animal, le soleil et le feu. Plus exclusive, la Grèce, dans ses *Buphonies*, se proposait de célébrer le réveil du soleil. Ces fêtes avaient lieu à l'équinoxe du printemps, époque à laquelle le soleil entre dans le signe du Taureau. Le bœuf représentait, aux yeux de ce peuple, le taureau équinoxial, et un jeune homme, personnifiant la force du soleil, plongeait un poignard dans le cou de l'animal. D'autre part, les Gaulois qui avaient un culte particulier pour Bel ou Belen, le roi du soleil, avaient fait à la fois du taureau un emblême de ce dieu et un objet d'holocauste. Chaque année, ils lui en immolaient un revêtu d'une étole sacerdotale. Ce n'est qu'à mesure que le christianisme se propagea en Gaule que ces anciens usages hiératiques se transformèrent en divertissements. — Il est d'ailleurs une ville en France où la double tradition ancienne s'est conservée dans toute son intégrité. A Massiac (Cantal), d'après l'intéressant Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes, l'année dernière (1887), par notre ancien collègue, M. Delort, s'est célébrée jusqu'en ces derniers temps, à la Saint-Jean, une fête à épisodes variés, dont l'esprit était de rendre à la fois hommage à la race bovine et au feu. Le seul accroc à l'orthodoxie a été de transporter la fête équinoxiale du bœuf au mois de juin. Encore pourrait-on dire que cette transposition est d'autant plus justifiable qu'elle a pour effet de faire ressortir mieux le côté solaire de la fête du bœuf en la confondant avec les feux de la Saint-Jean.

Digitized by Google

époux mariés depuis le dernier Carnaval, des jeunes filles qui ont atteint leur vingtième printemps dans l'année, des personnes qui ont fait construire ou qui ont changé d'habitation depuis un an, et écrivent sur la porte le mot : *Pâté*, dessinant à côté une bouteille, pour indiquer que le *pâté* doit être arrosé. — Le dimanche gras ou le mardi, la troupe revient, escortant une voiture ornée de feuillage dans laquelle est représenté un Bacchus trônant sur un tonneau. Elle vient, à Neuilly, *lever les pâtés*, dit-elle ; à Branches, *chercher son carnaval* ; à Ormoy, la *grolée* (1). On donne du vin, des œufs, de la galette et autres denrées.

Mais c'était le *Mardi gras* surtout que la vieille gaieté gauloise faisait sauter la bonde et jaillissait à pleins flots.

Ses expansions revêtaient généralement trois formes : *représentations scéniques*, *charivaris*, *chevauchée de l'âne*.

Montés d'ordinaire sur une charrette, des jeunes gens, soit déguisés seulement, soit déguisés et masqués, parcouraient les rues du pays, s'arrêtant de temps à autre pour se livrer à des sorties tantôt improvisées, tantôt combinées à l'avance. Ces farces avaient trait, le plus souvent, à des faits comiques ou scandaleux qui avaient eu lieu dans le pays pendant l'année (2). On faisait rentrer dans cette catégorie les mariages des personnes âgées (Leugny) ou d'âges discordants (Bléneau), et aussi l'état de concubinage. — Par une délicate faveur, on donnait volontiers une représentation sous les fenêtres de celui, de celle ou de ceux qui avaient fourni le sujet de la farce, et il n'était pas rare que ces héros de la fête, assistant au spectacle, fussent des premiers à prendre part aux rires et aux applaudissements.

Le *charivari* était un autre genre de manifestation agressive, s'attaquant d'ailleurs aux mêmes faits. Il y en avait de deux sortes : le charivari en *action* et le charivari *écrit* ou *chanté*.

Le charivari en action consistait en un tintamarre infernal, produit par le bruit d'instruments sonores et discordants, tels que poëles, casseroles, sonnettes, sifflets, sans compter les cris et les huées. Ceux qui le *donnaient*, selon le terme employé, passaient et repassaient sans merci devant la demeure des malheureuses victimes qu'ils voulaient persiffler (3).

(1) Le mot *grolée* est détourné ici de son sens naturel qui signifie riz, pois frits (de *grôler*, en patois, rissoler, griller).

(2) Ainsi en agissait autrefois à Dijon la célèbre société appelée l'*Infanterie dijonnaise* qui avait pour chef la *Mère folle*. Montée sur une longue file de chariots, travestie et masquée, elle apostrophait, en termes pleins de verdeur, les passants. C'est de là qu'est venue l'expression populaire : « *Dire des charretées d'injures.* »

(3) Ce genre de charivari était autrefois très répandu dans la plupart

Digitized by Google

Le charivari *écrit*, tantôt en prose, tantôt en vers, était une satyre habituellement façonnée à la diable, qu'on déclamait dans les principales places et rues, ou que l'on glissait sous les portes et dans les poches des passants. En certains endroits, par exemple à Auxerre, le charivari participait des deux modes. Souvent aussi un rapsode de rencontre improvisait une chanson sur un fait plus ou moins burlesque. Une ronde se formait, entonnant le refrain avec un entrain frénétique et avec accompagnement de tous les instruments employés dans le charivari *en action*.

Dans plusieurs pays, au reste, l'usage des charivaris n'avait pas lieu que pendant le Carnaval. On le pratiquait indistinctement à toute époque de l'année lorsqu'une circonstance s'y prêtait. — A Rebourseaux, à Varennes, lorsqu'une jeune fille s'était laissée séduire, les jeunes gens confectionnaient des trompes proportionnées à la vigueur de leurs poumons, puis, se rendant, quinze ou vingt jours de suite, à la tombée de la nuit, sur les points culminants des environs du pays, *cornaient* impitoyablement la pauvre victime. A Varennes, on *cornait* également les amoureux qui avaient été pris en flagrant délit. Bien autrement indulgents se montrent les habitants de Baon, qui font des cavalcades en l'honneur des don Juans qui ont eu l'*habileté* ou la *maladresse*, suivant l'humeur des gens, de se faire voir dans le cours de leurs bonnes fortunes.

La coutume de la *chevauchée de l'âne* était aussi fort en vogue (1). Son principal objet était de flageller les couples conjugaux qui, pendant l'année, n'avaient pas vécu en harmonie par-

des parties de la France, sinon dans toutes. Il s'attaquait non seulement aux époux d'âge inégal, mais même à ceux qui contractaient un second ou un troisième mariage. « Si bien, dit Merlin, dans son *Répertoire de jurisprudence*, que les Reines mêmes n'étaient pas épargnées. » Et le même auteur ajoute que les charivaris étaient tellement autorisés dans certaines juridictions, notamment dans le ressort de Beaune, que les juges avaient condamné de nouveaux mariés *à payer les frais d'un charivari*, se basant sur ce brocard en crédit : « *Non fit injuria secundo nubenti si carivarium detur.* » — Par contre, il est vrai, différents tribunaux (Paris, Grenoble) s'élevaient contre cet usage qu'ils punissaient d'amende et même d'emprisonnement. Le Concile de Tours de 1445 défendit aussi, sous peine d'excommunication, les charivaris.

(1) Cette cérémonie grotesque de la chevauchée de l'âne est le prolongement d'un usage autrefois très répandu et prescrit même, en manière de peine, par certaines coutumes. C'est ainsi qu'on lit dans la Coutume de Senlis, de l'année 1375 :

« *Les maris qui se laissent battre par leurs femmes seront contrains et*

Digitized by Google

faite. Dans certains pays, cet usage prenait une portée plus étendue (Angely) : *on montait* sur l'âne, selon le mot consacré, ceux qui avaient commis un vol.

La mise en œuvre de la chevauchée de l'âne était plus ou moins rigide, plus ou moins vexatoire, suivant les pays. Dans certaines localités, les parties intéressées restaient à l'écart. C'étaient des Sosies, c'est-à-dire des jeunes gens portant des habillements semblables aux leurs, imitant leurs attitudes et leurs gestes, qui, montés dos à dos sur un âne, représentaient, en les chargeant encore, les scènes orageuses du gynécée. Ailleurs, on invitait le mari battu à prendre place lui-même sur la monture. S'il s'y refusait, on n'insistait pas et on lui donnait un remplaçant. A Pont-sur-Yonne, c'était au plus proche voisin qu'était dévolu l'honneur du remplacement. Mais ailleurs, on se montrait moins accommodant, et l'on employait au besoin la force pour contraindre le mari à figurer en personne. On le hissait sur le baudet, le visage tourné du côté de la *poupe* : on le forçait à tenir la queue de l'animal entre les dents, et ce n'était là que le commencement de l'épreuve. Durant toute la procession, on l'encensait, et de très près, avec un sabot dans lequel brûlaient des chiffons et de la bouse sèche ou du crottin. A chaque temps d'arrêt du cortège, il devait boire un verre de vin qu'on avait préalablement fait passer sous la queue du palefroi à longues oreilles. Et cela avec grand renfort de lazzis, avec rappel charitable surtout de ses infortunes conjugales. A Bléneau, ceux qui accompagnaient le chevalier de l'âne, étaient déguisés en

condemnez à chevaucher un âne, le visaige par devers la queue dudit âne.»

De même dans la Coutume de Saintonge (année 1404), et dans celle de Dreux (année 1417). A Vernon, un voisin chevauchait pour le mari en proclamant son nom. Dans quelques pays c'était la femme qui était promenée sur un âne que le mari conduisait par la bride, la femme montée à rebours et tenant la bête par la queue.

Pareil usage existait autrefois à Dijon, au mois de mai, sous le nom *d'asneries*. Il n'était mis en pratique, toutefois, qu'autant que la femme du *vicomte Mayeur* (c'est-à-dire du maire) de la ville l'autorisait. Quand l'arrêt était prononcé, on amenait à la porte du condamné un âne enguirlandé de fleurs jaunes, et on lui enjoignait d'enfourcher la monture. Le plus proche voisin conduisait le roussin d'Arcadie. Si le condamné était d'une condition à ne pouvoir se donner en spectacle, il payait, outre une certaine amende, tous les frais de la chevauchée.

En Guyenne, où la même coutume était en vigueur, le voisin qui se refusait à mener l'âne était tenu de payer dix livres d'amende.

(Voir *la grande Asnerie de Dijon*, par M. Durandeau (1887).

Digitized by Google

femmes et armés de balais dont ils frappaient sur le derrière de l'âne, voire même sur celui qui le montait. A chaque carrefour, on lisait un réquisitoire indiquant le motif de la chevauchée, puis la sentence, qui condamnait toujours le coupable à recevoir des coups de balai. A Accolay, on apportait à toutes ces épreuves une aggravation particulière. Le patient était soutenu par deux fourches placées sous les aisselles. La procession terminée, on faisait une quête de javelles et de fagots pour brûler solennellement un mannequin représentant celui qu'on avait bafoué. A Collemiers, ce n'était pas le mari battu qui était condamné à monter sur l'âne, mais son plus proche voisin, qui était réputé coupable de ne l'avoir pas secouru.

En Puisaye, les persifflages personnels ont été peu à peu abandonnés; mais les jeunes gens s'en dédommagent en promenant sur l'âne tous les hommes mariés de la Commune, le premier jusqu'à la porte du second, le second jusqu'à celle du troisième, et ainsi de suite. Par ce moyen, les apparences sont sauves. L'égalité vient au secours de la fraternité.

A Varennes, on ne monte plus sur l'âne, mais on représente l'époux infidèle dans des mascarades qui vont dans les pays voisins chanter des couplets moqueurs, jouant les scènes auxquelles ces couplets se rapportent. A Chéu, la chevauchée de l'âne était remplacée par un usage qui, à défaut d'autre mérite, avait au moins celui de l'originalité. Le *Mardi gras*, le mari battu par sa femme dans le cours de l'année, était appelé à passer devant un tribunal siégeant sur la place publique. La veille, un des membres de la partie qui devait avoir lieu le lendemain, prenant qualification d'*huissier*, allait porter au battu une assignation à comparaître devant le tribunal, en même temps qu'il remettait d'autres assignations à mêmes fins aux deux plus proches voisins du prévenu, pour qu'ils amènent, au jour dit, celui-ci devant le juge. Il était rare que le prévenu ne s'exécutât pas de bonne grâce. Le mardi gras donc il se rendait devant le tribunal, composé d'un juge, de l'huissier et de deux gendarmes. On instruisait la cause : on entendait des témoins et le juge prononçait une peine grotesque. On chantait ensuite des couplets composés par des poètes du crû en vue de l'affaire. Le tout se terminait par force libations.

En certains pays, l'usage de *monter sur l'âne* s'étendait à de tout autres objets que ceux dont il a été parlé plus haut. C'est ainsi qu'à Rebourseaux on infligeait cette peine aux étrangers qui venaient, le mardi gras, travailler dans le pays. A Branches, autre coutume. Un étranger s'avisait-il de se présenter au bal ? A un certain moment, on amenait un âne dans la salle de danse : de

Digitized by Google

gré ou de force, on faisait monter l'intrus sur la bête. Après lui avoir mis la queue entre les dents, on lui plaçait une bouteille dans une main, un verre dans l'autre, et on lui faisait faire dans cet équipement cinq ou six fois le tour de la salle, au milieu des cris de joie et des quolibets de l'assistance. Pour reconnaître cette gracieuse hospitalité, l'étranger, une fois descendu de sa monture, devait payer des rafraîchissements à ceux qui l'avaient si bien accueilli.

Le *Mardi gras* donnait aussi lieu à un autre genre de coutume assez piquante. Dans plusieurs localités (Méré, Varennes, Branches, Neuilly), ce jour-là la femme était maîtresse absolue à la maison, tant que l'*Angelus* de midi n'était pas sonné. L'homme étant réduit au rôle de domestique, la femme en profitait pour user despotiquement de sa souveraineté. Elle lui faisait balayer les chambres, récurer la vaisselle, etc., etc. Les maris, toutefois, ne se résignaient pas volontiers à cette suspension passagère de leur autorité, et plus d'une fois il est arrivé que, pour être délivrés plus tôt des corvées de l'intérieur, ils demandèrent au curé la permission de sonner l'*Angelus* de *midi* à *huit heures* du matin : ce qui leur était souvent accordé. A Neuilly, c'était le plus jeune marié qui était chargé de sonner l'Angelus. A son empressement, on jugeait de la phase à laquelle en était sa lune de miel.

A Germigny, le matin du mardi gras, on *courait l'andouille*. Voici en quoi cela consistait : Un groupe de femmes parcourait les rues, portant une perche au bout de laquelle se trouvait un torchon. Tout homme qu'il rencontrait était poursuivi, et, quand on pouvait le saisir, barbouillé avec le torchon. Le groupe se rendait ensuite chez les parents des jeunes mariés de l'année, et là, on s'attablait pour manger des andouilles.

A la chevauchée de l'âne, comme aussi au charivari, peut se rattacher une fête dite la *Saint-Éternou*, qui, jusqu'en 1798, s'est célébrée à Villeneuve-sur-Yonne, le 18 juillet. Voici ce qu'en dit Tarbé, dans ses *Recherches historiques* sur le département de l'Yonne : « Le 18 juillet 1798, les *hommes mariés* soupèrent à l'auberge dite du Dauphin, et les *garçons* à celle du Chapeau-Rouge. Après le souper, ces derniers portèrent en triomphe une grande corne de cerf, illuminée, ornée de fleurs et de rubans, et vinrent l'apporter aux hommes mariés, qu'ils trouvèrent encore à table. Les hommes mariés, présentant aux garçons une corne garnie en argent et ayant la forme d'un grand gobelet, invitèrent ceux-ci à boire avec eux, comme devant être un jour, ainsi qu'eux, de la grande confrérie des maris pacifiques et complaisants. Celui des hommes mariés qui l'avait été le dernier, se leva, et plaçant la

Digitized by Google

corne de cerf illuminée sur sa tête, se disposa à sortir. Tout le monde le suivit : deux jeunes gens, placés à ses côtés, soutenaient la corne sur son front, et tous, munis d'un flambeau, parcoururent processionnellement les rues de la ville. De temps en temps, le porteur de cornes était remplacé par un des jeunes mariés de l'année. Les jeunes épouses vinrent à leur tour baiser la corne. La cérémonie se termina par un bal plein de gaieté. Cette fête a été pour plusieurs savants l'occasion de recherches. L'un d'eux, le docteur Seffer, lui a assigné l'origine suivante : Le père Cardoni, moine italien, qui a publié une Vie des Saints en latin, a rapporté, suivant Seffer, qu'un nommé Arnoul (dont on a fait *Eternou*), né dans le diocèse de Sens, avait fait un pèlerinage à Rome, qu'il y épousa une femme très jolie, mais aussi très légère et très galante. Le mari supporta son sort avec patience et résignation, et sa dévotion devint si exemplaire, qu'il fut canonisé par la suite. Louis-le-Gros, ajoute l'historien, fut le premier qui fit célébrer la commémoration de saint Arnoul à Villeneuve-le-Roi. Depuis ce temps, le nom en a été corrompu, et l'on a imaginé la bizarre procession de Saint-Eternou. »

Si le *Mardi gras* était le jour de l'exaltation de Carnaval, le lendemain, *Mercredi des Cendres*, était celui de son abaissement et de sa ruine. Lui aussi pouvait, chaque année, se convaincre que du Capitole à la Roche Tarpéienne, il n'y a qu'un pas.

Avant de procéder à son exécution, cependant, dans certains pays, on trempait encore la lèvre aux dernières gouttes du capiteux breuvage qu'il avait versé. Dans le canton de Bléneau c'était le jour de brillantes *parties* organisées dans les diverses Communes, qui allaient se visiter mutuellement. A Bléneau même, autre habitude. Dès le matin, la plupart des jeunes gens, au nombre de soixante, quatre-vingts, souvent plus, revêtus d'une chemise de femme, coiffés d'un bonnet de coton, la figure barbouillée de farine, et armés chacun d'un soufflet, partaient sur une seule file et parcouraient le pays en chantant ce refrain de Béranger :

En vendant des prières,
Vite soufflons, soufflons, morbleu !
Eteignons les lumières
Et rallumons le feu.

La marche de la troupe, d'abord paisible, s'animait petit à petit ; puis bientôt, le délire naissant, les coureurs pénétraient dans les maisons, en parcouraient toutes les chambres et sortaient tous par la même fenêtre : car il était de principe que là où le premier avait passé, tous les autres devaient passer à leur tour. —

Digitized by Google

Le refrain que l'on chantait indique assez la date et le but de cette mascarade.

A Neuilly, on y apporte moins de préoccupations politiques. Le matin du mercredi des cendres, hommes de tous âges, femmes, filles, enfants, se rendent sur la place publique pour faire et manger des crêpes. Outre le côté substantiel de la réunion, son but est aussi de mettre à l'épreuve l'adresse des jeunes gens. Chacun d'eux, à tour de rôle, doit, de gré ou de force, tourner sa crêpe. S'il s'en tire à son honneur, hourras de félicitations ; s'il se montre emprunté, surtout si, lorsqu'il la fait sauter de la poële, la crêpe tombe à terre, déchaînement de rires, de lazzis et de huées.

Ces cuisiniers en plein vent ne travaillent pas pour eux seuls, mais pour toute l'assemblée. Parfois, cependant, il arrive qu'un habile, tenté par l'aspect de son chef-d'œuvre, veuille le garder pour lui et cherche à s'esquiver, mais le plus souvent c'est follement compter sans le cercle de fer que forme l'assistance. Presque toujours le fugitif est saisi, retenu et finalement moqué. Sa seule consolation est, en faisant une nouvelle crêpe, de verser dans la poêle une forte quantité d'huile et de graisse, dont il se sert pour arroser, comme par mégarde, les bonnets des femmes qui forment d'ordinaire les premiers rangs de la galerie.

Mais tout ceci n'était que le lever de rideau du tragique spectacle qui se préparait.

Dans plusieurs pays on s'en tenait à brûler *Carnaval*, que l'on considérait comme mort de sa belle mort. On se lamentait même de son trépas prématuré et l'on se répandait en cris et en pleurs sur son bûcher.

A Saint-Julien-du-Sault, on le conduisait en grande pompe à sa station dernière. Il était placé sur un catafalque en papier huilé et illuminé, décoré de larmes et d'os en croix, auquel on mettait le feu et qui servait ainsi d'appareil crématoire aux restes qu'il contenait. Dans d'autres endroits, au contraire, l'usage avait consacré d'implacables rigueurs. Dès midi, des gens costumés en chiffonniers ou vêtus de deuil, et munis d'une lanterne, parcouraient les rues, furetant dans les recoins, sous les porches, dans les caves, et criant : « Carnaval ? où est Carnaval ? » A Chablis, où Carnaval s'appelait Grégoire, on disait : « Où est Grégoire ? » Carnaval, de son côté, représenté par un mannequin en paille habillé, était roulé sur une charrette par une autre troupe de masques, qui, pendant une heure ou deux, le dérobait aux chercheurs. Au bout de ce temps, on le laissait prendre. Alors on conduisait le maudit sur la place publique, où un tribunal se constituait « parfois devant une potence (Chablis) », et instruisait son procès dans

Digitized by Google

les formes. Dès ce moment, le pauvre Carnaval devenait le bouc émissaire de tous les péchés d'Israël. Lui seul, au dire de l'accusateur public, était l'auteur de tous les crimes, de tous les malheurs, de tous les scandales, qui avaient pu se produire dans le pays pendant l'année. A grand'peine son avocat pouvait-il plaider les atténuantes en sa faveur : la liberté de la défense était souvent méconnue. Après que le ministère public et le défenseur avaient été entendus, le tribunal prononçait une sentence longuement motivée, sentence qui condamnait invariablement l'accusé à être brûlé. — A Quarré-les-Tombes, on ne se contente pas d'un simple fantoche. Un jeune homme déguisé et masqué est étendu sur une paillasse et porté sur une civière par quatre de ses camarades. Deux autres jeunes gens faisant fonctions, l'un de prêtre (1), l'autre de marguiller, accompagnent le cortège. On promène « ce *Carnaval à l'agonie*, » suivant le mot local, dans toutes les auberges, où on lui administre comme cordial du vin blanc ou des liqueurs qui lui arrivent au moyen d'un entonnoir placé entre les lèvres du masque dont on l'a orné. On juge de ce que peut être l'état du malheureux à la fin de la tournée. Il subirait à coup sûr aussi passivement que ses Menechmes de paille le supplice auquel il a été condamné. On ne pousse pas, néanmoins, jusqu'à l'extrême, l'amour du réalisme ; quand vient le moment de l'exécution, on substitue subrepticement au patient un mannequin du genre de ceux qu'on emploie ailleurs.

L'incinération de Carnaval a lieu dans la plupart des pays à

(1) A Avallon, au commencement du siècle dernier encore, le jour des Cendres, on faisait un fantôme appelé *Carême-prenant*. Les prêtres marchaient en procession comme à un véritable convoi, et on disait une messe de *Requiem*.

(*Description du Duché de Bourgogne*, par Courtépée).

Une coutume du même genre existait autrefois à Châlons. « Un ancien graduel de 1508, dit M. de Ponthieu (*les Fêtes légendaires*), fait mention du *convoi de Carême-prenant* à Châlons. Le mercredi des Cendres, le clergé de l'église cathédrale de Châlons avait coutume, de temps immémorial, de faire apporter par quatre hommes, dans le chœur de l'église, sur un brancard, un fantôme d'une grandeur énorme, fait de paille et revêtu d'habits lugubres. On le mettait à la place où l'on déposait les bières lors des obsèques des chanoines. Alors on célébrait une messe de *Requiem* avec des cérémonies particulières : le prêtre portait l'étole derrière le dos, chasuble à l'envers ; les diacres et sous-diacres également ; tous les chanoines avaient des robes noires, le visage voilé ; il n'y avait qu'un seul cierge d'allumé dans l'église, et l'on s'en servait pour mettre le feu au bûcher sur lequel on brûlait le fantôme. »

Digitized by Google

une certaine distance des habitations. De l'endroit où a été prononcé le jugement à celui du supplice on se rend solennellement avec musique funèbre, tambours sans timbre exécutant une batterie d'enterrement. Dans le cortège les uns poussent des cris de vengeance et de haine ; les autres des gémissements de pitié ; parfois même, comme à Quarré-les-Tombes, on chante des litanies. Lorsqu'on est arrivé au lieu de l'exécution, on forme un bûcher composé de paille et de fagots. On dépose le condamné au faîte et l'on y met le feu. Tandis qu'il flambe, on danse en rond autour, puis, dans quelques pays, la flamme tombée, les plus hardis et les plus agiles sautent par-dessus le brasier. A Villeneuve-sur-Yonne, l'exécution se faisait sur le pont. Carnaval était placé dans un tonneau goudronné. On y mettait le feu et l'on jetait le tout à la rivière, aux acclamations des spectateurs qui suivaient avec ravissement le bûcher mobile flambant à la dérive. A Chablis, il y a trente ans, l'exécution de *Grégoire* était l'occasion d'une belle fête carnavalesque à laquelle assistaient les habitants des Communes environnantes. On faisait une partie illuminée, et, pour couronnement, des entrailles de *Grégoire* partait un brillant feu d'artifice.

FÊTE DES BRANDONS (Premier dimanche de Carême).

Autrefois, il y a de cela déjà bien longtemps, il était d'usage, le soir du premier dimanche de carême, de se livrer à une cérémonie appelée la *Fête des brandons*. Une foule nombreuse parcourait la campagne en dansant et portant des *brandons* (1), sorte de torches faites avec de la paille tortillée. Cette procession aux flambeaux avait pour effet, disait-on, de chasser le mauvais air des vignes et des terrres, de détruire les taupes, les mulots et les mauvaises herbes. C'étaient, en somme, les restes des anciennes fêtes de purification (Februales, Lupercales, etc.), que célébrait vers cette époque le paganisme. On sait, au reste, que le mois de février (*februarius*), tire son nom du mot *februare* (purifier).

Aujourd'hui, dans nos contrées, la fête des Brandons est surtout

(1) *Brandon*, de l'allemand *brand*, embrasement.

Dans le Berry, où la cérémonie des brandons a été pratiquée bien plus longtemps que chez nous, si tant est qu'elle ne le soit pas encore, « tandis que les hommes passent et agitent leurs brandons entre les branches des arbres fruitiers, dit M. Laisnel de la Salle (*Croyances du centre de la France*), les femmes et les enfants entourent leur tronc d'un anneau de paille de froment. Dans les champs de blé, dans les vignes, dans les prairies, on fiche en terre des croix de bois dont les bras sont garnis de

Digitized by Google

une source de jouissances pour Dom Gaster. On y danse un peu, on y mange beaucoup. Les principales variantes qu'on rencontre dans sa célébration consistent dans la qualité des amphytrions et dans la nature des mets. Selon les pays, les réfections sont données, ou par les mariés de l'année, ou par les nouveaux habitants du lieu, ou par des personnes qui ont changé d'habitation, ou bien par ceux qui ont fait nouvellement construire, parfois même par les uns et les autres indistinctement. Sur l'invitation qui leur en est adressée par des feux allumés devant leurs demeures, par l'inscription sur leurs portes du mot : « *Pâté* », par la figuration d'un gril orné d'un hareng saur, les corvéables du brandon offrent beignets, galettes, riz, pois frits, haricots cuits et vin. Tous ces régals s'appelaient *grolée*, *galottes*, *guernolée*, *boëtes*, *garguche*. A Champlost, étaient exemptés du tribut les époux qui avaient eu un enfant depuis leur mariage ou depuis leur changement de résidence. A Rebourseaux, les nouveaux mariés ne devaient pas non plus la *grolée* s'ils avaient eu un enfant ; mais les quêteurs, loin d'y perdre, y gagnaient, car la *grolée* était payée, en ce cas, par les pères et mères des jeunes mariés. Souvent on se présentait dans les maisons tambours et musique en tête : on tirait même des coups de fusil.

En quelques endroits, ce sont les *brandonnés* eux-mêmes qui font les frais des feux de joie. Ils en fournissent le bois, ce qui leur vaut l'honneur d'y mettre le feu et de mener les rondes qu'on fait autour en chantant.

A Vermenton, le dimanche des Brandons, les nouveaux mariés et les nouveaux habitants devaient se rendre hors de la ville au feu appelé le *feu du Roi*, pour en faire trois fois le tour, en criant : *Vive le Roi* ! Ils donnaient ensuite deux échaudés et une pinte de vin, qui étaient distribués aux assistants.

faisceaux de paille à laquelle on met le feu. » — Il est des cantons où pendant la fête lustrale des Brandons on chante en chœur et à tue-tête le couplet suivant :

Saillez d'élà, saillez, mulots ! (sortez)
Ou j'allons vous brûler les crocs ;
Laissez pousser nos blés ;
Courez cheux les curés,
Dans leurs caves vous aurez
A boire autant qu'à manger.

Les Normands chantent en cette occasion :

Taupes et mulots,
Sortez de men clos,
Ou je vous casse les os, etc...

Digitized by Google

En Puisaye, dans la Forterre, des feux sont allumés sur les hauteurs environnant les villages, par les mariés de l'année. Chaque couple allume son feu, qui se compose d'une cinquantaine de fagots. Au retour, souper de famille et d'amis chez les mariés.

A Perreuse, les Brandons se célèbrent avec un cérémonial tout particulier. Les jeunes gens forment un grand bûcher sur la place publique. A la base de ce bûcher sont ménagés autant de petits trous qu'il y aura de personnes invitées à mettre le feu au bûcher. Ces personnes sont le maire, l'adjoint et tous les nouveaux mariés de l'année. Les préparatifs achevés, les jeunes gens vont, avec une musique, chercher le maire et l'adjoint qui entrent dans le cortège, ceints de leurs écharpes. Lorsqu'on est arrivé au bûcher, les deux magistrats, ainsi que les nouveaux mariés, entourent le monceau de bois, chacun se plaçant devant l'une des ouvertures pratiquées. On remet à tous une torche allumée, et chacun, sur le signal donné par le maire, allume une portion du bûcher. De la manière dont prend le feu devant les allumeurs nouvellement mariés, on tire des prognostics. La flamme s'élève-t-elle claire et vive ? Excellent signe pour le ménage. Le bois fume-t-il ? Mauvais augure : le *torchon* brûlera souvent.

A Quarré-les-Tombes, on allume des feux appelés « *bourdes* » (1), au milieu desquels on a planté une perche ornée d'un bouquet et d'un ruban. Les jeunes gens dansent autour en tenant à la main une poignée de glui enflammé. Quand la flamme atteint à la hauteur du bouquet, le plus hardi s'élance et arrache la perche, qui est portée au dernier marié de la Commune. Celui-ci donne une bonne main aux jeunes gens qui promènent ensuite le bouquet dans le pays en quêtant. Cet usage s'étend à une grande partie du Morvan.

A Bléneau, lorsqu'un fermier a pris possession d'une ferme à la Toussaint précédente, les fermiers des environs vont, le dimanche gras, *le marquer*. D'abord, ils allument des feux autour de la ferme et tirent des coups de fusil ou de pistolet. Cela s'appelle *brandonner* le nouveau voisin. Puis, les mêmes donneurs de bienvenue remettent à ce dernier une *assignation* sur laquelle ils indiquent les mets qu'ils désirent manger, mise en demeure d'invitation à laquelle le nouveau venu répond en conviant les voisins à dîner pour le dimanche des Brandons.

Dans ce même pays, on *brandonne* également tous les gens

(1) *Bourde*, *borde*, signifiait autrefois une maisonnette, une petite ferme. Ce mot semble venir de l'analogie qu'avaient ces feux de bourrées et de paille avec ceux qu'on employait dans la *borde* du paysan.

Digitized by Google

d'état, bourreliers, maréchaux, charrons, etc., nouvellement établis. Ce sont les clients qui se chargent de ce soin; mais comme ils sont souvent trop nombreux pour qu'on leur offre un festin, on se borne à une distribution de rafraîchissements.

SEMAINE SAINTE.

Tout est contraste en ce monde. Si la Semaine sainte n'apporte à beaucoup de gens qu'abstinences et jeûnes, elle n'en a pas moins sa corne d'abondance qu'elle déverse au profit de quelques rares élus; ces élus, ce sont les *enfants de chœur*.

Pendant toute cette semaine, en effet, dans un grand nombre de pays, ces petits quêteurs vont, souvent en costume, demander, de maison en maison, ce qu'ils appellent leurs *roulées*. Leur façon de se présenter varie suivant les localités.

Quelquefois (canton de Toucy), bien que portant une croix, ils se bornent à tendre leur sac dans lequel on met des noix, des œufs et autres denrées. Ce n'est que quand on les y invite, qu'ils chantent le : « *O Salutaris hostia.* » Mais généralement la quête se fait avec plus d'apparat. La troupe arrive pareillement munie de la croix (1) qu'elle donne à baiser aux gens de la maison, et chante à genoux le : *O Crux ave.* » Parfois même, elle est pourvue d'un bénitier et asperge la chambre, souvent tous les appartements, voire même les étables, la porcherie, les poulaillers pour faire pondre les poules, faire périr les puces, les poux et autres parasites. (Gâtinais Yonnais). Dans les environs de Sens on offre aussi un rameau bénit. Il arrive même qu'à ce chant sacré, dans certains pays, les enfants de chœur ajoutent d'autres chants. A Ormoy, par exemple, ils disent :

Filles et femmes qui gardez la maison ;
Donnez des œufs à ces petits garçons ;
Donnez-leur en autant que vous pourrez,
Tous serez de Dieu récompensées.

Autrefois, avant cette strophe, ils disaient :

Messieurs et Dames, plaisez-vous d'écouter
Une complainte qui vous sera chantée,
De Notre-Dame qui avait le cœur dolent,
Quand ce fut qu'on lui prit son enfant.

(1) A Martin-sur-Ouanne, l'un des enfants de chœur porte sur la poitrine un Christ orné de rubans.

Digitized by Google

O Juifs ! O Juifs ! que mon fils vous a-t-il fait ?
Jamais en lui n'y eut aucun malfait.
Vous l'avez mis à mort cruellement ;
Vous en serez de Dieu punis amèrement.

A Vernoy, (canton de Chéroy), ils chantent :

Alleluia ! du fond du cœur.
N'oubliez pas les enfants de chœur.
Un jour viendra,
Dieu vous le rendra,
Alleluia !

En retour de ces demandes, de ces aspersions et de ces chants, on donne aux enfants de chœur des œufs, des noix, des fromages, des sous, etc. Généralement, la quête se fait au profit exclusif des quêteurs. En certaines Communes, cependant, le curé intervient dans le partage (1), (Nailly, Sainpuits et canton de Coulanges-la-Vineuse).

De même que les enfants de chœur, dans le canton de Toucy, les sonneurs font une tournée chez les paroissiens, munis de deux arrosoirs, l'un pour le vin, l'autre pour le cidre, et d'un panier dans lequel ils mettent les provisions qu'on leur donne.

Partout ou presque partout, pendant les jours de la semaine sainte où les sonneries de cloche sont suspendues, les enfants de chœur annoncent les offices en parcourant les rues avec des crécelles appelées, selon les lieux, *parterelles*, *naquettes* ou *cralottes*, qu'ils font grincer. Dans plusieurs pays, l'annonce est faite avec des paroles et des airs spéciaux. A Ormoy, ils psalmodient :

Venez, venez au salut ; le prêtre l'a dit. C'est à (telle) heure le salut.
Venez, venez à la messe ; le prêtre l'a dit. C'est à (telle) heure la messe.
Venez, venez, à l'eau bénite ; le prêtre l'a dit. C'est à (telle) heure l'eau bénite.

(1) A défaut de ce partage, il était d'ailleurs d'autres redevances que recevaient, il y a vingt ou trente ans encore, certains curés. En première ligne, on peut citer le vin dit de la *Passion*, qui était versé dans une feuillette spéciale déposée dans les pressoirs. Ce nom venait de ce que le tribut était donné comme casuel au curé pour la récitation de la Passion, à l'Église, pendant les orages.

On faisait aussi une quête de gerbes au profit de la Cure, après la moisson.

De plus, autrefois dans l'Avallonnais, les instituteurs envoyaient dans chaque maison chercher leurs *roulées* par des enfants Dans l'arrondissement d'Auxerre, ils faisaient, comme les curés, déposer des feuillettes dans les pressoirs.

Digitized by Google

A Branches, à la troisième tournée, ils disent :

« Préparez-vous, Mesdames, pour venir à l'office. Venez adorer les plaies de Jésus-Christ. »

On sait que l'Eglise ne dit plus *Alleluia* depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au Samedi saint. Autrefois à Auxerre la suspension de ce chant donnait lieu à un singulier usage : « On faisait, dit M. de Ponthieu (*Fêtes légendaires*), mourir l'*Alleluia*, on l'ensevelissait, on le ressuscitait. Les enfants de chœur officiaient les samedis de la Septuagésime ; après la messe, ils portaient en pleurant une espèce de bière qui représentait l'*Alleluia* décédé et, le Samedi saint, on solennisait sa résurrection. On faisait de même dans plusieurs contrées. A Toulon, notamment, on l'enterrait en grande pompe avec toutes les cérémonies d'usage pour les morts. Mais à Langres, il était traité d'une toute autre manière : c'était à coups de fouets qu'on le chassait de l'église. « La rubrique, dit le même auteur, marquait les différentes circonstances de cette burlesque cérémonie. On écrivait en lettres d'or sur un de ces joujoux du moyen-âge appelés *toupies* le mot : *Alleluia*. Les enfants de chœur, à l'heure indiquée par ce rituel, venaient en procession, avec la croix et la bannière, au lieu où la toupie était placée, et la flagellation commençait. Ils la faisaient pirouetter à coups de fouet en chantant des psaumes et des hymnes, et la poussaient ainsi hors de l'église en lui souhaitant *bon voyage jusqu'à Pâques prochain*. »

ŒUFS DE PAQUES.

Si la Semaine sainte est le temps de la récolte des *œufs* à l'état de nature, le lundi de Pâques est le jour de la récolte des œufs (1) teints, appelés *roulées*. Cette qualification vient de l'usage ou, plus justement, du premier usage qui est fait de ces œufs dans un jeu jadis très répandu. On faisait rouler, sur un plan incliné, des œufs qui, avant de s'arrêter, devaient s'entrechoquer avec d'autres placés au repos et servant de but.

A Villeneuve-sur-Yonne, ce genre de récréation est pratiqué

(1) L'emploi que l'on fait des œufs à l'occasion de Pâques paraît avoir une origine théogonique. Chez la plupart des anciens peuples, l'œuf était considéré comme un symbole de l'éternité et de la fécondité. — « C'était un usage commun à tous les peuples agricoles d'Europe et d'Asie, dit le savant mythologue Court de Gébelin, de célébrer la fête du nouvel An en mangeant des œufs. On avait même soin de les teindre en plusieurs cou-

Digitized by Google

par tous les membres des familles et donne même lieu à une véritable fête publique. Le lundi de Pâques, on se rend à un petit bois situé à environ deux kilomètres de la ville, nommé la Garenne de Saint-Martin. Là est installée une petite fête foraine où se vendent des œufs rouges à profusion. Enfants et parents en font provision et les jouent à la roulette. L'œuf qui, dans sa course, en atteint un autre faisant but assure le gain de ce dernier au lanceur. Les œufs brisés sont mangés sur place et arrosés de rafraîchissements que fournissent les marchands forains. Pour compléter la fête, des danses sont organisées au bas de la Garenne.

Presque partout, les *roulées* sont considérées comme dues aux enfants par les grands parents et par les parrains et marraines. En certains pays, aux œufs teints obligatoires on ajoute un supplément : à Seignelay, deux *craquelins*, petits gâteaux secs d'une forme carrée ou oblongue ; ailleurs, des *niflettes*, autre sorte de pâtisserie grossière ; à Branches, autrefois, une miche ronde composée de farine, d'œufs et de beurre ; à Neuilly, un pain blanc.

A Vézelay, on donne des œufs teints même aux bébés qui n'en pourront tirer aucun parti. C'est, dit-on, *leur grange et leur maison*.

Indépendamment des enfants, différentes catégories d'individus avaient ou ont encore l'habitude de recevoir des *roulées*. Par exemple, les facteurs ruraux, les domestiques-meuniers (Venizy, Ormoy), les manouvriers qu'on emploie (Egriselles-le-Bocage), les maréchaux (Collemiers), les cordonniers (Nailly), les forgerons (Saint-Martin-sur-Ouanne). Dans ce dernier pays, le sonneur va aussi chercher sa *glaine*, qui consiste, non pas en œufs, mais en blé et en argent.

leurs, surtout en rouge, couleur favorite des anciens peuples et des Celtes en particulier. Mais la fête du nouvel an se célébrait à l'équinoxe du printemps — (sous la première race, l'année commençait le 1er mars, jour de la revue de toutes les troupes au Champ-de-Mars ; sous la deuxième race, à Noël, puis à l'Annonciation (25 mars) ; sous la troisième race, à la veille de Pâques ; enfin, en 1564, un Édit de Charles IX fixa définitivement l'ouverture de l'année au 1er janvier) — c'est-à-dire au temps où les chrétiens ne célèbrent plus que la fête de Pâques, tandis qu'ils ont transporté le nouvel an au solstice d'hiver. Il est arrivé de là que la fête des œufs a été attachée chez eux à la Pâque. Cependant, ce n'a point été par le simple fait de l'habitude, mais par la raison qui faisait attribuer à la fête de Pâques les mêmes prérogatives qu'au nouvel an, celles d'être un renouvellement de toutes choses, comme chez les Persans, et celles d'être, d'abord le triomphe du soleil physique, et ensuite celui du soleil de justice, du Sauveur du monde, sur la mort, par la résurrection. »

Digitized by Google

Dans plusieurs localités les conscrits de l'année vont, tambour en tête, demander des œufs pour faire une omelette, et du vin pour l'arroser.

A Venizy, les *roulées* sont mangées en famille. Elles sont faites avec des œufs pondus le Vendredi saint, que la maîtresse de la maison conserve précieusement parce qu'ils ont la vertu de mettre à l'abri des fièvres.

En certains endroits (Saint-Florentin, Quarré-les-Tombes, Chablis), enfants et même grandes personnes jouaient, il n'y a pas longtemps encore, à la *toquette* avec des roulées. L'un des joueurs présentait à l'autre l'extrémité d'un œuf enveloppé le plus possible par la main. L'adversaire devait frapper son œuf du même bout. L'œuf cassé était acquis au partenaire dont l'œuf avait résisté au choc.

A Chablis, quand un joueur malheureux avait épuisé sa provision, il payait une petite redevance et obtenait la permission de changer de bout.

Notons que ces luttes ne se faisaient pas toujours d'une façon très chevaleresque. Il arrivait parfois que les habiles, pour faciliter le triomphe, se servaient d'œufs de bois ou de pierre que la teinture empêchait de reconnaître.

Mais c'est à Bléneau surtout que ce jeu de la *toquette* est cultivé avec une véritable ferveur. Pendant le Carême et, principalement à Pâques, sur toutes les tables des auberges on voit des assiettes remplies d'œufs teints que les buveurs jouent entre eux. Cela s'appelle *roquer*. Celui dont l'œuf casse est tenu de payer à boire aux assistants.

A Bléneau encore existe un autre divertissement qui se rapporte également aux œufs. Pendant le Carême, beaucoup d'enfants, de jeunes gens et de jeunes filles jouent *à la Carême*. Voici en quoi ce jeu consiste : Tous les jours, après chacun des *Angelus*, si les deux joueurs se rencontrent, c'est à qui saluera le premier le partenaire du mot : *Carême*. A Pâques, celui qui a *carêmé* l'autre le plus souvent, reçoit de son adversaire un nombre d'œufs teints égal à la quantité de *carêmes* dont il a surpassé ce dernier.

FÊTE DE SAINT MARC, ROGATIONS ET FÊTES DE L'INVENTION DE LA SAINTE CROIX.

Dans toutes les Communes de l'Yonne autrefois, et dans plusieurs encore aujourd'hui, des processions religieuses étaient ou sont faites à travers la campagne le jour de saint Marc et pendant les trois jours des Rogations.

Digitized by Google

En certains pays, ces processions donnaient lieu à des usages particuliers qu'il importe de noter.

Dans la Commune de Quarré-les-Tombes, chacun des hameaux a pour monument religieux une croix en bois, et quelquefois deux. Pendant les Rogations, quand la procession doit venir, on pavoise ces croix (on dit les *habiller*). Elles sont enveloppées de blanc et ornées de touffes de rubans de diverses couleurs conservés à cette intention dans les armoires. Sont-elles parées de noir, c'est que la mort a étendu, pendant l'année, son voile funèbre sur le hameau. Devant la croix est placée une table couverte d'une nappe brodée, et chargée de vases remplis de fleurs des champs. On y dépose aussi, pour les faire bénir, des livres de messe, des chapelets, de petits crucifix et autres objets de piété. Une station a lieu au pied de chaque croix. On chante des hymnes, des cantiques et l'*Ecce aquæ* durant lequel le prêtre asperge l'assemblée et la campagne environnante. Puis est donnée la bénédiction avec le crucifix que les fidèles les plus fervents viennent baiser, portant à la main des assiettes chargées d'œufs, de beurre, de volailles qu'ils offrent au curé pour qu'il implore la bénédiction du ciel sur leurs travaux des champs. Cette coutume s'étend à tout le Morvan avallonnais. Dans les grosses paroisses, les offrandes s'élèvent de 80 à 100 douzaines d'œufs, et de 30 à 40 pains de beurre. Elles sont rapportées par le bedeau, le sonneur et quelques assistants.

A Escamps, on mettait au pied des croix des tables portant des biscuits et du vin à l'usage des membres de la procession. Dans le cours de ces cérémonies, le curé bénissait les maisons, les granges, les étables nouvellement bâties. Il bénissait aussi de petites croix apportées par les cultivateurs qui allaient ensuite les planter dans leurs champs.

Cette coutume de faire bénir des croix, sinon pendant les processions, du moins dans les églises, était en vigueur dans un grand nombre de pays. Souvent cependant, c'était le jour de la fête de *l'Invention de la Sainte Croix* (3 mai) qu'avait lieu cette cérémonie. D'ordinaire, les croix étaient en noisetier, en coudrier ou en aubépine ; elles avaient pour but de préserver la récolte des champs dans lesquels on allait les planter (1). — Dans quelques pays, elles étaient remplacées par des branches de buis que l'on

(1) A Varennes, quand, en coupant du blé, un moissonneur rencontrait une de ces croix dans son sillon, il devait *payer un litre*. A Bléneau, les moissonneurs qui rencontrent une croix dans le champ, se découvrent, s'agenouillent, chantant l'*O Crux ave*, puis l'arrachent et la laissent à erre.

Digitized by Google

faisait bénir le jour des Rameaux, et que l'on portait également dans la campagne (Vernoy, Bussy-le-Repos, Collemiers). — A Monéteau, le jour des Rameaux, on met sur chaque panier d'abeilles une tige de buis bénit. Dans le Gâtinais Yonnais (partie de l'Yonne qui touche au point de rencontre de Seine-et-Marne et du Loiret), on met encore aujourd'hui de ces buis (*bérouis*), non seulement dans les champs, mais à toutes les portes des chambres, des écuries, des lapinières, etc. Même usage à Cruzy où tout le monde portait une branche de buis à la messe le jour des Rameaux. C'était à qui aurait le plus beau *rameau*. On ornait ces buis de fleurs, de rubans, de pruneaux attachés, de pommes enfilées dans la poignée ou dans les plus grosses brindilles.

En nombre d'endroits, pendant les Rogations ou le jour de la sainte croix et de saint Roch, les prêtres bénissent les bestiaux. Ici, le curé se rend sur le champ de foire où les bestiaux sont rassemblés (plusieurs Communes de la Puisaye) ; là, il va dans les écuries et dans les étables (Lailly) ; ailleurs encore (Canton de Coulanges-la-Vineuse), on fait défiler les bestiaux devant l'église.

Il est d'usage aussi de faire bénir de l'avoine, du foin, du pain que l'on donne ensuite à manger aux animaux, soit immédiatement, soit quand ils sont malades. Dans le canton de Toucy, on faisait, de plus, le jour de saint Roch, bénir de l'herbe dite de *Saint-Roch*. On la suspendait derrière une porte de l'habitation pour attirer la protection du ciel sur la maison. — A Viviers, le jour de la saint Michel, c'est du blé que l'on donne à bénir pour le mêler à la future semence de l'année. Dans ce même pays, le jour de la Fête-Dieu, on dispose deux branches de sureau sur le passage de la procession. Ces branches sont partagées par les habitants qui les portent sur leurs pommiers pour écarter les chenilles. A Cruzy, pendant la semaine de la Fête-Dieu, on faisait bénir soit une couronne de fleurs, soit un bouquet de roses, que l'on plaçait d'ordinaire, comme préservatif contre la foudre, *à la bonne grâce du lit*, c'est-à-dire à la pièce d'étoffe accrochée autour de la couronne du lit, au-dessus des rideaux.

Autrefois, à Maligny, l'un des jours des Rogations, on conduisait les animaux malades à une petite chapelle située près du pays : chapelle dite de Saint-Antoine, qui a été détruite à la Révolution. On les y menait même à toutes les époques de l'année.

A Bléneau, Cruzy-le-Châtel, etc., le temps qu'il fait pendant les trois jours des Rogations est considéré comme un présage. Le temps du premier jour sera celui de la fauchaison ; celui du second jour, le temps de la moisson ; celui du troisième jour, le temps des vendanges et des semailles.

Digitized by Google

FEUX DE LA SAINT-JEAN ET DE SAINT-PIERRE.

L'une des réjouissances populaires le plus longtemps conservée parmi nous est celle des *feux de la Saint-Jean* (1).

Elle avait un double caractère : tantôt religieuse, tantôt laïque. A Joigny, il y a cinquante ans encore, la veille de la Saint-Jean, dans l'après-midi, les enfants se répandaient dans les rues en criant : « *Du bois pour la dédicace ! Du bois pour la Saint-Jean !* » Les habitants répondaient à cet appel en donnant, qui un fagot, qui une bourrée, d'autres des javelles. Le tout était ensuite déposé en forme de bûcher autour d'un arbre planté au milieu de la place qui précède l'église dédiée à saint Jean. — Vers 7 heures, les clergés des trois paroisses de la ville se réunissaient et se rendaient processionnellement à la place Saint-Jean, bannières déployées. Le bûcher était allumé par le curé de la paroisse de ce nom. Lorsque tout était consumé, les innombrables assistants qui étaient accourus se disputaient les cendres ainsi que l'écorce de l'arbre de Saint-Jean, auxquelles ils attribuaient des vertus merveilleuses.

Dans le canton d'Aillant, il y a quelques années, les conscrits de l'année allaient, dès le matin, dans la forêt communale, couper un jeune arbre, le plus élevé qu'ils pouvaient trouver. Cet arbre, appelé *Mai*, était amené et dressé par eux sur la place publique. Un monceau de sarments était formé au pied. A l'office du soir, le clergé et les habitants allaient en procession sur la place, et là, le maire, ceint de son écharpe et entouré du Conseil Municipal, présentait au curé une allumette enflammée avec laquelle celui-ci mettait le feu aux sarments, La procession se continuait circulairement autour du bûcher pendant tout le temps qu'il brûlait, et reprenait ensuite le chemin de l'église.

(1) L'origine de ces feux doit être reportée à une époque très reculée. Ils sont un reste du culte que tous les anciens peuples du monde ont successivement rendu sous des noms divers au feu ou au soleil. Chez toutes ces nations on offrait à ce dieu des sacrifices consistant en animaux, parfois même, comme chez les Gaulois, en victimes humaines, que l'on brûlait sur un bûcher. C'est sans doute par une tradition inconsciente, qu'à Paris, à Metz et dans plusieurs autres villes de France, on suspendait autrefois à l'arbre qui devait être brûlé, un grand panier renfermant des chats et des renards. Et à propos du choix de ces victimes, M. Laisnel de la Salle, dans ses *Légendes du centre de la France*, se demande, non sans raison, si ce n'était pas comme ennemis du soleil ou de la lumière que les chats et les renards, animaux de proie nocturnes, étaient sacrifiés dans cette circonstance.

Digitized by Google

Aussitôt la procession terminée, la foule se précipitait sur l'arbre et le dépouillait de son écorce dans toute la partie qui avait subi l'action du feu. La croyance populaire attribuait à ces morceaux d'écorce le pouvoir de préserver de la foudre.

Même pratique à Villiers-sur-Tholon en 1868 encore et peut-être depuis. A Chamvres également, sauf que la cérémonie se faisait à la Saint-Léonard, fête patronale du pays. A Villemer, de même que dans plusieurs Communes des environs de Sens, des feux semblables sont encore allumés aujourd'hui par le curé au milieu des chants religieux, et les débris du bûcher sont conservés précieusement aux mêmes fins qu'à Joigny et à Aillant. De plus, aux environs de Sens, après le départ du prêtre, les assistants se chauffent le dos au feu pour éviter les maux de reins pendant la moisson, et ramassent quelques charbons qu'ils déposent dans la grange sous la première gerbe de blé pour écarter la vermine.

Dans certains pays, le feu était fait avec des essences résineuses produisant beaucoup de fumée. On faisait traverser cette fumée par le bétail, ce qui devait le préserver de toute maladie. A Leugny, d'ailleurs, où l'on n'employait que du bois commun, on faisait passer le bétail sur la cendre pour le préserver de maladies. A Viviers, pour célébrer plus complètement encore cette fête du soleil et assurer sans doute sa protection à tous les êtres qui y participaient, on mettait, il y a vingt-cinq ans encore, des couronnes de fleurs sur la tête des bestiaux. — Dans d'autres pays, le Clergé n'intervenait pas. La cérémonie était purement laïque.

A Auxerre, il n'y a pas plus d'une trentaine d'années, la Saint-Jean était célébrée avec un entrain qui rappelait l'ancien temps. La veille de la fête, les jeunes gens du quartier de la Porte de Paris prenaient une voiture à laquelle ils s'attelaient, et allaient chez les vignerons prélever une dîme de javelles, sarments et souches de vigne appelés *couets*. Quand l'approvisionnement était fait, ils se rendaient au rond-point de la Porte de Paris. Là, on mettait en tas le bois recueilli, et on l'allumait. Tandis qu'il brûlait, les jeunes filles s'associaient aux jeunes gens pour former, autour du bûcher, des rondes pendant lesquelles on chantait :

Au bois, au bois, Mesdames.
Oh ! le joli p'tit bois !
C'est la bergèr' que voilà
Qui nous y amène, amène,
C'est la bergèr' que voilà
Qui nous y amènera.

Digitized by Google

ou bien :

Je suis envoyé de Cythère
Pou' marier tous les amants.
Sans curé et sans notaire,
Je les marie à l'instant.
Voulez-vous du mariage,
Mam'zelle ? Entrez, choisissez,
Prenez un baiser pour gage :
Votre contrat sera passé.

ou bien encore :

J'ons tant d'enfants à marier
Que je n'savons comment,
Comment, comment faire,
Comment en marier tant.
Mam'zelle, on dit qu'v'avez d'l'amour.
Ah ! si vous en avez,
Entrez, entrez dans la danse.
Ah ! si vous en avez,
Embrassez qui vous aimez.

ou enfin :

C'est la fille à Jérôme,
La fille à Jean Raymond,
C'sont des amants pauvres,
Comme on en voit souvent.
Jurez (ou jurons) d'être unis,
Et puis embrassons-nous.

Ces réjouissances n'étaient pas le monopole des habitants du quartier de la Porte de Paris. Ceux du quartier de Saint-Pierre se livraient aux mêmes ébats, cinq ou six jours plus tard, quand arrivait la fête de leur patron. Eux aussi allumaient *leurs feux de Saint-Pierre* sur la route de Coulanges, au-delà du faubourg Saint-Martin, en répétant les mêmes rondes et les mêmes chants (1).

On ne voit pas que dans d'autres pays du département des feux en l'honneur de Saint-Pierre aient jamais été en usage. L'exception qu'on rencontre à Auxerre peut s'expliquer au moins autant par un effet d'émulation chez la jeunesse du quartier Saint-Pierre que par le désir de se faire bien venir du portier du Paradis.

Entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre, au reste, les jeunes

(1) Autrefois, à Paris, le jour de la Saint-Pierre, des feux de joie étaient allumés par les clercs de la Sainte Chapelle dans la cour du palais.

Digitized by Google

vignerons et vigneronnes des deux quartiers s'unissaient pour parcourir les rues de la ville en faisant des semblants de farandoles. Marchant à la file, précédés de deux des leurs qui allaient de front en se tenant par la main, ils exécutaient des évolutions qualifiées du nom de : *Passer barrière*. A certains moments, la queue de la file se portait, en courant, vers la tête et passait sous les bras, élevés en arceau, des deux conducteurs de la colonne. Le reste du chapelet suivait : de telle sorte que Saint Pierre pouvait se dire : « Voilà la parole du Maître accomplie accidentellement sur terre : les premiers sont les derniers; les derniers sont les premiers. » Et à chaque instant, durant la promenade, la même substitution s'opérait. Tout cela d'ailleurs se faisait sans aigreur, en chantant :

Ramène tes moutons, bergère,
Ra, ra, ramène donc
Tes moutons à la maison.

De distance en distance, aussi bien, l'égalité se rétablissait dans des rondes formées sur les places et dans les endroits assez spacieux pour s'y prêter.

A ces réjouissances il était parfois ajouté des réminiscences du carnaval. C'est ainsi qu'on figurait un cortège nuptial, lequel se rendait sur des charrettes, bailli en tête, à l'Hôtel-de-Ville. Le cortège arrivé devant l'escalier, on mettait pied à terre. Là, Monsieur le Bailli montait sur le perron, lisait le contrat redigé en termes burlesques, et prononçait le *conjungo*. Comme dans un mariage véritable, les dragées n'étaient pas oubliées.

Dans une partie de la Puisaye, il y a une trentaine d'années encore, on faisait les feux de la Saint-Jean avec des yèbles qui produisaient beaucoup de fumée. Les jeunes gens sautaient par dessus le brasier, et celui qui, en sautant, touchait les yèbles, était amené, de force au besoin, par ses camarades auprès du brasier pour être enfumé. — Ces sauts n'étaient que la continuation de ce qui se faisait chez plusieurs peuples anciens au sujet des feux allumés en l'honneur du Soleil. C'était une sorte de baptême par le feu dans lequel celui qui s'y soumettait trouvait comme une régénération et une source d'immunité (1).

A Chablis, les feux de la Saint-Jean ont pour objet de souhaiter

(1) On regarde cette formalité (s'élancer à travers les flammes des feux de la Saint-Jean) comme une sorte de purification qui chasse les maladies et qui doit porter bonheur à ceux qui l'accomplissent. Aussi les pères et les mères ont-ils soin, lorsque la flamme est tombée, de prendre

Digitized by Google

la bienvenue aux nouveaux habitants. Dans chaque quartier on prépare autant de feux qu'il s'y trouve de nouveaux venus. Le soir, les plus vieux du quartier vont, munis de torches de glui enrubanées et fleuries, inviter les nouveaux résidants à allumer les bûchers dressés en leur honneur. Si ce sont des dames, on leur offre le bras pour les conduire au bûcher. Quand le feu est allumé, on lance des pétards dans le foyer, on danse en ronde autour ; puis, le bois consumé, les vieilles femmes ramassent la braise et la conservent comme un préservatif contre la foudre et les épidémies. Ceux qui ont allumé les feux invitent toutes les personnes qui ont assisté à la cérémonie, et même les passants, à aller s'asseoir à des tables chargées de rafraîchissements, qu'ils ont fait établir devant leurs portes. On boit, on chante et la fête se prolonge jusqu'à minuit.

Indépendamment de l'usage des feux, dans tous nos pays, autrefois, on avait soin de faire, le jour de la Saint-Jean, des provisions de plantes auxquelles on reconnaissait des vertus aussi variées que souveraines. On croyait, qu'en ces jours où le soleil atteint pour nous le plus haut point de sa splendeur, la puissance des simples elles-mêmes s'exaltait et préparait des effets merveilleux à ceux qui sauraient en profiter. — C'est cette croyance, dit M. de la Salle (1), qui a donné lieu à la locution française : *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, c'est-à-dire recourir à tous les moyens, ne rien négliger pour sortir de quelque embarras, pour réussir en quelque entreprise.

FÊTE DE NOEL.

La fête de Noël a été de tout temps l'objet d'une vénération extrême dans nos contrées. On n'attendait même pas toujours sa venue pour la célébrer. Dans plusieurs pays on y préludait par des manifestations et des réjouissances qui prenaient différentes formes (2).

les petits enfants dans leurs bras et de leur faire traverser le brasier de la *jouée* (feu de la Saint-Jean en langage berrichon). En plusieurs pays, on le fait même franchir au bétail, dans l'intérêt de sa conservation. Ces coutumes s'observent aussi dans quelques contrées de l'Allemagne, où le feu de la Saint-Jean porte le nom de *Rettungsfener* (*ignis salutaris*), et on les retrouve encore en Galicie et en Ukraine, où les jouées sont désignées sous le nom de *Kupallo*, bains solaires. — *Légendes du centre de la France*, par de La Salle.

(1) *Croyances et légendes du centre de la France.*

(2) A Seignelay, à Branches, il n'y a pas longtemps encore, les enfants et les indigents allaient, la veille de Noël, chanter aux portes des com-

Digitized by Google

A Avallon, jusqu'à la Révolution, chaque jour pendant les *Avents*, des musiciens gagés par la ville parcouraient les rues en exécutant sur leurs instruments des airs de Noëls et de cantiques, *à la louange* de Dieu et à l'honneur de la vierge Marie.

A Auxerre, à la même époque de l'année, dans un temps plus rapproché de nous, on chantait dans chaque famille des *Noëls* dans lesquels étaient décrits les principaux épisodes de la conception et de la naissance du Christ. La veille de Noël surtout cette coutume prenait un caractère d'allégresse tout particulier. Dans chaque maison, la famille, groupée devant l'âtre où brûlait la plus grosse bûche de la provision d'hiver, dite *bûche de Noël*, attendait la messe de minuit en *tournant* et en mangeant des crêpes qu'on arrosait de vin chauffé dans le *pichet* ou *choupignot* (petite cruche de terre).

L'usage de la bûche de Noël était commun à toutes les parties de notre région. Seul le temps pendant lequel devait brûler cette bûche différait suivant les pays. Mais ce qui partout se rapportait, c'était l'obligation où l'on se tenait de la faire durer au moins durant toute la nuit de Noël. Le motif en était, dans beaucoup d'endroits (Beauvillers, Saint-Martin-sur-Ouanne, etc.), que pendant ce temps la Vierge pouvait venir changer l'enfant Jésus de langes et lui faire chauffer sa bouillie. A Thory, pour l'y convier, les ménagères faisaient, la veille de Noël, un nettoyage à fond de toute la maison. La bûche de Noël avait encore, d'ailleurs, d'autres objets d'utilité personnelle pour ceux qui l'allumaient. On en recueillait le charbon, tantôt pour le mettre au grenier, afin d'écarter la vermine (Egriselles-le-Bocage), ou dans les tas de blé pour écarter les rats (Chassigny) et les charançons (environs d'Avallon), et pour empêcher que les chats n'y vinssent déposer leurs excréments (Angely). A Maligny, ces débris étaient répandus dans les jardins comme préservatifs contre les taupes ; à Seignelay, on les gardait pour conjurer la foudre ; à Bléneau, lorsque les vaches avaient fait un veau, on mettait un fragment de ce charbon dans leur buvée afin de les faire délivrer facilement. Ailleurs (Collemiers), on ramassait les cendres et on les portait à l'église pour la distribution du mercredi des cendres. Dans le canton d'Aillant, où la bûche devait brûler trois jours, on en réservait les cendres et le dernier tison pour les mélanger à la semence du blé, afin de le préserver de la carie. A Cure, à Chamoux, on répandait les cendres autour des habitations pour éloigner les serpents.

plaintes du genre de celles qui étaient chantées à la *Fête des Rois* (voir ci-dessus), pour obtenir quelques dons, soit en argent, soit en provisions.

Digitized by Google

Parfois aussi on demandait à la bûche de Noël des présages. Dans le canton de Coulanges-la-Vineuse, par exemple, on frappait sur la bûche avec la pincette. Plus il en sortait d'étincelles, plus les blés seraient grainés. Mais en Puisaye, au rebours, il ne faisait pas bon se livrer à ces curiosités. Malheur à celui qui tisonnait la bûche de Noël ; il lui venait aussitôt des furoncles à une partie de lui-même sur laquelle il ne pourrait plus s'asseoir.

La bûche allumée et les premiers Noëls chantés, on se rendait à la messe de minuit. Là, à la pompe religieuse venaient se joindre des intermèdes d'un caractère plus ou moins pittoresque. Le thême de ces intermèdes était la présentation à l'offrande d'un agneau qu'on laissait au curé. La cérémonie se faisait parfois d'une façon brillante. Bergers et bergères avançaient en deux groupes, les premiers munis de fouets qu'ils faisaient claquer, les autres de houlettes et de quenouilles ; tous fastueusement décorés de rubans. Quelquefois les bergers étaient accompagnés de leurs chiens qu'ils tenaient en laisse et faisaient aboyer (Maligny, Varennes, Seignelay). A Thorigny, à Sergines, ils jouaient de la cornemuse. Mieux encore ! Dans le dernier de ces pays, ils exécutaient des danses et des ballets.

En allant à l'autel, on faisait bêler l'agneau de force, s'il était besoin, en lui pinçant l'oreille. Un premier berger le portait, soit sur les bras, soit dans une corbeille enrubannée. Un second portait le pain bénit ; un troisième un *arbre de Noël*, consistant tantôt en un beau houx orné de ses baies rouges et illuminé de petites bougies (La Ferté-Loupière), tantôt en un rameau garni de fleurs et de bougies (Beugnon). — Souvent la marche des bergers était guidée par une étoile formée à la voûte de l'Eglise par des chandelles fichées en couronne sur un morceau de bois qui glissait sur un fil de fer incliné (Maligny, Seignelay, Varennes, Sergines). — Tous les assistants suivaient le cortège à l'autel. Pendant la bénédiction de l'agneau et pendant l'offrande on chantait des Noëls. A Rebourseaux, on faisait manger à l'agneau du pain bénit.

Après la messe les familles rentraient pour se livrer à de nouvelles réjouissances. Mais, dans certains pays, avant de s'y reprendre, le maître de la maison allait donner à manger (quelquefois du pain bénit) (1) et à boire aux hôtes de l'étable pour les

(1) Dans le Berri, dit M. de La Salle, bœufs et vaches participent aux mortifications et aux joies chrétiennes qui signalent cette grande journée ; ainsi, après avoir jeûné la veille de Noël, comme leurs maîtres, ces animaux reçoivent, à l'issue de la messe nocturne, une provende extraordinaire du meilleur fourrage. — Même coutume en Suède. En Cor-

Digitized by Google

préserver de certaines maladies. Opération redoutable, car on était convaincu que dans cette nuit-là les bêtes avaient le don de la parole (1) et de la prescience (Cure, Quarré-les-Tombes, canton de Coulanges-la-Vineuse), et malheur à qui les troublait! Après avoir frappé du pied (Fulvy) ou fléchi un genou (Viviers) au moment de l'élévation de la messe de minuit, elles causaient entre elles, et le maître fermait l'oreille, crainte d'entendre des reproches à son adresse, ou, qui pis est, l'annonce de malheurs qui devaient le frapper. — On distribuait donc les rations au plus vite; puis le maître, s'il avait traversé impunément l'épreuve, sortait à toutes jambes de l'étable et rentrait le cœur joyeux présider au *réveillon*.

On sait en quoi consistait le *réveillon* : andouilles, boudin, crêpes, galettes, chataignes et autres mets de digestion aussi facile. Le tout arrosé de cidre ou de purée septembrale jusqu'à ce que les semelles des chaussures, selon l'expression rabelaisienne, en soient imbibées. Les Noëls, bien entendu, se multipliaient plus que jamais. On n'y faisait trève, dans certains pays, que pour se livrer à un jeu qu'on appelait *souffler le charbon*. Le jeu consistait en ceci : Au-dessus de la table autour de laquelle étaient assis les convives, on suspendait par un fil de fer un *charbon embrasé*. Les assistants soufflaient dessus à tour de rôle, cherchant à l'envoyer sur le visage du vis-à-vis qui, lors-

nouailles, les bestiaux sont aussi soumis à un jeûne rigoureux la veille de Noël, mais on ne leur donne rien pendant la nuit, car l'on considère que pendant cette nuit tous les animaux sont plongés dans un profond sommeil, deux seuls êtres veillant sur la terre : l'homme qui attend son Messie, et le crapaud, symbole de l'esprit du mal.

(1) Cette attribution de la parole aux animaux, basée dans la circonstance sur un privilège momentané que Dieu leur aurait accordé en reconnaissance des soins affectueux que leurs ancêtres de l'étable de Bethléem auraient prodigués à l'Enfant Jésus, se rencontre, au reste, chez beaucoup de peuples primitifs.

Les Nègres prétendent que si le singe ne parle pas, c'est par un calcul de paresse, pour ne point travailler. Les Kamtchadales disent que si le chien ne se sert plus, comme jadis, du langage articulé, c'est par fierté rancuneuse, depuis le jour où les parents du dieu Koutka ne répondirent pas à certaines questions qu'il leur posait. Le genre *fable*, d'ailleurs, qu'on rencontre dans les plus anciennes littératures, notamment dans l'Inde, a pour fondement cette croyance que les animaux parlent et raisonnent.

Il paraît qu'en Alsace, en Allemagne, en Suisse, on croit que les abeilles sortent, dans la nuit de Noël, de leur engourdissement et célèbrent la naissance du Christ par des bourdonnements.

Digitized by Google

qu'il était atteint, était brûlé (Maligny, Accolay, canton de l'Isle-sur-Serein, etc.) A Varennes, on prépare plus sûrement encore les brûlures. Deux personnes à genoux, les mains derrière le dos, se placent en face l'une de l'autre. Elles *soufflent* le charbon à tour de rôle sans pouvoir l'écarter quand il leur arrive sur la figure. C'est un duel à outrance qui ne cesse que quand l'un des adversaires manque de souffle pour continuer la lutte.

Ordinairement le réveillon durait une heure ou deux. Il était, cependant, de fervents *réveillonneurs* qui le prolongeaient assez pour attendre à table la *messe du point du jour*.

MAIS.

La nuit du 30 avril au 1er mai a été de temps immémorial (1) et est encore aujourd'hui, dans beaucoup de localités, pour la jeunesse, un temps d'agitation tournée vers différents objets.

Le premier consiste dans le dépôt, devant les portes ou aux cheminées des jeunes filles à marier, d'emblêmes, les uns gracieux, les autres déplaisants. Les *Mais* gracieux se composent de bouquets, de branches de lilas, d'arbres enguirlandés, etc., auxquels on attache parfois des pâtisseries. Les *Mais* désobligeants sont formés d'épines, de branches de houx, de cadavres d'animaux, etc. En plusieurs pays, chaque sorte de *Mai* a une signification précise. A Rebourseaux, par exemple, une branche de

(1) La coutume des *Mais* remonte-t-elle, comme on l'a dit, à nos ancêtres les Celtes, dont l'année commençait le 1er mai? Ce qui est sûr, c'est qu'elle est chez nous fort ancienne. Au XIIIe siècle, les moines de Vauluisant ayant voulu enlever aux habitants de Villeneuve-l'Archevêque les droits d'usage et de pâturage dont ceux-ci jouissaient dans les bois de Fauconnois, de Chauderon et du Rochoy, des arbitres furent nommés par les deux parties pour régler l'affaire. Or, on voit dans la décision des arbitres que, relativement à la *ramée de mai*, les moines désigneraient à la Communauté de Villeneuve un arpent de bois situé dans les bois de Fauconnois, du côté des champs de Villeneuve, lequel serait entouré de fossés. Les habitants pourraient y prendre, le second dimanche de mai chaque année, un *mai* en branches, *chacun à sa volonté*, et les religieux observeraient, dans la coupe de ce bois, de réserver toujours un demi-arpent, de façon à ce que les habitants puissent y couper des *mais* de branchages. (Notice sur Villeneuve-l'Archevêque, par M. Quantin. — *Annuaire de l'Yonne* de 1853).

Une autre sentence arbitrale prononcée en 1308, par Bernard de Mée, dans une contestation entre l'abbaye de Saint-Marien et les habitants de Vincelles, accorde aussi à ces derniers la faculté de prendre, dans le bois, le 1er mai, une écorce ? (*eschorpetam*), un arbre, et à quiconque une ramée et une branche. (*Archives de l'Yonne*).

Digitized by Google

sureau indique que la jeune fille a les *bras creux*, c'est-à-dire est mauvaise ouvrière. A Viviers, aux jeunes filles sympathiques, on met une branche de charme ; aux *méchantes*, un églantier ; aux *malpropres*, un lilas ; à celles dont la conduite laisse à désirer, une branche de sapin.

Le lendemain ou le dimanche suivant, les jeunes gens qui ont déposé des symboles flatteurs se présentent chez les parents des jeunes filles pour *reconnaître les Mais*. Tantôt on les invite à dîner (canton d'Avallon), tantôt on se borne à les faire rafraîchir.

Dans quelques pays, on ne s'en tient pas à donner des *Mais* aux jeunes filles, on en met aux vieilles (Toucy, Baon) et même aux vieux garçons (Villeneuve-l'Archevêque). Mais il va sans dire que ces emblêmes sont loin d'être gracieux. C'est une perruque usée, un vieux balai, des verges, un chaudron fêlé et autres objets à l'avenant.

A Angely, par extension, on se sert des *Mais* pour censurer les individus qui ont commis quelque acte jugé répréhensible. On place au faîte de leur cheminée ou devant leur porte des objets se rapportant au fait qui leur est reproché.

Parfois les *Mais* ont un caractère impersonnel. Ce sera, comme à Branches, une simple décoration pour la place publique où l'on plante un arbre décoré de rubans, de biscuits et de bouteilles, ou bien un hommage rendu aux Autorités du pays. Ainsi à Egriselles-le-Bocage on plante deux beaux arbres, l'un devant la maison du Maire, l'autre devant celle de l'Adjoint (1).

Ce n'est pas tout encore. En maints endroits, on va jusqu'à mettre des *Mais* en vue des animaux, non pas toutefois pour leur faire honneur, mais dans la pensée de les garantir de troubles et de maladies. A Egriselles-le-Bocage, à Bussy-le-Repos, Collemiers, Saint-Julien-du-Sault, Chassigny, etc., on dépose des bouleaux, des branches d'aubépine blanche aux por tes desétables, sur les fumiers, pour empêcher que les serpents ne s'y multiplient ou viennent têter les vaches.

(1) Dans la chaîne du Jura, on a coutume d'apporter un arbre feuillé devant la demeure d'un Maire nouvellement nommé, par extension de l'usage autrefois en vigueur à l'élection des Maires, au champ de mai. Quand un Maire avait été désigné pour l'année dans ces assemblées électorales, qui se tenaient au sein des forêts druidiques, on arrachait un des plus beaux arbres que l'on allait transplanter devant sa demeure pour la décorer. On faisait de même en l'honneur de la *Valentine*, c'est-à-dire de la jeune fille à marier désignée par l'assemblée pour présider, avec son *Valentin*, aux fêtes de la jeunesse. (V. *Croyances et traditions populaires*, par Désiré Monnier).

Digitized by Google

La nuit du 1er mai est enfin pour les jeunes gens une occasion de faire de mauvais tours aux habitants peu soigneux de leurs instruments de travail ou de ménage. Tout ce qui se trouve devant les portes ou dans des cours ouvertes, charrues, brouettes, chaudrons, casserolles, écuelles, est enlevé et, tantôt mis en tas sur la place publique, tantôt placé dans des endroits d'un accès difficile, souvent même caché de telle sorte que les propriétaires des objets mettent du temps à les retrouver. Les recherches se font, bien entendu, au milieu des rires et des quolibets des jeunes gens qui ont opéré la razzia.

FIANÇAILLES.

Comme prélude aux fiançailles, consignons d'abord deux coutumes.

L'une consiste en un certain genre de flirtation superstitieuse pratiquée en Puisaye par des mères qui, voulant capter tel épouseur pour leur fille ou telle femme pour leur fils, font manger aux deux parties une galette de leur façon, qualifiée du nom expressif de *galette-nigaud*, et dont le charme provient d'os pulvérisés de grenouilles qui entrent dans la composition.

Dans le Morvan, les négociations en vue d'un mariage sont souvent conduites par des individus qui paraissent s'en faire une sorte de spécialité. On les appelle *pères d'hommes* ou plus vulgairement *croque-avoine*, désignation qui paraît venir de ce que le négociateur est de tous les diners qui se donnent avant et pendant la noce, et qu'il y occupe toujours la première place. C'est ce messager d'amour qui se charge d'aplanir les voies et de traiter à fond la question matrimoniale avec le père de la future. Le siège de ces séances diplomatiques est d'ordinaire le cabaret.

La cérémonie de la demande et de l'acceptation officielles n'est pas partout uniforme. Dans certains pays (Monéteau, il y a encore vingt ans), c'était le prétendant lui-même, accompagné de son parrain et de son plus proche parent, qui était chargé de cet office. Le plus souvent, c'est le père du jeune homme. Dans les environs de Sens, si la demande est agréée, le père est retenu à souper. On mange le *coué*, c'est-à-dire le plus beau coq de la basse-cour.

Puis vient *l'entrée* de la jeune fille chez les parents du jeune homme. C'est l'occasion d'un festin auquel sont conviés parents et amis, parrains et marraines, quelquefois les jeunes gens qui doivent être invités à la noce.

Dans le Morvan avallonnais, le repas des fiançailles se distingue des dîners ordinaires par la quantité prodigieuse de vin sucré

Digitized by Google

qu'absorbe l'élément féminin. La future, notamment, juge de l'amour qu'elle inspire à son fiancé par le degré d'édulcoration qu'il donne à sa boisson.

A la suite du repas de fiançailles, ou pendant sa durée, des bagues sont parfois échangées entre les futurs : en tout cas, il est généralement de règle que le fiancé en donne une à sa fiancée. A Vézelay, il lui offrait, en outre, un bouquet.

Dans les jours qui suivent, *on va aux habits*, c'est-à-dire que les deux futurs vont faire, à la ville voisine, les emplettes pour la toilette de noce de la mariée, que paie le fiancé. En retour de cet achat d'habits, la fiancée, même dans la classe bourgeoise, il n'y a pas longtemps encore, faisait don à son fiancé d'une *chemise de noce*. Ce don était jadis tout symbolique. Il signifiait à la fois adoption et union indissoluble. Chez les anciens Grecs, et plus tard chez nous au moyen-âge, on adoptait un enfant en l'introduisant sous le vêtement et lui faisant toucher la poitrine nue. En Allemagne, les nouveaux époux échangeaient leurs chemises.

Autrefois les fiançailles revêtaient, dans quelques pays, un caractère religieux. A Ormoy, par exemple, le curé fiançait les futurs époux en présence de leurs parents, la veille du mariage.

NOCES.

Dans plusieurs pays, les invitations à la noce doivent être faites suivant des formes strictement déterminées par l'usage.

A Mailly-la-Ville, ceux qui invitent doivent offrir des dragées aux invités. A Milly, les invitations doivent être faites avant le premier ban donné à l'Église ; sinon, elles sont refusées.

En plusieurs endroits (Villemer, Germigny), des aubades sont données, la veille du mariage, par les jeunes gens de la noce aux futurs et quelquefois même aux grands parents, à qui l'on adresse des compliments. A la Chapelle-Vaupelteigne, tous les jeunes garçons du village se mettent de la partie et remplacent la musique par des coups de pistolet et de fusil.

A Pont-sur-Yonne, les jeunes gens de la noce donnent une aubade à tous les invités, et ont, de plus, l'attention d'inscrire sur la porte l'heure du déjeuner. Pour comble de prévoyance, ils ajoutent souvent : « Apportez vos couteaux. »

A Quarré-les-Tombes, la veille, il y a bal : cette soirée se nomme « *les cordes*. »

L'heure de la cérémonie venue, la sortie de la future mariée du domicile paternel était quelquefois le sujet d'une petite scène mi-poétique, mi-récréative. Au Mont-Saint-Sulpice, il y a cin-

Digitized by Google

quante ans, lorsque le marié, accompagné de ses parents, se présentait à la porte de sa fiancée, les parents du jeune homme demandaient la mariée. Après avoir parlementé, on faisait sortir de la maison, les unes après les autres, toutes les femmes et filles qui s'y trouvaient, cuisinières et servantes comprises, et tant que la fiancée n'apparaissait pas, les demandeurs disaient : « Non, ce n'est pas celle-là que nous désirons. » Mais dès que la future se montrait, elle était acclamée avec enthousiasme.

A Héry, un des convives frappait à la porte et réclamait une *brebis qu'il avait perdue*. On lui répondait qu'on ne l'avait pas vue. Alors il en traçait le portrait et en faisait un pompeux éloge. Enfin, après un nouveau dialogue avec un interlocuteur chargé de lui répondre, il demandait à visiter le troupeau. Aussitôt les invités sortaient de la maison les uns après les autres. Dès que le requérant apercevait la fiancée, il la reconnaissait pour sa brebis, s'en emparait et la confiait à son berger (le fiancé), pour la conduire au bercail. Puis le cortège se mettait en marche (1).

Un usage toujours en vigueur à Montigny montre de quelle déférence le parrain (2) est l'objet. Avant le départ pour la Mairie, les *parrains* du futur, comme on les appelle, c'est-à-dire le véritable parrain et le mari de la marraine, s'avancent, accompagnés du fiancé et de ses parents, et demandent officiellement la main de la jeune fille à sa famille. Il semble que rien n'a été fait tant que le parrain n'a pas parlé. — Ces égards pour les parrains sont d'ailleurs universels dans les campagnes. D'après les croyances religieuses, le parrain est considéré comme le père *spirituel* du filleul. Il a répondu de l'âme sur les fonts baptismaux ; a ce titre, il prime le père selon la chair.

Quand le fiancé est étranger au pays, le plus souvent le cortège est accompagné d'une escorte de jeunes gens ne faisant pas partie de la noce. Les jeunes gens qui forment cette escorte s'échelonnent en ligne, fusil au bras, de chaque côté du cortège, qu'ils suivent dans toutes ses évolutions. A Seignelay, autrefois, quand il s'agissait d'un mariage de gens riches, la billarde se faisait à cheval. Les *billardiés* portaient des chapeaux bordés de blanc. Au sortir de l'église, le chef de la brigade remettait à la nouvelle mariée

(1) Une mise en scène analogue a lieu en Cornouaille, avec plus de développement et plus de poésie.

(2) Et aussi la marraine, car celle-ci, comme on va le voir, est représentée par son mari, l'un des *deux parrains*. — Les qualifications de compère (*cum pater*) et commère (*cum mater*), père avec un autre père, mère avec une autre mère, ont d'ailleurs un sens assez expressif.

Digitized by Google

une baguette à laquelle était attaché un ruban blanc. Cela s'appelait *courir la billarde.*

Il va sans dire que les armes dont sont munis les billardiers ne restent pas inactives entre leurs mains. Ils s'en servent pour faire des décharges de mousquetterie à la porte de la Mairie, à celle de l'Église, et, au retour de la cérémonie, devant l'habitation de la mariée.

Par surcroit de courtoisie, les billardiers dressent souvent devant l'Église une table chargée de liqueurs, de gâteaux et de biscuits qu'ils offrent, à la sortie, aux mariés et aux invités. Chaque consommateur dépose, en retour, une pièce dans l'assiette qui est préparée. A Leugny, autrefois, à la sortie de la messe, on offrait aux mariés un potage dans lequel flottait une queue de cochon. Sur le bord des cuillers, on pratiquait des creux avec un couteau, de manière que les mariés se déchirent les lèvres. Dans le canton d'Aillant, on présentait une soupe fortement poivrée et contenant une carotte que la mariée devait manger. A ces diverses sortes de gracieusetés est souvent ajouté, par l'un des membres de la billarde, un compliment aux mariés (1).

Notons toutefois qu'il n'y a pas qu'honneurs pour le marié, dans toutes ces démonstrations, et que la bienvenue n'est telle qu'on vient de la décrire qu'autant que ce dernier a su se la gagner par ses largesses. C'est à la condition qu'une certaine somme est donnée aux jeunes gens qui se présentent qu'une billarde est formée. Cette somme est même moins considérée par eux comme une générosité que comme l'acquittement d'un *droit* qui leur est dû. Dans certains pays, ce droit est de 3 livres 12 sous (Bouilly, Venizy); dans d'autres, de 3 livres 6 blancs (Rebourseaux). Dans ce dernier pays si le marié donne une pièce de cinq francs, en déclarant qu'il entend ne payer que la taxe pure et simple, depuis que la suppression des liards ne permet plus de

(1) En voici un qui a été recueilli à Rebourseaux : « Chers époux, ne vous déplaise si en ce moment nous nous permettons d'arrêter la marche brillante de toute l'honnête et estimable société qui nous environne. C'est que nous voulons de tous nos cœurs vous témoigner la satisfaction que nous avons de l'heureuse entreprise que vous venez de contracter. Que Dieu bénisse vos jours, qu'il vous exauce dans tous vos désirs, ce sont nos vœux tout dévoués pour vous. Daignez accepter, de concert avec nous, ainsi que la société, ce qui peut vous convenir sur notre minime table, qui vous est offerte. Le faisant, vous aurez toujours l'estime de vos tous dévoués et humbles serviteurs qui vous proposent. Daignez accepter. »

Digitized by Google

rendre exactement la différence on coupe un sou en deux pour compléter les six blancs.

En certaines Communes, particulièrement douées d'esprit positif, pour être sûrs de n'être pas joués, les billardiers ne vont pas prendre la mariée à domicile. Ils attendent la noce devant la Mairie, et, à son arrivée, réclament la contribution. Le marié paie-t-il largement, les billardiers lui rendent les honneurs et accompagnent ensuite le cortège, se considérant même comme faisant, de tout point, partie de la noce. La taxe n'est-elle que strictement payée, la billarde reçoit sans mot dire, mais se retire aussitôt. Que si le futur se refuse à rien payer, on croise les fusils et on lui interdit l'entrée de la Mairie (Rebourseaux, Bouilly).

A Lain, autrefois, on ne recourait pas à la force pour obtenir le paiement du prétendu droit (1), mais on employait un mode de sanction qui n'avait pas moins de vigueur. Le jour des fiançailles, les jeunes gens allaient, suivant le terme consacré, *prendre* le fiancé. Cela consistait à tirer en son honneur des coups de fusil auxquels il devait répondre en donnant une certaine somme pour payer sa bienvenue. S'il ne le faisait pas, le jour de la noce on organisait un charivari qui suivait le cortège nuptial dans tout son parcours.

Dans la plupart des pays, toutefois, la réclamation était faite avec moins d'âpreté et de violence. A Joigny, il y a une quinzaine d'années, à Viviers, aujourd'hui encore, les jeunes gens se contentaient et se contentent d'aller, la veille du mariage, réclamer le droit au futur ou aux parents des mariés. A Quarré-les-Tombes, le jour de la première publication à l'Église, les jeunes gens tirent des coups de fusil et vont offrir aux fiancés des biscuits et du vin. Le futur leur donne de l'argent. C'est ce qu'on appelle « *tirer le pigeon.* » A Thory, le jour de la publication du premier ban, *on vend* la jeune fille au futur étranger, c'est-à-dire qu'on offre à ce dernier un bouquet en lui adressant un compliment. A bon entendeur salut. — A Saints-en-Puisaye, les jeunes gens qui ne font pas partie de la noce, *prennent la mariée* au sortir de l'Église. L'un d'eux lui offre le bras pour la conduire près d'une table où est préparée une petite réfection. Le marié étranger doit donner une pièce pour reconquérir sa femme. Puis on invite les jeunes gens au dîner et au bal.

(1) Il n'est pas besoin de faire ressortir l'origine de tous ces usages : on voit assez clairement qu'ils dérivent des droits que percevaient jadis les seigneurs lors du mariage de leurs vassaux. C'est le principe féodal transformé en coutume populaire.

Digitized by Google

Avant de ramener le cortége au domicile des parents, enregistrons quelques particularités qui avaient lieu, en certains endroits, soit à l'Église, soit à la sortie.

A Venizy, Neuvy-Sautour, etc., pendant la messe, tandis que les hommes conduisaient, en leur donnant le bras, les femmes à l'offrande, le ménétrier qui accompagnait la noce jouait sur son violon l'hymne de saint Jean-Baptiste. Cela s'appelait *jouer l'offrande.*

A Milly, à la fin de la messe, du vin blanc et des biscuits sont offerts aux jeunes gens de la noce dans la sacristie. On donne aussi à *boire aux chantres* pendant la messe.

Dans certaines Communes des environs de Cure, on porte une *poule* à la messe et on l'excite à chanter (1). Lorsqu'on est sorti, on hisse la poule au bout d'un bâton, ainsi que le rouet de la mariée, et, ces bannières en tête, le cortège se met en marche en chantant : « *Gai, gai, marions-nous, etc.* »

A Quarré-les-Tombes, les jeunes gens, au sortir de la messe, *marquent* les demoiselles. Ils leur offrent de longs rubans qu'elles attachent à leur ceinture et laissent pendre au côté. La mariée reçoit aussi des rubans du marié. Ce dernier, lui, met à sa boutonnière un bouquet artificiel auquel est fixé un énorme ruban qui tombe presque jusqu'à terre.

A Cure, on déchire le voile de la mariée, et c'est à qui s'en appropriera les lambeaux pour s'en décorer. A Thory, pendant la messe, après la communion du prêtre, un jeune homme va réclamer à la mariée un ruban dit *jarretière.* Ce ruban est ensuite découpé et chacun des invités en met un morceau à sa boutonnière.

A Chitry, les mariés, à la sortie de l'Église, s'arrêtent sous le portail et reçoivent les offrandes de chaque invité à son passage.

Mais voici que le cortège est revenu à la demeure de la mariée. Dans certains pays (Louesme, Villeneuve, Tannerre), la mariée trouve sur le seuil de la porte un balai (2) couché en travers. Si elle passe sans le relever, c'est qu'elle sera mauvaise ménagère.

(1) Il faut espérer pour la prospérité future des nouveaux mariés que la poule qu'on choisit est *blanche* et non pas *noire*, car en ce dernier cas, le diable seul sait ce qui pourra leur arriver. C'est à lui que la poule noire est vouée. Elle figure dans un grand nombre de rites magiques de la sorcellerie. La poule *blanche*, au contraire, est l'emblème de l'innocence et du bonheur. *Gallinæ filius albæ*, disaient les Romains en parlant d'un homme heureux.

(2) A Saint-Fargeau, quand une dernière fille se marie, le garçon de

Digitized by Google

Les mariées bien avisées, non seulement relèvent le balai, mais en font aussitôt usage.

Dès que la noce est entrée, tous les invités embrassent d'ordinaire la mariée. Dans certains pays, en l'embrassant, on lui fait un cadeau, soit en argent, soit en objets utiles pour le ménage (canton de Coulanges-la-Vineuse, Viviers).

A La Ferté-Loupière, autrefois, la mariée présentait elle-même un plat aux invités, leur demandant de contribuer à l'établissement du jeune ménage. Parfois, les invités avaient eu soin d'envoyer à l'avance des meubles, des ustensiles de cuisine, du linge, etc.

De leur côté, dans certains pays, les cuisinières de service apportent à la mariée un bouillon, dit *bouillon de la mariée*, dans lequel se trouve souvent un légume présentant une forme que la pudeur désavoue (Venizy).

A Égriselles-le-Bocage, au bouillon est joint une salade : le tout est présenté, paraît-il, avec certaines dispositions curieuses, dont on nous a fait mystère. A Bléneau, autrefois, une table était dressée devant la demeure de la mariée, et sur cette table était une soupe à l'oignon fortement poivrée que mangeaient les mariés. Autant de réminiscences obscurcies de l'ancienne *confarreatio* romaine, qui consistait dans le partage entre les nouveaux époux d'un gâteau de froment qu'ils mangeaient en signe d'union.

Ces préliminaires accomplis, la noce se met à table. Parfois les invités se séparent (1). Ceux du marié vont banqueter chez ses parents, ceux de la mariée chez les siens. Les jeunes gens suivent les mariés, qui vont prendre un repas dans une maison, un autre repas dans une autre. A ces deux premiers festins on fait une quête au profit des nouveaux époux (Varennes, Ligny). Cette division des invités n'est toutefois qu'une rare exception : le plus fréquemment tous les repas se font en commun (2).

fête transporte le balai de la maison paternelle dans celle des nouveaux époux.

A Lavau, le jour d'un mariage, les enfants du pays entrent dans toutes les maisons et s'emparent des balais, qu'ils vont brûler en toute hâte si on les laisse faire. Est-ce pour indiquer qu'il n'y aura plus, dans cette maison, à soumettre de nouvelle mariée à l'épreuve du balai ?

(1) Dans le canton de Quarré-les-Tombes, les invités ne manquent jamais d'apporter, quelques jours avant la noce, des provisions de bouche de toute nature : beurre, œufs, volailles.

(2) A Escolives, les enfants du pays vont, à l'heure des repas, demander a la porte de la maison où se fait la noce un « *pourou*, » ce qui veut dire

Digitized by Google

Le dîner est souvent agrémenté de petits épisodes qui augmentent encore la joie de la fête. C'est d'abord la cérémonie de la *jarretière*.

A un certain moment du repas, un enfant, parfois même le garçon d'honneur, se glisse furtivement sous la table, puis tout à coup surgit à côté de la mariée, montrant triomphalement un long ruban tricolore qu'il est censé avoir pris à la jambe de la mariée. On entend assez que ce larcin symbolique est pour la mariée l'annonce d'une autre sorte de déprédation.

Le ruban, ou mieux la prétendue jarretière est tantôt distribuée gratuitement, par morceaux, aux invités, qui s'en parent, tantôt mise aux enchères. On l'adjuge au plus offrant et on le partage ensuite entre les invités.

Selon les pays, le produit de l'adjudication est ou pour les mariés, ou pour les jeunes gens *d'honneur*, ou bien encore pour les cuisinières. A Chéu, à la vente de la jarretière est jointe celle du bouquet (faux bouquet s'entend) de la mariée. Les débris de ce bouquet sont ensuite distribués, ainsi que les morceaux de la jarretière, aux invités, qui s'en font une double décoration. Au Bois de la Madeleine, hameau de Vézelay, un bouquet était aussi adjugé, mais non partagé : l'acquéreur l'offrait à la jeune fille qu'il avait choisie pour *prétendue*.

Dans quelques localités de la Puisaye, au dessert du repas du soir, au moment où la mariée doit offrir elle-même les dragées aux convives, on voit entrer dans la salle du festin quatre jeunes gens portant sur un brancard un enfant qui tient un vase clos dans ses bras. Le groupe s'avance vers la mariée et lui fait hommage du *cadeau de la mariée*. Celle-ci enlève le couvercle (1) : au même instant un des porteurs souffle dans le vase, d'où s'échappe un nuage de blanc duvet dont la disparition laisse voir une ample provision de dragées qui sont bientôt distribuées aux convives. A Champcevrais, les invités à la noce offrent parfois à la mariée une poule ornée de rubans, qu'on lui présente en chantant des couplets où il est parlé de fécondité.

un morceau de viande ou de pâtisserie. Le mot *pourou* est une corruption de *pour* et de *ou*, qui, en patois local signifient *pauvre os*. Même usage dans le canton de Chablis, sous le nom de *reuillis*. *Reuillis*, en patois de l'Yonne, signifie restes d'une noce : de *reuiller*, chercher, demander, qui, à Sainpuits (Puisaye), où semblable coutume existe, se dit surtout des enfants qui vont demander des restes d'un repas de noce.

(1) Autrefois, dans certains pays, on mettait un chat dans le vase. L'animal, en sortant affolé, faisait d'ordinaire des éclats de vaisselle qui réjouissaient l'assistance.

Digitized by Google

Le repas fini, dans beaucoup de pays, il y a une trentaine d'années, on chantait une sorte de cantique qui s'appelait *les Grâces* (Joigny, Seignelay, Neuvy-Sautour, Venizy, etc.).

Ce chant était entonné soit par le grand-père, soit par le père de la mariée. Le refrain, *Alleluia, alleluia, Kyrie Christe*, etc., était chanté en chœur, avec accompagnement de violon, par tous les assistants, qui se tenaient debout, la tête découverte. Après chaque couplet, les chanteurs buvaient un verre de vin.

Voici, sauf légères variantes locales, quel était ce chant :

Grâces soient rendues
A Dieu de la-sus,
De la bien venue
De son fils Jésus,
Qui naquit de la Vierge
Sans corruption,
Pour notre décharge
Souffrit la passion.
Alleluia, alleluia,
Kyrie Christe,
Kyrie eleïson.

Adam notre père
Nous mit en danger
Par la pomme chère
Qu'il voulut manger,
Il nous mit en voie
De damnation ;
Mais Dieu nous convie
A salutation.
Alleluia, etc.

Dieu donne bonne vie
A notre bon roi,
Le garde d'envie
Et mortel déroi,
Lui donne victoire
De ses ennemis,
A la fin la gloire
De son Paradis.
Alleluia, etc.

Lui étant fidéles
Nous conservera,
Et toutes querelles
Il apaisera,
Rendant la justice
Aux petits, aux grands,
Punissant le vice,
Nous rendant contents.
Alleluia, etc.

Nous ferons prières,
Généralement
Pour père et pour mère,
Frères, sœurs et parents,
Pour toutes les âmes
Qui sont en prison,
Que Dieu par sa grâce
Leur fasse pardon.
Alleluia, etc.

Grâces aussi faut rendre
Au Sauveur Jésus,
Qui de sa viande
Nous a tous repus,
Pain, vin et fruitage,
De bon feu aussi,
Pour lui rendre hommage
Crions-lui merci.
Alleluia, etc.

Voisins et voisines
Bien venus soyez,
Pour chacun chopine,
Ne vous enfuyez ;
Car suivant la trace
De vos pères vieux,
Faut boire après grâces
Pour être joyeux.
Alleluia, etc.

Grâces aussi faut rendre
Aux trois rois aussi,
Qui, des lieux étranges,
Noël accompli,
Sont venus par bande

Digitized by Google

Voir le doux Jésus,
Pour lui faire offrande
Et humble salut.
Alleluia, etc.

Avant que de partir
De cette maison
Vous veux avertir
Qu'avec raison
Chacun verse à boire,
Puis que l'on s'en aille,
Et qu'à Dieu l'on soit.
Alleluia, etc.

La première journée de noce se termine indispensablement par un bal. Autrefois, aux danses orthodoxes se mêlaient, en certains pays, des exercices chorégraphiques fortement égrillards, tels que la *Calibourdine*, la *Muse en flûte* et surtout la *Danse du balai*.

Après le bal, on se sépare, mais ce n'est souvent, pour certains, qu'une séparation fictive ou, du moins, très momentanée. Une grande affaire pour les jeunes gens est d'aller trouver les mariés au lit et de leur présenter la *rôtie* (1). On sait ce qu'est cette *rôtie* : c'est un bol de vin chaud sucré dans lequel nagent quelques tranches de pain rôti. Elle est offerte sous le prétexte d'augmenter ou de raviver les forces des mariés (2). Suivant les localités, elle est portée soit immédiatement après le coucher des jeunes mariés, soit au milieu

(1) Cette coutume paraît avoir des origines très lointaines. Dans les anciens âges, on apportait aux deux époux un mets qu'ils mangeaient ensemble. Chez les riches, c'était une poule rôtie, qu'on appelait *poule de noce* ou *poule d'amour*.

D'après M. l'abbé Decorde, curé de Bures (Seine-Inférieure) (*Dictionnaire du Patois du pays de Bray*, 1852), l'origine de la *rôtie*, en Braye *Trempette des mariés*, serait religieuse. « On trouve cet usage, dit-il, mentionné dans les rituels du XVIIe siècle. Après la messe de mariage, on apportait au prêtre une coupe remplie de vin et deux petits morceaux de pain ; il bénissait le tout, puis, trempant le pain dans le vin, il le distribuait aux époux. Le soir, il se rendait au domicile des mariés pour la bénédiction du lit nuptial ; ensuite il bénissait encore du pain et du vin, comme le matin, et le présentait aux nouveaux mariés au moment de se mettre au lit. A Beauvais, il existe encore un usage tout à fait analogue, connu sous le nom de *Mouillette*. Au repas de noce, on présente aux époux un vase de vin dans lequel le marié trempe un morceau de pain dont il prend la première bouchée et donne la seconde à sa femme. « Ils boivent ensuite dans la même coupe, dit M. Tremblay, en signe de communauté de bien et de mal (Notice sur Beauvais). »

Ces différents usages, identiques au fond, procèdent encore de l'ancienne coutume plus ou moins travestie de la *Confarreatio*.

(2) Dans le canton de Villeneuve-l'Archevêque, indépendamment de la rôtie qui doit leur être portée, la mère de la mariée donne souvent aux nouveaux époux, avant qu'ils aillent se mettre au lit, une bouteille de vin destinée à être bue pendant la nuit.

Digitized by Google

de la nuit, ou bien le matin avant le lever. Quand les mariés s'y prêtent, elle est présentée au son de la musique par le *garçon d'honneur*, accompagné de quatre autres jeunes gens de la noce. Mais souvent les nouveaux époux préfèrent se dérober. Pour dépister les jeunes gens, point de ruses qu'ils n'emploient pour cacher l'endroit où ils passeront la nuit. Les jeunes gens, en ce cas, se livrent à des perquisitions multiples. S'ils découvrent la retraite des mariés, ils y pénètrent, dussent-ils passer par les fenêtres et se livrer à un véritable assaut. A défaut des mariés, trouvent-ils quelques objets de toilette appartenant à la mariée, aussitôt ils s'en emparent et vont boire sur ces *gages* à l'auberge (Venizy, Champlost, Fulvy). Le lendemain, pour remettre sa femme en possession, le mari est obligé de racheter les objets fort cher.

Dans quelques pays, pour conjurer ces troubles nocturnes, la mariée paie une rançon, c'est-à-dire qu'elle donne la pièce aux jeunes gens à la condition qu'ils les laisseront, elle et son mari, tomber, au besoin, d'inanition (Monéteau).

Ailleurs, l'usage transformé de la *rôtie* tourne au profit des mariés. A Accolay, les jeunes gens de la noce vont, le lendemain matin du mariage, chez tous les invités, munis d'une grande terrine de vin sucré (1). Chacun en boit un verre ou deux et remplace le vide qu'il a fait par un pot de vin et un morceau de sucre. Pendant cette tournée, les *porteurs de rôtie* prennent différents petits objets dans les maisons où ils pénètrent, tels que verres, chandeliers, couverts, etc., à l'*insu des propriétaires*, et les donnent aux mariés pour *monter* leur ménage.

A Bléneau, la *rôtie* consiste en un seau rempli de vin sucré que deux jeunes gens portent avec un bâton passé dans l'anse. La musique accompagne la *rôtie* et l'on va de maison en maison à la recherche des mariés. Si l'on parvient à les découvrir, ils boivent les premiers ; on dispose ensuite du reste du liquide au profit de tous ceux qu'on rencontre.

La noce dure habituellement deux jours chez les parents des mariés. Mais pour prolonger la fête entr'eux, les jeunes gens, dans beaucoup de pays (Venizy, Champlost, Chéu, Saint-Julien-du Sault, tout l'Avallonnais), se livrent à un genre de quête, parfois même de razzia qu'ils appellent *courir la poule*. Ils vont dans les familles qui ont fait partie de la noce, demandant tout ce qu'on voudra bien leur donner en boisson et en victuailles.

(1) Le sucre, en certaines régions, joue un grand rôle dans les noces. En Puisaye, les jeunes gens font ample provision de sucre pour sucrer le vin de leurs filles de fête.

Digitized by Google

Quelquefois (Chamvres), les garçons se déguisent, les filles coiffent les casquettes ou les chapeaux des jeunes gens. La troupe porte comme emblême une poule vivante attachée au bout d'une perche. En quelques pays, pour rendre la collecte plus assurée, les jeunes gens emportent avec eux des fusils dont ils se servent pour tuer des volailles dans les cours (Champlost). A Beauvilliers, on s'empare même des volatiles qu'on trouve sur la voie publique. Le produit de la tournée est ensuite consommé en commun.

Les mariages sont partout l'occasion de cadeaux. Parfois, cadeaux des jeunes filles de la noce à la mariée ; tels que voile nuptial, couronne, glace, coussin de velours recouvert d'un globe pour conserver la couronne et le bouquet, etc. (Guillon, environs de Maligny). Mais partout se rencontrent les cadeaux des parrains et marraines. Généralement ces présents consistent en ustensiles de ménage. Autrefois, à Joigny, on donnait à la filleule ce qu'on appelait la *grand'chaudière*, autrement dit une garniture de cheminée, pelle, pincettes, barre, soufflet, bassinoire et chaudron. Dans les environs de Maligny un parapluie est de rigueur. A Pontigny, les filleuls des mariés, quand il y en a, font aussi leur offrande ; c'est une poële destinée à faire cuire la bouillie du premier né.

Terminons enfin ce chapitre des noces par quelques usages qui ne sont ou n'étaient pas très répandus :

A Rebourseaux, le troisième jour des noces, les jeunes gens plantent un bouquet sur la cheminée de l'habitation de la mariée. A Thory, il est de croyance que si pendant les jours de noce on a cassé de la vaisselle, c'est présage de bonheur pour les nouveaux époux. A Vermenton, à la suite d'un mariage, on cherchait à casser, dans la maison de la mariée, tous les pots sur lesquels on pouvait mettre la main. Ne faudrait-il pas voir là une contrefaçon des bris de tasses et d'aisements qui se font dans certains pays à l'occasion des mariages ? (1). A Thory, la mariée, après la noce, était conduite à son nouveau domicile avec une quenouille et un fuseau (2). A Beugnon, aujourd'hui encore, le dimanche qui suit

(1) Dans le Berry, on brise les verres et les pots qui ont servi à *arroser le chou* que l'on plante comme symbole de fécondité sur le toit de la maison que doit habiter le nouveau couple. — Parmi les Bohémiens, les alliances se forment par la simple formalité du bris d'un vase de terre. — Chez les Juifs d'Alsace, pour accomplir les fiançailles, on casse une tasse, etc...

(2) La quenouille jouait autrefois un grand rôle dans les mariages Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de

Digitized by Google

la noce, les plus proches parents, les cuisinières et les gens de service sont invités à un dîner et servis de la main même des mariés. A Seignelay, le dimanche après la noce, les parents des mariés vont prendre chez eux un repas qu'on appelle la *groulée*.

NAISSANCES ET BAPTÊMES.

En général, les naissances et les baptêmes ne donnent lieu qu'a des pratiques si uniformes et si connues qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter. C'est le cadeau d'un bouquet et de dragées du parrain à la marraine, l'offre d'une boîte de dragées à la mère, à la nourrice et au curé, la distribution à vole grains de bonbons, parfois de sous aux enfants qui accourent aux abords de l'église, le don de vêtements et de sucre au nouveau-né.

Dans quelques pays cependant on rencontre certaines coutumes d'un caractère particulier.

A Accolay, à l'occasion de la naissance d'un enfant, le père invite parents et amis à boire la *rôtie* (vin sucré).

A Beugnon, autrefois, au retour du baptême, le parrain, si l'enfant était un garçon, la marraine, si c'était une fille, présentait l'enfant à la mère en lui disant : « Vous nous avez remis un païen, nous vous rendons un chrétien. »

A Saint-Martin-sur-Ouanne, si on sonne longtemps le baptême, l'enfant saura bien chanter. Si l'on veut que le nouveau-né ne *bave* pas, les parrains et marraines s'embrassent sous le porche de l'église.

A Germigny, il y a cinquante ans, lorsque la mère d'un nouveau-né relevait de couches, sa première sortie était pour aller à l'église ; elle s'agenouillait à la Sainte-Table tenant un cierge à la main ; le curé lui récitait l'évangile de Saint-Jean, lui mettait son étole sur la tête et la bénissait. Alors la jeune mère offrait au curé *une plotte de fil* (écheveau de fil pesant environ une demi-livre). Ce fil avait été filé par la mère,

A Villemer, le jour de la naissance d'un enfant, les femmes et jeunes filles amies font le *rigodon*.

A Maligny, il n'y a pas longtemps encore, aussitôt après

la mariée, après la messe, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la lui donnaient à filer. Une coutume de même sorte existait même chez les Gaulois. La Vierge était remplacée alors par la déesse Néhalennia, devant la statue de laquelle filait l'épousée. — Il n'y a pas longtemps encore que dans le Berry et dans le pays chartrain, la nouvelle mariée filait, soit dans l'église même, soit sous le porche de l'édifice, en sortant.

Digitized by Google

l'accouchement, une rôtie au vin sucré était mangée par la *gésante;* mais comme il en résultait de nombreux accidents puerpéraux, les médecins ont fait cesser cette coutume. Ce ne fut pas sans peine.

A Chassigny, à la naissance, les parrain et marraine du nouveau-né, toujours choisis à l'avance, apportent à la nouvelle accouchée, aussitôt qu'ils ont connaissance de sa délivrance, un pain de dix à douze livres, pensant qu'après un aussi fort travail, la gésante doit avoir besoin de se restaurer. Elle aura toujours *cela de bon*, disent-ils.

A Quarré-les-Tombes, le repas de baptême s'appelle le *Couégnon* ou le *Broutot*.

A Avrolles, autrefois, on *coupait le fil* (de la langue) aux nouveaux-nés en leur passant fréquemment le doigt sous la langue; sans cela, disait-on, ils seraient muets. Même pratique dans beaucoup d'endroits.

Il fallait aussi faire sonner les cloches à la naissance pour empêcher encore que l'enfant fut muet.

A Thory, personne ne voudrait acheter un berceau ou demander un parrain avant la naissance; cela porterait malheur à l'enfant. Aussitôt après la naissance, l'enfant est couché dans une *hotte*. Outre que la hotte remplace le berceau, elle a, croit-on, la vertu de donner de l'*esprit* à l'enfant.

DÉCÈS, FUNÉRAILLES.

Les différents sentiments que fait naître la mort en ceux qui en sont spectateurs, — affliction, espérance, respect, terreur, — se sont toujours manifestés dans nos contrées, non moins qu'ailleurs, par des usages d'une expression saisissante.

On a vu plus haut que, dans plusieurs pays, le jour de la Chandeleur, on fait bénir de petits cierges que l'on met, allumés, dans la main des agonisants.

La mort venue, à l'instar des Romains (1), on s'empresse de répandre l'eau des vases qui se trouvent dans la chambre du mort, tantôt pour que l'âme du défunt ne s'y noie pas, tantôt par crainte, l'âme ayant pu s'y *laver*, *de boire un coup de ses péchés* (Morvan, Bléneau, Rebourseaux, Mailly-la-Ville, etc.), ou bien

(1) Les Romains croyaient que l'âme d'un défunt, en sortant du corps, se précipitait dans l'eau ou dans le lait pour se purifier. — Avec ces mêmes idées, en Bretagne on répand à la fois eau et lait.

« Quand un homme sera mort, dit Moïse dans les *Nombres*, tout vaisseau auquel ne sera point attaché un couvercle sera souillé. »

Digitized by Google

encore pour chasser le diable et laver l'âme du défunt (Maligny et environs). A Nuits-sous-Ravières, on tire, *de nuit*, un seau d'eau pour que l'âme du défunt puisse s'y purifier.

Un autre soin, dans d'autres pays, est d'arrêter la pendule de la chambre mortuaire, quelquefois même toutes les pendules de la maison, sans doute pour indiquer que l'éternité est commencée pour le défunt (Bléneau, Etais-la-Sauvain, Egriselles-le-Bocage). En signe de deuil, aussi, on fait prendre le deuil aux abeilles en couvrant d'un voile les ruches qu'on asperge d'eau. Si l'on n'agissait pas ainsi, les abeilles émigreraient ou tourneraient à mal (Quarré-les-Tombes, Branches, Rebourseaux, Ormoy, Saint-Julien-du-Sault, etc.) (1). Dans plusieurs Communes du canton de Villeneuve-sur-Yonne on ne doit pas se servir des chevaux le jour du décès du maître ou de la maîtresse de la maison. A Cure, on suspend tout travail.

En certains endroits le mode d'ensevelissement a un caractère spécial. A Maligny et dans les pays circonvoisins, on lave soigneusement le corps du défunt et on le revêt de ses plus beaux habits. Les jeunes filles sont habillées de robes blanches (2). Tout récemment, près de Saint-Florentin, une enfant étant morte, la mère la para de son plus beau costume, et déposa dans le cercueil des bonbons et des jouets (3). A Egriselles-le-Bocage, le corps est recouvert d'un costume d'apparat ; souvent on lui met ses habits de noce. Quelquefois des difficultés se présentent. Les membres étant gonflés, on ne peut chausser au défunt ses *bottes*. En ce cas, on les place à côté de lui dans le cercueil.

Dans le Morvan Avallonnais, avant de conduire le défunt à sa dernière demeure on le revêt de linge blanc : on lui met à la main son chapelet ou son livre de messe et une pièce de monnaie qui, dit-on, doit lui servir pour se présenter à l'offrande à son arrivée au ciel, c'est-à-dire pour payer à saint Pierre sa place dans le

(1) En Cornouaille, on ne se borne pas à faire participer les abeilles au deuil de la maison, on les associe encore aux évènements heureux. Quand un mariage a lieu, quand un garçon naît, quand la moisson est abondante, on entoure les ruches d'une étoffe rouge, en signe de réjouissance. (Voir *Les derniers Bretons*, par E. Souvestre).

(2) Pour les hommes et pour les femmes, il en est de même dans le Berry. En Russie, les jeunes femmes sont revêtues de leurs vêtements nuptiaux. Au Japon, le voile blanc de la mariée lui sert de linceul.

(3) On sait, du reste, que la coutume de déposer des jouets dans le tombeau des enfants existait chez les païens et chez les premiers chrétiens. On la rencontre même encore très répandue en France dans certaines contrées, notamment en Bresse.

Digitized by Google

Paradis. Cet usage dérive manifestement de l'idée qui, chez les païens, faisait placer une obole dans la bouche du mort pour qu'il puisse, une fois sur les bords du Styx, payer son passage à Caron. Le corps du mort, sans autre enveloppe que celle résultant de l'ensevelissement, est transporté de la maison mortuaire à l'église sur un brancard formé de deux morceaux de verne, dont l'écorce a été enlevée avec soin pour l'assimiler symboliquement au défunt dépouillé de la vie. A l'entrée de l'église seulement le corps est mis dans un cercueil. L'emploi des cercueils, même, est presque une nouveauté : il ne date que du commencement du siècle. Auparavant il fallait être un notable de la paroisse ou en avoir fait la demande par testament pour être enfermé dans une bière. Depuis que l'usage s'en est généralisé (grâce surtout à l'insistance de l'Administration), quand un pauvre meurt, on fait une quête pour lui acheter un cercueil.

Il faut reconnaître, au surplus, que l'ancienne façon de faire n'était pas sans avantage, à raison de la hâte avec laquelle on procédait à l'inhumation. Souvent on a reproché aux habitants de ce pays de tromper l'autorité sur l'heure du décès pour être à même d'avancer l'enterrement. Plus d'une fois il dût arriver qu'on enterra des gens qui étaient encore vivants. Aussi bien cite-t-on deux faits qui viennent justifier ces craintes. Vers 1770, une malheureuse femme, étant à l'église sur le banc des morts, leva la tête pendant qu'on célébrait son service, et, chose incroyable, comme elle ne réitéra pas ce signe de vie, on la porta, un instant après, au cimetière, où on l'enterra sans plus de formes. A la même époque encore, à Lormes, tandis qu'on chantait les dernières prières sur le prétendu cadavre d'un jeune homme, le mort se souleva en faisant tomber le linge qui couvrait sa bouche. Il faut, toutefois, rendre cette justice aux assistants qu'ils jugèrent l'épreuve suffisante. On défit le linceul, et le mort ressuscita si bien qu'il vécut encore dix-sept ans. En souvenir de l'évènement, on appela celui qui en avait été le héros *Trompe-la-Mort.* Pour racheter en quelque sorte cette promptitude que l'on mettait à enterrer les morts, on s'évertuait à les pleurer à tel renfort de cris et de sanglots que, jusque vers 1840, parait-il, on entendait à deux kilomètres de distance approcher un convoi funèbre. Pour donner une idée complète de ces scènes tragi-burlesques, nous ne saurions mieux faire que de reproduire la description pittoresque qu'en fait l'un de nos savants collègues, M. Charles Flandin, dans sa Notice sur la « *Cure et ses bords.* » (1). « Des touristes

(1) Ce travail se trouve dans l'ouvrage de M. Ch. Flandin, intitulé : *Conférences et Discours.*

Digitized by Google

arrivaient à Mont-Sauche (1), quand ils virent déboucher, sur la grande place publique, une masse d'hommes et de femmes de la campagne qui suivaient processionnellement un char à bœufs à deux roues chargé de quelque chose de noir. Disons-le, sans vous attrister, c'était un enterrement, celui d'une femme assez jeune encore vraisemblablement, car le mari, qui suivait le char ou conduisait le deuil, pouvait avoir de 35 à 40 ans. Il était accompagné d'un domestique de ferme, ce qui indiquait une condition assez aisée. Arrivé sur la place, le char s'arrêta et la masse d'hommes, qui le suivait, se rua sur une auberge. Elle s'y fit servir à boire et à manger, et, à table, reprit, avec animation, le cours de ses affaires, absolument comme un jour de foire ou de marché. Mais voici que le curé, avec la croix, le chantre et les enfants de chœur, vient chercher son mort, *lever le corps*, comme il doit se dire en langage d'église. A cet appel du dehors, c'était à qui sortirait du cabaret le plus vite et pour faire entendre les plus hauts cris. Le mari se distingua entre tous, disant à son domestique en lui remettant son chapeau : « *Tiens bon mon cépias, Piarre, qui ieu foutâs eune tournée de rébolles.* » (2). Une tournée de *rébolles* est intraduisible, c'est une *charge* de lamentations. Et les cris d'affolement suivirent le corps jusqu'à l'église, et se renouvelèrent au cimetière jusqu'à la fin des prières du prêtre. La cérémonie terminée, tous ces braves criards vinrent reprendre leur repas interrompu.

Il n'est pas besoin, au reste, d'aller dans le Morvan pour entendre des manifestations bruyantes. Avec un peu plus, un peu moins d'exagération, on en rencontre, on en rencontrait surtout, il y a quelques années encore, dans toutes nos campagnes. Les femmes mariées notamment, à l'enterrement de leurs conjoints, se signalaient par une explosion de cris et de gestes de désespoir qui allaient *crescendo* depuis le départ de la maison mortuaire jusqu'aux adieux du cimetière. Quand le corps était amené d'un hameau au chef-lieu de commune, la veuve montait sur la charrette qui le transportait et, assise sur le cercueil, se livrait, tout le long de la route, à un déchaînement de cris, de mots de tendresse que n'expliquait pas toujours le degré d'harmonie qui avait régné dans le ménage.

Par contre, dans certains pays, les hommes se signalaient par

(1) Mont-Sauche est à 12 kilomètres environ des limites du canton de Quarré-les-Tombes, dans le Morvan nivernais.

(2) *Reboler*, crier, pleurer avec bruit, du latin *balare* (De Chambure, Glossaire).

Digitized by Google

une force de caractère toute stoïque. En Puisaye, quand un mari perdait sa femme il faisait lui-même l'oraison funèbre de la défunte sur la tombe. Mais il arrivait parfois, dit-on, que la panégyrique tournait à l'aigre-doux et même à l'aigre-pur; si bien, que peu à peu, pour être plus sûrs de retenir le cri du cœur, les nouveaux veufs prirent le parti de garder de Conrart le silence prudent.

A Ligny, aussitôt après le décès, le drap des morts est tendu au-dessus de l'entrée de la maison. A Maligny, la croix qu'on porte en tête du convoi est tenue par un parent ou un ami du défunt. A Seignelay, autrefois, chaque maison avait un cierge de cire jaune qu'on portait à l'enterrement de ses proches.

Dans plusieurs pays du Morvan, on brûle, sur le chemin qui conduit au cimetière, la paille du lit sur lequel le mort a rendu le dernier soupir. Cet usage de livrer aux flammes le lit des morts est d'ailleurs très répandu en Bourgogne. On s'accorde généralement à y voir un ressouvenir de la coutume qu'avaient les Gaulois de brûler le cadavre du mort et avec lui une partie des objets qui lui avaient servi.

Presque partout, autrefois, et aujourd'hui encore dans plusieurs localités, après l'enterrement, avait lieu ou a lieu un repas de famille (1). A Varennes, à la fin du repas, l'un des assistants récite les prières des morts. Quelquefois ce repas était ajourné au dimanche suivant, qu'on appelait le *beau dimanche* (Maligny, Montigny-la-Resle).

A Thory, lorsqu'un garçon meurt, la famille donne une certaine somme d'argent aux jeunes gens du village, et ceux-ci font un repas en commun au milieu duquel on dit le *De Profundis* pour

(1) L'usage des repas funéraires est aussi ancien que répandu. On le rencontre en Grèce, à Rome, chez les Juifs, chez les Arabes, en Russie, en Laponie, etc. Malgré les défenses de l'Eglise, plusieurs communautés religieuses, même parmi les austères, continuèrent de le célébrer. A la Grande-Chartreuse, quand un moine mourait, les jeûnes de l'Ordre étaient interrompus, et on se livrait à un festin pour fêter le jour où commençait une nouvelle vie (*natalis dies*) pour le défunt. — Partout, comme à la Grande-Chartreuse, cette coutume semble avoir pour principe la croyance que la mort ne fait qu'opérer un avatar et qu'une existence plus heureuse s'ouvre à lui. Dès lors comment ne pas s'en réjouir? — Notons qu'on ne s'en tient pas toujours à songer au sort du mort, mais qu'on s'occupe aussi parfois de l'avenir de la personne à qui il était le plus intimement lié. A la fin du repas, quand les libations ont produit leur effet, on s'évertue à chercher qui pourra bien le remplacer, et le veuf ou la veuve prend parfois part à la délibération avec une ardeur remarquable.

Digitized by Google

le repos de l'âme du décédé. De même lorsqu'une jeune fille vient à mourir, on remet de l'argent aux autres jeunes filles. Cet argent est employé, d'ordinaire, à acheter une croix à la morte. Dans plusieurs endroits de la Puisaye, les personnes qui veulent faire particulièrement honneur à leurs morts font bénir à la messe, pendant un an, un pain qu'on présente aux assistants avec un couteau pour qu'ils en coupent à leur gré.

A Villeneuve, on fait célébrer à l'église l'anniversaire du décès. Beaucoup de personnes croient que si on ne le faisait pas, il y aurait à craindre, pour ceux qui s'en seraient dispensés, l'apparition de l'âme du défunt qui viendrait demander des prières. C'est à ces âmes délaissées que s'applique la dénomination d'*âmes en peine*.

FÊTES DE PATRONS DE CORPORATIONS.

Si les fêtes de saints et de saintes, ayant sous leur patronage certaines corporations ou catégories sociales, ne se célèbrent plus guère aujourd'hui — quand on les célèbre — que par des repas intimes et des bals, il n'en était pas de même autrefois. Il y a une trentaine d'années encore, les fêtes de Saint-Vincent, de Saint-Eloi, Saint-Nicolas, Sainte-Barbe, Sainte-Catherine, etc., étaient l'occasion de cérémonies qu'on n'avait garde de négliger.

Toutes ces fêtes avaient un double caractère : elles étaient à la fois religieuses et mondaines. Pour la plupart aussi le mode de célébration était presqu'uniforme. La veille de la fête, aubades de musiciens à la porte des membres de la Corporation. Le jour, cortège solennel pour se rendre à l'Eglise sous la conduite du saint, dont l'image, ornée de rubans, était portée révérencieusement sur un brancard ; offrande de pain bénit ; retour du cortège à la demeure de celui chez qui l'image du saint devait rester pendant l'année; copieuses libations offertes aux assistants par l'heureux dépositaire. Puis, le soir, dîner en commun, à la suite duquel on allait danser.

Dans quelques pays, toutefois, la cérémonie se faisait avec certains détails qui méritent d'être signalés.

Pour ce qui est de la Saint-Vincent, autrefois, à Joigny, les vignerons des deux paroisses de Saint-Thibault et de Saint-André se réunissaient pour faire la fête en commun. Quand la statue du saint, placée dans une petite tour à jour formée par quatre colonnes et garnie de rubans et de pampres, était apportée chez celui des vignerons qui devait la conserver, tous les membres du cortège s'agenouillaient et entonnaient, en présence du saint tenu par l'un d'eux, une complainte dont voici quelques strophes :

Digitized by Google

Et vous, Messieurs les vignerons,
Faites rémoudre vos *sarpions*.
Vous taillerez les vignes ;
Nous mangerons de bons chassouas
A la sauce au verjure.

Et vous, Messieurs les Tonneliers,
Faites rémoudre vos dalloirs.
Vous cognerez les tonnes
. . . . . .
Et vous, femmes qu'a de mauvais maris,
Il ne faut pas vous réjouir
Dans une bonne année,
Car vous aurez le dos talé
Et la tête cassée.

FINALE.

Saint Vincent, notre bon patron,
Mouille, mouille, mouille,
Mouille-nous les dents.

— A Ligny-le-Châtel, le jour de la Saint-Vincent, au milieu du pain bénit que les vignerons portent solennellement à l'église, est placé un petit bonhomme en pâte (d'environ 25 centimètres de hauteur), qu'on appelle le *Mirlousé* (1). Cette figurine, après la messe, est jointe au chanteau que l'on remet au vigneron qui, l'année suivante, devra offrir le pain bénit. De grandes vertus s'attachent à ce *Mirlousé*; aussi les femmes des dépositaires lui réservent-elles une place d'honneur dans leur armoire. Veut-on connaître l'état de santé des membres absents de la famille ? On consulte le *Mirlousé*. S'il est en bon état, tous les parents le sont pareillement. S'il s'amollit un peu, il y a lieu de s'inquiéter. S'il est atteint de quelques taches de moisissure, il faut veiller avec soin ; car, pour peu que la tache vienne à s'étendre, malheur aux parents éloignés : il n'est que temps de préparer les habits de deuil.

Saint Eloi, de son côté, n'avait rien à envier à saint Vincent. En Puisaye, notamment, les cultivateurs, les maréchaux, les charrons, etc..., lui rendaient honneur. Dès la veille, les jeunes gens qui relevaient de lui parcouraient, le soir, le pays avec des torches ou des lanternes vénitiennes, chantant avec accompagnement d'instruments la vieille chanson populaire :

Saint Eloi avait un fils
Qu'on nommait Oculi ;

(1) *Mirlousé*, dérivant probablement par corruption de *Marmouset*, figure grotesque.

Digitized by Google

Et quand saint Eloi forgeait,
Son fils *Oculi* (bis)
Et quand saint Eloi forgeait,
Son fils *Oculi* soufflait.

Il va sans dire qu'on scandait avec soin le mot *Oculi*; pour se faire mieux comprendre même, on substituait le pronom *lui* à la syllabe *li*. — A Tonnerre, la veille de la fête, on tirait le canon. Le matin, une salve d'artillerie invitait les ouvriers à se préparer, et à dix heures l'office était annoncé par une dernière détonation. — A Chéu, le jour de la Saint-Eloi, les marguillers font une quête chez les particuliers au profit du curé. On donne du blé et de l'argent. Cette quête s'appelle *quête de la passion*, par ce motif qu'en retour des dons qu'il reçoit le curé dit la *passion* pendant les orages.

A l'occasion de la Saint-Nicolas, à Maligny, les conscrits donnent des aubades aux garçons jusqu'à leur mariage. Ils étendent même cette faveur jusqu'aux enfants au maillot.

Dans la plupart des pays, les jeunes gens donnent un bal. En retour, à la Sainte-Catherine, dans nombre d'endroits, les jeunes filles répondent par une gracieuseté de même nature. Elles convoquent par lettres les jeunes gens et leur font les honneurs de la soirée. Intervertissant les rôles, ce sont les danseuses qui invitent les danseurs et leur paient des rafraîchissements.

Autrefois à Branche, quand les jeunes filles, faisant dire une messe à la Sainte-Catherine, offraient le pain bénit, elles désignaient des jeunes gens pour le couper et le distribuer.

La Sainte-Barbe, à Bléneau, se célèbre toujours avec une grande pompe. On choisit une ou plusieurs jeunes mariées de l'année pour leur donner le chanteau du pain bénit afin qu'elles l'offrent l'année suivante. Au bal qui a lieu le soir, ne sont admises, comme représentants du beau sexe, que des femmes mariées.

A Pont-sur-Yonne, autrefois, dans les veillées, le jour de la Sainte-Catherine, la plus âgée des femmes offrait un bouquet à la plus vieille des filles, et, par réciprocité, le jour de la Sainte-Barbe, les filles offraient un bouquet aux femmes. Ces bouquets étaient placés dans l'endroit le plus apparent de la veillée et y restaient jusqu'à la fin de l'hiver. Chacune de ces petites fêtes donnait lieu à un réveillon.

MOISSON. — VENDANGE. — CASSAGE DES NOIX.

A Thory, le dimanche qui précède l'ouverture de la moisson, le chef d'exploitation convoque les ouvriers pour « *planter les*

Digitized by Google

épines », autrement dit pour faire un repas copieux. De même à Ormoy ; là, on « *boit les vins* ».

Il y a une trentaine d'années encore, à Angely, la moisson commençait le même jour pour tous les cultivateurs. Avant de partir aux champs, patrons et moissonneurs assistaient à une messe, appelée *messe de moisson*, qui se disait à trois ou quatre heures du matin. Pareille coutume est encore observée aujourd'hui dans les environs d'Avallon.

A la fin de la moisson, dans le canton d'Aillant, à Monéteau, à Villeneuve-l'Archevêque, il y a une trentaine d'années, on formait avec les plus beaux épis une énorme gerbe qu'on allait offrir à l'Eglise, souvent au bruit des cloches que l'on sonnait à toute volée. Plus récemment, à Maligny, la vingt-et-unième gerbe était donnée au curé. Cet usage existe encore à Montigny, Méré, etc. — A Guillon, il y a 50 ans, chaque ménage faisait présent au curé d'une gerbe de blé et d'un broc de vin (1). A Neuilly, après la moisson, le curé et les marguillers allaient recueillir la « *gerbée* »: le premier, pour lui : les autres, pour la fabrique. Le produit de la quête était vendu à la porte de l'Eglise.

Dans nombre de localités, la dernière gerbe était le profit des moissonneurs. — A Bléneau, chaque ouvrier emporte une gerbe qu'il fait aussi grosse que possible. On appelle ces gerbes « *bouteilles* ». Lorsqu'elles sont faites, les moissonneurs crient à tue-tête : « *Vive la bouteille !* »

A Champlost, le dernier jour de la moisson, on faisait « *courir une gerbe aux glaneurs* ».

Presque partout la dernière voiture de blé que l'on amenait était décorée d'emblêmes qui différaient selon les pays. C'était tantôt une croix en feuillage, tantôt une branche d'arbre avec bouquet, (la *câgne*, disait-on à Baon), ou une énorme gerbe de fleurs enrubannée, etc. A Avrolles, à l'arrivée à la maison, l'un des moissonneurs présentait au maître et à la maîtresse une croix faite d'épis, ornée de rubans et de fleurs champêtres, et leur adressait un compliment. A Villemer, on hisse sur la voiture une immense *glane* luxueusement ornée. Après le dîner, on se livre à des rondes et à des chants auxquels prennent part les patron et patronne. Il en était de même autrefois à Germigny et

(1) A propos des cadeaux de diverses sortes faits aux curés il existait à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, il y a une cinquantaine d'années, un usage qui, à raison de son originalité, mérite d'être signalé. Lorsqu'une femme allait à confesse, elle emportait un œuf qu'elle déposait dans un panier, dit *panier du curé*, qui se trouvait à l'entrée du confessionnal.

Digitized by Google

dans les environs. — A Saint-Martin-sur-Ouanne, les domestiques et les ouvriers annoncent la fin des travaux en frappant sur des chaudrons.

Tous ces bouquets, tous ces emblêmes qui décoraient la dernière voiture de blé étaient plantés solennellement au-dessus de la porte de la grange ou sur le toit. A Noyers, pendant cette plantation on chantait le *Te Deum*.

Pour clore les travaux de la moisson les chefs d'exploitation donnaient, et souvent même donnent encore, un dîner copieux à tous les ouvriers. Ce festin s'appelle la *pélée*, dans quelques pays, *poëlée*. Le même nom se donne aussi parfois aux décorations mêmes (gerbes, bouquets, etc.). — Autrefois, à Villeneuve-l'Archevêque, pour être sûrs que la *pélée* leur serait payée, les moissonneurs se groupaient devant la grange à l'arrivée de la dernière voiture, et empêchaient qu'on la rentrât tant que le patron n'avait pas apporté des paniers de provisions qui servaient à faire un bon repas désigné sous le nom de *chien de moisson*.

Généralement les vendangeurs n'étaient pas traités avec la même libéralité que les moissonneurs. Bien s'en fallait qu'avant de commencer les travaux on leur fit « *planter les épines* » ou « *boire les vins* ». Il est vrai que pour la plupart c'était des étrangers que, la journée finie, on ne devait plus revoir. Ces travailleurs, hommes, femmes, enfants, arrivaient par bandes du Morvan. Ils couchaient tous ensemble dans des granges ou des greniers. Le matin, ils se rendaient sur la place publique où l'on allait les *louer*. Le prix de la journée était autrefois des plus minimes. Pour toute nourriture, on leur donnait un pain et une gousse d'ail (Auxerre, Monéteau). En fait de liquide, ils n'avaient à compter que sur l'eau claire qu'ils pourraient trouver près de la vigne. A Maligny, cependant, on se montrait plus généreux. Du temps qu'il y avait un ban de vendanges, huit ou dix jours avant la coupe du raisin, tous les propriétaires de vignes pouvaient vendanger pendant une journée afin de préparer du vin pour les vendangeurs et les pressureurs. C'était le *Tavillon*.

Si congrue que fût la portion qui leur était faite, les vendangeurs d'ordinaire ne s'en livraient pas moins à des gaités et à des divertissements dont retentissaient tous les échos du vignoble.

L'hymne professionnel était le chant commençant par ces vers :

Allons en vendange pour gagner cinq sous,
Coucher sur la paille, ramasser des poux.

A Bléneau, le grand plaisir est de se barbouiller mutuellement le visage avec du *teinturier*. Cela s'appelle *faire le nez de vendange*.

Digitized by Google

A Chablis existe une joyeuseté spéciale qui se nomme *Croix pucelle*. Elle consiste à s'emparer d'une jeune fille, l'étendre à terre, et, de gré ou de force, lui faire, avec une pierre anguleuse, le dos d'un couteau ou même les ongles, une croix sur le front. Quand on n'a pas de jeunes filles sous la main, on prend pour victime une femme, voire même un homme. Cette privauté a pour effet de mettre en belle humeur tous les spectateurs. — Un autre amusement consiste à « *se vanner* ». On se saisit d'un souffre-douleur, les uns le tenant par les bras, les autres par les pieds ; on le balance quelque temps, et avant de le remettre en liberté, on lui cogne plusieurs fois le.... *pôle sud* sur un caillou. Notons, d'ailleurs, que quand on s'attaque à une femme, les vendangeuses pudibondes interviennent et enveloppent avec un jupon les jambes de la patiente, qui pourraient ne pas rester suffisamment voilées.

La fin de la vendange n'est pas fêtée en général comme celle de la moisson. A Chablis, cependant, quand on suppose que le propriétaire *ira* volontiers à *la cave*, les vendangeurs rapportent un bouquet qu'ils lui offrent. A Chamvres, les vignerons mettent un membre de vigne orné de fleurs à l'une des dernières tonnes qu'ils ramènent. A Sens, les jeunes gens descendent de la montagne de Saint-Bon, violon en tête, et chantant à pleine poitrine.

Pressurage. — Il y a quelque quarante ans, les opérations du pressurage donnaient lieu parfois à des pratiques humoristiques et partout à de franches lippées. Il était de proverbe qu'un pressureur avait toujours soif et toujours faim, et les pressureurs qui se respectaient faisaient jusqu'à l'impossible pour ne pas donner un démenti au proverbe.

A Champlost, il y avait tout un code d'usages à observer à propos du pressurage. Celui qui y contrevenait était condamné, avant qu'il ne lui soit servi du vin, à absorber une quantité d'eau en rapport avec la gravité de la faute qu'il avait commise.

A Chablis, il y a peu de temps encore, le dernier marc qu'on faisait dans un pressoir était célébré par un redoublement de réjouissances et de bombances. Pendant le repas, les pressureurs chantaient à pleine gorge en frappant avec les chevilles de la roue sur la table ou sur des tonnes. Puis ils promenaient triomphalement dans les rues soit le maître du pressoir, soit l'un d'eux, trônant dans une tinne que l'on portait sur les épaules, de même que pour le transport du vin. La procession se faisait au milieu de chants et de bruits produits par des coups frappés sur un objet sonore. Pour terminer, on offrait un énorme bouquet au maître du pres-

Digitized by Google

soir. Ce bouquet était planté au-dessus de la porte du pressoir, où il restait jusqu'à l'année suivante.

Dans les pays à noyers, le *cassage des noix* est moins un travail qu'une partie de plaisir. On invite voisins et amis à venir casser les noix pendant les veillées. Durant tout le temps que frappent les marteaux, les chants se succèdent, les rires et les lazzis s'entrecroisent. A la fin de la soirée, réfection qui assure les casseurs contre des défaillances pendant la nuit. A Perreuse, on distribue aux assistants une tartine de pain et l'on apporte des écuelles remplies de haricots accommodés. Chaque écuelle contient quatre parts. Les *réveillonneurs*, comme ils s'appellent, découpent alors, dans les morceaux de pain qu'ils ont reçus, de petites tranches qu'ils piquent au bout du couteau et dont ils se servent comme de cuillers pour puiser dans le plat. A Branches, même sorte de collation, mais servie dans de vastes terrines où l'on pêche à discrétion. Comme plat de dessert on ajoute à ce premier mets de petites boulettes de farine hautement épicées, que l'on appelle « *miottes* ». Le tout, cela va de soi, accompagné de force rasades digestives que couronne une goutte finale. A Chevannes, ce réveillon était remplacé par des rondes que l'on dansait avant de se quitter. Mais quand le travail du cassage était terminé dans une maison avait lieu une sorte de *pêlée*. Les maîtres de la maison réunissaient un soir tous les *casseurs* pour manger une galette qui était copieusement arrosée de cidre et de vin blanc.

DÉLIMITATION DES PROPRIÉTÉS.

La délimitation des propriétés a été de tout temps, en tous pays, considérée comme chose grave, on pourrait presque dire sacrée, et cela se comprend. Posséder une partie de sol, c'est agrandir et fortifier sa personnalité; c'est, sur cette parcelle, du moins, ne relever que de soi, c'est être maître. Aussi, quelles qu'aient été les transformations de l'idée religieuse, le dieu Terme n'a-t-il jamais été extirpé de l'âme humaine. Le paganisme a très finement exprimé l'opiniâtre résistance de ce dieu par cette légende : « Lorsque les dieux voulurent céder la place du Capitole à Jupiter, ils se retirèrent à distance par respect; seul, le dieu Terme demeura à sa place. » Pour assurer son empire on a recouru, dans nos régions, à différents moyens qui ne sont d'ailleurs qu'une imitation, à travers les âges, de procédés employés dans les contrées les plus éloignées.

Autrefois à Ormoy, à Villemer, on appelait dans les bornages des enfants comme témoins. On n'allait pas cependant, comme

Digitized by Google

dans le moyen-âge, jusqu'à leur pincer l'oreille et leur donner des soufflets pour mieux fixer leurs souvenirs (1).

A Guillon, Mailly-la-Ville, Saints-en-Puisaye, Maligny, Asnières, etc., on place de chaque côté de la borne un morceau de tuile ou de lave cassée en deux, que l'on rapprochera plus tard, comme moyen de constatation, s'il est besoin. Ces deux morceaux portent le nom de *garants* ou *témoins*.

Dans beaucoup de pays, on met au fond du trou soit du charbon, soit des débris de tuile. On en agissait ainsi jadis dans l'Inde et dans le nord de l'Europe.

De nos jours, ces mesures de précaution ont généralement disparu devant les procès-verbaux des géomètres. Il est regrettable seulement que ces procès-verbaux restent souvent à l'état de promesse.

LOUAGE DE GENS DE SERVICE OU LOUÉE.

Dans la Puisaye et dans l'Avallonnais ont lieu, à certaines époques qui varient selon les pays, des assemblées (en Vendée, où le même usage existe, on dit *foires*) de personnes des deux sexes qui veulent *entrer en condition*. Ces réunions se font sur les places publiques. — Au jour accoutumé, hommes et femmes qui désirent se placer arrivent, portant, pour se faire reconnaître, les premiers une branche de chêne ou de sapin à leur coiffure ou à la main (un fouet si ce sont des charretiers), les secondes un bouquet ou autre signe convenu. Quand sont venus, à leur tour, ceux qui veulent prendre des serviteurs, de curieuses scènes se passent souvent dans les pourparlers entre les deux parties. Les gens à louer s'évertuent pour exalter leurs qualités physiques et morales, allant parfois jusqu'à

(1) Il en est encore ainsi, paraît-il, aujourd'hui en Hongrie. Après que les bornes sont plantées, on administre aux petits témoins un vigoureuse correction, en leur recommandant de ne pas oublier ce qui vient d'être fait. En manière de consolation, on leur donne à boire un verre de vin ou de liqueur. — On a cherché à attribuer à cet usage hongrois l'étymologie du mot *ratafia*, nom d'une liqueur bien connue. *Ratafia* pour *rata fiat*, disait-on (que la chose convenue ait lieu). Cette explication ingénieuse vient échouer malheureusement contre l'origine incontestable du mot ratafia, lequel est de provenance indienne : *ratafi-a*. Elle est tellement accréditée cependant que, dans certains pays, le mot *ratafia* n'est pas seulement employé pour désigner la liqueur ainsi nommée, on s'en sert aussi pour confirmer un engagement pris. Ainsi, à Maligny, il y a quelque vingt ans encore, prenait-on un rendez-vous de chasse, de dîner, d'affaires, en se quittant on se disait : « A tel jour ! *Ratafia* ! »

Digitized by Google

se recommander de l'extrême modération de leur appétit. Les loueurs écoutent sans mot dire, supputant en eux-mêmes la *valeur* réelle de l'offrant, la pesant et repesant mentalement comme une pièce de monnaie équivoque. Lorsque les deux parties s'entendent et qu'un engagement réciproque a été convenu, tantôt pour quatre mois, tantôt pour six, le loueur donne des arrhes (de 2 à 5 francs) qui cimentent le marché. Si celui-ci vient à se dédire, la somme est acquise au serviteur. Si c'est ce dernier qui se retire, il doit remettre une somme double de celle qu'il a reçue.

La louée est partout une occasion de réjouissance. La journée finit toujours par un bal.

Il ne faudrait pas croire que l'usage de la *louée* tende à s'éteindre. Cette année encore des *louées* nouvelles viennent d'être établies, par arrêté préfectoral, dans deux Communes du département.

SORCIERS ET EMPIRIQUES.

Les façons d'agir des sorciers sont trop connues et généralement trop uniformes pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter longtemps. Aussi ne parlerons-nous que de certaines pratiques de ces thaumaturges aux petits pieds qui peuvent avoir une sorte de cachet local.

Chez nous, comme partout, le pouvoir des sorciers s'étend à tout, au bien et au mal, aux choses du corps et à celles de l'esprit, aux humains, aux animaux, aux végétaux. Ils guérissent ou rendent malades bêtes et gens, affranchissent de la folie ou l'occasionnent, font les bestiaux peureux ou indomptables, préservent les récoltes ou les détruisent, commandent à la foudre et aux incendies, etc., etc. Tous ne prétendent pas pourtant d'ordinaire à la puissance universelle. Par esprit de confraternité ils admettent volontiers la division du travail ; jusque-là qu'il en est d'assez modestes pour se renfermer dans une spécialité.

Dans la Puisaye, qui partage avec le Morvan le privilège d'être la terre d'élection de la sorcellerie, les sorciers sont classés en deux catégories : les malfaisants, qu'on appelle *empicasseurs* (1),

(1) Voici, pour le mot *empicasseurs*, l'étymologie que propose un habitant éclairé de la Puisaye : « On nomme *picasse* une boisson aigre et détestable faite avec des pommes sauvages et de l'eau. *Picasse* vient très certainement du mot médical *pica*, névrose caractérisée par une dépravation du goût, et dans laquelle on préfère les mauvaises choses aux bonnes. Or, celui qui donne un sort ne cause-t-il pas une véritable dépravation, soit physique, soit morale, dans sa victime ? De là, le nom d'*empicasseur*

Digitized by Google

les bienfaisants qui se nomment *désempicasseurs*. Les deux classes sont réunies sous le terme générique de *patatas* (1).

Rien de plus facile, au reste, que de devenir sorcier, ou du moins *empicasseur*. Aller avant minuit, avec une poule noire, sous le plus gros chêne du carrefour de la forêt; à minuit précis, immoler le volatille en criant par trois fois : « Belzébuth ! Belzébuth ! Belzébuth ! viens, je me donne à toi »; — aussitôt le diable paraît, vous fait mettre une croix sur un écrit qui lui donne votre âme, et vous voilà doté de tout pouvoir pour le mal.

A Ormoy, c'est plus simple encore. On n'a que faire de cette investiture spéciale. Il suffit d'être mendiant ou berger.

Au nombre infini de sorciers qu'il y a ou qu'il peut y avoir l'existence serait par trop empoisonnée s'il n'existait pas un moyen de se mettre, par à peu près, à l'abri de leurs maléfices. Le procédé usité en Puisaye est celui-ci : Lorsqu'on rencontre un individu suspect, on s'écarte, on se signe et l'on dit : « *Abrenontio* », ce qui signifie « *Je te renonce* ».

Quelle que soit la nature de ses opérations, qu'il travaille pour le bien ou pour le mal, il n'est pas de sorcier qui n'emploie des signes mystérieux, des adjurations, des formules cabalistiques, quelquefois toutes les richesses de l'arsenal ensemble. Un sorcier de Rebourseaux donnait des poux en disant : « *Niger, nigra, nigrum. Conculabis basiliscum et aspidem.* » — Le praticien morvandeau prononce un formidable *abracadabra* quand, vous donnant la *mauvue* (la jettature du pays), il veut vous gratifier de puces et de vermine. — Dans plusieurs pays, pour enlever une entorse, on fait trois fois le signe de la croix à l'envers, d'abord avec la bouche, puis avec l'orteil du pied gauche, en disant : « *Enter, désenter, super, désenter* (quelquefois avec variantes) »

Dans le canton de Coulanges-la-Vineuse, veut-on guérir un animal de coliques, on dit, en multipliant les signes de croix sur lui : « *Tranchées rouges ou nouées, par la vertu de ce bon saint* (nom du saint qu'on invoque), *je les dénoue.* » Au Mont-Saint-Sulpice, la formule est : « *Ventrée bleue, ventrée rouge, ventrée vergenée, ventrée par-dessus toutes les ventrées, faites-en sorte que cette ven-*

qui lui est appliqué. » -- Il n'y a pas à s'étonner d'ailleurs qu'un mot de patois puisayen puisse avoir une étymologie latine. Le langage de ce pays tire en grande partie son origine de la langue romane.

(1) D'après M. Challe, le mot *patatas* désignerait la victime d'un sort et non celui qui le donne. Mais M. B. Duranton, dans son travail sur la Puisaye (*Annuaires* de l'Yonne 1862 et 1864), se montre d'un avis contraire, et l'usage qu'on fait ordinairement du mot dans le pays semble justifier l'opinion de ce dernier.

Digitized by Google

trée ne fasse pas plus de mal dans le corps de cet animal que Notre Seigneur Jésus-Christ n'en a fait dans le sein de la Sainte-Vierge. » — De même toute une collection de phrases incohérentes et baroques à l'usage des *Charmeurs* de Vézelay, des *Arrêteurs* (1) du Gâtinais Yonnais, des *Barreurs* (2) et *Gavionneurs* puisayens qui guérissent du croup, du muguet, de la maille, du bourgeon (conjonctivite), de la *maumarche* (entorse), etc...

Et ce ne sont pas seulement les sorciers qui prononcent ces paroles magiques ; en maintes circonstances il les font répéter à ceux pour qui ils opèrent (3). — Vous êtes conscrit et vous désirez tirer un bon numéro : ne vous figurez pas qu'il suffise de porter six semaines à l'avance un collier de grain de lierre, de prendre quatre ou cinq bains de pied au noir de fumée additionné d'un blanc d'œuf (Puisaye), ou d'entourer votre bras gauche d'une faveur consacrée par le sorcier (Saint-Julien-du-Sault), ni même d'avoir dans la poche de votre gilet une boîte remplie de certains insectes et d'entrer à la Mairie du pied gauche (Chéu) ; non, tout cela n'est qu'une préparation. Pour compléter l'œuvre, il vous faudra, au moment suprême, murmurer certaines phrases imposées, par exemple dire comme à Vergigny : « *Sort vaillant, billet de milice, je te jure et préjure qu'aucuns grands saints noms vivants n'ont aucun droit sur moi, non plus que le grand diable n'en a sur les prêtres quand ils sont à l'autel.* »

Au grimoire satanique se mêlent parfois des prières orthodoxes (4). Beaucoup de sorciers disent des *pater* et des *ave*, adressent des invocations à la Vierge, font et font faire des neu-

(1) « *Arrêteurs,* » du pouvoir qu'ont ces empiriques d'*arrêter* les différents maux.

(2) Le mot *barreur* provient des signes figurant des *barres* ou *croix* que les sorciers font sur les malades. *Gavionneur* a le même sens que *barreur*.

(3) Ces paroles cabalistiques étaient vraisemblablement un vestige des anciennes traditions qui attribuaient au langage une origine mystérieuse. Chez les Hindous, les Brahmanes avaient fait de la *Parole* une divinité et lui adressaient des hymnes. En Grèce, cette conception fut longtemps en faveur : à preuve que Platon, dans son *Cratyle*, fait comparer par Socrate les étymologistes qui prétendaient que les premiers mots sont d'origne divine, aux tragédiens dans l'embarras qui ont recours au *Deus ex machinâ*. A son tour, saint Jean ouvre son évangile par ce verset : « Au commencement était le *Verbe* ; et le *Verbe* était avec Dieu ; et le *Verbe* était Dieu. » De là ces formules magiques si répandues dans le moyen-âge, et même encore de nos jours dans les populations qui ne sont que peu ou prou sorties de son ombre.

(4) Au Vieux-Champ (hameau de Germigny), on était convaincu que,

Digitized by Google

vaines. Il en est qui refusent d'opérer si tous les assistants ne font pas profession de croire à la religion et ne se mettent pas dévotement à genoux (Egriselles-le-Bocage) (1).

Pour d'aucuns thérapeutes, signes et prières sont insuffisants ; ils y joignent des adjuvants de nature toute matérielle, parfois même recourent à la menace et se livrent contre le mal à de véritables démonstrations armées. C'est ainsi qu'on en agissait à Saint-Florentin à propos de l'*écharpe*. L'*écharpe* est, on le sait, un abcès, soit sous-cutané, soit sous-aponévrotique. Quand on en était atteint, on appelait un charpentier, mais non pas le premier charpentier venu ; il fallait un charpentier dont le père et le grand père au moins avaient exercé le métier. Ce praticien de haut titre venu, voici comment les choses se passaient : Le charpentier, muni d'un compas, mesurait la circonférence du mal et en marquait le centre. En prononçant quelques paroles *ad hoc*, il menaçait le mal de le percer de son compas, voire même de l'entamer avec sa hache s'il ne s'ouvrait pas de lui-même. Cela fait, il se retirait après avoir prévenu le mal qu'il reviendrait au bout de quatre ou cinq jours juger de quelle façon il s'était comporté. Ajoutons toutefois qu'en s'en allant, le docteur en charpente prenait soin de recommander au malade l'application de nombreux cataplasmes. — Lors de la seconde visite, si l'abcès était simplement sous-cutané, d'ordinaire il était ouvert ; le guérisseur n'avait alors qu'à enregistrer un triomphe. Mais quand l'abcès était sous-aponévrotique, en dépit de tous les essais d'intimidation il était resté fermé. Le thérapeute alors le menaçait plus sérieusement encore que la première fois de le trancher sans rémission de sa hache à sa prochaine visite, — visite qu'il avait bien soin de ne pas faire.

En Puisaye, on emploie volontiers du sang de poulet ou de lapin dont on verse quelques gouttes *aux quatre orients* (aux quatre coins) du lit du malade.

sans intervention de sorciers, de simples actes de piété suffisaient pour guérir les bestiaux. Quand un animal était malade, le propriétaire allait s'agenouiller dans l'écurie ou dans l'étable et lisait l'Évangile de saint Jean.

(1) Ces procédés d'ordre tout spirituel révèlent nettement quelle idée se faisaient les sorciers de l'essence des maladies auxquelles ils s'attaquaient. A leurs yeux, elles étaient le produit de troubles occasionnés par la présence d'*Esprits* malfaisants qui s'étaient insinués dans le corps des êtres malades. Par suite de cette croyance, que l'on rencontre chez les peuples primitifs, la guérison consistait à expulser les *Esprits* de l'organisme envahi. Le malade était un possédé. L'action du guérisseur n'était donc qu'un exorcisme, pour parler le langage du moyen-âge.

Digitized by Google

En 1856, la ferme de la Gougeaudrie (commune de Foissy) fut dévastée par une épidémie charbonneuse. Le propriétaire accusa un de ses voisins de lui avoir jeté un sort et fit venir un sorcier pour qu'il l'en délivrât. Le sorcier, qui était un vieux berger, prit un cœur de bœuf, le perça de quatre-vingt-quinze épingles et le fit complètement carboniser dans une poêle. On mélangea ce résidu avec du son et on le fit manger aux bestiaux qui restaient dans la ferme. — Ce mode de procéder est d'ailleurs en pleine conformité avec d'anciennes traditions, ainsi qu'il ressort du passage suivant d'un Mémoire adressé en 1679 par le Curé de Villefargeau à l'Evêque d'Auxerre : « Il y a un homme qui s'est vanté d'avoir noué l'aiguillette à un jeune marié : ce qui s'est trouvé vrai, et le maléfice a été rompu par le moyen qu'on fit manger *quatre poulets* chez Edme Legrand, le cabaretier. »

Tout récemment, la presse du département (la *Constitution*, la *Revue de l'Yonne*) a signalé un fait de sorcellerie qui mérite d'être reproduit dans tous ses détails :

« Dans le hameau du M..., commune de Saint-Germain-des-Champs, demeurent, presque porte à porte, les deux familles de cultivateurs D... et G..., familles assez aisées et qui ont toujours vécu en bonne intelligence. L'une d'elles, la famille D..., a le bonheur de posséder comme héritière une fille charmante de 20 ans, et l'autre, la famille G..., a la bonne fortune aussi d'avoir pour fils un beau gars de 25 ans: âge, pour un tel couple, des amours... légitimes. Ces jeunes gens, en se voyant tous les jours, durent s'aimer, et ils s'aimèrent, en effet. Mais le fils G... était timide, comme l'est un véritable amoureux, et la jeune D... attendait toujours. Le père D...., lui, devinait, et, jovial de caractère et pas mal enclin à la boisson, comme nombre de ses compères, il invitait assez fréquemment son jeune ami et voisin G... à entrer avec lui au cabaret. En trinquant, on jase de ceci, de cela, et le père D..., pour taquiner son partenaire, aimait à en venir à la question de mariage. « Est-ce que tu n'y songes « pas, toi, à prendre une femme, lui disait-il, te voilà dans l'âge. » Le jeune homme baissait la tête et répondait peu. « Ça, voyons, si « je te proposais ma fille, finit par dire un jour le brave homme, « la tête échauffée par un coup de vin... » — « Votre fille ! oh ! je « ne suis pas assez riche pour elle, et c'est à savoir si elle m'aime- « rait. » — « A toi de le lui demander, et, quant à la fortune, on « ne parle pas de cela entre voisins, entre amis. » Et voilà, par ces bonnes paroles, le gars introduit dans la maison à titre de soupirant. Il ne soupira pas longtemps et se fit aimer, comme il aimait lui-même, avec passion.

Digitized by Google

« On avait compté sans la mère D..., qui tenait en réserve un mari pour sa fille, un sien neveu, plus riche que le voisin G... Et, pour montrer son pouvoir dans le ménage, la dame D... fit appel à son neveu absent pour qu'il vînt faire valoir ses droits de premier pretendant.

« Avec les amoureux, la discorde entre dans la maison. — « Tu épouseras ton cousin », disait la mère à sa fille. — « Jamais, répondait la jeune fille, je me donnerais plutôt au diable. » Et Mme D... prit cette parole à la lettre, et elle dit un jour à son mari que sa fille était ensorcelée et qu'il fallait aller au Devin. Le mari, qui croyait, qui voyait sa fille malade, se laissa persuader, et voilà les deux époux en route pour aller trouver le sorcier dans son village, à X..., commune de Dun-les-Places, en plein Morvan.

« Après avoir entendu les consultants : « Ce n'est que cela, dit le fin bonhomme, je tiens votre affaire, soyez-en sûrs; mais versez d'abord 50 fr.

« La somme fut versée incontinent, on s'y était préparé.

« Et maintenant, reprit le Devin, répondez juste et bref à mes questions : Chez qui prenez-vous votre épicerie ? — Chez S..., à Cousin-la-Roche, faubourg d'Avallon. — Votre vin ? — Chez Diz..., aubergiste au M... — Quel est votre plus proche voisin ? — Un tel. — Eh bien ! ce sont S...., Diz.... et Un tel qui ont ensorcelé votre fille. Il vous faut, et sans retard, prendre trois mannequins et les habiller en dirigeant votre intention pour qu'ils représentent les trois personnages susdits. Vous les mettrez en triangle dans votre jardin, comme trois fantômes à faire peur au monde. La nuit, vous vous armerez de bâtons, vous les fustigerez comme des vauriens, les roulerez dans la boue, et, en dernière fin, les ferez brûler. Le lendemain, vous choisirez dans un troupeau un mouton noir que vous conduirez à la porte de la jeune fille, et là vous le tuerez d'un coup de fusil et le ferez aussi brûler à grand feu. Le diable, alors, sortira en criant du corps de la jeune fille qui, ainsi, sera guérie de son mal, du mal d'amour.

« Très bien cela, dit Mme D..., mais ce n'est pas tout, il faut que notre fille en aime un autre, notre neveu, et qu'elle l'épouse.

« Ceci, c'est autre chose, un cas nouveau et délicat, dit le sorcier, versez encore 50 fr.

« Mme D... délia sa bourse et en tira cinq pistoles.

« Les voilà, dit-elle.

« Attention alors, continua le personnage : pour le succès complet que vous avez à poursuivre, vous devrez exécuter de point en point une nouvelle ordonnance que voici : Vous couperez vous-

Digitized by Google

même sur la tête de votre neveu une mèche de cheveux que vous lierez avec un fil de soie, et vous l'introduirez sous l'ourlet du jupon de votre fille, à son insu, bien entendu. La mèche cousue dans l'ourlet devra y rester neuf jours, et, pendant ce temps, chaque matin, vous direz cinq *pater* et cinq *ave* pour le parrain et la marraine de votre neveu, et cinq autres encore à l'intention des âmes du purgatoire.

« A ces prescriptions, le Devin ajouta des imprécations contre le diable et des invocations dans lesquelles il mêla le nom de Dieu, des anges et des saints du paradis.

« Les époux D... se retirèrent satisfaits et non sans remercier chaudement, par des serrements de mains, celui qu'ils appelèrent leur sauveur.

« Tout fut exécuté selon la parole du prophète. Les mannequins furent battus et brûlés, l'agneau noir immolé, etc., etc. La dame D... même se vanta qu'une dent accidentellement cassée dans la bouche d'un des trois personnages était l'effet de la volée de bois vert qu'il avait reçue en effigie.

« Mais, ô fatalité ! La mèche de cheveux fut découverte dans son jupon par la jeune fille avant la fin du neuvième jour, et le sortilège manqua son effet (1) ».

Mais tout ceci rentre dans le domaine de la sorcellerie qu'on pourrait appeler classique.

Quel sujet d'ébahissement pour les Américains si on leur disait que plus de cent ans avant la découverte faite chez eux par la famille Fox, nous avons eu ici nos Esprits non moins frappants que frappeurs ! C'est à l'ancien Prieuré de Vieupou, paroisse de Poilly-sur-Tholon, que leur apparition s'est manifestée. Six Religieux, un Frère convers et deux valets occupaient alors le Prieuré. Le 7 janvier 1733, vers huit heures du soir, un bruit insolite se produit dans le réfectoire. Le Frère Etienne (le convers) s'y rend sans lumière. Il aperçoit sur le bout de la table une lumière semblable à la mèche d'une chandelle qu'on vient de souffler, il s'approche pour achever de l'éteindre et se trouve en face d'un spectre noir qui le renverse à terre d'un soufflet. Pendant toute la nuit, des bruits épouvantables se font entendre dans le réfectoire, dans la cuisine et dans le cloître.

Le 2 février, à sept heures du soir, au moment où le Frère Etienne, accompagné d'un autre Religieux, traversait, dans l'obscurité, le réfectoire pour se rendre à Complies, il est frappé à la tête d'un coup si violent qu'il en est terrassé.

(1) Journal *la Constitution*, du 12 janvier 1887.

Digitized by Google

Le 5 février, sur les cinq heures, trois Frères (dont Frère Etienne), étant dans la cuisine, la porte d'une armoire s'ouvre par deux fois d'elle-même avec fracas. De différents côtés des coups, produits on ne sait par quoi, se font entendre. Le Père Louis et le Frère Etienne descendent à la cave ; en remontant et passant dans le réfectoire, leur chandelle est éteinte par un souffle étrange, et le malheureux Frère Etienne, qui devient décidément la tête de Turc des Esprits, ressent au coude un choc qui lui fait se briser les dents avec une clef qu'il tenait à la main. — Durant toute la nuit bruit infernal dans tout le Prieuré.

Le 8 février, pendant que la Communauté collationnait dans le réfectoire, le soulier du Frère Etienne fait tout à coup une ascension de cinq à six pieds en l'air, qui est constatée par tous les Religieux. En même temps Frère Etienne est renversé par terre, perd connaissance et tombe en de telles convulsions que huit personnes ne peuvent suffire à le maîtriser.

Bref, de pareilles scènes se continuent, toujours au détriment du Frère Etienne, jusqu'au 15 mars, date à laquelle on l'envoya à la Chartreuse de Valprofonde. Après son départ, on entendit bien encore des bruits dans le Prieuré de Vieupou, mais aucun de ses habitants ne fut maltraité par les Esprits (1).

SOURCES, FONTAINES ET GROTTES MERVEILLEUSES.

Quand on parcoure la liste des Sources et Fontaines merveilleuses qui se rencontrent dans l'Yonne, on est presque tenté de dire que ce qu'il y a de plus merveilleux en elles c'est la profusion avec laquelle elles abondent. Ce ne serait certainement pas exagérer que de compter en moyenne une de ces sources par groupe de quatre communes. Et quelle richesse d'efficacité! quelle variété de vertus prophyllactiques ou curatives ! Tous les maux présents et futurs de l'espèce humaine et de l'espèce animale y trouvent leur compte, et cela par les moyens les plus expéditifs et les plus faciles. Tantôt une simple ablution, tantôt une mince absorption, ou une application de linge mouillé, ou même rien qu'une invocation sur le bord de la fontaine. Quelques-unes de ces sources vont jusqu'à posséder le don de *divination*. Il serait fastidieux, on le sent, d'égrener un chapelet de pareille dimension. On se bornera à citer celles de ces sources qui tranchent à quelque titre sur les autres.

Les propriétés multiples accordées à ces eaux procédent, on le

(1) Procès-verbal dressé par le Frère Pierre Legay (Archives de l'Yonne).

Digitized by Google

sait, de croyances rellgieuses. Ce n'est même pas seulement, paraît-il, au paganisme romain qu'on doit remonter pour trouver l'origine de ces croyances : il faut aller jusqu'aux Druides, à la fois prêtres et médecins, qui consacrèrent des fontaines, et persuadèrent aux malades de demander le salut à leurs eaux. Après que les Romains eurent conquis la Gaule ils se gardèrent bien d'attaquer de front les institutions et les usages qu'ils trouvèrent établis. En conquérants habiles ils parurent les tolérer et travaillèrent secrètement à les transformer. Ils furent d'autant moins tentés, d'ailleurs, d'attaquer les fontaines sacrées qu'eux-mêmes les admettaient dans leurs rites. Plus tard, à leur tour, les Chrétiens en agirent à la façon du paganisme. Après avoir vainement tenté d'interdire les pèlerinages aux Fontaines par les décrets de divers conciles, notamment celui d'Auxerre en 578, ils se résignèrent à transiger. Aux statues de Nymphes, de Naïades et d'autres petites divinités champêtres que les païens avaient placées près des sources, ils substituèrent des figures de Saints et de Saintes et construisirent même des Chapelles. Sans trop de résistance les populations s'habituèrent à cette transformation. Peu leur importa que le vocable fût changé puisque la tradition était conservée. Elles y trouvèrent même, en jouant sur les mots, l'occasion d'assigner à certaines sources des vertus curatives plus précises. Ainsi telle source vouée à sainte Claire fut considérée comme douée de propriétés particulières pour les maladies d'yeux (Domats), telle autre, sous le patronage de saint Fort, eut la vertu de rendre les enfants *forts* (Malicorne).

Les fontaines une fois mises sous le patronage de noms sanctifiés, l'Eglise ne répugna plus à admettre leur efficacité. Elle institua des pèlerinages, des processions auxquels le clergé se rendit en grande pompe. A notre époque encore ces cérémonies subsistent. Près de Flacy, une procession est faite, le 1er septembre, à la fontaine Saint-Loup, réputée favorable aux enfants affectés de maladies nerveuses. De même à Saints, le lendemain de la Pentecôte, pour la fontaine Saint-Prix. A Villiers-Saint-Benoît, chaque année, la fontaine Sainte-Reine est un but de pèlerinage le jour de la fête de cette sainte. Une messe est dite dans la chapelle qui se trouve près de la fontaine. On s'y fait dire des Evangiles. Le nombre des pèlerins est tel que le prêtre du pays est d'ordinaire insuffisant ; il appelle comme auxiliaires un ou deux confrères.

Mais de tous ces *sanctuaires* disséminés sur la plupart des points du département celui qui a le privilège d'attirer le plus de visiteurs est sans nul doute la fontaine de Saint-Fort, dite *bonne Fontaine*,

Digitized by Google

située tout près du château de Saint-Eusoge. Aux fêtes de la Pentecôte on y accourt de très loin. Le lundi, la pelouse qui se trouve devant la chapelle ressemble à une véritable Cour des miracles. Dès la veille, toutes les fermes des environs sont occupées par une armée de boiteux, de borgnes, de bossus qui, le lendemain, vont invoquer la protection du saint. Après la messe, qui se célèbre en grande pompe, a lieu, dans le beau parc de Saint-Eusoge, une procession à laquelle prennent part plus de mille personnes.

Une autre fontaine, à laquelle se rattache une double tradition de merveilleux sacré et profane est la fontaine de Saint-Gorgon, à Véron, que célébra jadis, en vers latins, Joachim de Bellay (l'*Ovide français*). D'une part, cette source passe pour être douée de propriétés curatives assez étendues (1); d'autre part, son eau est, dans une certaine mesure, pétrifiante, et c'est pour en avoir bu, dit-on, qu'au XVIe siècle, une femme porta pendant vingt-huit ans dans son sein un enfant qu'après sa mort les médecins qui firent l'autopsie trouvèrent pétrifié. « On eut assuré, rapporte Ailleboust, l'un des médecins qui prit part à l'opération, que c'était l'ouvrage de Phidias, qui aurait voulu graver sur l'ivoire ou sur le marbre une figure parfaite d'un enfant d'âge accompli (2) ».

Parmi les sources qui passent pour être douées de vertus *divinatoires* figure au premier rang la fontaine d'Azon, située à deux kilomètres de Sens, sur le territoire de Saint-Clément-lez-Sens. Chaque année, autrefois, le mercredi de Pâques, on s'y rendait en partie de plaisir. C'était, disait-on, le *Longchamp* de Sens. Un intérêt tout particulier y conduisait d'ailleurs les jeunes filles qui désiraient ne pas coiffer sainte Catherine. Elles y trouvaient le moyen assuré de savoir si elles se marieraient durant l'année. Voici comment elles s'y prenaient pour interroger la fontaine : — Elles jetaient ou plutôt posaient leurs épingles les plus légères sur l'eau. Si les épingles surnageaient, c'était présage de mariage. Allaient-elles au fond, c'était partie remise pour l'année suivante. — On peut encore citer avec honneur Sainte-Reine à Villiers-Saint-Benoît. Qu'on jette dans cette source une chemise destinée à un malade, si la chemise coule à fond, c'est un présage

(1) On la dit particulièrement efficace pour les enfants noués ou atteints de hernies.

(2) La tradition ajoute que cette pièce si curieuse fut vendue 150 livres aux Vénitiens qui la mirent au rang des curiosités du trésor de leur ville.

Digitized by Google

de mort; si elle surnage, c'est assurance non seulement de guérison, mais encore de longue vie.

Dans certains pays les grottes participent des vertus curatives des fontaines. A Vaupitre, commune de Saint-Germain-des-Champs, se trouve une grotte, dite de sainte Diétrine, dont une cavité conserve de l'eau de pluie qui a la propriété de guérir les dartres. Cette eau est de si bonne composition (le mot pris au sens figuré) qu'elle n'exige pas que les malades se présentent en personne. Il suffit qu'ils envoient un mandataire, lequel aura soin de réciter, en l'honneur de sainte Diétrine, neuf *Pater* et autant d'*Ave*. Si le malade doit guérir, la pierre de la grotte sue de grosses gouttes; dans le cas où la pierre demeure sèche, c'est que tout remède est inutile. Arrive-t-il que la cavité qui contient d'ordinaire de l'eau est à sec, le pélerinage pourra encore n'avoir pas été inutile. Près de la cavité se trouve un ruisseau : qu'on y puise de l'eau à laquelle on fera toucher la *Sainte qui est enfermée dans la roche*, l'eau acquerra aussitôt une efficacité miraculeuse. Ce qui est indispensable seulement, c'est de laisser, en se retirant, une offrande en bonne espèce sonnante et ayant cours, au profit, paraît-il, des pauvres qui forment la clientèle de la sainte.

Comme tout s'explique, même dans le domaine des légendes, voici d'où proviennent les vertus de la grotte du hameau de Vaupitre : Jadis, une vierge, du nom de Diétrine, vivait dans cette contrée. Un jour, un chasseur la découvre et la poursuit pour lui faire violence. La vierge s'enfuit; arrivée devant la grotte aujourd'hui en vénération, elle s'écrie : « Ah! pierre, si tu voulais t'ouvrir et me cacher dans ton sein! » Aussitôt la pierre, émue de ses instances désespérées, se fend, reçoit la vierge et se referme si bien qu'elle la recèle encore.

A Mézilles, près d'un champ où saint Marien venait, dit-on, faire paître ses bestiaux, existe une fontaine où l'on prend de l'eau qu'on fait boire aux animaux pour les guérir ou les préserver de maladie. Tout contre cette fontaine est une croix dédiée au saint, dont le support en pierre est détérioré par les pèlerins qui en emportent des fragments qu'ils déposent dans leurs champs pour écarter les insectes, ou qu'ils mêlent, après les avoir réduits en poudre, au breuvage de leurs bestiaux.

ARBRES ET PIERRES.

Autrefois, en Puisaye, on allait en pèlerinage à certains arbres. On leur attribuait une partie des vertus merveilleuses des fontaines, et l'usage était d'attacher à leurs troncs les symboles des

Digitized by Google

guérisons que l'on croyait en avoir obtenues: *ex-voto* de même nature que ceux dont les païens faisaient hommage aux Nymphes qui présidaient aux cours d'eau où ils avaient recouvré la santé. Cette foi en la vertu de certains arbres était un reste de l'antique superstition des Gaulois qui adoraient *Hesus* sous la forme d'un chêne. Après même que le christianisme se fut propagé en Gaule le culte des arbres résista longtemps aux remontrances du clergé. Tellement que l'Eglise fut obligée de composer avec lui, en appendant aux plus beaux arbres des niches de madones, des saints et des figures votives. Cet usage s'est, du reste, perpétué jusqu'à notre époque dans un grand nombre de localités.

Selon toute vraisemblance, les ormes gigantesques qui existaient autrefois devant les églises et sur les places publiques remontaient à une époque très reculée. On rendait la justice sous leur ombrage; on y donnait des chartes aux Communes; on y tenait des assemblées. En 1085, Guillaume, comte d'Auxerre, donna une charte à l'abbaye de Molême, sous l'*orme*. En 1421, il y avait, à Saint-Florentin, un orme sur la *place et motte commune*. Au XVIe siècle, Roger de Collerye parle de l'élection de l'Abbé des Fous sous l'orme qui se trouvait devant la cathédrale d'Auxerre. Par où l'on voit que Sully, en obligeant chaque paroisse à planter un orme sur la place publique ou auprès de son église, n'amena pas une innovation, mais propagea seulement un usage depuis longtemps suivi. On n'en a pas moins cherché cependant à lui faire les honneurs de l'initiative, et, dans la Puisaye, tous les grands et vieux arbres que l'on voyait, il y quarante ans encore, dans les cours des fermes et sur les places publiques, étaient appelés des *Rosny*, du nom du pays natal du grand ministre, nom qu'il porta lui-même avant d'être duc de Sully (1).

A Beines, il existe, sur le bord de la route, un vieil orme qui sert à la pratique d'une vieille coutume assez bizarre. Lorsque, chaque année, partaient les conscrits de Chablis, leurs camarades et les jeunes gens de la conscription suivante les accompagnaient, tambour en tête et en chantant, jusqu'à Beines, qui est à six kilomètres. Arrivée devant l'orme, la troupe s'arrêtait: chacun des

(1) Dans ses *Études historiques sur la ville de Bléneau* (*Annuaire* de 1848) M. Déy suppose que ces arbres gigantesques qu'on voyait encore en grand nombre, à l'époque où il écrivait, dans les parages de Bléneau, avaient pu être plantés en l'honneur du marquis de Rosny, depuis duc de Sully, à l'occasion de son mariage (1583) avec Anne de Courtenay, qui habitait le château de Bontin. Cette hypothèse expliquerait à la rigueur l'existence des vieux ormes de la contrée, mais non pas celle de la profu-

Digitized by Google

conscrits plantait dans l'arbre un *clou* qu'il avait fait fabriquer et qui souvent portait son nom; après quoi on buvait la dernière bouteille, on se donnait la dernière accolade et l'on se séparait. Quelle idée renfermait la plantation de ce clou? Probablement (bien que la tradition ne dise rien de précis) un augure de force, de résistance, de conservation, pour ceux qui partaient, pendant la durée de leur service militaire; car si la tête du clou cassait avant le retour du conscrit, on considérait qu'il lui arriverait malheur. — L'état lamentable du malheureux orme, qui est couvert de loupes et rongé de chancres, par suite des innombrables piqures de clous qu'il a reçues, indique que l'usage remontait fort loin. Depuis quelques années les épreuves du pauvre martyre végétal ont cessé. La plupart des conscrits se rendant aujourd'hui en voiture à Auxerre, la *reconduite* ne se fait plus jusqu'à Beines, mais seulement jusqu'à l'extrémité du pont de Chablis. Là se trouve un peuplier qui reçoit à son tour les clous des conscrits. Pour avoir changé de théâtre, la coutume subsiste toujours aussi vivace.

Disons, en passant, que l'arbre de Beines et celui de Chablis ont pour pendant le célèbre *Stockim Eisen* (l'arbre de fer de la *Stephan-Platz*, de Vienne), où tous les compagnons forgerons, allant chercher fortune, sont venus pendant des siècles planter des clous pour assurer leur destinée.

La plupart des *Pierres* qui ont le privilège de mettre en mouvement l'esprit populaire, sont vraisemblablement des restes des anciens monuments (*menhirs*, *cromlechs*, etc.) établis à l'époque du druidisme, ou du moins utilisés par lui. Si le sens et la destination de ces monuments ont été tellement oubliés que la science moderne a grand'peine à les retrouver, l'imagination des masses ne s'est pas arrêtée aux mêmes hésitations. Sans se préoccuper de savoir si ces gigantesques vestiges n'ont pas été employés jadis pour le culte, pour les funérailles, la justice, la délimitation de territoires, elle en a fait depuis longtemps autant d'objets de superstitions, de légendes, d'espérances et de terreurs.

sion d'arbres semblables qu'on rencontrait sur un grand nombre de points de la France. — Pour trouver la cause de ce fait, M. Duranton a essayé d'une autre version (*La Puisaye*, *Annuaire de l'Yonne*, 1862). Il suppose que, vers la fin du XVIe siècle, Sully, frappé du bon effet produit par un arbre magnifique planté au milieu de la place de son pays natal, Rosny (Seine-et-Oise), conçut et exécuta le projet de faire planter un arbre sur la place publique de chaque Commune du royaume. L'exemple fut suivi par les particuliers, et la France, vingt ans plus tard, comptait cinq cent mille *Rosny*. — M. Duranton omet de dire toutefois sur quoi repose son dénombrement.

Digitized by Google

Assez nombreux ont sans doute été autrefois ces mégalithes dans nos contrées. Des menhirs existent ou ont été signalés comme détruits dans trente ou quarante communes. Les *dolmens* semblent avoir été encore moins épargnés. On en a seulement rencontré sur quatre ou cinq communes. Mais, malgré leur disparition, la multiplicité de ces monuments est attestée par les appellations caractéristiques des climats où ils étaient situés (1).

Voyons quelles idées s'attachent à quelques-unes de ces *pierres* que l'on rencontre encore aujourd'hui.

A Aillant-sur-Tholon, près de la forêt, est un menhir appelé *Pierrefitte* (fichée, plantée). Selon la croyance populaire, chaque matin, avant le lever du soleil, on trouve au pied de cette pierre un pain et une bouteille de vin. A sept kilomètres d'Aillant, au milieu des bois, se dresse une pierre taillée en prisme quadrangulaire de 87 centimètres de hauteur et de 35 centimètres de largeur, qu'on désigne sous le nom de la *Grande-Borne*. D'après une légende, pendant l'évangile de la messe de Pâques et celui de la messe de minuit, apparaissent sur cette pierre un gâteau, une bouteille de vin et un plat d'argent destiné à recevoir les offrandes. Même légende pour un mégalithe, appelé aussi la *Grande-Borne*, à la Ferté-Loupière.

Près d'Avallon, au lieu dit *Gargant*, existe un monolithe de 5 à 6 mètres de hauteur, qualifié de *Petit doigt de Gargantua*. Certains habitants de la contrée ne passent auprès de cette pierre qu'avec épouvante : c'est là, croient-ils, que les fées viennent, chaque nuit, tenir leur sabbat.

A Mâlay-le-Vicomte, est un mégalithe percé d'un trou, qui dépasse le sol d'environ un mètre. A raison de ce trou, on l'appelle la *Borne percée*. Autrefois, quand un animal domestique était malade, on le conduisait à cette borne, et pour obtenir sa guérison on faisait passer par le trou une pièce de monnaie qu'on ne ramassait pas (2).

A Vaumort, pays dont les habitants ont une antique réputation de sorciers, plusieurs pierres indiquent par leurs noms qu'on y

(1) Voir *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne* (époque celtique), par M. Salmon.

(2) Les *Pierres* ou *Bornes percées*, presque sur tous les points de la France où elles se rencontrent, ont donné sujet à des usages superstitieux. A Draché (Indre-et-Loir), on voit un gros bloc de rocher percé de main d'homme. Les paysans allaient autrefois plonger dans le trou leurs membres malades pour les guérir. — A Aucelle (Hautes-Alpes), les jeunes mariés vont passer leurs bras dans l'orifice d'un monolithe percé.

Digitized by Google

attachait des idées superstitieuses. Ainsi : *Pierre au diable* ou *du Sabbat*, *Borne du Sabbat*, *Borne aux sorciers*, etc. — Objets de craintes superstitieuses aussi la *Roche des Fées* ou la *Margot du Bois*, pierre de 2m 30 de hauteur, près de Pizy (bois de Glanon) ; la *Pierre au Diable*, menhir situé sur le territoire de Pont-sur-Vanne ; le *Four au Diable*, aux Bordes et à Chéroy, amas de roches dont autrefois, dans ce dernier pays, on menaçait les enfants comme d'un Croquemitaine ; la *Femme Blanche*, dans la forêt de Morcou, près de Châtel-Gérard. Quand on passe devant ce menhir, de 2m 50 de hauteur, on fait le signe de la croix pour conjurer les maléfices.

Dans des taillis au-dessous de Villemanoche on rencontre de nombreux blocs de grès parmi lesquels s'en détache un plus volumineux que les autres, que l'on appelle la *Pierre de minuit*. Une légende dit que ce mégalithe va, chaque année, pendant la messe de minuit, se désaltérer dans la rivière d'Yonne, qui cependant coule à une assez grande distance.

Près de Treigny, au hameau du Midi, il y avait autrefois plusieurs mégalithes, dont l'un avait pour désignation la *Pierre du Midi* ou *à Midi* : non pas que la pierre tirât son nom du hameau (elle en était probablement plutôt la marraine que la filleule), mais parce qu'à l'heure de midi elle tournait sur elle-même. Pour comble de merveille, ce mouvement de rotation n'était perceptible que lorsqu'on était à jeun et que l'on avait la conscience absolument nette.

Sur un rocher à proximité de Châtel-Censoir, autre pierre, de 8 mètres de haut sur 3 de large au sommet, qui *tourne* également à midi. On ne dit pas qu'il faille avoir la conscience pure pour la voir s'agiter, et cependant personne n'affirme avoir jamais été témoin de ses mouvements (1).

Tout près de Cure est une roche dite du *Grand Veneur*, personnage dont la légende se rapproche fort de celle de son collègue de la forêt de Fontainebleau. L'un et l'autre apparaissent quand quelque grand événement national (mort de prince, abdication, révolution) se prépare. C'est l'ancien *Homme rouge* des Tuileries à la campagne.

(1) On suppose que les *pierres tournantes* étaient jadis employées pour les épreuves judiciaires. De nos jours, en Bretagne, elles servent encore parfois aux maris pour éprouver la fidélité de leurs femmes. Quand une femme est suspectée par son mari il la met en demeure de faire mouvoir une *pierre qui vire*. Si elle n'y réussit pas elle est considérée comme coupable.

Digitized by Google

Sur un des coteaux qui dominent le village de Moutiers il se trouve une grosse pierre qui gêne certainement le travail du laboureur, mais qu'on se garde bien d'arracher, parce qu'il est de croyance que si elle était enlevée toute la vallée du Loing jusqu'aux maisons de Saint-Sauveur serait aussitôt submergée.

FÉES. — FEUX-FOLLETS.

Fées, *Douées*, *Dames blanches*, *Folles*, *Lavandières*, autant de noms synonymes d'êtres mystérieux et généralement redoutés, qui hantent les bois, les fontaines, les rivières, et qui, il n'y a pas bien longtemps encore, n'avaient rien perdu de leur empire sur les esprits visionnaires.

Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir l'interminable liste des lieux et climats qui tirent leur appellation de ce peuple imaginaire : *Grotte des Fées*, *Puits à la Dame*, *Fontaine des Fées*, *Vigne des Fées*, *Pré à la Dame*, *Chaumière des Fées*, *Planche aux Dames*, *Folie* (climat), *Tuot* (peut-être corruption de *tureau*, du cetique *tor*, hauteur) *de la Belle Dame* (1), etc., etc.

A Viviers, il y a 30 ou 40 ans, on croyait qu'à partir de minuit, des fées dansaient des rondes entre ce pays et Béru, en chantant : « Mon compère, ma commère, mon cotillon va-t-il bien ? » Au premier chant du coq elles disparaissaient et n'avaient plus aucune puissance. Mais malheur à qui les eut troublées dans leurs danses !

Au Mont-Saint-Sulpice, une fontaine, appelée la *Douée*, était fréquentée, la nuit, par des *Lavandières*. On entendait le bruit des battoirs dont elles se servaient pour nettoyer le linge.

A Champlost, il y a quarante ans, on signalait de temps à autre l'apparition des *Dames blanches*.

A Ligny-le-Châtel, on était persuadé qu'il existait des fées près du moulin, et que ces fées, à l'aide de leurs baguettes, moissonnaient les blés sans y toucher.

Près de Saint-Romain-le-Preux, dans un bois dit *Forêt d'argent*, est une enceinte de fossés désignée sous le nom de Vieux Château. Une vaste allée bordée d'arbres conduit à cette enceinte. On

(1) A tout prendre, il y aurait peut-être injustice à mettre toutes ces dédicaces au compte des habitants de cette contrée. Il se peut qu'ils n'aient fait que conserver, sans y croire, des appellations anciennes. Les Fées ne datent pas d'hier. Leur acte de naissance remonte aux croyances des tribus aryennes qui les ont transportées sous différents noms (parques, nymphes, apsaras, walkiries, nornes, ondines, péris) dans les divers pays où ces tribus ont essaimé.

Digitized by Google

y a vu, dit-on, le jour de la Toussaint, des *Dames Blanches* passer à travers ces arbres en suivant l'allée.

Parmi toute cette phalange de fées, il en était une qui avait particulièrement le don de terroriser les gens de la région de Cruzy-le-Châtel : c'était la fée Merlusine, ou Mée Lusigne, ou encore Mère Lusigne.

Mélusine habitait, jadis, sous l'aspect d'une noble dame, un château situé dans la forêt de Maulne (1). Elle était très hautaine et si dure pour ses vassaux que ceux d'Arthonnay finirent par se révolter. Mélusine fit le siège du village, qu'elle dirigea elle-même. L'ayant emporté, elle réduisit le pays en cendres et fit passer les habitants au fil de l'épée. A son retour, tous les habitants du château s'empressèrent de la féliciter. Seule, une jeune fille, du nom de Suzanne, qu'elle avait prise en affection, resta silencieuse, ne pouvant même retenir ses larmes, au récit des horreurs dont les courtisans complimentaient la châtelaine. Mélusine, furieuse de l'attitude de Suzanne, s'élance sur elle et la précipite dans le puits du château. Revenue à elle, elle veut faire retirer sa victime du puits, mais la jeune fille n'est plus qu'un cadavre. A cette vue, Mélusine, désespérée, entre dans un nouvel accès de fureur, pousse un cri déchirant et se jette à son tour dans le puits. Depuis là, Mélusine est inconsolable. Elle vient souvent errer autour de son ancien manoir, criant en sanglottant : « *Maulne! Maulne! tant que Maulne sera, malheureuse serai!* » Depuis ce temps aussi Mélusine a pris en haine les habitants de ces contrées. Point de malheurs, de tracas, de misères, qu'elle ne se plaise à leur causer. Celui-ci qu'elle rencontre à l'écart est roué de coups; celui-là, frappé d'un sommeil irrésistible, est obligé de passer la nuit dans un fossé. C'est aux enfants surtout qu'elle s'attaque, comme pour se venger particulièrement sur eux de la mort de sa chère victime. En saisit-elle un, elle l'emporte pour toujours dans l'antre inconnue qu'elle habite..... Aussi tous ces traitements ont-ils soulevé contre elle des haines que se lèguent les générations qui se succèdent. Entre Arthonnay et l'ancien château de Maulne est un gros amas de pierres qu'on prendrait pour un tumulus. C'est l'endroit où Mélusine établit sa tente quand elle assiégea Arthonnay. Le monceau de pierres a été formé, à travers les siècles, par les pierres que, dans leur

(1) Suivant quelques étymologistes, le nom de Maulne répondrait aux sombres légendes qui se rapportent à cette forêt. *Molnitum*, *Maulnidum* serait formé de deux mots : *Malus*, *nidus*, mauvais nid, repaire de brigands, de sorciers, de fées malfaisantes.

Digitized by Google

ressentiment, jetaient les passants. Il n'y a pas longtemps encore que les enfants d'Arthonnay, quand ils se rendaient à un apport qui se tient dans les alentours le jour de l'Ascension, lançaient, en passant, une pierre sur l'antique amas, disant : « *Tiens, voilà pour Mélusine !* »

L'histoire de Mélusine est aussi racontée avec cette variante : Mélusine était la femme d'un seigneur qui était très fier de la beauté de sa dame. Une seule chose traversait le bonheur du châtelain, c'était qu'à un certain jour de l'année, Mélusine se faisait invisible pour tous, même pour lui. Vainement la suppliait-il de lui faire connaître la cause de cette retraite, Mélusine ne répondait que par des larmes. Obsédé par des sentiments de toutes sortes, un jour ce seigneur résolut de découvrir à tout prix le mystère. Il pénètre secrètement dans l'habitation de sa femme, et au moyen d'une fente pratiquée dans la porte, plonge le regard dans la chambre où était la châtelaine. Mort et enfer ! qu'aperçoit-il ! Mélusine ayant toujours, de la tête jusqu'à la ceinture, sa beauté divine de femme, présente dans le reste de son être la forme d'un hideux serpent. A cette vue le seigneur jette un cri. Mélusine, qui l'entend, est si courroucée et si honteuse d'avoir été surprise en cet état, qu'elle pousse à son tour une clameur *qui fait trembler le château et la forêt*, et se précipite dans un puits où elle trouve la mort. — A partir de ce moment on la voit encore, de fois à autre, sous cette apparence de demi-métamorphose. Mais elle a voué une haine mortelle aux maris trop curieux, qu'elle punit d'une manière terrible (1).

Sur la même ligne que les fées viennent les *Feux-follets*, qu'on appelle aussi *Culards* (2), *Culots*, dans plusieurs contrées, notamment en Puisaye. On pourrait même leur accorder un droit de préséance, à raison de leur nombre et du surcroît d'épouvante qu'ils occasionnaient.

Les feux-follets, suivant les pays, donnaient lieu à des interprétations différentes. Ici, c'étaient des âmes échappées du Purgatoire qui venaient réclamer des prières et des bonnes œuvres pour leur rachat ; là, des âmes d'enfants qui étaient morts sans être baptisés ; ailleurs, de satanés lutins dont les malices tour-

(1) La tradition concernant Mélusine n'est pas spéciale à nos contrées. On la rencontre sur plusieurs points de la France. Mélusine est même l'une des fées les plus célèbres du moyen-âge. Presque partout on lui attribue la demi-métamorphose en serpent dont on vient de parler.

(2) La véritable orthographe du mot, d'après La Monnoie, serait *quelar* (de *clar*, clair, en patois bourguignon et morvandeau).

Digitized by Google

naient parfois au tragique. Tantôt, par exemple, ils essayaient d'attirer les passants vers des étangs ou des rivières, et de les y faire tomber. Pour échapper à ce maléfice il suffisait de lancer dans l'eau un morceau de bois ou une pierre. Le culard, persuadé qu'il avait réussi dans son entreprise, se précipitait lui-même dans l'eau en ricanant. D'autres fois, c'étaient des assassins sournois qui cherchaient à entrer le soir dans les demeures pour se poser sur la poitrine des habitants endormis et les étouffer. Aussi devait-on avoir bien soin, quand on faisait de ces malencontreuses rencontres, de rentrer à toutes jambes chez soi et de fermer sa porte à triple verrou.

En plusieurs endroits, on se représentait les Follets sous des traits moins sinistres. C'étaient, disait-on, des femmes qui dansaient et chantaient, tenant une chandelle à la main.

TRADITIONS POPULAIRES.

Si Peau d'Ane m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême,

disait Lafontaine. Ne soyons pas plus dédaigneux que le Bonhomme, qui avait bien le droit pourtant d'être quelque peu difficile. Une tradition, d'ailleurs, se recommande plus aux esprits sérieux qu'un simple conte. Elle repose souvent sur un fond de vérité, et ne devient fille du caprice et du merveilleux que dans ses développements. Ce n'est pas de l'histoire, mais c'est plus que du roman, ou, si l'on veut, c'est une sorte de roman historique composé, revu, corrigé, et parfois considérablement augmenté par une suite de générations. A ce titre, donc, les traditions populaires de nos contrées méritent de nous inspirer de l'intérêt.

Dans cette forêt de Maulne, dont il a été question au chapitre précédent, est enclavé un domaine dit de *Panfol*, qui appartint, jusqu'à la Révolution, à l'abbaye de Molesme, et dont l'origine a donné lieu à la tradition suivante : Au XIe siècle, saint Robert, après avoir fondé avec quelques ermites une abbaye dans le bois de Molesme, conçut le projet d'élever, en cet endroit, une église en l'honneur de la Vierge. La difficulté était de se procurer des matériaux pour cette construction. Les bois voisins qui eussent pu les fournir, appartenaient au comte Rainard Hugues, évêque de Langres en même temps que comte de Tonnerre, qui était renommé pour la violence de son caractère et même pour ses atrocités. Néanmoins, saint Robert voulut essayer de le gagner. Un jour, il se rend dans la partie de la forêt qu'occupe aujourd'hui le hameau de Panfol. Arrivé à un carrefour, il rencontre des bûcherons à qui il demande une cognée pour les aider

Digitized by Google

dans leur travail. Quelques instants après, le bruit d'une chasse se fait entendre. La chasse se rapproche, et bientôt un personnage à l'air hautain, à la stature imposante, apparaît : c'est Rainard. Le comte apostrophe vivement saint Robert qu'il accuse de troubler sa chasse et de dévaster ses bois. Robert, sans s'émouvoir, regarde en face Rainard, et, fièrement appuyé sur sa cognée, lui reproche avec amertume sa dureté et ses dérèglements. Il finit en le menaçant de la vengeance du ciel s'il ne s'amende au plus tôt. Touché autant qu'effrayé par ces objurgations, Rainard descend de cheval, se prosterne devant le saint et lui demande humblement le moyen de racheter ses fautes. « En contribuant, répond Robert, à élever à Molesme une église dédiée à la mère du Sauveur. » Rainard répond qu'il abandonnera au monastère naissant, non seulement tous les arbres nécessaires à la construction de l'église, mais encore tout le terrain qui s'étend devant Robert aussi loin que celui-ci pourra envoyer sa cognée. Tout à coup doué d'une force surnaturelle, saint Robert lança avec tant de vigueur l'instrument qu'il alla s'enfoncer en terre à plus d'une lieu de distance. Ainsi fut créé le domaine de Panfol.

A Cérilly est une source appelée vulgairement *le Bime*. Voici l'origine que lui attribue la tradition : Au XIIIe siècle, la comtesse Mahaut, châtelaine de Sery et femme d'Erart de Brienne, seigneur de Venizy, suivait en voiture le chemin qui passait autrefois dans le fond de la vallée de Sery à Rigny-le-Ferron, quand, à proximité du château de Cérilly, se fit entendre la cloche de la chapelle, qui sonnait l'élévation. C'était le jour de Pâques. Le cocher qui conduisait demanda s'il fallait arrêter et s'agenouiller. « *Fouette ! fouette cocher!* » lui crie la comtesse. Aussitôt disparaissent cheval, voiture, cocher et châtelaine. Un abîme s'était ouvert, d'où une source jaillit en même temps. Depuis là, chaque jour de Pâques, au moment de l'élévation, on voit s'élever du milieu de l'eau les deux brancards d'une voiture. Il n'était pas possible, ajoutaient les anciens, de trouver le fond de l'abîme (1). — Même tradition se rencontre aux Sièges.

On raconte aussi, au sujet de la comtesse Mahaut que, dans une année de famine elle prescrivit aux plus malheureux de ses vassaux de se rassembler dans une grange à laquelle elle fit mettre le feu. Cela *par pitié*, a dit un annaliste allemand. N'en déplaise au lugubre optimiste d'outre-Rhin, la légende ne prête

(1) Malheureusement pour la tradition les travaux exécutés, il y a quelques années, par la Ville de Paris, qui a capté la source, ont prouvé le contraire.

Digitized by Google

pas à la noble dame un mobile aussi charitable, car elle ajoute que plus tard, prise de remords, la comtesse donna comme expiation une grande quantité de bois aux paroisses de Venizy, Turny et Chailley.

Si vous allez à Saint-Brancher, gardez-vous de pousser jusqu'à Chambrottes. Là existait jadis un château diabolique dont l'emplacement même a conservé des vertus magiques. On entend dans l'air des bruits de chars et d'armées s'entrechoquant. Deux petits chiens, de la race sans doute du barbet de Faust, passent et repassent sans cesse, en aboyant, dans le même sentier. Que s'ils pénètrent d'aventure dans le bois voisin, le bruit qui se fait est tel qu'on dirait que tous les arbres sont renversés. Et puis, on voit apparaître, de fois à autre, un homme de haute taille, qui, pour être d'un extérieur distingué, n'en est pas moins redoutable. Nul doute que ce soit l'ombre du dernier possesseur du château, personnage si méchant qu'à sa mort, sa demeure fut abandonnée aux fauves. A grand'peine les sorciers de la contrée osèrent-ils s'en approcher pour y célébrer le sabbat.

Dans les environs de Saint-Fargeau, le 16 mai, jour de la fête de saint Pèlerin, on garde soigneusement le bétail à l'écurie pour le préserver de la morsure des serpents. Le motif de cette précaution est que les serpents de la Puisaye sont particulièrement redoutables ce jour-là, depuis l'an de grâce 304, comme ils l'ont bien prouvé, à cette époque, au malheureux saint Pèlerin. Ce saint, qui était alors évêque d'Auxerre, s'était rendu à Entrains pour haranguer le peuple qu'attirait un temple de Jupiter. Là, il fut arrêté comme perturbateur de cérémonies religieuses. Mais Pèlerin parvint à s'enfuir, gagna la campagne où il se réfugia dans un tronc creux. Il allait échapper aux poursuites de ses persécuteurs quand un serpent, du pied de l'arbre où se tenait le saint, fit entendre un sifflement qui appela l'attention et le fit découvrir.

La ville de Saint-Julien-du-Sault, d'après une tradition, doit son appellation à un exercice de haute voltige auquel se livra le coursier du saint de ce nom. Un jour que Julien était serré de près par des ennemis, il lança son cheval, qui, du haut de la colline où est aujourd'hui une chapelle, sauta dans la vallée. Le pied du cheval fit jaillir la source qui sert actuellement de lavoir public. On sent, dit-on, la forme d'un fer de cheval en passant la main sur la pierre qui est au fond de la fontaine (1). — Le fameux

(1) Le cheval de saint Julien était doué, parait-il, d'une vigueur de jarret incomparable. On raconte que, près de Laizy, il laissa sur un rocher l'empreinte de son pied et franchit d'un bond la vallée de l'Arroux.

Digitized by Google

cheval de Roland a aussi laissé des marques de sa vigueur entre Tannerre et Mézilles.

Près du hameau de *Champ dolent*, on voyait, il y a une cinquantaine d'années, une énorme pierre plate dans laquelle était tracé un sillon en fer à cheval de 50 centimètres au moins de largeur. C'était le produit d'un coup de pied du célèbre coursier de Roland, *Bayard*.

Dans la sacristie de l'église de Sergines est une hallebarde prise au capitaine Verdelet, chef de routiers, tué en 1640, devant Sergines, par un nommé Blaise Rigaut, du hameau de Bohé. Chaque année on fait à Sergines une procession commémorative de la délivrance du pays, et un descendant de Rigaut y porte la hallebarde de Verdelet.

A Vézinnes, il existe une chapelle dédiée à saint Roch, à laquelle tous les ans, le 16 août, on conduisait, il y a peu d'années, et peut-être conduit-on encore, tous les bestiaux du pays. Le curé les bénissait, et bénissait aussi du pain qui leur était destiné. Voici quelle est, d'après la tradition, la raison de cette cérémonie : Au XVIIe siècle, le chien du berger qui gardait le troupeau de la paroisse fut mordu par un chien errant atteint de la rage. Le berger continua de mêler son chien au troupeau. Le chien ayant mordu la plupart des bœufs et des vaches, le Syndic les fit abattre et enfouir. Pour éviter le retour de pareils accidents, les habitants de Vézinnes firent élever aux frais de la communauté, sur le lieu même qui servait de pâture, une chapelle qu'ils dédièrent à saint Roch, espérant qu'en retour de cet hommage le saint prendrait à l'avenir leur troupeau sous sa protection.

Le petit château de la Maison-Blanche (près de Crain), était autrefois un vaste manoir solidement fortifié. Mais si l'on en croit la tradition, depuis même qu'il a déposé son armure de guerre, il a encore une grande importance, à raison du trésor secret qu'il contient. Au milieu du XVIe siècle, ce château appartenait au sieur de Loron, qui s'était fait chef des huguenots. Lors de la prise d'Auxerre par ses coreligionnaires (1567), de Loron participa au pillage des églises, particulièrement de celle de Saint-Germain. A la suite de ce sac, il fit transporter chez lui, à la Maison-Blanche, dix à douze voitures chargées d'objets sacrés de grande valeur, calices, ostensoirs, croix, vases, et particulièrement la châsse de Saint-Germain. Il emmena avec lui un orfèvre d'Auxerre pour fondre ces divers objets. Suivant la déposition faite cinquante-trois ans plus tard devant le Juge de Donzy par une ancienne servante, Claudine Ravier, qui était alors à la

Digitized by Google

Maison-Blanche, voici ce qui se passa : Tout, à l'exception de la châsse, fut converti en lingots d'or et d'argent. Lorsqu'on s'attaqua à la châsse, il fut impossible à l'orfèvre, aidé de Loron, de la mettre en morceaux. Désespérant d'y parvenir, Loron se résigna à la laisser telle et à l'enfouir. On appela un maçon qui fit un *crot* (une fosse). La fosse achevée, de Loron et sa femme (qui fut en tout cela sa complice) se mirent en devoir d'y descendre avec une corde la châsse. Mais le travail fut difficile. Claudine, qui était présente pour éclairer (car la scène se passait de nuit), dit qu'elle aperçut en ce moment une grande femme vêtue qui retenait la châsse et l'empêchait de descendre. Déjà, pendant le temps que la châsse, depuis son transfert d'Auxerre, était restée dans un appartement du château, on n'avait cessé d'entendre à toute heure, mais surtout la nuit, des bruits étranges provenant de l'endroit où elle était déposée. A force d'insistance, toutefois, de Loron et sa femme réussirent à déposer la châsse au fond du trou. Mais quand le maçon voulut remplir le *crot*, la dame blanche, redoublant d'énergie, renvoyait la terre qu'on y jetait. Le maçon cependant finit par l'emporter. Pour prix de son travail de Loron lui donna quelques pièces d'or et le congédia. Sous prétexte de lui prêter main-forte en cas d'attaque, un estafier du seigneur sortit avec lui. A peine avaient-ils fait deux cents pas hors du château qu'un coup d'arquebuse retentit. « Hélas ! s'écria Claudine, voilà les Papistes qui nous viennent assaillir ! » — « Tais-toi, répliqua de Loron, sinon il t'en arrivera autant qu'à celui qui vient de tomber. » Le lendemain matin, le corps du maçon fut trouvé sans vie à l'endroit d'où était parti, la nuit, le coup d'arquebuse. — Bien que Claudine eut gardé le silence, de Loron voulut, pour plus de sûreté, la mettre à mort. Sa femme, qui était attachée à cette enfant, s'y opposa avec opiniâtreté. Réduit à composer, de Loron tira la langue de Claudine et la lui râcla avec un couteau. Pendant des mois la malheureuse fut en proie à des douleurs atroces : elle finit cependant par guérir, après s'être réfugiée chez son père qui habitait Arcy. — Claudine se proposait de révéler tous ces mystères à deux fils du sieur de Loron, qu'il avait délaissés. Mais ces deux fils moururent avant qu'elle ne put le faire. Elle refusa de s'ouvrir au gendre du seigneur de Loron, qui, après la mort de ce dernier, ayant recueilli certains bruits sur les scènes de la Maison Blanche, cherchait à savoir en quel endroit la châsse de Saint-Germain avait été déposée. La première personne à qui elle parla de ces sombres évènements fut Claude Villain, quand plus tard il fut devenu son

Digitized by Google

mari (1). De telle sorte, qu'en réalité, il pourrait bien se faire que la châsse de Saint-Germain fût toujours enfouie.

Quand on sort du hameau du Chesneau (Commune de Treigny), on voit se développer de vastes terrains couverts de bruyères, appelés les *Gâtines* (2). En un certain endroit est une petite parcelle qui porte le nom de parcelle des *Neuf pas*, en souvenir, dit la tradition, d'un fait sanglant qui s'y est passé. Au commencement du siècle dernier, deux habitants d'un hameau de Treigny entrèrent en contestation. La question fut portée devant le juge de Saint-Fargeau. L'un des plaideurs se trouvant malade le jour où l'affaire devait être jugée, envoya sa femme pour le représenter. Le juge prononça en sa faveur. Comme la femme revenait, le soir, chez elle, à un certain endroit de la route, un homme, armé d'un fusil, sortit soudain d'un fourré, et s'avançant vers elle : « Jure, lui dit-il, de renoncer aux avantages que te fait la sentence du juge. » La femme refuse. A peine s'est-elle éloignée qu'une balle l'atteint et la frappe à mort. Avant que d'expirer la malheureuse avait encore eu la force de faire *neuf pas*, dont l'empreinte est toujours restée. Jamais, depuis là, l'herbe n'a poussé dans ces *pas*.

Sur plusieurs points de la Puisaye, au reste, on signale des traces de *pas*, en nombre variable (cinq, sept, etc.), qui restent par l'effet d'une merveille marqués sur le gazon. On se rend aux *pas* pour *marcher dedans*, cela porte bonheur.... Cela pourrait bien expliquer surtout comment il se fait que l'herbe ne pousse pas dans ces empreintes.

Près du hameau des Robineaux de la Malrue (commune de Saints) existe un bois, appelé le bois des *Grands-Noms*, qui est dans la contrée un sujet d'épouvante. On y entend souvent des plaintes et des bruits effrayants, surtout le samedi soir et la veille des grandes fêtes. Par prudence on n'en approche pas, non seulement la nuit, mais même en plein jour, quand le taillis est haut. Un jour qu'un habitant du hameau s'y est aventuré, il a entendu

(1) Voir les dépositions de Claude Villain et de Claudine Ravier reproduites *in extenso* aux Pièces justificatives, à la fin de l'*Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots*, par l'abbé Lebeuf.

(2) On appelle *gâtines*, en Puisaye, de vastes surfaces planes, à sol imperméable, couvertes de bruyères et de petits ajoncs, qui ne produisaient même pas autrefois l'équivalent de l'impôt auquel elles étaient soumises. De nos jours l'agriculture, par l'emploi de la marne et par le drainage, est parvenue à les fertiliser.

Il y a une cinquantaine d'années, il existait d'immenses gâtines sur les limites de l'Yonne et du Loiret. C'est de là que le *Gâtinais* a tiré son nom.

Digitized by Google

des plaintes et des bruits terrifiants, entr'autres une voix formidable qui criait : « Où faut-il le mettre ? » A quoi une autre voix non moins violente répondit : « Mets-le où tu voudras. » Personne, il est vrai, n'a jamais vu les esprits qui hantent ce bois, mais tout le monde, dans le pays, les a entendus (1).

A Druyes avait cours, il y a encore une quarantaine d'années, une tradition greffée incontestablement sur des faits historiques. — Au XVIe siècle, le château de Druyes était habité par le Juge de la Seigneurie, que le Comte possesseur du domaine y avait installé. Celui qui remplissait les fonctions de juge, du temps de François Ier, s'appelait Pierre Née. Il avait trois filles dont l'aînée, nommée Romaine, était d'une beauté remarquable. Elle inspira une si violente passion au seigneur du Boulay (petit château très rapproché de Druyes) que celui-ci résolut de l'épouser. Mais ses mœurs étaient si dissolues que le père de la jeune fille, sans se laisser éblouir par les titres du prétendant, repoussa sa demande. Celui-ci (il se nommait Louis Geuble) résolut de se venger. Un jour que le Juge sortait du château pour aller tenir audience sous un grand arbre qui se dressait sur la place, Geuble l'assaillit à main armée avec ses deux frères et trois serviteurs. Née fut massacré. Les six assassins prirent aussitôt la fuite, sans qu'on sut ce qu'ils étaient devenus. A son tour, la veuve du Juge, Florence, résolut de venger la mort de son mari. Après avoir obtenu du roi Henri II des lettres-patentes qui attribuaient au prévôt de Bourges la connaissance exclusive et en dernier ressort du crime, elle se mit à la recherche des meurtriers qui n'avaient pas reparu. A force d'investigations, elle parvint à apprendre qu'ils s'étaient tous réfugiés à Nancy. Restait à s'emparer d'eux. L'entreprise fut confiée ou plutôt imposée à un jeune gentilhomme nommé Chaluvaine, qui recherchait la main de Romaine, et à qui Florence déclara qu'elle ne l'accorderait que s'il livrait les coupables à la justice. Chaluvaine, usant à la fois de force et de ruse, réussit à satisfaire Florence. Les six meurtriers furent condamnés à mort et exécutés à Bourges, sur la place du Pilori, sous les yeux de Florence, qui assista au supplice placée à la droite du

(1) M. Challe, dans un travail qu'il a publié sur le Bois des Grands-Noms (*Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1879), incline à donner pour origine à cette tradition le souvenir lointain de la défaite et du supplice de *Priscus* (saint Prix), vaincu dans cette contrée, avec une troupe de chrétiens, par un lieutenant de l'empereur Aurélien, qui combattit en même temps les Bagaudes et les Chrétiens unis ensemble contre les Romains.

Digitized by Google

Prévôt, lequel, selon l'usage, présidait à l'exécution de la sentence. Après que les condamnés eurent subi le supplice du chevalet et de la roue, le bourreau les décapita, et les six têtes furent remises à Florence qui les emporta avec elle. De retour à Druyes, elle fit élever une grande croix de pierre sur le lieu même où son mari avait été frappé. Puis on planta autour de la croix six poteaux sur lesquels elle fit clouer, en sa présence, les têtes sanglantes qu'elle avait apportées dans une valise dont, tout le long de la route, elle s'était servie comme d'oreiller. Voilà pour l'histoire. — Voici maintenant pour le merveilleux : Chaque année, à l'heure de minuit qui suivait l'anniversaire de l'assassinat de Pierre Née, son ombre, revêtue de sa longue robe de juge, sortait par la porte du vieux château et venait s'asseoir au pied de la croix. En même temps on voyait surgir de terre les spectres des six meurtriers, encore enchaînés sur leurs roues, agitant leurs ossements brisés et implorant le pardon de leur crime. L'ombre du juge demeurait impassible jusqu'aux premiers rayons de l'aurore. A ce moment, elle se levait, faisant un geste implacable, et s'évanouissait dans les airs ; puis on voyait s'abîmer en terre les six meurtriers, poussant des hurlements de désespoir.

Sur le marais même de Chaperoy, d'où sort le ruisseau de Branlin qui va se jeter dans la rivière d'Ouanne, entre Grandchamp et Charny, la tradition place un puissant château qui s'abîma un jour en terre pour punir les crimes de seigneurs qui l'habitaient. Depuis là des marécages s'étendirent sur son emplacement.

Au territoire de Saint-Moré (canton de Vézelay), sur la rive gauche de la Cure, existe une sorte de mardelle appelée le *Puits à la Dame*. La tradition rapporte qu'un veau d'or a été caché dans ce puits en partie comblé. — Il en serait de même pour un puits d'Arcy-sur-Cure, pour une espèce de mardelle (1), appelée *Puits de la Dame*, près de Saint-Moré, et pour les souterrains de l'ancien château de Ville-Auxerre.

Dans une chapelle située dans le faubourg de Noyers se trouve une statue de Vierge à laquelle se rattache cette légende : — En 1793, les habitants du faubourg voulant mettre la statue à l'abri des mutilations, l'avaient chargée sur une voiture pour la conduire à Cours (hameau de la Commune de Grimault), et la cacher dans une grange. Mais à la limite du territoire de Noyers le cheval qui traînait la voiture refusa d'avancer. On en attela suc-

(1) *Mardelle*, terrain affaissé par suite d'extraction de pierre, de marne ou de sable.

Digitized by Google

cessivement plusieurs, qui, de même que le premier, ne voulurent pas marcher. Voyant cela, les gens qui accompagnaient la voiture se décidèrent à ramener la statue à Noyers. Le premier cheval, attelé de nouveau, se mit aussitôt en marche quand il fut tourné du côté de Noyers. La statue fut déposée dans une grange, où elle resta jusqu'à l'édification de la chapelle où elle est aujourd'hui. Tous les ans, le 15 août, on va en procession à cette chapelle.

A un endroit de la Cure voisin de la roche du Grand Veneur l'eau fait un grand bruit en se brisant contre les rochers. Ce lieu porte le nom de *beurlenias*, qui semble être une véritable onomatopée en patois du pays. La tradition y rattache ce souvenir :

La légende oubliée
Dit que de saint Hubert
La meute s'est noyée
En poursuivant un cerf ;
Que le saint la rappelle
Avec le son du cor ;
Que la meute fidèle
Au saint répond encor.

Les savants ont longuement disputé pour expliquer la cause de la profusion de tombeaux en pierre qu'on a trouvés à Quarré-les-Tombes. La tradition populaire y a mis moins de façon, et, d'un coup, est arrivée à résoudre le problème. Voici comme : Au IXe siècle, une bataille, où périrent six mille combattants, fut livrée entre les Français et une armée d'Infidèles près du bourg de Quarré. Le combat eut lieu à deux reprises. Après le premier engagement, Renaud, fils d'Aimon, prince des Ardennes, et l'un des héros de la lutte, entra, épuisé de fatigue, dans la forêt voisine, s'assit au pied d'un arbre et s'y endormit au chant du rossignol. A ses côtés se tenait debout son valeureux coursier, attaché au tronc d'un vieux chêne. Pendant que Renaud dormait, les deux armées en vinrent de nouveau aux mains. Le cliquetis des armes et les cris des combattants devinrent si perçants que la monture du guerrier, dans son impatiente ardeur et à force de trépignements, *s'enterra jusqu'au ventre*. Réveillé enfin par le bruit, Renaud, maudissant le rossignol dont les chants avaient contribué à son assoupissement, saute sur son coursier sans même prendre ses armes, et accourt se mêler au combat. Déjà les Infidèles commençaient à l'emporter. Renaud, saisissant un chevron que le hasard place sous sa main, s'élance dans la mêlée, frappe, tue ou disperse. Mais comme il frappait *en bout*, une voix amie lui crie :

Frère Renaud, touchez, je vous prie, en fauchant,
Et vous en abattrez sitôt mille que cent.

Digitized by Google

Renaud tient compte de l'avertissement ; les ennemis tombent sous ses coups comme les épis sous la faulx du moissonneur. Grâce à lui la victoire reste aux chrétiens. Depuis là jamais le rossignolne s'est fait entendre dans cette contrée. On ajoute qu'après la bataille des buissons d'épines poussèrent sur la fosse des païens, et que des tombes apparurent miraculeusement pour recevoir les dépouilles des *bons*. Telle est l'origine des tombeaux de Quarré.

Suivant une tradition, il existait autrefois sur le plateau de Ville-Auxerre (1) un château considérable. Ce château a été habité par un personnage que l'on désigne sous le nom de *Monsieur* de Ville-Auxerre, qui vient la nuit, sans tête et sans bras, visiter les ruines de son domaine. On le rencontre parfois même en plein jour, mais c'est sous la forme d'un bouc.

Près de Saint-Martin-sur-Ouanne sont des marais au milieu desquels s'ouvrent des gouffres profonds, appelés *Fosses de Chauvigny*, d'où jaillit un cours d'eau très abondant. On raconte qu'un seigneur fut englouti avec sa voiture, ses chevaux et ses gens dans ces fosses, et qu'à un certain jour de l'année, avant l'aube, on voyaitce seigneur dans son carrosse, traîné de chevaux blancs, accompagné de son cocher et de son laquais, faire le tour de la prairie. Aux premières lueurs de l'aurore tout l'équipage s'engloutissait dans le gouffre. Cette tradition paraît avoir pour fondement l'effondrement, dans un temps plus ou moins éloigné, d'un chemin qui passait en cet endroit : chemin dont les traces furent retrouvées dans des travaux faits au commencement de ce siècle (2).

A trois kilomètres de Joigny est située une petite montagne appelée le *Montlau*. Près de ce mont sont deux autres éminences moins élevées. D'après la tradition, ces trois éminences sont le fait de Gargantua. Un jour que, par un temps de pluie, Gargantua passait par là chargé d'une *houttée* de terre, ne pouvant plus marcher, tant il avait de boue aux pieds! il se *dépatta* (3) : ce qui forma les deux buttes. Un peu plus loin il vida sa *houtte*, dont le contenu produisit le *Montlau*.

Le fils de Grandgousier a aussi laissé de ses traces du côté de Champignelles. On voit un bassin de 150 à 200 mètres de diamètre et de 2 mètres à peine de profondeur que remplissent les eaux

(1) Nom donné au plateau du camp de Chora, situé sur le territoire de la Commune de Saint-Moré.

(2) Tiré d'un travail de M. Challe, intitulé : « *Ponessant* » (*Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1856).

(3) On appelle *dépattue*, en patois puisayen, une terre grasse et boueuse dont on s'est débarrassé les pieds.

Digitized by Google

pluviales : c'est la *tasse* de Gargantua. En été le géant s'y désaltère et la met à sec.

On appelle en Puisaye « *Abre cabri* », ou « *Abre de Briarée* » les nuages cotonneux qui apparaissent parfois dans un ciel serein. C'est, dit-on, Briarée qui étend ses bras dans le ciel pour y trouver un appui et reprendre position sur la terre.

Dans un chapitre précédent il a été parlé des vertus attachées à une fontaine des environs de Mézilles appelée Fontaine de Saint-Marien. Ce saint est très populaire dans toute la contrée, et la tradition rapporte à son sujet quelques faits qu'il y a lieu de consigner.

A l'époque où Marien étudiait à Auxerre, sous un maître d'école, un jour il croit entendre qu'on l'appelle à cris redoublés par son nom. Il prête l'oreille et reconnaît la voix de sa mère qui habitait Mézilles. L'élève, effrayé par cet appel, en informe le maître et lui demande à courir près de sa mère. Le maître s'y refuse, prétendant qu'il est le jouet d'une hallucination, mais sur les instances de Marien, il écoute lui-même avec attention et finit par reconnaître que ces cris sont bien réels. Il autorise Marien à se mettre en route. Quand le jeune homme arrive chez sa mère, il trouve la pauvre femme dans une désolation extrême : les loups avaient dévoré la seule vache qu'elle possédait. De l'animal, il ne restait que les os, moins même une côte que les bêtes voraces avaient avalée. Marien, au lieu de s'abandonner au désespoir, ne songe qu'à réparer le désastre. Il réunit tous les débris épars de l'animal, reconstruit le squelette, remplaçant par une branche de coudrier taillée avec le couteau la côte qui manque. Puis, soufflant sur ces ossements, il crie : « *Aille, debout, grivatte* ! » Aussitôt la vache reprend ses chairs, se meut et se met à pâturer comme si elle n'avait jamais vu le loup. — Pour être sûr que nouveau malheur n'arriverait pas à la bête, avant de retourner à Auxerre il lui donna un gardien, et ce gardien ce fut un loup. Sa confiance fut, dit-on, pleinement justifiée.

Après que Marien eut achevé ses études, il revint s'établir à Mézilles pour surveiller les bestiaux du couvent de ce pays. Son oreille n'avait rien perdu de son ancienne finesse, car il entendait sonner les cloches d'Auxerre qui lui indiquaient les heures où il devait chanter solitairement les offices et dire des prières. C'était d'ordinaire dans le pré où Marien avait ressuscité la vache de sa mère qu'il accomplissait ses actes de piété. L'herbe est restée plus verte dans l'endroit où il s'agenouillait. Tous ces récits, transmis de génération en génération, ont valu à saint Marien un prestige exceptionnel. Aussi voyait-on, il n'y a pas bien longtemps,

Digitized by Google

les fermiers l'invoquer pour qu'il fasse prospérer les récoltes et obtenir des primes dans les concours agricoles. En 1864 encore des *ex-voto* étaient envoyés au curé de Mézilles à l'adresse de saint Marien.

Dans plusieurs pays il existe, suivant de vieilles croyances, des trésors cachés qui sont visibles à un certain moment de l'année. A Tannerre, un de ces trésors se trouve dans les ruines de l'ancien fort de La Motte-sous-Champlay. Il s'ouvre le jour des Rameaux, au moment où le curé officiant rentre dans l'église à la tête de la procession. Qui serait là au moment favorable puiserait l'or à pleines mains. Mais malheur à lui s'il ne s'était pas retiré quand la procession serait rentrée dans l'église! La porte du trésor se refermerait et l'ensevelirait vivant.

A Fontenay-en-Puisaye, la messe du jour de Pâques se célébrait, il y a peu de temps encore, un des dimanches du mois de septembre. En voici la raison : Les habitants de Fontenay ont toujours revendiqué pour leur territoire l'honneur d'avoir été le théâtre de la célèbre bataille livrée en 841 entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Or, plusieurs historiens ont raconté que cette bataille (qui, en réalité, eut lieu au mois de juin) avait été livrée pendant les fêtes de Pâques. Brodant sur cette date, la tradition populaire a prétendu que les gens de guerre étaient alors tellement répandus dans le pays que les habitants, qui d'ailleurs étaient presque tous en fuite, ne purent célébrer les fêtes de Pâques qu'après le départ des troupes, c'est-à-dire au mois de septembre. Pour conserver le souvenir de ce retard et surtout sans doute celui du grand événement auquel on l'attribuait, la messe de Pâques, de temps immémorial, ne fut plus dite à Fontenay que l'un des dimanches de septembre. Cette fête était appelée la *Sainte-bien-aise*, apparemment pour exprimer la satisfaction qu'avait causée le départ des soldats.

Dans plusieurs communes du canton de Saint-Sauveur on voit des personnes qui ont dans la main droite, quelquefois dans les deux mains, une peau dure, noire, écailleuse, appelée *patte d'oie*. Cette tache est héréditaire. On dit qu'elle a été transmise à leurs descendants par des persécuteurs de saint Pélerin qui le poursuivirent un jour en lui jetant des pierres et de la boue.

La plupart des touristes qui visitent Saint-Léger-Vauban ne soupçonnent guère, quand ils sont en face de la Maison d'école, quelle légende se rattache au granit dont est construit le monument. Ces matériaux sont les morceaux d'un monolithe appelé autrefois la *Pierre du Diable*. Une certaine veille de Noël, quelques instants avant la messe de minuit, le bon Dieu rencontre le Diable sur une lande, près

Digitized by Google

de Saint-Léger. Le Diable ôte son chapeau : le bon Dieu répond par un signe de tête. — Que fais-tu ici ? demande le bon Dieu. — Seigneur, je fais mon métier, qui est d'induire les hommes et surtout les femmes à mal. Beaucoup d'entre eux vont vous recevoir cette nuit, et pas un qui ne dissimule quelque péché dans sa confession. — Et que veux-tu leur faire ? — Hélas ! je ne puis rien, mais ils méritent punition. Si vous voulez, Seigneur, je prendrai cette roche que voilà, et j'en clorai la porte de l'église afin qu'ils n'en sortent : je les emporterai tous ensuite en enfer. — Fais, mais je ne te donne que les coupables. — Alors, j'aurai tout. — Soit ! je te pose seulement une condition, c'est que tu auras transporté cette roche à la porte de l'église avant que minuit sonne. Sinon tu n'auras rien.... Le Diable accepte. Il charge sur son dos l'énorme roche, qui prend l'empreinte des épaules diaboliques. Encore quelques pas et Belzébuth touche à l'église, mais voilà ! tout à coup minuit sonne... Furieux, le Diable jette la roche et pousse un cri qui répand l'effroi dans le pays. La roche resta là jusqu'en 1860, époque où elle fut utilisée comme on l'a dit plus haut. Qui sait si certaines gens ne prétendront pas que, ce jour-là, le Diable prit sa revanche ?

Sur le territoire de Sainte-Magnance, près du hameau de Villeneuve il existe une chapelle dédiée à saint Grégoire, et, près de cette chapelle, un édicule au fond duquel était placée une statuette du saint. Un jour, un charretier, conduisant son char attelé de deux bœufs, arrive devant l'édicule. Les bœufs refusent d'avancer. Cris, menaces, coups d'aiguillon, rien n'y fait. Le charretier, comprenant que les bœufs veulent, par cette résistance, l'amener à témoigner son respect au saint, redouble de colère, et, piquant la statue de son aiguillon, s'écrie avec dérision : « Allons ! marche donc, bienheureux saint Grégoire ! » Puis il repique ses bœufs qui à l'instant tombèrent morts.

Il y avait autrefois dans la *Tour de plomb* de la Cathédrale de Sens une cloche appelée *Marie*. Un jour d'alarmes, cette cloche se mit à *sonner d'elle-même* pour rassembler la population ; d'où probablement le monopole qui lui fut accordé plus tard de sonner le tocsin. Voici sur quel évènement paraît s'être greffé le prodige attribué à cette cloche : En 613, Clotaire II, roi de Soissons, voulant s'emparer des États de Thierry II, roi de Bourgogne, qui venait de mourir, dirigea sur Sens une armée. L'évêque (1) de cette ville, qui était alors Loup (plus tard saint

(1) Ce ne fut que vers la fin du VIIe siècle que les prélats qui occupèrent le siège de Sens prirent le titre d'*archevêque*.

Digitized by Google

Loup), cherchant à conjurer l'attaque, fit sonner la cloche surnommée *Marie* pour appeler les fidèles, qui accoururent se mettre en prières avec lui. Le son de la cloche, tout nouveau pour l'ennemi, l'épouvanta (1) à tel point qu'il se retira aussitôt. A quelque temps de là, Clotaire, s'étant rendu maître de Sens, fit enlever la cloche et la fit transporter dans son palais à Paris. Autre merveille non moins grande que celle rapportée par la tradition : la cloche, en s'éloignant de Sens, devint complètement muette. Voyant qu'il ne pouvait en tirer aucun parti, Clotaire la renvoya à Sens. Mais, arrivée à Pont-sur-Yonne, *Marie* recouvra la voix, qu'elle ne perdit plus qu'en se fêlant, en 1792, dans une sonnerie pour l'appel des électeurs. Deux ans plus tard, elle fut descendue de la Tour avec ses sept autres compagnes pour faire de nouveau le voyage de Paris où les huit cloches furent converties en sous de billon.

« *Les Pas de Saint-Bond* », nom donné par la tradition à un sentier qui va d'une colline située au sud-ouest de Sens à la rivière Yonne, comme consécration de la légende suivante : Au commencement du VIIe siècle, un riche Espagnol, nommé Bond, conçut des doutes sur la fidélité de sa femme. Emporté par la jalousie, il ne fut plus bientôt que l'instrument aveugle de son instinct de vengeance. Un soir qu'il rentrait chez lui, il aperçoit, en traversant l'un des appartements, deux formes humaines couchées dans le même lit. Sa fureur se déchaîne ; point de doute que ce ne soient sa femme et son complice ! Il frappe, il égorge. Malédiction ! c'est son père et sa mère, arrivés pendant son absence, qu'il vient d'immoler. Éclairé sur le double crime qu'il a commis, son désespoir surpasse la soif de représailles qui l'avait poussé. Il quitte aussitôt l'Espagne et se rend à Jérusalem pour implorer, sur le saint sépulcre, le pardon de ses meurtres. Mais les remords continuent de le poursuivre. Il va à Rome où vainement encore il sollicite sa grâce sur le tombeau des Apôtres. Désespérant de recouvrer la paix avec le ciel et avec lui-même, il s'adresse au Pape qui le renvoie à Arthème, évêque de Sens, pour recevoir de lui une pénitence proportionnée à ses fautes. Bond obéit à ce conseil. Il arrive à Sens où, après

(1) On fixe le premier usage des cloches en France, et particulièrement dans la Bourgogne, au commencement du VIIe siècle. Sous Charlemagne, les cloches devinrent très communes, mais on n'en faisait pas encore de bien grosses. Il n'est pas étonnant que les troupes de Clotaire, qui étaient composées de Normands et de Parisiens, aient pu être effrayées au point de fuir en entendant un bruit inattendu et insolite pour eux.

Digitized by Google

s'être confessé à Arthème et lui avoir donné des marques de son repentir, il le supplie de lui infliger une épreuve qui prépare son pardon. L'évêque, en ce moment, tenait par hasard à la main un bâton sec et dépouillé de toute écorce. Il le présente au pénitent, lui ordonnant de le planter sur le sommet d'un monticule qu'il lui indique, puis de l'arroser tous les jours, jusqu'à ce qu'il se ravive et fleurisse, avec de l'eau puisée dans la rivière qui coule au pied de la colline. Bond se soumet avec joie aux injonctions de l'évêque. Au bout d'un temps, le bâton se revêt d'écorce, pousse des feuilles et finit par porter des fruits. Or, en passant chaque jour dans le même endroit pour aller prendre de l'eau dans la rivière Bond avait tracé un sentier. C'est ce sentier qui fut appelé « *les Pas de Saint-Bond ;* » car l'ermite fut plus tard béatifié.

Près de Sens, au bas de la montagne de l'Échelotte, est une gorge appelée *Vaumartoise* ou *Vallée des Martyrs* à laquelle la tradition rattache des souvenirs de plusieurs sortes. Dans les premiers temps du christianisme, des chrétiens y furent martyrisés en si grand nombre qu'un ruisseau de sang coula pendant plusieurs jours dans la vallée. Lors de l'invasion des Normands, il existait, au pied de la montagne, un monastère de femmes. A l'approche de l'ennemi, les religieuses, ayant cherché à s'enfuir par la gorge, furent prises par les envahisseurs qui les outragèrent et les mirent à mort. Pendant les guerres religieuses, des *partisans* tinrent dans la gorge de Vaumartoise des assemblées nocturnes. — Plus tard, enfin, cette vallée fut le théâtre de supplices de vilains et de mécréants.

DIVERTISSEMENTS POPULAIRES.

Il faut bien le dire, l'un des jeux les plus répandus, il y a peu de temps encore (et toujours en usage dans quelques localités), c'était le *tir de l'oie*. A part certaines variantes de peu d'importance, ce jeu barbare s'exécutait ainsi : une oie était suspendue, la tête en bas, tantôt à une corde, tantôt dans un panier dont le fond était troué pour laisser passer le cou du supplicié. Les joueurs, les yeux bandés, s'avançaient armés soit d'un sabre, soit d'un bâton, et cherchaient à frapper le cou du volatile. Pour les désorienter, on leur faisait faire, avant qu'ils ne se missent en marche, deux ou trois tours sur eux-mêmes, parfois même un tambour les accompagnait, battant à briser les baguettes, de manière que le joueur ne put être guidé même par la voix des spectateurs. L'oie revenait à celui qui avait séparé la tête du corps.

Digitized by Google

Autrefois, ce jeu avait lieu le jour de la Saint-Martin ; on en dira plus loin la raison. Depuis, l'époque est devenue variable. Dans plusieurs pays, aujourd'hui, on se livre au tir de l'oie le jour de la fête nationale, le 14 juillet. La Bastille existe donc toujours pour la gent palmée. On pourrait citer telle commune du canton de Saint-Florentin où le jeu est ouvert par le Maire, *ceint de son écharpe*, qui marche, sabre au poing, sur le volatile. Les conseillers municipaux lui succèdent, probablement *suivant l'ordre du tableau*. Dans cette même commune, sous l'Empire, à la fête du 15 août, on se contentait d'amener sur la place publique une feuillette de vin achetée au compte de la caisse communale, et l'on versait des rasades aux assistants. C'était à la fois moins cruel et plus profitable pour tous. Dans l'intérêt des habitants de la commune, *avec* et *sans* plumes, le Conseil municipal ne pourrait-il pas revenir sur sa dernière décision ?

Le tir de l'oie était autrefois pratiqué avec frénésie à Sens et dans l'ancienne province sénonaise ; mais là, du moins, il était empreint d'un ressentiment patriotique qui l'expliquait s'il ne le justifiait pas. D'après une tradition historique, c'est contre une armée de *Gaulois sénonais* qu'en 390 avant Jésus-Christ, s'exerça la vigilance des oies placées dans le Capitole, vigilance qui eut pour effet d'empêcher les vainqueurs de Rome de s'emparer de la citadelle. L'évènement donna lieu dans les pays des deux forces ennemies à des manifestations commémoratives diamétralement opposées. Tandis qu'à Rome, dans une procession solennelle, on portait, chaque année, en triomphe une oie d'argent mollement couchée sur un oreiller (un chien étant, pendant ce temps, pendu, en punition du crime de ses ancêtres qui n'avaient pas signalé l'approche de l'ennemi), dans le pays senonais on livrait, tous les ans, une oie au martyre. Cette coutume s'étendit même à plusieurs provinces de France. Il est vrai qu'au rapport de Tarbé (1), ce n'est pas seulement pour avoir empêché Brennus de prendre le Capitole que l'oie est devenue antipathique en France, c'est aussi parce qu'elle a joué plus d'un vilain tour à saint Martin, l'apôtre le plus populaire et le plus vénéré de notre pays. Parmi les chefs d'accusation articulés contre le volatile on rencontre ceux-ci : 1° Une oie osa troubler le saint évêque de Tours dans une de ses prédications ; 2° Saint Martin aimait à se cacher dans les cavernes profondes, autant pour se livrer à de paisibles méditations que pour se soustraire aux pompes du monde ; une oie, par ses cris, vint décèler sa retraite ; 3° Le grand évêque des

(1) Tarbé. *Recherches historiques sur la ville de Sens.*

Digitized by Google

Gaules, à la suite d'un repas, fut incommodé par la chair trop pesante de cet oiseau qui causa des désordres dans son estomac et même occasionna sa fin. Conclusion : rien que la mise en broche n'était capable d'expier les méfaits de l'impertinent volatile, et on le lui fit bien voir. C'est, en effet, pour venger le saint évêque, disent les auteurs dont parle Tarbé, que, le jour de la Saint-Martin, les chrétiens livraient des oies à la chaleur des fours, à la pointe acérée des broches, et qu'ils s'en régalaient le soir dans des réunions de famille après avoir, dans la journée, célébré avec la plus religieuse ferveur la fête du grand saint. De là vient la dénomination d'*Oie de la Saint-Martin*.

Il est, toutefois, une autre explication qui semble au moins aussi vraisemblable. Jusqu'au XIIIe siècle avait lieu un second carême qui s'ouvrait le 12 novembre, le lendemain de la fête de saint Martin et s'étendait jusqu'à Noël. Rien de plus naturel que l'on fit du jour de cette fête un second *Mardi-Gras*, et qu'on se livrât à des bombances qui avaient pour principal mets l'*oie grasse de la Saint-Martin*.

Au siècle dernier, nous apprend Restif de la Bretonne, on ne se contentait pas du tir de l'oie, on se livrait aussi (Sacy et environs) au tir de la *chèvre*. Pendant les vendanges, on attachait une chèvre à un piquet. Placés à une cinquantaine de pas de l'animal, les joueurs lui lançaient des bâtons, et quand ils l'avaient tué, le mangeaient entre eux. Celui qui avait porté le coup mortel était *franc de toute dépense*.

Un autre jeu fort en usage, mais des plus innocents du moins celui-là, était le jeu de boules. Il n'y a pas bien longtemps encore qu'on s'y adonnait presque partout et à chaque instant. A Noyers, ce jeu était même, pour les habitants de la rue Franche, un symbole de délivrance. La chronique raconte qu'un jour de Mardi-Gras, Jean-sans-Peur, qui habitait cette rue, après avoir bien diné, joua à la boule, promettant d'affranchir de toutes impositions les maisons que sa boule atteindrait. De fait, toute la rue a joui de cet affranchissement jusqu'à la Révolution. Aussi, en souvenir de cette heureuse fantaisie ducale, chaque année, le Mardi-Gras, les habitants de la rue Franche prenaient part à un jeu de boules des plus animés. Celui qui envoyait la boule au but le plus éloigné était réputé vainqueur, et *régalé* par les autres joueurs.

Le jeu de quilles a été aussi très répandu. En certains pays, la boule dont on se sert pour abattre les quilles était remplacée par un bâton, comme il ressort d'une requête du Prieur de Saint-Gilles, de Pont-sur-Yonne (1671) « contre certains quidams qui font jouer aux quilles *au bâton* le jour de la fête de Saint-Gilles, près de la Chapelle dudit lieu. » (Archives de l'Yonne).

Digitized by Google

Si l'on remonte à une quarantaine d'années, on rencontre à Auxerre un usage passablement bizarre: on l'appelait le « *cassage des pots* ». Le lendemain de la Saint-Pierre, des bandes de vignerons allaient de maison en maison, demandant tous les vieux pots, terrines, saloirs, en un mot toutes les poteries hors de service qu'on pouvait leur donner. L'approvisionnement fait, on enfilait tous les objets recueillis dans une corde placée à la hauteur du premier étage des maisons. Le lendemain, commençait un exercice de *Colin-Maillard* dans lequel les figurants avaient pour objectif l'achèvement de la destruction des aisements. Chacun d'eux, les yeux bandés, muni d'une longue perche, placé à vingt pas du chapelet de poteries, s'avançait jusqu'à ce qu'il crut rencontrer la corde et donnait le seul coup de gaule auquel il eut droit. Le plus souvent la gaule frappait dans le vide, à la grande hilarité des spectateurs. Le hasard servait-il le joueur, il avait la gloire de casser quelques pots: gloire chèrement payée, car les débris tombant sur lui l'ensevelissaient en quelque sorte dans son triomphe, et parfois même l'ensanglantaient. Les meurtrissures cependant ne l'empêchaient pas de tenter à nouveau la fortune, fier qu'il était de l'emporter sur ceux des concurrents qui, pour avoir frappé à faux, étaient mis hors de jeu. La lutte se continuait tant qu'il restait des pots à la corde. Le vainqueur des vainqueurs était celui qui avait abattu le dernier débris.

En Puisaye existe aussi un jeu du même genre; on y ajoute, toutefois, ce perfectionnement que l'on met dans le pot une pièce de monnaie qui revient à celui qui le casse. — Une autre sorte de divertissement consiste en ceci: on fixe avec de la poix une pièce de monnaie à l'extérieur du fond d'une poële suspendue par la queue à une ficelle. Le fond de cette poële est tout barbouillé de suie grasse, et chaque individu qui s'est fait inscrire doit, les mains liées derrière le dos, essayer de détacher la pièce avec ses dents. Comme bien on pense, il sort de l'épreuve plus de nègres que de vainqueurs. — Il y a, en outre, dans ce même pays, des courses de jeunes filles dont le prix consiste en une pièce d'étoffe, une robe ou autres objets de toilette.

Dans le canton de Vézelay, les jeunes filles se livrent au *jeu des ciseaux*. L'affaire est de couper avec des ciseaux, les yeux bandés, des fils auxquels sont attachés différents prix.

Il existait autrefois, parmi les tonneliers d'Auxerre, un genre d'exercice qui s'exécutait avec des cercles; mais ce jeu est depuis si longtemps abandonné qu'on ne saurait le décrire. On voit seulement dans un programme tracé pour la réception de Louis XIV à Auxerre, en 1650, que les *tonneliers de la ville seront*

Digitized by Google

mandés pour les avertir de se mettre en habits blancs aux gallonts de plusieurs couleurs pour aller au-devant de Leurs Majestés jusques à la chapelle de Saint-Siméon, avec fifres et tambours, pour divertir leurs dites Majestés par les tours de souplesses qu'ils ont accoutumé de faire avec leurs cercles peints de diverses couleurs.

Des rondes et des danses il est à peine besoin de parler. On sait avec quelle frénésie nos pères se livraient à ces divertissements. Dans le canton de Quarré-les-Tombes on dansait *la bourrée.* Aujourd'hui même encore les *anciens* la demandent dans les bals de noces. Les instruments en usage pour accompagner les danses étaient, en Puisaye et dans l'Avallonnais, la cornemuse et la vielle ; ailleurs, le violon et la grosse caisse ; dans les grands orchestres venait s'ajouter le triangle. En Puisaye, où l'on dansait le quadrille, quand, dans l'*En-avant-deux*, les vis-à-vis s'approchaient le danseur embrassait la danseuse. La figure achevée, lorsque chaque couple se retrouvait en place repos, le musicien imitait avec sa musette le cri de la chouette (thiou ! thiou !) et le cavalier, prenant sa danseuse par la taille, la soulevait de terre. Dans les pays où les danses avaient lieu au son du violon, à un certain moment du quadrille le musicien, *par un démanché sur la chanterelle*, faisait rendre à son instrument un son filé qu'on traduisait par : *Bibi ! bibi !* et le danseur profitait de l'invitation pour embrasser sa danseuse. Il paraît même qu'à Perreuse ce signal est donné à la fin de chaque figure.

Dans son « *Monsieur Nicolas*, » Restif de la Bretonne parle de jeux auxquels il a pris part dans sa jeunesse et dont quelques-uns, comme la *Pucelle*, la *Belle-mère* et le *Loup* méritent d'être rapportés.

Dans le jeu de la *Pucelle* on commençait par couvrir une jeune fille, qui était la pucelle, des tabliers de toutes celles qui prenaient part au divertissement, ainsi que des *chemisotes* ou vestes des garçons, jusqu'à ce que le tout formât une sorte de pyramide. Les garçons faisaient ensuite le siège de la tour, que les filles, qui l'entouraient, cherchaient à défendre.

« Les portes Dondène sont-elles ouvertes ? — chantaient les garçons,
A-t-elle sa robe verte ?
— Non, elle est cachée, — répondaient les filles,
La tout éplorée.
— Nous la voulons l'épousée,
Par mariage !
— Non, non, mariée,
Vous la battrez avec rage ! »

Digitized by Google

L'habileté des assiégeants consistait à enlever, sans qu'une fille les touchât, tout ce qui couvrait la pucelle. Une fois mise à découvert, celle-ci leur appartenait, et les filles se lamentaient en chantant :

Comme la rose effeuillée
Elle sera bientôt ;
Comme la prune secouée
Elle sera mangée
Par le ravousio ! (rat des champs)
La pauvre infortunée !
Elle sera fanée
Comme la fleur de choquevis
Qui teint les roulées ! »

Puis elles livraient la pucelle aux garçons... On laissait un espace entre les deux sexes ; la pucelle était amenée au milieu. Elle joignait les mains en suppliant et regardant les filles :

« O ! m'abandonnerez-vous !
Et suis-je livrée ?
— C'est votre destinée ;
Il faut suivre l'époux.
Mais vous serez pleurée,
Toute l'année,
En entendant les coups. »

Mais la douleur des filles les empêchait de continuer leur chant ; elles poussaient des cris de désespoir, et, l'une d'elles éparpillait les cheveux de la pucelle. Alors, les garçons s'avançaient et entouraient leur captive. Celle-ci se mettait à genoux, en élevant les mains ; ils feignaient de se laisser fléchir et lui disaient :

« Viens, viens, mieux te garderont,
Que ces filles à cotillons,
Qui te garder ne pourront. »

La pucelle, alors, se relevait et tendait la main à celui des garçons qui lui plaisait. Celui-ci devenait le mari : il conduisait galamment la jeune fille au milieu de ses compagnes ; et le jeu finissait là. « Il paraît, ajoute Restif de la Bretonne en terminant sa description, que l'origine de ce jeu est l'ancienne cérémonie du mariage chez les *Gaulois du canton* avant et même depuis le christianisme.

Le jeu de la *Belle-Mère* était encore plus dramatique. On s'assemblait indistinctement, dit le narrateur, garçons et filles. On choisissait trois de ces dernières ; l'une était élue *tante maternelle*, sœur de la mère défunte ; la seconde devait faire la *belle-*

Digitized by Google

mère ; la troisième était la *belle-fille*. La *tante* arrivait d'un village voisin. En approchant de l'endroit où la *belle-mère* était assise avec la *belle-fille* qu'elle faisait travailler sans lever les yeux, elle s'informait de droite et de gauche comment sa nièce était traitée par sa belle-mère. Les uns disaient : « *elle ne lui donne que du pain de son moisi;* » les autres : « *elle ne lui fait manger que des pommes sauvages demi-pourries.* » — La tante, à chaque mot, répondait : « *Oh! ma pauvre nièce ! fille de ma pauvre sœur que j'ai tant aimée !* » — Elle arrivait auprès de la *belle-mère* qui prenait un air doux : — « *Bonjour, ma sœur... Allons, petite fille, quittez l'ouvrage ; c'est assez travaillé.* » — La belle-fille se levait, mais elle avait eu la tête si longtemps baissée par l'application au travail qu'elle ne pouvait la relever. — « *Redresse-toi donc, ma nièce.* » — « *Hélas! Je ne saurais; mon cou est plié, et ne se dépliera jamais.* » La tante tournait la tête pour cacher ses larmes, et la belle-mère, croyant n'être pas vue, redressait sa belle-fille par deux bons coups de poing par devant et par derrière... — « *Allons, ma sœur, reprenait la méchante, vous venez de loin ; vous mangerez bien un morceau. Je vais mettre la nappe.* » La belle-fille lui présentait la nappe dans laquelle était enveloppé du pain noir moisi qui tombait à terre. La belle-mère disait tout bas : « *Chienne, ramasse ton pain.* » — Et tout haut : « *On ne manque pas de pain ici ; on le laisse moisir.* » On se mettait à table et la belle-mère servait des œufs, du fromage. La tante disait à sa nièce : « *Mange donc, ma fille !* » Mais pendant qu'elle ne regardait pas, la belle-mère lui ôtait ce qu'elle avait sur son assiette pour le donner à ses enfants du second lit qui étaient autour de la table. La belle-fille se levait sans avoir rien mangé ; elle ramassait à l'écart un morceau de pain moisi qu'elle dévorait. — « *Qu'est-ce que tu manges donc là, mon enfant ?* » disait la tante. — « *C'est quelque chatterie qu'elle m'a volée,* » disait vite la belle-mère : « *car elle est très friande et je la gâte un peu.* » Mais la tante avait tout vu sans qu'il y parut, et elle éclatait en prenant à sa nièce le morceau de pain moisi qu'elle montrait au père qui rentrait. Elle lui débitait ensuite en pleurant la kyrielle qu'on lui avait dite à l'arrivée. Le père battait la belle-mère et donnait la belle-fille à la tante qui l'emmenait et qui la gardait chez elle. En s'en allant, elle disait aux assistants qui étaient sur son passage tout ce qu'elle allait lui donner : — « *Je la nourrirai de pain blanc, d'œufs frais et de fromages à la crême. Je la vêtirai de toile fine et de siamoise rayée ; ses jupons de dessous seront de molleton*, etc..., etc. » — Le but de ce jeu, maxime Restif, était d'éloigner du remariage les veufs qui avaient de grands enfants.

Quant au jeu du *Loup*, toujours réservé pour l'obscurité, il était

Digitized by Google

sans but moral, au moins apparent. On plantait un piquet en terre, on y attachait une longue corde formée de plusieurs chevêtres de cheval. On choisissait le premier *loup*. Ordinairement ce titre était ambitionné ; on l'attachait à la corde, on lui bandait les yeux, puis on s'écartait. Alors on lui jetait, les garçons leurs chapeaux ou leurs bonnets, les filles leurs tabliers ou leurs fichus roulés, et jusqu'à des camisoles et des corsets. Le *loup* devinait à qui appartenait le chapeau, le tablier, le fichu, ou il les mettait au pied de son piquet, s'il ne devinait pas ; on tâchait alors de les reprendre. Mais s'il avait *deviné* un garçon, celui-ci était *loup* à son tour ; au lieu que si c'était une fille, elle nommait un garçon pour la remplacer. Si le *loup* saisissait un garçon, il le rossait ; si c'était une fille, il la *mangeait*, c'est-à-dire qu'il la fourrageait assez librement. On n'était guère attrappé qu'en voulant reprendre les gages amoncelés autour du piquet du loup. Quelquefois, quand les garçons de quinze à vingt ans se mêlaient à ce jeu, il s'y passait des choses peu décentes. Cependant, Messire Antoine Foudriat ne voulut jamais ni le défendre ni recommander de la décence dans ce jeu ; il disait que depuis plus de cinq cents ans on n'avait pas ouï dire qu'il y fut rien arrivé *d'essentiel* et qu'il suffirait de le défendre pour qu'il devint criminel... Ce sage pasteur mourut ; son successeur, Messire Jolivet, défendit le jeu qui devint criminel ; il fallut que le pouvoir civil le proscrivit.

Restif ajoute qu'indépendamment de ces jeux, les bergers et bergères (qui étaient de son temps des enfants de cultivateurs aisés, — ceux des habitants pauvres étant employés à des travaux plus rudes) occupaient encore leurs loisirs à chanter et à dire des contes que parfois ils composaient eux-mêmes. Il rapporte même quelques-uns de ces contes, mais qu'il serait trop long et surtout trop risqué de reproduire ici. On se contentera pour la gouverne des Folkloristes intrépides d'indiquer ceux des ouvrages de Restif où ils pourront les trouver : 1° « *Contre le Diable il n'est que d'être hardi*, » dans *Monsieur Nicolas ;* 2° « *Le Demi-Poulet*, » dans le *Nouvel Aveilard ;* 3° « *Les quatre Belles et les quatre Bêtes*, » idem.

CHANSONS, CHALANDE.

Il ne serait probablement pas trop d'un fort volume pour contenir les chansons locales qui ont vu le jour sur quelqu'un des points du département. Par malheur, la réunion de ces différentes productions présente des difficultés que chaque jour rend plus insurmontables. Interrogez les jeunes d'un pays, ils ne savent

Digitized by Google

pas ; les vieux, ils ne savent plus ; ceux d'âge intermédiaire, ils ont des souvenirs confus (quand ils en ont), et ne vous donnent que des bribes. Aussi est-ce à grand'peine qu'on a pu recueillir quelques-uns de ces chants de différentes dates, qu'autrefois nombre de gens savaient mieux que leur croix de par Dieu.

On ne citera que pour mémoire ces chansons vigneronnes d'Auxerre que tout le monde connaît et qui ont été, d'ailleurs, rééditées avec un honneur mérité il y a six ans (1).

Passons donc à des chants d'un autre genre.

Voici d'abord une sorte de *Berceuse*. A Quarré-les-Tombes et dans les environs, saint Georges (qui est le patron de Quarré) est en grande vénération. Les mères, en balançant leurs enfants sur les genoux, leur chantent :

Moi, je te mènerai, lorsque tu seras grand,
Voir saint Georges, à Quarré, sur son beau cheval blanc ;
Et là, joignant les mains, tu lui feras prière
D'être très bon pour toi et pour ta tendre mère.

Autre chant d'un tout autre caractère tiré de la Puisaye. C'est le récit des impressions d'un conscrit parti en guerre, sous l'ancien régime. Suivant M. B. Duranton qui l'a publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1864, ce morceau doit remonter à une époque assez rapprochée de la révocation de l'Édit de Nantes, car dans la dernière partie, qu'il ne donne pas pour cause de longueur et manque d'intérêt, il est fait, dit-il, allusion à cet acte. Quelle que soit la date, la partie de la pièce publiée est empreinte d'une vivacité d'allure et d'une naïveté narquoise qu'on ne saurait méconnaître.

L'AMI PIERRE.

Ça *bourdonnait* d'aller à la guerre ;
Mes voisins disaient : laboure donc tes terres,
Quand l'affutiau vient à passer,
Trois oltaflers ils m'ont emmené,
M'ont mis plumage à mon chapiau :
Fallait voir Pierre qu'il était biau !
Un *gent* habit sur ma *carrure*,
Une queue de poële à ma ceinture ;
De l'aut' couté un petit piquet,
Sur mon épaule un fer creusé,
Et tout plein, tout plein de pruneaux
Dedans ma giberne noire.
Et de la graine de naviots

(1) *Poésies et Chansons auxerroises*. Imprimerie Georges Rouillé. 1882.

Digitized by Google

Tout plein dedans mon écritoire.
J'en emmenchais dedans mon fer creusé
Et ça pétait, pétait tous les coutés.
V'la qui me *boutent* en faction
Par devant une citadelle.
Tous ceux qui savaient pas mon nom
Y m'appelaient la sentinelle ;
Et y aurait pas passé un chat
Que j'l'y *huchais* : qui va là ?
L'autre tirait comme diable à quatre :
Je me garais peur qu'il m'attrappe.
J'l'y criais : prends garde, y a du monde là :
Il s'en dérangeait pas pour ça.
. . . . . .

On remarquera que les recruteurs du temps portaient, en Puisaye du moins, le nom pittoresque d'*affutiaux ; oltafier* n'est qu'une variante d'estafier. Les *oltafiers* de l'époque étaient les sbires des *affutiaux*.

Quarré-les-Tombes nous fournit, de son côté, deux chants en patois qui ne le cèdent pas en verve et en malice à celui de la Puisaye. L'un est une « *Lettre d'un soldat à sa famille* ; » l'autre, « *le Morvandiau*, » renferme les impressions de voyage d'un brave garçon qui céda un jour à la fantaisie de visiter « *Potié*. » Les voici tout au long :

Lettre d'un Soldat à sa Famille.

I.

Y va t'écri mon cer père,
Iot poo te troinquilliser,
Auchu ben que ma cér mère
Et qu' mon poore vieux frér' Jousé ;
I airo ben dû mon cer père
T'éecrie dapeu toos las temps ;
Ma tu n'chais ben qu' dans la guerre,
O n'ai pas toozors le temps.

II.

Dapeu qu'in' sont dans la guerre,
Toos les zoors in' mènœuvrons,
È sont las in' dreumons guère,
Toot' las neuts è nos r'levons.
Faut ch'teni drait comme ain ciarge,
Quand on o de d'chu les rangs.
Y ai l'ventr' piat coume aine pénage (une punaise),
Y seus soc coume ain n'héreng.

Digitized by Google

III.

Tu n'chais pas c'quiot qu' lartillerie,
Iot das ç'vaux et das canons.
Tu n'chais pas c'quiot qu'aine batterie,
Iot das effûts peu das caissons.
Tu n'chais pas c'quiot qu'lè mitraille,
Iot du far en p'tiots mouciaux.
Si tu n'v'yos l'zoor d'lè bataille,
C'ment toot ç'lai no pieut d'chus l'dos.

IV.

D'peu qu'in' sont dans la Teurquie,
Toos las zoors i noos battons.
Iot l'cousin Luis què s'ennuie,
Qu'al ot ben loin d'sas moutons.
Dans c'te bondieu d'artillerie,
Qu'à n'y ai point d'chu rud' métier ;
In' cassons la gueul' das ennemis,
In' zeurons pis qu'das enraizés.

V.

Dans c'te pays lai cer père,
A iè ran d'chu atounant;
Les majons sont faité en piarre,
A sont couvries en far bianc.
I n'y v'yons pus leur' lè leune,
Ni l'soulot dans l'moinme endrait.
Adieu donc las vieux las zeuues,
Zémas d'lè vie in' vous r'voit.

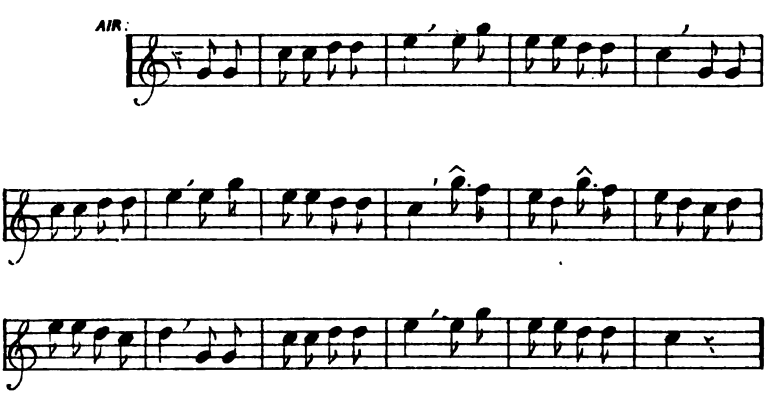

Digitized by Google

Le Morvandiau.

1er COUPLET.

En revenant de noute ville,
Om' prit envie de voî Potié.
O me ditain teurtous :
O que c'etot une brave ville.
Pouvi pâ voie quelle ville c'éto,
Car les mâjons m'en empouacho.

2e COUPLET.

Gnévo un ben grant' houme de piarre,
Drét au mitan d'un grant' endret.
O me ditain qu'cétô
Ctilà qui faito tant la guerre.
I bouti mon sépiau d'en bâ,
O n'mergardi tan seurmen pas.

3e COUPLET.

Gnévo un curé pas coume d'aute,
Qu'évo ine biode de bœze vioulet ;
Quoi don qu'céto que c'biau curé ?
Qu'évô un soufio chu lè tête.
Etou ine ribandouille dans l'brâ,
O l'ergardain coume des coulâ.

4e COUPLET.

Ol étain teurtou coume des bêtes,
Tout é l'entour d'un grand voujio,
O l'tormentain l'pauvre an-nimo.
O li faitain torner lè tête,
Le voujio riboulo des grand jô ;
Mâ féyo quo resta vée zeux.

5e COUPLET.

Gn'évô un dépendeux d'andouilles,
Qu'éto coume dan n'ine régujoie ;
O l'ergardain tou coume des oiè,
Quant o ch'tapo chu la beurdouille,
O nous butti d'la poudre dan l'nez,
Qu'j'en étain teurtous éveuillés.

6e COUPLET.

Gn'évô au bout de braves ficelles,
Des p'tiots réchô teurtous feumingnent,
Et peu dans des sabiots peurningnent
Pou les fai feumé de pu belle ;
On m'en érain butté pa l'nez,
Si n'm'en feu pas vit'ment sauvé.

Digitized by Google

En outre de ces fantaisies et de ces chansonnettes il existait, jusqu'en 1830 encore, en Puisaye, une sorte de chant d'une grande originalité et par sa contexture et par la façon dont il était exécuté. Ce chant s'appelait *Chalande* ou *Calande*, très probablement du mot latin *Calare* (chanter). (1). On ne s'y livrait qu'aux mois d'avril et de mai. Son objet était, disait-on, de célébrer le retour du printemps et des amours. Il consistait en un dialogue entre bergers et bergères, amoureux et amoureuses qui s'interpellaient à de grandes distances, montant parfois sur des arbres pour s'entretenir de plus loin. Dans ces colloques, qui avaient lieu d'ordinaire le soir, de ferme à ferme (2), sur un ton lent et tremblé, l'improvisation jouait le principal rôle. Rien d'arrêté d'avance ni d'appris par cœur. Selon les dispositions du moment on exprimait ses désirs, ses joies, ses craintes, ses reproches, tous les sentiments enfin qu'on éprouvait. De prosodie on se souciait autant que pouvaient le faire des gens qui en ignoraient jusqu'au mot. L'unique règle était de placer, soit à la fin, soit dans le corps de chaque prétendu vers le mot *Chalande*, *Chalandé*. On pourra s'en convaincre en lisant le spécimen que nous avons pu nous procurer :

(Homme). — Ohé ! ma chalande ! ohé ! ma compagne, ma joliette ?
(Femme). — Ohé ! mon chalandé ! ohé ! mon chalandé aimé de moi !
H. As-tu bien dansé, ma chalande, ma joliette,
H. As-tu bien dansé, avec ton chalandé, ma joliette ?
F. Oh oui ! J'ai bien dansé, avec mon chalandé, aimé de moi.
H. Viens donc vers moi, ma chalande, ma joliette,
H. Viens donc vers moi, ma compagne, ma joliette.
F. Je ne saurais (*bis*), mon chalandé, aimé de moi.
H. D'à cause de quoi, ma chalande, ma joliette ?
F. D'à cause des bois, mon chalandé, aimé de moi.
H. Faut les couper (*bis*), ma chalande, ma joliette.
F. Avec quoi donc, mon chalandé, aimé de moi ?

(1) Dans le pays de Bray, on trouve des chants qui sont comme une ébauche de la Chalande puisayenne. On les appelle « *Chansons des vachers.* » — Les petits vachers ont l'habitude de faire de loin des espèces de dialogues qu'ils chantent et terminent toujours par ces mots : « *Laviala ! laviala ! laviala ! laloulaviala !* » (*Dictionnaire du patois du pays de Bray*, par l'abbé Decorde).

(2) Les fermes étant très rapprochées en Puisaye, il arrivait souvent qu'on entendait en même temps les voix de cinq à six couples placés à différentes distances et dont les plus éloignés formaient comme l'écho. Des personnes qui ont pu entendre ces chants assurent que, dans le silence de la nuit, ils étaient d'un grand effet.

Digitized by Google

H. Avec ton doigt, ton joli doigt, ma chalande, ma joliette.
F. Ça me le romprait (*bis*), mon chalandé, aimé de moi.
H. Tu le feras ressouder, ma chalande, ma joliette. [moi?
F. Mais par qui donc le faire ressouder, mon chalandé, aimé de
H. Par l'fils du maréchal, ma chalande, ma joliette.
F. Où donc qu'il est, mon chalandé, etc.
H. Dedans le bois (ici le nom d'un bois voisin), ma chalande, etc.
H. Va l'y chercher, ma chalande, ma joliette. [moi.
F. Je m'égarerais, j'aurais trop peur, mon chalandé, aimé de
H. Je t'y suivrais, je t'appellerais, ma chalande, ma joliette.
F. Appelle-moi donc, je te suivrai, mon chalandé, aimé de moi.
H. Les bois sont verts, ils sont boutonnés, ma chalande, etc.
F. De quoi donc les bois sont verts, sont boutonnés, mon cha-
H. De passerose et de muguet, ma chalande, etc. (*C*). [landé, etc.
F. Pourquoi donc faire, cette passerose et ce muguet, mon cha-
H. C'est pour faire un gros bouquet, ma chalande, etc. [landé etc.
F. Pourquoi donc faire ce gros bouquet, mon chalandé, etc.
H. C'est pour le mettre à ton côté, ma chalande, ma joliette.
F. A mon côté il fanera, mon chalandé, etc.
H. Tu l'arroseras (*bis*), ma chalande, ma joliette.
F. Avec quoi donc je l'arroserai, mon chalandé, aimé de moi?
H. Avec la rosée du mois de mai, ma chalande, etc.
F. Où donc qu'elle est la rosée de mai, mon chalandé, etc.
H. Dans le jardin de Monsieur l'curé, ma chalande, etc.
F. Mais s'il me voit, il me grondera, mon chalandé, etc.
H. T'iras le soir après souper, ma chalande, etc.
F. Mais j'aurais peur, grande peur, mon chalandé, etc.
H. Vous irez deux (*bis*), ma chalande, etc.
F. Qui donc viendra avec moi, mon chalandé, etc.
H. Toi et ton amant, ton amant chéri, ma chalande, etc.
F. Qui donc ? Je ne le connais pas, mon chalandé, etc.
H. C't'amant c'est moi (ici le nom de l'amant), ma chalande, etc.
F. Tu ne veux point de moi, mon chalandé, etc.
H. Si j'en veux, je t'aime bien, ma chalande, etc.
F. Et moi aussi, je t'aime bien, mon chalandé, etc. [landé, etc.
H. Demain ou dimanche nous danserons ensemble, mon cha-
F. Oui, nous danserons ensemble, mon chalandé, etc.
H. Puis nous reviendrons par le bois, ma chalande, ma joliette?
F. Sans passer chez Monsieur le curé, mon chalandé, aimé de
H. A demain (ou à dimanche) (*bis*), ma chalande, ma joliette. [moi.
F. A demain (ou à dimanche) (*bis*), mon chalandé aimé de moi.

SUPERSTITIONS.

Il serait interminable le chapitre des superstitions si l'on voulait reproduire toutes celles qui ont été ou qui sont encore florissantes dans nos contrées. Aussi, pour s'en tenir à une juste

Digitized by Google

mesure, se bornera-t-on à enregistrer celles qui ont un certain caractère local.

Pourquoi ce jeune gars qui cheminait tranquillement, paraissant même un peu fatigué, se met-il tout à coup à faire la bouscule ? Est-ce pure fantaisie ? Non, c'est qu'il vient d'entendre pour la première fois de l'année un chant de coucou. — Eh bien ? — Eh bien ! en agissant ainsi, il sait, s'il est de la Puisaye, qu'il aura toute l'année de l'argent dans sa poche ; s'il est de Coulanges-la-Vineuse, qu'il s'assure contre la colique. A Baon, en pareille occasion, on se roule à terre pour n'avoir pas mal aux reins pendant la moisson ; à Rebourseaux, on se *boutille* sur une taupinière fraîche. — A Thory, le coucou est considéré comme un oracle. Quand on veut savoir combien de temps on a encore à vivre, on lui dit : « Coucou, regarde sur ton grand livre et réponds-moi... » Autant de fois il chante, autant d'années. Les jeunes filles qui désirent connaître quand elles se marieront lui disent : « Coucou des champs, Coucou des villes, dis-moi combien d'années je resterai fille ? » Ici encore, le nombre de chants indique le nombre d'années. — A Quarré-les-Tombes, le coucou n'est qu'un oiseau de mauvais augure. Est-on à jeun ou sans argent dans la poche quand on l'entend pour la première fois, on sera maladif ou gueux toute l'année.

Recette à Cure pour obtenir des poulets à *trois pattes* ; faire couver des œufs du Vendredi-Saint. Que si l'on voit si peu de poulets à trois pattes c'est apparemment que dans beaucoup de pays on mange, le jour de Pâques, les œufs du Vendredi-Saint pour se préserver des fièvres.

« Qui coule la lessive le vendredi
« Veut la mort de son mari. »

Dicton en vogue à Egriselles-le-Bocage et dont la menace est également redoutée dans nombre d'autres pays. Au vendredi on ajoute même en maints endroits d'autres époques pareillement néfastes : les trois jours des Rogations, la semaine qui précède Noël, la semaine de Carnaval, l'intervalle entre Noël et le Jour de l'an, etc.

A Chéu, si l'on faisait la lessive pendant les Rogations, mort ne s'ensuivrait pas, mais le linge ne blanchirait pas.

Pour créer sans doute plus de loisirs aux ménagères, on a établi, à Viviers, que si l'on cuisait pendant le Carnaval le pain moisissait pendant toute l'année ; dans le canton de Toucy, que si l'on cousait entre Noël et le 1er janvier on ferait boiter les bestiaux.

Digitized by Google

Femme qui file le jour de le Saint-Paul court grand risque que ses enfants soient mal portants et que ses poulets aient les pattes tordues (Gâtinais Yonnais).

Outre les sinistres présages que l'on tire partout du chant de la chouette, de la pie, du corbeau, dans les circonstances que chacun connaît, certaines significations sont encore données dans nos contrées à d'autres animaux d'une réputation moins noire. Si, lorsque vous partez en route, un lièvre, une belette ou une taupe vient à traverser le chemin devant vous, rentrez au logis, votre voyage tournerait à mal.

Dans les environs de Saint-Florentin la caille a un renom de prophétesse. Autant de fois elle répète son chant sans discontinuer, autant de francs vaudra la mesure de blé. .....Argument à signaler aux partisans de l'échelle mobile !

A la porte des granges sont et surtout étaient souvent cloués des oiseaux de proie qu'on crucifia ainsi pour les punir de déprédations commises ou censées commises dans les basses-cours. M. Richard se demande, dans ses *Traditions lorraines*, si cet usage dont l'ancien sens est perdu ne serait pas un reste d'une vieille superstition des Romains et des Germains, avant leur conversion au christianisme, qui croyaient que de tels ossements, réputés sacrés, devaient préserver leurs demeures de toutes sortes de maléfices.

En Puisaye, le plus sûr des paratonnerres est un pied d'aubépine. Cette propriété attribuée à l'aubépine est basée sur cette croyance que la couronne du Christ était faite de branches de cet arbuste.

Même croyance, fondée sur les mêmes raisons, en Normandie.

Dans les pays où l'on ne professait pas cette foi en l'aubépine, c'était aux cloches que l'on demandait d'écarter la nuée pendant que le prêtre disait la Passion. Cet usage, à l'origine, eut probablement pour but, dit un règlement du bailliage de Langres (27 août 1783), « *d'avertir les fidèles de se rendre à l'église pour implorer la clémence divine* ; *mais le peuple, perdant bientôt ce pieux motif, s'est persuadé que le son des cloches avait seul la vertu d'arrêter les orages.* » Vainement plusieurs Parlements s'élevèrent-ils contre cette coutume dont ils faisaient ressortir les dangers, les sonneries n'en continuèrent pas moins. La seule modification qu'apportèrent leurs arrêts fut que, petit à petit, on se contenta de faire tinter les cloches au lieu de les faire sonner à toute volée comme auparavant. Il arrivait même qu'en certains endroits, les habitants étaient embrigadés pour remplir les fonctions de sonneurs pendant les orages. Ainsi, à Vézinnes, en 1779, quatre-vingt-neuf

Digitized by Google

habitants étaient inscrits sur la liste. A Vermenton, en vertu d'une délibération des habitants rassemblés (1703), six personnes devaient sonner jour et nuit lorsqu'il paraîtrait des nuages à orage, et nul ne serait exempt de ce service. En 1706, la mesure, qui n'avait pas été convenablement exécutée, fut confirmée avec menace de trois livres d'amende pour qui chercherait à s'y soustraire. Trente-trois ans plus tard la décision tenait encore, et l'on voit que l'amende fut infligée à deux récalcitrants. A Guerchy, de par une ordonnance de la Prévôté (1778), il était enjoint à tous les habitants de la paroisse de se rendre à l'église *au premier coup de cloche lors des orages et hauts temps pour faire en sorte de prévenir les accidents qui pourraient arriver par icelles.* Les habitants étaient divisés en brigades de dix à quatorze membres, chacune commandée par un brigadier. Celui ou celle des sonneurs et sonneuses qui se dérobait à ses obligations n'était pas seulement passible d'une amende comme à Vermenton, mais, de plus, responsable de *tout évènement qui se produirait* (1). Certaines cloches avaient acquis une réputation particulière. La plus petite de celles de Fleury notamment avait pour effet certain quand elle *sonnait* la première *l'approche* d'une tempête, de *couper les nuées*, de manière à les faire fondre sur le territoire des communes voisines. Aussi, quand elle se faisait entendre la première n'avait-on pas dans les alentours assez de malédictions contre elle (2). Le son des cloches n'avait pas seul, d'ailleurs, le privilège de garantir contre l'orage. Un grand bruit quelconque pouvait, à la rigueur, y

(1) Cette pénalité, fort heureusement pour les sonneurs de service dans la nuit du 12 au 13 juillet 1834, n'était plus appliquée à cette époque, sans quoi il leur en eût coûté gros pour n'avoir pas rempli consciencieusement leur office. Vers dix heures du soir, un orage ayant éclaté, on se met à sonner. La sonnerie avait-elle été faite avec trop de mollesse? ce qui est sûr c'est que la foudre se permit de tomber sur l'un des piliers de l'église. Epouvante générale parmi les sonneurs. Ils lâchent les cordes et s'enfuient à toutes jambes. Survient, deux heures après, un nouveau coup de tonnerre : la foudre tombe, cette fois, sur la flèche du clocher, et met le feu aux arêtiers. A défaut de pompes, on en est réduit à se servir de *seringues* pour éteindre l'incendie. Mais l'instrument manquant, dans l'occasion, de puissance suffisante, l'édifice éprouve de graves dommages. Pour y remédier, on s'adresse au Roi, espérant toucher son cœur... et sa bourse en rappelant que c'est le grand Condé qui a fait construire la partie la plus importante de l'église. — On attend toujours la réponse.

(2) A propos de Guerchy et de Fleury, voir une brochure de M. Eug. Bérillon, intitulée : « *Quelques côtés de la vie publique à Guerchy à la fin du XVIIIe siècle.* »

Digitized by Google

suppléer. Très souvent, dans les champs, à l'approche d'un orage, on voyait les faucheurs faire résonner leurs faulx, et les vignerons, suspendant leurs hottes à des branches, frapper dessus à coups redoublés avec un échalas.

En vertu de la même croyance, à Charentenay et à Migé, autrefois, hommes et femmes criaient et hurlaient à pleine tête quand il tonnait pour empêcher la grêle.

Dans quelques pays (Avrolles, Germigny), on était persuadé que le curé avait le pouvoir d'éloigner les orages et d'arrêter les incendies par des signes accompagnés de certaines prières. On raconte qu'un ancien curé de Germigny partageait cette croyance, et, qu'après avoir dit la Passion, il allait se poster devant la porte de l'église, adressant des gestes menaçants à la nuée.

A Viviers, pour chasser les tourbillons de vent au moment de la moisson, on faisait, avec quelques poignées de blé, une croix que l'on élevait le plus haut possible en disant: « Esterbeau, Esterbillon (1) malin, je te conjure comme Judas conjurait Jésus-Christ le jour du Vendredi-Saint! »

Remède infaillible, au dire de certains habitants de Saint-Martin-sur-Ouanne, pour les maux d'oreilles : boire après une poule ou après une bourrique.

Instructions diverses à l'usage des mères et des nourrices : qu'elles se gardent de faire embrasser deux bébés qui ne parlent pas encore ; l'un des deux serait muet. — qu'elles aient bien soin de ne pas couper les ongles aux enfants avant qu'ils commencent à parler et surtout à balbutier : « *du sel* », sans quoi, plus tard, ils seraient infailliblement voleurs. C'est parce qu'on sait prendre cette précaution en Puisaye que tant d'enfants n'ont rien à envier pour l'appareil corné à la race simienne.—Une mère prévoyante recueillera soigneusement dans un linge la partie détachée du nombril de son nouveau-né pour la déposer ici ou là selon l'avenir qu'elle rêve pour lui. Désire-t-elle que l'enfant ait plus tard une adresse de fée ? Le précieux débris devra être mis derrière la plaque de la cheminée et y rester jusqu'à ce qu'on le découpe en morceaux, avec des ciseaux, quand l'enfant sera devenu grand. La mère se préoccupe-t-elle surtout d'assurer au futur conscrit un bon numéro ? Il suffira de cacher le trésor dans la partie la plus élevée de la maison.

A Villeneuve-l'Archevêque, à Rebourseaux, le jour de la Saint-

(1) *Esturbeau*, *esturbillon*, signifient *tourbillon*. A Perrigny, on dit *estourbiot*, *estourbignot*, de *estourbi* (toupie), du latin *turbo*, parce que la toupie tourne sur elle-même comme un tourbillon.

Digitized by Google

Barthélemy on lave avec de l'eau un morceau de beurre qui, par suite de cette opération, se conserve sans se gâter et est employé avec succès pour guérir les coupures. De plus, dans le premier de ces pays, le jour de la Saint-Jean, dès que minuit a sonné, on va tirer de l'eau au puits, et tous les habitants de la maison, animaux compris, en boivent pour conjurer diverses maladies. On conserve de cette eau comme remède contre les brûlures. Les feuilles de noyer, les plantes aromatiques cueillies le matin de la Saint-Jean y passent aussi pour être douées de vertus officinales particulières (idem à Villefargeau). Enfin, on ne chauffe jamais le four le jour de la Saint-Laurent ; le feu en sortirait plusieurs fois.

Puisaye. — Invocation à saint Hubert contre certains animaux et contre la rage. (Après avoir fait le signe de la croix) :

Saint Hubert glorieux,
Que Dieu fit amoureux (1),
(de) Trois bêtes me défend,
Du loup, de *la sarpent*,
Et du chien fou z'enragé !
Qu'ils n'approchent pas plus près de moi
Que de la belle étoile
Qui est au ciel !

Mort certaine à courte échéance pour l'enfant qui, le jour de sa première communion, est *caffé* (2), c'est-à-dire n'a pas de camarade.

Quand deux mariages ont lieu le même jour dans la même église mauvais présage pour le couple qui reçoit le dernier la bénédiction.

A Viviers, dans le canton de Villeneuve-l'Archevêque, on est très convaincu que si, pendant la messe de mariage, un cierge vient à s'éteindre l'un des mariés mourra dans l'année. Aussi, marguilliers et proches parents surveillent-ils constamment les cierges.

A Charentenay, il était de croyance, autrefois, que pour que du fil filé par une ménagère devint blanc il ne suffisait pas de l'exposer à la rosée pendant la nuit et durant la Semaine sainte, il fallait encore que, pendant ce temps-là, la fileuse éprouvât une grande peur. En conséquence, son entourage se faisait un devoir de lui

(1) Amoureux doit être entendu sûrement dans le sens de bienveillant, favorable.

(2) *Caffe*, de l'italien *caffo*, impair. *Esser caffo*, être unique.

Digitized by Google

procurer une frayeur salutaire. Le plus souvent c'était en jetant au milieu de la chambre où se trouvait la ménagère, soit un pot, soit une écuelle qui, par le bruit que faisait l'aisement en se cassant, produisait l'effet désiré.

Dans l'église de Pontigny, au milieu du transept, on voyait, jusqu'en 1876, une rosace en marbre qui avait pour centre un carreau rond en marbre vert. Ce carreau était réputé rendre fécondes les femmes stériles qui marchaient dessus.

Noyers. — A la porte nord de Noyers il existe une statue de Vierge dans un cadre de pierre. Autrefois, les vieilles filles, désireuses de se marier, allaient invoquer cette vierge pour qu'elle leur donnât un mari, et lui adressaient cette prière :

Notre-Dame de Pacy,
Donnez-moi, s'il vous plaît, un mary,
Puceau comme je suis vierge,
Et je vous donnerai un cierge.
Faites que ce soit bientôt,
Et je vous le donnerai bien gros.

Depuis, la statue a changé de nom. On l'a appelée cumulativement *Sainte-Vérote* et *Notre-Dame-du-Puits* ; *Sainte-Vérote*, à cause de l'habitude que l'on a prise de mettre dans sa main et dans celle de l'enfant Jésus qu'elle porte sur ses bras, un raisin qui ne fait que commencer à mûrir ; *Notre-Dame-du-Puits*, parce qu'en 1793, les habitants du quartier l'ont descendue dans un puits pour la préserver de mutilation.

A Bléneau, quand on a fait la lessive dans une maison dont la maîtresse est enceinte, on a soin de renverser le cuvier à l'envers pour faciliter l'accouchement. A Merry-Sec, il suffit qu'une autre femme pousse des hurlements pendant les couches. On ne manquait jamais, autrefois, de se rendre ce service entre amies. D'après un vieux dicton du même pays, si l'on se peigne le vendredi, on court risque d'amasser des poux.

« A Lainsecq, à Perreuse, à Thury, dit le Docteur Robineau Desvoidy, dans son *Essai statistique sur le Canton de Saint-Sauveur*, lorsqu'un enfant est sorti mort du sein de sa mère et lorsqu'on n'a pas eu le temps de l'ondoyer, on porte le jeune cadavre dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, à Saintpuits. Si la Vierge ne rend pas la vie à cet enfant, on se contente de l'enfouir en dehors sous quelques pouces de terre. On m'a raconté que les chiens du village en font quelquefois une sacrilège ventrée. »

A Collemiers, il y a dix ans encore, le jour des Rameaux, on bénissait à l'église des pommes qu'on attachait ensuite à un

Digitized by Google

cercle fixé à la croix de l'ancien cimetière. Le jour de Pâques, ces pommes étaient vendues par adjudication et achetées à des prix exorbitants. C'est qu'elles avaient, disait-on, la vertu de préserver des fièvres.

« Και γυνη, ναὶ πῦρ, ναὶ Θάλασσα, τρια ναηά, » disaient les Grecs, De ce dicton, la première malédiction a conservé, sous quelques rapports, un certain écho dans nos contrées. En Puisaye, mauvais présage si la première rencontre qu'on fait en sortant le Jour de l'an est celle d'une femme. Dans le canton de Cruzy-le-Châtel, la rencontre du beau sexe, en maintes circonstances, passe pour être de mauvais augure. Tellement qu'on est arrivé à formuler cette maxime : si, partant en voyage, la première personne que vous rencontrez est une femme, mauvais signe. Si *plusieurs* femmes, remettez le voyage : trop de malheurs vous attendent. Il est vrai qu'il y a un moyen de conjurer le danger, c'est, avant le départ, de cracher sous son soulier droit en prononçant certaines paroles cabalistiques.

Quand une fille a été séduite, pour amener le séducteur à l'épouser il suffit de faire dire, le même jour, à la même heure, par trois curés différents, une messe de « *tormentation* » en triangle, c'est-à-dire dans des pays formant topographiquement les sommets d'un triangle (Cruzy-le-Châtel). Ces messes *triangulaires* sont aussi pratiquées en Puisaye pour divers usages.

Un jeune marié veut-il prendre une assurance de premier ordre contre le désagrément conjugal que redoutait tant Panurge ? Rien de plus simple, lui dira-t-on à Cruzy-le-Châtel. Buvez, mais buvez à *même*, avant de sortir de l'église, l'eau bénite que contient le bénitier.

Dans l'église de Tannerre sont conservés deux reliquaires contenant des restes de saint Claude, saint Ange et saint Firme. Chaque année, le quatrième dimanche après Pâques, ces deux reliquaires sont portés côte à côte sur des brancards par les plus forts lurons du pays. Pendant le trajet, les bonnes femmes, pour avoir de bons veaux, de gros porcs, des coqs qui chantent bien, frappent aux vitres des châsses et passent dessous. Mais la manœuvre ne réussit qu'autant qu'elle est faite d'une certaine manière. Frappez-vous la vitre droite et ne passez-vous pas sous les châsses par la gauche, braves femmes, faites-en votre deuil, les reliques seront sourdes à vos vœux.

Quand une femme mène sa *trouée* (truie) aux *v'rats* (vérats), il faut qu'elle soit à jeun, que la poche de son tablier soit tournée à l'envers et que, tout le long du chemin, elle ne cesse de répéter : « *Dix coichons, quate coches, dix coichons, quate coches,* » sans

Digitized by Google

quoi la portée qu'elle veut avoir ne réussirait pas. (Dictionnaire des Patois de l'Yonne, par M. Jossier).

Ordonnance de médecine populaire en Puisaye pour guérir les fièvres intermittentes : couper les ongles des pieds ; envelopper les rognures dans un papier ou dans un linge, et, muni d'une vrille ou d'un villebrequin, se rendre au bois voisin sans parler à personne. Arrivé là, pratiquer avec l'instrument un trou dans le premier chêne qu'on rencontre ; introduire dans ce trou le papier ou le linge avec un couteau ; cheviller fortement le tout, revenir toujours en silence au logis ; réciter un *Pater* et un *Ave* et se signer trois fois. Vous êtes guéri, car la fièvre est enfermée dans le trou d'arbre avec les débris d'ongles.

Vos bestiaux sont-ils atteints aux pieds du *mal blanc* ? Autre recette non moins infaillible : Après avoir tracé sur le mal un signe de croix avec un instrument tranchant, coupez entre deux terres quelques tiges de plantin sans les arracher : faites passer et repasser dessus les bêtes malades, et le mal disparaîtra à mesure que se dessécheront les tiges.

Pour chasser les taupes de son jardin, le jardinier puisayen a soin de le bêcher le mardi de Noël ou le mardi suivant au plus tard, entre deux soleils et la *tête nue*.

Le jour de Saint-Aubin (1er mars) on doit couper le bout de la queue de tous les chevaux, bœufs et moutons, pour qu'ils soient bien portants pendant toute l'année (Puisaye).

Le 1er mai, avant le jour, les fermières de la Puisaye qui veulent que leurs vaches aient de bon lait et en abondance, s'en vont secrètement écrémer l'eau du *marchais* (mare) de leurs voisines.

Une des grandes préoccupations jadis du cultivateur puisayen était de préserver du ver les grains qu'il avait semés. Pour y réussir, l'un des jours de l'Octave de Noël, avant le lever du soleil, il se rendait à chacune de ses parcelles emblavées. Il entrait par la gauche et faisait le tour du champ en silence. Sortant par la droite, il faisait quelques pas hors du champ pour frayer la voie que le ver aurait à suivre en s'en allant. Puis, revenant à l'entrée du champ, il disait deux fois, avec autant de signes de croix :

Ver de terre, je te jure, je te conjure,
Par le grand Dieu vivant de quitter ma pâture.

— Les loups et les renards pullulaient autrefois en Puisaye. Ils établissaient leur quartier général près des fermes, afin d'être à portée de leur garde-manger ordinaire, étables et basses-cours. Pour mettre moutons et volailles à l'abri des spoliateurs, on avait l'habitude de *charmer*, suivant l'expression consacrée, les

Digitized by Google

champs qui avoisinaient les fermes. Le genre de *charme* différait suivant l'espèce de carnassier à laquelle il s'adressait. Pour le renard, on préparait une omelette de douze œufs, dont on faisait quatre parts. Après avoir fait un signe de croix sur chaque part, on faisait en courant le tour du terrain à préserver, et, à chaque angle, on jetait un des morceaux d'omelette, en criant trois fois : « Renard, v'là ta part; prends-la et n'y reviens pas. » Pour les loups, c'était un jeune mouton qu'on dépeçait et qu'on leur servait de la même manière qu'avait lieu la distribution de l'omelette aux renards. On y ajoutait seulement cette prière : « Sainte Marie, roi du loup, bridez le loup; sainte Agathe, liez-lui la patte; saint Loup, tordez-lui le cou. Amen ». — Mais malgré les invocations adressées aux deux autres saints, c'était surtout sur la puissante intervention de sainte Marie que l'on comptait. Voici pour quelle raison : La Vierge Marie, disait-on, avait un jardin planté de choux qui étaient devenus superbes. Les chèvres du voisinage s'étant permis d'aller les brouter, la Vierge s'en plaignit à Jésus qui créa les loups pour défendre le jardin de sa mère contre les chèvres. Mais les loups ne s'en tinrent pas longtemps au rôle de garde champêtre qui leur était assigné. Peu à peu ils se mirent à dévorer les chèvres, puis les moutons, puis tous les animaux du voisinage qu'ils purent attraper. Marie, ayant reçu des plaintes de tous côtés, manda les loups, les tança vertement et, pour les punir, les condamna, soit à porter un *clérin* (grelot) au cou, soit à se laisser *ereiner* (briser les reins). Les loups, ne réfléchissant pas aux conséquences qui s'en suivraient, optèrent pour le *clérin*. Mais bientôt s'étant aperçus que les animaux, avertis de leur approche, leur échappaient, ils revinrent, mourant de faim, trouver la Sainte-Vierge, lui demandant, par pitié, de leur appliquer l'autre peine. Celle-ci, touchée de compassion, les *ereina* donc, c'est-à-dire changea leurs côtes de position en les mettant de travers en long, si bien que quand on saisit un loup par la queue il ne peut plus se replier sur lui-même pour mordre.

Dans le Gâtinais Yonnais, une jeune fille qui désire savoir à l'avance avec qui elle se mariera, fait une neuvaine à sainte Agnès. Au bout de neuf jours, elle voit infailliblement en rêve le portrait de son futur. — Ne veut-elle pas faire de neuvaine, il lui suffit, dans la nuit du dernier février au premier mars, de sortir dehors quand minuit sonne et de crier par trois fois :

Bonjour Mars !...
Fais-moi voir en m'endormant
Celui que j'aurai en mon vivant.

Digitized by Google

Si le portrait du futur ne lui suffit pas et qu'elle veuille, de plus, connaître sa profession, elle n'a qu'à faire fondre du plomb dans une pelle et à jeter le métal, devenu liquide, dans l'eau. Le plomb prendra la forme des outils du futur. Veut-elle enfin savoir si elle épousera celui qui a touché son cœur, elle met une clef de porte sur l'évangile de saint Jean dans un paroissien fermé. Elle tient avec l'extrémité de ses deux index l'anneau de la clef, tandis qu'une amie lit l'évangile dans un autre livre. Si, quand la lectrice en arrive à ce passage : « *Et le verbe s'est fait chair* », la clef tourne d'elle-même, le mariage désiré aura lieu ; sinon, point d'espérance à concevoir.

Préservatifs divers contre des hôtes ou voisins désagréables, tirés du formulaire du Gâtinais Yonnais :

1° Contre les puces : Mettre les lits dehors, ainsi que tous les vêtements de la famille, le Vendredi saint, avant le lever du soleil. Ou bien, comme procédé de bon voisinage, envoyer les insectes chez les voisins, en laissant la lavette dans le trou de l'évier pendant tous les jours de la semaine sainte. Ou bien encore, le jour de carnaval, balayer les chambres à l'envers et en jeter les ordures chez le voisin.

2° Contre les fourmis : Placer, dans les endroits où elles ont coutume de passer quelques brins d'un bouquet bénit le jour de la Fête-Dieu.

3° Moyen de faire taire les grenouilles pendant la nuit, sans avoir des serfs pour battre les fossés : Verser, le jour de carnaval, une cuillerée de bouillon gras dans les mares où les chanteurs incommodants séjournent.

4° Deux recettes également souveraines pour écarter les chenilles d'un jardin : Ou suspendre des coquilles d'œufs à de petites fiches plantées en terre ; ou faire arroser... *naturellement* les quatre coins du jardin par la maîtresse dudit jardin.

Quand vous achetez un cheval, ayez bien soin de lui laisser son licol pendant neuf jours ; sinon, votre cheval serait *dérangé*.

Amateurs de fleurs sans pareilles, ménagères ambitieuses de persil double, semez vos graines, vous dira-t-on dans le Gâtinais de l'Yonne, le vendredi saint, avant le lever du soleil ; mais à cette heure-là seulement, entendez bien ! Car le vendredi saint, une fois le soleil sur l'horizon, on ne doit pas toucher à la terre : elle *saigne !*

Fermières qui voulez que vos poules soient bonnes pondeuses, faites-leur manger des crêpes le jour de la Chandeleur.

Cultivateurs qui demandez le beau temps, donnez de la galette à vos chats.

Digitized by Google

Jeune homme qui aspirez à la force d'Hercule, mangez de la viande le jour de l'Ascension.

Beau fils qui jalousez la chevelure d'Absalon, faites couper vos cheveux en décours de la lune.

Bonnes âmes qui rêvez des délices du paradis, absorbez sept boisseaux de cendres ; le ciel s'ouvrira à vous.

Pour clore ce chapitre des superstitions, consignons un aimable dicton conjugal qui avait cours autrefois à Cruzy-le-Châtel : « Mieux vaudrait perdre sa femme que de ne pas semer des raves le jour de la Saint-Jean-Baptiste. »

REVENANTS. — LOUPS-GAROUS. — MENEURS DE LOUPS, ETC.

L'armée des Revenants, autrefois si nombreuse et si active dans nos contrées, semble avoir, depuis un assez long temps, restreint son champ d'opérations à la Puisaye. Là, leurs agissements sont toujours constatés. Ils apparaissent tantôt pour un bon motif, tantôt dans un mauvais dessein. Parfois ils viennent réclamer doucement l'exécution d'une promesse qui leur a été faite ou d'un testament resté en souffrance, voire même demander, en suppliant, des prières et des messes qui les tireront du purgatoire. D'autres fois aussi ils se montrent agressifs et désobligeants, usant de ruses tracassières, bouleversant la maison, posant sur le visage de leurs victimes, réveillées en sursaut, une main humide et glacée, détirant leurs membres, transformant leur lit en chevalet de torture.

Autrefois, dans le canton d'Ancy-le-Franc, les Revenants passaient pour venir bercer les petits enfants. A Branches, on disait que, pour connaître la cause de leur apparition, il suffisait de mettre une plume et de l'encre à leur disposition. Ils écrivaient alors en dignes précurseurs de spiritisme ce qu'ils désiraient.

C'est à la Puisaye encore que revient l'honneur d'avoir conservé la mémoire, depuis plus de quarante ans effacée ailleurs, des *Loups-garous* (1). Ces sinistres farceurs, que l'on désigne sous le nom de *Birettes*, sont des déprédateurs qui, revêtus de peaux de bêtes, traînant de longues chaînes, poussant des hurlements, dévastent les jardins et les champs. La terreur qu'ils inspirent

(1) *Loup-garou*, c'est-à-dire dont il se faut *garer* ou *garder*. Dans certains endroits on l'appelle *guere-loup*. Les vrais loups-garous étaient des fous qui couraient, la nuit, battant et outrageant en furieux les personnes qu'ils rencontraient. Cette espèce de déments s'est rencontrée à toutes les époques et dans tous les pays. Non seulement Hérodode, Strabon, Pline, Virgile en parlent, mais dans les contrées non civilisées, chez les Noirs

Digitized by Google

n'est plus si grande, cependant, qu'ils ne reçoivent parfois quelques coups de fusil dans le cours de leurs opérations. Il s'en guérissent ou succombent dans un silence stoïque, n'appelant que rarement à leur secours la Faculté et jamais le Parquet.

Il y a une cinquantaine d'années, dans le canton d'Aillant, les Loups-garous étaient, suivant la croyance populaire, des individus qui avaient fait un pacte avec le Diable; ce qui leur permettait de prendre la forme de différents animaux. Ils étaient condamnés à garder cet état jusqu'à ce qu'ils puissent revêtir de leur défroque un autre individu plus faible qu'eux.

Dans le Morvan on disait que les Loups-Garous n'avaient rien à craindre des coups de feu, à moins que, pour rompre le charme, on eût fait bénir ou mordu la balle que l'on mettait dans le fusil.

Une autre croyance très répandue en ce pays était celle relative aux *Meneurs de loups*. Ces êtres redoutés étaient des hommes qui, par suite d'un pacte avec le diable et pour une somme d'argent convenue, étaient chargés de garder les loups au fond des bois et de les préserver de la destruction en les renfermant, au moment du danger, dans quelque lieu secret.

A Chevannes et dans les environs, autrefois, il y avait une apparition non moins redoutée que celle de tous ces suppôts d'enfer : c'était celle du *Lièvre blanc*. Ce terrible fantôme, qui avait pris pour domaine les prés du ru de Baulches et de Fontaine-Madame, n'était rien autre que le diable en personne. Il rôdait, la nuit, sous une forme qui grossissait ou se rapetissait à sa volonté. Malheur au passant qui se laissait approcher par lui : sa perte était assurée.

LUNE.

La croyance à l'influence des phases de la lune sur le temps, sur les différentes sortes de semis et de plantations, le provignage, la coupe du bois, la croissance des bestiaux, la conservation des salaisons, l'état de la terre travaillée, le sexe des animaux, voire même la pousse des cheveux et des ongles, etc., etc., est presque

Africains, par exemple, il existe une croyance analogue d'après laquelle on attribue aux Sorciers le pouvoir de se transformer en fauves, hyènes, lions, léopards, vociférant et dévorant ceux qui se trouvent sur leur chemin. Cette croyance, aussi bien, procède logiquement du système de l'*animisme* très répandu parmi tous les peuples primitifs : système d'après lequel des *esprits*, bons ou méchants, s'incorporent, suivant leurs fantaisies et pour un temps plus ou moins prolongé, dans tels êtres organisés que bon leur semble.

Digitized by Google

universellement répandue dans nos contrées. La science, il n'est pas besoin de le rappeler, est loin de sanctionner tous ces aphorismes. Ce qui ne contribue pas moins à inspirer le doute philosophique en cette matière, c'est la contradiction qu'on rencontre souvent entre les maximes s'appliquant à un même ordre de choses. Vérité ici, mensonge à côté. Cette diversité, le sage et avisé Olivier de Serres l'avait déjà remarquée en son temps, et la conclusion dernière qu'il en tira fut qu'il convenait de rappeler « le commun dire » :

« Que l'homme estant par trop Lunier,
« De fruicts ne remplit son panier. »

Jusqu'à plus ample informé, il sera prudent, croyons-nous, pour les cultivateurs de s'en tenir au conseil de leur vieux maître.

DICTONS ET SOBRIQUETS.

Dans nos contrées comme ailleurs (peut-être bien même un peu plus qu'ailleurs) les dictons malins et les sobriquets s'adressant aux groupes de population n'ont pas été épargnés.

Parlons d'abord de deux de ces dictons qui, réunis, s'appliquent à la plus grande partie de ce département, laquelle est composée, comme l'on sait, de démembrements des anciennes provinces de Bourgogne et de Champagne.

« Bourguignon salé,
« L'épée au côté,
« La barbe au menton,
« Saute Bourguignon. »

Quelle peut bien être l'origine de ce quatrain ? Pour suppléer à la certitude le nombre des explications n'a pas fait défaut.

1° Guillaume Paradin, dans ses Annales de Bourgogne (XVIe siècle), a prétendu que l'épithète de *salés* fut appliquée aux Bourguignons à cause du sel qu'ils reçurent au baptême lors de leur conversion au christianisme, sous Théodore-le-Jeune (427).

2° Etienne Pasquier dit que les Bourguignons ont été « par moquerie appelés *salez*, parce qu'à l'occasion de leurs salines et semblablement de leurs frontières, ils avaient de tous temps infinies querelles avec les Allemands, leurs voisins, qui, les voyant en ce point piquez de continuer leurs discordes à l'occasion du sel, s'induisirent facilement à les appeler *salez*. »

3° D'après Jean de Serres (*Inventaire de l'histoire de France*), la qualification de *salés* est due au fait historique suivant : En 1421, Jean de Châlons, prince d'Orange, s'empara d'Aiguemortes pour le compte de Philippe de Bourgogne et y laissa une garnison de

Digitized by Google

trois compagnies de Bourguignons. Les habitants, fidèles à Charles VII, se soulevèrent et passèrent au fil de l'épée tous les Bourguignons. Après le massacre, soit pour conserver les cadavres afin de les montrer au Roi quand il viendrait dans leur ville (1), soit par crainte que la décomposition de tous ces corps n'amenât une épidémie, ils les coupèrent en morceaux, les salèrent et les déposèrent dans une grande cuve en pierre que, de son temps, observe Jean de Serres, on montrait encore.

4° Suivant Le Duchat, l'appellation vient de la *salade* ou *bourguignotte*, espèce de casque que portait, au XVIe siècle, la milice bourguignonne.

5° Dans ses *Archives historiques, statistiques et littéraires de Lyon*, M. le docteur Vallot propose cette autre explication : « Les Bourguignons, tribu de la Germanie, avant de passer le Rhin pour venir se fixer dans les Gaules, demeurèrent assez longtemps sur les rives de la Saale, en Franconie, après en avoir chassé les Cattes, tribu des Francs Saliens qui l'occupaient. A cause du lieu de ce séjour, l'épithète de Salii fut donnée aux Bourguignons, et les commentateurs fort ignorants en géographie, ne sachant pas que le mot Salii signifiait Saliens, c'est-à-dire habitants des rives de la Saale, ont cru que Salii, Saliens, venait de Saliti, Salès, et de là les mille et une fables brodées sur cette plaisante équivoque ».

6° Enfin, un autre commentateur, dans une interprétation qui pourrait bien dénoter plus d'amabilité à l'égard des Bourguignons que de science critique, essaie intrépidement d'expliquer tout le quatrain cité plus haut. « Les querelles continuelles, dit-il, que les Bourguignons ont eu à soutenir contre les ennemis de la France, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, motivent suffisamment les expressions de *l'épée au côté* et de *barbe au*

(1) Le procédé employé par les gens d'Aiguemortes était celui dont on usait pour conserver les corps, à cette époque où l'art de l'embaumement avait été perdu.

Voici ce que dit à cet égard l'historien Juvénal des Ursins, au sujet de Henri, roi d'Angleterre et prétendu roi de France, mort à Vincennes en 1422 : « Son corps fut mis par pièces et bouilli dans un chaudron, tellement que la chair se sépara des os; l'eau fut jetée dans un cimetière, et les os avec la chair furent mis dans un coffre avec plusieurs espèces d'épices et de choses odoriférantes et sentant bon. »

C'est probablement sur ce genre d'embaumement grossier que reposait le privilège réservé aux porteurs de sel, qu'on appelait *hannouars*, de porter le corps des Rois depuis Paris jusqu'à Saint-Denis. Il est supposable que ces *hannouars* pratiquaient eux-mêmes l'embaumement, ou pour mieux dire la salaison.

Digitized by Google

menton qui conviennent à des gens de guerre. Quant à l'épithète de *salés*, il y avait autrefois un peuple spirituel entre tous les peuples de la Grèce, les Athéniens, ces Français de l'antiquité. Leur esprit était plein de saveur et le sel de leurs plaisanteries étaient de si bon goût qu'il est devenu proverbial et qu'on disait et qu'on dit encore *le sel attique*. — Or en France, si l'esprit est partout, il varie, suivant les provinces, dans sa forme et sa manière. Dans les différentes variétés de l'esprit français, l'esprit du Bourguignon a son cachet particulier ; il est comme ses vins, il est corsé, il a du montant, il a du bouquet. Et puisque le mot *sel* est, au figuré, le synonyme du mot *esprit*, de l'esprit de la Bourgogne, où les gens d'esprit sont aussi nombreux que les ceps de vigne, n'aurait-on pas dit, n'a-t-on pas le droit de dire : *le sel bourguignon* ? »

De toutes ces conjectures, que faut-il penser ? Laquelle est la vraie ou du moins la plus vraisemblable ? Si toutes sont spécieuses, aucune n'est concluante. Aussi le plus sûr est-il de réserver le jugement de l'avenir en disant avec Brid'Oison : « Il y a là un *pâ-â-té*. »

— « *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent... moutons.* »

Pour atténuer ce dicton quelque peu impertinent, plusieurs écrivains, champenois surtout, ont cherché une explication historique, qu'ils ont, bien entendu, fini par trouver. Lorsque Jules César, disent-ils, fut établi en Gaule, il dispensa d'un certain droit frappé sur les moutons, à l'entrée de la ville, tout troupeau qui ne serait pas composé d'au moins cent têtes. Les paysans de Champagne (moins *Champenois* que semble l'indiquer le dicton) imaginèrent de ne mettre dans chaque troupeau que quatre-vingt-dix-neuf moutons. César, se voyant joué, répondit à la ruse par une autre ruse, et décréta qu'à l'avenir le Dindenault conducteur serait compté comme membre du troupeau.

Si ingénieuse que fut l'interprétation, certains sceptiques se sont permis de douter que le vainqueur de la Gaule soit descendu dans des détails si infimes de fiscalité. On eût pu leur objecter, à vrai dire, que Charlemagne, qui avait sur les bras d'aussi grosses affaires que César, ne négligeait pas de s'occuper du produit de ses basses-cours et de ses potagers. Pour couper court à toutes controverses, de nouveaux commentateurs essayèrent de mettre au compte de Thibaut IV de Champagne le fait attribué précédemment à César. Suivant eux, ce fut ce comte, dont l'esprit habitait moins les hauteurs que celui de César, qui, pour subvenir aux dépenses de ses fêtes

Digitized by Google

somptueuses, imagina la finesse imputée d'abord au conquérant romain. — Cette seconde explication n'a qu'un petit défaut, c'est que le dicton existait, paraît-il, avant qu'il ne fut question de Thibaut IV.

Voici enfin une troisième version proposée par M. Laisnel de la Salle dans ses *Croyances et Légendes* : « La locution *Vervecum patria*, qui signifie, à volonté, *pays des moutons* et *patrie des imbéciles*, était fréquemment employée par les anciens pour désigner certains territoires dont l'air épais, très favorable aux troupeaux, passait pour hébêter les hommes. C'est par suite de cette croyance que la Béotie chez les Grecs et la Campanie chez les Latins étaient regardées comme la patrie des sots. Il y a tout lieu de croire que les habitants de nos diverses *Champagnes* françaises quiportent, dans nos vieilles chartes, le nom de *Campani*, sous lequel étaient connus les Champenois romains, ont été victimes de cette opinion. L'homonymie aura perpétué le préjugé. »

— « Ma fille, ne passe pas les rivières,
« Ou sous ta cotte les étrivières, »

disaient les habitants de l'Avallonnais dans leur haine des Nivernais. Il paraît même que les pères de famille d'Avallon ne s'en tenaient pas aux conseils comminatoires contenus dans ce distique; ils allaient, le cas échéant, jusqu'à déshériter celles de leurs filles qui prenaient des maris au-delà de la Cure et de l'Yonne. L'abbé Courtépée (1) assigne à ce proverbe l'origine suivante : « Le roi Charles VII, en guerre avec le duc Philippe-le-Bon, se rendit maître d'Avallon et y mit garnison sous le commandement de Jacques d'Epailly, dit le capitaine Fort-Epice. Les troupes de Philippe-le-Bon les assiégèrent. Fort-Epice, craignant l'assaut, se sauva de nuit par une fausse porte et laissa la place à la discrétion des Bourguignons. Les femmes et les citoyens furent traités avec beaucoup d'insolence de la part du soldat. La lâcheté du capitaine des Nivernistes et son insolent procédé envers les dames d'Avallon, la veille de sa fuite, dans un bal, produisirent une haine irréconciliable entre l'Avallonnais et le Nivernais. » — Tout ceci est fort bien. Par malheur pour le savant abbé, dans l'étude approfondie qu'a faite M. Challe (2) du siège d'Avallon en 1433, son récit est controversé. Par suite, l'explication du proverbe

(1) *Description géographique et historique de la Bourgogne.* — Notice sur Avallon.

(2) Le Siège d'Avallon en 1433 (*Annuaire de l'Yonne*, 1858).

Digitized by Google

péche par la base. Trouve donc qui pourra. Ce qui importe avant tout, c'est de ne pas fausser l'histoire.

— Si l'on en croit Tarbé (1), c'est chez nous qu'il faut venir chercher l'origine de ce dicton si répandu : « *Devenir d'évêque meunier.* » — A une certaine époque du XVIe siècle, le moulin de Véron et la fontaine de Saint-Gorgon appartenaient à Jacques Spifame, abbé de Saint-Paul-lez-Sens, seigneur de Passy et depuis évêque de Nevers (2). L'existence de Spifame fut des plus mouvementées. Après avoir embrassé le protestantisme, il finit par être décapité à Genève en 1566. Sa conduite privée fut aussi très licencieuse. D'après une tradition du pays, il avait enlevé une jeune meunière du moulin de Véron, et comme, avant d'arriver à ce rapt, l'évêque de Nevers avait dû fréquenter souvent le moulin pour séduire la meunière, on en vint à dire qu'il se faisait meunier. D'où le dicton : « *Devenir d'Evêque meunier.* »

— A cette fontaine de Véron se rattache un autre dicton : « *Enfants de Véron, trempons la pêche.* » En voici la cause : Au commencement du XVIIe siècle, quelques soldats cantonnés aux environs de Véron, se promenant dans les champs, firent une razzia de pêches, brisèrent les pêchers et se livrèrent à toutes sortes de ravages. Plusieurs habitants qui les virent se jetèrent sur eux, s'en emparèrent et, dans leur fureur, les jetèrent dans la fontaine en criant : « *Trempons la pêche.* » Mais les officiers n'acceptèrent pas ce mode de justice sommaire. A quelques jours de là, ils envoyèrent à Véron même une compagnie de soldats à *discrétion.* Le mot dit assez ce que put être la chose. Pour se délivrer des *discrétionnaires*, les habitants se résignèrent à payer une rançon considérable. En manière de consolation, les charitables habitants des pays voisins ne manquèrent pas, depuis, de rappeler à toute occasion aux Véroniens leur infortune en leur disant, selon le mot dont ils s'étaient servi : « *Enfants de Véron, trempons la pêche.* »

— « *S'agiter comme un diable dans un bénitier* » est un dicton dont nous avons peut-être droit aussi de nous attribuer l'origine, en invoquant un acte de saint Bond, ermite, près de Sens, au VIIe siècle. Un jour que le Diable était venu le troubler pendant qu'il disait son office, saint Bond enleva le fâcheux par les oreilles et le plongea dans un bénitier qui était près de lui. Pour s'assurer, même, une trève de quelque durée, il plaça son bréviaire sur le

(1) *Almanach de Sens* (1808 et 1834).

(2) C'est à Spifame que Du Bellay dédia le petit poëme en vers latins qu'il composa sur la fontaine de Saint-Gorgon.

Digitized by Google

Diable et le fit ainsi rester dans le bain pendant quinze jours. Le malin chroniqueur qui a conté l'aventure assure que *rien n'était plus plaisant que de voir la figure de ce diable qui levait, le plus qu'il pouvait, ses grandes oreilles d'âne hors de l'eau, car il craint plus l'eau bénite*, ajoute-t-il, *que le feu d'enfer*. — Les Religieux de l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe-lez-Sens avaient fait placer dans leur monastère un remarquable bénitier sur lequel cet épisode était reproduit en bas-relief. *Ad perpetuam rei memoriam*, portait une inscription.

— Dans le pays Sénonais est répandu ce dicton : « *Etigny où la bique a pris le loup.* » — Voici l'aventure qui l'a fait naître (1) : Un dimanche du mois d'octobre 1670, des chèvres paissaient dans un petit bois, près du cimetière du village. Un loup qui les guettait depuis longtemps arrive et en poursuit une avec acharnement. La chèvre se sauve vers l'église, en pousse avec ses cornes la porte qui s'ouvre et se referme quand elle est entrée. A son tour, le loup pénètre dans l'église et cherche à s'emparer de la fugitive. Celle-ci monte sur l'autel, où sautant alternativement de côté et d'autre, elle amuse le loup qui exécutait les mêmes mouvements. Pendant ce temps, quelques habitants surviennent et se rendent maîtres du loup. — Pour perpétuer la mémoire de cet évènement on l'a représenté en peinture sur les murs de l'église.

— Des habitants de Tonnerre on disait : « *Habit de velours, ventre de son* », voulant sans doute marquer par là que les Tonnerrois sacrifiaient au désir de briller des ressources qu'ils auraient pu employer pour des besoins réels. — Ce dicton s'appliquait également à plusieurs autres villes de France, par exemple à Tours et à Alençon.

— D'après Restif de la Bretonne (*Monsieur Nicolas*), à Nitry, autrefois, le nom favori pour les filles était *Catin*, comme celui de *Marthon*, prononcé *Mathron*, était, à Sacy, le nom le plus en usage ; d'où le proverbe :

Des ribans aux Catins de Nintry,
Des galotes aux Mathrons de Sacy.

« Ce qui exprime, ajoute-t-il, les deux caractères. Les filles de Nitry n'aiment que la joie, la danse, les rubans : aussi sont-elles toutes battues et malheureuses en ménage ; les filles de Sacy sont sérieuses, laborieuses, elles veulent du solide, figuré par les

(1) Tarbé. — *Recherches historiques sur le département de l'Yonne.*

Digitized by Google

galottes, qui sont des morceaux de pâte cuits dans du lait et le plus rassasiant de tous les mets. »

Les *sobriquets* étaient encore bien plus répandus que les dictons. Il est à noter, toutefois, que l'usage ne s'en rencontre ni dans l'Avallonnais, ni dans la Puisaye. En doit-on conclure qu'on était plus charitable dans ces contrées qu'ailleurs, ou que la malignité se donnait carrière par un autre tour ? Sans se faire par trop l'avocat du diable, on pourrait peut-être prétendre que cette dernière supposition est la plus fondée; car on a vu dans le cours de ce Recueil qu'il existait, dans ces deux pays, certaines coutumes qui ne dénotent pas plus d'indulgence pour le prochain que dans le reste du département. Abstenons-nous cependant de tout procès de tendance et ne nous occupons que des faits.

Les sobriquets, on le sait, consistaient en surnoms tirés de sources variées : faits historiques, occupations, habitudes, travers. Par une symbolique inconsciente on appliquait aussi à des groupes de population des noms d'animaux pour caractériser ses états d'esprit et de caractère, faisant ainsi, bien avant que le Fouriérisme ne fut né, de *l'analogie passionnelle* sans le savoir.

A tout Seigneur tout honneur : ouvrons la liste par le chef-lieu du département. — On appelait les Auxerrois les *buveurs*. « *Li buveor d'Aucerre* », disait-on, dès le XIIe siècle. Plus tard même, on y ajouta ce proverbe :

« *Les gens d'Aucerre enfants du vin,*
« *Apres de la gueule et légers de la main.* »

A supposer que ce fût vrai, quels étaient les vrais coupables ? N'étaient-ce pas vous, crûs de la Chainette, de Migraine, de Boivin, qui, de longue date, avez arraché à un de vos nourrissons ce cri enthousiaste :

De tous les vins de la Bourgogne,
Vive le bon vin d'Auxerrois !
Qui le méprise est un yvrogne,
C'est le breuvage de nos Roys.

Les habitants de Sens étaient surnommés *li chanteor*, délicat hommage rendu à une ville qui compta parmi ses enfants nombre de musiciens religieux, dont quelques-uns sont restés célèbres. Ce développement de qualités musicales fut dû, paraît-il, à la culture savante donnée aux chantres de Sens pour soutenir la rivalité qui s'était établie entre plusieurs églises, en tête desquelles était celle d'Orléans (1). « La métropole, dit M. le vicomte de T. Monta-

(1) Malgré leur mérite de maîtres-chanteurs, les habitants d'Orléans ne

Digitized by Google

lembert (1), ayant adopté le *déchant* qui était la musique du XIIe siècle et des suivants, s'appliqua à en assurer l'exécution par tous les moyens possibles et fit dresser des musiciens spéciaux pour vaincre sa rivale d'Orléans. La semaine de Pâques, on chantait les morceaux d'église sur une note plus élevée, ce qui attirait force amateurs, donnait au chant un attrait tout particulier et faisait dire que Sens donnait le ton à tous les autres chapitres. » — Mais le Malin se glissant partout, à la caresse on joignit un petit coup de griffe, et l'on dit également : les *grenouilles*..., sans doute pour marquer que cette terre promise du plain-chant ne produisait pas que des virtuoses. A moins, pourtant, que cette qualification de *grenouilles* fasse tout simplement allusion à la grande quantité d'eau que la Vanne fournissait à la Ville. S'il en est ainsi, il faut reconnaître que la Ville de Paris a généreusement travaillé, il y a quelques années, à décharger Sens de ce dernier sobriquet.

A Joigny, les *Maillotins*. — Deux explications ont été proposées au sujet de ce surnom. Selon Tarbé, il y faut voir un symbole professionnel de la tonnellerie qui s'exerçait sur une grande échelle dans ce pays vinicole. D'autres font intervenir une cause historique. D'après la tradition, disent-ils, au plus fort des discussions entre les Armagnacs et les Bourguignons, Guy de la Trémouille, comte de Joigny, prit parti pour les premiers, au grand déplaisir des Joviniens, et voulut introduire dans la Ville quelques troupes de la faction qu'il favorisait. A cette nouvelle, les habitants se soulevèrent, marchèrent sur le château, tuèrent le Comte, armés seulement de fourches, de bâtons et de *maillets* : de là le nom de *Maillotins* donné aux Joviniens. — Quelle que soit, au reste, sa véritable signification, un maillet figure dans l'écusson de la Ville.

Les habitants de Villeneuve-sur-Yonne étaient dénommés les *Hiboux*. — Tarbé, dans ses *Recherches historiques sur le département de l'Yonne*, donne du mot l'interprétation suivante : « Le 27 janvier 1594, Villeneuve-le-Roi fut pris par les Sieurs de Champlivant et de Tonnerre ; il était déjà grand jour quand les troupes y entrèrent. Les habitants se rendirent. Il est à remarquer que la

réussirent jamais, cependant, qu'à conquérir le surnom de *Bossus* : ce qui a fait dire à La Fontaine que la nature avait transporté les montagnes de la Beauce sur le dos des Orléanais. — On lit dans un vieux rituel d'Orléans que le curé demandait à Dieu de préserver ses paroissiens des bosses.

(1) Des différents droits et coutumes dans le département de l'Yonne. (*Annuaire de l'Yonne de* 1858).

Digitized by Google

circonstance de l'heure à laquelle la Ville fut prise (en plein midi) fut cause que les soldats, par dérision, la surnommèrent Villeneuve l'*Endormie*. De là peut-être le sobriquet de *Hiboux* donné par les habitants des environs à ceux de Villeneuve-le-Roi, parce qu'en plein jour ils ne s'étaient pas aperçus de l'approche des ennemis. — A propos de ce sobriquet, nous rapporterons, continue l'historien sénonais, une anecdote bien connue à Villeneuve et dans les environs. Un prédicateur, d'un caractère fort jovial, auquel les habitants reprochaient de les appeler trop souvent *Hiboux*, dit qu'il les appellerait ainsi même en chaire. On l'en défia et même l'on en fit la gageure. Dans le cours de son premier sermon, venant à parler de Lazare et du mauvais riche, il s'écria : « Dites-moi, Messieurs de Villeneuve-le-Roi, qu'est devenu Lazare ? Il est au milieu du Paradis, séjour des âmes vertueuses. Qu'est devenu le mauvais riche ? il est au milieu des enfers ; il y est consumé par des feux dévorants. *Il bout* (hiboux), Messieurs de Villeneuve-le-Roi, *il bout* dans la chaudière bouillante, au milieu des flammes éternelles. »

Les Veaux de Saint-Julien-du-Sault. — Nous allions entendre ce mot dans le sens peu flatteur que lui ont donné les anciens auteurs satyriques, quand un avisé habitant de Saint-Julien nous a présenté avec tant de conviction une autre interprétation que la sentence nous est tombée des mains. Voici, selon lui, quelle est l'origine de ce sobriquet : Un jour, au siècle dernier, des cabotins de passage voulaient donner une représentation dans une grange. Trouvant qu'à l'heure fixée les spectateurs se présentaient en trop petit nombre, de dépit ils les enfermèrent dans la grange et s'en allèrent en lançant l'anathème contre la population. A quelques pas de là ils rencontrèrent des bouchers en tournée d'approvisionnement et leur dirent : « Voulez-vous des veaux ? Entrez dans cette grange ; vous en trouverez de la plus belle venue. » Ils remirent la clef de la grange aux bouchers qui, naïvement pénétrèrent dans la grange, et, en fait de veaux, trouvèrent les spectateurs ahuris.

Les habitants de Pontigny étaient connus sous le nom d'*Enfants de Moines*, probablement par application de cet apophtegme de Rabelais, que « l'ombre d'une abbaye est féconde. »

A Chéu, à Montigny, les *Sorciers*. — Les épreuves d'ordalie subies par plusieurs habitants de ces pays indiquent assez le motif de ce surnom.

Même sobriquet était donné aux gens de Vaumort. Autour du pays se trouvent plusieurs pierres dont les noms indiquent que la sorcellerie y était très florissante : la pierre au *diable* ou du *sabbat*,

Digitized by Google

la borne du *sabbat*, la borne aux *sorciers*, etc. — De Racine on disait : « *Autant de sorciers que d'épines*, » et le nombre de ces dernières n'était pas mince.

A Serbonnes, les *Docteurs* : trivial jeu de mots probablement par lequel on visait les docteurs de Sorbonne.

Les *Corbeaux* de Seignelay, à raison, croit-on, du grand nombre de ces sinistres volatiles qui habitaient les bois environnants.

A plusieurs groupes de population a été décernée la qualification d'*Anes* (Saint-Florentin, Courson, Appoigny, Courgy). La raison paraît en être que dans la plupart de ces pays on faisait usage de ces coursiers à longues oreilles pour le service des moulins à vent ou à eau (Saint-Florentin, Courson), ou pour les besoins de la culture maraîchère (Appoigny) et des vignes situées en pays montueux, comme l'est Courgy. Pour ce qui est de Saint-Florentin, on a dit aussi, non sans vraisemblance, que cette qualification tenait à ce que les vignerons ne sortaient jamais sans être munis de la hotte, que l'on avait assimilée au bât de maître Aliboron. Le fait est que la hotte semblait être, il y a quelques années encore, un appendice naturel du vigneron Florentinois. Jamais il ne sortait sans ce complément, qui *l'aidait*, prétendait-il, à marcher.

Les habitants de Brienon étaient décorés du nom de ce quadrupède qui ne brille pas, à vrai dire, par l'élégance des formes, mais dont les qualités *sérieuses* sont si fort appréciées des gourmets que l'un d'eux, pindarisant un jour à son sujet, est allé, dans un élan d'amour gastronomique, jusqu'à l'appeler « *Mon Ange* (1). » Les Brienonais, toutefois, étaient loin de se montrer fiers de ce surnom. Dans leurs vieilles querelles avec les Saint-Florentinois quand le mot leur était décoché, au lieu de répondre comme le président de la Guesle à un Conseiller qui, le voyant s'endormir à l'audience, lui appliquait la même épithète : « *D'un cochon tout est bon, mais d'un asne rien ne vaut* (2) », — ils se livraient volontiers à des ripostes plus *touchantes*. Aussi que de

(1) Ch. Monselet.

(2) *Souvenirs de Jean Bouhier*.

Nos ancêtres les Gaulois étaient loin d'avoir pour le porc cette rigueur dédaigneuse que nous affichons aujourd'hui. C'était l'un des animaux qui surmontaient leurs étendards et qu'ils opposaient sur les champs de bataille à la louve romaine. On dit même qu'à l'instar des Hindons, qui adoraient des dieux à la tête de porc, en souvenir de l'une des incarnations de Brahma en cet animal, ils allèrent jusqu'à rendre au cochon des honneurs divins.

Digitized by Google

ruades, que de coups de groin échangés pendant longtemps entre les deux pays ! Ces batailles, souvent sanglantes, se livraient à la billebaude, au premier endroit où l'on se rencontrait ; mais une lutte en quelque sorte obligatoire avait lieu, chaque année, à l'apport d'Avrolles, le jour de la Sainte-Béate. Cela semblait faire partie du programme de la fête. Les Avrollais, comme compensation, en retirèrent pour eux le doux nom d'*Enfants Jésus*. Avrolles étant situé entre Saint-Florentin et Brienon, on disait qu'il était comme Jésus dans l'étable de Bethléem, flanqué de compagnons à quatre pattes.

Les gens de Beugnon étaient appelés les *Bigots*, non pas tant pour leur dévotion extrême que pour la servile dépendance dans laquelle restèrent longtemps les autorités civiles à l'égard du curé. Il y a cinquante ans encore, le curé ne permettait pas qu'on dansât dans le pays, même le jour de la fête patronale. Ce jour-là, les ouailles en rupture de ban en étaient réduites à aller prendre leurs ébats au hameau du Bois-Brûlé (Commune de Neuvy-Sautour), qui se trouve à peu de distance de Beugnon.

Les Pétauds du Fèy. — Faut-il, pour expliquer ce sobriquet, recourir au mot du marquis de Bièvre, disant à propos d'un *oubli* ultra-royal de Louis XVI : « Des bruits *de paix* courent à Versailles » ? Il est plus congru de s'en tenir à l'étymologie que donne le *Dictionnaire des patois de l'Yonne* : « *Pétaud*, vilain, laid, mal plaisant. — Ce mot, qui vient du latin *pes*, *pedis*, était le nom qui se donnait autrefois, par mépris, aux paysans, aux vilains qu'on enrégimentait dans les temps de guerre et qui marchaient toujours à pied. »

On ne finirait pas si l'on voulait relater tous les sobriquets qu'on rencontre sur les divers points du département. Indépendamment de mots de patois et de locutions locales souvent incompréhensibles, on aurait à signaler des noms d'animaux de tous ordres en aussi grand nombre qu'en peut contenir le fablier le mieux nourri. Mais en tout, dit un sage précepte, il faut savoir se borner.

VARIA.

Feux de genièvre. — A Bléneau, lorsqu'éclate une épidémie, on allume tous les soirs, dans les rues, à la tombée de la nuit, des feux de genièvre pour chasser le mauvais air. On danse en rond autour, puis on saute pardessus la flamme.

Crieurs de nuit. — A Seignelay, autrefois, pendant la nuit de la Fête des Morts, le bedeau parcourait les rues en criant : « Réveillez-vous, âmes chrétiennes et priez pour les trépassés ! » Le glas

Digitized by Google

funèbre se faisait entendre pendant une partie de la nuit. Avant de se mettre à la besogne, les sonneurs quêtaient du vin, qu'ils montaient ensuite au clocher, pour se réconforter de temps à autre.

Dans plusieurs de nos pays, l'usage des crieurs de nuit était en vigueur. A Auxerre, au milieu du XVIIe siècle, le crieur de nuit ou clocheteur des trépassés parcourait les rues dans le double but d'inviter les habitants à prier pour les trépassés et de donner l'éveil en cas d'incendie. En général, dans la plupart des villes, le crieur était revêtu d'une dalmatique chargée de têtes de morts, d'ossements et de larmes. Il criait :

Réveillez-vous, gens qui dormez !
Priez Dieu pour les trépassés.

Cette coutume, qui exista à Sens, finit par le ridicule qu'y attachèrent quelques mauvais plaisants chantant, une nuit, à la suite du crieur :

Réveillez-vous, gens qui dormez !
Prenez vos femmes, embrassez-les.

Enfants de chœur de Sens. — Autrefois (il en est peut-être encore de même aujourd'hui), les enfants de chœur de la cathédrale de Sens ne prenaient de l'eau bénite qu'en entrant à l'église, jamais en sortant, et cela, remarquons-le, était conforme à l'ancien usage d'où dérive l'habitude actuelle. Dans les premiers siècles de l'Église chrétienne, il y avait une fontaine devant la porte principale de tous les temples. Ces fontaines avaient pour objet de mettre les fidèles à même de se laver les mains et même la bouche avant de pénétrer dans le lieu saint (1). Non seulement on imitait par là les païens, qui avaient coutume de se purifier avant d'approcher de leurs dieux, mais on se lavait la bouche parce que c'était par là que l'on recevait le corps de Jésus-Christ. Parfois ces fontaines étaient dans l'intérieur de l'église, par exemple, à Sens, dans l'église de Sainte-Colombe. A ces fontaines ont succédé les bénitiers, d'abord placés *au dehors* des temples chrétiens et ensuite *au dedans*. Peu à peu l'usage de se laver les mains et le visage en entrant a cessé : on y a substitué l'habitude de se mouiller légèrement le front avec de l'eau bénite en sortant comme en entrant.

Cousins de la gueule noire. — Jusqu'à la moitié du siècle, il existait parmi les ouvriers de bois de la Puisaye une sorte de

(1) Témoignages de saint Paulin, de saint Jean-Chrysostome, d'Eusèbe, de Césarée, etc.

Digitized by Google

franc-maçonnerie semblable à celle que l'on rencontre parmi les gens de même métier de la forêt Noire, des forêts des Alpes et du Jura, etc. Dans tous ces pays, ces travailleurs portent la même dénomination : ils s'appellent « *les Cousins de la gueule noire.* » L'association puisayenne comprenait deux sortes d'affiliés, les *Charbonniers* et les *Bûcherons*. Jadis, à l'époque où le minerai de fer était traité par des procédés primitifs, s'ajoutait une troisième classe d'ouvriers : les *Forgerons*. Ce fut sûrement ce dernier élément qui détermina les associés à opposer une résistance aussi vigoureuse lorsque commença l'emploi des hauts-fourneaux. Jamais ils ne consentirent à ouvrir leurs rangs aux ouvriers de la nouvelle industrie. Dès le début ils les tinrent pour ennemis, et le temps ne changea rien à cette aversion.

Comme toutes les sociétés de compagnonnage, les *Cousins* puisayens avaient des rites, des symboles, des serments, des signes de reconnaissance et d'avertissement. En quoi tout cela consistait-il ? On ne saurait le dire, car le plus grand secret était gardé par eux. Les principales indications qui en soient données se rencontrent dans une Ordonnance d'un évêque d'Auxerre, Nicolas Colbert, qui, en 1673, chercha à réagir contre l'association. Les détails que cette Ordonnance renferme ne sont peut-être pas d'une exactitude bien rigoureuse. On peut se demander si la voix de l'évêque n'a pas été un écho trop fidèle d'une délibération de l'Officialité de Paris contre le Compagnonnage (1655), et si le tableau n'a pas été poussé au noir. Néanmoins, à défaut d'autres traces des coutumes de l'association, il peut être bon de reproduire en entier l'ordonnance épiscopale : « Sur ce qui nous a été démontré par notre Promoteur-Général qu'en plusieurs paroisses de nostre diocèse il y a des forgerons, charbonniers et fendeurs qui font des serments avec certaines cérémonies qui profanent ce qu'il y a de plus sacré dans nos plus saincts et augustes mystères, et par lesquels ils s'obligent à maltraiter tous ceux qui n'exécuteront pas toutes les lois qu'ils s'imposent à eux-mêmes contre toutes raisons et au préjudice des personnes publiques et particulières, et de ne pas souffrir ceux de leurs métiers travailler avec eux avant qu'ils ayent juré en leur présence d'une manière si détestable : Nous avons enjoint à nos diocésains qui ont esté assez aveugles pour s'engager à un aussi horrible serment, d'y renoncer incessamment, en présence de leurs curés et de deux notables de leurs paroisses, sous peine d'excommunication, faisant défense à toutes sortes de personnes de le faire à l'avenir ni d'y assister sous les mêmes peines : Et afin que nos intentions ayent tout le succès que nous pouvons espérer, ordonnons que tous les curés qui ont tels

Digitized by Google

paroissiens ayent à leur remonstrer avec tout le zèle possible, aux prosnes de leurs messes, par trois dimanches consécutifs, l'horreur du crime qu'ils ont commis, dont ils resteront coulpables jusqu'à ce qu'ilz y ayent renoncé, et si après ces monitions il s'en trouvait d'assez opiniâtres pour ne pas obéir, de les déclarer publiquement excommuniés, retranchés comme membres pourris du corps mystique de Jésus-Christ, leur interdire l'entrée de leur église, la participation de tous les sacrements, et même la terre sainte après leur mort. Et sera notre présente ordonnance signifiée à tous les curés de nostre diocèse à la diligence de notre Promoteur-Général et affichée aux lieux publics et accoutumés, à ce qu'aucun n'en ignore. »

Malgré tous les méfaits que l'Évêque auxerrois du XVIIe siècle impute aux *Cousins* puisayens, ils n'avaient cependant pas l'âme aussi noire que l'était leur figure. Si Nicolas Colbert eût encore vécu à l'époque de la Révolution il eût été certainement le premier à reconnaître que ces *suppôts d'enfer* étaient accessibles à des sentiments d'humanité auxquels il n'était pas sans danger pour eux d'obéir. Témoins soient ces faits rapportés par M. Challe dans son ouvrage « *La Puisaye et le Gâtinais* » : « Les charbonniers des forêts de la Puisaye, dit cet auteur, ont, par tradition du temps où ils étaient associés en corporation, une sorte de télégraphie secrète et des signaux mystérieux. Quelques coups fortement frappés sur une douve ou planche suspendue à la main se font entendre de leurs oreilles exercées, à plusieurs kilomètres de distance. Chaque nombre de coups a sa signification, qu'eux seuls connaissent. Ils s'en servaient avec vigilance pour protéger pendant la Révolution les prêtres qui s'étaient réfugiés dans leurs forêts pour échapper à la persécution. A la première apparition des brigades de gendarmerie l'éveil était ainsi donné et les suspects se mettaient à couvert. » Depuis près de quarante ans, dit-on, l'association des *Cousins de la gueule noire* n'existe plus. Ceux de ses anciens membres qui vivent encore aujourd'hui se contentent de se reconnaître entre eux au moyen de certains signes et de certaines pressions de main.

Sonneries pour les ouvriers. — L'usage des sonneries de cloches pour annoncer l'ouverture et le terme de la journée de travail, le commencement et la fin du dîner et du repos, était autrefois très répandu dans nos contrées. Il datait du moyen-âge, époque à laquelle l'institution avait été créée pour rétablir l'harmonie souvent troublée entre les patrons et les ouvriers des différents métiers au sujet de la durée du travail.

Cette coutume subsiste toujours à Auxerre et à Chablis, peut-

Digitized by Google

être même en d'autres pays du département. On sait, depuis surtout que notre collègue, M. Demay, a présenté à la Société un substantiel travail sur ce sujet, à combien de contestations, de querelles, de débats judiciaires, cette réglementation a donné lieu à Auxerre entre les propriétaires de vignes et les ouvriers qu'ils employaient.

Pour qu'on ne prenne pas une fâcheuse idée du caractère auxerrois, hâtons-nous d'ajouter que des différends de même sorte se sont élevés en nombre d'autres villes de France. Tantôt par négligence ou par favoritisme des Édiles à l'égard de quelques Corps de métiers, tantôt par exigence et hostilité des patrons et des travailleurs, l'institution qui avait été au début un élément d'ordre et de régularité devint une source de conflits dont plusieurs Parlements eurent à connaître.

Il paraît, toutefois, qu'à Saint-Florentin, les avantages de la mesure furent toujours appréciés. En l'an IV, aussi bien, l'Administration municipale, pour être plus sûre que les cloches ne seraient pas employées pour appeler les citoyens à *l'exercice d'un culte quelconque*, ayant interdit toute espèce de sonnerie, une grande partie de la population se souleva, demandant que la sonnerie pour le travail, qui existait *de temps immémorial*, fut continuée. L'Administration reconnut que son arrêté avait dépassé les limites de l'interdiction frappée par la loi du 3 ventôse, an III. Pour ne pas capituler complètement, toutefois, elle décida qu'au lieu de sonner la cloche à toute volée, comme par le passé, *on la ferait seulement tinter*,

Chasse. — La chasse a donné lieu, dans quelques pays, à des habitudes qui ne manquent pas d'originalité. A Chablis, la veille, le jour et le lendemain de la Saint-Hubert, tous les chasseurs du pays, accompagnés d'invités réputés bons tireurs, se réunissaient, dès le point du jour, dans un endroit déterminé de la ville, et partaient ensemble pour aller se mettre en chasse. Chaque chasseur avait *à ses côtés* (car c'était une battue en ligne et non pas un rabat) un ou plusieurs vignerons qui parfois étaient choisis d'avance par lui, parfois *s'imposaient*.

Ces chasses s'exécutaient suivant un règlement traditionnel qui devait être scrupuleusement observé par tous, sous peine d'exclusion l'année suivante. En voici les principales dispositions :

1° Chaque jour la chasse était circonscrite à une certaine zône du territoire nettement déterminée ;

2° Défense absolue aux chasseurs d'amener des chiens, ainsi que de ramasser les pièces qu'ils avaient abattues ;

3° Le gibier plume appartenait en totalité au chasseur : le

Digitized by Google

gibier poil (lièvres, lapins) était partagé entre le chasseur qui l'avait tué raide ou achevé, et le vigneron qui s'en était emparé ;

4° Tout gibier, même blessé à mort ou se traînant, n'était réputé mort que lorsqu'il ne se débattait plus que sur place et sans avancer. Jusque-là chacun avait le droit de tirer dessus ;

5° Il ne suffisait pas qu'un vigneron se fût saisi d'une pièce pour qu'elle appartînt par moitié à lui et au chasseur qui l'avait tuée ; le vigneron était censé ne l'avoir ramassée que lorsqu'il l'avait fait tourner *une fois au moins* au-dessus de sa tête. Aussi les ramasseurs se disputaient-ils avec tant d'acharnement la proie qu'au milieu des bousculades et des tiraillements en tous sens, la pièce était souvent déchirée en plusieurs morceaux, l'un n'ayant que la tête, l'autre que les pattes ; d'où le nom de *chasse à la déchire* donné à cette fête de Saint-Hubert (1).

La journée finie, le gibier était dépouillé et partagé dans les conditions que l'on a indiquées. Les chasseurs consommaient la portion de butin qui leur revenait dans un joyeux dîner fait en commun : dîner où chacun fournissait son pain et son vin.

A Saint-Bris, les choses se passaient d'une manière différente. D'abord, la chasse n'avait lieu qu'un seul jour, celui de la Saint-Hubert. En second lieu, point n'était nécessaire d'avoir un port d'armes. Tout habitant du pays, muni d'un fusil quelconque, était admis à se mettre en ligne. Les chasseurs étaient accompagnés de traqueurs qui portaient un bâton pour arrêter et achever le gibier. Il en alla à peu près ainsi jusqu'en 1860, malgré les efforts déployés par la gendarmerie pour maintenir les chasseurs de contrebande dans l'observance du droit commun. Après quatre années de suspension de l'ancienne coutume, on voulut renouer la tradition. Mais la force publique intervint avec plus de vigueur que jamais : la nouvelle tentative eut pour conséquence

(1) Il faut avoir pris part à ces chasses pour se faire une idée des batailles homériques qui avaient lieu entre vignerons. En voici un épisode à la fois expressif et piquant : Un jour un lièvre est blessé. Un vigneron accourt et va s'en emparer. Voyant que d'autres traqueurs le suivent de près, il se jette à terre et couvre le lièvre de son corps. Une avalanche de vingt lurons arrivent en se culbutant et tombant à leur tour sur celui qui recouvre le lièvre. Tandis qu'on se débat, chacun déployant toutes ses forces, un autre lièvre part à quelques pas. La grappe humaine s'égrène à la poursuite du nouveau *capucin*. Alors le premier arrivé resté seul, se relève, emportant triomphalement son lièvre entier.

Les chasseurs appellent un lièvre un *capucin*.

Digitized by Google

une telle avalanche de procès que personne ne songea à la renouveler.

Dans l'Avallonnais, il n'y a pas fort longtemps encore, toutes les fois que des sangliers apparaissaient, les habitants des communes voisines se levaient, de leur propre mouvement, pour courir sus aux audacieux qui ne s'étaient pas laissés intimider par les fantômes plus ou moins habillés, tenant les bras étendus, qu'on dressait comme épouvantails dans les champs de pommes de terre et de blé noir. Ceux qui avaient des fusils se présentaient comme chasseurs; les autres, armés de bâtons, remplissaient l'office de traqueurs. On cernait la bête, et quand on parvenait à l'abattre, on s'en partageait les morceaux, après avoir mis de côté la hure, pour l'offrir à quelque personnage important du pays. Dans l'hiver de 1825, durant lequel la terre fut très longtemps couverte de neige, on tua de la sorte vingt-trois sangliers, tant dans les bois de Quarré-les-Tombes que dans ceux de Dun et de Saint-Agnan.

A La Charmée, hameau de Lailly, et dans les environs, le culte de saint Hubert n'avait rien perdu, il y a quelques années encore, de son ancienne ferveur. Il existe une chapelle dédiée au grand apôtre des Ardennes dans laquelle, chaque année, le jour de la fête du saint, on dit la messe. Après l'office, le pain bénit est découpé en un grand nombre de morceaux qui sont vendus aux enchères et achetés un bon prix, pour être donnés à l'occasion par les acheteurs aux animaux qu'on soupçonne atteints de la rage. Dans le parement antérieur de l'autel de la chapelle (vulgairement appelé *devant d'autel*) se trouve un vide qui contient une statue en bois de saint Hubert. Fréquemment les chasseurs venaient y déposer des bois de cerf et de chevreuil, comme offrandes à leur saint patron.

Indépendamment des chasses ordinaires, il se fait, de temps en temps, quand la présence d'animaux malfaisants, notamment de sangliers, est signalée, des chasses d'un caractère particulier, qu'on appelle *battues*. Ces battues sont dirigées habituellement par un louvetier ou par un agent des forêts. On fait un appel aux gens de la contrée qui viennent, les uns comme tireurs, les autres comme traqueurs. Les tireurs se mettent en ligne autour des massifs de bois que fouillent les traqueurs chargés de lever le gibier. Le produit de la chasse est ordinairement partagé entre tous ceux qui ont pris part à la battue : ce qui ne laisse pas, dans la pratique, de donner souvent lieu à de vives récriminations.

Ces sortes d'expéditions offrent parfois un aspect assez fantasque. Parmi les tireurs il en est qui se présentent avec des spé-

Digitized by Google

cimens de fusils dont on a presque perdu le souvenir. Si ce n'est pas tout à fait le fusil à pierre, c'est du moins le système à percussion qui lui a immédiatement succédé. Bon nombre de chasseurs ne sont munis que de fusils à un coup : en général de vieilles canardières coupées assez court pour qu'elles puissent aisément entrer dans un sac de petite dimension et servir à des usages d'un caractère *moins légal* que celui des battues. Les traqueurs, de leur côté, ne le cèdent en rien aux tireurs sous le rapport de l'originalité. Un exemple entre vingt : Dans une battue qui a eu lieu récemment dans l'arrondissement de Tonnerre, certains traqueurs, pour se défendre contre l'attaque éventuelle d'un sanglier, s'étaient armés, les uns d'un *croissant* à tailler les arbres, emmanché d'une longue perche, les autres d'une fourche fixée également à un bâton de belle taille. D'autres encore portaient à la ceinture, en manière de couteau de chasse, un trident dont les deux pointes extérieures avaient été rognées à quelques centimètres de la base, de façon à former *garde* et à empêcher que le sanglier, dans une charge impétueuse, ne s'embrochât jusqu'à venir atteindre le traqueur lui-même.

Pêche. — La pêche ne paraît pas avoir jamais été l'objet de coutumes populaires caractéristiques. On ne saurait même dire si l'on doit étendre à la pêche dans les cours d'eau du Morvan Yonnais le genre de pêche aussi bizarre que destructif dont parle M. Dupin dans son livre « *Le Morvan* ». « Les Morvandiaux, dit l'auteur, ne s'amusent pas à pêcher au filet, à la nasse ou à la ligne, cela les ennuierait ; mais quand ils veulent du poisson pour une noce, pour un cadeau, pour une fête, ils prennent un ou deux muids de chaux vive, la secouent dans un sac ou dans des paniers, et la détrempent dans le ruisseau ; ils corrompent ainsi l'eau, la rendent inhabitable au poisson, qui ne tarde pas à venir expirer à la surface ou sur les bords ; et comme le mal se propage avec le cours de l'eau, ils font ainsi périr tout ce qu'elle renferme de poissons, gros et petits, — l'actualité et l'espérance sur l'espace d'une lieue. C'est ce qu'on appelle *brûler la rivière*. Cela ressemble singulièrement à la manière de jouir de ces sauvages de l'Amérique dont parle Montesquieu, qui coupent l'arbre au pied pour en avoir le fruit. »

Dans l'Armançon, et peut-être dans d'autres rivières, les pêcheurs se servent aujourd'hui d'un procédé plus raffiné et qui montre qu'ils savent se tenir au courant de la science. Ce procédé consiste dans l'emploi de cartouches de dynamite. Les malheureux poissons qui se trouvent dans la zône d'explosion ont la colonne vertébrale rompue, et viennent à la surface de l'eau où on les recueille quelquefois en plusieurs morceaux.

Digitized by Google

Clefs de Saint-Hubert. — L'usage de clefs dites de *Saint-Hubert* était, il y a une quarantaine d'années encore, très répandu dans nos pays. On les employait, après les avoir chauffées à blanc, pour marquer les animaux, surtout les chiens, que l'on voulait préserver de la rage. Ces clefs ne différaient pas moins par leur forme que par leur provenance. Tantôt elles étaient terminées par un cornet ou par un cor servant de sceau, tantôt par un triangle hérissé de trois pointes ; parfois même elles ne se distinguaient en rien d'un simple outil de maréchalerie. Sous ces divers aspects, toutefois, elles se rattachaient, par le but où elles tendaient, à celles que l'on délivre à Saint-Hubert (Belgique) sous l'invocation de l'Apôtre des Ardennes. — L'application de ces clefs était faite aussi par des mains de diverse sorte : ici, un prêtre ; là, un sacristain ; ailleurs encore, un maréchal-ferrant.

Dans l'église de Mézilles il existait, il n'y a pas bien longtemps, une clef de Saint-Hubert dont on se servait pour marquer sur la tête les chiens mordus par des bêtes enragées. On maintenait l'animal en lui prenant la tête entre les deux panneaux de la porte de l'église. L'opération était faite par le sacristain.

A La Charmée, hameau de Lailly, autre clef appliquée également par le sacristain. Le signe imprimé, l'animal devait faire trois fois le tour de la chapelle.

A Saint-Florentin, il y a quarante ou cinquante ans encore, un maréchal-ferrant marquait les chiens mordus avec une clef de sa fabrication. Cette clef n'était pas, toutefois, confondue à ses yeux avec ses instruments de travail. Il l'avait fait bénir dans l'église de La Chapelle-Flogny, le jour de Saint-Hubert, fête patronale de cette Commune. Quand il opérait, il faisait avec la clef un signe de croix au-dessus de la tête de l'animal, puis, en l'appliquant, récitait dévotement ce passage d'un psaume qui se chante aux Complies : « *Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* »

Ces différentes pratiques de marque que l'on vient de citer avaient manifestement pour base des croyances religieuses. A côté d'elles il en existait d'autres qui ne dérivaient que de préoccupations purement médicales et utilitaires. Dans nombre de communes du département, les maréchaux-ferrants avaient la spécialité de marquer sur la tête les animaux mordus. Les instruments dont ils se servaient, quoique appelés aussi *Clefs de Saint-Hubert*, étaient de simples morceaux de fer façonnés par eux, et qui n'étaient considérés que comme l'un des outils de l'atelier. Le but que se proposaient opérateurs et clients en faisant marquer avec ces clefs les chiens mordus, d'ordinaire était

Digitized by Google

double : 1° on cherchait par la souffrance résultant de la brûlure à faire oublier à l'animal la morsure qu'il avait reçue, et, par suite, à empêcher l'éclosion de la rage : ce qui, du reste, se trouve en rapport avec ce qu'ont dit plusieurs médecins, que les affections vives sont l'une des causes qui hâtent ou paraissent hâter le développement du mal ; 2° on voulait signaler l'animal par un stigmate ineffaçable, afin que, s'il s'égarait, il fut abattu, ou que, s'il mordait sur place, la victime connut le danger qu'elle courait.

Croix. — C'était autrefois un usage très répandu que l'érection de croix (en bois, en pierre, en fer) sur les chemins et même dans les champs. Elles étaient plantées tantôt dans un sentiment de piété seulement, tantôt en souvenir d'un évènement public ou d'un accident particulier.

Suivant un ancien chanoine de la Cathédrale de Langres, M. l'abbé Mathieu, elles avaient de plus, jadis, un but d'humanité. « Dans ce siècle malheureux, dit cet abbé en parlant du xe siècle, l'ignorance était si grande et les mœurs d'une barbarie si révoltante, qu'on ne trouva pas de moyen plus propre à en arrêter les progrès que de multiplier les croix dans les champs et sur les grands chemins pour servir d'asile aux malheureux paysans. On voyait des nobles qui, pour charmer leur ennui et pour exercer un courage brutal, couraient à toute bride sur les cultivateurs comme sur des bêtes fauves. Mais si ces infortunés pouvaient atteindre le signe sacré du salut, la férocité de leurs bourreaux expirait à ce terme, dans la crainte des vengeances divines (1). »

Rosières. — L'institution des rosières fut longtemps florissante sur plusieurs points de notre contrée. Dans quelques pays (Saint-Sauveur, Châtel-Censoir, Druyes, Étais), elle ne cessa de fonctionner régulièrement, chaque année, depuis le xvie siècle jusqu'à la Révolution. Elle avait pour assises des *dots* fondées en 1573 par le duc et la duchesse de Nevers. L'élection de la rosière se faisait suivant des règles si uniformes qu'elles furent sans doute établies par les fondateurs eux-mêmes. Le dimanche de Pâques fleurie, toutes les jeunes filles adultes qui remplissaient les trois conditions requises pour être admises à concourir : être *pauvre*, *sage* et *catholique*, étaient réunies devant le curé et les notables de la paroisse. On tirait au sort six jurés choisis, moitié parmi les

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire des Évêques de Langres*, par M. l'abbé Mathieu, chanoine honoraire de la cathédrale de Langres, publié pour la première fois dans l'*Annuaire du département de la Haute-Marne*, en 1808, et réédité en volume, à Langres, en 1844.

Digitized by Google

hommes, moitié parmi les femmes, qui désignaient celles des jeunes filles dont la conduite méritait d'être distinguée. Le dimanche suivant, les jeunes élues du jury étaient appelées devant les dignitaires du lieu, et l'on tirait au sort le nom de celle d'entre elles qui devait recevoir la dot. A la jeune fille que le sort favorisait, le président de l'assemblée disait : « *Dieu vous a élue* ! » aux autres : « *Dieu vous console !* » Ces dernières étaient d'ailleurs admises de droit au concours suivant si elles n'avaient pas démérité dans le cours de l'année.

Le chiffre de la dot, malheureusement pour les élues, ne varia pas avec les changements qui se produisirent dans la valeur de l'argent. Du premier jour au dernier, il fut de 50 livres. Or, 50 livres, au XVIe siècle, équivalaient à environ 500 francs de notre monnaie. A la vérité, par compensation, les dernières rosières purent se glorifier d'avoir, tout autrement que leurs devancières, travaillé à conquérir la couronne blanche pour l'honneur bien plus que pour l'argent. — Le montant de la *dot* ne se touchait pas au moment du couronnement, mais seulement à l'époque du mariage, à la condition encore qu'il ne se fut pas produit de cas de déchéance. Les deux évènements devaient d'ailleurs être ordinairement assez rapprochés; car, indépendamment de l'attrait de leur vertu, certains privilèges sociaux résultant du titre qui leur avait été conféré, contribuait sûrement à faire rechercher les rosières. Par une clause des instructions qu'avait sanctionnées le Parlement « ceux qui épouseraient des filles *dotées* seraient préférés pour les offices de notaires, sergents, geôliers, concierges, garde-bois, messagers et autres, s'ils en étaient capables. »

Si l'on franchissait de deux kilomètres et demi les limites de l'Yonne on rencontrerait, à Mont-Saint-Jean (Côte-d'Or), les souvenirs d'une coutume des plus piquantes. Chaque année, le jour de Sainte-Pélagie, patronne de la paroisse, le curé devait fournir une ceinture de ruban de *soye bleue de deux aulnes* à la plus belle fille de la danse publique ; 200 d'épingles, avec même quantité de ruban, à la seconde en beauté; un miroir avec *une aulne* de ruban à la plus belle femme ; enfin, une paire de gants au garçon qui *saulte* le mieux. L'usage fut observé sans résistance d'aucun côté jusqu'à 1708 ; mais, à cette époque, le curé se refusa à payer les tributs. La justice s'en mêla. Le procureur et les officiers de la Chatellenie de Mont-Saint-Jean exigèrent la redevance. Mais le curé continua de résister et finit par l'emporter, en 1723, grâce à l'appui des seigneurs de Mont-Saint-Jean et du comte de Charny (1).

(1) Tiré d'un manuscrit de la riche collection de notre collègue, M. Ernest Petit.

Digitized by Google

D'après un rapport du curé de Vermenton à l'évêque d'Auxerre (1683), le 17 août, les hommes, femmes, garçons et filles couraient par la ville portant une enseigne où était peint un nez gigantesque qu'ils faisaient *baiser à genoux* à tous ceux et celles qu'ils pouvaient atteindre. Que signifiait ce nez ?... A défaut de renseignements spéciaux, on est porté à supposer qu'il représentait le nez de François Ier qui, de son vivant et même longtemps après sa mort, était appelé par le peuple le *Roi au grand nez*. Il n'y a pas longtemps encore que les vignerons des environs de la Châtre, quand, le soir, ils faisaient la *huée* pour s'avertir les uns les autres que la journée était finie, criaient : *Vive le Roi au grand nez* ! Pour ce qui est des habitants de Vermenton, comme ils n'avaient pas à se montrer aussi respectueux à l'égard de François Ier que ceux de la Châtre (1), ils s'en seront tenus à s'ébaudir de ce nez royal qui, selon un poëte du temps :

..... avait deux grands doigts
Sur les plus grands nez de son âge.

Enterrement d'un Mosieu. — Un évènement que l'on ne manquait jamais de célébrer, il y a peu de temps encore, dans nos campagnes, c'était l'*enterrement d'un Mosieu. Mosieu, Habillé de soie*, deux qualifications équivalentes pour désigner le porc, que la réserve respectueuse, *sous vot'respect*, qu'apporte celui qui les emploie, souligne assez comme expression d'un sentiment frondeur, pour ne pas dire envieux. Le paysan qui ne tire parti du porc qu'après sa mort et qui le voit passer toute son existence à paresser et à se gorger, est, en effet, porté à en faire le symbole du *mosieu*, du *borgeois*, du *noble*, de celui enfin qui, ne travaillant pas comme lui des bras, lui paraît être un oisif. L'épithète d'*habillé de soie* notamment est un rapprochement caustique du mot dont on se sert pour désigner le poil de l'animal et du privilège qu'avaient seuls, autrefois, la noblesse et le clergé de porter des vêtements de soie.

Porte à fers d'animaux de l'église de Chablis. — La porte latérale de l'église Saint-Martin de Chablis présente les marques d'une coutume, à coup sûr fort ancienne, qui ne pique pas moins la curiosité par la singularité de ses manifestations que par l'incertitude qui règne sur sa nature même. Cette porte, comme le

(1) La gratitude des vignerons de La Châtre pour François Ier provenait de ce que ce roi rendit obligatoire, vers 1539, la *Coutume du Berry*. Par suite de cette mesure, la durée de leur travail fut considérablement réduite.

Digitized by Google

monument auquel elle appartient, date du XIIIe siècle. Sur sa partie extérieure sont cloués des fers d'animaux qui sont aujourd'hui au nombre de cent onze. Il y en avait certainement davantage autrefois ; car des dessins formés par la rouille et des trous d'anciens clous disparus sont restés comme traces d'une quinzaine d'autres fers. Tous les fers qui subsistent aujourd'hui (ainsi que ceux dont on voit l'empreinte) sont des fers de chevaux, à l'exception d'un seul qui est un fer d'âne. Il n'en est point qui, à raison de sa forme, n'ait pu être appliqué à un animal. Cela ne veut pas dire que tous l'aient été; pour un œil exercé, au contraire, il n'en est que treize, comme l'indique l'usure, qui ont jamais servi. Tous les autres, y compris le fer d'âne, sont, suivant un terme de maréchalerie, en fer *frais forgé*. Deux de ces fers ont un aspect particulier (1). L'un est *bombé*, forme qu'affecte encore de nos jours une ferrure destinée à protéger une *sole* faible ou une *fourchette* malade. Il n'existe au milieu du fer qu'une petite ouverture, afin de préserver aussi complètement que possible le pied du contact du sol. L'autre fer est *double*, c'est-à-dire qu'il se compose de deux fers superposés, reliés ensemble sur deux ou trois points. Ce mode de ferrure avait pour objet d'exhausser de trois ou quatre centimètres le pied d'un animal qui avait une jambe plus courte que les autres. Tous ces fers, quelles que soient leurs formes, sont placés sans ordre, pêle-mêle, dans des poses et avec des inclinaisons différentes.

A quelle date remontent-ils ? Il est impossible de rien préjuger d'après leur aspect, le ferrage n'ayant pas subi, paraît-il, de variations bien caractéristiques depuis l'époque fort débattue à laquelle il est passé en usage chez nos ancêtres.

A quelles causes, à quels mobiles doit-on attribuer l'application de ces fers sur la porte de l'église ? En l'absence de documents certains, plusieurs explications ont été essayées.

Pour ne rien omettre, nous mentionnerons d'abord une ancienne tradition suivant laquelle ces fers proviendraient de chevaux tués dans la bataille de Fontenay. Cette opinion n'est plus à réfuter aujourd'hui qu'il est définitivement reconnu que la bataille de 841 a eu lieu, non pas à Fontenay près Chablis, mais à Fontenay en

(1) Il n'y a pas lieu de s'attacher à la présence ou à l'absence de crampons que l'on remarque sur ces fers. Les uns n'en ont pas ; d'autres en ont un en dehors ; d'autres sont munis de crampons à chacune des deux branches. Cette même diversité se rencontre dans la ferrure actuelle : elle résulte des différences qui existent dans la conformation des pieds et dans la marche des animaux.

Digitized by Google

Puisaye. On a droit de s'étonner même qu'au temps où le théâtre du combat était l'objet de controverses, on ait pu assigner une pareille origine aux fers de la porte de l'église. Comment n'a-t-on pas remarqué que la plupart de ces fers n'ont jamais été portés ? Comment a-t-on pu supposer que trois siècles et demi, *au plus tôt*, après la bataille, on ait offert à saint Martin des fers probablement déterrés par rencontre ? Mais, encore une fois, ceci n'est que pour mémoire. Passons.

Suivant une autre version, les fers auraient pour origine une offrande faite à saint Martin par une ancienne confrérie de maréchaux qui existait à Chablis. Si cette version est fondée, toute cette collection de fers qui décore la porte sera immanquablement composée de *chefs-d'œuvre*, comme l'on disait en langage de maîtrise; car, comment concevoir qu'une confrérie eût exposé des produits qui ne dussent pas lui faire honneur ! En est-il ainsi ? Sommes-nous en face de ferrures qui commandent l'admiration ? Pas tout à fait. Ces fers sont tous d'une forme vulgaire; il en est, on le sait, qui ont été adaptés à un pied. La belle offrande vraiment qu'eussent faite là les confrères, et quelle marque de respect pour le saint que des rebuts tirés de la boite à la vieille ferraille !

Une troisième hypothèse nous fait enfin prendre pied sur le terrain de la vraisemblance. Les fers seraient des ex-voto dédiés à saint Martin à l'occasion d'une épizootie. On doit reconnaître que cette proposition concorde avec le genre de puissance que l'on reconnaissait au patron de l'église de Chablis. Grégoire de Tours, dans son récit des « *Miracles de saint Martin* » dit que lorsque des chevaux avaient des maladies, on faisait des vœux à ce saint, et que l'usage s'était établi, pour préserver ces animaux, de les marquer avec la clef de la chapelle de Saint-Martin. En ce qui concerne spécialement Chablis, il est d'ailleurs un autre témoignage qui vient s'ajouter à ce premier : témoignage qui trancherait la question s'il reposait sur des bases plus solides. Dans son *Histoire de Chablis*, M. J. Duband dit avoir lu dans une lettre particulière, datée de 1787, écrite par M. Camelin, chanoine de Saint-Martin, que « *les portes de l'église avaient été ainsi bandées en ex-voto lors d'une épizootie, par ordre de Devienne, prévôt royal, en 1530.* » (1). Voilà qui est fort bien, et nous avons pleine

(1) Cet ordre du Prévôt royal n'a par lui-même rien qui doive étonner. L'immixtion de l'autorité civile était autrefois très fréquente dans les choses que nous considérons aujourd'hui avec raison comme ne relevant que de la conscience individuelle. Parfois même cette intervention allait

Digitized by Google

créance dans la déclaration personnelle de M. Duband ; mais sur quoi s'appuyait le chanoine Camelin pour prouver que la pose des fers était due à un ordre de Devienne ? Quels documents invoquait-il dans sa lettre pour justifier son allégation ? M. Duband ne dit rien à cet égard et son silence porte à croire que la lettre de 1787 n'en disait pas davantage. Jusqu'à plus ample informé, il y a donc lieu de se montrer circonspect; d'autant plus que, sur un autre point, le chanoine Camelin commet une erreur manifeste en disant que *les portes* de l'église *avaient été bandées* Ce n'est pas *les portes* qu'il eut fallu dire, mais seulement *l'une* des portes; une seule, en effet, présente des traces de fers, et aucune tradition n'a jamais indiqué qu'en aucun temps une seconde porte ait été recouverte de fers d'animaux. En résumé, s'il convient de ne pas faire litière de l'explication que l'on vient de discuter, il sera prudent aussi de n'en tenir compte que sous toutes réserves.

D'après une dernière tradition, ce qu'on doit voir dans ces fers ce sont de pieux tributs donnés à saint Martin par des voyageurs qui, avant d'entreprendre une longue route, se seraient mis sous sa protection. Cette version, on doit le reconnaître, a sur la précédente cet avantage que de sérieux écrivains l'étendent à d'autres portes d'église pareillement décorées. Dans son *Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris*, l'abbé Lebeuf dit à propos de Saint-Séverin : « J'estime que ce fut la dévotion à saint Martin établie dans l'église de Saint-Séverin qui occasionna la coutume d'attacher à la porte de cette église tant de fers de chevaux qu'on y voit, soit neufs, soit un peu usés, de la même manière qu'il y en a à la porte de l'église collégiale de Saint-Martin de Chablis et à celle de Saint-Martin d'Erblai, près Conflans-Sainte-Honorine; car autrefois on ne représentait point saint Martin autrement qu'à cheval et divisant son manteau. Ce saint était réclamé par les *gens voyageant à cheval.* » — De même on lit dans l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, à propos de Saint-Séverin : « Un des battants de l'une des portes était autrefois presque entièrement couvert de fers de cheval. J'ai vu de pareils fers cloués aux portes de

jusqu'à se substituer au pouvoir ecclésiastique. Pour en citer un exemple : « A Dijon, en 1460, l'autorité civile se concerte avec l'autorité ecclésiastique, pour obtenir la cessation d'un fléau qui dévastait les vignes, et ordonne qu'il soit fait une procession générale, qu'on se confesse et qu'on s'abstienne du jurement, sous peine d'être sévèrement puni. » — Voir *Abrégé chronologique de l'Histoire des Évêques de Langres*, par l'abbé Mathieu, chanoine honoraire de la cathédrale de Langres.

Digitized by Google

plusieurs églises. C'était un vieil usage, lorsqu'on entreprenait un voyage, d'invoquer pour son succès l'assistance de saint Martin : ce saint était un des patrons de la paroisse. Pour témoignage de son invocation, on attachait un fer de cheval à la porte de son église ; et pour que le saint protégeât le voyageur et sa monture, on faisait rougir au feu la clef de sa chapelle et on en marquait l'animal. » Et, à l'appui de son dire, Dulaure indique en note les « *Recherches sur la Ville de Paris*, » par Jaillot. On y pourrait ajouter le témoignage d'Hurtaut et Magny dans leur *Dictionnaire historique sur la Ville de Paris*. Toutes ces dépositions concordantes sont d'une importance que l'on ne saurait méconnaître. Elles ont pour elle vraisemblance, nombre et autorité. Aussi inclinons-nous fort à en tirer l'explication que nous cherchons au sujet de l'église de Chablis. Peut-être, au reste, serait-il prudent de ne pas se montrer exclusif et de faire, à toutes chances, une part à l'opinion que nous avons examinée avant celle-ci. Pourquoi ne pas admettre que ces fers peuvent provenir de deux sources : les uns, d'offrandes faites par les voyageurs ; les autres, d'ex-voto se rapportant à des maladies d'animaux ? Quand on ne peut pas prendre de mesures bien précises, il vaut mieux tenir le cadre plutôt large qu'étroit ; on est plus sûr d'y faire entrer le tableau tout entier (1).

Fêtes illuminées. — Ç'eût été commettre un acte irrévérencieux que de parler au chapitre « *Divertissements populaires* » de ces célèbres *Parties* illuminées Auxerroises qui se sont acquis une renommée hors de pair. Ne sont-elles, en effet, qu'un simple amusement ? Ne relèvent-elles pas de l'art décoratif dans ce qu'il y a

(1) Sur plusieurs points de la France on rencontre des fers d'animaux, particulièrement de chevaux, plaqués sur des portes d'église, voire de cathédrale (Embrun). Mais un fait infiniment plus rare, c'est la présence sur de semblables portes d'instruments en fer de différente nature. La constatation en a été faite par M. Gauthier, archiviste du Doubs, en 1867, à Saint-Romain (Jura), et en 1876, à Leugney, petit village du Doubs (*Revue des Sociétés savantes des départements*, juillet-septembre 1876). Sur ces portes, M. Gauthier remarqua des fragments de faulx, de faucilles, d'étrilles, de scies, de fers de chevaux groupés sans aucune symétrie et sans aucun but d'ornementation ni de consolidation. En interrogeant les habitants du pays le savant archiviste n'obtint que de vagues renseignements sur les pèlerins qui de tout temps étaient venus prier *la Notre-Dame de Leugney* (vierge en bois peint qui, en s'ouvrant au moyen d'un ressort, laissait apercevoir à l'intérieur de son corps, un petit homme barbu et presque nu, fixé à ses entrailles) sur les morts des pays lointains dormant dans le cimetière contigu à l'église. « De tout cela, dit

Digitized by Google

de plus brillant et de plus raffiné ? — On a cherché à les comparer aux *Fêtes des Lanternes* qui ont lieu en Chine dans le premier mois de chaque année. C'est faire, en vérité, beaucoup trop d'honneur à l'Empire du Milieu. Que sont, en somme, ces illuminations chinoises ? Des exhibitions de lanternes plus ou moins grandes, plus ou moins bizarres ou luxueuses, mais, en fin de compte, des lanternes. Simple lanterne lui-même ce fameux dragon de vingt à trente mètres de longueur qu'on porte processionnellement à travers les rues ! Les *Parties* auxerroises, au contraire, sont des représentations féeriques qu'anime le souffle de la vie, des visions éblouissantes enfantées par le sentiment et la pensée sur les confins du réel et du fantastique. A travers toutes ces scènes des *Mille et une Nuits* circule une sorte d'âme diffuse qui les *humanise* et les rend plus saisissantes et plus sympathiques. — La première *Partie* Auxerroise remonte à 1841. Elle figurait la rentrée des cendres de Napoléon Ier. Depuis, plusieurs autres se sont succédé, ne concourant plus, chacune dans son ensemble, à l'expression d'un sujet unique, mais se composant de motifs distincts imaginés par la fantaisie de divers groupes d'amateurs. L'éclat de ces fêtes, d'ailleurs, n'a rien perdu à la variété apportée dans la mise en scène. Au lieu d'une vaste toile, les spectateurs ont eu à admirer les merveilles changeantes d'un musée. Ils ont

M. Gauthier, sans avoir éclairci le sens de cette pratique singulière, il m'est resté cette impression que je venais de rencontrer quelque tradition antique, conservée par le christianisme dans un lieu qui, par son nom, semblait avoir été de tout temps un lieu de réunion et de prière. Chacun de ces morceaux cloués aux portes d'une église ne représenterait-il pas l'offrande de chacun des morts qui reposent dans son enceinte ou dans le cimetière voisin ? Chacun de ceux qui les ont cloués ou pour qui on les a cloués n'a-t-il pas voulu immortaliser ainsi sa mémoire par une trace presque impérissable de son passage ? Le fer a été, croyons-nous, dans beaucoup d'imaginations et de religions antiques, un symbole d'immortalité, ce qui pourrait justifier notre hypothèse. » — Par contre, dans le rapport qu'il présente (même Recueil) sur la communication de M. Gauthier, M. Darcel, membre du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, observe que l'image de la Conception, figurée par une Vierge ouvrante (la *Notre-Dame*), était l'objet d'un pèlerinage qui peut expliquer la présence des singuliers *ex-voto* cloués sur la porte de l'église, plutôt que ne peut le faire l'existence d'un cimetière voisin. — Cette réflexion nous paraît des plus fondées. Ces ferrements seraient alors des *ex-voto* offerts suivant la profession des gens ou suivant l'objet de leur intercession, pour obtenir, en certaines circonstances, la protection de la Notre-Dame, ou pour la remercier de son assistance.

Digitized by Google

pu même constater qu'à mesure qu'une *tradition* s'établissait parmi les artistes auxerrois, le perfectionnement des détails, l'entente des couleurs, la hardiesse des conceptions allaient toujours augmentant. Il n'est qu'un reproche à faire à ces Maîtres décorateurs, c'est de sommeiller parfois un peu trop longtemps à l'ombre de leurs lauriers. Pourvu qu'ils ne finissent pas par prendre un repos sans réveil !

CONCLUSION.

Nous arrêtons ici ce recueil des *Usages et Coutumes* de nos contrées. Non pas que nous prétendions qu'il n'y a rien à y ajouter; nous croyons au contraire qu'il laisse de grandes lacunes. Tous nos efforts, malheureusement, ont été impuissants pour les combler. Mais l'enquête reste ouverte. D'autres, nous l'espérons bien, voudront la continuer. Qu'ils s'adressent aux sourds que nous n'avons pu faire entendre, aux muets que nous n'avons pas su faire parler et, s'ils parviennent à ouvrir les oreilles et à délier les langues, ils peuvent compter sur une récolte abondante et des fruits variés. Nous leur dirons seulement : Hâtez-vous; les heures sont comptées. Encore un peu, traces et souvenirs de la vie de nos pères seront allés rejoindre les neiges d'antan.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	5
Premier jour de l'An	6
Fête des Rois	8
Chandeleur	13
Carnaval	14
Fête des Brandons	26
Semaine sainte	29
Œufs de Pâques	31
Saint-Marc. — Rogations. — Invention de la Sainte-Croix	33
Feux de la Saint-Jean et de Saint-Pierre	36
Fête de Noël	40
Mai	44
Fiançailles	46
Noces	47
Naissances et Baptêmes	58
Décès. — Funérailles	59
Fêtes de Patrons de Corporations	64
Moisson. — Vendanges. — Casse noix	66
Délimitation des propriétés et bornage	70
Louage de gens de service	71
Sorciers et Empiriques	72
Sources, Fontaines et Grottes merveilleuses	79
Arbres et Pierres	82
Fées. — Feux follets	87
Traditions populaires	90
Divertissements populaires	104
Chansons. — Chalande	111
Superstitions	117
Revenants. — Loups-garous. — Meneurs de loups	128
Lune	129
Dictons et Proverbes	130
Varia	140
Conclusion	157

Digitized by Google

VOYAGE D'UN ARCHÉOLOGUE

DANS LES PAYS TONNERROIS, AUXERROIS, DU MORVAN, ETC., EN 1646 (1),

Par M. Max. Quantin.

Séance du 22 janvier 1888.

M. A. Babeau, vice-président de la Société académique de l'Aube, auteur de nombreux mémoires historiques sur la Champagne et d'études plus générales sur les mœurs et la vie des populations des villes et des villages de l'ancienne France, qui ont été très remarquées et qui ont été couronnées par l'Institut, vient de publier un extrait de la relation inédite d'un voyage dans le sud-ouest de la Champagne fait en 1646 par un archéologue nommé du Buisson-Aubenay. Ce voyageur visita également le Tonnerrois, l'Auxerrois et l'Avallonnais ; il nous a paru mériter d'être connu pour la partie de son œuvre qui nous concerne. C'est là l'objet de la présente notice, dont la publication nous a été facilitée par la libérale communication qui nous a été faite par M. le ministre de l'instruction publique d'un des volumes manuscrits de notre auteur.

Suivant M. Babeau, Nicolas-François Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay, est né en Normandie, à la fin du XVIe siècle, et est mort en 1652. C'était un de ces érudits solides et modestes qui écrivaient beaucoup et ne publièrent rien (2). Ce fut surtout

(1) Titre de l'ouvrage : *Itinéraire de Brie, Champagne, Gastinois, Auxerrois, Hurepois, Sénonois*, etc., 1646-1647, par M. Du Buisson-Aubenay, gentilhomme demeurant chez M. Du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'estat. (Bibl. Mazarine, H. 2694, 3 vol. in-4°, manuscrits).

(2) Comme fut aussi notre chanoine Louis Noël, correspondant de Du Buisson, v. *Bull. Société des Sciences*, 1887, p. 65, *Les Oubliés*.

Digitized by Google

un infatigable voyageur. Sa science était universelle et on possède de lui cinquante volumes manuscrits sur toutes sortes de sujets spéciaux se rattachant à l'histoire, etc. Son goût pour l'archéologie se montre à chaque pas, et il suit notamment avec soin toutes les traces des voies romaines qu'il rencontre et particulièrement celles qui nous intéressent dans nos pays.

Nous renverrons au Mémoire de M. Babeau les curieux de connaître en détail du Buisson, nous bornant, ainsi qu'il nous y invite, à suivre son exemple de chercheur.

Avant d'aborder notre sujet, nous ferons remarquer que le texte de Du Buisson est en grande partie en latin, mais c'est plutôt du français latinisé, et nous ferons précéder ce texte d'un sommaire par paragraphe, afin de signaler ce qu'il y a de plus intéressant.

Après avoir décrit Troyes et passé à Praslin, dont le château appartenait à la maréchale de Praslin, belle-mère de son maître, M. du Plessis-Guénégaud, l'auteur se dirige sur Tonnerre.

I

Voyage de Praslin à Tonnerre, six lieues. On descend une colline plantée de vignes; on traverse le bras droit de l'Armançon sur un pont de bois, puis à la porte de la ville de Tonnerre, le bras gauche sur un pont de pierre. A l'intérieur, à gauche, bel hôpital fondé par la reine de Sicile; à côté, l'hôtel du comte de Tonnerre. Au milieu de la ville, l'église Notre-Dame, avec sa tour de pierre. Plaque de marbre commémorative de l'incendie du 8 juillet 1556. — Vœu à saint Roch, à l'occasion de la peste de 1632. Autre paroisse sur la montagne, à l'ouest. Faubourg Bourberault; belle fontaine appelée la fosse Dionne.

Pratolino (1) itur aspero itinere per leucas sex Tornodorum, in descensu collis vineis consiti ponte ligneo transitur brachium dextrum Armentionis amniculi, et statim in urbis porta sinistrum et majus ponte lapideo. Istud defluit per fossas urbis quam alluit a borea et subsolano. Intus occurrit ad sinistram manum Hospitale pulchrum, fundatum ut voluit a regina Siciliæ, quæ secum reginam Chias affinem habebat; ibique pauperibus ministrabat. Earum corpora illic recondita sunt in crypta. In costibus hospitalis domicilium est comitis de Tonoire, de familia de Clermont, cujus cognomen habet. Interius, et in medio velut oppido, templum cum turre lapidea Nostræ-Dominæ; in cujus choro sepultura cum effigie in lapide Tornodorensi sculpta (2).....

(1) Praslin, village à 15 kil. de Bar-sur-Seine, et à 6 kil de Chaource, département de l'Aube. (M. Q.)

(2) Pierre de Tonoire, e lapicidinis vicinis; les quartiers sont à Tanlay et autres lieux du voisinage.

Digitized by Google

In navi sacellum borale in cujus pariete marmoris nigri tabula litteris aureis habet : oppidum incensum VIII die julii 1556. Deinde renovatum illo die suam dedicationem quotannis solennem celebrare, sed annis 1632 et 1633 peste vexatum, amissis 3500 civibus, ultra 1200 afflictos qui sanati sunt voto se obstevixisse B. Rocho erigendi sacelli sui illius nomini atque et altaris et festi in suis natalitiis quotannis celebrandi.

Altare et supra ipsum tabula picta comitem Tornodori continet, habitu equitis Sancti-Spiritus flexis precantem ; apposita sunt illic arma gentilitia qualia per totum ecclesiæ circuitum interiore in cinctura cernuntur : *de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir, les dents en haut*, contournées (1). — Addita est inscriptio hæc :

Sævis hospes devote periclis
Servati facimus meritosque novamus honores.
Posuit Illust. Comes Carolus anno sal. 1637.

Alia parochialis ecclesia in summo oppido ad mœnia, versus occasum. At ab illa occidua parte extra oppidum, suburbium longum et duplex « petit et grand Bourberault, » habet rivuum seu amniculum insignem et lepidissimum ponticulo bis arcuato stratu et transversim per suburbium dicurrentem ex radice collis qui ad meridie suburbio imminet vineis (vineta aut illic multa vino nobili cognita) consitus, vulgus vocat *fosse d'Yonne*, existimatque esse ibi abyssum, immensamque aquam quæ illuc ex Yonna amne per Autessiodorum sex hinc leucis et amplius distans, transiante sub terra defluunt collectarum eruptionem. Correptum credideriim *d'Yonne* pro Divonne, quod est vetus et celticum fontem significans, ut ex Ausonio Divona fons addite divis, ubi Divona fontem significat in Aquitania quem Ausonius patriæ suæ gloria motus, inter Naïadas refert allusione celtici vocabuli ad latinum Divas usus sic *Dive* et *Divette* in Neustria amnes ; et in Carnotibus quoque Parisiis pertingentibus *Yvette* R. *d'Yvette* corrupte pro *Divette*. Ex nostra fossa seu canalis Divonæ, post cursum centum circiter passuum sub mœnibus et in ipso orbis fossato Armentionem ingreditur.

II

Au-delà du faubourg, le monastère des Minimes ; catalogue des nombreux et riches manuscrits du couvent. Les chapelles Saint-Antoine et de l'hôpital du Saint-Esprit ; à l'opposite, hors de la ville, au levant, l'abbaye de Saint-Michel.

Extra fineis suburbii, monasterium sectatorum S. Francisci-de-Paula Minimorum, a postremo comite Tornodorensi fundatorum, sumptibus civium, potius quam suis, imperfectum. In bibliotheca visuntur 49, prout numeravi volumina ms. in vitulina, pergamenaque charta figuris encausto inustis, magna impensa postremi comitis Tornodorensis, operimentis ex holoserico villuto viridi vel subatro, cum umbonibus et laminis angula-

(1) Armes de Clermont. Celles de Chalon-Tonnerre sont *à une bande d'or.*

Digitized by Google

ribus ex argenteo et aere inaurato, similibusque fibulis quæ firmant utrumque limen voluminis. Incisura chartæ deaurata. Maxima ex parte sunt in fol. grandi, vastum onus et vix utraque manu tractatu facile; pauca in folio parvo, vix unum aut alterum in 4°. Inter tanta volumina curiosa esse animadverti 4 Ana (?) sunt de Jean de Courcy, chevalier normand, dit La Boucachardie, vivant en 1416, qui est un chronique ou histoire universelle, finissant son derrenier lieu comme il parle, à la naissance de Jésus-Christ; le roman de la Rose, tant en petit qu'en médiocre folio; un ms. anonyme d'histoire du Vieu-Testament; Alain Chartier; les Prophèties de Merlin; l'Arbre des Batailles, par Honoré Bonnor, traitant des tribulations de l'Eglise, au Roy Charles V; le Saint-Graall (1); visions, fictions et histoires angloises, en 4 livres, et à la fin est escript cecy : Ces livres fut achevé par escript l'an MCCCLVII, le 1er juillet, et le fit Jean de Coles, escriveur, né de Hainnaut; Gilles de Rome, du Gouvernement des Princes; le Songe du Vergier; Histoire de Mélusine; le Chevalier-sans-Peur; Propriétés des choses; erant et Biblia sacra in-f° grandi, quæ inde distracta; restat parva et in 12, charactere non ita excellenti.

In eodem suburbio duo sacella contigua, quorum alterum est Sancti-Antonii, alterum hospitale S. Spiritus, dependens ex magno hospitali (Divionensis). Et capellanus habet 200 livres annui redditus; estque sacerdos sæcularis, gerens in veste sultanica, vel subpalliari, ad mamillam dextram crucem S. Spiritus quæ est ex tela alba duplici transverso (à deux croisons, dont celuy de haut est le plus petit), superiore minore, et per extremitates omneis incisa, vulgô *ochèe* ou *cochée*.

Ab opposita extra urbe parte, sed ad ortum, in summo colle vitifero, abbatia monachorum Benedictinorum olim in commenda abbatis de Pralin, qui eam permutavit domino archiepiscopo de Sens, e domo de Gondrin-Montespan. pro abbatia de Potieres in limite Burgondiæ ad Campaniam, non longe a Sequana flumine. Valet 5 mille livres annuis reditus, peractis oneribus officiis et omnibus. Aiunt fondatam aut ditatam a regina Siciliæ, de qua supra in Hospitali Tornodorensi dictum est.

III

Voyage de Tonnerre à Auxerre par Chablis, pays renommé par ses vins. La bataille entre Charles-le-Chauve et ses frères, livrée soi-disant près de Chablis; erreur. — Auxerre, ville désignée sur les Itinéraires. Evêché. Vestiges de murailles de la cité romaine. Description. Collége des Jésuites; bel horloge. Cathédrale; église Notre-Dame. Vie des évêques de Dinteville, par Louis Noël (inédite). Monastère de Saint-Germain; dans la crypte, tombeau de saint Germain et d'autres saints évêques. En face, de l'autre côté de

(1) Saint-Graal, dont il est parlé dans les romans de Perceval-le-Gallois, Lancelot du Lac, etc.

Digitized by Google

l'Yonne, ruines de l'abbaye de Saint-Marien. Chronique du moine de Saint-Marien, éditée par Camuzat en 1608, in-4°.

P. 14. — Tornodoro Autissiodorum itur per 7 leucas ferè, itinere difficili, per Chablis, vino nobilitatum vicum, et quidam sic dictum volunt quasi chapelis, propter cruentam stragem illic propè editam inter exercitus Caroli-Calvi occidentalis Franci regis, et Ludovici orientalis seu Germaniæ, adversus Lotharium imperatorem, fratrem eorum. Restat etiamnum apud incolas memoria aut traditio vallem in aditu oppiduli a parte boreali ostendentes quæ dicitur *la Vau Charles*, tanquam vallum in qua Carolus victoria fuit potitus, sed falle videntur cum locus prælii tam celebris sit prope Autissiodurum, juxta scriptores omnes ad vicum Fontanetum. Porro, Chablisium locus quidem muris cinctus et oppidulum cujus fossus et introitum pertuit a borea et subsolano amniculus Sezin, qui in Armentionem delatus statim exit cum illo in Yonnam. Est autem Chablesii locus ultimus Campaniæ versus Burgundiam Autissiodorensem. — De Tonnerre à Chablis, 3 lieues.

Autessiodorum (1) Tabularum Itinerariæ et Antonino, aliis Altissiodorum, urbs est episcopalis in colliculo sita ad Icaunam, sive Ionam, sive Yonnam flumen muros alluentem a partibus boreorientalibus. In summo ambitu adhuc extat vestigiis murorum civitatis et vocans adhuc la *cité Romana* quadrantulæ ut ex lapidibus apparet in imo turris semies et rotundæ quidem et ad medium summumque acuminatim recentatæ ad introïtum cortis præsidialis (ubi scilicet prætorium est præsidialis justitiæ). Deinde, per plagam australem est Horologium publicum (pulchra sane et artificiosa horarum indice tabula), versus Jesuitarum collegium tendendo inde versus occidentem inter Sancti-Germani monasterium et templum cathedrale decliviter veniendo ad infimum collis et mænia nova quæ alluit Yonna. Ibi sunt reliquiæ turris cum vestigiis Romani operis, et ab ea, per septentrionalem partem, murus novus sustinet pendentes hortos episcopales usque ad aliam turrim rotundam (2), in cujus medio lateres quidam cocti et coronicis lapideis reliquia retinens, Romanam structuram reliqua recentata sunt. Ab ea, tum per ostivam plagam ascendendo, cedit ambitus usque ad turrim præsidialis palatii, cujus fastigium opus est Anglorum, vulgo *Tour Gaillarde*, in qua ambitus parte quædam saxa visuntur antiquissima. Intra omnem ambitum quædam alia rudera, per quorum operturam transitur, Romani operis visuntur a duobus partibus occidua et estiva templi cathedralis, quod est pulchrum et splendidum dicatum Sancto-Stephano a 200 annis ædificatum, et insigne intus ad dexteram intrantis imago lapidea S. Christophori majore colosso quam Pari-

(1) Auxerre est grande ville sur la rive droite d'Yonne qui passe au bas. Il y a évesché et présidial, élection et grenier à sel. Elle est de la Chambre des comptes et du Gouvernement de Bourgogne, et néanmoins du parlement de Paris. L'abbaye de Saint-Germain, O. S. B. est au prince de Conty en 1650, et celle de Saint-Père à l'abbé de Cézy. Saint-Marian, hors la ville, est ruinée, est de l'ordre de Prémonstré. (Note de la même main que le texte, mais d'une encre plus pâle. — L'auteur a placé par erreur la ville sur la rive droite de l'Yonne. (M. Q.)

(2) Tour Saint-Pancrace.

Digitized by Google

siis. Collegus canonicorum inæqualium præbendarum, quarum minimæ sunt 500 liv. t. annui redditus. Antiqua superest etiam cathedralis ecclesia nova ad occidentem vel boream contigua, Nostræ-Dominæ nomine dita. Infra quam Hospitium episcopale est XXX mille libras annui reditus, parvum quidem sed aula sat magna, et cubiculis, ut aiunt, decoris et auratis a Domino Seguiero episcopo factis. Hoc anno episcopus vivit dominus de Beaumont (1), cujus arma gentilitia, *de sable à la bande fuzelée de sable équartelé de Montmorency* decussiantur Montmorenciacis. Extantque in ipso episcopio, in cujus limine alia duorum episcoporum, patrui et nepotis, de domo d'Inteville, quorum arma in lapide *écartelées d'une croix de* 18 *billettes, qui est Choiseul, avec deux léopards, qui est d'Inteville*; vita, vero, et memoria apud Autessiodorenses cara et sancta scriptis traditur a domino Ludovico-Noël Damy, canonico, in manibus servata, sed nondum edita hoc anno 1646 (2).

Monasterium Sancti-Germani, olim extra civitatem, nunc intra urbem ad occiduam ejus plagam situm mœnibus adhitum, cum corte ampla, ædibus abbatis honestis, horto mediocri. Est in commenda domini de Gondrin-Montespan, veteris archiepiscopi Senonensis, cui 15 mille libras reddit. Monachi antiqui, ut vocant, ibi 7 vel 8 supersunt; officio vero funguntur novi et reformati, quibus mensa et dormitorium ab aliis separatum est. Ibi olim fuit castrum comitis Altissiodorensis a Roberto ædificatum in loco edito, intercedente ad templum cathedrale et reliquam urbem vallicula. Templum operis antiqui et ultra 500 annos structuram redolente aiunt, primo factum a S. Germano Altissiodurensi episcopo, ex oratorio Clotildis Francorum reginæ. Intus, in crypta amplissima, tumulus ipsius Sancti Germani et aliquot SS. episcoporum.

Ex opposito monasterii, aliud extra urbem trans Icaunam flumen dirutum, restante solo aliquo lapideo pinnaculo Sancti-Mariani dictum, cujus monachus fuit ille qui chronicon Autissiodorense scripsit, editum a Nicolao Camuzæo, trecense canonico, Trecis, 1608, in-4°; et qui est ab orbe condito usque ad annum Christi 1200, juxta exemplar Pontiniacensis cœnobii ad 1210, aut juxta aliud exemplar Biblitothecæ Petavianæ, in quo ipse monachus (qui se Marianense profitetur, in prefatione Chronicæ) Robertus appellatur, et obiisse anno 1212, in appendice quam ab Hugone et marianensi monacho factus usque ad annum 1218. Idem Camuzeus testatur in epistola dedit et subjungit.

IV

Entrée en Hurepoix, qui touche à l'Auxerrois par Ouanne. Source du ruisseau de l'Ouanne; son cours par Toucy, les terres de Charny et Château-Renard. L'Ouanne se dirige ensuite sur

(1) Il y a là une erreur. L'évêque d'Auxerre était alors Pierre de Broc. M. Q.

(2) En la librairie de M. Duplessis-Guenegaud, une paire d'Heures, manuscrites sur velin enluminé, in-8° grand, porte au 1er avant feuillet qui est de papier, la vie et mort de François de Dinteville, évesque d'Ausserre et d'autres de sa maison.

Digitized by Google

Montargis et tombe dans le Loing. Description du pays Auxerrois et jusqu'à Nevers, 22 lieues de pays, par Avigneau, Ouanne, la voie romaine, Sougères, les Bruères des Allouettes, le village des Barres, d'où la voie conduit en ligne droite à Entrains. Autres voies d'Entrains à Autun par divers pays.

Altissiodorensem agrum jungit a meridie ager Urepitius (1), cujus primum oppidulum est Oenna exiguum, muris semirutis circumdatum, tributum seu talliam solvens ad generalitatem quidem Aurelianensem, sed jurisdictioni agnoscens præsidialem Altissiodorensis ; in eo parrocia unica ; templo lapideo cum turre, sed cujus formeis bellis civilibus ab Hugonotis disrupti sunt. In occidentali area oppiduli fons limpidissimus lapide secto circum oras hexagonâ formâ, aquæ sexcisciter pedum altitudinis, latitudine seu diametro circiter 20 pedum. Rivus inde exiens sex admodum pedes latus unda sabulum vix tegente non decurrit 50 passus quin sub muro oppiduli transeat, et in fossatum recipiatur quo per alios 50 passus ad dextram et septentrionem percurso, inde exiliens recta ad occidentem per loca pratosa, secus pedes collis vineis non ita nobilibus operti defluit per Toucy, et inde per ditiones Montispenserii familiæ, Charny et Château-Renard, et versus Montargisium in Lupane, ubi nomen Oennæ, quod aut oppidulo dedit aut ab illo accepit, deponit.

Autessioduro Nevirnùm intercedunt XXII leucæ patriæ, post majores quaquæ in Parisiensi agro seu Insula Franciæ, vulgo Francicæ dicuntur. Itur per Vignau, vicum, 2 leucis, ibique transitur rivus in Yonnam decurrens, iter collibus vitiferis scissum et asperum : inde simile pari intervallo Oennam usque Oennam exiens invenitur in Erycetto via manu facta, alta et saxea seu glariata atque rectissima, sed stricta et in aliquot partibus etiam viridis atque herbacea per 3 leucas usque in descensu ad vicum Souger, quo ad sinistram præterito, ascenditur aliud erycettum vulgô La Bruyère des Alouettes, per 2 leucas quam medium fère tenet molendinum vento agitabile, e regione cujus, ut in aliis aliquot locis, iter militare viride est, altitudinem habens insignem, cum rectitudine usque quo descendatur ad villiculam des Barres, ubi via militaris per 1 fere leucam sepibus utriusque clausa, alta, firmaque et recta ducit usque in ingressum oppidi *Entrain*, et illud ingreditur, si vera est fama una ulterius leucâ, versus Sancti-Amandi oppidulum et Arquiem inveniri stratam alteram et omnibus circumvicinis locis celebre viam, quæ ducat Augustoduno per Entrain usque Genabum. Hanc credunt transire per Brivodurum, et de ea Brivoduri aliâ occasione audivi quod Brivoduro per Clemenciacum ducit Augustodunum. Et quidem in ipso aditu oppidi Entrain vidi ad sinistram, secus stagni paludosi ripas, viam latam et firmam, sed depressam et non altam, quæ Entranio ducit Clamenciacum seu Clameciacum, per 4 leucas, aiuntque transire per extrema borealia nemorum des

(1) L'auteur a donné par erreur le nom de pays d'Hurepoix au territoire du Nivernais qui est contigu au Comté d'Auxerre. Le Hurepoix était une petite contrée de l'Ile-de-France, capitale Dourdan. (M. Q.)

Digitized by Google

Landes, vulgo dictorum, et in mediam hinc inde 2 leucarum distantia ad nobilem quemdam domum La Motte esse altam et insignem. Sic via nostra videtur provenire Altissiodorum (quamquam ejus nil notaverim usque Oennam) per Oennam et pervenire usque Entranium, ubi et jam jungatur alteri illi que Augustoduno per Clemenciaum et per Entranium Brivodurum ducit. Sed alia Augustoduno Brivodurum, indeque per Genabum usque Lutetiam describitur in Itinerario Antonini.

(Suit la description d'Entrains, La Charité, Nevers et Bourbon-Lancy).

V

L'auteur venant du Morvan, passe à Saulieu, où il décrit la voie romaine. Il traverse ensuite Empoignepain; Vieuchâteau; Toutry; Vignes; Pizy; Epoisses; Châtel-Gérard, châtellenie; Sarry; Passy, château baigné par l'Armançon; Rugny; Thorey; Ancy-le-Serveux; Tanlay, beau château; Maison-Quarrée de Maulne; Parques; Praslin.

P. 63. — A l'occident de la ville de Saulieu, un autre petit faubourg et église Saint-Nicolas. Là vous trouvez le chemin romain très haut et bien ferré, mais fors estroict par les paysans qui le desfont et desmolissent. Il passe à travers les taillis et bois où l'on en veoit de grandes pièces très hautes, et aussy par endroits très larges et bien de 30 pieds pour passer 6 ou 7 chariots de front. Au bout de 3 lieues du pays je l'ay veu à l'entrée du village de La Roche-Ambernil (vicus a rupibus densis dictus) apartenant au sieur de Montperou (de Montepetroso), couché sur un terrain uni. Il est ouvert et éventré par le fin milieu (et non pas restrécy par les costez comme il est à la sortie de Saulieu). Et les grandes pierres et matières du fondement tirées hors par les paysans. Au sortir de ce village de La Roche, on en veoit encore quelques pièces, mais peu belles et qui tirent tout droit à Avallon.

P. 64. — Mais nous tournâmes sur la droite tout court et primmes par le village d'Empoigne-Pain. Et au bout de 2 lieues de pays, à Vieu-Chasteau, ainsy dit à cause d'un vieil chasteau qui vaut 3,000 livres de rente au sieur Blondeau, de Paris. Il est, avec le village, sur un haut et ample rocher, au pied et abord duquel coule (*sic*) sous un pont de pierre fait depuis 30 ans, selon l'inscription qui y est avec les armes du Roy et celles dudit sieur Blondeau. A peine y a-t-il une meschante taverne en ce lieu, duquel il y a 4 lieues par chemin assez uny de Tourtry à Vignes, puis à Pisy, et de là des bois, laissant Espoisses (*sic*) d'assez bonne apparence sur la droite. Ce lieu en aucunes cartes géographiques marqué Castel-Gaspard, et de ce Gaspard ne sçavent à parler ceux du pays (1). C'est un grand bourg clos, mais tout ruiné non seulement de murailles mais maisme de maisons au dedans. Il y a un chasteau à fossé, solidement basty de grais, mais très obscur, sale et vilain et point défensable. Il y a une misérable taverne au faubourg. Dans le bourg il y a une église qui n'est

(1) C'est Châtel-Gérard, commune de Noyers, ancienne châtellenie des ducs de Bourgogne, réunie au domaine royal. (M. Q.)

Digitized by Google

qu'un secours joint à la cure d'Aunol (1), qui est diocèse de Langres aussi bien que Vieu-Château.

P. 65. — Le domaine est au Roy, engagé avec Sarry et Solengy au sieur de la Palière, et luy vaut 2,500 livres de rente. C'est une chastellenie relevant de la jurisdiction d'Avallon et de l'élection ou taille de Digeon, et pour le patronage de l'abbaye de Flavigny. Dans l'église :

« Cy gist noble et religieuse personne frère Nicolas de Brassey, vivant « grand prévost de l'abbaye de Flavigny, curé d'Annol et de Chastel- « girard qui trespassa le 4e novembre. » — Armes : *d'une croix semée d'ermines ;* autres armes à *une fasce à 3 merlettes, 2 en chef, une en pointe.* — En une chapelle australe où est l'autel Sainte-Barbe, la vître a des armes *gueules au lyon d'argent.*

De Chasteau-Girard, tirant vers Troyes, vous allez par Sary et par à costé de Solengy à Passy, 3 lieues. C'est un bon bourg clos appartenant à Mr de Souveray. Il y a un chasteau bien logeable baigné du bord gauche de la rivière d'Armançon, qui passe le long, et se divisant vis à-vis de là en deux bras ayant chacun son pont, fait une isle en laquelle est le jardin du chasteau, à costé duquel il y a aussy une petite fustaye au mesme bord de la rivière et en Bourgogne ; car au bord droit c'est Champagne.

De là 3 lieues, au bourg de Rugny, dont l'église paroiciale annexée au doyenné rural de l'archidiaconé de Tonnerre, diocèse de Langres, est hors le bourg. La seigneurie est annexée à celle de Thorey, de 7 à 8 mille livres de rente ensemble, dont le fils de Mr d'Hémery porte le nom, et relève de Chaourse, chastellenie appartenant à la maison de Prâlin. On y va de Passy par Anzy-le-Serveux ou Selveux (*Anziacum-Sylvosum*) p. 66, où il y a un prieuré ; pays de caillou dont les maisons sont toutes basties et maisme couvertes comme à Rugny, aussi où est la maison du sieur de Monthelon, oncle de la dame de Lentage.

D'Anzy vous montez le costeau, voyez sur la main droite Tanlay, maison rebastie à grande réputation par Mr d'Hémery, et où il y a couvent de Cordeliers. Vous passez a travers des bois et par la Grange aux Prestres.

De Rugny à Praslin, il n'y a que 3 lieues. Voyez sur la droite, le gros pavillon quarré de Maune, belle et bonne terre, débatue et litigieuse entre le comte de Tonnerre et son frère, le marquis de Creuzy. Elle est située au milieu d'une forest de son nom ; puis, laissant à main droite, tout proche, Ballenod et les Minots, maison de la demoiselle Donart (d'origine allemande), fille du sieur de Visey, secrétaire du feu sieur de Praslin et de la damoiselle, depuis remariée au sieur de Creuzy, et dame d'honneur de madame la mareschale de Pralin, vous passez à travers Parques et vous arrivez à Pralin.....

(1) Annoux.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE D'UN SERF

DEVENU DIGNITAIRE DE L'ÉGLISE D'AUXERRE AU XVe SIÈCLE,

Par M. Max Quantin.

(*Séance du 8 Avril 1888.*)

Au moyen-âge comme de nos jours, l'Eglise ne choisissait pas ses serviteurs seulement dans les classes supérieures de la société; elle les prenait aussi bien dans les plus humbles et même chez les serfs. Ceux-ci, pour entrer dans ses rangs, avaient besoin auparavant d'obtenir de leurs maîtres l'affranchissement du servage, mais quand ils n'y parvenaient pas et qu'ils étaient ambitieux, ils quittaient leur pays, se faisaient oublier et, après avoir profité des occasions de fortune, revenaient, longtemps après, dans une contrée où leurs antécédents n'étaient pas connus et dans une condition souvent bien supérieure à celle de leur origine.

Mais quelquefois leur nouvelle situation les signalait à leurs anciens maîtres qui, armés de leur droit seigneurial, les recherchaient de nouveau et leur suscitaient toutes sortes de difficultés, et surtout vis-à-vis des corps ecclésiastiques dans lesquels ils étaient entrés en déclarant qu'ils jouissaient de leur pleine liberté.

C'est l'histoire d'un personnage de cette classe que je vais essayer de raconter (1).

I.

Symon Béchut, fils de Thibault Béchut, né à Saint-Georges, hameau de la commune de Vallan-Saint-Georges, terre dépendant du Chapitre cathédral de Troyes, était, comme ses parents, serf et

(1) Les documents qui nous ont servi à la composition de la présente notice, sont puisés, en très grande partie, dans un registre des conclusions

Digitized by Google

homme de corps de ce même Chapitre. Cela se passait à la fin du XIVe siècle. Symon était déjà, depuis quelque temps, en 1405, au service du cardinal Jean de Brogny, connu sous le nom d'évêque de Viviers ou d'Ostie, des titres des sièges épiscopaux qu'il occupa. C'était un homme de grand mérite et animé d'un esprit de tolérance et de douceur évangélique (1). Son origine ressemblait à celle de Symon Béchut. Né en 1342, au village de Brogny, près d'Annecy, il gardait, dans son jeune âge, les pourceaux de son père, lorsqu'il fut un jour rencontré par des religieux en voyage qui, frappés de son heureuse physionomie, l'emmenèrent avec eux à Genève, du consentement de son père. La suite justifia l'espérance des pieux voyageurs, et Jean de Brogny devint chanoine de Genève, puis se retira à la Chartreuse de Dijon, d'où le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi l'envoya au pape Clément VII pour lui faire acte d'adhésion. Il fut nommé évêque de Viviers en 1380, cardinal de Saint-Anastase en 1382 et occupa les plus hautes dignités de l'Eglise jusqu'à sa mort, en 1426.

Ici se place le premier épisode connu de la vie si accidentée de Symon Béchut. Voulant sortir de la situation de servage qui l'empêchait d'embrasser la carrière ecclésiastique, il résolut de demander au Chapitre de Troyes son affranchissement. Il se présenta, en conséquence, le 29 avril 1405, assisté de son père, à l'assemblée du Chapitre auquel il adressa humblement sa requête. Le doyen, maître Martin Eliot, lui répondit « qu'ils se despartissent dudict chappitre et qu'ils y penseroient et parleroient ensemble. » C'était une fin de non-recevoir qui laissait peu d'espoir à Symon Béchut. Il résolut de passer outre, et ayant raconté son échec à son maître, celui-ci l'encouragea dans sa résolution et l'emmena avec lui à Rome.

On comprend qu'avec l'appui d'un si haut et si généreux personnage que l'histoire dépeint Jean de Brogny, Symon Béchut, à l'esprit hardi, prêt à saisir les occasions, ne devait pas tarder, en étudiant à Rome, à conquérir une situation satisfaisante. Les années s'écoulaient et notre héros, qui avait oublié le clocher de son pauvre village et le servage dans lequel il était né, qui avait reçu les ordres sacrés, avait cependant des pensées de retour en France, cultivant l'espoir d'un bon canonicat dans quelqu'église cathédrale.

capitulaires du Chapitre d'Auxerre, daté de 1413 à 1429, coté G 1478 *bis*, et pour les conclusions du Chapitre de Troyes, dans un registre et une charte des Archives de l'Aube, cotés G. 1275 et G. 2625, et donnés ci-après aux *pièces justificatives*.

(1) *Nouvelle Biographie* Didot, article Jean de Brogny.

Digitized by Google

Il avait, outre son premier protecteur, d'autres amis puissants, tels que Jean, patriarche de Constantinople, administrateur perpétuel de l'église de Paris (1), qui était pour lui plein de bienveillance et le montra dans une circonstance décisive, comme on le verra plus loin.

La réputation d'homme de mérite de Symon Béchut était faite auprès de Sa Sainteté par le cardinal de Brogny, qui obtint pour lui des lettres apostoliques (2) lui accordant en expectative une prébende canoniale dans le Chapitre d'Auxerre, vacante par la mort de maître Jean de Vitry, chanoine. Béchut adressa, en conséquence, ses lettres de procuration à maître Symon Roillot, prêtre, qui se présenta, le 12 septembre 1418, devant le Chapitre assemblé et fut reçu sans difficulté et installé au chœur et au chapitre après la lecture des statuts. Maître Roillot paya ensuite la somme de 25 livres, savoir : 15 livres pour une chappe de soie, 8 livres pour le grenetier et 40 sous pour être distribués aux clercs du Chapitre, aux bâtonniers et aux clercs du chœur.

Symon Béchut ne tarda pas beaucoup à suivre son procureur et à venir prendre possession de sa prébende. Le 2 novembre 1418, il se présenta au Chapitre d'Auxerre (3) et prêta les serments exigés et notamment « quod ipse liber est et libere condicionis », et il fut installé chanoine.

Mais il n'était pas sans préoccupation sur son véritable état social. Il savait bien que si le pape lui avait accordé de son autorité apostolique un bref lui concédant un bénéfice ecclésiastique, cela n'effaçait pas la tache de son origine ni sa dette envers le Chapitre de Troyes. Il n'en était pas moins serf et fils de serf non libéré, d'après sa requête même de 1405 (4).

(1) Jean de la Rochetaillée, patriarche de Constantinople, administrateur perpétuel de l'église de Paris (la *Gallia*, t. VI, 145, met Genève) ; nommé évêque de Paris par le pape Martin V, puis archevêque de Rouen ; cardinal en 1427, légat à Bologne, où il est mort le 24 mars 1436.

(2) Ces lettres sont datées du 5 février 1418, l'an 1er du règne du pape.

(3) Le Chapitre d'Auxerre était un corps important par sa situation auprès de l'évêque de cette ville qui était un des premiers de France. Il possédait un corps complet de dignités, et plus de cinquante canonicats dont les titulaires habitaient autour du cloître, auprès de la cathédrale, autant de maisons qui comprenaient la moitié de la Cité. Le Chapitre était seigneur de douze bourgs ou villages, et possesseur de beaucoup de domaines dans un grand nombre de lieux.

(4) Voyez ci-dessus, p. 170.

Le procès-verbal dressé au nom du Chapitre de Troyes, le 29 avril 1405,

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, rassuré par son passé déjà long dans un pays comme Rome, où le servage des temps féodaux était inconnu, il passa outre, comptant qu'il était oublié et que sa situation cléricale le mettait à l'abri de toute revendication personnelle, et il agit en conséquence.

La présence de Symon Béchut dans les fonctions canoniales est constatée dans les registres des conclusions des années 1419 à 1421. Il a acheté une maison canoniale qu'il céda au sire de Chastellux, en 1424, comme on le verra plus loin. Jusque-là, il n'éprouve aucune difficulté et jouit en paix de son bénéfice, se faisant bien venir de ses nouveaux confrères auxquels il raconte les incidents de sa vie passée et dépeint les merveilles de la Ville éternelle.

Mais la sécurité dont jouissait messire Béchut ne devait pas durer longtemps ; Troyes était trop voisin d'Auxerre pour qu'on y ignorât ce qui se passait dans cette dernière ville, surtout au sujet d'un chanoine de l'église cathédrale nommé directement par le pape après un long séjour dans la Curie où il avait dû acquérir une certaine importance. Messieurs de Troyes, mécontents de sa conduite à leur égard, qu'ils regardaient comme un parjure, lui avaient intenté un procès pardevant le bailli de cette ville qui ordonna d'arrêter Béchut comme serf du Chapitre, et un jour les chanoines d'Auxerre virent arriver un sergent royal qui venait pour mettre le jugement à exécution. Il n'était plus possible de céler la situation. Aussi le Chapitre résolut-il de demander à Béchut des explications et chargea de ce soin quatre de ses membres présidés par l'archidiacre de Puysaie.

Le 15 décembre 1420, les commissaires vinrent rendre compte de leur mission au Chapitre assemblé, puis, après divers pourparlers, Béchut, appelé devant le Chapitre, protesta qu'il voulait hâter la solution de son affaire et pria ses confrères de lui accorder un délai suffisant, à quoi le Chapitre répondit qu'il lui accordait jusqu'à la fête de Saint-Jean-Baptiste 1421, pour établir la preuve de son état de liberté, passé lequel temps, s'il ne le faisait pas, il serait privé de tous ses droits, « cum status habeatur expresse in « ecclesia quod omnes canonici jurarent, quod eciam ipse juravit, « quod sunt libere condicionis (1) ».

par deux notaires, constatant l'état de servage de Béchut, et qui est transcrit au reg. G. 1798 *bis*, du Chapitre d'Auxerre, ne fut adressé à cette compagnie qu'après l'élection de Béchut comme chanoine.

(1) Le Chapitre tenait d'autant plus rigueur à Béchut, qu'un article de ses statuts portait que l'affranchissement des serfs qui sollicitaient la

Digitized by Google

Ainsi mis en demeure, Béchut mesura l'étendue des difficultés de sa situation et les ressources qu'il avait pour y faire face. Il a recours d'abord, comme au plus sûr, à ses amis de Rome qui lui font obtenir du pape Martin V, le 7 avril 1421, un Bref (1) où sans trancher la question de droit et en restant dans des termes généraux qui ne préjugaient rien, le Saint-Père lui montre toute sa sympathie, et cela dans un style élégant qui annonce déjà la Renaissance italienne et devance beaucoup la forme grossière des scribes français.

Nous donnerons ici la traduction de cette pièce qui est intéressante.

Le pape, s'adressant à Symon Béchut, lui écrit en ces termes :

« Sur la présentation de ta pétition portant que parmi les statuts de l'église d'Auxerre, il en est un déclarant que personne ne peut être reçu chanoine dans cette église s'il n'a pas prouvé auparavant qu'il est de condition libre et a prêté serment à cet effet ;

« Que tu l'assures, toi, chanoine prébendé de ladite église, tu as prêté, au moment de ta réception à une prébende, le serment que tu étais alors de condition libre ;

« Mais, comme le porte ta pétition, tu es né dans un certain lieu du domaine temporel de nos chers fils, le Chapitre de Troyes, et comme tu as vécu dans la Cour romaine et y as obtenu tous les ordres sacrés et que tu crains, au sujet de la prestation de serment en question, que tu puisses être inquiété à l'avenir, parce que l'on dit que tous les individus qui sont nés sous le domaine temporel dudit Chapitre sont, à cause des tailles et autres charges, de condition serve et non libre ;

« Voulant que toi qui, ainsi que tu l'assures, au temps de ta réception en cette qualité, ne croyais pas être soumis à cette condition servile, ainsi que tu le crois encore à présent, porté par tes prières à t'accorder notre faveur apostolique, nous arrêtons et déclarons de notre autorité apostolique que nonobstant les choses susdites.... tu puisses obtenir un canonicat dans l'église d'Auxerre ou tout autre bénéfice, malgré les statuts des églises de Troyes et d'Auxerre sur la manière de recevoir les bénéfices, etc. »

Voilà qui montre que l'on pensait à Rome que le servage n'était pas un obstacle absolu à l'obtention des bénéfices ecclésiastiques, tandis que c'en était un en France.

tonsure cléricale devait avoir lieu en Chapitre général. (Arch. de l'Yonne, G. 1819, XVIe siècle).

(1) Registre des conclusions du Chapitre d'Auxerre, G. 1798 *bis*.

Digitized by Google

Au reçu du bref papal, Béchut, qui se sentait soutenu en haut lieu, ne se pressa pas d'exécuter la conclusion du 15 décembre 1420. Il laissa passer les délais qu'on lui avait fixés et, bien plus, ayant obtenu de l'auditeur de la Chambre ecclésiastique des lettres de protection qui l'autorisaient à agir contre certains sujets du Chapitre à l'occasion des droits de sa prébende, il essaya d'en faire usage. Mais le Chapitre, tout en déclarant être prêt à lui rendre justice vis-à-vis de ses sujets « mais sans les vexer », lui fit défense de rien faire contre eux avant d'avoir communiqué ses lettres. Dans ce cas, cependant, le doyen du Chapitre protesta ne pas s'opposer à la juridiction du « seigneur auditeur pontifical ».

Cependant le Chapitre se lassait de voir que Béchut ne déférait pas à ses décisions et semblait vouloir les braver en assistant aux assemblées comme si de rien n'était. Le 6 octobre 1421, il prit une nouvelle résolution contre lui et lui notifia que dorénavant il ne recevrait plus aucune distribution canoniale jusqu'à ce qu'il eût justifié de son état de liberté. C'était le prendre par la famine, car les distributions manuelles, en nature ou en argent, étaient le principal des revenus canoniaux.

Déjà, avant le 6 octobre, Béchut qui pressentait les mesures qu'allaient prendre contre lui ses confrères mécontents, était allé à Troyes pour essayer d'obtenir de ses anciens maîtres, les chanoines de la cathédrale, ces fameuses lettres d'affranchissement qui devaient mettre un terme à ses ennuis si prolongés. Et comme il craignait d'être arrêté, en vertu du jugement porté contre lui comme serf, il s'assura d'abord d'un sauf-conduit de la part du Chapitre (9 septembre 1421), puis, le lundi suivant, il se présenta devant les commissaires de ce corps qui lui accordèrent un délai et lui demandèrent de produire sa requête par écrit. Béchut adressa en effet cette requête au Chapitre, mais il se garda bien d'avouer qu'il était *son homme* (1). En conséquence, on ajourna l'affaire jusqu'à ce qu'il eût déclaré son véritable état (26 septembre 1421). Béchut revint donc à Auxerre sans rapporter la clef de sa chaîne de serf et il y trouva le Chapitre sans pitié. On voulut lui faire payer ses allures indépendantes et la fraude qu'il avait employée en célant depuis quatre ans son véritable état social.

Le vendredi 7 novembre 1421 eut lieu une assemblée solennelle

(1) Le Chapitre de Troyes avait alors des dispositions peu bienveillantes pour les chanoines serfs de naissance, malgré leur affranchissement, et il refusait de les admettre dans son sein. (G. 1275, conclusions capitulaires, 1420-1448, archives de l'Aube).

Digitized by Google

du Chapitre tenue en dehors de Béchut, « pour que le Chapitre soit plus libre », où son affaire fut exposée par le promoteur et discutée. Le compte-rendu de la délibération ne contient pas moins de quatre grandes pages où tous les faits et les principes sont examinés.

Il y est dit que Béchut, prêtre, revenant de Troyes, se présenta comme chanoine d'Auxerre; que le Chapitre lui avait enjoint d'avoir à se faire affranchir de la main-morte et de prouver qu'il n'était pas de serve condition, sous peine de perdre les fruits de sa prébende; ce que Béchut ne fit pas ou du moins n'en informa pas le promoteur. Alors celui-ci requit poursuite contre lui. Béchut allégua aussi la dispense du pape du 7 avril précédent en sa faveur.

Enfin le Chapitre résume les avis de son conseil sur l'affaire, où l'on remarque entre autres textes celui-ci :

« Item quod in omnibus ecclesiis cathedralibus regni Francie, et maxime in ecclesia Autissiodorensi, inter alia ipsius ecclesie statuta, est unum preceptum venerabile atque laudabile et a jure approbatum, quod a singulis canonicis dicte ecclesie, dum recipiantur in canonicatu, juratur videlicet quod est libere condicionis et non servilis, nec alias, intencionis est capitulum aliquem recipere nisi in veritate sit libere condicionis; quod si esset servilis condicionis, credens se esse liber, et juraret se esse libere condicionis : sua videretur receptio nulla, nec deberet percipere aliquas distribuciones, maxime postquam decreta est servilis condicio et quod non est libere condicionis, etc. »

Après cette déclaration et d'autres propositions, le chapitre conclut donc que la réception de Béchut comme chanoine de l'église d'Auxerre est nulle en droit, « quod et quod juravit se « esse libere condicionis, et in veritate non est ita sed est servilis « condicionis ». Il fait ensuite défense de rien distribuer à l'accusé jusqu'à ce qu'il se soit purgé de sa servitude et que le Chapitre en ait autrement ordonné.

Béchut, ainsi condamné, vit bien qu'il n'avait plus d'espoir de succès à Auxerre, même en cherchant tous les biais possibles. Après quelque temps, il se résigna donc à retourner à Troyes pour solliciter, cette fois définitivement, de ses anciens maîtres, son affranchissement du servage.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le jour où il avait humblement adressé sa première requête au Chapitre. Il avait acquis, depuis ce temps, de la science et de l'expérience dans le milieu élevé où il avait vécu. Il y avait gagné aussi de grands protecteurs dont il allait encore se servir dans cette circonstance. Le Chapitre

Digitized by Google

lui gardait rancune de sa faute et il l'avait signalé à celui d'Auxerre comme serf déserteur, et il avait poursuivi, comme on l'a vu, une instance judiciaire contre lui devant le bailli de Troyes pour raison de cet état, et il le revendiquait comme son homme de corps et de poursuite partout où il se transporterait.

Pour en finir une bonne fois, Béchut, qui voudrait bien ne pas payer sa libération du servage, fait intervenir un protecteur nouveau, Mgr Jean, patriarche de Constantinople. Devant une aussi haute sollicitation, le Chapitre de Troyes ne pouvait que s'incliner, car il désirait complaire à un tel personnage. Aussi prit-il, le 16 octobre 1422, une conclusion par laquelle il vota l'affranchissement de Symon Béchut, en déclarant bien haut que « c'etoit à la recommandation du patriarche de Constantinople. » Il ajouta toutefois une réserve, que Béchut reconnaîtrait cet acte par une compensation convenable et sous la promesse qu'il ferait de ne jamais demander la jouissance d'un canonicat et d'une prébende dépendant de l'église cathédrale de Troyes.

Mais la conclusion sommaire constatant le fait de l'affranchissement ne suffit pas au Chapitre qui voulait lier Béchut par des engagements précis et détaillés, afin d'éviter toute nouvelle mesure dilatoire de sa part. Le 24 novembre suivant, il pria l'official de Troyes, « siégeant dans la cour de son tribunal, » de recevoir l'acte qu'il avait fait dresser par deux notaires apostoliques et impériaux, et destiné à consacrer l'affranchissement de Béchut qui y assiste et y donne son plein consentement.

Voici quelques passages de cet acte :

« Le Chapitre, animé de sentiments pieux, sur l'humble supplication de Symon, pour l'honneur et l'accroissement du culte divin, et en considération des instantes et affectueuses sollicitations du seigneur Jean, patriarche de Constantinople et administrateur perpétuel de l'église de Paris, a affranchi ledit Symon de toute servitude moyennant cent écus d'or du coin du Roi (1). »

A la suite, sont stipulées d'autres conditions imposées à Béchut :

« Qu'il portera toujours respect au Chapitre et ne lui causera aucun déshonneur ; qu'il jurera de ne jamais chercher à obtenir un canonicat ou un autre bénéfice dans l'église de Troyes ; qu'il ne cherchera jamais à se faire relever de ses serments susdits par le Pape, autrement, qu'il renoncerait à son affranchissement et rentrerait dans son ancienne servitude. »

(1) L'écu d'or valant en 1422, 25 sous t. d'argent, cette somme vaudrait environ 3,000 francs d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Alors, Béchut constitue le doyen et le chambrier de l'église de Troyes ses procureurs irrévocables dans son affaire avec le Chapitre, et déclare que s'il obtenait des lettres de canonicat ou d'autre dignité, il leur donne le pouvoir d'y renoncer pour lui, etc.

Le résumé de cet acte, délivré à Béchut, fut bientôt apporté par lui au Chapitre d'Auxerre, qui, n'ayant plus aucune raison pour refuser de l'admettre dans son sein, vise le bref pontifical du mois d'avril 1421 et l'élection du 12 septembre 1419, et prend une conclusion le 19 décembre 1422, qui termina ces trop longs débats.

La relation de cette nouvelle réception affecte une forme solennelle et commence par ces mots : « *ad perpetuam rei memoriam.* » Le rédacteur rappelle d'abord la prise de possession par procureur d'un canonicat, le 12 septembre 1418, puis celle par Béchut lui-même, le 2 novembre suivant, où il jura qu'il était de libre condition, conformément aux statuts ;

« Que quelque temps après, un sergent royal vint à Auxerre à la requête du Chapitre de Troyes et en exécution d'un jugement du bailli de cette ville, pour arrêter Béchut, ce qu'il ne put faire, mais qu'il saisit le revenu de Béchut accusé d'avoir, lui, serf, et malgré ses maîtres, reçu la tonsure cléricale et les saints ordres à Rome, ainsi que cela fut établi par ledit jugement définitif ;

Qu'en présence de cette situation et après la poursuite de Béchut faite par son promoteur, le Chapitre prononça que sa réception était nulle, et qu'à moins de justifier de sa liberté dans un délai fixé, il ne recevrait plus ses distributions ;

« Qu'en ce jour, Béchut apporta au Chapitre assemblé des lettres patentes et missives du Chapitre de Troyes qui furent lues et consignées au procès-verbal ;

« Puis il fut délibéré et conclu :

« Que la réception de Béchut étant nulle et sans valeur, il restituera tous les fruits reçus, qu'il ne recevra plus rien de l'église ; que, comme il s'était vanté publiquement, tant dans le Chapitre qu'ailleurs, qu'il causerait des dommages à l'église d'Auxerre et à plusieurs chanoines qu'il nomma, comme ayant conseillé la poursuite faite contre lui et surtout à Jean de Molins, chantre, vieux et malade, qu'il fit citer en cour de Rome, afin que pendant le cours du procès la chantrerie, qui est élective, fût réservée au siège apostolique, et que si Jean de Molins venait à mourir, le Chapitre ne pût lui élire un successeur ;

« Que Béchut jurera et promettra canoniquement qu'il annu-

Digitized by Google

lera tout ce qui a été fait en cette matière... qu'il fera rédiger à nouveau et d'une manière plus précise les lettres du Chapitre de Troyes relatives à son affranchissement et qui devront porter que ledit Chapitre renonce à tout droit sur sa personne et sur ses biens passés et à venir, jusqu'à sa mort ;

« Enfin, que si Béchut était reçu à ces conditions dans un nouveau canonicat, il prêtera un nouveau serment et paiera une amende à la volonté du Chapitre. »

Béchut, mandé devant le Chapitre, entendit la lecture des conditions ci-dessus, les accepta en entier, jura qu'il était libre, déclara se soumettre à tous les statuts et à payer une amende à la volonté du Chapitre, et demanda en grâce, cependant, qu'on lui fît remise des revenus qu'il avait reçus dans le passé. Le Chapitre promit que, s'il se conduisait bien, il en tiendrait compte, et, en vertu de la grâce apostolique et par amour de paix, il réintégra enfin Béchut dans sa prébende.

Un personnage de l'acabit de Symon Béchut, au caractère énergique et à l'esprit plein de ressources et d'ambition, ne pouvait pas demeurer longtemps simple chanoine. Pendant qu'il terminait sa grosse affaire avec le Chapitre, il obtenait à Rome des bulles éventuelles, en cas de vacance de canonicat et de dignité à la collation soit de l'évêque, soit du Chapitre ; et ayant appris la mort de Guillaume Blésy, chanoine, possesseur de la lectorie (1), il se présenta, armé de ses bulles, au Chapitre qu'il requit de lui conférer cette fonction. A la lecture de ces pièces, le Chapitre n'hésita pas à l'accueillir comme lecteur, espérant bien, par son empressement, de lui faire oublier le passé (2).

L'année suivante, Béchut devint gouverneur des Grandes-Charités d'Auxerre, qui étaient l'Hospice communal de ce temps-là (3).

Il avait acheté une maison canoniale que nous croyons être celle qui est au fond de la cour du numéro 1er de la rue Cochois, en face du beau portail Renaissance de l'ancien évêché. Mais, en 1424, à la suite de la bataille de Cravan où le sire de Chastellux, Claude de Beauvoir, avait vaincu les troupes du Dauphin et conservé cette ville au Chapitre qui en était seigneur, ce corps voulant lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit une prébende

(1) Le lecteur était dans l'origine chargé de marquer ce qui devait être lu aux assemblées des fidèles ou aux offices divins. Il avait la garde des actes des martyrs, des livres et des titres de l'église.

(2) G. 1798 *bis*, an 1422-23, 23 janvier, Archives de l'Yonne.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

canoniale à perpétuité quoiqu'il fût laïque. Claude de Beauvoir, désirant remplir toutes les conditions de sa nouvelle dignité, demanda au Chapitre de lui vendre une maison canoniale. On lui en offrit plusieurs qui n'étaient pas à son goût. Il jeta enfin les yeux sur celle de Symon Béchut qui ne se souciait pas d'y renoncer, même moyennant indemnité. Il fallut pourtant cette fois que Béchut s'exécutât et le Chapitre lui céda une autre maison appelée « *Domus servorum* (1), » gratuitement sa vie durant, et l'exonéra de deux amendes qu'il avait encourues, (dont l'une des deux était de vingt-cinq livres), en date du 2 septembre 1424, pour avoir porté violemment la main sur l'abbesse des Isles (2).

Cette aventure, dont la relation nous a été conservée, mérite d'être rapportée comme un document historique et comme épisode intéressant sur notre héros qui avait gardé, à ce qu'il paraît, quelque chose de la rudesse de ses mœurs primitives (3).

En ce temps-là, le pays auxerrois était sillonné en tous sens par des troupes armées de deux partis ennemis : celles du nouveau roi Charles VII et celles de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, allié aux Anglais. Auxerre, qui appartenait à ce prince, était une place avancée dans la vallée de l'Yonne et tenait en échec les troupes royales. La garde des murailles et des barrières était faite d'une manière rigoureuse par toutes les classes d'habitants, le clergé même était astreint à ce service.

Un jour, c'était le 29 août 1424, Symon Béchut gardait les barrières de la porte Saint-Siméon (4) avec d'autres bourgeois, lorsque l'abbesse des Isles, accompagnée d'autres femmes, vêtues en habit laïque de peur des gens d'armes qui parcouraient le pays, passa non loin de là. Béchut, qui l'aperçut, la suivit avec un autre garde jusqu'au coin du clos de Saint-Germain. Arrivé là, il l'interpella : « Qui êtes-vous et portez-vous des lettres ? (5).

L'abbesse lui répondit : « Je vais à Guerchy pour recouvrer des « bœufs qui nous ont été enlevés et qui sont en ce lieu, d'après

(1) La *Maison des Serfs*. Les archives du Chapitre ne contiennent aucun éclaircissement sur cette maison.

(2) L'abbesse des Isles se nommait Guidonne. — Le couvent des Bernardines des Isles était situé sur la rive droite de l'Yonne, à quelques kilomètres d'Auxerre, où existe encore une ferme de ce nom.

(3) Cette relation est empruntée au procès fait à Béchut par le Chapitre, et copiée dans le registre G. 1978 *bis*.

(4) La porte actuelle dite de Paris.

(5) C'est-à-dire un sauf-conduit.

Digitized by Google

« l'avis du seigneur. » Alors Béchut laissa aller les voyageuses et s'en revint vers ses compagnons.

Mais, après réflexion et prenant un déguisement, il courut avec Jean Godin après l'abbesse, au-delà de la léproserie de Saint-Siméon, en haut de la montagne (1), au lieu dit Champrimbaut et, l'ayant atteinte, il porta la main sur elle avec violence et la ramena jusqu'à la porte de la ville en l'injuriant et criant :

« Sanglante paillarde ! p..., tu vas après tes ribaux ; tu as « desrobé ton esglise et porte l'argent à tes norrices pour tes enfans « norrir. Tu retorneras, vueilles-tu ou non (2). »

Arrivée à la porte, Béchut recommença à l'injurier et, avec ses compagnons, il but son vin et mangea le lard et le fromage qu'elle portait dans un bissac. Ensuite, il fouilla dans sa bourse, « où il y avait au moins dix sols, » puis il lui dit qu'il la mènerait par la ville pour lui faire honte. Les gardes la conduisirent alors devant le prévôt Lourdin, la forcèrent de demander pardon à Béchut, et exigèrent 50 écus pour lui rendre la liberté.

Puis ils redoublèrent leurs injures « au grand déshonneur et mépris de l'église, du doyen et du Chapitre d'Auxerre, de l'abbesse des Isles et de son ordre, et même de tout le clergé et de la ville d'Auxerre qui en fut grandement émue. »

Aussi, bientôt après, des plaintes furent portées au Chapitre par Guillaume Driard, procureur du comté d'Auxerre, et par d'autres qui, au nom de l'abbesse des Isles, se plaignirent de Béchut en demandant justice et en racontant par le menu les détails qui précèdent et qui forment les bases de l'accusation portée contre ce dernier.

Le Chapitre, ayant fait dresser procès-verbal des doléances de l'abbesse des Isles, mit l'accusé en demeure de se justifier. Béchut ne nia pas tous les faits, mais il dit qu'il avait agi du consentement des gardes qui étaient avec lui.

Après mûre délibération, tenue en dehors de sa présence, le Chapitre lui déclara que s'il voulait « amender, » ce dont se plaignait l'abbesse, il serait reçu à le faire, autrement qu'il pourrait plaider le procès. Alors, Béchut, mettant la main dans la main du doyen, répondit qu'il acceptait l'amende des 25 livres à laquelle il était condamné, mais il protesta toujours n'avoir pas porté violemment la main sur l'abbesse.

Le même jour, Ferric Viaud, autre chanoine qui était de garde aux barrières de Saint-Siméon avec Béchut, et qui était accusé

(1) A 1500 mètres environ de la porte Saint-Siméon.

(2) Reg. des conclusions capitulaires, G. 1798 *bis*.

Digitized by Google

d'avoir pris part aux voies de fait et aux injures commises envers l'abbesse des Isles, fut également assigné devant le Chapitre, mais il nia les faits et persista dans son dire, et l'affaire fut renvoyée à la réunion de la quinzaine suivante.

Symon Béchut n'avait pas perdu, par le procès que nous venons de raconter, la confiance du Chapitre, car, à la mort de l'évêque Philippe des Essarts, il fut, avec un autre chanoine, nommé régaliste, c'est-à-dire chargé d'administrer l'évêché en attendant la nomination du successeur du défunt (14 octobre 1426).

L'office de lecteur que Béchut possédait depuis 1423-24 ne lui paraissait pas à la hauteur de son mérite, aussi, en 1429, à la mort d'Etienne Morant, chanoine sous-chantre, il convoita sa place qui était un *personnat* à la nomination de l'évêque (1), et l'obtint.

La perte des registres des conclusions capitulaires depuis 1430 et pendant un siècle, ne permet pas de suivre Symon Béchut dans sa longue carrière qui a dû être, si l'on en juge par le passé, assez mouvementée. Lebeuf en parle sommairement, et par le peu qu'il en dit, on peut voir que Béchut était devenu un personnage dans le clergé auxerrois.

L'acte le plus important auquel Béchut prit part dans la suite est le traité passé, en 1456, entre les bourgeois et les vignerons d'Auxerre pour le règlement des heures de travail de ces derniers.

Le choix de sa personne avec Pierre Le Masle, abbé de Saint-Pierre, pour le clergé de la ville, témoigne de la haute considération dont Béchut jouissait et de la confiance qu'on avait dans sa science et dans son jugement. L'étude de ces questions des relations des bourgeois et du clergé, alors propriétaires de la plus grande partie du sol auxerrois, avec les vignerons qui travaillaient pour eux et dont ils ne pouvaient pas se passer, demanderait un long développement et ne serait pas à sa place ici. Elle a été, d'ailleurs, très bien exposée par M. Demay dans une notice sur la Sonnerie du travail à Auxerre. Nous nous bornerons à en dire quelques mots.

L'assemblée, convoquée, comme c'était l'usage alors et même plus tard, dans l'église des Cordeliers, au centre de la cité, se composait de soixante bourgeois ayant à leur tête Jean Regnier, le

(1) Le sous-chantre avait les mêmes fonctions que le Chantre qui était une *dignité*, et qui avait toute l'autorité sur les chantres ordinaires, dirigeait le chant de l'église et veillait à sa pureté. (*Lettres de Lebeuf*, t. I, 174, et *Histoire d'Auxerre*, t. I, p. 195.

Digitized by Google

jeune, lieutenant du bailli d'Auxerre, Jehan Lourdin, prévôt de la ville, et d'autres personnes de marque ; les vignerons et les laboureurs étaient au nombre de cinquante-quatre. Après un long débat, auquel sans doute Symon Béchut dut prendre part, les deux parties qui étaient en instance devant le Parlement, renoncent à leur appel et conviennent, entre autres choses, que le commencement de la journée des vignerons et des laboureurs, depuis la fête de Pâques jusqu'à la fête de l'Exaltation, en septembre, aurait lieu à l'aurore et qu'elle ne finirait qu'au soleil couchant. La durée des repas et du repos serait de trois heures.

Symon Béchut continua à remplir son office de sous-chantre jusqu'en 1460, qu'il en permuta avec Philippe Cotet pour la cure de Saint-Léger-des-Vignes (1) au diocèse de Nevers. Il mourut chanoine le 25 mai 1466 (2), après une longue carrière qui, de la plus humble origine, l'avait conduit aux charges les plus importantes du clergé du diocèse d'Auxerre.

—

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1

(Archives de l'Aube, registre G. 1275).

Extraits des conclusions capitulaires du Chapitre Saint-Pierre de Troyes, relatives à Symon Béchut. (ans 1421-1422).

F° 11 r°. — Die veneris XIX^a septembris anno quadringintesimo XXI°, domini mei capitulantes deliberaverunt quod dominus Symon Bechuti habeat securitatem a dominis meis pro veniendo hic et loquendo cum eis, et pro eum audiendo commiserunt dominos meos Sezanne et Sancte-Margarite, archidiaconum, et magistrum Thomam de Auxona, et referant quid tractatum fuerit cum dicto Bechut.

Die lune sequenti, dictus dominus Symon venit, et loqutus fuit cum dominis meis ad hec deputatis super statu corporis sui, quia est homo dominorum meorum, et fecit se promoveri ad tonsuram clericalem sine scitu et licencia dominorum meorum ; et domini mei deliberaverunt quod habeat dilacionem usque ad voluntatem ipsorum.

F° 11 v°. — Die mercurii XXIIII septembris (1421), domini mei deliberaverunt quod dictus dominus Symon det in scriptis peticionem suam, et sibi respondebunt,

Die veneris XXVI septembris (1421), domini mei deliberaverunt super peticione data in scriptis per dominum Symonem Bechuti, in qua non confitetur esse hominem dominorum : quod confiteatur veritatem et sibi debite respondebunt.

(1) Bourg de 1400 habitants dans l'arrondissement de Nevers.

(2) Lebeuf, *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, t. I, article sous-chantres et Obituaire G. 843.

Digitized by Google

F° 20 v°. — Die veneris IX octobris (1422), domini mei commiserunt J. Crassi, Paveillon et Grapin, ad loquendum cum domino Symon Le Bechut, et audiendum quid voluerit dicere et referant capitulo.

Die veneris XVI octobris (1422), deliberaverunt et concluserunt quod dominus Symon Le Beschut manumittatur, dummodo faciat dominis meis dignam recompensacionem, et eciam quod fiat talis provisio quod non possit venire ad canonicatum et prebendam hujus ecclesie.

F° 21 r°. — Die martis XXIIII novembris (1422), solvit dominus Symon Bechuti, canonicus Autissiodorensis, quinquaginta scuta auri in deductionem centum scutorum aureorum quibus tenetur dominis meis racione concordie per eos cum eodem facte racione manumissionis sue, etc., et de aliis quinquaginta se obligavit in manibus domini officialis Trecensis cum domino Johanne Vallet, curato de Fonte-Beate-Marie prope Trecas, Nicolas Huyardi, notario.

N° 2.

16 octobre et 24 novembre 1422.

Lettres de l'Official de Troyes, confirmant un acte y relaté contenant l'affranchissement de Symon Béchut, par le Chapitre de cette ville, moyennant cent écus d'or, et suivies de certaines conditions imposées à Béchut.

In nomine Domini amen. Universis presentes litteras, seu presens publicum instrumentum inspecturis, Officialis Trecensis, salutem in Domino. Noveritis quod coram nobis in curia Trecensi, pro tribunali sedentibus, personnaliter constitutis viris venerabilibus et discretis magistro Stephano Grappin, in jure canonico licenciato, canonico Trecensi, procurator de procuratorio nomine venerabilium et discretorum virorum dominorum decani et capituli Trecensis ecclesie, per litteras procuratorias sub sigillo capituli dicte ecclesie confectas et eodem sigillo in cauda dupplici pargameni sigillatas, de quibus nobis et notariis publicis subscriptis extitit legitime facta fides, ex parte una ;

Et domino Symone Bechuti, presbytero, canonico autissiodorensi, ex parte altera. Idem dominus Symon, sua spontanea voluntate, non vi, dolo, metu, seu coactione quacumque, recognovit et confessus est infrascripta : videlicet, quod cum ipse dominus Symon alias fuisset et esset homo de corpore pro toto servilis condicionis manusmortue et prosecucionis, ubicumque se duxisset transferendum, ipsorum venerabilium et dicte Trecensis ecclesie ipsumque dictum dominum manumisissent per eorum litteras, quarum tenor sequitur in hec verba :

Universis presentes litteras inspecturis, Decanus et capitulum ecclesie Trecensis, salutem in Domino. Notum facimus quod nos dilectum nostrum dominum Symonem Bechuti, hominem nostrum de corpore, et dicte nostre Trecensis ecclesie pro toto servilis condicionis manusmortue ad voluntatem tailliabilem ac prosecucionis ubique talisque condicionis, quod, absque nostris licencia et auctoritate petitis et obtentis, eidem domino Symoni non licet nec licuit tonsuram clericalem nec alios sacros

Digitized by Google

ordines recipere, nec eciam aliquo gaudere vel uti privilegio clericali queque, si aliquid in prejudicium predictorum factum fuisset, deberet et debet retractari et secundum juris dispositionem reparari; nichilominus, tam pietatis intuitu, ipso eciam domino Symone hec humiliter requirente, in favorem et augmentacionem divini cultus quam eciam contemplacione reverendissimi in Christo patris ac domini domini Johannis, divina providencia patriarche Constantinopolitani, parisiensis ecclesie administratoris perpetui, pro eodem domino Symone instantis affectuose, manumisimus, liberavimus et per presentes manumictimus, et ab omni jugo pristine servitutis liberamus; dantes eidem domino Symoni plenariam facultatem utendi et fruendi de cetero jure perfecte libertatis, privilegioque et libertate ecclesiastica; mediante tamen precio seu summa centum scutorum auri de cugno regis Francie, domini nostri, boni et legitimi ponderis, nobis et ecclesie nostre predicte per eumdem dominum Symonem in recompensacionem et augmentacionem reddituum dicte nostre ecclesie persolvendorum realiter et reddendorum, jure, tamen, nostro et dicte nostre ecclesie in aliis semper salvo. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium sigillum capituli nostri presentibus litteris duximus apponendum. Datum et actum, in dicto capitulo nostro, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo-secundo, die sexta-decima mensis octobris. — G. Mauberti.

Tamen, hujusmodi manumissio facta fuit et est mediantibus pactionibus et conventionibus que secuntur: videlicet, quod predictus dominus Symon promisit ac juravit, promittitque et jurat in verbo veritatis et sacerdocii, manu ipsius ad ejus pectus apposita, quod reverenciam debitam et honorem deferet et portabit dictis dominis decano et capitulo quamdiu ipse vixerit in humanis et ad quemcunque statum devenerit, nec ullo unquam tempore ipsorum dominorum decani et capituli dedecus seu incommodum per se vel per alium procurabit; et si quod ab aliis procuratum seu factum fuerit, ipsis dominis decano et capitulo revelabit, seu per alium faciet revelari possetenus; procurabitque dictorum dominorum utilitatem, honorem et commodum in quantum poterit. Juravit et promisit, insuper, idem dominus Symon, quod ipse nunquam ad canonicatum, prebendam dignitatem, personatum vel administrationem, aut officium dicte Trecensis ecclesie anelabit seu tendet, nec unquam, per se vel alium seu alios, a quocunque graciam seu litteras impetrabit, per quam seu quas ad dictos canonicatum, prebendam, dignitatem, personatum, seu administracionem vel officium valeat pervenire; et si que de facto jam sint seu fuerint impetrate, ipsis penitus exanime renunciat, easque nullius roboris esse voluit vel momenti, nec eciam dictos canonicatum, prebendam, dignitatem, personatum, seu administracionem ab aliquo recipiet collatore; et si jam, de facto eidem domino Symoni sint collati, eis penitus renunciavit et renunciat per presentes. Juravit eciam, idem dominus Symon, et promisit quod super premissis juramentis, seu aliquo ipsorum, a domino nostro papa, seu quocunque alio pontifice, nullam unquam procurabit dispensacionem, ac contra premissa seu aliquod premissorum per se vel alium, directe vel indirecte, nunquam venire quomodolibet in futurum. Et si forsam venerit ex nunc idem dominus Symon, predicte manumissioni

Digitized by Google

renunciat, penitus et expresse, ac in pristinam servitutem redigi voluit et consentit. Et una cum hoc idem dominus Symon, predictum dominum decanum ac camerarium ad causas dicte ecclesie, qui nunc sunt et erunt pro tempore, et ipsorum quemlibet insolidum, suos procuratores constituit et ordinat, eciam tanquam procuratores irrevocabiles in rem dicte Trecensis ecclesie ; dans et concedans idem dominus Symon dictis procuratoribus suis, et eorum cuilibet insolidum, plenariam potestatem et mandatum speciale predictis graciis litteris, canonicatu, prebende, dignitati, personatu, administracioni aut officio et dispensationibus quibuscunque renunciandi, si qui seu que per eundem vel alium pro eo fuerit seu fuerint impetrati seu impetrate; promittens, idem dominus Symon, ratum et gratum habere quicquid per dictos procuratores suos, aut eorum, alterum in premissis et ex tangentibus erit actum, seu eciam procuratum. Et si necesse fuerit judicatum solvi cum suis clausulis opportunis, et quantum ad hec idem dominus Symon, se et sua, heredesque suos, omnia bona sua, mobilia et immobilia, presentia et futura, propter hoc obligavit et juridicioni ac cohercioni curie Trecensis, et cujuscunque alterius juridictionis ecclesiastice et secularis supposuit ac submisit penitus ac expresse ; omnibus exceptionibus, deceptionibus, obligacionibus et deffensionibus juris et facti que contra presentes possent dici vel objici, specialiter et expresse renunciando.

In quorum omnium et singulorum premissorum fidem et testimonium presentes litteras per notarios publicos subscriptos, qui nobiscum ad premissa presentes extiterunt, ad requestam dicti magistri Stephani Grappini, nomine procuratorio predicto, fieri fecimus sigillique curie Trecensis, una cum signeto nostri officialatus ac signis publicis et subscriptionibus dictorum publicorum notariorum appensione muniri.

Datum et actum, in dicta Trecensi curia, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo-secundo, indictione prima, more gallicano, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Martini, divina providencia pape quinti, anno sexto, mensis vero novembris die vicesima-quarta.

Au-dessous, à gauche, sont les seings manuels des deux notaires apostoliques et impériaux : Guiot, dit Pion, de Mesgrigny, et Nicolas Huyard de Villeret, diocèse de Troyes, et les formules attestant l'authenticité de l'acte. — Huyard en est le rédacteur.

Au dos est écrit, d'une écriture du temps :

« Instrumentum manumissionis domini Symonis Bechuti, plures arti-
« culos continens ad perpetuam rei memoriam servorum hujus eccle-
« sie. »

(Pièce sur parchemin, archives de l'Aube, G 2625).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE SUR TROIS MANUSCRITS

DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

Par M. Francis Molard.

I.

LE MISSEL D'ETIENNE BECQUARD, ARCHEVÊQUE DE SENS, 1292-1308.

Etienne Becquard de Penoul était, comme chacun sait, un archevêque de Sens qui tint le siège pontifical de 1292 à 1308. A la différence de plusieurs prélats et notamment du célèbre Ruggiero, archevêque de Pise, qui eut une rixe avec ses chanoines en pleine église, il paraît avoir bien vécu avec son chapitre, dont il avait été d'ailleurs le doyen. Dans son testament, que j'ai publié avec d'autres au Bulletin du comité des travaux historiques (nos 3-4, 1885), on le voit chargeant cette institution religieuse de célébrer son anniversaire, pour lequel il consacra une rente de cinquante livres à prendre sur ses biens de Villeneuve-l'Archevêque. Il lui laisse de plus une mître et ses plus beaux ornements sacerdotaux, ainsi que le reste de sa succession après l'acquittement de tous ses legs. Il y ajoute le droit de présentation à deux chapelles qu'il fondait en sa cathédrale.

Or, en cataloguant les manuscrits du trésor, j'ai retrouvé un missel qui, selon toute apparence, a été offert à Etienne Becquard par le chapitre de Sens en don de bienvenue. En voici une courte description : Missel à l'usage d'un évêque, c'est-à-dire contenant les prières que doit réciter un prélat en certaines grandes cérémonies. Incomplet. Il manque le calendrier et le texte commençant à la fête de Noël se termine par l'office de la Trinité. Aux folios XXXVIII, XLVIII et LXXV, verso, on remarque une tête d'évêque nimbée. Au folio XXXVIII, cette tête est accompagnée

Digitized by Google

des armes d'Etienne Becquard, qui sont de gueules à deux haches d'or adossées, et mises en pal. Ces armes se retrouvent aux folios XLVIII et XLIX, aux folios LXII et XCII, verso. Au folio LXII, verso, ces armes sont accompagnées de celles du chapitre de Sens et d'armoiries que je n'ai pu déterminer, mais qui se blasonnent ainsi : d'azur à la fasce de gueules, chargée de trois anneaux d'or. Peut-être s'agit-il d'un doyen de chapitre. Fenel, qui ne fournit des renseignements un peu abondants sur ce sujet qu'à partir de la fin du XIVe siècle, signale, en 1293, un Pierre le Riche (*Petrus Divitis*), et en 1300 et 1304 un Guillaume Cornu, frère de l'archevêque du même nom, dont il y en a eu, au reste, plusieurs à Sens. Les armes des Cornu ne ressemblent pourtant en rien à celles que je viens de décrire. On retrouve encore les armes du chapitre de Sens aux folios LXXVIII et XCIII, verso. Pour compléter ma description, il faut ajouter que le manuscrit est sur parchemin, a 260 millimètres de hauteur sur 190 de largeur, 126 feuillets. Ecriture de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. Lettrines dorées et coloriées dans le texte; initiales dorées et coloriées, et remplies de miniatures où sont représentés des sujets tirés des offices du jour, tels que le massacre des innocents, la présentation au temple, etc., etc. Reliure dorée et gauffrée du XVIe siècle, à l'écu des Bussy-Rabutin entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel.

Le missel d'Etienne Becquart, outre celles que je viens de signaler, présente une particularité bien curieuse. Aux folios LXVIII et LXIX, verso et recto, on trouve une gouache formant tableau, ajoutée après coup, et divisée en deux parties. La première, celle de gauche, offre tout en haut un paysage assez grossier représentant un château baigné par une rivière sur laquelle naviguent des barques à voiles. Au bas, on voit un homme agenouillé, couvert d'une cotte armoriée et ayant près de lui un casque et une cuirasse. Près de lui est une femme et par derrière des hommes et des femmes également agenouillés. Les accoutrements sont du XVIe siècle. Effectivement, dans un petit cartouche qui est au bas, on lit : Juillet 1552. La seconde partie, qui est à droite, contient tout en haut le même paysage que précédemment, seulement plus rudimentaire et plus grossier, s'il est possible. Au bas de ce paysage, les armes des Bussy-Rabutin avec une devise impossible à déchiffrer, et, occupant toute la page, un grand Christ crucifié portant au-dessous de ses pieds les armes des Bussy-Rabutin entourées du collier de Saint-Michel. Tous les personnages de cette gouache, y compris le christ, sont d'assez bonne facture.

Digitized by Google

Grâce aux indications de M. Monceaux, notre érudit collègue, qui m'a renvoyé à l'armorial du bibliophile de Joannis Guigard, j'ai pu retrouver facilement les armoiries des Bussy-Rabutin, savoir : cinq points d'or équipolés à quatre de gueules, auxquelles il faut ajouter, d'après Beaume et d'Arbaumont (La noblesse aux Etats de Bourgogne), écartelé d'azur à une croix dentelée qui est de Balore.

Il resterait maintenant à déterminer à quel Rabutin nous avons à faire, et en quelle occasion cette peinture, qui paraît être un *ex-voto*, a été exécutée. Ici, je ne puis que me livrer à des conjectures, mais, grâce à la date qui nous guide, elles ne manqueront pas de vraisemblance. Vers la fin de 1551, Henri II était parti à la tête d'une belle armée pour conquérir Metz, Toul et Verdun, et faire boire les chevaux français dans la rivière du Rhin. Parmi ses compagnons se trouvait un François de Rabutin, fils puîné de Christophe, qui fut la tige de Bussy.

On croit savoir que ce gentilhomme, auquel on a attribué les commentaires de la Gaule-Belgique, bien qu'il ne parle jamais de lui-même, s'y comporta glorieusement. Or en juin et juillet 1552, les commentaires nous apprennent que Henri II étant tombé malade, les opérations languirent durant quelque temps. Cependant il y eut deux ou trois faits de guerre peu importants, tels que la prise de Bouillon et celle du château de Lumes, situé sur la Meuse, rivière portant bateaux. Ne peut-on imaginer que François de Rabutin, plus tard parvenu aux honneurs, et fort religieux de sa nature, ait voulu consacrer le souvenir de cet exploit, où probablement il assista, et peut-être courut quelque danger ? Ce n'est là qu'une hypothèse ; elle offre pourtant, je crois, quelque probabilité.

II.

LES DONS PATRIOTIQUES EN 1759 DANS LES PAYS QUI FORMAIENT ALORS LES DIOCÈSES DE SENS ET D'AUXERRE.

Il ne s'agit point ici d'un véritable manuscrit comme on l'entend ordinairement, mais bien d'un simple cahier, non relié, qui est intitulé : *Etat de la vaisselle portée à la monnaie de Paris.* « Le roi et la famille royale aiant jugé à propos d'envoier à la monnaie leur vaisselle d'argent pour subvenir aux besoins actuels de l'Etat, les princes du sang, les seigneurs de la cour et, à leur exemple, les citoyens riches, ont donné dans cette occasion les plus grandes marques de zèle en envoyant de même la leur. » Les

Digitized by Google

dépôts commencent à Paris, le 29 octobre 1759, et presque en même temps dans les provinces, et se terminent le 31 mars 1760. C'est vers cette époque que la fameuse table d'or de Sens fut aussi envoyée à la monnaie. Il n'en est pas fait mention en notre état. Les lieux où s'effectuent ces dépôts sont ceux où il y avait des monnaies particulières, telles que Rouen, Lyon, La Rochelle, Nîmes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Dijon, Perpignan, Orléans, Reims, Nantes, Grenoble, Aix, Rennes, Bourges, Caen, Tours, Metz, Strasbourg, Lille, Pau, Troyes, Poitiers, Besançon, Limoges et Amiens. Le poids de l'argenterie est évalué en marcs, onces et grains. Comme chacun sait, il y a 8 onces au marc, ou 64 grains, ou 192 deniers.

Ce n'était pas la première fois que dans les temps de crise on recourait au moyen extrême de fondre de la vaisselle d'or et d'argent. Sans remonter jusqu'à Saint-Epiphane de Pavie, qui sacrifia les vases sacrés de son église pour racheter ses diocésains, captifs des barbares, souvent, durant le moyen-âge, l'autorité des rois, la rapacité des seigneurs, avaient levé de lourdes contributions sur les trésors des cathédrales. Moins d'un siècle avant 1759, en 1689, durant la guerre de la ligue d'Augsbourg, Louis XIV, pressé d'un extrême besoin, avait tout simplement ordonné aux particuliers d'envoyer à la monnaie les meubles et ustensiles d'argent massif, et même la vaisselle au-dessus du poids de trois ou quatre marcs. Lui-même donna l'exemple, et fit fondre les meubles et les vases d'argent ciselés par Ballin, d'après les dessins de Lebrun, qui étaient un des principaux ornements de Versailles. L'art, dans ces magnifiques ouvrages, était bien supérieur à la matière, et l'on ne tira pas trois millions en argent monnayé de ce qui en avait coûté dix. La plus grande partie de l'argenterie des églises eut le même sort que celle des particuliers. Or en 1759, la France se trouvait aux jours les plus sombres de son histoire. La guerre de sept ans, commencée si brillamment en 1756, tournait à mal ; l'armée française, sous le général abbé de Clermont, remplacé par Contade, avait été ramenée presque jusqu'à nos frontières. Le trésor était à sec. Louis XV recourut à l'expédient de Louis XIV, et comme l'esprit national s'était réveillé sous le coup de nos désastres, l'entraînement fut général. Les princes du sang, les ministres, tout ce qu'il y avait de généreux et de riche à Paris étaient en tête. Le duc d'Orléans donne 5,691 marcs 6 onces 2 grains 1/2 ; le prince de Condé, 1,103 marcs 5 onces 1 grain ; le comte de Charolais, de sinistre mémoire, 813 marcs 5 onces 3 grains ; le comte de Clermont, le général battu par Ferdinand de Brünswick, 842 marcs 7 onces 5 grains ; le comte d'Eu, 1,442

Digitized by Google

marcs 2 onces 6 grains ; le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, 1,556 marcs 3 onces 3 grains 1/2 ; les frères Bourret, banquiers et fermiers généraux, 677 marcs 7 onces 7 grains 1/2 ; le marquis de Marigny, surintendant des bâtiments du roi, et frère de la Pompadour, 330 marcs 3 onces 3 grains ; le maréchal de Bellisle, nouveau ministre de la guerre, 2,023 marcs 2 onces 3 grains ; le cardinal de Bernis, 825 marcs 1 once 1 grain ; Cuginot de Lys, étudiant en droit, 25 marcs 1 once 1 grain ; Chevert, le héros de Pragues, 301 marcs 7 onces 3 grains 1/2 ; l'Hôtel-de-Ville de Paris, 433 marcs 6 onces 7 grains ; le maréchal de Richelieu, 88 marcs 6 grains 1/2 ; de Bougainville, le grand navigateur, 53 marcs 5 onces 7 grains 1/2. De simples bourgeois de Paris donnent jusqu'à deux et trois cents marcs. Le mouvement se propage en province, et j'ai relevé soigneusement tout ce qui concerne le département de l'Yonne actuel, et le pays formant les deux diocèses de Sens et d'Auxerre. Mon seul regret est de constater qu'Auxerre et l'Auxerrois se sont montrés peu généreux. Je ne trouve, dans la liste qui va être mise sous vos yeux, que l'évêque d'Auxerre, 124 marcs ; M. Deschamps de Charmelieu, 49 marcs 7 onces 3 grains ; M. Baudesson d'Auxerre, 23 marcs 6 onces 6 grains, et l'abbesse de Saint-Julien avec 89 marcs 6 onces 6 grains. Ni le chapitre d'Auxerre ni les riches monastères de Saint-Germain, de Pontigny, de Reigny et de Saint-Marien ne paraissent dans notre état qui pourtant semble complet. Quant à l'Avallonnais, il n'en est pas question même dans la liste des dépôts faits en Bourgogne, que j'ai fait soigneusement relever. Sens, au contraire, le Provinois et la Brie ont montré le plus louable empressement. J'ai eu la curiosité d'additionner les offrandes de tous ceux qui, particuliers ou communautés, appartenaient de près ou de loin au département actuel de l'Yonne, comme je l'ai indiqué ci-dessus. Je suis arrivé à un total exact de 4,035 marcs 129 onces et 30 grains 1/2. Il s'agit d'évaluer d'une manière aussi juste que possible ce que valait en monnaie ce gros poids d'argenterie. D'après l'édit du 18 juin 1726, rapporté dans son traité des monnaies par Abot de Bazinghem, le marc d'argent des ouvrages et vaisselles sans soudure à 11 deniers 12 grains, vaut 48 livres 13 sols 6 deniers. Celui d'argent à 12 deniers, vaut 51 livres 3 sols 6 deniers ; enfin pour les ouvrages montés avec soudure, évalués à 11 deniers 4 grains, le marc vaut 47 livres 12 sols 2 deniers. Abot de Bazinghem écrivant en 1764 et n'indiquant pas une autre valeur, on peut l'admettre comme étant déjà la véritable en 1759, si bien qu'en prenant une moyenne entre les trois évaluations ci-dessus, nous serons dans le vrai, je pense, en mettant le

Digitized by Google

marc à 49 livres. Faisant ensuite une multiplication très simple, nous obtenons un total de 206,515 francs comme résultat final des dépôts d'argenterie dans le département de l'Yonne, augmenté de ses annexes dans le Gâtinais, l'Orléanais et la Champagne.

Extrait de l'état de la vaisselle portée à la Monnaie de Paris et à celle de Dijon en 1759-1760.

		Marcs.	Onces.	Gram.
1759	Chopin, président de la cour des Monnoies	108	7	6 1/2
25 Novembre.	Le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État.	375	4	4 1/2
10 Novembre.	Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris	570	7	»
31 Octobre.	De Saint-Fargeau, avocat général . . .	33	»	4
3 Novembre.	Mme de Fulvy	144	2	6 1/2
17 —	Le marquis de Sépeaux, lieutenant des gardes du corps. . . . . (Est-ce Duprat de Brabançon, seigneur de Sépeaux ?).	57	1	»
7 —	Micault d'Harvelay, garde du Trésor royal (Micault d'Harvelay était baron de Toucy).	171	7	2 1/2
14 —	Le duc de Villeroy (un duc de Villeroy était comte de Joigny)	481	2	2
14 —	Le prince de Robeck (Montmorency-Robeck, seigneur de Villarnoul, etc.) . .	286	2	4
1er —	Soufflot, contrôleur des bâtiments du Roi.	43	4	3
15 —	Séguier, avocat général.	180	6	1
20 —	Douin, premier commis de M. de Saint-Florentin	54	3	3
17 —	De Lévry, commis de M. de St-Florentin.	155	3	2
3 —	Mme d'Aguesseau, veuve de M. le comte de Chastellux	204	»	3
4 Décembre.	Le duc de Mortemart. . . . . (Un de Mortemart était seigneur de Bray-sur-Seine, dans la baronnie duquel étaient comprises de nombreuses paroisses de l'Yonne).	196	7	6
5 Novembre.	L'évêque d'Auxerre	124	»	»
11 Décembre.	La duchesse de Villeroy (voir le duc de Villeroy ci-dessus).	158	4	1
18 —	La marquise de Lalande (près Toucy). .	84	7	»
22 —	De la Bussière, demeurant à Treigny . .	54	2	3
31 —	Le comte de la Rivière, vte de Tonnerre.	98	3	»
8 janvier 1760.	Les Bénédictins de Provins.	35	7	»
9 —	La paroisse de Moret, près Fontainebleau (était de l'ancien archevêché de Sens). .	37	3	4
10 —	Les religieuses de Saint-Dominique de Montargis (ancien diocèse de Sens) . .	16	5	4

Digitized by Google

22	janvier 1890.	Les religieuses de l'abbaye de Preuilly. .	37	3	5
22	—	Mme la Présidente d'Alègre, douairière, et Mme de Saint-Fargeau, aussi douairière	341	1	2
		Des mêmes (second envoi).	4	4	3
23	—	Les chanoines réguliers de St-Jean-lès-Sens	119	6	4
23	—	Les Célestins de Sens	36	6	»
23	—	Les Pénitens de Sens.	5	»	4 1/2
26	—	La Congrégation de Notre-Dame d'Étampes	57	4	2
26	—	L'abbaye de Morigny, près Étampes. . .	19	4	4
26	—	La paroisse Notre-Dame d'Étampes. . .	30	4	»
29	—	Les Bénédictins de Provins	32	»	2
29	—	L'abbaye Saint-Jacques de Provins. . .	101	2	4
29	—	Le Chapitre de Notre-Dame de Provins. .	35	2	4
30	—	D'Aguesseau l'aîné, conseiller d'État ordinaire	238	1	1/2
		(Un d'Aguesseau était seigneur de Maligny).			
1er	Février.	Notre-Dame de Melun	23	2	2
1	—	Mesdames de la Congrégation de Provins	21	»	4
11	—	Les dames Bernardines de Provins. . .	4	1	2
11	—	Les Cordeliers de Provins	13	7	1
11	—	La paroisse de Chenoise (élection de Provins, paroisse de l'anc. diocèse de Sens).	4	7	6
11	—	La fabrique de Champsenest (ancien diocèse de Sens).	2	3	5
11	—	La fabrique de Beton-Bazoches (Provins), ancien diocèse de Sens	7	2	2
11	—	Le Chapitre Saint-Nicolas de Provins . .	2	4	5
11	—	Le Chapitre Saint-Quiriace de Provins. .	29	2	»
12	—	Les Jacobins de Provins	12	7	5
13	—	Les Jésuites de Sens.	4	7	2
13	—	Les religieuses Saint-Antoine de Sens. .	20	»	3
13	—	Les religieuses Ursulines de Sens . . .	11	5	6
13	—	La paroisse de Chaumont	4	2	4
13	—	La paroisse Saint-Maximin de Sens. . .	»	7	2
13	—	La paroisse de Villenaux-la-Petite (Sens).	3	4	4
13	—	Le grand Séminaire de Sens	20	7	6
13	—	La fabrique Saint-Thibault de Joigny . .	10	6	6
22	—	La paroisse de Grandpuits (ancien diocèse de Sens), ...	4	1	2
29	—	La paroisse Saint-Pierre de Provins. . .	2	2	»
11	Mars.	Le petit Séminaire de Sens (maison de Chaulmes en Brie).	51	7	»
15	—	La paroisse de Châteaurenard.	15	1	5
15	—	La paroisse de Charny	4	5	1
15	—	La paroisse de Saint-Julien-du-Sault . .	7	6	3
15	—	La paroisse de Vallery	5	4	6

Digitized by Google

15	—	Les doyen, chanoines et chapitre de Sens (en or, 73 marcs 5 onces 6 gros 18 d.).			
17	—	La paroisse de Vimpelles (ancien diocèse de Sens)	7	5	»
19	—	Les Dames de la Congrégation de Nemours (ancien diocèse de Sens). . . .	28	7	6
22	—	L'église et fabrique de Souppes (ancien diocèse de Sens).	9	5	3
26	—	L'abbaye de Vauluisant.	26	1	5
28	—	Les Visitandines de Melun (ancien diocèse de Sens)	17	»	6

DIJON.

Du 12 novembre au 4 décembre 1759.

Le comte de Tavannes, commandant en Bourgogne. . .	400	7	6
De la Marche, 1er président du Parlement	186	»	12
Joly de Fleury, intendant.	292	»	6
De Clugny, conseiller au Parlement et intendant de Saint-Dominique (seigneur dans l'Yonne). Nuits-sous-Ravières. — Biens dans l'Avallonnais	141	2	»
D'Ogny, trésorier des États de Bourgogne	220	6	12
De la Marche (2e envoi).	274	6	»
Joly de Fleury (2e envoi).	18	2	»
Marlot, maire de Dijon.	17	6	12
Le comte de Tavannes (2e envoi)	4	4	6
De Buffon, intendant du jardin du Roy	100	4	9
L'évêque de Dijon	25	4	6
Potier, commissaire de la marine à Auxonne	24	2	18
De Champrenault, commandant la ville de Dijon. . . .	31	»	»

Du 4 décembre 1759 au 7 janvier 1760.

De Grammond, président à la Chambre des comptes. . .	47	4	12
De Buffon	61	4	»
De la Martine.	39	5	12
Poulletier, receveur général des domaines.	40	6	12
De Vergennes, président à la Chambre des Comptes . .	40	7	»
Mme la comtesse des Barres	14	1	6
Prieuré de Maizière, ordre de Cîteaux.	185	2	»
De Villemont, conseiller au Parlement	47	1	6
De Varenne, secrétaire des Etats de Bourgogne	122	6	»
De la Valette, capitaine de vaisseau	280	»	»
Mme Rigoley	411	7	18
De Montigny, directeur des fermes.	200	4	6
De Bouhier de Chevigny	148	»	»
De Montdragon, maître d'hôtel du Roy	339	3	18
Gaudelet, écuyer.	16	5	18
De Bressey, seigneur du Bassin.	60	»	»
Vaillant.	8	2	18

Digitized by Google

Cureau, prêtre à Chaillon	12	7	»
Les Visitandines de Dijon	161	2	18
Lamy de Sameroy, ancien conseiller au Parlement	323	4	»
Mme la présidente Riezard	355	»	12
Ruffey, président	170	1	6
Perrault, maire de Châlons	4	1	3
Le chevalier Bouhier, brigadier des armées	249	5	»
L'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre	89	6	6
Le marquis d'Inceny, de Châlons	158	»	»
Les Jacobins de Dijon	73	1	18
Mme la présidente de Versalieux	79	2	6
L'abbé Bassin	63	2	»
Les religieuses du Refuge de Dijon	61	1	12
Mme la présidente de Périgny	127	5	12
Mme de Migieux	236	1	6
De Buffon (second article)	30	5	12
Mme de la Forest	230	3	»

Du 8 janvier au 29 février 1760.

Les Cordeliers de Dijon	30	6	»
Michelmot de Ganet	3	7	»
Meot, demeurant à Châtillon	14	3	»
Vaillant, demeurant à Châtillon	62	4	»
Les Chartreux de Dijon	40	7	12
Le président Cœurderoy	79	3	18
De Connigaut	52	3	15
L'abbé Dusert	60	2	»
Le marquis de Longecour, capitaine de cavalerie	129	6	»
Le président de Ruffey	20	6	21
De Changy, major de cavalerie	78	4	18
Les Bénédictins de Dijon	71	1	6
Les Ursulines de Dijon	91	5	12
La Congrégation des Artisans	24	4	»
De Gurgy, chevalier de Saint-Louis	17	6	6
La Congrégation des Écoliers	31	2	18
Dauxilly, trésorier de l'extraordinaire des guerres	79	7	15
Mesdemoiselles du Laurent	18	2	6
De Lévy	73	5	6
Gautier, conseiller au Parlement	115	5	18
Petit de Bressez	8	6	3
Le président de Lantenay	126	7	12
Borde du Châtel, de Bourg-en-Bresse	12	2	»
Liebeau, substitut du procureur général	59	1	6
Séguin, secrétaire du Roy	119	6	6
Bouin, chevalier de Saint-Louis	61	7	12
Ursulines de Saint-Jean-de-l'Aune	22	5	12
Les Bernardines de Dijon	23	6	»
Nicaise, maître des comptes	15	6	12

Digitized by Google

Le marquis de Villeneuve	170	7	»	
Liégard, marchand orfèvre	50	2	»	
Le président de Saint-Seume	103	»	6	
Balot, trésorier de France	74	6	12	
Petitot, greffier	19	7	22	
Mademoiselle Motot	7	3	3	
Joly de la Borde	80	5	21	
De Mollera, secrétaire du Roy	48	7	12	
Les Jésuites de Dijon	98	7	»	
Robelot, général de la Monnoye	4	3	18	
De Chavoisy, de Châtillon	49	6	6	
Le Beau, conseiller au Parlement	67	»	12	
Abbaye du Lieudieu, de Beaune	34	1	1	12
L'évêque de Mâcon	112	5	21	
Chapitre Saint-Pierre de Mâcon	212	1	3	
Le comte de Lautagne	74	1	12	
Les religieuses de La Ferté	36	5	15	
De Clermont-Tonnerre, maréchal de camp	110	2	18	
Mme la marquise de Massol	145	3	10	12
La comtesse de Brouindon	37	2	3	
La chapelle de M. Dauvillars	54	1	3	
Jobard, payeur des gages du Parlement	58	4	9	
Motot (un étui d'or), 2 onces 22 gr.				
De Chatoillenot	23	4	6	
Le président de Lagez	86	3	19	12
Le Prieur d'Auxonne	51	»	12	
De Martine	161	6	9	
Jacob, marchand à Dijon	17	4	21	
De Propiat, directeur des Domaines	40	6	13	12
De Laranisse, d'Auxonne	52	6	15	
Potier, commissaire de la marine, à Auxonne	43	4	3	
De Flameray, d'Auxonne	42	6	21	
La comtesse de Suremin (en or, 3 onces 4 gr. 6 décig.).				
De Darfossé, d'Auxonne	20	»	3	
Le maréchal de Clermont-Tonnerre	313	2	»	
Guillemot, orfévre (en or, 5 onces 14 décig., et en argent.	83	5	»	
Le comte de Jaucourt	130	5	5	
Boileau, receveur du tabac à Châlons	74	4	12	
De la Chaise	18	4	18	
De Villediat, conseiller au Parlement	7	3	15	
Vaillant, maître des comptes	56	3	13	12
Salins, maître des comptes	37	»	»	
Le même	21	7	12	
Mme de Chintré	206	7	18	
Mme Henry	81	5	21	
De Locré, directeur général des fermes. à Châlons	51	4	19	
MM. Séguin	40	2	18	

Digitized by Google

De Blancey, secrétaire des États	48	6	15	
Mme de la Vernette du Mâconnais	172	5	18	
De la Cerve, de Mâcon	216	4	7	12
De Montplaisant, ancien président au Parlement	168	6	3	
Le marquis Le Camus, capitaine au régiment des gardes françaises	204	4	21	
Champion	56	3	22	12
Vaudremont	2	7	13	12
De Quincy, conseiller au Parlement	93	»	15	
Jeannin, ancien conseiller	22	»	5	
De Valetiné, lieutenant du roi à Châlons	77	7	6	
De Charmelieu, receveur	49	7	3	
De Baudesson, d'Auxerre	23	6	6	
L'abbé de la Cour, chanoine	22	»	6	
Guillemot, marchand orfèvre	41	6	»	
De Sainte-Colombe, conseiller au Parlement	13	1	»	
Joly de Blaisy, conseiller honoraire	136	1	6	
De Gondrecourt, de Chaumont	80	7	3	
De Quintin, procureur général du Parlement	13	2	10	12
De Queney, conseiller au Parlement	2	7	6	
L'abbé de la Loge, chanoine de la Sainte-Chapelle	51	3	3	
De Colmont, commis principal des guerres à Châlons	20	3	18	
Jaumon	47	7	15	
La Visitation de Châlons	57	1	»	
L'abbaye de La Ferté	115	»	18	
La comtesse de Chaminard	365	2	»	
De Frassant, écuyer	16	6	21	
Le président de Bourbonne	273	4	12	
La comtesse de Rochouard	250	5	9	
L'abbesse de Lanezard, à Châlons	17	3	21	
Berton de la Motte, à Auxonne	4	3	21	
De la Faye	43	12	»	
L'évêque de Mâcon	345	7	18	
Jordier, ancien chirurgien major de la gendarmerie	141	1	18	
Mademoiselle Lamy	128	6	18	
Jacobins de Langres	19	4	18	
Guillemot, orfèvre (en or, 119 marcs 3 onces 10 g.)	62	4	12	
Mlle Normand (un étui d'or), 1 once 12 g., et en argent	19	2	12	

III.

MANUSCRIT DE JEAN SCOT.

Il existe au trésor de la cathédrale d'Auxerre un commentaire sur le premier et le second livre des sentences de Jean Duns, vulgairement appelé Jean Scot ou le docteur Subtil. Ce célèbre théologien et philosophe naquit en Ecosse, vers l'an 1274, et

Digitized by Google

mourut tout jeune à Cologne vers 1308. Il fut pour les Franciscains ce que Thomas d'Aquin, dont il devint le rival et l'adversaire, était pour les Dominicains. Luc Wading, l'auteur des Annales minorum (Lyon 1639), signale comme la plus remarquable de ses œuvres les *Distinctiones in quatuor libros sententiarum*, où la dialectique sophistiquée de l'auteur, très proche parente de celle de Spinosa et d'Hégel, éclate dans tout son jour et exigerait, dit-on, les qualités d'un bon géomètre pour la bien comprendre. Notre manuscrit contient le premier et le second livres incomplets de cet ouvrage. Les caractères de l'écriture fort abrégés, presque cursifs, indiquent la fin du XIIIe, ou le tout commencement du XIVe siècle. Le texte est accompagné de notes marginales, même de figures géométriques qui paraissent de la même époque, mais dont l'encre plus pâle semble trahir une autre main. Ce manuscrit n'aurait pas mérité une attention plus grande que les autres, sans une circonstance vraiment curieuse. A la fin du volume, et sur l'une des gardes de la couverture, on trouve un acte en bonne et due forme, daté du dernier jour de février 1469, duquel il résulte que noble Michel Ferratier, procureur de Pougy, mandement de Châteauneuf en Valromey, l'a vendu aux frères Jean Bertrand, prieur, et Jean Girardin, sous-prieur, du couvent des frères prêcheurs de Chambéry, pour le prix de neuf florins d'or petit poids. Sont témoins : Antoine Favre, du Bourget, Constance Myrator, apothicaire, et Pierre d'Ostat, habitants à Chambéry.

Tous ces noms subsistent encore parmi la population chambérienne. En 1469, le duc régnant de Savoie était Amédée IX, dit le Bienheureux, qui mourut à Verceil le 30 mars 1472, et son duché comprenait alors tous les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Ain, notamment le Valromey. Quant aux florins d'or petit poids, durant la seconde moitié du XVe siècle, ils valaient en pouvoir relatif, s'il faut s'en rapporter aux tables de Cibrario (et à mes souvenirs), de 23 fr. 75 à 25 francs. Notre manuscrit représenterait donc aujourd'hui une somme de 223 fr. 75 à 225 francs. Bien que l'imprimerie ne fût point encore implantée en Savoie, on comprendra que c'était cher, et qu'il était bien difficile de se procurer des livres à cette époque.

Outre que le contrat de vente d'un livre en 1469 est toujours chose intéressante, n'est-il pas singulier que ce manuscrit, acheté par les Dominicains de Chambéry en 1469, se retrouve au trésor de notre cathédrale en 1887 ? Comment cela a-t-il pu se faire ? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

S'il faut s'en rapporter au texte de l'achat, nous aurions entre

Digitized by Google

les mains un original écrit par Jean Scot lui-même. On y lit, en effet : « Nobilis Michael Ferraterii procurator pougiaci... tradidit et transposuit.... hunc quem asseruit justo et legali titulo habuisse codicem... (manu) magistri Joannis Scoti... » A la place où j'ai restitué manu se trouve une trace de rature, qu'à mon avis on peut interpréter de la sorte. S'il en est ainsi, notre manuscrit serait de 1306 ou de 1307, car la riche ornementation qui le devait décorer étant incomplète, on peut présumer qu'elle a été interrompue par la mort de l'auteur, arrivée en 1308.

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉODORE DE BÈZE

Par M. Francis Molard.

QUAND THÉODORE DE BÈZE A-T-IL ROMPU AVEC L'ÉGLISE ROMAINE ?

M. Chérest, dans le second volume de ses *Etudes sur Vézelay* (page 348, en note), nous apprend que Théodore de Bèze, originaire de Vézelay, où sa famille était des mieux posées, aurait été, dès sa première jeunesse, pourvu de nombreux bénéfices, parmi lesquels le prieuré de Villeselve, situé dans le diocèse de Beauvais, et membre dépendant de l'abbaye de Vézelay. C'était alors un usage s'accordant mal avec les bonnes traditions de l'église, que d'accorder des cures, des chapelles ou des prieurés, à des enfants atteignant à peine aux premières années de l'adolescence ; témoin le fameux Calvin, qui, dès l'âge de douze ans, reçut une des chapellenies de Gesine, située à l'entrée du chœur de la cathédrale de Noyon, ce qui ne l'empêcha pas, six ans plus tard et pendant qu'il était encore aux écoles, d'être nommé curé de Saint-Martin de Martheville, et d'occuper ainsi deux fonctions qu'il n'exerçait point directement. Quoiqu'il en soit, et pour en revenir au réformateur vézelien, M. Chérest n'indique pas la source d'où il a tiré ce renseignement, ni à quelle époque de Bèze se serait, ou aurait été dessaisi de ces bénéfices, époque qui, à mon sens, doit donner le moment précis de sa scission d'avec l'église romaine. Or en inventoriant le fonds très réduit de Vézelay, que nous possédons aux Archives de l'Yonne, j'ai découvert un petit cahier contenant une copie du XVIIe siècle des décisions du chapitre de Vézelay concernant les prieurés qui en dépendent, du 31 octobre 1530 au 19 octobre 1612. Dans ce petit cahier, on trouve, je traduis :

« Chapitre tenu le 16 du mois de décembre de l'an du seigneur 1547, de Douhet, trésorier, Desquieux, chantre, Dassigny, Chacheré,

Digitized by Google

de Prelat, Moré, la Pesze, Bardin, Jarrige, Colon, Lespinasse, sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, ladite requête a été remise jusqu'à ce que le chapitre soit plus au complet, et que l'on ait délibéré sur la conduite à tenir pour que le chapitre n'ait à souffrir aucun préjudice (fol. 284).

« Chapitre général de l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay, célébré le lundi après le dimanche où l'on a chanté pour l'introït de la messe, Cantate, le 30 avril de l'an 1548. De Douhet, trésorier, Desquieux, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, demandant à ce qu'on lui accorde la permission de céder, ou de résigner, ou d'abandonner autrement ledit prieuré de Villeselve, pour lui, et pour cette fois seulement, et par dérogation à l'union contenue dans les bulles pontificales, il y a été fait droit, sous condition cependant que celui à qui il cèdera, ou en faveur de qui il résignera, sera tenu de faire reconnaissance ou obligation d'une somme de 30 livres, dues chaque année, le jour du chapitre général.

« Chapitre tenu à Vézelay, le vendredi 20 juillet de l'an du seigneur 1548. De Douhet, trésorier, etc., etc. Sur la requête faite par maître Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, il a été permis à lui, de Bèze, et à son résignataire immédiat, de résigner simplement et d'abandonner ledit prieuré, sous les charges et pour les raisons contenues dans la transaction faite, de telle sorte qu'il n'en puisse sortir préjudice pour le chapitre, ni d'autre part aux lettres de réduction de la régularité en sécularité (fol. 287). »

L'indication des folios a trait aux registres capitulaires qui sont perdus. Quelques mois après cette dernière conclusion, le 4 janvier 1548 (1549, nouveau style), les chanoines de Vézelay résolurent d'unir ce prieuré à la mense capitulaire. Et le 2 janvier 1552, lesdits chanoines passent aux trois frères Cavet, d'Avignon, dont l'un est prêtre, un bail général de tout le prieuré de Villeselve.

Quant à la transaction intervenue entre Théodore de Bèze et les chanoines, je n'ai, malheureusement, pu la retrouver. Villeselve étant du diocèse de Beauvais, je me suis adressé à mon confrère de l'Oise pour obtenir de plus amples renseignements. Mais le succès a été médiocre. Aux archives départementales, il n'y a que des baux signalés dans l'inventaire, et datés d'une époque bien postérieure à celle dont il est question. Cependant M. Couard-Luys m'a envoyé un extrait de l'Annuaire de ce département pour l'année 1833, qui a puisé à je ne sais quelle source. Il y est dit que Théodore de Bèze, élève et disciple de Calvin, possédait en commande le prieuré de Villeselve en 1542 et rien de plus, du

Digitized by Google

moins quant à mon sujet. Je croyais donc avoir trouvé ou à peu près la date précise à laquelle Théodore de Bèze avait rompu avec l'église romaine, lorsqu'est survenu un incident qui a dérouté toutes mes conjectures.

En faisant l'inventaire du trésor de la cathédrale, je suis tombé sur une magnifique bible protestante imprimée en 1567. Cette bible contient la traduction des psaumes de Marot, achevée par de Bèze. Elle est précédée d'une préface de ce dernier, rédigée en un sens tout à fait calviniste, et datée de Genève, 10 juin 1543. Admettre que Théodore de Bèze fût encore prieur régulier de Villeselve (car l'on débattait encore sur l'effet de la bulle de sécularisation obtenue, s'il faut en croire quelques-uns, par le dol et la fraude), et publiât ouvertement, même à Genève, un pareil ouvrage, me paraissait impossible. J'ai donc envoyé à M. Weiss une note qu'il a bien voulu insérer dans le dernier bulletin historique et littéraire du protestantisme français. Il y a ajouté quelques explications dont je m'empresse de faire profiter la Société.

D'après lui, les extraits des conclusions capitulaires ne font que confirmer ce que l'on savait déjà, et dont a parlé entre autres la *France protestante*. A la suite d'une grave maladie, Théodore de Bèze rompit ouvertement avec le catholicisme, et arriva à Genève le 23 ou le 24 octobre 1548 avec Claudine Denosse, qu'il épousa plus tard. Quant à la traduction des psaumes, il est constant qu'il ne l'entreprit qu'en 1550. Aussi M. Weiss est d'avis qu'il doit y avoir erreur d'impression, et qu'il faudrait lire 1553 au lieu de 1543.

Quoiqu'il soit, les extraits des registres capitulaires de Vézelay nous apprennent ce qui était encore inconnu, c'est que dès le 16 décembre 1547, Théodore de Bèze avait pris définitivement son parti, et cherchait à se débarrasser des liens qui le retenaient encore au catholicisme.

M. Blin, notre nouveau vice-président, a eu l'obligeance de me communiquer une note tirée de la collection Grenus, de Genève, ainsi conçue : « 3 mai 1547, huit gentilshommes français, parmi lesquels est Théodore de Bèze, arrivent ici et obtiennent permission d'y rester. » Cette note, qui semble reculer de plusieurs mois l'arrivée à Genève de notre Vézelien, ne me paraît point contredire les extraits cités plus haut et qui prouvent que dès décembre 1547, Théodore de Bèze s'était donné définitivement au protestantisme.

TEXTE LATIN DES EXTRAITS DES CONCLUSIONS CAPITULAIRES.

Capitulum tentum die 16 mensis decembris anno Domini 1547, De Douhet thesaurarius, Desquieux cantor, Dassigny, Chachere, de Prelat, More, la Pesze, Bardin, Jarrige, Colon, Lespinasse.

Digitized by Google

Supra requesta facta per magistrum Theodorum de Besze, priorem de Villarisylva, dicta requesta remissa usquequo fuerit capitulum amplius congregatum, et consuletur quomodo sit faciendum ne capitulo preindicium inde oriatur. (Fol. 284).

Capitulum generale ecclesie Beate Marie Magdalene Vezeliacensis celebratum die lune post dominicam qua cantatum fuit pro introitu missæ, Cantate, 30 mensis aprilis anno Domini 1548, De Douhet thesaurarius, Desquieux, Chachere, More, la Pesze, Jarrige, Colon, Loron, Ferroult, A. Desquieux, J. Murat, de Gerbe, Pompanon.

Super requesta facta per magistrum Theodorum de Besze, priorem de Villarisylva ad hoc quod sibi concedatur permissio cedendi, seu resignandi, aut permutandi, aut alias, prioratum prædictum de Villarisylva pro se, et pro hac vice duntaxat, et citra derogacionem unionis in bullis contente, ita tamen quod ipse tenebitur, et ille in cuius utilitatem cedet aut resignabit, facere recognicionem seu obligacionem de somme triginta librarum debitarum capitulo quotannis in die capituli generalis. (Fol. 285, p. 2).

Capitulum tentum die veneris 20 mensis Julii anno Domini 1548.

De Douhet thesaurarius, etc., etc. Super requesta facta per magistrum Deodatum de Besze, priorem de Villarisylva, permissum eidem de Besze, et suo resignatario proximo, dumtaxat resignare, cedere et dimittere, dictum prioratum, oneribusct causis contentis in transactione facta, ita quod preiudicium generare non possit capitulo, nec in ceteris preiudicare literis reductionis de regularitate in secularitatem. (Fol. 227).

Villeselve, Villeserve (*Villaris sylva*, *Villa in sylva*, *Silvaci villa*), à la limite nord-ouest du canton, à l'ouest de Berlancourt et de Guiscard.

Il y avait aussi un prieuré d'origine fort ancienne, sur lequel l'abbé de Vezelais avait inspection et autorité, ce qui fait présumer que le prieuré était primitivement une Celle dépendant du célèbre monastère de Vezelais. A la suite d'un différend entre Aubry, abbé de ce couvent, et l'abbé de la collégiale de Ham, le pape Innocent II, par un jugement rendu en 1136, ôta les églises de Golancourt et de Villeselve à ce dernier établissement, pour les transporter au prieur de Villeselve.

Théodore de Bèze, élève et disciple de Calvin, possédait en command le prieuré de Villeselve en 1542 Ce bénéfice fut résigné en 1621 par Nicolas Jacquart, chanoine et écolâtre de Noyon, aux Minimes de Chauny, qu'il avait fondés deux années auparavant. La conventualité avait été détruite bien antérieurement ; l'abbé de Vezelais se réserva alors la nomination aux cures dont le prieur avait le patronage.

La chapelle du prieuré subsiste encore ; on y dit la messe le jour de Sainte-Madeleine.

Précis statistique sur le canton de Guiscard, arrondissement de Compiègne (Oise), par Graves. (Extrait de l'Annuaire du département de l'Oise de 1833).

Digitized by Google

CHAPITRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Par M. Ch. Joly.

Le 5 novembre 1827, décédait, à Auxerre, faubourg Saint-Martin-lès-Saint-Marien, l'un des plus singuliers originaux qui aient jamais foulé le pavé pointu de notre ville. (Oh ! le pavé d'Auxerre, avant 1830 !)

Le défunt se nommait Louis Crochot, célibataire, âgé de 82 ans, né à Venouse, canton de Ligny-le-Châtel et, (ce sont là les termes de son testament), « ancien Chapelain, Chanoine, Curé-Adminis-« trateur, Curé-Chantre en dignité, Commissaire du Gouverne-« vernement, *Conseiller de Préfecture.* » C'est là le bouquet ! (1)

Cet étrange paroissien laissait un testament olographe orné de

(1) Crochot père était fermier du domaine de Beauvais, sis commune de Venouze, propriété de l'abbaye de Pontigny, et qui fut vendu 50,000 livres le 11 avril 1791 à Gabriel Crochot, frère cadet de Louis Crochot.

Après avoir été quelque peu dégrossi à Chablis et à Villy, Louis Crochot vint à Auxerre. Il traversa le collége de Montaigu. Il y soutint, paraît-il, après son cours de philosophie, une thèse de mathématiques transcendantes. Puis il entra au séminaire de Saint-Nicolas, l'un des plus célèbres de Paris. C'est là qu'il suivit les cours de la Sorbonne. Assurément les bons enseignements ne lui avaient pas manqué.

Ordonné prêtre, il fut nommé successivement : desservant de Bonny-sur-Loire, vicaire de Gien, chanoine de la collégiale de cette ville, curé de Beines, près Chablis, et, en 1779, curé de Germigny.

En 1791, il devient administrateur du district de Saint-Florentin, membre de la société populaire de cette ville.

Pendant la bagarre révolutionnaire, où tant d'autres laissèrent leur fortune et leur vie, il trouva le moyen de s'enrichir, les uns disent au

Digitized by Google

codicilles : (tout un poëme !) « On ne fera aucune dépense à mon « inhumation, on ne sonnera pas les cloches, elles ne sont point « entendues des morts et elles fatiguent les vivants ; on ne con- « duira mon corps dans aucune église. Le temple le plus auguste « est la voûte des cieux et le plus beau luminaire est celui « des astres. (Oui, mais quand le temps est couvert ?) « Il vaut

moment de l'invasion de la Hollande, en 1794, les autres en trafiquant des biens nationaux.

Disons, toutefois, à sa louange qu'il se refusa, en 1793, à rendre ses lettres de prêtrise, déclarant hautement, ce qui était alors courageux et périlleux, vouloir garder son caractère sacerdotal, — moins les vertus, toutefois, paraît-il.

Il fut nommé commissaire du Directoire près le canton de Chablis. En cette qualité, il composa et fit chanter, à la fête dudit canton, le 20 nivôse an VIII (9 février 1800), un hymne à la paix.

C'est à cette époque que parut une brochure intitulée : *Vie du bienheureux Louis Crochot*, avec cette épigraphe peu flatteuse :

« Chaque instant de sa vie est chargé de souillures,
« Elle n'est qu'un tissu de crimes et d'ordures. »

Louis Crochot attribua ce pamphlet à dom Simon Depaquy, ancien procureur de l'abbaye de Pontigny, frère du dernier abbé, et qui s'était retiré et marié à Chablis. Crochot l'appelle *Le Bûcheron des Ardennes*.

Il en résulta une polémique des plus vives et des moins édifiantes.

Louis Crochot exerça, ensuite, les fonctions de conseiller de préfecture de l'Yonne, depuis le 8 brumaire an IX jusqu'au 9 février 1816.

De 1816 à 1827, il vécut dans la retraite.

En 1826, il publia un volume in-12 sous ce titre : *Recherches sur le bonheur de l'homme dans l'ordre physique, moral et social*, pâle réminiscence des théories de Jean-Jacques Rousseau, sorte de bric à brac politique, physiologique et philosophique ; œuvre déclamatoire et sentimentale où sourcent parfois des passages pétillants d'esprit et de bon sens, mais noyés dans le galimatias. Crochot y professe jusqu'à l'art d'élever les enfants au berceau (où diable l'avait-il appris ?) et il y traite, par avance, les sujets mis au concours par son testament.

L'œuvre se vendait *au profit des Grecs*, que Missolonghi avait alors mis à la mode. Cela a dû, assurément, faire moins d'argent que *les Messéniennes*.

Louis Crochot laissa, en mourant, une réputation, malheureusement trop justifiée, d'avarice et de bizarrerie.

Il avait déployé, dans la vie publique, la même avidité dont il avait donné tant de preuves dans le cours de sa carrière ecclésiastique.

Il n'est point de faveur, il n'est point de charge qu'il n'ait sollicitées, ainsi que le prouve sa volumineuse correspondance.

Indépendamment de ses immeubles situés à Auxerre et dans le canton

Digitized by Google

« mieux essuyer les larmes des malheureux. » Louis Crochot ne tenait sans doute pas ce langage, au temps où il était Chanoine. Bref, c'est là l'un des premiers exemples d'enterrement civil qui aient été nn és dans notre ville et, chose curieuse, sous la Restauration. Louis Crochot instituait un légataire universel. Il choisissait pour exécuteurs testamentaires : « Messieurs les admi- « nistrateurs de l'Hôpital » qui, disait-il, « doit être établi au ci-devant couvent de Saint-Germain ». Il soumettait, d'avance, à ces Messieurs toutes les contestations qui pourraient subvenir relati-

de Ligny-le-Châtel, Louis Crochot léguait à ses héritiers des créances et un immeuble sis à Paris, rue Saint-Louis et place Royale.

M. Emile Lorin, ancien maire d'Auxerre, conseiller général de l'Yonne, possède, dans sa curieuse collection de documents locaux, des cartons entiers remplis par la correspondance et les œuvres inédites de Crochot. Par une singulière coïncidence, on y trouve deux lettres autographes de Davout, l'une datée du 2 messidor an XII (21 juin 1804), alors que colonel-général de la garde impériale et déjà maréchal de l'Empire, il commandait le camp de Bruges, près Ostende ; l'autre, datée du 1er avril 1815, alors qu'il était ministre de la guerre. Toutes deux, de pure politesse, contiennent des remerciements, par le maréchal, à des adressses de félicitations que lui avait adressées, à cette double occasion, l'envahissant et écrivassier Crochot (un vrai Passe-partout).

Enfin, il existe, aux archives du département de l'Yonne, les pièces suivantes :

1° Lettres de Champion de Cicé, évêque d'Auxerre (1769), accordant à Louis Crochot, clerc du diocèse d'Auxerre, les ordres mineurs (Sceau en cire rouge).

2° Demande adressée au Saint-Siège par Louis Crochot et octroi, audit Crochot, de la chapellenie de Sainte-Marie première de Chablis, du diocèse de Langres, ledit bénéfice étant devenu vacant par suite du mariage du titulaire, membre de la famille d'Esparre, simple clerc et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (1771).

3° Lettres sur parchemin, avec sceaux pendants sur lacs de même matière, contenant recommandation, en faveur de Louis Crochot, clerc du diocèse d'Auxerre, maître ès arts, chanoine de la collégiale de Saint-Etienne de Gien, chapelain de la chapellenie de Sainte-Marie première, le tout d'un rapport de 440 livres de petits tournois ou environ, à l'évêque et au chapitre d'Auxerre, à l'abbé et au couvent de Saint-Germain, à l'abbé et au couvent de Saint-Martin de Tours, à l'archevêque et au chapitre de Sens, pour faire obtenir audit Crochot un des premiers bénéfices vacants (1772-1774).

4° Lettres de première tonsure cléricale (sous-diaconat) accordées par l'évêque de Nevers à Louis Crochot, de la paroisse de Venouse, diocèse d'Auxerre (20 décembre 1776).

Digitized by Google

vement à son testament, et il s'en produit encore fréquemment (1). Il faisait de nombreux legs, soit en argent comptant, soit à titre de rente viagère. Il instituait des rosières, à Venouse et à Pontigny (2) ; cérémonies rigoureusement observées jusqu'à ce jour. Il y a des gens qui ne doutent de rien ! A Auxerre, la municipalité a été moins brave. Elle n'a pas osé garantir la possibilité de l'exécution périodique d'un pareil legs. Véritable crime de lèse-galanterie vis-à-vis de nos jeunes Auxerroises !

De plus, le sieur Crochot fondait, dans les mêmes communes, des écoles primaires dites : à la Lancaster, mais qui se sont modifiées depuis (3).

Louis Crochot prescrivait, minutieusement, l'édification d'une : *Isle de la Rosière*, dans sa propriété de Saint-Martin-lès-Saint-Marien. Le légataire universel était tenu d'y ériger, « en pierres « non *Gélisses*, un monument style néo-grec, flanqué de deux « petits pavillons et destiné à recevoir le cœur du testateur. » Ce singulier temple que les promeneurs peuvent toujours contempler sur la route de Monéteau, et que ses fortes grilles n'ont pu protéger contre les pierres lancées par les galopins à la statue du sieur Crochot, est couvert d'inscriptions prétentieusement sentimentales, souvenir d'une lamentable époque, et toutes rédigées par le défunt : « Isle de la Rosière. Don de M. Crochot, en son « vivant Conseiller de Préfecture de l'Yonne. Les Champs-Elysées « consacrés à la rosière, en attendant les Célestes. » (Mon Dieu ! quelle tendresse pour les rosières chez ce virginal octogénaire !) —

(1) En échange, il n'a laissé à l'hospice qu'une parcelle de vigne, lieu dit Brichou, aujourd'hui arrachée, terrain grevé de servitude de passage, don illusoire, charge sans profit.

(2) Le couronnement de la rosière a lieu, tous les deux ans, alternativement à Venouse et à Pontigny. En 1888, ce sera le tour de Venouse, et en 1890 celui de Pontigny. Chaque rosière touche 200 fr. Crochot n'avait pas le mérite de cette invention. Avant lui, Saint-Médard, évêque de Noyon et contemporain de Clovis, avait fondé, à Salency (Oise), une fête de la Rosière, cérémonie toujours en vigueur.

(3) Louis Crochot avait légué à Venouse une habitation assez modeste, avec jardin, pour servir de maison d'école et de mairie. Le tout a été vendu en 1883, suivant autorisation préfectorale et avec assentiment des héritiers Crochot, pour couvrir une partie des frais de construction d'une nouvelle école plus vaste et mieux appropriée aux exigences modernes. Venouse jouit, en outre, d'une rente annuelle et perpétuelle de 270 francs affectée aux dépenses de l'instruction primaire.

Pontigny a été doté d'une rente annuelle et perpétuelle de 200 francs pour la même destination.

Digitized by Google

« Passant, comme toi j'ai vécu ! Comme moi tu mourras. Respecte « ma cendre pour que l'on respecte la tienne. Quelques parcelles « de poussière, voilà tout ce qui reste des biens de la terre, tels « immenses qu'ils soient. »

Le bonhomme ordonnait qu'il fût fait deux morceaux de sa dépouille : 1° Son cœur, lequel devait être mis dans l'alcool, en attendant que la chapelle laïque qui lui était destinée fût en état de le recevoir. Le surplus de son corps, mis dans un tonneau également plein d'alcool, (vous allez voir quelle imprudence !) devait être transporté et inhumé à Venouse son pays natal.

Ces prescriptions, *quasi alcooliques*, amenèrent plusieurs incidents qui, pendant plusieurs années, donnèrent le branle aux bonnes langues auxerroises. Je crois avoir bien le droit de les rappeler ici, sommairement, et sans crainte de froisser aucune susceptibilité légitime. D'abord, ces faits sont tombés dans le domaine public. Puis, ma bien chère et très vénérable aïeule paternelle, née Félicité Crochot et décédée presque centenaire en 1855, m'a, dans mon enfance, bien souvent confessé, en se signant, (car c'était une catholique très fervente), qu'elle était, au degré non successible, parente de ce prêtre laïcisé. J'ai donc un millionième de sang de Crochot dans les veines.

Voici les faits :

Le lendemain du décès, le légataire universel fit procéder, par Monsieur le président Chardon, à l'ouverture du testament, cérémonie rarement négligée par les héritiers.

Arrivé à la clause concernant la translation des restes du défunt, M. le président s'arrête, et relevant ses lunettes à la hauteur de son front :

« Messieurs, permettez-moi de vous donner un conseil d'ami. « C'est de vous munir d'un congé avant de procéder à cette « opération; sans quoi, les commis de la Régie pourraient confis- « quer monsieur votre oncle et le mettre en fourrière. »

Tête du légataire stupéfait !

Grâce à cet excellent avis, il échappa aux tracasseries du fisc, mais le défunt fut moins favorisé que son neveu.

Car, la chronique rapporte que les charretiers chargés de conduire à Venouse ce funèbre colis, par un froid des plus piquants, (cette race est, comme la Vérité, trop fréquemment altérée), mirent la pièce en perce, et que l'infortuné Crochot (écœurante profanation !) arriva tout à fait à sec à sa destination dernière (1).

(1) Les partisans de Crochot prétendent que c'est là une invention *cléricale*. Nos lecteurs apprécieront.

Digitized by Google

Nelson, le vainqueur de Trafalgar, enseveli dans son triomphe et dans un fût de rhum, avait été, paraît-il, à bord de son vaisseau *le Victory*, victime de pareille indélicatesse, de la part du matelot préposé à sa garde. Crochot aurait dû se tenir pour averti. Vraiment, à quoi servent les leçons de l'histoire ?

Enfin, et c'est là le point essentiel de mon récit, Louis Crochot instituait un prix tendant à *propager* la vertu.

Je n'oserais affirmer que, depuis la fondation Crochot, la Vertu ait jeté de plus profondes racines dans notre pays. Mais, malgré les excentricités multiples du testateur, nous ne pouvons que rendre hommage à ses excellentes intentions, à sa générosité posthume qui permet de décerner, périodiquement, un encouragement à des œuvres estimables.

Voici les termes textuels du legs :

« Je charge mon légataire d'acheter une inscription de rente de « quatre mille francs sur l'État *qui* sera immobilisée pour l'acqui- « sition d'une médaille d'or de cinq cents francs *qui* sera délivrée, « tous les trois ans, par M. le Préfet de l'Yonne, à l'auteur du « mémoire *qui* aura mérité le prix sur une des vertus morales. « (Style Crochot). Les intérêts de quatre mille francs s'élèveraient, « pendant trois ans, à six cents francs. Mais, les cent francs en « sus de l'acquisition de la médaille seront employés en pro- « grammes et autres frais. Et, s'il y avait quelque chose en reste, « cela serait distribué aux pauvres de la commune. M. le Préfet « toucherait la rente et les intérêts. Le premier programme aura « lieu la première année de mon décès, et la médaille d'or ne sera « que de trois cents francs. Mon légataire suppléera aux deux « cents francs d'intérêts et aux frais. Il sera rédigé dans une « assemblée composée de M. le Préfet, M. le Maire de la ville, M. le « Principal du Collège, M. le Président du Tribunal et M. le Pro- « cureur du Roi (*sic*)(1). Il aura pour objet une des vertus morales, « telles que la bienfaisance, la sagesse, la probité, la pureté des

(1) Voici les noms des membres de ce tribunal littéraire, depuis 1830 jusqu'à 1863, inclus :

Préfets. — MM. le vicomte de Bondy, de 1830 à 1843. — Saladin, de 1843 à 1848. — Boulage, en 1849. — De Contencin, en 1850. — Haussmann, en 1851. — Rodolphe d'Ornano, en 1852 et 1853. — Chamblain, de 1854 à 1857. — Boitelle, de 1857 à 1859. — Le baron Michel, de 1859 à 1862. — Chadenet, de 1862 à 1863. — Sohier, en 1863.

Maires d'Auxerre. — MM. Raveneau-Serizier, du 11 octobre 1830 au 18 septembre 1841. — Piétresson père, du 4 décembre 1841 au 9 janvier 1847. — Laurent-Lesseré, du 25 janvier 1847 au 18 août 1848. — Uzanne, du 13 septembre 1848 au 18 février 1849. — Monteix, du 21 mars au 13

Digitized by Google

« mœurs, la religion. (La religion ! Pour un homme qui se faisait « enterrer civilement, avouez-le, Messieurs, c'était au moins « bizarre !) Il sera rédigé le 1er août après mon décès et proposé « pour l'année suivante, et ainsi de suite tous les trois ans. Les « mémoires seront envoyés à la Préfecture avant le 1er août. Les « mêmes magistrats décideront, dans une séance qui aura lieu « huit jours avant le jour de la célébration de la fête de Saint-« Louis mon patron, à la majorité, quel sera le mémoire qui aura « mérité le prix. Et, le jour de la fête, on en fera la lecture avec « les plus beaux morceaux de ceux qui en auront le plus appro-« ché et dont il aura été fait mention dans le procès-verbal de la « séance qui aura précédé la cérémonie. M. le Préfet délivrera le « prix à l'auteur du mémoire qui l'aura mérité et lui mettra *une « couronne de chêne sur la tête*, et, s'il est absent, la médaille et la « couronne lui seront adressées. M. le Préfet ou quelqu'un délégué « de sa part voudra bien faire un discours analogue à la circons-« tance sur les vertus auxquelles se rattachent le bonheur et la « gloire des institutions sociales.

(Admirable matière à mettre en vers latins ! dirait Musset).

« Les mémoires seront cachetés et le nom renfermé sous une « bande, et, à la tête, on y inscrira une épigraphe. Le nom de « l'auteur ne sera connu qu'à la distribution du prix. Mon léga-« taire est chargé de demander à M. le Préfet la permission de « faire graver, sur une table de marbre qui serait adaptée sur un « des murs du lieu de la séance, les nom et prénoms du « fondateur. »

Ces derniers vœux ne me paraissent pas avoir été exaucés. Il n'a jamais été question ni de « couronne de chêne, ni de discours

août 1849. — Chardon de Vathaire, du 15 août au 20 octobre 1849. — Monteix, du 20 octobre 1849 au 3 décembre 1850. — Le baron Martineau des Chesnez, du 5 décembre 1850 au 9 décembre 1865.

Présidents du tribunal civil. — MM. Olivier-Jacques Chardon, en 1830 jusqu'à 1846. — Gallois, de 1846 à 1851. — Dubois, de 1851 à 1854. — Massé, de 1854 à 1855. — Tonnellier, de 1855 à 1866.

Procureurs. — MM. de Molesmes, de 1830 à avril 1837. — Dionis du Séjour, d'avril 1837 à mai 1841. — Adrien de Bontin, de mai 1841 à mai 1846. — Vial, de mai 1846 à janvier 1849. — Guérin de Vaux, de janvier 1849 à septembre 1851. — Benoît, de septembre 1851 à novembre 1857. — Legendre, de décembre 1857 à février 1858. — Henriquet, de février 1858 à juin 1862. — Courant, de juin 1862 à avril 1869.

Principaux du collége. — MM. Lacombe, de 1830 à 1848. — Munier, de 1848 à 1868.

Digitized by Google

« préfectoral, ni de table de marbre. » L'ombre de Crochot n'a-t-elle pas sujet d'en être irritée ?

J'ai relevé, aux Archives de l'Yonne, le résultat de ces concours, depuis leur fondation jusqu'en 1863. J'ai même pris la peine de lire, attentivement, ceux de ces mémoires qui ont été conservés ; *j'espère que vous m'en saurez gré.* Je laisse à nos jeunes collègues le soin de poursuivre cette tâche, depuis 1863 jusqu'à nos jours.

En 1831, le sujet proposé était : *La Bienfaisance*, — deux prix décernés : l'un à Mlle Félicité Servier, de la *Ferté-Loupière* (Yonne) ; l'autre, à M. Louis Verrollot fils, de Brienon-sur-Armançon (1). Deux mentions honorables : l'une à Mlle Valentine de Monnier, de la *Ferté-Loupière* (il paraît qu'il y avait là un véritable nid littéraire) ; la deuxième, sans nom d'auteur (2).

En 1834, le sujet proposé est : *La Probité.* Pas de prime décernée. (Il paraît que le sujet ne prêtait pas).

En 1835, même proposition. Lauréat, M. Louis Verrollot, déjà couronné. Étude historique des plus estimables. Le style s'est épuré et dégagé de la boursoufflure qui déparait quelque peu l'œuvre de début (3).

En 1837, *la Pureté des Mœurs* — plus de vingt mémoires. Il ne paraît pas que le prix ait été décerné. Toutefois, l'un des concurrents, Jean-Pierre Berrade, poète auxerrois des plus féconds et, de plus, inspecteur des enfants trouvés du département de l'Yonne (de 1839 à 1862), fit imprimer à ses frais et vendre son mémoire au profit des pauvres. Nous en avons retrouvé un exemplaire (bibliothèque Monceaux). C'est une véritable Berquinade, un recueil d'anecdotes édifiantes puisées dans le *Selectæ Profanis* et

(1) M. Verrollot d'Ambly, homme fort honorable et très intelligent, avait suivi les cours de l'école de Grignon. Devenu, en 1831, acquéreur de la ferme de Chaumançon, commune de Migennes, il consacrait aux lettres tous les loisirs que lui laissait l'exploitation de ce domaine. Ce premier opuscule couronné dénotait des connaissances étendues. Le style en est très correct, mais voisin de l'emphase et quelque peu démodé. M. Verrollot a fait, en outre, insérer, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, de 1837 à 1847, divers articles agricoles pleins de verve humoristique (*Courrier de la Ferme*). Conservateur résolu, M. Verrollot combattit vaillamment le célèbre pamphlétaire, M. de Cormenin, député de Joigny. Aux élections de 1846, M. Verrollot lui opposa M. Adrien de Bontin, alors procureur du roi à Auxerre, lequel l'emporta sur Timon.

(2) Ces deux mémoires ont été insérés, soit *in extenso*, soit par extrait, dans un recueil appartenant à la Société des Sciences de l'Yonne. (Documents historiques, mélanges, 1re série, 9.)

(3) Imprimé chez Gallot-Fournier, en 1835. (Bibliothèque Monceaux).

Digitized by Google

la *Morale en Actions*; le tout saupoudré d'énormes coups d'encensoir à l'adresse du « *Couple auguste* » qui régnait alors sur la France.

C'est à faire prendre la Vertu en horreur (1).

En 1843, deux sujets : 1° *La Sagesse*, 14 mémoires. M. Decorde, Conseiller à la Cour de Rouen, obtient le prix (2).

2° *La Tempérance*, 20 mémoires. Pas de prix décerné. Peuh ! la Tempérance, en Bourgogne, ça ne mordait pas.

En 1850, de *l'Obéissance aux Lois*, — 69 mémoires furent adressés à la Préfecture. Je ne puis, en vérité, me retenir de plaindre les pauvres membres du jury. Entendre exécuter, soixante-neuf fois de suite, la même symphonie ! Entendre plaider la même cause par soixante-neuf avocats successifs, *tous éloquents*, cela va sans dire ! Et l'on parle des travaux d'Hercule ! Dans le nombre, il en est de plus attrayants. Eh bien ! le croirez-vous ? malgré cette pluie de manuscrits, les jurés ne se déclarèrent pas encore satisfaits. Ils voulurent entendre plaider la cause, à nouveau, et remirent le sujet au concours, pour l'année 1851. Il s'agissait, disait le programme, de fournir « un petit livre qui fût à la portée

(1) Ce brave Berrade avait un léger travers, bien inoffensif, celui de se croire, en poésie, l'émule de M. de Lamartine, — tout au plus de Joseph Prudhomme, vers et prose. — Que son poème sur le *Jeu de la Bouillotte* ne fût pas à la hauteur de *Jocelyn*; que ses vers badins, moins décolletés que les *Grapillons*, fûssent aussi infiniment moins réussis, cela est excusable. Mais qu'il se permît d'en infliger la lecture à ses amis, à ses victimes, au sortir du cercle, *sub jove*, entre minuit et deux heures du matin, voilà qui était plus grave.

Ce *nourrisson des muses*, appelé aussi la *muse des nourrissons*, ne comptait pas moins de six à huit cents enfants *assistés* sous sa tutelle administrative. C'étaient, très vraisemblablement, la contemplation de cette clientèle toute spéciale et une absence complète de coquetterie naturelle qui avaient poussé cet honnête fonctionnaire à célébrer la pureté des mœurs.

Rassurez-vous, il ne fait plus de vers !

(2) M. Decorde, avocat distingué du barreau de Rouen, avait été nommé d'emblée conseiller à la cour de cette ville, par ordonnance royale du 4 mars 1831 ; puis conseiller honoraire, par décret du 17 octobre 1857. Il est décédé à Rouen le 2 novembre 1859.

Son mémoire a été imprimé chez Charles Gallot, en 1844.

La brochure contient en outre le compte-rendu et quelques extraits des trois essais ayant obtenu des mentions honorables.

Auteurs : M. Nancey, avocat à Melun ; M. Prosper Munier, professeur de rhétorique au collége d'Auxerre ; Mlle Annette Clergeau, institutrice du degré supérieur à Auxerre.

Digitized by Google

« de toutes les intelligences et qui, répandu dans les classes « laborieuses, pût produire sur elles une impression salutaire. » Déjà, à cette époque, les doctrines anarchistes faisaient rage et M. Thiers ne dédaignait pas d'écrire son traité : *de la Propriété*, pour réfuter les théories de Proudhon qu'il avait vigoureusement combattues à la tribune. (Séance du 27 juillet 1848). Le prix Crochot n'ayant pas été décerné depuis 1843, la valeur de la médaille fut portée à 800 francs. La chose en valait donc la peine, pécuniairement parlant. Seize nouveaux essais furent envoyés ; soit au total : 85.

Le mémoire couronné avait pour titre : « L'*Instituteur de Saint-Martin.* » C'est un petit in-12 de 90 pages, imprimé chez M. Ch. Gallot, en 1851, avec cette double épigraphe : « Je suis venu pour « accomplir la loi. » (Évangile). « Rendez à César ce qui est à « César. » (Évangile).

Assez correctement écrit sur un ton familier, bonhomme, honnête, tout à fait pratique et terre à terre, avec une légère teinte napoléonienne et anti-socialiste, cet opuscule séduisit les juges qui prirent, probablement, l'auteur pour un brave maître d'école de campagne, cette profession étant alors déjà fort à la mode.

La Commission ne se contenta pas de couronner le mémoire, elle le fit répandre, paraît-il, à profusion, dans le département.

Or, le lauréat était, tout bonnement, un journaliste parisien, rédacteur à la *République*. Le subterfuge employé par lui n'était pas nouveau. Car, en 1848, un nommé Schmitt, candidat à l'Assemblée nationale, auteur de professions de foi fort habiles où il prenait le titre d'ouvrier, avait, à Paris et sous ce déguisement, obtenu 124,000 suffrages. C'était, en réalité, un ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien chef de division au Ministère des Cultes (1). La plaisanterie parut un peu forte, et l'élection du pseudo-ouvrier fut cassée. (Séance du 6 mai 1848). L'artifice Béranger n'avait, en lui-même, rien de répréhensible. « Mangez un bœuf et soyez chrétien, » a dit le prince des apôtres. Qu'importait l'auteur, pourvu que l'œuvre fût bonne ? Mais voici que M. René-Jean Pottier, licencié ès lettres, quelque peu tonsuré, alors précepteur des enfants de M. le comte Amédée de Chastellux et, très vraisemblablement, l'un des tenants de la joûte, s'avisa de protester contre la décision du jury. Il prit violemment à partie le testateur, les juges du concours, le lauréat, et leur administra la

(1) Il avait publié plusieurs opuscules : *Du pain, du travail et la vérité*, puis un *Catéchisme des ouvriers*, œuvres pleines de verve et de bon sens.

Digitized by Google

plus belle volée de bois vert. Il tonna contre le caractère grossier, matériel, utilitaire de l'œuvre basée sur la crainte du juge et du gendarme, sans la moindre préoccupation des lois divines (1).

Ce critique malicieux, spiritualiste, fort éloquent, mais tant soit peu rancunier, est aujourd'hui marié, père de famille et professeur suppléant au Lycée Condorcet. Il a, sans doute, oublié depuis longtemps ce souvenir de jeunesse.

M. Béranger laissa passer l'orage sans répliquer. Tout au plus, avait-il eu connaissance de la Philippique. Il avait, d'ailleurs, autre martel en tête. Son journal, la *République*, avait été supprimé, en 1852, à la suite du coup d'État — *Primum vivere!* — Il se contenta d'encaisser la prime. Je suppose qu'elle a dû être dépensée, en joyeuse compagnie ; messieurs les journalistes parisiens n'ont pas dû se faire faute de porter force toasts au bon Crochot et aux candides juges auxerrois. Je n'ai pu, malgré mes recherches, savoir ce qu'était devenu notre lauréat.

Un M. Cuson, ancien conseiller de préfecture à Toulouse, obtint seul un accessit (médaille d'argent).

En 1853 : *De la Tempérance.* — (Il paraît qu'on y tenait).

Prix : Mlle Félicité Servier, de la Ferté-Loupière, déjà nommée. C'était là, en tout bien tout honneur, un fait de récidive littéraire, pratiqué, d'ailleurs, en 1835, par M. Verrollot. Presque de l'*intempérance*.

1re *mention* : Mme de Tryon-Montalembert, née Valentine de Monnier, également nommée en 1831. D'après les renseignements recueillis, les triomphatrices étaient une très honorable institutrice et sa fort intelligente élève. Toutes deux ont laissé des travaux vraiment remarquables, dénotant une érudition sérieuse, se distinguant par l'élévation de la pensée et la sobriété de la forme.

2e *mention* : Mme Carrère, à Alby.

—Ces concours avaient-ils une réelle utilité ? Il est permis d'en douter. La probité, la sagesse, ce sont là, assurément, des sujets fort intéressants, mais dont l'apologie, prolongée pendant des siècles, pouvait à la longue paraître tant soit peu monotone. Cela constitue une nourriture un peu lourde, ayant besoin, pour être digérée, d'être relevée par un assaisonnement tout spécial. Ces vertus, d'ailleurs, ne peuvent être glorifiées que par une catégorie de concurrents assez restreinte. « Non cuivis homini contingit adire Corinthum, » a dit Horace. Eût-on le talent académique de

(1) Son pamphlet, en forme de sermon, un volume in-12 de 96 pages, a été imprimé à Angers, son pays natal, par Lainé frères, en 1853.

Digitized by Google

M. Jules Simon ou de M. Octave Feuillet, célébrer : la tempérance, lorsque l'on est l'heureux propriétaire d'une cave bien garnie ; la bienfaisance, alors que l'on pourrait rendre des points à la fourmi ; la pureté des mœurs (n'insistons pas !) c'est s'exposer, de gaieté de cœur, à provoquer la malignité publique toujours en éveil.

De plus, les mémoires couronnés, quand ils étaient imprimés, ne l'étaient qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Ces dithyrambes ne servaient donc guères qu'à l'édification des juges du concours ? Mince résultat ! Les graves quasi-magistrats, arbitres du tournoi, devant, ce semble, être, au plus haut degré, imprégnés des vertus dont ils étaient obligés de subir cette glorification à haute dose.

— Imprimées, ces homélies eûssent-elles été beaucoup lues ? Cela n'est point démontré. Le sentier de la vertu est si étroit que bien peu de lecteurs se risquent à y passer.

Des plaintes assez vives avaient été formulées. Le légataire universel, M. Gabriel Crochot (l'aîné), avait, par sa lettre du 10 septembre 1853, protesté contre la manière trop littérale, disait-il, dont le testament de son oncle était exécuté. Il prétendit que l'on en était arrivé (ce sont ses expressions textuelles), « à tuer l'esprit « du testament, à l'aide de la lettre. »

Après avis de la Commission testamentaire, le Préfet de l'Yonne, M. Chadenet, prit, à la date du 13 février 1862, un arrêté qui, à la Commission d'examen instituée par Louis Crochot, adjoignit la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et la chargea de proposer les sujets à mettre au concours, comme aussi d'apprécier les mémoires présentés.

Et, le 25 octobre 1862, la Commission testamentaire, adoptant les propositions de la Société des Sciences, plaça en première ligne : L'Éloge historique du maréchal Davout.

Ici, messieurs, je vais être obligé de vous faire mes confidences intimes et de me mettre quelque peu en scène — beaucoup trop, assurément. Pardon de cette grave inconvenance !. Il faut passer bien des choses à la vieillesse. Je devrais peut-être réserver ce récit pour mes mémoires d'outre-tombe, à ouvrir cinquante ans après ma mort. Mais cela serait peut-être vous faire attendre bien longtemps ! Et il n'y a que le bon vin qui gagne à vieillir. — Donc je me risque !

J'exerçais, en 1862, comme je les exerce encore aujourd'hui, les très absorbantes et très peu littéraires fonctions de receveur municipal. Naturellement, je consacrais à la lecture le plus de temps qu'il m'était possible de dérober à cette intéressante pro-

Digitized by Google

fession. Je venais, précisément, de dévorer les quarante volumes de Thiers : *République française*, *Consulat et Empire*.

J'avais été fortement impressionné par le magnifique tableau que le grand historien avait tracé de Davout. — J'eus la singulière et impertinente tentation de concourir. — C'était très hardi, assurément. Je n'avais aucune notion pratique de l'art militaire. J'avais tout à apprendre, de ce côté. J'allais parler de la guerre et de la grande administration, comme un aveugle parle des couleurs. Peuh ! Berrade avait bien célébré la pureté des mœurs. De plus, je devais m'attendre à rencontrer des concurrents, à foison, parmi les jeunes officiers. Mais, en général, on aime peu à parler de son métier, on en connaît trop les *envers*. Bref, rien ne m'arrêta. J'étais, d'ailleurs, sur le terrain même, à deux pas du pays natal de Davout, près de ce collége où il avait passé son enfance. Il y avait, aux archives de l'Yonne, une correspondance peu connue, des documents précieux (il s'en révèle chaque jour de nouveaux); et notre excellent collègue, M. Quantin, alors archiviste, ne me ménagea pas sa bienveillance, que, du reste, a bien voulu me continuer, depuis, son aimable successeur. — J'avais remarqué : *Histoire du Consulat*, dans le volume n° 7, page 393, à la suite du récit de la bataille d'Eylau, une annotation indiquant que le fait cité par M. Thiers avait été puisé dans les mémoires militaires manuscrits du maréchal Davout. Ces mémoires existaient donc? Où se trouvaient-ils ? Je devais y rencontrer, en admettant que je fûsse assez heureux pour en obtenir communication, une source inappréciable de renseignements. Je n'hésitai pas à m'adresser directement à M. Thiers, pour le questionner à ce sujet. En écrivant à l'ancien ministre de la monarchie de Juillet, lequel vivait alors, sinon disgracié, au moins très suspecté (nous étions, à cette époque, en plein Empire), je ne manquai point, comme vous pouvez le croire, de m'excuser, fort humblement, de ma singulière hardiesse. Mais, ajoutais-je, « j'espère, monsieur, que vous daigner témoigner quelque sympathie à un jeune homme (j'avais « alors 36 ans. A cet âge là, on ne doute de rien), qui trouve « dans l'étude la plus agréable diversion aux ennuis de sa profession.

« Vous vous souviendrez également, monsieur, que l'un des « premiers triomphes de votre jeunesse s'est produit précisément « à l'occasion d'un concours analogue à celui que je me propose « d'affronter (1). Et, j'ose l'espérer, monsieur, vous n'hésiterez « pas à venir en aide à celui dont la plus grande ambition serait.... « de marcher, de loin, sur vos traces. »

(1) Eloge de Vauvenargues, (Aix, en 1826).

Digitized by Google

Sur les traces de M. Thiers, vous le voyez, j'étais modeste! Bien entendu, je ne pouvais deviner, pas plus que M. Thiers lui-même, probablement, que, huit ans après, le célèbre historien deviendrait Président de la République française. Mais, l'aurais-je pressenti, que mes vœux n'eussent point été jusque-là, croyez-le bien!....

Voici la réponse que, trois jours après, daigna m'adresser M. Thiers. J'ai là sa lettre, précieux autographe. Elle remonte à plus de 25 ans. J'ai, depuis, subi de bien cruelles épreuves. Mais je garde au plus profond du cœur le souvenir reconnaissant de cet homme si souvent taxé d'égoïsme. Et soyez bien persuadés, messieurs, qu'en vous faisant ce récit où je me trouve, forcément, amené à vous parler de ma chétive personnalité, je n'ai, pauvre sexagénaire, d'autre objectif que celui de faire ressortir combien les jeunes travailleurs sont assurés de rencontrer indulgence, appui et protection parmi les hommes les plus éminents, surtout parmi ceux-là :

« Paris, le 21 décembre 1862.

« En m'empressant de répondre à la lettre que vous m'avez « adressée le 18 de ce mois, je commencerai par vous féliciter du « bon emploi que vous faites de vos loisirs et de la résolution que « vous avez prise de concourir pour l'*Éloge historique du maré-« chal Davout*. Le prince d'Eckmühl est, certainement, l'un des « plus beaux caractères qui aient marqué dans les guerres de « l'Empire, et les matériaux ne devront pas manquer pour écrire « son éloge. Ses mémoires militaires manuscrits, que j'ai cités « dans ma relation de la bataille d'Eylau, sont en la possession de « sa veuve, Mme la princesse d'Eckmühl, qui me les avait prêtés « et à qui je les ai rendus. Je ne saurais vous dire si la maréchale « sera disposée à s'en *désaisir* (*sic*) de nouveau! Peut-être l'usage « que vous auriez le désir d'en faire la décidera-t-elle à vous en « donner communication. Je le verrai avec plaisir, pour ma part. « Veuillez en recevoir l'assurance, monsieur, avec celle de mes « sentiments très distingués. — A. THIERS. »

Ainsi donc, ces mémoires existaient et la veuve du maréchal vivait encore?

Je connus bien vite sa résidence. Je la harcelai de mes lettres. Mais la princesse d'Eckmühl était âgée. Je lui étais inconnu. D'autres, sans doute, m'avaient devancé, dans le même but. Puis, j'étais retenu à Auxerre par ma chaîne professionnelle. Je ne pouvais que difficilement m'absenter. J'avais heureusement, à cette époque, à Paris, mon excellent et bien-aimé frère, Henri

Digitized by Google

Joly, depuis chargé de cours à la Sorbonne et au Collége de France, et qui, alors âgé de 23 ans, achevait sa troisième année à l'École normale supérieure de Paris. Il préparait son examen d'agrégation de philosophie qu'il devait passer brillamment, quelques mois plus tard, avant même de quitter l'école. Tout entier à la méthode de Descartes, il se souciait peu des choses militaires. Mais il tenait par dessus tout à m'être agréable, car l'affection qui nous unit ne s'est jamais démentie une heure, et j'essayais de faire passer dans son cœur un rayon de la flamme qui m'animait. Le pauvre garçon était encore plus enchaîné que moi et il n'hésitait pas à me sacrifier ses jours de sortie pour les consacrer aux investigations et aux démarches souvent bien fastidieuses que je lui signalais. Que de lettres nous avons échangées, dans le cours de cette année 1863, à propos de Davout! Que de recherches pour les moindres détails qui, au premier abord, semblent futiles, mais qu'un biographe qui se respecte ne peut avancer sans preuves. En voulez-vous un exemple? Nous avons correspondu, pendant quinze jours, pour éclaircir ce simple point de fait qui, peut-être aujourd'hui, vous paraîtra bien peu intéressant : « Davout a-t-il été à l'École militaire de Brienne? »

Les biographies les plus sérieuses, notamment la Biographie universelle éditée par Firmin Didot, l'affirmaient formellement. L'une d'elles (Fastes de la Légion d'honneur), qui se trouve aux archives du ministère de la guerre, dit gravement : « Davout fut « le condisciple de Napoléon, à Brienne. Il ne s'établit pourtant « pas entre eux de ces liens d'intimité qui laissent un souvenir « dans la vie. » — Ah! parbleu! il y avait à cela un excellent motif. C'est que Davout n'a jamais été à Brienne, et qu'il n'est entré à l'École de Paris qu'un mois après le départ de Napoléon, qui, lui, y est resté huit mois seulement. — Ainsi s'écrit l'histoire!

J'avais fait un premier voyage à Paris pour consulter les ouvrages que je n'avais pu me procurer à Auxerre. A la Bibliothèque nationale, on trouve tout ce que l'on peut désirer. J'y avais dévoré : Berthezène, Mathieu Dumas, Jomini, puis les premiers volumes de la correspondance de Napoléon Ier, alors en voie de publication, que sais-je encore? Tout ce qui avait été écrit sur les guerres de l'Empire. — J'avais visité les archives du ministère de la guerre. — Mais là, je fus bien vite averti que les découvertes intéressantes ne pouvaient se faire qu'aux archives du Dépôt de la Guerre. Il fallut, pour y être admis, solliciter une autorisation du général Blondel. Je l'obtins aisément, mais les salles n'étaient ouvertes que le mardi et le samedi; nouvelle complication! Je

Digitized by Google

rencontrai là M. Turpin, l'un de ceux qui ont été attelés à l'effroyable besogne du dépouillement de la correspondance de Napoléon Ier, et qui fut pour moi d'une complaisance extrême. Là se trouvaient les pièces originales, que je pus consulter à loisir. Je ne me contentai pas des documents existant en France. J'en cherchai à l'étranger. J'écrivis à Hambourg pour me renseigner auprès de notre consul sur le rôle du maréchal pendant le mémorable siège de 1813.

Restaient toujours les fameux mémoires manuscrits. Mais ils devenaient insaisissables. Quand la maréchale était à Savigny, les mémoires étaient à Paris. En revanche, quand nous allions rue Saint-Dominique-Saint-Germain, les pièces étaient à Savigny. Impossible de mettre la main dessus. En réalité, la maréchale, et cela se comprend parfaitement, ne pouvait se résigner à se dessaisir en faveur d'un inconnu, de ces précieux documents qui, après sa mort, servirent à Mme la marquise de Blocqueville, fille cadette du maréchal, à composer le livre intitulé : « Le maréchal « Davout, prince d'Eckmühl, raconté par les siens et par lui-« même, » d'autres œuvres encore; en tout cinq volumes du plus vif intérêt, bourrés de faits, de lettres, de documents inédits.

En compensation, à chaque entrevue avec la princesse, nous saisissions à la volée, mon frère et moi, des anecdotes piquantes, des mots, des souvenirs intimes, tout ce qui constitue le *ragoût* d'un ouvrage.

Je retrouve, dans mes notes, mes impressions personnelles, lors d'un voyage que je fis à Savigny, en 1863, pour rendre visite à Mme la maréchale et où j'eus, pour la seule et unique fois, la bonne chance de me rencontrer avec Mme la marquise de Blocqueville. — Je vous demande la permission de vous les lire :

« Mme la maréchale Davout, princesse d'Eckmühl, occupe, pen-« dant quelques mois d'hiver, son hôtel de la rue Saint-Domi-« nique-Saint-Germain, et pendant la belle saison, sa terre de « Savigny-sur-Orge, située sur le chemin de fer d'Orléans, à « 22 kilomètres de Paris, princière résidence habitée autrefois par « Étienne de Vise, chambellan de Charles VIII. C'est là que, « pour la première fois, j'ai eu l'honneur d'être reçu par la prin-« cesse.

« Mme la maréchale est âgée, aujourd'hui, de 82 ans (j'écrivais « ceci en 1863). Le temps qui, d'ordinaire, ne ménage ni l'esprit, « ni la beauté, ni la grâce, a respecté ce fier et pur profil et cette « intelligence souveraine. Les ans ont semé de neige la chevelure

Digitized by Google

« restée splendide. L'œil, vif et profond, s'allume de fréquents « éclairs ; le geste est rapide et nerveux ; l'attitude imposante ; la « voix grave, accentuée, pénétrante.

« Avec quelle émotion, on peut le croire, je me suis trouvé en « présence de cette noble femme, digne compagne, pendant plus « de vingt années, de l'un de nos plus grands hommes de guerre ! « Oui, cette femme avait approché l'Empereur Napoléon Ier ; elle « lui avait, maintes fois, donné la réplique (on a pu le voir dans « mon Essai). Tous les grands faits militaires de ce règne étaient « présents à son esprit, comme des incidents de la veille. Aussi, « avec quelle avide attention je recueillais les moindres paroles « qui tombaient de sa bouche ! Et à mesure que ses souvenirs se « déroulaient dans sa pensée, avec quelle fierté émue, avec quel « accent héroïque elle me racontait les grandes choses dont « elle avait été le témoin : son entrée aux Tuileries, le lendemain « d'Auerstaëdt, et son séjour en Pologne, et mille épisodes « inconnus.

« Pardessus tout, quel facile abord, quelle bonté touchante et « quel aimable enjouement quand, daignant écarter de doulou- « reuses pensées, elle m'initiait à sa vie de chaque jour où le « souvenir du maréchal occupe le premier rang !

« Et moi qui, inconnu, me voyais accueilli d'une façon si cor- « diale, je me demandais, par instants, si je n'étais pas le jouet « d'un rêve. Mais non. Cela était bien réel. Je venais, au nom du « maréchal : il semblait, dès-lors, que je fûsse un vieil ami.

« Puis, quand vint l'heure du repas ; quand, dans cet immense « salon où rien n'a été changé depuis la mort du maréchal, « j'aperçus tous les convives se ranger, en silence, immobiles et « respectueux, autour de la princesse ; quand je vis la maréchale « me tendre la main, me confier son bras, et, traversant, en « reine, cette assemblée, me donner, à ses côtés, la place d'hon- « neur, combien je me sentis fier et combien je m'applaudis, « d'avoir, malgré les obstacles, poursuivi mon but avec énergie « et assurance ! »

Au milieu de toutes ces vicissitudes, ma tâche avançait. Les matériaux s'accumulaient devant moi. Je voyais la lumière se faire, j'en étais inondé. J'étais comme le personnage des Mille et une Nuits, entouré des trésors qu'il remue à pleines mains. Je n'avais qu'à y puiser : il ne restait plus qu'à écrire le livre. La belle affaire, vraiment !

Je me passionnais, de plus en plus, pour mon modèle. Oh ! la belle, grave et loyale figure que ce Davout ! Froid, rude, carré par

Digitized by Google

la base ! Dur aux officiers sous ses ordres (1), paternel pour le soldat et le vaincu ! En voilà un, par exemple, qui n'était pas tendre, sous le rapport de la discipline ! Et, s'il eût eu, dans son corps d'armée, l'un de ces officiers, heureusement rares, à théories modernes, et qui se permettent de discuter les ordres de leurs chefs, il lui eût procuré, immédiatement, un avancement des mieux sentis. Mais, à cette époque, et dans le premier corps, on ne discutait pas. Officiers et soldats avaient une confiance aveugle et méritée dans le maréchal. Qui donc se fût avisé de crier : « à la trahison, » avec un chef qui, une fois engagé, ne reculait jamais et qui, d'ailleurs, en aucune rencontre, n'a essuyé un échec ?

Enfin, voilà mon mémoire achevé, *pourléché*, recopié, prêt à être envoyé à sa destination. Oh ! l'immense découragement qui s'empare, à cet instant, du pauvre débutant ! Le doute, la défiance, la terreur le saisissent, en présence d'une telle dose de travail accumulée. La fièvre une fois tombée, ces pages qu'il a écrites avec tant de conviction, avec verve, avec enthousiasme, lui paraissent fausses, ridicules, décolorées. Le tableau est manqué, la figure est à refaire ! Il est trop tard. Le sort en est jeté !

Voilà donc mon manuscrit aux mains de mes juges. Douze autres m'avaient précédé. J'étais seul du département de l'Yonne. Une commission de sept membres présidée par M. Challe, alors président de la Société des Sciences, fut chargée d'examiner ces divers mémoires.

Au mois de janvier 1864, je fus averti, officiellement, que mon travail avait été classé le premier. Deux autres compositions obtenaient la mention honorable, *ex æquo* : L'un des auteurs était M. J.-L. Gabriel de Chénier, arrière-neveu d'André Chénier, attaché au ministère de la guerre et décédé récemment à Paris ; l'autre : M. Félix Koll, sous-lieutenant au 56e de ligne, à Besançon, décédé à Strasbourg, en 1866. — Ai-je réellement obtenu le prix ? La Commission l'a bien proclamé. Quant à moi, je n'en ai jamais été persuadé. Eûssé-je eu la fatuité de le croire que certains juges sévères ont tout fait pour m'en dissuader. Ce que je sais bien, par exemple, c'est que l'on ne m'a jamais posé la couronne de chêne sur la tête ; je n'y tenais nullement du reste !

Admettre que le résultat du concours ait été accueilli sans

(1) Je veux dire : dans ses relations de service. Car dans la vie privée, dans sa correspondance familière ou officielle, il était de la plus rare courtoisie.

Digitized by Google

protestations, ce serait bien mal connaître nos malicieux compatriotes.

Les critiques, fort méritées pour la plupart, ne manquèrent pas à une œuvre de jeunesse un peu emphatique et pleine d'inexpérience. Pourquoi en eût-il été autrement ? Je me permets bien d'apprécier devant vous l'œuvre de mes devanciers. Passe encore pour mes chers amis ! Mais il n'était pas jusqu'aux jeunes sous-lieutenants du 89e de ligne, dont le dépôt tenait alors garnison à Auxerre et qui, en me rencontrant, me regardaient d'un air narquois et se poussaient le coude en se disant : « C'est le « Monsieur qui a écrit l'histoire du maréchal Davout. » — « Oui, « en vérité, c'est moi, Messieurs. Mais vous étiez également libres « de le faire. Pourquoi ne pas l'avoir tenté ? Vous étiez assuré- « ment mieux placés que moi pour l'essayer, et vous aviez plus de « loisirs. »

De plus, je ne saurais vous taire les petites tribulations que j'eus à subir précisément de la part de ceux qui m'ont toujours été le plus sympathiques. Mme la maréchale avait désiré obtenir communication de mon manuscrit. Elle avait bien voulu m'en faire témoigner toute sa satisfaction par Mme de Cambacérès, l'aînée de ses filles. Elle avait tenté de le faire elle-même, la noble femme, de sa grande et grosse écriture, tremblée, de vénérable octogénaire (1). Mais, elle désirait que son nom fut supprimé partout où je l'avais placé. La princesse exigeait, en outre, que je fisse disparaître nombre d'anecdotes des plus piquantes et qui avaient vivement intéressé le jury. Il fallut s'exécuter, la mort dans l'âme. Puis, ce sont les corrections conseillées, les suppressions de passages, et ce sont toujours ceux-là que le pauvre auteur inexpérimenté trouve les mieux venus, bien à tort, sans doute.

Et quand je fus imprimé : « Mais son livre n'est qu'une compilation. Il n'y a rien de neuf. » Ah ça, bonnes gens, vous imaginiez-vous par hasard que j'allais vous apporter des révélations stratégiques, inédites, sur Austerlitz ou Auerstaëdt, deux journées militaires assez réussies, à ce que je puis croire et sur lesquelles tout semble avoir été dit ?

Enfin, certains lettrés me reprochèrent amèrement de n'avoir point couronné mon essai par un *Parallèle*, suivant la formule adoptée par le célèbre Thomas, le modèle du genre. C'était un

(1) Je conserve toutes ces lettres. Ce sont mes titres de noblesse, à moi, moins brillants, assurément, que ceux de Davout. Mais j'y tiens tout de même !

Digitized by Google

tort, je me hâte de le reconnaître. Une autre fois, je n'aurai garde de l'omettre.

Si, de beaucoup de mes aimables compatriotes je n'ai recueilli que dédains et sarcasmes, j'ai obtenu, cependant, je dois le confesser, d'agréables compensations. Notre vénéré et regretté président, l'un des juges du concours, lui qui avait été le plus à même d'apprécier mon labeur, mes efforts et l'exactitude de mes assertions, me réconfortait de son mieux, en homme qui, en dépit, je devrais dire en raison de son écrasante supériorité, avait eu, lui-même, fort peu à se louer de certains de ses concitoyens. Soit comme maire de la ville d'Auxerre, soit comme président de notre Association, M. Challe n'a cessé de me témoigner la plus parfaite bienveillance. Je suis heureux, aujourd'hui, de saluer avec respect cette éminente physionomie auxerroise.

M. Thiers lui-même ne dédaigna pas de me remercier et de me féliciter. Voici sa lettre :

« En m'envoyant un exemplaire de l'Éloge historique du maré-
« chal Davout, vous voulez bien me dire qu'une lettre de moi a
« disposé Mme la princesse d'Eckmühl à vous communiquer des
« documents intéressants et inédits provenant de son mari. Je me
« félicite bien sincèrement d'avoir pu vous être utile en vous don-
« nant une indication toute simple en réponse à une demande que
« vous m'aviez adressée, mais mon intervention ne me donne nul
« droit à des remerciements de votre part. C'est moi qui vous en
« dois, Monsieur, et pour l'envoi de votre travail et pour les
« emprunts que vous avez faits à mon histoire de l'Empire. Aucun
« succès ne saurait me flatter davantage : être cité avec éloge par
« un esprit droit, éclairé, impartial, est l'appréciation la plus
« favorable que puisse recevoir un ouvrage. La distinction que
« vous avez obtenue est la juste récompense dûe à un travail
« entrepris avec un goût ardent de la vérité, une persévérance
« soutenue à rechercher les éléments de cette vérité et le talent
« nécessaire pour mettre les documents en œuvre. Avec mes
« félicitations pour le prix qui vous a été décerné, recevez, je
« vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus
« distingués.

« Viry-Châtillon (Seine-et-Oise). »

Enfin, depuis cette époque, j'ai été assez heureux pour rester en correspondance amicale et régulière avec la très aimable et très spirituelle marquise de Blocqueville, fille cadette du maréchal. Les lettres que nous avons échangées formeraient un volume.

Madame la marquise de Blocqueville, vous le savez, est la généreuse fondatrice du Musée d'Eckmühl édifié à ses frais et qui

Digitized by Google

contient des richesses inappréciables. En dehors de notre association, combien d'Auxerrois soupçonnent-ils l'existence de ce Musée ? Il n'est cependant placé ni au Tonkin, ni sur les côtes de Madagascar. Il n'est défendu ni par les Hovas, ni par les Pavillons-Noirs. C'est notre aimable et très savant collègue, M. Quantin, qui en est le conservateur. Il est situé entre le 47° et le 48° degré de latitude septentrionale. L'omnibus passe au pied. Bons Auxerrois, mes compatriotes, si vous ignorez ces choses, je suis heureux de vous les apprendre.

Il y a, cependant, un fait que les Auxerrois ne peuvent assurément pas ignorer. C'est qu'une statue a été érigée, en 1864, au maréchal, au moyen d'une souscription ouverte dans la France entière et après une lutte des plus vives soutenue contre la ville d'Avallon qui revendiquait cet honneur. Cette statue, œuvre de M. Dumont, orne notre boulevard. Mais, là encore, je suis vraiment confus de le constater, les Auxerrois n'ont réellement pas fait preuve de beaucoup de tact envers une aussi glorieuse mémoire. Ils ont, il est vrai, donné le nom d'esplanade Davout au petit terre-plein qui s'étend depuis la statue jusqu'à la porte du Temple. Combien ? Cent mètres environ. Cent mètres ! Ah ! c'est peu pour l'homme dont le regard a embrassé le champ de bataille d'Auerstaëdt. Vous avez été plus généreux pour le singulier voisin qu'il vous a plu de donner au maréchal. Cette magnifique avenue qui s'étend depuis la rivière d'Yonne jusqu'à l'esplanade du Temple, avenue de près d'un kilomètre et qui s'appelait autrefois avenue de l'Eperon, vous l'avez baptisée : boulevard Vaulabelle. Cent mètres à Davout, un kilomètre au sieur Achille Tenaille dit de Vaulabelle, assez fade historien de la Restauration et diffamateur de Davout. En vérité, voilà une singulière justice distributive !

Bah ! au fond, je ne crois pas que Davout se soit ému de cet étrange voisinage et de cette partialité en faveur du ministre de 1848. Oh ! non !

Sur le piédestal de granit où nous l'avons placé, le prince d'Eckmühl est en attitude de bataille. Il fait face à l'ennemi, et quand il est engagé, Davout ne s'occupe guère de ce qui se passe derrière lui. Tout au plus, laisse-t-il ce soin à ses lieutenants. Lui, il ne regarde qu'en avant ! Par dessus l'esplanade du Temple, il sourit à Vauban, un autre Avallonnais, un intègre et un disgrâcié, lui aussi. Le grand ingénieur et le grand gagneur de batailles !

En vérité, dans notre pauvre pays de France, les hommes comme Davout, les vrais grands hommes, n'ont guère de chance !

Digitized by Google

Ils sont *tout d'une pièce*, ils ne s'abaissent pas à flatter les passions de la multitude, ils ne connaissent qu'une consigne : le devoir. La devise de Davout, vous la connaissez, c'est celle que sa noble fille a inscrite sur les parois de la salle qu'elle lui a consacrée : « *Justum et tenacem.* » Aussi, les foules aveugles leur préfèrent-t-elles souvent de brillants comparses. Certes, comme guerrier et comme administrateur, Davout est, après Napoléon, le personnage le plus complet du premier Empire. Et cependant il est relativement moins connu que beaucoup d'autres qui ne lui arrivent pas à la cheville. Le théâtre moderne a *immortalisé* Masséna, le glorieux vaincu de Gênes, le vainqueur de Zurich, l'*enfant chéri de la victoire*, ce qui ne l'a pas empêché d'échouer en Portugal. Y a-t-il en France des noms plus populaires que ceux de Lannes, de Michel Ney, de Murat ? Cela tient peut-être à ce que ces héroïques soldats ont eu la bonne fortune de succomber, l'un sur le champ de bataille, les deux autres dans des circonstances tragiques et profondément émouvantes ! Mais, par dessus tout, c'est qu'ils ont eu le bonheur de ne point se trouver mêlés aux luttes politiques de leur pays. Car la politique, en France, est mortelle. Elle s'attaque aux gloires les plus pures.

Davout a été très républicain dans sa jeunesse. Nous avons de lui plusieurs lettres de cette époque, d'abord celles qui se trouvent aux Archives de l'Yonne, d'autres encore et notamment celle datée de son quartier-général, à Spire, le 4 prairial an III, lettre adressée à son ami et compatriote le conventionnel Pierre Bourbotte, toutes empreintes du plus ardent républicanisme et aussi du plus vif patriotisme. (Davout était alors général de brigade et n'avait pas encore 25 ans). Depuis, écœuré par les exécrables forfaits de la Révolution, il a jeté aux orties le froc républicain ; il s'est dévoué entièrement, sincèrement, à Napoléon Ier dont il admirait le génie. Par ses éclatants services, Davout eût certes mieux mérité que tout autre l'un de ces fiefs royaux que le grand despote distribuait si généreusement à ses frères ou beaux-frères qui n'ont jamais passé pour des administrateurs. En revanche, Davout a eu souvent à souffrir des boutades de l'Empereur. Il a même légèrement excité la jalousie du conquérant qui, comme tous les grands premiers rôles, n'aimait pas que l'on brillât à ses côtés. Je vous rappellerai ici le mot si souvent cité de Napoléon à Wagram : « Voyez-moi ce Davout comme il manœuvre ! il va encore me gagner cette bataille-là. » Le prince d'Eckmühl, malgré tout, n'a jamais marchandé son dévouement. Mais quand, après Waterloo, Davout vit Napoléon, réfugié à la Malmaison, se cramponner au pouvoir, se bercer encore de coupables illusions,

Digitized by Google

recourir à tous les subterfuges, à tous les atermoiements, prêt à recommencer une lutte impie, inégale, stérile, Davout n'a pas hésité à sacrifier toutes ses sympathies, ses convictions de l'âge mûr, ses liens de parenté, ses honneurs, ses intérêts les plus chers et à déclarer qu'il était temps de songer uniquement à la France.

Aussi, n'est-il pas plus en odeur de sainteté auprès des bonapartistes purs qu'auprès des républicains. Enfin, comme il a défendu Hambourg, en 1813, un peu plus que de raison, même après l'avènement de Louis XVIII, il ne peut même pas se dédommager auprès des légitimistes. La cour ne se fit pas représenter à ses funérailles. Et le général Foy, indigné, put s'écrier : « Nous « sommes ici sur un champ de bataille, chacun enterre ses « morts. »

Il est donc de ceux que n'apprécie pas le vulgaire. A ceux-là que reste-t-il donc ? Ah ! il leur reste leur conscience. Cela vaut encore mieux que bien des suffrages. Il leur reste le témoignage de leurs ennemis. Celui-là ne trompe pas. En voici une preuve relativement récente (1) :

En 1867, dans le cours de cette Exposition universelle où le second Empire jetait ses dernières lueurs et faisait les honneurs de Paris à tous les souverains européens, le roi Guillaume de Prusse vint aux Tuileries. Visite perfide ! Et Napoléon III lui désigna comme Chevalier d'honneur le maréchal Canrobert. Il ne pouvait assurément mieux choisir que l'honnête et vaillant soldat de Crimée. Le roi Guillaume et Canrobert visitèrent ensemble la salle des maréchaux de France, ce Conservatoire de nos gloires militaires que les tristes héros de la Commune se sont empressés de détruire, désespérant sans doute d'y placer jamais un des leurs. Guillaume se prit à demander le nom de chacun des maréchaux dont il voyait les portraits : « — Celui-ci ? — Sire, c'est « Suchet, duc d'Albuféra. — Celui-là ? — Soult, duc de Dalmatie. — « Et cet autre ? — Sire, c'est Davout. » Et Canrobert s'apprêtait à pousser plus loin. Mais Guillaume, faisant mine de ne rien savoir, ajoute : « Quel nom portait-il ? — Sire, il était prince d'Eckmühl. » Et déjà le brave et galant guerrier s'applaudissait intérieurement d'avoir habilement évité l'écueil et épargné à son royal hôte jusqu'à l'ombre d'un affront involontaire. — Mais Guillaume : « Il « s'appelait aussi duc d'Auerstaëdt. La Prusse le sait. »

La Prusse le sait ; oui, sire. Mais combien de Français l'ignorent ! La Prusse connait ce nom glorieux qu'elle serait en droit d'exé-

(1) Récit emprunté à madame de Blocqueville.

Digitized by Google

crer. Mais, en 1871, ses soldats victorieux ont respecté et fait respecter l'image du héros, le bronze qui leur rappelait leur plus cruel échec.

Ce qui fait un grand peuple, ce n'est pas seulement le souvenir de ses revers, c'est encore le culte des grands hommes.

Je vous demande pardon de vous avoir entretenus aussi longtemps des petits griefs de Davout contre les Auxerrois. Des miens, je n'ai pas besoin de vous le dire, je fais bon marché. Eûssè-je quelque rancune, j'ai là deux fameux professeurs de philosophie : Davout et Vauban.

J'ai aujourd'hui largement dépassé la soixantaine. Je descends, et je ne demande plus à Dieu qu'une grâce, c'est de m'accorder encore assez de jours et à ma plume assez de vaillance pour écrire la biographie d'un nouveau vainqueur d'Auerstaëdt.

Digitized by Google

LA COMMUNE DE BÉON

Par M. P. Vial.

Le 4 juin 1887, la Chambre des députés a pris en considération une proposition de loi tendant à établir dans toutes les mairies des registres d'éphémérides communales. Cette pensée excellente peut être étendue, et il me paraîtrait souhaitable que chaque commune ait son histoire locale, quelque modeste qu'elle pût être, et que le recueil des documents qui la concernent dans le passé soit comme l'avant-propos des archives qu'il s'agit de lui constituer pour l'avenir.

J'ai eu la pensée de chercher à faire cet essai pour la commune de Béon, dans le canton de Joigny ; j'ai trouvé quelques documents entre lesquels existent de grandes lacunes ; peut-être cependant la suite de ces textes permettra-t-elle au lecteur de se faire une idée des transformations diverses d'une parcelle de notre territoire pendant le cours des siècles.

La commune de Béon, d'une largeur moyenne d'environ deux kilomètres, s'étend, sur une longueur d'environ huit kilomtères, du finage de Joigny à l'est à ceux de Sépeaux et de Saint-Romain à l'ouest ; elle est limitée au nord par les territoires de Cézy et de la Celle-Saint-Cyr, au sud par ceux de Volgré, de Champvallon et de Chamvres.

Si, en partant de Joigny, on parcourt dans sa longueur le territoire de Béon, on monte en pente douce jusqu'au hameau de Béon-le-Bas ; à cet endroit, le terrain devient plus accidenté ; à gauche s'ouvre un étroit vallon adossé à la colline de Chailleau ; au fond de ce vallon jaillit une source autour de laquelle s'est groupé le hameau de Béon-la-Fontaine ; en face, le terrain

Digitized by Google

continue à monter en pente douce jusqu'aux bois de Charmoy et de Larey ; au-delà se trouve le hameau de la Motte-Chartreuse. A droite de Béon-le-Bas est un coteau isolé sur lequel se trouve actuellement l'église ; de l'autre côté et au pied de cette colline, dans la direction de la Celle-Saint-Cyr, est le hameau de Vaux-Genets. Enfin au-dessus de Béon-la-Fontaine se trouve un plateau nommé les Usages, parce qu'il formait les anciens communaux, qui est bordé à gauche par le bois de Champvallon et au fond par le bois de la Rivière. Le sol de Béon, inégal, difficile à cultiver, d'ailleurs crayeux et peu fertile, constitué en outre en partie par des bois, a dû, pendant longtemps, rester peu habité et presque inculte. La première agglomération d'habitants a dû se former autour de la source ; le hameau de Béon-la-Fontaine se considère comme le plus ancien et il est encore le plus peuplé de la commune (1). On y a trouvé des traces de captage de la source et des restes d'habitations paraissant dater de l'époque gallo-romaine. A une profondeur de deux mètres environ, on a trouvé l'emplacement d'une aire sur le sol de laquelle gisait un squelette placé au milieu de restes de paille et de chanvre brûlés ; il semble qu'il y ait là une trace de quelque dévastation provenant de l'époque des invasions barbares. Les hameaux de Béon-le-Bas et de Vaux-Genets ne présentent pas de traces aussi anciennes ; enfin le hameau de la Motte n'a dû son origine qu'à la fondation d'un prieuré de Chartreux dont il sera question plus loin.

Le premier document historique dans lequel il soit question de Béon est le testament de Théodechilde, petite-fille de Clovis. Par cet acte, auquel on assignait communément la date de 519, la testatrice qui venait de fonder le monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, lui donnait un grand nombre de domaines. Parmi ces terres se trouve la moitié de Béon, « *Baione medictatem* ». — Dans un article lu à la Société des sciences de l'Yonne le 2 mars 1884 et qui a été publié dans le bulletin de la même année, M. Molard, archiviste du département, révoque en doute l'authenticité du testament de Théodechilde et émet la pensée qu'il a été soit fabriqué, soit altéré dans ses parties essentielles au IXe ou au Xe siècle.

Il resterait néanmoins acquis qu'à cette date une partie du territoire de Béon appartenait au couvent de Saint-Pierre-le-Vif, ainsi, du reste, qu'une partie des territoires voisins de Paroy et de Volgré (*Paredo, Volgredo*) qui y sont dénommés.

En 1196 ou 1197, une autre abbaye de Sens, celle de Sainte-

(1) Environ 300 habitants sur une population de 580.

Digitized by Google

Colombe, obtient de l'archevêque Michel confirmation d'un droit de patronage qu'elle prétendait sur l'église de Béon. « *Ecclesia de Beona alias de Beiaco.* » (Cartulaire général de l'Yonne, II, 484).

A une époque contemporaine, en 1194, un nommé Jehan Troussebacon faisait don à la maladrerie du Popelin, à Sens, où il était soigné, de la métairie de Béon, consistant en une grande quantité de terres, prés et bois ; et cette donation était ratifiée par une lettre expédiée sous le sceau du même Michel, archevêque de Sens. Cet acte porte amortissement par Regnault Legras, dont la métairie était mouvante. (Voir cartulaire sénonais de Balthasar Taveau, publié par M. Julliot. Verbo administration et droits des hopitaulx et maladrerie du Popelin, page 127.)

Qu'était ce Regnault Legras, dont mouvait la métairie de Béon ? N'était-il pas seigneur de Béon relevant du comte de Joigny ? Il est en effet certain qu'à cette époque Béon a eu des seigneurs particuliers ; j'ai recueilli de ce fait quelques preuves positives. Je ne parle que pour mémoire d'un acte en date de 1167 (Cartulaire général de l'Yonne, II, 187), par lequel Rainard, comte de Joigny, interpose son autorité pour faire cesser des vexations auxquelles les moines de Saint-Marien de Valprofonde, près Villeneuve-le-Roi, étaient en butte de la part de Fromundus de Baium, dont le père, Frédéric, était allé à Jérusalem quelques années auparavant. M. Quantin, dans le Cartulaire, a traduit Baium par Béon, mais en faisant suivre ce mot d'un point d'interrogation. Je suis porté à croire qu'il s'agit plutôt d'un seigneur des environs immédiats de Villeneuve.

Mais un texte absolument probant est le suivant : Blanche de Navarre, tutrice de son fils Thibault II, comte de Champagne, ayant sujet de craindre que Pierre, comte de Joigny, ne prit fait et cause pour Erard de Brienne, qui prétendait avoir des droits au comté de Champagne, crut prudent, en 1221, de s'assurer directement de la fidélité des vassaux du comte Pierre (1). Pour cela, elle envoya un de ses officiers, Mathieu de Tosquin, qui, le jour de l'Epiphanie de cette année 1221, reçut le serment de fidélité des seigneurs vassaux du comte de Joigny et des principaux bourgeois de la ville. Procès-verbal de cette prestation de serment fut dressé en présence des représentants du comte de Joigny ; ce procès-verbal existe encore aux archives nationales (J. 196, n° 12),

(1) Il s'agit bien positivement du comte Pierre qui, au reste, est dénommé dans l'acte, et non, comme l'a dit M. Challe dans son *Histoire de la ville et du comté de Joigny*, de Guillaume III, qui ne succéda à son frère que dans le cours de cette même année.

Digitized by Google

et dans l'énumération des seigneurs ou chevaliers (milites), on voit figurer, à côté de Pierre de Champvallon et de Renaud de Sépeaux, Alerin, seigneur de Béon (*Alerinus de Beone*).

J'ai indiqué, dans une courte notice insérée en 1884 au *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles*, les raisons qui me font penser que le château des seigneurs de Béon était, à cette époque, situé sur la colline où se trouve actuellement l'église ; j'ai retrouvé à cet endroit des traces de constructions massives, des silos en nombre considérable, contenant des fragments de lances, de flèches, d'éperons, de vaisselle, d'objets en verre et des débris de cuisine ; j'insiste aussi sur ce point que le chœur de l'église est positivement du XIIe siècle, tandis que la partie antérieure est du commencement du XVIIe. J'en ai conclu que le chœur de l'église est l'ancienne chapelle du château féodal qu'on a utilisée pour en faire l'église paroissiale en l'agrandissant (1). Enfin depuis la rédaction de cette notice, j'ai examiné avec une nouvelle attention une pierre tombale placée dans le chœur. Cette pierre porte profondément gravée l'image d'un homme imberbe, vêtu d'une robe longue qui paraît être un vêtement civil, les pieds posés sur un dragon. La tête est entourée d'une bande formant cintre qui se prolonge des deux côtés du corps. Cette bande portait une large inscription en lettres onciales ; la plus grande partie de ces lettres sont effacées par l'usure des pas ; cependant j'ai déchiffré autour de la tête et d'une manière positive les mots suivants : *Li sires de Beum.* Il est donc certain qu'à cette époque il existait des sires de Béon. En 1886, j'ai fait déplacer cette pierre pour la relever contre un des murs de l'église ; j'ai fait fouiller sous l'emplacement qu'elle occupait primitivement et j'y ai trouvé deux squelettes placés l'un à côté de l'autre, la tête du côté de l'autel. Ils appartenaient à des personnes dans la force de l'âge. Il semble donc qu'il y avait là une sépulture de famille.

Je ne crois cependant pas que cette sépulture soit celle d'un seigneur ; le costume ne l'indique pas : je pense plutôt qu'il s'agit d'un officier de justice des seigneurs de Béon. L'inscription porte en effet, avant les mots que j'ai rapportés, ces autres mots : « des sires », puis un ou deux mots illisibles. Or il résulte de l'organisation des bailliages régis par l'ancienne coutume de Troyes,

(1) Lors des réparations de l'église, faites en 1886, on a trouvé à l'extrémité inférieure des traces d'une ancienne cheminée et d'un mur transversal ; il y avait là très anciennement une chambre indépendante de l'église et qu'on y a réunie.

Digitized by Google

qu'au moyen-âge il y avait deux prévôtés à Béon, probablement l'une à Béon-le-Bas et l'autre à Béon-la-Fontaine (1). Ces prévôtés étaient des tribunaux inférieurs de justice criminelle institués généralement par les seigneurs. Comme ces prévôtés étaient fort nombreuses, chacune avait si peu d'importance qu'un même homme de loi était souvent pourvu de plusieurs offices de prévôt. Je suppose donc que le personnage dont la pierre tombale est dans l'église devait être un prévôt des sires de Béon et en même temps d'autres sires dont le nom de seigneurie est effacé.

L'existence des seigneurs particuliers de Béon ne fut pas de longue durée; il n'est plus question d'eux dans les documents postérieurs à ceux que j'ai indiqués, et il me paraît tout à fait certain qu'il n'en existait plus au XIVe siècle, alors que nous allons voir s'établir à Béon de nouveaux personnages avec lesquels un seigneur aurait eu des rapports bons ou mauvais, mais en tous cas fréquents, dont il serait resté des traces.

En 1280 mourait à Joigny le comte Jean Ier; sa veuve, Isabelle, fille de Dreux de Mello, connétable de France, de son propre chef dame de Saint-Maurice-Thizouailles, épousa en secondes noces, l'année suivante, Humbert de Beaujeu, qui lui-même était connétable. Cette même année 1281, par lettres datées de Saint-Maurice, le jeudi après la Chandeleur, les nouveaux époux acquirent de Jean de Falin, chevalier, fils de Jean de Nesle, une partie importante du territoire de Béon, consistant d'une part dans le domaine de Voye Parfonde ou Valprofonde, composé d'une maison et de trois charrues de terre, et d'autre part en grands bois commençant derrière la maison de Valprofonde et se prolongeant jusqu'à « la fontaine qui est au-dessus de la Celle, et qu'on appelle la Fontaine Saint-Cyr. »

Le domaine de Valprofonde, placé dans une gorge, à l'entrée des bois, à une distance assez grande des divers hameaux du territoire de Béon, semblait prédestiné à recevoir un monastère. En 1301, en prévision de sa mort, Isabelle de Mello l'affecta à la création d'un prieuré de Chartreux.

Par l'acte de fondation, elle place son œuvre sous la protection de l'archevêque de Sens, le prie de veiller à l'exécution de ses volontés et à l'entretien de sa fondation et ordonne que, pour le cas où ses héritiers s'opposeraient à l'établissement de la Chartreuse, ils devront donner, pour chacune des années pendant lesquelles ils empêcheraient la fondation, une somme de deux cents livres applicables à la construction du monastère.

(1) Voir l'article de M. de Tryon-Montalembert, *Annuaire de l'Yonne*, année 1859.

Digitized by Google

La dotation des Chartreux s'accrut pendant le siècle qui suivit la fondation du monastère. Alix de Montaigu, dame de Saint-Maurice-Thizouailles, cousine d'Isabelle de Mello et veuve également d'un comte de Joigny, leur donna, en 1322, des biens sis sur le territoire de Champigny. Cette même année, le roi Charles IV le Bel, étant venu en pèlerinage à l'abbaye de Pontigny, y prononça l'amortissement, c'est-à-dire la conversion en biens de main-morte des terres comprises dans cette donation ; la donation fut en outre ratifiée, en 1353, par les enfants d'Alix de Montaigu. (Archives de l'Yonne, H. 472). En 1364, Nicolas de Verres, chanoine de Paris et secrétaire du roi Charles V, donna aux Chartreux de Valprofonde la seigneurie de Meix-l'Abbesse, plus tard dite des Robineaux, sise en la paroisse de Domats, avec haute, moyenne et basse justice ; ce droit de justice leur fut ultérieurement reconnu et maintenu d'une manière solennelle par arrêt du parlement de Paris, en date de 1585. (Archives de l'Yonne, H. 881). Enfin en 1412 et 1413, le roi Charles VI prononçait l'amortissement de divers autres biens acquis par les Chartreux dans plusieurs paroisses du comté de Joigny, notamment dans celles de Béon, La Celle-Saint-Cyr et Sépeaux. (Archives de l'Yonne, H. 869).

Je ne m'étendrai pas davantage sur les biens du prieuré situés dans les paroisses du dehors, mais je dois donner quelques détails sur ceux qui se trouvaient sur le territoire de Béon. Les Chartreux avaient réservé pour leur approvisionnement personnel les terres les plus rapprochées du monastère ; ils y construisirent des fermes, des granges dans un endroit formant éminence et qui prit le nom de la Motte-Chartreuse ; c'est l'origine du hameau de la Motte. Quant aux terres plus éloignées et se rapprochant de Béon-le-Bas et de Béon-la-Fontaine, ils les divisèrent en parcelles et les donnèrent à cens à un grand nombre de personnes. Par ce traité, les religieux donnaient aux preneurs, dits censitaires, et à leurs successeurs à l'infini la jouissance entière des parcelles cédées et ce moyennant une redevance annuelle minime, dite cens, qui devait être payée par le censitaire en reconnaissance de la seigneurie. La concession était irrévocable tant que le cens était payé et le censitaire eut tous les avantages du droit de propriété ; il put vendre, donner, transmettre par succession la parcelle qui lui avait été cédée, sous la seule réserve de payer, lors de chaque mutation, aux Chartreux un droit désigné sous le nom de lods et ventes. Ce droit finit même par être le seul sérieux ; le cens, dont le taux avait été fixé une fois pour toutes au XIVe siècle, finit par devenir absolument insignifiant en raison de la

Digitized by Google

dépréciation de la valeur des monnaies. J'aurai l'occasion plus loin de parler d'un document indiquant au XVIIe siècle l'effet ultérieur de ce mode de partage de la propriété. Quant à présent, j'y signale le point de départ du morcellement du sol et de la culture d'une partie au moins de ce sol par un certain nombre d'habitants de la paroisse cultivant pour eux-mêmes, c'est-à-dire devant recueillir directement et sans partage les récoltes dues à leurs labeurs.

Pour terminer l'énumération des biens des Chartreux sur le sol de Béon, je dois indiquer qu'ils étaient propriétaires des bois entourant le monastère et qu'ils étaient usagers de treize arpents dans les bois communaux ; ce droit d'usage leur fut formellement reconnu lors d'un partage qui fut fait, au XVIe siècle, entre les habitants de Chamvres et ceux de Béon, de 326 arpents de bois indivis. Enfin ils avaient près de la Fontaine quelques maisons et un vivier.

L'arrivée des Chartreux à Béon eut encore un autre résultat au point de vue de l'histoire locale. Comme toutes les communautés religieuses, ils eurent des archives bien tenues et conservées avec soin ; ces documents sont arrivés jusqu'à nous et nous y trouvons la plus grande partie des renseignements que contient cette étude jusqu'à l'époque de la Révolution.

Les Chartreux étaient seigneurs de leurs terres, et, de ce chef, ils eurent une prévôté pour les maisons relevant de Valprofonde, c'est-à-dire les fermes de La Motte ; mais ils ne furent jamais seigneurs de Béon. En vertu du principe qu'il n'existait pas de terre sans seigneur, la seigneurie particulière de Béon n'existant plus, nous devons retrouver le seigneur direct de la paroisse. Béon faisait alors partie du fief de la Coudre, dont le siège fut ensuite transporté à La Celle-Saint-Cyr. M. Félicien Thierry, dans un article qu'il a publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1859 sur ce fief, relate en effet une énumération des pays soumis à la coutume de Troyes, dans laquelle Béon est indiqué comme faisant partie de la chatellenie de La Coudre.

La paix dont jouissait Béon au commencement du XIVe siècle ne fut pas de longue durée. Avec la guerre de cent ans arrivèrent pour les campagnes les passages d'armée, les combats, les dévastations. Les environs de Joigny n'échappèrent pas au sort commun ; des bandes anglo-navarraises prirent, en 1358, Auxerre et Champlay ; l'année suivante, elles portèrent leurs ravages dans le Gâtinais et prirent Malicorne. Béon était sur leur passage et eut certainement à souffrir à plusieurs reprises ; nous avons spécialement la preuve que l'un des capitaines anglais les plus redou-

Digitized by Google

tables, Robert Knowles, y parut à la tête de sa bande; les granges des Chartreux furent pillées et brûlées, leur bétail enlevé, leurs terres dévastées. Les religieux exposèrent plus tard ces désastres au roi Charles V qui, à titre de dédommagement, les exempta du droit de guet et de garde au château de Courtenay, obligation dont ils étaient tenus du chef de leur terre de Meix-l'Abbesse.

Les malheureux cultivateurs de Béon n'ont pas relaté les excès de même nature dont ils eurent à souffrir, mais il ne furent certainement pas épargnés. Pour se faire une idée de l'état de nos campagnes à la fin de la guerre de Cent ans, il faut se reporter à un document découvert par M. Quantin et que M. Challe a cité dans son *Histoire du comté de Joigny*. D'une enquête faite en 1474 à Sépeaux, il résulte qu'à la fin des hostilités « il n'y avait plus dans ce pays ni curé ni habitants; les champs étaient incultes et la plaine, autrefois bien cultivée, s'était couverte de broussailles. » Sépeaux et La Ferté-Loupière furent dépeuplés pendant de longues années; il en fut de même de tous les villages entre Joigny, Charny et Saint-Fargeau. On peut donc affirmer que, pendant ces années néfastes, la population de Béon en fut réduite à s'enfermer dans les villes fortes des environs, Joigny, Cézy, etc., et que là elle fut décimée par la peste qu'engendra cette grande agglomération d'habitants jointe aux privations de toutes sortes.

Le siècle suivant amena de nouvelles calamités. Les troubles précurseurs des guerres de religion se firent de bonne heure sentir dans les environs de Joigny, où s'étaient formés plusieurs centres protestants, notamment à Senan. En 1557, une troupe de huguenots se porta sur le monastère des Chartreux de Béon, le pilla et l'incendia entièrement. Les environs de Béon durent aussi subir à cette époque le contrecoup des marches des troupes catholiques et protestantes qui parcoururent à plusieurs reprises la vallée d'Aillant et l'émotion qu'amenèrent les massacres des protestants à Sens et à Senan en 1562.

Quelque temps après, Guillaume Duprat, évêque de Clermont, se rendant sans doute à Précy, dont son frère, Antoine Duprat, était seigneur, passa par Béon et fut ému de pitié, dit un vieux document, en voyant les ruines du prieuré de Valprofonde; il résolut de le faire reconstruire et donna à l'ordre des Chartreux une créance de vingt mille livres qu'il avait sur le duc de Nevers, à condition de rebâtir l'église du monastère de Béon, ainsi que dix cellules, huit pour des religieux-prêtres et deux pour des frères (1).

(1) En 1558, un chanoine d'Auxerre, dont je n'ai pu déchiffrer le nom, fonda une onzième cellule de Chartreux et donna dans ce but au prieuré une rente sur le grenier à sel.

Digitized by Google

Cette reconstruction ne se fit que fort lentement, car les notes des Chartreux indiquent que Valprofonde fut inhabité pendant près de quarante ans. Lorsqu'ils revinrent s'établir à Béon, les Chartreux trouvèrent leurs biens envahis soit par des étrangers soit par leurs fermiers eux-mêmes. Ils eurent à soutenir de longs procès pour établir leurs droits ; dans une enquête relative à leur domaine de Meix-l'Abbesse, que leurs fermiers, les Robineaux, refusaient de leur remettre, je trouve un passage que je transcris parce qu'il concerne un habitant de Béon et qu'il indique ce qu'était la vie errante des soldats engagés dans les bandes du temps. Après la déposition de plusieurs habitants de Domats, venus des pays du Maine et de l'Anjou trente ans auparavant, se trouve celle de Jean de Vieillepinte, âgé de quatre-vingt-dix ans, domicilié à Béon, originaire de Guyenne ; il déclare qu'à l'âge de quatorze ans Jean de l'Espinasse, seigneur d'Esnon, capitaine de cent lances, l'amena audit Esnon ; que depuis il a résidé à Joigny et à Auxerre jusqu'à la journée de Montlhéry, où il se trouva en personne comme archer de la bande du seigneur de Nantouillet et « ensuite se retira à Béon et se recorde que peu de temps après sa venue audit Béon, la maison des religieux était fort désolée et n'y avait que le prieur et frère Jacques, procureur ; que le prévôt religieux frère Jacques donna à bail, il y a trente-six à quarante ans, ladite métairie de Chartreuse aux Robineaux, et on but le vin du marché et lui baillèrent lesdits Robineaux pour son vin dudit bail un bounet de dix sols tournois (1) ».

Avec Henri IV commença dans toute la France une ère de réparation ; les habitudes laborieuses et économes des habitants de nos campagnes y ramenèrent promptement l'aisance. Dès le commencement du XVIIe siècle j'en trouve une preuve positive ; l'église paroissiale fut augmentée et embellie ; la date de 1616, gravée sur le portail (2), indique l'époque de cette réfection, qui

(1) Archives de l'Yonne, H 877 et 878 ; note manuscrite d'un prieur anonyme de Chartreux à la bibliothèque de Joigny. — Dans les documents, l'incendie du monastère de Valprofonde est indiqué tantôt à la date de 1557, tantôt à la date de 1567 ; la première date est évidemment la vraie ; c'est la seule qui concorde avec les autres documents et notamment avec la donation de Guillaume Duprat.

(2) Ce portail, d'un style assez pur, porte l'inscription suivante : « *Ne insalutata hospite* ». C'est probablement une invitation aux passants de ne pas négliger d'entrer pour vénérer la vierge patronne de l'église. Il y existe, depuis le XIIIe siècle, une statue colossale de la Vierge, d'un beau style, qui vient d'être restaurée.

Digitized by Google

laissait intacte la partie ancienne, du XIIe siècle; plus tard, en 1642, la décoration intérieure fut complétée par l'établissement d'un retable au fond du chœur.

Au XVIIe siècle, Béon avait une importance relative; les registres de l'état-civil indiquent que la paroisse possédait un notaire (François Bourderon, en 1670), un sergent ou huissier (Fiacre Roy, en 1670), un procureur fiscal (Claude Baudard, en 1693 et 1698), un substitut du procureur fiscal (Thomas Méry, en 1672). La paroisse de Chamvres ou Chambres était à cette époque une succursale de celle de Béon, le curé de Chamvres était vicaire du curé de Béon, et, en cas d'empêchement, le suppléait dans ses fonctions sacerdotales ainsi que pour la tenue des registres de l'état-civil.

Les Chartreux avaient alors reconstitué complètement leur monastère et leur domaine. J'ai trouvé à la bibliothèque de Joigny un document intéressant à ce point de vue, c'est un terrier ou procès-verbal d'aveu et dénombrement destiné, comme tous les actes de cette nature à constater de temps à autre la qualité des tenanciers, et à empêcher notamment que les censitaires ne pussent se faire considérer comme propriétaires. Le procès-verbal en question, reçu par maître Chaudot, notaire à Joigny, en vertu de lettres royales et sous la surveillance du bailly de Montargis, fut ouvert le 25 avril 1665 et clos le 1er décembre 1670. Par suite de monitoires, ou avertissements donnés en chaire, les censitaires de Béon et de plusieurs autres paroisses avoisinantes vinrent reconnaître qu'ils ne tenaient leurs terres que par suite d'un bail à cens consenti par les religieux. Sur le territoire de Béon, deux cent-soixante parcelles furent reconnues être des censives de la Chartreuse; la contenance moyenne de chaque parcelle était d'environ un arpent; la redevance moyenne par parcelle, c'est-à-dire par arpent, était de quatre deniers (un tiers de sou). La plus grande partie des censitaires sur Béon étaient des habitants de Joigny, de La Celle-Saint-Cyr et de Cézy; je n'en trouve que trente domiciliés à Béon; neuf prennent la qualité de vigneron et huit celle de laboureur; pour plusieurs d'entre eux, aucune qualité n'est indiquée. La majorité des noms de ces censitaires se retrouve encore aujourd'hui dans la commune : Billault, Bourderon, Bruslé, Lauré, Laurent, Thuillant.

On voit par les détails qui précèdent que les propriétaires d'héritages donnés à cens n'avaient que de maigres revenus pour une grande étendue de terres. Aussi les Chartreux se plaignaient-ils, à cette époque, d'avoir à peine de quoi vivre, et un prieur, dans la note conservée à la bibliothèque de Joigny, dont j'ai déjà parlé,

Digitized by Google

se lamente dans les termes suivants, à l'occasion d'un projet de réduction sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville : « ..... ce que nous serions bien aises de faire entendre au Roy et à M. Colbert, c'est que cet argent ayant été destiné pour l'entretien de dix personnes religieuses qui servent Dieu jour et nuit sans relâche et sans reproche, si on venait à nous l'ôter il faudrait abandonner derechef ladite maison, qui n'a pas, en comptant lesdites rentes, plus de mille écus de revenu, ce que Sa Majesté, qui est autant pleine de zèle pour le service de Dieu qu'aucun de ses prédécesseurs, ne voudrait faire assurément.... »

Il résulte du procès-verbal terrier dont j'ai parlé plus haut, qu'au XVIIe siècle, la culture de la vigne était déjà assez répandue à Béon, sans l'être cependant autant qu'aujourd'hui, où presque tous les habitants pourraient prendre la qualification de vigneron. L'étendue des terres cultivées était plus grande à cette époque qu'aujourd'hui, ou plutôt l'étendue des terres découvertes, car, si une partie importante du territoire était encore en friches, une portion notable, aujourd'hui occupée par des bois, était alors cultivée. J'en citerai deux exemples. Le registre terrier cite un cultivateur qui habitait La Sauverie ; les ruines de cette métairie se trouvent maintenant au milieu des bois, loin de toute terre cultivée. Il existait en outre, alors, une ferme importante au fief de Challeau ou Chailleau, sur la colline qui porte encore ce nom ; les ruines de cette ferme se trouvent également aujourd'hui dans le bois dépendant de la terre de M. de Sainte-Anne, à Champvallon.

Ce fief de Chailleau a son histoire, que j'ai retrouvée dans un manuscrit de Davier en date de 1735, contenant la généalogie de sa famille. Je crois ne pouvoir mieux faire que de transcrire ce passage :

« .... Ce Jean Davier l'aîné (1) était seigneur du fief de Challeau, paroisse de Béon, près Joigny ; il appartient à présent à Mme la marquise de Champvallon. Ce fait est justifié par les aveux et dénombrements du comté de Joigny, fournis au Roi à cause de son comté de Champagne et grosse tour de Troyes, par les comtes de Joigny en 1606, 1616 et 1688. La preuve s'en tire encore d'un duplicata qui a été délivré le 20 janvier 1705, par le sieur Nau, greffier du bailliage de Joigny, d'un acte de foi et hommage rendu pour ce fief de Challeau à M. le marquis de Nesle, comte de Joigny, par Edmée Cochon, veuve de Pierre Meusnier, dont voici l'extrait : Edmée Cochon, veuve de maitre Pierre Meusnier, lieu-

(1) Il s'agit d'un Davier qui vivait au commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

tenant-général en la prévôté de Joigny et juge en la gruerie du comté dudit lieu, et auparavant veuve de feu Crespin de Marizy, Jean Meusnier, Edmée de Marizy, sa femme, Laurent Marie et Crespine de Marizy, sa femme, déclarent et confessent qu'ils avouent tenir foi et hommage de haut et puissant seigneur, monseigneur Guy de Laval, marquis de Nesle, comte de Joigny, à cause de son dit comté de Joigny, le fief, manoir, terre et justice de Challeau, assis en la paroisse de Béon, qui fut jadis à Jean Guymard, depuis à Jean de Morlan, à cause de sa femme, depuis aux héritiers de feu Regnault et Le Metayer, depuis à Coquilleroy, depuis à feu Jean Davier l'aîné, et depuis à Jean Davier le jeune, son fils, élu à Joigny, lequel fief se consiste en maison, grange, étables, colombier, puits, jardin, ensemble en deux cents arpents, tant terres, taillis, que garenne, le tout en une seule pièce, qui fut adjugée par sentence des criées, audit sieur de Marizy, sur ledit Davier, élu, ladite sentence donnée aux requêtes du Palais dès le quatorzième jour de février 1554, et est tenant ledit fief, d'un long au prieur de Senan, d'autre au seigneur de Champvallon, d'un bout aux vignes de Béon, d'autres aux terres de Chamvres. »

Enfin, un autre domaine d'une certaine importance existait alors sur le territoire de Béon, c'était la métairie de Brantigny, sise près Béon-le-Bas et exploitée en 1665 par les héritiers d'un nommé Jean Menot.

Au XVIIIe siècle, l'administration française est perfectionnée et régularisée dans toutes ses branches, les réformes et les travaux de Richelieu, de Colbert, de Louvois ont porté leurs fruits. C'est le bailliage, représentant l'autorité judiciaire, qui avait la surveillance des registres de l'état-civil, les curés lui étant, sous ce rapport, subordonnés. Cette surveillance était effective; aussi voit-on d'année en année, les registres cotés et paraphés par le président du bailliage ou son délégué, être de mieux en mieux tenus et les actes devenir plus clairs et plus complets (1). Quelques-uns de ces actes présentent des particularités intéressantes; je les citerai à ce titre.

Je transcris d'abord un acte de la dernière année du XVIIe siècle, monument touchant de la piété filiale d'un curé de Béon :

« Aujourd'hui, deuxième janvier 1700, a été inhumée dans le chœur de l'église, au bas, du côté droit, vers le pupître, honnête et vertueuse dame Charlotte Sanatton, aagée de 78 ans ou envi-

(1) Les actes sont rédigés presque tous par le curé de Béon; d'autres par le desservant de Chamvres; d'autres enfin, en cas d'empêchement de ces deux prêtres, par le gardien des capucins de Joigny.

Digitized by Google

ron, femme de feu maître Mathurin Trancar et mère de maître Nicolas Trancar, curé de ce lieu, laquelle, pleine d'amour pour son dit fils, était venue de Poitiers pour le voir, et, après quatre années qu'elle a passées avec luy dans ce lieu de Béon, dans les exercices d'une piété solide, l'a quitté enfin le dernier jour de l'an 1699, pour passer à une meilleure vie. Maître Nicolas Rogelin, curé de La Celle-Saint-Cyr, y a fait les obsèques après lui avoir administré tous les saints sacrements, accompagné de MM. les prieurs et curés de La Ferté-Loupière, Cézy, Précy, Sépeaux, Saint-Romain, et le sieur vicaire de Chambre, en la présence du sieur son fils, curé dudit Béon. » Le 6 décembre 1706, dans un baptême, figure comme parrain messire Pierre François Bouillerot, seigneur des Taboureaux, lieutenant de dragons et maître d'hôtel ordinaire de Madame, sœur du Roi.

Le 10 avril 1751, le registre relate l'installation d'un curé : « Le dix d'avril, Me Pierre Léger, maître ès-arts et gradué de la Faculté de théologie de Paris, a été nommé par monseigneur Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens, à la cure de Notre-Dame de Béon et à l'annexe de Saint Léonard de Chambres, et a été mis en possession de ladite cure et annexe, le vingt-deux d'avril de la présente année 1751, par M. Massard, curé de La Celle-Saint-Cyr, délégué spécialement par M. Michon, curé de Saint-Pierre de Courthenay. » Cet acte indique que Béon relevait, au point de vue ecclésiastique, du doyenné de Courtenay.

Le 7 juillet 1758 est relaté l'enterrement d'un nonagénaire; pour un homme de cet âge, le rédacteur de l'acte croit devoir employer des expressions exceptionnelles; aussi parle-t-il du *grand* enterrement d'Edme de la Porte, du *grand* corps d'Edme de la Porte, laboureur. — Le 24 novembre 1764, je trouve la première mention d'un nourrisson venu de Paris; il s'agit du décès de l'enfant d'un gagne-denier du quartier Saint-Eustache. — Le 19 juin 1740, est célébré le *mariage* de Claude Vincent, *âgé de 97 ans*; le curé n'emploie cependant pas, pour le qualifier, les expressions respectueuses employées au sujet d'Edme de la Porte.

On voit également, pendant le cours du XVIIIe siècle, se développer et s'asseoir le fonctionnement de ce que nous appelons aujourd'hui l'administration municipale. Il n'y avait pas alors de corps élu analogue au conseil municipal de nos jours; mais la communauté entière des habitants se réunissait le dimanche au sortir des offices, prenait les décisions utiles pour la gestion des intérêts communs, et choisissait un syndic chargé de l'exécution des décisions prises. Le syndic, de son côté, provoquait toutes les

Digitized by Google

fois qu'il le jugeait utile, la réunion de l'assemblée générale et lui soumettait toutes les propositions qu'il jugeait nécessaires.

C'est ainsi que, le 8 janvier 1764, sous le syndicat d'Edme Brulé, l'assemblée générale des habitants décide que dix-neuf arpents de terre, sis au lieu dit la Vallée de Voulantois, seront cédés au curé pour lui tenir lieu d'une rente de 67 livres 10 sous que la communauté lui devait pour l'acquit de diverses fondations pieuses.

En 1771, l'assemblée générale prit une délibération relative au défrichement des communs dits *usages*. Cette délibération me paraît avoir assez d'intérêt pour la relater en entier :

« Ce jourd'hui, dimanche 10 février 1771, à l'issue de la grand'-messe célébrée en l'église de Notre-Dame de Béon, par devant nous, Georges Branger, syndic en charge de ladite paroisse, assisté d'Edme Lauré, notre greffier ordinaire en la prévôté de Béon, sont comparus, nous présents, la plus grande et la plus saine partie des habitants de cette paroisse, assemblés au son de la cloche, en la manière accoutumée, lesquels ont dit unanimement et représenté que l'étendue considérable des communs de cette paroisse leur présentait une ressource très favorable pour procurer aux habitants un objet de culture dont le fruit serait bien intéressant pour subvenir à la nourriture de la plupart des familles qui éprouvent, dans cette année et par la cherté des grains, une calamité et une disette dont les plus anciens ne se rappellent pas d'exemple ; que pour se procurer par eux-mêmes un secours que leur industrie ne pourrait leur obtenir d'ailleurs, ils sont d'avis de défricher et portionner entre eux toutes les landes, communs et friches, appelés la Vallée de Voulantois, en laissant, toutefois, les chemins de charrois convenables et sans préjudice au droit de la dame du lieu. Pourquoi ils supplient monseigneur Bertier de Sauvigny, conseiller d'État, intendant de la Généralité de Paris, de vouloir bien, par une suite de sa bienveillance pour tous les peuples qui ont le bonheur d'être sous son administration,le procurer la permission de Sa Majesté ou leur accorder autorisation pour ledit partage, sous l'offre qu'ils font de justifier devant Me Dussaussoy, subdélégué, que cette demande et projet ne sont pas contraires à la disposition des arrêts du conseil de Sa Majesté et que les communs qui resteront sur leur paroisse sont plus que suffisants pour champroyer et paître tous leurs bestiaux aux offres qu'ils font de se conformer, dans le partage, aux ordres de Sa Majesté et à ceux de Sa Grandeur. »

Le 14 septembre 1771, l'Intendant approuva et homologua la délibération ci-dessus, sous les conditions : 1° que ledit partage

Digitized by Google

des terres serait fait par égales portions entre tous les habitants qui se soumettraient à défricher dans un délai fixé ; 2° que la propriété de ces terrains resterait toujours à la communauté, les particuliers n'en pouvant avoir que la jouissance, qui ne devrait pas se prolonger au-delà de vingt-sept années, et que la communauté, à l'expiration de ce délai, en rentrerait en possession sans avoir à payer aucune indemnité ; 3° que chaque portionnaire verserait, chaque année, à titre de redevance, cinq sols par arpent, entre les mains du syndic, pour le compte de la communauté.

En exécution de cet arrêté, Edme Robert, syndic, fit procéder, les 10 et 12 février 1772, par Jean Delétang, arpenteur, à l'arpentage et au lotissement des usages. En exécution d'une nouvelle délibération de l'assemblée des habitants, 84 arpents furent laissés en friches pour le pacage ; 25 arpents furent destinés à être défrichés pour le compte de la commune ; il resta 129 arpents qui furent divisés en 63 lots de deux arpents et un lot de trois arpents. Ce dernier lot fut octroyé à une veuve Garnier ; les autres lots furent tirés au sort, le 5 mars 1772, par devant M. Dussaussoy, subdélégué, entre les soixante-trois ménages qui se trouvaient alors à Béon (1). Cette opération fut complétée par une déclaration faite, le 31 juillet 1774, par le syndic au bailliage de Montargis, déclaration qui la rendait définitive ; et par la location de la réserve faite au profit de la communauté ; cette location fut faite, le 20 mai 1782, par le syndic Étienne Baudard, à Toussaint Billault et Marc Jacotte, pour l'espace de neuf années, moyennant le prix annuel de 51 livres.

En 1784, la communauté entreprit le bornage général du territoire de la paroisse ; cette opération paraît s'être accomplie sans difficultés.

Si la communauté mettait ses terres en valeur, celles des particuliers progressaient également. La preuve en ressort des archives des Chartreux ; les religieux ne paraissent pas avoir acquis de nouvelles terres depuis le milieu du XVIIe siècle ; et cependant leurs revenus qui, à cette époque étaient de 3,000 livres,

(1) Plus tard, le nombre des ménages ayant augmenté, on ne put avoir un lot pour chacun d'eux, et il fut décidé que les lots devenus vacants par décès ou départ seraient donnés aux plus anciens mariés. De nouveaux partages furent faits à diverses reprises, notamment en 1791 et en 1813. L'étendue des lots fut réduite à six quartiers, la redevance augmentée jusqu'à ce qu'enfin, il y a environ vingt ans, la commune reprit la disposition de ses usages pour les affermer.

Digitized by Google

se trouvaient en 1785 être de 6,000 livres. Ils estimaient notamment alors le produit des bois de Valprofonde à mille livres; 3 arpents 3/4 de vignes qu'ils possédaient sur le territoire de Béon, leur rapportaient, suivant les années, entre 30 et 66 feuillettes de vin. Il résulte de leurs livres que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et avant la Révolution, une vache valait, à Béon, de 21 à 27 livres; une peau de vache, 4 livres; un veau, 9 livres; un petit cochon, 4 livres; la laine, 25 sols la livre. (Archives de l'Yonne, H. 871).

A la veille de la Révolution, la situation du monastère était donc prospère. Le personnel paraît en avoir été au complet, car dans un acte de l'état-civil de 1785, on voit figurer : dom Ballot, prieur, le coadjuteur et le procureur du couvent. Au dire des anciens du pays, ils étaient respectés des habitants, et beaucoup de personnes, le dimanche, avant d'assister à la messe paroissiale, allaient assister à la messe des Chartreux.

Nous voici arrivés à la veille de la Révolution, et je dois résumer en quelques mots la situation politique des habitants de Béon. Ils continuaient à relever féodalement de la seigneurie de La Celle-Saint-Cyr. Cette seigneurie avait appartenu, au XVIe siècle, à l'importante famille des marquis de Clermont-Gallerande, puis, au XVIIe siècle, à une famille de robe, celle des Gruyn de Valgrand; enfin, à la fin du XVIIIe siècle, à la famille de Saint-Auban. Tous ces personnages prenaient, dans leurs actes, le titre de seigneurs de Béon; ils étaient propriétaires des bois de la Rivière (1) et avaient, à Béon, divers droits seigneuriaux, notamment un pressoir banal. Toutefois, le pouvoir seigneurial était de plus en plus limité; peu à peu le pouvoir royal s'était substitué à l'autorité des seigneurs, qui était devenue surtout honorifique et fiscale. En 1789, Béon était de la Généralité de Paris, de l'Élection de Joigny et du bailliage de Montargis.

La paroisse dut, comme toutes les paroisses de France, rédiger un cahier de doléances en vue de la réunion des États généraux. Malheureusement, ce document, qui fut envoyé à Montargis, chef-lieu du bailliage, n'a pas été conservé; je l'ai inutilement recherché dans les archives du département du Loiret.

Ceux des abus de l'ancien régime dont souffraient particulièrement les campagnes, disparurent par suite de la loi du 4 août 1789, votée sur l'initiative des chefs mêmes de la noblesse. Les banalités et autres redevances féodales dues aux seigneurs de La

(1) Ces bois paraissent tenir leur nom du sire Bureau de la Rivière, chambellan du roi Charles V, qui fut seigneur de Cézy au XIVe siècle.

Digitized by Google

Celle-Saint-Cyr, les cens dus aux Chartreux, les dîmes, furent supprimés. Les propriétaires n'eurent donc plus aucune restriction à la libre exploitation et à l'entière disposition du sol ; mais les habitants de Béon n'eurent qu'en partie le bénéfice de ces réformes, car le sol de leur paroisse était encore en majeure partie entre les mains des habitants de Joigny, de Cézy et de La Celle-Saint-Cyr.

Le 14 décembre 1789, un décret instituait pour toute la France des corps municipaux ; les paroisses ou communautés devenaient des communes, ayant à leur tête non plus un syndic, mais un maire, un corps municipal élu, auquel venaient, en certains cas, s'adjoindre les notables, pour former le conseil général de la commune ; il y avait, en outre, un procureur de la commune, sorte d'officier du ministère public chargé de requérir l'exécution des lois. — Le premier maire de Béon fut Edme Chollet.

L'année suivante, 1790, les départements furent constitués ; Béon fit partie du département de l'Yonne, du district de Joigny, du canton de Cézy (1).

Le décret des 13-19 février 1790 supprima les couvents en France ; ces établissements avaient jusqu'alors été des établissements publics ; les vœux monastiques étaient reconnus et sanctionnés par la loi civile, à tel point que les religieux, considérés comme morts civilement, ne pouvaient ni sortir de leur couvent ni être propriétaires en leur nom propre, ni recueillir aucune succession. Le décret de 1790 avait pour but de les faire rentrer dans le droit commun ; et tout d'abord on leur laissa le choix, soit de se réunir dans les maisons qui leur seraient indiquées, soit de reprendre librement la vie séculière ; dans ce dernier cas, l'État assurait à chaque ancien religieux une pension viagère. Le prieuré de Valprofonde fut donc évacué. Je n'ai de documents positifs que sur le sort d'un seul des Chartreux de Béon, nommé François Colard ; ce religieux, en quittant le monastère, se retira à Prémery, dans la Nièvre ; plus tard, en l'an IV, il revint à Béon et y exerça le ministère sacerdotal, après avoir prêté serment de fidélité à la République.

Le monastère lui-même et les terres qui en dépendaient furent compris dans les biens nationaux ; le tout fut ultérieurement vendu en un seul lot et converti en ferme.

A la fin de l'année 1790, Béon organisa sa garde nationale. Le dimanche 14 novembre, vingt-et-un citoyens, âgés de vingt à

(1) Sous le Consulat, le canton de Cézy fut supprimé et réuni à celui de Joigny.

Digitized by Google

quarante-six ans, se présentèrent devant les officiers municipaux, se constituèrent en garde nationale, élurent leurs officiers et prêtèrent serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Quoique cette garde nationale fut peu nombreuse, on crut devoir établir un capitaine, un lieutenant, un sergent, deux caporaux et un adjudant-aspassade. Le capitaine élu fut l'abbé Louis Billion, clerc minoré, demeurant à La Motte-Chartreuse. Je me demande si ce prêtre n'était pas un ancien chartreux, trouvant ainsi un emploi assez inattendu de sa liberté.

On voit, d'après ce choix, que les habitants de Béon avaient, à l'époque de la Révolution, conservé un sérieux attachement pour la religion de leurs pères. J'en trouve une preuve plus probante encore dans un fait assez intéressant qui se produisit en 1791. L'ancien monastère des Chartreux étant évacué, la chapelle des moines était abandonnée et l'église paroissiale prit possession des objets relatifs au culte qu'elle contenait ; on lui attribua notamment deux reliquaires que l'église de Béon possède encore. Le transfert de ces reliquaires donna lieu à une manifestation populaire, décrite dans un exposé fait l'année suivante par Edme Foy, procureur-syndic de la commune, à l'appui de la proposition qu'il fit de consacrer cet évènement par une fête commémorative : « Messieurs, dit le procureur-syndic, vous vous rappelez que l'année dernière, 1791, l'an IIIe de la liberté, le lundi 2 mai, toute la paroisse assemblée à l'église de ce lieu dès les six heures du matin, jusqu'aux enfants en maillots, on alla processionnellement à l'église de Notre-Dame de la ci-devant Chartreuse de Valprofonde, pour y prendre toutes les reliques et reliquaires que cette église possédait et les transporter religieusement dans l'église de cette paroisse où, étant déposées et exposées sur l'autel à la vénération de tous les fidèles, on célébra la messe et on chanta un *Te Deum* en leur honneur et en actions de grâces de ce que notre église possède un si precieux trésor.... » Le procureur-syndic continue en exposant que le matin du jour où il parle à l'issue de la messe paroissiale, il a réuni tous les habitants de la commune pour les consulter sur le désir exprimé par quelques-uns d'entre eux d'instituer une fête commémorative, et que l'avis unanime a été favorable à cette création. Le Conseil général décide, conformément à cette demande, que le premier dimanche de mai de chaque année on célébrerait l'anniversaire de la translation des reliques ; cette fête fut célébrée en 1792 ; je ne crois pas qu'elle l'ait été depuis lors.

Le 6 novembre 1792, je trouve le premier acte de l'état-civil reçu par le maire qui était alors Etienne Contrault ; l'acte du moins est

Digitized by Google

signe par « Contrault, officier public, » mais il est écrit par le curé qui, pendant un certain temps, continua à rédiger les actes de l'état-civil sous le nom du maire. Ce curé, l'abbé Jomas qui, pendant toute la Révolution, continua à habiter Béon et y fut constamment respecté, avait une influence active dans la commune ; on le voit exercer les fonctions de secrétaire-greffier du Conseil général, sans toutefois que rien permette de supposer qu'il ait compromis la dignité de son caractère.

Les terres seigneuriales, sises à Béon, ne furent pas confisquées pendant la période révolutionnaire ; la famille de Saint-Auban avait, au mois d'août 1792, vendu sa terre de La Celle-Saint-Cyr et de Béon à un étranger, le comte d'Hallweyl, dont la fille, la comtesse Esterhazy, fut la dernière propriétaire de la terre dans son ensemble. Cette terre fut morcelée en 1819.

Avec l'année 1793, on voit arriver les mesures violentes ; l'église fut fermée contrairement au vœu de la population. Puis la guerre, la famine, ont leur contre-coup dans nos campagnes. Le maximum et les réquisitions amènent la gêne la plus complète ; l'argent et les denrées se cachent. Sans qu'on puisse en faire un grief à leur patriotisme, les communes et les particuliers cherchent à rejeter les uns sur les autres le fardeau écrasant qui leur est imposé. Un résumé des délibérations du Conseil général de la commune de Béon pendant cette année donnera une idée de ces misères.

Le 3 floréal an II, (23 avril 1793), le Conseil général désigne les deux plus imposés de la commune, les citoyens Ragon et Edme Fouet pour répartir les secours aux défenseurs de la patrie ; puis l'agent national expose que les habitants de Béon sont dans la plus grande détresse, « ceux de nos concitoyens ou cultivateurs dans le grenier desquels nous avons puisé jusqu'à ce jour sont eux-mêmes à la veille de manquer de subsistances, » suit un exposé détaillé des ressources qui restent en grains ou en farine ; le Conseil constate que ces ressources, diminuées récemment encore par un subside qu'on a dû donner aux habitants de Villecien, vont être insuffisantes pour nourrir les habitants et décide que deux commissaires iront exposer la situation aux administrateurs du district de Joigny et les supplieront de venir au secours de la commune.

Le 12 floréal, le Conseil, saisi d'un arrêté du district, le requérant de fournir deux voitures, attelées chacune de deux ou trois chevaux, pour conduire à Metz l'approvisionnement des armées, fait l'énumération des chevaux et des voitures existant dans la commune, prie l'administration du district d'en faire

Digitized by Google

vérifier l'exactitude et conclut à l'impossibilité d'obéir à la réquisition, aucun cheval n'étant en état de faire le voyage.

Le 16 floréal, sur une nouvelle injonction du district, on désigne deux hommes, cinq chevaux et deux voitures pour faire le voyage de Metz ; chaque propriétaire de chevaux s'engage à payer 25 livres, et M. Ragon 50 livres pour indemniser les propriétaires requis.

Le 29 floréal, nouvelle délibération indiquant que les habitants de Béon sont sur le point de manquer de subsistances et invoquent le secours du district.

Les administrateurs du district répondirent à cette seconde supplique, le 11 prairial, en autorisant la commune de Béon à prendre trente-cinq quintaux de blé sur les communes de Sépeaux et de Saint-Romain ; dès qu'il eut reçu cet arrêté, le Conseil général désigna deux commissaires pour se faire délivrer les grains mis à sa disposition.

Le 4 messidor, par application des lois sur le maximum, le Conseil fixe les salaires pour la récolte prochaine : journée d'un journalier nourri, 30 sous ; non nourri, 50 sous ; moissonnage d'un arpent, sans nourriture, 5 livres 5 sous ; gage d'un homme servant six semaines et nourri, 50 livres ; pour une femme dans les mêmes conditions, 36 livres ; le fauchage d'un arpent de pré, 6 livres, non nourri ; la journée d'un faneur, 9 sous et nourri. Toutes ces évaluations, ajoute le Conseil, sont moitié en sus du prix de 1790.

Le 12 messidor, le Conseil indique que toute la laine de la commune a été enlevée par réquisition ; il n'en reste plus que 40 livres chez Edme Devaux ; ces 40 livres viennent d'être réquisitionnées par le district ; or, 42 individus de la commune sont hors d'état d'acheter la laine dont ils ont besoin pour l'habillement de leur famille ; le Conseil décide donc que les 40 livres d'Edme Devaux resteront dans la commune et seront distribuées aux gens nécessiteux au prix du maximum.

Le 5 thermidor, le Conseil reçoit communication d'un arrêté du représentant Maure qui prescrit de donner la liste des hommes et femmes ayant l'habitude de sortir de la commune pour faire la moisson ; il s'agit d'envoyer un certain nombre de travailleurs dans le département de Seine-et-Marne où les bras manquent. Le Conseil répond que, malgré le désir que les habitants de Béon auraient de soulager leurs frères de Seine-et-Marne, il leur est « impossible de satisfaire leur bonne envie..., » que tous les travailleurs qui ont l'habitude de quitter le pays au moment de la moisson sont partis pour le Gâtinais, « qu'il n'est pas même resté

Digitized by Google

dans cette commune des bras suffisants pour la récolte, puisque le citoyen Ragon des Essarts, propriétaire de la ci-devant Chartreuse, vu le manque de bras, a été obligé de prendre des prisonniers qui sont à Joigny au nombre de dix pour faire sa moisson. »

13 thermidor. — Retour d'un charretier parti pour mener du fourrage aux armées ; des trois chevaux qu'il a emmenés, deux sont morts en route, le troisième revient en très mauvais état.

10 fructidor. — Répartition de 8 livres de savon entre les habitants de la commune.

29 fructidor. — Communication d'une nouvelle réquisition de chevaux afin d'établir des relais pour les transports militaires. Le Conseil général représente qu'il n'y a en tout, dans la commune, que vingt chevaux en y comprenant les poulains, et qu'en requérir en ce moment, « ferait le plus grand tort à l'agriculture, vu que l'on ne fait que mener les fumiers et que la semaille est à peine commencée et qu'on va être en pleine vendange. »

30 frimaire an III. — Réquisition par le district de Joigny de fournir et de conduire dans les vingt-quatre heures 34 quintaux de blé ; délibération du Corps municipal constatant l'impossibilité absolue de satisfaire à cette réquisition.

La résistance de la municipalité aux réquisitions réitérées et excessives des administrateurs du district de Joigny finit par irriter ceux-ci et, un jour, le 7 brumaire an III, ils envoyèrent à Béon des commissaires chargés de vaincre toute opposition. Ceux-ci ne trouvèrent ni le maire, ni aucun des municipaux ; ils se firent représenter le registre des délibérations et y transcrivirent la lettre dont ils étaient chargés ; j'en donne le texte en supprimant les fautes d'orthographe dont il fourmille :

« Liberté, égalité ou la mort. Joigny, ce 6 brumaire an III. Le Comité révolutionnaire du district de Joigny aux citoyens maire et officiers municipaux de la commune de Béon. Toutes nos lettres jusqu'à présent n'ayant auprès de vous produit aucun effet, nous nous sommes décidés à vous envoyer deux commissaires que nous avons revêtus de tous nos pouvoirs pour vous activer et faire arrêter, s'il est nécessaire, tous les contrevenants et de les faire conduire en la maison d'arrêt de Joigny. Salut et fraternité. Signé : Pérille, président ; P. Choin, secrétaire ; Maure ; J.-B. Pierre ; Bezin ; Hattier ; Portier. »

Les menaces contenues dans ce document ne furent pas mises à exécution, soit que la commune ait obéi, soit que l'administration du district ait reconnu qu'elle avait demandé aux habitants de Béon plus qu'ils ne pouvaient faire.

La liste de ces réquisitions se termine par la réquisition du

Digitized by Google

cinquième des grains pour l'armée. Le 8 floréal an III, le Conseil général délègue quatre notables de la commune « à l'effet de se transporter dans chaque maison pour mettre en réquisition le cinquième des grains sus-nommés. »

Après les rudes épreuves que je viens de rappeler vinrent des temps plus doux et plus calmes.

Le 20 ventose an III, le Conseil général prend la délibération suivante : « Sur la demande fortement prononcée de tous les citoyens de cette commune que l'église fût ouverte et qu'il fût laissé un libre cours à l'exercice du culte, demande motivée sur la Déclaration des Droits de l'Homme, article 7, sur la Constitution, article 122, sur tous les décrets de la Convention et notamment sur celui du 3 de ce mois ; le Conseil général de la commune, plein de respect pour tous les décrets de la Convention, convaincu qu'il est de son devoir de maintenir ses concitoyens dans la jouissance de tous leurs droits toutes les fois qu'il n'en peut résulter aucun danger pour la tranquillité publique.....

« Le Conseil général arrête que, provisoirement et jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur la destination des églises, celle de cette commune sera ouverte le 25 du présent mois, et qu'il sera libre aux citoyens d'y célébrer leur culte comme par le passé... »

Le 2 messidor, le curé Jomas fit devant les officiers municipaux une déclaration portant que, suivant le vœu de toute la commune, il reprendrait dans l'église l'exercice du culte catholique et, qu'en outre, il sera toujours soumis aux lois de la République comme, du reste, il l'avait toujours été.

Par décret du 11 prairial suivant, la Convention ratifia (provisoirement, dit le décret), la réouverture de l'église. L'abbé Jomas fit, le 8 brumaire an IV, la déclaration qu'il reconnaissait l'universalité des citoyens français pour le souverain ; semblable déclaration fut faite le 22 prairial par l'abbé Rolland, curé de La Celle-Saint-Cyr, qui fut autorisé à exercer son ministère à Béon, probablement pour remplacer le curé du lieu en cas d'empêchement. Depuis lors, l'exercice du culte ne paraît pas avoir été interrompu dans notre commune.

Le 16 ventôse an IV, je trouve un procès-verbal d'adjudication de la perception des contributions directes à Béon ; cette perception fut adjugée moyennant une remise de onze deniers par livre à Edme Cholet. L'année suivante, l'adjudication est prononcée au profit d'Etienne Contrault au taux de deux deniers par livre. La différence de ces deux chiffres prouve combien, dans le cours d'une année, la sécurité et la prospérité publiques avaient fait de progrès.

Digitized by Google

Le 20 nivôse an VI, un *Te Deum* est chanté dans l'église de Béon en réjouissance de la paix signée avec l'Autriche. L'administration du canton de Cézy avait ordonné que tous les citoyens devaient s'abstenir de travailler à l'occasion de cette fête, et le maire certifie que personne, à sa connaissance, n'a travaillé dans la commune.

Après la période révolutionnaire, les actes de la municipalité rentrent dans la classe des actes d'administration courante ; il n'y a plus que peu de chose à signaler.

Je trouve seulement, le 14 mai 1809, une délibération du Conseil général acceptant l'offre faite par le propriétaire de l'ancien presbytère, nommé Lallier, de le rétrocéder à la commune pour un prix qui sera fixé à dire d'experts. Le curé Jomas, qui avait passé à Béon tout le temps de la Révolution, vint reprendre possession de son ancienne demeure.

En 1815, Béon vit passer les armées étrangères qui envahissaient la France ; la commune eut à subir des réquisitions multipliées ; elles furent réparties entre les habitants au marc le franc des contributions. Cette répartition équitable dispensa de faire, l'année suivante, une liquidation ; la commune renonça même à faire valoir aucune réclamation contre le département, quoique Béon fut « une des communes ayant le plus souffert. »

Les efforts des habitants, pendant la longue période de paix qui suivit la seconde Restauration, furent surtout consacrés à l'aménagement de leur sol. Les défrichements se multiplièrent, la commune renonça aux droits de parcours et de vaine pâture qu'elle avait, de temps immémorial, sur les communes de Volgré, Champvallon, La Celle-Saint-Cyr et Sépeaux (1826). Elle put ainsi se décharger de l'obligation de recevoir les bestiaux de ces communes, ne conserver que l'étendue de pâtures nécessaire pour les bestiaux de Béon et défricher tout le reste.

En 1828, un évènement important pour notre commune se préparait. Le Conseil général du département décida la confection d'une route allant de Joigny à Montargis ; cette route devait traverser la commune de Béon dans le sens de sa longueur et la relier, d'une part, avec Joigny, et d'autre part, avec Charny et les communes intermédiaires. Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 août 1828, afin de contribuer à la prompte confection de cette route, vota pour trois années des journées de prestations jusqu'à concurrence de 500 francs par an.

Postérieurement, le Conseil vota en outre cinq, puis quinze centimes additionnels applicables à la construction de la route. L'ouverture de cette route départementale achevée dans un espace

Digitized by Google

d'environ quatre ans, fut en effet un bienfait considérable pour Béon qui, perdu autrefois dans les terres, se trouva en communication avec plusieurs marchés importants. L'écoulement facile des denrées leur donna plus de valeur, les terres furent cultivées avec plus d'entrain et plus de succès ; l'ouverture du chemin de fer de Lyon assura un débouché de plus en plus facile aux vins. La culture de la vigne, devenue rémunératrice, s'étendit, le sol fut transformé par des fumures que l'achat de bestiaux plus nombreux permit de multiplier ; les habitants de Béon s'enrichirent assez pour devenir propriétaires de tout leur sol arable qu'ils ont transformé par leurs labeurs.

Cependant, les révolutions politiques se multipliaient en France, sans interrompre le travail des cultivateurs. Elles se révèlent à Béon surtout par la résurrection et la réorganisation de la garde nationale. En 1830, M. Ragon des Essarts est élu capitaine ; en 1848, M. Chomereau de Brantigny.

En 1870, la France fut envahie de nouveau et, à plusieurs reprises, des détachements ennemis vinrent s'installer à Béon.

Toutefois, les quelques pertes éprouvées ne portèrent pas une atteinte sérieuse à la prospérité du pays. Après la paix, au contraire, a commencé une série de travaux qui ont amené d'importantes améliorations. Les chemins vicinaux se sont multipliés et ont été mieux entretenus ; une mairie contenant les écoles, des lavoirs ont été construits ; l'eau de la fontaine a été distribuée dans les divers hameaux de la commune, en même temps, les particuliers construisaient des maisons plus vastes et plus commodes qu'autrefois.

Ici se termine ce que j'ai trouvé de l'histoire locale de la commune de Béon, c'est un atôme de l'histoire générale de notre pays, c'est un coup d'œil jeté sur le sort des populations de nos campagnes pendant la suite des siècles. Peut-être les habitants actuels de la commune seront-ils heureux qu'un souvenir soit consacré aux tribulations et aux travaux de leurs ancêtres dont les efforts accumulés ont transformé leur territoire, ingrat et inculte à l'origine, aujourd'hui fertile et bien cultivé. Au reste, la vie laborieuse des pères est encore aujourd'hui celle des descendants qui, propriétaires du sol, n'ont rien répudié des qualités qui leur ont procuré l'indépendance et l'aisance.

Digitized by Google

LE CONGRÈS D'ORAN

UN MOIS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

Par M. le docteur A. Ficatier.

« Je veux y planter mes souvenirs comme on plante un « arbre, afin de demeurer, de près ou de loin, enraciné « dans cette terre d'adoption. »

Fromentin.

I.

LE DÉPART. — LA TRAVERSÉE. — ARRIVÉE A ALGER.

Parti d'Auxerre le samedi 24 mars, je rejoins à Laroche mon ami Boulard de Villeneuve, attaché à la Banque de France, à Paris, qui se rend comme moi au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences qui doit se tenir à Oran ; nous prenons l'express, et le lendemain matin nous arrivons à Marseille à six heures.

Le paquebot *La Ville de Naples*, qui doit nous transporter à Alger ne partant qu'à quatre heures du soir, nous profitons du temps qui nous reste pour visiter les multiples curiosités qu'offre au voyageur la cité phocéenne. A l'heure indiquée, la cloche du paquebot nous appelle à bord où nous occupons, Boulard et moi, la même cabine des premières. On lève l'ancre, et, à cinq heures, au moment où nous commençons à perdre de vue les côtes de France, on nous annonce que le dîner est servi. La mer est assez belle, tous les passagers se mettent à table, mais ils comptaient sans le vent du midi qui, soufflant debout, grossit presque subitement la mer d'une façon inquiétante pour l'estomac des convives. En effet, bientôt les visages pâlissent, des fuites précipitées ont lieu, et, sur la fin du dîner, il ne reste plus, avec le capitaine qui préside la table, que les rares privilégiés que le mal de mer a

Digitized by Google

épargnés. Je noterai en passant l'insuccès d'un médicament qu'on avait beaucoup vanté contre cet horrible mal, je veux parler de l'antipyrine, médicament qui ne m'a donné, dans onze cas où je l'ai appliqué, même à des doses assez fortes, que des résultats inappréciables. Bref, la mer devient de plus en plus grosse, et nous sommes fortement balottés jusqu'au lendemain matin huit heures. Alors le vent tombe, la mer redevient belle, l'aspect des îles Baléares, aux falaises multicolores, ramène sur le pont les moins malades, et la traversée s'achève par un temps magnifique.

A neuf heures du soir, le feu du cap Matifou nous annonce que nous approchons de la terre d'Afrique. Le temps est splendide et la lune, exceptionnellement brillante, nous éclaire comme en plein jour. Peu à peu la côte se dessine et nous arrivons en rade d'Alger, où nous assistons à un des plus beaux spectacles qu'on puisse voir. C'est d'abord, au premier plan, le port avec ses navires à l'ancre, puis les quais d'Alger avec leur double étage d'arcades largement éclairées par d'interminables files de becs de gaz ; puis au-dessus, la ville arabe, toute blanche, avec ses toits en terrasse, ses mosquées et ses minarets, justifiant admirablement la comparaison qui en a été faite avec une immense carrière de marbre blanc aux blocs inégaux ou à un escalier de géants ; puis, au-dessus de tout cela, la lune éclatante de lumière, argentant ce panorama merveilleux que les moins enthousiastes admirent sans réserve.

Nous arrivons à quai, et nous ne sommes pas plutôt débarqués que nous sommes assaillis par une multitude d'indigènes aux costumes bariolés, qui se précipitent à l'assaut de nos bagages et nous les arrachent des mains. On a grand'peine à se défendre, et ce n'est que par la force qu'il est possible de se frayer un chemin au milieu de cette foule de portefaix que nous rencontrerons, toujours la même et toujours aussi insupportable dans toutes les villes d'Algérie que nous visiterons.

Enfin, après plusieurs promenades d'hôtels en hôtels, qui regorgent de monde, nous parvenons à trouver une chambre libre à l'hôtel de l'Oasis. Il est minuit, les rues d'Alger sont désertes ; nous nous mettons au lit en nous promettant de nous lever de bonne heure pour parcourir la ville, mais nous avions compté sans la fatigue du voyage, et il est huit heures lorsque nous nous réveillons.

Digitized by Google

II.

ALGER. — SA POPULATION. — MOSQUÉE DE DJAMA-DJÉDID OU MOSQUÉE DE LA PÊCHERIE. — LA CATHÉDRALE SAINT-PHILIPPE. — LA BIBLIOTHÈQUE. — LA GRANDE MOSQUÉE OU DJAMA-KÉBIR.

Alger, comme toutes les villes de la colonie dont elle est la première par le charme et la grandeur imposante de l'aspect, se divise en deux villes parfaitement distinctes : la ville neuve, de création française, dont les masses régulières de maisons se prolongent en façade au-dessus des quais, et la ville arabe, formant de loin un vaste triangle dont la base est formée par le quartier français et le sommet par la Kasbah.

La ville française se prolonge au sud le long de la mer et des pentes qui la dominent par les deux faubourgs de Mustapha supérieur et de Mustapha inférieur, dont les maisons blanches, les villas élégantes et les palais orientaux, tranchant tous sur la couleur foncée des jardins, en font, pour les étrangers et les malades qui viennent l'habiter, une des plus belles et des plus exquises résidences d'hiver.

Ce qui nous a le plus frappés, et, du reste, ce qui frappe le plus le voyageur qui arrive à Alger, c'est le mouvement que donne à la ville la population bariolée et pittoresque qui circule bruyamment en tous sens. Ce sont d'abord, à tout seigneur tout honneur, les Français d'Algérie qui vaquent à leurs affaires ; des cavaliers arabes sur leurs fringantes montures aux riches harnais; d'autres, beaucoup plus modestes, conduisent, en les excitant par des *arrhi* répétés, des bandes de petits ânes portant dans des couffins des matériaux de construction ou les balayures de la ville haute ; des spahis portant des dépêches au grand trot de leurs chevaux arabes ; des femmes arabes et mauresques au large pantalon bouffant, la tête couverte du haïck et le visage voilé ne laissant voir que leurs grands yeux noirs et leurs sourcils peints ; des matelots de tous les pays ; des nègres ; des biskris ou portefaix ; des crieurs de journaux (saluons la civilisation qui passe !); des juifs aux épaules chargées de riches tapis du Maroc fabriqués en France, qu'ils essayent de vendre quatre fois leur valeur aux nouveaux débarqués ; des juives quelquefois fort belles et richement vêtues d'étoffes d'or ou d'argent, quand elles ne sont pas affreuses et couvertes de haillons ; des mendiants arabes, les plus sordides qu'on puisse voir ; des cireurs de bottes *à la glace de Paris* en nombre considérable ; des zouaves ; des chasseurs d'Afrique ; des

Digitized by Google

tirailleurs algériens, de brillants officiers ; des camelots qui nous offrent des articles de Paris ; d'inévitables Italiens et leur inévitable musique ; des indigènes accroupis immobiles dans tous les coins ou dormant étendus le long des murs ; des Maltais, des Espagnols, des Grecs ; et, au milieu de tout cela, des tramways toujours pleins et se succédant sans interruption, des voitures de place à l'allure inconnue dans la métropole, de riches équipages menés par des cochers indigènes, des camions lourdement chargés conduisant des marchandises aux quais d'embarquement ou bien en ramenant ; en résumé, un mouvement de va et vient fort curieux et fort pittoresque.

L'hôtel de l'Oasis étant à proximité de la place du Gouvernement, nous nous dirigeons fatalement de ce côté. C'est le centre de la ville et du mouvement. Entourée de platanes sous lesquels sont les kiosques des marchands de journaux, la place du Gouvernement est ornée d'une magnique statue équestre du duc d'Orléans, derrière laquelle se trouve Djama Djedid, la mosquée nouvelle, plus connue sous le nom de mosquée de la Pêcherie. Cette mosquée est bâtie en forme de croix grecque avec une grande coupole ovoïde et quatre petites et flanquée d'un minaret ; d'une blancheur éclatante sous les rayons du soleil, elle produit un effet bizarre au milieu du quartier européen. Nous voulons y entrer, mais nous sommes arrêtés sur le seuil par un musulman qui nous invite à ôter nos chaussures. (L'Arabe ôte ses chaussures partout où nous, Français, nous ôtons notre chapeau : affaire de mœurs). Après nous être conformés à l'invitation qui nous est faite, nous pénétrons dans l'intérieur qui, du reste, est fort simple : des colonnes sans ornementation recouvertes de nattes à hauteur d'homme, une chaire en marbre blanc sculpté, le sol recouvert de nattes, des lampes suspendues à la voûte et c'est tout. De place en place, des Arabes lisent le coran ou récitent leur chapelet ; d'autres à plat ventre sur les nattes sont en prières ; d'autres couchés dans des coins dorment profondément. Près de la porte, une fontaine jaillit dans une vasque de marbre blanc ; c'est là que les croyants vont faire leurs ablutions.

Nous ne tardons pas, du reste, à assister à une de ces opérations : un Arabe arrive, ôte ses sandales, s'approche du bassin où il se lave successivement les mains, la figure, la tête, les pieds ; au moment où il se dispose à pousser plus loin les soins de propreté prescrits par le prophète, nous nous esquivons, satisfaits de ce que nous avons vu, en félicitant *in petto* Mahomet d'avoir imposé à ses disciples des habitudes de propreté que malheureusement, ainsi que nous avons pu en juger dans la suite, ils ne poussent pas assez loin et semblent mépriser trop souvent.

Digitized by Google

C'est dans les rues avoisinant la place du Gouvernement que se trouvent presque tous les monuments d'Alger. C'est d'abord la cathédrale Saint-Philippe, superbe spécimen d'architecture arabe, avec sa façade à trois arcades, flanquée de deux tours carrées jusqu'à l'entablement, puis octogonales. Un large escalier conduit au portique; la voûte, couverte d'arabesques du plus bel effet, retombe sur une série d'arcades supportées par des colonnes de marbre qui proviennent de l'ancienne mosquée. Le jour de Pâques, lorsque nous repassâmes par Alger, toute la nef était garnie de tentures rouges merveilleusement drapées qui, sous les rayons du soleil, transmettaient leurs teintes à toute l'étendue de la basilique et produisaient le meilleur effet.

Puis la bibliothèque et le musée établis dans une des plus belles maisons mauresques d'Alger. La cour intérieure avec ses colonnades de marbre, ses plantes tropicales et son musée lapidaire mérite d'être visitée. On y voit en tremblant le moulage en plâtre du martyr Géronimo, emmuré vif dans le rempart d'une forteresse. Son corps repose dans la cathédrale, chapelle de droite en entrant; le bloc de pisé qui recouvre ses ossements est masqué par un revêtement en marbre blanc sur lequel on lit une inscription latine dont voici la traduction : « Ossements du vénérable serviteur de Dieu, Géronimo, qui, selon la tradition, a souffert la mort pour la foi du Christ au fort des Vingt-Quatre Heures, où ses restes ont été retrouvés, d'une manière inespérée, le 27 décembre 1851. »

Le reste du musée, qui renferme des collections de minéralogie et de paléontologie, ne présente pas grand intérêt. La salle réservée aux beaux-arts, quoique possédant quelques belles toiles, n'est pas en rapport avec la grandeur et la richesse de la ville. La bibliothèque, située au premier étage, est plus curieuse; on y trouve une quantité de manuscrits arabes (sept cents environ), ainsi que des documents importants pour l'histoire de notre colonie.

C'est ensuite la grande mosquée ou Djama Kébir, la plus ancienne d'Alger. Ce monument, situé entre la rue de la Marine et le boulevard de la République, est formé par une série de travées séparées par des arcades dentelées s'appuyant sur des piliers carrés. La lumière pénètre par les portes qui ouvrent sur la galerie qui domine la mer et par les arcades de la cour; la fontaine aux ablutions est adossée à un des côtés de cette cour. Comme la mosquée est fort grande, il y règne une obscurité très favorable à la prière et aussi au sommeil. L'intérieur, blanchi à la chaux, n'a d'autres décorations que les nattes étendues à terre et

Digitized by Google

qui recouvrent les piliers à hauteur d'homme ; elle est affectée au culte musulman du rite *maleki*, qui est celui des Arabes et des Maures.

Les autres mosquées ne présentent rien de bien curieux, sauf la zaouïa d'Abd-el-Rahman-ed-Tclabi, qui domine le jardin Marengo et la Koubba de Sidi Abd-el-Kader-ed-Djelali, qui sont à visiter.

Les monuments civils et les théâtres n'offrent rien de bien remarquable et sont semblables à ceux de France.

III.

LES MARCHÉS. — LA KASBAH OU VILLE ARABE. — LES MAISONS MAURESQUES. — LA CITADELLE OU KASBAH PROPREMENT DITE. — MUSTAPHA SUPÉRIEUR. — LE PALAIS D'ÉTÉ DU GOUVERNEUR.

Les marchés sont trés intéressants et très animés le matin, surtout celui de la place de Chartres. Le personnel bariolé et mouvant de maraichers français, mahonnais et maures, des petits porteurs indigènes et de la population qui va y faire ses achats offre un spectacle assez curieux ; seulement les affreux mendiants qui y pullulent pour y dévorer les débris de légumes qu'ils ramassent à terre entachent tristement le tableau.

Nous visitons ensuite la partie la plus intéressante et la plus pittoresque d'Alger. Je veux parler de la ville arabe.

Un mot d'abord sur les maisons mauresques qui composent la majeure partie de cette ville. Toutes celles que nous avons pu visiter, soit à Alger, soit dans les autres villes de la colonie, sont bâties sur le même type ; plus ou moins grandes, plus ou moins riches, on a toujours cherché dans leur construction deux choses : se mettre à l'abri du soleil et modérer la lumière.

Une maison mauresque est ordinairement un quadrilatère à un ou deux étages surmontés d'une terrasse. Les murs extérieurs sont unis, sauf la saillie des balcons ; quelquefois, à Constantine notamment, leur surface est ornée d'une série de petites arcades, mais c'est là l'exception.

Les portes d'entrée, massives, ornées de clous à grosse tête, quelquefois de heurtoirs et de serrures artistement travaillés, s'enchassent dans des assises de marbre ou de pierre sculptées en rosace. Dans certaines maisons, la porte est protégée par un petit toit en saillie supporté par des poutrelles en bois de cèdre ou de tuya ordinairement peintes en bleu clair, quelquefois finement sculptées. Lorsqu'on a franchi la porte de la rue, qui ne commu-

Digitized by Google

nique jamais ou rarement avec les appartements, on entre dans la *skiffa* ou vestibule garni de bancs des deux côtés ; c'est là que le maître de la maison reçoit les visiteurs et traite ses affaires. En effet, peu de personnes, même les plus proches parents, à moins d'occasions exceptionnelles, ne peuvent pénétrer plus loin dans l'intérieur; aussi les maisons mauresques que l'on peut visiter sont ou abandonnées de leur propriétaire, ou servent à un usage public, ou bien encore appartiennent à des Maures qui se sont civilisés et ont abandonné une bonne partie de leurs préjugés. Lorsqu'on a franchi la skiffa, on pénètre dans une cour pavée de marbre si le propriétaire est riche, ou d'autres matériaux s'il est pauvre. C'est sur cette cour intérieure que la maison prend jour. Lorsque, dans une circonstance solennelle, le maître de la maison est obligé de recevoir beaucoup de monde, comme pour un mariage ou la circoncision d'un enfant, on se contente d'introduire les invités dans la cour dont le pavé a été couvert de nattes et de tapis. En été, elle est protégée des ardeurs du soleil ou de la pluie par un vélum qui, tendu par des cordes aux crochets fixés sur les terrasses, peut être plus ou moins ouvert suivant les circonstances. Autour de la cour, il y a quatre galeries sur lesquelles donnent les communs, salles de bains, cuisines, citernes, etc. Au-dessus de ces galeries, soutenues par des colonnes en pierre ou en marbre, soit lisses, unies ou à cannelures torses, ou bien encore octogonales, qui supportent des arcades en fer à cheval, il y a un deuxième étage de galeries soutenues également par des colonnes qui sont reliées par des balustrades à hauteur d'appui formées de panneaux découpés ou sculptés ou bien encore de petites colonnes peintes de diverses couleurs. Au-dessus des galeries se trouve la terrasse qui sert de promenade aux femmes mauresques le soir et la nuit. Souvent, à côté de la terrasse, on remarque un petit pavillon destiné à servir de poste d'observation ou de cabinet de travail.

L'intérieur des chambres est généralement blanchi à la chaux et le plafond formé de solives en bois de cèdre. Dans les maisons riches, les murailles sont revêtues de panneaux de faïence, et les plafonds sculptés offrent des rosaces, des fleurs, des fruits peints de couleurs voyantes ou dorés. L'ameublement est d'ordinaire fort simple ; des nattes ou des tapis, une glace et, à l'extrémité de la chambre, un divan servant de siège le jour et de lit pendant la nuit ; des coffres massifs ornés de clous en cuivre servent à serrer le linge et les bijoux. Dans les maisons pauvres, une natte et c'est tout. Il n'est pas rare, aujourd'hui que la civilisation a fait son trou, de rencontrer au milieu d'un mobilier oriental quelquefois

Digitized by Google

très artistique des armoires à glace et des fauteuils à la Voltaire ; c'est ce que nous avons constaté chez l'Agah d'Oran.

En résumé, la maison mauresque ou arabe, avec sa cour intérieure recouverte de son vélum et souvent ornée d'une fontaine jaillissante, ses arcades et ses portiques, ses chambres oblongues et sans grandes ouvertures, est admirablement aménagée pour se protéger des ardeurs du climat ; la chaleur y perd son énergie sauvage et la lumière son intensité et ses reflets brûlants.

La ville arabe d'Alger, bâtie en amphithéâtre sur une colline, malgré son enchevêtrement inextricable de rues, de ruelles et de culs-de-sac, ne nécessite pas pour les voyageurs la présence d'un guide. Lorsque l'on est égaré, il n'y a qu'à descendre la pente et fatalement on retrouve les quais. Aussi, après avoir déjeûné près du marché de la Pêcherie, nous lançons-nous dans la Kasbah (c'est le nom qu'à Alger on donne à la ville arabe), qui est bien plus intéressante à visiter que le quartier français. Je ne crois pas qu'il en existe une au monde qui lui soit comparable. Elle est formée d'un réseau de ruelles étroites et tortueuses dans lesquelles on grimpe par une succession d'escaliers de pavés. De chaque côté, des maisons blanchies à la chaux, sans fenêtres ; chaque étage, en encorbellement, soutenu par une quantité de poutrelles en bois de cèdre également peintes en blanc ou en bleu clair surplombant sur l'étage inférieur, fait qu'à un moment donné les maisons se touchent d'un côté à l'autre de la rue et se soutiennent mutuellement. Aussi certaines rues sont-elles de véritables galeries complètement sombres, pendant que d'autres sont seulement éclairées par un mince filet de lumière. Et toute la Kasbah est ainsi construite, partout des coins, des portes basses, des culs-de-sac obscurs. Il est difficile de peindre la physionomie si pittoresque de cette partie du vieil Alger qu'on ne se lasse pas de parcourir et d'admirer. Toutes les rues ont le même aspect général, mais chacune a une physionomie particulière et offre du nouveau à l'observateur.

En effet, dans cette ville singulière, chaque quartier a sa spécialité industrielle et commerciale ; ici ce sont les cordonniers accroupis sur des nattes dans leur petite boutique entièrement ouverte sur la rue, qui fabriquent ces absurdes chaussures arabes aussi incommodes que peu élégantes, et en nombre tellement considérable qu'on se demande, étant donné la quantité d'indigènes qui vont nu-pieds, où ils pourront bien en trouver le placement ; là, des tourneurs qui fabriquent aussi en grande quantité des anneaux de corne, d'ivoire et de cuivre ; plus loin, des passementiers qui confectionnent les ornements en clinquant destinés

Digitized by Google

aux costumes des Mauresques ; puis voici les brodeurs sur étoffes et sur cuir, véritables artistes qui produisent ces harnais étincelants d'or et d'argent destinés aux chefs des tribus ou aux officiers indigènes des spahis et des goums, ces bottes rouges splendidement brodées d'arabesques d'or, ces porte-monnaie arabes, chefs-d'œuvre de patience et de broderies, ces vestes de mauresques à fond de velours et de soie et dont l'ornementation nécessite des semaines de travail ; plus loin, les orfèvres et les fabricants de coffres et d'étagères en bois peint, puis des forgerons et des serruriers, des luthiers et des tailleurs ; enfin, dans ces boutiques microscopiques travaillent, avec le flegme particulier aux Orientaux, une foule d'ouvriers de toute race : Kabyles, gens du Mzab, Biskris, immigrants des oasis, de Tougourt, d'Ouargla, du Soûf, nègres Bambara et du Haoussa ; plusieurs rues sont aussi réservées aux femmes indigènes qui se livrent à la prostitution, et, parmi elles, les filles des Ouled-Nail et des Chaiouas, qu'on voit graves et silencieuses au fond de leurs niches, accroupies sur leur natte, couvertes de bijoux comme des idoles, attendant le client qui doit leur constituer une dot. Je reviendrai du reste en détail sur les mœurs de ces filles des tribus de l'Aurès, lorsque nous serons arrivés à Biskra.

Les quartiers réservés aux industries spéciales sont émaillés ça et là de boutiques de barbiers, basses et obscures, où les clients font la queue pour attendre leur tour, ou bien de cafés maures toujours pleins, dans lesquels, pour la somme modique de cinq ou dix centimes, suivant le luxe de l'établissement, on peut s'offrir une tasse d'excellent café. Le soir, certains de ces établissements sont le rendez-vous des Arabes mélomanes qui viennent entendre la musique des derbouckas et des flûtes, enivrante par son rythme monotone et qui produit chez les assistants, ainsi que nous avons pu le voir, de véritables attaques nerveuses. Puis, ça et là, des boucheries borgnes et sales, des étalages de légumes et de fruits, des cabanons où l'on fait frire des sardines ou d'autres poissons ; et dans toutes ces rues, dans tous les coins, devant toutes les portes, des arabes accroupis ou couchés, qui fument ou dorment, immobiles. Tel est l'aspect général de la ville haute d'Alger que nous nous promettons de visiter de nouveau le soir aux lumières.

Lorsqu'après bien des détours au milieu de cette fourmilière on arrive au point culminant de la ville, on rencontre la Kasbah proprement dite, c'est-à-dire la citadelle la plus élevée. Toutes les villes algériennes possèdent une Kasbah. Avant 1830, cette forteresse n'était qu'une annexe du palais des deys. La scène de

Digitized by Google

l'éventail qui causa la guerre et l'annexion de l'Algérie à la France se passa dans un pavillon qu'on montre encore aujourd'hui aux visiteurs qui en ont fait la demande, car l'ancien palais des deys n'est plus qu'une caserne d'artillerie et de zouaves.

Une station de quelques minutes à la Kasbah repose un peu du mouvement et du bruit de la ville haute, car là tout est tranquille; le brouhaha a disparu, et on peut contempler à son aise le panorama superbe qu'on a sous les yeux et qui embrasse la ville tout entière, les plaines et les montagnes des environs ainsi que la haute mer.

Nous profitons ensuite des deux heures qui nous séparent de la nuit pour visiter, à Mustapha supérieur, le palais d'été du gouverneur de l'Algérie, qu'on nous avait dépeint comme une merveille. Nous n'avions pas été trompés. Nous nous trouvons, en effet, en face d'un palais où l'architecture orientale a réuni toutes les splendeurs et les richesses de son style; malheureusement les meubles européens de l'intérieur y jettent leur note discordante et font regretter que le bon goût qui a guidé l'architecte dans la construction de l'édifice n'ait pas présidé au choix de l'ameublement. Mais les beautés incomparables du jardin que nous parcourons excitent notre admiration sans laisser de place à la critique. La végétation est des plus luxuriantes et les plantes des tropiques y coudoient celles de nos jardins anglais. Partout des arbres d'une beauté merveilleuse, des palmiers, des platanes, des youckas gigantesques, des magnolias, des bananiers aux feuilles d'une largeur démesurée, des lentisques, des cactus, des aloës, des figuiers, des bambous, des orangers et des citronniers avec leurs fruits d'or et leurs fleurs odorantes, des grenadiers, des goyaviers, etc... Et dans tous les massifs le sol est couvert de pervenches comme d'un épais tapis toujours vert émaillé de bleu. De place en place, de beaux arbres artistement groupés abritent sous leur feuillage d'élégants pavillons où les rayons du soleil ne peuvent pénétrer et qui doivent être délicieux de fraîcheur. Mais la nuit arrive, et vingt minutes après nous allons dîner à la brasserie Gruber, où nous faisons la connaissance de M. Duc-Quercy, ancien journaliste parisien, qui habite Alger depuis un an déjà et qui se met d'une façon très aimable à notre disposition pour nous conduire le soir à une cérémonie de la secte des *Aïssaouas*; nous acceptons avec reconnaissance et nous nous mettons en route.

Mais avant de retracer les scènes étranges dont nous avons été les témoins, je crois nécessaire d'indiquer en quelques mots,

Digitized by Google

d'après les documents que j'ai pu me procurer (1), dans quelles conditions s'est formée la secte des Aïssaouas.

IV.

LES AISSAOUAS. — LEUR HISTOIRE. — LEURS CÉRÉMONIES.

L'origine de la secte des disciples d'Aïssa ou Aïssaouas ne remonte pas très loin, puisque son fondateur vivait à la fin du xve siècle de notre ère. Natif du Maroc, Sidi Mahmed-ben-Aïssa se distingua de bonne heure par son ascétisme et son fanatisme religieux ; comme tout bon musulman, il entreprit le pélerinage traditionnel aux villes saintes. En traversant l'Egypte, il rencontra des derviches affiliés à des ordres mystiques qui l'instruisirent et l'initièrent à leurs pratiques ; et ce fut là, sans aucun doute, qu'il conçut le projet de doter ses compatriotes d'une secte semblable aux ordres de certains derviches de l'Orient. Rentré dans sa patrie, il s'efforça de s'entourer de disciples, leur prêcha la nécessité où la religion musulmane se trouvait d'adopter de nouvelles règles et de donner des exemples remarquables de foi religieuse destinés à réchauffer le zèle des indifférents. Des recettes merveilleuses, apportées d'Orient, lui permirent de guérir presque miraculeusement certains malades et contribuèrent à augmenter sa renommée et son autorité.

Cette autorité, grandissant de jour en jour, porta bientôt ombrage au prince Mouley-Smaïl, qui régnait alors à Mesquinez et qui chercha à sévir contre le fameux marabout. Ce fut la cause des malheurs et en même temps de la fortune de notre saint. Ne pouvant s'en débarrasser par un coup de force, Mouley-Smaïl attendit en guettant l'occasion favorable qui ne tarda pas à se présenter.

Le nombre des disciples de Sidi-Mahmed-ben-Aïssa augmentant chaque jour, ce dernier résolut de choisir parmi eux un corps d'élite dont la vocation serait tellement inébranlable qu'il pût, un moment donné, compter absolument sur lui. Voici le stratagème qu'il employa pour éprouver leur force d'âme et l'ardeur de leur vocation.

Le jour de la fête du mouton, à l'Aïd-el-Kébir, il les convoqua devant sa demeure. Lorsqu'ils furent tous réunis, il leur demanda

(1) *Les Aïssaouas*, par G. Delphin, professeur d'Arabe à Oran. Extrait du volume *Oran et Alger en* 1887, publié à l'occasion du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences à Oran en 1888.

Digitized by Google

s'ils étaient décidés à le suivre n'importe où et à lui obéir jusqu'à la mort. — « Jusqu'à la mort ! » s'écrièrent-ils. — « Eh bien ! reprit le marabout, je désire que vous mouriez ; aujourd'hui, ce ne sont pas des moutons qui seront égorgés, mais vous-mêmes qui serez offerts en sacrifices. » La stupéfaction de ses disciples fut grande, et lorsque Aïssa demanda une première victime, il se produisit parmi les assistants quelques hésitations bien naturelles. Mais un jeune homme plus fanatique que les autres se fit jour à travers la foule et s'écria : « Allah seul est dieu et Mahomet est son prophète. Me voici ! » Aïssa l'introduisit dans sa maison ; un grand cri se fit entendre, un filet de sang coula sous la porte et le prêtre ressortit les mains ensanglantées et demanda une seconde victime. Un autre assistant s'offrit et le suivit ; un nouveau cri retentit et le sang afflua plus fort au dehors. Mais lorsqu'il demanda une troisième victime, la foule s'était éclaircie ; mais quelqu'un vint encore offrir sa tête et alla rejoindre les deux premiers. La scène se renouvela quarante fois, quarante fois le même cri d'angoisse se fit entendre ; des flots de sang inondaient la rue, mais cette fois la place étaient vide et tous les assistants s'étaient enfuis.

La rumeur de cette épouvantable boucherie arriva bientôt aux oreilles de Mouley-Smaïl, qui donna aussitôt l'ordre de pénétrer de vive force chez Aïssa et de l'amener en sa présence. On y courut. Mahmed-ben-Aïssa attendaient déjà les soldats sur le seuil de sa demeure et les reçut avec affabilité en les engageant à lui faire l'honneur de prendre part au festin qui se préparait. En même temps, les soldats de Mouley-Smaïl aperçurent dans la cour quarante personnes occupées à dépouiller autant de moutons et ils reconnurent les disciples de Mahmed-ben-Aïssa que l'on croyait égorgés. Le saint, pour donner le change à ses compatriotes, avait imaginé un stratagème : quand l'un d'eux se présentait et après que la porte s'était refermée sur lui, il lui recommandait de pousser un grand cri en coupant la gorge à un mouton et de chasser le sang sous la porte.

Quoique l'innocence d'Aïssa fut évidente, obéissant à leur consigne, les soldats l'emmenèrent au palais et racontèrent la scène dont ils avaient été témoins. Furieux de son mécompte, Mouley-Smaïl ordonna au saint de quitter la ville sur le champ. C'est ce qu'il fit aussitôt suivi de ses quarante fidèles. Mais son exil ne devait pas être de longue durée, car le sultan dût bientôt, poussé par le fanatisme des habitants, lui laisser liberté pleine et entière de faire des prosélytes dans sa capitale.

Jusqu'alors les Aïssaouas ne se distinguaient des autres musul-

Digitized by Google

mans que par une austérité plus grande et par certains exercices de dévotion sur lesquels nous allons revenir ; ils n'avaient pas encore le privilège miraculeux qui fut, dans la suite, le caractère distinctif de leur ordre, caractère qui, disent-ils, leur a été conservé jusqu'à nos jours : celui de jouer avec le feu et les serpents venimeux, de manger et d'avaler des morceaux de fer et de verre et les poisons les plus violents sans en éprouver le moindre inconvénient. Cette puissance particulière qu'Allah avait réservée aux adeptes de Mahmed-ben-Aïssa leur fut révélée dans les circonstances suivantes :

Le saint était dans le Sous (province située au sud du Maroc) et cheminait dans le désert avec les quarante fidèles qui ne le quittaient jamais. On était loin des douars et les atteintes de la faim se faisaient déjà sentir. On s'adressa au maître qui ne répondit pas. La faim, devenant plus pressante, fit naître de nouvelles plaintes. Mahmed-ben-Aïssa, exaspéré, s'écria alors : « Mangez du poison ! » Croyant à un ordre, ses disciples se jetèrent sur tout ce qu'ils trouvèrent, plantes, pierres, scorpions, serpents, dévorant tout à belles dents, si bien qu'arrivés à leurs tentes, ils ne purent toucher au repas du soir.

A la mort de Mahmed-ben-Aïssa, le sultan Mouley-Smaïl, croyant que la protection de leur patron ne saurait plus couvrir les Aïssaouas, pensa perdre leur secte à tout jamais en se servant des mêmes moyens qui avaient été la cause de leur réputation. Il fit creuser une vaste fosse où l'on précipita pêle-mêle serpents, scorpions et tous les monstres que le Maroc renfermait, puis il invita les Aïssaouas à y descendre et s'en repaître. Encore douteux de leur puissance et ne sachant pas si la protection du saint marabout s'étendrait encore sur eux, ceux-ci hésitent et restent immobiles jusqu'à ce que la femme de l'un d'eux, Lalla Khamsia, transportée d'une sainte ardeur, se jette dans la fosse et tue, avec les mains et avec les dents, tout ce qu'elle rencontre. Electrisés par cet exemple sublime, ils s'y jettent à leur tour et en un clin d'œil tout est englouti.

Depuis cette époque, les Aïssaouas se sont fait une spécialité des exercices les plus atroces et les plus repoussants. Ce sont ces cérémonies auxquelles il m'a été donné d'assister soit à la Kasbah d'Alger, soit à Oran, au village nègre, soit encore à Tunis, que je vais essayer de décrire le plus scrupuleusement qu'il me sera possible.

On nous conduit dans la ville haute d'Alger, à travers un dédale inextricable de rues et de ruelles, dans la maison mauresque où se tiennent les Aïssaouas dont nous entendons déjà la musique

Digitized by Google

infernale. A la porte, nous trouvons un Arabe à qui nous demandons de vouloir bien nous faire admettre à la fête ou *hadhra*. Après nous avoir bien recommander de ne pas fumer, de ne pas rire et de ne pas regarder en l'air (nous verrons tout à l'heure pourquoi), on nous fait pénétrer par une porte basse dans un long couloir qui aboutit à la salle des séances, espèce de cour intérieure surmontée d'un dôme et entourée de colonnes peintes en bleu. Les Aïssaouas, au nombre d'une quarantaine environ, sont accroupis autour de la salle sur des nattes en feuilles de palmier ; ils semblent tous absorbés par la chanson rythmée des musiciens qui célèbrent les mérites de leur fondateur en s'accompagnant sur le *guellal* (tambour de basque). Ils écoutent et mêlent de temps en temps leur voix à celle des musiciens ou en suivent le rythme en accompagnant la mesure par un léger balancement du corps.

Cette musique, il la comprend ; ces paroles, il les entend, et le bruit cadencé du guellal est une voix qui l'appelle et lui ordonne d'abandonner son corps à l'esprit de Sidi-Mahmed-ben-Aïssa qui le pénètre.

— *Aya, ya, ya Sidi-Mahmed-ben-Aïssa.*

« Allons, ô notre maître Mahmed-ben-Aïssa »

entonne le chœur en frappant des coups bien marqués sur le guellal.

La mélopée continue, douce d'abord, puis son rythme, toujours le même, s'enfle progressivement ; la mesure s'accélère :

« Mon appui est en toi, ô ben Aïssa.
« Mon cœur attristé ne saurait t'oublier. »

continue le chœur sur le même rythme.

Tout à coup l'Aïssaoua se dresse, d'un bond il se précipite sur un réchaud placé aux pieds des musiciens et dont la chaleur sert à tendre la peau des guellals, il aspire avec force les parfums que l'un d'eux fait brûler sur les charbons ardents ; plusieurs autres suivent son exemple, puis ils se dressent, se rangent devant les musiciens et, se tenant par la taille, commencent à danser en nous tournant le dos. La danse calme d'abord, s'échauffe peu à peu en même temps que le rythme de la mélopée s'accélère ; l'allure des danseurs devient étrange, ils jettent alternativement la tête d'avant en arrière, les cheveux défaits, avec une rapidité qui donne le vertige et fait craindre les apoplexies ; la danse devient bientôt infernale avec la musique ; le danseur suffoque, ses tempes se gonflent, il fait mal à voir... Bientôt il tremble, chancelle et tombe à terre en pleine catalepsie. A ce moment, le

Digitized by Google

vacarme est à son comble, des *you you* frénétiques accueillent la chute du croyant qu'un de ses frères, debout sur son corps, foule aux pieds, pendant que d'autres you you discordants, quoique féminins, se font entendre sous le dôme à l'étage supérieur. Nous nous expliquons alors la défense qui nous avait été faite de regarder en l'air.

« Ah ! Messieurs, voici le héros de Dieu, c'est ben Aïssa qui le guide. »

chante alors le chœur en revenant à la première mesure.

La séance continue avec la même musique. On nous fait servir une tasse de café arabe, et quoique nous soyions déjà étourdis par le tapage infernal que nous avons entendu, nous restons pour voir encore.

En effet, dans la hadhra chaque Aïssaoua a son rôle, et nous voyons tour à tour, sous l'excitation nerveuse obtenue par une danse diabolique, des individus arriver à une anesthésie complète et se livrer impunément à des pratiques demeurées longtemps inexpliquées. Les uns se font apporter des barres de fer rougies à blanc qu'ils se passent à plusieurs reprises sur la plante des pieds, sur les mains et sur la langue ; d'autres se distribuent des fragments de verre qu'ils broient sous leurs dents et qu'ils avalent ; un autre se couche de tout son poids, le ventre à nu, sur un sabre au tranchant affilé et, pour donner plus de poids à l'expérience, deux de ses frères lui montent sur le dos ; un autre dévore à belles dents un scorpion vivant ; un autre mâche avec rage une feuille de figuier de Barbarie, sans sembler sentir les redoutables piquants dont la plante est armée ; un autre allume un paquet d'alfa et s'en promène la flamme sur toutes les parties du corps ; un autre se traverse avec un clou la langue, la lèvre ou la joue de part en part ; et tous ces exercices sont accompagnés de la même musique, applaudis des mêmes you you des assistants et des femmes arabes et mauresques qui assistent invisibles au spectacle. Quant à nous, nous nous retirons très surpris, sous le coup d'une émotion bien naturelle, après avoir largement payé le café qui nous a été offert.

Depuis, nous avons eu l'occasion d'assister à Oran, lors des fêtes du Congrès, à une séance d'Aïssaouas commandée par l'administration pour les membres de l'Association française ; mais je dois dire qu'elle ne ressemblait en rien à celle que nous avons vue à Alger et à laquelle nous avons assisté par surprise. Il était facile de voir que dans ces représentations faites sur commande, le fanatisme religieux n'entrait pour aucune part ; les danses, la musique et les chants étaient loin d'avoir le même

Digitized by Google

caractère, et les jongleries des faux Aïssaouas sentaient trop les tréteaux de la foire. Pour bien se rendre compte de ces cérémonies et pouvoir les juger dans toute leur sauvagerie, il faut arriver chez les Aïssaouas les jours de hadhra, avoir un guide connu d'eux et les surprendre au milieu de leurs exercices.

Les Aïssaouas sont assujettis encore à d'autres pratiques religieuses, comme par exemple la *dikr* ou oraison spéciale aux croyants de l'islamisme, espèce de litanie qu'ils sont obligés de dire cent fois le matin en se levant, et au *douha* (8 heures et demie), mille fois au *dohor* (après midi), mille fois à l'*acer* (3 heures et demie), mille fois au *mar'heb* (coucher du soleil), et mille fois au premier *a'cha* (8 heures et demie du soir).

Après quelques minutes passées en plein air pour nous reposer le tympan et l'esprit, nous rentrons à l'hôtel après plusieurs stations dans les cafés maures et quelques visites chez des femmes mauresques qui nous offrent la *kahoua* ou café, nous font visiter leur appartement, nous initient aux secrets de leur toilette et de leurs mœurs, et nous sortons après avoir payé comme il convient cette hospitalité aimable, quoique platonique.

V.

DÉPART D'ALGER. — LA MITIDJA. — BLIDAH. — ORAN. — LES QUARTIERS FRANÇAIS, ESPAGNOL, JUIF. — LE VILLAGE NÈGRE. — PÉRÉGRINATIONS NOCTURNES.

Le lendemain, à six heures du matin, le chemin de fer nous emporte vers Oran, où nous devons arriver à sept heures du soir. Le trajet de la ligne est assez intéressant et très pittoresque. Après avoir suivi le bord de la mer jusqu'à la Maison Carrée, où nous voyons de splendides plantations d'eucalyptus, arbre destiné, par sa croissance rapide (en dix ans, il peut atteindre 1 mètre 50 de circonférence), à rendre les plus grands services en Algerie, tout en assainissant des contrées marécageuses et malsaines qui lui doivent et lui devront leur salubrité.

Après la Maison Carrée, le chemin de fer s'engage dans les belles plaines de la Mitidja. Bornées au nord par les montagnes du *Sahel* et au sud par l'*Atlas*, dont nous contemplons une partie de la journée l'aspect imposant et les cimes neigeuses. Autrefois fort malsaines, la vallée de la Mitidja est devenue, à la suite des travaux des Européens, d'une fertilité incomparable et d'une grande salubrité. L'accroissement rapide de la population des villes en est une preuve indiscutable. C'est d'abord Boufarick qui,

Digitized by Google

en 1830, était un marais inhabitable rempli de sangliers et de bêtes fauves et le plus malsain de l'Algérie, puisque, d'après un dicton arabe, les corneilles elles-mêmes n'y pouvaient vivre, et qui, aujourd'hui, à la suite des travaux d'assainissement de plusieurs générations de colons, a fini par devenir d'une prospérité prodigieuse, de telle sorte qu'elle tient le premier rang parmi les colonies de la Mitidja.

Nous arrivons à Beni-Mered, où l'on peut voir, au milieu de la place, la pyramide élevée à la mémoire du sergent Blandan et de ses vingt-deux compagnons d'armes, monument qui rappelle une des plus belles pages de nos annales militaires de l'Algérie.

Puis c'est Blidah, située au milieu d'une forêt d'orangers et de citronniers dont les produits sont les plus estimés de la colonie; ensuite la Chiffa, dont nous visiterons plus tard les gorges célèbres. Enfin on quitte la vallée de la Mitidja à El-Afroun pour entrer dans celle du Djer, puis on atteint, par une route vertigineuse, à l'aide de remblais, de ponts et de tunnels, la station d'Adelia, près de laquelle on passe sous les montagnes de l'Atlas pour tomber dans le bassin du Chélif. Le paysage devient moins beau et moins vert, les montagnes sont nues et arides, et sans quelques belles vallées du Chélif ou de ses affluents, la route serait triste et monotone.

Enfin on arrive à Oran à huit heures, après une heure de retard. Nous nous faisons conduire rue de Belleville, n° 4, au logement qui nous avait été retenu par le comité local. Mais, chose remarquable, personne ne connaissait la rue de Belleville, ni cochers, ni sergents de ville, ni commissionnaires; c'est seulement à l'Hôtel-de-Ville que nous avons été renseignés, et, comble de la bizarrerie, ce furent deux membres du Congrès, venant pour la première fois à Oran, qui apprirent aux habitants le nom de la rue qu'ils habitaient! Et plusieurs l'habitaient depuis quatre ans!

Comme Alger, mais à un degré beaucoup moindre, Oran offre au visiteur le cachet spécial aux villes algériennes. Ici trois quartiers bien distincts par la construction des maisons et par le costume et les mœurs des habitants.

Le quartier européen aux maisons élevées et à plusieurs étages, couvertes des mêmes réclames qu'en France, aux rues droites, aux places régulières, avec la même population bariolée qu'à Alger; une partie de ce quartier, cependant, a une physionomie spéciale qui mérite d'être décrite, je veux parler du quartier espagnol. En effet, les rues sont plus étroites que dans le quartier français; elles sont aussi plus sales. C'est là que l'on rencontre les vieilles maisons du primitif Oran et quelques rares habitations

Digitized by Google

mauresques. Les habitants ont aussi leur physionomie; les hommes, coiffés d'un simple mouchoir noué autour de la tête, quelquefois du large sombrero et portant sur l'épaule la couverture de laine rouge, fument nonchalamment leur cigarette; ce sont bien les Espagnols tels que nous nous les figurions. Les femmes, vêtues d'étoffes aux riches couleurs, dorment sur des chaises longues ou bien, accoudées avec indifférence à leurs fenêtres, regardent les passants; nous en avons même vu une pincer de la guitare. On se serait cru en Andalousie.

Le quartier juif, placé dans la partie haute de la ville, caractéristique avec ses parfums complexes et nauséabonds des restaurants cachirs et des casas de comidas baratas (restaurants à bon marché), d'où partent des émanations d'huile rance et d'anisette espagnole se mêlant aux odeurs de la rue où des tas d'ordures, déposés de distance en distance et dans lesquels se mêlent, dans la fraternité d'une putréfaction activée par le soleil d'Afrique, des écorces d'oranges, des débris de poisson avarié, des cosses de petits pois, des débris de légumes et des détritus de toutes sortes baignés constamment par les eaux ménagères qui n'ont d'autre issue que le ruisseau.

Des rues longues, étroites, malpropres, bordées de maisons à deux ou trois étages, aux persiennes presque constamment closes, ne s'ouvrant guère que le samedi pour laisser apercevoir, comme dans un cadre, des juives splendidement ornées de tissus de soie et d'or et de bijoux d'une richesse criarde et de mauvais goût; garnies au rez-de-chaussée d'échoppes noires, humides, exiguës, où débutent, en vendant du fil, des aiguilles ou des comestibles de mauvaise qualité, le petit marchand sémite qui, à force d'économies, de privations et aussi de spéculations douteuses, deviendra le gros négociant ayant sa fiche à la banque et pignon sur rue; la chaussée encombrée de petits mercanti qui vendent tout ce qui peut se vendre : du poisson, des allumettes, des cravates, des pots de pommade, des vieux habits et qui vous bousculent à qui mieux mieux; voilà une rue du quartier juif d'Oran.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil dans les boutiques, voici ce que nous verrons : ici un savetier raccommode, pour deux ou trois sous, une paire de babouches bonnes à jeter à la rue; voici un gargottier : sur un petit rechaud de charbon placé sur une table qui s'avance dans la rue, il fait cuire des morceaux de foie embrochés dans un roseau, tandis que sa voisine, une Espagnole rebondie, à la chevelure bleue, retenue par un foulard rouge noué derrière l'oreille, plonge dans l'huile bouillante des sardines enfarinées qu'elle empile dans un plat en attendant le

Digitized by Google

chaland. Plus loin, un orfèvre indigène, assis à la turque devant un établi bas, répare, les bésicles sur le nez, une paire de boucles d'oreilles qu'un Arabe attend, allongé sur le seuil de la boutique, en fumant sa cigarette. Voici un barbier arabe ; en voilà un autre, moderne celui-là ; il coiffe à la mode de Paris, raie au milieu et bandeau sur le front, les gommeux du quartier ; il est en même temps marchand d'oiseaux. Plus loin, sur de petits bancs rangés autour d'une salle carrée, une quarantaine d'enfants sont assis, et au milieu d'eux trône, un éventail arabe à la main, un vieux rabbin à barbe blanche qui savoure avec gravité une tasse de café maure, tandis que ses élèves répètent, en psalmodiant d'une voix nasillarde et en se balançant en cadence sur leur petit banc, la phrase du Talmud que le maître vient de leur apprendre. C'est une école juive.

Puis le village nègre ou village des Djallis (étrangers), qui fut créé en 1845 par le général Lamoricière, dans le but de débarrasser Oran des gourbis qui servaient d'abri aux étrangers. C'est un amas de petites maisons cubiques, au toit complètement plat, la plupart entourées d'une vaste cour murée, au milieu de rues tellement étroites, qu'un bourricot a peine à passer. Comme industrie et habitants, c'est la même chose qu'à Alger, la misère en plus.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, vers minuit, le commissaire de police de ce quartier misérable, qui a bien voulu nous servir de guide et nous avons pu assister sous son égide à certaines scènes intéressantes.

Des cris perçants attirent d'abord notre attention ; nous nous dirigeons de ce côté et nous arrivons à la porte d'un affreux cabanon d'où s'échappent les plaintes. Le magistrat frappe, on ouvre ; c'est une femme qu'un Arabe assomme à coups de matraque pour lui prendre les quelques sous qu'elle a pu gagner dans sa soirée en se livrant à la prostitution. Il paraît que la même scène se reproduit régulièrement chaque soir. C'est la civilisation qui pénètre.

Apprenant que je suis *toubib* ou médecin, on nous conduit dans la demeure d'un Arabe malade ; là, nous trouvons le *taleb* (profession tenant le milieu entre le prêtre et le médecin) faisant au moribond des espèces de passes magnétiques tout en récitant à haute voix des versets du Coran, pendant que ses deux femmes se lamentent dans un coin. Si le traitement n'est pas efficace, il ne ruinera pas le malade en frais de pharmacie.

Plus loin, c'est un établissement d'une moralité plus que douteuse et que l'industriel qui l'exploite, apprenant que nous

Digitized by Google

sommes des membres du Congrès, tient à nous faire visiter de fond en comble. On n'est pas plus hospitalier.

Il est deux heures du matin ; le commissaire réveille un Arabe campé sous sa tente dans des terrains vagues. C'est un ancien tirailleur algérien, décoré de la médaille militaire et de celle de Crimée, qui, tout en nous faisant le café (c'est son métier), nous raconte la prise de Sébastopol. A l'entendre, on croirait que c'est lui seul qui a accompli cette action d'éclat ; ce qui prouve une fois de plus que les Gascons ne sont pas tous de Gascogne.

Puis nous rentrons nous reposer pendant quelques heures seulement, car nous nous sommes fait inscrire pour l'excursion d'El-Ksar, la première du Congrès.

VI.

HALTE A SAINT-LUCIEN. — LA CARAVANE. — ATTAQUE DE LA CARAVANE PAR LES ARABES ET LES GOUMS. — ARRIVÉE AU DOUAR D'EL-KSAR. — LA FANTASIA ARABE. — VISITE DES TENTES. — ON DÉCORE DE LA LÉGION D'HONNEUR LE CAÏD AHMED-OULD-ZIN. — LA DIFFA. — DANSES ET LUTTES ARABES.

A six heures du matin, tous les membres de la caravane se trouvent à la gare de Karguentah, et à huit heures et demie on arrive à Saint-Lucien. Le maire et le commissaire sont à la gare où ils souhaitent la bienvenue aux membres du Congrès au nom de la population. On nous conduit sur la place de l'Eglise, où, à l'ombre des eucalyptus, une tente est dressée et une collation confortable servie. Nous faisons honneur aux brioches et au vin blanc de Saint-Lucien ; puis on nous présente un à un, après nous avoir décliné leurs noms et qualités, dix étalons de l'Etat, splendides purs sang de races arabe et barbe destinés à conserver par la reproduction ces magnifiques espèces. Les Arabes et les colons possédant des juments poulinières peuvent les conduire à Saint-Lucien, où elles sont saillies sans aucune rétribution. Nous visitons ensuite une superbe pépinière où je fais pour la première fois connaissance avec les scorpions et les crapauds de l'Algérie ; ces derniers surtout sont d'une taille vraiment colossale. L'un d'eux, plus gros et plus laid que les autres, est couvé des yeux par un zoologiste qui, après quelques hésitations, ne pouvant plus résister à la tentation, le prend, le roule dans du papier et le met dans sa poche, au grand scandale des dames présentes qui poussent des petits cris d'horreur.

On se rend ensuite à l'école communale divisée en deux parties,

Digitized by Google

une pour les enfants des colons et l'autre pour les enfants des Arabes, à qui l'Administration française s'efforce d'inculquer les premiers éléments de l'instruction primaire et les notions indispensables de langue française. Les élèves profitent-ils des leçons qu'on leur donne ? Je ne sais, mais ce qui est certain, c'est que ceux qui fréquentent l'école sont en nombre fort restreint.

L'heure du départ est arrivée ; on nous annonce que nos montures sont prêtes. En effet, à la sortie de Saint-Lucien, nous les trouvons toutes rassemblées, chacune sous la conduite d'un Arabe. Nous nous mettons en selle, qui sur un cheval (il en est de passables, il en est aussi d'affreusement pelés), qui sur un mulet, qui sur le traditionnel bourricot. Nous perdons quelques instants à attendre les dames qui mettent un certain temps à trouver leur centre de gravité sur les tapis superposés et les nattes qui leur servent de selle ; mais cette besogne une fois faite, le signal du départ est donné et la caravane se met en marche. Plusieurs membres de l'Association suivent à pied la caravane : ce sont les naturalistes qui profitent du chemin à parcourir pour se livrer à leur étude favorite ; la botanique, la zoologie, l'entomologie, la géologie sont largement représentées, et ces pionniers de la science se répandent dans la campagne, pendant que le gros de la caravane s'engage à la file indienne par le sentier pittoresque qui doit nous mener à destination. Mon ami Boulard et moi, montés sur d'assez bons chevaux, gagnons la tête de la colonne, d'où nous pouvons, en nous retournant de temps en temps, contempler la marche pittoresque. Rien de curieux, en effet, comme de voir cette ligne de cavaliers et d'amazones d'occasion, conduits chacun par un Arabe, s'engager par les chemins escarpés et tortueux de la montagne, au milieu des rochers et des multiples accidents de terrain d'un pays bouleversé. La région que nous parcourons est d'un aspect entièrement sauvage ; comme fond de tableau, le Djebel Tafaraouï, montagnes abruptes, coupées de fissures profondes et sans végétation appréciable ; les collines qui y conduisent sont incultes, mais couvertes de broussailles et de pierres ; presque toutes sont couronnées d'une *koubba* ou tombeau de marabout ; les vallées sont cultivées en partie ; au milieu des champs de céréales, on remarque de petits îlots de broussailles que les indigènes, dans leur incroyable paresse, ne se donnent pas la peine d'arracher pour augmenter la surface cultivable. Le manque absolu d'arbres donne à ces régions un aspect désolé qui ne manque pas de grandeur.

La caravane avance toujours ; quelques incidents sans gravité égaient la route qui, par moments, est fort difficile ; mais nos

Digitized by Google

chevaux, habitués au pays, marchent facilement au milieu des pierres qui émergent le sol dans des sentiers où un homme à pied hésiterait à passer ; nous admirons la solidité et la sûreté du pied de ces petits chevaux d'apparence chétive, mais qui portent bravement leur cavalier sans faux pas et sans hésitation. Vers dix heures, nous apercevons au loin la fumée du douar dont nous ne sommes plus qu'à six kilomètres. Nous continuons à cavalcader tranquillement, lorsque tout à coup, nous sommes assaillis de chaque côté de la route par une fusillade des plus vives ; une nuée d'Arabes, blottis au milieu des buissons qui les cachaient à nos yeux, surgissent d'un seul coup et courent à nous en poussant des cris de guerre, pendant que plus loin, en avant et en arrière, commandés par un Caïd au grand burnous rouge, les cavaliers des goums chargent vers nous ventre à terre en poussant de formidables clameurs.

La caravane était attaquée ; on s'arrête. Chacun s'interroge des yeux, mais on est bientôt rassuré, malgré la fusillade qui continue et les cris de guerre qui s'approchent en voyant tout le monde encore debout et surtout les rires de nos guides qui nous expliquent par signes qu'il n'y a aucun danger. Nous assistons en effet au premier acte d'une fête que la population du douar ne cessera toute la journée d'offrir aux membres de l'Association qui viennent la visiter. Nous souhaitons tous que la suite réponde au début, car le spectacle est alors vraiment féérique ; rien, en effet, de plus grandiose et de plus terrifiant à la fois que de voir ces assaillants au burnous blanc, excités par l'odeur de la poudre et l'amour de la fantasia, s'élancer vers nous comme sur des ennemis en nous fusillant à qui mieux mieux ; pendant que les cavaliers, le burnous au vent, surprenants d'adresse et d'agilité, font évoluer leur monture en tous sens, jettent à dix pieds en l'air leur long fusil arabe qu'ils rattrapent au vol en poussant de frénétiques et sauvages acclamations auxquelles nous répondons par nos bravos et en agitant nos chapeaux et nos mouchoirs ; et tout cela au milieu d'un nuage de fumée et de poussière, dans ce décor splendide par sa nudité et spécial aux régions montagneuses de l'Afrique algérienne.

Entourée de toutes parts, la caravane est faite prisonnière et nous sommes conduits au douar au milieu des cris de joie de nos *ennemis*. Lorsque nous arrivons, la réception devient enthousiaste ; la population entière des hommes et des enfants se porte à notre rencontre, *derdeba* ou musique en tête, et nous acclame chaleureusement, pendant que les femmes, invisibles sous leurs tentes, font entendre leurs *you you* de bienvenue. Très émotionnés

Digitized by Google

par la cordiale réception de cette population, encore presqu'à l'état primitif, nous serrons de bon cœur les mains qui se tendent vers nous avec la franchise de l'Arabe qui offre l'hospitalité et nous remercions avec effusion.

Abandonnant alors nos montures, que nous remettons à nos guides, nous nous répandons dans le douar composé de quatre à cinq cents tentes qui ont toutes arboré leur pavillon des jours de fête aux brillantes couleurs.

Les dames de la caravane profitent du privilège que leur donne eur sexe pour rendre visite aux femmes arabes qui restent cachées sous leurs tentes. Poussés par la curiosité, nous les escortons et, à notre grande stupéfaction, les tentes nous sont largement ouvertes et nous pouvons assister à la réception. A notre arrivée, les femmes se lèvent de leurs nattes, le visage découvert, et nous accueillent par des you you répétés (c'est leur façon d'applaudir). Un peu interdites d'abord (elles n'avaient que rarement vu des Européens et surtout des Européennes), elles s'enhardissent peu à peu, nous parlent sans que nous puissions les comprendre, touchent nos vêtements, contemplent d'un œil d'envie les bijoux des dames ; l'une d'elles ne peut se lasser d'admirer un petit crayon que je porte à ma chaîne de montre et que son peu de valeur m'engage à lui offrir ; elle accepte avec joie, me remercie bruyamment et va le montrer à ses compagnes. Plusieurs tentes reçoivent successivement notre visite, et partout nous sommes l'objet du même étonnement et des mêmes manifestations de curiosité.

Quant à nous, qui avons pu, contre notre espérance, voir des femmes arabes, nous nous retirons un peu désillusionnés. Elles ne ressemblaient que fort peu aux récits qui nous en avaient été faits ou que nous avions lus. La plupart étaient âgées et laides ; certaines, jeunes encore, paraissaient vieilles et ridées avant l'âge ; d'autres, en minorité, encore toutes jeunes (treize à quatorze ans), étaient réellement belles sous leurs sourcils peints, avec leurs grands yeux noirs étonnés, leur front tatoué, leurs joues et leurs ongles colorés en rouge avec le henné ; mais la malpropreté de leurs vêtements et de leurs personnes enlevait la plus grande partie du charme que leur donnaient leur jeunesse et leur beauté. Il est vrai que nous avions affaire à des tribus nomades, chez qui la civilisation avait à peine pénétré.

Il est midi ; le commissaire qui dirige l'excursion nous fait signe de nous rendre de son côté, vers un petit bois de figuiers, d'orangers et de citronniers.

C'est là que demeure, dans une maison de forme cubique, aux

Digitized by Google

murs blanchis à la chaux, le Caïd Ahmed-Ould-Zin, chef du douar. Après les présentations et les compliments d'usage, Ahmed-Ould-Zin nous fait savoir que la tribu nous offre la *diffa* et que le repas est servi. En effet, sur la lisière du petit bois dont j'ai parlé tout à l'heure, une grande table est dressée; des tentures du pays aux couleurs brillantes, suspendues aux arbres, doivent nous procurer de l'ombre et de la fraîcheur; mais, sur un signe du commissaire, le son des derbouckas et des flûtes se fait entendre de nouveau, les Arabes du douar se massent autour de la table, où ils forment une véritable muraille humaine, et le conseiller général du canton de Sidi-bel-Abbès, au milieu du silence général, remet les insignes de la Légion d'honneur aú Caïd Ahmed-Ould-Zin. Un interprète donne lecture en langue arabe du décret présidentiel qui énumère les titres du Caïd à la haute distinction dont il vient d'être l'objet et qui honore en même temps la tribu tout entière dont la fidélité à la France ne s'est jamais démentie. Dépeindre l'enthousiasme de la tribu acclamant son chef serait difficile; nous avons vu tour à tour les Arabes manifester leur joie tantôt par des cris, tantôt par des gambades et des danses; chacun se précipite vers le chef pour le féliciter et lui baiser la main; ce dernier a peine à contenir le flot humain qui le presse et qu'il parvient cependant à éloigner en jetant à la volée une poignée de douros. Un improvisateur de la tribu, accompagné par les flûtes et les derbouckas, chante en dansant les vertus et les qualités de son seigneur, et ce lyrisme ne prend fin que lorsqu'une nouvelle poignée de douros vient y mettre un terme. C'est à notre tour maintenant de fêter notre amphitryon, à qui tous les membres du Congrès, décorés de la Légion d'honneur, donnent l'accolade; les autres se contentent de lui serrer cordialement la main en le complimentant, pendant que ses femmes font entendre, derrière la porte de la maison, leurs *you you* de satisfaction.

Enfin on se met à table; certains estomacs, les nôtres particulièrement, criaient famine; et on sert la *djerba*, potage de pâtes fusiformes assaisonnées de piment, de fenouil et de persil; puis viennent les *mesmès*, gâteaux de farine et de miel frits dans l'huile, ressemblant assez comme goût et comme aspect aux crêpes de notre pays; puis le *thatgin*, plat à quadruple aspect composé de viande hachée avec du piment et des plantes aromatiques et acccompagné tantôt d'asperges sauvages, tantôt de fèves, tantôt de pommes de terre ou de fonds d'artichauts. Tout à coup, le repas, de simple qu'il était, devient pantagruélique avec le rôti qui s'avance sous forme de dix moutons entiers rôtis et embrochés

Digitized by Google

dans des perches de bois de dix pieds de longueur. Les dix Arabes qui portent les broches s'alignent devant la table et sont accueillis par un tonnerre d'applaudissements. Plusieurs membres du Congrès, munis d'appareils photographiques, braquent leurs instruments sur cette scène invraisemblable. Puis les moutons sont découpés par les Arabes qui nous emplissent de viande nos assiettes. Nous y goûtons par politesse et, suivant l'usage, nous jetons le reste aux Arabes du douar qui attendaient cette curée avec impatience. Ils mordent après nous dans les mêmes morceaux, les repassent, lorsqu'ils sont rassasiés, à ceux qui sont derrière eux, qui, repus à leur tour, les donnent à leurs femmes, s'il en reste.

Voici maintenant le plat national des Arabes, le *kouskous* ou *kouskoussou*, servi d'une façon plus abondante encore dans des plats de bois d'un mètre de diamètre et portés chacun par trois hommes, et on apporte douze de ces plats! Le kouskous, confectionné par les femmes de la tribu, est une espèce de semoule mélangée de dattes et arrosée d'un bouillon blanchâtre d'un aspect peu encourageant. Chacun, armé d'une cuiller spéciale en bois, doit manger à même le plat sans se servir d'assiette; c'est l'habitude dans les douars. Par politesse, on s'y conforme, et le reste est abandonné à la tribu qui s'en régale gloutonnement.

Puis voici le dessert, composé de dattes excellentes, d'oranges, de mandarines et de figues de toute beauté. J'ajouterai que ce festin d'ogres est arrosé d'excellent vin de Sidi-bel-Keïr et terminé, ô couleur locale! par du champagne offert par le Caïd; du café et du cognac.

On se répand de nouveau dans le douar, où nous assistons, sur le sommet de la colline, à des danses arabes, à des luttes à main plate et à des exercices d'adresse et de force exécutés par des hommes de la tribu.

Mais l'heure du départ arrive; nous retrouvons nos montures et nous nous mettons en route accompagnés par les cavaliers des goums qui, arrivés à Saint-Lucien, se rangent en ligne le long de la voie du chemin de fer et saluent notre départ par une triple salve de coups de fusil.

VII.

CONGRÈS D'ORAN. — EXCURSION AUX BAINS DE LA REINE, A MERS-EL-KÉBIR ET A GAMBETTA. — OUVERTURE DU CONGRÈS. — LA RÉCEPTION A L'HOTEL-DE-VILLE. — LES FÊTES. — EXCURSION A TLEMCEN. — DÉPART D'ORAN.

Pendant que les congressistes de la caravane d'El-Ksar se reposent de leurs fatigues en rêvant des rôtis pantagruéliques de

Digitized by Google

la diffa du douar, les Oranais se préparent à fêter dignement leurs hôtes et mettent en œuvre toutes les ressources de leur imagination afin de leur rendre le séjour de la ville le plus agréable possible. En effet, c'est le lendemain jeudi 29 mars que l'Association française pour l'avancement des sciences ouvre son dix-septième congrès. La ville d'Oran est pavoisée ; partout des mâts, des drapeaux et des oriflammes. Dès le matin, les congressistes sont en marche et parcourent la ville ou les environs en attendant la séance d'inauguration qui doit avoir lieu à trois heures de l'après-midi, dans la vaste salle du cirque Benagou. Quant à nous, nous profitons de la matinée pour faire en voiture une excursion aux bains de la Reine et à Mers-el-Kébir. Le temps est superbe et promet une magnifique journée. Sur la place Kléber, qui a déjà revêtu un air de fête, nous trouvons une voiture de place dont le cocher consent à nous conduire pour la modique somme de cinq francs. Nous sortons d'Oran par le fort de la Moune et nous suivons le bord de la mer sur une route taillée en corniche qui passe entre le pied du Mourdjadjo et la Méditerranée, et nous arrivons aux bains de la Reine, situés à trois kilomètres d'Oran.

Les bains de la Reine doivent leur nom aux visites que leur fit Jeanne, fille d'Isabelle la Catholique, pendant l'occupation espagnole. Ses eaux sont, paraît-il, très efficaces pour les affections rhumatismales anciennes, certaines névralgies, l'arthrite chronique et la goutte. La présence de sels de magnésie et de soude les rend légèrement laxatives et semble devoir convenir à certaines cachexies spéciales au pays. Mais laissons la question d'hydrologie qui ne saurait intéresser nos lecteurs.

Les eaux thermales des bains de la Reine étaient très connues des Arabes bien avant l'occupation d'Oran par les Espagnols. Un marabout de la Yacoubia, Sidi-Dedeïoub, en a fait usage le premier du temps des Beni-Zeiyan de Tlemcen, pour la guérison d'un grand personnage atteint de la lèpre. Cette cure merveilleuse attira bientôt une affluence considérable de malades venus de la Tunisie et du Sahara. Cette vogue ne s'est jamais démentie depuis et l'établissement est encore aujourd'hui en pleine prospérité.

Les sources qui l'alimentent sourdent sur le bord de la mer, à trois ou quatre mètres au-dessus de son niveau. Une rampe assez douce conduit à la principale, située dans une petite grotte de trois mètres de hauteur et de sept mètres environ de largeur et de profondeur. En entrant dans la grotte, on perçoit une légère odeur de sulfhydrate d'ammoniaque qui provient des matières orga-

Digitized by Google

niques et de la décomposition des sulfates à l'air libre. La température de l'eau est de 32° centigrades. L'installation actuelle de l'établissement se compose de deux bâtiments séparés. Le premier, formant angle avec l'autre à l'endroit des sources, renferme une douzaine de baignoires isolées construites en maçonnerie; dans le second, qui est adossé aux flancs des rochers, se trouvent une piscine et un appareil à douches. L'installation, en définitive, est des plus simples et sans luxe; mais ce qui fait le charme de cette station balnéaire, c'est sa situation. En effet, bâtie sur le bord de la mer, le paysage qu'on y découvre est de toute beauté: devant soi, la Méditerranée avec ses eaux bleues; à l'ouest, la rade de Mers-el-Kébir et le fort Saint-André et plus loin le cap Falcon et son phare; à l'est, le port d'Oran, la montagne de Santa-Cruz, la pointe Canastel et le cap Ferrat. C'est un panorama splendide qu'on ne se lasse pas d'admirer.

Nous remontons en voiture et nous arrivons à Mers-el-Kébir ou le grand port des Arabes, le *portus divinus* des Romains. Mais ce port n'existe plus guère qu'à l'état de légende, car il a perdu aujourd'hui presque toute son importance première, surtout depuis l'achèvement du port d'Oran. Néanmoins, à cause de la profondeur de ses eaux, c'est encore à Mers-el-Kébir que viennent mouiller les vaisseaux de guerre français qui se rendent à Oran. On y visite une forteresse très remarquable construite par les Espagnols sur l'extrémité d'un énorme rocher de 317 mètres de hauteur, qui s'avance dans la baie comme une jetée naturelle. Quant à la ville, elle s'accroche, pour ainsi dire, d'une façon très pittoresque de la base au sommet de ce rocher, à l'est de la forteresse. Du reste, aucun monument curieux; le site ravissant où elle est située en fait tout le charme. C'est la promenade favorite des Oranais.

Nous rentrons à Oran pour nous rendre à Gambetta, faubourg de la ville où se trouve l'hippodrome. Rien de curieux, si ce n'est quelques guinguettes à bosquets, ou les Oranais viennent le dimanche en parties fines.

A trois heures, nous nous rendons au cirque pour la séance d'inauguration du Congrès. La vaste salle est déjà comble. Toute la population élégante d'Oran a eu à cœur d'y assister. Beaucoup de jolies toilettes et de brillants uniformes. Les congressistes, à qui des places avaient été réservées dans l'enceinte devant le théâtre, font tache au tableau avec leurs costumes poussiéreux de touristes et leurs chapeaux mous.

Sur l'estrade, outre les personnages officiels en uniforme, nous remarquons un certain nombre de grands chefs arabes revêtus de

Digitized by Google

leurs plus riches costumes, tous dignitaires de l'ordre de la Légion d'honneur.

M. le maire d'Oran occupait le fauteuil de la présidence ; à sa droite siégeaient M. le docteur Mondot, M. de Clermont et le docteur Brejeat, membres du comité local ; à sa gauche, MM. Laussedat, président du Congrès, Gariel, secrétaire général de l'Association, Genty et Cartaz.

C'est M. Mathieu, pharmacien et maire d'Oran, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Congrès en ajoutant que la ville fera son possible pour que ses visiteurs en emportent le meilleur souvenir.

Puis M. le préfet Dunaigre, dans un excellent discours, a dit qu'il espérait que les membres du Congrès, à leur retour en France, rendront hommage au courage des colons qui ont su, par un travail opiniâtre et au prix de sacrifices inouis, transformer l'Algérie sauvage en une seconde France. Ces deux discours sont applaudis à outrance par l'assemblée.

Puis M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut et président du Congrès, lit un remarquable discours sur l'influence des sciences sur la civilisation. Relativement à l'Algérie, l'orateur dit que notre colonie devrait être le cellier de l'Europe. Il rappelle le souvenir glorieux du passé militaire et rend hommage au génie français qui a entrepris des travaux considérables pour ouvrir le désert à la civilisation.

Avec beaucoup d'à-propos, l'honorable président du Congrès a dit que l'industrie doit surtout accompagner l'agriculture ; c'est en la développant dans toutes ses branches qu'on arrivera à donner une prospérité prodigieuse à notre colonie. Il faut songer à créer des écoles professionnelles, des fermes modèles pour instruire les indigènes et leur faire goûter le bonheur de la civilisation.

« Aucune force de la nature ne doit être négligée, dit-il ; les « peuples les plus forts et les plus riches sont ceux qui savent le « mieux utiliser toutes celles à leur portée. N'oubliez pas que l'in- « dustrie est l'âme de la civilisation moderne. »

Les applaudissements enthousiastes de l'assemblée saluent les dernières paroles du colonel Laussedat ; puis M. le secrétaire général Gariel rend compte de l'état des finances de l'Association et invite les membres du Congrès à se rendre au lycée pour élire les bureaux des différentes sections.

Le soir à neuf heures, la municipalité recevait à l'Hôtel-de-Ville les membres du Congrès ; mais, dans un élan démocratique mal calculé, elle avait cru devoir faire une réception ouverte, de telle

Digitized by Google

sorte qu'à huit heures toutes les salles étaient remplies par la lie de la population oranaise, biskris, cireurs de bottes, arabes déguenillés, juifs sordides, marchands d'allumettes, Espagnols, etc... C'est un tohu bohu inexprimable. Impossible aux membres du Congrès d'entrer ; nous parvenons cependant à grand peine à nous glisser au milieu de la foule, et, après avoir admiré les dorures de mauvais goût et les peintures chromolithographiques de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, orgueil de la municipalité d'Oran, nous nous empressons de sortir de cette fournaise, où notre imagination, à juste titre mise en éveil, nous fait sentir des démangeaisons de nature parasitaire. Au dehors, nous rencontrons des congressistes qui manifestent à haute voix leur mécontentement ; nous faisons chorus et nous nous consolons réciproquement en écoutant l'excellente musique du 2me régiment de zouaves qui exécute sur la place les plus brillants morceaux de son répertoire.

Le lendemain, à neuf heures, nous nous rendons au lycée, où ont lieu les séances des sections. Notre première visite est pour la section d'anthropologie, présidée par M. le docteur Manouvrier, où nous entendons avec plaisir plusieurs communications d'archéologie préhistorique relative à l'Algérie, toutes fort intéressantes et que je n'ai pas l'intention d'analyser ici. Je me contenterai de parler de celles qui intéressent directement le département de l'Yonne, représenté seulement par le docteur Bérillon, notre collègue, et moi.

M. le docteur Bérillon a fait à la section de pédagogie une très intéressante conférence sur la suggestion hypnotique et ses applications à la pédagogie. Notre collègue a émis cette idée qu'il y avait là la base d'une pédagogie expérimentale à appliquer aux enfants perdus des pénitenciers et des maisons de correction. On pourrait expérimentalement arriver, dit-il, et cela très facilement, à en faire de véritables automates d'abord, obéissant malgré eux ; à leur inculquer de force, pendant l'état hypnotique, des notions auxquelles ils sont complètement rebelles pendant la vie ordinaire. On déterminerait ainsi chez eux des habitudes de discipline et de travail et on leur rendrait progressivement leur initiative. Du reste, d'après notre collègue, les faits sont là pour prouver que la suggestion change les idées précédemment acquises et par suite la manière d'être, d'envisager les choses et finalement d'agir dans le bon sens du mot. Elle peut développer l'émotivité et l'affectivité. En un mot, l'enfant hypnotisé subit d'une façon très intense l'action des conseils et des ordres (bons ou mauvais) que donne l'hypnotiseur. Elle l'influence tellement

Digitized by Google

qu'elle frappe son cerveau, qu'il en rêve la nuit, malgré lui, pendant longtemps.

Voilà en quelques mots la thèse soutenue par notre collègue, thèse qui a vivement intéressé, et à juste titre, ceux qui s'occupent des questions d'hypnotisme et d'éducation.

Puis, celui qui écrit ces lignes a fait à la section d'anthropologie deux communications : l'une relative aux pendeloques trouvées dans la grotte magdalénienne du trilobite à Arcy-sur-Cure, et l'autre sur les découvertes des époques de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer faites dans le département de l'Yonne. Ces découvertes ont été réunies en tableaux, indiquées sur des colonnes par des signes spéciaux de couleurs différentes, signes qui ont été eux-mêmes reportés sur une carte jointe à notre travail qui doit être inséré dans le compte-rendu des travaux de l'Association. Aussitôt ce travail imprimé, nous aurons l'honneur d'en offrir un exemplaire à la Société des Sciences de l'Yonne.

En résumé, le Congrès d'Oran, malgré le charme de ses nombreuses excursions, n'a pas été, au point de vue scientifique, inférieur à ceux qui l'ont précédé. Le nombre des congressistes seulement était moindre.

Quant aux fêtes, elles ont été splendides. Tout a été fait, sauf la réception à l'Hôtel-de-Ville, pour enthousiasmer les visiteurs. Enumérons rapidement ces réjouissances : retraite aux flambeaux par la musique des zouaves, des pompiers et des sociétés musicales d'Oran, accompagnés des cavaliers des goums, chacun une torche à la main ; embrasement de la montagne de Santa-Cruz par les officiers attachés à la pyrotechnie ; embrasement du port par des tonneaux de goudron, coup d'œil splendide, mais mauvaise odeur ; illuminations générales ; fantasia arabe au village nègre ; course de taureaux dans les arênes ; danses mauresques, arabes et sahariennes ; cérémonies d'Aïssaouas, etc., etc.

Les excursions, très nombreuses et très bien organisées, n'ont malheureusement pas pu être suivies par tout le monde. Chacun a suivi son initiative et son goût particulier, et, à part l'excursion d'El-Ksar, que nous avons déjà racontée, nous nous sommes bornés à visiter la ville royale de Tlemcen, qui est peut-être la plus curieuse de l'Algérie ; c'est, en tous cas, celle qui présente le plus grand caractère artistique.

On s'y rend par chemin de fer en cinq heures environ.

Nous côtoyons d'abord le Grand-Lac salé ou Sebkha, une des curiosités des environs d'Oran ; le reste du paysage est triste et dénudé ; mais à mesure qu'on approche de Tlemcen, les cultures

Digitized by Google

prennent de l'importance, la vigne surtout est bien cultivée et occupe une grande partie du territoire.

Tout à coup un panorama splendide s'offre à nos yeux, une gigantesque forteresse du moyen-âge comme aspect, apparaît au milieu d'un jardin; des maisons, des terrasses et des minarets surgissent des massifs d'oliviers et de noyers; puis se dresse un grand mur percé de meurtrières derrière, lequel se dérobe Tlemcen. Vu du chemin de fer, qui domine la route, ce point de vue est un des plus impressionnants de l'ouest algérien.

Tlemcen est une ville d'un charme indéfinissable où l'on trouve encore, au milieu de la plus verdoyante des oasis, de très beaux vestiges de l'architecture arabe. Bâtie à une altitude de huit à neuf cents mètres, au milieu de jardins splendides à la végétation luxuriante, de vergers remplis de figuiers, de cerisiers, de jujubiers, Tlemcen est un séjour enchanteur, tant à cause de son climat tempéré que par la beauté de sa situation. On y récolte tous les fruits de la zone tempérée : pommes, pêches, amandes, olives, etc.

C'est l'ancienne ville des émirs, où des princes musulmans, amis des sciences et des arts, avaient entassé les merveilles de l'intelligence et du génie arabes : bibliothèques immenses de littérature, d'histoire, de mathématiques, de magie, d'astronomie et d'alchimie, meubles luxueux, magnifiques armures, splendides spécimens d'orfèvrerie, palais merveilleux, chefs-d'œuvre d'architecture et de richesse. Mais aujourd'hui, complètement déchue de son ancienne splendeur, elle ne renferme plus que quelques monuments encore fort remarquables et un quartier arabe curieux à étudier. La grande mosquée entre autres est fort intéressante. C'est un monument de cinquante mètres carrés avec une cour intérieure entourée de portiques à colonnes supportant des travées à arceaux en ogive; le pavage et la fontaine à ablutions sont en onyx; la coupole à jour est ornée d'une foule d'arabesques où s'entrelacent des versets du Coran et l'inscription rappelant la date de l'édifice, 530 de l'hégyre (1136 de Jésus-Christ).

A son angle nord-ouest s'élève un minaret rectangulaire du plus gracieux effet. Il est revêtu de carreaux de terre cuite émaillée d'une grande variété de dessins et d'une grande richesse de couleur; c'est harmonieux et majestueux à la fois.

Les mosquées sont très fréquentées; nous y trouvons une grande quantité d'indigènes accroupis et silencieux. L'un d'eux, véritable Ménippe africain, assis à l'intérieur près de la porte, s'occupe, au lieu de prier, à rechercher avec recueillement la

Digitized by Google

vermine qui le dévore et qu'il dépose respectueusement à terre une fois qu'il l'a saisie ; c'est paternel et touchant à la fois.

Les rues de Tlemcen présentent un aspect tout nouveau. Plus larges qu'à Alger, avec des maisons moins hautes, on y rencontre les costumes les plus variés : burnous blancs, gris ou noirs, Soudaniens aux jambes nues, femmes au large pantalon bouffant et voilées de façon à ne laisser voir qu'un seul œil, Arabes majestueusement drapés, juifs timides, M'zabites, Maures, Marocains avec leurs immenses chapeaux de paille ; tout cela vit pêle-mêle, bravant le soleil ou dormant couchés en travers du chemin.

Les vieux quartiers de Tlemcen, les plus pittoresques de tous, forment parfois un vrai dédale. Mais nous nous lançons tout de même dans ces ruelles étroites où le soir on n'aperçoit pas toujours la clarté des étoiles. Tantôt les maisons s'avancent au point de se toucher au sommet, tantôt elles forment une voûte basse et obscure, tantôt enfin ce sont des arceaux de verdure qui dérobent la vue du ciel. Dans cette demi-clarté de nuit, où tout semble sommeiller, il faut souvent regarder à ses pieds pour ne pas heurter un Arabe roulé par terre dans son burnous, ou butter contre un chien fouillant dans un tas d'ordures, sous peine de voir des ombres se dresser de divers côtés et tous les chiens d'alentour faire entendre un discordant concert.

Plus bizarre encore est le *ghetto*, quartier juif situé entre le Mechouar et la place Saint-Michel. Des maisons borgnes aux murs bleus ou roses, n'ayant pour entrée qu'une porte étroite donnant sur un escalier délabré dans une cour intérieure à moitié démolie ; c'est là que, respirant la malpropreté et la peur, habitent les juifs, qui vivent comme des rats dans une cave. Ajoutez à cela des bandes d'enfants à demi nus grouillant sur les portes et mêlés aux chiens et aux tas d'ordures ; vous aurez un portrait saisissant du ghetto.

Certains bazars sont curieux par la diversité et la richesse des objets qu'on y trouve : tapis du Maroc ou de Kairouan, armes magnifiques incrustées d'or, d'argent ou de nacre, plats en cuivre repoussé et gravé, vases ciselés, broderies d'or ou d'argent, couvertures algériennes aux éblouissantes couleurs, bijoux, babouches, camées, etc., tous objets attirant le voyageur qui fatalement se laisse tenter.

Puis ce sont les maisons mauresques que l'on admire. Quelle bizarrerie et quelle élégance dans ces rues où les constructions, dédaignant la ligne droite, se groupent sans ordre, suivant la fantaisie du propriétaire ! Ici c'est une masure aux saillies exagérées qui conserve, autour de la grille ouvragée d'une lucarne, un

Digitized by Google

merveilleux encadrement de marbre travaillé comme de la dentelle, précieux reste d'une antique splendeur ; là, sur une porte vermoulue aux ais disjoints, un heurtoir de cuivre finement ciselé, qu'un amateur paierait au poids de l'or ; plus loin, un reste de corniche laisse voir d'adorables faïences au dessin délicat. Partout un sentiment artistique indéfinissable qui fait conserver à ce peuple, au milieu de sa barbarie, comme un parfum de sa civilisation passée.

Des anciennes mosquées il ne reste souvent qu'un minaret en ruine, où les cigognes viennent faire leur nid ; les monceaux de broussailles qu'elles y accumulent dans ce but produisent un effet étrange. Nous avons vu ces hôtes paisibles, respectés avec soin des indigènes, porter à leurs petits des couleuvres entières que ces derniers dépècent, j'allais dire à belles dents. Les cigognes de Tlemcen sont aussi peu farouches que nos oiseaux de basse-cour.

Mais il n'en est pas de même des femmes qui, voilées plus qu'autre part, disparaissent comme par enchantement lorsqu'apparait un *roumi*. Les hommes, comme dans les autres villes de l'Algérie, sont des indolents ; ce que nous appelons le confortable leur est étranger ; ils se livrent avec délices à la vie contemplative, ne font rien, pensent encore moins et goûtent le charme pénétrant d'une sorte d'extase, que la pureté de l'air, la tiédeur de la température, la largeur des horizons provoquent sans doute, mais n'expliquent point.

Après avoir visité Tlemcen, nous nous rendons à Sidi-bou-Médine, situé à quelques minutes de chemin. C'est un petit village exclusivement habité par des Arabes ; aucun Français n'y a encore établi son domicile ; aussi les Arabes sont-ils chez eux, vivant tranquillement et à leur guise, c'est-à-dire au milieu de la plus parfaite inaction et du plus parfait silence.

Ce qui attire le voyageur à Sidi-bou-Médine, c'est la présence de trois monuments réunis en un seul groupe : le tombeau de Sidi-bou-Médine, puis la mosquée et la *médersa* (collége) placé sous la protection du saint marabout.

Une porte en bois, peinte d'arabesques multicolores ouvre sur une galerie dallée en petits carreaux de faïence. A droite est la mosquée, à gauche la koubba ou tombeau. Dans la koubba, sous un dôme percé de fenêtres étroites, à travers lesquelles arrive par des vitraux de couleur une lumière discrète, est une châsse en bois sculpté, recouverte d'étoffes lamées d'or et d'argent, de drapeaux de soie brodés d'inscriptions : c'est là que repose depuis six cents ans Sidi-bou-Médine, le saint marabout. Des

Digitized by Google

œufs d'autruche, des cierges, des lustres, des lanternes et des étoffes pendent au plafond au-dessus du tombeau; aux murs, couverts d'arabesques multicolores, sont accrochés des tableaux et des miroirs. D'autre tombeaux de marabout entourent celui de l'élu de Dieu.

La mosquée ne le cède en rien à la koubba par sa richesse. C'est un des plus beaux spécimens de l'architecture arabe. Un escalier de onze marches conduit sous un portail en arcade vers une porte en bois de cèdre revêtue d'épaisses lames de cuivre aux motifs losangés; les anneaux, les pentures et les gonds sont également en cuivre artistement ciselé. Un minaret placé à droite du portail et entièrement recouvert de faïences, complète la façade principale.

L'intérieur de cette mosquée est d'une richesse inouie; il est formée par huit travées d'arcades. Les murs sont couverts de sculptures; le mihrab, dont l'arcade repose sur deux colonnes en onyx, est également fouillé avec une délicatesse dont on ne peut se faire une idée. En résumé, il est presque impossible, sans tomber dans des redites continuelles, de décrire complètement toutes les splendeurs et les richesses de la mosquée de Sidi-bou-Médine.

Quant à la médersa ou collége musulman qui l'accompagne, elle ne présente rien de particulier à signaler.

Nous en avons fini avec la province d'Oran que nous quittons pour retourner à Alger, où nous passons le jour de Pâques. Toute la ville est en fête et se porte à l'hippodrome, où nous assistons à de fort belles courses et à une brillante fantasia exécutée par le 1er régiment de spahis. Le soir est consacré à visiter de nouveau la Kasbah, qu'on ne se lasse pasde parcourir.

VIII.

D'ALGER EN KABYLIE. — GRANDE ET PETITE KABYLIE. — LES FEMMES KABYLES. — MŒURS SOCIALES ET POLITIQUES DES KABYLES.

Le lendemain, à cinq heures du matin, nous prenons le train pour Constantine. Ce n'est pas sans un certain sentiment de tristesse et de regrets que nous quittons cette séduisante ville d'Alger qui nous avait si fort frappés à notre arrivée et dont le souvenir attachant nous suivra toujours pendant le reste de notre voyage. Nous nous installons dans des vagons confortables, munis de plates-formes avec garde-fous qui permettent au voyageur de rester à l'air et d'admirer à son aise le paysage qui va se dérouler devant ses yeux.

Digitized by Google

C'est d'abord, à onze kilomètres d'Alger, la Maison-Carrée, située en contre-bas à gauche de la voie dans un nid de verdure entouré de vignobles ; la maison qui a donné son nom au village disparait au milieud'une véritable forêt d'eucalyptus ; on trouve ensuite demagnifiques cultures et plantations de céréales, de tabac, de lin et de vignes ; des prairies immenses, où paissent d'innombrables troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres ; puis on arrive au village de Bellefontaine, presque entièrement peuplé d'Alsaciens-Lorrains et d'où l'on découvre un panorama très étendu et d'une beauté vraiment grandiose : la mer avec le mont Chenoua pour horizon, le cap Matifou, la plaine de la Mitidja, Alger-la-Blanche sur le fond vert du mont Boutdzareah, les montagnes du Sahel et enfin le pic du Mouzaïa ; en se retournant, on remarque la montagne sur laquelle est édifié le marabout de Bou-Merdès ; puis la chaîne des Issers qui est le prélude de la Kabylie.

Plus loin, à Beni-Amram, le chemin de fer suit les gorges du Beni-Ini, qui peuvent rivaliser dans leurs abruptes dimensions avec celles du Rhummel qui coule au pied de Constantine. La voie se resserre entre des rochers laissant à peine un espace de soixante mètres au milieu duquel coule l'Isser. C'est un des points les plus pittoresques de l'Algérie.

Puis c'est la bourgade de Palestro, située au milieu de montagnes élevées. Détruite de fond en comble pendant l'insurrection de 1871, elle est aujourd'hui complètement relevée et agrandie.

A Thiers, village de création nouvelle, on commence à côtoyer une immense forêt s'étendant jusqu'à Bouira ; c'est la seule du département d'Alger où l'on peut encore rencontrer des lions et des panthères.

Un de nos compagnons de voyage, vieux colon algérien, nous fait remarquer en passant la riche plaine des Aribs, à l'est de Bouira, au milieu de laquelle se trouve le village d'Aïn-Bessem, situé sur la route d'Aumale, village remarquable par la qualité de son vin et par les fruits excellents qu'on y récolte. D'après l'avis de notre compagnon de route qui parait s'y connaître, Aïn-Bessem est appelé à se classer parmi les régions les plus favorisées pour la production vinicole ; on va même jusqu'à lui donner, prétention prématurée peut-être, mais que ses courageux colons s'efforceront de justifier, ce que nous leur souhaitons de tout notre cœur, le nom de Bourgogne algérienne.

Nous sommes alors en pleine Kabylie ; nous franchissons l'Oued-Sahel et nous nous dirigeons vers le pic du Djurdjura. De chaque côté de la voie, de hautes montagnes verdoyantes et culti-

Digitized by Google

vées, aux flancs desquelles sont attachés des villages Kabyles qui paraissent assez bien bâtis avec leurs toits en tuiles rouges. On voit que les populations qui les habitent sont attachées au sol et que la vie nomade n'a pas de charme pour elles.

A Sidi-Brahim, l'horizon se resserre encore, les montagnes se dressent en murailles ; on entre dans les Biban ou portes de fer. C'est un passage bordé de précipices que dominent d'énormes masses de rochers suspendus en l'air et au pied desquels coule l'Oued-Maklou ; le paysage est un de ceux dont la nature imposante et terrible fait frémir, car on croit à chaque instant voir un de ces immenses blocs se détacher et vous broyer sous sa masse.

Nous arrivons alors à Bordj-bou-Areridj, où nous avons décidé de séjourner jusqu'au lendemain afin de voir et d'étudier un peu les mœurs des Kabyles. Il est trois heures et demie du soir ; nous rayonnons dans quelques villages environnants. C'est tout un pays nouveau dont nous allons essayer de retracer les beautés naturelles en même temps que les mœurs sociales et politiques des habitants qui sont fort intéressants à plus d'un titre.

Des chaînes de montagnes sans fin dressant leurs sommets dénudés au-dessus d'un fourmillement de mamelons ; des fissures profondes au fond desquelles des ruisseaux coulent en cascades parmi les rochers blancs que marbrent de plaques sombres les touffes de lauriers roses ; des déchirures gigantesques sur lesquelles se penchent les blocs accumulés des hautes cimes ; des murailles à pic surplombant des abîmes ; des jets de granit prodigieux découpant leur rugueuse silhouette sur l'éblouissante pureté du ciel algérien ; un bouleversement formidable, un monde pétrifié dans sa colère, une nature torturée, et, au milieu de chaos, des villages aux toits rouges remplis de cris d'enfants et de chants de flûte ; des sentiers verdoyants ou remontent en longues files des troupeaux de chèvres, de bœufs et de moutons ; partout des sources, de petits enclos soigneusement cultivés, des vignes à la tige noueuse attachant leurs sarments aux branches des frênes ; des oliviers opposant leurs masses noires aux tiges squelettiques des figuiers : tel est le contraste saisissant que présente la Kabylie aux regards et à l'esprit du voyageur.

La grande Kabylie est la région bien délimitée du Djurdjura qu'entourent en demi-cercle l'Oued-Sahel et l'Oued-Isser ; la petite Kabylie est la région montagneuse des Biban et du Babor. La seule distinction qui existe est la hauteur des montagnes. En arabe, le mot kabyle signifie agriculteur. Eux-mêmes s'appellent Imazighen ou Amzigh, mots qui signifient hommes libres. En effet, les Kabyles ont toujours cherché à sauvegarder leur indé-

Digitized by Google

pendance; de tout temps ils ont résisté aux envahisseurs : Romains, Bizantins, Vandales, Arabes ou Français. Nous savons tous que c'est en Kabylie que la domination française a eu le plus de peine à s'établir et que c'est toujours dans cette région de l'Algérie que se sont fomentées les révoltes et les insurrections. Les colons prétendent encore aujourd'hui que toute idée d'indépendance n'a pas disparu de leur cœur et qu'ils espèrent toujours, un jour où l'autre, recouvrer cette liberté dont ils se targuent avec tant d'orgueil et que l'administration française, disons-le à son honneur, a tenu à respecter dans ses grandes lignes.

D'après la légende du pays, les Kabyles prétendent être nés du sol, berceau de leur race et qu'ils n'auraient jamais quitté. Un géant, venu du pays du soleil, aurait apporté sur ses robustes épaules les énormes montagnes du Djurdjura; arrivé au-delà de l'Oued-Sahel, il s'arrêta accablé de fatigue et fut écrasé sous le poids énorme de la masse qu'il portait; et c'est la fermentation du géant écrasé sous les monts de la Kabylie qui aurait donné naissance aux tribus de la contrée.

Ce qui est vrai, c'est que les Kabyles sont manifestement de race Berbère, race qui s'est mélangée avec celle des envahisseurs. Il n'est pas rare de rencontrer des indigènes aux yeux bleus et à la barbe blonde.

Les Kabyles n'ont ni le langage, ni le type, ni les mœurs des Arabes; leurs femmes vont visage découvert et montrent sans honte aux étrangers leurs traits fins qu'altèrent presque toujours les taches bleues des tatouages. On les rencontre partout, dans les chemins escarpés de la montagnes, ces filles robustes, le haut de la tête serré dans un foulard de cotonnade rouge d'où sort l'ébouriffement d'une chevelure inculte, les pieds, les bras et le col nus chargés de bijoux grossiers et le corps couvert de haillons sordides et informes qu'une ceinture relève et maintient autour des hanches.

C'est dans les plis de cette ceinture qu'elles fixent l'extrémité pointue des grandes amphores avec lesquelles elles vont puiser l'eau nécessaire aux soins du ménage et qu'elles portent prosaïquement sur leur dos, la taille inclinée, les coudes en avant et les mains nouées derrière la nuque.

Si le travail des femmes de la Kabylie est éminemment dur et pénible, il est au moins partagé par les hommes qui cultivent le sol avec ardeur. Malgré sa pauvreté et ses haillons, la femme kabyle n'a pas abdiqué ses droits à la coquetterie et, jeune ou vieille, elle se pare de colliers de cuivre ou d'argent dont la surface

Digitized by Google

cloisonnée est ornée d'émaux brillants. Dans les montagnes du Djurdjura surtout, les femmes raffolent de ces massifs bijoux; nous en avons vu qui portaient des broches grandes comme des soucoupes et des épingles plus grosses que des poignards. La parure complète, composée de boucles de ceinture, de pendants d'oreilles, des bracelets, des colliers et des deux agraffes qui retiennent à chaque épaule les plis du haïck, pèse autant qu'une armure. Heureusement que nos bals et leur musique ne sont pas de mode dans les montagnes de la Kabylie, car avec de pareils ornements, les premiers pas de la contredanse couvriraient les sons de l'orchestre; une femme kabyle, au moindre mouvement, fait autant de bruit qu'un chapeau chinois.

En général, elle passe son temps, pendant que son mari est aux champs, à préparer les aliments et à confectionner les burnous et les tapis. Accroupies auprès de leurs métiers, on les trouve sans cesse occupées à manier la navette; sitôt la laine passée à travers les fils de la trame, elles serrent le tissu au moyen d'un peigne de fer et confectionnent ainsi une étoffe extrêmement résistante. Leur habileté n'est pas moins grande à façonner l'argile. Chose curieuse : leurs poteries, si élégantes par leur forme et les dessins primitifs dont elles sont ornées, sont faites sans le secours du tour; elles ignorent le parti que l'on peut tirer de cet instrument, une des premières créations du génie industriel de l'homme. Tout est fait à la main, avec le seul secours d'une raclette de bois et d'un caillou rond, seuls outils employés pour contourner et polir les surfaces. Lorsque l'objet est durci et sec, on le peint par des procédés spéciaux et on le fait cuire en plein air en le maintenant au centre d'un brasier. Toute cette fabrication est longue et difficile; elle pourrait être très simplifiée par nos procédés, mais l'Arabe et le Kabyle ont ce point commun de ressemblance qu'ils trouvent tout bien chez eux et qu'ils n'éprouvent nullement le besoin de se servir de notre industrie et des progrès de notre civilisation. Ont-ils vraiment tort?

Les villages kabyles, presque tous suspendus aux flancs des montagnes, comme des nids d'aigles, sont composés de maisons des plus primitives; quatre murs en pierres cimentées avec de l'argile et recouverts par des toits en tuiles, une très étroite lucarne comme fenêtre, une porte d'entrée et c'est tout. C'est simple comme architecture. A l'intérieur, quelques nattes, un coffre de bois et deux ou trois jarres contenant les provisions d'eau et de vivres; c'est encore plus simple comme mobilier. Il n'est pas rare de voir chez les plus pauvres cet humble logis partagé fraternellement entre les hommes et leurs bestiaux.

Digitized by Google

Quant aux hommes, ils ont sur les Arabes une immense supériorité. Travailleurs infatigables, ils ont toutes les qualités du paysan. Ils sont sobres jusqu'à l'excès, foncièrement honnêtes dans leurs relations commerciales. Un des rares progrès qui se soient accomplis chez eux, c'est la culture de la vigne et de la pomme de terre. S'ils ont l'amour absolu de l'indépendance, ils n'ont certainement pas celui de la propreté ; ils ne quittent jamais leurs vêtements que lorsque ces derniers, complètement usés, troués, formés seulement de haillons tellement sordides qu'il serait impossible de découvrir leur couleur primitive, tombent d'eux-mêmes et abandonnent leur vermineux propriétaire. La propreté de l'habitation se ressent fatalement de la malpropreté du maître, et celle-là n'est nettoyée que lorsque le moment est arrivé pour celui-ci de fumer ses jardins et ses champs.

Les Kabyles n'ont qu'une seule femme qu'ils achètent à sa famille et dont le prix varie de 200 à 1,000 et 1,200 francs. Lorsqu'elle a cessé de plaire, ils peuvent la rendre à ses parents qui remboursent alors une partie de vente et gardent le reste comme indemnité à cause de la dépréciation. Malgré cela, la femme kabyle est beaucoup plus émancipée que la femme arabe ; elle peut sortir librement et à visage découvert ; quelquefois même elle jouit d'une certaine influence dans les tribus. Veuve ou divorcée, elle peut posséder, acheter, vendre ou aliéner sa fortune.

Une des choses les plus curieuses et les plus intéressantes de la Kabylie, c'est l'organisation politique des tribus qui la composent.

Les Kabyles sont des démocrates ; ils connaissaient avant nous le suffrage universel et le pratiquaient. Leur amour de la liberté était tel qu'ils avaient organisé la commune sur des bases si larges que les communards de 1871 auraient certainement reculé devant l'application de franchises aussi complètes.

Chaque village est une petite république. A quinze ans, on est électeur et on peut élire les membres de la Djemâa ou assemblée municipale qui se réunit toutes les semaines et cumule tous les pouvoirs : travaux municipaux, applications d'impôts, questions de paix ou de guerre ; la djemâa s'occupe de tout, règle tout et prononce sans appel.

Le village est administré par un *amin*, qui n'est autre chose que le délégué de l'assemblée. Il n'est pas rétribué et est toujours révocable ; aussi est-il toujours choisi parmi les familles riches afin qu'au besoin les malheureux puissent trouver auprès

Digitized by Google

de lui un rapide secours sans que le fonds commun soit mis à contribution ; car l'assistance publique est organisé ici comme en aucun autre pays civilisé. En effet, tandis que chez nous nous laissons à l'initiative individuelle ou à l'égoïsme personnel le soin de mesurer la part de secours que nous devons à nos semblables, ces montagnards à demi barbares ont inscrit dans leurs lois les règles qui doivent présider à l'association mutuelle.

Voici, du reste, la traduction d'une de leurs lois ou *kanoun* :

« Si tu rencontres la vache ou le mulet égaré de ton ennemi, « ramène-le au logis de son maître.

« Si tu trouves celui-ci attaqué par des voleurs, défends-le au « péril de ta vie.

« Si ton voisin a besoin de ton aide pour enlever promptement « une récolte qui ne saurait rester plus longtemps sur l'arbre ou « dans les champs, prête-lui le secours de tes bras. »

Et ces prescriptions ne sont pas purement platoniques ; nul ne peut s'y soustraire sans encourir l'amende (1).

L'amin est tenu, et cela résulte de ses fonctions, d'avoir table ouverte pour les voyageurs et les pauvres et un hangar pour les mettre à l'abri.

Le voyageur qui parcourt ces régions n'est-il pas stupéfait de ces mœurs éminemment sociales. Nous, qui parlons de civiliser, nous pourrions emprunter beaucoup, surtout au point de vue de l'égalité, à ces montagnards sordides et sauvages. Jamais le malheureux n'est un objet de dédain pour ces primitifs. Le sang et la richesse disparaissent devant un sentiment élevé d'humanité ; l'uniformité du costume fait le reste.

IX.

CONSTANTINE. — L'OUED-RHUMMEL. — LES VILLES EUROPÉENNE ET ARABE. LES MARCHÉS. — LES BENI-RAMASSÉS.

Le lendemain, nous prenons le train pour Constantine à l'heure où nous l'avons quitté la veille. Nous traversons de nouveau ces paysages tourmentés que nous avons essayé de décrire tout à l'heure, puis insensiblement le pays devient plus plat, l'horizon s'étend davantage ; partout des cultures ou des broussailles ; de place en place, de misérables gourbis entourés de haies d'épines sèches, d'aloès ou de figuiers de Barbarie. Nous arrivons à Sétif,

(1) Renseignements puisés, ainsi que d'autres notes sur la Kabylie, dans l'ouvrage de M. Jourdan, *Croquis algériens*.

Digitized by Google

ville moderne située sur un plateau à plus de 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous dînons au buffet, assez mal du reste, et nous continuons notre route. La nuit est arrivée ; le pays que nous traversons est nu et n'offre rien de curieux, nous dit-on, et à minuit nous arrivons à Constantine, où nous descendons à l'hôtel du Louvre.

C'est une ville de 45,000 habitants, bâtie sur un plateau entouré dans presque toute son étendue d'un ravin profond, au fond duquel l'Oued-Rhummel roule ses eaux fangeuses. Rien, au premier abord, ne fait prévoir la position formidable occupée par cette forteresse défendue naturellement par l'abîme profond qui l'entoure et qui en fait une des merveilles de l'Algérie. Un superbe pont en fer, jeté sur le ravin à 150 mètres de hauteur par les ingénieurs français, fait communiquer la ville avec la gare du chemin de fer et les villages de l'Ouest. Rien n'est beau et terrible à la fois comme cette immense crevasse circulaire de 300 mètres de profondeur, aux parois à pic diversement colorées, déchiquetées et surplombant çà et là. Au fond du gouffre, un torrent aux eaux sales et puantes tourbillonne avec bruit, disparaît tout à coup pour reparaître plus loin dans des profondeurs où l'œil peut à peine atteindre, pendant que des nuées de cigognes et de vautours au crâne chauve, des gypaètes et quelques aigles tournent au-dessus des rochers et plongent dans les profondeurs du précipice où ils gîtent. Et ce gouffre entoure presque complètement la ville, sauf à l'est où elle communique par une pente douce avec les montagnes avoisinantes ; cet endroit s'appelle la brèche. C'est en effet par cette brèche naturelle que nos troupes s'emparèrent de Constantine le 13 octobre 1837, après un combat des plus meurtriers.

Frappés par la beauté grandiose du ravin, notre plus grand désir est de le visiter dans ce qu'il a d'accessible ; c'est ce que nous nous empressons de faire. Nous sortons de Constantine par la porte de la Brèche, nous descendons les pentes jusqu'au moulin Lavie, où le Rhummel se précipite par de superbes cascades dans la plaine, et nous pénétrons dans le ravin que nous essayons de parcourir avec les plus grandes difficultés et en risquant cent fois de nous rompre le cou. Mais la grandeur du spectacle nous attire et nous continuons notre route jusqu'à une arcade naturelle, ogive isolée d'une grande régularité de forme qui réunit les deux parois isolées du précipice. C'est là que les déchirures du sol offrent leur caractère le plus imposant ; mais nous cessons notre route à cause des difficultés d'abord, mais surtout à cause de l'odeur infecte qui s'exhale de l'eau du Rhummel. Nous apprenons

Digitized by Google

plus tard l'existence du dicton arabe suivant devenu proverbial : « Ailleurs, les corbeaux fientent sur les hommes ; à Constantine, les hommes fientent sur les corbeaux. » En effet, le Rhummel n'est autre chose que l'égoût collecteur où se réunissent toutes les immondices de Constantine.

La ville est divisée en deux quartiers bien distincts, le quartier européen et le quartier indigène.

Le quartier européen, bien bâti et bien percé, présente l'aspect habituel et le mouvement des villes de la métropole. Il forme au nord un peu plus du tiers de la ville et comprend les vastes bâtiments de la Kasbah, qui renferme aujourd'hui trois casernes pour l'infanterie, le génie et l'artillerie, un hôpital militaire pour 1,500 lits, un arsenal et une manutention. Dans la Kasbah, on remarque encore les splendides citernes construites par les Romains, récemment réparées et servant à emmagasiner 1,200 mètres cubes d'eau, ainsi que le château d'eau qui sert à la distribuer. La cathédrale ou église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, qui occupe l'ancienne mosquée de Souk-el-Rezel, est un très beau type d'architecture arabe ; des colonnes hautes de quatre mètres la divisent en trois travées ; les parois sont incrustées d'arabesques finement découpées et fouillées. Le mimbar musulman, transformé en chair chrétienne, est un chef-d'œuvre de marqueterie. Malheureusement elle a été réparée et agrandie dans un autre style qui en fait aujourd'hui un monument hybride. Le palais d'Ahmed-Bey sert à l'installation du général commandant la division, de l'état-major général, de la direction du génie, du bureau arabe et du conseil de guerre. La préfecture est un vaste bâtiment neuf, bien bâti, mais dont les abords devraient être dégagés.

Le quartier arabe, qui compte à lui seul 21,000 habitants, est extrêmement curieux et pittoresque ; c'est le centre du commerce de l'intérieur dont les Arabes de la ville sont les intermédiaires intelligents. Ainsi qu'à la Kasbah d'Alger, c'est à Constantine que l'on retrouve la couleur locale des vieilles villes indigènes de l'Algérie. Rien n'est plus curieux à visiter que ce quartier où grouille tout un monde dans des ruelles et des impasses étroites et tortueuses formant le labyrinthe le plus inextricable qu'on puisse imaginer, mais dont l'ignoble saleté et les émanations repoussantes font reculer et se presser les curieux les plus intrépides. Comme à Alger, une énorme quantité de petites boutiques dans lesquelles sont entassées une quantité non moins énorme de marchandises, des échoppes où l'on a peine à se tenir debout, habitées par des forgerons, des fripiers, des fruitiers, des bar-

Digitized by Google

biers, des marchands de volaille, des potiers, des vanniers, des bouchers, des tailleurs, etc.... Mais ce qui domine ici, c'est l'industrie du cuir. En effet, c'est par centaines que se comptent les tanneurs, les selliers et les cordonniers. Ceux-ci occupent des rues entières et se partagent en deux corporations, les cordonniers pour hommes et les cordonniers pour femmes. Si l'on descend un peu plus au sud de la ville arabe, au milieu d'un grouillement de maisons mauresques, dont quelques-unes sont très remarquables par leur architecture, l'aspect général change, les ruelles à ciel ouvert ou voûtées sont plus désertes ; ici c'est le quartier des prêtresses de Vénus, représentées par des femmes de la tribu des Ouled-Naïl ou des Chaouias ; nous en avons vu qui étaient de la Villette ou de Ménilmontant. Accroupies dans une unique chambre très primitivement meublée, elles attendent, dans une immobilité de statue, que le visiteur qui les contemple par un judas toujours ouvert les invite à leur ouvrir la porte. Le soir, l'aspect est plus curieux encore ; c'est une véritable illumination, car chacune d'elle accroche à la muraille une lanterne chargée d'indiquer au client qu'il ne peut pas se tromper d'adresse et qu'une large hospitalité lui est offerte. Plus loin, se trouve le quartier des tanneurs et des corroyeurs, très curieux aussi, celui-là, mais qu'on est obligé de fuir à toutes jambes, de peur d'être asphyxié par l'air empesté qu'on y respire.

Les marchés de Constantine sont aussi très intéressants à visiter. C'est d'abord le marché européen, où l'on peut se procurer les superbes fruits des oasis de l'Oued-Rhir ; nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour envoyer en France quelques colis postaux de dattes et de bananes. Puis dans le sous-sol, le marché aux burnous, fréquenté seulement par la population indigène ou par quelques voyageurs qui ne veulent pas quitter l'Algérie sans emporter, à titre de curiosité, le costume traditionnel de l'Arabe.

Nous visitons enfin, en nous dirigeant de la porte Vallée vers la pointe de Sidi-Rached, un fondouk ou marché absolument spécial à Constantine.

C'est d'abord une énorme place qui sert de remise aux montures des Arabes qui viennent du dehors, ânes, chevaux et chameaux ; puis un invraisemblable amoncellement de tentes misérables et malpropres servant de boutiques à une quantité de fripiers dont tout l'étalage ne vaut pas cinquante centimes ; de teinturiers en plein vent, de forgerons, de rôtisseurs et de marchands de friture dont les aliments répandent une odeur qui vous prend à la gorge ; on recule, et pourtant toute cette population étrange, déguenillée,

Digitized by Google

immonde, remplie de toutes les vermines, est bien curieuse à contempler. C'est ce qu'on appelle les Beni-Ramassés. On dirait la cour des miracles de Constantine. Mais nous sommes obligés de fuir, car nous constatons sur l'un de nous la présence de certains insectes, peu dangereux il est vrai, mais d'un commerce désagréable.

Le paysage autour de Constantine est désolé et d'une nudité qui rend triste ; aussi sommes-nous peu tentés d'y circuler. Nous rentrons dans la ville où nous bouclons nos valises, et le lendemain matin, nous partons pour Biskra. Il nous tarde de gagner le désert.

X.

DE CONSTANTINE A BISKRA. — LE MEDR'ASSEN. — BATNA. — EL-KANTARA. EL-OUTAIA. — BISKRA. — LA PROPRIÉTÉ LANDON.

Pour se rendre de Constantine à Biskra, on prend le chemin de fer qui part de Constantine à 7 heures 25 du matin pour arriver à l'oasis d'El-Kantara à 3 heures 28 du soir. D'El-Kantara on se rend à Biskra, soit par diligence, soit par voitures particulières, soit encore à cheval, à dos de mulet ou de chameau. La route, en voiture, se fait en sept heures.

Le début du trajet est des plus tristes ; paysages désolés, terres d'une aridité sans exemple ; il n'y a pas même d'herbe. De loin en loin, un petit olivier rabougri rompt seul, par son feuillage triste, la monotonie de cette campagne déserte. C'est l'empire de la mort et de la désolation. Quelques lacs salés cependant égaient de leurs scintillements cristallins ce désert funèbre. A Aïn-Yacout (la fontaine de diamant brut), le pays devient plus riant, le sol se couvre d'oliviers et de genévriers. Au loin, à gauche de la voie, au milieu d'une grande quantité de monuments mégalithiques, le Médr'assen se détache par sa masse imposante sur l'azur du ciel. C'est un de ces bizarres monuments, analogues au tombeau de la Chrétienne, qui méritent d'attirer l'attention des archéologues, tant par la grandeur de ses proportions et le caractère de son architecture que par le mystère de son origine et de sa destination. Il se compose d'une masse ronde sur laquelle s'élève un cône de vingt-quatre gradins ; l'édifice a 176 mètres de tour et 60 colonnes en soutiennent l'entablement circulaire. Il renferme à l'intérieur une chambre sépulcrale à laquelle on arrive par une galerie avec palier et marches. Les fouilles qui y ont été entreprises n'ont rien révélé d'important. On n'y a trouvé que quelques débris de poteries et des morceaux de cuivre qu'on

Digitized by Google

peut voir au musée de Constantine. Quant à sa destination, elle est encore aujourd'hui purement hypothétique. On suppose toutefois qu'il fut édifié par les rois de Numidie pendant les dernières années des règnes de Masinissa ou de Micipsa. Léon Bernier l'appelle « le monument funéraire des rois de Numidie ». Du reste, une quantité énorme de tombeaux en forme de cône écrasé l'accompagnent et font de cette région une vaste nécropole.

A midi et demi, on arrive à Batna, ville datant de trente-cinq ans environ et contenant sept mille habitants, dont deux mille Français. Batna est située dans une plaine immense, arrosée de nombreuses sources presque toujours taries, ce qui n'a rien d'extraordinaire dans un pays où on est quelquefois pendant plusieurs années sans qu'il tombe une seule goutte d'eau. A douze kilomètres de la ville se trouve l'ancienne ville de Lambèze, riche en vestiges romains de toutes sortes, que nous regrettons de ne pouvoir visiter, pressés que nous sommes par le temps. La voie du chemin de fer continue à traverser une plaine désolée, égayée de temps en temps par une source sortant de la montagne et qui ramène un peu de verdure et de végétation ; puis l'aridité reparaît et les collines se succèdent tristes et dénudées. De temps à autre, des caravanes de chameaux animent le paysage. Enfin nous arrivons à El-Kantara, point extrême de la ligne du chemin de fer. Une diligence et quelques mauvaises voitures attendent les voyageurs pour Biskra. Nous retenons notre place et nous partons en avant afin de traverser à pied le pont et les gorges d'El-Kantara qu'on nous a fort vantés. Le spectacle est en effet merveilleux ; à droite et à gauche de la route se dressent d'énormes falaises de calcaire, coupées de failles, hérissées de dents, offrant à peine ça et là dans leurs anfractuosités un peu de terre végétale où pousse un arbrisseau.

Soudain les falaises s'écartent, le ruisseau se précipite en cascade, traversé par un pont romain d'une seule arche. C'est ce pont qui relie le Tell au Saharah. De tous les sites de l'Algérie, si riche pourtant en beaux paysages, nul n'est plus fameux ; on y trouve le contraste le plus frappant entre les plateaux rocheux et la végétation tropicale des oasis. Les Arabes prétendent que les rochers d'El-Kantara arrêtent à leur sommet tous les nuages du Tell ; d'un côté est la région de l'hiver, de l'autre, celle de l'été.

En effet, à l'extrémité du ravin le chemin forme un brusque détour, et d'un seul coup nous trouvons en face nous le désert torride avec sa première oasis dont les palmiers se profilent le

Digitized by Google

long d'une charmante rivière sur un parcours de plusieurs kilomètres, en festonnant le ciel bleu de leurs silhouettes fantastiques, pendant que derrière nous se trouve la montagne avec son sol tourmenté nourrissant à regret quelques chétifs mûriers et quelques arbres de la zône tempérée; c'est le dernier rempart sur lequel viennent expirer les frimas et les pluies du nord.

Nous admirons silencieux la première oasis qu'il nous est donné de voir et dont la majesté remplit d'enthousiasme, mais nous sommes arrachés à notre contemplation par le bruit de notre véhicule qui approche.

C'est une diligence attelée de six vigoureux chevaux qui est chargée de nous conduire en sept heures d'El-Kantara à Biskra, car les diligences, qui sont presque passées en France à l'état de légende, règnent encore en maîtresses dans beaucoup d'endroits de l'Algérie. Sept heures! c'est plus qu'il n'en faut pour goûter toutes les saveurs d'un mode de locomotion qui, je l'espère, sera bientôt oublié de tous.

Tout en ayant pour les chemins de fer l'admiration la plus grande, cela n'empêche pas de trouver que la diligence, prise à dose homéopathique et à intervalles très éloignés, ne soit un agréable moyen de transport. Affaire de goût; quitte à mes lecteurs à ne pas partager mon avis. Néanmoins, la diligence dans laquelle nous nous enfouissons est en tout point semblable à celles qui existaient en France il y a cinquante ans et faisaient les délices de nos pères. Même allure grincheuse sous leur capote de cuir, même rotonde et même coupé, même hilariante gaieté des postillons, mêmes grelots, même bruit de ferraille, mêmes claquements sonores du long fouet à lanière blanche.

Enfin nous partons dans un chemin à peine tracé, au milieu d'une plaine sablonneuse remplie de cailloux roulés et de fossiles parmi lesquels on voit des huitres, des oursins et des peignes en grande quantité. Nous passons dans l'oasis d'El-Outaïa, où nous relayons. La nuit arrive très rapidement; impossible de rien voir, si ce n'est, au ciel, un incroyable scintillement d'étoiles, et, à onze heures, nous arrivons à Biskra. Les cahots de la voiture nous ont rompu les os; horriblement fatigués et courbaturés, nous nous mettons au lit par une chaleur accablante.

On est matinal à l'hôtel du Saharah, où nous sommes descendus, car un guide arabe vient nous réveiller de bonne heure en nous offrant ses services pour la modique somme de cinq francs par jour. Nous acceptons, et après un frugal déjeûner, nous nous mettons en route.

Au sortir de l'hôtel, nous sommes d'abord émerveillés de

Digitized by Google

l'aspect de la végétation. En face de nous, des palmiers gigantesques élèvent majestueusement leur tête dans le feu du ciel saharien, tandis qu'à leurs pieds une eau claire et abondante coule dans une multitude de rigoles, pendant que de vrais chameaux en longues files portent vers le nord des sacs de blé et de dattes qu'ils apportent des oasis du sud.

La ville française où nous sommes se compose uniquement d'une grande rue bordée, d'un côté seulement, de maisons à arcades construites presque toutes en *tôb* ou briques d'argile mélangée de paille hachée qu'on fait sécher au soleil. La pierre de taille, en effet, n'a rien à démêler avec les constructions du pays où nous sommes ; toutes les maisons, riches ou pauvres, sont construites avec les mêmes briques. L'enduit de chaux et de sable qui les recouvre pourrait faire croire à tout autre mode de construction. Celui-ci est fort solide du reste, témoins les vieilles mosquées de la ville qui datent de plusieurs siècles.

Nous nous dirigeons vers le village nègre qui a beaucoup de caractère ; c'est bien là la ville orientale. Partout des palmiers de toute dimension, des maisons basses et dépourvues de fenêtres, des cafés maures avec leur ornementation singulière et leurs peintures représentant des animaux apocalyptiques verts ou rouges ; des boutiques où une vingtaine d'arabes accroupis le long des murs attendent en dormant que le barbier vienne les raser à la file ; des magasins où l'on vend de tout, des bijoux et du poivre, des tapis d'Orient et des lézards empaillés ; des échoppes basses et obscures où des Biskris, les bras nus, écrasent en geignant, avec un pesant pilon de fer, le café qui sera consommé dans la journée ; puis voici le marché qui bat son plein : nous nous y promenons au milieu de la population indigène qui vient y vendre ses produits, celui-ci ses dattes et ses bananes, celui-là de gros lézards appelés varans, dépouillés de leur peau et dont les Arabes sont très friands ; cet autre, des produits de son travail, couteaux dans une gaîne de cuir rouge, bourses et miroirs ornés de brins de laine multicolores; plus loin, un autre étale à terre un amoncellement de cornes de gazelles et de daims, de peaux de lions, de panthères, de chats-tigres, ou de chacals ; ici c'est un Kabyle qui offre aux passants les produits de son jardin : salades, petits pois, artichauts, tomates et aubergines ; là un juif vous appelle pour vous vendre dix fois leur valeur des burnous usés, des gandouras tachées ou des chechias décolorées. C'est un méli-mélo inexprimable.

Une chose cependant nous avait particulièrement frappés : c'est la présence, au milieu de ce marché, d'un petit bourricot gris,

Digitized by Google

amputé d'une jambe, qui se promenait familièrement au milieu de la foule et semblait être l'objet des attentions de tous, quêtant ça et là soit un pied de salade, soit quelques dattes, soit encore un picotin d'orge qu'on paraissait lui offrir avec empressement. Gros, gras, le poil luisant, n'était son infirmité, il faisait plaisir à voir. Nous demandons des explications à notre guide qui nous apprend que la pauvre bête avait, il y a deux ans, été victime d'un accident ; une voiture lourdement chargée l'avait renversée et lui avait broyé un pied ; depuis lors, notre Aliboron avait été adopté par toute la population ; nourri et choyé par tous, il avait fini par devenir le protégé de l'administration qui n'aurait pas souffert qu'il fût molesté. Si nous avons relaté ce petit incident dans nos notes de voyage, c'est qu'il nous a paru curieux, dans ce pays à demi sauvage, où l'âne est l'animal utile par excellence, de constater jusqu'à quel point on a la reconnaissance des services rendus et le respect dû aux invalides du travail.

Nous nous rendons ensuite à la propriété Landon, qu'un concierge indigène fait visiter aux touristes. C'est un immense parc entouré de murs blancs comme la neige qui vous aveuglent sous l'implacable crudité du soleil saharien et situé à environ un kilomètre au-delà de Biskra, en face la vieille ville. Il est dix heures du matin, le thermomètre marque 32 degrés à l'ombre ; aussi le chemin à pied, quoique très court, accompli dans cette partie du désert sous un soleil torride est-il très pénible ; le sable brûlant, dans lequel on enfonce jusqu'aux chevilles, ne contribue pas peu à rendre la marche difficile. Mais nous sommes largement récompensés en pénétrant dans ce splendide jardin qui, à lui seul, vaut tout le voyage. Qu'on se figure la végétation des tropiques dans toute son exubérante splendeur ; d'abord des cocotiers et des palmiers en nombre considérable, les pieds baignés dans des sources d'une limpidité de cristal, interceptant complètement par leur feuillage les rayons de ce soleil brûlant, ce qui fait qu'on éprouve en pénétrant sous leur ombrage une délicieuse sensation de fraîcheur. Sous ces palmiers, des plantes des pays tempérés y acquièrent une vigueur et une beauté incomparables. Ici des orangers et des mandariniers aux fruits d'or et aux fleurs odorantes ; là, des glycines aux longues grappes violettes serpentent autour du tronc des palmiers et mêlent leurs fleurs aux couleurs tendres au feuillage foncé des arbres ; plus loin, des bambous gigantesques en rangs serrés forment un fourré impénétrable ; puis voici des bananiers aux larges feuilles fendillées au soleil, des cactus et des aloès à la taille colossale hérissés d'aiguillons, des platanes, des magnolias, des lataniers,

Digitized by Google

des figuiers, des cèdres, des thuyas, des grenadiers, des caroubiers, des jujubiers, des goyaviers. De tous côtés, des arbres d'une beauté merveilleuse, des allées au sable d'or, des bosquets dont la fraîcheur vous attire; partout le charme d'un paradis terrestre. L'heure du déjeuner arrive; rafraîchis et émerveillés, nous reprenons le chemin de l'hôtel du Saharah.

XI.

LE COL DE SFA. — LA MER DE SABLE. — BISKRA LE SOIR. DANSES ARABES. — LA TRIBU DES OULÈD-NAÏL.

A deux heures, malgré une chaleur accablante, 37 degrès à l'ombre, des chevaux tout sellés nous attendent à la porte et nous sautons en selle pour nous rendre au col de Sfa, où nous avons passé la veille pendant la nuit. Après une heure de chemin, nous arrivons; nous escaladons la falaise et nous découvrons l'immense Saharah; à gauche, les contreforts de l'Aurès; à droite, le sable, partout le sable constellé de taches noires (les oasis), ce qui faisait dire à Ptolémée que cette contrée ressemble à une peau de panthère. Emus jusqu'aux larmes par ce spectacle grandiose, saisis par le frisson devant cette immensité, il nous est impossible de ne pas nous rappeler l'effet que produisit sur nos soldats la vue du Saharah avec son horizon sans limites se confondant avec le ciel : « La mer! la mer! » s'écriaient-ils.

C'est bien, en effet, une mer que ce sable blanchâtre sur lequel se dessinent au lieu de vagues de petits tertres de trente centimètres de hauteur couronnés d'une infime touffe de verdure; c'est bien la mer cet horizon infini où tout se confond, terre et ciel, étoiles et oasis, dans un tout commun qui est l'immensité.

Du sable, toujours du sable! Pas de traces! pas d'empreintes! Le vent souffle et efface les pas. Nous nous arrachons à notre contemplation et à nos réflexions et nous reprenons le chemin de Biskra, où nous nous reposons en attendant le soir.

C'est surtout dans la soirée que les rues de Biskra présentent un caractère tout particulier. Toute la population mâle est sortie et se répand dans les cafés arabes qui regorgent de monde. Après nous être promenés quelque temps dans cette ville bizarre, éclairée seulement par des réverbères fumeux, nous nous dirigeons vers un café arabe dans l'intérieur duquel nous entendons le bruit des derboukas et des flûtes; nous prenons place, on nous sert la traditionnelle tasse de café et nous assistons à un spectacle curieux.

Digitized by Google

Qu'on se figure une immense salle rectangulaire bâtie en pisé aux murs peints à la chaux. Tout autour de la salle, sur trois gradins superposés, des arabes accroupis, remplissant toutes les places, fument le chanvre indien dont l'odeur âcre vous prend à la gorge. Au fond, quatre musiciens font entendre leur musique au rythme monotone et énervant. Tout à coup, par la porte d'entrée, un nègre à la gandourah blanche et aux jambes nues s'approche, tenant à la main une fille de la tribu des Ouled-Naïls, dont nous allons parler tout à l'heure. Nous allons assister à une danse arabe.

En effet, la danseuse enlève le voile qui cachait son visage ; un murmure flatteur court parmi l'assistance. Elle n'est point belle pourtant, cette femme portant sur sa tête la *brima*, espèce de turban carrée derrière lequel pend un long voile à raies jaunes et pourpres et d'où descend sur le front un triple diadème de pendeloques en or, avec ses colliers massifs au cou, ses larges anneaux aux oreilles abritées par ses cheveux aux épaisses nattes mélangées et bourrées de fils de laine ou de poil de chameau, ses lèvres, ses gencives et ses ongles teints en rouge avec le suc du henné, ses bras et ses jambes nus enserrés dans des bracelets d'or et d'argent massif et couverts comme son visage de tatouages bizarres, ses yeux dont elle rehausse l'éclat par l'usage du sulfure d'antimoine dont elle se cercle les paupières, avec ses vêtements d'un rouge éclatant bordé de bleu. Mais notre opinion n'est certainement pas partagée par nos compagnons qui accueillent la danseuse par des *you you* admiratifs des plus flatteurs.

Guidée par son cavalier, elle danse d'abord sur un rythme lent et mélancolique ; mais à mesure que ce rythme s'accélère, l'almée s'excite et s'enivre de son propre succès aux applaudissements de toute l'assistance. Elle cache et découvre alternativement ses yeux avec le voile qu'elle s'est enlevé et qu'elle agite en cadence au-dessus de sa tête, pendant que son ventre et ses hanches, où se concentre toute l'action de la danse, sont agités de frémissements convulsifs. Son corps entier est animé d'un tel souffle de volupté qu'une anglaise pudique, assise à nos côtés, se voile la face en poussant des schoking d'indignation.

La lascivité de cette danse a produit son résultat. Un arabe à la barbe noire se lève sur son gradin, descend dans la salle, saisit la danseuse par la taille, l'enlève et disparaît avec elle. Nous nous regardons en souriant, mon ami et moi, et nous ne pouvons nous empêcher de nous communiquer cette vérité : que dans les villes civilisées par notre propre c vilisation, les choses se

Digitized by Google

passent absolumeut de même. Les moyens de séduction, les costumes et le décor seuls sont changés.

La musique reprend, une seconde danseuse arrive. C'est une Mauresque, remarquablement belle, celle-là, avec ses yeux magnifiques sous d'épais sourcils réunis par une ligne noire de tatouage; elle est vêtue d'une tunique de soie brodée d'or. Une large pièce d'étoffe de soie rayée est nouée sur les hanches et retombe jusqu'à terre; une ceinture d'or, un collier de sequins et des babouches de velours complètent ce costume d'une richesse inouïe.

La chechia rouge ornée d'un diadème d'or qu'elle porte gracieusement sur le sommet de la tête laisse échapper des cheveux d'un noir d'ébène.

La danse commence, toujours la même; c'est toujours le même poème d'amour charnel mimé des mêmes gestes et des mêmes déhanchements lascifs, suivi du même enlèvement et des mêmes frénétiques applaudissements. A celle-ci succède une superbe négresse de haute taille aux lèvres épaisses et à la chevelure crépue, et ainsi de suite jusqu'à onze heures, heure à laquelle l'administration française oblige la population à regagner son domicile.

Nous nous promenons encore quelque temps dans plusieurs rues habitées seulement par les filles de la tribu des Ouled-Naïls et dont des lanternes accrochées au mur indiquent la profession.

Le pays des Ouled-Naïls est situé au sud-ouest de Bou-Sâda, sur la route d'Alger à Lagouat. Du côté de l'ouest, il atteint le Djebel Amour et touche à l'est au Ksour des Ziban. Ce sont des Arabes pasteurs qui errent jusqu'aux portes de Tougourt; on reconnaît leurs campements à leurs tentes de laine de couleur rouge brun. Ces arabes élèvent des chameaux dans les steppes, des brebis et des chèvres sur les montagnes; ils cultivent les céréales dans les bas-fonds humides, servent d'intermédiaires pour le commerce entre les gens du Saharah et ceux du Tell, et, çà et là, possèdent quelques villages de dépôt où résident quelques-uns des leurs; ils ont même quelque industrie et vendent sur les marchés des étoffes de laine tissées par leurs femmes; mais ils n'en restent pas moins fort misérables. Le dénuement, la faim, telles sont les causes de la coutume générale chez cette tribu d'offrir à prix d'argent leurs femmes aux voyageurs de passage. Chez les Ouled-Naïls, ce ne sont pas les jeunes hommes qui émigrent pour chercher fortune, ce sont les jeunes filles renommées pour leur beauté qui vont dans le Ksour ou dans les villes du littoral pour gagner leur dot par la prostitution. Belles de

Digitized by Google

douze à quinze ans, elles sont fanées à vingt, ridées et vieilles à vingt-cinq. Ce sont elles que nous avons vues à la kasbah d'Alger, à Oran, au village nègre, à Constantine et à Biskra, toujours les mêmes, accroupies devant leurs portes ou à l'intérieur de leur chambre, raides, silencieuses, immobiles sous le poids des étoffes et des bijoux.

Mais minuit sonne ; nous devons partir à une heure. Nous nous rendons à l'hôtel où nous attendons la voiture qui doit nous reconduire à El-Kantara, où nous prenons le train pour Constantine.

Le surlendemain, nous partons pour Tunis.

XII.

DE CONSTANTINE A TUNIS. — FORÊTS INCENDIÉES. — SOUK-AHRAS. — UNE HEURE D'ARRÊT A GHARDIMAOU. — LA MEDJERDA. — TUNIS. — LES BAZARS. — LE PALAIS DU BEY. — TUNISIENS ET TUNISIENNES. — LE QUARTIER JUIF. — LE QUARTIER EUROPÉEN. — LE PALAIS DU BARDO. — LA GOULETTE. — CARTHAGE. — BONE. — RETOUR EN FRANCE.

Il faut deux jours pour aller de Constantine à Tunis. On est obligé de coucher à Souk-Ahras. Une journée pourrait suffire, mais les compagnies de chemin de fer en ont décidé autrement. Que leur volonté soit faite !

De Constantine au Kroubs, bifurcation du chemin de fer de Bône-Guelma, on traverse un pays désert et désolé spécial aux environs de Constantine, dont nous avons déjà parlé. A Duvivier se détache la ligne de Souk-Ahras. Cette ligne, fort belle et très pittoresque, a présenté de très grandes difficultés d'exécution, tant à cause de la nature argileuse du terrain qu'à cause du relief accidenté du sol et de l'altitude à atteindre. Il s'agit, en effet, de gagner 703 mètres d'altitude au-dessus de Duvivier pour atteindre le col de Fedj-Makla. On y arrive par une rampe en lacet de vingt-cinq millimètres par mètre et de vingt-sept kilomètres de longueur. A mesure que la voie va en s'élevant, le panorama qui se déroule devant les yeux du voyageur et qu'il a largement le temps de contempler devient magnifique. La vue domine les vallées de la Melah et de la Seybouse, ainsi que les montagnes de la rive opposée. On aperçoit à ses pieds, à plus de six cents mètres de profondeur, le tracé que vient de parcourir la voie ferrée et les villages de Medjez-Sfa et Aïn-Semour, point où la voie a atteint son altitude maximum. Le regard est attristé toutefois, et nous avons plusieurs fois eu l'occasion d'éprouver le même sentiment

Digitized by Google

en voyant d'immenses forêts incendiées. Quelle est la cause de ce fléau terrible qui, s'il paraît épargner relativement les massifs de chêne-liège, dévaste toutefois les bois de pins et d'oliviers sauvages qui représentent encore pour la colonisation une richesse assez considérable ?

Sur ce point, il n'y a point de doutes à avoir. Les incendiaires, ce sont les indigènes ; le fait est aujourd'hui bien constaté. Souvent la malveillance est le seul mobile qui pousse l'Arabe à jeter une torche enflammée dans les broussailles inextricables qui encombrent le sol des forêts algériennes. Mais parfois aussi la malveillance n'a rien à y voir, et l'intérêt personnel est seul en jeu dans ces dévastations volontaires.

Cela s'explique de la manière la plus naturelle : l'Arabe est paresseux, la chose n'est pas douteuse ; défricher est un travail beaucoup trop rude pour lui et il est beaucoup moins fatigant de manier un tison qu'une pioche. Alors il incendie les forêts et le feu ménage ainsi de larges espaces où les pluies de l'hiver font pousser l'herbe que l'ombrage des arbres avaient fait mourir ; troupeaux et bergers trouvent leur compte à ce changement. Seulement le feu est un auxiliaire trop redoutable ; on avait l'innocente idée de ne brûler qu'un hectare ou deux et l'on en brûle mille ; et le fanatisme musulman répond à cela comme Pangloss : que si les choses se sont passées ainsi, c'est qu'elle ne pouvaient se passer autrement.

Le gouvernement français a bien cherché les moyens de remédier à ce fléau, la responsabilité collective des tribus entre autres ; mais il paraît que les incendies n'en continuent pas moins et que le gouvernement cherche toujours.

Enfin on arrive à Souk-Ahras, où l'on couche. Comme on n'en repart le lendemain qu'à dix heures et demie, on a tout le temps de visiter la ville qui, du reste, ne présente rien de bien remarquable. Bien bâtie, largement percée, dans une position exceptionnelle sur la jonction des routes de Tunis à Constantine et de Tébessa à Bône, elle est le centre d'un commerce important qui s'effectue avec la régence de Tunis, dont elle est distante de trente-cinq kilomètres en droite ligne ; les immenses quantités de grains et les nombreux bestiaux que fournit cette contrée, l'étendue des forêts environnantes, bois de construction et liège, en font un marché très important. Aussi cette petite ville s'est-elle développée très rapidement depuis la conquête.

Le chemin de fer de Souk-Ahras à la frontière tunisienne, livré à la circulation depuis 1885 et qui a nécessité des travaux remarquables, suit et coupe plusieurs fois la splendide vallée de la

Digitized by Google

Medjerda, dans un pays magnifique. De vastes pâturages, des sources abondantes, des forêts de chênes-lièges et de chênes-zéens, que la cognée a respectés, feront plus tard de cette région une des plus florissantes de l'Algérie. Puis on arrive à Ghardimaou, c'est-à-dire à la frontière tunisienne. On a une heure d'arrêt ; c'est plus qu'il n'en faut et on ne se presse pas. On passe à la douane tunisienne qui visite vos bagages, confisque votre tabac, car cet heureux pays a une régie comme la France, et brûle tous les fruits, les fleurs et les plantes que vous pouvez avoir avec vous, de peur du phylloxéra, nous est-il dit. Tout cela demande un quart d'heure ; on porte alors ses valises dans le compartiment que l'on a choisi et on se met à table. Mais on a à peine le temps de déplier sa serviette que la cloche sonne pour le départ. Il est impossible que l'heure d'arrêt soit écoulée ; on se plaint au buffet qui vous réclame le prix du déjeuner que vous avez à peine flairé, tout en vous expliquant que l'heure tunisienne avance d'une demi-heure sur celle de l'Algérie. Avis à ceux qui, dans la suite, feront le même trajet que nous. Cependant, pour ne pas mourir de faim, on remplit ses poches de tout ce qui se trouve sous la main, car on en veut pour son argent, et on remonte dans le train.

On suit pendant longtemps la riche vallée de la Medjerda et l'on arrive à Tunis à huit heures du soir. Comme à Alger, on est assailli à la sortie de la gare par un nombre considérable de portefaix et de yaouleds qui vous arrachent vos bagages des mains ; mais comme notre éducation est déjà faite, nous nous en tirons facilement. Nous prenons une voiture de place et nous nous faisons conduire à l'hôtel africain, installé dans une ancienne et vaste maison mauresque. Le restaurant Papayani, situé en face l'hôtel, nous ouvre ses portes, et nous nous rattrapons sur le dîner du déjeuner de Ghardimaou. En attendant l'heure de se mettre au lit, nous nous promenons sur l'avenue de la Marine, centre du quartier français. C'est un boulevard très animé, bien éclairé, bordé de fort beaux cafés. Nous entrons dans un café concert rempli de monde, et après avoir entendu chanter : *En revenant de la revue* et les *Pioupious d'Auvergne*, nous rentrons nous reposer à l'hôtel. La journée du lendemain est entièrement consacrée à visiter la ville et les curiosités qu'elle renferme.

De bonne heure, nous nous munissons d'un guide afin de parcourir sans nous perdre ce labyrinthe qui s'appelle Tunis. Une bonne fortune exceptionnelle veut que notre guide, un juif surnommé *Loulou*, soit parfaitement stylé, honnête et parle bien le français. Nous partons et, dès les premiers pas que nous faisons

Digitized by Google

dans la ville, nous nous apercevons vite du grand changement de mœurs et de costumes de la population. On rencontre bien toujours des Arabes, mais ils sont en minorité ; les costumes sont changés et se rapprochent davantage de ceux de l'Orient. Les Tunisiens, en effet, sont très élégants et excellent dans le choix des étoffes qui composent leur vêtement toujours de nuances claires : bleu tendre, rose, couleur pêche ou crême ; le burnous est toujours très élégamment drapé sur l'épaule. Mais il en est bien autrement chez les Tunisiennes, qui ne se distinguent pas comme leurs maris par la grâce du costume ; malgré la richesse des étoffes qui les couvrent, l'étranger est fatalement choqué d'abord par leur embonpoint exubérant, ensuite par leurs blouses trop courtes, leurs pantalons collants, leurs bas mal tirés et leurs babouches qu'elles traînent nonchalamment dans la rue ; le voile noir, ne laissant qu'une fente pour le regard, leur donne de loin l'air de négresses. Nous ne sommes pas séduits par ces masses, quelquefois énormes, qui se balancent lourdement et n'avancent qu'avec peine, et nous ne partageons pas l'enthousiasme de Loulou qui tient, dit-il, à nous montrer les belles femmes de Tunis. A côté des Maures, richement vêtus du pantalon de drap bouffant, du gilet et de la veste richement brodés, du turban élégamment roulé autour de la chechia rouge, on rencontre les musulmans pauvres, vêtus simplement du burnous de laine grise ou d'un caban marron à broderies blanches, la tête toujours couverte de la chechia tunisienne.

Comme et plus même qu'à Alger, la variété du costume est une des curiosités de Tunis, ville éminemment cosmopolite, où chacun porte le costume de son pays. Il n'est pas même rare de voir des musulmans à chapeau à haute forme et des chrétiens à turban, êtres hybrides produits par le contact des deux civilisations.

Notre guide nous conduit d'abord aux souks de Dar-el-Bey, c'est-à-dire aux marchés qui avoisinent le palais du bey. Ces marchés sont bien la grande curiosité de Tunis, lorsqu'on a déjà visité Alger et Constantine. Rien, en effet, n'est extraordinaire comme ces longues et étroites allées couvertes, enchevêtrées l'une dans l'autre, bordées de chaque côté de magasins de toutes sortes, où le marchand, immobile dans son impassibilité orientale, attend le client, et où grouille une population pressée et affairée au milieu de laquelle on a peine à circuler. Voici d'abord le bazar des bijoux et des orfèvres, où chaque magasin est en même temps l'atelier où le mercanti fabrique sa marchandise : bracelets d'argent aux formes exquises sur lesquels sont inscrits en relief des versets du Coran, bagues primitives, croissants

Digitized by Google

surmontés d'une étoile ; puis voici de riches joailliers dont la boutique est remplie de femmes indigènes à l'embonpoint exagéré, couvertes de diamants de la tête aux pieds et qui en marchandent d'autres.

Nous entrons ensuite dans le marché aux tapis ; c'est toujours les mêmes boutiques et le même fourmillement d'acheteurs. Tous les tapis d'Orient y sont représentés ; tapis du Maroc, de Kairouan, de Tlemcen et de Kartoum, tapisseries de Perse et de Constantinople, couvertures rayées d'Algérie, de toutes nuances et de toutes grandeurs ; puis voici le marché aux parfums ; devant chaque marchand brûlent des pastilles du sérail ; l'air est saturé d'odeurs qui donnent mal à la tête. Chaque marchand vous arrête et inonde votre mouchoir d'essence de rose et de jasmin. Nous fuyons en toute hâte et nous visitons tour à tour le marché des babouches, des tailleurs, des brodeurs et des armuriers, où l'on peut assister à la fabrication des objets mis en vente ; puis voilà le quartier des bazars proprement dits, où toutes les curiosités de l'Orient sont accumulées, armes de luxe de toute époque, vases de cuivre aux fines ciselures, éventails en feuilles de palmier finement tressées et coloriées, vestes de femmes entièrement brodées d'or et d'argent, meubles incrustés de nacre, coffrets précieux, etc.... Puis voici le marché aux burnous, aux haïcks, aux calottes rouges ou chechias, aux harnais, aux chaussures ; c'est toute une ville où grouillent mélangés tous les spécimens des peuples d'Algérie et de Tunisie, arabes, maures, marchands de l'île de Djerba, émigrants du Souf, m'zabites, algériens du Nord, kabyles, marocains, juifs de toute nationalité, turcs, espagnols, italiens, maltais, grecs et français. C'est un des quartiers de Tunis qui a le mieux gardé son ancienne physionomie.

Avant de quitter ce quartier, nous allons visiter Dar-el-Bey ou le palais du bey. Ce palais, situé sur la place de la Kasbah et habité par le souverain seulement à l'époque du Ramadan, ressemble extérieurement à une grande caserne ; un officier tunisien, de garde à la porte, s'offre à nous le faire visiter. Nous acceptons avec empressement. L'intérieur est beaucoup plus remarquable que l'extérieur ; on y parcourt plusieurs belles salles richement décorées et meublées réservées aux étrangers de distinction que la politique et la curiosité attirent à Tunis. Les appartements particuliers du bey ne sont pas ouverts aux visiteurs. Après avoir donné le pourboire traditionnel à l'officier, notre cicerone, qui se confond en remerciements, nous parcourons les différents quartiers de la ville qui ont beaucoup de points de ressemblance avec ceux des villes que nous avons

Digitized by Google

parcourues. Si, vue de loin, Tunis a l'aspect d'une cité magnifique, on se désillusionne vite lorsqu'on y est entré. C'est un réseau confus de rues irrégulières, d'impasses et de ruelles mal percées. Cependant deux ou trois grandes artères la sillonnent dans toute son étendue et servent de point de repaire à l'étranger qui s'aventure sans guide dans ce dédale inextricable. Le quartier habité par les juifs et dans lequel pullule une population misérable ou affectant les dehors de la misère est le plus immonde de tous. J'ai déjà décrit un quartier semblable en parlant de la ville juive d'Oran; inutile de se répéter.

Il ne reste plus à voir que le quartier européen, qui a pour centre l'avenue de la Marine, longue d'un kilomètre et qui va de la douane à la porte de la mer. Incomplètement bâtie, on y rencontre toutefois de fort belles constructions, entre autres le palais de la résidence, puis des maisons à cinq étages occupées par le bureau de la poste et du télégraphe, des magasins à l'européenne, des hôtels et surtout de nombreux cafés.

L'avenue de la Marine donne naissance à de nouvelles rues qui seront bientôt bordées de maisons à l'européenne.

Au consulat général où nous nous présentons, nous avons la malchance de ne pas rencontrer le résident général, M. Massicault, pour lequel nous avions des lettres de recommandation. Nous sommes néanmoins fort bien accueillis par M. le secrétaire général qui, avec la meilleure grâce du monde, nous offre des cartes pour visiter le palais du Bardo que nous tenions à voir à tout prix et auquel nous nous rendons dans l'après-midi.

C'est le palais d'hiver du bey. De construction arabe, il est entouré d'un mur d'enceinte avec tour et bastions et flanqué d'un fossé. On pénètre dans l'intérieur par un passage bordé d'un côté par les dépendances du sérail et de l'autre par des petites boutiques où sont accroupis de pauvres marchands. Au bout du passage est le vestibule ou skifa de l'appartement du premier ministre. On tourne alors dans une allée voûtée fort sombre qui conduit dans une première cour, quatre murs percés seulement de fenêtres grillagées fait ressembler ce passage à une porte de prison. L'entrée du sérail est dans une seconde cour; on y arrive par un bel escalier de marbre; une vasque avec une fontaine en occupe le milieu; tout autour sont des galeries à arcades retombant sur des colonnes en marbre blanc; sous ces arcades sont entassés des statues, des colonnes, des chapiteaux sculptés provenant des fouilles de Carthage et d'Utique. Sur un des côtés de la galerie, une porte donne accès à la salle du trône, toute en longueur et renfermant le trône du bey étincelant de dorures et des tableaux

Digitized by Google

représentant différents souverains de l'Europe ; mais salle du trône, appartements princiers surchargés de dorures et d'ornements, tentures, broderies, arabesques, peintures de fleurs et d'animaux, albâtre, marbre, lames et filets d'or attristent le visiteur par le mélange incohérent des formes et des couleurs, et tout ce faux luxe paraît d'autant plus laid que les déchirures des tapisseries, les lézardes des murs, le gauchissement des planchers et des meubles révèlent la pauvreté des constructions.

Le lendemain, nous nous rendons à la gare du chemin de fer Rubattino, où nous prenons notre billet pour la Goulette. La voie suit le bord du lac Bahira, sillonné par des balancelles aux voiles blanches qui apportent à Tunis les marchandises venant de la mer ou encore par des flamants en longues files qui égayent de leur plumage blanc ce lac immense comme étendue, mais dont la profondeur maximum n'atteint pas 1 mètre 50 et qui restera toujours l'immonde cloaque de Tunis. Puis après avoir passé à Aouïssa, où Charles-Quint gagna la bataille qui le rendit maître de Tunis, on arrive à la Goulette.

La Goulette est une petite ville de 4,000 habitants presque exclusivement composée d'indigènes, de maltais et d'italiens. Elle doit son nom à un canal large de 25 mètres environ, par lequel le lac Bahira communique avec le golfe de Tunis. La ville forme deux quartiers bien distincts. Au nord, sur une langue de terre se rattachant aux collines de Carthage, est située la ville proprement dite ; du côté sud, sur une autre langue allant finir au village de R'adès, est situé le quartier militaire. Rien de curieux du reste à visiter comme monument ; mais la situation seule de la ville et le point de vue admirable qu'on y découvre sur le golfe de Tunis suffisent pour y attirer et y retenir le voyageur. On y remarque toutefois la présence des forçats tunisiens enchaînés deux à deux et travaillant sous la surveillance de soldats indigènes qui charment leurs loisirs en faisant du tricot.

Dans l'après-midi, nous nous procurons une voiture pour visiter l'emplacement de Carthage et ses ruines qui occupent une étendue de huit kilomètres carrés. Impossible de tout parcourir. Nous visitons toutefois l'ancien port carthaginois, aujourd'hui au milieu des terres, les citernes qu'on répare, à chaque pas des vestiges, des murs ruinés, des colonnes jetées à terre, des fouilles qui mettent à jour des trésors d'archéologie. Nous allons visiter la chapelle Saint-Louis, le couvent des pères des missions algériennes qui nous font voir avec empressement le superbe musée où, depuis quatre ans, ils ont amoncelé le résultat des fouilles qu'ils ont entreprises sur les terrains qui sont leur pro-

Digitized by Google

priété. Splendides mosaïques, statues admirables, stèles puniques et romaines, bijoux, etc., toutes reliques qui révèlent l'antique splendeur de Carthage.

Nous sommes arrivés au terme de notre voyage ; le temps que nous nous étions fixé pour nos excursions est expiré, et il ne nous reste plus qu'à partir pour la France. Nous aurions beaucoup désiré visiter Kairouan, la ville sainte ; mais les communications n'offrant pas assez de rapidité, nous sommes obligés d'y renoncer,

De bonne heure le lendemain matin, nous prenons le train pour Bône. Nous contemplons encore une fois les riches paysages et les panoramas merveilleux des vallées de la Medjerda et de la Seybouse et nous arrivons le soir à notre port d'embarquement. Le paquebot ne devant partir que le lendemain soir, nous avons toute une journée pour visiter la ville qui ne présente du reste rien de remarquable à signaler. Son commerce avec la France nous a cependant semblé assez important. Enfin à cinq heures du soir, le paquebot de la Compagnie générale transatlantique *le Maréchal Canrobert* nous appelle à bord ; nous ne tardons pas à lever l'ancre et à perdre de vue les côtes d'Afrique.

La traversée de retour a été aussi mauvaise que possible ; vent, pluie, brouillard, grosse mer, roulis et tangage, toutes les intempéries conspiraient pour réduire les passagers au désespoir. Les lugubres beuglements de la sirène pendant le brouillard ne contribuaient pas peu pour leur part à attrister le tableau. Ce n'est que dans le golfe d'Ajaccio que le calme se rétablit et que nous pouvons prendre un peu de repos. Une escale de quatre heures pendant la nuit ne nous permet même pas de porter un jugement quelconque sur cette partie de la Corse ; nous reprenons la mer, et à cinq heures du soir nous débarquons à Marseille sains et saufs.

Nous avions quitté avec regret cette belle terre d'Afrique où, pendant notre court séjour, nous avions été continuellement émerveillés par la rapide succession de ses enchantements et de ses charmes, et pendant que le paquebot nous emportait, nous passions en revue comme dans un rêve magique les heures envolées où délicieusement nous admirions en silence l'immensité grandiose du désert ou les panoramas verdoyants du Tell. Nous sentions que, de retour en France, nous ne pourrions plus contempler que de souvenir les splendeurs de ce ciel bleu ou les clartés indéfinissables dans leur crudité du soleil algérien.

Puis, jetant un regard vers le passé, vers ces vaillants soldats d'Afrique qui, luttant héroïquement contre un climat meurtrier, dans un pays encore sauvage, avec des ennemis intrépides, ont

Digitized by Google

su, au prix des plus dures fatigues, doter notre pays de cette superbe colonie, nous leur exprimions au fond de nos cœurs toute notre reconnaissance.

Il ne nous reste plus, pour finir, qu'à conseiller à nos compatriotes de faire comme nous, de visiter cette seconde France qu'on appelle l'Algérie et la Tunisie et qui est à nos portes, et, comme nous, ils rapporteront de leur voyage les meilleures impressions et un ineffaçable souvenir.

Digitized by Google

LE COR DU CHATEAU DE NOYERS

Par M. Ch. Moiset.

Dans l'une des précédentes séances de la Société, M. Quantin a parlé d'un inventaire du château de Noyers, fait au xve siècle, où se trouve mentionné « *ung cor d'yvoire que l'on nomme le cor de M. Saint-Hubert d'Ardoine.* » Notre honorable collègue a bien voulu se rappeler à ce propos un travail que je vous ai présenté, il y a quelques mois, relativement à une charte délivrée en 1530 à un habitant de Sarry par l'abbé de Saint-Hubert, et m'a invité à faire des recherches sur ce cor de Noyers. Je me suis fait un devoir de déférer à ce désir, et je vous apporte aujourd'hui, Messieurs, le résultat de mes investigations.

M. Quantin signalait, comme centre où pourraient se rencontrer des informations, les archives de Liège. Bien que n'ayant, dans cette indication, qu'une confiance restreinte, par la raison que Saint-Hubert d'Andage n'est pas dans la province de Liège, je me suis adressé à M. l'archiviste de la ville de ce nom. Sa réponse a été qu'il ne possédait ni ne connaissait aucun document qui pût éclairer la question. Mais mon obligeant correspondant m'engageait à consulter le Révérend Père Goffinet, d'Arlou (province du Luxembourg belge dont fait partie Saint-Hubert), qui lui semblait tout particulièrement à même de me fournir des renseignements. Je me suis empressé d'écrire à M. Goffinet. De ce côté encore, la lumière n'a point jailli. Le Révérend Père, dans sa réponse, faisait seulement mention de petits cors en ivoire, en or, en argent et autres métaux, de deux à trois centimètres, que l'on fait toucher à la sainte étole, déclarant qu'il ne savait rien au sujet du cor de Noyers. A la rigueur, l'inventaire ne spécifiant pas la dimension de l'objet qu'il avait enregistré, on eût pu le

Digitized by Google

supposer de la nature de ceux qu'énumérait M. Goffinet. Cette solution néanmoins ne me séduisit pas. Tout au plus songeai-je à la réserver comme pis aller pour le cas où je ne découvrirais pas mieux. D'autre part, d'après ce que j'avais lu déjà et d'après ce que venait de me confirmer mon second correspondant belge, jamais on n'avait reconnu comme ayant servi à l'apôtre des Ardennes que le cor conservé dans la Trésorerie de l'église de Saint-Hubert. De telle sorte que je commençais à craindre que le problème qui m'était posé ne fut en fin de compte insoluble.

Oserai-je l'avouer ? Dans ma perplexité, je me laissai aller à un de ces mouvements de dépit qui poussent parfois un malade, que la science n'a pu guérir, à se rejeter sur les empiriques et les rebouteurs. Je furetai dans cette fantastique chronique de Gaspard Marin sur les Seigneurs de Noyers, espérant y trouver quelques indices. Mon méfait fut vitement châtié. Je ne tardai pas à m'apercevoir que toute la préoccupation du chroniqueur avait été de rattacher les Sires de Noyers à Noé, sans qu'il manquât un seul anneau à la chaîne. Du cor de Noyers pas un traitre mot.

De guerre lasse, j'allais abandonner la partie, quand un hasard de lecture me fit tomber sur un travail de M. Guérard, relatif à Noyers (1), dans lequel il était question d'un cornet de Saint-Georges. Cette rencontre me fit dresser l'oreille. Malgré tout le désir que j'en aurais eu, il m'était bien difficile pourtant de faire de saint Georges un synonyme de saint Hubert. Nouveau mécompte par conséquent, mais qui heureusement ne devait pas être de longue durée. A peu de temps de là, en effet, ayant eu l'occasion de m'entretenir avec l'un de nos collègues, M. Ernest Petit, qui a fouillé à fond, comme vous le savez, l'histoire de Noyers, je lui demandai ce qu'il pensait du cor de saint Hubert, porté sur l'inventaire du xve siècle, et du cornet de saint Georges mentionné par M. Guérard. — « Ce que j'en pense ? me répondit-il, c'est que c'est la même chose. » — « Comment ! la même chose ? Il me semble pourtant que les deux saints n'ont rien de commun l'un avec l'autre. » — « Les deux saints, non ; mais les deux cors, c'est une autre affaire. » — « Et de quelle manière, s'il vous plaît, établissez-vous l'identité ? » — « Rien de plus simple : L'objet inscrit sous le titre de *Cor de M. Saint-Hubert d'Ardoine* dans l'inventaire fait à l'époque où Marguerite de Bavière, veuve de Jean-sans-Peur, acheta la Seigneurie de Noyers, était déposé dans la chapelle du château dédiée, remarquez bien, à saint Georges. Lorsqu'en 1600 ce château fut détruit

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1854.

Digitized by Google

par ordre d'Henri IV, qui jugea bon de faire disparaître cette ancienne place forte des Réformés, dans un but de sécurité d'abord et aussi dans le désir d'éteindre le souvenir des atrocités qui s'y étaient commises sous le baron de Vitteaux, le cor fut transféré du château dans l'église paroissiale de Noyers. Avec le changement de résidence le cor changea de nom parmi la population, qui, en mémoire du vocable de l'ancienne chapelle, l'appela désormais *Cornet de Saint-Georges.* » — « Mais ce cor, d'où provenait-il ? » — « A votre tour, vous me feriez plaisir de me l'apprendre. Je n'ai jamais rien vu qui l'indiquât. C'était probablement un olifant d'un des anciens seigneurs de Noyers. Attribuez-le, si vous le voulez, à raison de la célébrité du personnage, à Miles VI, dit le *Dandey*, qui fut maréchal de France et porta l'oriflamme devant Philippe de Valois à la bataille de Mont-Cassel. Mais ce ne serait là qu'une hypothèse ; je ne garantis rien. » — « Et pourquoi à cet olifant aurait-on donné le nom de cor de Saint-Hubert ? » — « Il ne faut probablement voir dans cette dénomination qu'une marque de la vénération qu'avait pour ce saint le pays de Noyers. Mais ceci est une supposition. »

Malgré l'incertitude laissée sur ces deux derniers points, cette fois j'étais sur la voie. Il ne me restait plus qu'à chercher un complément d'informations dans le travail de M. Guérard. L'ancien publiciste honoraire du ministère des affaires étrangères a vu de ses yeux, en 1789, le cornet de saint Georges chez un orfèvre de Noyers, le sieur Gaillardet, aïeul de Frédéric Gaillardet, l'auteur ou, pour user de prudence (car *adhuc sub judice lis est*), l'un des auteurs de la *Tour de Nesle*. Voici la description qu'il en fait : « Il était d'ivoire, long de seize pouces, et le pavillon, garni d'argent, en avait neuf ; entre ses deux extrémités, il était travaillé à huit pans de la longueur de huit pouces, et à chaque bout des pans il y avait un cercle d'argent auquel était attaché, pour le pendre, un cordon de soie verte ; il était couvert partout de figures d'oiseaux et d'autres animaux ciselés profondément. » — On voit par ces détails que ce cornet était loin d'être un instrument vulgaire. Révérence parler, il l'emportait même par le volume, la richesse et l'art sur celui conservé, comme relique de saint Hubert, dans la Trésorerie d'Andage. Ce dernier, en effet, n'a que cinquante-trois centimètres de longueur, tandis que le cornet de Noyers en mesurait environ soixante-dix. D'un autre côté, le cor d'Andage paraît n'être pas sculpté et n'est garni que de plaques de cuivre.

Quelle qu'ait été sa provenance, le cornet, depuis du moins qu'il avait été déposé dans l'église paroissiale, avait une vertu

Digitized by Google

particulière. Il préservait de la surdité à venir et rendait l'ouïe aux sourds. Chaque année, le jour de la fête de Saint-Georges, que l'on célébrait avec une grande pompe dans l'église, accourait un nombre considérable de pèlerins qui se faisaient apposer le cor sur les oreilles, soit comme mesure préventive, soit comme moyen curatif. Un jour vint toutefois où ce merveilleux cornet fut retiré aux croyants. En 1726, M. D'Antin, évêque de Langres, de qui relevait Noyers, en défendit l'usage. Est-ce par suite de cette interdiction, pour assurer d'une manière certaine l'exécution de l'Ordonnance épiscopale, que le cor fut enlevé de l'église ? Ce qui est hors de doute, c'est, comme nous l'avons vu, qu'en 1789 M. Guérard l'a rencontré chez un orfèvre. Le cornet n'était même plus alors orné de sa parure en argent. Son cycle de grandeur était achevé.

Digitized by Google

DE LA CAPACITÉ CIVILE DES LÉPREUX

Par M. Francis Molard.

Le but de ce petit travail et de la réunion de documents qui l'accompagnent, est de prouver qu'au Moyen-Age, bien qu'on ait pu prendre contre eux, au point de vue de la salubrité publique, des précautions dont l'importance a été d'ailleurs un peu exagérée par les ritualistes et les jurisconsultes du XVIe et du XVIIe siècles, les lépreux, aux plus mauvais jours de leur histoire, n'ont jamais été frappés de mort civile, c'est-à-dire de l'incapacité de jouir et de disposer. Je ne parle, bien entendu, que du département de l'Yonne et des pays qui ont formé les diocèses de Sens et d'Auxerre. Mais il est infiniment présumable que s'il en a été ainsi dans les régions dont je viens de parler, les conclusions que je présente peuvent être, sans trop d'erreur, étendues à tous les pays de France, et même à toutes les contrées étrangères.

La mort civile, imitée de l'excommunication majeure aux siècles les plus sombres du Moyen-Age, est une peine qui a son origine directe dans l'interdiction du feu et de l'eau, usitée contre certains proscrits sous l'ancienne Rome. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours, en partie du moins, dans notre Code civil, des articles 22 à 34, aujourd'hui abrogés. Et tous ceux qui ont fait leur droit il y a quelque trente ans, les ont étudiés et commentés. Les conséquences étaient terribles. En voici les principales : L'homme atteint par la mort civile, perd la propriété de tous ses biens. Sa succession est ouverte au profit de ses héritiers, de la même manière que s'il était mort naturellement. Il ne peut plus recueillir ni transmettre les biens qu'il a acquis par la suite. Il ne peut disposer de ses biens, en tout ou en partie, ni par donation ou testament, ni autrement, ni recevoir à ce titre, sinon pour aliment. Au cas où sa succession n'est pas réclamée, on lui nomme un tuteur. Il

Digitized by Google

ne peut être nommé tuteur lui-même, ni concourir aux opérations relatives à la tutelle. Il ne peut être témoin dans un acte authentique et solennel, ni être admis à porter témoignage en justice. Il ne peut ester en quelque juridiction que ce soit, ni en défendant, ni en demandant, que sous le nom, et par le ministère d'un curateur spécial, qui lui est nommé par le tribunal où l'action est engagée. Il est incapable de contracter un mariage qui produise aucun effet civil. Le mariage qu'il avait contracté est dissous quant à ses effets civils. Son conjoint et les héritiers peuvent exercer respectivement les actions et les droits auxquels donneraient lieu sa mort naturelle. Telles sont les principales conséquences de la mort civile.

En était-il de même pour les lépreux ? — Ces misérables, qui à coup sûr étaient des malheureux, mais non des criminels, ne pouvaient-ils ni tester, ni contracter, ni témoigner ? — Étaient-ils en somme plus mal traités que bien des suppliciés, même au Moyen-Age ? — Au premier abord il semble bien que oui.

Ouvrez le Code de Rotharis et les Décrétales grégoriennes, parcourez les actes des conciles du VIe au VIIIe siècle, le capitulaire de Pépin (747), feuilletez l'*Officium curatorum diocesium claromontensis et Sancti Flori*, les Statuts de l'église de Toul, le rituel de Pellevé, cardinal et archevêque de Sens, vous y trouverez pour le lépreux une situation terrifiante. Cette situation a été exploitée par les littérateurs, et mon illustre compatriote, De Maistre, en a tiré un chef-d'œuvre : *Le Lépreux de la cité d'Aoste*. Les jurisconsultes eux-mêmes, tout en accordant parfois aux malades l'usufruit de leurs biens, les condamnent en masse à la mort civile. *Leprosi excluduntur ab hominibus quasi mortui*, disaient-ils. C'est l'opinion émise par Denisard dans sa collection de jurisprudence par ordre alphabétique, article Lèpre. Les jurisconsultes, dit Jourdan, sont d'accord sur ce point que les lépreux ne pouvaient *ni tester, ni hériter, ni disposer d'une façon quelconque, ni contracter le moindre engagement valable*. Ils déclaraient leur mariage dissous. Et l'on trouve des traces de ces erreurs jusque dans le Traité de police de Delamarre. Défunt notre regretté président, M. Challe lui-même, paraît être tombé dans le même piège. Je lis, en effet, dans le 34e volume de notre Bulletin, page 352 (il s'agit de la Léproserie de Sainte-Marguerite) : « Le lépreux était comme mort civilement, toute action en justice lui était interdite, et l'on nommait un tuteur à ses biens. Après sa mort, la Léproserie héritait de ses biens meubles. »

La question, notez-le bien, n'a pas qu'un intérêt rétrospectif, puisque suivant, le *Magasin pittoresque* (t. XLIV, p. 67, 1876),

Digitized by Google

il y aurait encore 93,231 lépreux en Europe. La *Revue de la science des religions*, de M. A. Réville, signale des lépreux en Suisse. Les lépreux sont, en Norwège, en très grand nombre ; on les soigne en trois grands hôpitaux spéciaux, dont un à Droutheim. Et l'un de mes amis, M. Storm, professeur à l'Université de Christiania, m'a promis des renseignements à leur égard.

Heureusement pour ces malheureux, la réalité a été bien loin du roman, et si, comme je l'ai dit, on prenait contre eux des précautions pour cause de salubrité, précautions exagérées par des rituels, imprimés et rédigés d'ailleurs à une époque relativement récente, les lépreux n'en étaient pas moins aussi vivants, au point de vue civil, que les personnes les plus saines.

Pour le prouver, j'ai fait choix, dans les archives de l'Yonne, d'une dizaine de textes authentiques, allant du XIe siècle au commencement du XVIe. Voici d'abord un acte de la fin du XIe siècle, non daté, mais se rapportant à cette époque par l'écriture, tiré du fonds de la Léproserie de Pontfraut, par lequel une certaine Agnès, femme de Thiesselin Chausselâche, donne aux lépreux deux arpents de pré. De nombreux témoins assistent à l'acte. Et parmi ceux qui représentent les donataires, je remarque un Bertrand de La Porte, *infirmus*, c'est-à-dire lépreux. Les lépreux pouvaient être témoins.

Le second document, tiré du même fonds, et non moins intéressant, est une bulle du pape Urbain III, datée de 1186, et adressée à ses fils lépreux, qui mènent la vie commune à Pontfraut. Après leur avoir déclaré qu'ils sont d'autant plus intéressants à ses yeux qu'ils sont plus affligés par la visitation divine, il les exempte de la dîme des novales défrichées par leurs propres mains, et de celle des troupeaux qu'ils ont eux-mêmes élevés. Je remarque que le Souverain Pontife s'adresse, non au maître de la Léproserie, mais à ses fils lépreux, qu'il les traite non en parias, mais en religieux, puisqu'il leur accorde des privilèges spécialement réservés à ceux-ci.

Je remarque aussi que les lépreux se livraient eux-mêmes à des occupations pastorales et agricoles, et, très certainement, aux opérations de commerce qui en étaient la suite naturelle. Tout cela est incompatible avec la mort civile.

Le troisième document vient également de Pontfraut. Il est daté de 1232. Dans cet acte, on relève que Martin Aunarz, recteur de ladite léproserie, et tous ses frères et sœurs, tant sains que malades, assignent une rente de 12 sous parisis pour fonder l'anniversaire de leur chapelain, et règlent minutieusement l'emploi de cette somme. Les lépreux, comme on le voit, tout aussi bien que les

Digitized by Google

moines, participaient directement aux affaires de leur maison et n'avaient aucunement besoin de tuteur et d'intermédiaires.

Le quatrième titre est tiré du fonds de l'archevêché de Sens (G. 198). Il contient la comparution par devant l'official, d'Étienne de Bessy, lépreux, qui donne quatre arpents de terre à sa cousine Clémence pour l'aider à se marier. Ceci se passait en 1230, pas bien loin du temps où, selon le testament de Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans le royaume de France, bien moins grand que la France actuelle. Et l'on prétend que les lépreux n'avaient pas le droit de contracter!

Voici maintenant un autre acte encore plus curieux. Il est tiré aussi de Pontfraut, le plus beau fonds de léproserie des Archives de l'Yonne, et peut-être de France. Nicolas, doyen du Gâtinais, nous fait savoir qu'il a vu comparaître par devant lui un certain Alexandre, dit Archupias, qui était entretenu à la léproserie de Ponfraut, à la demande du comte d'Artois. Cet homme renonce à toute réclamation vis-à-vis de ladite léproserie, moyennant pension annuelle de 20 sous parisis, payable lors des foires de Pontfraut. Et si ledit Alexandre ne peut venir, il enverra une personne de confiance, munie de son certificat de vie, pour recevoir l'argent. La chose se passe en 1248, et le comte d'Artois, dont il est ici question, est Robert Ier, second fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Je pense qu'il s'agit ici d'un lépreux et ne fais pas de commentaires. Mais, s'il ne s'agit pas d'un lépreux, comment soutenir alors la contagion de la lèpre qui peut seule avoir servi de prétexte à la déchéance des droits civils?

J'arrive maintenant au XVIe siècle. Dans les minutes de notaire, si patiemment colligées par mon prédécesseur, M. Quantin, je trouve (E. 481), à la date du 28 mars 1513, qu'un nommé Germain Laurault, malade de lèpre, demeurant à la maladrerie de Saint-Siméon d'Auxerre, comparaît avec sa femme, Jeanne Ménage, et qu'ils contractent entre eux communauté de biens. Voilà un mariage qui ne me paraît pas près d'être dissous. Le même jour, les susdits mariés achètent une pièce de terre dans les environs d'Auxerre.

Le 21 juin 1521, les représentants du Chapitre d'Auxerre font une vente de biens à Guenin Lehourt, malade de lèpre et demeurant à Lindry. Il s'agit des biens de sa femme, dévolus au Chapitre par écheoîte (E. 481).

Enfin, on peut signaler (toujours dans E. 481), à la date du 5 décembre 1547, un échange conclu entre Mathieu Comtesse, voiturier par eau, et Pierre Guiscard, malade de lèpre, demeurant à la léproserie d'Auxerre.

Digitized by Google

Pour terminer, et quant au mariage, les Decrétales grégoriennes en accordent la pleine et entière faculté au lépreux, pourvu bien entendu, qu'il trouve une femme qui veuille bien de lui. Toutefois, il faut l'avouer, cette question du mariage des lépreux est assez confuse, car les autorités civiles et ecclésiastiques ont donné, sur ce point complexe, des solutions bien diverses, suivant les époques. En voici quelques exemples que j'emprunte à l'excellente monographie de la maladrerie de Voley du Docteur Ulysse Chevalier. L'an 754, le Pape Etienne II conclut en faveur de l'indissolubilité du mariage des lépreux. Mais, deux ans plus tard, le Concile de Compiègne annule l'union contractée par un lépreux, et laisse libre la partie saine de se remarier. Pépin-le-Bref, 757, et Charlemagne, 789, permirent également la séparation et la même faveur, sous condition pourtant du consentement réciproque. Mais, à partir du Pape Alexandre III, l'indissolubilité du mariage des lépreux paraît consacrée. Et Clément IV, en 1266, refusa au roi d'Aragon, dont l'épouse était devenue lépreuse, l'autorisation de se marier. Au XVIe siècle, même avant, le mariage était parfaitement permis entre lépreux, et je relève, dans la notice historique sur la Maladrerie de Voley de M. Ulysse Chevalier (p. 129), la notice suivante : 10 novembre 1555, mariage entre Claude Berthon, lépreux, d'une part, et Poncette Valenciane, native de la Baume d'Hoston, habitants en la Maladrerie de Voley, d'autre part, par lequel ils font donation mutuelle de leurs biens au dernier survivant. Reçu, Mathieu Armand, notaire. Cette Poncette Valenciane, qui avait déjà testé en 1549, était aussi lépreuse.

Quoiqu'il en soit, après les documents assez nombreux que j'ai analysés en ce petit travail, et dont je pourrais citer bien plus encore, je crois pouvoir, en toute justice de cause, conclure contre la mort civile des lépreux et dire qu'ils ont toujours joui de leurs droits, même au jour les plus sombres de leur histoire, c'est-à-dire aux XIIe et XIIIe siècles (1).

---

(1) La condition des lépreux commença à s'améliorer à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, avec la décroissance de la maladie. En 1365, à Pontfraut, il n'y avait pas de lépreux. Aussi, les Chartes des XIIe et XIIIe siècles, qui prouvent la capacité civile des lépreux, ont-elles plus d'importance que les autres. Un des plus curieux testaments faits par une lépreuse se trouve aux archives de la fabrique de Saint-Florentin, c'est celui de Jeanne, femme de Denis Garnier, de Saint-Florentin, « *per vias ambulans, licet morbo lepre infecta* ».

Digitized by Google

Fin du XIe siècle. — Notum sit tam futuris quam presentibus quatenus Agnes, uxor Ecelini Calige laxe dedit infirmis de Ponteferaudi pro anima amaurici filii sui duos agripennos pratorum ante corileum, et ut donum istud esset firmissimum, advocavit hos testes ex sua parte ; Gaufridum Burlican, Raginardum, filium prefecti, Anselmum, filium Alberti et Bertrannum turcum. Ex parte infirmorum, affuerunt hi : Fulco Rainbauct, Petrus Cucullus, Herveus Torcardus et *Bertrannus de Porta, infirmus.* Dedit supradictis infirmis Adam porcus unum sextarium frumenti in unaquâque nativitate domini in molendino de Gemilliaco. Hoc concessit Tecelinus, frater eius. Vidit hoc Hericus Burlican et Gaufridus Burlican. (Fin du XIe siècle).

(Arch. de l'Yonne. — Fonds de la Léproserie de Pontfraut).

1186. — Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis leprosis Pontiferaudi, communem vitam ducentibus, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto gravius estis Dei iusto iudicio flagellati, et verbere superne Visitacionis afflicti, tanto vobis attencius in necessitatibus vestris compatimur, et quod secundum deum possumur, suffragium impertimur. Quapropter dilecti in domino filii, vestris iustis postulacionibus annuèntes, ad preces maxime karissimi filii nostri Philippi illustris Francorum regis, presenti scripto, vobis duximus indulgendum, ut de novalibus vestris que propriis manibus vel sumptibus colitis, vel de nutrimentis animalium vestrorum, nemini facultas pateat a vobis decimas extorquendi. Si quis autem contra hanc paginam nostre concessionis ausu temerario, venire presumpserit, indignacionem omnipotentis dei et sanctorum Petri et Pauli apostolorum se noverit incursurum. Datum Veronæ VIIe idus octobris. — (1186).

(Arch. de l'Yonne. — Fonds de la Léproserie de Pontfraut).

1232. — Ego frater Martinus Aunarz, magister domûs leprosorum Pontisferaudi et omnes fratres et sorores eiusdem loci, tam sani quam infirmi, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod volumus et concedimus Willelmo capellano nostro, facere anniversarium suum singulis annis post obitum suum, de XII solidis parisiensium super ostisias de Coudreau, et super terras et vineas de brueriis, que emit idem capellanus, et in quibus habet medictatem. Ex quibus denariis presbiter loci illius habebit XII denarios, et Clericus VI, et VI denarii dividentur in pane pauperibus eadem die, et decem solidi dividentur fratribus et sororibus. Et ut hoc ratum et firmum sit, et a nobis et a successoribus nostris inviolabiliter teneatur, presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno domini, millesimo ducentesimo tricesimo secundo.

(Sceau pendant sur lacs de cuir blanc de la léproserie de Pontfraut. — cire verte.

(Arch. de l'Yonne. — Fonds de la Léproserie de Pontfraut).

1230. — Omnibus presentes litteras inspecturis, magister Michael Curie Senonensis officialis, in domino salutem. Noverunt universi, quod Stephanus filius defuncte Gile de Baissiaco, leprosus, coram mandato nostro,

Digitized by Google

ad hoc audiendum a nobis specialiter destinato, recognovit se quandam peciam terre circiter quatuor arpenta [continentem] iuxta viam que ducit ad prata subtus Baissiacum site, que dicitur ad arpenta, prope culturam defuncti Norberti de Baissiaco, arpentum et dimidium cuius terre debent Guioto de Maello, Armigero, sex denarios censuales, et residuum movet ab ipso Stephano, sicut ipse dicit, Clemencie filie Galteri dicti armigeri, civis Senonensis, consanguinee sue, ad ipsam maritandam dedisse, promittens fide prestita coram dicto mandato nostro, quod per se vel per alios contra donum non veniet supradictum. Quod autem recognitum fuit ab eodem Stephano, coram eodem mandato nostro, ad peticionem ipsius Stephani, sine preiudicio alterius, sub sigillo Senonensis Curie testificamur. Actum anno gracie M° CC° tricesimo, sabbato ante festum sancti Petris ad Vincula.

(Arch. de l'Yonne. — G. 198).

1248. — (Universis) presentes litteras inspecturis, Nicholaus decanus Wastinensis, salutem in domino. Notum facimus quod in nostra presentia Alexander dictus Archupias qui in domo Pontisferaudi, ad preces et instantiam nobilis (viri N.), Comitis attrebatensis, habebat necessaria, dictam domum quitavit de omnibus, fide in manu nostra corporaliter (prestita), promictens quod in dicta domo, nichil de cetero reclamabit ultra viuginti solidos parisiensium, in quibus dicta domus (tenebitur) in Alexandro in nundinis Pontisferaudi annuatim quand iù vixerit. Si autem dictus Alexander pro dicta pecunia, (in dicto) termino recipienda, personaliter accedere non poterit, et continguat allium mittere, missus ab eo tenebitur (habere) litteras alicuius autentice persone, ut magister et fratres dicte domus, de vita ipsius Alexandri valeant esse certi. In cuius rei memoriam et testimonium presentes litteras ad petitionem dicti Alexandri, sigilli nostri munimine duximus roborandas. Actum anno domini M° CC° XL° octavo, mense decembri.

(Arch. de l'Yonne. — Fonds de la léproserie de Pontfraut).

N.-B. Le comte d'Artois était alors Robert Ier, second fils de Louis VIII et de Blanche de Castille.

1513. — Le 28e jour de mars mil cinq cens et XIII, comparurent en leurs personnes Germain Laurault, malade de lepre, demourant à la maladrerie de Saint-Siméon d'Aucerre d'une part, et Jehanne, fille de Jehan Menage, sa femme, d'autre part, lesquelles parties en la presence et du consentement de Jehan Laurault, Bernard Bouault et Marie Laurault, sa femme, de luy auctorizee, quant à ce, ont fait et firent ensemblement les traicties, accords et convensions qui s'ensuivent, c'est assavoir que lesdicts mariez, du consentement des dessus dicts héritiers du dict Germain Laurault, ont volu et consenty, veullent et consentent que tous et caschuns les biens tant meubles et immeubles, conquestz et propres qu'ils ont de présent et qui leur pourroit advenir et escheoir en quelque moment que soit durant leur dict mariage soient en communaulté entre eulx, et que le cas advenant que ledict Germain voise de vie à trespas avant ladicte Jehanne sa femme, qu'elle aura et prandra avant partage la moitié de tous les biens, tant meubles, immeubles, propres et conquestz qu'ilz seront au jour du trespas

Digitized by Google

du dict Germain, et semblablement ledict Germain l'autre moitié des dicts biens au dict cas. Car ainsy et promectent, etc. Présents à ce, Maistre Jehan de Thou et Jehan Michau.

Ce dict jour Bernard Barault et sa dicte femme ont vendu et transporté à tousiours ausdicts Germain et à sa dicte femme deux denreez de terre, seant au finage d'Aucerre au lieu dict le Champ des Arènes, tenant d'une part à la plante de Jehan Dausson, d'autre part à la plante de Martin Buisson par dessous. Cette vente est faicte moyennant quatre livres tournois dont quittance. Promectent, etc. Présents les dessus dicts. — E. 481.

1521.— Le Xe jour de juin l'an mil V cens XXI furent presens en leurs personnes venerables et discrètes personnes Maistres Jehan Sautot, licencie es loix, doyen de l'église d'Aucerre, pour luy et a cause de son dict doyenne, Vincent Souef et Jehan Le Roy, chanoines de ladicte église d'Aucerre, eulx faisant fors pour Messieurs les venerables de Chappitre d'icelle église auxquelz ilz ont promis faire ratifier, ont cognu et confesse avoir vendu et transpourte des maintenant et à tousiours à Guenin le Hourt, malade de lepre, demourant à Laindry, acheteur à ce présent, pour luy et ses hoirs tous et un chascuns, les biens tant meubles qu'immeubles, demourez du deces et trespas de feue Jacqueline, en son vivant femme dudict Guenin le Hourt, acheteur et malade de lepre, ausdicts doyens, à cause de sa terre et justice dudict Laindry, sa part de la justice desdicts de Chappitre, et ausdicts de Chappitre advenus et escheuz à cause et par le trespas de ladicte deffuncte, laquelle seroit allee de vie à trespas au dict lieu de Laindry sans hoirs et leur seroient advenus lesdicts biens, comme haultz justiciers et par droit d'aubaine. Et d'iceulx biens se sont lesdits vénérables devestus et dessaisis et en ont revestu et saisy le dict Le Hourt et ses hoirs, à la charge de paier les debtes d'icelle deffuncte saucunes en sont deues, et aussi de paier, faire et accomplir le testament et ordonnance de dernière volunte de ladicte Jacqueline et en rendre indempne les dicts sieurs de Chappitre. Ceste vente faicte pour le prix et somme de huit escus d'or à la coronne dont ils se tiennent pour bien paies. Présens à ce, Jehan de Thou et messire Jehan Michel. — E. 481.

(En marge, enregistré au manuel).

1547. — Le cinquiesme jour de décembre l'an mil cinq cens quarante-sept, comparurent en leurs personnes Mathieu Contesse, voicturier par eaue demourant à Aucerre, d'une part, et Pierre Guiard, malade de lepre, demourant à la malladerie d'Aucerre, d'aultre part, lesquelles parties cognurent et confesserent avoir faict les echanges, cessions et transports qui sensuivent. C'est assavoir ledict Contesse avoir baille, cedde, délaisse et transporte des maintenant à tousiours en nom deschange audict Guiard pour luy, ses hoirs et ayans cause, une piece de vigne tenant deux arpens ou environ, la piece comme elle se comporte assise au finage d'Aucerre au lieu dict Beurlon, tenant d'une part à Maistre Jehan Botault, d'autre part a....., par dessuz a Pierre Boyer et par dessoubz a..... charge de son

Digitized by Google

cens envers les religieuses abbesses de Nostre-Dame-lez-Sainct-Julien pour toutes charges. Pour et encontre eschanges ledit Guiard a baille et délaisse audict Contesse, pour luy, ses hoirs et ayans cause, la dixiesme partie dont les dix font le tout et tout aultre droict qu'il peult avoir et pretendre tant par les decez et trespas de feue Katherine Lenfant, son ayeulle que de feu Jehan Guiard, son frère, en une maison ainsi qu'elle se extend et comporte assise au bourg Sainct-Loup d'Aucerre devant fontaine Sainct-Germain, tenant d'une part et pardevant aux rues, d'aultre part à la vefve et hoirs Pierre Destaiz, et d'aultre part aux hoirs Jehan le Couche, chargee la totallite d'icelle maison de cinquante sols tournois de rente envers les religieulx, abbe et couvent de Sainct-Germain d'Aucerre pour toutes charges. Ce present eschange faict entre lesdictes parties but à but sans neulles faulstes. Si comme etc. promect garantir lune partie à l'aultre fors des charges dessus dictes. Obligeant, etc. Presens à ce Henry Botet, marchant demourant à Rouen et Jacques de Laudat, marchand voiturier par eaue demourant à Aucerre. — E. 481.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PRIEURÉ DE SAINT-FLORENTIN

Par M. C. Moiset.

Quand, du pont du canal situé au sud de Saint-Florentin, on regarde la Ville, on aperçoit sur la gauche une butte élevée dont le plateau est couvert de grands et nombreux marronniers. Cette butte s'appelle le *Prieuré*. Le nom lui vient (pas n'est besoin de le dire) d'un monastère qui y exista jadis. Mais son histoire n'est pas exclusivement religieuse. Variée suivant les temps, elle présente comme un miroir des diverses phases que traversa la Ville, tant au point de vue politique et social qu'à celui des usages et des mœurs. A ces différents titres le vieux monticule mérite qu'on s'occupe un peu de lui.

Ce qu'il fut dans les anciens âges aucun document ne l'indique. Il est supposable, toutefois, qu'il servit de poste d'observation et de défense contre l'ennemi. C'était le point culminant d'une petite colline qui allait en s'abaissant du côté de l'ouest : colline dont le milieu porte depuis longtemps le nom de *Afrique* ou la *Fritte*, et dont la portion la plus déprimée est appelée *Paradis*. Sur la *Fritte* fut construit, au moins depuis l'occupation romaine, un fort qui fut la résidence du Gouverneur de la Ville, et qui reçut la dénomination de Château-Martin. Ce château subsista jusqu'à 1405. La butte du Prieuré en devait être une dépendance. Le chemin creux qui la sépare aujourd'hui de la *Fritte* fut très probablement établi plus tard.

Si vraisemblables que puissent être ces suppositions, l'histoire proprement dite du Prieuré ne commence cependant qu'au IXe siècle. Encore a-t-elle pour point de départ une tradition légendaire. — A cette époque, Château-Florentin (ainsi s'appelait la Ville) était gouverné par un Seigneur avec qui vivaient ses deux sœurs, Lémine, Comtesse de Chartres, et Godelaine, Com-

Digitized by Google

tesse du Perche. En 833, les deux sœurs allèrent en pèlerinage à Rome. Après avoir jugé de leur ferveur, le pape Grégoire VI en fut tellement touché qu'il leur fit don d'un bras de saint Hippolyte. A leur retour, les pèlerines, passant à Brèmes (diocèse d'Autun), apprennent que le Seigneur de ce lieu possède dans sa chapelle le corps de saint Florentin, gentilhomme Champenois que Crocus, roi des Vandales, avait martyrisé en 407. Frappées par la ressemblance de ce nom avec celui de la Ville que gouverne leur frère, les deux sœurs demandent pour ce dernier au Seigneur de Brêmes quelques-uns des ossements du saint. Le Seigneur accueille la demande et leur accorde, non seulement une partie du crâne de saint Florentin, mais encore quelques ossements de saint Hilaire et de saint Aphrodite, compagnons de supplice de saint Florentin. Ravies de ces présents, les pèlerines envoient à leur frère un émissaire pour l'en informer, lui annonçant en même temps l'époque de leur rentrée à Château-Florentin.

Au jour fixé, une imposante procession, composée du Seigneur, des Magistrats de la Ville et d'un nombre considérable d'habitants, se porte au-devant des deux sœurs. Dans le cortège est une mère qui, venant de perdre un enfant, a refusé de le laisser inhumer, espérant qu'à l'attouchement des reliques le cadavre reviendra à la vie. Son espoir ne tarde pas à se réaliser. La procession de retour, l'enfant, mis en contact avec les saints ossements, ressuscite. Les reliques sont ensuite déposées dans le château du Seigneur : dépôt provisoire toutefois, car les deux sœurs ont projeté de leur donner une demeure spéciale. Cette demeure sera une Abbaye qu'elles feront construire sur la partie du monticule qui domine le château.

En moins de deux ans un cloître et une église sont bâtis. Le 5 mai 835, Aldric, archevêque de Sens, vient en faire la dédicace en grande pompe, assisté de deux de ses suffragants, Jonas, évêque d'Orléans, et Héridal, évêque d'Auxerre. En même temps, il installe dans l'abbaye des Chanoines, et, ajoute la tradition, des Hospitalières qui doivent se consacrer au soin des pèlerins et des malades pauvres. Il paraît même que l'archevêque reçut les vœux de plusieurs dames de la ville qui voulaient se joindre aux Religieuses pour le service hospitalier. Ce même jour aussi, les reliques rapportées par Lémine et Godelaine furent transférées dans l'église de l'abbaye. Puis, Aldric, de concert avec le Gouverneur et les habitants, rendit un décret portant que la Ville s'appellerait désormais Saint-Florentin, et qu'elle reconnaîtrait le martyr de ce nom pour son premier patron, en remplacement de saint Martin de Tours qui l'avait été jusque-là et ne serait plus désormais que

Digitized by Google

le second. — Cette fois encore, saint Martin eut à couper son manteau.

Aussitôt fondée, la nouvelle abbaye fut dotée de biens considérables, notamment par Godelaine et Lémine qui vinrent y vivre en recluses jusqu'à leur mort, survenue le même jour, dit la légende, comme si le ciel n'eût pas voulu désunir celles que la piété avait si étroitement liées pendant leur vie. Mais ces richesses ne furent pas de longue durée. Agissant vis-à-vis de l'abbaye de la même manière qu'à l'égard de maintes autres communautés, dès 879 les Comtes de Champagne s'emparèrent de la meilleure partie de ses biens. De leur côté, les Vicomtes, que les Sires de Champagne avaient préposés au gouvernement de la Ville et à qui ils avaient confié l'économat des domaines de l'abbaye, continuèrent l'œuvre de spoliation.

Par suite de la détresse qui en résulta les Hospitalières, n'ayant plus de ressources pour exercer la charité envers les malades et les pauvres, désertèrent l'abbaye. La plupart des chanoines ne tardèrent pas à en faire autant. Il ne resta plus que le *chantre* et trois ou quatre frères que le Vicomte, par crainte d'indisposer la population, entretint pour la célébration du service divin.

Pour comble de perturbation, les Chanoines, au contact de la soldatesque que les Comtes entretenaient dans la Ville pour résister aux attaques incessantes des Bourguignons, ne tardèrent pas à tomber dans l'oubli de leurs devoirs et même dans un débordement sans frein. — Un évènement de guerre vint encore ajouter à toutes ces épreuves. Après la mort de Raoul, duc de Bourgogne (936), les Comtes de Champagne, qui ne cherchaient qu'à profiter des discordes du royaume pour s'agrandir, vinrent assiéger Saint-Florentin, alors en possession des Bourguignons. La garnison bourguignonne ayant déclaré que la résistance n'était pas possible, les habitants capitulèrent. Les soldats, néanmoins, ne voulurent pas se rendre et se réfugièrent dans l'abbaye, dont la position leur semblait bonne pour résister en attendant des secours. Mais les secours ne vinrent pas. A la fin, menacée d'être écrasée par le nombre, la petite garnison abandonna l'abbaye pendant la nuit. Le lendemain, les troupes champenoises, averties de la retraite, s'emparèrent du monastère, maltraitèrent les Religieux et pillèrent leur maison.

Pendant près de cent années l'abbaye resta dans un délabrement complet. Au bout de ce temps, pour arracher le monastère à sa détresse, Thibaut III, comte de Champagne, par une charte qu'on trouve dans le Cartulaire de l'Yonne en aurait fait don à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Cette charte, cependant, n'est pas sans prêter à la discussion.

Digitized by Google

Assurément Thibaut avait pleine capacité légale pour faire abandon de l'abbaye de Saint-Florentin à celle de Saint-Germain. Bien que par un partage intervenu après la mort de leur père Eudes, Étienne II, frère de Thibaut, fut devenu Comte de Troyes, ce dernier n'en possédait pas moins le Comté de Saint-Florentin qui lui avait été dévolu antérieurement par avancement d'hoir. Il pouvait donc disposer d'une abbaye située dans ce comté. La question est de savoir si, en ce qui concerne l'abbaye de Saint-Florentin, il usa de ses droits. — Notons d'abord que la charte qui lui est attribuée ne figure pas dans le Cartulaire de Saint-Germain. Elle existe bien aux archives de l'Yonne, mais seulement à l'état de copie, et de copie non certifiée. — Qui plus est, dans cette pièce, le texte de la charte ne porte pas de date. M. Quantin, pour lui en assigner une (de 1037 à 1040), a dû se baser sur le décès de personnages qui y sont dénommés.

Dom Viole, il est vrai, consigne la charte dans son *Histoire des abbés de Saint-Germain ;* mais on voit par la note dont il l'accompagne, qu'elle n'est pas sans lui inspirer des scrupules. — Voilà pour le côté matériel, si l'on peut dire, du document. — Certaines parties de sa teneur donnent aussi prise à quelques observations. D'après la charte, l'abbaye de Saint-Florentin aurait été inoccupée à l'époque de la donation, puisqu'il est dit : « Cum monestario in quo *quondam* fuit caput abbatiæ, *ut fertur.* » Or, s'il en est ainsi, comment expliquer que cent ans plus tard (1138), à l'époque où une bulle d'Innocent II confirmera l'union décrétée par Henri, archevêque de Sens, du monastère florentinois à l'abbaye de Saint-Germain, *il se trouvera des chanoines dans ce monastère ?* La charte de Thibaut, cependant, prescrivait en termes formels l'établissement de moines de Saint-Germain dans le Prieuré concédé. Elle retirait à quiconque la faculté de mettre à la place des Religieux de Saint-Germain *un autre Ordre de Clercs ou de Religieuses.* La charte n'aurait-elle point reçu son exécution ?... Et pourquoi ? — Dira-t-on avec Tarbé (Notice sur Saint-Florentin) que les chanoines ont résisté ? — Mais comment ? De quel droit ? Par quels motifs l'Abbé de Saint-Germain aurait-il composé ?... Sur tout cela Tarbé ne dit mot : il s'en tient à une simple assertion qu'il n'essaie même pas de justifier.

Autre difficulté. — Par la charte Thibaut ne se borne pas à donner à l'abbaye de Saint-Germain le monastère de Saint-Florentin, il lui cède, en outre, la chapelle du château, dans laquelle sont conservés (*servantur*) des ossements de saint Florentin et de saint Hilaire. Thibaut ne savait-il donc pas que ces reliques n'étaient plus, depuis trois cents ans, dans la chapelle ; qu'elles en

Digitized by Google

avaient été enlevées en 835, par Aldric, et transférées dans l'église de l'abbaye ? (1).

Bien qu'il soit difficile de dégager de cet imbroglio des conclusions précises, on conviendra que les *desiderata* laissés, sous plusieurs rapports, par la prétendue charte de Thibaut ne sont pas faits pour lui gagner une créance absolue. N'y aurait-il pas lieu de ne voir dans cette pièce que la reproduction à distance, et imparfaite, d'une ancienne charte restée par une raison quelconque, sans exécution, et dont l'original aurait été perdu ? Aussi bien, le fait d'une reconstitution de cette nature ne serait pas unique. Maintes fois il s'est produit dans le but de cimenter des actes postérieurs et de donner plus d'âge à des origines de propriété.

En de telles conditions, il nous paraît prudent de ne rattacher véritablement l'abbaye de Saint-Florentin à celle de Saint-Germain qu'à partir de 1138.

De cette époque, en effet, date la bulle d'Innocent II (2) dont il a été parlé plus haut, laquelle approuve la décision prise par Henri, archevêque de Sens, de faire remplacer les Chanoines établis dans l'abbaye Saint-Florentinoise par des moines de Saint-Germain. — A la vérité, nous rencontrons sur ce point un embarras d'autre sorte. En vertu de quel pouvoir un Archevêque a-t-il pu faire cession d'une abbaye ?... Sous les deux premières races royales les chefs de l'Eglise disposaient sans doute des biens des monastères. Mais plus tard les choses en allèrent autrement. L'autorité civile convertit les monastères en bénéfices dont elle s'attribua le monopole. A défaut de documents (3) on en est donc réduit à supposer que l'Archevêque Henri agit de concert avec le Comte de Champagne, qui était alors Thibaut IV, le Grand. Une bulle papale était d'ailleurs une consécration suprême. Quand la Cour de Rome avait prononcé toutes les autres puissances devaient s'incliner.

En analysant le dispositif de la bulle d'Innocent II, on reconnaît que la raison déterminante de la substitution des Religieux de

(1) Ce fait est expressément constaté par dom Viole.

(2) Cette bulle d'Innocent II n'est pas relatée dans le Cartulaire de Saint-Germain ; mais on y trouve une bulle d'Eugène III, de 1151, où sont énumérés les biens du monastère de Saint-Germain, parmi lesquels figure l'abbaye de Saint-Florentin. De plus, toutes les bulles du même genre qui se succèdent dans le Cartulaire confirment cette constatation.

(3) Rien ne se rencontre à ce sujet, ni dans le Cartulaire de Saint-Germain, ni dans l'Histoire de dom Viole.

Digitized by Google

Saint-Germain aux Chanoines a été la licence dans laquelle étaient tombés ces derniers. « La règle canonicale, dit la bulle, a été profondément altérée. » L'abandon de l'abbaye Florentinoise est fait à Saint-Germain, afin que par l'Abbé de cette Communauté soit rétabli un ordre régulier, et que le seigneur soit dignement servi dans cette Eglise. » Il est spécifié, en outre, que les Chanoines qui devront quitter l'Abbaye (*decedentibus*) ne perdront rien des revenus de leurs prébendes.

A peine les Bénédictins furent-ils installés que l'Abbaye de Saint-Florentin vit la fortune lui sourire de nouveau. Vers la fin du XIIe siècle, Rayère, Vicomte de Saint-Florentin, et après lui, Guillaume, son fils, la comblèrent de dons de diverses sortes. Malgré cela il ne semble pas que les Religieux y firent un bien long séjour. Jusqu'au commencement du siècle dernier, néanmoins, deux fois par an, des Bénédictins de Saint-Germain vinrent dire la messe dans l'ancienne Abbaye, le 6 juillet, jour de l'anniversaire de la translation des reliques de saint Florentin et de saint Hilaire, et le 27 septembre, jour du martyr de ce premier saint.

En 1330, le Prieuré de Saint-Florentin fut mis en commande par le pape Jean XXII. C'est à cette époque que les reliques furent enlevées de l'Abbaye et transportées dans l'église paroissiale (1). Il est probable que c'est à ce moment aussi que l'abbaye cessa d'être occupée par des moines de Saint-Germain.

Après la mise en commande les divers Prieurs qui se succédèrent n'eurent pas grand souci d'entretenir les bâtiments de l'abbaye. Il est vrai que le bénéfice n'était guère que de 500 à 600 livres. — Les constructions ne devinrent pourtant pas tout à fait inhabitables. On voit, par exemple, qu'en 1543, elles étaient occupées par des gendarmes. Cette occupation nous est révélée par un incident d'une visite faite, un certain dimanche, par deux habitants que le Maire avait chargés de voir, pendant les vêpres, ce qui se passait dans les rues et dans les tavernes. Arrivés aux environs du Prieuré, les deux inspecteurs « ouyrent bruit qui se fesait au prioré, à raison duquel bruit montèrent audit prioré et

(1) On voit, par un accord intervenu, en 1142, entre l'église de Saint-Florentin-le-Château (église paroissiale) et celle de Saint-Florentin-le-Vieux (église du Prieuré) qu'on inhumait dans cette dernière. L'accord porte, en effet, sur le partage, par égale portion, entre les deux églises, des donations faites par les mourants inhumés dans celle de Saint-Florentin-le-Vieux. — Godelaine et Lemine furent enterrées dans l'église de l'abbaye.

Digitized by Google

virent un page de gendarme de la garnison logée en ce lieu, lequel trainoit une fille qu'il avoit prise en la maison dudict priorey, et avoit oy dire au bailly de Saint-Florentin que pour un jour il y avoit trois ou quatre filles communes en la maison dudict prioré. » — Comme sanction répressive contre le manque de surveillance du Commandataire, les revenus de l'abbaye furent saisis.

Pendant la Révolution, l'église du Prieuré fut le lieu de réunion de la *Société des Amis de la Constitution*, toute composée, est-il dit dans la demande adressée au Conseil général de la Commune, de *patriotes éprouvés*.

Lorsqu'il fut question de vendre les restes de l'ancienne abbaye comme biens nationaux le Conseil général décida (janvier 1792) qu'il achèterait les maisons, église et jardins du ci-devant Prieuré : « Les maisons serviraient d'hôpital pour les ouvriers du canal ; l'église, qui tombait en ruine, serait démolie, et l'emplacement sur lequel elle était construite réuni, ainsi que les anciens jardins, à la promenade publique du Prieuré qui appartenait à la Commune, et serait ainsi agrandie et embellie. » — Malgré cette décision, la Ville n'acheta pas. Les différents bâtiments, chapelle et jardin de l'Abbaye furent vendus directement plus tard (1796) par les Administrateurs du département à différents particuliers. Il ressort de l'un de ces actes de vente que l'un des bâtiments contenait alors des prisonniers de guerre. L'acheteur fut tenu de continuer à les loger jusqu'à leur départ, moyennant un sol six deniers par jour et par chaque prisonnier.

Par la délibération du Conseil général de janvier 1792 on a vu que l'ancienne abbaye n'occupait qu'une partie du plateau du monticule, que le reste formait une promenade publique appartenant à la Ville. Cette place vague a eu aussi son histoire propre. Aussi loin que remonte la tradition la promenade publique du Prieuré a été un lieu de rendez-vous pour toutes les fêtes, pour tous les divertissements. C'est là que nos ancêtres allaient mener, en chantant, leurs rondes, et se livrer à leurs joyeux ébats. Les arbres qui recouvrent encore le monticule dénotent assez, par leur âge, quel soin on avait pris depuis longtemps de l'ornementation de cette promenade. Bien avant la Comtesse Almaviva, mainte tendre Marraine put écrire à son Chérubin : « *Qu'il fera beau, ce soir, sous les grands marronniers !* »

A la Révolution la promenade se fit patriote. Elle n'hésita pas à sacrifier deux de ses plus beaux arbres pour donner place à l'autel de la patrie. Cet autel, qui fut le centre de toutes les fêtes républicaines qui se célébrèrent à Saint-Florentin, subsista pen-

Digitized by Google

dant cinq années. Au bout de ce temps, dans la nuit du 2 au 3 pluviôse, an V, une troupe de royalistes se porta sur le Prieuré, rasa l'autel, transporta une partie des débris devant la porte du Commissaire du Directoire exécutif, et dispersa le reste. C'était façon de rétablir l'ordre pour les *Jacobins blancs*. — Sous l'Empire et sous la Restauration reprirent les réjouissances purement voluptuaires qui avaient eu lieu pendant le siècle précédent. Sous le régime de Juillet le Prieuré devint le théâtre de cérémonies martiales dans lesquelles les Gardes nationaux prirent leurs poses les plus héroïques.

Depuis là un calme absolu n'a cessé de régner sur l'ancien monticule. Plus de démonstrations armées, plus de discours, plus de danses, plus de jeux, plus même de promeneurs. Le Prieuré devint un sépulcre blanchi. Les marronniers eux-mêmes se sont consumés de tristesse. Encore quelques lustres et c'en sera fait de ces vieux témoins de choses finies et tombées dans l'oubli.

Digitized by Google

TABLEAUX DU VIEUX TEMPS

Par M. A. Gascard.

Il serait aisé d'emprunter aux manuscrits enluminés et aux peintures du moyen-âge une série de tableaux présentant sous tous ses aspects la vie de nos pères. J'essayerai d'en tracer une esquisse d'après quelques-uns de ces documents qui nous permettent de suivre un homme du xve siècle depuis le berceau jusqu'à la tombe.

I.

On sait comment étaient logés et vêtus les contemporains de Charles VII et de Louis XI. L'aspect pittoresque de leurs villes (1), avec leurs murs crénelés et flanqués de tours, leurs nombreux clochers, leurs maisons à pignons aigus (2), aux étages avançant les uns sur les autres (3), aux façades décorées d'images (4) pieuses et satiriques, a été souvent décrit. Au rez-de-chaussée s'ouvre la baie en arc-brisé de la boutique (5) ; un escalier à vis mène à la salle du premier étage, lieu de réunion de la famille et des amis, où l'on reçoit, où l'on prend ses repas, où l'on couche (6). Les murailles en sont lambrissées et peintes ou

(1) Les villes sont assez souvent figurées sur les manuscrits. Voyez notamment Bibl. Nat. fr. 379 f. 45 v° ; fr. 9186 f. 44 v°.

(2) Viollet-Leduc, *Dict. d'Arch.*, tome VI, article Maison, passim.

(3) Ibid. VI, 267 ; De la Querière, *Descr. des anc. maisons de Rouen*, 1821, p. 44-45.

(4) De la Querière, t. II, 1841, p. 11-13.

(5) Viollet-Leduc, VI, 224, 235.

(6) De la Querière, I, 36, 37. Il n'en était pas ainsi dans les résidences seigneuriales, Viollet-Leduc, VIII, 71 sv ; cf. ibid. VI, 272.

Digitized by Google

tendues de tapisseries (1) ; des fenêtres à meneaux laissent passer le jour à travers des morceaux de verre encadrés dans un treillis de plomb (2) ; des bancs de pierre sont souvent ménagés dans la profondeur de l'ébrasement (3) ; les plafonds présentent leur charpente apparente (4), parfois ornée de peintures et d'or (5) ; le sol est carrelé (6) ; dans la haute cheminée brûlent d'énormes bûches soutenues par des landiers massifs (7) ; en été un paravent ferme l'ouverture (8), ou bien on la garnit de feuillage (9), comme c'était aussi la coutume d'en joncher le pavé(10). Les sièges sont en bois sculpté, non pas rembourrés comme au XVIIe siècle et depuis, mais sur les bancs avec ou sans dossier, sur les chaires à dais et les bahuts, des coussins sont jetés et permettent de s'asseoir à l'aise (11). Sous un ciel quadrangulaire d'où pendent des courtines s'abrite le lit, élevé sur une estrade, assez grande pour contenir toute une famille ; le ciel, les rideaux, les couvertures sont de couleurs éclatantes, bleus ou rouges ordinairement (12). Au chevet est une image religieuse (13) devant laquelle on dit ses *patenôtres* le soir, si l'on n'aime mieux les réciter en s'endormant (14) ; une natte est souvent jetée au pied du lit (15). Sur le dressoir (16) brillent les plats d'argent, les hanaps, les aiguières. Ça et là des miroirs métalliques dans un cadre de bois ovale muni d'une

(1) BN. fr. 15, f° 93 r°.

(2) Arsenal 5072 f° 209, v°.

(3) BN. Anc. f. lat. 920, f. 79 v° ; fr. 15, f. 93 r°. Cf. Viollet-Leduc, II, 102-103.

(4) Arsl, 5072 f° 209 v°.

(5) Viollet-Leduc, VII, 200-206.

(6) Viollet-Leduc, II, 271-72 et miniatures citées.

(7) Arsl 5070, f. 176 r°.

(8) BN. Fr. 12.574, pages non numérotées. Voy. la scène où Olivier fait boire à son ami le sang de ses enfants.

(9) Brantôme, *Dames galantes*, édit. Garnier, P. 1857, in-18, p. 263, disc. IV.

(10) Legr. d'Aussy, *Vie privée des Français*, tome III, p. 154-162, édit. de 1815.

(11) BN. fr. 12.574, miniature citée ; Arsl 5072, f. 137 v°, etc.

(12) Arsl 5072, f. 137 v° ; 157 r° ; BN. fr. 20.086, f. 18 r° ; fr. 254, f. 37 r°, etc.

(13) BN. fr. 64, f. 102 v° ; Arsl 5.072, f. 157, r°.

(14) G. Bouchet, *Les Serées*, édit. Roybet, in-12, 1873, t. I, p. 206.

(15) BN. fr. 24.378, f. 193 r° ; Arsl 5.072, f. 157 r°.

(16) BN. lat. 17.294, f. 566 v° ; fr. 22,547, f. 237 v°.

Digitized by Google

poignée (1); des fioles, des boîtes sur des étagères ou sur la tablette de la cheminée (2).

Tel est le milieu où nos personnages viennent au monde et dans lequel s'écoule leur vie. Ces meubles peu variés et massifs, ils les ont reçus de leurs pères, ils les transmettent à leurs enfants; ce sont pour eux des amis en quelque sorte, le lit surtout où l'on nait et où l'on meurt; que le prêtre a béni le soir du mariage; où plus tard les voisines sont venus complimenter l'accouchée, plus parée qu'une châsse; où le chef de famille a dicté son testament avec les mêmes formules pieuses, la même abondance de legs charitables, les mêmes recommandations à ses héritiers, qu'un autre notaire, un demi-siècle auparavant, recueillit, sous les yeux du prêtre, du chef de la génération précédente (3).

Quant au costume, la savante histoire de M. Quicherat nous l'a rendu familier. Les hommes ont des chapeaux pointus, presque sans bords ou ronds, avec des bords retroussés, ou de hauts bonnets de draps; une jaquette, étroite camisole extrêmement courte et ceinte à la taille, des chausses collantes, des poulaines. Les femmes portent des hennins en forme de cône tronqué ou de cône entier, d'où pend un long voile; ou des coiffures élevées et fendues d'avant en arrière; la robe est collante aux manches et au corsage, serrée à la taille par une ceinture, ouverte en pointe sur la poitrine, et aussi, (sous Louis XI), dans le dos. Le clergé a des vêtements longs, mais de couleurs diverses.

II.

Nos aïeules voisinaient volontiers, tout comme leurs maris, d'ailleurs, et plusieurs témoignages en sont restés dans la littérature, les Évangiles des Quenouilles, les Serées de Bouchet, les Escreignes dijonnaises de Tabourot, les Caquets de l'Accouchée. Parmi les occasions de se réunir, la gésine était une des principales. Quiconque a parcouru nos auteurs, du XIVe au XVIe siècle, se représente aisément ces conciliabules de commères, soit autour du lit de la gisante, où elle étale un luxe qui indignait Christine

(1) BN. lat. 16.827, f° 328 r°.

(2) Miniature citée note 14.

(3) M. Tuetey a donné, dans la *Coll. des Doc. inédits*, un très curieux recueil de testaments du temps de Charles VI (Mélanges hist., t. III, 1880). Ceux qu'a réunis M. G. Peignot sont surtout remarquables par leurs singularités.

Digitized by Google

de Pisan et l'auteur du *Spécule des Pêcheurs* (1), soit près de la cuve où elle se baigne sous des courtines (2), sans grand souci de la décence, malgré les reproches de Ménot (3). On médit des maris et du prochain ; on se communique des recettes et des préjugés ; on fait bonne chère, et le malheureux époux, en rentrant à la nuit close, harassé d'avoir couru pour satisfaire les désirs de la dame, n'aura que les débris du repas, assaisonnés de reproches (4). Mais malgré tout, il reste débonnaire envers les bonnes voisines qui ont assisté l'accouchée, qui ont reçu l'enfant, ont fait chauffer pour lui des langes au grand feu de la cheminée et l'ont lavé dans un baquet avec l'empressement le plus méritoire (5).

Le nouveau-né ne tardait pas à souffrir de l'ignorance complète où l'on était alors des lois de l'hygiène ; il était serré dans son maillot comme une momie (6) et maintenu, en outre, dans son berceau par des bandelettes entrecroisées (7). Aussi la mortalité était-elle excessive, surtout sur les enfants ; il est vrai qu'on se mariait très jeune (8), que les veufs ne tardaient jamais à reprendre femme (9), et que les familles restaient très nombreuses, quoique la mort fauchât sans relâche (10).

L'âme était beaucoup mieux soignée que le corps et que l'intelligence. Voici le baptême : un cortège de parents et d'amis s'avancent vers l'église, précédés des parrains et marraines dans leurs plus beaux atours (11). L'usage était d'avoir deux parrains

(1) Leroux de Lincy, *Les Femmes célèbres de l'ancienne France*, t. I, p. 518-519 (P. 1848, in-18). Cf. Roger de Collerye, édit. elzévir., p. 106-107.

(2) Gay, Glossaire Archéol. du Moyen-Age, v° Epervier ; De Bastard, Matériaux d'archéologie, 2e série, t. III, article Bain, au département des Estampes ; Sainte-Pallaye, Antiq. franç., Ms, BN. fonds Moreau, 1.511, f. 13 v°.

(3) Mich. Ménot, Sermon. Quadragésim. Paris declamati, P. 1526, goth. f. 44, col. 1.

(4) *Les XV joyes de Mariage*, édit. elzévir, p. 21.

(5) BN. fr. 166, f. 144 r° ; fr. 357 f. 234 r° ; lat. 16.827, f. 17 v°.

(6) BN. fr. 166, f. 89 r°, 143 v°.

(7) Fr. 24.461, pages sans numéros ; fr. 167, f. 178 r°.

(8) Dr Puech, *Une Ville au temps jadis*, Nîmes, 1884, in-8°, p. 454 sv.

(9) L. Vanderkindere, *Le Siècle des Artevelde*, Brux., in-8°, 1879, p. 388-89.

(10) Est. Tabourot, *Bigarr. du Seign. des Accords*, p. in-18, 1662, p. 333, cite une épitaphe au cimetière des Innocents : « Cy gist Ioland Bailly, qui « trépassa mil VC XIIII, l'an 88e de son âge, 42 de son veuvage, laquelle « a veu ou peu voir devant son trépas 295 enfants yssus d'elle. »

(11) J.-B. Thiers (*Traité des Superstitions*, P. 1657-1704, in-12) au t. II,

Digitized by Google

et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille (1). Près des fonds se tient le prêtre, assisté d'un clerc qui porte la boîte renfermant les Saintes-Huiles. L'enfant est démaillotté et ses parents spirituels le tiennent nu sur les fonts (2), et prennent pour lui ces engagements qu'il violera tant de fois au cours de la vie (3). Dès la fin du XVIe siécle, un certain nombre de conciles recommandèrent de ne découvrir que les épaules et la poitrine du baptisé (4) ; l'usage contraire avait obligé les constructeurs des fonts à prendre certaines mesures de prudence (5). Le retour à la maison paternelle est une occasion de bombances, suivant l'habitude du moyen-âge (6).

III.

Mais un cortège plus imposant appelle notre attention. Il est précédé de trompettes, de ménestrels, de rois d'armes et de hérauts. C'est une noce princière. La fiancée a sur ses cheveux blonds le bonnet fendu ; elle est vêtue d'une robe de drap d'or dont un écuyer porte la traîne ; plusieurs dames suivent, richement parées ; sur le côté s'avance l'époux, en longue robe bleue et chaperon noir, accompagné de seigneurs habillés de jaquettes, chausses et chapeaux de diverses couleurs (7).

Les préliminaires de la cérémonie avaient lieu à la porte de l'église. Le prêtre, après avoir demandé le consentement mutuel des époux, leur faisait joindre les mains (8) ; il bénissait l'anneau

p. 102 sv., rapporte des défenses ecclés. du XVIe siècle contre l'usage de parer superbement les enfants portés à l'église, de les accompagner aux sons des instruments de musique, etc. Pour la toilette des parrains et marraines, BN. Lat. 17.294 f. 100 vo; fr. 167 f. 146 ro; fr. 12.574, au commencement.

(1) Abbé J. Corblet, *Hist. du sacrement du baptême*, P. 1881-82, in-8o, t. II, p. 204.

(2) Miniatures citées ci-dessus.

(3) Oliv. Maillard, *Sermon. dominic.* P. 1511, goth. f. 37, col. 4.

(4) Abbé Corblet, t. II, p. 362.

(5) *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 477.

(6) L. Guibert, *La Famille Limousine d'autrefois*, Lim. 1883, in-18, p. 62-63 ; Ch. Gérard, *L'ancienne Alsace à table*, P. 1877, in-8o, p. 153 sv. 245-46, etc.

(7) BN. fr. 12.574, pages sans numéros.

(8) C'est la scène reproduite le plus fréquemment par les miniaturistes, BN. Anc. f. fr. 6.749, f. 282 ro ; Arsl 5.070 f. 47 ro ; BN. fr. 50 f. 195 vo ; Lat. 17.294, f. 515 ro ; fr. 192, f. 226 vo; fr. 14, f. 47 ro; fr. 239, f. 150 vo ; fr. 364, f. 18 vo, etc.

Digitized by Google

que le mari passait au quatrième doigt de sa femme (1). Ensuite était célébrée une messe au cours de laquelle un voile était étendu au-dessus des conjoints. On plaçait auprès d'eux l'enfant né avant le mariage et il était ainsi légitimé (2).

La mariée n'était pas en blanc comme aujourd'hui; ses insignes caractéristiques sont une couronne, soit de fleurs, soit d'orfèvrerie, et les cheveux flottants. On disait d'une jeune fille de mauvaise réputation qu'elle était indigne de se présenter à l'église en cheveux pour la bénédiction nuptiale (3). Selon M. Quicherat, l'usage des femmes, à la fin du moyen-âge et plus tard encore, fut de se marier en rouge (4). A en juger par les miniatures, cet usage était loin d'être général. Dans certaines contrées, on se mariait en noir (5), en souvenir des parents trépassés; ailleurs, ce n'était que le lendemain, pour le service mortuaire, qu'on avait coutume de célébrer ce jour-là (6).

La messe est suivie du festin auquel sont conviés les parents et les amis. Les miniaturistes représentent de préférence les banquets seigneuriaux; mais les repas de noces bourgeoises, moins solennels, étaient peut-être plus gais et d'ailleurs très plantureux. La salle, souvent louée, était tapissée, « parée de mays et de jonchée, » des ménétriers égayaient l'assistance (7); la dépense,

(1) On croyait qu'une veine faisait communiquer ce doigt avec le cœur, texte d'Isidore cité par M. Darsy, *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXVIII, 1885, p. 571 ; et Gay, v° Anneau.

(2) Textes dans Du Cange, v° pallium.

(3) De Calonne, *Vie municip. au* xv° *siècle dans le nord de la France*, 1880, in-8°, p. 110. Coll. de Doc. inédits relatifs à Troyes, Tr. 1886, in-8°, t. III, p. 103. Il y avait des coiffeuses de mariées (Gay v° Achemeresse). Quelques-unes se contentaient des services de leurs chambrières (*Anc. poésies franç.*, édit. Elzévir, t. I, p. 101). En Normandie, au xvi° siècle, la mariée se faisait prêter pour la circonstance, par ses parents et amis, des bijoux et des vêtements (*Journal du sire de Gouberville*, publié par l'abbé Tollemer, 1880, p. 560).

(4) Hist. du Costume, 1876, p. 313.

(5) *Bull. de la Soc des sc. de l'Yonne*, vol. 40, p. 390, art. de M. Quantin; *Bull. de la Société scientifiq. de la Corrèze*, t. II, p. 496, note 1; De Calonne, *Vie agric. sous l'anc. régime dans le nord de la France*, P. 1885, in-18, p. 279.

(6) Aug. Digot, *Hist. de Lorraine*, 1856, in-8°, t. III, p. 179.

(7) *Anc. poésies franç.*, t. II, p. 8. Sur le louage des ménétriers aux fêtes privées, voy. Fr. Molard, *Les Musiciens d'Auxerre au* xvi° *siècle*. Auxerre 1886, pièce in-8°; B. Bernhard, *Les Ménétriers de Paris dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. III, IV, V. *Sur l'ordonnance d'un grand repas au moyen-âge*, Introd. de M. J. Pichon au Ménagier de Paris, t. I, p. XXXIX et suiv. (P. 1847, in-8°).

Digitized by Google

fort onéreuse, était parfois partagée par les invités (1), mais alors même qu'ils n'avaient rien à débourser, il y avait toujours des mécontents (2). Cependant les ordonnances durent être souvent renouvelées contre la somptuosité de ces banquets où se pressaient cent à cent cinquante convives (3).

Après le dîner, on danse (4), divertissement très apprécié, malgré les anathèmes des prédicateurs (5). Dans la salle, on ne sent que muguets, marjolaines, romarins et giroflées (6). Enfin, la fête finie, les jeunes gens retirés, la mère, les cousines et amies de la mariée la mènent à sa chambre, la mettent au lit et partent en lui adressant leurs meilleurs souhaits (7). Le vin du coucher est servi et le mari arrive à son tour (8).

Le lit nuptial devait être béni avant la consommation du mariage. On trouve, dans un ancien rituel du cardinal de Pellevé, la formule de cette bénédiction (9). Les époux dévêtus étaient assis dans le lit ; le prêtre les aspergeait d'eau bénite, les encensait et prononçait la prière d'usage ; puis il prenait une coupe de vin, la bénissait, la présentait aux mariés, en buvait lui-même et la passait aux assistants (10).

Je n'insiste pas sur les prescriptions adressées aux nouveaux époux par l'église et tendant à leur imposer, pendant trois jours,

(1) Abbé Hanauer, *Etudes économiq. sur l'Alsace*, 1876-78, in-8°, t. II, p. 292. Cf. a. De Nore, *Coutumes, Mythes et traditions des provinces de France*, p. in-8°, 1846, p. 62-63.

(2) Eust. Deschamps, *Poésies morales*, édit. Crapelet, P. 1832, in-8°, p. 215-216.

(3) *Journal du sire de Gouberville*, p. 558 ; Ch. Gérard, *L'Anc. Alsace à table*, p. 106, Cf. Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, t. III, p. 231 ; L. Guibert, *La famille Limousine*, p. 62-63, etc.

(4) Les miniatures représentent surtout des rondes, Arsl 5.196, f. 169 r° ; Arsl 639 f. 44 v°; BN. fr. 288, f. 181 v° ; BN. fr. 50, f. 52 r°, etc.

(5) Ménot, ouvr. cité, f. 39, col. 3 ; cf. Fr. Robert, Dans « Le Château périlleux », xve siècle. (P. Pâris, *Les Manusc. franç.*, t. IV, p. 153.)

(6) *Poésies de Coquillart*, édit. elzévir, t. I, p. 250.

(7) *Les cent Nouvelles nouvelles* (86).

(8) BN. fr. 12.574. Texte intéressant au Chap. du mariage d'Olivier. — Mariage de Fauvel, citations dans P. Pâris, Mss fr. I, 316-321. Les jeunes gens de la localité se faisaient donner, en argent ou en nature, le Cochet, vin de la mariée, etc. Du Cange v° Cochetus.

(9) Cité p. C. Leber, *Collect. de Dissert.* t. XI, 3e dissert.

(10) Intéressante miniature du très chevalereux comte d'Artois, édit. Barrois, P. 1837, in-4°, p. 27. Cf. Chardon, *Hist. des Sacrements*, t. VI, p. 151-153. Depuis le xviie siècle, les mariés assistaient à cette cérémonie debout et vêtus.

Digitized by Google

la réserve du jeune Tobie (1). Quelques-uns s'y conformaient (2), mais la plupart n'en tenaient aucun compte, comme le prouve l'usage du chaudeau qu'on leur apportait au courant de la nuit (3) et qu'il leur fallait boire au milieu de plaisanteries inconvenantes. On sait que cette coutume était pratiquée naguère encore dans la plupart de nos provinces (4).

Un autre usage bien connu est rappelé par une peinture du curieux roman de Fauvel et le texte en complète le sens (5). Il s'agit du charivari qu'on donnait aux veufs qui se remariaient. Les acteurs, souvent masqués, frappaient à grand bruit sur des ustensiles de cuisine et accompagnaient cette musique des gestes et des postures les plus libres. M. G. Peignot a écrit l'histoire de cet abus, né de la défaveur avec laquelle l'église voyait les secondes noces et qui survécut d'ailleurs aux défenses ecclésiastiques (6).

IV.

Quelqu'un tombait-il malade, les amis, hommes et femmes, accouraient en grand nombre (7). On envoyait de son « *eau* » au médecin qui, sur ce seul renseignement, donnait ses conseils à distance (8), quand il ne venait pas en personne tâter le pouls de son client (9) et l'interroger. Mais, comme la thérapeutique n'était pas plus avancée que l'hygiène, le mal, combattu par des

(1) *Roger de Collerye*, p. 118, édit. elzévir.; Oliv. Maillard, *Sermons. dominic.* f. 27, col. 2; Chardon VI, 160.

(2) Guigue, *Livre de raison d'un bourgeois de Lyon au* XIV*e siècle.*

(3) *Roger de Collerye*, p. 118; *Anc. Théâtre franç.*, édit. elzévir, t. I, p. 218; Et. Pasquier, *Rech.*, *Amst.*, 1723, in-f°, liv. VI, ch. 36, col. 654. Thiers, *Traité des superst.* IV, 548.

(4) A. Lamarque, *Usages et chansons popul. de l'anc. Bazadais*, Bordeaux, in-8°, 1845, p. 54 sv.; Pilot de Thorey, *Usages du Dauphiné*, Grenoble, s. d., p. 129; A. de Nore, p. 90-92; Laisnel de la Salle, *Croyances et lég. du Centre de la France*, P. 1875, t. II, p. 52-53; J. Grenier, *La Brie d'autrefois*, 1883, in-12, p. 38.

(5) BN. fr. 146 f° 34 r°. Voy. Du Cange : *Caria* 2, *Carivarium*, *Chalvaricum*.

(6) *Hist. du Charivari*, par le docteur Calybariat, P. 1833, in-8°.

(7) *Journal du sire de Gouberville*, p. 268.

(8) *Ibid.* p. 237 et Ch. Bourdigné, *Lég. de P. Faifeu*, P. 1723, in-12, p. 55.

(9) BN. fr. 50, f. 149, r°. Les médecins savaient mettre à couvert leur responsabilité : le 14 juillet 1541, un malade prêt à subir une opération dangereuse, déclare d'avance, par devant notaire, qu'il pardonne sa mort à son opérateur. (P. Raymond, *Mœurs béarnaises*, Bordeaux, in-8°, 1873).

Digitized by Google

remèdes inutiles ou dangereux, ou par des procédés de sorcellerie, l'emportait définitivement. Le malade mettait ordre à ses affaires temporelles et dictait son testament au notaire en présence du prêtre et de parents et voisins plus ou moins nombreux. Souvent le testament avait été rédigé en pleine santé ; un contemporain de Charles VI nous en donne la raison : « Pour ce que, aucunes fois, l'en fait faire aux malades testaments en temps qu'ils sont si agrevez de maladie que à peu savent ilz qu'il dient (1). » Une fort jolie miniature nous introduit dans une chambre bourgeoise du xve siècle (2), le malade couché nu, selon l'usage d'alors, la tête couverte d'un linge noué sur le devant, dicte ses dispositions au notaire assis sur un escabeau et vêtu d'une robe verte ; celui-ci, son écritoire à la main gauche, écrit sur ses genoux ; le rouleau de parchemin paraît être de longueur modeste (3) ; à gauche du testateur, un prêtre en soutane noire, les mains jointes, écoute avec componction ; au pied du lit, un jeune clerc en aube et robe rouge ; trois hommes et trois femmes, dont l'une tient un cierge allumé, assistent à cette scène. Il est probable qu'aucun d'eux n'est oublié ; le malade recommande son âme à Dieu et aux saints, règle ses funérailles, fonde des messes et des anniversaires, et détaille ses legs en faveur de l'église, des établissements charitables, des pauvres, des prisonniers, de ses parents et amis, des valets et chambrières ; il n'oublie pas d'ordonner des restitutions, si sa conscience lui prescrit d'en faire, car, à l'heure de la mort, on devient singulièrement juste et prodigue d'un bien qui ne vous appartient plus (4).

Un prêtre apporte le viatique, précédé d'un clerc qui agite sa clochette (5), et tient une lanterne (6) ou un cierge souvent dû à quelque fondation testamentaire (7). Sur son passage, les fidèles

(1) Tuetey, *Testaments*, recueil cité, p. 304. — La formule ordinaire signifie « pour ne pas être surpris par la mort ».

(2) BN. Anc. f. franç. 9.387, reproduite dans le *Costume historique* de M. Racinet (P. Didot), planche 213.

(3) Celui de l'Évêque de Troyes, H. de Poitiers (1370) est long de quinze mètres. (Al. Assier, *Archives curieuses de Champagne et de Brie*, Troyes, 1853, in-8°, p. 70-72.

(4) Tuetey, passim. — Sur les questions de droit relatives aux testaments ; P. Viollet, *Précis de l'Hist. du droit franç.*, t. II, in-8°, 1886, p. 767 et suiv.

(5) BN. fr. 449, f. 94 r°.

(6) Monteil, *Hist. des Français des divers Etats*, in-12, 1853, t. II, p. 194.

(7) Abbé Galabert, *Bull. de la Société de Tarn-et-Garonne*, t. XII, 1884, p. 184.

Digitized by Google

s'agenouillent et beaucoup l'accompagnent (1). Bien souvent c'est un ecclésiastique ami, ou un parent, que le malade a demandé pour entendre sa confession et lui administrer les derniers sacrements (2). Le mourant communie dévotement, les mains jointes, à la lueur du cierge tenu par le clerc (3). Quant à l'Extrême-Onction, au XIIIe siècle encore, elle se donnait avant le viatique (4). Il était d'usage d'allumer alors treize chandelles autour du lit du malade (5); toutefois, nous n'observons pas cette particularité dans le triptyque de Roger Van der Weyden, du Musée d'Anvers.

Le malade vient d'expirer (6); des femmes du dehors accourent et s'offrent pour l'ensevelir (7); Souvent le mort est enveloppé dans le linceul tel qu'il était couché en son lit (8); d'autres fois, au contraire, on le revêtait de ses meilleurs habillements (9); les grands personnages étaient exposés en costume d'apparat; les ecclésiastiques parés de leurs insignes sacerdotaux (10). Quelquefois aussi des laïques demandaient à être ensevelis en habits de moines (11). Le linceul, en toile de lin, était disposé de façon que

(1) Synode de Trèves 1227, Syn. d'Avignon 1326, dans Hefele, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, t. VIII, p. 197 et t. IX, p. 514.

(2) Abbé Galabert, art. cité, p. 187.

(3) BN. fr. 166, f. 127 r°; Lat. 17.294, f. 437 r°.

(4) Chardon, *Hist. des Sacrem.*, t. IV, p. 404 sv.

(5) Al. Assier, *Archiv. cur.*, p. 76-78, XIVe siècle; Rituels d'Autun 1503 et de Périgueux 1536. J.-B. Thiers, *Traité des superst.*, IV, 367.

(6) L'âme s'échappe de la bouche du mourant sous forme d'une petite figure nue qu'un ange reçoit (BN. Lat. 17.294, f. 611 v°); ailleurs c'est le diable qui la saisit (BN. fr. 167, f. 172 v°). Sur les fins chrétiennes au moyen-âge et depuis, Cpr. de Ribbe, *une Famille au* XVIe *siècle*, P. 1868, in-12, p. 68-70, note.

(7) Duplès-Agier, *Registre du Châtelet*, t. II, p. 81 (P. 1861-64, in-8°). Des religieuses s'acquittent de ce soin pour un chanoine de Troyes, XIVe siècle, Al. Assier, ouvr. cité, p. 76-78.

(8) BN. Lat. 17.294, f. 508 r°, 543 v°; fr. 239, f. 125 v°. Une femme coud le défunt dans le linceul. Cet usage avait-il pour but, comme en Lorraine, d'empêcher le mort de revenir effrayer les vivants? (Aug. Digot, *Hist. de Lorraine*, 1856, t. III, p. 180).

(9) Dr Puech, ouvr. cité, p. 501, note 2. Forestié, *Bull. de la Société de Tarn-et-Garonne*, t. XII, 1884, p. 134.

(10) Arsl 5075, f. 70 v°; BN. fr. 166, f. 69 v°; cf. D. d'Arcq, Frais d'enterrement au XIVe siècle, dans *Mém. de la Société d'histoire de Paris*, t. IV, 1877; Al. Assier, ouvr. cité, p. 76-78, etc.

(11) G. Peignot, *Choix de Testaments*, P. 1829, in-8°, t. I, p. 53-54 (en 1282). De Calonne, *Vie municipale*, p. 30 (en 1504).

Digitized by Google

la croix rouge dont il était marqué fût sur la poitrine du défunt (1). Auprès de lui brûlaient des cierges ; à ses pieds étaient le crucifix et le bénitier. La salle était tendue de noir ainsi que l'allée de la maison ; parents et amis venaient prier pour lui et jeter sur son corps de l'eau bénite (2).

Les veillées funèbres furent, en certains pays, l'occasion de singuliers scandales. Les Lorrains, excités par des tranches de pain grillées et trempées dans du vin chaud, s'y livraient à des jeux bruyants (3) et, en Angleterre, on allait jusqu'à y commettre des adultères (4). D'ailleurs, ces veillées n'avaient pas toujours lieu, car il arrivait d'inhumer le défunt quelques heures seulement après le dernier soupir (5).

Les successions devaient être fort diminuées, non seulement par les legs pieux ou charitables qu'imposaient les mœurs du temps, mais par les frais de toute sorte que la mort entraînait. Il fallait compter avec le notaire chargé d'inventorier les biens du décédé (6), avec les prêtres et moines payés pour assister aux funérailles et aux services ordonnés par le testateur (7), avec les pauvres, dont l'importunité était telle, qu'il fallait avoir recours aux sergents du Chatelet pour les écarter (8), avec les crieurs qui, en nombre variable, vêtus de noir, aux armes du défunt, et agitant une clochette, parcouraient les rues en invi-

(1) Arth. Murcier, *La Sépulture chrétienne en France*, P. 1855, in-8°, p. 27 ; Monteil, *Traité des Matériaux manuscrits*, t. I, p. 48-49, d'après un livre d'heures du XIVe siècle.

(2) Tuetey, *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VI*, p. 177 ; *Œuvres du roi René*, publié par le comte de Quatrebarbes, P. in-4°, 1845-46, t. I, p. CXXXV ; D. D'Arcq, ouvr. cité, p. 129 sv., 134 sv. ; Louandre, *Hist. d'Abbeville*, 1834, in-8°, p. 401. Cf. *Dict. des rites*, *encyclop. Migne*, t. I, col. 1182 et suiv.

(3) Ch. Gérard, *Anc. Alsace à table*, p. 308.

(4) Syn. de Londres, 1342, Hefelé, IX, 572.

(5) *Journal du sire de Gouberville*, p. 242-43 et p. 576. Aussi courait-on grand risque d'être enterré vivant, en un temps de si profonde ignorance médicale. J. Boutillier (1402), auteur de la *Somme rurale*, écrit dans son testament « Moy mort et expiré, je supplie que de moy ensevelir soit attendu par l'espace de douze heures ou environ, afin que apperçu soye tout expiré. » *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. IX, art. s. Boutillier.

(6) D. d'Arcq, ibid., p. 129 sv.

(7) Voy. Tuetey, passim. — C. Arnaud, *Hist. d'une Famille provençale*, Marseille, in-8°, 1884, t. I, p. 439 sv.; II, p. 11 sv.; p. 71. — *Bull. de la Société scientif. de la Corrèze*, t. II, p. 299-301.

(8) D. d'Arcq, article cité (36).

Digitized by Google

tant les bonnes gens à prier pour son âme et à se rendre à ses obsèques ; ces crieurs louaient des cotes noires pour la cérémonie, aidaient, après son achèvement, au rangement du matériel funèbre et servaient au repas qui suivait l'enterrement (1).

Le cérémonial des funérailles avait été généralement réglé par le testateur ainsi que les neuvaines, les trentaines, les annuels ; souvent des chapellenies étaient fondées pour assurer à l'âme des prières perpétuelles et, comme les chapelains, les prêtres obituaires étaient nombreux dans les villes et les campagnes (2). Les hommes de ce temps pensaient volontiers à la mort : la légende des Trois-Vifs, la danse Macabre, peintes aux murs des églises et des cimetières, la mettaient sans cesse sous leurs yeux et leur foi robuste ne s'en effrayait guère. Les riches personnages faisaient peindre par anticipation leur propre enterrement sur leurs livres d'heures (3). On vit même, en 1296, un évêque de Ratisbonne, et en 1327, un consul de Toulouse, fournir des précédents à la lugubre fantaisie de Charles-Quint (4).

Le clergé est allé procéder à la levée du corps en entonnant les *Exaudi* (5), et le convoi s'avance vers l'église au chant des psaumes. D'abord marchent les crieurs en cotes de deuil armoriées ; des *deuillants*, couverts de vastes manteaux noirs et de chaperons embronchés qui cachent leur visage, tiennent des cierges allumés ; puis ce sont des clercs avec la croix et l'eau bénite ; le cercueil sous un drap d'or à croix bleue, porté par d'autres deuillants et des deux côtés duquel se succèdent des pauvres habillés de noir et des cierges ardents à la main ; derrière, suivent l'officiant en chape bleue ornée d'or, les prêtres en surplis sur des robes bleues, rouges, vertes, les uns tête nue, d'autres coiffés du haut bonnet, la famille sous le manteau et le chaperon embronché, les amis vêtus soit de deuil, soit de costumes aux couleurs vives (6).

(1) Tarbé, *Recherches histor. sur Sens* (Sens, 1838, in-8°, p. 457 sv.); Bourquelot, *Hist. de Provins*, P. 1839, in-8°, t. II, p. 257 sv.; Gay v° crieurs ; D. d'Arcq, art. cité (38, 63, 92). G. Peignot, *Choix de Testam.*, I, p. 192 sv.

(2) Abbé Galabert, *Les Prêtres dans les campagnes au moyen-âge*, (Rev. des Sociétés sav., 7e série, t. IV, p. 112).

(3) Lecoy de la Marche, *Les Manuscrits et la Miniature*, p. 224 (Bibl. de l'Enseig. des Beaux-Arts).

(4) J.-B. Thiers, t. III, p. 187-188 ; Hefele IX, 524.

(5) Abbé Galabert, *Bull. de la Soc. de Tarn-et-Garonne*, t. XII, 1884, p. 183.

(6) Je suis, en la complétant, la belle miniature qui se trouve au commencement du Manuscrit français 12.574. J'ajouterai quelques observa-

Digitized by Google

tions d'après l'ordre du cortège : 1° Selon M. de Linas (*Revue de l'Art chrétien*, t. III. 1859, p. 235), les miniaturistes multiplient les *deuillants* pour faire comprendre qu'il s'agit de la grande famille catholique et non d'un individu isolé. Dans l'ordre naturel des choses, un ou deux proches parents devaient seuls porter le manteau et le chaperon noirs. Cette opinion me paraît inexacte. Un document de 1555 (Gay v° Embrunché) nous montre deux cents pauvres ainsi accoutrés aux obsèques de Jehanne de Castille. — Si votre femme veut aller à un enterrement, dit Eust. Deschamps, il lui faut une robe d'étoffe brune et un manteau pour faire le deuil (édit. Crapelet, p. 206). Dans le Dauphiné, l'usage des manteaux noirs et des cierges allumés se perd (Pilot de Thorey, ouvr. cité, p. 150). En Berry, les femmes de la campagne mettent pour deuil la capiche, espèce de manteau à large capuchon qui les cache entièrement (L. de la Salle, II, 73). Il en était ainsi, naguère encore, en Languedoc, même pour de simples connaissances assistant à des funérailles. — 2° La couleur du poêle ne doit pas étonner. Voici d'autres exemples : bleu (Lat. 17.294, f. 22 r°); rouge (id. f. 472 v°); jaune à croix rouge (id. f. 641 v°); drap d'or à ornements noirs (Anc. f. lat. 920, f. 193 r°). Il en est cependant de noirs à croix violette (BN. fr. 166, f. 17 r°); à croix rouge (BN. fr. 606, f. 42 r°). — 3° Les ecclésiastiques décédés étaient portés par des clercs : l'Evêque de Troyes, Henri de Poitiers (1370) par dix prêtres; un chanoine de Troyes (1384) par quatre chapelains ; les laïques l'étaient par des laïques, selon la règle de l'Eglise (*Dict. des rites* v° Enterrement). Le mayeur d'Amiens est porté par des religieux de Saint-François, mais il a été enseveli en habit de cordelier (De Calonne, *Vie municip.*, p. 30). J. Boutillier (Test. cité) veut que sa bière soit confiée à huit pauvres. Les porteurs étaient parfois en costume civil ordinaire (Arsl 3479, p. 535). Pour les princes, on se servait d'un chariot (BN. fr. 2.646, f. 339 r°); de même pour Duprat, à Sens (Tarbé, p. 457 sv.). Les chevaux étaient couverts de noir et conduits par des hommes en deuil. Les chariots ne servaient pas seulement aux grands personnages, l'Hôtel-Dieu, en 1533, en possédait un peint en noir et en blanc (Brièle, *Choix de Docum. pour servir à l'hist des hôpitaux de Paris*, in-4°, t. III, 1883, p. 179). — 4° Pour une personne aisée, le convoi était fort nombreux : aux prêtres (un testateur en demande 150, Galabert, *Les prêtres dans les campagnes au moyen-âge*) et religieux des divers ordres (Tuetey, *choix de Testam.*, passim.), il faut ajouter les pauvres, dont un nombre déterminé, treize ordinairement, en cottes et chaperons de drap noir, tenaient des torches (Tuetey, p. 417 sv., 577 sv., 622 sv.); une foule d'autres assistaient aussi au service pour avoir la rétribution promise (Tuetey, ibid., p. 335 sv., 383 sv.), les proches et les amis. — Le Synode de Marciac, Gers (1326) interdit l'usage des pleureuses qui, par leurs cris, troublent le service divin (Hefelé, IX, 522). Cette coutume a néanmoins subsisté jusqu'à nos jours en Dauphiné (Pilot de Thorey, p. 150), et dans la montagne Noire (A. de Nore, p. 92-95). — 5° Les prêtres sont parfois en chape noire (BN. Anc. f. lat. 920, f. 193 r°, fin du xve siècle ; Lat. 18.014, *Heures de Louis, duc d'Anjou*, f. 134 v°). Le plus souvent leur costume est de couleur.

Digitized by Google

A l'église (1), la bière est placée entre quatre cierges allumés (2); des écussons aux armes du trépassé sont disposés autour du poêle (3), e tl'encens brûle dans des pots de terre (4). On dit, s'il y a lieu, l'office des morts et la messe pendant laquelle se présente l'offrande (pain, vin et luminaire) (5), puis le célébrant fait l'absoute (6), et l'on se rend au cimetière où le sonneur a déjà préparé la fosse (7). Le cortège se range tout autour. Le corps est descendu au fond de sa dernière demeure, soit dans la bière (8), soit simplement enveloppé du linceul (9). Le célébrant, en robe violette, surplis, avec l'étole noire, verse la première pelle-

(1) Syn. de Cognac, 1260 : On ne doit enterrer personne avant d'avoir apporté le corps dans l'église de la paroisse ; là, en effet, on saura mieux qu'ailleurs si le défunt n'était pas excommunié (Hefelé, VIII, 482). Cf. Quantin, *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne*, t. II, 1848. Intérêt hist. des actes notariés, Testaments. — Les funérailles étaient pour l'Eglise une occasion de bons profits ; outre l'offrande et les chandelles (*Fabliaux*, édit. de Montaiglon et Raynaud, t. II, p. 197-198) elle gardait le parement posé sur la bière (Tuetey, passim.; Germain, *Hist. de la comm. de Montpellier*, t. III, p. 241-42 ; *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. II, p. 97-108). Sur les exigences des curés à Dijon. voy. J. Simonnet, (*Doc. inéd. pour servir à l'hist. des instit. et de la vie privée en Bourgogne*, Dijon, 1867, in-8°, p. 275) et à Montpellier, voy. Germain, ouvr. cité, t. III, p. 243. note 1.

(2) BN. fr. 166, f. 17 r° ; fr. 119, f. 369 v°. Parfois elle est sous un ciel qui porte aussi des cierges allumés (BN. fr. 606, f. 43 r° ; Lat. 17.294 f. 23 r°, etc.)

(3) D. d'Arcq, ouv. cité, p. 129 sv.

(4) BN. Lat. 18.014, f. 134 v°. f. 217 r° ; cf. Al. Assier, *Lég., curiosités et trad. de Champ. et Brie* (P. 1860 in-8°), fun. de Rich. Picque, archev. de Reims, 1389.

(5) *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, t. II, p. 97-108 ; *Bull. de la Soc. de Tarn-et-Garonne*, t. XII, 1884, p. 183.

(6) BN. Lat. 17.294, f. 627 v°, 628 r°.

(7) Voy. la très remarq. miniature du Ms 638 de l'Arsl (Heures Lat.) f. 75 r° ; le convoi sort de l'église et entre dans le cimetière. Cf. Al. Assier, *Archives cur.*, p. 76-78.

(8) *Fabliaux*, édit. citée, t. II, p. 175-176.

(9) BN. fr. 166, f. 144 r° ; anc. f. lat. 920, f. 36 v° ; fr. 239, f. 1 r°. Monteil (*Traité des Matér. manusc.*, I, 48-49) cite une miniature du XIVe siècle où le cercueil-omnibus est remporté vide, tandis qu'on inhume le mort. C'était l'usage pour les pauvres gens, et il subsistait naguère en divers lieux des Hautes-Alpes (A. de Nore, p. 10-11). Des bourgeois, par humilité, voulaient être enterrés de même (Dr Puech, ouv. cité, p. 500-502).

Digitized by Google

tée de terre, puis le fossoyeur continue sa tâche ; le prêtre jette de l'eau bénite en disant les dernières oraisons (1).

Les Heures latines de Loys de Laval mettent sous nos yeux, par une splendide miniature, la fin de l'enterrement. Au fond, un paysage ; une ville entourée de murailles et que dominent de grands édifices ; une rivière où glisse une barque et que franchit un pont défendu aux extrémités par des tours ; en avant, un cimetière clos de murs. La cérémonie se termine ; on achève de combler la fosse devant laquelle sont quelques personnes en vêtements de couleurs voyantes et un nombreux cortège de manteaux et chaperons noirs ; un de ceux-ci, à genoux près de la tombe, prie les mains jointes ; devant lui est un vase pour l'eau bénite ; en arrière, un de ces personnages en deuil, les mains jointes aussi, est debout, et deux personnes qui ont rejeté leur capuchon, paraissent le soutenir et le consoler. Le cortège ecclésiastique se retire ; le porte-croix est déjà à la sortie du cimetière, suivi de nombreux prêtres et de l'officiant (2).

Tandis que se donne au clergé, à la famille et aux amis le repas des funérailles (3), tristement commencé, plus gaiement fini et au cours duquel on propose souvent à la veuve un nouveau mariage (4), le défunt est entré au repos définitif. Ni les prières dites sur sa tombe aux époques fixées par lui (5), ni même les danses auxquelles on se livre trop souvent dans les cimetières (6), ne troubleront son sommeil, aussi inconscient de la douleur de ses proches que des ébats des voleurs et des filles de joie (7) qui, la nuit, exercent parfois leur métier en ce lieu consacré par l'église, à la lueur du fanal des morts (8).

(1) BN. fr. 9.186, f. 26 v°.

(2) BN. anc. f. lat. 920, f. 200 v°.

(3) Voy. Tuetey, *Test.*, les textes qu'indique la table. — Après les obsèques de l'archevêque de Reims, Richard Picque, 1389, le repas funèbre réunit 320 personnes de distinction (Al. Assier, *Lég. curieus.*, etc.) Cf. Arnaud, t. II, p. 71 ; Ch. Gérard, p. 305 ; *Journal du sire de Gouberville*, p. 572 ; Tarbé, *Rech. sur Sens*, p. 460, et pour la coutume naguère encore subsistante en divers lieux ; Pilot de Thorey, p. 155 ; De Nore, p. 170-171 ; L. de la Salle, II, 79 ; Dr Bogros, *le Morvan*, etc.

(4) *Fabliaux*, édit. citée, t. II, p. 198-200 et les travaux indiqués à la fin de la précédente note.

(5) Tuetey, *Testam. de 1404*, p. 372 sv.

(6) Martène, *Thes. nov. anecdot.*, t. IV, p. 935.

(7) Michelet, *Hist. de France*, L. IX, ch. 3, fin.

(8) Viollet-Leduc (*Dict. d'Archit.*, VI, p. 154 sv.) suivi par M. du Cleuziou (*L'art national*, t. II) y voit la continuation d'un culte des peuples

Digitized by Google

anciens pour le feu. M. l'abbé Lecler (*Étude sur les lanternes des morts*, Limoges, 1882-85, in-8°, 1re partie, p. 96) rejette cette opinion. Ne faut-il pas voir dans cet usage un acte irréfléchi de respect, comme pour les cierges allumés en plein jour aux cérémonies religieuses et auprès des défunts ?

Digitized by Google

JACOB MOREAU

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE

Par M. C. Moiset.

Je me propose de parler d'un de mes anciens compatriotes. J'aurai à me garder d'un double écueil : d'une part, tendance à l'éloge suggérée par l'amour propre local; d'autre part, propension à la critique résultant d'une divergence de vues politiques complète. Ce qui me rassure toutefois, c'est que ces deux inclinations opposées pourront se faire contrepoids; de telle sorte qu'un peu de volonté aidant, j'arriverai, j'espère, à être impartial.

La figure que j'ai à reproduire présentant plusieurs aspects, tenter de l'esquisser d'un seul trait serait s'exposer à la rendre incomplète ou confuse. Nous l'examinerons donc successivement sous ses différentes faces, dépeignant tour à tour *l'Homme*, *l'Écrivain*, *l'Archiviste*.

I.

L'HOMME.

Jacob Moreau naquit à Saint-Florentin, le 20 décembre 1707. Il appartenait à une famille de robe : son père avait le titre d'Avocat au Parlement.

Moreau alla faire ses études de droit à Aix ; il y fut reçu avocat et devint Conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence. Mais il ne fit que passer dans la magistrature. Au bout de peu de temps, il alla se fixer à Paris avec l'intention de se consacrer aux lettres. Il ne tarda pas cependant à y exercer la profession d'avocat. Doué d'aptitudes très variées, travailleur infatigable, tout en suivant le barreau il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire, de la morale et de la philosophie politique.

Digitized by Google

En 1759, il entra au Contrôle général des finances à la suite de circonstances que, sans les chercher, il avait fait naître. Après l'arrêt du Parlement de Paris du 18 mars 1755, qui frappait comme d'abus l'exécution de la bulle Unigenitus, défendue avec acharnement par le Clergé, Moreau avait publié une brochure (1) dans laquelle, se tenant à égale distance des ardeurs des deux camps, il exposait des principes propres, selon lui, à servir de base à une conciliation. Cet écrit avait été remarqué notamment par le maréchal de Noailles, qui croyait, lui aussi, qu'un rapprochement entre les deux puissances ennemies n'était pas impossible. Pressentant qu'on pouvait attendre davantage du jeune écrivain, le maréchal lui fit demander presque aussitôt de préparer un travail contre les procédés qu'employait la Cour de Londres pour troubler l'Europe. Il va sans dire que la demande fut accueillie avec empressement. L'avocat, élargissant le prétoire, commença, comme il le dit plus tard avec plus de justessse que de modestie, *la défense de toute la nation française*, qu'il continua pendant trois années. Il donna à sa composition la forme de lettres qu'il réunit par la suite sous le titre de : *l'Observateur hollandais*. Cette série de lettres répondit pleinement à l'attente de celui qui l'avait suscitée. En marque de sa satisfaction, le maréchal fit offrir à l'auteur par M. de Silhouette, qu'il avait placé au *Contrôle général des finances*, d'entrer dans cette Administration. Ce ne fut pas sans hésiter que Moreau accepta ces propositions. Il ne se décida que sur les instances du maréchal et sur l'assurance que lui donna Silhouette « *qu'il aurait un ami dans le Ministre avec lequel il travaillerait* ». Bref, un Bureau spécial fut créé pour Moreau au Contrôle général ; il en prit possession avec le titre d'*Avocat des finances*.

Ce n'était certes pas une sinécure que le poste qui venait d'être conféré à Moreau. M. de Boislisle, dans l'Avant-propos de sa *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces*, donne à ce sujet des renseignements qui ne laissent aucun doute. « Les ministres de Louis XV et de Louis XVI, dit-il, ne manquèrent pas d'utiliser les facultés spéciales de l'*avocat des finances*. Sans lui, il leur eût été impossible, comme à Colbert, s'il n'avait eu des Baluze, des Carcavy et des Clairambault, qui s'inspiraient de son ardeur et de son esprit d'initiative, il leur eût été impossible, dis-je, d'opérer avec une si profonde connaissance de chaque matière des réformes

(1) Lettre du Chevalier *** à M***, Conseiller au Parlement, ou Réflexions sur l'arrêt du Parlement du 18 mars 1755.

Digitized by Google

et des améliorations auxquelles l'histoire veut bien rendre quelque justice. Il est peu de questions importantes pour le gouvernement dans lesquelles on ne retrouve des traces de son intervention et de son activité universelle. Il fournit à Silhouette et à Bertin (successeur de Silhouette) les éléments d'une réorganisation générale de l'administration des finances. »

Les précieux manuscrits de Moreau, qui nous ont été heureusement conservés, contiennent en minutes autographes les premiers projets relatifs à la création des vingtièmes, et divers Mémoires de la plus haute importance fournis au Contrôle général sur l'autorité du Conseil et de ses Commissions, sur celle des Cours des aides ou Chambres des comptes, etc. — On attribua aussi à Moreau la rédaction des préambules des Edits Maupeou : d'où l'appellation de *Moreau préambule* qui lui fut donnée. C'était le pendant du surnom ironique infligé au Conseil institué par Maupeou en remplacement du Parlement.

En 1774, aussitôt après que Louis XVI fut devenu roi, Moreau fut nommé Historiographe de France. Cette sorte de don de joyeux avènement était, de la part du nouveau monarque, un acte de reconnaissance. Quelques années avant, Moreau avait été chargé par le Dauphin, père du duc de Berry (depuis Louis XVI), de rédiger pour ses enfants un livre de morale, de politique et de droit public (1). La teneur du brevet du nouvel historiographe indique clairement le mobile qui avait dirigé le Roi : « Voulant récompenser les travaux auxquels le Sieur Moreau s'est livré jusqu'icy pour la composition de différents ouvrages destinés à l'éducation de Sa Majesté, comme aussi l'encourager à continuer et conduire à sa perfection celui dont le prospectus, dédié à Sa Majesté, a été rédigé d'après les idées et les vues de monseigneur le Dauphin, son père, Sa Majesté a cru devoir donner audit sieur Moreau une marque de sa protection et des bontés particulières dont elle l'honore. »

Ce titre d'historiographe était, d'ailleurs, purement honorifique : aucun traitement n'y était attaché.

Ne faut-il voir, tout compté, dans cette gracieuseté royale qu'un hommage d'élève à maître ? N'y avait-il pas aussi un dédommagement diseret d'une sévérité qu'avait eue pour Moreau l'ancienne Dauphine (Marie-Antoinette) ? Précédemment Moreau avait été désigné comme bibliothécaire de la Dauphine. Il avait préparé pour elle un cours d'histoire et un plan d'études. Mais ce travail

(1) Cet ouvrage fut édité en 1777 sous le titre de « *Principes de morale, de politique et de droit public puisés dans l'histoire de notre monarchie.* »

Digitized by Google

eut le défaut de ne pas être aussi séduisant pour celle qui en était l'objet que l'avait compté son auteur. Si bien qu'un beau jour, la Dauphine fit enjoindre à Moreau de remettre les clés de sa bibliothèque à un homme qui entendait d'une façon moins rébarbative l'éducation d'une princesse. De par ce caprice M. Campan lui fut substitué.

Cette déconvenue, au reste, n'était pas faite pour amoindrir le dévouement de Moreau à la dynastie. Et quoi donc eût pu y porter atteinte ? L'institution monarchique était, à ses yeux, un dogme auquel tout devait être sacrifié. Il eût dit volontiers comme Tertullien que le culte que l'on rend aux rois est « *la religion de la seconde majesté* ». A vrai dire, ainsi qu'on le verra plus loin, ce culte, par l'idée supérieure qu'il s'en faisait, par le rôle de bienfaiteurs qu'il imposait aux rois, ce culte était justifié. En ce qui le concerne, jusqu'à sa dernière heure il y demeura fidèle, mettant même un périlleux honneur à en témoigner par des signes extérieurs, après même que le représentant du principe fut tombé sous la hache du bourreau. A la mort de Louis XVI, Moreau, ainsi que sa femme, prit le deuil qu'ils portèrent l'un et l'autre jusqu'à leur dernier jour. Ce fut sans doute cette vaillance dans le regret qui fit croire à quelques écrivains que Moreau fut guillottiné. Il n'en est rien. Moreau finit de mort naturelle à Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye, en 1803. Pendant la Terreur, il fut protégé par la reconnaissance dévouée d'une famille de serviteurs (les Thureau), originaire de Venizy, près Saint-Florentin.

Si Moreau put se soustraire aux poursuites de la Terreur, il ne réussit pas de même, pendant la période de sa vie active, à échapper aux adversaires de ses idées. Il est vrai que, pour sa part, il ne les ménageait guère. Dans nombre de ses écrits on le voit prendre à parti les philosophes et les novateurs de toute sorte. On doit lui rendre cette justice toutefois que s'il critiquait vivement les doctrines, il avait toujours soin de respecter les personnes, à tel point que le plus souvent il ne les désignait pas. Au contraire, les ressentiments soulevés contre lui allèrent parfois jusqu'aux plus grosses injures. Un écho s'en fit même entendre un jour dans une séance de l'Assemblée nationale (14 août 1790), où quelques députés se livrèrent contre lui à des outrages empreints de la plus violente haine. Moreau y répondit par un Mémoire justificatif dans lequel il eut le bon goût de se montrer plein de dignité et de mesure. Cette modération, aussi bien, paraît avoir été de sa part moins le résultat d'un calcul que le produit naturel de son caractère. Au témoignage de ceux qui l'ont connu, Moreau, en toutes circonstances, savait se contenir et se

Digitized by Google

diriger. D'une courtoisie parfaite, il avait, en outre, une sorte de prédisposition à l'oubli des injures. A tous ces heureux dons il en joignait un autre qui venait les compléter : il était homme d'esprit. Lors même que ses adversaires n'eussent pas été forcés de le reconnaître, lui-même s'est chargé de nous en fournir la preuve indéniable. Cette preuve se trouve dans un petit recueil de divertissements poétiques qu'il fit paraître en 1781 sous le titre de : *Pot-pourri de Ville-d'Avray* (1). Son seul but, assure-t-il, en livrant à l'impression ces fantaisies, a été de donner satisfaction à quelques amis qui, depuis longtemps, lui demandaient de les réunir à leur intention. Il est visible, d'ailleurs, qu'il attacha peu d'importance à ce qu'il appelle « *ces bagatelles* ». A la manière dont il en explique l'origine, on pourrait même dire que leur composition fut surtout pour lui une mesure d'hygiène. « J'ai toujours fait grand cas, dit-il dans l'avertissement, de ces bêtises de société qui font vivre, et je serais bien fâché d'avoir été condamné de bonne heure à me les interdire; à cet égard, je prétends bien user et peut-être encore abuser dans ma vieillesse de la permission que j'ai prise autrefois : cela est nécessaire à ma santé, comme à celle de ma femme, et si, au milieu de mes vergers, il m'échappe encore quelques couplets, je veux avoir le droit de les faire aussi plats qu'il convient à mon régime.... Si la vanité d'écrivain avait eu quelque part à leur composition, de toutes les pièces de ce Recueil il y en aurait au plus vingt que j'eusse données même à mes amis; il n'y en a guère que douze que j'eusse laissé imprimer. » — Il faut convenir qu'on ne rencontre pas tous les jours un auteur, un poète surtout, qui parle de ses œuvres avec tant de renoncement et même d'irrévérence. Est-ce à dire qu'il faille le prendre au mot et confirmer le jugement qu'il porte sur ses vers ? En toute franchise ce serait être trop sévère. Non pas certes que ces petites pièces soient des merveilles à aucun titre; on aurait même peine à en distinguer les *douze* qui formaient la tribu favorite de l'auteur. Mais si aucune n'est chef-d'œuvre, toutes, ou du moins la plupart, sont empreintes d'une aisance d'allures, d'une pointe d'humour et de gracieuseté marquées au bon coin du siècle spirituel et aimable où Moreau vécut. Pour en donner une idée nous citerons une de ces fantaisies qui n'est pas des meilleures, mais qu'on choisira par ce motif qu'elle se rapporte à nos contrées. Laissons l'auteur

(1) L'auteur donna ce nom à son recueil parce que ce fut à sa campagne de Ville-d'Avray qu'il rassembla et choisit les pièces composées à différentes époques dont il est formé.

Digitized by Google

en faire connaître lui-même l'occasion : « La Ville de Coulanges, qui fournit un des meilleurs vins de l'Auxerrois et où jusqu'au bas des murs il n'y a pas un pouce de terre qui ne soit couverte de Vignes, avait beaucoup de vin et pas une goutte d'eau. Feu M. le Chancelier d'Aguesseau, qui avait autrefois possédé cette terre (1), y avait envoyé un Ingénieur (2) auquel on dut la découverte d'une source. Sous son successeur on trouva le moyen de la conduire jusque dans la Ville, et, en 1754, on projeta de décorer cette nouvelle fontaine.

Un ecclésiastique du diocèse d'Auxerre fit cette inscription latine (3) :

Hic Bacchum et Lymphas conjunxit fœdere certo
Connubialis amor ; tu semper utrumque marita.

Je traduisis cette inscription par ces vers :

Un hymne éternel, sur ces riches coteaux,
Unit le dieu du vin à la nymphe des eaux.
Habitans fortunés de ce séjour aimable,
Ne séparez jamais ces deux divinités,
Et que toujours Bacchus, sur votre table,
Ait son épouse à ses côtés.

Mais dès le soir même, on appela comme d'abus de ce mariage, et cette plaisanterie produisit la chanson qui suit :

CHANSON.

1

Quel hymen triste et sauvage
Pour un dieu tel que Bacchus !
Amis, de ce mariage
Appelons comme d'abus ;
C'est sans doute un Janséniste,
Dont la muse rigoriste
Imagina tout cela.
Je veux qu'en moins d'une année,

(1) Il la posséda jusqu'à 1712, époque à laquelle il la vendit à Jean de Contaut. La présence de Moreau à Coulanges s'explique par son alliance avec la famille de Contaut. Moreau fut marié deux fois. En premières noces il épousa une demoiselle de Coulanges, sœur de M. de Contaut ; en secondes noces il épousa une demoiselle O'Neill, descendante d'une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Irlande.

(2) L'ingénieur Couplet envoyé par d'Aguesseau en 1705.

(3) On a prétendu (pourquoi ?) que l'inscription était de Rollin. En réalité elle est de M. Vavasseur, vicaire à Coulanges en 1747.

Digitized by Google

Cette belle union-là
Ajt le sort de l'hyménée
Du noir époux d'Honesta.

2

Mais si Bacchus à la belle
Pour jamais était lié,
Serait-il toujours fidèle
A sa trop froide moitié ?
Un époux de sa naissance
D'une sotte dépendance
Ne s'affranchirait-il pas ?
Et pense-t-on que sa femme
Ait pour lui de tels appas
Qu'il ne puisse sans la dame
Paroître dans un repas ?

3

Non, le dieu de la vendange
Est un dieu trop bien appris
Pour ne pas suivre à Coulange
Les usages de Paris.
Que la déesse de l'onde
Contre lui tempête et gronde,
Bacchus s'en consolera ;
Et tandis qu'à la fontaine
La nymphe murmurera,
A cette table sans peine
Son époux nous suffira.

Et maintenant profitons, sans plus, de cette frêle passerelle du *Pot-pourri de Ville-d'Avray* pour aller à l'écrivain. La transition sera d'autant plus naturelle que la première de ses œuvres que nous rencontrerons sera encore une composition poétique.

II.

L'ÉCRIVAIN.

« Faute d'idée, il allait faire une ode, »

dit Béranger du bonhomme Hésiode, dans sa chanson du vin de Chypre. — On vient de voir que Moreau ne manquait pas d'idées. Le fait est pourtant que pour son début dans la vie littéraire il perpétra une Ode... une Ode sur la bataille de Fontenoy. Le principal mérite de cette élucubration fut de faire comprendre à l'auteur qu'il n'était pas né pour passer son temps à butiner sur l'Hymette.

Digitized by Google

Dès ce jour il abandonna de bonne grâce le culte public des Muses, se réservant seulement d'aller de fois à autre déposer sur leur autel quelques fleurettes.

Ce sacrifice accompli, Moreau entra dans sa véritable voie et commença la vaste série de travaux dans laquelle son érudition, sans cesse croissante, put se donner plein essor.

Il publia d'abord (1755) la *Lettre du Chevalier X.... à M. X....*, Conseiller au Parlement, dont il a été parlé.

De 1755 à 1757 parurent les quarante-sept lettres réunies plus tard sous le titre de l'*Observateur hollandais*, dont il a été aussi fait mention. L'objet de ces lettres était, comme l'on sait, de réagir contre la politique de la Cour de Londres et de faire que la Hollande cessât de n'être, selon le mot du Roi de Prusse, *qu'une chaloupe à la remorque d'un vaisseau de ligne.*

En 1757, premier coup de feu contre les Philosophes et les Economistes. Il intitula son pamphlet : *Nouveau Mémoire pour servir à l'Histoire des Cacouacs* (1). — Pourquoi *nouveau ?* C'est que dans le *Mercure de France* d'octobre de cette même année avait paru un *Premier Mémoire sur les Cacouacs.* Les deux Mémoires étaient-ils de même provenance ? Rien ne l'indique. Les apparences, même si l'on en conjecture d'après le *faire* des deux compositions, conduisent à une conclusion contraire. Le premier Mémoire n'était qu'une fusillade d'avant-poste ; le second est un bombardement en règle, pleuvant dru, fouillant bois et buissons, assaillant l'ennemi dans ses moindres redoutes. Morale, philosophie, politique, économie, jusqu'à la controverse sur la musique italienne et la musique française, toutes les doctrines alors en vogue sont passées au crible, vertement critiquées, ou, pour mieux dire, persifflées. Bien que la forme générale du pamphlet soit un peu maniérée, les détails en sont vifs et bon nombre de traits finement aiguisés. L'une des pages les mieux réussies, au point de vue satyrique, est une lettre d'un certain serviteur dévoué qui avait suivi son maître chez les Cacouacs, et qui avait fini par embrasser si complètement leurs principes qu'il en était venu à se comporter en Cacouac accompli.

Nous reproduirons cette lettre pour donner une idée du Mémoire à ceux qui ne le connaissent pas :

« Mon cher Maître,

« Tous les êtres vivants sont égaux par la Nature et ont le droit aux mêmes biens ; c'est par une convention libre que les hommes

(1) Cacouac, de κακός, mauvais.

Digitized by Google

se sont obligés à ne se point dépouiller les uns les autres. La justice n'est fondée que sur l'intérêt ; le grand et l'unique mobile de nos actions est l'amour de soi-même ; et la loi fondamentale de la Société est de faire son propre bien avec le moindre mal d'autrui qu'il est possible. Or, mon cher Maître, j'ai besoin de votre argent : en l'emportant avec moi, je ne vous fais précisément que le tort inséparable de mon bien-être. Je vous le vole en votre absence ; j'aurais pu le ravir en vous égorgeant. Mais un véritable Cacouac ne fait jamais de mal à ses semblables que lorsqu'il y est forcé pour son propre bien. Au surplus, comme je veux être juste, je renonce très librement à tous les avantages qui pouvaient me revenir de la convention sur laquelle est fondée la Société ; je décharge dès aujourd'hui le Genre humain de toutes les obligations qu'elle lui impose envers moi. Je pars pour l'Allemagne ; et si vous pouvez me voler ou me faire pendre, je vous le permets de tout mon cœur. Daignez agréer un petit présent que je vous fais en partant et qui vaut pour le moins votre montre et votre tabatière, que j'ai cru ne point devoir séparer de votre bourse. Ce gage que je vous laisse de ma reconnaissance est un ouvrage de ma composition. Je l'ai déposé dans le Magasin des Sciences et des Arts. Il est intitulé : *Nouvelles découvertes sur la tragédie ou l'art de composer de très belles scènes de grimaces.* Cet écrit vous prouvera que pour avoir étudié ici les sciences utiles, je n'ai pas négligé pour cela les talents agréables.

« Je suis, avec le plus profond respect, mon cher Maître, votre etc.... « Signé : Le Cacouac VALENTIN. »

On juge, d'après ce fragment, des colères que dut faire naître le Mémoire. Les ressentiments furent d'autant plus vifs et opiniâtres que le pamphlet de Moreau servit de thème à des satyres qui se succédèrent sur un ton toujours plus aigu. Si le Mémoire a dit vrai en prétendant que ce qui mettait surtout hors d'eux-mêmes les Cacouacs, c'était surtout le *bruit des sifflets*, plaignons-les vraiment des épreuves que leurs nerfs ont eu à subir.

Après cette échappée fantaisiste Moreau rentra dans les travaux d'un ordre plus calme qui dénotent à la fois le ressort de son esprit et l'étendue de son savoir.

En 1759, année même où fut rendu l'Edit royal qui autorisait la fabrication, en France, des *indiennes*, dont l'importation même, si ce n'est pour le Clos-Payen, était interdite dans l'intérêt des industries privilégiées (lin, chamvre et soie), Moreau publia un « *Examen des effets que doit produire dans le commerce l'usage et la fabrication des toiles peintes* ».

Digitized by Google

Trois ans plus tard, à l'époque où l'école des Economistes commençait à devenir puissante, parut sous le titre de « *Entendons-nous ou radotage d'un vieux notaire sur la richesse de l'Etat* », une brochure anonyme qui fit grande sensation. Les uns l'attribuent à Moreau, les autres, notamment Quérard, dans ses *Supercheries littéraires*, en assignent la paternité à Roussel de la Tour. En tout cas, Moreau ne tarda pas à publier sur le même sujet un autre écrit qui ne lui fut jamais disputé.

Mais voici que nous arrivons à un travail de haut vol (1767) : « *Devoirs du Prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la justice* ». Cet ouvrage, au dire de l'auteur, devait être considéré comme le préambule des *Discours sur l'histoire de France*, dont le plan avait été conçu par feu le Dauphin et l'exécution confiée par lui à Moreau pour l'éducation de ses enfants.

Ce traité est un reflet des œuvres des deux grands éducateurs de princes du siècle précédent, Bossuet et Fénélon. — Comme le précepteur du Duc de Bourgogne et celui du Dauphin, Moreau pose en principe que les rois sont *les ministres de la toute puissance de Dieu même*. Ils ont été établis *pour permettre à l'homme de remplir sa destination et de se livrer, sans nuire à ses semblables, au plein exercice des lois naturelles*. Cette destination est la vie en société ; ces lois naturelles sont le droit de se conserver et de se perpétuer par une postérité, de posséder, de jouir de ses biens, de les transmettre, etc... Le monarque sera le régulateur du jeu de ces droits primitifs. Il assurera la liberté de chacun en empêchant les empiètements qui pourraient être commis sur cette liberté par les intérêts, les passions, les fraudes des autres membres de la Communauté. Pour remplir cette mission supérieure, le Monarque n'aura qu'un guide, la *justice*. Sa devise devra être celle que Charles V fit inscrire sur ses armes après qu'il eut triomphé des ennemis de l'étranger et des factions intestines : *Recte et fortiter*, justice et fermeté ; la fermeté faisant partie de la justice.

Ainsi que Fénélon, dans son *Plan dressé pour le gouvernement d'un royaume*, Moreau professe que « les Rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les Rois ». *L'autorité suprême n'est que le droit de gouverner ; et gouverner, ce n'est pas jouir, c'est faire jouir les autres, c'est maintenir contre la licence de la multitude les droits qui appartiennent à chaque individu.... Les Rois doivent plus à leurs peuples que les peuples ne doivent à leurs Rois. Ceux-ci doivent les moyens, mais le Monarque doit la fin. Le but du gouvernement est la félicité publique : voilà la dette que ne peut renier la royauté.*

Digitized by Google

L'un des principaux moyens, pour un roi, d'accomplir son œuvre providentielle, c'est de faire de bonnes lois. La loi, dit Moreau, dans les monarchies est essentiellement la volonté d'un seul homme, c'est-à-dire du Roi. Il pourra, il devra même s'entourer des conseils d'hommes sages et expérimentés avant que de légiférer. Mais les avis qu'il recevra ne seront que des lumières, qu'une conscience extérieure, pour ainsi parler ; le Roi ne sera nullement tenu de s'y conformer. Les Parlements notamment, n'auront que le droit, avant d'enregistrer une loi, de soumettre au Prince d'humbles remontrances. Traître à lui-même serait le roi qui laisserait entamer par eux son pouvoir souverain! Quand il aura apprécié, sa décision devra être *inébranlable comme le rocher l'est au milieu des flots.* — Sous ce rapport, Moreau se rapproche bien plus de Bossuet que de Fénélon. Bossuet, en effet, dans son apothéose de la royauté, ne faisait relever le Roi que de la raison. Fénélon, au contraire, admet qu'une Chambre aristocratique soit adjointe au roi pour la confection des lois. Il reconnaît même au peuple le droit de voter les subsides extraordinaires que le prince veut lever. Et dans les plans de gouvernement qu'il avait concertés avec le duc de Chevreuse, il est parlé d'établissement d'Etats généraux qui seraient composés de l'évêque de chaque diocèse, d'un seigneur d'antique noblesse élu par ses pairs, et d'un homme considérable du Tiers-Etat, désigné par cet Ordre.

Comme correctif toutefois à la rigidité de sa théorie du pouvoir absolu, Moreau exhorte le Monarque à agir dans l'exercice de sa souveraineté avec une équité, une modération, un amour tout paternels. Ainsi avait déjà parlé Bossuet, moins peut-être, comme le faisait Moreau, dans un simple sentiment d'humanité que par souci de l'attitude quasi divine que devait conserver un prince. « *Les Rois*, disait-il, *doivent respecter leur propre puissance comme étant la puissance de Dieu, et en user saintement et religieusement pour le bien public.* » Quels que fussent toutefois les mobiles qui avaient inspiré les tempéraments conseillés pour la pratique par les deux écrivains, la déification de la royauté n'en subsistait pas moins. — Que de tristes réflexions, au sujet de ce système, ne dût pas faire plus tard Louis XVI au duc de Berry !

De 1777 à 1789 Moreau publia le grand travail dont le plan avait été arrêté, comme on l'a vu, avec le Dauphin pour l'éducation de ses enfants. L'ouvrage se composa de 21 volumes. Il fut intitulé : « *Principes de morale, de politique et de droit public puisés dans l'histoire de notre monarchie, ou Discours sur l'histoire de France* ». Comme l'indique l'ensemble du titre, cette œuvre est à la fois un

Digitized by Google

traité d'histoire et un recueil des règles propres au gouvernement qui se dégagent des premiers siècles de notre histoire. Elle commence à l'occupation romaine et finit à la mort de Philippe-le-Hardi. Par l'analyse qui a été faite du *Discours sur la justice* on connaît d'avance le principe autour duquel Moreau fera graviter les évènements qu'il raconte. La justice, toujours la justice fondée sur les lois naturelles, c'est d'elle que tout est sorti, soit en bien, soit en mal : en bien, quand elle a été observée, en mal, quand on l'a violée.

Pour ce qui est du côté purement historique de l'ouvrage, il est également facile de pressentir quel sera le système qu'adoptera Moreau. Ce ne sera pas, bien entendu, celui de Boulainvillers, qui avait pour but d'exalter les prétendus droits de l'aristocratie. Ce ne sera pas non plus celui de Mably qui, réagissant contre la thèse de Boulainvillers, se posait en champion de la bourgeoisie et se prononçait hautement pour les Etats généraux. La doctrine de Moreau se rapprochera plutôt de celle de Dubos, qui niait, comme Mably, l'ancienne prépotence des conquérants Francs, sans aller, ainsi que ce dernier, jusqu'à se faire l'avocat du Tiers-État. Moreau, toutefois, différera de Dubos en ce que celui-ci s'efforce de faire ressortir que, depuis l'occupation romaine, la plupart des Villes jouissaient de franchises municipales qui continuèrent d'exister après l'invasion barbare. Pour Moreau l'unique souci est de chercher à montrer qu'à toutes les époques, en toutes circonstances, la souveraineté de la monarchie a été absolue. A la vérité, la période féodale n'est pas sans lui causer quelque embarras. Mais si les faits desservent sa thèse, il la défend avec un redoublement d'ardeur en se retranchant dans le domaine du droit. Usurpateurs et traîtres, n'hésite-t-il pas à dire, tous ces seigneurs du moyen-âge qui, ayant reçu des rois des fonctions de confiance, s'en sont servis pour porter atteinte à l'autorité de leurs bienfaiteurs ! « Il faut l'avouer, il y eut un temps où les lois furent oubliées, et alors la tyrannie devint générale. Dans le fait, le gouvernement cessa et pendant cet intervalle la France fut livrée à tous les désordres de l'anarchie. Mais qu'est-ce qui mit les volontés particulières à la place des lois ? Qu'est-ce qui introduisit en France cet affreux despotisme qui fit tant de ravages ? Ce ne fut pas le Monarque ; ce furent les dépositaires de son autorité lorsqu'ils la regardèrent comme leur héritage ; et les peuples ne furent esclaves que parce que les rois furent réduits à l'impuissance. Ainsi les malheurs de la féodalité ne peuvent point être attribués à la Constitution, parce que la féodalité elle-même était contre la Constitution. »

Digitized by Google

On conçoit toutes les protestations que souleva l'ouvrage de Moreau. En même temps que les hommes d'étude purent critiquer avec justesse les fausses couleurs du tableau qu'il avait tracé des suites de l'invasion barbare et des premiers siècles de la monarchie, l'opinion publique, tout enflammée alors d'idées de liberté politique, l'accusa d'avoir voulu favoriser le despotisme. Vainement l'auteur essaya-t-il de repousser ce dernier reproche. La condamnation fut maintenue avec une rigueur implacable.

Avant de faire paraître le dernier volume des *Discours sur l'histoire de France*, Moreau avait publié une « *Exposition et défense de notre Constitution monarchique française, précédée de l'historique de toutes nos assemblées nationales.* — Dans les deux Mémoires qui formaient cet ouvrage il s'efforçait d'établir qu'il n'était aucun changement utile dans l'Administration dont cette Constitution même ne présentât les moyens. « *Ce travail*, dit-il, *lui a été commandé par les circonstances, et, en le faisant, il n'a point suspendu ses fonctions d'historiographe de France : il a rempli, au contraire, l'important devoir que ce titre lui prescrivait dans le moment.* » — L'intention a pu être des plus louables, mais quelle foi aveugle pour n'avoir pas compris que de semblables efforts ne seraient que pâture de vent !

En 1787 déjà, Moreau avait suspendu sa composition des *Discours* pour préparer également un écrit de circonstance. A la suite de la motion faite à l'Assemblée des Notables par le Marquis de la Fayette en faveur des protestants, il avait exposé quelles atténuations pourraient être apportées à l'Edit de 1724, non moins funeste pour les Réformés que celui de 1685. Il ne mettait certes pas les Réformés sur le pied d'égalité avec les membres de la religion orthodoxe. Indépendamment de son rigorisme confessionnel, il avait contre eux ce grief que « *les protestants avaient été autrefois de zélés républicains* » ; d'où nécessité de prendre vis-à-vis d'eux des mesures de précaution à une époque « *où l'on voyait régner presque partout le fanatisme de la démocratie* ». Moreau leur refusait donc les emplois, les dignités et toute participation à l'Administration publique ; mais il leur accordait l'état civil. Ce fut aussi la seule concession que leur fit l'Edit de 1787.

Nous avons achevé de passer en revue toute la série des écrits de Moreau. Elle est longue, trop longue même, a-t-on dit dans un esprit de critique qui n'est pas sans fondement. Aussi est-il à croire que la mémoire de Moreau ne se serait guère perpétuée s'il n'eût laissé que ses livres. S'il montre de réelles qualités d'écrivain par la méthode et la clarté qui président au développement de ses idées, son style, par contre, est généralement sans relief,

Digitized by Google

sans couleur, allourdi par des trainasses et des redondances. Mais l'Archiviste, heureusement, est venu au secours de l'auteur, et l'on va voir combien le premier a de droits à ce que son nom ne tombe pas dans l'oubli.

III.

L'ARCHIVISTE.

On se rappelle qu'en 1759 Moreau était entré au *Contrôle général des finances*. Dès son arrivée, envisageant de quelle importance il serait, pour l'accomplissement du travail qu'il avait à faire, d'avoir sous la main des matériaux appropriés, il adressa au Contrôleur général, M. de Silhouette, un Mémoire dans lequel tout un plan de collection était tracé. « S'il y a dans le Royaume, disait-il, un lieu où les loix doivent toujours être présentes pour régler toutes les parties de l'administration publique, il semble que ce soit celui où elles ont été créées. La même autorité qui leur a donné l'être doit sans cesse veiller à leur exécution. Les loix se font dans le Conseil du Roy. Promulguées une fois, elles demeurent consignées dans les dépôts des Parlemens ; il en reste peu de vestiges à la Cour ; aux Ministres qui ont eu part à leur rédaction succèdent de nouveaux Ministres, occupés d'autres objets. Peu à peu le plan et la suite des loix s'effacent de la mémoire, et lorsque, dans les affaires importantes, on est obligé d'en faire l'application, on est souvent embarrassé pour retrouver les principes dont il faudroit partir ou les maximes que l'on n'auroit point dû perdre de vue. D'un autre côté, les Parlements qui ont le dépôt des loix et qui les étudient sans cesse cherchent quelques fois moins à y trouver les véritables règles d'une sage administration que des titres pour autoriser leurs prétentions... Ajoutons à cette réflexion que l'exercice continuel de l'autorité du Roy dans toute espèce d'administration n'étant qu'une application continuelle des règles, il n'est pas possible de travailler utilement à maintenir cette autorité sans les avoir sans cesse sous les yeux et sans interroger à tous momens et les loix et les coutumes anciennes... Il est donc nécessaire de réunir une collection de loix dans un dépôt qui demeure attaché au Ministère des finances, etc... »

Frappé de la justesse des idées contenues dans le Mémoire, le Conseil, par un arrêt du 31 octobre 1759, approuva les propositions de Moreau. On chargea un imprimeur-libraire de rassembler les documents indiqués dans le plan. Deux ans après, la collection formée se composait de 1,334 volumes dont 140 consistant en manuscrits.

Digitized by Google

Ce brillant résultat fut pour l'Avocat des finances un encouragement. Elargissant le cadre de son premier projet, il présenta un nouveau Mémoire dans lequel il proposait divers moyens à l'aide desquels le dépôt pourrait être enrichi : 1° Dresser une table générale des Edits, Déclarations, Lettres-patentes enregistrées, Minutes du Conseil royal et arrêts. « Ce travail, observe Moreau, demandera du tems ; mais si j'y suis autorisé, j'en viendray à bout et je ne demande pour cela aucune dépense. » 2° Faire prescrire aux Imprimeurs des Parlements d'envoyer un exemplaire de tout ce qui s'imprimera par ordre de ces Compagnies et autres mesures tendant à mêmes fins.

En 1762, autre Mémoire à M. Bertin, qui avait remplacé M. Silhouette au Contrôle général, et dont le zèle pour le progrès des études et le développement des sciences était bien connu de l'Avocat des finances. Ce Mémoire concluait à la création d'un dépôt renfermant « la plus grande partie des matériaux qui doivent entrer dans un corps complet de droit public, c'est-à-dire des notices de tous les faits et de tous les monuments historiques joints à une collection de toutes les lois ». Bertin accueillit avec faveur ce projet. On se mit à l'œuvre, et après même que Bertin eut quitté le Contrôle des finances, Moreau ne cessa pas d'en poursuivre l'exécution, quel que fût le plus ou moins d'intérêt qu'y prissent les Ministres qui se succédèrent. « Ce Mémoire, dit M. Charmes dans sa substantielle Notice sur le *Comité des travaux historiques et scientifiques* (1), ce Mémoire et tous ceux que Moreau a écrits sur le même sujet semblent être le commentaire ou plutôt la mise en pratique de l'admirable maxime de Montesquieu : « Il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire. » Avocat, chargé de donner des consultations aux Ministres, Moreau, fidèle à la doctrine de l'auteur de l'*Esprit des lois*, mais se séparant en cela de presque tous ses contemporains, était persuadé que les racines des lois doivent être recherchées dans les traditions, dans les mœurs, dans les institutions du passé et non point dans les principes d'une métaphysique politique qui, ne tenant aucun compte des conditions historiques, faisait de l'homme un être abstrait, une sorte d'entité philosophique, toujours la même sous tous les climats, chez toutes les nations et à travers tous les siècles. Son esprit conservateur ou même, comme nous dirions aujourd'hui, réactionnaire, sa haîne contre le parti philosophique, qu'il ne cessait de poursuivre de ses attaques, son

(1) Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par le Ministère de l'instruction publique. Tome 1er, année 1886.

Digitized by Google

attachement aux institutions que la Révolution était sur le point de balayer dans un orage qu'il croyait purement destructeur, les bornes mêmes de son esprit qui ne lui permettaient pas de prévoir ce qui devait sortir de cet orage, contribuaient à lui inspirer, pour le passé, un respect en quelque sorte religieux et à lui donner du droit et de l'histoire une conception, sous plusieurs rapports, supérieure à celle de son temps ».

Moreau ne s'en était pas tenu à provoquer cette collection de documents dont on vient de parler ; il avait aussi contribué pour une large part à la formation du dépôt des Chartes. Dans son Mémoire à Bertin, de 1762, rappelant l'énorme quantité de matériaux relatifs au droit public et aux antiquités de la nation que, depuis quarante ans, M. de Sainte-Palaye et M. de Foucemagne avaient rassemblés, il disait : « Il serait triste que le fruit de tant de recherches périt, et, en ce genre, c'est périr que d'être discontinué. On propose donc de déposer ces matériaux dans un bureau qui serait établi pour les mettre en dehors et achever de rassembler ceux qui peuvent manquer encore. Ce bureau auroit un objet commun avec celui qui est confié à l'avocat des finances ; ils auroient l'un avec l'autre une correspondance perpétuelle, en sorte qu'ils pourroient être regardés comme les deux parties d'un même tout, destiné à rechercher et dans l'histoire et dans les loix les principes et les maximes du droit public de la France. » — Bertin n'avait pas hésité à entrer dans les vues de Moreau. Pour faciliter l'exécution du projet, il avait fait appel aux Bénédictins de Saint-Maur (1) qui, sans rivaliser de science et d'ardeur avec leurs prédécesseurs du moyen-âge, n'en pouvaient pas moins être d'utiles auxiliaires. La Congrégation répondit avec empressement à ces ouvertures. Un programme fut tracé, et le travail commença avec un zèle qui devait être fécond. Mais il parut bientôt à Bertin et à Moreau que des recherches circonscrites à l'intérieur de la France ne donneraient que des résultats incomplets. Depuis tant de siècles que la vie de la nation avait été mêlée par des évènements de toute sorte à celle des autres pays, que de documents, que de trésors historiques inappréciables pour nous ne devaient pas se rencontrer à l'étranger ! On imagina donc d'établir des missions au dehors. Londres et Rome parurent être des centres de richesses qu'il fallait avant tout chercher à exploiter. Des négociations diplomatiques furent entamées. Rome résista pendant plusieurs années : ce ne fut qu'en 1776 que La Porte du Theil put pénétrer dans ses archives et dans ses biblio-

(1) Plus tard on s'adressa aussi aux Bénédictins de Saint-Vanne.

Digitized by Google

thèques, où il devait faire une récolte si abondante et si précieuse. La Cour d'Angleterre, au contraire, avait accueilli du premier coup la demande qui lui avait été adressée. En 1764, Brequigny fut envoyé à Londres. Assisté de plusieurs copistes, le savant français s'y livra pendant deux ans et demi à des recherches incessantes, prenant même tant de notes en apparence insignifiantes pour un œil profane, que les gardiens qui le remarquaient (car il était surveillé) ne tardèrent pas à le taxer de manie.

Tandis que Brequigny explorait à Londres, Moreau s'occupait en France d'organiser son vaste inventaire des chartriers. Un de ses grands soucis était de faire faire les recherches au moins de frais possible. Son idéal eût été d'arriver à ne payer qu'en fumée d'encens et en satisfaction de vanité. « Les dépôts dans lesquels des explorations sont à faire, disait-il dans un Mémoire de 1764, sont de trois sortes : 1° les dépôts royaux et publics, tels que ceux des Chambres des Comptes et autres tribunaux, des hôtels de ville, etc...; 2° les archives des églises, chapitres et autres communautés, soit régulières, soit séculières; 3° les chartriers des seigneurs particuliers ou les cabinets des savants. Or pour ce qui est des Chambres des Comptes, bureaux de finances et hôtels de ville, il n'y a aucune de ces Compagnies dans laquelle on ne puisse trouver un ou deux magistrats honnêtes et laborieux qui seroient flatez d'une correspondance avec le Ministre et d'un travail qui les mettroit à portée d'être connus du Roy; avec des motifs d'honeur et de gloire, on fera tout ce que l'on voudra de la plus part. Le Ministre doit choisir parmy les sujets qui lui seront présentez et faire à celui qui sera choisi l'honeur de lui écrire une lettre un peu enyvrante. Il faut bien peu connoître les François pour ne pas savoir combien il est aisé de les mener; avec de belles paroles, on leur fera faire tout ce que l'on voudra. Ce qui aura réussi pour les Chambres des Comptes pourra être pratiqué par raport aux autres Compagnies... Pour ce qui est des Bénédictins de Saint-Maur, à qui est confié l'inventaire des églises, chapitres, etc., ils sont presque tous extrêmement sensibles à l'honeur, à la confiance et aux distinctions; une lettre du Ministre, qui contiendra quelqu'éloge de leur zèle, fera sur plusieurs d'entre eux autant et plus d'effet qu'une récompense pécuniaire. Cette ressource est facile... Mais il semble que pour hâter leur travail et pour lui donner la plus forte activité et les plus grandes facilitez, il y auroit un moyen qui ne couteroit rien du tout à Sa Majesté. Ce seroit de saisir l'occasion d'accorder, sur quelques-unes des abbayes de leur ordre, quelques pensions à ceux de ces religieux qui auroient le plus utilement et le plus longtemps travaillé. »

Digitized by Google

Il eut fallu être bien peu Ministre des finances pour ne point être séduit par une combinaison aussi ingénieusement économique. Bertin en fut tellement touché qu'il finit par en pousser l'application jusqu'aux conséquences dernières. A la date du 13 novembre 1768 il adressa à l'Evêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices, cette lettre curieuse : « Vous connaissés aussi bien que moi, Monsieur, combien il est important de réveiller et d'entretenir l'émulation des savans. Il est une portion de travail littéraire confié à mes soins et pour lequel j'aurois grand besoin que vous m'aidassiés quelquefois : c'est celui qui a pour objet le droit public, la diplomatique et l'anciene histoire du Royaume. Avec un très petit fonds et beaucoup d'encouragemens, peu à peu je rassemble des copies fidèles d'une multitude de monumens précieux, jusqu'icy inabordables dans la poussière des vieilles archives. J'employe pour ce travail sept ou huit vieux Bénédictins, bons travailleurs, habiles déchifreurs et infatigables dans leurs recherches ; j'employe également des ecclésiastiques, gens de lettres, qui nous servent à peu de frais et dont il est important que j'entretiene l'ardeur. Vous auriés pour cela un excellent moyen et vous ne pouvés me le refuser. Par exemple, il y a un certain M. l'abbé Joli, chanoine de Dijon, grand diplomatique, et qui est très mal à son aise. Cet homme vient de donner au Roy quelques manuscrits anciens et précieux et il les a donnés bien gratuitement. Ainsi, vous ne m'allèguerés point la simonie ; mais je voudrois, de mon côté, lui procurer quoi ? Ce n'est ny une abbaïe, ny un prieuré. Rassurés-vous, c'est une misérable pension de 600 livres sur un bénéfice. Vous ne sauriés croire combien une pareille grâce, que nous ferions sonner bien haut, attacheroit de gens aux travaux qui me sont confiés. Je vous la demande donc, et ma lettre vous servira de mémoire pour la mettre sous les yeux du Roy. — Autre exemple : Dom Prosper Tassin est un vieux Bénédictin de 80 ans, qui a pensé mourir il y a deux ans. Cet homme a fait un magnifique traité de diplomatique en plusieurs volumes in-4° et a travaillé toute sa vie à recueillir les monumens de notre histoire. Je lui ai fait présenter son ouvrage au Roy, mais cet honneur ne pique point l'émulation des autres comme le feroit une petite pension de 300 ou 400 livres sur une abbaye bénédictine. Vous ne la payeriés pas un an ; mais cet évènement me feroit trouver dix ou douze honêtes gens qui se jetteroient dans la poussière des titres pour mon service. Voilà, Monsieur, tout ce que j'y sais, et je vous appelle avec confiance à mon aide. Il est si aisé d'encourager les hommes que si, sur ces deux objets, vous voulés me faire une belle réponse ostensible, la

Digitized by Google

copie que je leur en enverrai leur inspirera le plus grand zèle et doublera l'ardeur dont je profite. Nous autres Ministres, quand nous n'avons point de bon argent, il faut au moins que nous donnions de belles paroles. »

Si confiant était Moreau dans les effets qu'allait produire l'emploi de pareils stimulants qu'en vue de l'examen et du classement des innombrables travaux qui devaient affluer, il s'inquiéta de réaliser l'idée de formation d'un *Bureau littéraire* déjà déposée dans son premier Mémoire. Jusque là le projet n'avait pas pris corps, mais l'Avocat des finances y revint avec tant d'insistance qu'il finit par le faire triompher. Un centre, on pourrait dire un nouveau moteur, fut ainsi donné à toute l'entreprise.

Le *Bureau littéraire* fut composé de dix membres qui devaient s'assembler tous les quinze jours. C'est, remarquons-le, le germe du *Comité des travaux historiques* qui fonctionne de nos jours.

Quelle que fut l'action cependant de cette Société, elle ne réussit pas à déterminer partout les effets qu'on en pouvait attendre. Les Bénédictins, notamment, se laissèrent peu à peu aller à une tiédeur qu'on ne parvint pas à échauffer. Un jour vint où Moreau n'en trouva plus que douze sur lesquels il pût compter. Le Père Général lui-même s'en émut, car indépendamment du relâchement dans le travail, l'esprit d'indiscipline s'était glissé parmi ses Religieux. Plusieurs d'entre eux avaient demandé à être dispensés de la règle. Pour réprimer ces tendances, le Père Général avait jugé que le frein du travail serait seul efficace. Dans ce but, il prit le parti de payer lui-même ceux de ses Religieux qui se livreraient aux recherches indiquées par le *Bureau littéraire*. « Jusqu'à présent, dit Moreau dans un rapport de 1774, ce qui a nui au progrès de la besogne, c'est que les Religieux demandoient, outre les déboursez qu'occasionne le travail, des frais de voyage, de chevaux, de nourriture, etc... Le Père Général se chargera de tout cela et le travail se multipliera sans que nos frais augmentent. »

En dépit de ces déconvenues néanmoins, l'ensemble des recherches avait marché avec une rapidité telle qu'en 1780 Moreau constatait au dépôt des Chartes 25,000 pièces copiées, indépendamment de 5,000 pièces adressées de Rome et d'un certain nombre d'importants manuscrits.

Les pièces copiées en France provenaient de vingt-neuf dépôts seulement. Il y avait lieu de compter que les recherches faites dans d'autres centres augmenteraient à mesure le nombre des documents. Le moment parut venu à Moreau de faire pour notre pays ce que Rymer avait fait pour le sien. Encore Moreau ne

Digitized by Google

voulut-il pas s'en tenir au plan suivi par le savant Anglais. Le *Recueil* de Rymer ne comprenait que les actes publics survenus entre la Cour de Londres et les Cours étrangères, et ne commençait qu'au XIIe siècle. Moreau jugea utile d'introduire dans un Recueil chronologique s'appliquant à la France toutes les sortes de documents qui, depuis l'origine de la monarchie, offriraient de l'intérêt au point de vue de l'histoire et du droit public. A ce Recueil se rattacherait une table indiquant à la fois les Chartes dont on ne possèderait pas de copies et le dépôt où on les rencontrerait. Au moyen de cette orientation les savants ne seraient plus exposés à aller à la dérive, et dirigeraient sûrement leurs recherches. — Le projet fut approuvé : Brequigny fut chargé de l'exécution.

En 1781, Moreau avait vu se réaliser un de ses plus chers rêves. La collection qu'il avait fondée, lors de son entrée au Contrôle des finances, et qui avait été attachée en 1780 à la Chancellerie, fut réunie l'année suivante au dépôt des Chartes pour former avec lui, sous le nom de *Bibliothèque et dépôt de législation, histoire et droit public,* une seule institution. C'était la consécration de l'idée qu'il avait toujours soutenue que l'étude du droit et celle de l'histoire devaient être indissolublement unies pour s'éclairer et se compléter l'une l'autre. Vainement en 1786, Calonne, alors Contrôleur général des finances, essaya-t-il de faire rentrer la Bibliothèque des finances dans les attributions de son ministère. Sa tentative échoua contre la vigoureuse résistance de Moreau.

Mais, en retour, à neuf années de là, un sujet de grande tristesse se présentait pour l'Avocat des finances. Toutes ces collections qu'il avait rassemblées avaient, malgré la diversité des aspects scientifiques qu'elles offraient, un caractère spécial, une sorte d'autonomie. Or, il advint qu'en 1790 le faisceau fut rompu. Dans sa séance du 14 août, l'Assemblée constituante ordonna la fusion de la *Bibliothèque de législation, histoire et droit public* avec la *Bibliothèque du Roi*. Par ce décret, qui fut presque aussitôt exécuté, l'œuvre que Moreau avait mis trente ans à édifier fut subitement disloquée. En dépit de toutes les chances contraires il voulut lutter. Il publia un Mémoire, véritable plaidoyer *pro domo*, dans lequel, après avoir répondu à toutes les accusations portées contre sa personne, et exposé l'importance de ses collections, il adjurait l'Assemblée de revenir sur la décision qu'elle avait prise. Ses supplications ne furent point entendues. De toutes les richesses historiques qu'il avaient réunies une partie seulement retrouva plus tard une individualité. Dans le classement qui en fut fait cette série privilégiée forma un fonds particulier

Digitized by Google

auquel, par un hommage bien mérité, fut donné le nom de son auteur, qu'il porte encore aujourd'hui.

Mais est-ce là tout ce qui assure la mémoire de Moreau ? N'est-il pas autre chose de plus vivace, de plus impérissable ?... Quoi ? L'idée même qu'il a conçue, l'idée dont l'expansion a porté tant de fruits que nous recueillons aujourd'hui. — A partir de 1790, pendant plus de quarante années, le plan tracé par Moreau a été presque oublié. La Révolution, après la tourmente, ne s'en est souvenue que pour prescrire la centralisation des archives et abattre les barrières qui en rendaient l'accès si difficile. L'Empire et la Restauration n'en tinrent aucun compte. Mais en 1833 survient un Ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, qui tire de sa somnolence l'idée de Moreau et lui donne une vitalité qui ne fera que s'accroître avec les années. En 1834, un Comité est institué pour diriger les recherches et la publication des documents inédits.... N'est-ce pas sous un autre nom l'ancien *Bureau littéraire ?* — Un appel est adressé aux Sociétés savantes des départements pour les convier à de laborieuses investigations.... N'est-ce pas Saint-Maur et Saint-Vanne multipliés ? — Le champ d'action ouvert aux travailleurs est encore, dans ses principales lignes, celui qu'a indiqué Moreau, mais élargi à la mesure des horizons nouveaux que la science du XIXe siècle a entrevus. Aux manuscrits, aux chartes, aux mémoires on ajoutera les œuvres mêmes de philosophie, de littérature et d'art *qui révèlent quelque trace effacée des mœurs et de l'état social.* Les anciens monuments architectoniques, quelle que soit leur nature, devront être soigneusement étudiés : — c'était, notons-le, l'un des désirs de Moreau. Dans les recherches littéraires entreront les compositions chevaleresques, les miracles, mystères, farces, soties, satyres, etc. Les archives des ministères sont fouillées, mises en ordre, livrées aux hommes d'études. Des missionnaires sont envoyés en province pour inventorier les pièces qui dorment sous la poussière. Marche le temps !... un courant intellectuel incessant s'établit entre le centre et les rayons, c'est-à-dire entre Paris et la province. Diverses publications, Bulletins, Revues, sont fondées comme autant de véhicules qui permettront aux travailleurs les plus éloignés d'échanger le produit de leurs études. Par là disparaît cette féodalité des esprits qui avait survécu à 89 ; l'unité scientifique du pays est constituée. Comme consécration dernière, des Congrès s'assemblent. La vieille Sorbonne ouvre ses amphithéâtres à de véritables assemblées nationales de la science. Admirable épanouissement dont peut certes, à bon droit, s'énorgueillir notre âge ! Mais, à y regarder de près, n'est-ce qu'à nous

Digitized by Google

qu'il doive être attribué ? Ne serait-ce point être ingrat que de méconnaître celui qui a déposé le germe ? Or, si nous remontons au point de départ, qui rencontrons-nous ? L'ancien Avocat des finances. Depuis lui le gland s'est fait chêne. Mais plus robuste et plus luxuriant est devenu l'arbre, plus aussi il doit rappeler la main qui l'a planté.

Digitized by Google

UN ÉCOLIER DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

AU XVIIe SIÈCLE

LETTRES ET RAPPORTS D'UN CORRESPONDANT

Par M. le Comte de Dienne.

En publiant les lettres suivantes, nous avons eu la pensée de présenter la vie d'un étudiant en droit du XVIIe siècle, d'un « écolier, » comme on disait alors, pendant ses deux années de cours à l'Université d'Orléans. Elle nous est racontée par celui-là même qui était chargé de pourvoir à ses besoins. Abbé commandataire de l'Abbaye bénédictine de Nantua, située dans le petit pays du Bugey, cédé à la France depuis près d'un siècle et annexé au duché de Bourgogne, ce correspondant habitait ordinairement Orléans, où il jouissait d'une prébende au chapitre Sainte-Croix de cette ville.

L'étudiant venait du Midi de la France, et s'il n'avait pas voulu se faire inscrire aux cours de l'Université de Toulouse, plus rapprochée de sa ville natale, c'était sans doute pour se perfectionner dans l'étude et la prononciation de la langue française. Les écoles du Nord attiraient depuis longtemps les jeunes Méridionaux appartenant non seulement aux familles de robe, mais encore à celles d'épée, et, d'un compte de tutelle de 1583, conservé aux Archives du Cantal, il résulte que le fils d'un baron d'Auvergne faisait à cette époque ses études à l'Université de Paris.

En revanche, le correspondant, dans le sens que lui donne notre titre, semble être un personnage tout moderne. Il n'en était toutefois pas ainsi ; les familles, alors comme aujourd'hui, justement soucieuses d'assurer aux jeunes gens qui les quittaient, à côté des avantages intellectuels, la satisfaction des besoins matériels et une saine direction dans le premier usage de leur liberté,

Digitized by Google

traitaient avec un habitant de la ville même où ils allaient passer quelques années. Ce dernier, chargé de renseigner les parents sur les faits et gestes de l'élève qui lui était confié, était quelquefois un pauvre répétiteur qui le recevait dans sa maison et lui distribuait la nourriture de l'esprit et celle du corps.

Ainsi, cet habitant du Puy qui traite, en 1601 (1), avec un seigneur du pays et s'engage à garder, sous son toit et à sa table, le fils de ce seigneur, externe au collége de la ville. On trouve le correspondant, plus ou moins lettré, dans tout le cours du XVIIIe siècle, non seulement auprès des universités, mais aussi auprès des colléges. M. Alb. Babeau, dans ses curieuses études sur l'ancienne France, nous apprend que Marmontel fut logé à Mauriac chez un honnête artisan avec cinq autres écoliers. Il y avait, pour les enfants qui suivaient les cours des colléges, un intérêt tout particulier à ne pas être internes, car, dans un grand nombre de ces établissements, le manque de propreté causait des maladies contagieuses. On voyait encore, en 1786, un banc pour les galeux dans les colléges de Saint-Flour, de Mauriac et d'Aurillac (2).

L'auteur de la plupart des lettres que nous publions ressemble davantage à un correspondant de nos jours. Loin d'être un personnage besoigneux, il jouit d'une fortune très indépendante ; bien renté, et comme chanoine et comme abbé, il serait plus disposé à aider de sa bourse le jeune homme qu'il dirige qu'à recevoir une récompense quelconque de ses soins, mais il ne les lui prodigue pas moins avec un dévouement sans limites. Il est, du reste, son parent et porte son nom. Représentant d'une branche de la famille fixée dans le Nord, des circonstances que nous signalons, à cause de l'intérêt qu'elles présentent, avaient rétabli entre celle-ci et ses aînés du Midi, les relations interrompues par la distance.

Et la rentrée de ces derniers, qui étaient protestants, dans le giron de l'église romaine avait rendu les nouvelles relations encore plus intimes.

(1) Le numéraire était fort rare alors. Par ce traité, que nous possédons, il est stipulé que le correspondant se paiera en nature. Pour tout le temps que durera l'éducation du jeune élève, une métairie lui est attribuée et un cheval lui est fourni pour la visiter et lui permettre d'en diriger l'exploitation. Cette pièce curieuse sera prochainement publiée et longuement annotée par notre savant ami, M. Paul Le Blanc, de Brioude.

(2) *Les Bourgeois d'autrefois*, par Alb. Babeau. Paris, Firmin-Didot. 1886, p. 178.

Digitized by Google

« Je conçeu de la conversion de M. de Massac et de la famille « une joye si particulière, écrit l'abbé de Nantua en 1697, que, « depuis ce temps-là, les liens d'amitié qui estoient entre lui et « moi, comme alliez, s'en sont de beaucoup fortifiez, nous avons « jusques ici entretenu un commerce de lettres, les siennes m'ont « toujours édifié, quand il s'est agi de nous expliquer sur le « mérite de nostre foy. M'ayant appris qu'il destinoit son aisné au « barreau, je lui ai demandé ce cher fils pour le tenir chez moi à « Orléans ; il y a été deux ans pour son cours de droit dont il s'est « très dignement acquitté. »

Orléans avait été, de tout temps, célèbre par ses écoles. Leur existence était reconnue dès le VIe siècle, disait Mgr Dupanloup à l'Assemblée nationale dans la séance du 4 décembre 1874, et le célèbre prélat ajoutait : « En dix ans on y a compté 13,555 étu- « diants allemands. Leurs noms sont conservés dans nos Archives « et, parmi eux, on y trouve celui de Christophe de Bismarck, « questeur de la Nation germanique et qui eut une querelle « célèbre dans notre ville. Il prétendait que les fils de Danemarck, « malgré la conformité d'origine, devaient appartenir, non pas à « la Nation normande, mais à la Nation germanique (1). » Selon M. Minier, l'histoire ne parle de l'école de droit d'Orléans, pour la première fois, qu'en 1236, à propos d'un combat entre les bourgeois et les étudiants où périrent plusieurs étrangers de distinction. Pierre de Belle-Perche, successivement conseiller au Parlement, chancelier de France et évêque d'Auxerre en 1306, y avait enseigné la science juridique dans les dernières années du XIIIe siècle (2). Elle ne fut toutefois érigée en Université qu'en 1312 par Philippe-le-Bel, mais on n'y étudia que le droit (3). Les savants maîtres qui la dirigeaient avaient dû être consultés par les membres des États généraux qui se réunirent dans cette ville en 1560 et qui préparèrent l'ordonnance d'Orléans, réformatrice de l'administration de la justice (4).

(1) Voyez le texte de ce discours rapporté par M. Ch. Desmaze : *L'Université de Paris*. Paris, Charpentier, 1876, p. 293.

(2) *Précis historique du droit français*, par Minier. Paris. Maresq. 1854, p. 167.

(3) *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, par Chéruel. Paris, Hachette, 1865. V° : *Université*.

(4) L'Université d'Orléans avait la réputation d'enseigner le droit romain avec une si grande liberté d'interprétation que, selon Belle-Perche, sa glose était fort suspecte. Et Bartole ajoutait : *Glossa Aurelianensis textum destruit*. M. Minier, moins rigoriste que les anciens professeurs, voit, dans cette tendance, une tentative heureuse de transaction entre le

Digitized by Google

Bien qu'ayant loué une chambre chez un chapelier de la ville, notre jeune étudiant se rendait fréquemment dans la maison de la rue du Cloître où habitait l'abbé de Nantua, et nous le voyons souvent invité à dîner chez son parent. Ce dernier lui fait raconter ses journées, l'exhorte à l'économie, au travail, à assister à la messe de chaque jour, mais, sur ce dernier point, il semble douter que ses prescriptions soient suivies à la lettre. Il traite avec un répétiteur, qu'il paie d'avance, afin de le mieux disposer à préparer son élève. Celui-ci s'efforce de répondre à tant de dévouement par une conduite exemplaire. « Il s'est rendu fort « assidu aux exercices et debvoirs d'un bon catholique ; mes « confrères les chanoines de nostre Cathédrale en ont esté persua- « dés, parce qu'il se trouve ordinairement avec moi, à nos messes « de chœur, les jours de dimanche et les festes de commande- « ment, à l'égard de ses mœurs, il m'a pareu autant sage qu'il se « peut souhaiter (1). »

« Du reste, ajoute ailleurs l'abbé dont on a reconnu le style, « vous pouvez juger que s'il y a quelque chose de travers, il ne « me dira pas ce que je pourois retrancher. »

Comme distraction, il lui conseille la promenade avec des condisciples connus, le tric-trac, « jeu des honnestes gens, » l'étude du chant et de la basse ; comme complément des études théoriques, la version latine et la copie des actes de procédure.

Tout cela est bel et bien, mais le jeune étudiant trouve, dans certaines circonstances, l'abbé un peu sévère, lequel, de son côté, tout en exprimant le désir de le porter toujours sur son cœur, comprend qu'il le gêne parfois et que « vieillesse et jeunesse ne sympathisent guère. »

Les détails relatifs à la durée des études et au coût des diplômes ne sont pas moins intéressants. On pouvait, au bout d'une année, être reçu bachelier et, l'année suivante, licencié ; les droits à payer étaient de 200 liv. pour le premier grade, de 50 écus pour le second. Les Facultés de nos jours sont plus exigeantes sous le rapport du temps et de l'argent (2).

droit coutumier et le droit romain, méthode que Pothier, le plus illustre professeur d'Orléans, devait faire triompher au XVIIIe siècle.

(1) Lettre datée d'Orléans (13 juillet 1697).

(2) Retenir peu d'années, dans les écoles, la jeunesse désireuse de se livrer à l'étude des lois, sauf à elle à approfondir ensuite une science dont on lui avait enseigné, le plus clairement et le plus brièvement possible, les premiers éléments, tel était le but que l'empereur Justinien avait voulu atteindre par la publication des *Institutes* et, dans sa consti-

Digitized by Google

Sauf un duel dans le courant de la deuxième année, duel qui n'eut pas la suite qu'on pouvait redouter de la sévérité des lois sur cette matière (1), notre étudiant termina heureusement ses études de droit. « Son cours de droit parachevé, il a esté à Paris « pour s'y faire recevoir avocat, nous apprend l'abbé de Nantua, « nos parents et amis de cette ville auxquels je l'avais recom- « mandé et qui sont gens à ne rien souffrir que dans l'ordre, « m'ont rendu un témoignage irréprochable de sa bonne con- « duite (2). »

Enfin, il rentra chez lui et se maria, étant à peine âgé de vingt-et-un ans.

Vers le milieu du XVIIe siècle, un avocat au Parlement de Bordeaux, Jean de Massac (3), apprit qu'il avait à Paris un cousin de son nom, banquier des expéditions en cour de Rome (4). Ayant alors l'intention d'affermer les biens de l'Abbaye

tution *Imperatoriam Majestatem* qui sert de préface à ce recueil, il nous apprend que les études de droit duraient avant son règne quatre années (*quadriennium*), ce qui était beaucoup trop long. Théophile, dans sa *Paraphrase*, dit, il est vrai, trois ans, mais M. Frégier, le savant traducteur de ce jurisconsulte, pense, avec les principaux érudits qui ont commenté ce passage, qu'il y a là une erreur de copie à laquelle il ne faut pas s'arrêter. (Voyez *Paraphrase des Institutes*, p. Frégier. Paris. Videcoq. 1847, p. 72, note 4).

(1) Ce duel, qui effraya un peu le bon chanoine, ne lui laissa cependant pas une mauvaise impression. « Bien au contraire, il est fier du caractère courageux de son jeune parent : « Il ne se laisse pas manger la laine sur « le dos, dit-il plus tard. C'est assez le caractère de nous autres gascons. « Je le suis pour la vie. »

(2) Lettre datée d'Orléans, 13 juillet 1697.

(3) Jean de Massac, avocat au Parlement de Bordeaux, juge royal de Goutaud, intendant des comtés d'Agénois et de Condomois, était fils du célèbre Salomon de Massac, médecin du prince Maurice d'Orange, du prince de Turenne, des ducs et maréchaux de la Force, et réputé, selon l'expression du temps, « l'oracle de sa province. » — Du mariage de sa sœur, Jeanne de Massac, avec M. de Lartigue, lieutenant-colonel des dragons, naquit une fille qui épousa le président de Montesquieu, auteur de *l'Esprit des lois*. — Jean de Massac se maria, le 30 novembre 1671, avec Anne de Loches. « Cette famille de Loches, dit une note ancienne, est « une des plus distinguées de la province de Guyenne et alliée à celle de « Verthamen, conseiller d'Etat, d'Aligre, chancelier, et de Caumartin, « maitre des requêtes. »

(4) On appelait autrefois *banquiers en cour de Rome* ou *banquiers expé-*

Digitized by Google

de Clairac, unie au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, il demanda à ce parent de vouloir l'aider dans cette affaire et il en reçut la réponse suivante :

« A Paris, le 19 aoust 1668.

« Monsieur,

« J'ai receu aujourd'hui la vostre du 10 de ce mois, je voudrois « bien vous pouvoir servir et Monsieur votre frère dans le dessein « que vous avez de prendre la ferme de Clérac, abbaye unie au « chapitre de Saint-Jean-de-Latran de Rome, mais je ne me « mesle point de remettre de l'argent à Rome, sinon celui dont « j'ay le soin pô le paiement des expéditions que je fais, en qualité « de banquier. J'ay M. Compain, advocat et banquier à Lyon, qui « est mon correspondant qui vous y pouroit servir, en luy don- « nant ses assurances (1), je luy en pouroit escrire mardy ou « vendredy, et vous feriez mieux de stipuler vostre paiement « dans la ville de Lyon que dans celle de Rome, je prendray « toujours plaisir de vous servir, à cause du nom et je vous prie « de me faire scavoir le degré de nostre parenté et vostre généa- « logie. Mon grand-père estoit Raymond de Massac, docteur en « médecine de la ville de Clérac qui se maria à une demoiselle « d'Orléans, que je sache aussi si vous faictes profession de la « religion prétendue réformée. Je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur,

« DE MASSAC.

« A Monsieur, Monsieur de Massac, advocat au Parlement et « juge de Tonneins, demeurant proche Saint-Pierre, à Bor- « deaux. »

C'est ainsi que les deux branches séparées de la famille de Massac rétablirent leurs rapports et les lettres suivantes du

ditionnaires, les banquiers qui avaient le privilége de faire obtenir des grâces, bulles, dispenses, etc. de la cour de Rome. Ils étaient au nombre de douze, pour Paris. Voyez, pour plus de détails : *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, par Chéruel. Op. cit. Vo Banque. — M. de Massac, banquier des expéditions en cour de Rome, demeurait alors à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. (Note du XVIIIe siècle).

(1) D'une lettre adressée, en 1658, de Paris à l'évêque d'Agen et qui nous a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Castex, archiprêtre, curé de Sainte-Livrade, il résulte que les bulles étaient expédiées de Rome à Lyon et que le courrier ordinaire mettait vingt jours pour franchir la distance qui sépare les deux villes.

Digitized by Google

banquier, sans nous apprendre la conclusion de l'affaire en question, nous montrent la bonne volonté qu'il mit à s'en occuper. Le prix de la ferme à adresser à Rome était de dix mille livres (1). « J'ai envoyé, dit-il plus tard, la lettre que vous écriviez à « Messieurs les chanoines de Saint-Jean-de-Latran et l'ai fort « recommandée à M. Hache, mon correspondant, et d'en tirer la « réponse et de me l'envoyer (2). »

Quelques années plus tard, le banquier expéditionnaire mourut, et son fils, Tanneguy de Massac, abbé de Nantua, désireux de réunir tous les titres de sa famille, afin d'être en mesure de les produire, lors de la recherche de la noblesse, qui se faisait à cette époque dans toutes les provinces du royaume, écrivit à son cousin de Guienne :

« Paris, le 4 juin 1676.

« J'ai veu par vos deux lettres du 10 août et du 1er septembre « 1668 que vous aviés eu commerce de lettres avec feu M. de « Massac, mon père, advocat en ce Parlement et que vous aviez « eu quelque confiance en lui. J'ai crü la dessus qu'il estoit à « propos de vous donner avis de sa mort, arrivée il y a six « semaines, ici à Paris (3), et que vous auriez bien la bonté de « vouloir prendre un peu de part en l'affliction de toute la famille, « puisqu'entre vous et nous il y a de l'alliance. J'ai cogneu, par « celle du 1er septembre, que vous faites une généalogie de la « famille, vous me ferez plaisir de m'en donner cognoissance, et « je vous en donnerai aussi de ce qui sera par deça. Je réside « ordinairement à Orléans, parce que je suis chanoine de Sainte-« Croix, qui en est l'église cathédrale, si vous m'honorez de vos « lettres, vous pourrez m'escrire en mettant seulement l'inscrip-« tion : A de Massac, abbé de Nantua, chanoine de l'église « d'Orléans, en la maison du cloistre, à Orléans. Que direz-vous, « Monsieur, de la liberté que je prands, mais si je puis quelque « chose pour votre service, je m'y emploirai volontiers pour un « motif de recognoissance toute particulière. J'ai veu par vos

(1) Lettre datée de Paris, 30 septembre 1668. Cette lettre, comme celles qui suivent et, en général, toutes les pièces citées dans ce travail sont extraites des archives du château de Lalande, canton de Penne (Lot-et-Garonne).

(2) Lettre datée de Paris, 6 décembre 1668.

(3) Ange-Raymond de Massac, avocat au parlement de Paris, banquier des expéditions en cour de Rome, décéda le 24 avril 1676 et fut inhumé, le lendemain, devant l'autel de la Vierge, dans l'église Saint-André-des-Arts. (Note du XVIIIe siècle).

Digitized by Google

« lettres à mon père qu'il vous avoit donné la cognoissance de « M. Compain, il est aussi de mes amis et je vous offre auprès de « lui tout ce qui dépend de moi.

« En attendant de vos nouvelles, je suis

« votre très humble et très obéissant serviteur,

« T. DE MASSAC. »

Cette lettre est scellée de deux petits cachets en cire rouge, portant l'empreinte des armoiries de l'abbé de Massac, sommées de la crosse et de la mitre, et telles qu'elles sont rapportées dans l'Armorial général : *échiqueté d'or et d'azur de seize pièces, chacune chargée d'une étoile de l'un en l'autre* (1).

L'année même où cette lettre lui fut adressée, la Providence, bénissant pour la quatrième fois l'union de Jean de Massac, le rendait père d'un fils qui devait fournir à son cousin, l'abbé de Nantua, le moyen de reconnaître les services qu'il attendait de lui. Nous lisons, en effet, dans son livre de raison :

« Le 20e aoust, environ les 5 heures après-midy, 1676, nous est « né Salomon-Jean de Massac. Parrain : sieur David de Loches ; « marraine : damoiselle Jeanne de Massac, ma sœur. Baptisé à « Larramière par M. Vènes, ministre dudit lieu. »

La communication de découvertes généalogiques forme, pen-

(1) Tanneguy de Massac, abbé commandataire de l'abbaye de Nantua, conseiller, aumônier du Roi, assista à l'acte de tutelle passé au Châtelet de Paris, le 28 avril 1676 de Claude de Massac, âgé de 23 ans, de Jacques de Massac, âgé de 12 ans, de Marie-Madeleine de Massac, âgée de 20 ans, et de Marie de Massac, âgée de 14 ans, enfants mineurs de feu Me de Massac, ancien avocat, et de Catherine de Lalaurie. Il est qualifié frère consanguin des mineurs. Il était né d'un premier mariage d'Ange-Raymond de Massac avec Marguerite Le Juge. Les autres témoins de cet acte sont Charles Fleureteau-Audebert, trésorier de France à Orléans, beau-frère à cause de feue Marie de Massac, sa femme ; Jacques de Massac, docteur en théologie, aumônier du Roi, frère ; Jacques Guerry, écuyer, trésorier des gardes du corps, beau-frère à cause de Marthe de Massac, sa femme ; Gabriel Garreau, seigneur de la Touche, avocat, beau-frère à cause de Catherine de Massac, sa femme ; Ange de Massac, lieutenant au régiment de la Reine, frère, et François Poisson, écuyer, avocat au conseil, beau-frère à cause de Louise de Massac, sa femme. — Nous trouvons Tanneguy de Massac, chanoine d'Orléans, parrain d'un de ses frères consanguins non indiqué dans l'acte précédent, Tanneguy, fils d'Ange-Raymond et de Catherine de Lalaurie, baptisé le 10 janvier 1659, dans l'église Saint-André-des-Arts, à Paris. La marraine était sa sœur, Marthe de Massac. — Outre le procès qu'il soutint contre ses religieux et dont il parlera dans les dernières lettres que nous citons, il avait eu une

Digitized by Google

dant bien des années, le fonds de la correspondance des deux parents. On trouve, dans le Midi, que la famille est originaire d'une paroisse du diocèse de Lavaur qui portait le nom de Saint-Martin-de-Massac, qu'elle vint s'établir à Toulouse dans la partie de la ville appelée *cité*, au quartier de Saint-Géraud, qu'elle eut quatre de ses membres portés au capitoulat en les années 1382, 1389, 1430 et 1438, que le dernier de ces capitouls, nommé Jean, fut anobli par le roi Charles VII quatre ans avant son élection par le quartier Saint-Barthélemy, « ce qui fait augurer qu'il avait « quitté le quartier Saint-Géraud, étant l'usage constant à Tou- « louse, notamment du tems dudit Jean de prendre pour chaque « quartier de la ville un capitoul qui fut établi dans le quartier « mesme (1), » qu'autre Jean de Massac vint, au xve siècle, s'établir à Clairac en Agénois et fut l'auteur commun de MM. de Massac, demeurés dans le pays, et de ceux qui « s'habituèrent » à Orléans; mais on constate que l'incendie de Clairac et de Tonneins, en 1621, empêche, malgré une tradition constante, de prouver par titres leur descendance du capitoul anobli. « Ces malheureuses « villes ayant été assiégées ladite année par les troupes du Roy, « furent prises, pillées et ensuite démolies, razées et brulées par « ordre de Louis XIII, et cet incendie n'épargna pas plus les « papiers détenus dans les offices des notaires que ceux des « particuliers. »

L'abbé de Nantua nous apprend, de son côté, que son bisaïeul, Raymond de Massac, mort doyen de la Faculté de médecine à Orléans où il était venu demeurer vers l'année 1586 et où il avait épousé demoiselle Louise Le Gendre, était natif de Clairac et seigneur du fief de Bicon, situé près de cette ville, qu'il prenait dans tous les actes les qualifications de messire et de noble homme, et qu'il était fort estimé des savants de son temps. Il avait chanté en vers latins les vertus des eaux de Pougues et avait dédié son poëme (2) au prince Charles de Gonzague de Cléves,

difficulté au sujet de la haute, moyenne et basse justice de sa seigneurie de la Maisonfort, située dans la paroisse d'Ardon. (Ardon est aujourd'hui une commune du canton de La Ferté (Loiret). (Factum pour messire T. de Massac, abbé de Nantua, etc., contre Jean de Douault, seigneur de la Rivière). — Sur les armoiries des Massac, voyez aussi *Dictionnaire de Rietstab*. Gouda, 1861.

(1) Lettre du 20 novembre 1680. Une expédition sur parchemin des lettres de noblesse du capitoul Jean de Massac (1434), extraites des registres de la Chambre des Comptes, signée Noblet, se trouve dans les archives de Lalande.

(2) Voici le titre exact de ce poëme : *Raymundi Massiaci, Clariaci Sc. hist.*

Digitized by Google

duc de Nevers et de Rethelois, et Henri III, à un de ses passages à Orléans, ayant fait l'éloge des métamorphoses d'Ovide, il en fit une traduction que son fils publia après sa mort.

Malgré toutes les recherches, les pièces prouvant authentiquement la descendance du capitoul n'ayant pu être fournies, les agents du fisc tourmentaient l'abbé de Nantua qui exprime dans la lettre suivante toutes ses inquiétudes :

« Orléans, le 12 septembre 1694.

« Monsieur et très honoré cousin,

« C'est pour vous témoigner l'extrême chagrin où je suis, j'ai « affaire à des bourgeois, préposés pour la perception des droits, « qui sont juges et parties ; ils ne prétendent pas avoir égard à « mon enqueste et veullent aussi que je justifie la filiation jusqu'à « Jean, annobli en 1434. Ils ne veulent pas aussi avoir égard à ce « que les fils de Raymond ont pris la qualité d'écuyer et eü la « garde noble de leurs enfants ; ils peuvent, disent-ils, avoir été « annoblis de leur chef, enfin ils détruisent le fondement pour « avoir lieu de tirer de l'argent... »

Laissons désormais de côté les découvertes généalogiques de MM. de Massac qui semblent leur avoir permis, dans la suite, de prouver leur noblesse et qui ont eu l'utilité de nous faire connaître leur famille (1). Aussi bien, en cette année 1694, Jean de Massac annonçait à M. l'abbé de Nantua qu'il envoyait à Orléans son fils, alors âgé de dix-huit ans, pour y suivre les cours de l'Université de cette ville, et, à la lettre dont nous venons de donner un « passage, l'abbé ajoutait ces mots : « J'attendrai avec plaisir « l'arrivée de mon cousin, vostre fils, et je feray mon debvoir « auprès de luy. »

Agimensis et Collegii Aurelianensis facultatis medicæ decani, Pugeæ seu de lymphis pugeacis libri duo. Il parut en 1597, peu après que l'auteur eut analysé sur les lieux les eaux qu'il célèbre. Il y fait l'éloge de plusieurs membres de la maison de Nevers. Son fils aîné, Charles de Massac, traduisit ce poëme en vers français et le fit réimprimer, en 1604, avec un épître dédicatoire à Catherine de Lorraine, femme du prince Charles de Gonzague. Voyez, sur Raymond et Charles de Massac, le dictionnaire de Moréri.

(1) Nous nous bornerons à mentionner deux personnages, nommés souvent dans la correspondance que nous avons sous les yeux, un frère de l'abbé de Nantua, qui fut curé de la Madeleine, à Paris, et un de ses neveux, Claude de Massac, prédicateur du Roi et général de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs, autrement dit des Mathurins.

Digitized by Google

A la considération d'envoyer son fils suivre les cours d'une Université célèbre se joignait, pour Jean de Massac, la certitude d'avoir auprès d'elle un parent dévoué et disposé à diriger les premiers pas du jeune homme dans la vie. Les relations avec Orléans étaient du reste faciles, — les voitures qui, du Sud-Ouest, se dirigeaient vers la Capitale, passant toutes par cette ville, — et les occasions ne devaient pas manquer de correspondre avec le nouvel étudiant et même d'avoir souvent, par des compatriotes, allant ou revenant de Paris, de ses nouvelles *de visu*.

S'il était permis, dans un travail historique, de s'abandonner à la « folle du logis, » il serait intéressant de rechercher les impressions éprouvées par le jeune Gascon après un voyage d'environ sept jours, « en carosse, » comme on disait alors, lorsqu'il foula pour la première fois le sol orléanais. La différence est grande entre la vallée de la Loire, vue du pont d'Orléans et celle de la Garonne, des terrasses de Tonneins, et cependant il pouvait trouver entre les rives des deux fleuves certains rapprochements, tandis que rien ne devait rappeler à sa pensée la petite ville de Clairac et les collines des bords du Lot. Les premiers étrangers qu'il voyait différaient aussi de ses compatriotes par le costume, les habitudes, le langage. Tout était contraste et nouveauté. Le sentiment de la liberté qui se développe lorsqu'on se sent au milieu d'inconnus lui adoucissait-il, dans ces premiers jours d'exil, l'éloignement de sa famille et du pays natal ? Il aurait été, comme nous le verrons bientôt, imprudent de s'y abandonner complètement, l'abbé de Nantua devant s'appliquer à ménager les ressources du père absent et à occuper tous les instants du fils. C'est ainsi qu'il comprenait la mission qu'il avait à remplir et il s'y adonna de tout cœur. Du reste, des visites en ville devaient, de temps à autre, apporter un peu de distraction aux sérieuses études, tout en entretenant des relations qui pouvaient, dans l'avenir, être d'une grande utilité. Ainsi, Jean de Massac, qui avait administré la terre de Tonneins pour M. de Turenne était chargé, en Guienne, des intérêts du maréchal duc de Caumont-la-Force, et il recommande à son fils d'aller voir la duchesse (1).

(1) Suzanne de Beringhen, fille de Jean, seigneur de Pléhédel et de Laugarzeau, et de Marthe de Menou. Elle avait épousé, le 12 mars 1673, Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, veuf de Marie de Saint-Simon-Courtomer. On sait que la première duchesse de la Force s'était séparée du marquis de Laugeais, pour cause d'impuissance, en 1659, et que ce dernier, remarié à Diane de Montaut-Navaille, sœur du maréchal de Navaille, en avait eu plusieurs enfants. Il fit, dit le P. Anselme (v. ducs

Digitized by Google

« Après m'avoir convié d'avoir l'œil sur la conduite de Monsieur « vostre fils, mon cousin, vous lui ordonnés d'aller saluer Madame « la duchesse de la Force. C'est ce qu'il a fait, il y a environ trois « semaines, et j'y ai été avec lui, je vous puis asseurer de sa « bonne réception, parce que devant que de nous introduire dans « son appartement, une de ses demoiselles nous vint prévenir de « sa part qu'elle recevoit aucune visite, que néantmoins nous « serions les bien-venus, et d'effet, après l'avoir saluée, elle nous « demanda de vos nouvelles et de Madame vostre famme que nous « lui dismes estre décédée (1), de quoi elle témoigna du regret, à « cause de son grand mérite, elle chargea, par plusieurs fois, « Monsieur vostre fils de vous faire ses compliments, s'estendit « fort sur votre mérite et que vous estes homme d'une grande « distinction. Je la priais que quand Monsieur le duc viendrait à « Orléans que nous puissions avoir l'honneur de lui faire la révé- « rence, elle chargea la-dessus un de ses laquais de nous faire « avertir du temps que seroit ici M. le duc. La conversation, de « part et d'autre, se passa debout, c'estoit nous dire qu'elle « debvoit n'estre pas longue. Effectivement Madame la duchesse « ne voit que Monsieur l'evesque d'Orléans, Monsieur l'intendant, « Madame de Villechanut et Madame sa sœur qui sont fammes « d'esprit. Elle me demanda si j'estois de vostre païs, je lui dis « que mes prédécesseurs en estoient originaires et qu'ils estoient « venus s'établir à Orléans et à Paris, que vous et moi estions de « mesmes nom et, outre ce, bons amis, qu'à cette considération, je « vous avois demandé vostre fils pour estudier en droict, à Orléans. « Il ne tiendra pas à moi que, selon vos bonnes intentions, il ne « se rende capable et qu'il n'étudie. Voici le temps plus modéré « qu'il n'a faict, il pourra réparer ce que l'hiver empesche de « pouvoir faire et mesme les escolles du droict ont esté fermées

de la Force), casser l'arrêt de 1659 par un nouvel arrêt de 1677, après avoir produit ses enfants, comme moyens de sa requête. — Le duc de la Force n'avait eu que deux filles de Marie de Saint-Simon ; Suzanne de Beringhen lui donna trois fils et quatre filles, et se retira en Angleterre après sa mort, arrivée en 1699. Jean de Beringhen, père de Suzanne, ses sœurs Elisabeth, Marie et Françoise, son frère Théodore, avaient été persécutés à cause de la religion réformée, qu'ils professaient. Malgré les relations qu'elle aurait eues, d'après la lettre suivante, avec l'évêque d'Orléans, il est probable que fidèle aux conseils de son frère Théodore, elle resta protestante. (V. la *France protestante* de Haag frères).

(1) « Le 26 mai 1689, demoiselle Anne de Loches, mon épouse, décéda « à Calot, environ les sept heures après midi. » (Livre de raison de Jean de Massac).

Digitized by Google

« quelques semaines, à cause de la rigueur de la saison. Je lui ai « dict que je voulois voir ses cahiers et bien escrire et sans fénes- « trer (1), il est vrai qu'un de ses professeurs dicte trop viste, « mais avec un de l'assemblée, on peut rectifier les fautes, la « plupart de ces escoliers de droit sont envoiés pour estudier et « ne font rien moins que cela. Je lui ai témoigné qu'il ne devoit « fréquenter que ceux qui s'adonnoient au bien, que lorsqu'il « aura choisi l'un d'entre eux pour ami qu'il doibt scavoir son « nom, sa qualité et son païs, enfin je n'aime pas trop ce qui « est escolier de droict pour les seuls amis de Monsieur vostre « fils, vous lui en dirés de mesme, il n'y a personne de ceux que « je vois qui ne fut bien aise de le recevoir dans sa compagnie. Si « je lui ai conseillé d'apprendre à chanter, ça esté seullement « pour lui faire perdre l'accent du païs, parce qu'il fault, en chan- « tant, articuler tous les mots pour adapter la lettre à la notte, il « a quitté le maistre de musique et il s'applique à apprendre la « basse de violle, il se trouve de la disposition à cet instrument, « mais une chose qu'il fault qu'il fasse uniquement et dont nous « sommes convenus, c'est d'apprendre à escrire. Il y a ici un bon « maistre qui, je crois, ne prend qu'un écu par mois ; enfin, je lui « voudrois des maistres d'heure en heure pour le perfectionner en « touttes choses, l'effect que nous en tirerions seroit au moins « qu'il garderoit la maison, j'entends que sa plus considérable « occupation sera ses cahiers et le reste ne pourra passer que « pour l'accessoire. Il ne paroist pas qu'il ait beaucoup estudié « dans ses classes, la cause n'en procède que de vos absences du « païs, je lui conseille de prendre un livre latin et de le tourner en « françois, comme Quinte-Curse ou autre livre, et s'il le veult, je » m'y appliqueray avec luy, il fault encore qu'il tourne en fran- « çois ses Institutes et qu'il en apprenne par cœur ce qu'il « pourra (2). »

La lettre suivante nous montre le jeune écolier au milieu de sa première année de droit, qu'il espère terminer heureusement par un succès à son examen de baccalauréat :

« Je vous accuse réception de vostre lettre de change de « 200 livres, je n'ai pas fait de semblant à mon cousin vostre fils, « je ne l'ai mesme pas fait accepter, parce que messieurs Baque- « not, sur lesquels elle est, sont bons, ils auroient pu, dans la « rencontre, avertir mon cousin vostre fils de cet argent pour lui. « Je me suis faict rendre compte des 200 livres dont vous m'en-

(1) et [le voir] bien écrire et sans se mettre à la fenêtre.
(2) Lettre datée d'Orléans, 7 mars 1695.

Digitized by Google

« voiastes lettre de change jointe à la vostre du 2 février, sur « laquelle je mis mon ordre le 21 dudict pour payer cette somme « à monsieur vostre fils, en voici le compte. Il me tesmoigne qu'il « ne lui reste plus qu'un loüis d'or neuf. Je n'ai eu aucune part à « la veste de damas, ni au reste de la dépence, ainsi vous ne « m'accuserez pas du superflu, si, comme je le croi, et que tel a « esté mon jugement, vous trouvez qu'il y en ait, pour vous « dédommager, il promet doresnavant de si bien estudier qu'il se « rendra capable de son premier degré de bachelier, au mois de « juillet prochain, environ la Magdeleine. Monsieur Desfourmieux, « institutaire, et l'un de ses professeurs a grondé de quelques « absences, elles sont bien effectives, parce qu'il ne prétend pas « pour ses répétitions que le premier mois, j'ai cru et il me le « disoit qu'il n'en manquoit point et il n'y aura, outre ce, à lui « payer que les mois de may, juin et juillet que le répétiteur et « l'escolier seront sérieusement captivés par le premier degré de « bachelier. Il est, pour de bonnes raisons, fort expédient de « faire, sans tarder, cette démarche, c'est à quoi je tiendrai la « main, posé le cas que l'on me tienne parole, vos exhortations « nous viendront à propos, car il n'y a aucun temps à perdre. — « Je trouve les frais, pour ce premier examen, bien forts, mais il « n'y a remède, c'est l'ordinaire pour tous et ce mémoire m'a esté « dicté au logis, en présence de monsieur vostre fils, qui ne « s'attendoit pas à ceste visite de monsieur Desfourmieux, je « l'avais faict prier de me venir voir, quand il le trouveroit à « propos. Il fault que vous m'envoiyés l'extraict baptistaire de « mon cousin vostre fils, ainsi qu'il est porté par ce mémoire de « frais pour ce premier degré. — Madame la duchesse de la Force « qui nous reçut assez bien en apparence, ne nous a pas faict « avertir de l'arrivée de M. le duc à Orléans, ainsi qu'elle nous » l'avoit promis. J'ai sceu qu'il avoit esté ici deux fois, il est vrai « qu'il ne séjourne pas. — Je suis un ingrat de ne vous avoir pas « remercié des jambons que vous m'avés envoyés et dont je vous « suis très obligé ; il fault vous dire ce qui est arrivé au logis à « cette occasion, on m'apporta le pacquet environ sur le midy « que j'ecrivois des lettres pressées pour Paris. Je n'eus que le « temps de descharger la feuille qui portoit quatre jambons, taxés « pour le port huict livres, le billet des traites foraines (1) portoit

(1) On appelait *traites* les droits prélevés sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie d'une province. Quelquefois on ajoutait au mot *traites* celui de *foraines* pour indiquer que les marchandises venaient du dehors. (V. le *Dictionnaire historique des Institutions de la France*, par Chéruel. Op. cit. V° *traites*.)

Digitized by Google

« aussi quatre jambons et j'en ai acquitté les droits. Lorsqu'avec « monsieur vostre fils, nous étions à table, je fis défaire le pacquet « qui ne contenoit que trois jambons ; d'où peut venir l'erreur, « car la feuille du carrosse de Bordeaux porte quatre jambons ? « Le billet des traites foraines porte aussi le nombre de quatre « pour M. Mossat, marchand à Orléans, voilà la cause de l'erreur, « je scaurai s'il y a un marchand de ce nom. Au reste, ces jam- « bons se sont trouvés excellents, au moins un dont j'ai faict « présent à un de nos archidiacres, qui fit un grand repas où « monsieur vostre fils ainsi que moi étions. Demain, il s'en man- « gera un au logis qui sera bon de mesme. C'est à l'occasion « d'une assemblée de quelques-uns de mes amis qui se sont « conviés à le manger.

« Je ne suis guères en estat cependant, je suis enrhumé. Je ne « pus aller visiter M. l'abbé de Clairac et M. le sénéchal d'Es- « guillon (1), mais mon cousin vostre fils y alla. Je leur offris à « tous deux ma maison. Qu'auront-ils dict de moi ? Je les regallerai « s'ils repassent par ici (2). »

Maintenant M. l'abbé de Nantua traite la question des menus plaisirs et il se montre si économe sur la somme qui devra y être affectée qu'il soulève les vives protestations du jeune étudiant.

« Monsieur mon très honoré cousin,

« J'ai receu le 12 du courant la vostre du 5 dudict. J'ai remis « aussitôt cy-jointe (3) à vostre fils, qui en paroist touché et pro- « met vous donner satisfaction. Je vous assure, en bon parent, « qu'il ne tiendra pas à moi (4) ; c'est vous seul à régler ce que je « lui donnerai pour ses menus plaisirs. Il demanderoit volontiers « deux louis d'or neufs par mois, nous avons, lui et moi, des « combats d'amitié là-dessus, et je trouverois la somme trop « grosse de la moitié si j'avois un de mes neveux à régler. « Taschons, vous et moi, à convenir avec lui à douze livres par « chacun mois, sans qu'en cette somme puisse entrer aucun paye- « ment de son nécessaire ni de ses maistres, moins il depencera, « plus il trouvera, mais la jeunesse a-t-elle des oreilles pour ce « qui est véritablement de son utilité la plus essentielle. Je lui

(1) Aiguillon, aujourd'hui commune du canton de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne).

(2) Lettre datée d'Orléans, 25 mai 1695.

(3) La seconde lettre cy-jointe.

(4) Qu'il n'en soit ainsi.

Digitized by Google

« avois conseillé d'apprendre le tric-trac, qui est le jeu des hon-
« nestes gens, et un jeu qui n'engage qu'à ce que l'on veult, je ne
« puis pas scavoir s'il joue ni à quel jeu, si il ne m'en faict confi-
« dence, et vous pouvés bien juger que s'il y a quelque chose de
« travers qu'il ne me dira pas ce que je pourois retrancher. Enfin,
« je voudrois le porter sur mon cœur et qu'il n'eut pas d'autre
« compagnie que la mienne. La jeunesse avec la vieillesse ne
« sympathisent guères, il ne fault pas trouver cela étrange. Je
« n'ai pas faict recevoir le contenu de vostre lettre de change. Je
« laisse ces 200 livres pour les frais de son acte. Je n'aime pas la
« dépense : que si vostre fils me vouloit croire, il n'en feroit
« aucunne. Il se leveroit tous les jours à six heures au plus tard
« et se rangeroict au logis à l'issue de ses maistres. Il remet,
« après son acte, à apprendre à escrire. Il fault qu'il s'applique à
« cela particulièrement, il en a besoin autant que de tout autre
« chose et à expliquer quelques livres latins ainsi que je lui avois
« dict. Je ne scoi si je le gêne trop, il me semble quelquefois qu'il
« se le persuade en son âme ; il n'importe, pourvu que je vous
« fasse plaisir, il m'en remerciera un jour. J'ai tenu bon et ne lui
« ai pas voulu laisser recevoir ses 200 livres, l'autre somme a esté
« un peu trop viste, je lui donneroi du mien et pour ses menus
« plaisirs et pour son entretien. Plust à Dieu qu'il se put mettre
« dans la teste de faire consister ses menus plaisirs en la dépence
« de quelques maistres. Je lui en donnerois d'heure en heure et il
« ne lui resteroit que les festes pour s'aller promener après le
« service. Il a faict les Pasques, je ne scais s'il va à la messe les
« jours ouvriers, je lui recommande bien. Je mets ceste lettre
« entre ses mains toute ouverte pour en prendre lecture et vous
« l'envoyer après dans la sienne.

« Je suis de tout mon cœur, Monsieur,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« T. DE MASSAC.

« Monsieur vostre fils ne me paroist pas content de ces douze
« livres par mois, pour ses menus plaisirs et il me faict entendre
« que vous lui donniés davantage quand il estoit auprès de vous.
« Réglez donc à vostre volonté, car sans vous et sans vos ordres,
« je ne m'ingéreroi de quoi que ce soit là-dessus. Si je dis trop,
« vous auriés raison de vous plaindre de moi, si je ne dis pas
« assés, je me fais une affaire avec vostre fils, ainci je suis bien
« empesché ; je vous salue encore une fois de tout mon
« cœur (1). »

(1) Lettre datée d'Orléans, 14 juin 1695.

Digitized by Google

A part cette remontrance, le jeune de Massac est plein de soumission pour son père, et pour gagner ses bonnes grâces, lui envoie un exemplaire des positions de sa thèse nouvellement imprimées.

« J'ai remis à mon cousin vostre fils, dit l'abbé, la lettre que « vous lui adressiés, il s'en rapporte à vous pour le réglement de « ses menus plaisirs. Je ne veux pas vous mouvoir qu'à ce que « vous voudrés, je ne suis pas pour la dépence inutille, on se « repand du superflu quand on est devenu en aage de raison. Ce « n'est pas qu'il puisse estre accusé de quelque désordre qui, au « moins soit à ma cognoissance ; au contraire, je le trouve assés « assidu pour ses estudes. Voici sa thèse qu'il soustiendra, Dieu « aidant, au 20 du prochain, nous en avons osté les marges pour « 'en pas grossir le pacquet. J'ai encore la lettre de change de « 200 livres pour les frais, et quand je ne l'aurois pas, l'argent ne « lui manquera jamais. Je ne doute pas que si le contenu en ceste « lettre de change avoit esté en ses mains, du jour que je l'ai « receüe, qu'il en restat beaucoup. Il est généreux, il n'auroit pu « se deffendre d'en prester à quelque camarade, et autant de « perdu. Ce n'est pas tout, point de quartier avec moi ; quand il « aura soustenu sa thèse, qu'il apprenne à escrire parfaitement. « Je voudrois mesme qu'il s'appliquast à escrire des contracts et « des procédures, Il fault à un homme de la praticque et de la « malice des procureurs pour se pouvoir deffendre et ses revenus. « Je souhaitterais mesme qu'il transcrive quelques livres de sen- « tences, on retient ce que l'on a mis sur le papier. Je lui conseille « tous les jours de parler de ce qu'il a veu et entendu et de « souffrir en ami et en bon parent que je le reprenne. Il a l'accent « bref du païs, il faut qu'il s'en défasse sur touttes choses. Quand « il aura transcrit Quinte-Curse et qu'il en sera venu à bout, je « lirai le premier ce qu'il devra ecrire par jour et nous verrons ce « qui en fera le mieux le récit. Il me reste à vous remercier du « beau présent que vous m'avez faict de trois douzaines d'orto- « lans (1). J'ai sceu, depuis la reception d'iceux que mon cousin « vostre fils vous avoit escrit pour m'en donner. Je l'ai grondé « sur l'article. Que si, monsieur mon cousin, je scavais que vous « me fissiez des présents en considération du service que je vou- « drois lui rendre, je vous gronderois aussi. Si monsieur l'Inten-

(1) La chasse aux ortolans et la chasse aux palombes, très productives dans les landes de l'Agenais, sont souvent, pour les propriétaires qui les louent ou les exploitent eux-mêmes, une source très importante de revenu.

Digitized by Google

« dant se fut trouvé en ville, c'estoit pour lui, je les ai donnés à « un de mes amys et je n'en ai eu que deux ortolans pour ma « part, ces oyseaux ne sont pas pour ma bouche (1). »

Ce ne fut pas le 20 juillet, comme l'espérait M. l'abbé de Nantua, mais au mois d'août, que l'étudiant agenais put soutenir sa thèse, dont un exemplaire des positions nous a été conservé (2).

Au-dessous des armes de France, surmontées de la couronne royale et entourées des deux colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et sur une feuille qui a 47 centimètres de long sur 37 centimètres de large, on lit :

Positiones
Juris Civilis
ex tit de Testamentis.

I

Testamentum ex eo appellatur quod sit testatio mentis.

II

Testamentum est voluntatis nostræ justa sententia de eo quod quis, post mortem, fieri velit.

III

Testamentorum duæ sunt species, paganicum et militare.

IV

Testamentum paganicum multiplex est, calatis comitiis, in procinctu, per æs et libram, prætorium et mixtum.

V

Filii familiâs testari non possunt, etiam consentibus parentibus.

VI

Impuberes non possunt etiam testari, quia nullum habent animi judicium.

VII

Neque mutus neque surdus neque furiosus testamentum facere possunt.

VIII

Captivi, etiam apud hostes, testari non possunt, sed quod autea fecerint in civitate testamentum valet.

Has theses, Deo duce, auspice Deiparâ et Præside D. Aymane Proust de Chambourg, Rectore magnifico tueri conabitur Joannes de Massac Agimensis, pro consequendo in utroque jure baccalaureatus gradu, die... Augusti MDCXCV.

Aureliæ. — In publico juris auditorio (3).

(1) Lettre datée d'Orléans, 28 juin 1695.

(2) Archives de Lalande.

(3) Voyez sur la *Salle des thèses de l'Université d'Orléans*, l'ouvrage de M. Boucher de Molandon, portant ce titre. Orléans, 1872, un vol. in-8°.

Digitized by Google

Comment se passa la deuxième année de droit de l'étudiant? Une seule lettre de M. l'abbé de Nantua, son vénérable correspondant, nous renseigne sur ses faits et gestes. Elle nous apprend qu'il s'était battu en duel et qu'il se préparait, aussitôt qu'il aurait obtenu ses « lettres de licence, » d'aller à Paris. La voici :

« Monsieur mon très honoré cousin,

« Si d'un costé j'ai esté bien satisfaict à la reception de vostre « dernière du premier du courant, de l'autre, j'ai receu un sen- « sible déplaisir de voir que vous ne me fesiés aucune mention « des deux lettres que je vous ai écrittes. Dans celle du 5 du mois « passé, je vous disais un demeslé que vostre fils mon cousin « avait eu, qu'il s'en estoit bien tiré, mais que ces sortes d'affaires « me fesoient trembler par les suittes qu'elles pouvoient avoir; « celle du 12 estoit seullement pour vous dire que ce desmelé qui « avoit esté jusqu'à tirer l'épée, n'avoit eu aucune suitte, et que « ce que je craignois n'estoit pas arrivé, scavoir que l'on n'en « avoit pas informé de la partie du sieur lieutenant de nossei- « gneurs les Maréchaux de France, qui est ici un gentilhomme de « mes amis. Je vous asseurois que si ce demeslé venoit à sa « cognoissance et qu'il en fit quelque procédure, qu'il y auroit « bien du malheur si je ne l'appaisois, c'estoit encore une fois « pour vous tirer d'inquiétude que madicte lettre du 5 pouvoit « vous avoir causée. Soyez donc en repos par ladicte du 12, et « joint à icelle, je vous envoie un mémoire à moi remis par le « sieur François, bedeau de MM. les docteurs de droict, de ce que « cousteront les lettres de licence qui n'iront pas à cinquante « écus. — Je vous ai mandé que M. le président de Sentorens « estoit arrivé ici un jour de dimanche ou de feste, qu'il nous « falloit aller à l'église et que nous ne pusmes pas tenir grande « compagnie. J'aurois bien voulu lui donner à disner, mais il « estoit arrivé par les carrosses et on ne lui donna le temps de « séjourner que ce qu'il falloit pour faire manger les chevaux, ces « autres messieurs de Bourdeaux, officiers, qui ont eu séjour ici « nous ont faict l'honneur de manger avec nous, ce caresme der- « nier. — Je n'ai pas voulu me rendre aux prières que vostre fils « m'a souvent réitérées de vous mander qu'il le falloit faire « habiller ici, j'ai trouvé que son habit le pouvoit mener à Paris, « il fault qu'il se porte à vous faire le moins de dépens qu'il « poura, il iroit viste, si on le vouloit croire, car les quarante « écus sont emploiés et au-delà avec les 50 livres de ses menus « plaisirs. Si mes parents de Paris estoient autant à vous que je « vous suis dévoué, il n'y paieroit pas de pension et ils le rece-

Digitized by Google

« vroient chez eux avec joye et désinteressement, mais ce ne sont « pas gens à faire service, et quand je suis auprès d'eux, ils me « laissent dans l'auberge et, au contraire, quand ils passent ici, je « les reçois chez moi, voilà leur caractère. Je vois par la lettre « que vous lui avés escritte et que je lui ai remise aussitost, que « vous lui envoiés encore 200 livres, j'auroi soin que ladicte « somme soit utilement emploiée et à vostre satisfaction, s'il me « veult croire. Il ne peut avoir ses degrez qu'après la Magdeleine, « au mois prochain ; il m'assure pourtant que le filz d'un de nos « docteurs lui a dict qu'il pouvoit soustenir son acte de licence « au mois de juillet, dès les premiers jours, mais j'en doute fort, « puisqu'un des docteurs m'a dict le contraire et le bedeau de « l'Université. Ce qui est constant dans tout ceci, est que les « lettres ne peuvent estre signées et dattées qu'après la feste de « la Magdeleine (1). »

L'écolier, devenu licencié dans le courant de l'été 1696, se rendit à Paris pour se faire recevoir avocat au Parlement. Profita-t-il de son séjour dans la capitale pour s'y faire faire le vêtement que M. l'abbé de Nantua ne lui avait pas permis de commander aux tailleurs d'Orléans, c'est ce que ne nous apprennent pas les lettres qui suivent. Nous savons seulement qu'il revint à la maison paternelle en plein hiver, non sans avoir passé quelques jours auprès de son correspondant, l'abbé :

« Vous me ferés plaisir, écrit ce dernier, de m'adresser le fac- « tum de l'envoié du chapitre de Saint-Jean de Latran contre les « habitants de la ville de Clairac, je ne doute pas qu'il ne soit « bien faict et qu'en icelui je ne trouve de quoi m'instruire ; vous « avez souvent des personnes de vostre ville, soit du voisinage ou « de Bourdeaux qui font le voyage de Paris par les carosses ou « autrement et passent par Orléans. Si chargiez quelqu'un de ce « factum, je le recevrois ici par son moyen et le port seroit épar- « gné ; M. Denis se mettroit volontiers en peine à vostre recom- « mandation de me faire cette amitié ; en ce cas, joignez-y un « très petit pacquet de graines de tabac, pourveu que le transport « en soit permis, me diriés en mesme temps comment on gou- « verne ces sortes de graines et comment on accommode le tabac « qui en est le produit pour s'en servir utillement (2). Monsieur

(1) Lettre datée d'Orléans, 9 juin 1696.

(2) La culture du tabac est très productive dans la plaine de la Garonne, et tout le monde connaît la réputation dont jouit actuellement la manufacture nationale de Tonneins.

Digitized by Google

« vostre fils, le retour duquel vous m'apprenés et de quoi je vous « félicite, m'a promis, en repassant par ici, une copie exacte et « bien correcte de certains vers qu'il m'a dict avoir dans sa valise « aussitost qu'il seroit randu auprès de vous ; ces vers sont au « sujet du père Bourdaloue, jésuite ; il m'a dict qu'il n'y avoit rien « de si beau que ces vers et qu'ils avoient été courus à Paris et « que c'estoit à qui les auroit. Enfin, j'ai grande envie de voir ce « chef-d'œuvre, je vous supplie de me les joindre à ce factum. « J'en reviens à monsieur vostre fils pour vous féliciter encore « une fois sur son retour, vous n'aurés que bien du plaisir à vous « charger de la commission en laquelle je vous engage à lui faire « bien mes amitiés, je me recommande bien à lui et je prends « encore la liberté de saluer toutte vostre chère famille. Vous ne « me dites point comme vous avez trouvé ce cher fils. Je l'ai « trouvé grandi et d'une façon à ne se laisser pas manger la laine « sur le dos. Il a du courage. C'est assez le caractère de nous « autres gascons ; je le suis pour la vie. Qu'en allés vous faire, « car je m'intéresse à tout ce qui peut lui arriver pour l'amour de « lui, estant autant à vous que je suis, mon attachement pour « vostre personne sera tousjours. J'oublie de vous demander si « mon cousin vostre fils est arrivé en bonne santé, tant il fesoit « froid et rude au temps qu'il estoit sur la route. Faict-il en « vostre païs aussi froid qu'il faict ici ; l'hyver ne veut pas nous « quitter. Les taxes sont-elles aussi fréquentes chés vous qu'elles « sont ici ? J'en ai une de douze mille livres, sans les deux sols « pour livres pour les foires et marchés de Nantua. Il me semble « que j'en suis consolé en le disant à mon meilleur parant (1).

« Il est étrange que l'on soit si surchargé de taxes, encore si le « produit en revenoit au coffre du Roy, on s'en consoleroit. Nous « devons tout à nostre prince, mais non, ce sont des traittants « qui s'engraissent à nos despends. Il faut espérer que Sa Majesté « les obligera à lui faire raison de ce qu'ils lui auront mal pris ; c'est « pour avoir confirmation d'estre maintenu dans mon droit des « foires et marchés que j'ai à Nantua qu'on m'avait taxé à douze « mil livres, mais, Dieu merci, j'ai esté deschargé de cette taxe si « exhorbitante et il y avoit encore les deux sols pour livres que « l'on me demandoit, j'ai eu en cela plus de justice de la part de « l'intendant de Bourgogne que je n'en aurois ozé espérer dans « ces questions (2).

Le jeune avocat épousa, en cette année 1697, une de ses cou-

(1) Lettre datée d'Orléans, 19 février 1697.

(2) Lettre datée d'Orléans, 25 juin 1697.

Digitized by Google

sines, Marie-Anne de Larrard, fille de François de Larrard et d'Isabeau de Massac. Il était déjà question de ce mariage dès le mois d'avril : « Je suis ravi, disait l'abbé de Nantua, que vous « trouviés une occasion si favorable de placer monsieur vostre « fils par le mariage, je le salue de tout mon cœur (1). » — Le contrat fut signé le 7 septembre, et quelques jours plus tard, l'ancien correspondant écrivait : « J'ai receu avec joye la nouvelle « de la conclusion du mariage de mon cousin vostre fils et que « vous en avés surmonté toutes les difficultés, je vous en félicite « de tout mon cœur. J'ai dict ce mariage au chapellier ou mon- « dict sieur vostre fils a logé, j'ai eü occasion de ce faire en « acheptant un chapeau chez lui ; madame sa famme et mademoi- « selle sa fille en sont contantes au dernier point. Elles sont bien « aises qu'il ait changé de résolution, car il leur avait témoigné « de l'aversion pour le mariage (2). »

Les dernières lettres de M. l'abbé de Nantua nous apprennent qu'il est très préoccupé d'un procès qu'il soutient contre ses religieux : « Je suis à Paris depuis dix jours pour un procès que j'ai « au grand Conseil contre mes religieux. J'ai pour rapporteur « M. de la Vigerie, que l'on me dict être le fils de M. de la « Vigerie, président ou conseiller au parlement de Guienne. « Si mon cousin, monsieur vostre fils, est en estat que vous « puissiez lui communiquer ce que je vous escris et qu'il ait des « habitudes avec les parants ou amis de M. de la Vigerie, vous « me ferés plaisir de le prier comme je fais de me procurer des « uns ou des autres des lettres de recommandation. Je me sou- « viens qu'il m'a autresfois promis le crédit et l'appui de M. le « marquis de Richelieu, quand je serais à Paris et que j'aurois « besoin de lui, demandés lui si cela se peut faire sans l'incom- « moder, mais cela presse, car M. de la Vigerie veut faire son « rapport dans mon affaire (3). »

Il est probable que cet appel de l'abbé à ses parents de Guienne fut entendu, car il écrit, au mois de décembre, étant toujours à Paris :

« Vous ne me ferés pas un petit plaisir si vous voiés M. de la « Vigerie de lui faire cognoistre par vous et les vostres que je ne

(1) Lettre datée d'Orléans, 30 avril 1697.

(2) Lettre datée de Paris, 27 septembre 1697. L'abbé de Nantua se faisoit alors adresser ses lettres chez son frère, « curé de la Magdeleine, en sa maison curialle, rue de la Licorne. »

(3) Lettre du 11 septembre 1697. — La seigneurie d'Aiguillon, en Agenais, érigée en duché-pairie, en 1600, pour la maison de Lorraine,

Digitized by Google

« vous suis pas indifférent. C'est un fort bon juge, duquel j'aurois « encore eü plus de satisfaction si mon affaire avoit esté mieux « instruite et que pour cella, je me fusse rendu à Paris plus tost « que je n'ai faict. L'arrest n'est pas encore levé et ainsi je ne « puis vous en rien dire de positif; les vacations, épices, frais et « cousts d'icelui sont à mes charges, ce qui n'est pas une petite « dépence que l'estat présent de mes affaires m'a jusques ici « empesché de pouvoir faire. Je vous dirai, dans le temps, le « contenu de cet arrest qui comprend plusieurs chefs. J'ai une « réponse à faire à mon cousin vostre fils sur sa lettre du 22 no- « vembre; je le prie de souffrir que ce soit pour un autre cour- « rier, il est si tard que je ne puis plus escrire, cependant je lui « souhaitte et à madame son épouse, touttes sortes de contente- « ment et toutes sortes de bonheur dans leur mariage (1). »

Ces souhaits devaient se réaliser par la naissance de plusieurs enfants, dont nous donnons les noms en note (2). M. l'abbé de Nantua, quoique vieux et malade, s'empresse de féliciter le grand-père de la naissance de l'un d'eux :

« J'ai à vous féliciter de la naissance de vostre petit-fils, c'est ce « que je fais aujourd'hui de tout mon cœur et j'en fais mon com- « pliment à mon cousin vostre fils, voilà des fruits bien heureux « de son mariage avec une dame d'un si grand mérite, je la salue

passa, en 1638, à Marie de Vignerod, nièce du cardinal de Richelieu. Elle légua cette terre, en 1675, à son neveu, le duc de Richelieu.

(1) Lettre datée de Paris, 27 décembre 1697.

(2) Voici, d'après une note ancienne, les enfants qui naquirent du mariage de notre écolier : 1° *Jean*, avocat au parlement de Bordeaux, lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée d'Aiguillon, marié à Jeanne Bourillon (c. de m. du 8 avril 1727), fille de Moïse Bourillon, célèbre avocat au même parlement ; — 2° *Alexandre*, prêtre, docteur en théologie, curé de Sainte-Livrade ; 3° *François* et 4° *Pierre*, prêtres, docteurs en théologie; — 5° *Marie-Anne*, mariée à Jean Fabre, avocat au parlement et juge royal de Saint-Pastour ; — 6° autre *Marie-Anne*, non mariée. Jean, l'aîné, eut deux fils, lesquels représentaient la famille à la fin du dernier siècle : *A*. Pierre-Louis-Raymond de Massac, avocat au parlement de Toulouse, qui de son mariage avec Marie-Louise Le Fillastre de Marcauville (17 décembre 1767), eut une fille, Jeanne de Massac, mariée le 25 février 1787 à messire Bonaventure-Corentin de Maucouvenant, seigneur de Sainte-Suzanne. De ce dernier mariage provint Amélie de Sainte-Suzanne, qui épousa messire César-René de Choiseul, fils du duc de Choiseul. — *B*. Pierre-Crescent de Massac, receveur général des tabacs, à Brives, qui de son mariage avec Marie Leroy de Lassalle (c. de m. du 4 septembre 1787), eut deux filles, lesquelles entrèrent dans les familles de Dordaygue et de Judicis.

Digitized by Google

« de tout mon cœur et je la remercie d'un si beau présent qu'elle « nous a faict. Je prie le bon Dieu que vous voiés cet enfant pen- « dant longues années avec une santé parfaite. — J'ai des excuses « légitimes pour me disculper auprès de vous d'avoir été si long- « temps à répondre à l'honneur de la vostre dernière. Quand cette « lettre me fut rendue, j'étais retombé entre les mains des chi- « rurgiens pour ma fluction ordinaire sur mon méchant œil, « depuis ce temps, j'ai toujours été entre leurs mains, toujours « mal, sans pouvoir sortir de ma chambre, et quelquefois plus « mal avec de grandes souffrances. »

Cette lettre sera la dernière de celles que nous publions. Nous aurions voulu terminer l'étude de ces rapports, si vivants et si nombreux, entre le vieil abbé et le jeune écolier en écrivant deux dates : celles de leur décès, mais malgré nos recherches dans les papiers de la famille de Massac, nous n'avons pu les trouver.

Nous ne nous plaindrons pas de cette lacune au temps qui tout efface, sauf parfois l'indication, gravée sur une pierre, de notre dernier jour en ce monde. Plus libéral envers ceux qui ont fait l'objet de nos recherches, il nous a permis de soulever le voile du passé, de vivre plusieurs années de leur vie, et il ne nous a caché que leur mort.

Digitized by Google

LETTRES DE L'ÉVÊQUE JACQUES AMYOT

Par Max. Quantin.

Nous ne venons pas faire ici la biographie du savant évêque d'Auxerre qui a été si bien et si compendieusement faite par M. de Blignières (1) dans son *Essai sur Amyot*. Nous ne parlerons ni de sa connaissance profonde de l'antiquité, ni de la grâce de son style de traducteur du grec qui a eu une si grande influence sur la formation de notre langue. Il nous suffira de dire quelques mots sur sa vie avant d'entrer dans notre sujet.

J. Amyot est né à Melun dans une humble condition ; il put cependant, dès son jeune âge, aller à Paris continuer ses études à peine ébauchées. Ses biographes racontent comment il vivait pauvrement, servant de domestique à quelques écoliers plus fortunés. Sa mère lui envoyait chaque semaine un pain par un batelier de Melun. Accueilli au collége du Cardinal-Lemoine, il

(1) En 1860, le 27 mai, la ville de Melun a érigé, à Jacques Amyot, une statue portant cette inscription assez médiocre :

Enfant d'une famille humble et pauvre,
Il va chercher la science à Paris.
Seul et sans appui,
Sert des écoliers pour vivre et s'instruire ;
Maître ès arts à XIX ans,
Professeur de grec et de latin à l'Université de Bourges.
Honoré pour ses écrits,
De l'abbaye de Bellozane par François Ier ;
Précepteur de deux fils de Henri II,
Grand-aumônier de France, évêque d'Auxerre,
Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.
Toujours modeste, retiré, laborieux,
Bienfaisant et tolérant pour tous.

Digitized by Google

entreprit surtout d'apprendre la langue grecque enseignée depuis quelque temps par de savants maîtres. François Ier, qui ne fut pas sans raison appelé le Père des lettres, avait, en 1530, ordonné l'ouverture de cours publics pour l'enseignement des lettres latines et grecques. Amyot porta ses efforts sur ces dernières, et bientôt, à dix-neuf ans, il obtint le grade de maître ès-arts. Ce n'était qu'un premier pas dans la science, et il fallait vivre et trouver une place qui le mît à l'abri du besoin. C'est alors qu'il alla à Bourges étudier le droit civil. Il fut nommé dans cette ville professeur des langues latine et grecque, et fut chargé, comme précepteur, d'élever les neveux de Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise, lecteur ordinaire du roi. Le même personnage lui procura le patronage de la reine Marguerite de Navarre et il fut accueilli par M. de Morvilliers, lieutenant-général du bailliage de Bourges, auquel il demeura toujours attaché.

La réputation d'helléniste d'Amyot, ses traductions grecques et notamment celles des Vies des hommes illustres de Plutarque lui attirèrent la faveur de François Ier qui en avait lu quelques-unes. Ce prince, voulant l'encourager dans ses travaux, lui conféra le bénéfice en commande de l'abbaye de Bellozane qui était à sa nomination. C'était en 1546.

Amyot, qui avait déjà conquis d'illustres amitiés par son mérite et ses autres qualités, avait suivi à Rome le cardinal de Tournon et continua dans cette ville, séjour des grands érudits dans les lettres antiques, ses études sur les auteurs grecs. De Rome, il alla à Venise et poursuivit ses travaux dans la bibliothèque de Saint-Marc. C'est alors qu'il fut chargé (en 1551), par le cardinal de Tournon et l'ambassadeur du roi à Venise, d'une mission auprès du Concile de Trente, qui consistait en la présentation de lettres du Roi. Il s'en tira d'abord non sans difficulté, comme on le voit dans sa lettre à M. de Morvilliers où il raconte son rôle dans cette grande assemblée dont les membres étaient prévenus contre l'esprit de l'église de France.

A son retour, sa faveur grandit avec le succès qu'il avait obtenu. Il est ensuite choisi (en 1554) comme précepteur du duc d'Orléans et du duc d'Anjou, fils de Henri II, et qui devinrent les rois Charles IX et Henri III. Charles IX monté sur le trône et conservant pour Amyot une affection qui le portait à l'appeler encore son maître, le nomma son grand-aumônier. Il lui donna encore les bénéfices en commande des abbayes des Roches, près Clamecy, et de Saint-Corneille de Compiègne, suivant en cela un abus que le Concordat de 1517 autorisait en faveur des rois de France. Enfin, et c'est par là qu'il se rattache à nous, Amyot obtint du roi,

Digitized by Google

en 1570 (il avait alors cinquante-huit ans), le bénéfice de l'évêché d'Auxerre. Cette fois, il prit ses fonctions au sérieux, tout en demeurant toujours mêlé aux choses de l'esprit et aux affaires du roi par son titre de grand-aumônier.

C'est à partir de cette époque que commence surtout la suite de nos lettres et où J. Amyot se montre tantôt sous l'aspect d'un érudit, comme dans celles au pape Grégoire XIII et au cardinal Alciat, à propos de la réimpression du Décret de Gratien (1573), tantôt fait le portrait gracieux du jeune roi Henri III (1577), ou encore dresse le tableau des ravages des huguenots à travers la France (1589). Ce temps allait encore bientôt après être suivi pour lui d'autres misères, lorsqu'il revint dans sa ville épiscopale après l'assassinat de Henri III, son maître. Il en était resté toujours le fidèle serviteur, ce que les Ligueurs lui imputaient à crime, le menaçant de mort à son retour, et pillant son palais et ses domaines jusqu'à la perte de plus de 50,000 livres. (Lettre du 9 août 1589).

Cependant, ayant fait toutes les soumissions exigées par les Ligueurs, ayant même obtenu de l'official d'être relevé de l'excommunication qu'on prétendait qu'il avait encourue pour avoir continué à communiquer avec Henri III après l'assassinat du duc de Guise, Amyot, qui était vieux, qui avait perdu l'espoir qu'il avait pris après la mort d'Henri III dans le cardinal de Bourbon, mort lui-même en 1590, et qui ne désirait que la paix, passa ses dernières années dans la retraite et mourut pauvre, le 7 février 1593, léguant un dernier témoignage de son affection à ses concitoyens ingrats dans la fondation d'un collége qui est encore aujourd'hui l'honneur de la ville d'Auxerre et qui porte encore son nom.

I.

RECHERCHE DES LETTRES D'AMYOT. — ELLES SONT RARES. — LIEUX OU L'ON EN A TROUVÉ. — LEUR NOMBRE, LEUR ANALYSE ET LEUR TEXTE. — LISTE DES LETTRES SIGNALÉES DANS DES CATALOGUES DE VENTES.

A voir le petit nombre de lettres de J. Amyot que nous avons recueillies, malgré toutes nos recherches et celles de nos amis, on pensera sans doute comme nous que cette espèce de documents est très rare. C'est déjà l'opinion de M. E. du Boys, dans son édition d'une lettre d'Amyot dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1887, où il donne la liste des lettres du savant évêque qu'il connaît et que nous n'avons guère accrue. Nous n'avons pas à en rechercher ici les causes. Nous avons donc donné toutes les lettres que la

Digitized by Google

publicité a fait venir au jour, en nous rappelant le but tracé par le premier mot de notre devise : *Colligit*, regrettant encore de ne pouvoir y ajouter celles qui sont signalées dans des catalogues de ventes déjà anciens.

Jacques Amyot à M. de Morvilliers (1), *maître des requêtes.*

Cettre lettre est un long historique du rôle qu'Amyot a rempli au Concile de Trente pendant la session du mois de septembre 1551. Il avait été chargé par l'ambassadeur de France à Venise et par le cardinal de Tournon à Rome de porter au Concile des protestations du Roi au sujet de l'autorité prétendue du pape sur le Concile.

Après les cérémonies préliminaires dans la cathédrale, où l'on proclama les trois causes pour lesquelles le concile était assemblé, savoir : l'extirpation des hérésies, la réforme des mœurs des ministres de l'Eglise et le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens, on régla la marche des discussions, puis les pouvoirs des ambassadeurs de l'empereur et du roi des Romains furent reconnus.

Mais son embarras fut grand en présentant les lettres uniques du Roi et sans mandat de sa part. Un incident s'éleva d'abord à propos du nom de *Conventus* donné par le Roi au Concile et amena de longues réclamations des évêques espagnols. — Craintes et embarras d'Amyot, qui justifie le roi. — Enfin, après délibération, le promoteur du Concile lui annonce que les lettres du roi seraient lues, mais avec réserves.

Les lettres ouvertes et lues, elles portaient que le roi ne pouvait envoyer les évêques de son royaume au Concile, a cause de la guerre ; puis qu'il priait le Concile d'accueillir favorablement la protestation qu'il lui adressait. Le promoteur répondit à Amyot au nom du Concile :

« Le Concile agrée la modération du roi, mais il ne reconnaît pas votre personne comme ayant qualité légitime ; vous viendrez à la prochaine session, le 11 octobre, où vous recevrez une réponse pour le roi. »

Il avait en vain sollicité le Concile pour obtenir acte de ce qu'il avait fait. La cause de ce refus est parce qu'on attend une réponse de Rome.

(1) Jean de Morvilliers, né à Blois en 1507, lieutenant-général au bailliage de Bourges, puis maître des requêtes en 1549, fut envoyé ambassadeur à Venise, et reçut à son retour l'évêché d'Orléans. Il fut nommé chevalier en 1568, et mourut le 23 octobre 1577. (Père Anselme, VI, 490.)

Digitized by Google

Il a obtenu de l'évêque de Verdun (1), bien affectionné au parti du roi, des détails sur la délibération du concile. Le légat, l'ambassadeur de l'empereur et les principaux personnages voulurent qu'il fût entendu. Le légat, qu'il alla saluer depuis, lui témoigna du déplaisir très grand qu'il éprouvait du différend élevé entre le pape et le roi. Il eut une longue conversation avec lui là-dessus et au sujet de l'obéissance au Saint-Siège et au pape.

Le légat fut très bienveillant pour lui, « mais il est circonvenu par les évêques espagnols », etc.

1er septembre 1551.

Monsieur, (2)

J'avois de tout poinct résolu en moy-mesme de me partir de ce païs à ceste my-septembre pour vous aller trouver, mais l'occasion qui naguères est survenue, m'a contraint de différer un peu mon partement, jusqu'à ce que j'aye des nouvelles de vous. L'occasion est, qu'ayant le Roy envoyé par-deçà une proposition protestatoire, qu'il entendoit estre envoyée aux Prélats qui sont assemblez à Trente pour le Concile, il a pleu à Monsieur le Cardinal de Tournon, et à Monsieur l'Ambassadeur de Selve, de m'élire pour faire cette commission, sans que je pensasse à rien moins qu'à cela ny à chose semblable. Mais pour ce que je n'en ose rendre compte par lettre, comme j'eusse bien voulu à la Cour, mesmes pour ne donner opinion de moy que je me voulusse trop avant faire de feste sans mander. Et pour-ce aussi que je désire en me prouvant à vous autant ou plus qu'à homme que je cognoisse me satisfaire à moy-mesme, je vous en veus bien faire le discours un peu plus au long et par le menu, mais que ne vous ennuye point de la lire : Je fus despeché le 26 d'aoust dernier, et me furent bailliées les lettres missives du Roy qu'il escrivoit aux Prélats du Concile, closes et cachetées, avec la proposition protestatoire, laquelle estoit signée de la main ou du cachet du Roy et de Monsieur le receveur de Sens, avec une courte instruction signée de la main de Monsieur l'Ambassadeur de Selve, dressée sur les doubtes et difficultez que je faisois en cette commission, lesquelles advindrent tout ainsi comme vous entendrez cy-après. Je me party de Venise avec deux notaires apostoliques, tous deux de la maison de Monseigneur le Cardinal ; et en passant par Padoue priay Monsieur de S. Laurens de s'en venir par estat jusques-là avec moy, ce qu'il fit bien volontiers. Nous arrivasmes à Trente un jour et demy avant le jour de l'assignation, qui estoit le premier jour de septembre, auquel avoit esté prorogée et indicte la première session du Concile, à l'ouverture qui en fut faicte au premier jour de may dernier passé. Je désirois fort que l'on ne sceust point ma venuë ny la cause d'icelle, avant que j'eusse fait ce pourquoi j'estois envoyé. Mais la

(1) Verdun était alors une des seigneuries du duc de Lorraine.

(2) Publiée dans les Mémoires d'Antoine Vargas, en 1700 ; dans les instructions et missives des rois très chrétiens concernant le Concile de Trente, Paris, 1613, in-12, p. 12 ; et par extraits, *Revue des Questions historiques*, t. VII, p. 49).

Digitized by Google

première personne que nous trouvasmes à l'entrée de la ville, fut un Gentil-homme de la maison du Cardinal de Trente, qui demanda au premier de nostre compagnie, qui est-ce Gentil-homme? Il luy respondit, que c'estoit un François qui venoit de Padouë : mais l'autre luy répliqua, non, non, c'est celuy qui vient protester au nom du Roy, car nous estions bien advertis qu'il y devoit envoyer ; toutes fois ils n'en sçavoient rien sinon par imagination. Je me tins au logis jusqu'à l'heure mesme de l'assignation, à laquelle, après que la Messe eust esté solennellement chantée, je monte en haut chœur de l'église cathédrale de Trente, où estoient tous les Prélats assemblez. Là feis entendre à Monsieur le Légat, pár le maistre des cérémonies, qu'il y avoit là un envoyé de par le Roy Très-Chrestien, qui apportoit lettres de sa majesté, addressantes aux Prélats du Concile, et demandoit audience. — Il me feit respondre que j'eusse patience que les cérémonies de la session fussent achevées, et puis que je serois ouy. Les cérémonies furent bien longues : car on y chante la létanie tout du long, et lit-on plusieurs oraisons, comme au jour du Vendredy-Sainct. Après toutes lesquelles, le secrétaire public du Concile prononça et leut une harangue en manière de sermon, laquelle contenoit en somme les causes pour lesquelles estoit assemblé le Concile : et notamment en dict trois causes, l'une pour extirper les hérésies qui estoient en la religion, l'autre pour réformer les mœurs des Ministres de l'Eglise et la tierce pour appaiser les discords et dissentions qui estoient entre les Princes ; et ceste dernière cause n'est point dedans la Bulle de l'ouverture du Concile, faicte par le Pape. Ce qui fut la cause pour laquelle je la nottay. Après que le sermon fut achevé il y eut un des evesques, appellé par Monsieur le Légat présidant au dict Concile, qui vint prendre un papier de la main de Monsieur le Légat, et puis monta en la chaire là où l'on lit l'Evangile, et leut ce qui estoit contenu dans ce papier, qui estoit en somme qu'ayant esté faire l'ouverture le premier jour de may, comme il avoit esté indict, la première session en avoit esté différée et prorogée jusqu'à ce jour-là, qui estoit le premier de septembre, pour autant qu'il ne se trouvoit pas lors grand nombre de Prélats pour vacquer à la continuation du dict Concile : et pour ceste mesme cause, ne s'en trouvant encore pas de présent si grande assemblée, comme il seroit bienséant, et veu que tous les jours on attendoit qu'ils deussent venir d'Allemagne, d'Espagne et de Rome, lesquels on espéroit devoir estre bientost en la Compagnie, on prorogeroit encores icelle session jusqu'à quarante jours après, qui sera l'onziesme jour d'octobre prochainement venant ; et qu'en icelle pour ce qu'aux dernières sessions on avoit ja traicté des sept Sacremens en général, il seroit traicté et décidé du Sacrement de l'Eucharistie, et quand de la résidence des Prélats, en leurs Eglises, suyvant l'ordre qu'ils establirent dès le commencement du premier Concile, auquel il fut longuement disputé : A sçavoir si l'on devoit commencer premièrement aux mœurs, ou à la doctrine, alléguant les uns que les erreurs de la doctrine estoient principalement procédez du scandale et dissolution des mœurs ; et les autres que la doctrine estoi préjudiciable, et que c'estoit ce principalement pourquoy les Conciles

Digitized by Google

s'assembloient ordinairement. En fin fut arresté et résolu, que l'on traicteroit tousjours ensemble un article appartenant à la doctrine, et un appartenant aux mœurs et à la police. Cest escrit ayant esté leu et prononcé par cest évesque, il demanda publicquement: *Placet vobis decretum*, et lors les deux secrétaires allèrent par tous les évesques demandant les suffrages, qui respondirent tous, *Placet*. Après cela furent présentéès les lettres patentes de l'Empereur, par lesquelles il auctorisoit ses ambassadeurs qu'il envoyoit pour résider au Concile : l'un est Allemand, qui s'appelle le comte de Montfort, qui est ambassadeur de l'Empereur, comme Empereur, et pour les choses qui concernent les droits et privilèges de l'Empire. L'autre est Espagnol et s'appelle *Dom Franscisco de Toledo*, qui est aussi ambassadeur de l'Empereur : mais c'est comme Roy d'Espagne. Et pour le regard de ses autres terres patrimoniales et chacun d'eux néanmoins *insolidum*. Ce second est homme qui tient de ces commanderies d'Espagne, car ils le nommèrent Prieur, et le premier est de robbe courte. Leurs pouvoirs et leurs facultez me semblèrent fort amples, au moins les patentes furent fort longues à lire. Et après, furent aussi leuës les patentes de l'ambassadeur du Roy des Romains qui s'appelle (ce me semble) *Federico Vaussen*, *Evesque de Vienne*, qui avoit pareille puissance de son Prince que les premiers. Et après que toutes ces lettres eurent esté leuës de bout en bout, publicquement, responce leur fut faicte, que le Concile remercioit l'Empereur et le Roy des Romains, et avoit pour aggréables telles personnes qu'ils leur envoyoit pour résider ambassadeurs auprès d'eux. Après que toutes ces choses avoient esté ainsi faictes, ce fut à moi à joüer mon roolle, et ne sçavois bonnement que j'estois, ny comment je me devois appeler ausmoins quel tiltre me donner. Car jamais homme ne fut mieus envoyé en matterat désempenné, comme l'on dit, que je fus alors, et ne tint pas à l'avoir bien préveu, ny prédit. Mais ceux qui m'y envoyoient, ny moy, n'en avions nulle faute, ny ne pouvions donner autre ordre. Toutesfois, en effect, je me présentay moy-mesme à Monsieur le Légat séant en sa chaire, ses deux assistants à ses deux costez, les lettres missives du Roy, en luy disant *Reverendissime domine Legate, hæ sunt literæ quas ad vos atque vniversos Patres Concilii causa hic congregatos, mittit rex Christianissimus*. L'on ne faillit pas incontinant à me demander si j'avois d'autre mandat et je dis que je n'avois autre mandat que celles lettres, qui estoient signées de la propre main du Roy, et d'un Secrétaire, et que par la lecture d'icelles ils cognoistroient et entendroient ce que j'estois venu faire. Et à ceste fin les requérois qu'ils voulussent faire ouvrir et lire les dictes lettres publicquement. Le Légat tenant ces lettres en ses mains, dit à ses deux assistans : Ceste superscription monstre que le Roy ne nous mesprise poinct ; et à ma réquisition bailla les lettres au Secrétaire public du Concile pour les lire, lequel commença à lire tout haut la superscription qui estoit telle, *Sanctissimis atque in primis observandis in Christo Patribus conventus Tridentini*. Soudain que ceste superscription eust esté leuë et entenduë des Evesques Espagnols, qui sont en plus grand nombre que les autres, ils commencèrent tous à crier, mesmement un qui s'appelle Auriences, qui fut le premier de

Digitized by Google

tous à lever cette clameur, disant que ces lettres ne s'adressoient point à eux, pour ce qu'ils estoient *Concilium generale et legitimum* et non point *Conventus*. Et à ceste cause ne vouloient point qu'elles fussent ouvertes, ne leuës en publique session. Et disoient aucuns : *Audiat qui volet, ego non audiam*. Les autres disoient, que j'allasse en leurs maisons privées de chacun, et qu'ils m'escouteroient, mais là publicquement et en audience judiciale, non ; et me demandoient à tous coups : *habesne aliud in forma debita mandatum* ? Je leur respondois que non, et que sauf leur révérence, ceste diction-là *conventus* ez anciens livres Latins, ne sonne point si mal, comme l'usage ou l'abus des notaires en leurs styles l'avoient depuis rendu odieux. Et que le Roy, mesme en ceste dernière proposion que j'avois à leur lire, appeloit quelquefois cette Assemblée *Concilium*, quelquesfois *Conventus*, quelquefois *Consensus*, et qu'il n'entendoit point aucunement le prendre en mespris, ny contemnement de la compagnie, ainsi qu'ils verroient clairement, s'il leur plaisoit avoir la patience que les lettres missives fussent ouvertes et leuës, et ce que j'avois à leur proposer, fust patiemment ouy. Quelque chose que sceusse dire, ils s'attachoient opiniastrement a ce *Conventus*. Je ne sçay s'ils avoient peur que le Roy les estimast tous moynes ; et disoient, que cela estoit là mis malicieusement ; et y en eut aucuns qui me dirent : *Dic ergo te petere ut legantur sine præjudicio*. Je leur respondois que je n'estois envoyé que pour leur présenter ces lettres de la part du Roy ; et pour leur lire certaine autre proposition que j'avois en ma main, à laquelle je ne pouvois adjouster ny diminuer chose quelconque, et que si je faisois ou disois autre chose de plus, que j'excéderois l'ordonnance que l'on m'avoit baillée : et par ce moyen ce que je dirois ou ferois, viendroit à estre de nulle vigueur ; et que sauf leur correctien, ils ne devroient point s'arrêter à une inscription que le Secrétaire avoit faicte ; ainsi qu'elle lui sembloit estre plus latine. Il y eut un docteur espagnol, celuy mesme qui fit la protestation au nom de l'Empereur à Boulongne, qui me dict que ceste diction *Concilium* estoit moins latine que *Conventus*, et en luy alléguant que César appeloit tousjours *Conventus Juridicos*, il m'allégua un d'une espitre de Cicéron où il dit *Venimus non in senatum, sed in conventum senatorum*. Je luy respondis, que cela n'estoit point dit en contumélie ou mespris de ceux qui estoient là assemblez, mais pour monstrer que le tyran César leur avoit osté la liberté et auctorité de sénateurs. Je filois le plus doux que je pouvois, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison, si j'eusse un peu trop avant parlé. Mesmement qu'il en avoit un qu'on appelle Sacer, ce me semble, qui me disoit à tous coups *Venisti ergo ut protestareris contra hoc Concilium* ? Je ne leur respondois autre chose, sinon qu'il leur pleust de me donner audiance, et qu'ils entendroient ce que j'estois venu faire, et trouveroient toutes choses si sobres, si modérées et si réservées, qu'il ne se repentiroient point de m'avoir ouy : Et afin que vous n'imaginiez point que ce soit si grande chose que vous cuidez à l'aventure, je vous déclare que je ne vous en demande aucune response, ny que cecy soit enregistré en vos registres. Et alors les Présidens me respondirent : *Etiam si non petitis responsionem, nos volumus*

Digitized by Google

vobis dare. Nous fusmes assez bonne pièce à contester ainsi, et moy à prier le plus révéremment que je pouvois, qu'on ne fict pas ce tort au Roy, de ne vouloir point recevoir ses lettres. Car j'avois grand'peur de n'avoir point audience, comme à la vérité je n'eusse point eu, si les Espagnols en eussent esté creuz, qui crioient *Colligantur vota.* Et finablement Monsieur le Légat et les Présidens dirent ; *Eamus in sacristiam et deliberemus inter nos.* Ce qu'ils firent et se retirèrent derrière le grand autel où est la sacristie, et là consultèrent entre eux sur qu'ils avoient à faire, et à me respondre. Et faut noter qu'avec les Evesques entrèrent aussi les deux Ambassadeurs de l'Empereur : et après qu'ils eurent esté en Conseil plus d'une grosse demi-heure, ils retournèrent tous se seoir en leurs sièges, selon leurs rangs, avec leurs myttres et leurs chappes, et me firent faire cette response par le Promoteur du Concile, qui est un honneste homme docteur : *Doctissime vir sacro-sancta Sinodus censuit, regis,* (et faut noter, qu'en ce lieu il dict *Serenissimi*, comme en bégayant, aux autres lieux il dit, *Christianissimi literas sine prœjudicio esse legendas, æstimans illam dictionem Conventus in malam partem intelligere quod si aliter intelligeret, prostestatur de nullitate.* Je me contente de cela, sans rien respondre : Et adonc furent ouvertes et leuës les lettres missives du Roy, où estoit encore la mesme superscription, et ne contenoient les lettres en somme sinon une complainte de ce qu'il ne pouvoit envoyer les Evesques de son Royaume à ce Concile pour la guerre, qui injustement lui avoit esté menée. Et premièrement qu'ils voulussent patiemment ouïr une proposition qu'il leur envoyoit, et la prendre en bonne part. Il faut noter que non seulement je n'estois point nommé en ceste lettre, ny près, ny loin, mais qui pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la copie, par laquelle nous peussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne veis jamais chose si mal consuë que cela. Les lettres furent leuës, et audience, suivant les pièces du Roy, me fut donnée et leüe de point en point jusqu'à la fin la proposition protestatoire que le Roy avoit envoyée, sans jamais estre interrompuë : et croy qu'il n'y eut personne en toute la compagnie qui en perdist un seul mot s'il n'estoit bien sourd, mesmement aux lieux plus importans, que je leu plus pesamment, à celle fin qu'ils en feussent mieux notez, avec toute telle action comme si je l'eusse estudiée deux mois auparavant par cœur. De sorte que si ma commission ne gisoit qu'à présenter les lettres du Roy, et à faire lecture de la proposition, je pense y avoir amplement satisfaict. Je n'eus pas si tost achevé de lire, que le Promoteur me dict de la part du Concile, telles ou semblables paroles en substance : *Sacro-sancta Synodus gratam habet regis moderationem, quam præ se tulit in suis litteris ; personam vero vestram, nisi quatenus et in quantum legitima est, non acceptat, sed vos monet ut ad diem undecimam octobris hic adsitis ad futuram sessionem, ut accipiatis responsionem, quam literis regis facere prætendit. Notariis autem prohibet ne instrumentum prædictorum omnium nisi conjunctim cum secretario Concilii vobis conficiant.* Et à tant fut finie la session, qu'il estoit bien près de vingt-heures. Depuis, je les ay sollicitez par plusieurs fois de faire, que le Secrétaire du Concile, avec ceux que j'avois menez, me despechas-

Digitized by Google

sent acte de ce que j'avois fait, pour faire foy de ma diligence envers le Roy, ou à tout le moins qu'ils me baillassent ces paroles qu'ils m'avoient faict prononcer par le Promoteur avec la copie des lettres du Roy : et que *bona fide*, je les ferois insérer dedans l'acte que j'en emporterois ; mais ils n'en ont jamais voulu rien faire. Et la raison est, pour ce qu'ils ne veuillent pas que cest acte vienne en lumière, que la response ne soit quant et quant, laquelle ils attendent qu'on leur envoye de Rome. Et ce voyant, après avoir là séjourné deux jours despuis la session, je m'en suis revenu à Venise rendre compte de ma négotiation à ceux qui m'y avoient envoyé, et leur présentay la minute que j'avois faicte de l'acte, qu'on a présentement envoyé au Roy. Je ne sçay quelle elle sera trouvée par-de-là, et désirerois singulièrement l'entendre de vous. Or pour sçavoir ce qui avoit esté dit en ceste consultation, quand ils se retirèrent pour me faire responce, je m'en allay le soir veoir l'evesque de Verdun en son logis, qui est à mon advis un très-honnête homme, bien affectionné au party du Roy, et qui se dit serviteur très-obligé de la maison de Guyse, recognoissant mesmement Monsieur le Cardinal de Lorraine pour son souverain maistre et bienfaicteur. Je sçeu de luy que Monsieur le Légat et les assistans, avoient fort tenu la main à ce que je fusse ouy, aussi feit le Cardinal de Trente, aussi firent les deux évesques de l'Empire, l'archevesque de Mayence, et l'évesque de Trèves, ausquels on faict fort grand honneur en ceste assemblée, et précédent touts évesques et archevesques, et mesmement les ambassadeurs de l'Empereur. Et me fut dict, que l'Archevesque de Mayence dict, *si vos non vultis audire literas Regis quomodo audictis protestantes Germanos, qui nos appellant concilium malignantium ?* Et le Comte de Mont-fort Ambassadeur de l'Empereur dit, qu'il protesteroit au nom de son maistre que je fusse ouy, quand on me vouloit dénier (sic) audience ; le Cardinal aussi de Trente en fit grande remonstrance, disant que ce seroit trop irriter un tel prince, de ne vouloir pas non seullement donner audiance à ses ministres, mais encores ne recevoir pas ses lettres. Ledit évesque de Verdun n'est pas allé à Trente de son bon gré, mais se trouvant à la Cour de l'Empereur à Auguste, à solliciter quelque procès qu'il a à l'encontre de certain gentils-hommes siens voisins, qu'il dict occuper quelques choses qui sont de son évesché, Monsieur d'Arras lui commanda, de la part de l'Empereur, qu'estant l'assignation de la session prochaine, il eust à s'y trouver. Je fus aussi depuis saluer Monsieur le Légat, faisant mes excuses de ce que je n'estois point allé avant la session pour ce que j'avois exprès commandement de ne faire poinct entendre la cause de ma venue, jusqu'à l'heure propre de la session. Et ledit sieur me monstra qu'il avoit très-grand desplaisir du différent qui estoit survenu entre le Pape et le Roy, et que pour l'obligation qu'il avoit au Pape, de qui il estoit serviteur, il ne pouvoit faire sinon les choses qu'il voyoit estre utilles pour son service. Et qu'en ce fait-là il estoit forcé de faire contre le Roy ; mais que son affection estoit toujours d'accomoder les affaires et les serviteurs du Roy, en tout et par tout où il pourroit, sa foy sauve. Je lui disois, que veu le lieu qu'il tenoit auprès du Pape et l'opinion que le Pape avoit de luy, il me

Digitized by Google

semble qu'il ne pouvoit avoir personne plus propre à moyenner et accomoder les choses entre eux que luy, qui vouloit bien à l'une et à l'autre partie. Il me respondit qu'il n'avoit point tenu à souvent en escrire au Pape, comme il est vrai : mais que les lettres ne replicquent point, et que s'il eust esté présent à Rome, je pense que les choses ne fussent pas allées si avant qu'elles sont, et que le Pape n'est point de volonté ennemy du Roy, et que qui l'a dit ne l'a pas entendu. Et que le Roy, qui monstre ne se vouloir point départir de l'obéissance du Saint-Siège Apostolique, ne peut par un mesme moyen qu'il ne recognoisse le Pape, qui en est le Chef, et que c'est une mesme et individue chose que le Saint-Siège et le Pape. Je lui dis qu'il me sembloit bien autrement, et qu'il pourroit advenir qu'un Pape fust ou schismatique, ou hérétique ou furieux, est qu'alors on ne pourroit dire que ce fust une mesme chose le Pape et le Saint-Siège. Quand je lui requis qu'il me fît dépescher mon acte par le notaire du Concile avec les miens, ou qu'il me feit bailler les parolles propres qui m'avoient esté responduës par le Promoteur au nom du Concile, il me répondit qu'il ne le sauroit faire lui tout seul, et qu'il failloit qu'ils s'assemblassent là dessus, et s'excusa de ce qu'il ne me faisoit pas les caresses qu'il m'eust bien voulu faire. Ainsi je prins congé de luy en le priant de me tenir pour son serviteur. Ses gens depuis m'ont dit, qu'il disoit tout le bien du monde de moy, mais je ne sçay de quel estomac si m'a-il semblé en tout et par tout affectionné bien fort à nostre part : mais il est assiégé de ces évesques Espagnols, qui sont tousjours à sa table et autour de luy, et espient fort vigilamment toutes ses actions. Et quand à moy, je pense certainement que ceux du Pape désirent plus que nous que ce Concile n'aille point en avant, et qu'ils estoient plus aises que le Roy envoyast protester qu'autrement, pour voir si cela pourroit poinct rompre du tout ou donner quelque bonne entrée à ce Concile. Car un jour m'estant le Promoteur venu voir en mon logis, il me disoit, je ne croy pas que le Roy veuille venir rompre le Concile, par les moyens que disent les malins et les malveillans, qui disent qu'il est mal et indeuëment, transféré de Boulongne à Trente ; et que si comme avec cognoissance de cause il avoit esté renvoyé de Trente à Boulongne, aussi se devroit-il transporter avec mesme cognoissance de cause de Boulongne à Trente : Et que le Roy n'avoit point consenty à ceste seconde translation, il m'estoit advis que c'estoit le langage qu'ils vouloient que nous tinssions nous-mesme. Mais il m'allégua bien un chapitre duquel je n'ay pas noté le commencement qui dict en substance que : *Totius auctoritas transfertur ad maiorem partem, etiam si minor aut noluerit, aut non potuerit comparere.* Et pour ce que les excuses que le Roy alléguoit des guerres, pour lesquelles il ne pourroit envoyer ses évesques au Concile, n'y seroient point vallables ; attendu mesmement qu'il ne failloit point passer par les terres du Pape, pour venir au lieu où estoit indict ce Concile ; et en toute manière qu'il suffisoit *minorem partem non esse contemptam, sed vocatam* ; que le Roy ne peut dire qu'il ait esté contemné. Je respondy que cela, *etiam si noluerit aut non potuerit*, à mon advis s'entendoit *et tacuerit*: Car à ceste heure là *Agitur aut quasi adversus contumacem, aut quasi consentientem.* Mais où

Digitized by Google

il y a ceste cause de protester, et que la protestation s'est faicte, mesmement quand l'empeschement légitime procède de celuy mesmes qui a faict l'indiction, qu'il ne se pourroit dire que ceste protestation fust de nul effet. Voila quasi tout ce que j'ay faict à mon voyage de Trente. Je réserve à vous dire de bouche bien-tost, si Dieu plaist, l'honneur que me fit Monsieur le Cardinal de Trente, et les parolles qu'il me dict, que j'ay rapportées à Monsieur le Cardinal de Tournon et à Monsieur l'Ambassadeur, et croy qu'ils les auront faict entendre au Roy. Et je crains de vous envoyer désormais de trop longue escripture de peu de chose. Mais pour ce que Monsieur le Cardinal a esté d'advis que je différasse mon partement, jusques à ce que la response du Roy fust venuë, sera peine à sçavoir s'il veut que moy ou autre compare à la première session pour avoir la response que le Concile entend faire à ses lettres. Je vous prie Monsieur, solliciter, s'il vous plaist, et si vous en avez le moyen, qu'ils en soient promptement esclaircis, avant que l'hyver, qui est prochain, ne m'ait entièrement serré les chemins. Et si d'avanture il vouloit que j'y retournasse, il me semble qu'il seroit aussi besoing qu'il envoyast quant et quant une ratification de ce que j'ay fait. Mais je croy que le plus à propos pour ses affaires, seroit de n'y envoyer du tout poinct,pour ce que ce seroit comme entrer en contestation et cognoissance de cause, et davantage qu'on luy fera une response qui aura esté forgée par le Pape, *et par dom Diègo, à Rome*; et de tant plus, mesmement, que j'ay leu n'est point une protestation adressante à ce Concile, mais seulement une notification de celle qu'il a faict faire par Monsieur de Termes, devant le Pape et le Collège des Cardinaux, et n'entend pas bonnement à quelle intention il l'a faict. Je ne m'estendray poinct d'avantage pour ceste heure à vous escrire d'autres nouvelles, craignant vous avoir envoyé de céste-cy qui ne sont que trop longues, et pour l'espoir aussi et le désir que j'ay de vous voir bientost. Attendant lequel temps je me recommande bien humblement à vostre bonne grâce, et prie Nostre-Seigneur vous donner en santé bonne et longue vie.

De Venise, ce huictiesme jour de septembre 1551.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

JACQUES AMYOT.

Trois lettres de Jacques Amyot au pape Grégoire XIII et au cardinal de Saint-Sixte (Fr. Alciat), à l'occasion de la réimpression, par ordre du pape, du livre du Décret de Gratien (1).

Le *Décret de Gratien* est un recueil de droit canonique formé au milieu du XIIe siècle par un célèbre moine et canoniste italien de ce nom, qui le composa de textes de l'Ecriture sainte, de canons des apôtres et des conciles, des décrétales des papes, etc. La première édition en eut lieu à Strasbourg, 1471, in-f°.

(1) Publiées pour la première fois par M. Pierre de Nolhac, à qui nous empruntons cette notice, dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Paris, 1885 ; et tirées du *Vaticanus* 4913, de la bibliothèque pontificale.

Digitized by Google

La réimpression du Recueil, qui devait comprendre tous les nouveaux documents que les recherches des savants auraient fait découvrir et que la commission pontificale, chargée du travail de compilation par Pie V, en 1566, aurait coordonnés, eut lieu par ordre du pape Grégoire XIII, en 1582. Mais auparavant, la commission, qui avait des correspondants dans toute l'Europe et notamment Jacques Amyot en France, rassembla les nombreux matériaux de son œuvre. Le cardinal Fr. Alciat correspondit avec notre évêque désigné par la commission comme l'un des savants qui pouvaient lui être le plus utiles.

« Amyot, dit M. de Nolhac, d'après les lettres du bon évêque, n'est pas le dernier à répondre à l'appel. Cette grande œuvre historique l'intéresse singulièrement ; il prend tout-à-fait au sérieux le rôle qui lui est attribué à la cour pontificale. Il ne se contente pas de fouiller la Bibliothèque royale et les autres grands dépôts de Paris (1) ; il fait imprimer le catalogue des *desiderata* de la Commission tel qu'il l'a reçu de Rome ; il l'envoie dans les provinces afin qu'on recherche les conciles et les collections demandés. Ne recevant pas de réponse de ses correspondants, il fait lui-même le voyage de Beauvais, et dans les archives du chapitre de la cathédrale, au milieu d'un amas de livres poudreux, il découvre un volume des Capitulaires de Charlemagne et quelques autres documents dont il s'empresse d'envoyer la copie au cardinal Alciat.

« Mais hélas ! dit Amyot dans sa lettre du 13 septembre 1573 au cardinal Saint-Sixte, j'ai bien des regrets et je suis honteux de n'avoir pas pu rendre un plus grand service au pape et à vous dans l'exécution de votre projet ; mais la cause en est en grande partie dans les malheurs de notre temps, où la fureur barbare des hérétiques s'étant répandue et s'exerçant encore dans un grand nombre de provinces du royaume, a détruit et brûlé surtout les bibliothèques des églises et en a ôté les meilleures ressources sur lesquelles je comptais. »

Jacques Amyot au pape Grégoire XIII.

Pour répondre aux désirs du pape, Amyot lui écrit qu'il a en vain fouillé les bibliothèques de Paris ; il n'y a trouvé aucun des anciens conciles qui ne fussent déjà publiés dans l'édition de Cologne de 1597. Il n'y a rien non plus de ce genre dans la Bibliothèque royale, excepté les actes du concile de Nicée et d'Ephèse

(1) Ces bibliothèques déjà célèbres étaient celles de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, du collège de Navarre et de la Sorbonne.

Digitized by Google

en grec, mais qui sont publiés. Il n'a pu trouver les actes des conciles célébrés en Gaule. Et pour provoquer les recherches, il a fait imprimer le catalogue qui lui a été envoyé de Rome, et en a adressé des exemplaires dans les pays et les villes où la fureur des hérétiques n'a pas sévi. Mais il n'a pas encore reçu de réponse. Il assure le Saint-Père de tout son zèle, etc.

7 mars 1573.

Sanctissimo ac Beatisso Patri et Domino Dno Gregorio XIII, Pontifici Maximo.

Post devota beatorum pedum oscula magnum profecto sentire cœperat animus meus læticiam, Beatissime Pater, quod me non indignum judicassis ad quem ultro literas dares, idoneum que cui aliquid quod ad utilitatem publicam pertineret committeres, propter aliquam, quam de meo studio ac pietate erga catholicam ecclesiam, sedemque istam apostolicam concepisses opinionem. Et si enim benefactorum, beneque cogitatorum in ipso tacitæ conscientiæ sinu, precipuos domini pio fructus esse debet, non poteram tamen non jucundo hilaritatis sensu exilire atque affici cum meam operam animique propensionem calamitosis istis Franciæ nostræ temporibus perspectam, acceptamque esse viderem, et qui Principem dignitatis et auctoritatis locum in ecclesia Dei teneret, et cui propter summam Imperii in me potestatem, actiones omnes meas vehementer probare desiderarem.

Itaque, utprimum mihi litteræ Sanctitatis tuæ redditæ sunt, quod fuit ad decimum januarii, cum essent Romæ datæ ad vigesimum sextum novembris, feci sedulo ut omnes omnium bibliothecas et publicas et privatas excuterem, et si forte aliquid reperire possem quod ad sacros canones emendandos usui esse valeret, adhibitis etiam ad exquisitionem primi nominis theologis nostratibus: sed neque Concilia ulla vetera, neque Decretales summorum Pontificum epistolas adhuc reperire tota urbe potuimus, quæ non essent plenius et emendatius perscriptæ in tomis illis amplissimis Conciliis, qui sunt Coloniæ æditi anno MDLXVIIo, sicuti conferendo diligenter ejus argumenti libros manuscriptos qui sunt in bibliothecis Sancti-Victoris, Sancti-Germani, Navarræ et Sorbonæ, cum codicibus impressis experimendo didicimus. Neque est quisquam nostrum theologum aut canonistarum qui vel nomina solum audierit eorum conciliorum quæ tota a vobis desiderantur, nisi quantum in opere sanctionum ecclesiasticarum Joverii quas ille ex collectoribus decretorum Gratiano, Yvone et Burchardo congessit, ea legerunt. In bibliotheca autem Regia nihil ejusmodi scriptorum est præter acta Niceni Concilii primi et Ephesini græco sermone conscripta, sed omni diffusiora et correctiora sunt in libris excusis. Est quidem privatus aliquis qui septimæ Synodi nonnulla acta græco etiam sermone scripta habet, sed meliora omnia in operosis illis Conciliorum voluminibus legentur, quod sane mihi præter expectationem accidit, et grave ac molestum extitit, propterea quod Concilia illa omnia quæ in Gallia certe celebrata fuerant, in illis bibliothecis nullo negotio reperire posse mihi persuaseram et tuæ Sanctitati operam, fidem,

Digitized by Google

industriamque meam probare vehementer cupiebam. Quapropter eum cathalogum, qui mihi Roma missus fuerat, typis excudendum curavi, ejusque varia exempla ad remotiores provintias et urbes, ad quas hæreticorum perduellium furor non persuæsit, idoneis hominibus misi, si forte alicunde adjumenti quidpiam ad id quod agimus nancisci possem. Sed responsi nihil adhuc accepi, quoniam ad ejusmodi scripta, quæ rara sunt, conquirenda atque invenienda, et cum inveneris conferenda cum impressis et describenda tempore non modico opus est.

Interim vero, cum pigeret, puderitque tamdiu quærendo moratum in conspectu Domini vacuum apparere pauca quædam quæ dum illa investigamus in manus nostras inciderunt excribenda curavi, quæ nunc ad te, Beatissime Pater, perferenda dedi, orans atque obsecrans ne quid in ea re a me cessatum aut minus diligenter curatum esse putes, et quod adhuc præstare potui æqui, bonique consulas, tibique persuadeas nihil mihi antiquius perpetuo fore quam ut æquissimis et sanctissimis mandatis tuis, qua debes pietate, studio atque observantia paream. Dominus et Deus noster Jesus-Christus te, Beatissime Pater, quam diutissime incolumen sedere faciat ad clavum Ecclesiæ suæ sanctæ.— Lutetiæ Parisiorum Non. Martii 1573.

Sanctitatis vestræ devotissimus servus.

JA. AMYOTUS, ANTISSIODORI EPS.

Au dos est écrit : « Sanctissimo ac beatissimo Patri Domino Gregorio XIII, Pontifici maximo. »

Jacques Amyot au cardinal de Saint-Sixte (Fr. Alciat),

Il l'entretient des recherches infructueuses qu'il a faites dans les bibliothèques publiques pour satisfaire aux désirs de S. S. au sujet des manuscrits des anciens conciles, des décretales des papes, etc. Il a envoyé de divers côtés dans les maisons religieuses qui n'ont pas été dévastées depuis douze ans « par le débordement des cruels barbares », mais il n'a encore rien reçu en réponse. En attendant, il lui envoie deux épitres d'Innocent II et trente canons du concile célébré par ce pape en Gaule, à Reims ou à Clermont.

Item les actes du concile de Reims vers l'an 909. — Les très vieux canons du concile d'Angers. — Deux sessions du concile de Limoges sous Henri Ier. — Un traité de la Prédestination et de la prescience divine annexé aux actes du concile de Valence tenu sous le roi Lothaire. — Un traité du libre arbitre. — Suit enfin un recueil de dix petits traités dont les titres sont relatés dans sa lettre. Amyot la termine en faisant hommage à « la noble bibliothèque du Vatican » de ceux de ces documents qu'il envoie, si elle ne les posséde pas.

Digitized by Google

7 mars 1573.

Illustrissimo ac Reverendissimo D^no Domino C^li S. Sixti.

Scrutatus sum diligenter quód ejus fieri potuit omnes bibliothecas publicas ac privatas quæ in hac civitate sunt, si forte aliquid eorum librorum de quibus ad me Sanctissimus D. N. scripsit invenire possem, sed cum ejus argumenti codices manuscriptos in quibus antiqua Concilia et Decretales Summorum Pontificum epistolæ continentur, aut collectanea atque excerpta conciliorum comparem cum impressis libris, præsertim cum operosis illis tomis conciliorum qui Coloniæ æditi sunt anno Domini MDLXII°. Comperiebam omnia in illis et pleniora esse et emendatiora quam in istis, et certe Joverius theologus qui opus suum de sanctionibus ecclesiasticis in hac urbe ante annos quindecim consarcinavit et foras dedit, si quid tale in bibliothecis quæ patent omnibus reperire potuisset nunquam prætermisisset. In Bibliotheca autem Regis et Reginæ inveniuntur quidem acta primæ Nicenæ Synodi et Ephesinæ græco sermone conscripta, sed pauciora et minus correcta, quam quæ typis excusa in manibus hominum versantur quod sane sicut nobis præter expectationem accidit. Ita non mediocriter displicuit, molestumque extitit. Sperabam enim concilia illa vetera, præsertim quæ in Gallia celebrata essent, facile apud nos posse reperiri et Sanctissimo Domino Nostro in re adeo utili et honesta parere atque obsequi valde cupiebam. Verum, prima illa spe destitutus, ad secundam quasi navigationem me converti : cathalogum enim illum, qui Roma mihi missus fuerat, typis excudendum curavi, ejusqne exempla ad complures earum urbium quæ in potestate hæreticorum non fuerunt misi, idoneisque hominibus scripsi, ut si quid ejus generis scriptorum apud se haberent, quamprimum ad nos mitterent. Nam reliquis in civitatibus et passim per agros ecclesiastica omnia ædificia, scripta et instrumenta ab eluvione immanium istorum barbarorum his annis duodecim pari crudelitate atque ignorantia vastata, deleata et perdita fuisse apud nos, non ignorabis; sed ad ea investiganda et cum inveneris conferenda, cum impressis codicibus, et postea describenda non modico temporis spatio opus est; verum, cum nulla ex parte responsi quicquam adhuc acciperem, mihique vehementer displicerit et turpe videretur, multum in quærendo temporis, operæque trivisse et ad ultimum etiam vacuum abire pauca quædam non absimilis argumenti, quæ mihi illa quærenti quæ vos desideratis in manus venerunt describenda putavi, ut si id quod a me peteretur, non possem, certe aliquid præstarem ac mitterem.

Mitto ergo, ad vos duas epistolas Innocentii secundi et canones triginta concilii ab eo in Gallia celebrati, quo loco incertum mihi est, sed Remis et Claromonte duas Synodos habuisse legitur; item Concilium provintiale est Herveo Remensi archiepiscopo et comprovintialibus ejus episcopis, circa annum nogentesimum nonum (1), Canones Concilii cujusdam Andegavensis pervetusti; item Sessiones duas Lemovicensis Concilii impor-

(1) On trouve dans l'index des livres consultés, en tête de l'édition du Décret de 1582, la mention suivante : *Remense concilium in pago Trosleiano habitum missum ab episcopo Antissiodorensi.*

Digitized by Google

factas, sub Henrico primo Francorum rege coacti. Præterea tractatum quemdam de prædestinatione et præscientia Dei, quem reperimus adjunctum Concilio Valentino Galliæ, quod sub rege Lothario celebratum est, nomine Lugdunensis ecclesiæ scriptum, qui quia mihi pius et doctus visus est eodem tempore et eadem de re scriptus et contra eundem hæreticum Joannem Monachum qui in eo Concilio damnatus est, visus mihi est non indignus qui velut appendix illius concilii mitteretur. Sunt et alii duo minores tractatus de libertate humani arbitrii, qui si iste placuerit mitti etiam posthac poterunt.

Quod ad Isodori opera attinet, decretum ipsius habemus, sed ad verbum plane descriptum est in primo tomo Conciliorum Coloniensium.

Præterea opusculum cujus hæc sunt capita : De contemptoribus mundi ; De sanctis qui se a consortio mundi separaverunt ; De perceptis altioribus monachorum ; De professione monachi ; De monachis quis curis seculi occupantur ; De his qui mundi amore præpediuntur ; Laus psalmorum (ego eum librum impressum esse non puto) ; De natura rerum ; De norma vivendi ; Item tractatum qui incipit « duobus modis peccatum committitur. »

Si quid ex his in nobilissima atque instructissima illa Vaticana bibliotheca non habetur et a vobis desideratur, certiorem me facite ego vobis describendum ; cum his quæ in diem ad me adferentur, mittendumque quam celerrime potero, curabo, neque quicquam prætermittam, quod ad fidem, observantiamque S^mo D. N. præstandam pertinere intelligam. — Bene Valete.

Lutetiæ Parisiorum, Non. martii.

Dominationis vestræ Ill^me ac R^me observantiss.

JA. AMYOTUS, ANTISSIODORENSIS EPS.

En P.-S. — Invenimus etiam volumen satis magnum Epistolarum Clementis quinti, si vobis usui esse possit ; sed posterior est Gratiano et omnibus Decretorum collectoribus.

Au dos est écrit : « Illustriss. ac Rev^mo D. Domino Car^li S. Sixti Domino meo, observantissimus. »

Jacques Amyot au cardinal de Saint-Sixte.

Il explique son long retard de ne pas lui avoir répondu, sur ce qu'il n'a rien reçu sur la question de la correction de Gratien. Ennuyé de la négligence de ses correspondants, il est allé lui-même à Beauvais, où il a trouvé dans la cathédrale, parmi un tas de vieux livres, les Capitulaires de Charlemagne réunis par Anségise et autres, avec divers recueils. Les six premiers livres étant imprimés, il a fait copier les autres et les lui enverra.

Il lui signale ensuite le *libellus* de Paschase, abbé de Corbie, *de veritate corporis Dei*, et d'autres opuscules du même auteur déjà imprimés ; les décrets d'Eugène III, etc.

Digitized by Google

15 septembre 1573.

Illustriss. ac. Revmo D. Do Carli Sti Sixti, Domino meo, observantissimus.

Cum diu frustra expectassemus ut ab hiis, ad quos indicem scriptorum quæ ad emendationem Gratiani a vobis desiderantur dedissemus, aliquid ad nos mitteretur, nihilque quod ad rem certe faceret a quoquam responderetur, aut præstaretur, tandem pertæsi longam adeo moram, hominumque ignaviam, Bellovacum ipse profecti sumus, ibique ad ecclesiam majorem, in magno acervo veterum librorum Capitularium (ut vocant) Caroli-Magni ab Ansegiso abbate et aliis nonnullis collectorum, cum aliis quibusdam opusculis invenimus, ejusque describendi cum nobis a canonicis copia liberaliter facta esset, sex primos libros qui formis imprimi reperiebantur transcribere supervacaneum nobis visum est. Cæteros autem quales erant exscribendos curavimus, quos nunc una cum sex primis impressis si forte ad id quod agitis usui esse possint, mittimus (1).

Libellum etiam Pascasi, abbatis Corbiensis « de Veritate Corporis Domini » et alia quædam aliorum, et ipsius opuscula pluribus jam locis excusa, si forte istic non reperiantur, adjungenda duximus, quoniam in posterioribus vestris litteris diserte de eo libro scriptum erat. Decreta, vero, Eugenii tertii quæ una mittimus ex vetere libro descripta, Contius jurisconsultus, ipse nobis in manu dedit, asseverans nihil aliud Eugenii penes se habere, nec unquam habuisse, seque existimare illud esse quod Eugenii synodus vocatur, can. II, ext. de Judiciis. Domi quidem se Biturigibus habere alia quædam, quæ huic instituto non inutilia fore judicaret, eaque se lubenter esse nobis communicaturum ; quæ si ad nos mittentur, curabo sedulo, ut cito ad vos perferentur.

Piget, pudetque profecto nos, Rme Domine, quod meliorem, plenioremque operam navare Santmo D. N. et vobis, in honestissimo et utilissimo proposito non possumus ; sed ejus magna ex parte causa est temporum nostrorum calamitas et barbarus hæreticorum furor in multis adhuc, hodieque Regni hujus provincis perseverans, qui bibliothæcas omnes præsertim ecclesiasticas subvertit, diripuit, incendit et perdidit, nobisque facultatem præripuit, majora, sicut valde optabamus præstandi, si quid tamen, in diem ejus argumenti, posthac in manus nostras acciderit, nobis non deerimus. Interimque Illmam atque Rmam D. Vestram, etiam atque etiam rogamus, ut quod possumus boni, æquique consulatis, nosque de eo S. S. aut excusetis, aut etiam commendetis. — Bene Valete.

Lutetiæ, Prid. id. septembris MDLXXIII, vestræ Illustrissimæ ac Reverandissimæ Dominationi devotissimus atque addictissimus.

JA. AMYOTUS, ANTISSIODORI EPS.

Au dos : Illmo ac Rmo D. Carli Sti Sixti, Domino meo observantissimus (2).

(1) Dans l'index cité plus haut on lit : Capitularium liber VII et Capitularia adjecta, missa a Jacobo Amioto, episcopo Antissiodorensi, ex bibliotheca ecclesiæ Belvacensis... Fulberti, episcopi epistola, ex vetusto codicæ ecclesiæ Belvacensis, a Jacobo Amyoto episcopo Antissiod.

Baluze, dans la préface des Capitulaires, mentionne aussi cet envoi d'Amyot.

(2) *Vaticanus*, 4913, fol. 75 à 79. Endossée : *Parigi, del vescovo Antissiodorense di 12 di settembre, ricevuta a... d'ottobre.*

Digitized by Google

Jacques Amyot à Pontus de Thiard (1), *seigneur de Bissy, depuis évêque de Châlon.*

Jacques Amyot le félicite de la démonstration qu'il a faite au Roi de la constitution et mouvement du ciel. Il lui fait remarquer, à ce propos, l'intelligence du roi et son aptitude à apprendre qu'il a connue dès son enfance et qui annonçait qu'il serait un savant homme s'il avait continué à étudier. — Grand service à rendre à la patrie de continuer à enrichir ce noble esprit !

Doléances sur l'état malheureux du royaume à cause des troubles.

Les courses que font les huguenots jusqu'en deça de Poitiers l'empêcheront d'aller trouver le Roi tant qu'il sera en Guyenne.

Il lui annonce cependant qu'il a l'intention de commencer ses visites pastorales, si la campagne est vidée des gens de guerre qui la couvrent.

« On se prépare à faire vendange qui ne sera pas grosse du reste de la coulure et de la grêle. »

Auxerre, 12 septembre 1577.

Monsieur de Bissy, je fus bien aise l'aultre jour que je receu vostre lettre du 27 d'aoust, d'entendre l'honeste occupation que prent le Roy de vous ouyr discourir de la constitution et mouvement du ciel, et que vous aiez trouvé par expérience ce qu'aultrefois je vous en avois dit touchant la capacité de son entendement, laquelle il tient du Roy Françoys, son grand-père ; désireux d'apprendre et entendre toutes choses hautes et grandes. J'ay eu l'honneur de luy avoir monstré les premières lettres, mais je ne manié jamais esprit d'enfant qui me semblast plus propre subject pour en faire quelque jour un bien sçavant homme, s'il eust continué en la façon d'estudier que je luy avois commancée, car oultre les parties de l'entendement qu'il a telles que l'on les sçauroit désirer, il a la patience d'ouyr, de lire et d'escrire, ce que son grand-père n'avoit pas. C'est à mon avis le plus méritoire service que l'on pourroit faire à Dieu premièrement, à sa patrie et à tous ceulx qui ont à vivre soubs sa puissance et protection, que d'estudier à enrichir ce noble esprit de toutes sciences honnestes et vertueuses, et dignes du lieu auquel Nostre-Seigneur l'a colloqué, afin qu'il soit de tant plus apte désormais à manier ses affaires luy-mesme, et qu'il ne voye ny n'oye plus par les yeux et oreilles d'aultruy, car aiant ainsy l'entendement exercité à voir toutes choses dignes de luy, il apprendra à commander luy-mesme et estre Roy, non pas à régner à l'appétit d'aultruy, et lhors (alors) ses subjects à l'essay

(1) Pontus de Thiard, né vers 1521, évêque de Châlon, fut un des poétes de la pléiade de Ronsard. Député aux États de Blois en 1588, il resta fidèle à l'autorité royale, et la défendit contre la Ligue après la mort de Henri III. Il est mort en 1605.

Digitized by Google

esprouveront le dire véritable de celuy qui promettoit que les peuples seront heureux quand les princes et roys philosopheront ou que les philosophes règneront.

Dieu nous fasse la grâce de l'expérimenter en ce pauvre royaume grandement affligé véritablement, mais qui ne fut advis si près d'estre en bon asseuré repos pour long temps depuis que ces troubles et brigandages intestins y ont commancé, c'est-à-dire depuis dix-huict ou vingt ans, qu'il est maintenant, pourveu que l'haleine ne nous faille au point où elle se devroit renforcer, afin d'estre une bonne fois délivré à pur et à plein des causes qui nourrissent le mal, et qui luy tiennent sa couronne en compromis. J'ai entendu, par ceulx qui vont et viennent à la court, que les chemins y sont fort dangereux pour les courses grandes que font les Huguenots jusques en deça de Poitiers, bien loing sur la France ; qu'ils ont en certaines maisons des gentils-hommes de leur faction qui les retrayent pour participer au butin de leur brigandage. Cela me gardera d'aller trouver Sa Majesté tant qu'il sera en Guyenne, me sentant désormais trop pesant pour me sauver sur ma mule, à la course, si j'étois poursuivy, mesmement si la guerre prent traict. Et cependant je mettray peine de faire un peu d'ombre d'évesque veillant sur mon trouppeau, où je me prépare pour à ceste Saint-Remy commancer à faire ma visitation, au moins si la campagne peust estre deschargée et vuide de gens de guerre, qui maintenant en est toute couverte ; et ce pendant employant mon étude pour ce peu que j'en puis faire, aux sainctes lettres, comme l'eage et le devoir le me commande. Je serai bien aise, s'il vous plaist en prendre la peine, d'avoir quelquefois de vos bonnes nouvelles de pardeça, je ne vous en sçaurois mander de meilleures, sinon qu'on y vit grâces à Dieu en bonne patience, et que l'on se prépare à faire vendanges où l'on ne sera pas fort empesché à recueillir le reste de la couleure et de la gresle.

Priant le Créateur qu'il vous doint,

Monsieur, en santé longue et heureuse vie, et me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grâce.

Et pour ce que j'ay entendu que Monsieur le Grand-Prévost est aussi à la court, je désire, s'il vous plaist, estre aussy recommandé à sa bonne grâce.

C'est d'Auxerre, ce douziesme septembre 1577.

Vous ne trouverez pas mauvais si ceste lettre est de long intervalle après la vostre, car c'est cas d'adventure quand il se trouve quelqu'un qui aille d'icy à la court, et me fault ordinairement envoyer mes lettres Paris pour de là les faire tenir en court.

Votre bon et humble amy,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

(Pièce publiée par M. Abel Jeandel dans son volume intitulé : *Pontus de Thyard*, seigneur de Bissy, depuis évêque de Châlon. Paris, 1860, p. 174).

L'original appartient aujourd'hui à M. Alfred Morisson, qui en a publié une magnifique reproduction dans son catalogue *of the collection of autograph letters*, t. 1, planche 5. (Note Delisle).

Digitized by Google

J. Amyot à M. Gassot (1), *conseiller du roi et secrétaire de ses finances à Paris.*

Il lui annonce son prochain voyage à Paris où il ira le voir. Il a reçu de mauvaises nouvelles de sa pauvre ville d'Auxerre où la peste sévit.

Sans date, vers 1585.

Monsieur Gassot, je vous envoye ce laquais expressément pour vous prier de ne prendre pas la peine de venir icy, pour ce voiage, parce que demain je seray empesché avec mes ouvriers à tous plein de brouilleries de mesnage, et je me délibère de partir lundy de bon matin, d'aller disner à Paris où j'espère vous veoir, si vous y estes toujours. J'ay receu de mauvaises nouvelles de nostre pauvre ville d'Auxerre, là où depuis mon partement la peste s'est embrazée á bon esciant. Le nom de Dieu en soit beneist, auquel je prie de vous avoir, vous et vostre famille, en sa sainte protection.

De Vaujous (2) ce samedi bien tard.

Vostre bon et entier amy,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

(Archives du château de Dames (Cher), à M. le comte A. de la Guère).

J. Amyot au roi Henri III.

Le lieutenant-général Germain Leclerc étant en danger de mort, l'évêque recommande au Roi, pour lui succéder, Me Henri Leclerc (3), procureur du Roi, fameux avocat, et d'une des meilleures et des plus anciennes familles de la ville. Il lui fait remarquer « que ce n'est pas sa coustume ».

8e aoust 1586.

Syre, le lieutenant-général du bailly d'Auxerre, maistre Germain Leclerc, eagé de soixante et dix ans se treuve attaint d'une fiebvre chaude si aspre que les médecins n'ont pas opinion qu'il la puisse porter deux fois vingt et quatre heures (4), au grand regret de tous les gens de bien de ceste ville ; et pour ce que c'est chose qui appartient grandement à l'honneur de Dieu, au bien de vostre service et repos de ce pays qu'il y ait tousjours en cest estat personnage qui soit doué des qualitez du

(1) Jacques Gassot, écuyer, seigneur de Deffens, secrétaire du roi, général de ses finances, et maître d'hôtel du duc d'Alençon. Il fut envoyé à Constantinople, à Jérusalem et en Perse pour des missions d'Etat, dont il a écrit la relation. Il fut maire de Bourges en 1575 et 1576. Son mariage avec la petite nièce de M. de Morvilliers, évêque d'Orléans, ami d'Amyot, explique ses relations avec ce dernier. Jacques Gassot est mort en 1585. Les Gassot étaient une famille de robe importante du Berry.

(2) Aujourd'hui Vaujours (Seine-et-Oise) ?

(3) Ce Leclerc est la souche des Leclerc de Buffon.

(4) Les prévisions des médecins étaient justes, car Germain Leclerc mourut deux jours après la lettre d'Amyot, le 10 août 1586.

Digitized by Google

pauvre mourant, cest à dire homme de bien, de sçavoir et expérience en l'estat de judicature, et surtout qui n'ait jamais branlé en la religion catholique, j'ay pris la hardyesse de vous recommander le présent porteur maistre Henry Leclerc (1), ne congnoissant homme dans tout le pays qui ait les susdittes parties plus apparentes que luy, qui est propre nepveu du prédécesseur, de l'une des meilleures et plus anciennes familles de la ville, exerceant l'estat de procureur du Roy il y a ja plus de dix ans, et avant qu'il en fust prouveu encore, estoit-il l'un des plus fameux advocats du barreau. J'ay pensé que vous ne trouveriez pas mauvais, veu le lieu que je tiens en ceste province, que je m'entremeisse de prouver qu'il y ait de bons, loyaux et fideles ministres en l'exercice de la justice. C'est pourquoy plus asseuréement je vous ay fait la présente, qui n'est pas ma coustume, pour vous supplier très humblement qu'il vous plaise ordonner que le dit Henry Leclerc vostre procureur au bailliage d'Auxerre sera préferé à tout aultre en la provision de lieutenant-général, en faisant vostre condition pareille et fournissant telle finance que la nécessité de voz affaires le requerra pour un tel office, me constituant envers vostre majesté plege et caution de ses mœurs, sens, doctrine, suffisance et relligion, et suppliant la bonté du Créateur de vous donner, Syre, en toute prospérité très longue et très heureuse vie.

D'Auxerre, le 8 aoust 1586.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre, vostre grand aumosnier (2).

L'adresse porte sur le repli : *Au Roy*,

J. Amyot au duc du Nivernois (3).

L'évêque prie le duc de ne pas tracasser les habitants de Varzy au sujet des corvées qu'il leur réclame, attendu qu'ils ont toujours appartenu au gouvernement de Bourgogne. Il se plaint de la ruine lamentable dans laquelle il est tombé, et des dangers qu'il a courus et court encore de la part des habitants d'Auxerre, pour avoir été au service du roi Henri III.

Auxerre, 9 août 1589.

Monseigneur,

Ceulx de Varzy sont venus ce matin chez moy m'advertir de la sommation que vous leur avez faitte de s'unir à vostre gouvernement de Niver-

(1) Henri Leclerc, fils de Pierre Leclerc, procureur et notaire au bailliage, et de Chrestienne Fauleau, procureur du Roi de 1576 à 1586, succéda à son oncle Germain par provisions du 10 décembre 1586, il siégea au moins jusqu'en 1606.

Voyez dans Lebeuf, *Mémoires sur l'Histoire d'Auxerre*, t. II, le récit du rôle important que joua Henri Leclerc pendant la Ligue, pour la pacification de la ville d'Auxerre, et par son zèle pour le roi.

(2) Cette lettre est en partie reproduite en fac-simile lithographié dans l'*Isographie* au mot AMYOT.

(3) Publiée dans A. de Blignières, *Essai sur Amyot, etc.*, Paris, Durand, 1851, in-8, p. 343.

Digitized by Google

nois. C'est chose qui ne dépend pas de leur volonté parce que de toute ancienneté et oultre la mémoire des vivants, ilz ont toujours appartenu au gouvernement de Bourgogne. Et depuis dix-neuf ans que je suis évesque d'Auxerre, j'ay tousjours veu que les courvées pour le service des Roys leur ont tousjours esté commandées de la part des gouverneurs de Bourgogne, mesmement du temps de feu Monsieur d'Aumale (1) ; et disent avoir des pièces justifficatives entre les mains de leur procureur Rougeault, par lesquelles ilz le vous peuvent clairement faire apparoir, s'il vous plaist leur bailler temps et loysir d'envoyer à Paris les quérir pour vous en éclaircir. Et si pourrez recepvoir d'eux et de leurs moiens, de gré et amytié, autant de commoditez comme de vos bons et obéissants voisins, comme vous feriez de force et de commandement, quand vous les auriez subjuguez par la violence de vos armes et artillerie : ce qui ne se pourroit faire sans hazard et beaucoup de sang respandu d'une part et d'aultre, avec bien peu ou point du tout de fondement légitime ; en quoi il iroit grandement de vostre conscience, car ilz ne vous ont point meffaict ny donné aucune occasion de leur commancer la guerre, ains au contraire j'ai veu que quand Monsieur de Champlemies a voulu faire quelque chose pour vostre service et leur a requis de l'assister, ilz se sont mis en touz les debvoirs qu'ilz ont peu de lui donner contentement. Et quand vous les forceriez de vous consentir ce que vous leur demandez aujourd'huy, demain le premier gouverneur du duché de Bourgogne qui viendroit, avec raison les contraindroit de faire le contraire.

C'est pourquoi je vous supplie très humblement de les vouloir lesser en repos, et ne travailler ces pauvres gens de choses qu'ilz ne vous doibvent de droict et de justice. Car oultre les aultres justes consydérations, je suis celuy qui y ay le principal intérest, estant la meilleure partie de mon revenu en ceste chastellenie, dont je suis seigneur comme évesque (2), me trouvant pour le présent le plus affligé, détruict et ruyné pauvre presbtre qui soit, comme je crois en la France. Car depuis six mois que je lessay le pauvre misérable feu Roy à Bloys, il n'y a passé sepmaine ny presque journée qui ne m'ait apporté quelque nouvelle amertume, perte et ruine ; ayant esté partout pillé, vollé et saccagé en toutes mes maisons et tous mes biens, jusques à la perte de plus de cinquante mille livres, oultre le danger de ma personne, m'aïant esté la pistole (3) plusieurs fois présentée sur l'estomac, et les ordinaires indignitez et oppressions que je reçoy journellement de ceulx d'Aucerre, le tout pour avoir esté officier et serviteur du Roy ; estant demouré nud et despouillé de tous moiens, de manière que je ne sçay plus de quel bois, comme l'on dict, faire flesches,

(1) Claude, duc d'Aumale, fils du premier duc de Guise, tué au siège de La Rochelle en 1573.

(2) Varzy, chef-lieu de canton du departement de la Nièvre, terre donnée à son église par saint Germain au ve siècle.

(3) Voir dans Lebeuf, Mémoires, t. II, p. 635, 636, la relation des mauvais traitements auxquels J. Amyot fut exposé de la part des Ligueurs, à l'excitation de Claude Trahy, gardien des Cordeliers. Il rapporte des extraits de la lettre d'Amyot.

Digitized by Google

aïant vendu jusques à mes chevaux pour vivre ; et pour accomplissement de tout malheur ceste prodigieuse et monstrueuse mort estant survenue (1) me fait désormais avoir regret à ma vie. Il se présente assez de grandes occasions maintenant pour augmenter vostre grandeur en faisant service à Dieu et à la manutention de la saincte religion catholique, sans employer vostre tems et vos moïens à si basses et si petites choses ; qui me fera prier dévotement le Créateur de vous inspirer de plus grandes et plus généreuses entreprises, et le servir de vostre valeur à la tuition (2) de la saincte Eglise catholique, en vous baisant très humblement les mains.

Escrit d'Auxerre, ce 9 aoust 1586.

Votre bien humble serviteur,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

(Bibliot. nat., fonds Béthune, nº 8923, p. 129).

Jacques Amyot au duc du Nivernois (3).

Il n'a jamais douté de son dévouement pour la religion catholique ; il regarde le roi de Navarre comme la ruine de l'Eglise, s'il n'y est pourvu par la bonté divine. Il ne voit que dans l'union des catholiques le moyen de conserver la couronne de France en son entier. Il désespère de revoir le cardinal de Bourbon qui a été emmené à La Rochelle, mais il compte sur d'autres de la même maison « qui n'ont pas pas fléchi le genou devant Baal ».

Il attend de l'évêque de Senlis des détails sur les derniers moments du feu roi ; il est en un lieu (à Auxerre) où c'est un grand crime d'en parler sinon en le détestant.

Auxerre, 17 août 1589.

Monseigneur,

Je n'ai jamais doubté de la sincérité de vostre affection envers la religion catholique, mais encore ay-je esté bien aise d'en voir une naïfve déclaration dans la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du jour d'hier. Vostre prudence juge très bien que l'establissement de celui qui se maintient pour ce jourd'huy roy de France (4) est la ruine de l'Eglise catholique, s'il n'y est prouveu par la bonté et miséricorde de nostre Dieu ; et croy qu'il n'y a point de moïen humain plus certain, sinon que tous ceulx qui sont unys en la profession de la religion catholique, et par conséquence en la voulonté de conserver la couronne de France en son entier, convinssent tous ensemble à l'encontre de celuy qui en procure la

(1) J. Amyot fait allusion à la mort de Henri III, assassiné par Jacques Clément, le 1er août 1589.

(2) Protection et défense.

(3) Publiée dans A. de Blignières, *Essai sur Amyot, etc.*, Paris, Durand, 1851, in-8, p. 347.

(4) Henri IV.

Digitized by Google

division et la ruine. Car, si les forces de tous les catholiques unies ensemble n'y peuvent rien faire, beaucoup moins le pourront-elles quand elles seront séparées, et n'y a en cela respect de parenté ny considération de mérite particulier qui doive empescher ce qui appartient à l'honneur de Dieu.

Mon advis a toujours esté que ceulx que l'on appelle associez avec les hærétiques, sont envers Dieu en pire condition que les hærétiques mesmes, d'autant que les hærétiques faillent par erreur, prenant le faulx pour le vray, encore que ceste erreur-là joincte avec pertinacité, soit damnable et non pas excusable ; mais les associez pèchent de certaine et propensée malice, et commettent l'espèce de péché contre le Saint-Esprit que l'on appelle en l'escole *impugnatio agnita veritatis* (1). L'espérance qui nous commençoit à rire pour la déclaration de Monseigneur le cardinal de Bourbon nous a bientôt destituez, puisqu'ainsy est qu'il ait esté emmené à La Rochelle (2), car il est certain que nous ne le verrons jamais ; et toutes fois il y en a d'aultres de la mesme maison qui n'ont jamais fléchi le genouil devant Baal (3). Nous expérimentons tous les jours qu'il n'y a estat pire que celuy où personne ne commande souverainement ; car il n'y a point de justice universelle, sans laquelle un estat ne peut longuement subsister.

J'ay escript à Monseigneur l'Evesque de Senlis (4) estant à Paris, qu'il m'escrive des derniers propos et comportements du feu pauvre misérable Roy, s'il a eu bonne repentance à sa fin et s'il a esté réconcilié à l'Eglise par confession et absolution sacramentale, que tout presbtre à ceste extrémité luy a peu conférer. Mais nous avons si difficilement nouvelles de Paris et encore plus de la court, que je n'en puis rien promettre. Et si vous, Monseigneur, en aviez entendu quelques particularitez, et il vous pleust commander à l'un de vos secrettaires de m'en faire participant, ce me seroit une grande consolation, pour ce que je suis icy en lieu où c'est un grand crime d'en parler sinon en détestation, et où l'on calomnie et prend-on en mauvaise part tous mes propos et toutes mes actions pour avoir eu accès auprès de luy.

Je ne vous sçaurois assez humblement remercier pour la promesse qu'il vous plaist me faire d'avoir en recommandation singulière ce qui m'appartient et qui vous est recommandé de ma part. Ce me sera tant plus d'obligation de prier Nostre-Seigneur journellement pour la conservation et augmentation de vostre Grandeur, de laquelle je baise très humblement les mains.

D'Auxerre, ce 17 aoust 1589.

De Vostre Excellence le très humble serviteur et orateur,

JA. AMYOT, E. d'Auxerre.

(Bibl. nat., fonds Béthune, nº 8923 p. 132).

(1) Attaque de la vérité en connaissance de cause.

(2) Le cardinal de Bourbon proclamé roi rous le nom de Charles X par le Conseil de l'*Union*. Il fut bientôt arrêté par ordre du roi de Navarre, et conduit à La Rochelle où il mourut un an après, le 5 mai 1590.

(3) Amyot fait allusion aux autres princes de la maison de Bourbon qui étaient restés catholiques.

(4) Il s'agit de l'évêque Rose, aumônier de Henri III, et ardent ligueur.

Digitized by Google

II.

APPENDICE.

Nous joindrons à la suite des lettres d'Amyot la liste de celles qui nous ont été signalées par notre savant ami M. Delisle, comme ayant paru dans des ventes d'autographes déjà anciennes.

Lettre du 6 novembre 1565. — Catalogue de la vente Dolomieu, du 15 mars 1843, n° 10.

Lettre du 22 octobre 1582 à M. de Luxembourg, duc d'Epinay.— Catalogue de la vente Gottlieb W. (pseudonyme de Libri), sous le n° 276.

Lettre faisant partie de la collection Gui Morgan Smith. — Vendue à Londres le 9 juillet 1849.

Délivrance de prisonniers à Metz par J. Amyot, grand-aumônier.

J. Amyot, grand-aumônier de France, délivre les prisonniers par ordre du Roi à sa première entrée à Metz, le 25 février 1569. Les magistrats messins protestent contre cet acte de souveraineté, alléguant que même les empereurs d'Allemagne ne se l'étaient jamais arrogé ; et on dresse, le 5 mars suivant, un acte de *non préjudice* dont il n'est resté que le protocole.

25 février 1569.

« Nous, Jacques Amyot, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, conseiller de S. M. et grand-aumônier de France, assisté MM... et de Jacques Viart, aussi conseiller d'icelle et président en la ville de Metz, le 25 février 1569, le Roy faisant sa nouvelle entrée en la ville de Metz, en faveur de laquelle nous ayant commandé de délivrer les prisonniers qui se trouveroient en prison dudit lieu, selon qu'il est accoustumé en toutes nouvelles entrées des villes de son obéissance... »

(Extr. des *Mém. de Craye*, avocat au parlement de Metz, Mémoires lus à la Sorbonne en 1865, p. 277.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

—

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

QUARANTE-UNIÈME VOLUME

TOME XI DE LA 3e SÉRIE

1888

Digitized by Google

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Sciences physiques et naturelles)

Directeur :

M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.

Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.

Géologie : M. G. COTTEAU.

Zoologie (Vertébrés) : M. H. MONCEAUX.

Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1888

II

SCIENCES NATURELLES

NOTE

SUR UN NOUVEAU GENRE D'ÉCHINIDE

DE LA CRAIE DE L'YONNE,

Par M. J. Lambert.

Le *Cyphosoma radiatum*, décrit par l'abbé Sorignet en 1850 (1), est un oursin depuis longtemps connu et aujourd'hui assez répandu dans les collections. Cette espèce, caractéristique des étages sénonien et turonien, a été parfaitement figurée soit par M. Cotteau dans la *Paléontologie française* (2) et dans les *Échinides de l'Yonne* (3), soit par M. Wright (4). Mais personne ne pouvait soupçonner la structure singulière et les caractères spéciaux de son appareil apical.

On sait que chez la plupart des Cyphosomes, l'apex est caduc ;

(1) Sorignet : *Oursins fossiles*, p. 28 ; et p. 77, sous le nom de *Cyphosoma subradiatum*. 1850.

(2) Cotteau : *Paléontologie française*, *Terrain crétacé*, t. VII, p. 609, pl. MCXLVII, fig. 10, 14, et pl. MCXLVIII. 1865.

(3) Cotteau : *Etude sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne*, t. II, p. 313, pl. LXXI, fig. 3, 8, et p. 449, pl. LXXVIII, fig. 7, 9. 1876 et 1878.

(4) Wright : *Monograph on the british fossil Echinodermata from the cretaceous formations*, T. I, p. 142, pl. XXIX, f. 2, 3, sous le nom de *C. simplex* à l'explication des planches. 1870 et 1871.

Digitized by Google

tous les *C. radiatum* recueillis jusqu'ici rentraient dans la règle. L'échantillon complet que je viens de rencontrer dans les couches supérieures de la carrière du four à chaux d'Armeau (Étage turonien E. à *Holaster planus*) (1) a, par un heureux hasard de fossilisation, conservé cette importante partie du test. Cet échantillon présente tous les caractères du type; sa taille dépasse toutefois un peu la normale (diam., 26 mil.; haut., 11 mil.); il est moins renflé que ceux figurés par M. Cotteau, notamment que l'exemplaire pl. 71 des *Échinides* de l'Yonne; sa forme est aussi un peu plus pentagonale. Ces très légères différences ne sauraient cependant le séparer de l'espèce. Mais son apex présente une disposition particulière, absolument différente de celles connues pour les appareils apicaux des C. *Foukanense*, *Delamarrei*, *pulchellum*, *Ioudi* et *Said*.

Chez le *C. radiatum*, l'apex est large, pentagonal, à bords légèrement onduleux, et un des angles du pentagone, plus aigu que les autres. échancre plus profondément l'ambulacre impair. L'appareil est composé de plaques multiples, savoir :

1° Une plaque centrale hexagonale ;

2° Trois plaques secondaires antérieures, hexagonales ;

3° Des plaques suranales variées, au nombre probable de huit, dont deux seulement sont visibles ;

4° Aux angles du pentagonè, cinq petites plaques génitales, dont les paires sont irrégulièrement hexagonales ; la plaque impaire est très étroite, en chevron. La plaque antérieure droite porte un madréporide finement spongieux, saillant, très peu développé. Les cinq génitales sont perforées très près de leur bord externe, au-dessus de la bande lisse du sommet de l'interambulacre ;

5° Cinq plaques ocellaires trapézoïdales, dont les trois antérieures forment exactement un demi hexagone ; les postérieures se prolongent en arrière pour rejoindre la génitale impaire et former le cadre du périprocte que devaient compléter les plaques suranales absentes.

Toutes ces plaques sont couvertes d'une granulation extrêmement fine, analogue à celle qui garnit les bandes lisses du sommet des aires interradiales. Elles portent en outre quelques granules imparfaitement mamelonnés et irrégulièrement disposés.

Quant au périprocte, dont les bords postérieurs sont seuls

(1) Couche n° 5 de la coupe donnée par M. Hébert : *Notes sur le terrain crétacé du département de l'Yonne*, in Cotteau : *Echin. fossiles du département de l'Yonne*, p. 304 et 305. 1876.

Digitized by Google

visibles, il paraît avoir été subcirculaire, mais, refoulé par la plaque centrale et les suranales, il était très nettement excentrique en arrière, comme cela a lieu chez certains Salénidés (*Peltastes*, *Acrosalenia*).

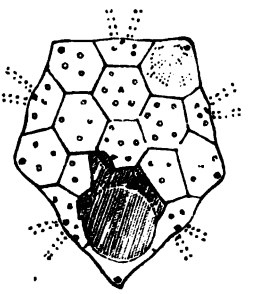

Cet apex offre une disposition très intéressante qui n'avait encore été signalée chez aucune espèce d'Échinide, et particulièrement différente des apex connus de Cyphosomes. Chez les *C. Ioudi* (1) et *C. Said* (2) d'Algérie, l'apex est régulier, à périprocte nettement central, avec larges génitales qui l'enveloppent et ocellaires releguées aux angles de l'appareil ; c'est un type normal, c'est celui des apex de *Cidaris*, d'*Hemipedina*, de Pseudodiadèmes et d'*Echinus* (3). Une autre disposition s'observe chez le *C. Delamarrei* (4), à apex régulièrement pentagonal, à génitales réduites, perforées vers leur bord externe, à ocellaires entrant toutes dans le cadre du périprocte qui est relativement très étendu. Le *C. Foukanense* (5) offre une disposition relative des plaques analogues, mais un périprocte encore plus grand, se prolongeant vers une génitale impaire en chevron. Cette forme est celle qui se rapproche le plus de celle de l'appareil du *C. radiatum*. Cependant rien ne permet, aujourd'hui, de penser que le centre de l'apex chez les *C. Delamarrei* et *Foukanense* ait été en partie occupé par des plaques suranales. L'examen du cadre de

(1) Voir Cotteau, Peron et Gauthier : *Echinides fossiles de l'Algérie*, t. II, fasc. 8, p. 139, pl. XIII, fig. 1, 6.

(2) Voir ibid., p. 172, pl. XIX, fig. 3. 10.

(3) Chez ces derniers les ocellaires postérieures encadrent, il est vrai, parfois, le périprocte.

(4) Voir Cotteau : *Paléontologie française. Terrain crétacé*, t. VII, p. 588, pl. MCXL.

(5) Voir Cotteau, Peron et Gauthier : *op. cit.*, fasc. 7, p. 94, pl. VI, fig. 1, 6.

Digitized by Google

leur périprocte conduit plutôt à supposer que l'espace central était rempli soit par des plaquettes anales, soit par une membrane, soit même par les deux genres de fermeture réunis, comme cela a lieu chez les *Astropyga* (1).

Si l'orifice anal du *C. Foukanense* ne s'ouvrait pas au centre géométrique de l'oursin, du moins ne paraît-il avoir été dévié par aucune plaque solide du disque apical, et rien ne permet de supposer chez cette espèce une excentricité du périprocte.

Les analogies entre l'apex du *C. radiatum* et ceux des genres voisins sont encore très éloignées. Chez les Pseudodiadèmes types, comme *P. hemisphæricum*, *P. Orbignyi*, *P. Jacardi*, *P. Guirandi*, cet organe est absolument différent. En revanche, M. Cotteau a figuré un *P. Bourgueti*, var. *Foucardi*, présentant quelques débris de l'appareil apical (2) ; ce que l'on en connait rapproche cet apex de ceux des Acrosalénies et aussi de celui du *C. radiatum*. M. Pomel a créé, pour l'oursin en question, son genre *Heterotiara* et séparé le *P. Foucardi*, Cotteau du *P. Bourgueti*, Desor (3). On peut toutefois se demander si, dans le *P. Foucardi*, le périprocte était réellement excentrique en arrière, et si l'on ne se trouverait pas en présence d'une disposition spéciale et inconnue de l'apex, comme celle soupçonnée par M. Gauthier chez le *Heterodiadema lybicum*. Quoi qu'il en soit, l'appareil apical de l'espèce néocomienne, est encore très imparfaitement connu, et une étude détaillée de ses rapports avec celui du *C. radiatum* serait aujourd'hui prématurée.

Pour trouver des éléments de comparaison plus certains et plus étroits, il faut passer à l'examen d'oursins d'une autre famille, par exemple des Acrosalénies du groupe des *Milnia*, comme *A. angularis*, dont la plaque centrale subhexagonale ne touche plus au périprocte (4). Chez les *A. pseudo-decorata* et *A. Lamberti* (5), la plaque centrale a disparu, probablement par fissiparité, et le centre de l'appareil n'admet plus que des suranales en nombre variable (de 3 à 5 chez la première, jusqu'à 15 chez la seconde).

(1) Voir note p. 9.

(2) Voir Cotteau : *Paléontologie française. Terrain crétacé*, t. VII, p. 415 et pl. MXCVII, fig. 1, 8.

(3) Pomel : *Genera*, p. 105 et fig. 26.

(4) Voir Cotteau : *Paléontologie française. Terrain jurassique*, t. X, 1re part., p. 391, pl. CCLI. — Forbes : *Geol. Surv.* Dec. IV, pl. III, a cependant figuré (fig. 1, 4) un apex différent avec une seule suranale hexagonale, mais cet échantillon, type du *Milnia decorata*, Haime, est incomplet d'après les explications de l'auteur.

(5) Voir Cotteau : *Op. cit.*, p. 380 et 405 ; pl. CCXLVI et CCLV.

Digitized by Google

Ces apex d'Acrosalénies sont évidemment ceux qui se rapprochent le plus de celui du *C. radiatum*. Ils en diffèrent toutefois profondément par leur forme générale moins nettement pentagonale, leurs plaques suranales moins régulières, l'absence d'une plaque centrale isolée des génitales. Cette plaque centrale hexagonale tout à fait particulière au *C. radiatum* et à quelques Acrosalénies, est bien différente de la plaque unique pentagonale, dite suranale, des Peltastes, des Salénies et des Acrosalénies typiques. La plaque pentagonale de ceux-ci semble, chez un Échinide, une forme primitive, tandis que l'hexagone central du *C. radiatum* est probablement une forme dérivée, dont la morphologie n'apparaît pas clairement (1).

Après l'examen que je viens de faire de son apex, il est de toute évidence que je ne puis laisser le *C. radiatum* dans le genre *Cyphosoma*, mais qu'il doit former un genre nouveau dans le voisinage des *Acrosalenia*, dont il diffère par son apex à plaques multiples plus régulier, surtout par ses ambulacres larges, qui portent une double rangée de tubercules crénelés et imperforés, semblables à ceux des aires interambulacraires. Le *C. radiatum* constitue donc un type à part qui relie les Salénies et les Peltastes aux Cyphosomes, comme les Acrosalénies rattachent les Hétérosalénies et Pseudosalénies aux Pseudodiadèmes. Je propose pour ce genre nouveau le nom de *Gauthieria*, heureux de le dédier à l'un des savants auteurs des Échinides fossiles de l'Algérie.

En voici la diagnose :

Genre GAUTHIERIA, Lambert, 1888.

Test de moyenne taille, subcirculaire ou subpentagonal, médiocrement renflé. Zones porifères onduleuses, composées de pores simples, unigéminés, dont les plaquettes se groupent par 4 ou 6 (+ de 3) pour constituer une plaque ambulacraire. Tubercules crénelés et imperforés, en double rangée, à peu près également développés dans les deux aires ambulacraires et interambulacraires : Péristome petit, un peu enfoncé, subcirculaire, à faibles entailles. Apex ordinairement caduc, assez développé, pentagonal, échancrant davantage l'interradiale impaire que les au-

(1) Je ne veux pas dire que la forme hexagonale des plaques soit insolite chez les Echinides, car l'hexagone est au contraire la forme primitive des assules du système interradial. Mais cette forme est exceptionnelle pour l'apex, c'est-à-dire pour cette partie du test que l'on a appelé le système abactinal et qui semble avoir généralement conservé mieux que toute autre dans ses plaques le type du pentagone originel.

Digitized by Google

tres, composé de plaques génitales paires, petites, subhexagonales, perforées près de leur bord externe, l'impaire étroite, en chevron, et de plaques ocellaires encadrant avec elle un espace central à bords anguleux, occupé par des plaques suranales nombreuses; périprocte excentrique en arrière.

Radioles allongés, cylindriques, finement striés en long.

Rapports et différences. — La constitution de son apex ne permet de confondre le nouveau genre avec aucun Salenidé à tubercules imperforés ni avec les *Coptosoma* (1), qui présentent d'ailleurs avec lui les analogies les plus étroites, mais qui appartiennent à une autre famille. La largeur de ses ambulacres, où se développent des rangées de gros tubercules semblables à ceux des aires interradiales, et le nombre des assules constitutives des plaques ambulacraires sont encore deux caractères qui séparent très nettement les *Gauthieria* des genres voisins. Les genres à ambulacres relativement larges, comme *Acrosalenia*, ont leurs tubercules perforés et paraissent n'avoir jamais plus de trois assules porifères par plaque ambulacraire (2). Chez presque tous les genres à tubercules imperforés, les ambulacres très étroits, garnis de tubercules granuliformes, sont formés de plaques ambulacraires très nombreuses, rarement constituées de plus de deux assules primaires (3). Cependant le *Salenia Goesiana*, Loven, de l'Atlantique, par ses ambulacres larges, portant des tubercules alternes presqu'aussi développés inférieurement que ceux des aires interambulacraires, relie dans une certaine mesure les vraies Salénies au *Gauthieria*.

Type. — G. RADIATA (Sorignet), Lambert.

Synonymes : CYPHOSOMA RADIATUM, Sorignet : *Oursins foss.*, p. 28, 1850.
— SUBRADIATUM, Sorignet : *op. cit.*, p. 77.
— RADIATUM, Cotteau : *Etudes sur les Echin. foss. du dép. de l'Yonne*, t. II, p. 313. — Voir dans cet ouvrage la synonymie complète de l'espèce.

Si le *Gauthieria radiata* est aujourd'hui l'unique espèce du

(1) Voir plus loin, p. 10.

(2) M. Cotteau a cependant figuré (*op. cit.*, *Terrain jurassique*, t. X, 1re part., pl. CCXLII, fig. 4) un ambulacre d'*Acrosalenia hemicidaroides*, Wright, dont les plaques ambulacraires (sauf les plus voisines de l'apex), semblent formées chacune de quatre assules porifères. Je dois dire que je n'ai pu retrouver cette dispositon sur les *A. hemicidaroides* de ma collection, qui n'ont que trois assules par plaques composées.

(3) Telle est du moins la formule des Peltastes (*P. stellulatus*) et des

Digitized by Google

genre, il est probable que d'autres oursins, remarquables par la grandeur de leur apex pénétrant davantage dans l'interambulacre impair que dans les autres, actuellement confondus avec les Cyphosomes à pores unigéminés, *Coptosoma*, viendront plus tard s'y réunir, lorsque des échantillons d'une conservation plus parfaite auront été recueillis. Mais rien ne permet d'opérer aujourd'hui cette réunion, car il ne faut pas oublier que l'échancrure apicale plus ou moins profonde de l'interradiale impaire n'implique ni l'existence de plaques suranales, ni l'excentricité du périprocte, mais se concilie parfaitement avec une disposition annulaire des plaques génitales et ocellaires, comme cela a lieu chez le *Cyphosoma Foukanense* et chez certains *Glyphocyphus* (1).

L'étude précédente m'a conduit à examiner un grand nombre de Cyphosomes et à passer en revue les descriptions de plusieurs auteurs; elle m'a confirmé dans cette pensée que ce grand genre manquait d'unité et qu'il y avait lieu de créer à ses dépens des coupes génériques nouvelles.

Les anciens *Cyphosoma* comprennent, en effet, trois types principaux :

1° Les espèces dont les plaques ambulacraires majeures ad-

Salénies typiques (*S. scutigera*, *S. Bourgeoisi*). Cependant, au moment où ce dernier genre est sur le point de disparaître, à la fin de l'époque sénonienne, on voit certaines espèces, par suite d'une sorte d'atavisme, présenter une disposition de leurs plaques ambulacraires plus simple et qui semble indiquer un retour à la structure primitive des Cidaridés (*Salenia Bonissenti*, Cott.). Ce sont les *Salenidia* de M. Pomel.

(1) L'examen des Echinides de l'époque actuelle permet de penser que dans certains cas on a exagéré pour des espèces fossiles l'importance des plaquettes anales, confondues avec les plaques suranales persistantes des Saléniens. Ainsi les plaquettes anales de l'*Acrosalenia Boloniensis* ne me paraissent pas avoir plus de valeur que les plaquettes valvulaires si épaisses et tout aussi persistantes de l'*Echinocidaris nigra*. Ce que l'on doit avant tout considérer, c'est la forme du bord interne dans les plaques normales solides de l'apex (génitales et ocellaires). Les bords de ces plaques sont-ils arrondis, de manière à former le cadre irrégulièrement circulaire d'un espace central, je dis qu'alors il n'y a pas de véritables suranales ; peu importe que l'espace central en question, dans lequel s'ouvre l'anus, soit occupé par une membrane nue, une membrane avec plaquettes solides, une série de plaquettes, ou des plaques valvulaires. Mais les ocellaires et les génitales circonscrivent-elles un espace

Digitized by Google

mettent plus de trois paires de pores et à zones porifères bigéminées. Apex ordinairement caduc, développé, pentagonal, échancrant nettement l'interradiale impaire; ocellaires entrant toutes dans le cadre du périprocte.

Ce sont les vrais *Cyphosoma*, dont le type est le *C. Kænigi*, et pour l'apex, le *C. Foukanense*.

Ce groupe renferme, à ma connaissance, 48 espèces crétacées et cinq espèces jurassiques.

2° Les espèces dont les plaques ambulacraires majeures comprennent encore plus de trois paires de pores, mais dont les zones porifères sont simples, unigéminées jusqu'au sommet; apex ordinairement caduc, d'ailleurs semblable au précédent.

Ce deuxième groupe a pour type le *C. cribrum* et pour l'apex le *C. Delamarrei*; je lui conserverai le nom de *Coptosoma*, Desor. Il comprend, à ma connaissance, une espèce jurassique, 22 espèces crétacées et 5 espèces tertiaires. On devra y rattacher au moins provisoirement quatre espèces crétacées : *C. tenuistriatum*, *C. perfectum*, *C. Pristrinense*, *C. pseudomagnificum*, dont l'apex très étendu échancre profondément l'interradiale impaire, et qui pourraient bien passer un jour dans le genre *Gauthieria*.

Le genre *Coptosoma* ainsi compris aurait, relativement aux *Cyphosoma*, la même valeur que le genre *Plesiodiadema* vis-à-vis des *Diplopodia* (1).

3° Les espèces dont les plaques ambulacraires majeures ne comprennent que trois plaquettes porifères élémentaires, à zones porifères toujours simples; apex ordinairement solide, génitales grandes entourant seules le périprocte, ocellaires aux angles.

central à bords irréguliers, avec angles plus ou moins saillants et rentrants, il est évident qu'elles ne formaient pas seules le cadre du périprocte et qu'elles devaient admettre des plaques complémentaires plus ou moins persistantes, s'intercalant dans ces angles et constitutives de l'apex. Il y a entre ces plaques apicales et les plaquettes anales, qui peuvent encore exister en présence des premières, une différence fondamentale, dont l'importance ne peut échapper aux échinologistes. Les premières sont constitutives du disque central; les autres, malgré une dérivation originelle, purement adventices, appartiennent plutôt au périprocte qu'au disque, puisqu'elles se retrouvent chez tous les bilatéraux, alors que le périprocte est absolument séparé du disque dorsal.

(1) Dans une étude sur la structure des ambulacres chez les Échinides réguliers, M. le professeur M. Duncan (*Quat. Jaurn.*, 1885, p. 419) a déjà demandé (p. 449) la création d'un genre nouveau pour une espèce de Cyphosome, dont les pores ne sont pas bigéminés à l'approche de l'apex et il a réclamé pour elle et ses congénères le rétablissement dans la méthode du genre *Coptosoma* (ibid. p. 444).

Digitized by Google

Ce groupe a pour type le *Cyphosoma Saïd* d'Algérie; on devra lui réunir le *C. pulchellum*, qui forme passage à certaines espèces anomales de *Micropsis*. Je propose de conserver à ce groupe le nom de *Thylechinus*, créé par M. Pomel.

Ce genre comprend, à ma connaissance, cinq espèces crétacées (1); il devra sans doute recevoir encore une espèce tertiaire : *C. blanggianum ?* et trois *Micropsis* actuels : *M. Leymeriei*, *M. Petrocoriensis* et *M. Orbignyi*.

4° Enfin, le *C. Heinzi* d'Algérie, que l'absence de gros tubercules ambulacraires et la forme spéciale de son apex distinguent si nettement de tous les Cyphosomes connus, devra former un genre nouveau.

Nous sommes loin des dix genres trouvés par M. Pomel chez les anciens Cyphosomes (2).

En premier lieu, M. Pomel a eu le tort de modifier à sa fantaisie le genre primitif en rejetant le type des *Cyphosoma* d'Agassiz, dans un genre nouveau : *Kœnigia* (3), qui ne repose d'ailleurs sur aucun caractère générique réel, pas plus que le prétendu genre *Pliocyphosoma*. Je ne pense pas que jamais les échinologistes accordent une sérieuse importance à un caractère aussi variable que le développement plus ou moins considérable des rangées secondaires de tubercules. Le genre *Miocyphosoma*, en écartant toutefois les *C costulatum* et *C. Aublini*, serait peut-être plus heureux, s'il était possible, sans connaître la structure de l'apex, de le distinguer aujourd'hui du genre *Coptosoma*. Dans l'état actuel de nos connaissances, ce genre ne saurait être maintenu.

Quant aux *Cosmocyphus*, les uns (*C. Sœmanni*), sont de vrais *Cyphosoma*, les autres (*C. tenuistriatum*), rentrent absolument dans le genre précédent : *Coptosoma*; enfin, le dernier est mon *Gauthieria*, c'est-à-dire un Salénidé, auquel on ne saurait appliquer la diagnose des *Cosmocyphus*. Le caractère générique invoqué par M. Pomel (les stries rayonnantes superficielles des scrobicules interambulacraires), ne constitue, en somme, qu'un caractère purement spécifique; il n'y a qu'un rapport apparent entre ces stries fugaces et les impressions suturales des *Echinocyphus*. Le

(1) Je crois qu'il faut rapporter à ce genre, d'après les figures données par les auteurs, outre le *C. Saïd*, le *C. Ioudi*, le *C. Schlumbergeri* d'Algérie (celui des Martigues serait un *Coptosoma*), le *C. Aublini*, Cotteau, qui relie les précédents au *C. pulchellum* et ainsi à certains *Micropsis*.

(2) Pomel : *Op. cit.*, p. 90.

(3) Terme qui a l'inconvénient de nous donner le *Kœnigia kœnigi*, après le *Pseudadiadema pseudodiadema !* le *Corculum corculum !* etc.

Digitized by Google

genre *Rachiosoma* est encore plus malheureux ; il a été créé pour deux espèces qui n'ont de commun que la structure de l'apex, et, il faut bien le dire, sur des hasards de fossilisation ; car, si l'apex du *C. Delamarrei* est souvent conservé, cette portion importante du test n'en était pas moins facilement caduque et manque sur beaucoup d'échantillons algériens. Enfin, le *C. Delamarrei* est pour moi un *Coptosoma*, tandis que le *C. Foukanense* est un véritable *Cyphosoma*.

En revanche, j'admets le genre *Thylechinus* pour les Cyphosomes, qui réunissent ces deux caractères : un apex à ocellaires aux angles externes des génitales et des plaques ambulacraires majeures ne comprenant que trois plaquettes élémentaires de pores unigéminés. Mais il est impossible de conserver dans la méthode le genre hétéroclite *Psiloma*, dont le type est pour moi un vrai *Cyphosoma*, tandis que les autres espèces seraient des *Coptosoma*, et que le *P. pulchellum* est un *Thylechinus*.

Avant d'examiner les genres *Micropsis* et *Micropsidia* de M. Pomel, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'ancien genre *Micropsis*, Cotteau.

Or, il est facile de remarquer que ce genre est actuellement très hétérogène. En effet, si l'on parcourt les beaux ouvrages de MM. Cotteau et de Loriol, on voit qu'à côté des vrais *Micropsis*, dont les plaques ambulacraires composées comprennent plus de trois assules porifères, il y en a d'autres qui ne portent que trois assules par plaques.

Les premiers sont encore loin d'être homogènes, car les uns sont garnis de tubercules secondaires dans les ambulacres ; ce sont les vrais *Micropsis* : *M. Desori*, *M. subrotunda* ; les autres en sont dépourvus et ne se distinguent guère de certains *Coptosoma*, comme *C. Verneuilli*, que par une moindre largeur du péristome (1).

Les *Micropsis* à trois assules porifères par plaques ambulacraires n'offrent pas plus d'unité que les autres ; les uns, en effet, paraissent rentrer exactement dans le genre *Thylechinus*, tandis que les autres, remarquables par le nombre de leurs rangées de tubercules ambulacraires et interambulacraires égaux, devraient former un genre nouveau, comprenant les *M. Biarritzensis*, *Fraasi* et *Lorioli*.

(1) Il en est surtout ainsi pour le *M. Leridensis*, et sans le respect que l'on doit professer pour la doctrine des maîtres de la science, on pourrait proposer de réunir aux *Coptosoma* les *M. microstoma*, *hispanica*, *globosa*, *Leridensis* et *Vidali* crétacés et les deux espèces tertiaires : *M. Lusseri*, *M. mokattanensis*.

Digitized by Google

Je n'avance d'ailleurs cette opinion que pour les besoins de la discussion et non pour la vaine satisfaction de venir à mon tour encombrer la nomenclature de noms de genres nouveaux, qui ne sauraient avoir une valeur incontestable en l'absence d'études faites sur les fossiles eux-mêmes.

Je reviens maintenant aux genres *Micropsis* et *Micropsidia* de M. Pomel. Du premier, qui doit incontestablement être conservé en principe, je dirai qu'il offre le même mélange de types hétérogènes que l'ancien genre. Quant au *Micropsidia*, il paraît avoir été créé pour le *M. Leymeriei*; or, cette création était superflue, puisque cette espèce était susceptible de rentrer dans le genre *Thylechinus*; parmi les autres espèces, *M. microstoma* a une structure ambulacraire différente, *M. Schlumbergeri* (d'Algérie), est encore pour moi un *Thylechinus*, *M. Verneuilli* est un *Coptosoma*; enfin, *M. Ameliæ*, à pores dédoublés, est un vrai *Cyphosoma*. Une critique raisonnée ne laisse donc rien de ce genre, qui devrait être supprimé (1).

Les genres que je propose de retenir dans la méthode auraient l'avantage de mettre en parfaite harmonie la classification des Cyphosomes et celle des Pseudodiadèmes.

Ainsi on a :

Cyphosoma, Agassiz, correspondant à *Diplopodia*, M'Coy.
Coptosoma, Desor, — *Plesiodiadema*, Duncan (2).
Thylechinus, Pomel, — *Pseudodiadema*, Desor,

genres auxquels il conviendrait d'ajouter du côté des Cyphosomes :

1° Un genre nouveau pour le *C. Heinzi*;
2° Le genre *Micropsis*, Cotteau;
3° Un genre nouveau pour le *M. Fraasi* et espèces voisines.

(1) Pour être complet, il conviendrait d'examiner la genre *Microsoma*, Cotteau, 1886, encore formé aux dépens des Cyphosomes; mais l'unique espèce est trop imparfaitement connue pour se prêter à une utile discussion; en effet, sur les deux échantillons figurés, l'un, de Mortagne-sur-Gironde, aurait, d'après les figures, les ambulacres des *Thylechinus*, l'autre, de Saint-Seurin, aurait, en somme, des ambulacres de *Coptosoma*. — Voir Cotteau : *Echinides nouveaux ou peu connus*, 2e sér., p. 54 et 77, pl. VII, fig. 8, 13 et pl. IX, fig. 14, 17.

(2) En employant ce nom, l'auteur anglais a sans doute oublié qu'il avait déjà été proposé, en 1883, par M. Pomel (*Genera*, p. 106) pour une espèce vivante d'*Aspidodiadema* : A. *microtuberculatum*, Al. Agassiz, qui est devenue le *Plesiodiadema microtuberculatum*, (Al. Agassiz) Pomel.

Plus heureux que moi, M. Pomel a sans doute pu étudier ce rare Echi-

Digitized by Google

Il est d'ailleurs de toute évidence que cette classification devra être rejetée par ceux qui n'admettent pas les genres *Diplopodia* et *Plesiodiadema*, mais elle semble s'imposer dès que l'on adopte ces deux genres ; elle me paraît d'ailleurs rendre moins pénible pour les géologues la détermination des si nombreux Pseudodiadèmes et Cyphosomes fossiles. Cette considération m'a seule décidé à publier cette étude critique, un peu longue et fatalement un peu aride.

nide rapporté par le *Challenger* des grands fonds du Pacifique et de l'Atlantique austral (par environ 4,000 mètres de profondeur); mais il faut regretter qu'il n'en ait pas donné une diagnose plus complète. Selon M. Pomel, le *Plesiodiadema* diffère de l'*Aspidodiadema* uniquement par la présence d'un double rang de petits tubercules ambulacraires, tandis que les ambulacres d'*Aspidiodiadema* ne porteraient que de simples granules (comme les *Cidaris*). Malheureusement, dans son bel ouvrage: *Voyage of Challenger* (Vol. III, part. XI. Report on the Echinoïdea, p. 65, pl. VIII, fig. 10, 16), M. Alexandre Agassiz déclare positivement que son *A. microtuberculatum* n'a pas de gros tubercules ambulacraires, tandis que son *A. tonsum* porte dans l'ambulacre des tubercules primaires, limités à la face inférieure, comme ceux des *Hemicidaris*. L'examen de la planche ne fait que confirmer les déclarations du texte, et il est évident qu'il y a contradiction absolue entre les drescriptions d'Al. Agassiz et celles de M. Pomel. Le premier qui a eu sous les yeux des matériaux très étendus et a créé les espèces ne saurait être convaincu d'erreur. Il faut donc reconnaître que le second a interposé les types de ses genres. Dans ces conditions, bien que le genre *Plesiodiadema*, Pomel, étant le résultat d'une méprise ne puisse être conservé, l'on ne saurait maintenir le genre *Plesiodadema*, Duncan, puisque ce nom a déjà été employé dans la méthode avec une acception différente, et je propose de le remplacer par celui de *Polydiadema*.

Il faut cependant reconnaître que le type du genre de M. Pomel devra très probablement être séparé des *Aspidodiadema*. Du moins, semble-t-il impossible de laisser dans le même genre deux espèces dont l'une a des ambulacres étroits, composés de primaires et garnis de tubercules granuliformes, c'est l'*A. microtuberculatum*, et l'autre a des ambulacres larges, garnis actinalement de gros tubercules et peut-être composés de plaques majeures : *A. tonsum*. Mais, pour trancher cette question, il faudrait bien connaître toutes les espèces du genre (*A. antillarum*, etc.), et, en attendant, lorsqu'on a pas d'échantillons sous les yeux, j'estime qu'une grande réserve s'impose en cette matière. Je me contente donc de signaler la difficulté aux personnes qui sont mieux placées que moi pour la résoudre.

Digitized by Google

LA GÉOLOGIE

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE TOULOUSE EN 1887

Par M. G. Cotteau,

Correspondant de l'Institut.

I.

C'est dans la ville de Toulouse que l'Association française pour l'avancement des sciences a tenu, cette année, sa seizième session; Je viens, d'autant plus volontiers, vous en rendre compte, que le Congrès a été fort intéressant et parfaitement réussi sous tous les rapports.

Avant de vous parler de Toulouse, je tiens à vous dire quelques mots de la *Réunion extraordinaire de la Société géologique de France* à laquelle j'ai assisté; elle avait lieu dans la région du Sud-Ouest et précédait de quelques jours le Congrès de Toulouse. Les réunions de la Société géologique, spécialement consacrées à des excursions sur les terrains, sont nécessairement beaucoup moins nombreuses que les Congrès de l'Association française et remplissent un rôle plus modeste; elles n'en sont pas moins pleines d'attrait pour les géologues, en leur permettant d'examiner sur place, presque toujours en compagnie de ceux qui les connaissent le mieux, les différentes couches du sol, d'étudier des questions controversées et d'en chercher en commun la solution.

La réunion de cette année avait pour but principal le terrain crétacé supérieur, si largement développé dans la Charente-Inférieure et la Dordogne. La Société s'est réunie d'abord à Rochefort; elle a nommé son président, M. Arnaud, d'Angoulême, que ses beaux travaux sur la craie du Sud-Ouest désignaient tout naturellement au choix de ses collègues. Nous étions environ

Digitized by Google

quarante membres de la Société géologique. Pendant dix jours, sous la direction de notre dévoué président, nous avons parcouru la contrée, suivant exactement le programme établi par M. Arnaud, nous arrêtant sur tous les points intéressants, visitant les localités classiques, Chatelaillon et ses hautes falaises jurassiques, le Port des Barques, l'Ile Madame, Piedmont dont les roches cénomaniennes ont été si souvent explorées, mais qui, battues incessamment par les vagues, fournissent, chaque année, une nouvelle moisson de fossiles; enfin Saint-Palais et ses pittoresques falaises tertiaires, où abondaient autrefois les échinides les plus variés, mais dont le gisement épuisé m'a paru bien pauvre, relativement à ce qu'il était lorsque je l'ai visité pour la première fois, il y a près de quarante ans. A Royan, charmante station de bains de mer, les falaises sont également devenues très pauvres; quelques-unes même ont disparu, envahies par les nouvelles constructions. De Royan, nous sommes allés à Meschers, à Talmont, où se montre un si beau développement de la craie sénonienne. Des espèces rares ont été recueillies, notamment le *Salenia Heberti*, identique à celui de la craie de Meudon, et d'autant plus précieux, qu'il peut servir à établir la concordance de cette craie supérieure de la Charente-Inférieure avec la craie de Meudon.

A Meschers, nous avons rendu visite à la collection du père Gagneux qui, depuis plus de cinquante ans, joignant à son état de perruquier celui de chercheur de fossiles, parcourt les falaises du voisinage et en a retiré des milliers d'échantillons qu'il vend aux géologues, aux touristes et qui sont répandus dans les collections du monde entier. Ceux d'entre nous qui n'avaient pas été heureux dans leurs recherches ont pu, en quelques instants, s'approvisionner largement. Je connaissais depuis longtemps le père Gagneux et, à diverses reprises, il avait enrichi ma collection d'exemplaires précieux. Auxiliaire utile de la science, le père Gagneux qui, du reste, est un très honnête homme, avait droit à toute notre sympathie, aussi nous avons applaudi lorsque notre président l'a invité à déjeuner avec nous à l'auberge, et quand il est revenu, quelques instants après, avec son chapeau noir à haute forme et à larges bords, sa cravate blanche et son habit des grands jours, il avait vraiment fort bon air.

La Société a parcouru ensuite une partie de la Dordogne, les environs de Périgueux, de Couze, de Beaumont, de Périgord, de Belvès, de Sarlat, etc. A Périgueux nous avons visité en détail le musée d'Histoire naturelle. La collection préhistorique est surtout très curieuse et des plus complètes. Les abris des Eyzies, de

Digitized by Google

Laugérie-Haute, de Laugerie-Basse ont fourni une quantité considérable de silex taillés et d'objets en os travaillé. Tout cela est parfaitement classé, avec des indications précises de localités. J'ai surtout remarqué une série d'oursins fossiles, percés au milieu et ayant servi d'amulette. Je connaissais déjà un *Cidaris*, employé comme pendeloque à l'âge de la pierre polie, et trouvé dans une grotte d'Algérie. J'aurais voulu étudier les exemplaires du Musée de Périgueux et savoir s'ils provenaient de localités voisines ou éloignées, mais le temps m'a manqué.

J'ai quitté la Société géologique après avoir visité, en compagnie de mes collègues, la pittoresque vallée de la Vèze où se rencontrent tant d'abris préhistoriques fructueusement explorés, mais qui, maintenant, ne renferment presque plus rien. Les débris de silex qu'on aperçoit çà et là, oubliés par les chercheurs, montrent quelle a été la richesse de ces gisements.

En venant dans le Sud-Ouest, je n'avais pas seulement pour but de suivre l'excursion de la Société géologique, je voulais encore, avant le Congrès de Toulouse, consacrer quelques jours à l'étude des terrains tertiaires éocènes de l'embouchure de la Gironde, à Blaye et dans le Médoc où abondent les échinides. M. Boisselier, mon collègue à la Société géologique, connaissait ce pays qu'il a étudié pour la Carte géologique de France; il voulut bien m'accompagner dans cette excursion. Tout en regrettant de partir avant la fin de la réunion, nous prenons congé de notre excellent président, et, successivement nous nous rendons à Blaye, puis à Pauillac, à Vertheuil, à Saint-Estèphe. Muni des renseignements nécessaires, je rencontrai presque tous les gisements qui m'étaient signalés. En quelques jours, je pus recueillir plus d'un millier d'exemplaires d'oursins, la plupart très bien conservés et appartenant presque tous à des espèces qui font, en ce moment même, l'objet de mes études. Je tenais, non seulement à recueillir beaucoup d'échantillons, mais j'avais aussi le désir de connaître les couches qui les renferment et de déterminer les différents niveaux qu'ils occupent. Sous ce double rapport, le but de mon excursion a été complètement rempli. J'avais été plusieurs fois à Blaye, mais je n'avais jamais parcouru le Médoc, et c'est une contrée bien intéressante. M. et Mme Bershon, nos collègues aux Congrès de l'Association française, habitent près de Pauillac; ils nous firent l'accueil le plus aimable. M. Bershon n'est pas seulement un médecin distingué, c'est un anthropologiste plein d'ardeur; il a recueilli, dans le Médoc, une très remarquable série de silex taillés, de haches polies et d'instruments en bronze qu'il se propose de publier. M. Bershon nous accompagna dans notre

Digitized by Google

excursion à travers le Médoc; tout en cherchant et récoltant des fossiles, il nous donnait de très intéressants documents sur les magnifiques vignobles qui se déroulaient sans fin autour de nous, verdoyants et chargés de fruits noirs, préservés du phylloxéra, grâce aux soins minutieux apportés à leur culture et aux sommes énormes dépensées par les propriétaires. Les vignes, que le phylloxéra a complètement ravagées ou est en train de détruire, sont plantées, pour la plupart, dans les couches calcaires de l'Éocène ou de l'Oligocène, tandis que les grands crus du Médoc, aujourd'hui encore si prospères, se trouvent sur les plateaux quarzeux et sablonneux du terrain quaternaire.

Cette vie active, ces excursions multipliées, ces explorations que j'avais faites dans les falaises de la Charente-Inférieure m'avaient un peu fatigué. Trois jours me restaient encore avant l'ouverture du Congrès de Toulouse, j'en profitai pour aller me reposer à Royan où le bateau de Pauillac, par une délicieuse traversée, nous conduisit en quelques heures.

A Royan s'est terminée la première partie de mes excursions scientifiques. Cette réunion de la Société géologique, favorisée constamment par un temps magnifique, faite en grande partie sur le bord de la mer, si belle en cette saison, au milieu de collègues toujours aimables pour moi, à côté d'un président qui, depuis bien des années, est un de mes meilleurs amis, m'a été tout particulièrement agréable. Dans le cours de la réunion, nous avons eu deux fois la bonne fortune, à Rochefort et ensuite à Royan, d'entendre notre collègue, M. de Lapparent, dans deux conférences ou plutôt deux causeries scientifiques sur le *niveau des Mers*, envisagé à des points de vue différents. Nos séances ont ordinairement moins de retentissement; elles se tiennent le plus souvent en dehors du public. On se borne au compte-rendu des excursions et à quelques discussions purement scientifiques qui ne se prolongent jamais trop avant dans la soirée, car on est fatigué de la course du jour et, le lendemain, il faut partir de bonne heure. Les conférences de M. de Lapparent sont une heureuse innovation à laquelle nous applaudissons. Il nous paraît utile, lorsque l'occasion s'en présente, de faire voir au public que la géologie n'est pas toujours aussi aride qu'elle le paraît, que la science n'exclut ni l'esprit ni l'art de bien dire, qualités que notre collègue possède à un aussi haut degré. N'est-ce pas un moyen d'attirer à la géologie de nouveaux adeptes. Aussi, nous remercions M. de Lapparent d'avoir, dans cette circonstance, cédé aux instances de notre président.

Digitized by Google

II.

Le Congrès de Toulouse s'est ouvert, le 22 septembre, au Capitole, dans la salle du théâtre, au milieu d'une foule nombreuse et sympathique. Tout d'abord, le maire de Toulouse a souhaité, en termes chaleureux, la bienvenue aux membres du Congrès. Puis, M. Rochard, notre président, a prononcé le discours habituel d'inauguration, nous entretenant de l'hygiène, la science qui fait plus spécialement l'objet de ses études. Il nous a montré l'importance de cette science éminemment pratique et malheureusement si négligée ; il nous a fait voir l'avenir qui lui est réservé lorsque, sortant de la théorie, elle entrera nettement dans le domaine des faits. Un des passages les plus applaudis a été celui où M. Rochard parle de l'hygiène appliquée aux maisons d'école. « Il y a là, dit-il, toute une éducation à faire ; on s'est habitué à envisager les problèmes de trop haut et d'une façon trop générale. Les médecins poursuivent, en ce qui touche la salubrité, un idéal souvent difficile à réaliser ; les architectes, de leur côté, recherchent l'élégance et se préoccupent du côté décoratif de leurs constructions ; ce goût est encore plus dispendieux que l'autre. Il faudra qu'on s'habitue à se contenter de solutions intermédiaires, imparfaites, mais réalisables, à tenir compte des conditions de situation, de climat, des mœurs et même des préjugés des habitants de chaque localité. Il faudra qu'on sache proportionner la dépense avec le but à atteindre. Lorsqu'on bâtit une école, il suffit que l'espace, l'air et la lumière y soient libéralement dispensés, mais il est inutile d'élever un palais pour des enfants dont les parents vivent dans une masure. »

M. Schlumberger, secrétaire-général, prend ensuite la parole. Après nous avoir rappelé combien le Congrès de Nancy avait eu de nombreux et féconds résultats, combien avaient été intéressantes et bien dirigées les diverses excursions, il nous indique, suivant l'usage, les pertes que nous avons faites dans l'année. Deux membres assidus à nos réunions ont été enlevés brusquement : le premier, le docteur Leudet, directeur de l'École de médecine de Rouen et qui avait pris une part active à l'organisation du Congrès dans cette ville, est mort quelques jours après avoir été nommé correspondant de l'Institut. Le second est M. Dubosq, l'habile constructeur d'instruments ; il appartenait à l'Association scientifique, depuis 1875, et faisait partie du Conseil d'administration. M. Schlumberger signale également les décès de M. Béclard, doyen de la Faculté de médecine ; de M. Gosselin, membre

Digitized by Google

de l'Institut, professeur à l'École de médecine ; de M. Blavier, inspecteur général des lignes télégraphiques ; de notre compatriote Paul Bert. Après les deuils, viennent les évènements heureux. M. Schlumberger rappelle la nomination à l'Institut, comme membres titulaires, de M. Bouchard, président de la 12e section au Congrès de Nancy ; de M. Verneuil, ancien président du Congrès de Grenoble ; et, comme correspondants, de M. Lépine, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et Carl Vogt, le savant professeur de Genève. M. Schlumberger signale également ma nomination de correspondant de l'Institut et ajoute que j'ai été président de la 8e section aux Congrès de Rouen, de Blois et de Toulouse; il cite encore de nombreuses nominations: le docteur Ollivier a été élu membre de l'Académie de médecine ; le professeur Brouardel a été désigné comme doyen de cette Faculté, en remplacement de M. Béclard, et, chose qui nous touche de plus près, M. Gariel, notre sympathique secrétaire-général, a été nommé professeur à la Faculté de médecine, ainsi que les docteurs Charles Richet et Dieulafoy.

M. Schlumberger annonce, en terminant, la réalisation d'un projet en préparation depuis longtemps et ardemment désiré, c'est-à-dire la fusion de l'Association française pour l'avancement des sciences et de l'Association scientifique de France. « Nées dans des circonstances différentes, dit M. Schlumberger, ces deux Sociétés n'avaient ni le même mode de fonctionnement, ni les mêmes moyens d'action, mais le but était le même : aider au progrès des sciences et, par là, contribuer pour une part à la gloire de notre pays ; aussi était-il désirable d'éviter même l'apparence d'une concurrence, d'une rivalité qui n'existaient pas en réalité, et de réunir des forces dont la division rendait l'effet moindre. A ce point de vue, nous devons tous considérer avec satisfaction le résultat obtenu : la création d'une puissante association formée par la réunion de l'Association française et de l'Association scientifique. »

La séance s'est terminée par le rapport du trésorier, établissant que la prospérité financière de l'Association française suit une marche progressive. Les recettes de 1886 ont été de 82,000 fr., et le capital s'élève aujourd'hui à 623,000 fr. Le nombre des membres, en comprenant les deux Associations réunies, est maintenant de 4,500.

Le soir, la municipalité offrait aux membres du Congrès et aux principaux fonctionnaires de la ville, dans la grande salle du lycée, splendidement décorée, une fort belle fête musicale.

Digitized by Google

III.

Après la séance générale, la section de géologie s'est réunie dans une des salles du lycée. Elle a constitué son bureau. J'avais été désigné, l'année dernière, au congrès de Nancy, comme président de la section. M. de Loriol, savant paléontologiste suisse, notre collègue à la Société des sciences de l'Yonne, a été nommé président d'honneur, ainsi que M. Vilanova, professeur au muséum de Madrid. MM. Fuchs et Pomel ont été choisis comme vice-présidents ; MM. Bourgery et Bergeron comme secrétaires. Les séances de la section ont été très suivies, et les communications plus nombreuses encore qu'aux précédentes réunions. Voici le résumé des travaux qui ont été présentés ; plusieurs vous paraîtront sans doute bien arides, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une section géologique et que les membres qui assistaient aux séances appartenaient presque tous à la Société géologique de France :

M. Collot, professeur de géologie de la Faculté des sciences de Dijon, a fait une communication sur la Bauxite. C'est une roche très riche en aluminium et exploitée dans plusieurs départements du midi de la France. Suivant l'auteur, cette roche a partout le même âge et offre dans les départements de l'Hérault et du Var des caractères identiques ; elle constitue, entre l'époque de l'Aptien et du Gault, une nappe qui, autrefois, a dû s'étendre transgressivement sur les étages crétacés inférieurs et même sur le terrain jurassique. Ce dépôt est recouvert par le terrain crétacé moyen ou supérieur, mais il n'a aucun lien avec les couches sur lesquelles il repose ou celles qui le recouvrent. La Bauxite forme une roche absolument indépendante, pénétrant entre les blocs corrodés et dans les fentes des calcaires, sans qu'on puisse conclure à l'existence de vrais filons. Suivant M. Collot, la Bauxite ne paraît pas provenir de la destruction, par les agents atmosphériques, de roches sédimentaires ou éruptives préexistantes, car on ne rencontre jamais dans ces roches une quantité d'aluminium comparable à celle que produit la Bauxite. — A l'occasion de cette communication, une discussion s'est engagée. Confirmant l'opinion de M. Collot, M. Augé, qui, depuis plusieurs années, exploite la Bauxite dans des usines importantes, pense que cette couche constitue un véritable horizon géologique d'une étendue considérable, et, si cette roche a été quelquefois attribuée à un phénomène d'éruption, c'est parce que les dénudations l'ont emportée et fait disparaître presque partout où d'autres terrains ne la recouvraient pas. — M. Carez reconnaît que les affleurements signalés par

Digitized by Google

MM. Collot et Augé ont toutes les allures de terrains sédimentaires, mais il fait ses réserves et il indique, dans le terrain crétacé inférieur, quelques lambeaux de Bauxite occupant une position différente et offrant l'apparence de dykes éruptifs.

M. Pomel a communiqué une note sur un très singulier genre de mollusques gastéropodes, le genre *Thersitea*, spécial au terrain tertiaire de l'Algérie. Ce genre avait été établi par Coquand, en 1862, à l'aide d'échantillons défectueux et très incomplets. M. Pomel a eu à sa disposition des matériaux nouveaux, beaucoup mieux caractérisés, qui lui ont permis de donner la diagnose exacte de ce genre curieux et de décrire trois espèces particulières. Le genre *Thersitea* présente certaines affinités avec les *Strombus*; il en diffère cependant par plusieurs caractères importants, et il a paru rationnel à M. Pomel d'en faire le type d'une petite famille.

M. Vilanova signale, en Espagne, la présence de deux espèces du genre *Dinotherium*; cette découverte, faite dans des localités très éloignées l'une de l'autre, étend considérablement la distribution géographique de ce genre remarquable de Proboscidiens, qu'on croyait jusqu'ici limité à l'Europe centrale et au midi de la France. La plus grande de ces espèces, *Dinotherium giganteum*, a été trouvée dans le terrain miocène de la province de Valladolid; la seconde espèce, *D. bavaricum*, provient de la province de Barcelone. — M. Vilanova met ensuite sous les yeux de la section un échantillon de calcédoine, recueilli dans l'Uruguay, présentant ce singulier caractère d'être recouvert de petites palmes imbriquées et de renfermer à l'intérieur quelques goutelettes d'eau. — M. Fuchs ajoute que des calcédoines, plus ou moins remplies de liquide et provenant de Montevideo, ont été apportées en France, il y a une dizaine d'années. L'Ecole des mines de Paris en possède depuis longtemps de beaux exemplaires. Ces échantillons se sont formés dans des cavités naturelles de la roche; comme les agates, ils se trouvent sur le trajet d'anciens filons, et leur origine doit être attribuée à une sorte d'exsudation de la roche encaissante.

M. Boisselier poursuit ses études géologiques sur les terrains de l'ouest et du sud-ouest de la France. Cette année, il présente à la section la carte du bassin de la Charente, avec coupes géologiques du détroit du Poitou et du massif vendéen. M. Boisselier signale des faits d'une haute importance, notamment l'existence, à travers le détroit du Poitou, d'un double seuil fermé par des plis anticlinaux parallèles qui relient le massif granulitique de la Vendée au plateau central. Dans les vallées synclinales comprises entre les deux plis, le corallien et l'oxfordien se

Digitized by Google

montrent sur plus de 500 kilomètres carrés, constituant un bassin jurassique intermédiaire entre le bassin parisien et le bassin girondin. Quelques lambeaux de terrain corallien apparaissent çà et là, recouverts par des sables et des calcaires éocènes. Les plis anticlinaux du détroit se prolongent, au nord-ouest, à travers la Vendée, donnant naissance au terrain houiller et jurassique de Chantonnay et de Saint-Louer, séparés de tous côtés du bassin girondin par des schistes et des ilots de terrain primitif.

M. Roussel a étudié, dans leur ensemble, le terrain crétacé supérieur et l'Éocène des petites Pyrénées, des Corbières et de la Montagne-Noire. Pendant leur dépôt, les oscillations du sol ont été presque nulles; aussi peut-on suivre, sur de grandes étendues, et malgré les modifications qu'elles éprouvent, les nombreuses couches dont ces terrains se composent. Quelques-unes des subdivisions admises par M. Roussel diffèrent de celles qui avaient été adoptées jusqu'ici. Par exemple, le vrai calcaire à *Miliolites* de l'Ariége, dans lequel se rencontre l'*Oriolampas Michelini* et aussi l'*Echinanthus subrotundus*, est inférieur, suivant lui, à la couche à *Micraster tercensis*, d'Ausseing. Une discussion à laquelle j'ai pris part s'engage à ce sujet, mais je ne pourrais la résumer ici, sans sortir du cadre que je me suis tracé.

Une des communications les plus intéressantes de la section a été faite par M. Fuchs, ingénieur en chef des mines, sur l'isthme de Corinthe, sa constitution géologique et son percement. L'éminent ingénieur nous donne d'abord quelques renseignements historiques. L'idée première du percement de l'isthme remonte à Périandre, 600 ans avant l'ère chrétienne, et entre dans le domaine des faits, sous le règne de Néron, qui employa six mille prisonniers juifs à amorcer les tranchées extrêmes et à creuser dans la partie la plus étroite, une série de puits disposés en ligne droite. Ce tracé de Néron a été repris, 1,800 ans plus tard, par la Société actuelle, sous les auspices du général Turr, et est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. M. Fuchs a visité tout récemment les travaux ; il met sous les yeux de la section, étalée autour de la salle, une coupe fort belle, de plus de dix mètres de longueur, montrant la série des terrains traversés par le canal ; ils appartiennent au Pliocène et au Quaternaire et reposent, suivant toute probabilité, sur le Miocène qui, cependant, n'est visible nulle part. Ce sont, en général, des dépôts marneux, encadrés par les hautes falaises des côtes de l'Attique et du Péloponèse. Ils se subdivisent en trois groupes bien distincts : le plus considérable est celui des marnes bleues qui, dans la partie centrale de l'isthme, s'élève à la cote 45 et dont la puissance est, sans doute, supérieure

Digitized by Google

à 100 mètres. Ces marnes, bien caractérisées par leur couleur bleuâtre, sont homogènes, très régulièrement disposées et renferment un petit nombre de fossiles marins, des moules de *Cardium* et un *Brissus* de grande taille, *B. unicolor*, vivant encore dans la Méditerranée. Ces marnes, qui paraissent faire partie du Pliocène supérieur, sont recouvertes par un groupe de calcaires marneux et légèrement dolomitiques, formant huit assises particulières. La quatrième assise est remarquable par l'abondance de ses polypiers ; la dernière passe insensiblement à un conglomérat et même à un poudingue très dur, composé de sables plus ou moins agglutinés et de galets de quartz noirs, identiques à ceux du groupe suivant, désigné sous le nom de *groupe des conglomérats*. Les assises comprises dans ce dernier groupe correspondent aux termes les plus élevés de la série pliocène ; elles forment un ensemble de graviers, de sables et de poudingues très irréguliers dans leur stratification, tantôt meubles, tantôt cimentés, avec lits de marnes grisâtres et de calcaires intercalés lenticulairement. Le gravier, les sables et les marnes sont très fossilifères ; la couche la plus riche est un sable jaunâtre, micacé, placé au milieu du groupe. Les espèces de coquilles, très nombreuses, appartiennent presque toutes à des types vivant actuellement dans la Méditerranée. Plusieurs accidents géologiques, étudiés avec soin et parfaitement indiqués dans la coupe exposée par M. Fuchs, ont influé sur le relief de l'isthme pendant sa formation et depuis son émersion définitive. Cette coupe constate l'existence de soixante-deux tailles dirigées presque toutes dans le même sens et intéressant l'ensemble des couches, depuis et y compris les marnes bleues jusqu'à la partie supérieure du groupe des conglomérats. En terminant, M. Fuchs présente de curieuses considérations sur les conditions imposées aux travaux par la constitution géologique de l'isthme et sur l'influence qu'exercent sur ces travaux les accidents orographiques. Il insiste sur les avantages offerts à la navigation par ce grand travail qui, d'après toutes les prévisions, sera achevé avant la fin de 1891.

M. de Loriol a eu l'occasion d'étudier les fossiles rapportés de la tranchée du canal de Corinthe par M. H. de Saussure ; il a reconnu que presque toutes les espèces recueillies dans les sables jaunes existent encore actuellement dans les mers qui baignent l'isthme ; il signale cependant quelques espèces, telles que *Mitra zonata*, *Cardium hians*, *Panopea Glycemeri*, qui, tout en vivant dans la Méditerranée, paraissent avoir un habitat différent. Le *Mitra zonata*, par exemple, espèce très rare aujourd'hui, n'a été rencontré que dans les grandes profondeurs.

Digitized by Google

Nous devons en outre à M. de Loriol un résumé de l'ouvrage qu'il publie sur les Échinides crétacés du Portugal. La faune échinitique de cette région, très peu connue jusqu'ici, est intéressante à tous les points de vue. Beaucoup plus nombreuse qu'on aurait pu le supposer, élle renferme quatre-vingt-sept espèces provenant des divers étages, depuis le néocomien jusqu'au cénomanien. Cinquante-deux espèces sont nouvelles et impriment à cette faune un caractère particulier. Les autres types, déjà connus, se retrouvent dans les gisements du même âge de la France, de la Suisse et surtout de l'Algérie. C'est avec les oursins de cette dernière région que la faune échinitique du Portugal présente les plus grands rapports.

M. Gauthier nous a fait connaitre deux nouveaux types d'Échinides fossiles provenant des couches crétacées supérieures de l'Algérie et de la Tunisie : 1° le genre *Guettaria*, voisin des *Cardiaster* par sa forme, par la structure de son appareil apical et par son fasciole marginal, mais qui s'en distingue nettement par le profond sillon antérieur dans lequel s'ouvre le péristome, par les gros tubercules qui couvrent la partie supérieure du test et par la cavité très enfoncée qui renferme le périprocte ; 2° le genre *Zonatia*, voisin également des *Cardiaster*, mais qui sera toujours reconnaissable à l'égalité de ses zones porifères, à l'absence de fasciole marginal, à la forme et à la position du péristome. A l'occasion de ces nouveaux types, M. Gauthier fait remarquer quelles différences importantes séparent la faune de la craie supérieure du nord de la France, où abondent les *Micraster* et les *Echinocorys*, de celle des couches correspondantes de l'Afrique septentrionale, qui ne renferment ni *Micraster*, ni *Echinocorys*, mais où se sont multipliés de nombreux *Hemiaster*, aux formes les plus variées et de taille souvent très forte.

M. Carez présente à la section la carte géologique de la France, qu'il publie en collaboration avec M. Vasseur. Ce travail considérable, entrepris pour obéir à un vœu exprimé par le congrès géologique international de Bologne, en 1881, est sur le point d'être terminé. La carte complète se composera de quarante-huit feuilles ; sur ce nombre, trente-huit ont été publiées. Dix feuilles, en grande partie exécutées, restent encore à paraître. Il suffit de jeter les yeux sur la carte de Dufrenoy et Elie de Beaumont et de la comparer à celle que publient aujourd'hui MM. Carez et Vasseur, pour saisir de suite les immenses progrès que la science géologique a réalisés depuis cinquante ans.

M. Barrois a communiqué une note sur les fossiles siluriens et dévoniens de la Haute-Garonne, recueillis par M. Maurice Gour-

Digitized by Google

don, de Luchon. Les terrains paléozoïques des Pyrénées doivent être rangés parmi les formations géologiques les moins connues de notre pays. On savait seulement que le terrain silurien était représenté par des calcaires à *Orthoceras* et le terrain dévonien par des schistes à *Phacops*. Les recherches persévérantes de M. M. Gourdon, les fossiles nombreux et caractéristiques qu'il a recueillis ont permis à M. Barrois de retrouver, dans la Haute-Garonne, les différentes faunes paléozoïques. Il signale successivement le terrain cambrien, la plus ancienne formation sédimentaire des Pyrénées, le terrain silurien inférieur et moyen, les couches siluriennes supérieures avec schistes à Neréites et Ampélites à Graptolithes, dont M. Gourdon a découvert, près de Luchon, trois gisements d'une grande richesse. Dans ces régions, les Ampélites à Graptolithes se montrent avec des couches de schistes, grès et calcaires qui forment bientôt un étage spécial, plus élevé dans la série, connu sous le nom de *Calcaire de Saint-Béat à Orthocères*. M. Barrois décrit ensuite le terrain dévonien, offrant plusieurs divisions importantes et notamment à la base, les schistes de Cathervielle, dans lesquels M. Gourdon a rencontré de précieux Trilobites. L'ensemble du terrain dévonien est terminé par les *Marbres griottes*, qui constituent un repère si utile dans la série paléozoïque des Pyrénées. Ils présentent, à leur partie supérieure, une couche placée immédiatement au-dessous des assises à *Productus* et servant, suivant M. Barrois, de passage du dévonien au carbonifère. M. Bergeron, en ce qui concerne la *Montagne Noire*, dont il a fait une étude spéciale, ne partage pas l'opinion de M. Barrois. Dans cette région, les *Marbres griottes* correspondent au Clymenen Kalk des Allemands ou partie tout à fait supérieure du dévonien, et ne sont point une couche de passage. Il en est peut-être autrement sur d'autres points; M. Bergeron ne saurait se prononcer catégoriquement sur l'âge dévonien de tous les *marbres griottes*, car il connait également ce faciès dans le terrain carbonifère moyen de la Mayenne.

Indépendamment des roches et fossiles paléozoïques, M. Maurice Gourdon a recueilli, aux environs de Luchon, de nombreux échinides crétacés et éocènes. A Pobla de Noda (Aragon, Espagne), M. Gourdon a découvert un nouveau gisement très riche en échinides éocènes. Il a bien voulu me confier le résultat de ses recherches et j'en ai fait l'objet d'une note que j'ai présentée à la section; sur les quatorze espèces que j'ai déterminées, huit se sont déjà rencontrées dans le terrain éocène moyen ou supérieur des Pyrénées; les huit autres constituent des espèces nouvelles dont quelques-unes, *Maretia aragonensis*, *Ditremaster Gourdoni*,

Digitized by Google

etc., forment des types curieux au point de vue zoologique, et nous démontrent une fois de plus combien est riche et variée la faune échinitique éocène. Il a suffi à M. Gourdon de quelques heures de recherches pour recueillir quatorze espèces appartenant à dix genres différents.

M. Malaise, de Belgique, a exposé les récentes découvertes qu'il a faites dans les terrains silurien et cambrien de la Belgique. Il a reconnu, dans les faunes *seconde* et *troisième*, différentes zones de graptolithes dont il décrit les caractères. Après avoir appelé l'attention sur l'analogie des systèmes cambrien et silurien de la Belgique avec ceux de l'Angleterre, de la Scandinavie et de l'Amérique du Nord, M. Malaise espère que les recherches faites en France, notamment par MM. Barrois et Bergeron dans les Pyrénées, démontreront l'identité qui existe partout dans les grandes divisions des divers systèmes.

M. Rey Lescure communique à la section la carte géologique du département du Tarn et passe en revue les différentes formations qui constituent le sol de cette contrée, les terrains cristallins, cambrien et silurien divisés par des plis anticlinaux et synclinaux en plateaux élevés et profondément ravinés ; il nous montre au sud la chaîne granito-gneissique et schisteuse de la Montagne Noire, au nord les schistes et les micaschistes des environs d'Albi et Réalment, au nord-ouest le permien de la vallée du Cérou, puis surtout, dans la partie occidentale du département, les plateaux et collines éocènes, ainsi que les alluvions anciennes du Tarn et de l'Agout. — M. Bergeron a étudié au microscope la série des schistes anciens dont M. Lescure a signalé la présence dans le Tarn : on peut y reconnaître les micaschistes de la partie supérieure des gneiss et micaschistes, les schistes à séricites qui forment déjà la base des terrains franchement sédimentaires, et enfin de véritables calcaires. Toute cette série a été plus ou moins métamorphosée par les nombreuses roches éruptives qui l'ont traversée.

M. Marty possède une très riche collection d'ossements fossiles et de silex taillés, que la plupart des membres de la section ont visitée avec beaucoup d'intérêt. M. Marty nous a donné successivement de curieux renseignements sur le gisement de Tournaire, qui lui a fourni les squelettes de cinq mastodontes, *Mastodon angustidens*, de différents âges, munis tous de leurs belles défenses, ainsi que sur la vaste grotte de Lombrive qu'il a explorée à plusieurs reprises et dont il a relevé le plan détaillé.

M. Levat a entretenu la section des gîtes de nickel et de cobalt de la Nouvelle-Calédonie. Ces gisements, suivant lui, ont une origine exclusivement hydrothermale. L'arrivée des eaux a

Digitized by Google

décomposé les serpentines et produit une série d'entonnoirs ou vasques remplies d'argiles rouges, au sein desquelles se rencontre le cobalt associé au manganèse. Le minerai de nickel est postérieur et se rencontre exclusivement au contact ou dans le voisinage des serpentines et des argiles rouges, mais jamais dans ces argiles elles-mêmes.

Nous devons à M. Trutat une note sur les anciens glaciers des Pyrénées dont l'extension a été considérable. M. Trutat cite un grand nombre de vallées dans lesquelles se montrent des roches moutonnées et striées, ainsi que des marmites de géants ; il signale également, à l'extrémité de ces vallées, de vastes moraines parfaitement caractérisées et renfermant des débris de roches arrachés aux plus hauts sommets.

M. Regnault poursuit ses recherches dans les cavernes ; sa plus récente découverte est celle d'un loup qu'il a retiré presque complet des oubliettes de la grotte de Gargas, associé à l'*Ursus spelœus*, au petit ours, à l'hyène. Le loup des cavernes ne diffère du loup actuel que par sa taille un peu plus forte.

M. Rivière a fait part à la section du résultat de ses nouvelles fouilles dans le terrain quaternaire. Il a exploré la station moustérienne du *Moulin Quina*, commune de Gardes (Charente). Ces fouilles ont donné une faune dans laquelle le renne, un équidé et un bovidé de grande taille prédominent. Une extrémité d'andouiller parait avoir été taillée en forme de poinçon. Quant aux silex, ils sont nombreux et caractérisés surtout par des racloirs, quelques lames et de belles pointes retouchées sur les côtés. — Une seconde note de M. Rivière concerne le gisement quaternaire de Neuilly-sur-Marne. Déjà, en 1885, au congrès de Grenoble, l'auteur avait appelé l'attention de la section de géologie sur ses découvertes dans les sablières du Perreux et de Nogent-sur-Marne, dans lesquelles il avait rencontré de superbes silex taillés et une faune quaternaire représentée par l'*Elephas primigenius* et le *Rhinoceros tichorinus*. Dans une commune voisine, celle de Neuilly-sur-Marne, M. Rivière a découvert un nouveau gisement quaternaire, de même nature que celui du Perreux ; il y a recueilli des silex taillés, des ossements d'éléphant, de solipèdes et de ruminants. — La faune est identique à celle déjà signalée, bien qu'il existe une légère différence d'altitude, car les couches de Neuilly-sur-Marne se trouvent sous les eaux et les pièces osseuses qui en proviennent sont presque constamment ramenées par la drague. Les sablières de Neuilly-sur-Marne constituent un nouveau et intéressant gisement quaternaire à ajouter encore à ceux que l'auteur a signalés aux environs de Paris.

Digitized by Google

Quelques autres communications ont été faites à la section : à plusieurs reprises, M. Bergeron, qui a fait de quelques-uns des terrains des Pyrénées et notamment de la Montagne Noire une étude approfondie, a indiqué la succession des terrains cristallins, paléozoïques et éocènes, que le congrès devait traverser dans ses différentes excursions, et a donné des détails précieux pour les géologues qui ne connaissent pas encore cette région accidentée. — M. Letellier a envoyé la carte géologique au 20,000e des deux cantons d'Alençon et une notice descriptive à l'appui. — M. Lazergue a présenté un mémoire sur les causes des tremblements de terre et des volcans.

En vous donnant le résumé de toutes ces communications, j'ai tenu à vous faire connaître combien avaient été nombreux et variés les travaux de notre section. Nos séances, toujours très suivies, comptaient vingt, trente, quelquefois quarante membres, et c'est à peine si elles ont suffi pour épuiser l'ordre du jour.

En dehors des séances, la section de géologie, de concert avec la section d'anthropologie, a fait une excursion particulière, organisée par M. Regnault. Il s'agissait de visiter, dans les contreforts des Pyrénées, la grotte célèbre de Gargas, dont j'ai eu plus d'une fois occasion de vous parler, et, au retour, d'examiner, aux environs de Saint-Gaudens, un gisement de terrain tertiaire et quaternaire dans lequel des ossements curieux avaient été recueillis. A cinq heures du matin, le train nous emmène à Montrejeau. Nous passons devant la station de Martory. C'est à quelques kilomètres que se trouve, sur la gauche, le gisement crétacé de Tuco, bien connu des géologues. Nous regrettons, M. de Loriol et moi, de ne pouvoir nous y arrêter, mais notre journée sera bien remplie, et il nous faut suivre l'itinéraire qui nous est tracé. Nous arrivons à sept heures à Montrejeau, où nous attendent des voitures. La petite ville s'étage sur la colline et forme un très joli point de vue. Nous la traversons et, une heure après, nous atteignons le petit village d'Avantignon, caché dans un pli de la montagne. C'est là que demeure le gardien de la grotte, mais il est, depuis le matin, occupé avec un ouvrier à faire des fouilles, d'après les indications de M. Regnault. Nous sommes à environ deux kilomètres de la grotte ; les voitures arrivent jusqu'à l'entrée par un chemin très pittoresque, mais assez roide, rocailleux et difficile. A l'entrée de la grotte, sous une tente, une table rustique est dressée, et la femme du gardien commence à préparer notre déjeuner.

Munis de bougies fichées dans un grand bâton, nous pénétrons dans la grotte et nous apercevons à peu de distance nos deux

Digitized by Google

hommes en train de fouiller le sol. En quelques heures, une excavation, d'un mètre de largeur sur deux mètres de longueur, a été pratiquée ; une quantité vraiment considérable d'ossements d'ours et d'hyène a été retirée et s'amoncelle sur les bords ; ce sont des côtes, des vertèbres, des dents, des portions de mâchoires. Une magnifique tête d'ours, paraissant à peu près complète, se montre sur un des côtés de l'excavation, et ce n'est pas sans un vif intérêt que nous examinons en place, au milieu du magma d'ossements qui l'entoure, ce vénérable débris des temps quaternaires, encore à moitié engagé dans la gangue où il repose depuis tant de milliers d'années !

Nous pénétrons plus avant dans la grotte. Les salles s'élèvent, s'agrandissent ; de belles stalactites, tantôt isolées, tantôt groupées en colonnes se montrent çà et là. Le sol sur lequel nous marchons est recouvert d'épaisses stalagmites formant, comme dans notre grotte d'Arcy-sur-Cure, de larges rides irrégulières, ondulées, dues sans doute aux eaux qui, à de certaines époques, ont parcouru la grotte. Sous cette couche excessivement dure de stalagmites s'étend le banc de gravier qui renferme une si grande quantité d'animaux quaternaires, mais surtout d'ours, rencontrés par centaines sur les points, relativement restreints, explorés jusqu'ici.

A environ cinq cents mètres de l'entrée, au fond d'une salle plus étroite et plus basse, sont les *oubliettes de Gargas*, ce puits, profond de plus de vingt mètres, dans lequel le sieur Bordier, fermier actuel de la grotte, descendit le premier, il y a quelques années, à l'aide d'une échelle de corde. M. Regnault y pénétra à son tour ; il reconnut que ce puits allait s'élargissant et présentait, sur certains points, de véritables poches remplies d'ossements ; il put y recueillir des squelettes presque complets d'ours, d'hyène, de petit ours et de loup. Ces animaux qui, à l'époque quaternaire, habitaient la caverne, avaient sans doute été entraînés par les eaux dans ce gouffre, où l'on a retrouvé leurs squelettes presque intacts. Aujourd'hui, le puits a été en partie rempli par les décombres résultant des fouilles et n'a plus que quelques mètres de profondeur. M. Regnault y est descendu devant nous avec une échelle de corde, par un orifice qui n'a pas soixante centimètres de large et en a rapporté quelques ossements oubliés dans l'une des poches latérales du puits.

Les parois de la grotte, polis et usés, les argiles, les cailloux roulés accumulés sur certains points, démontrent parfaitement l'action des eaux qui ont autrefois envahi la caverne. En revenant, M. Regnault, à l'aide de la lumière du magnesium, nous fit juger de

Digitized by Google

l'étendue de quelques salles qui, en s'abaissant, se prolongent sous la montagne à plusieurs centaines de mètres. Il nous fit mesurer de l'œil un immense entonnoir, presque circulaire et dont le sommet, à plus de vingt mètres de hauteur, se perd dans les ténèbres. La salle qui suit l'entrée est également fort belle ; son plafond, tout à fait plan, est sillonné de fissures rayonnant en éventail. Sur le bord de ces fissures pendent de petites stalactites qui, sous nos lumières, brillent à la voûte comme une dentelle de pierre.

A l'époque quaternaire, la grotte de Gargas était un repaire de bêtes fauves. Ce n'est que plus tard que l'homme est venu l'habiter. Sa présence est constatée, près de l'entrée, par une couche de foyer formée d'une terre noirâtre contenant des débris de charbon, des os calcinés et des silex grossièrement taillés, rappelant le type moustérien. Cette couche de foyer, suivant M. Regnault, occupait huit ou dix mètres carrés ; elle avait cinquante centimètres à un mètre de profondeur et reposait sur un lit de cailloux, au-dessus des stalagmites.

Lorsque nous sortons de la grotte, il est plus de onze heures et nous faisons honneur au confortable déjeuner qui nous attendait. Par une délicate attention, M. Regnault avait mis, sous la serviette de chacun de nous, une machoire d'ours munie de sa grosse canine, provenant de la grotte de Gargas. C'était bien un souvenir de circonstance, le plus agréable que nous puissions emporter de cette charmante excursion.

Le temps s'était rapidement écoulé. Il nous fallait être à une heure à la gare pour ne pas manquer le train de Saint-Gaudens. Heureusement nous n'avions qu'à descendre, et nos voitures nous entraînaient à grande vitesse, nous laissant à peine le temps d'admirer les montagnes verdoyantes qui se profilaient à gauche de la route. Nous n'avons pu que jeter en passant un rapide coup d'œil sur la masse imposante de l'église de Comminge, l'un des édifices gothiques les plus remarquables du midi de la France, et que plusieurs de nos collègues devaient voir avec détail en allant, dans l'excursion finale, de Montrejeau à Bagnères-de-Luchon.

A Saint-Gaudens, nous avions quelques heures devant nous. Après avoir visité l'église, qui est de style roman, fortifiée comme beaucoup d'édifices religieux de cette époque et dont les piliers sont surmontés de chapiteaux aux curieuses sculptures, nous avons été visiter, à quelques kilomètres de la ville, une vaste carrière, ouverte dans le terrain quaternaire et probablement pliocène. Le maitre carrier, très intelligent, nous a donné, sur les diverses couches et les fossiles qu'on y rencontre, d'utiles renseignements qui m'ont

Digitized by Google

permis de relever la coupe dont la hauteur est de vingt-sept mètres. C'est une alternative de sables, de calcaires et de graviers avec coquilles terrestres. Cet ensemble de couches paraît reposer sur le terrain miocène, caractérisé par des dents de *Dinotherium*. Nous étions de retour à dix heures, tous très satisfaits de cette excursion si bien organisée par notre collègue, M. Regnault.

IV.

Les excursions générales ont été, comme toujours, le grand attrait du Congrès. A Toulouse encore plus qu'ailleurs, elles étaient nécessaires. La ville est grande; les membres habitaient nécessairement dans des quartiers éloignés les uns des autres. Chacun, le matin, se réunissait dans la section qu'il avait choisie. Après le déjeuner, avaient lieu les visites aux principales industries, aux musées, à l'Exposition, visites le plus souvent faites isolément ou par groupes peu nombreux, et c'est seulement dans les excursions générales qu'on avait la possibilité de se rencontrer et de passer quelques heures ensemble. Combien d'entre nous, venus à Toulouse pour le Congrès, n'auraient pu se voir et se serrer la main, sans les excursions générales !

Je vous parlerai seulement de l'excursion de Carcassonne : plus de cent cinquante membres y ont pris part. A cinq heures et demie du matin, un train spécial nous emmène de Toulouse. On descend à sept heures à la station de Revel, où l'on quitte la voie ferrée. Dix-huit voitures sont dans la gare, prêtes à partir : les membres du Congrès s'y empilent, non sans peine, et nous voilà partis pour le bassin de Saint-Ferréol. C'est le plus important de ceux qui alimentent le canal du Midi. Le barrage qui retient les eaux a environ huit cents mètres de longueur ; son épaisseur est de soixante-dix mètres, et sa hauteur, sur plusieurs points, dépasse trente mètres. Il peut contenir 7,000,000 de mètres cubes d'eau, et, après la saison des pluies, quand il est plein, sa surface couvre soixante-sept hectares.

Près de la Maison du Garde, M. Morange, l'ingénieur en chef du canal, nous attendait, accompagné des gardes, qui ont conservé le costume pittoresque de l'ancien régime. M. Morange nous fait, avec une amabilité parfaite, les honneurs de cette importante construction, qui remonte au dix-septième siècle, et à laquelle on accède en suivant des allées ombreuses, bordées d'arbres séculaires. Nous pénétrons dans l'intérieur de l'épaisse muraille par un tunnel tortueux, humide et glissant, éclairé par des torches, et nous voyons les trois puissants robinets d'où l'eau s'échappe en

Digitized by Google

bouillonnant, avec un bruit formidable. Nous remontons sur la large terrasse qui surmonte le barrage : La vue s'étend au loin sur le bassin, malheureusement en grande partie à sec, et sur les collines boisées qui l'entourent, premiers contreforts des Pyrénées, dont les brumes du matin voilent encore les sommets. Mais l'heure s'avance, M. Gariel nous presse, et nous regagnons nos voitures.

Après avoir gravi quelques pentes abruptes et traversé le village de Cammazes, nous arrivons au Pic de la Jave; là, nos voitures nous conduisent sur la route qui longe la rigole aux eaux rapides et transparentes, et, pendant plusieurs kilomètres, nous roulons sur une véritable allée de parc, unie, sablée, bordée de chênes et d'ormes gigantesques, plantés sous Louis XIV, et qui forment, au-dessus de nous, une épaisse voûte de verdure. On s'élève insensiblement, et à onze heures nous atteignons le plateau marécageux et boisé qui précède le bassin de Lampy. L'administration du canal a fait planter sur ce plateau des *Wellingtonia*, qui poussent admirablement et donnent au paysage un aspect étrange. Nous laissons les voitures à la maison du garde, et on se dirige à pied, au milieu de rochers granitiques, vers le bassin, distant d'un kilomètre environ.

Moins vaste que celui de Saint-Ferréol, le bassin de Lampy est plus curieux au point de vue de sa construction. La muraille, qui sert de barrage et soutient la masse des eaux est plus élevée, plus hardie et beaucoup moins épaisse. Le bassin, entouré de grands arbres, est rempli d'eau au moment où nous le visitons. Quelques fissures se sont déclarées dans le mur de soutènement, mais des tenons en fer, placés par les ingénieurs, indiquent que le tassement s'est opéré et que, depuis de longues années, ces fissures restent stationnaires. On ouvre, devant nous, sur les ordres de l'ingénieur, des vannes placées à un niveau supérieur : l'eau jaillit avec fracas, forme une cascade artificielle et va bientôt se perdre dans la rigole.

L'heure du déjeuner est arrivée, et c'est avec une véritable satisfaction que chacun de nous prend place à une longue table dressée sur les bords du bassin, sous l'ombre des grands arbres, au milieu d'un décor naturel et qui n'en est que plus charmant. Le déjeuner est copieux et excellent. On y fait honneur, surtout au *cassoulet*, le mets du pays, cuit au four et servi dans de larges terrines.

De Lampy à Carcassonne, la route nous a paru longue. Empilés douze, pendant près de cinq heures, dans une voiture où nous aurions dû être huit, nous avons réellement souffert de la chaleur

Digitized by Google

et de la poussière. Longtemps, du reste, le paysage est monotone : ce sont, à droite et à gauche, des plateaux arides, dépourvus de verdure. Cependant, dans les régions de la Montagne Noire, le sol s'accentue, et nous voyons à l'horizon, sur la droite, se développer les collines éocènes aux contours arrondis. Nous traversons Montolieu, charmante petite ville, dans une situation des plus pittoresques, entourée d'une vallée profonde et escarpée, au confluent de deux rivières. A partir de Montolieu, la campagne est moins désolée, la route plus accidentée; les villages se succèdent plus nombreux, et à six heures nous arrivons à Carcassonne, par une allée plantée de magnifiques platanes.

Pendant qu'il fait encore grand jour, nous montons à la citadelle, qui a cela de bien curieux qu'elle renferme dans ses murailles une cité tout entière, de plus de deux mille habitants, avec ses rues étroites, ses vieilles maisons, son antique cathédrale. Les fortifications se composent d'une double enceinte ; elles ont environ quinze cents mètres de développement, sont flanquées d'une cinquantaine de tours et dominées par un château-fort. L'église est en partie romane, avec chapelles latérales gothiques ; le chœur, du quatorzième siècle, est fort beau ; il offre une disposition particulière de colonnes et est orné d'anciens vitraux. Nous parcourons ensuite les fortifications, montant et descendant les escaliers, traversant les tours, pénétrant dans les murailles par d'étroits corridors, nous arrêtant sur les plates-formes pour embrasser d'un coup d'œil le panorama splendide qui se déroule devant nous : au fond, la chaîne des Pyrénées, qui devient de plus en plus sombre vers la base ; plus près, l'Aude, serpentant entre deux rives ombragées et réflétant dans ses eaux les derniers rayons du soleil ; à nos pieds, la ville de Carcassonne, dont on distingue encore les faubourgs, les ponts, les places publiques et les principaux monuments. Il fallut s'arracher à ce spectacle vraiment féérique, car la nuit approchait. A neuf heures nous prenions le chemin de fer, et nous étions, à minuit, de retour à Toulouse.

Dans l'excursion finale de trois jours, on devait visiter Saint-Bertrand-de-Comminge, Mauléon, Bagnères-de-Luchon, la vallée du Lys, la cascade d'Enfer, le Portillon, sur la frontière franco-espagnole, Saint-Béat, le Pont du Roy, etc. Ayant fait autrefois une partie de ces excursions, je me suis borné à aller à Luchon, où j'ai passé toute une journée, en compagnie de M. Maurice Gourdon, mon collègue à la Société géologique de France. Mon but, en faisant ce petit voyage, n'était pas seulement d'admirer une fois encore cette importante station thermale, son parc, ses

Digitized by Google

belles promenades, son établissement si bien organisé, ses hautes et pittoresques montagnes, qui, dans la nuit même, avaient été couvertes de neige, par suite d'un brusque refroidissement de la température. Je voulais surtout visiter la collection géologique régionale recueillie par M. Gourdon, qui habite toute l'année Bagnères-de-Luchon : Membre actif du Club Alpin et géologue plein d'ardeur, M. Gourdon a multiplié ses recherches, en France et en Espagne ; sa collection de roches et de fossiles, que j'ai pu examiner à loisir, m'a vivement intéressé. M. Gourdon est un artiste habile. Dans des dessins à la plume, vraiment très remarquables, il a reproduit, avec beaucoup de talent et de vérité, plusieurs sites des Pyrénées.

Le soir, le Casino de Luchon avait organisé une fête en l'honneur du Congrès. Les jardins étaient illuminés, et des fenêtres du Casino, nous avons assisté à une fantasia donnée par les guides de Luchon, au nombre de soixante, en grand costume et à cheval. Nous avons applaudi surtout la manière originale dont les guides, en se livrant sur leurs chevaux aux manœuvres les plus compliquées, faisaient tournoyer et claquer fortement leurs fouets au-dessus de leur tête. La fantasia a été suivie d'une réception dans la salle des concerts, avec punch et échange de discours ; la soirée s'est terminée par un petit bal auquel ont pris part quelques-uns des membres du Congrès, que l'excursion de la journée n'avait pas trop fatigués.

Nos journées, vous le voyez, ont été bien remplies. Joignez à cela plusieurs conférences faites, le soir, par des savants les plus distingués. M. Janssen, membre de l'Académie des Sciences, nous a entretenus des récents progrès de l'astronomie, et M. Molteni, dans les projections qui accompagnaient cette conférence, a fait passer devant nous les photographies les plus récentes de la terre, du soleil et des étoiles. M. Fouqué, également membre de l'Institut et toujours si sympathique à ses auditeurs, nous a parlé des tremblements de terre et de leur origine.

Bien que ce compte-rendu soit déjà long, je ne voudrais pas le terminer sans vous parler un peu de la ville de Toulouse, de ses monuments, de ses musées, de son Exposition. Toulouse, à mon gré, est une des belles villes de France ; ses rues, bordées de riches magasins, ses larges boulevards plantés d'arbres, ses places publiques ornées de jardins bien entretenus, et notamment cette place du Capitole, dont les Toulousains sont si fiers, lui donnent une vie, une animation qu'on rencontre rarement dans les villes de province. Peut-être l'Exposition, la foire qui s'est ouverte sur le boulevard Lafayette pendant notre séjour,

Digitized by Google

peut-être le Congrès lui-même contribuaient-ils à augmenter cette animation qui m'a frappé.

Si par quelques-uns de ses quartiers Toulouse est une ville moderne, elle a aussi ses monuments anciens, ses antiques églises, ses vieilles maisons, garnies de sculptures qui sont la joie des archéologues. J'ai passé toute une après-midi à visiter, avec M. de Loriol, les vieux monuments de Toulouse : Saint-Cernin, une des plus belles églises romanes que l'on connaisse, mais malheureusement très restaurée; l'église des Jacobins, annexe du lycée, remarquable par la hardiesse de ses voûtes et par une tour, avec ses arcades triangulaires, qui est un des types bien caractérisés du style toulousain; dans les bâtiments du Musée, un cloître de la Renaissance, véritable bijou, et à la suite, le grand cloître, construction du XIVe siècle, dont les arcades, découpées en lobes, rappellent le style mauresque; le Palais de Justice, renfermant plusieurs salles de l'ancien Parlement, très richement décorées; puis çà et là des maisons fort curieuses, dans la rue Dalbade, la Maison de Pierre, bel hôtel du commencement du XVIIIe siècle, l'hôtel Felzins, remontant au XVIe siècle, et à l'entrée de la rue du Raisin, l'hôtel de Lasborde, de l'époque de la Renaissance, et qui passe pour le chef-d'œuvre de Bachelier.

Le musée d'histoire naturelle de Toulouse offre un réel intérêt. M. Trutat, qui en est le dévoué conservateur, a bien voulu m'en faire les honneurs. La galerie préhistorique et anthropologique a surtout attiré mon attention, et je l'ai examinée avec d'autant plus d'intérêt, que j'avais assisté, il y a plus de vingt ans, à la création de cette curieuse galerie. Toutes les cavernes des Pyrénées sont représentées, avec leurs ossements quaternaires, leurs silex travaillés, leurs instruments en os, leurs poteries primitives, avec les photographies, les dessins et les plans qu'on a faits. Sur les vitrines du milieu sont placés deux squelettes montés de l'ours des cavernes, si abondant à l'époque quaternaire. En face des vitrines consacrées aux collections préhistoriques, se trouvent les collections ethnographiques, les armes et outils de pierre, encore en usage aujourd'hui chez les peuplades sauvages.

A Toulouse, j'ai visité deux collections préhistoriques intéressantes. Celle de M. Regnault contient une grande partie des objets qu'il a rencontrés dans les grottes des Pyrénées, notamment de magnifiques têtes d'ours, d'hyènes, ainsi que de fort beaux silex taillés. M. Marty, de son côté, a recueilli, dans les environs de Toulouse et dans la région pyrénéenne, beaucoup d'objets précieux. Ses riches collections ont été visitées par un grand nombre

Digitized by Google

de membres du Congrès. Nous avons vu chez lui, étalés sur des cadres ou renfermés dans des tiroirs, plus de huit mille silex taillés ou polis, dont quelques-uns d'une rare beauté. M. Marty possède également un grand nombre d'ossements et notamment plusieurs têtes presque complètes, munies de leurs défenses, du *Mastodon angustidens*.

Il me faut, en terminant, vous dire encore quelques mots de l'Exposition industrielle de Toulouse, parfaitement installée dans le jardin botanique. Un tramway y conduisait en quelques minutes, et plusieurs d'entre nous allaient y passer les instants que le Congrès leur laissait libres, certains d'y rencontrer quelques collègues. Le jardin, avec ses massifs de fleurs et ses grands arbres, était ravissant. J'ai visité plusieurs fois l'exposition des Pyrénées ; dans la salle de géologie, MM. Regnault et Marty avaient envoyé leurs plus beaux spécimens d'ossements. J'ai remarqué également une très nombreuse collection de roches des Pyrénées, exposée par M. Maurice Gourdon, une série de fossiles des bains de Rennes, etc. Dans une salle voisine, un plan en relief des Pyrénées, très bien fait, nous permettait de suivre à l'avance les excursions que nous devions faire aux environs de Toulouse et dans la chaîne des Pyrénées. N'oublions pas de dire que notre collègue et ami, M. Cartailhac, a contribué dans une large mesure au succès de l'Exposition de Toulouse, dont il a été le principal organisateur.

Tel a été notre Congrès de Toulouse, presque constamment favorisé, comme la réunion de la Société géologique, par un temps superbe. Je suis certain que chacun de nous a emporté de cette réunion scientifique et de l'accueil aimable qui nous a été fait, un bien excellent souvenir.

Le prochain Congrès a lieu à Oran, vers le mois d'avril 1888 et sera présidé par le colonel Laussedat, le savant et sympathique directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

COLÉOPTÈRES DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

(DEUXIÈME PARTIE)

Par MM. LORIFERNE et POULAIN.

AVANT-PROPOS.

En déposant sur le bureau de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne la deuxième partie du Catalogue des Coléoptères de notre département, quelques explications nous semblent utiles et même nécessaires. Il y a six ans, quand nous avons publié la première partie de ce Catalogue, M. Louis Bedel, membre distingué de la Société entomologique de France, faisait paraître, en 1881, un livre très intéressant dans lequel il décrivait les Carabiques et les Hydrocanthares du bassin de la Seine. Il est regrettable que nous n'ayions pas eu connaissance de ce travail avant l'impression du nôtre, cela nous aurait empêché de commettre un certain nombre d'erreurs, dont on trouvera, d'ailleurs, les corrections à la fin de cette seconde partie.

Pour la première partie de notre travail, nous avions adopté le Catalogue, déjà un peu ancien, de M. de Marseul, édition de 1866, et nous avions suivi sa classification. Mais toutes les personnes qui s'occupent d'histoire naturelle savent, par expérience, qu'un catalogue a besoin d'être refait au moins tous les dix ans, s'il veut se tenir au niveau des connaissances scientifiques, et celui de M. de Marseul, tout en rendant encore de grands services aux Entomologistes, ne pouvait plus nous servir exclusivement de guide. Nous avons donc adopté, pour cette deuxième partie, le

Digitized by Google

Catalogue plus récent de MM. Von Heyden, Reitter et Weise, dont la première édition parut en 1877, et la troisième en 1883.

Les auteurs de ce Catalogue, sans apporter de grands changements dans l'ordre et la distribution des familles, ont rétabli d'une manière absolue, trop absolue peut-être, la loi de priorité pour la désignation des genres et des espèces. Nous les approuvons hautement d'avoir enfin réagi contre ce flot envahisseur de noms nouveaux donnés à des espèces décrites depuis longtemps, noms qui jettent la confusion dans la synonymie, compliquent et embrouillent la science au lieu de la simplifier et de l'éclairer.

Cependant, il existe quelques noms génériques que l'on trouve cités dans tous les ouvrages et qui nous paraissent avoir reçu la consécration du temps et de l'usage. Aussi n'avons-nous pu nous décider à donner le nom de *Bruchus*, de Geoffroy, aux *Ptinus*, de Linné ; celui de *Cantharis*, de Linné, aux insectes appelés *Telephorus* par Schæffer, et celui de *Mylabris*, de Geoffroy, aux *Bruchus*, de Linné. Ces trois naturalistes étaient, du reste, contemporains, et les noms que nous venons de citer ont dû être créés à peu près à la même époque. Nous avons donc fait quelques exceptions à la règle et conservé à ces genres les noms sous lesquels ils sont généralement connus, indiquant comme synonymes ceux qui, d'après la loi de priorité, devraient occuper le premier rang.

La grande et nombreuse famille des Rhynchophores ou Charançons a été traitée d'une manière toute particulière. Abandonnant pour un instant le Catalogue de MM. Von Heyden, Reitter et Weise, nous avons pris pour guide la très intéressante monographie de cette famille, dont M. Bedel vient de publier la première partie, et nous avons suivi fidèlement sa classification, qui, d'ailleurs, est récente. M. Bedel est aussi partisan, sans réserve, de la loi de priorité, et comme l'application de ce principe pourrait donner naissance à quelque confusion, nous avons indiqué la synonymie des genres et des espèces toutes les fois qu'il nous a paru utile de le faire.

Nous sommes heureux d'offrir de nouveau, en terminant la publication de ce Catalogue, nos remerciements bien sincères à tous ceux de nos collègues qui, par la communication du résultat de leurs chasses ou par le concours qu'ils nous ont accordé pour la détermination des espèces, nous ont rendu plus facile l'accomplissement de la tâche que nous nous étions imposée. Mais nous prions tout particulièrement MM. Lethierry et Bedel de recevoir

Digitized by Google

ici l'expression de notre reconnaissance pour l'empressement qu'ils ont mis à aplanir les difficultés que nous avons rencontrées.

Sens, le 1er novembre 1886. Paris, le 4 novembre 1886.

LORIFERNE. POULAIN.

STERNOXES

BUPRESTIDES

G. CAPNODIS, ESCHSCHOLTZ.

943. — 1. **C. tenebrionis**, L. — Un exemplaire pris à Châtel-Censoir, d'après M. O. de Baulny. Nous avons trouvé un abdomen de cette espèce, en septembre, entre Vaux et Champs.

G. DICERCA, ESCHSCHOLTZ.

944. — 1. **D. æsnea**, L. — Un exemplaire pris à Châtel-Censoir par M. Cotteau, d'après M. O. de Baulny.

G. POECILONOTA, ESCHSCHOLTZ.

945. — 1. **P. rutilans**, Fab. — Sur le tronc des tilleuls que sa larve attaque. Juin, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Coulanges-la-Vinense (Populus). AC. Pris en abondance, au mois de juillet 1877, par M. Nicolas sur les jeunes tilleuls de la promenade d'Auxerre.

G. ANCYLOCHEIRA, ESCHSCHOLTZ.

946. — 1. **A. octoguttata**, L. — Trois exemplaires capturés à Châtel-Censoir par M. Cotteau, d'après M. O. de Baulny.

G. ANTHAXIA, ESCHSCHOLTZ.

947. — 1. **A. manca**, Fab. — Un exemplaire pris en juin, à Escolives, par le docteur Populus.

G. AGRILUS, SOLIER.

948. — 1. **A. sinuatus**, Oliv. — Un exemplaire pris sur un poirier dans un jardin. Juin. Sens !

949. — 2. **A. viridis**, L. — Sur des arbres fruitiers dans un jardin, en juin. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

950. — 3. **A. cœruleus**, Rossi. — Dans les bois, sur le chêne. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

951. — 4. **A. elongatus**, Herbst. — **A. tenuis**, Ratz. — En battant les chênes dans les bois. Juin. Sens ! AR.

952. — 5. **A. angustulus**, Illig. — En battant les arbres dans les bois. Mai-Juillet. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Digitized by Google

953. — 6. **A. laticornis**, Illig. — En battant les taillis de chêne. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau). Sens ! RR.

954. — 7. **A. derasofasciatus**, Lacord. — Dans un jardin, sur la vigne. La larve vit dans les tiges récemment mortes. Juillet, septembre. Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). AR.

955. — 8. **A. integerrimus**, Ratz. — Un exemplaire pris à Pont-sur-Yonne, en battant les saules dans les prés.

956. — 9. **A. hyperici**, Creutz. — En battant les jeunes taillis dans les bois. Juillet. Val-de-Mercy (Populus). RR.

G. TRACHYS, Fabricius.

957. — 1. **T. minuta**, L. — En battant les chênes et les saules dans les bois et les prés. Avril à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

958. — 2. **T. troglodytes**, Gyll. — **T. ænea**, Marsh. — En battant les arbustes dans les bois. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Val-de-Mercy (Populus) ; Guillon ! AR.

G. APHANISTICUS, Latreille.

959. — 1. **A. pusillus**, Oliv. — En fauchant dans les bois. Mai. Coulanges-la-Vineuse, Bois des Brosses (Populus). R.

THROSCIDES.

G. THROSCUS, Latreille.

960. — 1. **T. dermestoides**, L. — En fauchant dans les bois et dans les prés au bord de l'Yonne. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

961. — 2. **T. obtusus**, Curt. — En fauchant dans les prés. Mars-juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! AC.

ELATÉRIDES.

G. LACON, Laporte de Castelnau.

962. — 1. **L. murinus**, L. — En fauchant, sur les plantes, et en battant les arbres. Mai à septembre. Partout. CC.

G. ELATER, Linné.

963. — 1. **E. sanguineus**, L. — Un exemplaire pris à Sens, en fauchant. RR.

964. — 2. **E. cinnabarinus**, Esch. — Septembre. Villiers-Saint-Benoit ! en battant les arbustes dans les bois des Grands Usages. R.

965. — 3. **E. pomorum**, Herbst. — En battant les saules dans les marais. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

Digitized by Google

G. MEGAPENTHES, Kiesenwetter.

966. — 1. **M. tibialis**, Lacd. — Un exemplaire pris à Sens par M. Deschamps.

G. CRYPTOHYPNUS, Eschscholtz.

967. — 1. **C. tetragraphus**, Germ. — Sur le sable au bord des rivières. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! AC.

968. — 2. **C. lapidicola**, Germ. — Sur le sable, au bord de l'Armançon. Septembre. Saint-Florentin! RR.

G. CARDIOPHORUS, Eschscholtz.

969. — 1. **C. thoracicus**, Fab. — Un exemplaire pris à Coulanges-la-Vineuse par le docteur Populus.

G. LIMONIUS, Eschscholtz.

970. — 1. **L. nigripes**, Gyll. — En fauchant dans les champs et en battant les arbres dans les bois. Mai à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escamps (Populus). CC.

971. — 2. **L. parvulus**, Panz. — En fauchant sur les plantes, et en battant les bouleaux. Mai à Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vin. (Populus); Sens! C.

G. ATHOUS, Eschscholtz.

972. — 1. **A. niger**, L. — En fauchant dans les prés et en battant les arbres. Mai à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Villemanoche (Tavoillot); Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

973. — 2. **A. hæmorrhoïdalis**, Fab. — En fauchant et en battant les arbres, principalement les aulnes. Avril à Octobre. Partout. CC.

974. — 3. **A. vittatus**, Fab. — En fauchant sur les graminées, et en battant les arbres. Avril à octobre. Partout. CC.

975. — 4. **A. longicollis**, Oliv. — Comme le précédent. Avril à octobre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse, Vincelles (Populus). C.

G. CORYMBITES, Latreille.

976. — 1. **C. aulicus**, Panz. Variété : **signatus**, Panz. — Un exemplaire trouvé à Châtel-Censoir par M. Cotteau, d'après M. O. de Baulny.

977. — 2. **C hæmatodes**, Fab. — Un exemplaire trouvé à Toucy par M. O. du Fort, au mois de juin 1860, d'après M. O. de Baulny.

978. — 3. **C. tesselatus**, L. — **C. holosericeus**, Oliv. — En battant les arbres dans les marais. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives (Populus). R.

979. — 4. **C. latus**, Fab. — En fauchant sur les graminées. Juillet. Sens! R.

980. — 5. **C. bipustulatus**, L. — En fauchant sur les plantes basses. Août. Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie). R.

Digitized by Google

G. LUDIUS, Latreille.

981. — 1. **L. ferrugineus**, L, — En battant les saules. Châtel-Censoir (Cotteau). R.

G. AGRIOTES, Eschscholtz.

982. — 1. **A aterrimus**, L. — Dans les bois, en battant les arbres. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

983. — 2. **A. pilosus**, Panz. — En fauchant et en battant les arbustes dans les bois. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

984. — 3. **A. ustulatus**, Schal. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et en battant les arbustes. Juin à août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Chichée (Populus). C.

985. — 4. **A. sputator**, L. — En fauchant sur les graminées, et en battant les arbustes. Avril à octobre. Partout. CC.

986. — 5. **A. lineatus**, L. — Comme le précédent. Mai à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Escolives (Populus). C.

987. — 6. **A. obscurus**, L. — Avec les deux précédents. Avril à octobre. Partout. CC. Ces trois espèces à l'état de larves sont souvent très nuisibles aux céréales.

988. — 7. **A. sobrinus**, Kiesw. — En battant les arbres dans les bois et en fauchant sur les plantes. Mai à août. Sens ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

989. — 8. **A. gallicus**, Lacd. — Dans les bois, en fauchant et en battant les arbres. Mai à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Saint-Cyr-les-Colons (Populus). C.

G. DOLOPIUS, Eschscholtz.

990. — 1. **D. marginatus**, L. — En fauchant dans les prés. Juin. Escolives (Populus). R.

G. SERICUS, Eschscholtz.

Syn. SERICOSOMUS, Redtenbacher.

991. — 1. **S. brunneus**, L. — Un exemplaire pris à Villemanoche par M. Tavoillot.

G. SYNAPTUS, Eschscholtz.

992. — 1. **S. filiformis**, Fab. — En fauchant dans les prairies et en battant les arbustes dans les bois. Mai à Octobre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

G. ADRASTUS, Eschscholtz.

993. — 1. **A. limbatus**, Fab. — En fauchant et en battant les noisetiers. Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Pont-sur-Yonne (Populus). AC.

994. — 2. **A. pallens**, Fab. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Sens ! R.

Digitized by Google

995. — 3. **A. pusillus**, Fab. — **A. nanus**, Herbst. — En fauchant dans les bois, dans les prés, et en battant les arbustes. Avril à octobre. Partout. CC.

996. — 4. **A. humilis**, Er. — Comme le précédent. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Vincelles, Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. CAMPYLUS, Fischer.

Syn. DENTICOLLIS, Piller.

997. — 1. **C. linearis**, L. — Trois exemplaires pris à Auxerre par M. Cotteau.

MALACODERMES

CYPHONIDES.

G. DASCILLUS, Latreille.

998. — 1. **D. cervinus**, L. — Dans les bois, en battant les arbres. Juin. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

G. HELODES, Latreille.

999. — 1. **H. minutus**, L. — En fauchant sur les plantes, et en battant les arbustes dans les prés. Mai à août. Sens ! Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus). AC.

G. CYPHON, Paykull.

1000. — 1. **C. coarctatus**, Payk. — En fauchant dans les endroits marécageux. Juin. Sens ! Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

1001. — 2. **C. nitidulus**, Thoms. — En fauchant dans les prés. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Chigy ! Escolives (Populus). C.

Variété : **fusicornis**, Thoms. — Sous les débris de roseaux dans les marais ; en fauchant et en battant les arbustes. Avril à octobre. Partout. CC.

1002. — 3. **C. padi**, L. — En battant les arbustes dans les endroits secs. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! R.

1003. — 4. **C. variabilis**, Thunb. — En fauchant dans les prés humides. Juin à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Chigy ! Val-de-Mercy (Populus). AR.

1004. — 5. **C. pallidulus**, Bohem. — En fauchant sur les herbes dans les endroits humides. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

G. SCIRTES, Illiger.

1005. — 1. **S. hemisphæricus**, L. — En battant les saules. Juillet. Sens ! R.

Digitized by Google

LYCIDES.

G. OMALISUS, Geoffroy.

1006. — 1. **O. suturalis**, Fab. — En battant les arbres dans les bois. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Sens ! AR.

LAMPYRIDES.

G. LAMPYRIS, Linné.

1007. — 1. **L. noctiluca**, L. — Dans les bois et les haies, surtout le soir. Mai à septembre. Partout. C.

G. PHOSPHÆNUS, Laporte de Castelnau.

1008. — 1. **P. hemipterus**, Geoff. — En battant les arbustes dans les bois et les marais. Mai, juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). AC.

TÉLÉPHORIDES.

G. TELEPHORUS, Schæffer.

Syn. CANTHARIS, Linné.

1009. — 1. **T. fuscus**, L. — Sur les fleurs des ombellifères, les tiges de blé, et en battant les arbustes dans les haies. Tout l'été. Partout. CC.

1010. — 2. **T. rusticus**, Fall. — Avec le précédent. Mai à août. Partout. CC.

1011. — 3. **T. pulicarius**, Fab. — En fauchant dans les prés et en battant les arbustes, juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Véron ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

1012. — 4. **T. pellucidus**, Fab. — En battant les arbustes dans les haies. Juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! (Deschamps). R.

1013. — 5. **T. lividus**, L. — Sur les fleurs des ombellifères et en battant les arbustes. Mai à septembre. Partout. CC.

Variété : **dispar**, Fab. — Avec le type, mais plus rare.

1014. — 6. **T. rufus**, L. — En fauchant sur les fleurs. Juillet. Sens ! R.

1015. — 7. **T. bicolor**, Panz. En fauchant sur les fleurs et en battant les arbustes. Juin à août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1016. — 8. **T fulvicollis**, Fab. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juillet. Sens ! R.

1017. — 9. **T. lateralis**, Schrk. — **T. oralis**, Germ. — Dans les marais, en fauchant sur les fleurs et en battant les arbustes. Mai à juillet. Sens ! AC. Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). CC.

G. RHAGONYCHA, Eschscholtz.

1018. — 1. **R. fuscicornis**, Oliv. — En battant les arbustes. Juin. Sens ! RR.

Digitized by Google

1019. — 2. **R. melanura**, L. — En fauchant sur les fleurs des ombellifères et en battant les arbustes. Juin à septembre. Partout. CC.

1020. — 3. **R. testacea**, L. — En fauchant sur les fleurs et en battant les aulnes et autres arbustes, bois et prés. Mai, juin. Partout. CC.

1021. — 4. **R. pallida**, Fab. — En battant les chênes dans les bois. Juin. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

MALTHINIDES.

G. MALTHINUS, Latreille.

1022. — 1. **M. punctatus**, Fourc. — En fauchant sur les plantes basses. Septembre. Arcy-sur-Cure (Populus). RR.

1023. — 2. **M. fasciatus**, Oliv. — En fauchant dans les bois. Juin et juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1024. — 3. **M. seriepunctatus**, Kiesw. — Coulanges-la-Vineuse, bois de Maupertuis ; un exemplaire pris en juin.

1025. — 4. **M. glabellus**, Kiesw. — Migé (Populus). RR.

G. MALTHODES, Kiesewentter.

1026. — 1. **M. minimus**, L. — En fauchant dans les bois et dans les prés. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

1027. — 2. **M. dispar**, Germ. — En fauchant dans les prés. Juin-juillet. Sens ! Escolives (Populus). R.

DRILIDES.

G. DRILUS, Olivier.

1028. — 1. **D. flavescens**, Fourc. — En battant les arbres dans les bois. On prend la femelle, qui est rare, dans la coquille de l'Helix nemoralis. Mai à juillet. Sens ! Val-de-Mercy (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). C.

MALACHIDES.

G. MALACHIUS, Fabricius.

1029. — 1. **M. viridis**, Fab. — En fauchant sur les plantes, dans les bois et les prés. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1030. — 2. **M. bipustulatus**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et les bois et en battant les arbustes. Mai à septembre. Partout. CC.

1031. — 3. **M. æneus**, L. — Sur les épis dans les champs, et en fauchant sur les fleurs. Mai à juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

1032. — 4. **M. marginellus**, Fab. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes, dans les bois et les prés. Mai à septembre. Partout. CC.

Digitized by Google

1033. — 5. **M. elegans**, Oliv. — Comme le précédent. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

G. ANTHOCOMUS, Erichson.

1034. — 1. **A. equestris**, Fab. — En fauchant sur les fleurs et en battant les arbustes. Mai à septembre. Partout. C.

1035. — 2. **A. fasciatus**, L. — Comme le précédent. Mai à septembre. Partout. CC.

G. AXINOTARSUS, Motschulsky.

1036. — 1. **A. ruficollis**, Oliv. — **A. rubricollis**, Marsh. — En fauchant sur les fleurs. Juillet. Sens ! R.

1037. — 2. **A. pulicarius**, Fab. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et en battant les arbustes dans les haies. Mai à août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1038. — 3. **A. marginalis**, Er. — Un exemplaire pris dans les bois des Grands-Usages, à Villiers-Saint-Benoit, en septembre !

G. EBÆUS, Erichson.

1039. — 1. **E. thoracicus**, Fourc. Oliv. — Sur les fleurs de Verbascum et en battant les arbustes. Juin à août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Arcy-sur-Cure ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. HYPHEBÆUS, Kiesenwetter.

1040. — 1. **H. albifrons**, Oliv. — En fauchant sur les plantes dans les bois. Août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. CHAROPUS, Erichson.

1041. — 1. **C. pallipes**, Oliv. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes dans les bois. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

DASYTIDES.

G. DASYTES, Paykull.

1042. — 1. **D. niger**, L. — En fauchant dans les bois secs. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1043. — 2. **D. coxalis**, Muls. — **D. flavipes**, Fab. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes dans les bois, les champs et les prés. Mai à septembre. Partout. CC.

1044. — 3. **D. flavipes**, Oliv. Muls. — **D. plumbeus**, Illig. — Comme le précédent. Mai à août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1045. — 4. **D. plumbeus**, Oliv. Muls. — **D. serosus**, Kiesw. — Comme les précédents. Mai à août. Sens ! Val-de-Mercy (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR.

Digitized by Google

1046. — 5. **D. subæneus**, Schonh. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes dans les bois et les prés. Juin à août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

G. PSILOTHRIX, Redtenbacher.

1047. — 1. **P. nobilis**, Illig. — En fauchant sur les fleurs dans les bois et les prés. Mai à août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Migé, Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. DOLICHOSOMA, Stephens.

1048. — 1. **D. lineare**, Fab. — Un exemplaire pris en juin à Escamps par le docteur Populus.

G. HAPLOCNEMUS, Stephens.

1049. — 1. **H. pini**, Redt. — Sous les écorces d'un sapin. Août. Sens ! R.

1050. — 2. **H. ahenus**, Kiesw. — Dans les bois, en battant les arbustes. Juin et juillet. Val-de-Mercy (Populus) ; Guillon ! R.

1051. — 3. **H. Aubei**, Kiesw. — En battant les buissons et en fauchant sur les fleurs. Juin et juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. DANACÆA, Laporte.

1052. — 1. **D. longiceps**, Muls. — En fauchant sur les fleurs dans les prés humides et les endroits secs. Mai à août. Partout. CC.

1053. — 2. **D. pallipes**, Panz. — En fauchant dans les prairies. Juin. Escolives, Avallon (Populus). R.

TÉRÉDILES.

CLÉRIDES.

G. TILLUS, Olivier.

1054. — 1. **T. elongatus**, L. — En battant les buissons dans une haie. Août. Toucy ! RR.

1055. — 2. **T. unifasciatus**, Fab. — En battant les arbustes dans un bois. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

G. OPILUS, Latreille.

1056. — 1. **O. mollis**, L. — Sous les écorces des arbres abattus et dans un herbier ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1057. — 2. **O. domesticus**, Sturm. — Un exemplaire pris en mai, dans un appartement. Sens ! RR.

Digitized by Google

G. THANASIMUS, Latreille.

1058. — 1. **T. mutillarius**, Fab. — En battant les chênes. Mai. Auxerre (Cotteau). AR.

1059. — 2. **T. formicarius**, L. — Sur les bois morts et en battant les arbres. Presque toute l'année. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Vincelles (Populus). AC.

G. CLERUS, Geoffroy.

Syn. TRICHODES, Herbst.

1060. — 1. **C. alvearius**, Fab. — En fauchant sur les fleurs, principalement sur celles des Ombellifères. Mai à août. Partout. C.

1061. -- 2. **C. apiarius**, L. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Juin à août. Sens! Pont-sur-Yonne! Toucy! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. CORYNETES, Herbst.

1062. — 1. **C. cæruleus**, de Geer. — Sur les fleurs et surtout dans les maisons. Presque toute l'année. Partout. CC.

PTINIDES.

G. PTINUS, Linné.

Syn. BRUCHUS, Geoffroy.

1063. — 1. **P. ornatus**, Mull. — Sur un vieux poteau dans un jardin, et en battant les aubépines. Juin-Juillet. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1064. — 2. **P. rufipes**, Fab. — En battant les aubépines. Juin! Sens! R.

1065. — 3. **P. latro**, Fab. — Dans la maison. Juin. Sens! R.

1066. — 4. **P. fur**, L. — Dans les greniers, les maisons, où sa larve dévore les collections d'histoire naturelle. Presque toute l'année. Partout. CC.

1067. — 5. **P. pusillus**, Sturm. — En battant les haies. Juillet. Sens! RR.

1068. — 6. **P. bidens**, Oliv. — Sous les écorces d'un peuplier dans les Noues-Bouchard. Août. Sens! R.

1069. — 7. **P. quercus**, Kiesw. — En battant les arbustes dans les bois et les prés, et sous les mousses au pied des arbres. Mai à août. Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Val-de-Mercy (Populus). C.

G. GIBBIUM, Scopoli.

1070. — **G. scotias**, Fab. — Dans les appartements. Août. Pont-sur-Yonne! RR.

ANOBIDES.

G. ANOBIUM, Fabricius.

1071. — 1. **A. domesticum**, Fourc. — **A. striatum**, Oliv. — Dans

Digitized by Google

les greniers, les appartements, où la larve perfore le bois mort et les meubles. Toute l'année. Partout. CC.

1072. — 2. **A. paniceum**, L. — Dans les maisons où sa larve attaque les collections et toutes les substances renfermant de l'amidon. Toute l'année. Trop commun partout.

G. XESTOBIUM, Motschulsky.

1073. — 1. **X. tesselatum**, Fab. — Dans les maisons, les bûchers et au pied des chênes dans les bois. Avril à juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Jussy, Migé (Populus). C.

G. ERNOBIUS, Thomson.

1074. — 1. **E. consimilis**, Muls. — Pris une fois en grande quantité dans des bourgeons de sapins, attaqués par sa larve. Mai à juillet. Sens !

G. HEDOBIA, Sturm.

1075. — 1. **H. imperialis**, L. — En battant les buissons. Châtel-Censoir (Cotteau). RR.

G. PTILINUS, Geoffroy.

1076. — 1. **P. pectinicornis**, L. — Dans les maisons, les chantiers et sous l'écorce des arbres morts. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. OCHINA, Stephens.

1077. — 1. **O. Latreillei**, Bon. — Bléneau (Designolle).

G. XYLETINUS, Latreille.

1078. — 1. **X. ater**, Panz. — Dans les bois, en battant les arbustes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1079. — 2. **X. pectinatus**, Fab. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Juin. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

G. LASIODERMA, Stephens.

Syn. PSEUDOCHINA, J. du Val.

1080. — 1. **L. serricorne**, Fab. — Un exemplaire pris à Sens par M. Deschamps.

G. STAGETUS, Wollaston.

Syn. THECA, Mulsant.

1081. — 1. **S. elongatus**, Muls. — En battant les arbustes dans les haies. Juillet. Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie) ; Sens ! R.

LYCTIDES.

G. LYCTUS, Fabricius.

1082. — 1. **L. canaliculatus**, Fab. — Sur des bottes de paisseaux et dans les maisons. Mai à juillet. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Digitized by Google

1083. — 2. **L. brunneus**, Steph. — Pris une fois en assez grand nombre sur la racine de rhubarbe dans laquelle la larve avait vécu. Sens !.

1084. — 3. **L. impressus**, Comolli. — Un exemplaire trouvé à Coulanges-la-Vineuse par le docteur Populus.

BOSTRICHIDES.

G. BOSTRICHUS, Geoffroy.

1085. — 1. **B. capucinus**, L. — Sur les troncs d'arbres abattus et dans les maisons. Mai à juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

G. XYLOPERTHA, Guérin.

1086. — 1. **X. sinuata**, Fab. — Sur un arbre mort. Coulanges-la-Vin. (Populus). RR.

CISIDES.

G. CIS, Latreille.

1087. — 1. **C. boleti**, Scop. — Dans les bolets des arbres et le bois pourri. Presque toute l'année. Partout. CC.

1088. — 2. **C. hispidus**, Payk. — Dans le bois pourri. Septembre. Sens ! Arces ! AC.

G. ENNEARTHRON, Mellié.

1089. — 1. **E. affine**, Gyll. — Dans les petits bolets des arbres et des bois de charpente. — Mai à octobre. Sens ! Val-de-Mercy (Populus). C.

TÉNÉBRIONIDES.

BLAPTIDES.

G. BLAPS, Fabricius.

1090. — 1. **B. mucronata**, Latr. — Dans les endroits sombres et humides, les caves, les celliers et les écuries. Presque toute l'année. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Auxerre (Populus). C.

1091. — 2. **B. similis**, Latr. — **B. fatidica**, Sturm. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Presque toute l'année. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot). AC.

ASIDIDES.

G. ASIDA, Latreille.

1092. — 1. **A. grisea**, Oliv. — Dans les terrains arides et sablonneux.

Digitized by Google

Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Avallon! Coulanges-la-Vineuse, Ouanne, Gy-l'Evêque (Populus). AC.

OPATRIDES.

G. OPATRUM, Fabricius.

1093. — 1. **O. sabulosum**, L. — Sous les pierres dans les endroits secs et sablonneux et sous les détritus des inondations. Avril à octobre. Partout. CC.

DIAPÉRIDES.

G. TRIBOLIUM, Mac-Leay.

1094. — 1. **T. ferrugineum**, Fab. — Dans le pain. Août. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. HYPOPHLŒUS, Hellwing.

1095. — 1. **H. bicolor**, Oliv. — Sous les écorces où leurs larves font la chasse à celles des insectes Xylophages. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

TÉNÉBRIONIDES.

G. TENEBRIO, Linné.

1096. — 1. **T. molitor**, L. — Dans les greniers, les moulins et les magasins de farine, quelquefois dans le pain. Presque toute l'année. Partout. C.

1097. — 2. **T. obscurus**, Fab. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Juin à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

HÉLOPIDES.

G. HELOPS, Fabricius.

1098. — 1. **H. striatus**, Fourc. — Dans la terre et sous la mousse au pied des arbres. Avril à mai. Sens! (de la Brûlerie); Vincelles (Populus); Villiers-Saint-Benoit! AR.

1099. — 2. **H. lanipes**, L. — Dans la terre, au pied des arbres. Avril à juin. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

CISTÉLIDES.

G. CISTELA, Fabricius.

Syn. GONODERA, Mulsant.

1100. — 1. **C. Luperus**, Herbst. — **C. fulvipes**, Fab. — En battant les arbustes dans les bois. Val-de-Mercy (Populus). R.

Digitized by Google

Variété : **C. ferruginea**, Fab. — Avec le type et aussi rare. Guillon !

1101. — 2. **C. murina**, L. — En battant les noisetiers dans les bois. Juin. Val-de-Mercy (Populus). R.

G. CTENIOPUS, Solier.

1102. — 1. **C. sulfureus**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juillet. Vincelles (Populus). R.

G. OMOPHLUS, Solier.

1103. — 1. **O. brevicollis**, Muls. — Sur les fleurs des Ombellifères dans les prairies. Mai à juillet, Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

LAGRIIDES.

G. LAGRIA, Fabricius.

1104. — 1. **L. atripes**, Muls. — En battant les arbres dans un bois. Juin. Val-de-Mercy (Populus). RR.

1105. — 2. **L. hirta**, L. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes. Juin à septembre. Partout. C.

1106. — 3. **L. glabrata**, Oliv. — Comme les précédents. Arcy-sur-Cure (Populus). RR.

MÉLANDRYIDES.

G. ORCHESIA, Latreille.

1107. — 1. **O. micans**, Panz. — Dans un bolet. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

PÉDILIDES.

G. SCRAPTIA, Latreille.

1108. — 1. **S. fusca**, Latr. — Dans une fourmilière et en battant les arbustes dans les endroits secs. Mai à Juillet. Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

G. XYLOPHILUS, Latreille.

1109. — 1. **X. pruinosus**, Kiesw. — En battant les buissons dans un pré. Septembre. Saint-Florentin ! RR.

Digitized by Google

1110. — 2. **X. populneus**, Panz. — En battant les saules. Août. Butteaux ! Val-de-Mercy ! R.

ANTHICIDES.

G. NOTOXUS, Geoffroy.

1111. — 1. **N. monoceros**, L. — En fauchant sur les fleurs et en battant les buissons dans les bois et les marais. Mai à juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Val-de-Mercy (Populus). AC.

G. LEPTALEUS, Laferté.

1112. — 1. **L. Rodriguesi**, Latr. — Sous les détritus d'inondation. Avril. Sens ! R. ; sous la mousse sur des rochers au bord du Serein. Guillon ! AC.

G. ANTHICUS, Paykull.

1113. — 1. **A. floralis**, L. — Sur les fleurs des arbres et en battant les arbustes. Avril à août. Sens ! Saint-Aubin-Châteauneuf ! Coulanges-la-Vin., Chablis (Populus). AR.

1114. — 2. **A. quisquilius**, Thoms. — En fauchant sur les plantes au bord de l'Yonne. Juin. Sens ! RR.

1115. — 3. **A. instabilis**, Schmt. — Sous les détritus des inondations, en fauchant sur les plantes et en battant les buissons. Avril à septembre. Sens ! Escolives (Populus) ; Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot) ; Guillon ! C.

1116. — 4. **A. antherinus**, L. — Sur le sable au bord de l'Armançon et en battant les arbustes. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Santigny ! AC.

PYROCHROIDES.

G. PYROCHROA, Geoffroy.

1117. — 1. **P. coccinea**, L. — En battant les buissons. Juin. Sens ! RR.

1118. — 2. **P. rubens**, Fab. — **P. satrapa**, Schrk. — Dans les troncs pourris des saules, endroits marécageux. Mai. Sens ! Auxerre (Populus) ; Châtel-Censoir (Cotteau) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

MORDELLIDES.

G. MORDELLA, Linné.

1119. — 1. **M. fasciata**, Fab. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes dans les bois. Mai à septembre. Partout. CC.

Digitized by Google

1120. — 2. **M. aculeata**, L. — Avec le précédent. Juin et juillet. Sens ! Forêt-d'Othe ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. MORDELLISTENA, Costa.

1121. — 1. **M. brunnea**, Fab. — Endroits secs, en battant les buissons. Juin. Sens ! R.

1122. — 2. **M. lateralis**, Oliv. — En fauchant dans les marais. Juillet. Sens ! Escolives, Charentenay (Populus). R.

1123. — 3. **M. parvula**, Gyll. — **M. inæqualis**, Muls. — En fauchant dans les prés et les bois. La larve vit dans les tiges d'armoise, d'où nous l'avons eue d'éclosion. Juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives, Val-de-Mercy, Vincelles (Populus). C.

1124. — 4. **M. pumila**, Gyll. — En battant les arbustes et en fauchant dans les bois et les prés. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy, Vincelles (Populus). C.

G. ANASPIS, Geoffroy.

1125. — 1. **A. maculata**, Geoff. — En battant les buissons dans les marais. Juin, juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

1126. — 2. **A. frontalis**, L. — En battant les arbustes dans les bois. Mai, août. Sens ! Toucy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1127. — 3. **A. ruficollis**, Fab. — En fauchant dans les prés. Juin. Sens ! Arcy-sur-Cure (Populus). R.

1128. — 4. **A. forcipata**, Muls. — En fauchant dans les prés. Mai. Sens ! R.

1129. — 5. **A. subtestacea**, Steph. — En fauchant dans les prés des Coquesalles et au bord de l'Yonne. Juin. Sens ! R.

1130. — 6. **A. rufilabris**, Gyll. — En battant les ronces dans les haies. Juin-juillet. Sens ! Val-de-Mercy (Populus). C.

G. SILARIA, Mulsant.

1131. — 1. **S. brunnipes**, Muls. — En battant les buissons dans les endroits secs. Juin. Sens ! AR.

1132. — 2. **S. 4-maculata**, Gyll. — **S. bicolor**, Forst. — Mêmes conditions que le précédent. Juin. Sens ! (Deschamps) ; Avallon (Populus). R.

MÉLOIDES.

G. MELOE, Linné.

1133. — 1. **M. proscarabæus**, L. — Dans les prés et les jardins, au printemps. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1134. — 2. **M. cyaneus**, Gebl. — Comme le précédent. Avril. Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

Digitized by Google

1135. — 3. **M. violaceus**, Marsh. — Dans les prés et les bois. Mai. Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

1136. — 4. **M. autumnalis**, Oliv. — Dans l'herbe des bois. Septembre, octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1137. — 5. **M. cicatricosus**, Leach. — Sur les routes et dans l'herbe des prés. Mars. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

1138. — 6. **M. variegatus**, Donov. — Sur une route. Mai. Pont-sur-Yonne ! RR.

1138. — 7. **M. rugosus**, Marsh. — Dans un jardin. Avril. Sens ! RR.

1139. — 8. **M. brevicollis**, Panz. — Dans les bois. Mai. Sens ! Villemanoche (Tavoillot). R.

G. CEROCOMA, Geoffroy.

1140. — 1. **C. Schæfferi**, L. — En fauchant sur les plantes basses. Juin. Pont-sur-Yonne ! RR.

G. MYLABRIS, Fabricius.

1141. — 1. **M. variabilis**, Bilberg, Pallas. — Sur les fleurs de Taraxacum. Juin, juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

G. CANTHARIS, Geoffroy.

Syn. LYTTA, Fabricius.

1142. — 1. **C. vesicatoria**, L. — Sur les frênes et les lilas dans les prés et les jardins. Juin et juillet. Partout. CC.

ŒDÉMÉRIDES.

G. NACERDES, Schmidt.

1143. — 1. **N. melanura**, L. — **N. lepturoïdes**, Thunb. — Sur les fleurs des Ombellifères dans les prés. Juin et juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. ANONCODES, Schmidt.

1144. — 1. **A. ustulata**, Fab. — Dans les prés, sur les fleurs des Ombellifères. Juin et juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. ŒDEMERA, Olivier.

1145. — 1. **Œ. podagrariæ**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les bois et les prés. Juin à août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AC.

1146. — 2. **Œ. cærulea**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les

Digitized by Google

champs et les bois. Mai à Juillet. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1147. — 3. **Œ. flavipes**, Fab. — Sur les fleurs, dans les bois et les prairies. Juin à août. Sens ! Vincelles, Val-de-Mercy (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AC.

1148. — 4. **Œ. lurida**, Marsh. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et les bois. Mai à septembre. Partout. CC.

PYTHIDES.

G. RHINOSIMUS, Latreille.

1149. — 1. **R. planirostris**, Fab. — En fauchant dans les marais. Bléneau (Designolle).

RHYNCHOPHORES.

PLATYRRHINIDES.

G. URODON, Schonherr, 1826.

1150. — 1. **U. rufipes**, Oliv. — Sur le Reseda lutea et en fauchant sur les fleurs. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1152. — 2. **U. conformis**, Suff. — Sur les fleurs de la Gaude (Reseda luteola). Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

1153. — 3. **U. suturalis**, Fab. — En fauchant sur les fleurs de luzerne. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

G. BRACHYTARSUS, Schonnher, 1833.

1154. — 1. **B. fasciatus**, Forst. — **B. scabrosus**, Fab. — Sous la mousse au pied des arbres. Fevrier. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! R.

1155. — 2. **B. variegatus**, Fourc. — **B. varius**, Fab. — Sous les écorces des arbres et en battant les sapins. Fevrier à septembre. Sens (de la Brûlerie) ; Val-de-Mercy ! AC.

G. TROPIDERES, Schonnher, 1833.

Syn. AMBLYCERUS (pars), Thunb., 1815. — ENEDREUTES (pars), Schon., 1839.

1156. — 1. **T. albirostris**, Herbst. — Sous les écorces des arbres morts. Châtel-Censoir (Cotteau). RR.

NÉMONYCHIDES.

G. NEMONYX, Redtenbacher, 1845.

Syn. RHINOMACER, Duval.

1157. — 1. **N. lepturoides**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans

Digitized by Google

les champs. Cette espèce vit sur le Delphinium Consolida. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

CURCULIONIDES.

1re Sous-Famille. — ATTELABIDES.

G. ATTELABUS, Linné, 1758.

Syn. RHINOMACER (pars), Muller. — APODERUS, Samouelle, 1819.

1158. — 1. **A. coryli**, L. — Les femelles insèrent leurs œufs dans les feuilles d'arbres (Corylus, Quercus, Sanguisorba) qu'elles roulent en forme de cigare. En fauchant dans les prés et en battant les noisetiers. Mai, août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoit ! Val-de-Mercy (Populus). AC.

G. CYPHUS, Thunberg, 1815.

Syn. ATTELABUS, Auct.

1159, — 1. **C. nitens**, Scop. — **C. curculionides**. L. — En battant les arbres dans les bois. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. BYCTISCUS, Thomson, 1859.

Syn. RHINOMACER (pars), Muller, 1776. — RYNCHITES (pars), Auct.

1160. — 1. **B. betulæ**, L. — **B. betuleti**, Fab. — Les femelles déposent leurs œufs dans les feuilles qu'elles roulent ou réunissent en faisceaux. En battant les buissons dans les haies. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC. Cette espèce cause quelquefois dans les vignes des dégâts considérables.

1161. — 2. **B. populi**, L. — Sur les bouleaux, les noisetiers et les trembles. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

G. RHYNCHITES, Schneider, 1791.

Les larves de ce genre se développent dans les fruits nouvellement formés de divers arbres fruitiers ou dans les jeunes pousses des chênes, bouleaux, que la femelle coupe à moitié pour préparer leur chute et permettre à la larve de se transformer en terre. Certaines espèces sont parfois très nuisibles.

1162. — 1. **R. giganteus**, Kryn. — Bléneau (Designolle). R.

1163. — 2. **R. auratus**, Scop. — En battant les buissons. Mai, juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Bléneau (Designolle). C.

1164. — 3. **R. Bacchus**, L. — Sur la vigne et en battant les buissons. Mai, juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! R. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1165. — 4. **R. purpureus**, L. — **R. æquatus**, L. — En battant les

Digitized by Google

aubépines dans les haies et les bouleaux dans les bois. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1166. — 5. **R. cæruleus**, Deg. — **R. conicus**. Illig. — Sur les arbres fruitiers et en battant les buissons. Avril à septembre. Partout. CC.

1167. — 6. **R. minutus**, Herbst. — **R. Germanicus**, Herbst. — Sur les fraisiers, dont il coupe les fleurs et les feuilles. Mai. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Val-de-Mercy (Populus). C.

1168. — 7. **R. æneovirens**, Marsh. — En battant les aubépines et les bouleaux. Mai, août. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR.

Variété : **R. fragariæ**, Gyll. — Toucy! R.

1169. — 8. **R. pauxillus**, Germ. — Sur les arbres fruitiers et en battant les bouleaux et les aubépines. Mai à septembre. Partout, CC.

1170. — 9. **R. tomentosus**, Gyll. — **R. uncinatus**, Thoms. — En battant les aulnes dans les prés. Juillet. Sens! Pont-sur-Yonne! Villeneuve-sur-Yonne (Bedel). R.

1171. — 10. **R. sericeus**, Herbst. — **R. ophthalmicus**, Steph. — En battant les arbres dans un bois. Août. Sens! R.

1172. — 11. **R. pubescens**, Herbst. — En battant les saules marceaux dans les bois. Juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. DEPORAUS, Samouelle, 1819.

Syn. RHYNCHITES (pars), Auct.

1173. — 1. **D. betulæ**, L. — Dans les bois et les prés, en battant les bouleaux et les aulnes. Les femelles roulent les feuilles de ces arbres à la façon des Attelabus. Avril à septembre. Partout. C.

2me Sous-Famille. — BRACHYRRHINIDES.

G. BRACHYRRHINUS, Latreille, 1802.

Syn. OTIORHYNCHUS, Germar, 1824.

Les insectes de ce genre sont nocturnes et polyphages, ils causent souvent des dégâts sérieux dans les vignes et les jardins.

1174. — 1. **B. raucus**, Fab. — Au pied des arbres et sous les détritus des inondations. Avril. Châtel-Censoir (Cotteau): Villemanoche (Tavoillot). R.

1175. — 2. **B. scabrosus**, Marsh. — Sous les mousses, au pied des arbres et en battant les buissons. Avril à septembre Châtel-Censoir. (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Pontigny! C.

1176. — 3. **B. ligneus**, Oliv. — Au pied des arbres, sous les détritus des inondations et en battant les arbustes dans les prés. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Arces! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Bléneau (Designolle). C.

1177. — 4. **B. singularis**, L. — **B. picipes**, Fab. — Au pied des

Digitized by Google

arbres, sous les mousses, les détritus et en battant les arbustes ; bois et marais. Avril à octobre. Partout. CC.

1178. — 5. **B. sulcatus**, Fab. — Sur les arbres et sur la vigne dont il dévore les jeunes bourgeons. Mai à juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Bléneau (Designolle). AC.

1179. — 6. **B. rugifrons**, Gyll. Variété **impoticus**, Boh. — **B. Piochardi**, Stierlin. — Sous les mousses et les détritus végétaux. Septembre. Pierre-Perthuis ! (de la Brûlerie). R.

1180. — 7. **B. ovatus**, L. — Au pied des arbres dans les bois, les prés, et sur les sapins. Septembre, octobre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Guillon ! Vincelles, Val-de-Mercy (Populus). AC.

1181. — 8. **B. ligustici**, L. — Sur les chemins et en battant les arbustes. Mai à septembre. Partout. CC.

G. PERITELUS, Germar, 1824.

1182. — 1. **P. rusticus**, Bohm. — En fauchant sur les plantes. Août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1183. — 2. **P. griseus**, Oliv. — En fauchant sur les orties, en battant les arbustes et sur les arbres fruitiers dans les jardins. Mars à septembre. Partout. CC.

Cet insecte a été très abondant à Pont-sur-Yonne en 1878 et 1879 ; il a été nuisible en rongeant pendant la nuit les fleurs et les jeunes pousses des Pêchers et des Pruniers ; le jour, il se cachait dans la terre, au pied de ces arbres.

G. TRACHYPHLŒUS, Germar, 1824.

1184. — 1. **T. Olivieri**, Bedel. — **T. squamulatus**, Oliv. — Dans les bois, sous la mousse au pied des arbres. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1185. — 2. **T. scabriculus**, L. — Au pied des arbres dans les prés et les bois secs. Août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AC.

1186. — 3. **T. bifoveolatus**, Beck. — **T. scaber**, L. — Sous des débris végétaux. Mars. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1187. — 4. **T. alternans**, Gyll. — En fauchant sur les plantes dans les bois. Mars à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

G. EXOMIAS, Bedel, 1883.

Syn. OMIAS, Auct. — BARYPEITHES, Seidlitz.

1188. — 1. **E. araneiformis**, Schrk. — **E. brunnipes**, Oliv. — Sous les mousses au pied des arbres et sous les feuilles mortes. Avril à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Villeneuve-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vin. (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

1189. — 2. **E. pellucidus**, Bohm. — Sous les pierres, en fauchant et

Digitized by Google

en battant les arbustes dans les haies. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). AC.

G. BRACHYSOMUS, Stephens, 1831.

Syn. PLATYTARSUS (pars), Schonh., 1840.

1190. — 1. **B. hirtus**, Bohm. — **B. setulosus**, Germ. — En fauchant sur les plantes basses dans les bois. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

G. STROPHOSOMUS, Stephens, 1831.

1191. — 1. **S. coryli**, Fab. — En battant les chênes et les noisetiers dans les bois. Mai à septembre. Partout. CC.

Variété : **S. fagi**, Chevl. — Dans les bois. Septembre. Villiers-Saint-Benoit ! R.

1192. — 2. **S. capitatus**, Deg. — **S. obesus**, Marsh. — Dans les bois, avec le précédent. Mai à septembre. Partout. CC.

1193. — 3. **S. lateralis**, Payk. — **S. limbatus**, Fab. — En fauchant sur les bruyères. Septembre. Guillon ! Bléneau (Designolle). AR.

1194. — 4. **S. faber**, Herbst. — En battant les arbres dans les bois. Juillet. Sens ! (Deschamps) ; Gy-l'Evêque (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AR.

G. STROPHOMORPHUS. Seidlitz, 1872.

Syn. STROPHOSOMUS (pars), Auct.

1195. — 1. **S. porcellus**, Sch. — **S. hispidus**, Bohm. — Dans les bois, en battant les arbustes. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. BRACHYDERES, Schonherr, 1826.

1196. — 1. **B. incanus**, L. — Sur les pins. Seignelay, bois de Guilbaudon (de la Brûlerie); Bléneau (Designolle). RR.

G. SCIAPHILUS, Stephens, 1831.

1197. — 1. **S. asperatus**, Bonsd. — **S. muricatus**, Fab. — En battant les arbres dans les bois et les aulnes dans les prés. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Villiers-Saint-Benoit ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. EUSOMUS Germar, 1824.

1198. — 1. **E. ovulum**, Germ. — Dans les bois, en battant les arbustes et en fauchant dans les prés. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoit ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. LIOPHLŒUS, Germar, 1824.

1199. — 1. **L. tesselatus**, Mull. — **L. nubilus**, Fab. — En battant les arbustes dans les bois et les prés. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

Digitized by Google

G. POLYDROSUS. Germar, 1824.

Syn. METALLITES (pars), Germar, 1824.

1200. — 1. **P. micans**, Fab. — Dans les bois et sur les arbres fruitiers. Mai, juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR

1201. — 2. **P. sericeus**, Schall. — En battant les arbustes dans les bois et les endroits humides; dans les jardins, sur les arbres fruitiers, principalement sur les poiriers. Mai à septembre. Partout. CC.

1202. — 3. **P. tereticollis**, Deg. — **P. undatus**, Fab. — Dans les bois, sur les bouleaux et autres arbustes. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1203. — 4. **P. cervinus**, L. — Dans les bois, en battant les bouleaux et les chênes. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Thorigny! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1204. — 5. **P. planifrons**, Gyll. — Dans les bois, sur divers arbres; dans les jardins, sur les poiriers. Mai, juin. Partout. CC.

1205. — 6. **P. impressifrons**, Gyll. — Mêmes endroits que le précédent. Mai, juin. Partout. CC.

1206. — 7. **P. pterygomaticus**, Bohm. — En battant les aulnes dans les endroits humides. Mai, Juin. Sens! Pont-sur-Yonne! Jussy, Escolives (Populus). C.

1207. — 8. **P. marginatus**, Steph. — Dans les bois, en battant les arbustes. Mai à août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Thorigny! Guillon! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. PHYLLOBIUS, Germar, 1824.

1208. — 1. **P. oblongus**, L. — En battant les aulnes et les arbustes dans les haies. Avril à septembre. Partout. CC.

1209. — 2. **P. urticæ**, Deg. — **P. alneti**, Fab. — En fauchant sur les orties. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Toucy! AC.

1210. — 3. **P. piri**, L. — **P. vespertinus**, Fab. — En battant les bouleaux et le Saule Marsault. Avril à septembre. Partout. CC.

1211. — 4. **P. betulæ**, L. — En battant les bouleaux, les buissons et sur les arbres fruitiers. Mai à septembre. Partout. CC.

1212. — 5. **P. viride-æris**, Laich. — **P. uniformis**, Marsh. — En fauchant sur les plantes basses. Mai à septembre. Partout. C.

1213. — 6. **P. sinuatus**, Fab. — En battant les arbustes dans un endroit humide. Mai. Sens! RR.

G. PHILOPEDON, Stephens, 1831.

Syn. CNEORHINUS (pars), (Auct).

1214. — 1. **P. plagiatum**, Schall. — **P. geminatum**, Fab. — Sur les plantes basses dans les endroits sablonneux. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

Digitized by Google

G. ATACTOGENUS, Tournier, 1876.

Syn. CNEORHINUS (pars), Auct.

1215. — 1. **A. exaratus**, Marsh. — En battant les arbustes dans les bois sablonneux. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Villiers-Saint-Benoit ! R.

G. TANYMECUS, Schonnherr, 1826.

1216. — 1. **T. palliatus**, Fab. — En fauchant sur les orties et diverses carduacées. Juin, août. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Escamps (Populus). AC.

G. BARYNOTUS, Germar, 1824.

1217. — 1. **B. obscurus**, Fab. — Dans les détritus d'inondations. Avril. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! AR.

1218. — 2. **B. elevatus**, Marsh. — **B. mærens**, Fab. — En fauchant sur les herbes. Sens ! Bléneau (Designolle). R.

G. ALOPHUS, Schonnherr, 1826.

1219. — **A. triguttatus**, Fab. — Sous les détritus d'inondations et en fauchant dans les prés au bord de l'Yonne. Avril à juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. RHYTIDODERES, Schonnherr, 1826.

Syn. CLEONUS, Subg. — DIASTOCHELUS, Duval.

1220. — 1. **R. plicatus**, Oliv. — Sur les routes dans les terrains calcaires. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Mailly-la-Ville ! Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

3me Sous-Famille. — CURCULIONIDES.

G. SITONA, Germar, 1824.

Syn. SITONES, Schonnherr, 1840.

A l'état de larves et à l'état parfait, les insectes de ce genre se nourrissent exclusivement de plantes appartenant à la famille des Papilionacées.

1221. — 1. **S. gemellatus**, Gyll. — En fauchant sur les plantes. Sens ! RR.

1222. — 2. **S. regensteinensis**, Herbst. — Dans les bois, en fauchant. Septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Quarré-les-Tombes ! RR.

1223. — 3. **S. crinitus**, Herbst. — En fauchant sur les fleurs, les luzernes, etc. Presque toute l'année. Partout. CC.

Variété : **S. nanus**, Sch. — Avec le type, mais plus rare. Sens !

1224. — 4. **S. tibialis**, Herbst. — En fauchant sur les plantes dans les champs et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

Variété : **S. ambiguus**, Sch. — Avec le type, mais beaucoup plus rare. Sens !

Digitized by Google

1225. — 5. **S. hispidulus**, Fab. — Sous les mousses au pied des arbres, en fauchant et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

1226. — 6. **S. humeralis**, Steph. — Dans les champs et les bois, en battant les arbres. Juin à septembre. Partout. CC.

Variété : **S. discoideus**, Gyll. — Dans les bois. Villiers-Saint-Benoit. C.

1227. — 7. **S. cylindricollis**, Fahr. — Un exemplaire pris en fauchant dans les prés. Mai. Sens, Noues Bouchard ! RR.

1228. — 8. **S. flavescens**, Marsh. — En battant les arbustes. Juillet, août. Saint-Florentin ! Val-de-Mercy (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). R.

1229. — 9. **S. puncticollis**, Steph. — En fauchant sur les plantes dans les bois. Juillet, septembre. Sens ! Villiers-Saint-Benoit ! R.

1230. — 10. **S. suturalis**, Steph. — Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1231. — 11. **S. lineatus**, L. — Dans les champs et les bois, en fauchant sur les plantes et en battant les arbustes. Toute l'année. Partout. CC.

1232. — 12. **S. sulcifrons**, Thunb. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes. Mai à octobre. Auxerre ! Saint-Florentin ! Sens ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse, Arcy-sur-Cure (Populus). C.

G. HYPERA, Germar, 1821.

Syn. PHYTONOMUS, Schnh, 1826. — LIMOBIUS (pars), Schnh, 1847.

Les insectes de ce genre vivent sur des plantes de familles diverses, Ombellifères, Papilionacées, Géraniacées, Polygonacées, etc.

1233. — 1. **H. intermedia**, Bohm. — Probablement dans les détritus des inondations. Sens (de la Brûlerie) ; Santigny (Goureau). R.

1234. — 2. **H. punctata**, Fab. — Au pied des arbres et en fauchant sur les plantes basses. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1235. — 3. **H. fasciculata**, Herbst. — En fauchant dans les prés. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1236. — 4. **H. rumicis**, L. — Dans les prés sur le Rumex acetosella, et en fauchant sur les fleurs. Avril à Août. Partout. C.

1237. — 5. **H. alternans**, Steph. — **H. Julini**, Sahlb. — En fauchant sur les plantes basses. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Bléneau (Designolle). R.

1238. — 6. **H. arator**, L. — **H. polygoni**, Fab. — En fauchant dans les endroits humides. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Guillon ! R.

1239. — 7. **H. suspiciosa**, Herbst. — En battant les arbustes. Août. Tonnerre ! Sens ! R.

1240. — 8. **H. viciæ**, Gyll. — En fauchant dans les bois. Juillet. Sens (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1241. — 9. **H. variabilis**, Herbst. — Sous les écorces, au pied des arbres, en fauchant dans les prés et les champs. Toute l'année. Partout. CC.

1242. — 10. **H. meles**, Fab. — En fauchant dans les bois ou les prés. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Véron ! Guillon ! Pontigny ! Coulanges-la-Vineuse, Escamps (Populus). AC.

Digitized by Google

1243. — 11. **H. plantaginis**, Degeer. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Guillon! Coulanges-la-Vineuse! R.

1244. — 12. **H. nigrirostris**, Fab. — En fauchant dans les champs et les prés. Mars à septembre. Partout. C.

1245. — 13. **H. trilineata**, Payk. — En fauchant dans les bois, les prés et sur les luzernes. Mai à octobre. Partout. CC.

1246. — 14. **H. borealis**, Payk. — **H. dissimilis**, Herbst. — En fauchant dans les bois. Septembre. Charentenay (Populus). RR.

1247. — 15. **H. mixta**, Bohm. — Au collet des Erodium et accidentellement en battant les arbustes dans les bois. Juin, septembre. Val-de-Mercy! (Populus). R.

G. MECASPIS, Schonherr, 1826.

Syn. PACHYCERUS (pars). — CLEONUS, Schonherr, 1826.

Les larves de ce genre se nourrissent des parties inférieures de divers végétaux (Composées, Borraginées, Chénopodées).

1248. — 1. **M. nigrosuturata**, Gœze. — **M. obliqua**, Fab. — Sur les chemins et sous les pierres dans les terrains secs. Mai. Sens! (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1249. — 2. **M. crinipes**, Fahrs. — Un exemplaire pris à Joigny par M. Dillon (Bedel).

1250. — 3. **M. turbata**, Fahrs. — Trois exemplaires pris à Châtel-Censoir par M. Cotteau, d'après O. de Baulny.

1251. — 4. **M. quadripunctata**, Schrank. — **M. ophthalmica**, Rossi. — Sous les pierres dans les terrains arides. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-sur-Yonne (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse, Gy-l'Évêque (Populus); Voisines (Deschamps). AC.

1252. — 5. **M. cinerea**, Schrank. — **M. costata**, Fab. — Sur les chemins et en fauchant sur les plantes. Juin, août. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens! Villemanoche (Tavoillot). AR.

1253. — 6. **M. grammica**, Panz. — Un exemplaire pris à Villemanoche par M. Tavoillot.

1254. — 7. **M. alternans**, Herbst. — Sur les routes et en fauchant sur les plantes. Juin, septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens! AC.

1255. — 8. **M. emarginata**, Fab. — **M. palmata**, Oliv. — Sous les pierres dans les endroits secs. Août. Sens! (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). R.

1256. — 9. **M. tigrina**, Panz. — **M. marmorata**, Fab. — Sur les plantes dans les endroits secs. Juillet, septembre. Saint-Florentin! Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR.

1257. — 10. **M. trisulcata**, Herbst. — En fauchant dans les prés. Septembre. Escolives! (Populus). R.

1258. — 11. **M. sulcirostris**, L. — Sur les routes et en fauchant dans

Digitized by Google

les prés. Avril à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Auxerre, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1259. — 12. **M. varia**, Herbst. — Un exemplaire pris à Gy-l'Évêque par le docteur Populus.

G. LIXUS, Fabricius, 1801.

Les Lixus vivent dans les tiges des Ombellifères, Polygonées, Composées, etc., et se transforment, sur place, dans le canal médullaire.

1260. — 1. **L. palpebratus**, Bohm. — **L. acutus**, Bohm. — En fauchant dans les bois. Septembre. Val-de-Mercy (Populus); Coulanges-la-Vineuse! Sens! Bléneau (Designolle) AC.

1261. — 2. **L. Algirus**, L. — **L. angustatus**, Fab. — Auxerre (Cotteau), d'après M. O. de Baulny. RR.

1262. — 3. **L. punctiventris**, Bohm. — Sur le Rumex patientia. Juin. Santigny (Goureau); Val-de-Mercy (Populus). RR.

1263. — 4. **L. bicolor**, Oliv. — Au collet des Erodium. Juin. Escolives, Gy-l'Evêque (Populus). R.

1264. — 5. **L. sanguineus**, Rossi. — **L. rufulus**, Bohm. — Sur les Chardons. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1265. — 6. **L. Ascanii**, L. — En fauchant sur les plantes. Septembre. Sens! (Deschamps); Escolives (Populus). R.

1266. — 6. **L. elongatus**, Gœze. — **L. filiformis**, Fab. — En battant les Chardons dans les endroits secs. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! RR.

Variété : **L. rufitarsis**, Bohm. — Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens! R.

G. LARINUS, Germar, 1824.

Les Larinus vivent exclusivement sur les Carduacées; leurs larves se nourrissent des réceptacles et ils se métamorphosent sur place.

1267. — 1. **L. carlinæ**, Oliv. — En battant les chardons. Juillet, août. Auxerre (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus); Sens! Pont-sur-Yonne! C.

1268. — 2. **L. sturnus**, Schall. — **L. conspersus**, Bohm. — En fauchant sur les plantes et en battant les chardons. Juillet, août. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus); Sens! Pont-sur-Yonne! C.

1269. — 3. **L. jaceæ**, L. — En fauchant sur les plantes. Juin, août. Sens! Val-de-Mercy (Populus). AR.

1270. — 4. **L. turbinatus**, Gyll. — Sur les chardons. Sens! RR.

G. RHINOCYLLUS, Germar, 1819.

1271. — 1. **R. conicus**, Frölich. — **R. latirostris**, Latr. — Mêmes mœurs que les Larinus. Sur les chardons. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! R.

Digitized by Google

G. LEPYRUS, Schonherr, 1826.

1272. — 1. **L. palustris**, Scop. — **L. colon**, L. — Dans le sable et en battant les saules. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Auxerre (Populus). AR.

1273. — 2. **L. capucinus**, Schall. — **L. binotatus**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans les prés humides. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives (Populus); Pontigny! Bléneau (Designolle). C. Pris une fois en grande quantité à Sens dans les Noues-Bouchard!

G. CURCULIO, Linné, 1758.

Syn. HYLOBIUS (pars), Schonherr, 1826.

1274. — 1. **C. abietis**, L. — Sur les troncs des sapins dans les bois et les greniers. Sa larve vit dans les souches des Conifères. Avril à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives (Populus). AC.

1275. — 2. **C. transversovittatus**, Gœze. — **C. fatuus**, Rossi. — Sur un tronc de saule dans les prés. Sa larve vit dans les racines ligneuses du Lythrum Salicaria. Septembre. Escolives (Populus); Bléneau (Designolle); Joigny (Grandin). R.

G. LIPARUS, Olivier, 1807.

Syn. MOLYTES, Schonherr, 1826.

1276. — 1. **L. coronatus**, Gœze. — Sur les chemins et au pied des arbres dans les endroits arides. Sa larve vit dans les racines des Ombellifères. Juillet, août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Auxerre, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. ANISORRHYNCHUS, Schonherr, 1842.

1277. — 1. **A. bajulus**, Oliv. — Sur les collines et dans les détritus d'inondations. Avril. Sens! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus); Villemanoche (Tavoillot). R.

G. MINYOPS, Schonherr, 1826.

1278. — 1. **M. carinatus**, L. — **M. variolosus**, Fab. — Dans le sable et au pied des arbres dans les terrains secs. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. LIOSOMA, Stephens, 1831.

Syn. LEIOSOMUS, Schonherr, 1842.

1279. — 1. **L. deflexum**, Panz. — **L. ovatulum**, Clairv. — En fauchant dans les prés. Cette espèce vit sur les Renonculacées. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! R.

G. TANYSPHYRUS, Schonherr, 1826.

1280. — 1. **T. lemnæ**, Payk. — En fauchant sur les roseaux dans les marais. Juin, août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! AR.

Digitized by Google

G. HYDRONOMUS, Schonherr, 1826.

Syn. LYPRUS (pars), Schonh., 1826. — BAGOUS, Schonh. 1826.

1281. — 1. **H. tempestivus**, Herbst. — En fauchant sur les plantes dans un marais. Août. Sens ! Joigny (Grandin). R.

1282. — 2. **H. lutosus**, Gyll. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1283. — 3. **H. alismatis**, Marsh. — En fauchant sur les plantes dans un marais. Sa larve ronge les feuilles de l'Alisma plantago. Juillet. Sens (Deschamps). RR.

1284. — 4. **H. nodulosus**, Gyll. — Joigny (Grandin). R.

G. SMICRONYX, Schonherr, 1843.

1285. — 1. **S. jungermanniæ**, Reich. — **S. variegatus**, Gyll. — En fauchant et en battant les arbustes dans les bois et les marais. Cet insecte vit sur la Cuscuta Europea. Mai à septembre. Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Escolives (Populus); Sens ! AR.

G. PACHYTYCHIUS, Jekel, 1861.

Syn. TYCHIUS (pars), Schonh., 1826.

1286. — 1. **P. hæmatocephalus**, Gyll. — Sa larve vit dans les gousses des Lotus. En fauchant sur les fleurs dans les bois. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! RR.

1287. — 2. **P. sparsutus**, Oliv. — Sa larve vit dans les gousses des Sarothamnus. En fauchant dans les bois secs. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Vincelles, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. ORTHOCHÆTES, Germar, 1824.

Syn. STYPHLUS (pars), Schonh., 1826.

1288. — 1. **O. setiger**, Beck. — Dans la terre, au pied des plantes. Septembre. Guillon ! RR.

G. GRYPIDIUS, Stephens, 1831.

1289. — 1. **G. equiseti**, Fab. — Dans les clairières humides des bois, sur les Equisetum. Septembre. Villiers-Saint-Benoit ! RR.

1290. — 2. **G. brunneirostris**, Fab. — Dans les prés en fauchant sur les Equisetum. Juillet. Escolives (Populus). RR.

G. THRYOGENES, Bedel, 1884.

Syn. ERIRHINUS (pars), Schonh., 1826.

1291. — 1. **T. festucæ**, Herbst. — En fauchant sur les roseaux dans les marais. Cette espèce vit dans les tiges de diverses Cypéracées (Scirpus et Carex). Août. Châtel-Censoir. (Cotteau); Sens (Deschamps). R.

1292. — 2. **T. Nereis**, Payk. — Sous les détritus dans les marais. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Joigny (Grandin). R.

Digitized by Google

1293. — 3. **T. scirrhosus**, Gyll. — En fauchant dans les endroits marécageux. Joigny (Grandin). R.

G. ERIRHINUS, Schonherr, 1826.

Syn. NOTARIS, Stephens, 1831. — ERYCUS, Tournier, 1874.

1294. — 1. **E. scirpi**, Fab. — Sous les détritus végétaux dans les marais. Mai. Sens ! (de la Brûlerie). R.

1295. — 2. **E. acridulus**, L. — Au pied des arbres dans les prés humides. Avril. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! AR.

G. DORYTOMUS, Stephens, 1831.

Les larves des Dorytomus attaquent les chatons ou les pousses terminales de diverses espèces de Salicinées (Salix et Populus).

1296. — 1. **D. longimanus**, Forst. — **D. vorax**, Fab. — Sous les écorces, au pied des arbres dans les prés, en fauchant et en battant les arbustes. Toute l'année. Partout. CC.

Variété : **D. macropus**, Redt. — Avec le type. Mai, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

1297. — 2. **D. tremulæ**, Fab. — En battant les peupliers. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AR.

1298. — 3. **D. tortrix**, L. — En battant les arbustes dans les prés. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Bléneau (Designolle). R.

1299. — 4. **D. hirtipennis**, Bed. — Au pied des arbres dans les prés. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Bléneau (Designolle). AR.

1300. — 5. **D. validirostris**, Gyll. — Au pied des arbres et en fauchant dans les prés et les clairières des bois. Avril à juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoit ! CC.

1301. — 6. **D. Dejeani**, Faust. — **D. maculatus**, Marsh. — Sur les peupliers. Août. Sens ! Escolives (Populus). R.

1302. — 7. **D. tæniatus**, Fab. — **D. maculatus**, Marsh. — En battant les saules. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Villeneuve-sur-Yonne (Bedel). C.

1303. — 8. **D. affinis**, Payk. — Au pied des arbres. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AR.

1304. — 9. **D. melanophthalmus**, Payk. — **Var. agnathus**, Bohm. — En battant les arbustes dans les prés. Juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

1305. — 10. **D. rufulus**, Bed. — **D. punctator**, Herbst. — En battant les arbustes. Juillet. Sens ! Villeneuve-sur-Yonne (Bedel). R.

G. ELLESCHUS, Stephens, 1831.

1306. — 1. **E. scanicus**, Payk. — En battant les arbustes. La larve vit dans les chatons des Salicinées. Juin. Coulanges-la-Vineuse ! RR.

1307. — 2. **E. infirmus**, Herbst. — Joigny (Grandin).

Digitized by Google

O. ANOPLUS, Schonherr, 1826.

1308. — 1. **A. plantaris**, Naezen. — Sur les feuilles du Betula alba. Mai. Sens ! R.

G. RHYNCHÆNUS, Clairville, 1798.

Syn. ORCHESTES, Illiger, 1804. — TACHYERGES (pars), Schonherr, 1826.

Les larves de ce genre sont mineuses et tracent leurs galeries dans le parenchyme des feuilles de différents arbres appartenant aux familles des Cupulifères, Salicinées, Bétulacées, etc. Elles se transforment sur place.

1309. — 1. **R. quercus**, L. — En battant les chênes dans les bois. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villiers-Saint-Benoit ! Vincelles (Populus) C.

1310. — 2. — **R. rufus**, Oliv. — En battant les buissons dans les bois. Juillet à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

1311. — 3. **R. alni**, L. — Sur les ormes. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1312. — 4. **R. pilosus**, Fab. — **R. ilicis**, Fab. — En battant les chênes dans les haies. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Parly ! R.

1313. — 5. **R. sparsus**, Fahrs. — **R. crinitus**, Bohm. — En battant les arbres dans les bois. Août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1314. — 6. **R. jota**, Fab. — En battant les chênes dans les bois. Mai, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Villeneuve-sur-Yonne (Bedel). R.

1315. — 7. **R. avellanæ**, Donov. — En battant les chênes dans les taillis et les aulnes dans les prés. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Escolives (Populus). AC.

1316. — 8. **R. lonicerae**, Herbst. — En battant les arbustes dans les bois. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1317. — 9. **R. populi**, Fab. — En battant les saules et les aulnes dans les marais. Juin à septembre. Partout. C.

1318. — 10. **R. stigma**, Germ. — En battant les aulnes dans les marais. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus). AR.

1319. — 11. **R. salicis**, L. — En battant les saules et les osiers. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives (Populus). AC.

1320. — 12. **R. rusci**, Herbst. — En fauchant dans les bois. Juin. Sens ! RR.

1321. — 13. **R. fagi**, L. — En fauchant dans les bois. Juillet, septembre. Sens ! Vincelles (Populus). RR.

1322. — 14. **R. cinereus**, Fahrs. — En fauchant dans les prés. Juin, août. Val-de-Mercy (Populus). R.

G. RHAMPHUS, Clairville, 1798.

1323. — 1. **R. pulicarius**, Herbst. — **R. flavicornis**, Clairv. — En

Digitized by Google

battant les bouleaux et les arbustes dans les haies. Avril à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. ANTHONOMUS, Germar, 1817.

Syn. BRADYBATUS (pars), Germar, 1824. — NOTHOPS, Marseul, 1868.

Les larves des Anthonomus se développent dans les boutons à fleurs ou les bourgeons des Pomacées, Amygdalacées, Acérinées, etc.

1324. — 1. **A. rectirostris**, L. — **A. druparum**, L. — Dans les fleurs des cerisiers. Avril. Pont-sur-Yonne ! RR.

1325. — 2. **A. rubi**, Herbst. — En battant les haies, les ronces, les églantiers. Mai à juillet. Partout. CC.

1326. — 3. **A. piri**, Bohm. — En battant les arbustes, et dans les jardins sur les poiriers. Août ! Toucy ! Sens ! RR.

1327. — 4. **A, inversus**, Bed. — **A. ulmi**, Desbr. — En battant les buissons. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AR.

1328. — 5. **A. pomorum**, L. — En battant les pommiers, et sous les mousses et les écorces des vieux troncs. Presque toute l'année. Partout. CC.

1329. — 6. **A. pedicularius**, L. — **A. ulmi**, Deg. — En battant les buissons et les arbres. Mai à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Thorigny ! Sens ! C.

1330. — 7. **A. elongatulus**, Bohm. — En battant les arbres dans les bois. Septembre. Val-de-Mercy (Populus). RR.

G. MAGDALIS, Germar, 1818.

Syn. MAGDALINUS, Germar (in Schonh.), 1843.

Les Magdalis vivent sur les Conifères, sur le chêne, l'orme et divers arbres fruitiers. Leurs larves se développent dans les menues branches, tracent des galeries sous l'écorce ou pénètrent directement dans le canal médullaire.

1331. — 1. **M. carbonaria**, L. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1332. — 2. **M. armigera**, Fourc. — **M. aterrima**, Fab. — En battant les arbustes dans les haies. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AC.

1333. — 3. **M. flavicornis**, Gyll. — En battant les haies de prunelliers. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! R.

1334. — 4. **M. barbicornis**, Latr. — En battant les arbustes. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1335. — 5. **M. cerasi**, L. — En fauchant sur les fleurs et en battant les arbustes. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AC.

1336. — 6. **M. exarata**, Brisout. — En battant les arbustes. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1337. — 7. **M. pruni**, L. — En fauchant et en battant les haies. Mai à août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Toucy ! Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Digitized by Google

G. CRYPTORYNCHUS, Illiger, 1807.

1338. — 1. **C. lapathi**, L. — En battant les saules, les peupliers et les osiers dans les prés. La larve creuse des galeries dans le bois et fait souvent périr les jeunes plantations de peupliers. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives! Druyes (Populus); Champigny ! C.

G. MIARUS, Stephens, 1831.

Syn. GYMNETRON (pars), Auct.

Les larves des Miarus vivent dans les capsules des Campanulacées et provoquent une sorte de galle à l'endroit attaqué.

1339. — 1. **M. campanulæ**, L. — En fauchant dans les bois et les prés. Mai à août. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse, Escolives, Val-de-Mercy (Populus). AC.

1340. — 2. **M. plantarum**, Germ. — En fauchant dans les bois et les prés, et en battant les arbustes dans les haies. Mai à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. MECINUS. Germar, 1821.

Syn. GYMNETRON (pars), Schonherr, 1826. — RHINUSA, Stephens, 1831.

Les espèces de ce genre vivent sur les Plantago et différents genres de la famille des Scrophulariées. Les larves se développent et se transforment soit dans les capsules, soit dans les tiges de la plante.

1341. — 1. **M. antirrhini**, Payk. — **M. noctis**, Auct. (non Herbst). — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Pont-sur-Yonne ! R.

1342. — 2. **M. netus**, Germ. — En fauchant dans les bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse, Vincelles (Populus). R.

1343. — 3. **M. bipustulatus**, Rossi. — Avallon (Bedel).

1344. — 4. **M. melas**, Bohm. — En fauchant dans les champs. Septembre. Sens ! Vincelles (Populus). R.

1345. — 5. **M. linariæ**, Panz. — En fauchant dans les prés. Juin. Sens ! RR.

1346. — 6. **M. collaris**, Germ. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1347. — 7. **M. villosulus**, Germ. — Sous les écorces de platane, vit sur les Veronica. Avril. Sens ! RR.

1348. — 8. **M. rostellum**, Herbst. — En fauchant dans les prés. Juin, juillet. Sens ! R.

1349. — 9. **M. pascuorum**, Gyll. — En fauchant dans les bois, les prés et sur les luzernes. Juin à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy (Populus). AC.

1350. — 10. **M. labilis**, Herbst. — En fauchant dans les bois et les prés. Mai à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

Digitized by Google

1351. — 11. **M. circulatus**, Marsh. — Sous les écorces de platane et sur les plantains. Avril, octobre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Val-de-Mercy (Populus). R.

1352. — 12. **M. piraster**, Herbst.— Sous les écorces, au pied des arbres, en fauchant et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. SIBINIA, Germar, 1824.

Syn. SIBYNES, Schonh., 1826. — TYCHIUS (pars), Schonh., 1826.
MICCOTROGUS, Schonh, 1826.

Les Tychius et Miccotrogus vivent sur les Papilionacées, les Sibinia proprement dits, attaquent les Caryophyllées. Les larves se développent soit dans une galle, soit dans les gousses ou les capsules de ces plantes; elles se métamorphosent en terre.

1353. — 1. **S. striatula**, Gyll. — En fauchant sur les plantes. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1354. — 2. **S. 5-punctata**, L. — En fauchant sur les luzernes, les sainfoins et dans les prés. Mai à septembre. Partout. C.

1355. — 3. **S. venusta**, Fab. — En fauchant sur les genêts en fleurs. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

Variété : **S. genistæ**, Bohm. — Avec le type. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1356. — 4. **S. hæmatopus**, Gyll. — **S. juncea**, Brisout. — En fauchant sur les luzernes et autres plantes. Juin, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Villeneuve-sur-Yonne! Pontigny! Guillon! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1357. — 5. **S. juncea**, Reich. — **S. curta**, Brisout. — En fauchant dans les bois. Juin à septembre. Sens! Guillon! Coulanges-la-Vineuse, Vincelles, Val-de-Mercy (Populus). AR.

1358. — 6. **S. aureola**, Kiesw. Variété : **Medicaginis**, Brisout. — En fauchant sur les fleurs. Juin. Vincelles (Populus). RR.

1359. — 7. **S. tomentosa**, Herbst. — En fauchant dans les bois et les prés. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Guillon! Pontigny! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1360. — 8. **S. meliloti**, Steph. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Guillon! R.

1361. — 9. **S. lineatula**, Germ. — En fauchant dans les bois. Juin. Val-de-Mercy (Populus). R.

1362. — 10. **S. polylineata**, Germ. — En fauchant sur la lisière d'un bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! RR.

1363. — 11. **S. cuprifera**, Panz. — En fauchant dans les bois secs. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Cravant! Val-de-Mercy (Populus). AR.

1364. — 12. **S. picirostris**, Fab. — En fauchant dans les bois et les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Digitized by Google

1365. — 13. **S. primita**, Herbst. — En fauchant sur les fleurs dans les champs et les bois. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1366. — 14. **S. viscariæ**, L. — En fauchant dans les bois. Août, septembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse! Vincelles (Populus). AR.

1367. — 15. **S. pellucens**, Scop. — **S. cana**, Herbst. — En fauchant dans les bois. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Vincelles (Populus); Villemanoche (Tavoillot). R.

G. CIONUS, Clairville, 1798.

Les Cionus attaquent exclusivement les plantes de la famille des Scrophulariées; leurs larves vivent à découvert et se transforment dans une coque construite avec une matière mucilagineuse qu'elles sécrètent.

1368. — 1. **C. blattariæ**, Fab. — Dans les prés, sur la Scrophulaire. Mai. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! R.

1369. — 2. **C. tuberculosus**, Scop. — **C. verbasci**, Fab. — Sur les Verbascum, dans les prés. Mai. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! R.

1370. — 3. **C. scrophulariæ**, L. — Sur la Scrophularia nodosa dans les endroits humides. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pierre-qui-Vire! Bassou (Populus). C.

1371. — 4. **C. hortulanus**, Fourc. — Sur les Verbascum dans les prés. Mai à août. Châtel-Censoir (Cotteau); Auxerre! Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). C.

1372. — 5. **C. thapsus**, Fab. — Sur les Verbascum dans les prés. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Pont-sur-Yonne! R.

G. STEREONYCHUS, Suffrian, 1854.

Syn. CIONUS (pars), Auct.

1373. — 1. **S. fraxini**, Degeer. — En battant les frênes. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. MONONYCHUS, Germar, 1824.

Les larves des espèces de ce genre vivent dans les graines des Iris aquatiques.

1374. — **M. punctum-album**, Herbst. — **M. pseudacori**, Fab. — En fauchant sur les plantes aquatiques dans les marais. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Escolives, Sermizelles (Populus). AR.

1375. — 2. **M. salviæ**, Germ. — Avec le précédent. Châtel-Censoir (Cotteau); Escolives (Populus). R.

G. CEUTHORRHYNCHUS, Germar, 1824.

Syn. TAPINONOTUS (pars), Schonh., 1826. — RHYTIDOSOMA, Steph., 1831.
CŒLIODES, Schonh., 1837. — POOPHAGUS, Schonh, 1837.
CEUTHORRHYNCHIDIUS, Duval, 1854.

Les espèces de ce genre se trouvent sur diverses plantes appartenant aux

Digitized by Google

familles des Crucifères, Labiées, Composées, Borraginées, Papavéracées, Cupulifères, Bétulacées, etc. Les larves se développent soit dans les tiges, soit dans les fleurs ou les fruits ; quelques-unes forment des galles. La plupart se transforment en nymphes dans la terre.

1376. — 1. **C. dryados**, Gmel. — **C. quercus**, Fab. — En battant les chênes dans les taillis. Juin à août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1377. — 2. **C. subrufus**, Herbst. — Sur les chênes dans les taillis. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! AR.

1378. — 3. **C. cardui**, Herbst. — **C. guttula**, Fab. — En battant les arbustes dans les bois et en fauchant dans les prés. Juin à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Guillon ! Villiers-Saint-Benoit ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1379. — 4. **C. fuliginosus**, Marsh. — En fauchant dans les prés. Mai à septembre. Sens (de la Brûlerie); Pontigny ! C.

1380. — 5. **C. 4-maculatus**, L. — **C. didymus**, Fab. — En fauchant dans les prés et les bois. Mai à octobre. Partout. CC.

1381. — 6. **C. litura**, Fab. — Sur les chardons. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Vincelles (Populus). R.

1382. — 7. **C. geographicus**, Gœze. — **C. echii**, Fab. — En fauchant sur l'Echium vulgare. Août. Sens (Deschamps); Val-de-Mercy (Populus). AC.

1383. — 8. **C. melanostictus**, Marsh. — En fauchant dans les prés. Août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! R.

1384. — 9. **C. asperifoliarum**, Gyll. — En fauchant dans les prés. Juin à août. Sens ! Vincelles (Populus). AR.

1385. — 10. **C. variegatus**, Oliv. — **C. campestris**, Gyll. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Escolives (Populus). AR.

1386. — 11. **C. lamii**, Fab. — En fauchant dans les bois. Août. Sens ! RR.

1387. — 12. **C. pubicollis**, Gyll. — En fauchant dans les prés. Juin. Villemanoche (Tavoillot). RR.

1388. — 13. **C. pollinarius**, Forst. — En fauchant dans les prés humides. Juillet à octobre. Sens ! Mâlay-le-Vicomte ! AC.

1389. — 14. **C. exiguus**, Oliv. — En battant les arbustes dans les prés. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Pont-sur-Yonne ! R.

1390. — 15. **C. punctiger**, Gyll. — En fauchant sur les fleurs. Juillet. Sens ! RR.

1391. — 16. **C. marginatus**, Payk. — En fauchant sur les fleurs dans les endroits humides. Mai à août. Sens ! Escolives ! Saint-Cyr-les-Colons (Populus). AR.

1392. — 17. **C. suturalis**, Fab. — En fauchant dans les prés. Septembre. Sens. RR.

1393. — 18. **C. quercetí**, Gyll. — **C. alboscutellatus**, Gyll. — En fauchant dans les prés. Mai à octobre. Pont-sur-Yonne ! Mâlay-le-Vicomte ! Escolives (Populus). AC.

Digitized by Google

1394. — 19. **C. nigrinus**, Marsh. — En fauchant dans les prés. Juin. Sens ! RR.

1395. — 20. **C. dentatus**, Panz. — **C. denticulatus**, Schrank. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy (Populus). AC.

1396. — 21. **C. macula-alba**, Herbst. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Escolives (Populus). AR.

1397. — 22. **C. picitarsis**, Gyll. — En fauchant dans les prés. Juin. Sens ! RR.

1398. — 23. **C. quadridens**, Panz. — En battant les arbustes. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

1399. — 24. **C. hirtulus**, Germ. — En fauchant dans les bois et en battant les buissons. Juin à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Pontigny ! Val-de-Mercy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) C.

1400. — 25. **C. sulcicollis**, Payk. — En fauchant dans les prés et en battant les arbustes. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Butteaux ! Pont-sur-Yonne ! Vincelles (Populus). C.

1401. — 26. **C. erysimi**, Fab. — En fauchant dans les prés. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1402. — 27. **C. contractus**, Marsh. — En battant les arbustes dans les bois et les prés. Mai à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Guillon ! Val-de-Mercy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1403. — 28. **C. assimilis**, Payk. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et en battant les buissons. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

Variété : **C. fallax**, Bohm. — Dans les bois. Août. Val-de-Mercy (Populus). RR.

1404. — 29. **C. nanus**, Gyll. — En battant les buissons dans les endroits secs. Mai, juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Vincelles (Populus). R.

1405. — 30. **C. floralis**, Payk. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Mai à juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Pont-sur-Yonne ! Sens ! (de la Brûlerie). AR.

1406. — 31. **C. terminatus**, Herbst. — En fauchant dans les marais. Août. Pont-sur-Yonne ! R.

1407. — 32. **C. horridus**, Panz. — En battant les chardons. Août. Vincelles (Populus). R.

1408. — 33. **C. troglodytes**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans les endroits secs et humides. Mai à octobre. Partout. CC.

1409. — 34. **C. ericæ**, Gyll. — En fauchant sur les bruyères dans les bois. Août. Sens ! Avallon (Populus). AC.

1410. — 35. **C. globulus**, Herbst. — En fauchant dans les bois. Septembre. Sens ! Guillon ! R.

1411. — 36. **C. sisymbrii**, Fab. — En fauchant dans les prés humides. Août. Pont-sur-Yonne ! RR.

Digitized by Google

G. AMALUS, Schonherr, 1826.

Syn. PACHYRRHINUS (pars), Steph., 1831. — RHINONCUS, Steph., 1831.
PHYTOBIUS, Schonh., 1836.— LITODACTYLUS, Redt., 1849.
EUBRYCHIUS, Thoms., 1859.

Les espèces de ce groupe vivent sur des plantes de la famille des Polygonées. Leurs larves rongent la moelle et les parties charnues de ces plantes; elles se métamorphosent dans une coque.

1412. — 1. **A. perpendicularis**, Reich. — **A. guttalis**, Grav. — En fauchant dans les endroits marécageux. Juillet, août. Châtel-Censoir (Cotteau) Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! AR.

1413. — 2. **A. pericarpius**, L. — **A. inconspectus**, Herbst. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

1414. — 3. **A. gramineus**, Fab. — **A. inconspectus**, Auct. — Dans les prés humides. Juin, août. Escolives (Populus). R.

1415. — 4. **A. castor**, Fab. — En fauchant sur les Rumex dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1416. — 5. **A. hæmorrhous**, Herbst. — **A. scortillum**, Herbst. — En battant les arbustes. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! R.

1417. — 6. **A. quadricornis**, Gyll. — En fauchant dans les prés. Août. Gisy-les-Nobles (Populus). RR.

1418. — 7. **A. comari**, Herbst. — En fauchant sur les plantes dans les prés. Juillet, août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Chigy ! AR.

1419. — 8. **A. 4-tuberculatus**, Fab. — Dans les prés humides. Août. Escolives (Populus). R.

1420. — 9. **A. velatus**, Beck. — En fauchant sur les plantes aquatiques dans les marais. Sa larve vit, dans l'eau, sur le Myriophyllum spicatum. Juin. Escolives (Populus). RR.

G. LIMNOBARIS, Bedel, 1885.

Syn. BARIS et BARIDIUS (pars), auct.

1421. — 1. **L. T. album**, L. — En fauchant dans les endroits humides sur les Joncs et les Cypéracées. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

G. BARIS, Germar, 1824.

Syn. BARIDIUS, Schonherr, 1826.

La plupart des Baris vivent sur des Crucifères ou des Résédas, quelques-uns se trouvent sur des Composées. Les larves connues se transforment dans les tiges des plantes, au collet de la racine.

1422. — 1. **B. artemisiæ**, Herbst. — Sur un Verbascum. Août. Sens, Saint-Bond ! RR.

1423. — 2. **B. glabra**, Herbst. — **B. laticollis**, Marsh. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin. Sens ! RR.

Digitized by Google

1424. — 3. **B. lepidii**, Germ. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1425. — 4. **B. picicornis**, Marsh. — **B. abrotani**, Germ. — Dans les terrains secs, sur le Reseda luteola. Mai. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. OROBITIS, Germar, 1824.

1426. — 1. **O. cyaneus**, L. — Vit sur diverses espèces de Viola. Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

G. CORYSSOMERUS, Schonherr, 1826.

1427. — 1. **C. capucinus**, Beck. — En fauchant sur les herbes dans les prés. La larve vit dans les racines des Composées (Achillea, Leucanthemum). Mai, juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Escolives (Populus); Villemanoche (Tavoillot). R.

G. BALANINUS, Samouelle, 1819.

Syn. BALANOBIUS (pars), Jekel, 1861.

Les femelles insèrent leurs œufs dans différents fruits, glands, noisettes, châtaignes, ou dans les galles des feuilles des chênes et des saules. Arrivées au terme de leur croissance, elles s'enfoncent en terre et s'y métamorphosent.

1428. — 1. **B. elephas**, Gyll. — Dans les châtaignes et les glands de chênes. Juin. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1429. — 2. **B. venosus**, Germ. — En battant les chênes dans les bois; sa larve vit dans les glands. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1430. — 3. **B. turbatus**, Gyll. — En battant les chênes; sa larve vit dans les glands. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Escolives (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR.

1431. — 4. **B. nucum**, L. — En battant les noisetiers; sa larve vit dans les noisettes. Juin à août. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AC.

1432. — 5. **B. villosus**, Fab. — En fauchant dans un bois; sa larve vit dans les galles des feuilles du chêne. Août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! RR.

1433. — 6. **B. Herbsti**, Gemm. — **B. cerasorum**, Herbst. — En fauchant dans les prés; sa larve vit dans les prunelles. Juillet. Sens ! RR.

1434. — 7. **B. crux**, Fab. — Dans les prés; sa larve vit dans les galles des feuilles du saule. Juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

1435. — 8. **B. salicivorus**, Payk. — **B. brassicæ**, Fab. — En battant les saules et en fauchant dans les prés; sa larve vit dans les galles qui se trouvent sur les feuilles. Juin, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

1436. — 9. **B. pyrrhoceras**, Marsh. — En battant les arbustes; sa larve vit dans les galles formées par des Hyménoptères sur les feuilles des chênes. Juin, août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Digitized by Google

G. SPHENOPHORUS, Schonherr, 1838.

Syn. CALANDRA (pars), Clairv. — RHYNCHOPHORUS (pars), Herbst.

1437. — 1. **S. piceus**, Pall. — En fauchant au bord des étangs. Bléneau, étang des Luneaux (Designolle). R.

1438. — 2. **S. mutilatus**, Laich. — Sur les routes et sous les pierres. Juillet à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). C.

G. CALANDRA, Clairville, 1798.

Syn. SITOPHILUS, Schonherr, 1838.

1439. — 1. **C. granaria**, L. — Sa larve ronge les grains de blé, l'orge, le maïs ; elle est très nuisible. Presque toute l'année. Partout. CC.

1440. — 2. **C. orizæ**, L. — La larve vit dans le riz. Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

G. COSSONUS, Clairville, 1798.

1441. — 1. **C. linearis**, Fab. — Dans les souches pourries des saules et en fauchant dans les champs. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Val-de-Mercy, Vincelottes (Populus). C.

G. RHYNCHOLUS, Stephens, 1831.

Syn. PHLŒOPHAGUS, Schonh., 1838. — HEXARTHRUM (pars), Woll., 1860.

1442. — 1. **R. lignarius**, Marsh. — **R. cylindrirostris**, Oliv. — Dans les troncs pourris. Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1443. — 2. **R. punctatulus**, Bohm. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1444. — 3. **R. culinaris**, Germ. — Dans le bois en décomposition et dans les appartements. Juillet. Sens ! R.

4me Sous-Famille. -- APIONIDES.

G. NANOPHYES, Schonherr, 1838.

1445. — 1. **N. hemisphæricus**, Oliv. — Les larves de ce genre se développent dans les ovaires des Lythrum. En fauchant dans les prés. Joigny (Grandin). R.

1446. — 2. **N. marmoratus**, Gœze. — **N. lythri**, Fab. — En fauchant dans les prés et en battant les arbustes. Mai à septembre. Partout. CC.

1447. — 3. **N. nitidulus**, Gyll. — **N. Chevrieri**, Bohm. — Dans les prés marécageux. Août. Pont-sur-Yonne ! RR.

G. APION, Herbst.

Les espèces de ce genre se trouvent partout sur les plantes basses et les arbustes. Les larves vivent, en grande partie, dans les graines des Légumineuses, d'autres se développent dans les galles qu'elles produisent sur les

Digitized by Google

tiges ou les feuilles des végétaux, enfin quelques-unes vivent aux dépens de la moëlle des Malvacées.

1448. — 1. **A. ulicis**, Forst. — Dans les bois sur l'Ulex europœus ; la larve vit dans les gousses de cette plante. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! RR.

1449. — 2. **A. difficile**, Herbst. — Dans les bois, sur les Genista, dans les semences desquels la larve se développe. Juillet à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1450. — 3. **A. fuscirostre**, Fab. — Dans les bois, la larve vit dans les gousses du Spartium scoparium. Août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse ! R.

1451. — 4. **A. urticarium**, Herbst. — **A. vernale**, Fab. — Sur les Urtica urens et dioïca, dont la tige nourrit les larves. Juin à septembre. Partout. C.

1452. — 5. **A. malvæ**, Fab. — Sur les Malva sylvestris et rotundifolia ; la larve vit dans le fruit. Juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1453. — 6. **A. semivittatum**, Gyll. — Sur Mercurialis annua ; la larve vit dans les nœuds de la tige. Septembre. Sens ! Butteaux ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1454. — 7. **A. Hookeri**, Kirby. — Sur le Hieracium umbellatum. Sens ! RR.

1455. — 8. **A. onopordi**, Kirby. — Dans les prés, sur Onopordon acanthium, les Cnicus et quelques Rumex. Juillet à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Mailly-la-Ville ! Sens ! Escolives (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). AC.

1456. — 9. **A. carduorum**, Kirby. — Sur différentes espèces de Carduus ; la larve vit dans les feuilles. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Variété : **A. galactidis**, Wenck. — Avec le type, mais plus rare. Toucy ! Sens (Deschamps).

1457. — 10. **A. stolidum**, Germ. — **A. confluens**, Gyll. — Dans les bois, sur Leucanthemum vulgare. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1458. — 11. **A. radiolus**, Marsh. — Sur Malva sylvestris et l'Althæa rosea dans les jardins. La larve vit dans les tiges de la mauve, de la guimauve et des lavatères. Juin à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Butteaux ! Villiers-Saint-Benoit ! Coulanges-la-Vineuse, Arcy, Gisy (Populus). AR.

1459. — 12. **A. æneum**, Fab. — La larve vit dans la tige des Malva sylvestris et rotundifolia. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Villiers-Saint-Benoit ! Guillon ! Avallon, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1460. — 13. **A. rufirostre**, Fab. — Dans les prés, sur Malva rotundifolia ; la larve vit dans les fruits. Juin. Escolives (Populus). R.

1461. — 14. **A. difforme**, Germ. — En fauchant sur les herbes, au bord de la Vanne. Septembre. Sens ! R.

1462. — 15. **A. varipes**, Germ. — En battant les arbustes et en fauchant

Digitized by Google

sur les plantes. Juillet à septembre. Saint-Florentin ! Mailly-la-Ville ! Sens ! Villiers-Saint-Benoit ! C.

1463. — 16. **A. Bohemani**, Bohm. — **A. ononidis**, Gyll. — En fauchant sur différentes plantes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1464. — 17. **A. apricans**, Herbst. — **A. fagi**, Kirby. — Sur Trifolium pratense, dont la larve ronge le grain. Presque toute l'année. Partout. CC.

1465. — 18. **A. trifolii**, L. — **A. flavipes**, Fab. — Avec les précédents, même genre de vie. Presque toute l'année. Partout. CC.

1466. — 19. **nigritarse**, Kirby. — Dans les champs et les bois, sur les Trifolium. Mai à septembre. Partout. CC.

1467. — 20. **A. dichroum**, Bedel. — **A. flavipes**, Auct. — Dans les champs, sur les Trifolium repens et pratense. Juin à septembre, Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse ! Arcy-sur-Cure (Populus). C.

1468. — 21. **A. filirostre**, Kirby. — En fauchant et en battant les arbustes dans les endroits humides. Juin à septembre. Joigny ! Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives ! (Populus). C.

1469. — 22. **A. elegantulum**, Germ. — En fauchant dans les bois et les prés et en battant les arbres. Juin à octobre. Partout. CC.

1470. — 23. **A. gracilicolle**, Gyll. — En fauchant sur les trèfles et les vesces dans les champs et les bois. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives, Arcy-sur-Cure (Populus). C.

1471. — 24. **A. pisi**, Fab. — Sur les vesces et les trèfles dans les champs et les bois ; la larve vit dans les gousses du Lathyrus pratensis. Mai à septembre. Partout. CC.

1472. — 25. **A. punctigerum**, Payk. — Sur le Vicia sepium. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1473. — 26. **A. ebeninum**, Kirby. — Dans les bois, sur les Lotus. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1474. — 27. **A. Gyllenhali**, Kirby. — En fauchant dans les prés. Juillet. Pont-sur-Yonne ! RR.

1475. — 28. **A. unicolor**, Kirby. — **A. atrum**, Gyll. — Dans les bois et les prés, sur les arbres et Vicia cracca. Juillet à octobre. Sens ! Mailly-la-Ville ! Butteaux ! AC.

1476. — 29. **A. ononis**, Kirby. — En fauchant dans les prés et en battant les arbustes dans les bois. Juin à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! Escolives (Populus). AR.

1477. — 30. **A. pomonæ**, Fab. — Dans les bois et les prés ; la larve vit dans le fruit de Lathyrus pratensis et de Vicia sepium. Mai à août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

1478. — 31. **A. craccæ**, L. — En fauchant dans les bois et les prés ; la larve vit dans le fruit du Lathyrus sylvestris et de Vicia cracca. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! C.

1479. — 32. **A. cerdo**, Gerst. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

Digitized by Google

1480. — 33. **A. opeticum**, Bach. — Dans les bois, sur Orobus vernus. Août, septembre. Mailly-la-Ville ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1481. — 34. **A. subulatum**, Kirby. — Sur le Lotus corniculatus. Septembre. Coulanges-la-Vineuse, bois de Maupertuis ! RR.

1482. — 35. **A. ochropus**, Germ. — En battant les chênes dans une haie. Septembre. Parly ! RR.

1483. — 36. **A. lanigerum**, Gemm. — **A. lanuginosum**, Wenck. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Juin à septembre. Mailly-la-Ville ! Val-de-Mercy ! Coulanges-la-Vineuse ! (Populus). C.

1484. — 37. **A. pavidum**, Germ. — En fauchant dans les prés et en battant les arbres. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). AC.

1485. — 38. **A. ervi**, Kirby. — Dans un pré au bord de l'Yonne. Juillet. Pont-sur-Yonne ! RR.

1486. — 39. **A. viciæ**, Payk. — Dans les prés, la larve vit dans les gousses de l'Ervum hirsutum et de Vicia cracca. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Mailly-la-Ville ! Arcy-sur-Cure (Populus). AC.

1487. — 40. **A. vorax**, Herbst. — Sur les pois, les vesces et différents arbres. Avril, août. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Villemanoche (Tavoillot). R.

1488. — 41. **A. flavofemoratum**, Herbst. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! (Populus). AR.

1489. — 42. **A. striatum**, Marsh. — Dans les bois, sur Spartium scoparium et Genista sagittalis. Juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1490. — 43. **A. immune**, Kirby. — Dans les bois, sur Spartium scoparium. Juillet. Saint-Florentin (de la Brûlerie). RR.

1491. — 44. **A. scutellare**, Kirby. — En fauchant dans les prés. Juillet. Pont-sur-Yonne (Populus). RR.

1492. — 45. **A. meliloti**, Kirby. — Dans les prés, en fauchant sur les Mélilots. Juin. Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). R.

1493. — 46. **A. tenue**, Kirby. — En fauchant dans les prés ; la larve vit dans les tiges des Melilotus et du Medicago sativa. Presque toute l'année. Partout. C.

1494. — 47. **A. loti**, Kirby. — **A. angustatum**, Kirby. — En battant les arbustes ; la larve vit dans les gousses de Lotus corniculatus. Juillet à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1495. — 48. **A. reflexum**, Gyll. — **A. livescerum**, Gyll. — Dans les bois et les prés, sur le sainfoin. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Thorigny ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1496. — 49. **A. virens**, Herbst. — En fauchant dans les prairies humides. Août, septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Guillon ! Escolives (Populus). R.

1497. — 50. **A. Curtisi**, Steph. — **A. Waltoni**, Steph. — Dans les bois secs, en battant les génévriers. Septembre. Val-de-Mercy (Populus). AC.

Digitized by Google

1498. — 51. **A. simile**, Kirby. — En battant les bouleaux. Mai, septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! AR.

1499. — 52. **A. pubescens**, Kirby. — Sur les saules et différents arbustes. Septembre. Sens! Butteaux! AR.

1500. — 53. **A. seniculum**, Kirby. — Dans les bois, les champs et les prés, sur toutes sortes de plantes et d'arbustes. Presque toute l'année Partout. CC.

1501. — 54. **A. elongatum**, Germ. — Dans les prés, sur Salvia pratensis. Juin. Escolives (Populus). RR.

1502. — 55. **A. flavimanum**, Gyll. — En fauchant sur les plantes: la larve vit dans la racine de Mentha rotundifolia. Septembre. Sens! Arcy-sur-Cure! R.

1503. — 56. **A. atomarium**, Kirby. — En fauchant sur les herbes dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). C.

1504. — 57. **A. vicinum**, Kirby. — En fauchant dans les bois. Septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1505. — 58. **A. brevirostre**, Herbst. — Dans les bois, sur les Hypericum; la larve vit dans les capsules de la plante. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Coulanges-la-Vineuse! (Populus). R.

1506. — 59. **A. aciculare**, Germ. — En fauchant dans les bois. Août, septembre. Mailly-la-Ville! Coulanges-la-Vineuse! (Populus). R.

1507. — 60. **A. simum**, Germ. — Comme le précédent. Septembre. Coulanges-la-Vineuse! RR.

1508. — 61. **A. curtirostre**, Germ. — **A. humile**, Germ. — En fauchant dans les prés; la larve vit dans les tiges de Rumex acetosa. Septembre. Sens! Escolives (Populus). R.

1509. — 62. **A. marchicum**, Herbst. — Dans les bois, sur Spartium scoparium. Septembre. Saint-Florentin! Thorigny! Guillon! R.

1510. — 63. **A. affine**, Kirby. — En battant les arbustes dans une haie. Août. Butteaux! RR.

1511. — 64. **A. violaceum**, Kirby. — Dans les prés, sur les Rumex et les arbustes. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus). AC.

1512. — 65. **A. miniatum**, Germ. — Dans les prés; la larve produit sur la côte médiane des feuilles des Rumex une galle où elle se développe. Septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Saint-Florentin (de la Brûlerie) Villiers-Saint-Benoit! Vincelles (Populus). AR.

1513. — 66. **A. cruentatum**, Walton. — Dans les prés, sur les Rumex. Août. Sens! RR.

1514. — 67. **A. hæmatodes**, Kirby. — **A. frumentarium**, L. — Dans les bois, sur Teucrium scorodonia, et dans les prés, sur Rumex acetosella. Juin à août. Châtel-Censoir (Cotteau), Sens! Avallon (Populus). AC.

1515. — 68. **A. rubens**, Steph. — En fauchant dans les prés. Septembre. Escolives (Populus). RR.

Digitized by Google

1516. — 69. **A. rugicolle**, Germ. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Septembre. Mailly-la-Ville ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

SCOLYTIDES.

G. HYLASTES, Erichson.

1517. — 1. **H. angustatus**, Herbst. — En battant les arbustes. Juillet. Sens ! RR.

1518. — 2. **H. opacus**, Er. — En battant les arbustes. Sens ! RR.

1519. — 3. **H. trifolii**, Mull. — En fauchant dans les prés au bord de l'Yonne et sur les luzernes. Juin à septembre. Sens ! Véron ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

G. MYELOPHILUS, Eichhoff.

Syn. BLASTOPHAGUS, Eichhoff.

1520. — 1. **M. piniperda**, L. — Dans des bourgeons de sapin avec Ernobius consimilis. Juillet. Sens ! R.

G. HYLESINUS, Fabricius.

1521. — 1. **H. crenatus**, Fab. — En battant les arbustes. Avril. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1522. — 2. **H. fraxini**, Fab. — En fauchant et en battant les arbustes. Juillet. Sens ! R.

Variété : **H. varius**, Fab. — Avec le type. Sens ! RR.

1523. — 3. **H. vittatus**, Fab. — Sous les détritus dans les marais et sous l'écorce d'un arbre abattu. Mars, avril. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

G. PHLŒOTRIBUS, Latreille.

1524. — 1. **P. oleæ**, Fab. — En battant les arbustes. Septembre. Arcy-sur-Cure ! Pont-sur-Yonne ! R.

G. SCOLYTUS, Geoffroy.

Syn. ECCOPTOGASTER, Herbst.

1525. — 1. **S. pygmæus**, Herbst. — Sous les écorces. Mai. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! R.

1526. — 2. **S. multistriatus**, Marsh. — Sous l'écorce des ormes. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1527. — 3. **S. rugulosus**, Ratz. — Dans les branches mortes d'un pêcher. Septembre. Sens ! CC.

G. TOMICUS, Latreille.

Syn. BOSTRYCHUS, Fabricius.

1528. — 1. **T. 6-dentatus**, Boerner. — **T. stenographus**, Duft. — Sous les écorces d'un arbre abattu. Septembre. Guillon ! C.

Digitized by Google

1529. — 2. **T. laricis**, Fab. — Avec le précédent. Septembre. Guillon ! C.

1530. — 3. **T. bispinus**, Duft. — En battant les buissons dans les endroits secs. Mai à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! AC.

G. COCCOTRYPES, Eichhoff.

1531. — 1. **C. dactyliperda**, Fab. — Dans une boite contenant des dattes. Sens ! RR.

G. XYLEBORUS, Eichhoff.

1532. — 1. **X. Saxeseni**, Ratz. — Septembre. Chigy ! R. Pris une fois en quantité au mois d'août à Coulanges-la-Vineuse dans une grosse branche de noyer.

G. THAMNURGUS, Eichhoff.

1533. — 1. **T. ramulorum**, Perris. — En battant les arbustes. Octobre. Val-de-Mercy (Populus). RR.

BRUCHIDES.

Les insectes de cette famille vivent, à l'état de larve, dans l'intérieur des graines, et ils y subissent leurs métamorphoses ; ils occasionnent souvent des dégâts considérables.

G. SPERMOPHAGUS, Steven.

1534. — 1. **S. cardui**, Bohm. — Dans les bois, les champs et les prés, en fauchant sur les fleurs. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. BRUCHUS, Linné.

Syn. MYLABRIS, Geoffroy.

1535. — 1. **B. bimaculatus**, Oliv. — **B. variegatus**, Germ. — En fauchant dans les prés. Septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Chablis, Avallon (Populus). AR.

1536. — 2. **B. dispar**, Germ. — En fauchant dans les bois et les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1537. — 3. **B. dispergatus**, Gyll. — Châtel-Censoir (Cotteau), d'après O. de Baulny.

1538. — 4. **B. marginalis**, Fab. — **B. marginellus**, Fab. — En fauchant dans les bois secs. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! Val-de-Mercy (Populus). AR.

1539. — 5. **B. picipes**, Germ. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Vincelles (Populus). AR.

1540. — 6. **B. varius**, Oliv. — En fauchant dans les bois et les prés. Mai à octobre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Guillon ! Escolives, Val-de-Mercy (Populus). AC.

Digitized by Google

1541. — 7. **B. imbricornis**, Panz. — Dans les bois. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1542. — 8. **B. pusillus**, Germ. — Sur les plantes dans les prés humides. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Avallon, Escolives, Val-de-Mercy (Populus) ; Villemanoche (Tavoillot). C.

1543. — 9. **B. cisti**, Fab. — **B. canus**, Germ. — Sur les fleurs dans les bois et les prés. Mai à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Coulanges-la-Vineuse ! (Populus). AC.

1544. — 10. **B. olivaceus**, Germ. — En battant les arbustes dans les endroits humides. Août. Sens ! (Deschamps). R.

1545. — 11. **B. tibiellus**, Gyll. — Dans les prés. Septembre. Vincelles (Populus). RR.

1546. — 12. **B. pisi**, L. — Dans les pois secs et en fauchant sur les fleurs. Presque toute l'année. Partout. CC.

1547. — 13. **B. rufimanus**, Bohm. — En fauchant sur les Légumineuses. Août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1548. — 14 **B. sertatus**, Illig. — **B. signaticornis**, Gyll. — Dans les lentilles sèches et en fauchant sur les fleurs. Presque toute l'année. Partout. C.

1549. — 15. **B. seminarius**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les champs. Juin, juillet. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1550. — 16. **B. brachialis**, Fahrs. — **B. tristis**, Bohm. — En battant les buissons et sous des écorces de pommiers. Juillet à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! AC.

1551. — 17. **B. tristiculus**, Fahrs. — Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1552. — 18. **B. pallidicornis**, Bohm. — Dans les lentilles et en fauchant sur les fleurs. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1553. — 19. **B. luteicornis**, Illig. — En fauchant sur les plantes. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! R.

1554. — 20. **B. rufipes**, Herbst. — **B. nubilus**, Bohm. — En fauchant sur les fleurs dans les bois et les prés, et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

1555. — 21. **B. griseomaculatus**, Gyll. — En fauchant dans les bois. Août. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1556. — 22. **B. velaris**, Fahrs. — Variété : **B. lividimanus**, Gyll. — Dans les bois. Juin, septembre. Coulanges-la-Vineuse ! (Populus). R.

1557. — 23. **B. pubescens**, Germ. — En fauchant dans les champs et les bois. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1558. — 24. **B. villosus**, Fab. — **B. ater**, Marsh. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Sens ! Pont-sur-Yonne, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Digitized by Google

LONGICORNES.

PRIONIDES.

G. PRIONUS, Geoffroy.

1559. — 1. **P. coriarius**, L. — Contre le tronc des vieux chênes. En été. Saint-Sauveur. (Rob.-Desvoidy); Villemanoche (Tavoillot). RR.

G. ÆGOSOMA, Serville.

1560. — 1. **Æ. scabricorne**, Scop. — Sur le tronc d'un peuplier. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Auxerre (Nicolas); R. — Rob.-Desvoidy a rencontré les débris d'un seul individu dans le bois mort d'un vieux charme.

CÉRAMBYCIDES.

G. CERAMBYX, Linné.

1561. — 1. **C. cerdo**, L. — — **C. heros**, Scop. — Contre le tronc des vieux chênes dans les grands bois. Mai et juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Villemanoche (Tavoillot). R.

1562. — 2. **C. miles**, Bon. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Avallon (Nicolas); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1563. — 3. **C. Scopolii**, Laicht. — **C. cerdo**, Scop. — Sur les fleurs d'aubépine et contre le tronc des charmes et des abricotiers attaqués par la larve. Mai et juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

G. AROMIA, Serville.

1564. — 1. **A. moschata**, L. — Sur le tronc des vieux saules. Juin à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Variété : **A. ambrosiaca**, Serv. — Avec le type, mais très rare. Sens !

G. PURPURICENUS, Serville.

1565. — 1. **P. Kæleri**, L. — Sur les tilleuls et les buissons d'aubépine dans les endroits secs et dans les jardins. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Auxerre (Populus). C. — Le type, qui a une tache noire sur les élytres, est plus rare que la variété sans tache.

CALLIDIDES.

G. RHOPALOPUS, Mulsant.

1566. — 1. **R. clavipes**, Fab. — Sur les arbres dans les bois. Juin, juillet.

Digitized by Google

Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens (Julliot, Deschamps); Auxerre (Populus). R.

1567. — 2. **R. femoratus**, L. — Comme le précédent. Juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! RR.

G. CALLIDIUM, Fabricius.

Sous-genre, PYRRHIDIUM, Fairmaire.

1568. — 1. **C. sanguineum**, L. — Dans les bois, les maisons et les greniers, sortant des bûches de chêne. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Sous-genre CALLIDIUM, Mulsant.

1569. — 2. **C. rufipes**, Fab. — En battant les arbres dans les bois. Juin, juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir. Avallon (Nicolas). R.

Sous-genre PŒCILIUM, Fairmaire.

1570. — 3. **C. alni**, L. — Sur les aulnes dans les marais. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Escolives (Populus). R.

Sous-genre PHYMATODES, Mulsant.

1571. — 4. **C. variabile**, L. — Dans les bois, les bûchers, les chantiers et les maisons. Juin et juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

L'état normal est rare, mais les variétés **fennicum**, L., **præustum**, Fab. et **testaceum**, L., sont communes.

1572. — 5. **C. melancholicum**, Fab. — Mêmes conditions que le précédent. Auxerre (Nicolas). R.

G. HYLOTRUPES, Serville.

1573. — 1. **H. bajulus**, L. — Sur le tronc des arbres. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

G. CRIOCEPHALUS, Mulsant.

1574. — 1. **C. rusticus**, L. — Un exemplaire trouvé au mois d'août dans l'avenue du chemin de fer. Sens ! RR.

CLYTIDES.

G. CLYTUS, Laicharting.

Sous-genre PLAGIONOTUS, Mulsant.

1575. — **C. detritus**, L. — Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

1576. — 2. **C. arcuatus**, L. — Sur les vieux chênes abattus dans les bois, et dans les greniers. Mai à juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Sous-genre XYLOTRECHUS, Chevrolat.

1577. — 3. **C. liciatus**, L. — Sur les peupliers abattus. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Auxerre, Joigny (Nicolas); Sens ! R.

Digitized by Google

1578. — 4. **C. arvicola**, Oliv. — Sur les fleurs des Ombellifères. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Auxerre (Nicolas). R.

Sous-genre SPHEGESTHES, CHEVROLAT.

1579. — 5. **C. tropicus**, Panz. — Un exemplaire capturé à Avallon par M. Nicolas. RR.

1580. — 6. **C. arietis**, L. — Sur les fleurs dans les jardins et dans les chantiers. Mai et juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Toucy! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1581. — 7. **C. rhammi**, Germ. — **C. gazella**, Lap. — Sur les fleurs des Ombellifères. Juin et juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Escamps (Populus). AC.

Sous-genre CLYTANTHUS, THOMSON.

1582. — 8. **C. verbasci**, L. — Sur les fleurs des Ombellifères. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

1583. — 9. **C. 4-punctatus**, Fab. — Sur les fleurs et dans les maisons. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1584. — 10. **C. Massiliensis**, L. — Sur les fleurs des Ombellifères et sur celles de l'Hyèble. Juillet et août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AC.

1585. — 11. **C. plebejus**, Fab. — Sur les fleurs en ombelle et en battant les buissons. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Nicolas); Sens! Pont-sur-Yonne! Bassou, Escamps (Populus); Villemanoche (Tavoillot). C.

G. ANAGLYPTUS, MULSANT.

1586. — 1. **A. mysticus**, L. — Sur les fleurs en ombelle et en battant les buissons d'épine. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Cotteau); Toucy! AC.

NÉCYDALIDES.

G. OBRIUM, LATREILLE.

1587. — 1. **O. cantharinum**, L. — En fauchant sur les fleurs. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Auxerre (Nicolas). RR.

G. STENOPTERUS, OLIVIER.

1588. — 1. **S. rufus**, L. — Sur les fleurs des Ombellifères dans les bois et les prés. Mai à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. GRACILIA, SERVILLE.

1589. — 1. **G. pygmæa**, Fab. — Dans les greniers, sur les vieux paniers d'osier attaqués par sa larve. Juin à décembre. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Digitized by Google

G. LEPTIDEA, Mulsant.

1590. — 1. **L. brevipennis**, Muls. — En fauchant sur les fleurs. Juillet. Sens! RR.

G. MOLORCHUS, Fabricius.

1591. — 1. **M. umbellatarum**, L. — Sur une fleur dans un jardin. Août. Leugny! RR.

G. NECYDALIS, Linné.

1592. — 1. **N. major**, L. — Dans les bourrées. Coulanges-la-Vineuse (Populus); Auxerre (Nicolas). R.

LAMIIDES.

G. DORCADION, Dalman.

1593. — 1. **D. fuliginator**, L. — A terre, dans les terrains calcaires secs, quelquefois dans les détritus des inondations. Avril à juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R. Sens! Gy-l'Évêque (Populus); Voisines (Deschamps). C.

Variété : **D. meridionale**, Muls. — Avec le type, mais beaucoup plus rare. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens!

G. MORIMUS, Serville.

1594. — 1. **M. lugubris**, Fab. — Contre le tronc des peupliers. En été. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Avallon (Nicolas). R.

G. LAMIA, Fabricius.

1595. — 1. **L. textor**, L. — Sur les vieux troncs des charmes et des hêtres. Avril et mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Auxerre, Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

G. ASTYNOMUS, Redtenbacher.

1596. — 1. **A. ædilis**, L. — Sur les troncs des pins dans les bois et sur les ports. Mai à juillet. Auxerre (Cotteau); Brienon! Villeneuve-sur-Yonne! Villemanoche (Tavoillot). R.

G. LIOPUS, Serville.

1597. — 1. **L. nebulosus**, L. — Dans les bois, en battant les branches du charme. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. EXOCENTRUS, Mulsant.

1598. — 1. **E. Lusitanus**, L. — **L. balteatus**, Fab. — Dans les bois, en battant les arbres. Mai. St-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Auxerre (Nicolas). R.

Digitized by Google

1599. — 2. **E. punctipennis**, Muls. — Comme le précédent. Châtel-Censoir (Nicolas). R.

G. POGONOCHERUS, Latreille.

1600. — 1. **P. hispidus**, Fab. — En battant les arbres et dans les appartements. Avril à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Châtel-Censoir (Nicolas); Saint-Aubin-Château-Neuf! AR.

1601. — 2. **P. pilosus**, Fab. — **P. dilatatus**, Fourc. — En battant les buissons et les haies. Au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Butteaux! AR.

SAPERDIDES.

G. MESOSA, Serville.

1602. — 1. **M. curculionides**, L. — Sur le peuplier. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1603. — 2. **M. nubila**, Oliv. — Sur le chêne. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). Dans une planche de sapin; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. ANÆSTHETIS, Mulsant.

1604. — 1. **A. testacea**, Fab. — En battant les saules dans les prés. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

G. TETROPS, Stephens.

Syn. POLYOPSIA, Mulsant.

1605. — 1. **T. præusta**, L. — En battant les noisetiers dans les bois et les buissons d'épine dans les haies. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Avallon! Châtel-Censoir (Nicolas); Val-de-Mercy (Populus); Villiers-Saint-Benoit! C.

G. SAPERDA, Fabricius.

Sous-Genre ANÆREA, Mulsant.

1606. — 1. **S. carcharias**, L. — Sur les troncs des peupliers et dans un jardin. Juillet à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Pont-sur-Yonne! Auxerre (Cotteau); Villemanoche (Tavoillot); Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

Sous-Genre SAPERDA, Fabricius.

1607. — 2. **S. punctata**, L. — Sur les jeunes tiges du Salix caprea. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

Sous-Genre COMPSIDIA, Mulsant.

1608. — 3. **S. populnea**, L. — Sur les tiges du tremble. Mai et juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Arces! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AC.

G. OBEREA, Mulsant.

1609. — 1. **O. oculata**, L. — Sur les saules. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Arcy-sur-Cure (Nicolas). AR.

Digitized by Google

1610. — 2. **O. pupillata**, Gyll. — Sur les saules. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Nicolas). AR.

1611. — 3. **O. linearis**, L. — Sur le coudrier. Juin et juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Toucy! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Arcy-sur-Cure, Auxerre (Nicolas). AC.

G. PHYTŒCIA, Mulsant.

1612. — 1. **P. cylindrica**, L. — Dans les bois, en battant les arbustes. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1613. — 2. **P. nigricornis**, Fab. — Un exemplaire pris à Châtel-Censoir par M. Cotteau.

1614. — 3. **P. molybdæna**, Dalm. — Sur le Reseda luteola. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

1615. — 4. **P. virescens**, Fab. — En fauchant sur la vipérine. Juin, juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Pont-sur-Yonne! Avallon (Nicolas); Villemanoche (Tavoillot). AR. Val-de-Mercy (Populus.) C.

G. AGAPANTHIA, Serville.

1616. — 1. **A. micans**, Panz. — **A. violacea**, Frœhl. — Sur les tiges fleuries de la vipérine. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1617. — 2. **A. lineatocollis**, Donov. — **A. cardui**, Fab. — Sur les tiges du Carduus nutans. Août. Arcy-sur-Cure (Nicolas); Sens! R.

1618. — 3. **A. angusticollis**, Gyll. — Sur les chardons. Juillet et août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Auxerre (Nicolas); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1619. — 4. **A. cardui**, L. — **A. suturalis**, Fab. — Sur les chardons. Juillet et août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vin. (Populus). AR.

LEPTURIDES.

G. RHAMNUSIUM, Latreille.

1620. — 1. **R. bicolor**, Schrk. — **R. salicis**, Fab. — Sur le peuplier, le saule et le tilleul. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! R.

G. STENOCORUS, Geoffroy.

Syn. RHAGIUM, Fabricius.

1621. — 1. **S. mordax**, Fab. — Sur le charme et le chêne. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Pont-sur-Yonne! Arces! Avallon, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1622. — 2. **S. inquisitor**, L. — Sur le chêne et le châtaignier. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie). AR.

1623. — 3. **S. bifasciatus**, Fab. — Dans les souches des sapins et des châtaigniers. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AR.

Digitized by Google

G. TOXOTUS, Serville.

1624. — 1. **T. meridianus**, L. — Sur les feuilles de l'églantier et des Ombellifères. Mai et juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Nicolas); Villemanoche (Tavoillot). AR.

1625. — 2. **T. quercus**, Gœze. — **T. dispar**, Panz. — Un seul individu femelle trouvé à Saint-Sauveur par Rob.-Desvoidy.

G. ACMÆOPS, Leconte.

1626. — 1. **A. collaris**, L. — Sur les fleurs du Plantago lanceolata. Juin, juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Toucy ! C.

G. JUDOLIA, Mulsant.

1627. — 1. **J. cerambyciformis**, Shrank. — **J. 8-maculata**, Fab. — Sur les fleurs des Ombellifères. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Avallon (Nicolas). R.

G. LEPTURA, Linné.

1628. — 1. **L. virens**, L. — Sur les fleurs de l'églantier. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Chastellux (Nicolas). RR.

1629. — 2. **L. testacea**, L. — **L. rubra**, L. — Sur les fleurs de l'églantier. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1630. — 3. **L. scutellata**, Fab. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

1631. — 4. **L. hastata**, Fab. — Un exemplaire trouvé à Châtel-Censoir par M. Cotteau.

1632. — 5. **L. fulva**, de Geer. — **L. tomentosa**, Fab. — Sur les fleurs de l'églantier et des Ombellifères. Tout l'été. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Toucy (Populus). C.

1633. — 6. **L. livida**, Fab. — Sur les fleurs des Ombellifères. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet); Sens ! AC.

G. ANOPLODERA, Mulsant.

1634. — 1. **A. rufipes**, Schal. — Sur les fleurs d'aubépine. Au printemps. Auxerre (Nicolas). R.

1635. — 2. **A. sexguttata**, Fab. — Sur les fleurs. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

G. STRANGALIA, Serville.

1636. — 1. **S. aurulenta**, Fab. — Sur les troncs des vieux chênes, des vieux charmes et dans l'aulne. Août et septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet); Auxerre (Nicolas). AR.

1637. — 2. **S. 4-fasciata**, L. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Auxerre (Nicolas). R.

1638. — 3. **S. maculata**, Poda. — **S. armata**, Herbst. — Sur les fleurs

Digitized by Google

des Ombellifères, avec ses diverses variétés. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Toucy (Populus). C.

1639. — 4. **S. revestita**, L. — **S. villica**, Fab. — Sur l'orme et les fleurs de l'églantier. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1640. — 5. **S. atra**, Laich. — Sur les fleurs des ronces. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1641. — 6. **S. livida**, Fab. — Sur les fleurs des Ombellifères. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Joigny (Grenet); Sens ! AC.

G. GRAMMOPTERA, Serville.

1642. — 1. **G. lævis**, Fab. — Sur les fleurs de ronce et d'aubépine. Mai à juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

1643. — 2. **G. ruficornis**, Fab. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Leugny ! Sens ! AC.

1644. — 3. **G. præusta**, Fab. — Un exemplaire trouvé à Saint-Sauveur par Rob.-Desvoidy.

PHYTOPHAGES

SAGRIDES.

G. ORSODACNA, Latreille.

1645. — 1. **O. cerasi**, Fab. — En battant les cerisiers et l'aubépine en fleurs, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! AR.

1646. — 2. **O. humeralis**, Latr. — Cette espèce a été prise, mais très rarement avec la précédente. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy).

DONACIDES.

G. DONACIA, Fabricius.

1647. — 1. **D. crassipes**, Fab. — Dans les marais, sur les feuilles des nénuphars. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! R.

1648. — 2. **D. dentata**, Hoppe. — Sur différentes plantes aquatiques dans les marais. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! AC.

1649. — 3. **D. bidens**, Oliv. — Sur les feuilles des Potamogeton. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! AR.

1650. — 4. **D. dentipes**, Fab. — Sur les plantes littorales des rivières et des étangs. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! CC.

1651. — 5. **D. lemnæ**, Fab. — Sur les Carex et autres plantes aquatiques dans les marais. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus). C.

1652. — 6. **D. sagittariæ**, Fab. — Sur les roseaux dans les marais. Mai à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! AC.

Digitized by Google

1653. — 7. **D. obscura**, Gyll. — Sur les plantes aquatiques. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

1654. — 8. **D. impressa**, Payk. — Sur les roseaux et autres plantes dans les marais. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). C.

1655. — 9. **D. reticulata**, Gyll. — Sur les roseaux dans les marais. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

1656. — 10. **D. menyanthidis**, Fab. — Sur les roseaux au bord d'un étang. Mai. Pont-sur-Yonne ! R.

1657. — 11. **D. semicuprea**, Panz. — En fauchant sur les roseaux dans les marais. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; RR. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Pont-sur-Yonne ! C.

1658. — 12. **D. typhæ**, Brahm. — On prend cette espèce avec **D. linearis**. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

1659. — 13. **D. linearis**, Hoppe. — Sur les prêles dans les marais. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens (Deschamps) ; Escolives (Populus). CC.

1660. — 14. **D. hydrocharidis**, Fab. — Sur les roseaux au bord des étangs. Mai à juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Pont-sur-Yonne ! AR.

1661. — 15. **D. sericea**, L. — Sur les prêles, les joncs, les carex, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! CC.

1662. — 16. **D. discolor**, Panz. — Sur le Caltha palustris, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). CC. Merry-sur-Yonne (Populus). RR.

1663. — 17. **D. affinis**, Kunze. — Sur les roseaux au bord des marais. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! C.

CRIOCÉRIDES.

G. ZEUGOPHORA, Kunze.

1664. — 1. **Z. subspinosa**, Fab. — En battant les feuilles des bouleaux et des noisetiers. Mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

G. LEMA, Fabricius.

1665. — 1. **L. cyanella**, L. — En fauchant sur les graminées et différentes plantes. Toute l'année. Partout. CC.

1666. — 2. **L. melanopa**, L. — En fauchant sur les céréales, dont les feuilles sont dévorées par la larve. Avril à octobre. Partout. CC.

G. CRIOCERIS, Geoffroy.

1667. — **C. lilii**, Scop. — **C. merdigera**, Fab. — Dans les jardins, sur les lis et la fritillaire. Presque toute l'année. Partout. CC.

1668. — 2. **C. brunnea**, Fab. — Dans les bois, exclusivement sur le muguet (Convallaria maïalis) et les Polygonatum. Avril et mai. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AR.

Digitized by Google

1669. — 3. **C. 12-punctata**, L. — Dans les jardins, sur l'asperge montée à graines. Juin et juillet. Partout. CC.

1670. — 4. **C. asparagi**, L. — Cette espèce vit exclusivement sur l'asperge. Mai à août. Partout. CC.

CLYTHRIDES

G. CLYTHRA, Laicharting.

Sous-genre LABIDOSTOMIS, Lacordaire.

1671. — 1. **C. tridentata**, L. — Sur le chêne, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1672. — 2. **C. lucida**, Germ. — En battant les taillis dans les bois. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus) .R.

1673. — 3. **C. longimana**, L. — Sur diverses espèces de saule et en fauchant dans les prés au bord de l'Yonne. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus); Pont-sur-Yonne! Villemanoche (Tavoillot). AC.

Sous-genre CLYTHRA, Lacordaire.

1674. — 4. **C. 4-punctata**, L. — En battant les chênes et les noisetiers. Mai à juilllet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AR.

1675. — 5. **C. læviuscula**, Ratz. — Sur le chêne, l'aubépine, les saules et en fauchant sur les plantes. Presque toute l'année. Partout. CC.

Sous-genre GYNANDROPHTHALMA, Lacordaire.

1676. — 6. **C. cyanea**, Fab. — Sur les jeunes tiges du tremble et du saule marceau. Mai, juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Escamps, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1677. — 7. **C. affinis**, Illig. — On prend cette espèce avec la précédente. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1678. — 8. **C. aurita**, L. — Sur le noisetier, au printemps. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

Sous-genre CHEILOTOMA, Redtenbacher.

1679. — 9. **C. bucephala**, Fab. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes. Mai à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

Sous-genre COPTOCEPHALA, Redtenbacher.

1680. — 10. **C. scopolina**, Fab. — En fauchant sur les plantes basses. Août. Val-de-Mercy (Populus). RR.

1681. — 11. **C. tetradyma**, Küst. — Avec le précédent. Juin, juillet. Vincelles, Val-de-Mercy (Populus). RR.

Digitized by Google

EUMOLPIDES

G. PACHNEPHORUS, Redtenbacher.

1682. — 1. **P. arenarius**, Fab. — **P. pilosus**, Rossi. On le trouve à terre dès le mois d'avril. Rob.-Desvoidy pense qu'il vit sur le lierre terrestre. (Glechoma hederacea). Saint-Sauveur. R.

G. ADOXUS, Kirby.

Syn. EUMOLPUS, Redtenbacher.

1683. — 1. **A. vitis**, Fab. — **Eumolpus vitis**, Fab. — La larve de cette espèce vit sur la vigne et cause souvent, ainsi que l'insecte parfait, de grands dommages. Juin. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). CC. Rob.-Desvoidy dit ne l'avoir jamais rencontrée sur la vigne dans le canton de Saint-Sauveur.

G. CHRYSOCHUS, Redtenbacher.

1684. — 1. **C. pretiosus**, Fab. — Cette espèce vit sur le dompte-venin (Asclepias vincetoxicum). Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

CRYPTOCÉPHALIDES

G. CRYPTOCEPHALUS, Geoffroy.

1685. — 1. **C. coryli**, L. — Sur les noisetiers. Août. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Toucy ! R.

1686. — 2. **C. cordiger**, L. — En battant les arbustes dans les taillis. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1687. — 3. **C. imperialis**, Fab. — En battant les arbustes dans les bois. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau) ; Val-de-Mercy (Populus). AC.

1688. — 4. **C. bipunctatus**, L. — En battant les noisetiers et autres arbustes dans les bois. Juin à septembre. Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1689. — 5. **C. lobatus**, Fab. — En battant les taillis de chênes. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1690. — 6. **C. aureolus**, Suff. — En fauchant sur les luzernes et sur les plantes dans les prés. Mai à septembre. Partout. CC.

1691. — 7. **C. hypochæridis**, L. — En fauchant sur les plantes basses. Mai à août. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Escamps (Populus). AC.

1692. — 8. **C. violaceus**, Fab. — Sur les noisetiers et les saules, dans les bois et les endroits humides. Juin et juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1693. — 9. **C. marginellus**, Oliv. — En battant les arbustes. Juin à août. Sens (Deschamps) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

Digitized by Google

1694. — 10. **C. nitens**, L. — En battant les arbustes dans les bois. Juin, juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1695. — 11. **C. janthinus**, Germ. — En fauchant sur les plantes. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1696. — 12. **C. flavipes**, Fab. — En battant les saules et en fauchant sur les plantes basses. Juin à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1697. — 13. **C. Hubneri**, Fab. — Sur les aulnes et les noisetiers. Août. Toucy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1698. — 14. **C. geminus**, Gyll. — En battant les saules et autres arbustes. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1699. — 15. **C. labiatus**, L. — En battant les arbres dans les taillis. Juin à septembre. Val-de-Mercy, Vincelles, Charentenay, Escamps (Populus). C.

1700. — 16. **C. moræi**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les champs. Juin à septembre. Partout. CC.

1701. — 17. **C. 6-pustulatus**, Rossi. — Un exemplaire pris à Villemanoche par M. Tavoillot.

1702. — 18. **C. vittatus**, Fab. — En fauchant sur les plantes. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1703. — 19. **C. bilineatus**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les prairies. Juin. Escolives (Populus). R.

1704. — 20. **C. pygmæus**, Fab. — En fauchant et en battant les arbustes. Juin. Sens (Deschamps) ; Vincelles, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1705. — 21. **C. minutus**, Fab. — En fauchant et en battant les arbustes dans les haies. Juin, juillet. Pont-sur-Yonne ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

1706. — 22. **C. gracilis**. Fab. — Sur les jeunes saules. Juin. Tonnerre (Dillon) ; Villemanoche (Tavoillot). R.

G. PACHYBRACHYS, Suffrian.

1707. — 1. **P. hieroglyphicus**, Laich. — En fauchant dans les prés au bord de l'Yonne. Juin, juillet. Pont-sur-Yonne ! AR.

1708. — 2. **P. histrio**, Oliv. — Sur les arbustes dans les bois. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

CHRYSOMÉLIDES.

G. COLASPIDEMA, Laporte.

1709. — 1. **C. atrum**, Oliv. — Robineau-Desvoidy affirme avoir capturé deux individus de cette espèce dans le canton de Saint-Sauveur.

G. GASTROPHYSA, Redtenbacher.

1710. — 1. **G. polygoni**, L. — Sur la traînasse (Polygonum aviculare) et sur les fleurs dans les champs. Avril à septembre. Partout. C.

1711. — 2. **G. raphani**, Fab. — En fauchant dans les prés. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie). R.

Digitized by Google

G. TIMARCHA, Latreille.

1712. — 1. **T. tenebricosa**, Fab. — Sur les Rubiacées et les autres herbes dans les bois et les endroits humides. Toute l'année. Partout. CC.

1713. — 2. **T. coriaria**, Fab. — Sur les chemins et les herbes. Sa larve abonde parfois sur les Galium aparine et cruciatum. Toute l'année. Partout. CC.

G. CHRYSOMELA, Linné.

1714. — 1. **C. hæmoptera**, L. — Sur les linaires, sous les mousses et en fauchant sur les plantes basses. Mars à octobre. Partout. CC.

1715. — 2. **C. molluginis**, Suff. — En fauchant sur les plantes basses dans les bois. Août. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1716. — 3. **C. staphylea**, L. — En fauchant sur les plantes basses. Sa larve vit sur le Leucanthemum vulgare. Juin à novembre. Partout. C.

1717. — 4. **C. sanguinolenta**, L. — Sur les chemins et les plantes basses. Sa larve vit sur les linaires. Presque toute l'année. Partout. CC.

1718. — 5. **C. depressa**, Fairm. — Dans les bois, sur les linaires et en fauchant sur les plantes basses. Août. Gy-l'Évêque (Populus). AR.

1719. — 6. **C. marginata**, L. — Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). R.

1720. — 7. **C. duplicata**, Zenk. — En fauchant dans les prés. Septembre. Escolives (Populus). R.

1721. — 8. **C. fucata**, Fab. — En fauchant sur les herbes. Sa larve vit sur les millepertuis. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens ! Escolives (Populus). AC.

1722. — 9. **C. geminata**, Panz. — En fauchant sur les plantes basses. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1723. — 10. **C. cerealis**, L. — Sur les Graminées dans les champs élevés, secs et calcaires. Sa larve vit sur les feuilles et les tiges du blé, du seigle et de l'orge. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Tonnerre (Dillon). CC. Sens ! Val-de-Mercy (Populus). AR.

1724. — 11. **C. varians**, Fab. — Sur les fleurs des millepertuis. Août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). C. ; Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1725. — 12. **C. fastuosa**, L. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et les champs. Sa larve vit sur les Stachys et les Galeopsis. Avril à octobre. Partout. CC.

1726. — 13. **C. menthastri**, Suff. — Dans les prés, sur la Mentha rotundifolia, et quelquefois, mais bien rarement, sur la Salvia pratensis. Mai à octobre. Partout. C.

1727. — 14. **C. polita**, L. — Sur les peupliers et les saules ; l'hiver, au pied des arbres. Presque toute l'année. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens ! Escolives, Coulanges-la-Vin. (Populus). AC.

Nous ajouterons, sous toutes réserves, les espèces suivantes que Robineau-Desvoidy assure avoir trouvées dans le canton de Saint-Sauveur, mais que nous n'avons pas vues :

C. carnifex, Fab. — Endroits secs et sablonneux.

C. subcincta, Dej. — Sur les linaires.

Digitized by Google

C. limbata, Fab. — R.

C. centaureæ, Fab. — Dans les prés, sur la Centaurea cyanea. AR.

C. menthæ, Schrank. — Sur les Menthes. R.

C. cuperina, Duft. — **C. salviæ**, Dej. — En été, sur la Salvia pratensis. RR.

G. GONIOCTENA, Redtenbacher.

Syn. PHYTODECTA, Kirby.

1728. — 1. **G. viminalis**, L. — Sur le tremble et les diverses espèces de saules. Juin. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AC.

1729. — 2. **G. litura**. Fab. — Sur le genêt à balais et en fauchant sur les herbes dans les bois. Mai à août. Partout. CC.

G. PHRATORA, Redtenbacher.

Syn. PHYLLODECTA, Kirby.

1730. — 1. **P. vulgatissima**, L. — **P. betulæ**, L. — En battant les saules et les bouleaux. Avril à novembre. Partout. CC.

1731. — 2. **P. vitellinæ**. L. — Sur les saules et les bouleaux. Mai à octobre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1732. — 3. **P. laticollis**, Suff. — On prend cette espèce avec les précédentes. Sens ! R.

G. HYDROTHASSA, Thomson.

1733. — 1. **H. aucta**, Fab. — Sur le cresson des fontaines et en fauchant sur les herbes au bord des fossés. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Escolives (Populus). AR.

G. PRASOCURIS, Latreille.

Syn. HELODES, Paykull.

1734. — 1. **P. phellandrii**, L. — En fauchant sur la Phellandrie et autres herbes aquatiques. Sa larve vit dans la racine de ces plantes. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Escolives (Populus). C.

1735. — 2. **P. beccabungæ**, Illig. — Sur la Veronica beccabunga et autres plantes, dans les marais. Avril à septembre. Saint-Sauveur (Robineau-Desvoidy) ; Sens ! Escolives (Populus). AR.

G. PHÆDON, Latreille.

1736. — 1. **P. cochleariæ**, Fab. — Sur le bouleau, les saules et divers végétaux aquatiques, tels que le cresson, le beccabunga, etc. Presque toute l'année. Partout. C.

1737. — 2. **P. pyritosus**, Oliv. — En fauchant sur les herbes au bord des fossés. Juin à août. Escolives, Avallon (Populus). AC.

G. PLAGIODERA, Redtenbacher.

1738. — 1. **P. armoraciæ**, Fab. — Sur le cresson et sur les saules dans les endroits humides. Presque toute l'année. Partout. CC.

Digitized by Google

G. LINA, Redtenbacher.

Syn. MELASOMA, Stephens.

1739. — 1. **L. æsnea**, L. — Sur le bouleau et les saules. Mai à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! AC.

1740. — 2. **L. populi**, L. — Sur les feuilles de peuplier et de tremble. Presque toute l'année. Partout. C.

1741. — 3. **L. tremulæ**, Fab. — Sur le peuplier et le tremble. Mai à septembre. Partout. C.

GALÉRUCIDES.

G. ADIMONIA, Laicharting.

1742. — 1. **A. tanaceti**, L. — Sur les Tanacetum vulgare, Centaurea jacea et dans les herbes. Juin et juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1743. — 2. **A. rustica**, Schall. — Sur Hieracium pilosella et autres plantes dans les endroits secs et humides. Juin à octobre. Partout. C.

1744. — 3. **A. sanguinea**, Fab. — Dans les haies, en battant les aubépines en fleur. Mai à juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! AR.

1745. — 4. **A. capreæ**, L. — Sur les aulnes et les diverses espèces de saules. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Escolives, Avallon (Populus). C.

G. GALERUCA, Geoffroy.

1746. — 1. **G. viburni**, Payk. — Dans les bois, sur le Viburnum lantana. Mai à octobre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Vincelles, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1747. — 2. **G. cratægi**, Forst. — **G. xanthomelæna**, Schrank. — Sur les ormes; sa larve cause, certaines années, de grands dégâts à ces arbres en dévorant leurs feuilles. Juillet, août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). AR. Sens! CC.

1748. — 3. **G. nymphææ**, L. — Sur les feuilles des nénuphars, dans les marais. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). CC. Sens! AR.

1749. — 4. **G. lineola**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans les marais et dans les prés au bord de l'Yonne. Mai à juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). CC. Sens! AR.

1750. — 5. **G. calmariensis**, L. — Dans les prés, en fauchant sur la Salicaire et autres plantes aquatiques. Juillet à septembre. Partout. CC.

1751. — 6. **G. tenella**, L. — Sur la Salicaire et autres plantes littorales. Juillet à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy). C. Villiers-Saint-Benoit, en fauchant dans les clairières humides des bois des Grands-Usages! CC.

G. MALACOSOMA, Chevrolat.

1752. — 1. **M. lusitanicum**, L. — Sur les feuilles et les hampes flétries du Narcissus pseudo-narcissus et du Phalangium liliago. Juin et juillet. Saint-

Digitized by Google

Sauveur (Rob.-Desvoidy); Escolives, Val-de-Mercy, Saint-Cyr-les-Colons (Populus). C.

G. AGELASTICA, Redtenbacher.

1753. — 1. **A. alni**, L. — Sur les feuilles de l'aulne dans les prés. Presque toute l'année. Partout. CC.

1754. — 2. **A. halensis**, L. — Sur le bouleau, les saules et les herbes aquatiques. Juin à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Escolives, Val-de-Mercy (Populus); Guillon ! AC.

G. PHYLLOBROTICA, Redtenbacher.

1755. — 1. **P. 4-maculata**, L. — Cette espèce n'a été trouvée qu'une seule fois, au mois de mai, sur la lisière d'un bois. St-Sauveur (Rob.-Desvoidy). RR.

G. LUPERUS, Geoffroy.

1756. — 1. **L. circumfusus**, Marsh. — En fauchant sur les plantes en fleurs à la lisière des bois. Juillet. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1757. — 2. **L. betulinus**, Fourc. — **L. rufipes**, Gyll. Scop. — En battant les saules, les aulnes et les peupliers dans les prés. Mai à juillet. Sens ! Toucy ! Escolives, Val-de-Mercy (Populus). C.

1758. — 3. **L. flavipes**, L. — En battant les arbres et les arbustes dans les haies. Cette espèce est nuisible aux arbres fruitiers, surtout aux poiriers. Mai à août. Partout. CC.

ALTICIDES.

G. CREPIDODERA, Chevrolat.

1759. — 1. **C. ventralis**, Illig. — En fauchant sur les plantes dans les bois et les prés. Mai à octobre. Partout. CC.

1760. — 2. **C. salicariæ**, Payk. — En fauchant au bord des fossés, sur la Salicaire et autres plantes. Mai à septembre. Escolives ! CC. Chichée (Populus); Sens ! R.

1761. — 3. **C. transversa**, Marsh. — Dans les prairies, sur divers chardons. Mai à octobre. Partout. CC.

1762. — 4. **C. helxines**, L. — Sur les diverses espèces de saules, les osiers et les peupliers. Toute l'année. Partout. CC.

1763. — 5. **C. aurata**, Marsh. — Sur le peuplier. Toute l'année. Partout. CC.

1764. — 6. **C. chloris**, Foud. — Sur les saules. Toute l'année. Partout. CC.

1765. — 7. **C. smaragdina**, Foud. — Sur le tremble. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

1766. — 8. **C. Modeeri**, L. — En fauchant sur les prêles dans les prés. Juin. Sens ! RR.

Digitized by Google

G. EPITHRIX, Foudras.

1767. — 1. **E. pubescens**, Hoffm. — En battant les aulnes. Mai à juillet. Sens! (Deschamps). R.

1768. — 2. **E. atropæ**, Foud. — Sur l'Atropa belladona. Août. Tonnerre (Dillon). C.

G. HERMŒOPHAGA, Foudras.

1769. — 1. **H. cicatrix**, Illig. — Dans les champs, en fauchant sur la mercuriale. Septembre. Sens! Villemanoche (Tavoillot); Coulanges-la-Vineuse, Auxerre (Populus). AR.

G. ALTICA, Geoffroy.

Syn. GRAPTODERA, Chevrolat.

1770. — 1. **A. erucæ**, Oliv. — Dans les bois, sur les jeunes pousses de chêne. Juin, juillet. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Egriselles-le-Bocage! AR.

1771. — 2. **A. coryli**, All. — En battant les chênes et les noisetiers dans les bois. Juin à septembre. Mailly-la-Ville! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Sens (Deschamps). AC.

1772. — 3. **A. lythri**, Aubé. — Dans les prés sur la salicaire. Juin à septembre. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens! Escolives (Populus). AR.

1773. — 4. **A. oleracea**, L. — En fauchant sur un grand nombre de plantes, bois et marais. Presque toute l'année. Partout. CC.

1774. — 5. **A. pusilla**, Duft. — En fauchant sur les herbes dans les bois. Juillet à septembre. Mailly-la-Ville! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1775. — 6. **A. helianthemi**, All. — En fauchant au bord d'un fossé. Fontaine-la-Gaillarde! RR.

G. APHTONA, Chevrolat.

1776. — 1. **A. lutescens**, Gyll. — Dans les bois et les prés, en fauchant sur les plantes. Juin à septembre. Partout. C.

1777. — 2. **A. cœrulea**, Hoffm. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens! Escolives, Val-de-Mercy (Populus). C.

1778. — 3. **A. herbigrada**, Curt. — En fauchant sur les fleurs dans les bois secs des endroits élevés. Juin à septembre. Coulanges-la-Vineuse! Val-de-Mercy (Populus). CC.

1779. — 4. **A. Euphorbiæ**, Schrk. — **A. venustula**, Kutsch. — En fauchant sur les euphorbes. Août. Sens! RR.

1780. — 5. **A. atrocœrulea**, Steph. — En fauchant sur les plantes dans les bois et les prés. Mai à septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1781. — 6. **A. hilaris**, Steph. — En fauchant dans les bois. Août. Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Guillon! R.

Digitized by Google

G. SPHÆRODERMA, Stephens.

1782. — 1. **S. cardui**, Gyll. — En fauchant sur les chardons. Juin à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villemanoche (Tavoillot). AC.

1783. — 2. **S. testacea**, Fab. — Sur les chardons et les centaurées. Mai à septembre. Partout. CC.

G. PHYLLOTRETA, Foudras.

1784. — 1. **P. antennata**, Hoffm. — Sur les diverses espèces de réséda. Mai. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy (Populus). AC.

1785. — 2. **P. atra**, Hoffm. — En fauchant sur les Crucifères et autres plantes. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1786. — 3. **P. pœciloceras**, Com. — Sur les Crucifères et la capucine. Avril à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Vincelles (Populus); Guillon ! C.

1787. — 4. **P. punctulata**, Marsh. — Sur les Crucifères et la capucine. Juin à octobre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). AC.

1788. — 5. **P. diademata**, Foud. — En fauchant sur les plantes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! RR.

1789. — 6. **P. nigripes**, Panz. — En fauchant sur les Crucifères et sur la capucine dans les jardins. Avril à octobre. Partout. CC.

1790. — 7. **P. procera**, Redt. — Sur le Reseda luteola et sur un groseiller dans un jardin. Mai à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Vincelles (Populus). AC.

1791. — 8. **P. melæna**, Illig. — Sur les Crucifères et la capucine. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1792. — 9. **P. ochripes**, Curt. — **P. excisa**, Redt. — En fauchant sur les herbes dans les prés. Mai à août. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

1793. — 10. **P. nemorum**, L. — En fauchant sur les Crucifères et en battant les arbustes. Juin à octobre. Partout. C.

1794. — 11. **P. vittula**, Redt. — En fauchant sur les Crucifères, en battant les arbustes et sur la capucine dans les jardins. Presque toute l'année. Partout. CC.

1795. — 12. **P. undulata**, Kutsch. — **P. flexuosa**, Panz. — En fauchant sur les Crucifères et en battant les arbustes dans les haies. Avril à septembre. Partout. CC.

1796. — 13. **P. brassicæ**, Fab. — En fauchant sur les herbes dans les prés. Mai à septembre. Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault (de la Brûlerie); Pont-sur-Yonne ! Pontigny ! AR.

G. PODAGRICA, Chevrolat.

1797. — 1. **P. fuscipes**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans les prés. Mai à août. Toucy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1798. — 2. **P. fuscicornis**, L. — En fauchant sur les mauves et les luzernes. Avril à septembre. Toucy ! Gisy-les-Nobles (Populus). C.

Digitized by Google

G. BATOPHILA, Foudras.

1799. — 1. **B. serata**, Marsh. — Dans les haies, en battant les ronces et sur les fleurs de réséda. Juin à septembre. Sens ! Butteaux ! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Guillon ! C.

G. PLECTROSCELIS, Latreille.

1800. — 1. **P. dentipes**, Hoffm. — **P. concinna**, Marsh. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes et les sapins dans les prés et les bois. Presque toute l'année. Partout. CC.

1801. — 2. **P. tibialis**, Illig. — Un exemplaire pris en fauchant dans les prés. Juin. Sens ! RR.

1802. — 3. **P. chrysicollis**, Foud. — En fauchant dans les prairies et dans les bois sur les plantes basses. Juillet à septembre. Escolives, Val-de-Mercy, Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1803. — 4. **P. aridula**, Gyll. — En fauchant sur les plantes dans les prés humides. Mai à octobre. Partout. CC.

1804. — 5. **P. aridella**, Gyll. — En fauchant dans les prés et en battant les buissons. Mai à septembre. Sens ! Pontigny ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy, Avallon (Populus). AC.

G. BALANOMORPHA, Chevrolat.

1805. — 1. **B. rustica**, L. — Sous des écorces de platane. Novembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1806. — 2. **B. Matthewsi**, Curt. — En fauchant dans les prairies humides. Septembre. Escolives ! RR.

G. APTEROPEDA, Redtenbacher.

1807. — 1. **A. ciliata**, Oliv. — En fauchant dans les prés. Septembre. Guillon ! RR.

G. THYAMIS, Stephens.

Syn. LONGITARSUS, Latreille.

1808. — 1. **T. verbasci**, Panz. — Sur les Verbascum. Août et septembre. Pont-sur-Yonne ! R. Villiers-Saint-Benoit ! C.

1809. — 2. **T. nigra**, Hoffm. — En fauchant sur les fleurs à la lisière des bois. Juillet. Sens ! Val-de-Mercy ! AR.

1810. — 3. **T. melanocephala**, Gyll. — En fauchant sur les plantes et en battant les sapins, dans les prés et les bois. Juin à octobre. Partout. C.

1811. — 4. **T. pectoralis**, Foud. — En fauchant sur les plantes basses. Août. Butteaux ! RR.

1812. — 5. **T. holsatica**, L. — Sur les prêles dans les marais. Août. Escolives (Populus). R.

1813. — 6. **T. obliterata**, Rosenh. — En fauchant dans les prés et les bois. Juin à septembre. Sens ! Escolives, Val-de-Mercy (Populus). AC.

Digitized by Google

1814. — 7. **T. atricilla**, Gyll. — En fauchant sur les fleurs dans les prés. Juin à septembre. Sens! R. Escolives, Avallon (Populus). C.

1815. — 8. **T. brunnea**, Duft. — En fauchant sur les fleurs et les luzernes. Juillet à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1816. — 9. **T. membranacea**, Foud. — En fauchant sur les plantes dans les bois et les prés. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) C.

1817. — 10. **T. flavicornis**, Steph. — En fauchant dans les marais sur l'Eupatorium cannabinum. Juillet à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives ! C.

1818. — 11. **T. lævis**, Duft. — En fauchant sur les plantes basses. Août. Sens ! AR.

1819. — 12. **T. 4-pustulata**, Fab. — Dans les prés humides, sur le Cynoglossum officinale. Juin. Escolives (Populus). R.

1820. — 13, **T. femoralis**, Marsh. — En fauchant sur l'Echium vulgare et autres plantes. Juillet à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! C.

1821. — 14. **T. rufula**, Foud. — Dans les bois secs et élevés. Septembre. Coulanges-la-Vineuse, bois de Maupertuis (Populus). R.

1822. — 15. **T. pusilla**, Gyll. — En fauchant dans les bois et les prairies. Juin à octobre. Partout. C.

1823. — 16. **T. anchusæ**, Payk. — Dans les prés sur le Symphytum officinale. Juin. Pont-sur-Yonne ! RR.

1824. — 17. **T. dorsalis**, Fab. — En fauchant dans les prés humides. Juillet. Pont-sur-Yonne ! Sens ! R.

1825. — 18. **T. castanea**, Duft. — En fauchant dans les prés humides. Juin à octobre. Sens ! Escolives, Arcy-sur-Cure, Charentenay (Populus). C.

1826. — 19. **T. lurida**, Scop. — Dans les prés humides, en fauchant sur les Borraginées. Juin à octobre. Sens ! Escolives ! Guillon ! La Pierre-qui-Vire (Populus). C.

1827. — 20. **T. picipes**, Steph. — En fauchant dans les prés. Juillet. Sens ! Pont-sur-Yonne ! R.

1828. — 21. **T. lycopi**, Foud. — Dans les prés, au bord de la rivière. Août. Pont-sur-Yonne ! RR.

1829. — 22. **T. nasturtii**, Fab. — En fauchant dans les prés humides. Septembre. Escolives, Val-de-Mercy (Populus). R.

1830. — 23. **T. suturalis**, Marsh. — En fauchant dans les prés. Juin à septembre. Escolives, Charentenay (Populus). R.

1831. — 24. **T. lateralis**, Illig. — En fauchant dans les prés au bord des fossés. Septembre. Sens (de la Brûlerie) ; Escolives ! R.

1832. — 25. **T. tabida**, Illig. — Dans les champs, sur le Senecio jacobea. Juin à septembre. Sens ! AC.

1833. — 26. **T. pellucida**. Foud. — Dans les champs et les prés, en fauchant sur les luzernes et diverses fleurs. Mai à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! Arcy-sur-Cure ! Villiers-Saint-Benoit ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). C.

Digitized by Google

1834. — 27. **T. ochroleuca**, Marsh. — En fauchant dans les prés humides. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives (Populus) ; Villiers-Saint-Benoit ! C.

1835. — 28. **T. curta**, All. — En fauchant dans les prés. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Escolives (Populus). R.

1836. — 29. **T. abdominalis**, All. — En fauchant dans les prés humides. Mai à octobre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Escolives ! Arcy-sur-Cure, Val-de-Mercy (Populus). C.

1837. — 30. **T. parvula**, Payk. — En fauchant dans les prés. Sens ! R.

G. DIBOLIA, Latreille.

1838. — 1. **D. cryptocephala**, Hoffm. — En fauchant sur les fleurs dans les bois. Juillet. Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1839. — 2. **D. timida**, Illig. — En fauchant sur la lisière d'un bois. Août. Sens (Deschamps). RR.

1840. — 3. **D. occultans**, Hoffm. — En fauchant sur les fleurs dans les prés et les bois. Juin. Vincelles (Populus) ; Villiers-Saint-Benoit ! AR.

G. PSYLLIODES, Latreille.

1841. — 1. **P. chrysocephala**, L. — Sur le maïs, les choux et en fauchant dans les prés. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! Guillon ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Villiers-Saint-Benoit ! Pontigny ! C.

1842. — 2. **P. napi**, Hoffm. — En fauchant dans les prairies marécageuses et dans les bois. Septembre, octobre. Escolives ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1843. — 3. **P. herbacea**, Foud. — En fauchant dans les prés humides. Juin. Escolives (Populus). R.

1844. — 4. **P. attenuata**, Hoffm. — En fauchant sur les plantes basses dans les bois et les prés. Mai à septembre. Sens ! Toucy ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). C.

1845. — 5. **P. affinis**, Payk. — En battant les arbustes dans une haie. Août. Butteaux ! R.

1846. — 6. **P. dulcamaræ**, Hoffm. — Sur le Solanum dulcamara. Septembre. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1847. — 7. **P. picina**, Marsh. — En fauchant sur les plantes dans les endroits humides. Août. St-Florentin (de la Brûlerie) ; Sens (Deschamps) ; R.

1848. — 8. **P. luteola**, Mull. — En battant les saules et les aulnes. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AR.

1849. — 9. **P. cucullata**, Illig. — En fauchant sur les plantes dans les endroits secs. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

HISPIDES

G. HISPA, Linné.

1850. — 1. **H. atra**, L. — En battant les arbustes, en fauchant sur les plantes, et dans la mousse au pied des arbres, dans les prés. Presque toute l'année. Partout. C.

Digitized by Google

CASSIDIDES

G. CASSIDA, Linné.

1851. — 1. **C. murræa**, L. — En fauchant dans les prés humides. Août. Escolives (Populus). RR.

1852. — 2. **C. vibex**, L. — **C. rubiginosa**, Illig. — **C. viridis**, Fab. — En fauchant sur les chardons. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Escolives, Val-de-Mercy (Populus). C.

1853. — 3. **C. liriophora**, Kirby. — **C. vibex**, Fab. — En fauchant sur les chardons et autres plantes dans les champs et les prés. Juin à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Escolives (Populus). C.

1854. — 4. **C. sanguinosa**, Suff. — En fauchant sur les plantes dans les prés. Juin. Sens ! RR.

1855. — 5. **C. deflorata**, Illig. — Villemanoche (Tavoillot). R.

1856. — 6. **C. chloris**, Suff. — En fauchant sur les plantes. Juin à octobre. Saint-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Escolives (Populus). C.

1857. — 7. **C. denticollis**, Suff. — En fauchant sur les plantes dans les endroits humides. Juillet à septembre. Thorigny ! Escolives, Val-de-Mercy (Populus). R.

1858. — 8. **C. oblonga**, Illig. — En fauchant sur les plantes dans les prés. Juin. Sens ! Guillon ! R.

1859. — 9. **C. nobilis**, L. — Sur les plantes dans les endroits humides. Mai à août. Sens ! Pontigny ! Villemanoche (Tavoillot); Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

1860. — 10. **C. margaritacea**, Schall. — Dans les bois, en battant les arbustes. Septembre. Coulanges-la-Vineuse ! R.

1861. — 11. **C. pusilla**. Waltl. — En fauchant sur les plantes dans les prés marécageux. Août. Escolives (Populus). RR.

1862. — 12. **C. nebulosa**, L. — En battant les arbustes. Septembre. Sens ! Cravant ! RR.

1863. — 13. **C. ferruginea**, Fab. — En fauchant sur les plantes dans les prés. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1864. — 14. **C. equestris**, Fab. — **C. viridis**, L. — En fauchant sur les aunées et la Mentha rotundifolia dans les marais. Mars à octobre. Partout. C.

1865. — 15. **C. hemisphærica**, Herbst. — En battant les aulnes dans les marais. Mai, juin. Sens ! (Deschamps); Coulanges-la-Vineuse (Populus). AR.

Digitized by Google

SÉCURIPALPES

COCCINELLIDES.

G. HIPPODAMIA, Chevrolat.

1866. — 1. **H. 13-punctata**, L. — En fauchant sur les plantes au bord de la rivière. Juin. Pont-sur-Yonne! RR.

G. ANISOSTICTA, Chevrolat.

1867. — 1. **A. 19-punctata**, L. — En fauchant sur les plantes aquatiques dans les prés marécageux. Mai à Septembre. Sens! Pont-sur-Yonne! Escolives (Populus); Montréal! AC.

G. ADONIA, Mulsant.

1868. — 1. **A. mutabilis**, Scrib. — Dans les terrains secs, en battant les arbustes, les chardons et diverses plantes. Mai à octobre. Partout. CC.

G. ADALIA, Mulsant.

1869. — 1. **A. bipunctata**, L. — On prend cette espèce, ainsi que ses nombreuses variétés, en fauchant sur les plantes et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. COCCINELLA, Linné.

1870. — 1. **C. 11-punctata**, L. — Dans les bois, en battant les arbres. Août. Sens! (Deschamps). R.

1871. — 2. **C. 5-punctata**, L. — Sur les chardons et en battant les arbustes. Mai à septembre. Sens! Villeneuve-sur-Yonne! Auxerre! AC.

1872. — 3. **C. 7-punctata**, L. — Sur les aulnes, les rosiers, les chardons, où cette espèce fait une guerre acharnée aux pucerons. Presque toute l'année. Partout. CC.

1873. — 4. **C. 14-pustulata**, L. — En battant les arbustes, les haies et en fauchant sur les luzernes dans les champs. Mai à octobre. Partout. CC.

1874. — 5. **C. variabilis**, Illig. — On trouve cette espèce, ainsi que ses nombreuses variétés, sur les plantes et les arbustes infestés de pucerons. Presque toute l'année. Partout. CC.

G. HARMONIA, Mulsant.

1875. — 1. **H. impustulata**, L. — En fauchant sur les plantes et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

1876. — 2. **H. marginepunctata**, Schaller. — Sur les sapins. Septembre. Val-de-Mercy (Populus). R.

G. SOSPITA, Mulsant.

1877. — 1. **S. tigrina**, L. — En battant les aulnes dans un pré. Juin. Sens! RR.

Digitized by Google

G. CALVIA, Mulsant.

1878. — 1. **C. 14-guttata**, L. — En battant les chênes, les sapins et les aulnes dans les bois et les prés. Mai à octobre. Partout. C.

1879. — 2. **C. 10-guttata**, L. — En battant les aulnes dans un pré. Juin. Sens ! RR.

1880. — 3. **C. bisseptemguttata**, Schall. — En battant les aulnes dans les endroits humides. Juillet à septembre. Sens ! Avallon ! Val-de-Mercy (Populus). AR.

G. HALYZIA, Mulsant.

1881. — 1. **H. 16-guttata**, L. — En battant le saule marceau. Septembre. Auxerre ! RR.

G. VIBIDIA, Mulsant.

1882. — 1. **V. 12-guttata**, Poda. — En battant les aulnes et en fauchant sur les plantes. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse, Val-de-Mercy (Populus). AC.

G. PROPYLEA, Mulsant.

1883. — 1. **P. 14-punctata**, L. — En battant les arbustes, les haies et en fauchant sur les plantes dans les champs et les prés. Avril à octobre. Partout. CC.

G. THEA, Mulsant.

1884. — 1. **T. 22-punctata**, L. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes dans les bois et les prés. Avril à octobre. Partout. CC.

G. MICRASPIS, Chevrolat.

1885. — 1. **M. 12-punctata**, L. — En fauchant sur les plantes basses dans les bois et les prés. Mai à octobre. Partout. CC.

G. CHILOCORUS, Leach.

1886. — 1. **C. renipustulatus**, Scriba. — En battant les aulnes dans les prés humides. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.

1887. — 2. **C. bipustulatus**, L. — En battant les arbustes. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

G. EXOCHOMUS, Redtenbacher.

1888. — 1. **E. auritus**, Scriba. — En battant les arbustes dans un bois. Août. Val-de-Mercy (Populus). RR.

1889. — 2. **E. 4-pustulatus**, L. — En battant les arbustes et principalement les sapins et les genévriers. Mai à septembre. Partout. C.

G. HYPERASPIS, Chevrolat.

1890. — 1. **H. campestris**, Herbst. — En battant les buissons dans les endroits secs. Juin. Sens ! R.

Digitized by Google

1891. — 2. **H. reppensis**, Herbst. — Dans les mêmes conditions que le précédent. Juin. Châtel-Censoir (Cotteau); Sens ! R.

SCYMNIDES.

G. EPILACHNA, Chevrolat.

1892. — 1. **E. argus**, Geoff. — Dans les haies, en battant la bryone (Bryonia dioica). Juin à septembre. Sens ! Toucy ! Coulanges-la-Vin. (Populus). AR.

G. LASIA, Mulsant.

1893. — 1. **L. globosa**, Schneid. — On la prend, avec ses nombreuses variétés, en battant les buissons et en fauchant sur les plantes. Avril à octobre. Partout. CC.

G. PLATYNAPSIS, Redtenbacher.

1894. — 1. **P. villosa**, Fourc — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes basses ; dans la mousse au pied des peupliers dans les prés. Avril à octobre. Partout. C.

G. SCYMNUS, Kugelann.

1895. — 1. **S. pygmæus**, Fourc. — En fauchant sur les plantes et en battant les buissons. Mai à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Butteaux ! Coulanges-la-Vineuse, La Pierre-Qui-Vire (Populus). AC.

1896. — 2. **S. marginalis**, Rossi. — En battant les arbustes. Septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse, Avallon (Populus). R.

1897. — 3. **S. apetzi**, Muls. — En battant les arbustes et sous les écorces des arbres. Juin à septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Les Sièges ! Coulanges-la-Vineuse ! Guillon ! AC.

1898. — 4. **S. frontalis**, Fab. — Dans les bois, en fauchant sur les herbes et les fleurs. Juillet à septembre. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus) ; Guillon ! AC.

1899. — 5. **S. 4-lunulatus**, Illig, Marsh. Juillet. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

1900. — 6. **S. fasciatus**, Fourc. — Dans les bois en fauchant sur les plantes basses. Mai à septembre. Sens ! Val-de-Mercy ! Vincelles (Populus). AC.

1901. — 7. **S. capitatus**, Fab. — En fauchant sur les plantes et en battant les buissons dans les haies. Juin à septembre. Sens ! Butteaux ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). AC.

1902. — 8. **S. hæmorrhoidalis**, Herbst. — Mêmes conditions que l'espèce précédente. Septembre. Pont-sur-Yonne ! Val-de-Mercy, Toucy (Populus). AR.

1903. — 9. **S. discoideus**, Illig. — En fauchant sur les plantes dans un pré. Septembre. Pont-sur-Yonne ! RR.

Digitized by Google

1904. — 10. **S. scutellaris**, Muls. — En battant les arbustes. Juillet. Sens ! RR.

1905. — 11. **S. minimus**, Payk. — En fauchant sur les plantes et en battant les buissons. Mai à septembre. Partout. C.

G. RHIZOBIUS, Stephens.

1906. — 1. **R. litura**, Fab. — En battant les arbustes et en fauchant sur les plantes ; dans la mousse au pied des arbres. Mai à octobre. Partout. CC.

G. COCCIDULA, Kugelann.

1907. — 1. **C. scutellata**, Herbst. — Sous les détritus, dans les endroits humides ; en fauchant sur les plantes et en battant les arbustes. Presque toute l'année. Partout. CC.

1908. — 2. **C. rufa**, Herbst. — Dans les mêmes conditions que l'espèce précédente. Mars à octobre. Partout. CC.

EROTYLIDES

Dans les catalogues récents, cette famille est placée après les Phalacrides.

G. TRIPLAX, Paykull.

1909. — 1. **T. russica**, L. — Pris en nombre dans un bolet et au pied des sapins. Septembre. Val-de-Mercy ! (Populus). CC.

G. TRITOMA, Fabricius.

1910. — 1. **T, bipustulata**, Fab. — Dans les bolets. Juin. Saint-Florentin (de la Brûlerie) ; Val-de-Mercy (Populus). AR.

G. ENGIS, Paykull.

Syn. DACNE, Latreille.

1911. — 1. **E. humeralis**, Fab. — Au pied d'un peuplier sur le bord du canal. Août. Cravant ! Au pied d'un arbre dans les prés. Septembre. Santigny ! R.

SUPPLÉMENT DE LA PREMIÈRE PARTIE

FÉRONIDES.

1912. — 1. **Feronia cærulescens**, L. — **F. versicolor**, Sturm. — On prend cette espèce dans les mêmes conditions que **F. cuprea**, avec laquelle elle est souvent confondue. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Thorigny ! Arces ! AR.

DYTISCIDES.

1913. — 2. **Acilius canaliculatus**, Nicolaï. — Deux exemplaires pris dans un trou d'eau saumâtre. Septembre. Bléneau (Designolle). R.

Digitized by Google

1914. — 3. **Agabus femoralis**, Payk. — Dans les étangs. Septembre. Bléneau (Designolle). AR.

1915. — 4. **Agabus chalconotus**, Panz. — Un exemplaire pris dans un trou d'eau saumâtre. Septembre. Bléneau (Designolle). RR.

1916. — 5. **Hydroporus tristis**, Payk. — Deux exemplaires pris dans une mare. Septembre. Bléneau (Designolle). R.

1917. — 6. **Hydroporus discretus**, Fairm. — Dans les eaux stagnantes. Septembre. Sens ! Avallon (Sédillot). R.

1918. — 7. **Brychius elevatus**, Panz. — Dans les eaux courantes. Joigny (Grandin). R.

GYRINIDES.

1919. — 8. **Orectochilus villosus**, Muller. — Dans le Serein à Chablis (Sédillot), et les ruisseaux des environs de Bléneau (Designolle). AC.

SPHÆRIDIDES.

1920. — 9. **Cercyon obsoletus**, Gyll. — Dans les bouses. Chablis (Sédillot). R.

ALÉOCHARIDES.

1921. — 10. **Leptusa analis**, Gyll. — Un exemplaire pris sous des fagots. Mars. Sens ! RR.

1922. — 11. **Homalota pygmæa**, Grav. — Sous les détritus dans un endroit marécageux. Juillet. Pont-sur-Yonne ! RR.

1923. — 12. **Homalota oblita**, Er. — En fauchant sur les herbes au bord de l'eau. Octobre. Mâlay-le-Vicomte ! R.

STÉNIDES.

1924. — 13. **Stenus canescens**, Rosenh. — En fauchant sur les roseaux au bord des fossés. Août. Escolives (Populus). RR.

1925. — 14. **Stenus Leprieuri**, Cussac. — Un exemplaire pris en octobre à Mâlay-le-Vicomte sur les plantes aquatiques avec **S. picipes**, Steph., qui est commun dans cette localité.

HISTÉRIDES.

1926. — 15. **Dendrophilus punctatus**, Herbst. — Un exemplaire pris au pied d'un arbre dans un marais. Sens ! RR.

NITIDULIDES.

1927. — 16. **Amphotis marginata**, Fab. — En battant les buissons. Juin, octobre. Mâlay-le-Vicomte ! Val-de-Mercy (Populus). R.

1928. — 17. **Meligethes Erichsoni**, Brisout. — En battant les buissons. Mai. Sens ! Coulanges-la-Vineuse (Populus). R.

1929. — 18. **Meligethes solidus**, Sturm. — Dans les bois, en fauchant. Coulanges-la-Vineuse (Populus). RR.

Digitized by Google

CUCUJIDES.

1930. — 19. **Brontes planatus**, L. — Sous des détritus végétaux. Mars. Sens ! R.

1931. — 20. **Silvanus similis**, Er. — Un exemplaire pris en battant les haies. Octobre. Mâlay-le-Vicomte ! RR.

CRYPTOPHAGIDES.

1932. — 21. **Antherophagus nigricornis**, Fab. — En fauchant dans les prés au bord de l'Yonne. Juin. Sens ! R.

1933. — 22. **Antherophagus pallens**, L. — En fauchant dans les prés. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). AR.

MYCÉTOPHAGIDES.

1934. — 23. **Mycetophagus 4-pustulatus**, L. — Dans des champignons. Chêne-Arnoult (Deschamps). R.

CORRECTIONS

34. — **Calosoma sericeum**, Fab. — Détermination erronée ; cette espèce est le **C. Maderæ**, Fab. — **C. indagator**, Fab.

108. — **Harpalus rufibarbis**, Fab. — Il faut supprimer ce nom du Catalogue et le remplacer par **H. puncticollis**, Payk, indiqué comme variété de **H. rufibarbis**.

112. — **Harpalus complanatus**, Dej. — Espèce à supprimer, elle est synonyme de **H. maculicornis**, Duft. (109).

129. — **Harpalus litigiosus**, Dej. — Espèce à supprimer, elle est synonyme de **H. melancholichus**, Dej. (128).

138. — **Harpalus servus**, Duft. — Indiqué comme variété de **H. anxius**, Duft., il constitue une espèce bien distincte.

150. — **Amblystomus metallescens**, Dej. — Détermination erronée ; remplacer ce nom par **A. niger**, Heer, souvent confondu avec **A. metallescens**.

224. — **Anchomenus dolens**, Sahlb. — A supprimer, cette espèce n'a pas encore été trouvée dans notre région.

227. — **Anchomenus scitulus**, Dej. — A supprimer, cette espèce est synonyme de **A. micans**, Nicolaï (226).

229. — **Anchomenus gracilis**, Sturm. — A supprimer, cette espèce est synonyme de **A. fuliginosus**, Panz. (230).

246. — **Bembidium pygmæum**, Fab. — A supprimer, cette espèce est synonyme de **B. lampros**, Herbst. (247).

248. — **Bembidium Normannum**, Dej. — Indiqué par erreur comme

Digitized by Google

synonyme de **B. pusillum**, Gyll. Le **B. Normannum** appartient à la zône maritime.

299. — **Agabus guttatus**, Payk. — A supprimer, l'espèce désignée sous ce nom est l'**A. biguttatus**, Oliv. Variété, **nitidus**, Fab.

300. — **Agabus biguttatus**, Oliv. — Le type n'a pas encore été pris dans le département; on y trouve les variétés suivantes :

Variété : **Nitidus**, Fab. — Eaux courantes. Avril. Val-de-Mercy, rû de Genotte (Populus). AC.

Variété : **Nigricollis**, Zubk. — Avec le **Nitidus**. Avril. Val-de-Mercy, rû de Genotte (Populus). AC.

337. — **Haliplus affinis**, Steph. — Détermination erronée; cette espèce est le **H. cinereus**, Aubé.

348. — **Hydrobius bicolor**, Payk. — Espèce à supprimer, elle est synonyme de **Philhydrus melanocephalus**, Oliv. (353).

349. — **Hydrobius æneus**, Germ. — Détermination erronée; c'est le **H. nigroæneus**, Sahlb. Avallon (Sédillot); Escolives (Populus). R.

Les genres **Philhydrus, Laccobius, Berosus** et **Helophorus** doivent être modifiés ainsi qu'il suit :

G. PHILHYDRUS, Solier.

352. — 1. **P. testaceus**, Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Août, septembre. St-Florentin (de la Brûlerie); Sens ! Arces ! AR.

353. — 2. **P. melanocephalus**, Oliv. — Dans les mares et les fossés. Septembre. Sens ! Guillon ! Villemanoche (Tavoillot). R.

354. — 3. **P. marginellus**, Fab. — Dans les eaux stagnantes des marais et des fossés. Septembre. Sens ! Escolives (Populus). R.

355. — 4. **P. minutus**, Fab. — Dans les eaux stagnantes. Août, septembre. Sens ! Arces ! AC.

355 *bis*. — 5. **P. frontalis**, Er. — Un exemplaire pris dans une mare près d'un bois. Août. Arces ! RR.

G. LACCOBIUS, Erichson.

357. — 1. **L. minutus**, L. — Eaux stagnantes des marais. Septembre. Pont-sur-Yonne ! RR.

358. — 2. **L. nigriceps**, Thoms. — Dans les fossés et les marais. Septembre. Sens ! Escolives ! AR.

358 *bis*. — 3. **L. alutaceus**, Thoms. — Dans les eaux stagnantes et les fossés. Septembre. Sens (Deschamps); Escolives (Populus). R.

G. BEROSUS, Leach.

360. — **B. luridus**, L. — Dans les eaux stagnantes. Septembre. Sens ! R.

361. — **B. affinis**, Brullé. — Dans les mares et les fossés. Août, septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! Les Sièges ! Arces ! Escolives (Populus). AC.

Digitized by Google

G. HELOPHORUS, Fabricius.

368. — 3. **H. aquaticus**, L. — Dans les mares et les étangs. Mai à septembre. Sens ! Villemanoche (Tavoillot) ; Bléneau (Designolle). R.

369. — 4. **H. obscurus**, Mull. — Détermination erronée ; c'est le **H. æneipennis**, Thoms. Juin à septembre. Sens ! Escolives (Populus). AC.

371. — 6. **H. griseus**, Herbst. — Détermination erronée ; c'est le **H. affinis**, Marsh. — **H. Erichsoni**, Bach. Septembre. Sens ! Arces ! R.

371 *bis*. — 7. **H. æqualis**, Thoms. — **H. frigidus**, Graëlls. — Dans les eaux stagnantes. Septembre. Sens ! Pont-sur-Yonne ! AC.

G. AROMIA, Serville.

1564. — 1. **A. moschata**, L. — Supprimer la varité **Ambrosiaca**, qui est exclusivement méridionale ; celle qui a été prise à Sens n'a pas encore été nommée.

G. NECYDALIS, Linné.

1592. — 1. **N. major**, L. — Cette espèce a été prise seulement à Auxerre par M. Nicolas ; celle qui a été capturée à Coulanges par le docteur Populus est **Necydalis ulmi**, Chevrolat.

G. DORCADION, Dalman.

1593. — 1. **D. fuliginator**, L. — Ce n'est pas la variété **Meridionale**, Muls., qui a été trouvée à Sens et à Saint-Florentin, mais la variété **Oratum**, Sulzer.

G. AGAPANTHIA, Serville.

1617. — 2. **A. lineaticollis**, Donov. — Détermination erronnée ; cette espèce est **Agapanthia**, Dahli, Richter.

1618. — 3. **A. angusticollis**, Gyll. — Cette espèce est synonyme de **A. lineaticollis**, Donovan.

1619. — 4. **A. cardui**, L. — Détermination erronnée ; cette espèce est **A. angusticollis**, Gyll.

G. TOXOTUS, Serville.

1625. — 2. **T. quercus**, Gœze. — C'est une variété du **T. meridianus**, Linné.

G. STRANGALIA, Serville.

1641. — 6. **S. livida**, Fab. — A supprimer ; par suite d'une erreur, c'est la répétition du n° 1633, **L. livida**, Fab.

1641. — 6. **S. nigra**, L. — Sur les feuilles des Ombellifères. Juillet à septembre. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy) ; Sens ! Pont-sur-Yonne ! Villemanoche (Tavoillot). AC.

1641 *bis*. — 7. **S. bifasciata**, Mull. — **S. cruciata**, Oliv. — Sur les fleurs de la Millefeuille et des Ombellifères. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-

Digitized by Google

Desvoidy); Tonnerre (Dillon); Sens! Coulanges-la-Vineuse (Populus); Villeneuve-sur-Yonne (Bedel). G.

1641 *ter*. — 8. **S. melanura**, L. — Sur les fleurs des Composées et des Ombellifères. Juin à août. Saint-Sauveur (Rob.-Desvoidy); Sens! Coulanges-la-Vineuse, Arcy-sur-Cure (Populus). C.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN CAS D'ALBINISME PARTIEL CHEZ UN CORBEAU FREUX

(CORVUS FRUGILEGUS)

Par M. le Dr Rabé.

Le Freux habite de préférence les régions septentrionales et l'Asie occidentale. Mais il émigre en grandes masses pendant l'hiver, et il n'est pas rare d'en voir des bandes de plusieurs centaines d'individus, dans les plaines de nos départements du Centre.

Dans le courant de mars, à quinze jours près, suivant l'état de la température, ces oiseaux nous quittent : cependant quelques-uns restent dans certains cantons de France et y font leur nid.

C'est Linné qui a donné à ce Corvus, la qualification de *frugilegus*, qui signifie cueilleur de fruits, de graines, du latin *fruges*, fruits, et *legere*, cueillir, ramasser. Le mot Freux est une contraction du latin *frugilegus*.

Quand j'aurai dit que cet oiseau aime à nicher en famille; que sur un seul arbre on a pu observer jusqu'à quarante nids, j'aurai fait à grands traits son histoire, en ajoutant que son mode d'alimentation fait que sa chair n'est pas nauséabonde comme celle de ses congénères.

Le 1er mars, j'ai tué dans mon jardin, un Corbeau Freux, atteint d'albinisme partiel.

La belle histoire, me direz-vous : Aussi, n'est-ce pas sur les bigarrures blanches de la robe noire de cet oiseau, d'un noir à reflets pourpres, comme vous le savez, que je désire attirer un instant votre bienveillante attention. Au surplus, ce fait n'est pas unique. Degland signale dans sa collection la présence d'un Freux plus ou moins blanc.

Digitized by Google

Le mien ne l'est pas complètement, et dans les milliers d'oiseaux de cette espèce que l'on peut voir dans un hiver, c'est le premier qu'il m'ait été donné d'observer. Au milieu des grandes couvertures alaires des deux côtés, on voit des plumes non pas entièrement blanches, mais striées de traits blancs ou gris, à la queue, à gauche; les quatre premières rectrices sont, à leur partie interne, presque blanches, tandis que la partie externe est restée noire.

droite, la cinquième est totalement blanche dans sa moitié externe et grise dans sa moitié interne.

En un mot, c'est encore le noir qui domine dans la robe de mon Corbeau.

On sait que l'albinisme est fréquent chez les animaux domestiques, mammifères ou oiseaux, et qu'il n'est pas très rare chez les espèces qui vivent à l'état sauvage.

J. Geoffroy Saint-Hilaire a, je crois me le rappeler, dressé une liste de tous les animaux chez lesquels on a pu constater l'albinisme ; malheureusement je n'ai pu me procurer cette liste ; mais je ne doute pas qu'elle ait dû s'accroître depuis sa publication.

Ce n'est donc pas sur cet albinisme partiel, plus ou moins rare, que je vous demande la permission de vous entretenir un instant, mais sur un fait qui m'a frappé en dépouillant mon oiseau, pour le monter. — C'est sur la friabilité de ses os, et particulièrement de ceux du crâne, et sur la relation qui pouvait exister dans la présence de plumes blanches dans sa livrée.

L'albinisme, vous le savez, peut être congénital, accidentel ou acquis, général ou partiel ; chez beaucoup d'animaux il est considéré, la plupart du temps, comme une marque de dégénérescence ou de vieillesse.

Les Corbeaux vivent, dit-on, fort longtemps, des siècles ; mon Freux doit donc être d'un âge respectable, me basant, pour énoncer cette idée, sur l'état de ses os. — S'il n'était pas encore vénérable, il était tout au moins sur la limite de la *vénérabilité* ; il était *poivre et sel*.

On sait que chez l'homme, chez le vieillard, les os sont plus friables que chez l'adulte, et cette friabilité trouverait, a-t-on dit, une explication toute naturelle dans les changements que subit le tissu osseux par suite des progrès de l'âge. Chez le vieillard, la matière animale, la gélatine disparaissant progressivement pour être remplacée par les éléments calcaires : et, ce serait précisément à la prédominance de ces éléments calcaires sur la partie gélatineuse que les os devraient leur friabilité. Voilà l'opinion généralement répandue, mais que l'on peut contester et qui l'a été du reste.

Digitized by Google

M'appuyant sur ces données et ayant trouvé chez mon Freux les os du crâne d'une friabilité extrême, presque transparents, par disparition à peu près complète des deux lames du tissu compact, j'ai pensé qu'il avait pu naître dans le siècle passé.

Les os plats du crâne n'étaient pour ainsi dire plus constitués que par du tissu spongieux. Le diploë, qui, comme on le sait, est compris entre les deux lames du tissu compact l'avait pour ainsi dire remplacé, à tel point que ces os étaient transparents, et ceux du crâne à l'état normal sont loin de l'être. Cette augmentation de la friabilité viendrait confirmer l'opinion de Nélaton, qui attribuait cette plus grande fragilité chez les vieillards à la raréfaction progressive du tissu osseux, et non à la prédominance des éléments calcaires sur les éléments gélatineux.

Bien loin de moi la prétention de venir apporter une nouvelle preuve à l'appui de l'idée émise par ce savant maître; j'ai voulu simplement signaler la relation qui pourrait exister entre l'état des os de mon Corbeau et la présence de nombreuses macules blanches qui forment contraste dans sa robe noire, relation qui m'a amené à penser que mon Corvus Frugilegus devait être d'un âge fort respectable.

En tout cas, il se nourrissait mal, sans être malade il était maigre, et cette maigreur ne pouvait être attribuée au manque de nourriture, par suite de la longue présence de la neige sur la terre, d'autres corbeaux tués dans les mêmes conditions se trouvant en bonne chair. Son estomac était largement garni de grains d'orge; j'ajouterai qu'il vivait seul, isolé; que de plus il était couvert de poux, et la vermine s'observe fréquemment, vous le savez, aux deux extrêmes de la vie : chez l'enfant, qui n'a pas la force de s'en débarrasser, et chez le vieillard à sensibilité émoussée qui se néglige.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à vous dire, vous laissant le soin d'en tirer telle conclusion qu'il vous plaira.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CRÉMATION EN FRANCE

Par le Dr Dionis des Carrières

Séance du 1er Juillet 1888.

L'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Auxerre en 1882 et 1883 sur un grand nombre de personnes et fit cent vingt-cinq victimes est de date trop récente pour qu'on en ait perdu le souvenir. J'en ai fait l'historique devant plusieurs sociétés savantes en m'appuyant, pour soutenir les idées que je défendais, l'infection par les eaux potables, sur différentes observations publiées auparavant par des médecins anglais. Ces idées, je dois le dire, ont été partagées par presque tout le corps médical français et confirmées spécialement par plusieurs praticiens qui m'ont cité divers exemples à l'appui de cette thèse.

Parmi ces derniers, j'en ai retenu deux qu'il est bon de ne pas laisser tomber dans l'oubli. Dans deux villes dont je tairai le nom, la fièvre typhoïde a sévi avec intensité. 1° Dans l'une, on l'a observée dans une caserne de construction récente, mais qui a le tort d'être située près du cimetière.

2° Dans l'autre, on la constate fréquemment dans un pensionnat établi dans les mêmes conditions. On suppose dans l'une et l'autre localité, et non sans raison, que les eaux d'infiltration du cimetière viennent se mêler à celles des puits qui alimentent ces deux établissements.

Ces deux faits ont justement éveillé ma curiosité, et de là au sujet que je viens traiter devant la Société la transition est insensible. Mais ces faits ne sont pas les seuls. En dehors de tous ceux qui ont été cités dans les revues ou dans les brochures spéciales, et qui établissent d'une façon incontestable que toute eau chargée de matières organiques animales ou végétales en putréfaction, de

Digitized by Google

matières animales surtout, porte toujours un préjudice à la santé, beaucoup d'autres se passent journellement sous nos yeux et méritent à bon droit d'attirer l'attention des conseils sanitaires internationaux.

C'est aux bouches du Gange que se trouve le lieu d'origine du choléra ; c'est là qu'il est endémique et c'est de là qu'il a irradié jusque sur notre vieille Europe en 1832 et plusieurs fois depuis. Or beaucoup d'observateurs ont attribué ses recrudescences à une fâcheuse pratique religieuse des Indous. C'est dans le Gange, le fleuve sacré, que les disciples de Brahma viennent se plonger chaque jour, et c'est dans ses flots qu'ils jettent les cadavres de leurs co-religionnaires quand ils ne peuvent leur faire les coûteux honneurs du bûcher. — M. Edmond Cotteau, notre infatigable et sympatique collègue, a retracé dans un de ses récits si attrayants (*Promenade dans l'Inde et à Ceylan*), son impression à la vue de ces corps flottants et putréfiés dont se détournait son bateau de touriste. Il rapporte qu'une femme à gages, payée spécialement par la Compagnie des Messageries maritimes et armée d'une longue perche, est chargée de repousser ces cadavres au large pour dégager les pilotis des débarcadères et les hélices de ses navires. — Cette coutume répugnante et si contraire à l'hygiène, à laquelle beaucoup de bons observateurs attribuent les horribles épidémies qui déciment les populations des bords du Gange, a éveillé à juste titre la sollicitude du gouvernement anglais que retient encore son respect traditionnel des opinions et des coutumes religieuses des peuples soumis à ses lois.

L'altération des eaux potables n'est pas le seul inconvénient qui résulte de la putréfaction cadavérique. Il y a dans certaines contrées des champs où les troupeaux qui y paissent contractent le charbon, et ce phénomène se reproduit avec une telle insistance, que nos agriculteurs les ont appelés : *les champs maudits*. — Notre département de l'Yonne, comme tant d'autres en France, possède, au dire de vétérinaires très compétents, ses champs maudits, dont quelques-uns dans la vallée du Serein, et, depuis longues années, on voit le charbon reparaître à des époques variables, mais toujours dans les mêmes localités. Comment s'expliquer ce phénomène ? Notre grand Pasteur a fait plus que de nous en donner l'explication ; il en a fait la démonstration. Le charbon est dû à une infection du sang causée par un microbe, la Bactérie, qui, en mourant, laisse des spores susceptibles de produire de nouvelles Bactéries. Mais ces spores, d'une ténuité microscopique, resteraient inoffensifs s'ils n'étaient ramenés à la surface du sol par les vers de terre qui les déposent sur les herbes

Digitized by Google

fourragères. C'est encore là, soit dit en passant, un titre de gloire à ajouter à ceux qu'a su conquérir le grand génie qui honore notre France et notre siècle.

Ces dangers de la putréfaction cadavérique s'étendent encore à d'autres milieux. — Si la propagation des maladies infectieuses par le tube digestif est la voie la plus favorable, il y a un autre mode d'absorption que j'appellerai indirect, mais que l'on n'en constate pas moins souvent, je veux parler des voies aériennes. Que de fois, en pénétrant dans un cimetière, j'ai été frappé de l'odeur spéciale et répugnante qui s'exhale du sol. Que de fois même, à une certaine distance de la nécropole, par les jours de grande chaleur, quand le sol argileux est fendillé, j'ai entendu des réflexions de cette nature. L'explication de ce phénomène, qui est un problème pour le profane, n'en est pas pour l'homme qui a quelque peu fréquenté les amphithéâtres. Or l'air est un véhicule des microbes, et tout le monde sait à quelles précautions prophylactiques on a recours pour atténuer ses effets dans les salles des hôpitaux et en général autour des malades.

Ceci n'est pas une pure spéculation de l'esprit, comme pourraient le croire ceux qui arguent de l'état de santé des fossoyeurs, des équarrisseurs, des tanneurs et en général de tous ceux qui vivent dans un milieu où des matières animales sont en putréfaction. Non seulement cet argument est sujet à discussion pour plusieurs motifs que je n'exposerai pas ici de crainte de sortir de mon sujet, mais encore j'ai observé un fait que j'ai cité plusieurs fois et bien susceptible de convaincre les plus sceptiques. En 1854, quand le choléra visita Auxerre pour la troisième fois, il y fit de nombreuses victimes dans toutes les classes de la société, chez les pauvres comme chez les riches, et dans tous les quartiers de la ville parmi les médecins, les avocats, les architectes, les ingénieurs, comme parmi les cultivateurs, vignerons et artisans de tous métiers. Sur un plan de la ville, j'ai pointé les rues et les maisons où s'étaient produits les décès ; j'ai fait à cette époque ce que j'ai fait trente ans plus tard pour la fièvre typhoïde. Or c'est autour de l'hôpital et autour du cimetière que se trouvent le plus de décès. De plus, la diarrhée des anatomistes qui se livrent aux dissections en été est encore un argument que je pourrais invoquer.

Je tiens, en m'appesantissant sur tous ces détails, à ce qu'on soit bien pénétré de mon désir de ne rien laisser à l'imagination, de ne rien avancer qui ne trouve sa démonstration immédiate dans l'observation et de l'esprit pratique que j'ai apporté toute ma vie dans des études qui ne se prêtent pas toujours aux exigences du rigorisme scientifique.

Digitized by Google

Enfin j'aurai fini quand j'aurai cité une communication faite tout récemment à l'Institut, par M. Galtier, sur la virulence rabique dans les cadavres. En voici le résumé : M. Galtier, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, a fait des recherches qui lui permettent d'affirmer que la virulence rabique persiste longtemps dans les cadavres alors même qu'ils ont été enfouis. Il a pu constater ainsi, par l'inoculation du bulbe d'un chien enfoui depuis *seize jours*, que ce dernier était enragé. Voilà un fait qui prête à bien des réflexions.

Donc l'enfouissement des cadavres aussi bien de l'homme que des animaux a fréquemment pour conséquence de contaminer l'eau, l'air et les productions du sol. Il a encore cet autre résultat de conserver intact le germe de maladies terribles, qu'un cas fortuit peut faire réapparaître.

Comment obvier à de pareils dangers ?

La réponse paraît facile : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* Enlevez la cause et l'effet disparaît. Mais si la réponse est facile, le moyen ne l'est pas, et la destruction des germes ou des microbes dans le corps de l'homme et des animaux présente autrement d'obstacles que dans les objets mobiliers à leur usage. Par des lavages intelligents et réitérés, par l'usage de désinfectants énergiques et par le feu lui-même, l'homme assure de ce côté sa sécurité. Ainsi, après la guerre de sécession, les Américains, qui nous devancent toujours avec leur esprit pratique, ont incendié les hôpitaux en bois où avaient séjourné de nombreux malades et n'ont pas voulu utiliser des matériaux qui auraient engendré de nouvelles épidémies. — Aujourd'hui encore, c'est pour répondre au même but, obéir à la même pensée que la charpie et les compresses de linge ne sont presque plus employées dans les hôpitaux et sont remplacées par des gazes imprégnées de liquides antiseptiques et jetées ensuite au feu. Aussi quels résultats merveilleux donne ce mode de procéder de la chirurgie moderne. Grâce à la méthode antiseptique, elle a des audaces inconnues jusqu'à ce jour et couronnées des plus beaux succès.

Mais quand le microbe, au lieu de se trouver accolé aux parois d'un mur ou caché dans des objets de literie ou de pansement, est recélé dans l'intérieur des organes, sa destruction offre autrement de difficultés.

S'il s'agit d'animaux morts de maladies infectieuses, l'autorité administrative n'y parvient pas toujours, quoique bien renseignée par les hommes de l'art et je supposerai même quoique bien secondée par les municipalités. En effet, la destruction des chairs par l'acide sulfurique est un procédé trop coûteux ; leur ébullition

Digitized by Google

dans l'étuve surchauffée de l'équarisseur, qui est un excellent moyen de désinfection, est souvent impossible à cause de l'absence ou de l'éloignement d'un atelier spécial. On est donc obligé d'enfouir les animaux. Tout ce que l'autorité peut obtenir, c'est que cet enfouissement ait lieu en un point désigné par elle, enclos de haies sèches ou vives dans un certain périmètre et interdit au paccage. Et encore, comme toutes ces mesures doivent être précédées d'avis à l'administration centrale, puis de l'application de moyens de désinfection dans les étables, on doit compter pour leur exécution avec l'esprit de parcimonie ou la pauvreté des cultivateurs et avec l'apathie ou le mauvais vouloir des municipalités. De ce côté, du moins, la voie est indiquée et il ne dépendra que d'une autorité ferme de la faire suivre.

Pour l'homme, les difficultés sont encore plus grandes. S'agit-il de demi-mesures, de lotions avec des désinfectants ou avec des acides énergiques, même de l'emploi de la chaux vive répandue à profusion dans la fosse, on se soumet sans murmurer à ces moyens hygiéniques, rendus nécessaires par les circonstances, dont les effets destructeurs sont lents à se produire, échappent à la vue et, devons-nous ajouter, sont souvent sans résultat.

De là devait surgir l'idée de l'*Incinération*. La destruction complète du corps de l'homme, l'incinération, la crémation comme on dit aujourd'hui, remonte aux temps préhistoriques. Elle n'a pas pris son origine dans les croyances religieuses des premiers hommes comme on le pense généralement, mais dans le respect que de tout temps les peuples les moins civilisés ont professé pour les dépouilles de leurs pères et dans le désir de les soustraire aux injures de leurs ennemis. Pline raconte que, dans les guerres des temps antiques, le vainqueur ne se faisait pas scrupule de profaner les tombeaux pour insulter aux restes de son ennemi et y chercher des trophées. Aussi la mort sans funérailles, sans les honneurs du bûcher était un opprobe réservé seulement à celui qui avait encouru la colère des dieux. Ce sentiment est dépeint avec force par notre vieil Homère, quand il décrit l'acharnement des Grecs et des Troyens qui se disputent le corps de Patrocle, et le désespoir du vieux Priam qui vient réclamer à Achille le corps de son fils Hector pour lui rendre les honneurs funèbres.

« C'est aussi pour éviter les injures des ennemis, dit M. Barranger (*Annuaire de l'Yonne, 1862*), que nos armées, dans les premières guerres d'Afrique, usèrent des mêmes moyens envers leurs camarades tombés sur les champs de bataille. Alors l'Arabe ne pouvait plus couper la tête du déterré. »

C'est plus tard que dans l'incinération l'idée religieuse vint se

Digitized by Google

joindre à ce respect pour les défunts. Le feu, adoré par les peuplades primitives, fut regardé comme un élément purificateur qui, en portant les offrandes au ciel, pouvait y porter aussi une émanation du corps des trépassés. Il effaçait les souillures; voilà pourquoi les Celtes ne brûlaient pas les corps de leurs enfants qui n'en avaient contracté aucune.

Grâce aux progrès de la civilisation et à l'adoucissement des mœurs, la crémation ne puise plus son explication dans des motifs de cette nature, mais on peut dire qu'elle répond seule au but poursuivi par l'hygiène. D'un autre côté, elle heurte tellement nos préjugés, nos mœurs séculaires et aussi des convictions très respectables qu'elle a rencontré une opposition violente dès qu'on a proposé de revenir à ce mode de funérailles.

J'ai suivi avec intérêt, en raison de mes recherches sur les épidémies, les discussions qui ont été soulevées à ce sujet et les expériences qui ont été faites : c'est le résultat de cette enquête que je viens soumettre à la Société.

Je me dispenserai de remonter au bûcher de l'antiquité. Ainsi que je le disais plus haut, le bûcher était l'apanage des grands et des riches et ce n'était pas le mode usité pour le peuple. C'était l'enterrement de première classe. Il était trop coûteux non seulement à cause du bois qui était nécessaire, mais à cause des largesses et des jeux qui en étaient l'accompagnement obligé. Avec l'extension du christianisme, on peut dire qu'il a disparu et n'a été conservé plus tard que comme mode de supplice pour crime d'hérésie. L'inhumation a prévalu jusque dans le milieu de notre siècle; mais les progrès de la science et de la civilisation, l'extension considérable des grandes cités du vieux et du nouveau monde, l'impossibilité de plus en plus grande de trouver à côté des vastes agglomérations urbaines de nouveaux emplacements, quand le sol des nécropoles est saturé et se refuse à son travail de décomposition, ont remis la crémation à l'ordre du jour.

A part quelques tentatives isolées, c'est de notre siècle et en particulier de ces vingt dernières années que date le grand mouvement qui s'est produit en faveur de la crémation, qui a recruté de nombreux adeptes dans toutes les parties du monde, surtout dans les classes éclairées, mais qui a rencontré, hâtons-nous de le dire, l'hostilité manifeste du clergé de toutes les confessions, une résistance passive de la part des gouvernements et a trouvé une grande indifférence dans les masses. Aussi en Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre, les promoteurs de ce nouveau mode de funérailles se sont-ils bornés à réclamer la crémation facultative pour désarmer leurs adversaires qui redoutaient ou

Digitized by Google

feignaient de craindre la crémation obligatoire. Le public, étranger à ces questions d'hygiène générale, mais qui, au milieu de tous nos bouleversements, a su garder intact son culte pour les morts, qui se plait à conserver les traits de ceux qu'il a aimés, à se les rappeler comme il les a connus, qui n'a visité ni la morgue ni les amphithéâtres, qui n'a jamais eu devant les yeux le repoussant tableau d'une exhumation, éprouve une certaine répugnance pour un procédé qui détruit brutalement ses illusions, anéantit rapidement ce qui reste des objets de son affection et ne lui laisse plus que des conceptions spiritualistes trop abstraites pour le satisfaire.

Les gouvernements, qui connaissent cette situation des esprits et se soucient peu des embarras résultant de controverses de cette nature, apportent aux sollicitations des partisans de la crémation des attermoiements, des fins de non-recevoir basés sur l'opposition formelle de la loi et qu'un bon politique ne peut blâmer tant que la chose publique ne sera pas en danger, tant que les grandes épidémies ou les holocaustes des champs de bataille n'en feront pas une question de salut public.

Une seule objection bien sérieuse a été formulée contre la crémation par tous les représentants du pouvoir au nom de la sûreté publique. On a argué de la difficulté extrême, sinon de l'impossibilité pour le chimiste et pour le médecin légiste de retrouver dans les cendres les traces du crime d'empoisonnement. Les partisans de l'incinération ont répondu que le nombre des empoisonnements était bien minime par rapport à celui des décès, que les poisons minéraux peuvent toujours se retrouver dans les cendres (ce qui est très douteux pour le phosphore en particulier), et que les poisons de nature organique ne se découvrent pas plus facilement dans un corps qui a été inhumé. Ils ont fait plus, ils ont voulu tourner l'obstacle en proposant certaines mesures préalables, telles que l'enquête immédiatement après le décès, l'autorisation ou l'opposition des représentants de la justice.

Quant au clergé de toutes les confessions, catholique, judaïque, religion réformée, on peut dire, à part quelques exceptions remarquables qu'il est généralement opposé à toute innovation dans le mode de funérailles adopté depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. Le motif qu'alléguait naguère l'évêque Bernert à la Chambre des seigneurs de Saxe, pour repousser la crémation, est qu'elle a une origine païenne et qu'elle ne peut que contribuer à ruiner l'autorité de l'Eglise. Cette objection n'a pas surgi spontanément dans l'esprit du grand seigneur Saxon, et c'est de Rome consultée qu'elle est venue formulée dans ces termes. Dans cette

Digitized by Google

même séance, le superintendant de l'Eglise protestante, Mgr Parik, et le prédicateur de la Cour se sont contentés de dire qu'elle était contraire à la foi chrétienne et que les motifs esthétiques, que l'on faisait valoir en sa faveur, étaient sans valeur. Dans des questions de cette nature, mon rôle doit se borner à celui d'historien, et je me garderai bien de la moindre appréciation critique qui pourrait éveiller de justes susceptibilités dans l'esprit de plusieurs d'entre vous. Je veux être respectueux des opinions de chacun, même quand le dogme, comme c'est ici le cas, n'est pas en question, et ce n'est pas celui que vous avez appelé aux honneurs de la vice-présidence qui viendra soulever le moindre scrupule dans les consciences.

On peut dire que la grande impulsion est partie d'Italie. Je ne parlerai, que pour mémoire, des honneurs que lord Byron fit à la dépouille du poète Shelley, son ami, rendue par les flots.

En 1874, un industriel de Milan, Albert Keller, laissait en mourant une somme de 10,000 francs pour que ses restes fussent livrés aux flammes et pour faciliter des études sur la crémation. Néanmoins, sa dernière volonté ne fut pas mise de suite à exécution. La création d'un four, le choix de l'emplacement, l'autorisation nécessaire pour le faire fonctionner, absorbèrent près de deux ans et ce ne fut qu'au mois de mai 1876 que la dépouille de Keller fut incinérée. Voici le relevé que j'emprunte à l'ouvrage du chevalier Poli des crémations qui furent faites à Milan :

En 1876	2
En 1877	9
En 1878	14
En 1879	25
En 1880	40
En 1881	70
En 1882	67
En 1883	44
En 1884 jusqu'au 30 juin	33
	304 en 8 ans 1/2.

Il semble même, à voir ce tableau, que le nombre tend à décroître depuis 1881.

Le mouvement en faveur de l'innovation s'étendit rapidement par toute l'Italie. Dans l'ordre chronologique, nous le voyons se propager à Lodi, Crémone, Udine, Rome, où le père Gavazzi tint, en 1883, des conférences qui furent très applaudies et parla, dans une lettre qu'il adressa au cardinal Wisemann, de la façon abomi-

Digitized by Google

nable avec laquelle se pratiquaient les inhumations à Rome. Après Rome, viennent Padoue, Côme, Bologne, Modène, etc. Des Sociétés crématoires y sont constituées, des autels spéciaux construits dans les cimetières à côté des tombeaux.

L'engouement gagne les classes libérales. Garibaldi, par son testament, en date de 1881, demande à être incinéré et en prescrit tous les détails. Mais ce désir du grand patriote italien ne reçut jamais satisfaction et rencontra, dans sa famille, une opposition invincible. A la Spezzia, le génie militaire fait construire au lazaret un four crématoire.

A côté de ces adhésions multiples, l'Italie méridionale reste indifférente au mouvement qui ne se propage pas au-delà de Rome. Le peuple sicilien manifeste pour la crémation une répugnance d'autant plus étonnante, dit le docteur Poli à qui j'emprunte ces renseignements, qu'il a coutume d'y recourir, bien qu'avec un système primitif, lorsque les épidémies sévissant il lui manque l'espace et le mode d'ensevelir les cadavres. On sait, que durant le choléra de 1837, des milliers de cadavres furent brûlés à Palerme sur le rivage de la mer.

En dehors de l'Italie, des Sociétés de l'Urne ont été fondées à Dresde et à Berlin, mais subissent aujourd'hui encore les entraves de l'administration. Seule, celle de Gotha a été autorisée et aurait déjà pratiqué 146 incinérations. En Autriche et en Suisse, la crémation n'a trouvé que des adhésions peu nombreuses. En Angleterre, elle a rencontré une opposition vigoureuse. A Londres, on dût suspendre, sur les instances de l'évêque du diocèse, la construction d'un four crématoire dans le grand cimetière septentrional ; les tribunaux condamnèrent ses promoteurs et la Chambre des Communes repoussa un bill proposé en faveur de cette innovation.

En général, dans notre vieille Europe, aussi bien dans les pays que je viens de citer qu'en Danemarck, en Suède, en Hollande et en Belgique, des Sociétés crématoires se fondent, mais ne peuvent parvenir à triompher des obstacles légaux qu'on leur oppose. Ce sont les lois qu'il importe de modifier.

En Amérique, aux États-Unis, il n'en est pas de même ; les incinérations pratiquées à Wasingthon et à Philadelphie s'élèveraient à un nombre considérable et le mouvement s'étendrait jusqu'à San-Francisco devant la législation duquel un bill en sa faveur doit être présenté.

A part les États-Unis en Amérique et le Japon en Asie, je ne vois pas que la campagne en faveur de la crémation, d'abord très bruyante, ait recruté depuis quelques années de nombreux

Digitized by Google

adeptes. Le Japon fait exception. Cette nation d'Orientaux, bien faite pour nous étonner, se trouvait, il y a cinquante ans encore, aux antipodes de la civilisation et, aujourd'hui, elle égale ou elle devance les nations européennes. Il n'est pas une découverte, pas un perfectionnement, pas une innovation, qu'elle ne s'assimile avec une rapidité prodigieuse. Ainsi, pour le sujet qui nous occupe, elle a créé à Osaka vingt grands fours crématoires dont chacun est capable de brûler trois corps, en sorte que soixante cadavres peuvent être incinérés en même temps. L'opération a lieu la nuit ; elle se fait de 11 heures du soir à 3 heures du matin. Le prix de revient est de 21 fr. 25 pour une crémation à part, et 4 fr. 25 pour la crémation en commun.

Dans l'Hindoustan où elle est admise par les usages et la religion, où elle est devenue une nécessité, je renvoie à l'ouvrage de mon ami Edmond Cotteau pour constater dans quelles conditions déplorables pour l'hygiène elle est pratiquée.

J'ai hâte d'arriver à l'étude de la question en France. Très peu savent peut-être que la crémation faillit être adoptée par le Conseil des Cinq-Cents et ne fût rejetée qu'à une faible majorité. Néanmoins, un arrêté de l'administration centrale, en date du 3 mai 1799, laissa aux citoyens la liberté d'inhumer les corps ou de les incinérer, sous certaines conditions. Le cimetière de Montmartre fut désigné pour les incinérations. Survint le 18 brumaire ; cet arrêté ne reçut jamais d'exécution et, avec le Concordat, la question fut ajournée indéfiniment.

Cependant, en 1812, durant la campagne de Russie, et en 1814, sous les murs de Paris, les Russes et les alliés livrèrent aux flammes un grand nombre de cadavres, 4,000 furent brûlés à Montfaucon. En 1870, au commencement de la guerre, la question fut posée au Conseil de santé des armées, et une deuxième fois, en mai 1871, lorsqu'on eût, autour de Paris, le triste et navrant spectacle d'inhumations faites avec précipitation et à fleur de terre. Ce Conseil, qui s'était adjoint les membres des Conseils d'hygiène de Paris et de Versailles, proposa un moyen terme et prescrivit la crémation latente par l'action de la chaux vive dont les effets inaperçus, disait le rapporteur, n'offensaient ni les croyances religieuses, ni les habitudes locales. L'emploi de la chaux vive remonte à une époque déjà très ancienne, et il me souvient d'avoir vu, il y a bien longtemps déjà, lors de la première apparition du choléra en 1832, recourir à cette mesure d'autant plus nécessaire, que tous les cadavres n'étaient pas pourvus d'un cercueil et que beaucoup de pauvres, portés jusqu'au cimetière dans une bière commune, en étaient extraits au lieu de l'inhuma-

Digitized by Google

tion et enfouis en terre enveloppés seulement d'une toile grossière. Ce procédé ne remplit qu'incomplètement le but qu'on veut atteindre ; la chaux ne produit pas la combustion, mais une sorte d'encroûtement plus superficiel que profond.

Trois ans auparavant, le Congrès international de secours aux blessés militaires repoussait la crémation. Bien plus, la Faculté de médecine de Paris aurait interdit, quelques années après, à M. Marnier, de développer sa thèse sur ce sujet. J'ai peine à croire qu'à notre époque de liberté et de tolérance, les faits se soient passés de cette façon et, pour me convaincre, j'en appelle à plus ample information.

En 1875, les partisans de la crémation se trouvant réunis en majorité au Conseil municipal de Paris, quand il fut question de l'établissement d'une vaste nécropole à Méry-sur-Oise, obtinrent qu'il serait institué un Concours spécial entre les inventeurs des meilleurs procédés d'incinération. On devait satisfaire aux conditions suivantes :

1° Le procédé d'incinération ou de décomposition chimique devra assurer la transformation des matières organiques sans production d'odeur, de fumée ou de gaz délétères ;

2° On devra garantir l'identité et la conservation totale et sans mélange des matières fixes ;

3° Le moyen sera expéditif et économique ;

4° Il ne sera apporté aucun obstacle à la célébration religieuse des divers cultes.

Approuvé par le Conseil d'hygiène de la Seine, ce projet, il importe de le dire, qui n'avait pas surgi de propos délibéré, mais de la force même des choses, de l'encombrement des cimetières de Paris, rencontra l'opposition de M. Cazot, Ministre de la justice, qui soutint que le décret de prairial, le code pénal et le code civil, étaient opposés même à de simples essais. Il fallait une loi spéciale. De son côté, M. Constans, Ministre de l'intérieur, refusa de présenter le projet de loi, reconnu nécessaire, parce que la question n'était ni assez étudiée par la science, ni assez réclamée par l'opinion. Mais il avait devant lui des adversaires tenaces et convaincus, appartenant aux diverses parties de la France et réunis à Paris en un groupe compacte, car c'est à Paris seulement que s'est bornée en France l'agitation en faveur de la nouvelle méthode.

Un Comité, promoteur d'une Société de crémation, dont Gambetta faisait partie, parvint à se former sous la présidence de M. Kœchlin-Schwartz et, après des phases diverses, malgré le mauvais vouloir de plusieurs Ministres et même le refus de la

Digitized by Google

Commission de la loi sur les enterrements civils, de s'associer à lui, il obtint qu'un projet de loi spécial serait présenté.

En août 1882, M. Paul-Casimir Périer déposa ce projet de loi qui accordait à tous les citoyens ou à leurs familles le choix entre l'inhumation ou la crémation des corps. Une Commission fut nommée à la Chambre, un rapport élaboré et lu par M. Gomot, mais..., comme tant d'autres, il attend, dans les cartons, les honneurs de la discussion.

Dans ce rapport, il est dit :

Que l'incinération facultative des cadavres est dans la tradition historique ;

Qu'elle est réclamée au nom de la santé publique, de l'hygiène, de l'économie sociale ;

Qu'elle imite, en l'accélérant, l'œuvre de la nature ;

Qu'elle n'offense ni la religion, ni le respect dû aux morts, ni le sentiment sacré de la famille.

Ce rapport contient en outre, relativement à la grande objection tirée de la médecine légale, un passage trop important pour que je ne le cite pas en entier :

« En France, 617 cas d'empoisonnement se sont produits dans « une période de dix années. Presque toujours les poursuites ont « commencé dans les vingt-quatre heures du décès. 512 crimes ont « été consommés à l'aide de l'arsenic, du phosphore, du sulfate « de cuivre et du vert-de-gris. A l'exception du phosphore qui ne « laisse dans aucun cas des traces suffisantes pour les consta- « tations, ces différentes substances auraient pu se retrouver au « moins en partie après la réduction en cendres.

« La nicotine, les cantharides, la digitaline avaient servi dans « les 105 cas restants ; le feu les aurait détruites ou tout au moins « dénaturées, et la constatation médico-légale fut devenue impra- « ticable. Ce calcul donnerait une moyenne de dix crimes par an « et sur une population de 40 millions d'habitants, un sur 4 mil- « lions de vivants. Encore faut-il supposer la crémation appliquée « obligatoirement à tous les Français.

« Certes, malgré la proportion infinitésimale des cas, il est « grave d'entraver l'œuvre de la justice criminelle, mais faut-il, « pour cet intérêt hypothétique et restreint, renoncer aux grandes « réformes hygiéniques et économiques ? »

Ce projet de loi n'a pas encore eu les honneurs d'une première lecture à la Chambre des Députés, mais les évènements, qui vont plus vite que nos législateurs, l'apparition du choléra à Toulon et à Marseille, ramenèrent la question au sein du Conseil municipal, qui trouva d'abord un adversaire au Conseil d'hygiène de la Seine,

Digitized by Google

dans M. le docteur Brouardel. Le professeur de médecine légale invoquait non seulement l'intérêt de la justice, mais celui des personnes injustement accusées. La Commission du Conseil n'en persista pas moins, en disant avec raison : On retrouvera toujours les poisons minéraux dans l'un comme dans l'autre mode de destruction des corps, mais retrouvera-t-on mieux les poisons végétaux lorsque le corps aura été inhumé et qu'il sera entré en décomposition ?

Peu à peu, l'opposition du Conseil d'hygiène s'affaiblit. Il admit qu'il n'y avait aucun inconvénient à essayer la crémation sur les débris humains provenant des amphithéâtres.

De ce jour, la porte fut ouverte aux novateurs. Un four crématoire exclusivement destiné à brûler les débris de cadavres, fut édifié au cimetière Montmartre.

Un second four, cette fois destiné à la crémation complète, a été construit au cimetière de l'Est, dit du Père-Lachaise, et a été autorisé à fonctionner, mais à titre d'expérimentation seulement.

Comme médecin et comme hygiéniste, j'avais suivi, j'ai dit plus haut pour quels motifs, toutes les phases de cette question avec une certaine curiosité. Pénétré de l'importance de plus en plus grande de l'hygiène dans nos sociétés modernes, j'ai voulu m'assurer *de visu* du résultat des trois expériences qui ont été faites au mois de décembre dernier et apprécier par moi-même les avantages ou les inconvénients de cette innovation.

Grâce à l'obligeance de M. Defrance, notre compatriote, et de M. Leroux, son collègue à la Préfecture de la Seine, j'ai pu pénétrer dans cette partie du cimetière de l'Est, dont l'accès est interdit au public et où avaient eu lieu les trois incinérations en présence d'une Commission spéciale du Conseil municipal, de notabilités de la science, de l'administration et de la presse.

Sur le point le plus élevé de la nécropole, se trouve une construction inachevée dont il est difficile d'apprécier l'ensemble. Elle n'a rien qui ressemble aux temples crématoires de l'Italie et de l'Allemagne, dont il m'a été donné de voir les dessins. C'est une tour carrée assez élevée, sans style caractérisé, à laquelle on accède par un escalier extérieur en bois, qui sera remplacé plus tard par un escalier monumental en pierre. Elle renferme, dans le sous-sol, deux fours crématoires renforcés par une cheminée d'appel, au coke, pour le dégagement des gaz.

Quand on a gravi les marches de l'escalier, on se trouve au premier étage, dans une vaste salle où se tiendront les parents pendant la crémation et qui est de plein-pied avec la partie supérieure du four par laquelle le corps sera introduit.

Digitized by Google

Je ne saurais mieux comparer ce qui se présente qu'à la chaudière d'une locomotive, vue de l'avant. Une porte solidement ferrée et munie de deux regards ou hublots en verre, pour suivre les progrès de la combustion, s'ouvre sur le foyer même ou plutôt sur sa moitié supérieure. Le foyer, en effet, m'a semblé divisé en deux parties, une inférieure, dans laquelle on accumule le combustible, et une supérieure, où on dépose le corps sur un support ou plan horizontal. Ce support est isolé de tous les côtés, pour laisser passer les flammes.

La porte s'ouvre ; les employés attirent à eux une sorte de plateau métallique roulant sur des galets, recouvert d'une plaque mobile et sur laquelle est déposé le cercueil. A un signal donné, les chauffeurs qui sont dans le sous-sol ramènent, au moyen d'un treuil, le charriot dans le foyer. Le four a déjà été chauffé la veille pour le sécher et quelques heures auparavant pour le porter à une certaine température, la combustion commence, et malgré tous ces soins préliminaires, malgré la haute température de 700 degrés, dure.... une heure 40 minutes !

C'est selon moi, une des plus graves objections adressées à ce nouveau mode de funérailles, et le Conseil municipal, ou plutôt le Comité qui le représente l'a tellement compris, qu'il cherche aujourd'hui encore, dans les essais auxquels il se livre, à abréger une cérémonie aussi douloureuse pour les assistants.

J'ai interrogé les agents qui ont participé aux trois incinérations qui ont eu lieu. Ils m'ont signalé le gondolement par la chaleur de la plaque en fer qui repose sur le charriot et sur laquelle se recueillent les cendres. Pour arriver à une combustion complète, il faut consommer pour 20 francs de bois de boulanger en plaquettes (bouleau ou hêtre). Renseignements pris auprès d'un marchand de bois d'Auxerre, ces vingt francs représenteraient environ un stère de bois. Je ne puis, toutefois, me rendre garant de ces évaluations.

Trois essais ont été faits le 15 décembre dernier, le four ayant été préalablement séché, dès la veille, par un feu doux. Voici le résumé du procès-verbal qui a été dressé :

1° Le premier corps est introduit à 7 h. 1/4. Un morceau de bois est consumé par minute. (On en jette sept toutes les sept minutes, et il faut 30 de ces morceaux en plaquettes pour atteindre le poids de 100 kilogrammes). L'opération est terminée à 9 h. 15. Elle a duré deux heures. On a consommé 450 kilogrammes de bois. Les cendres refroidies sont recueillies dans un bocal et pesées ; leur poids était de 2 kil. 500 ; le corps, avant l'incinération, pesait 45 kilogrammes.

Digitized by Google

2° Immédiatement après, un deuxième corps est introduit. C'est celui d'une femme, pesant 48 kil. 500, et qui a donné seulement 1 kil. 550 de cendres. La crémation dure de 9 h. 45 à 11 h. 30, soit une heure 45 minutes, et la température appréciée par le pyromètre est portée à 650 degrés et ensuite à 700 degrés.

3° Enfin, la troisième expérience a lieu à 2 h. 30. Le corps est placé dans un cercueil en volige ordinaire. Le poids total était de 81 kil. 500. Introduit à 2 h. 45, il en est retiré à 4 h. 45, soit deux heures de combustion. La température a été portée de 610 degrés, point initial, à 750 degrés. Les cendres ont donné un poids de 4 k. 450 gr.; il a été brûlé 325 kilogrammes de bois.

M. Ogier, chimiste au laboratoire municipal de toxicologie, parvenu, à l'aide des échafaudages, au sommet de la cheminée, n'a constaté aucune mauvaise odeur et a relevé une température de 350 degrés.

J'ai vu les cendres de ce dernier cadavre. Elles étaient contenues dans un bocal en verre à large tubulure, de la grandeur et de la forme d'un chapeau. Leur poids, 4 kil. 500 gr., était minime, par rapport au poids initial, 81 k. 500 (corps et cercueil compris). Elles étaient d'une propreté et d'une blancheur remarquables. Aussi, quand je parle de cendres, c'est purement par métaphore, car elles consistaient en une foule de fragments d'os concassés et très blancs. Elles ne se trouvaient pas mêlées à des substances étrangères et à de la terre, comme celles que l'on recueillait dans l'antiquité et dont nous avons des spécimens assez curieux dans notre musée.

En dehors des urnes funéraires provenant du cimetière gallo-romain d'Héry, notre Société a recueilli, il y a quelques années, à la porte d'Auxerre, près de l'embranchement de l'ancienne route de Chablis, les restes d'une tombe antique dans laquelle se trouvaient deux urnes funéraires incluses. La première de ces urnes a été brisée et la seconde fortement ébréchée. Par cette brèche on voit que la terre se trouve mêlée aux cendres non pas fortuitement et dans un point circonscrit, mais d'une façon intime et générale. Au contraire, dans celles qui m'ont été présentées au Père-Lachaise, je n'ai vu qu'un seul corps étranger, une pointe provenant du cercueil et qui avait échappé aux personnes chargées de les recueillir. Il est difficile, du reste, qu'il en soit autrement; le corps est placé sur une plaque en fer recouverte d'un drap d'amianthe incombustible et dont je possède un fragment provenant du drap qui a servi aux trois incinérations du 15 décembre.

En parcourant le cimetière pour me retirer, j'ai été à même de

Digitized by Google

constater l'odeur infecte qui s'exhalait des fosses ouvertes, et le gardien qui m'accompagnait m'a dit que plusieurs fois l'eau sourçait dans ces fosses. Heureusement pour les Parisiens, elle ne sert pas à leurs usages domestiques.

En faisant cette excursion, j'ai voulu satisfaire plus qu'une banale curiosité. J'ai dit plus haut ce que je pensais de l'importance de l'hygiène dans les sociétés modernes. Convaincu de cette importance par les résultats merveilleux obtenus dans le domaine de la chirurgie, persuadé qu'avant peu cette science révolutionnera la médecine comme elle a transformé la chirurgie et fera peut-être disparaître quelqu'une de ces maladies chroniques ou infectieuses qui font le désespoir des praticiens, comme elle a déjà relégué dans le domaine de l'histoire l'infection purulente et la fièvre puerpuérale qui ravageaient nos cités et nos hôpitaux, je m'enquiers de ses progrès avec avidité.

Or, la crémation, abstraction faite de toute idée religieuse, est un progrès. Je n'en voudrais pour preuve que les deux cadavres de varioleux qu'elle a détruits le 15 décembre et dont elle a anéanti les germes contagieux.

Elle est appelée, dans nos grandes cités modernes de l'ancien et du nouveau monde, dont la population et l'enceinte s'étendent continuellement, à remplacer l'inhumation.

Mais ce jour est encore très éloigné, parce qu'elle n'est encore qu'à l'état d'ébauche même en Italie, parce que l'incinération est en opposition avec nos mœurs de plusieurs siècles, avec le respect que nous professons pour la dépouille des nôtres et qui s'accommode mal d'une transformation aussi soudaine, parce qu'enfin elle a contre elle l'opposition des ministres de tous les cultes.

Elle restera limitée aux libres-penseurs, aux indifférents, aux spiritualistes indépendants de toute confession.

Elle ne tombera dans le domaine public que sous la pression des circonstances, quand dans nos grandes cités, les décès se multipliant, la terre saturée se refusera à absorber les gaz résultant de la décomposition cadavérique ; dans les cas de calamités publiques, comme les jours où il m'a été donné, en 1849, de voir vingt cercueils de cholériques dans une même voiture, et enfin sur les champs de bataille, qu'un avenir peut-être proche nous prépare.

Est-ce en vue de ces événements qu'on a construit des wagons-fours en Belgique et un four crématoire au lazaret de la Spezzia.

Jusque-là elle aura encore bien des progrès à accomplir, bien des perfectionnements à chercher.

Elle est trop coûteuse.

Digitized by Google

Elle s'opère trop lentement. La combustion dure près de deux heures et, avant d'extraire les cendres, il faut encore attendre deux autres heures pour laisser à l'appareil le temps de se refroidir.

Elle pèche par des détails d'exécution que je n'ai pas cités, mais qui doivent péniblement impressionner les assistants.

Néanmoins, les tentatives faites en appellent d'autres. Comme toujours elles soulèveront des polémiques et des luttes ardentes, mais quelle est la réforme, quelle est la découverte appelée à modifier nos habitudes, à changer nos mœurs, à révolutionner la science, si utile qu'elle fût, qui ait été acceptée sans conteste.

La crémation triomphera de ces oppositions parce qu'elle est un grand progrès hygiénique, parce qu'étant facultative et non obligatoire, elle est une manifestation de la liberté religieuse conquise par nos pères et que, renfermée dans ces limites, elle assure le respect des opinions de chacun ; enfin, à défaut de tous ces arguments, parce que les progrès rapides et stupéfiants de la science nous démontrent de plus en plus les dangers du *statu quo*.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LES OISEAUX

FAITES A MALIGNY PENDANT L'ANNÉE 1887

Par le Docteur Félix Rabé.

Février 18. — Entendu chanter la Grive musicienne.

Février 25. — C'est le tour du Pinson et du Bruant zizi.

Mars. — Du 6 au 15 mars, par vent de N.-E., temps beau et chaud, nous avons eu dans la vallée du Serein un passage de grives absolument exceptionnel comme abondance. (*Turdus musicus*, *Turdus iliacus*).

Nous croyons pouvoir dire que jamais nous n'avons vu de pareille quantité de grives dans nos bois taillis d'un ou de deux ans; dans les vallées, les prairies, les jardins aux bords du Serein en étaient couverts. Jamais non plus nous n'avons vu autant de rouges-gorges.

Ce passage extraordinaire a, du reste, été très court. — A quoi l'attribuer ?

Risquons une explication, laissant à d'autres, plus autorisés, le soin de nous renseigner d'une façon satisfaisante.

Chacun se rappelle les froids intenses, exceptionnels qui sont venus, aux premiers jours du printemps, frapper nos plantes, 12 à 17°, une belle nuit, suivis de neige le 16, le 17 mars.

N'a-t-il pas pu arriver que ces oiseaux, partis déjà pour remonter au Nord, aient été arrêtés, entassés chez nous jusqu'à l'encombrement, pour ainsi dire.

Des froids aussi rigoureux ne durent pas longtemps à pareille époque dans nos pays; la détente a été brusque, brusque aussi a été le départ de tous ces oiseaux, et, le 28 mars, les premières hirondelles arrivaient.

Le 29, le Pigeon-ramier roucoulait par un soleil chaud, quand

Digitized by Google

les nuages ne le cachaient pas pour alterner avec des giboulées de neige.

Mai 1-8. — Le Grimpereau fait son nid ; c'est alors qu'il est curieux à observer.

Pour rentrer chez soi chacun a sa manière, qu'il revienne d'une promenade, d'une excursion ou du marché, rapportant la provende qui doit nourrir la famille. Le Grimpereau familier, cet être minuscule n'échappe pas à la loi générale, si tant est qu'il y ait ici matière à loi ! Mais on en a tant fait depuis quelque temps, que la gent grimpereau a dû suivre le mouvement.

L'oiseau, quand il rapporte la becquée à ses petits, aborde sinon directement son nid, tout au moins se pose-t-il tout près de sa nichée sur une branche, sur le tronc de l'arbre qui porte sa descendance. Le Grimpereau, lui, fait autrement, et quand son nid est dans un trou de mur, il juge prudent, pour se donner le temps d'explorer les environs, de voir si quelque ennemi n'est pas caché tout près ; pour lui donner le change, le grimpereau se pose à plusieurs mètres de l'orifice du trou qui sert de logis à ses enfants et prudemment, par petites saccades, comme il sait les faire quand il monte le long d'un arbre, il aborde son nid, donne pâture à sa famille, puis, prestemment cette fois, sans regarder en arrière autour de lui, il vole à la recherche d'une autre becquée.

Avril 3. — Entendu le premier Coucou par un beau temps. Vent N.-E.

Avril 11. — Vu la première Bergeronnette printanière. Beau temps, vent N.-E. Nos hirondelles de cheminée, en assez grande abondance, prennent possession de leurs nids ; les maréchaux de logis étaient passés en avant-garde il y a quelques jours.

Avril 12. — Vu la première Fauvette grisette par vent de S.-O. Mauvais temps, pluie.

Avril 14. — Par vent N.-E., giboulées de neige, de pluie ; adieu les hirondelles, plus de chants de grives, d'alouettes, de zizis ou de pinsons.

Juillet. — Dès les premiers jours de juillet, par un beau temps chaud, vent du Midi, le Rouge-gorge a repris ses chants.

Pic-Epeiche. — Le Pic-Epeiche niche dans l'Yonne. Nous en avons vu un nid au mois de juillet dans les prés de l'Etang, proche la forêt de Pontigny, commune de Ligny-le-Châtel.

Pic-Marc. — Le Pic-Marc, indiqué au Catalogue comme n'ayant jamais encore été observé dans le Loiret, y a été vu et tué par M. Albert Maës.

Pic-vert. — Le Pic-vert, pour passer la nuit, revient au voisi-

Digitized by Google

nage de son trou, de son nid, se placer en travers d'une grosse branche, à son union avec le tronc de l'arbre, et chaque soir il n'y manque pas.

Août. — Au 28 août, par vent de Sud-Ouest, chaud, temps orageux à ondées, passage considérable, absolument exceptionnel de Tourterelles et de Colombins.

Les Hirondelles elles-mêmes ont commencé leur mouvement de départ en même temps que les Gobe-Mouches jeunes. Les Rubiettes, Huppes et Becs-fins s'en retournent également au Midi.

Septembre. — Les Ortolans jeunes, Rubiettes et Gorges-Bleues passent dans la vallée du Serein en première quinzaine de septembre. Observation que nous n'avions pas faite encore, c'est dans les champs de betteraves, d'osiers que l'on trouve les premiers ; les seconds courent devant le chasseur dans les sillons des champs de pommes de terre particulièrement.

Fin septembre. — Entendu le chant du Bruant-Zizi.

Octobre 1er. — Dans notre jardin, les graines de thuyas du Canada sont dévorées par une bande de Tarins qui l'ont abandonné quand il n'y a plus eu de graines à prendre. Cette année, à Maligny, les graines d'aulnes, dont ces petits oiseaux sont si friands, font absolument défaut.

Octobre 7. — Par vent du N.-E. et beau temps, nous avons vu le premier et seul Milan de tout le mois ; le passage de cet oiseau a manqué chez nous cette année.

En passant, nous ferons la même remarque pour les grues.

Octobre 16. — On ne voit plus d'hirondelles. Le 14 au soir, la neige tombait à Maligny. Vent N.-O.

Le lendemain, par même vent, giboulées de grêle, temps froid, couvert, six Canards sauvages passent au-dessus de notre jardin.

Deux Cormorans tués en octobre sur l'Armançon, l'un aux environs de Flogny, l'autre aux alentours de Saint-Florentin.

Novembre se passe et pas plus de Milans que de Grues. Les gelées exceptionnelles du 20 au 23 octobre ont fait partir les Hirondelles, les Fauvettes à tête noire, etc.

Novembre 15. — Vu Hirondelle de fenêtre, vigoureuse, en pleine chasse, par une température très douce ; il y avait, du reste, abondance de moucherons.

Novembre 18. — Traquets rubicoles sur les haies de la route de Chablis, comme en plein été.

Décembre 4 et 20. — Revu ces mêmes Traquets.

Digitized by Google

Digitized by Google

publique.

S	REMA
dernier chant.	
»	
»	
»	Quelques-uns passent l'hiver et se font en
uillet.	Plutôt erratique que migrateur.
juillet.	
»	Son chant m'est inconnu.
uillet.	
»	Suit volontier les plateaux élevés, les bois
»	Erratique.
»	Le soir et la nuit fait entendre un cri ; ne
»	Niche dans les roseaux, non en famille.
»	Son chant m'est inconnu si elle en a ; cag
uette.	
»	Tous ces palmipèdes nous visitent dans le
»	irrégulièrement en double passage, les
»	quelques jours.
»	
»	Les palmipèdes passent chez nous en cou
»	N à S à l'arrivée et S à N au retour, en
»	les becs-fins couvent en général 13 à
»	
»	
»	
»	
»	
»	
»	
»	Un petit cri d'appel en hiver par les plus

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE

A SOLEURE (SUISSE)

Par G. COTTEAU

Correspondant de l'Institut.

Le 5 août dernier, s'ouvrait à Soleure, la soixante-et-onzième session annuelle de la *Société helvétique des Sciences naturelles*. Cette société, assurément l'une des plus anciennes associations scientifiques, se réunit, chaque année, dans un des cantons de la Suisse désigné à la session précédente. Tous les naturalistes de la Suisse tiennent à honneur de se rendre à ces Congrès, dont la durée est de trois jours, employés à des communications scientifiques, à des excursions et à des fêtes locales. Le Comité invite un certain nombre d'étrangers, toujours accueillis avec la plus sympathique cordialité.

Depuis plus de vingt ans, à titre de membre correspondant, je fais partie de la Société helvétique, et j'ai assisté à plusieurs de ses réunions, à Genève, à Einsiedeln, à Andermatt, à Zurich, etc., et j'en ai toujours rapporté de très agréables souvenirs. Cette année, je suis allé à Soleure; les trois jours de réunion ont été remplis d'une manière si intéressante, que je tiens à vous en parler quelques instants et à vous donner ainsi une idée de ce que sont ces réunions annuelles de la Société helvétique, beaucoup moins nombreuses que nos congrès de l'*Association française*, mais plus intimes et plus locales, si je puis m'exprimer ainsi.

C'est la cinquième fois que la ville de Soleure, depuis soixante-et-onze années, avait été choisie. Jamais, du reste, malgré le mauvais temps qui sévissait alors en Suisse comme partout ailleurs, l'affluence n'avait été plus grande.

J'arrivai à Soleure la veille de la réunion, après avoir rejoint à

Digitized by Google

Neuchâtel mon excellent ami, M. P. de Loriol, qui venait du Chalet des Bois par Lausanne.

De Pontarlier à Soleure, la route est très belle. Le chemin de fer tantôt franchit des gorges abruptes, tantôt longe les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Malheureusement la pluie tombait à torrents, et c'est seulement à travers un épais brouillard qu'on voyait se dérouler les sites les plus pittoresques.

Le président de la réunion, le professeur Lang, est un des géologues les plus éminents de la Suisse ; depuis de longues années qu'il habite Soleure, il a acquis dans cette ville une très grande influence, due non seulement à son mérite scientifique, mais à son caractère élevé, bienveillant et sympathique à tous. M. Lang avait pris à cœur la réussite du Congrès de Soleure, et ses efforts ont été couronnés d'un entier succès ; les habitants, qui lui sont tous dévoués, se sont empressés d'offrir l'hospitalité aux membres du Congrès, beaucoup trop nombreux pour loger dans les hôtels ; de plus, ils ont contribué par de larges souscriptions aux fêtes et aux excursions. Dans les réunions de la Société helvétique, l'usage — et c'est une coutume excellente, de nature à resserrer encore les liens de confraternité — est que tous les repas soient pris en commun ; ils ont été nombreux, toujours très confortables, et certainement ce n'est pas avec la modeste cotisation fournie par chaque membre qu'on aurait pu subvenir à toutes les dépenses.

M. Lang, que j'avais déjà rencontré dans quelques-unes des réunions de la Société helvétique, a été pour moi d'une exquise amabilité. Dans les banquets, j'étais placé à sa droite, et la meilleure voiture m'était réservée pour les excursions.

La soirée du 5 août, veille de la réunion, a été, comme d'habitude, consacrée à une soirée familiale, au restaurant Schutzmatt, dont les jardins avaient été illuminés. Un souper avait été préparé pour la circonstance, et le professeur Lang a souhaité en termes chaleureux la bienvenue à ses hôtes.

Le lendemain ont commencé les travaux du Congrès. Dans l'assemblée générale qui a précédé la réunion des sections, M. Lang a fait un discours sur l'histoire et les progrès de la géologie en Suisse ; il a insisté notamment sur l'achèvement de la grande carte géologique de la Suisse, œuvre vraiment colossale, commencée en 1859 et poursuivie sans interruption jusqu'en 1888. Cette carte magnifique, composée de 21 feuilles et à laquelle ont concouru vingt-sept collaborateurs, est accompagnée d'un grand nombre de volumes d'explications, avec coupes et planches de fossiles ; elle figurera à Paris à l'Exposition de 1889 et est assuré-

Digitized by Google

ment un des monuments géologiques les plus remarquables qui aient jamais été exécutés.

Dans les diverses séances soit générales soit de section, des communications très variées ont été présentées; malheureusement beaucoup d'entre elles étaient faites en allemand. Soleure, bien que très sympathique aux Français, est un canton de langue allemande, et il fallait en subir les conséquences.

Je me bornerai à résumer quelques-uns des travaux qui m'ont paru les plus importants. Le professeur Forel a exposé l'état actuel de la question du mouvement des glaciers et donné de curieux documents sur leur marche plus ou moins rapide alternant avec des mouvements de recul bien caractérisés. Dans les Alpes, suivant M. Forel, les glaciers peuvent avancer de 100 à 150 mètres par an, mais au Groenland il a été observé que les glaciers se déplaçaient souvent de plusieurs mètres par jour. L'avancement se fait en général plus rapidement que le recul. Ces mouvements ne sont pas, comme on le croit généralement, dus à l'état climatologique des années pendant lesquelles on les observe; ils sont plutôt le résultat d'actions physiques longuement accumulées. Parmi les naturalistes qui ont le mieux compris les glaciers et la nature de leurs mouvements, M. Forel cite le modeste et savant Hugi, Soleurois dont le nom est resté célèbre et qui, en 1830, donnait déjà une excellente théorie des glaciers.

M. Baltzer, de Berne, fait connaître le résultat de ses recherches sur la structure des massifs cristallins du Finsteraarhorn et du Gothard. M. Ritter, de Neuchâtel, entretient la section de géologie de cailloux glaciaires rencontrés dans un dépôt lacustre.

Le professeur Haggenbach-Buchoff fait une véritable conférence claire, populaire et brillante sur le transport de la force par l'électricité. Cette communication a été faite en allemand, mais le *Journal de Lausanne* en a donné un résumé français qui me permet d'en rendre compte. Ce transport a eu lieu entre Kriegretten et Soleure; il s'agissait d'actionner des machines-outils d'une fabrique d'horlogerie de Soleure, au moyen d'une force motrice disponible à Kriegretten, à huit kilomètres de la fabrique; on disposait de trente chevaux. Par un simple fil de cuivre de six millimètres de diamètre, on rend à Soleure, grâce à l'électricité, vingt-trois chevaux disponibles. C'est un rendement de 75 0/0. L'entreprise a été menée à bien par la fabrique de machines d'Œrhkon, près Zurich.

Une des communications les plus intéressantes a été celle du

Digitized by Google

professeur Hiem sur un relief du massif de la Jungfrau, construit par l'ingénieur Simon et placé dans l'une des salles. Après avoir exposé ses idées sur les questions de cartographie et de panoramas, M. Hiem montre quels progrès ont été réalisés dans ces dernières années. Ce relief du massif de la Jungfrau, établi sur une échelle considérable, est un travail remarquable. Par l'exactitude et la perfection dans les plus petits détails, il dépasse de beaucoup tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre. On aura une idée du travail énorme exécuté pour arriver à ce résultat par ce fait que l'auteur, pour la correction de ses formes, a utilisé plusieurs milliers de photographies, dont un très grand nombre ont été prises par lui-même. A l'unanimité, le Comité a décidé qu'on ferait toutes les démarches nécessaires pour conserver, en Suisse, cette œuvre unique.

M. Ritter, ingénieur à Neuchâtel, a développé avec toute l'ardeur qui le caractérise, son gigantesque projet d'amener l'eau du lac de Neuchâtel à Paris. M. Ritter insiste principalement · l'excellente qualité de l'eau du lac et pas assez sur les difficultés très grandes d'une pareille entreprise et sur les centaines de millions qu'il faudrait dépenser pour percer le Jura et conduire l'eau à une distance aussi considérable.

Avec les séances alternaient les excursions, dont je tiens à vous dire aussi quelques mots :

La première était une promenade à l'Ermitage et aux carrières de Soleure, véritable promenade, car l'Ermitage n'est qu'à quelques kilomètres de la ville. Jusqu'au pied de la montagne, on suit la grande route, puis on s'engage dans un sentier escarpé, tortueux, sur les bords d'un torrent. Rien de pittoresque comme cette gorge étroite bordée de rochers tantôt grisâtres et taillés à pic, tantôt s'inclinant en pentes plus douces et recouverts d'une puissante végétation. Les rochers, sur certains points, ont été gravés d'inscriptions qui rappellent les hommes célèbres de Soleure, Hugi le fondateur du Musée, Gressly l'illustre géologue, etc.

Au fur et à mesure qu'on s'élève, la vallée se resserre ; puis tout à coup elle s'élargit, et on arrive à l'Ermitage : les rochers, toujours très élevés, forment une sorte de cirque qui paraît fermé et au fond duquel le sentier et le torrent lui-même semblent disparaître, cachés par de vieux arbres et des rochers éboulés. Au fond, se dresse une petite chapelle ; çà et là s'élèvent quelques chalets et on aperçoit, sur la droite, l'anfractuosité du sol dans laquelle a habité, dit-on, à une époque très reculée, l'ermite qui a donné son nom à ce site sauvage.

Digitized by Google

Là, nous attendait une étrange surprise : Tout à coup, sur une roche plane, au-devant de la grotte, se montre un véritable ermite, à la barbe longue et noire, à la robe de bure et qui s'adresse en vers allemands aux membres du Congrès, groupés au nombre de plus de deux cents. Il est bientôt rejoint par une jeune femme bizarrement costumée ; ils s'entretiennent pendant quelques instants, puis sur la rive opposée, les rochers paraissent s'entrouvrir et livrent passage à plus de cinquante personnages, hommes et femmes, vêtus de costumes éblouissants : ce sont des guerriers égyptiens accompagnés de joueurs d'instruments, de gymnastes, d'esclaves, de gnomes et de fées venant chercher l'ermite.

Celui-ci descendant alors du rocher, s'avance sur le pont qui traverse le torrent. Le chef des Egyptiens le rejoint, et un dialogue s'engage, toujours en vers allemands ; le chef étranger s'incline devant l'ermite, lui remet une couronne d'or, le couvre, ainsi que sa compagne, des plus riches vêtements et les fait monter dans un palanquin, porté par quatre esclaves noirs. A ce moment, la fanfare éclate ; les gymnastes exécutent une fantasia, et les fées, jeunes filles gracieusement parées, couronnées de fleurs, aux bras nus, se répandent parmi les membres du Congrès ; les unes nous versent à boire dans des coupes dorées ; les autres nous donnent des bouquets de fleurs qu'elles portent dans des corbeilles. Puis le cortège se reforme et, du côté opposé, disparaît de nouveau dans la montagne. C'était, paraît-il, la légende de l'Ermite mise en action. Le *libretto*, écrit en vers allemands, nous a été distribué, mais naturellement je n'y ai rien compris. Ce que je puis dire, c'est que nous avons été tous charmés de ce spectacle inattendu. Cette apparition éblouissante surgissant au milieu de cette nature calme et sauvage, avait quelque chose de vraiment merveilleux.

De l'Ermitage, nous avons gagné, par la montagne, les carrières de Soleure. Ces carrières, que j'avais visitées déjà, il y a plus de vingt-cinq ans, sont célèbres ; non seulement elles fournissent d'excellents matériaux de construction, mais elles sont intéressantes au point de vue géologique. Elles appartiennent au terrain jurassique supérieur, à l'étage portlandien ; elles renferment quelques curieux échinides, mais sont surtout remarquables par les nombreux débris de tortue, de genres et d'espèces différents, qu'on y a rencontrés.

Les carrières de Soleure présentent un phénomène géologique curieux : les bancs supérieurs, recouverts de sable et de graviers, sont unis et polis comme une glace ; cet aspect particulier

Digitized by Google

remonte à l'époque quaternaire et est dû à l'action des glaciers qui se sont trouvés en contact avec la roche. Sur cette surface, se montrent çà et là des cavités subcirculaires ou oblongues qu'on désigne sous le nom de *marmites de géants*; comme celles du jardin des glaciers de Lucerne, ces marmites ont sans doute été formées, au moment de la grande débâcle des glaciers, par des torrents qui tombaient en cataractes sur une roche relativement assez tendre; l'eau, en tombant, imprimait à des blocs beaucoup plus durs qu'on rencontre encore parfois au fond de ces cavités, un mouvement giratoire qui les a usées et creusées peu à peu.

Le soir, les trois sociétés musicales de Soleure, unissant leurs voix et leurs instruments, ont donné aux membres du Congrès un agréable concert. La salle était décorée d'une manière originale. C'était une véritable salle de naturalistes; partout les murs étaient recouverts de peintures représentant des plantes, des animaux vivants et fossiles, entremêlés avec art.

Le lendemain, après les séances de section toujours bien remplies, et en sortant d'un banquet pris en commun à l'hôtel de la Couronne et qui, prolongé par des toasts et des chants, avait duré deux heures, les membres de la réunion ont été visiter les grandes forges que dirige M. Henzelbach. Le départ avait lieu en train spécial, par la ligne de l'Emmenthal. Comme la veille, les excursionnistes sont au nombre de deux cents.

L'usine est considérable et admirablement installée; on se divise par escouade afin d'éviter l'encombrement, et chacun peut suivre dans tous leurs détails le fonctionnement de ces puissantes machines-outils mues par la vapeur et pour lesquelles le fer est une pâte molle qu'elles percent, plient et coupent comme du papier.

Le fer employé à la fabrication est principalement du fer ayant déjà servi. Des emplacements considérables servent à entasser des monceaux de débris venus de toutes parts : rails hors d'usage, roues de wagons, grandes roues d'usine brisées, chaudières, instruments de toute sorte; c'est merveilleux de voir comment tous ces objets si disparates sont réduits en fragments presque égaux par des machines d'acier, comment on les groupe en faisceaux, comment, lorsqu'ils sont incandescents, on les tourne et les retourne en les martelant, jusqu'à ce qu'ils deviennent pâteux et forment des lingots rougeâtres, malléables et qui servent à fabriquer des objets neufs et variés.

Après la visite de l'usine, une réception très confortable nous attendait dans la cantine des ouvriers, ornée pour nous recevoir, et c'est avec un véritable enthousiasme que fut accueilli le dis-

Digitized by Google

cours du professeur Haggenbach, quand avec l'énergie, le cœur et l'élégance de parole qu'il possède, il s'est fait l'interprète fidèle et éloquent des sentiments de tous, en remerciant les directeurs des usines et la population industrielle qui se pressait autour de nous, de leur gracieux accueil. Le temps s'écoulait rapidement, et la nuit était venue, lorsque éclairés par des torches et au milieu de feux de bengale, nous rejoignîmes le train spécial qui nous ramenait à Soleure.

La troisième excursion était celle du Weissenstein, dans la chaîne du Jura. Nous devions dîner au sanitarium, bâti au sommet de la montagne et fréquenté par un grand nombre d'étrangers, surtout d'Anglais et d'Allemands qui viennent y faire, pendant la saison d'été, une cure d'air pur et de petit lait. Le Weissenstein, un des points les plus élevés de la chaîne du Jura, est à 1,283 mètres d'altitude. On s'y rend soit à pied, soit en voiture; l'ascension dure trois heures à pied et quatre heures en voiture, à cause des lacets que la route fait dans la montagne. La veille au soir et le matin, plusieurs membres de la réunion nous avaient quittés, et à dix heures nous étions une centaine à peu près réunis sur la place, devant l'hôtel de la Couronne. Le temps, moins mauvais que les jours précédents, paraissait douteux; plus de cinquante excursionnistes, cependant, partent à pied; les autres, et je suis du nombre, montent en voiture, et à dix heures et demie nous quittons Soleure.

La route traverse d'abord les plaines fertiles arrosées par l'Aar; elle passe par les petits villages gracieusement situés de Langendorf et d'Oberdorf et l'on arrive insensiblement au pied de la montagne. Le chemin devient plus étroit, plus roide et les voitures s'avancent lentement en suivant de nombreux lacets. La montée dure trois heures, mais le temps ne nous paraît pas long, car la route ombragée est partout très pittoresque. Ce ne sont pas les rochers abrupts et les sites sauvages des Alpes, mais les monts Jura, avec leurs vallées profondes aux pentes plus adoucies, avec leur végétation luxuriante, ont également leur charme. Avant d'arriver au sommet, la route franchit une de ces vallées centrales fermées d'un côté comme un cirque, qu'on désigne sous le nom de Combes, et qui sont le résultat d'un phénomène géologique particulier, très bien décrit par les géologues suisses.

Nos voitures nous amènent jusque dans la cour de l'hôtel où nous trouvons quelques-uns des excursionnistes partis à pied en même temps que nous; d'autres sont encore dans la montagne : les botanistes se sont attardés à recueillir des plantes, et les géologues à étudier les roches jurassiques dont se compose le Weissenstein et qui, sur plusieurs points, renferment des fossiles.

Digitized by Google

Nous visitons l'hôtel largement installé, et, de la terrasse, nous jetons un regard sur le magnifique panorama qui se déroule devant nous, malheureusement voilé en partie par les nuages.

Dans la grande salle à manger, un banquet somptueusement servi nous attendait ; on y fit honneur, car le déjeuner du matin était oublié depuis longtemps, et le festin, prolongé par d'interminables toasts, dura plus de deux heures. Il était cinq heures quand on revint sur la terrasse. Un changement complet s'était opéré dans l'état du ciel. Comme par un effet magique, les nuages qui le couvraient encore au moment de notre arrivée s'étaient dissipés ; le soleil brillait de tout son éclat, et nous pûmes admirer dans son ensemble le panorama de la chaîne des Alpes. Le regard, sur certains points, s'étendait à plus de 100 kilomètres. Nous voyons à nos pieds la large vallée de l'Aar avec ses cultures aux teintes variées et ses nombreux villages, la ville de Soleure, ses églises et ses maisons blanches ; plus loin, les lacs de Brienne et de Neuchâtel ; au-dessus toute la chaîne des Alpes, depuis le Tyrol jusqu'au Mont-Blanc, et, les dominant tous, parce qu'ils se trouvent sur un plan plus rapproché, le Mœnch (le Moine) et la Jungfrau dont les sommets éternellement glacés étincellent au soleil. Nous étions favorisés, car de toute l'année ce jour était le premier où l'on ait pu voir la chaîne des Alpes.

La descente s'effectue beaucoup plus rapidement et deux heures suffisent pour rejoindre Soleure.

Le congrès était terminé. La dernière séance avait eu lieu le matin avant le départ pour le Weissenstein. La ville de Lugano avait été choisie pour la réunion de l'année suivante, sous la présidence du colonel Frascina.

La veille, profitant de quelques instants dont je pouvais disposer, j'avais visité le musée d'histoire naturelle. Il renferme des collections géologiques importantes et notamment une série de tortues recueillies dans les calcaires portlandiens des carrières de Soleure, collection unique au monde et qui s'augmente tous les jours par les soins du professeur Lang.

Les trois jours passés à Soleure ont été très occupés, et c'est à peine si j'ai eu le temps parcourir et d'admirer la ville, qui est assurément une des plus pittoresques de la Suisse. Si ses anciennes tours, ses portes du moyen-âge, son arsenal, ses églises, ses fontaines artistiques lui donnent un cachet archéologique, d'un autre côté elle est vraiment coquette et charmante avec ses maisons blanches, ses fenêtres aux volets verts, partout garnies de fleurs et de feuillages.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

QUARANTE-UNIÈME VOLUME

TOME XII DE LA 3e SÉRIE

1888

Digitized by Google

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1888.

	MM.
Président	G. COTTEAU.
Vice-Présidents	DIONIS DES CARRIÈRES.
—	Th. BLIN.
Vice-Présidents honoraires	MM. QUANTIN et DE MARSILLY.
Secrétaires.....	H. MONCEAUX.
—	F. MOLARD.
Archiviste.....	Ch. DEMAY.
Archiviste honoraire.....	LORIN.
Trésorier	GUYARD.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur :

M. G. COTTEAU.

Conservateurs :

MM. BIARD, Peinture et sculpture,
QUANTIN, Monuments lapidaires.
MONCEAUX, Archéologie et céramique.
MANIFACIER, Numismatique.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1888.

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DIONIS DES CARRIÈRES, VICE-PRÉSIDENT.

M. le président annonce que M. Cotteau, retenu à la chambre par une indisposition, ne pourra présider la séance.

Correspondance. — Il est donné communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant la création, à la Bibliothèque nationale, d'un cabinet d'estampage d'inscriptions romaines recueillies soit en France, soit dans l'intérieur de l'Afrique. M. le ministre exprime en même temps le désir que les particuliers ou les sociétés qui conservent dans leurs archives des estampages d'inscriptions romaines s'en désaisissent au profit de la collection nationale, commencée avec les nombreux estampages recueillis par M. Léon Rénier.

— La Société philomatique vosgienne, en envoyant le tome XII de son bulletin annuel, demande l'échange de ses publications avec les nôtres. Sur la proposition du bureau, M. le président invite l'assemblée à donner son avis. L'échange est accordé.

M. le secrétaire dépose ensuite la liste des publications parvenues depuis la dernière réunion et attire l'attention sur quelques ouvrages.

Depuis la dernière réunion, très rapprochée de celle-ci, nous n'avons eu que très peu d'ouvrages à enregistrer. Nous ne voulons point laisser inaperçue la suite de la belle publication entreprise par M. Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois, et que notre savant correspondant nous envoie régulièrement. L'album Caranda s'est enrichi, cette fois, des objets découverts dans les fouilles de la villa d'Ancy et de son cimetière, sur les territoires d'Armentières, Cerseuil, Maast et Violaine. D'admirables reproductions nous mettent à même de comparer les curieux mobiliers et

Digitized by Google

pièces d'archéologie remontant aux époques gauloises, romaines ou mérovingiennes.

Parmi ces reproductions, il faut signaler surtout deux grands vases de verre d'une grande élégance de forme et un miroir composé d'un alliage de cuivre et d'étain.

Nous devons de grands remerciements à M. Moreau, d'abord pour sa munificence à notre égard et, de plus, pour sa persévérance à continuer l'œuvre entreprise il y a longtemps déjà avec son fils, savant archéologue mort prématurément.

— Le bulletin de la Société géologique de France contient, sous le titre de Catalogue des Échinides recueillis par M. Roussel dans le terrain crétacé des petites Pyrénées et des Corbières, un travail étendu de notre président, M. Cotteau, retenu aujourd'hui chez lui par une indisposition qui n'aura pas de suite, espérons-le. S'il eût assisté à la séance, il vous aurait sans doute présenté son travail lui-même. Plusieurs espèces nouvelles pour la science et complètement inédites ont été décrites par notre savant collègue.

— Enfin le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur contient plusieurs articles qui intéressent spécialement nos études. C'est d'abord le Cartulaire du monastère de Flavigny, publié par M. Collenot, président de la Société ; puis la suite de la Flore de l'arrondissement de Semur, qui a bien des points de similitude avec la nôtre. Nous appelons l'attention de nos botanistes sur ce travail important qui a pour auteur M. Lachot, de Magny. Une troisième notice vise spécialement la géologie de l'Avallonnais. M. F. Cuvier publie dans le bulletin de la Société de Semur une notice importante sur les terrains rencontrés par les chemins de fer :

1° Entre Arcy-sur-Cure (Yonne) et Toutry (Côte d'Or) ;

2° Entre Maison-Dieu (Yonne) et Dracy-Saint-Loup (Saône-et-Loire).

Ce travail est accompagné d'excellents profils en long qui font voir d'un seul coup la série des terrains signalés et décrits.

Voici la liste des publications qui nous sont parvenues :

I. *Envois des Ministères.*

-- Revue des travaux scientifiques, t. VII, nos 7 et 8.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne. Janvier 1888.

Brest. — Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. XII, 1886-87.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de la Savoie. 4e trimestre, 1887.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. 8e année, 3e et 4e trimestres, 1887.

Langres. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Décembre 1887.

Liège. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XX, 1re livraison.

Digitized by Google

MEAUX. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux. Publications du 1er janvier au 31 décembre 1886.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Octobre 1887.

MERIDEN, CONN. — Transactions of the Meriden scientific association. Vol. II, 1885-86.

MONS. — Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. T. IX, 4e série, 1887.

MOSCOU. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1887, n° 3.

NANTES. — Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1re série, 1887.

PARIS. — Bulletin de la Société géologique de France, 3e série, t. XV, euilles 35 à 51, 2 fascicules.

— Bulletin de la Société entomologique de France, feuilles 23 à 25.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 3e série, n° 1. Janvier 1888.

POLIGNY. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. Novembre et décembre 1887.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques. 8e vol., 1re livraison, 1er janvier 1888.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 4e trimestre, 1887.

SEMUR. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur. Année 1886.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Décembre 1887.

VALENCE — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 5 fascicules. Mars-Décembre 1887. — Itinéraire des dauphins de la troisième race (1282-1355), par V. Chevalier. Valence, mars, 1887.

WIEN. — Jahrbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt. Jahrgang 1887. 37 band. — Verhandhungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. 1887, nos 9-16, juin-novembre.

III. *Envois divers.*

M. MOREAU, membre correspondant. — Album Caranda (suite). Fouilles de la villa d'Ancy, Armentières, Cerseuil, Maast et Violaine, 1886.

Nominations. — MM. Ribain, avocat, et Rousseau, architecte, présentés à la séance de décembre, sont élus membres titulaires.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires :

1° M. Louis Richard, agriculteur à Monéteau, présenté par MM. Perriquet et G. Cotteau.

2° M. de Montigny, propriétaire à Montillot, présenté par MM. Lefranc et E. Cotteau ;

3° M. Georges Vial, commandant du génie au Hâvre, présenté par MM. Paul Vial et G. Cotteau.

Digitized by Google

Il sera statué sur ces nominations à la séance prochaine.

Mort d'un membre. — M. Quantin annonce, dans les termes suivants, la mort de l'un de nos collègues les plus éminents, M. Isidore Blanche :

J'ai le regret de vous annoncer la mort d'un de nos plus vieux correspondants, M. Isidore Blanche, ancien consul de France à Tripoli (Syrie). M. Blanche était notre concitoyen et né à Saint-Bris.

Il a plusieurs fois adressé à la Société des échantillons de la flore de Syrie, des fossiles et des morceaux d'antiquités grecques et phéniciennes.

Il a passé sa vie de fonctionnaire en Syrie et la consacra au service de la France. Mis à la retraite il y a quatre ans, il avait été nommé directeur de la route de Beyrouth à Damas, qui a été construite par plusieurs de nos compatriotes et qui appartient à une compagnie franco-ottomane.

M. Blanche était très aimé des Maronites, ces Français de l'Orient, race vaillante et catholique, qui vivent depuis les croisades sous la protection de la France.

J'espère pouvoir un jour écrire la vie si bien remplie et si dévouée de M. Blanche, qui était un grand patriote et un grand chrétien. Sa correspondance, que j'ai conservée depuis quarante ans, me fournira de curieux documents pour raconter son rôle, quoique secondaire, dans les évènements qui ont agité le Liban depuis un demi siècle.

Je terminerai ces quelques mots en signalant seulement une lettre de 1884 où il raconte l'intérêt que le gouvernement de la République prenait alors à la fondation de l'Ecole de Médecine de Beyrouth par les jésuites français.

M. Blanche est mort le 11 décembre 1887, après une longue maladie de poitrine, à l'âge de 65 ans.

M. Quantin lit ensuite à la Société une lettre de M. Bechara, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Vilayet de Syrie, et ami de M. Blanche, où il rend compte des grands honneurs qui ont été faits à son convoi funèbre.

— A la suite de cette communication, M. Lasnier rappelle que M. Blanche s'occupait avec ardeur de botanique et fut longtemps en relations avec notre collègue M. Ravin, auquel il adressait avec libéralité plantes et graines. C'est ainsi que beaucoup d'espèces ont été naturalisées à Auxerre.

Communications et lectures. — Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'église romaine ? Tel est le titre d'une lecture de M. Molard qui établit, à l'aide des anciens registres du chapitre de Vézelay, que Théodore de Bèze, prieur de Villeselve, se démit de ce prieuré en 1547, et que c'est bien là l'époque où il quitta l'Eglise romaine pour devenir l'un des apôtres du protestantisme.

— M. Quantin lit ensuite des extraits de la *Relation d'un*

Digitized by Google

voyage en Basse-Bourgogne, par Dubuisson-Aubenay, voyageur normand, qui visita notre contrée vers le milieu du XVIIe siècle, et dont notre collègue nous dit quelques mots. Le texte de la relation est partie en latin, partie en français ; il fait connaître l'état des pays parcourus par le voyageur et nous donne des renseignements intéressant tout à la fois le Tonnerrois, l'Auxerrois et la Puisaye.

La séance est terminée par une communication de M. Larrazet, notre nouveau collègue, à propos des *Helix senestres*.

M. Bilaine, restaurateur à Auxerre, a remarqué dernièrement que parmi les escargots qu'il avait achetés au marché, il y en avait un dont l'enroulement n'était pas ordinaire. Il me l'a montré et voici, en effet, de quoi il s'agissait :

On sait que chez l'escargot ordinaire (*Helix pomatia*, Linné), lorsqu'on le place la spire en haut, on voit le bord de l'ouverture à droite, ce que l'on exprime en disant que le gastéropode est *dextre*. Au contraire, l'helix que possède M. Bilaine est *senestre*, car l'enroulement est inverse et le bord de l'ouverture se trouve à gauche lorsqu'on place en haut la spire de l'helix.

Les cas de monstruosité sont toujours intéressants en histoire naturelle, et pour savoir à quoi m'en tenir à ce sujet, je me suis adressé à mon savant maître, M. Albert Gaudry, membre de l'Institut, professeur de paléontologie au Muséum et successeur de M. Cotteau à la présidence de la société géologique de France. M. Albert Gaudry a bien voulu charger du soin de me répondre M. le docteur Paul Fischer, aide-naturaliste au Muséum et l'auteur d'un des ouvrages de conchyliologie les plus complets qui existent actuellement.

M. le docteur Fischer me dit dans sa lettre, entre autres faits intéressants, qu'un de ses amis a eu une vingtaine d'helix senestres vivants, afin de savoir si la monstruosité dont il s'agit est héréditaire, mais que cet ami n'a jamais pu les faire accoupler. C'est à cause de cette particularité intéressante que je signale le fait à la Société des sciences de l'Yonne. Peut-être que parmi ses membres il se trouvera quelque observateur qui, répétant les expériences de M. Fischer, arrivera à un meilleur résultat.

La particularité intéressante offerte par les helix senestre est due, comme l'on sait, à une transposition des orifices anal et respiratoire qui sont placés à gauche de l'animal au lieu d'être à droite.

Mais l'on sait aussi qu'il existe des mollusques chez lesquels l'enroulement senestre est normal, par exemple ceux qui appartiennent aux genres *Clausilia* et *Physa*. Il existe aussi des genres dont certaines espèces sont normalement dextres et d'autres espèces qui sont normalement senestres, par exemple dans le genre *Bulminius*. Enfin, on remarque des genres dont chaque espèce a des individus dextres et senestres à peu près en nombre égal (*Amphydromus* et *Helecter*, par exemple). Dans ce dernier

Digitized by Google

cas, évidemment l'enroulement senestre n'a pas le caractère d'une monstruosité.

Après cette communication la séance est levée.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1888.

PRÉSIDENCE DE M. DIONIS DES CARRIÈRES, VICE-PRÉSIDENT.

Correspondance. — Après l'adoption du procès-verbal, M. le président donne lecture d'une lettre de M. Faure, préfet de l'Yonne, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— M. Savatier-Laroche, vice-président du comité départemental de l'Exposition, a écrit à M. le président une lettre dont il est donné connaissance à l'assemblée, ainsi que d'une lettre de M. Cotteau sur le même sujet. Par la première lettre, M. Savatier-Laroche invite la Société, au nom du président du comité, à prendre l'initiative d'une exposition collective du travail et des œuvres d'art ancien du département de l'Yonne à l'Exposition de 1889.

Par la seconde lettre, M. Cotteau est d'avis que, en prenant l'initiative en cette circonstance, notre Société ferait double emploi avec le comité de l'Exposition ; il demande que tout au moins le bureau de la Société soit appelé à délibérer sur cette question.

La discussion étant ouverte, M. Ficatier, secrétaire de la section des Beaux-Arts du sous-comité d'Auxerre, considère l'œuvre comme fort difficile, car on ne peut, suivant lui, réexposer ce qui a été déjà présenté à Paris en 1878 et en 1882.

M. Savatier-Laroche ne voit nul inconvénient à renvoyer en 1889 les plus beaux spécimens de l'histoire du travail et des arts libéraux, bien qu'ils aient pu figurer à l'exposition de 1878. Les collections préhistoriques de la Société et des particuliers, celles de M. Cotteau, le trésor de la cathédrale, les richesses du musée départemental fourniront matière à une section de l'exposition qui pourra faire honneur au département.

Il ressort de la discussion, à laquelle prennent part plusieurs autres membres, que l'exposition qu'on veut organiser devra comprendre une histoire du travail commençant aux temps préhistoriques et se classant chronologiquement, les plus beaux spécimens de chaque période de l'humanité devant seuls être admis. Il s'agit donc plus spécialement d'une histoire de l'industrie et de l'art rétrospectifs. Une question est ensuite soulevée,

Digitized by Google

celle de savoir si la place concédée à l'Exposition le sera gratuitement et à qui incomberont les frais d'envoi et de retour.

M. Quantin estime que dans le doute où l'on est, il serait bon de ne rien décider et de demander de nouvelles instructions au comité central.

M. le président propose une commission spéciale qui se joindra au bureau pour élucider la question. Cette commission sera composée de MM. Savatier-Laroche, Navarre, Biard, Philippard et Richard, lesquels seront convoqués à cet effet.

— La correspondance manuscrite contient encore une lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant qu'une somme de 400 fr. vient d'être attribuée à la Société à titre d'encouragement pour ses travaux.

Enfin M. le ministre, par une circulaire spéciale, annonce à la Société l'envoi d'un exemplaire des instructions récemment élaborées par le comité des sociétés des Beaux-Arts des départements.

La prochaine session aura lieu dans la semaine de la Pentecôte; les mémoires qui devront être lus seront envoyés au comité le 1er avril au plus tard.

La circulaire contient en outre le texte important de la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique.

Comptes de 1887. — M. le président dépose, au nom du bureau, les comptes de M. le trésorier pour l'exercice 1887 et prie l'assemblée de désigner les trois membres qui seront chargés de faire le rapport habituel. Sont désignés : MM. Limosin, De Breuze et Raoul, ce dernier en remplacement de M. Rétif, lequel s'est récusé pour cette année,

Nominations. — Il est procédé au scrutin pour l'élection des trois membres présentés à la séance de janvier.

Sont élus membres titulaires :

1° M. Richard Louis, propriétaire à Monéteau ;

2° M. Vial Georges, commandant du génie au Hâvre ;

3° M. de Montigny, propriétaire à Montillot.

Présentations. — Sont présentés comme membre titulaires :

1° M. de Bayard du Lys, commandant du génie à Auxerre, présenté par MM. Lethier et G. Cotteau ;

2° M. le docteur Léon Roché, médecin à Châtel-Censoir, présenté par MM. Maison et E. Cotteau.

Il sera statué sur ces deux nominations à la prochaine séance.

Correspondance imprimée. — M. Quantin fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier dans l'*Annuaire de l'Yonne* sous

Digitized by Google

le titre de : *Recherches sur l'état des habitants du comté d'Auxerre en 1666.*

— M. Monceaux a la parole ensuite pour la présentation des ouvrages qui lui sont parvenus pendant le mois.

Les annales de la Société archéologique du Gâtinais, dans une chronique signée par le secrétaire, contiennent quelques lignes qui nous ont étonné de la part du signataire, jeune érudit, qui n'en est pas cependant à ses premières armes.

Nous laissons bien entendu de côté le reproche d'inexactitude relevé à la charge de notre collègue M. Molard, assez grand clerc pour se défendre lui-même s'il le juge à propos. Mais comment un homme de la profession a-t-il pu être amené à soutenir que l'archiviste de l'Yonne, par le seul fait qu'il avait autorisé la délivrance d'une copie de documents, se trouvait de ce fait lié à jamais et ne devait point se servir de ces documents ni les publier? Ces pièces n'appartiennent donc pas au public, c'est-à-dire à tout le monde, voire même à l'archiviste qui en est le conservateur? M. Stein a encore une autre prétention, c'est que dans le département de l'Yonne on ne doit s'occuper ni du Loiret, ni de Seine-et-Marne. Il oublie sans doute que ces départements sont intimement liés au nôtre par les anciennes circonscriptions du grand bailliage de Sens et celles du diocèse qui s'étendaient fort loin dans la Beauce et la Brie.

Il est donc fort difficile de lui donner satisfaction.

Voici, du reste, le fait dans sa simplicité. M. Molard, fort occupé comme tous nos collègues le savent, a été sollicité, en décembre 1886, par M. le directeur de l'*Annuaire*, lequel lui demandait, pour le volume en cours de publication, la communication de quelques pièces, ainsi qu'il a l'habitude de le faire tous les ans. L'archiviste, sans malice, quoiqu'en dise Messieurs du Loiret, ayant sous la main le *Règlement du petit séminaire de Cerny au diocèse de Sens*, pièce du XVIIe siècle, qui a sans doute été imprimée en son temps, a pensé qu'elle pouvait intéresser les lecteurs de l'*Annuaire*. Pour compléter cette communication, un peu maigre on l'avouera, il a donné en même temps un petit article sans prétention ayant pour titre : *Une émeute religieuse à Saint-Mathurin de Larchant.* M. Molard, bien convaincu de la modestie de ce petit labeur, se croyait tout au moins innocent du crime de plagiat que bien des gens ont élevé à la hauteur d'une institution. Mais il avait compté sans les historiens du Loiret et de Seine-et-Marne qui n'entendent en aucune façon que l'on chasse sur leurs terres, c'est-à-dire que l'on publie quoi que ce soit sur leur pays sans leur consentement.

Nous voici donc revenus avec ces prétentions mesquines aux théories qui ont paralysé si longtemps les efforts des savants. Nous en appelons à M. Henri Stein, plus rassis et mieux informé. Quant à la copie... *payée*, nous l'engageons à retirer de son article cette flèche de Parthe, indigne de lui, qui sait si bien comment les choses se passent aux archives de l'Yonne. Jamais M. l'archiviste n'a encaissé pour son compte les frais de copies exécutées par ses employés.

Digitized by Google

— Notre collègue M. Lambert a publié dans les annales de la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure pour 1886 une étude sur les échinides de cette contrée et particulièrement sur le genre *Acrocidaris*. Nous mentionnons son mémoire en passant, car notre président vous a déjà entretenus de ce travail de paléontologie important.

Voici maintenant la liste des publications qui nous sont parvenues :

I. *Envois des Ministères.*

— Journal des Savants. Décembre 1887 et janvier 1888.

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 40e fascicule, Nîmes-Nova.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Béziers. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). 1887, 1re livraison.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Bruxelles. — Société royale belge de Géographie. Bulletin, 1887, n° 4.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise. Janvier 1888.

Fontainebleau. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 3e trimestre 1887.

Gap. — Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes. 7e année 1888.

— Le système astronomique du monde, par C. Roche. In-8°, 1888.

La Rochelle. — Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1886.

Lisboa. — Communicacoês da Commissâo dos trabalhros geologicos de Portugal. T. I, fasc. II.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Novembre 1887.

Paris. — Bulletin de la Société philomathique de Paris, fondée en 1788. Année 1886-1887.

— Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions. Novembre-décembre 1888.

— Feuille des jeunes naturalistes. Février 1888.

— Deuxième table générale de la Revue historique. 1881 à 1885.

Philadelphie. — Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia. April-August, 1887.

Toulouse. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 8e série, t. IX, 1887.

— Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances du 5 avril au 26 juillet. — Mémoires, etc. T. XIV, 2e livraison, 1888.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Décembre 1887 et janvier 1888.

— Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques, recueil trimestriel publié avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'Ecole. Juillet 1887. Livraison envoyée à titre de spécimen.

Digitized by Google

Communications et lectures. — M. Molard a la parole pour lire un travail sur la capacité civile des Lépreux, qu'il a l'intention de communiquer au Congrès de la Sorbonne. Dans ce travail, notre collègue établit, au moyen de pièces inédites, que, contrairement à l'opinion générale, les lépreux n'étaient pas morts civilement.

— Après cette lecture, M. Ch. Moiset donne communication de la biographie qu'il a préparée de Jacob Moreau, de Saint-Florentin, qui fut historiographe de France sous Louis XVI et fut chargé d'organiser le dépôt général des archives, jusqu'alors dispersées de tous côtés. Notre collègue était mieux placé que tout autre pour nous donner une bonne étude de l'œuvre nombreuse et importante de notre compatriote. Aussi son travail, dans lequel il examine tour à tour l'homme, l'écrivain et l'archiviste, est-il fort goûté de l'assemblée.

A la fin de la séance, M. Ficatier présente à l'assemblée de nouvelles pièces, silex et autres trouvés près du cimetière à incinération signalé l'année dernière à Guerchy.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 11 MARS 1888

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr DIONIS DES CARRIÈRES, VICE-PRÉSIDENT

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président donne connaissance à l'assemblée de la circulaire par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique annonce que la réunion des Sociétés savantes aura lieu exceptionnellement, cette année, au Ministère de l'instruction publique. La session commencera le mardi 22 mai pour finir le samedi suivant. Des places à prix réduits seront accordées aux délégués des Sociétés savantes sur les différents chemins de fer. Les noms des délégués et les communications à faire en dehors du programme arrêté devront être envoyés au Ministère d'ici au 25 avril.

M. le président engage, en conséquence, les membres de la Société qui sont dans l'intention d'assister au Congrès, à se faire inscrire auprès de MM. les secrétaires.

Nominations. — Il est procédé au scrutin pour la nomination des membres présentés à la dernière réunion. M. de Bayard du Lys, commandant du génie à Auxerre et M. de docteur Léon Roché, médecin à Châtel-Censoir, sont élus membres titulaires.

Budget de 1888. — M. le président présente, au nom du bureau, les prévisions du budget de la Société pour l'exercice 1888. Ces

Digitized by Google

prévisions, dont il est donné lecture, s'élèvent, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 7,633 fr. 75.

Le projet de budget est accepté dans les conditions suivantes :

RECETTES

§ I. Solde de compte 1887	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1887.	1136	75
	2	Cotisations arrièrées.....	»»»	»»
§ II. Produits ordinaires.	3	Cotisations de 270 membres à 12 fr.	3240	»»
	4	Cotisations de 15 nouveaux membres 18 fr.....	270	»»
	5	Cotisations de 15 membres correspondants	90	»»
§ III. Publications.....	6	Produits des publications.....	50	»»
§ IV. Capitaux placés....	7	Arrérages de rentes 3 1/2. (Legs Chaillou des Barres).....	200	»»
	8	Arrérages de rentes 3 0/0. (Legs Challe)	147	»»
§ V. Recettes diverses ..	9	Encouragement du ministère de l'instruction publique.....	500	»»
	10	Subvention du Département.....	1000	»»
	11	Subvention de la Ville.....	400	»»
	12	Subvention de la Ville pour le médailler. (Legs Gariel).....	500	»»
	13	Recettes imprévues	100	»»
		Total des recettes..	7633	75

DÉPENSES

§ I. Passif.....	1	Solde du compte d'impressions restant dû au 31 décembre 1886.....	1946	65
§ II. Publications.....	2	Impression du Bulletin (2e semestre 1887 et 1er semestre 1888).....	2400	»»
	3	Planches	600	»»
	4	Publication de la Chronique de Vézelay.....	200	»»
§ III. Frais de bureau...	5	Frais de bureau et d'affranchissemt	300	»»
	6	Frais de recouvrements	50	»»
	7	Garçon de salle	320	»»
§ IV. Jetons de présence.	8	Acquisition et rachat de jetons	600	»»
§ V. Musée et Collections	9	Entretien du Musée et fouilles.....	600	»»
	10	Entretien du médailler.....	500	»»
§ VI. Dépenses imprévues	11	Dépenses imprévues.....	117	10
		Total des dépenses..	7633	75

Communications. — M. Ficatier, revenant sur la communication qu'il a faite à la dernière réunion à propos du cimetière de Guerchy, rappelle que ce lieu de sépulture à incinération doit être considéré également comme une station de la pierre polie. Il annonce en même temps que les renseignements qu'il a obtenus lui permettent d'affirmer que l'exposition de l'histoire de l'art qui

Digitized by Google

aura lieu en 1889 sera entièrement gratuite en ce qui concerne les exposants de la section anthropologique.

— M. Fauchereau propose à la Société de faire l'acquisition d'une planche gravée représentant l'intérieur de la cathédrale d'Auxerre en 1730. Cette planche, qui a servi pour l'impression du Missel d'Auxerre de la même époque, avait été déjà présentée à l'une des dernières réunions; aujourd'hui le propriétaire de cette planche veut bien s'en dessaisir en faveur du Musée. La Société décide que l'acquisition sera faite.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux, en déposant les ouvrages parvenus au bureau pendant le mois, appelle l'attention sur quelques-uns des articles qu'ils contiennent :

— Le bulletin de la Société archéologique du Vendômois pour 1887, contient le texte et la traduction d'un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Vendôme. Ce manuscrit est un recueil des légendes du temps sur les miracles de la Vierge, et il paraît antérieur aux récits de la Légende dorée de Jacques de Voragine, ce naïf et poétique recueil qui suscita tant d'enthousiasme dans la seconde moitié du XIIIe siècle. On retrouve, il est vrai, dans la Légende dorée, plusieurs récits empruntés aux Miracles de Nostre-Dame, transcrits dans les manuscrits de Vendôme, mais nous n'y avons point rencontré une légende particulièrement intéressante pour le diocèse de Sens, laquelle nous a paru complètement inédite et digne de vous être signalée. Il s'agit de la légende des trois chanoines de Sens, de *tribus canonicis senonensibus*. Nous vous ferons grâce, bien entendu, du texte lui-même, rédigé en latin du XIIIe siècle, mais nous vous lirons les cinq pages de la traduction, en priant les membres de la Société qui connaîtraient déjà cette légende, de nous indiquer où elle a paru, car pour l'instant elle nous paraît inédite.

Après avoir donné lecture de cette légende curieuse, M. le secrétaire continue.

— A la dernière réunion de la Société, notre collègue, M. Ch. Moiset, vous a lu une notice des plus intéressantes sur Jacob-Nicolas Moreau, historiographe de France. Vous avez pu juger ainsi de la valeur et des mérites scientifiques de notre compatriote de Saint-Florentin, et quelques-uns de nos collègues se sont peut-être dit que Jacob Moreau méritait une étude plus importante encore. Ce que le cercle limité de nos ressources ne permettait pas à son biographe, M. Xavier Charmes vient de le faire en publiant les trois volumes in-4o que vous avez sous les yeux et qui ont pour objet la publication des documents intéressant le *Comité des travaux historiques et scientifiques* institué auprès du Ministère de l'instruction publique.

C'est à Jacob Moreau que revient l'idée première de la création d'une bibliothèque historique, législative et administrative. M. X. Charmes a recueilli tout ce qui a trait à cette création et nous en fait, dans son premier volume, un récit intéressant au plus haut point. Il nous fait assister

Digitized by Google

à la création des archives et de la bibliothèque des Finances, qui fut l'origine et l'embryon du dépôt des chartes du royaume, sous la garde et la direction de Moreau.

En résumé, quiconque voudra se rendre compte de la grande situation occupée par notre compatriote à la fin du XVIIIe siècle dans le monde des érudits et des historiens, devra consulter le livre de M. Charmes, tout en n'oubliant pas qu'il existe à la Bibliothèque nationale un grand recueil de pièces connu sous le nom de fonds Moreau, très riche en manuscrits, provenant de notre compatriote, et en pièces inédites pour la plupart. Il faut signaler notamment sa correspondance avec les savants de l'époque, laquelle mériterait un dépouillement complet. L'année dernière, M. Anatole de Barthélemy a publié, dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube, plusieurs lettres de Grosley adressées à Moreau et tirées des liasses de la Bibliothèque nationale. Ces lettres nous font voir quel intérêt il y aurait à poursuivre cette enquête sur la vie de notre éminent compatriote, commencée par M. X. Charmes et si bien esquissée par notre collègue et ami, M. Ch. Moiset.

Les trois volumes de documents publiés par M. Charmes sont très importants pour les Sociétés savantes, qui trouveront là la collection complète des circulaires et instructions qui leur ont été adressées depuis la création du Comité des travaux historiques et archéologiques.

On y a inséré également la liste des publications de chaque société classées par département. Tout en constatant avec satisfaction que nous sommes dans un bon rang pour la valeur et le nombre, nous terminerons par une légère critique.

La liste de ces publications, du moins en ce qui nous concerne, est incomplète, et celui qui l'a dressée aurait certainement obtenu un résultat plus exact en invitant chacune des sociétés intéressées à lui fournir le tableau chronologique de ses travaux.

Pour finir cette revue déjà longue, nous vous signalerons le travail de l'un de nos jeunes collègues qui nous touche de très près. M. Paul Monceaux, ancien élève de l'école d'Athènes, vient de publier dans la Revue historique, une étude fort appréciée par les érudits et qui a pour objet *le Grand Temple du Puy-de-Dôme*, *le Mercure gaulois* et *l'Histoire des Arvernes*.

Voici la liste des ouvrages qui nous sont parvenus :

I. *Envois des Ministères.*

— Annuaire des bibliothèques et des archives, pour 1888, publié sous les auspices du Ministre de l'instruction publique.

— Bulletin des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Année 1887, n° 3.

— Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1877, n° 2.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

ANNECY. — Revue savoisienne, publication de la Société florimontane. Février-mars 1888.

Digitized by Google

Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, année 1886.

Bône. — Académie d'Hippone. Réunion du 24 décembre 1887.

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie, 14e année, nos 2 et 3, 1887.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1er trimestre 1888. — Calendrier historique des Basses-Alpes.

Dijon. — Bulletin de la Société d'horticulture et viticulture de la Côte-d'Or, décembre 1887. Février 1888.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var. Octobre-décembre 1887.

Genève. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, livraison 3. — Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2e édition, 1887.

Joigny. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny, no 129. 1er semestre 1887.

Langres. — Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, no 7, 1888.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1887, 2e fascicule.

— Revue historique et archéologique du Maine, 2e semestre 1887.

Mende. — Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Décembre 1887.

Paris. — Feuille des jeunes naturalistes. Mars 1888.

— Bulletin de la Société zoologique de France, 12e volume, 5e et 6e parties. — 13e volume, 1re partie.

— Bulletin de la Société géologique de France, 3e série, tome 16, feuilles 1-4.

— Bulletin de la Société entomologique de France, feuilles 2, 3 et 4.

— Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, no 2, février 1888.

— Revue historique. Novembre 1887, avril 1888, 3e livraison.

— Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. Juin-octobre 1887.

— Revue de la Société des Études historiques, faisant suite à l'Investigater : 1887.

Philadelphie. — Annual Pennsylvania report of the geological Survey 1886. Part. I and 2, 2 vol. in-8o.

Rodez. — Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. 1887.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin, janvier et février 1888.

Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var, t. XIV, 1887.

Vendôme. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXVI, 1887.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Février 1888.

Digitized by Google

Lectures. — M. Monceaux lit encore, au nom de M. le comte de Dienne, notre nouveau collègue, un remarquable travail intitulé : *Un écolier de l'Université d'Orléans au* XVII*e siècle.* Cette étude a pour base les lettres du correspondant d'un jeune étudiant agenais au père de celui-ci.

— M. le docteur Rabé a la parole ensuite et attire l'attention de la Société sur un curieux cas d'albinisme partiel observé chez un corbeau

— Après cette lecture, l'ordre du jour appelait la communication de M. U. Richard, sur la commune d'Héry, mais notre collègue étant légèrement indisposé, cette lecture est remise à une séance ultérieure et la séance est levée.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1888

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU

A la suite de la lecture du procès-verbal, M. Fauchereau fait observer que la planche du Missel d'Auxerre présentée à la dernière réunion, étant devenue sa propriété, c'est lui qui la cède à la Société.

Décès d'un membre. — M. le président annonce à l'assemblée la mort de M. Rathier, ancien membre de la Constituante de 1848, membre de la Société géologique de France, que la maladie retenait depuis longtemps chez lui et avait empêché de continuer des recherches sur la géologie, principalement du Tonnerrois, commencées il y a longtemps. M. Rathier possédait une magnifique collection de fossiles, qu'il avait recueillis dans des carrières du Tonnerrois, très riches alors, mais aujourd'hui en partie épuisées. Cette collection, qui fut toujours à la disposition des géologues et des savants qui désiraient en étudier les types, est très précieuse pour la paléontologie du département, et nous espérons, ajoute M. le président, que la famille de M. Rathier prendra des mesures pour qu'une réunion aussi précieuse d'éléments de travail ne sorte pas du département.

Congrès des Sociétés savantes. — M. le président annonce que la liste des membres qui devront représenter la Société au Congrès de la Sorbonne va être définitivement arrêtée, afin de pouvoir l'envoyer en temps utile au Ministère.

Sont désignés comme délégués au Congrès des Sociétés savantes, MM. Cotteau, Molard, Monceaux, E. Petit et Quantin.

MM. A. Guillon et Monceaux sont chargés de la représenter au Congrès des délégués des Sociétés des Beaux-Arts.

Digitized by Google

Présentations. — M. Balland Louis, sous-principal au collége d'Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Claude et Molard.

M. Boucher Paul, entrepreneur à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Emile Boucher et Monceaux.

M. Dubois Charles, professeur de rhétorique au collége de Beaune, est présenté comme membre correspondant par MM. Richard père et fils et Cotteau.

Il sera statué sur ces nominations à la séance de mai.

Dons. — M. Monceaux présente, au nom de M. Emile Boucher, quatre anneaux de fer oxydés trouvés près des anciens remparts d'Auxerre. Ils servaient sans doute à consolider les tuyaux en bois qui amenaient l'eau de la fontaine Sainte-Geneviève au prieuré de Saint-Eusèbe.

Ces anneaux ont été trouvés en faisant les fouilles d'une construction située près de la propriété James, et à 25 mètres de distance de la route au-delà du remblai provenant des terres sorties des anciens fossés des fortifications de la ville au XIIe siècle.

Ils étaient enfouis à 1^m 10 en contre-bas du sol naturel, la couche de terre végétale étant dans cet endroit de 0^m 60 d'épaisseur, ces objets étaient par conséquent à 0^m 50 au-dessous de cette couche, dans les derniers dépôts du sol argileux qui précède le roc et qui a, dans cette région environ 1^m 20 d'épaisseur.

Aucun débris de poteries, aucun autre objet n'environnaient ces bracelets, qui doivent probablement leur conservation au terrain compact dans lequel ils ont été découverts.

— M. Monceaux annonce à la Société que notre collègue, M. Edmond Cotteau, vient de recevoir une haute récompense. La Société de géographie commerciale, dont le siège est à Paris, a décerné à l'éminent voyageur le prix Dupleix, mis à la disposition de cette société par le fondateur en vue de récompenser les meilleurs travaux et le voyage le plus utile exécuté pendant l'année dans une région inexplorée ou peu connue. Sur la proposition qui en est faite, M. le président est chargé de transmettre à notre collègue et compatriote les félicitations de toute l'assemblée.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire présente ensuite les ouvrages parvenus à la Société pendant le mois et attire l'attention sur quelques-uns des mémoires qu'ils contiennent :

— Nous avons peu de chose à vous signaler dans les volumes qui nous sont parvenus pendant le mois. Nous vous indiquerons cependant le catalogue des manuscrits de la Société d'archéologie lorraine, édité

Digitized by Google

dans le 15e volume de cette société. Au milieu des pièces importantes pour l'histoire de la Lorraine, du Barrois et des trois évêchés provenant de la collection du savant abbé Marchal, nous avons trouvé la mention d'un manuscrit intéressant l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif.

No 145. « Catalogus abbatum monasterii sancti Petri Senonensis. »

Fol. 2 vo. « Pars prima. In eâ referuntur abbates qui ab anno 660 usque ad annum 1239... floruere. »

Fol. 22. « Secunda pars. In hac... abbatum qui ab anno 1239 usque ad præsentem æculum floruere... recensio. » 1708.

XVIIIe siècle. Papier. 37 feuillets. 323 sur 215 millimètres, cartonné.

Nous n'avons pas eu le temps de vérifier si le catalogue des abbés de Saint-Pierre-le-Vif a été relevé exactement. Le document que nous signalons pourra servir à ce travail s'il n'est déjà fait.

Le Bulletin de l'Académie delphinale publie divers travaux qu'il est bon de signaler.

M. Chaper, président de la Société de Grenoble, publie une notice fort curieuse sur *les Archives de la Révolution* dans l'Isère, avec un procès-verbal de vérification à la ci-devant Chambre des Comptes, lequel indique la destruction de nombre de pièces importantes pour l'histoire du Dauphiné.

Nous ne savons s'il serait possible de reconstituer le tableau des pièces d'archives détruites dans l'Yonne en 1793 ; il serait intéressant de dresser un travail semblable, s'il est possible, et de rechercher les procès-verbaux de récollement faits à l'époque de la Révolution.

Le même volume contient une étude sur les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution (1790-1795). Ce travail, très bien fait, pourrait servir de modèle pour celui de nos membres qui voudrait entreprendre une étude semblable pour Auxerre.

Enfin, nous avons à signaler aux numismates, dans le même volume, un travail plein d'érudition de M. J. Roman, sur les jetons *banaux du Dauphiné*.

Qui de nous n'a rencontré ou n'a été consulté sur l'origine de pièces qui n'appartiennent au système monétaire d'aucun pays et cependant affirment, par leur variété et leur abondance, qu'elles étaient d'un usage fréquent chez nos ancêtres depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe. Les Compagnies, les particuliers, avaient leurs jetons ; ceux-là sont faciles à reconnaître par les inscriptions qui les recouvrent. Mais il en est un grand nombre d'autres dont on ne peut reconnaître l'origine qu'avec la plus grande difficulté. Les uns sont imités des monnaies, les autres sont des types de fantaisie.

« On nomme jetons banaux, dit M. Roman, ceux dont les emblèmes ou les légendes ne témoignent pas qu'ils ont été frappés pour l'usage exclusif d'une Compagnie ou d'un particulier. Fabriqués par des industriels dans un but mercantile, mis dans le commerce, ils pouvaient être achetés par tous ceux qui étaient obligés, par leur situation, de faire des calculs rapides et quelque peu compliqués, et ils ont servi à simplifier les opérations arithmétiques depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

Les jetons banaux ne sont astreints à aucune règle fixe comme métal, comme poids, comme type ni comme légende ; la seule loi que devait s'imposer l'orfèvre qui les fabriquait, était d'attirer l'acheteur, c'est-à-dire de lui procurer le moyen d'acquérir au plus bas prix possible des jetons facilement maniables, d'un type agréable et ornés de légendes plaisantes. »

La fabrication des jetons est restée longtemps une industrie essentiellement française ; jusqu'au xve siècle, c'est la France qui a eu le monopole de les répandre en Europe. Puis sont venues les contrefaçons flamandes et allemandes, principalement des villes de Nuremberg, Saint-Omer et Tournay. Mais ces contrefaçons sont bien inférieures aux produits français frappés dans nos provinces et dont la gravure est toujours très soignée. M. Roman n'a pas décrit et figuré moins de 90 jetons se rattachant au Dauphiné.

On doit le féliciter pour son bon travail, qui a éclairé d'un jour tout nouveau la numismatique des jetons, si difficile à étudier jusqu'ici.

Voici la liste des ouvrages qui nous sont parvenus :

I. *Envois des Ministères.*

Journal des Savants. Février 1888.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société florimontane. Avril 1888.

Blois. — Mémoires de la Societé des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, t. XII. 1re partie, 1888.

Bruxelles. — Société royale belge de Géographie. Bulletin, septembre-décembre 1887.

— Bulletin de la Société belge de Microscopie. Janvier 1888. — Annales d^o.

Caen. — Bulletin de la Société linnéenne de Normandie. Années 86-87.

Cherbourg. — Mémoire de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XXV, 1887.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et industrie du Var. Janvier et février 1888.

Grenoble. — Bulletin de l'Académie delphinale. Année 1886.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, Janvier 1888.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Année 1887, n° 4. — Meteorologische Beobachtungen ausgefuhrt am Meteorologischen observatorium der Land-Wirthschaftlichen akademie bei Moskau, 1887.

Nancy. — Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 3e série, 15e volume, 1887.

Paris. — Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 21e année, 1887.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Mars 1888.

Digitized by Google

— Bulletin de la Société zoologique de France pour l'année 1888. Février.

— Comptes-rendus hebdomadaires des séances et Mémoires de la Société de biologie, t. III et IV, 8e série. Années 1886 et 1887.

— Feuille des Jeunes naturalistes. Avril 1888.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Mars 1888.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre 1887.

POLIGNY. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. Janvier 1888.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques. Tables, 1887, et 2e livraison. Mars 1888.

WIENN. — Mittheilungen der KK. geographischen Gesellschaft in Wienn, 1887.

III. *Envois divers.*

Revue de Champagne et de Brie. Mars 1888.

Communications et lectures. — M. Quantin a la parole et présente à la Société un catalogue manuscrit donnant la description de toutes les monnaies françaises depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Ce travail, qui est l'œuvre de notre collègue, M. Mignot, est composé de nombreux dessins à la plume représentant très fidèlement toutes les variétés de monnaies et d'assignats émis depuis cent ans. Il contient cependant encore quelques lacunes, et M. Quantin invite ceux de nos collègues qui posséderaient des spécimens non figurés dans le travail présenté, à les communiquer à l'auteur.

— Après cette communication, M. Quantin lit une notice sur la vie et les tribulations d'un serf du chapitre de Troyes au XVe siècle, qui devint, par la protection de grands personnages, parmi lesquels il faut signaler le cardinal de Brogny, chanoine, puis sous-chantre du chapitre d'Auxerre.

Le chanoine Simon Béchut eut à soutenir un procès formidable contre le chapitre de Troyes, qui ne voulait point le considérer comme libéré de son servage, et il ne parvint que moyennant 100 écus d'or à obtenir son affranchissement et sa réintégration au chapitre d'Auxerre.

— M. Moiset lit ensuite, sur le prieuré de Saint-Florentin, une intéressante étude. Il rappelle la légende de la translation des reliques du patron de ce prieuré et discute l'authenticité de la charte par laquelle Thibaut III, comte de Champagne, en aurait fait don à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. L'histoire du prieuré ne commence d'une manière certaine qu'en 1138, époque à laquelle Innocent II confirma la réunion du prieuré de Saint-Florentin à

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Germain, décrétée peu auparavant par Henri Sanglier, archevêque de Sens.

Après cette lecture, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 MAI 1888.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Mort d'un membre. — Après l'adoption du procès-verbal, M. le président annonce, dans les termes suivants, la mort de M. Rétif :

J'ai la triste mission de vous annoncer la mort de l'un de nos excellents collègues, M. Frédéric Rétif, directeur de l'enregistrement et des domaines, en retraite, décédé à Auxerre le 14 avril dernier, à l'âge de 64 ans. M. Rétif était, depuis de longues années, membre de notre Société et suivait nos travaux avec un très vif intérêt.

Aprés une carrière laborieusement et dignement remplie, il était venu se fixer à Auxerre pour y vivre près de son frère, au milieu de ses nombreux amis et, certainement, nous l'aurions vu toujours assidu à nos séances. La mort ne l'a pas voulu, elle vient de nous l'enlever après une longue et cruelle maladie ! M. Frédéric Rétif était un de mes chers amis, je l'avais rencontré plusieurs fois dans nos Congrès scientifiques, en Suède, en Suisse, etc., et j'avais pu apprécier ses éminentes qualités. Vous vous associerez tous aux regrets profonds que j'éprouve !

Correspondance. — M. Cotteau fait ensuite lecture à l'assemblée d'une lettre par laquelle notre collègue, M. A. Guillon, nous donne avis que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'accorder, à notre Bibliothèque, les 11 volumes des comptes-rendus des réunions des délégués des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne. Il a, dès maintenant, ces volumes entre les mains et il nous les remettra prochainement.

— M. le président offre encore, tant en son nom qu'au nom de divers auteurs, nos collègues, les ouvrages suivants :

Note sur la famille des Brissidés. (Ext. Bull. Soc. zool. de Fr. 1887). — Echinides nouveaux ou peu connus (2e série, 6e fasc., 1887). — Catalogue des Echinides recueillis par M. Roussel dans le terrain crétacé des petites Pyrénées et des Corbières. (Ext. Bull. Soc. géol. de Fr., mai 1887). — Paléontologie française. Terrains tertiaires, éocènes. Echinides t. I, feuilles 33 et 34, pl. 145-156.

— Notice sur les conglomérats pourprés de la Bretagne, par notre collègue M. Hébert. Paris 1887.

— Le Code de justice militaire, interprété par la doctrine et la jurisprudence, etc., par M. Leclerc de Fourolles, etc., 2e volume, 1888.

Digitized by Google

— L'Annuaire du département de l'Yonne, offert par notre imprimeur et collègue, M. Rouillé.

— M. Monceaux, en déposant sur le bureau la liste des ouvrages parvenus depuis la dernière réunion, attire spécialement l'attention sur l'un de ces ouvrages dans les termes suivants :

L'ordre du jour étant très chargé, je ne m'étendrai point aujourd'hui sur la correspondance imprimée et les nombreux volumes qui nous sont parvenus depuis la dernière réunion. Je vous dirai seulement quelques mots sur un travail important publié par M. Hermerel, dans l'Annuaire de Numismatique et qui intéresse spécialement l'histoire du Sénonais. Il y a deux ans, il a été fait, à Troyes, une trouvaille de pièces de monnaie champenoises et autres enfouies dès le XIe siècle. Ces pièces se composent de deniers d'argent frappés pour la plupart à Troyes, Meaux et Troyes, Crespy et Troyes, Provins et Sens, Orléans. Vingt-et-un de ces deniers portent, d'un côté, la légende *Senonis civi*, et de l'autre, P ꝏ F VVINS CATO, avec treize variétés de frappes qui indiquent que cette monnaie fut nombreuse et eut cours pendant longtemps.

Dans quelles conditions et à quelle époque ces curieuses monnaies ont-elles été émises ? Il y a là un problème d'histoire intéressant pour notre contrée. Mais M. Hermerel nous dit tout d'abord : cette double question me paraît d'autant plus difficile à résoudre, que l'accord parfait n'a jamais été suffisamment établi entre les différents maîtres qui se sont occupés de numismatique féodale.

Voici ce que dit Poëy d'Avent, un maître en la matière : « Ces monnaies ont été l'objet d'appréciations diverses, et l'on est loin d'être d'accord sur leur signification. » D'abord, il est plus naturel de croire que la réunion sur une même monnaie du nom de deux villes est due, ainsi que nous en avons de fréquents exemples, à une alliance pour un monnayage en commun. Le nom mis au datif indique seulement que ces monnaies ont été fabriquées à Provins.

Un autre numismate, M. Barthélemy, a dit à son tour, à propos de ces monnaies : « On a également des monnaies qui portent les noms mêmes de Sens et de Provins, et celui de cette dernière ville est tellement indéchiffrable, quoique soigneusement gravé sur les exemplaires qui, par leur fabrique, paraissent les moins anciens, qu'ils sont évidemment la copie de monnaies ayant un cours très répandu. Or, qui pouvait frapper ces monnaies aux XIe, XIIe et même peut-être au XIIIe siècle, si ce n'est les archevêques de Sens ? » Peut-être encore faudrait-il voir là la monnaie des comtes de Sens ?

Quant à M. Hermerel, après avoir décrit très habilement toutes ces pièces singulières et discuté sur leur origine probable, il arrive à les attribuer à Eudes, comte de Champagne, de 1019 à 1037, se fondant sur l'existence de pièces semblables et portant les noms des villes de Troyes et Meaux, Troyes et Reims. Nous renvoyons les numismates que la question intéresse au savant mémoire dont nous venons de dire quelques mots, en faisant remarquer combien souvent de petits faits d'histoire locale,

Digitized by Google

aussi simples et aussi spécieux en apparence que ceux de la découverte de quelques pièces de monnaie, prennent des proportions et s'agrandissent au profit de l'histoire générale, lorsque la sagacité des savants est mise à contribution. Les Sociétés scientifiques remplissent donc un rôle éminemment utile en provoquant la collection des pièces trouvées journellement et leur réunion à des savants compétents.

Les ouvrages suivants ont été déposés sur le bureau :

I. *Envoi des Ministères.*

— Bulletin archéologique du Comité des travaux scientiques. Année 1887, nº 3.

— Collection des anciens alchimistes grecs publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par M. Berthelot, professeur au Collège de France, etc. 2e livraison, comprenant les œuvres de Zozime.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1887, nº 4.

Amiens. — Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts. Année 1887.

Bastia. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. Septembre-octobre 1887.

Bone. — Académie d'Hippone. Compte-rendu des réunions. Bulletin nº 24. 1888. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, nº 22, fascicule 354.

Chalon-sur-Saone. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. IV, 2e fascicule.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie. 1er trimestre 1888.

Chambéry. — Mémoires de l'Académie de Savoie. Recherches sur le Décanat de Saint-André, par le chanoine Trépier. Pièces justificatives.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise, nº 76, avril 1888.

Clermont-Ferrand. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, t. XXVIII, 1886.

Fontainebleau. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trimestre 1887.

Gap. — Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, 2e trimestre 1888.

Langres. — Bulletin de la Société archéologique de Langres, nº 38. Mars 1888.

Mende. — Bulletin de la Société d'Apiculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. Février et mars 1888.

Marseille. — Société de Statistique de Marseille. Rapport sur les concours de 1887.

Montauban. — Bulletin de la Société académique de Tarn-et-Garonne, 2e, 3e et 4e trimestres 1887.

Nantes. — Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1887.

Digitized by Google

NEW-YORK. — Transactions of the New-York Academy of Sciences, vol. VI, 1886-1887.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, 2e série 1887.

PARIS. — Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. Année 1887. (Manque le fascicule de septembre-octobre).

— Feuille des jeunes naturalistes. Mai 1888.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Mars 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France. 1888, n° 2.

— Annales du musée Guimet. Revue de l'Histoire des religions, n° 1, 1888.

— Société entomologique de France, feuilles 6 et 7.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, n° 4, avril 1888.

— Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. Octobre-décembre 1887. Mémoires, 2e série, t. III, 3e et 4e fascicules 1888.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1er trimestre 1888.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Avril 1888.

TOULOUSE. — Bulletin de la Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse, t. VII, années 1885-87.

VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français, t. XIII, 1883-84-87.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution. Bureau of Ethnology. Work in Mound exploration of the Bureau of Ethnology by Cyrus Thomas, 1887. Perforated Stones from California, by H. W. Heushaw. — The use of Gold and others metals among the ancient inhabitants of Chiriqui, Isthmus of Darien, by W, H. Holmes 1887. — Bibliography of the Eskinio language, by J. C. Pilling, 1887, — Bibliography of the Siouan languages by J. C. Pilling.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt, 1887, nos 17 et 18. 1888, nos 1 à 4.

III. *Envois divers.*

— Annuaire géologique universel, publié par le docteur Dagnicourt t. III, 1887.

— Collection de M. Charles de l'Ecluse. Monnaies orientales, monnaies des croisades et Bibliothèque numismatique. Vente le 18 avril 1888 et jours suivants.

Don. — M. Demay offre à la Société pour la galerie paléontologique départementale deux poissons fossiles provenant des mers du lias et découverts dans les schistes à ciment de Vassy. Ces deux échantillons sont les types qui ont servi à décrire deux espèces très rares. Ils ont été dessinés et figurent au Bulletin de la Société de l'année 1885 sous les noms de: 1° *Caturus stenospendulus*, Sauvage; 2° *Ptycholepis Barati*, Sauvage.

Digitized by Google

Nominations. — Il est procédé au vote pour l'élection des membres présentés à la dernière réunion. Sont nommés membres titulaires : M. Balland Louis, sous-principal du collège d'Auxerre, et M. Boucher Paul, entrepreneur à Auxerre.

M. Ch. Dubois, professeur de rhétorique au collège de Beaune, est nommé membre correspondant.

Présentation. — M. Bonnotte, notaire à Saint-Florentin, est présenté comme membre titulaire par MM. Ch. Moiset et Monceaux. Il sera statué sur cette nomination à la séance de juin.

Communication. — M. le docteur Ficatier a la parole ensuite pour rendre compte de son excursion en Algérie où il est allé représenter la Société au Congrès de l'association pour l'avancement des Sciences dont l'ouverture a eu lieu à Oran le 24 mars. Notre collègue ne nous donne qu'une partie de son travail dont la lecture sera continuée à la prochaine séance. Cette première partie est consacrée à la description des pays qu'il a traversés pour se rendre à Oran en passant par Alger, ainsi qu'à la fête donnée en l'honneur des membres du Congrès au douar d'El-Ksar. Cette étude des mœurs arabes est écoutée avec beaucoup d'intérêt et en fait désirer la suite. Après cette communication, l'heure étant avancée, M. le président lève la séance.

SÉANCE DU 3 JUIN 1888.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de mai, M. le président annonce la mort de M. Blin, vice-président de la Société, laquelle a eu lieu le 8 mai dernier. La Société était représentée, aux obsèques, par son Bureau, auquel s'étaient joints un grand nombre de membres. M. Cotteau a prononcé sur la tombe de notre vénéré collègue, les paroles suivantes, que nous reproduisons ici :

Mon cher et vénéré Collègue,

Je viens, au nom de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, vous adresser quelques paroles d'adieu.

Vous avez consacré à l'enseignement une grande partie de votre longue et honorable existence ! Maître de pension, professeur de troisième, puis professeur d'histoire au collège d'Auxerre, vous avez, pendant près de quarante années, occupé cette chaire avec un grand dévouement et un grand talent. Tous les élèves qui ont entendu vos leçons en ont conservé un bien excellent souvenir. Pour vous, l'histoire n'était pas une succession aride de dates et de faits ; vous envisagiez les questions historiques à un point de vue plus élevé, et vous saviez rendre leur étude plus attrayante.

Digitized by Google

A plusieurs reprises, des propositions d'avancement vous ont été faites, vous les avez toujours refusées; vous ne vouliez pas quitter votre ville d'Auxerre où vous étiez né ; avant tout, vous étiez Auxerrois ; vous vouliez rester au milieu de ceux qui avaient été vos élèves. Beaucoup ont déjà disparu, d'autres vivent loin d'ici, mais tous ceux qui ont pu venir sont groupés autour de vous et ont tenu à vous rendre ce dernier hommage.

M. Blin faisait partie de notre Société des Sciences depuis 1847, époque de sa fondation ; il suivait avec intérêt nos séances et nos travaux, et lorsque, l'année dernière, il était nommé vice-président de cette Société qu'il avait contribué à fonder, cette nomination, couronnement d'une carrière consacrée aux études historiques, rencontrait d'unanimes approbations. Malheureusement, M. Blin ne devait pas remplir longtemps ses nouvelles fonctions.

Lorsqu'en 1865, la Société inaugura au Palais de Justice une série de conférences scientifiques, M. Blin y prit une part active et fit deux conférences très appréciées : l'une sur les *progrès dans l'Histoire*, et l'autre sur *Jeanne d'Arc*.

M. Blin n'était pas seulement un professeur distingué, un conférencier applaudi, c'était un homme de bien dans l'acception la plus large du mot. Profondément religieux, sincèrement convaincu, essentiellement bon, il consacrait tout son temps, depuis qu'il n'était plus professeur, aux œuvres de bienfaisance et de charité de la ville d'Auxerre ; il en était l'organisateur et l'appui, l'âme, et pour ainsi dire la providence. D'un esprit tolérant et conciliant, M. Blin ne comptait parmi nous que des amis.

Adieu, mon cher et vénéré collègue ; adieu, au nom de votre famille éplorée, au nom de vos élèves dont vous aviez su faire des amis dévoués, au nom des membres de la Société des Sciences, au nom de tous les pauvres auxquels vous portiez un si vif intérêt.

Correspondance. — M. le président donne ensuite connaissance de la correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans une circulaire spéciale, annonce qu'une exposition des armes de guerre sera établie sous ses auspices en 1889, et il invite les Sociétés savantes et les membres de ces Sociétés, possesseurs d'armes de guerre, à en envoyer la liste et la description pour qu'un choix soit fait, et que les pièces qui devront figurer à cette exposition soient désignées en temps utile.

— M. le président de la Société contre l'abus du tabac a écrit à M. le président une lettre par laquelle il donne avis qu'un Congrès sera tenu à Paris pendant la durée de l'Exposition universelle de 1889, dans lequel seront traitées les questions qui se rattachent de près ou de loin à la consommation du tabac et peuvent démontrer son plus ou moins d'influence sur l'homme comme sur les Sociétés. Ce Congrès coïncidera avec celui des

Digitized by Google

Sociétés savantes et la date exacte en sera ultérieurement annoncée.

La Société pourra se faire représenter à ce Congrès, et les membres qui désireraient y assister sont priés de se faire connaître dès maintenant.

— M. Monceaux, en donnant la liste des publications parvenues au Bureau depuis la dernière réunion, signale à l'assemblée l'intéressante notice que notre collègue, M. U. Richard, a consacrée à l'histoire du Tribunal de simple police d'Auxerre et dans laquelle il rappelle l'origine de ces Tribunaux. C'est un bon travail qui intéresse tout particulièrement notre histoire auxerroise et rappelle les noms de quantité de juges et de fonctionnaires.

I. *Envois des Ministères.*

— Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des Sciences économiques et sociales. Année 1887.

— Nouveau dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin, 42e fascicule, *Outa-Ouak*.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Angers. — Annales de la Société d'Horticulture de Maine-et-Loire, 1887, 3e et 4e fascicules.

— Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 1re et 2e séries 1886, et 2e série 1885.

Bar-le-Duc. — Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 2e série, t. VII, 1888.

Boston. — Memoirs of the Boston Society of natural history ; vol. IV, Numb. I-IV. October 1886. January 1888.

Dunkerque. — Mémoires de la Société dunkerquoise, etc., 24e volume, 1885-1886.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Lozère. Mars 1888.

Nice. — Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. XI, 1887.

Paris. — Annales du musée Guimet, t. XIV, 1887. — Revue de l'Histoire des religions. Mars-avril 1888.

— Feuille des jeunes naturalistes. Juin 1888. — Catalogue de la Bibliothèque, fascicule n° 3.

— Bulletin de la Société des Amis des monuments parisiens.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Avril 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France, 3e série, t. XVI, feuilles 11 et 16.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Mai 1888.

— Bulletin de la Société entomologique de France, feuilles 8, 9 et 10. 1888.

Digitized by Google

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia. Septembre-décembre 1887.

ROUEN. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences de Rouen, 2e semestre 1887.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Mai 1888.

SAN-FRANCISCO. — Bulletin of the California Academy of Sciences. November 1887.

TOULOUSE. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse. 3e et 4e trimestres 1887.

— Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. VIII, n° 1. Annuaire 1887-1888.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt, nos 5 et 6, 1888.

II. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Avril 1888.

— Notice historique et statistique sur le Tribunal de simple police d'Auxerre, par M. U. Richard.

Cimetière de Guerchy. — M. Moreau, de Branches, annonce que M. Lalouette continue les fouilles qu'il a entreprises dans la sablière de Guerchy où de nombreuses pièces archéologiques ont déjà été trouvées et déposées au Musée. De nouveaux foyers, témoignant qu'on est en présence d'un cimetière à incinération, ont été découverts. Au milieu des cendres et des débris de charbon, M. Lalouette a trouvé, cette fois, les objets suivants qu'il présente, savoir : un petit anneau en fer, un style en bronze et les débris d'un vase en fer, puis un scramasax avec débris de fourreau en fer, une lance en fer avec douille ; ces derniers objets avaient été faussés intentionnellement et pliés sur eux-mêmes.

De nouvelles fouilles mettront prochainement à jour de nouvelles pièces, et la Société en sera avisée.

Nomination. — M. Bonnotte, notaire à Saint-Florentin, présenté à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

Présentation. — M. Moreau Emile, de Brienon, artiste dramatique et auteur de différents ouvrages, est présenté comme membre titulaire par MM. Vincent et Molard. Il sera statué sur cette nomination conformément au règlement.

Communications et lectures. — M. Quantin fait hommage à la Société, de la part de M. Paul Monceaux, professeur au lycée Condorcet, d'un mémoire sur le grand temple du Puy-de-Dôme, le Mercure Gaulois, le Dieu Lug et l'Histoire des Arvernes. Il rend compte de cet ouvrage de notre compatriote en ces termes :

Digitized by Google

« M. Paul Monceaux (1), notre confrère, ancien élève de l'école normale supérieure, passa ensuite deux années à l'école d'Athènes où il cultiva la science des antiquités qui sont si admirables dans ce pays. De retour en France et nommé professeur au lycée de Clermont, il y a trois ans, il profita de ses loisirs pour étudier l'histoire du grand temple du Puy-de-Dôme qui venait à peine d'être découvert.

« Après avoir lu ce qui avait été dit par divers écrivains sur les résultats extraordinaires des fouilles opérées et sur le caractère de ce monument, il crut qu'il y avait encore quelque chose à faire sur le même sujet, et il composa le savant mémoire dont je vais essayer de rendre compte.

« J'ajouterai auparavant quelques observations. En 1874, la construction d'un observatoire sur le sommet du mont du Puy-de-Dôme amena la découverte de substructions antiques qui attira l'attention du monde savant. L'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand, ville qui est à dix kilomètres du Puy-de-Dôme, résolut de faire des fouilles pour connaître l'importance de ces vestiges. Les succès des premiers travaux furent tels, qu'on annonça bientôt l'existence, sous le sol, de restes d'édifices considérables auxquels on accède, du côté du sud, par un vaste escalier dont les marches n'ont pas moins de 8 mètres de longueur. Le mur d'enceinte mesure 100 mètres de longueur et 2 mètres de haut seulement. On découvrit, dans l'intérieur, des débris de marbres, de poteries et de sculptures. »

« M. P. Mathieu, membre de l'Académie de Clermont, qui présida aux fouilles, a rendu compte, à cette Société, dans un mémoire étendu de l'état des ruines et des principaux objets qui y ont été trouvés (*Bulletin de l'Académie* de 1875), et notamment d'une inscription à Mercure qui établit bien la consécration du temple à ce dieu renommé dans les Gaules.

« Le monde savant, en France et en Europe, s'intéressa vivement à ces découvertes du Puy-de-Dôme ; les fouilles continuèrent en 1875, et le Comité des monuments historiques y intervint tout spécialement. Je n'ai pas à refaire le rapport de M. Mathieu qui reproduit les inscriptions à Mercure Arverne, trouvées sur plusieurs points de l'Allemagne et qui, surtout, rappelle la fameuse statue colossale de Mercure, érigée sur le Puy-de-Dome et exécutée par Zénodore au 1er siècle.

« J'aborde l'analyse du Mémoire de M. Monceaux sur le même sujet, mais qui a une plus grande étendue. »

« Il nous semble, dit M. Monceaux, que le fait essentiel de la découverte « du temple du Puy-de-Dôme a été laissé dans l'ombre. Les fouilles « donnent l'explication d'une foule d'observations archéologiques restées « jusqu'alors sans lien apparent. Par l'étude comparée des documents de « toute sorte, textes anciens, inscriptions, monnaies gauloises et ro- « maines, céramiques, bronzes, ruines, légendes celtiques et traditions « modernes, on peut, croyons-nous, reconstituer un chapitre assez curieux « de l'histoire religieuse et politique de nos ancêtres (2). »

(1) M. Paul Monceaux, fils de M. Monceaux, ancien principal du collège d'Auxerre, est né dans cette ville le 29 mai 1859.

(2) *Mémoires sur le grand Temple du Puy-de-Dôme,* etc., p. 1.

Digitized by Google

« C'est ce que fait l'auteur, et il passe en revue, en commençant par les faits modernes, le règne du diable au moyen-âge et le triomphe des sorciers que plus d'un paysan croit voir, au moment des orages, fondre sur le sommet du mont pour y recueillir de la grêle ; les légendes du sabbat tenu par les sorciers le mercredi, jour de Mercure, la présence du bouc, « grand et cornu, tout noir, » la tradition des religions antiques du Puy-de-Dôme dont le christianisme a pris la place, représenté par l'église Saint-Barnabé, dont les fondations ont été retrouvées sur le Puy.

« Avant le christianisme, c'est le dieu Mercure qui est adoré sur la célèbre montagne du Dôme. Ici, M. Monceaux prend corps à corps son sujet et l'examine sous tous ses aspects. Le temple du Mercure arverne, orné de sa statue colossale, par la beauté des matériaux, par la force et l'élégance de la construction, peut rivaliser avec les plus grands monuments romains. Il ne peut être postérieur au temps des Antonins, (IIe siècle), et fut détruit, au milieu du siècle suivant, par une bande de barbares alamans conduits par Chrocus. Le culte de Mercure, dans la Gaule, fut très répandu, et l'auteur en signale de nombreux monuments. Les musées en conservent les vestiges en statues, en médailles, etc.

« Le souvenir du grand temple du Dôme s'est prolongé au moyen-âge, et on voit, dans les chartes de ce temps, qu'il s'y était formée une vaste baronnie appelée Mercœur, dont le titre s'est perpétué jusqu'à nous dans une grande famille noble. Le nom de Mercure se retrouve dans un certain nombre de localités et dans un rayon assez étendu du plateau central. (Mém., p. 21). Les statuettes de ce dieu se rencontrent aussi dans beaucoup de lieux en France, à Châlon-sur-Saône notamment, aux bords du Rhin et ailleurs (1).

« M. Monceaux étudie ensuite le Mercure gaulois, le compare aux autres Mercures payens et en tire des appréciations curieuses. Il en énumère le cortège ordinaire : le bouc, le serpent, le coq, la tortue. Il signale ensuite la déesse Rosmerta et les Matræ, divinités féminines qui accompagnent ordinairement Mercure et dont notre musée offre des exemples. Ces femmes assises tiennent des cornes d'abondance ou des fruits. Elles étaient les divinités protectrices des campagnes.

« Mais, avant Mercure qui lui a succédé, existait le dieu gaulois Lug. M. Monceaux fait sa généalogie, raconte ses légendes et l'assimile à l'Hermès grec et au Mercure romain. Dans l'origine, Lug est représenté vieux, barbu, farouche, puis, avec le temps, il rajeunit et ressemble à Mercure. Il était le protecteur de la paix, des arts et du commerce. Les rapprochements du dieu Lug avec le dieu Ogmios amènent l'auteur à de curieuses déductions. Les attributs de Lug sont la bourse, la massue et l'arc, le coq, le cheval et le bouc. Le culte de Lug a été très répandu en Gaule, et M. Monceaux énumère divers pays qui lui doivent leur nom, tel que *Lugdunum*. (Mém., p. 51). »

« Les limites d'un compte-rendu ne nous permettent pas de rapporter

(1) Voyez *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie* de *Chalon-sur-Saône*, année 1879.

Digitized by Google

le récit que fait l'auteur de l'influence des Arvernes sur la Gaule et qui se résume en ces quelques mots : « Pendant l'intervalle de deux siècles et « demi qui sépare de la conquête romaine la dissolution du grand empire « celtique, c'est entre les mains des Arvernes qu'ont été le plus souvent « remises les destinées du peuple gaulois, » (p. 77). Ici, l'auteur esquisse un magnifique tableau du rôle des Arvernes au milieu du ve siècle avant notre ère, « et comment s'était formé un immense empire celtique qui comprenait une partie de l'Espagne, la Gaule entière, une portion considérable de la Germanie et toute la vallée du Danube jusqu'à la mer Noire. » (Mém., p. 78). Nous renverrons les curieux au savant travail de M. Monceaux pour reconnaître un sujet aussi intéressant et où le coloris du style anime agréablement le récit des scènes historiques qui semblerait devoir en être dépourvu.

« Ce Mémoire, fruit d'un travail considérable, révèle chez son auteur des connaissances approfondies en histoire, en numismatique, en géographie, en archéologie, en mythologie comparée. M. Monceaux a été servi aussi par une puissance d'assimilation peu commune. Ce n'est pas, du reste, son coup d'essai. On a pu lire dans la *Revue des Deux-Mondes* de cette année même un curieux article sur *Apulée sorcier*, où M. Monceaux sait allier l'érudition la plus variée au style le plus élégant, approprié au goût des lecteurs auxquels ce recueil est destiné.

« Nous ne pouvons que souhaiter à M. Paul Monceaux de continuer à porter son érudition et ses études sur d'autres sujets de l'histoire de la Gaule, et espérer qu'il aura un jour la bonne inspiration de jeter ses regards sur nos vieilles cités auxerroise et sénonaise, afin de nous donner quelque bon travail du genre de son grand temple du Puy-de-Dôme. »

— M. Cotteau rend compte ensuite des séances du Congrès des sociétés savantes et des principales lectures qui ont été faites dans la section des sciences naturelles. Il rappelle la communication du marquis de Saporta sur les végétaux fossiles découverts dans les gisements de Manosque ; celle de M. Feray, sur les gisements de Kaolin découverts récemment à Breteuil, dans le départment de l'Eure ; celle non moins intéressante de M. Sirodot, doyen de la faculté des sciences de Rennes, qui, en fouillant avec soin la colline et les marais de Dol, au pays breton, a mis à découvert les restes de 87 éléphants appartenant à diverses époques géologiques. M. Renaut, de la Société d'histoire naturelle d'Autun, a fait une communication sur les plantes fossiles découvertes près de cette ville. M. Cotteau lui-même a donné des détails sur les gisements d'échinides tertiaires de la province d'Alicante, appartenant pour la plupart au terrain nummulitique et inconnus jusqu'ici. M. Crié, professeur à la faculté des sciences de Rennes, après avoir rappelé la constitution géologique des îles de la Sonde, a, dans un second mémoire, fait la description de nombreuses plantes fossiles recueillies dans la Malaisie, dans l'île de Ker-

Digitized by Google

guelen et dans la Tasmanie. M. Oelhert a tracé les limites de la mer à l'époque carbonifère dans le département de la Mayenne. M. Piette, qui a exploré avec persévérance les grottes du midi de la France, a apporté le résumé de ses principales découvertes sur l'époque préhistorique. Il a vivement intéressé ses auditeurs par la présentation d'un buste de femme taillé dans une dent incisive de cheval et trouvé dans la grotte de Mas d'Azil. C'est la première fois qu'on signale un objet sculpté représentant une femme de cette époque reculée.

D'autres communications d'un grand intérêt sont encore signalées par M. Cotteau ; des recherches sur le mode de pénétration des gaz dans les plantes, par M. Maugin ; sur la faune des tombeaux, mémoire très original de M. Mégnin, de la Société de biologie ; sur les migrations des oiseaux, par M. de Montessus ; sur le vol des Cheiroptères, par M. le docteur Hureau de Villeneuve ; sur l'organisation des insectes, par M. le docteur Lemoine, etc., etc.

— Après cette communication, M. Molard, prenant à son tour la parole, fait un compte-rendu des travaux du Congrès, en ce qui concerne la partie historique et archéologique :

Le Congrès s'étant ouvert cette année au ministère de l'instruction publique, le mardi 22 mai à une heure et demie très précise, sous la présidence de M. Chabouillet, conservateur du département des médailles à la Bibliothèque nationale, je rendrai compte à la Société des communications qui m'ont le plus frappé dans les sections d'histoire et d'archéologie, présidées l'une par M. Delisle, l'autre par M. Chabouillet.

Ce jour-là précisément j'ai entendu avec le plus vif intérêt trois communications ; l'une de M. Veuclin, publiciste à Bernay (Eure), qui donne sur la corporation des mouleurs de bois de la ville de Paris, des renseignements empruntés à un gros registre ayant appartenu à cette communauté, et renfermant tous les documents qui la concernent depuis 1393 jusqu'en 1733. Il cite un juré de cette communauté, lequel, en 1673, légua à l'église de Sainte-Croix de Bernay, sa ville natale, une somme de 500 livres, à charge de prières. M. Veuclin fait hommage du registre à la Bibliothèque nationale et reçoit les remerciements de M. Delisle. Ce registre, dit-il, sera consulté avec fruit par M. Lespinasse, qui publie en ce moment les statuts des anciennes corporations.

M. Raulin, vice-président de la Société des antiquaires de Normandie, répond à la quatrième question du programme sur l'origine et l'importance des anciennes foires. Il parle de la foire de Saint-Simon et de Saint-Jude, créée par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en faveur de la grande maladrerie de Caen qu'il avait fondée en 1160, et dont les Bourgeois, grâce à la disparition des chartes originales, étaient parvenus à se faire nommer patrons. Ils élisaient tous les trois ans les gardes ou

Digitized by Google

administrateurs de la léproserie ; le chapelain et l'infirmier étaient élus à vie.

M. Finot, archiviste du Nord, touche à un sujet qui nous intéresse spécialement. Il s'agit des courses faites au xve siècle par les vaisseaux des ducs de Bourgogne dans la mer Noire, d'après les procès-verbaux de ventes des marchandises prises, conservés aux archives du Nord. Ces documents indiquent que le butin ainsi fait, provenait aussi bien d'embarcations chrétiennes, que de vaisseaux turcs. Il complète cette lecture par une étude du projet d'expédition à Constantinople du duc Philippe-le-Bon, préparé par son conseil en 1457. Ce projet n'a pas eu de suite.

En même temps, à la section d'archéologie, plusieurs lectures importantes étaient faites par les membres du Congrès. La plus remarquable, à mon sens, a été celle de M. Dumuys, de la Société archéologique de l'Orléanais, sur les quatre enceintes d'Orléans. Il les décrit avec compétence et minutieusement, depuis celle du ive siècle jusqu'à celle terminée en 1491, qui est la quatrième. Grâce aux comptes des fortifications conservés aux archives de la ville, on connait très bien l'histoire des enceintes du xive et du xve siècle. L'enceinte du xive siècle est celle qui a été défendue par Jeanne d'Arc contre les Anglais. M. Dumuys examine ensuite les nombreux souterrains qui se trouvent sous Orléans et occupent près de 6 kilomètres de développement. Ces souterrains remontent à l'époque romaine, et ont été consolidés du xiie au xive siècle. M. Dumuys pense que leur destination était entièrement militaire ; mais M. de Lasteyrie y voit tout simplement des carrières que l'on a consolidées pour pouvoir bâtir au-dessus.

A la séance du lendemain 23, M. Tranchau, de la Société archéologique de l'Orléanais, s'est fait écouter avec le plus vif intérêt, en extrayant des archives municipales d'Orléans de curieux détails, sur l'émigration forcée des familles transportées, par ordre du roi Louis XI, dans la ville d'Arras qu'il venait de prendre après une vive résistance et dont il avait changé le nom en celui de *Franchise*. Cette ville dut en partie être repeuplée avec de vieux Français. Orléans fut, pour sa part, taxé à 70 ménagers et à 4 riches marchands. Une douzaine de villes de l'Orléanais, nommées en ce travail, fournirent aussi leur contingent. Ces émigrants d'un nouveau genre se montrèrent fort récalcitrants, et M. Tranchau entre dans les plus grands détails, sur les frais et les embarras de toutes sortes que causa cette mesure.

A la section d'archéologie, je dois signaler encore, pour cette journée, deux études fort détaillées, l'une de M. Buchot, de Nevers, sur les Aubelles, vaste construction du xiie siècle, qui servait de résidence aux comtes de Sancerre, et qu'il décrit minutieusement; l'autre de M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, sur l'église abbatiale de Maillezais (Vendée). M. Berthelé attribue la construction de cette église à l'abbé Godereau, qui vivait vers 1060, et était d'origine champenoise. Il lui semble que certaines dispositions de l'église de Maillezais offrent quelque anologie avec celles de Saint-Remy de Reims. M. de Lasteyrie combat cette assertion en ce qui regarde les tribunes des deux églises, mais l'accepte pour les deux

Digitized by Google

clochers de la façade, que l'on retrouve également à Saint-Remy et à Maillezais.

Le 24 mai, j'ai eu le plaisir d'entendre M. l'abbé Rance, notre confrère, sur le collège d'Arles aux xve et xvie siècles. Ce collège existait dès le début du xve siècle, en 1404. Il y avait alors des écoles grammaticales et logicales tout à fait distinctes des petites écoles. Elles étaient dirigées par un régent nommé après concours par les consuls et syndics, avec l'assentiment de l'archevêque et du théologal pour une durée de trois, quatre ou six annes. Les émoluments furent très variables, et varient en effet de 10 florins à 400 écus, non compris les rétributions scolaires, ressource d'ailleurs fort incertaine, si l'on en juge par les réclamations dont font mention les délibérations des conseils. On allait chercher les régents fort loin, à Paris, à Noyon, à Chalons. Les embarras que causait le recrutement des maîtres, firent que l'on finit par abandonner le collège aux jésuites en 1636, tout en lui conservant son caractère municipal. Outre cette communication, M. l'abbé Rance en fait une autre sur l'école des Enfants de Langues, de Marseille, dirigée d'abord par les capucins, et qui, jusqu'à la Révolution, forma à elle seule tous les drogmans de nos consulats d'Orient.

Outre ces lectures intéressantes, il faut signaler encore le Mémoire de M. Grassoreille sur l'état du Bourbonnais en 1785, celui de M. Maggiolo sur la statistique et la législation des écoles avant 1789 dans les pays formant l'Académie de Nancy, et la communication de M. Boucher de Molandon, de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, qui donne des détails circonstanciés sur le puits de Saint-Sigismond où Clodomir, roi d'Orléans, fit jeter Sigismond, roi de Bourgogne. Ce puits devint un lieu de pèlerinage très fréquenté, où l'on venait pour obtenir guérison des fièvres invétérées, et les jeunes filles, espérant obtenir d'heureux mariages, y jetaient des épingles et des pièces de monnaie. M. Boucher de Molandon, l'a fait explorer, et y a trouvé des vases d'église en étain et d'autres objets qui y avaient été jetés lors des guerres de religion.

A la Section d'archéologie présidée ce jour-là par M. A. de Barthélemy, M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, a donné des détails sur les fouilles exécutées dans le sanctuaire de la cathédrale de cette ville, en novembre dernier. Le remaniement du dallage a amené la découverte de plusieurs tombeaux de prélats, notamment de ceux des cardinaux Duprat et Duperron, des évêques Guillaume Ier et Guillaume II de Melun, Etienne Becqard, Philippe de Melun, Tristan de Salazar et Jean du Perron. L'objet le plus intéressant recueilli dans les fouilles est une crosse épiscopale du xiiie siècle en cuivre doré. On a trouvé aussi une mître et des étoffes de la même époque dans la sépulture de Guillaume de Melun. En outre, deux pierres tombales du xiie siècle, gravées au trait ont été mises au jour ainsi que le cœur de Pellevé, inhumé vingt-six ans après sa mort. A la séance du soir, M. Berthelé, archiviste des deux Sèvres, a donné connaissance d'un essai de classification des églises angevines du style plantagenet, qui lui attire les félicitations du président, M. Bertrand, et de l'assemblée tout entière.

Digitized by Google

Les séances du 26 n'ont été consacrées qu'aux sciences économiques et sociales et aux sciences naturelles ; tels sont, Messieurs, les renseignements que je puis donner sur le Congrès des Sociétés savantes et que j'ai dû fortement restreindre, pour n'abuser ni de votre patience, ni de votre temps.

— Après cette communication, M. Cotteau donne à l'assemblée des détails sur le dernier voyage exécuté par son frère dans les pays transcaspiens, que la construction du grand chemin de fer russe a rendu abordables aux voyageurs :

Parti de Marseille le 27 juillet 1887, M. E. Cotteau débarquait le 7 août à Batoum, après avoir passé deux jours entiers à Constantinople et fait escale à Samsoun et à Trébizonde, sur la côte d'Anatolie. Trébizonde est une des plus jolies villes de la Turquie. Quant à Batoum, depuis son annexion à la Russie, à la suite de la dernière guerre, elle a subi une transformation complète et présente maintenant l'aspect d'une cité européenne.

Depuis quelques années, une voie ferrée, longue de 900 kilomètres, unit la Caspienne à la mer Noire. Après avoir visité la capitale de l'Imérétie, Koutoïs, située dans un pays charmant, M. Cotteau arrive à Tiflis le 9 août.

Tiflis est la plus grande cité de l'Asie russe. Elle renferme 120,000 habitants, Arméniens, Georgiens, Russes et Persans. La ville moderne s'est développée à côté de la vieille ville persane, de sorte qu'un trajet de cinq minutes en tramway suffit pour vous transporter en plein Orient. Là, des ruelles poussiéreuses, tortueuses et escarpées, des maisons de bois aux toits plats avec balcons en saillie, un bazar où toutes sortes de curiosités attirent votre attention forment un parfait contraste avec les larges rues, les grandes places régulières et les monuments de la cité officielle.

De Tiflis, notre voyageur traverse la grande chaîne du Caucase. Une route de 200 kilomètres, parfaitement entretenue, comparable à nos meilleures routes des Alpes, aboutit à la base du versant nord, à Vladicavcas, point extrême du réseau des chemins de fer de la Russie d'Europe. Le trajet est très pittoresque ; le point culminant de la route dépasse 2,300 mètres. A la descente, on jouit de la vue de l'imposant Kazbetk, couvert de neiges éternelles et se dressant à une altitude de 5,045 mètres.

Dans l'immense plaine qui s'étend du Caucase aux rives du Don, habitent les Tartares Nogaïs et les Cosaques du Térek. C'est là, dans la région qui avoisine l'Elbraus, dont le sommet dépasse de 835 mètres celui de notre Mont-Blanc, que se trouve un goupe intéressant de villes d'eaux minérales dont les principales, Kislovodsk et Piatigarsk, sont très fréquentées par les Russes pendant la saison d'été.

De retour à Tiflis, M. Cotteau fait une nouvelle excursion, cette fois dans la direction du sud, en Arménie. Il visite Erivan, sur la frontière persane, et les célèbres couvents d'Etchimiadzin, la Rome arménienne, d'où l'on découvre une vue splendide sur le massif d'Ararat.

Digitized by Google

Le 30 août, M. Cotteau est à Bakou et nous donne de très intéressants détails sur l'exploitation du pétrole. Il a eu la bonne fortune d'assister à la plus puissante éruption de naphte qui ait jamais existé.

Ici, nous lui laissons la parole :

« Le pétrole ruisselle partout. Il nous faut marcher sur un sol imbibé d'huile, enjamber des fossés où s'écoule un liquide odorant et fortement coloré, côtoyer avec prudence des étangs pleins de naphte jusqu'au bord, éviter enfin les flaques de boue traitresse où l'on courrait grand risque d'être englouti. Après un bon quart d'heure de cette gymnastique, nous arrivons sur le lieu même de l'éruption.

Avec un bruit terrible, le jet formidable, semblable à une gerbe de poussière d'or, s'élance à plus de cent mètres dans les airs, puis, arrivé à cette hauteur, s'arrondit gracieusement et retombe en pluie fine, entraînée au loin par les courants aériens. Grâce au vent du nord qui continue à souffler avec force, nous pouvons sans inconvénient nous en approcher de ce côté à quelques mètres à peine. Jamais on n'a observé à Bakou une éruption aussi violente. Elle en est à son dix-neuvième jour et son activité ne s'est pas encore ralentie. Mais cette source incroyable de richesse se change en ruine pour le propriétaire et ses voisins, car le naphte inonde tout ; les réservoirs se remplissent de matières impures, rompent leurs digues et débordent de tous côtés ; enfin les usines, les hangars et les maisons d'alentour sont détruits par le sable fin qui s'accumule et les enlize peu à peu. Jusqu'à présent, on n'a pas réussi à capter la source et à en régler l'écoulement ; tous les obstacles qu'on a cherché à opposer à ce geyser d'huile ont été inutiles. La force souterraine a renversé les lourds madriers à l'aide desquels on espérait la dompter ; j'ai vu des rails de chemin de fer usés en quelques heures par le frottement. »

Le 3 septembre, après une traversée de vingt heures, M. Cotteau débarque à Ouzoun-Ada, sur la rive orientale de la Caspienne. L'accès du territoire transcaspien n'est permis qu'aux sujets russes ; mais, par une faveur spéciale, notre compatriote avait obtenu la permission d'y pénétrer.

Le pays est d'une désolation dont on ne saurait se faire une idée. Cependant, c'est au milieu de ces dunes de sables mouvants, de ces déserts sans eau, coupés de rares oasis, que les Russes ont établi, avec une rapidité qui tient du prodige, un chemin de fer qui atteignait alors l'Orus et qui tout récemment, le 27 mai 1888, a été inauguré jusqu'à la noble cité de Samarkand, au cœur de l'Asie centrale, à 1,450 kilomètres de la Caspienne.

M. Cotteau s'arrête à Askhabad, où le général Komarof, commandant en chef des forces russes dans le Turkestan, lui fait un accueil sympathique. Le jour suivant, il se trouve à Merv, à 833 kilomètres de la côte.

C'est seulement en 1884, trois ans après la sanglante victoire remportée par Skobéleff à Ghéok-Tépé, qu'eût lieu la soumission définitive des Tékés-Merviens. Aujourd'hui cette contrée, naguère inaccessible aux Européens, jouit d'une tranquillité parfaite. Les brigandages ont cessé ;

Digitized by Google

les habitants paisibles ne sont plus exposés à être massacrés ou réduits en esclavage, et, détail caractéristique, les chefs de l'Oasis enrégimentés au service du tzar sont devenus les fidèles sujets de la Russie.

Enfin, après avoir traversé les ruines du Vieux-Merv, qui s'étendent sur un espace immense, passé une troisième nuit en chemin de fer et franchi l'affreux désert de Kara-Koum, notre infatigable voyageur arrive au terminus de la ligne, sur les bords mêmes de l'antique Oxus, que les géographes désignent aujourd'hui sous le nom d'Amou-Daria. Ce fleuve, large de plus de deux kilomètres, semble une mer véritable succédant à une mer de sable.

Ici, nous sommes sur le territoire de l'émir de Boukhara, l'ami et le protégé de la Russie. Inutile de dire que les Russes s'y considèrent absolument comme chez eux. Partout règne une incroyable activité ; de tous côtés des constructions s'élèvent. On pose les premiers pilotis du pont gigantesque destiné à relier les deux rives du fleuve et l'on se prépare à lancer deux grands steamers en fer sur les eaux encore vierges de l'Amou-Daria.

La ville boukhare de Tchardjoui, située à quelques kilomètres plus au sud, est bien curieuse avec son enceinte crénelée, ses rues étroites bordées de maisons sans fenêtres, son petit bazar couvert et sa vaste citadelle qui la domine de sa masse imposante. C'est dans les environs que réside le général d'état-major Annenkof, dont l'inflexible volonté, jointe à une activité sans égale, a créé le chemin de fer transcaspien. Notre compatriote a été charmé de l'accueil du général, qui a bien voulu lui donner des renseignements pleins d'intérêt sur l'œuvre grandiose à laquelle son nom restera attaché.

Le 14 septembre, M. Cotteau était de retour à Bakou et y retrouvait la fontaine de naphte jaillissant avec la même violence. Toutefois, après son passage, on parvint à la dompter : l'éruption avait duré 36 jours.

Le 26 septembre, après avoir revu à loisir la charmante ville de Tiflis et ses bazars indigènes, notre voyageur s'embarquait à Batoum sur un steamer russe qui l'amenait en quatre jours à Odessa, avec une douzaine d'escales sur les côtes septentrionales de la mer Noire et celles de la Crimée. Un léger détour l'a conduit à Kieff, la ville sainte de la Russie, dont il a visité les riches monastères. Enfin, par la Galicie et la vieille cité de Cracovie, il s'est rendu à Vienne, où il a passé une semaine entière, et le 12 octobre il était de retour à Paris.

Son voyage avait duré quatre-vingts jours.

Après le compte-rendu du voyage de M. Ed. Cotteau, la séance est levée.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er JUILLET 1888.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU

Après l'adoption du procès-verbal, M. le président dépose au nom de M. de Bogard, une brochure contenant une étude sur le domaine de Mauvame (Var) ; c'est un travail très intéressant donnant sur la maladie de la vigne dans le Midi et sur les moyens employés dans cette région pour combattre le phylloxéra, les renseignements les plus circonstanciés.

Dons. — Il est fait don par M. Denis Paul, cultivateur à Champvallon, d'une empreinte de *Cidaris perlata*, oursin fossile appartenant au terrain crétacé, et trouvé sur le territoire de cette commune.

— M. Dubuisson, notre compatriote auxerrois, actuellement à Château-Chinon, offre pour le Musée un fusil double exécuté par Jacquoud, armurier auxerrois du XVIIIe siècle, et portant son nom.

— M. Anfret, chargé de la surveillance des travaux en exécution sur la ligne de Nevers, envoie un fémur de gros mammifère trouvé dans le sable à Augy, près Auxerre.

— M. Édouard Archdéacon, propriétaire au château de Cheney, près Tonnerre, fait don également d'un sanglier variété à soies blanches.

— M. Monceaux dépose pour le Musée les objets suivants, recueillis à Guerchy par M. Lalouette, dans sa sablière :

1° A 4 mètres environ des objets trouvés il y a deux mois et déposés à la séance de mai : deux vases à incinération en terre noire, pétrie à la main, avec dessins striés ; ces deux vases n'ont pas été vidés et possèdent encore la cendre et la terre qu'ils renfermaient originellement ; l'un d'eux contient un second petit vase dont on aperçoit le fond.

2° A 1m 50 des vases précédents et à 60 centimètres de profondeur, M. Lalouette a encore trouvé un foyer important de cendres noires et de charbon au milieu duquel il a rencontré :

Une épée en fer, non pliée comme la dernière, d'une longueur de 78 centimètres, avec débris de fourreau également en fer ;

2 fibules en bronze, dont une trouvée en notre présence ;

2 — en fer très oxydé, dont une trouvée en notre présence ;

2 petits anneaux en fer ;

1 — en bronze ;

Débris d'une plaque bombée à sa partie centrale, avec bouton rivé, le tout en fer ;

Digitized by Google

Nombreux débris de poterie et de fragments de silex disséminés dans le foyer avec les pièces ci-dessus énoncées.

Nous avons l'espoir, ajoute M. le secrétaire, de retirer de la même sablière d'autres pièces intéressantes après la récolte, car le foyer paraît s'étendre sous un champ voisin, qu'il sera facile d'explorer avec l'autorisation du propriétaire.

Les découvertes de l'ancien cimetière à incinération de Guerchy, signalées pour la première fois il y a deux ans, prennent donc une réelle importance, et nous pouvons affirmer que rien de ce qui sera trouvé en cet endroit ne nous échappera et sera déposé à notre musée, ainsi que M. Lalouette nous l'a promis. Nous possédons déjà de cette provenance un ensemble remarquable.

Nomination. — M. Moreau, homme de lettres, demeurant à Brienon, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

Correspondance imprimée. — M. le secrétaire donne ensuite la liste des livres parvenus à la Société pendant le mois. Il fait précéder cette liste de quelques observations destinées à attirer l'attention sur certains ouvrages se rapportant à nos travaux :

Dans le Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, M. Simonneau signale le fait d'un crâne trépané mérovingien trouvé dans un cercueil en pierre, dans la plaine de Lixy. Cette curieuse coutume de la trépanation, constatée surtout à l'époque néolithique, a donc survécu à la période préhistorique et doit être suivie et acceptée tout au moins jusqu'à la période mérovingienne.

— Le Bulletin de la Société académique de l'Aube contient un grand travail sur la flore cryptogamique du département de l'Aube. Cette flore doit avoir de grandes affinités avec celle du département de l'Yonne, et nous la signalons aux botanistes de notre Compagnie pour qu'ils en fassent leur profit.

— Les Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire contiennent la suite du Catalogue des Chartes, manuscrits et documents historiques sur la Bourgogne, faisant partie d'une collection particulière.

Il s'agit, comme vous le savez, de la collection de notre collègue, M. Ernest Petit ; beaucoup d'entre nous connaissent la richesse de ce fonds, composé presque entièrement de pièces originales ; la publication du catalogue rendra service aux travailleurs, en leur signalant l'existence de documents que M. Petit leur communiquera certainement avec libéralité.

— Nous vous indiquerons encore, à titre de curiosité, une brochure qui traite d'un projet de construction d'une sphère terrestre monumentale à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889.

Cette sphère sera construite à l'échelle de 1/100,000e ; elle aura 40 mètres de circonférence. Son enveloppe extérieure sera constituée par des

Digitized by Google

plaques de carton-pierre sur lesquelles sera peinte la carte, à la fois physique, politique, commerciale et industrielle.

Une tour en fonte servira de base à cette sphère, qui sera mobile. Un mouvement d'horlogerie actionné par une machine électrique, la fera tourner sur elle-même dans l'espace de 24 heures. Par ce mouvement de rotation, elle donnera l'heure, la minute et même la seconde. Les divisions du temps seront marquées de manière à être vues de loin, sur la ligne équinoxiale tracée sur une circonférence de 40 mètres. La sonnerie des heures sera déterminée par la rencontre de points fixes sur la ligne équinoxiale. A la tombée de la nuit, un foyer électrique, convenablement placé, éclairera l'un des hémisphères, tandis que l'autre restera dans l'ombre. Quant à l'intérieur de la sphère, il sera aménagé pour une salle destinée aux conférences. Ce projet, s'il est mis à exécution, ne sera pas une des moindres attractions de l'Exposition de 1889.

Voici la liste des ouvrages parvenus pendant le mois :

I. *Envois des Ministères.*

— Comité des Travaux historiques et scientifiques. Revue des travaux, t. VII, nos 9, 10 et 11.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Angers. — Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 4e série, t. Ier, année 1887.

Angoulême. — Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 5e série, t. IX. Année 1887.

Bastia. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse. Novembre-décembre 1887.

Beauvais. — Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise. T. XIII, 2e partie, 1887.

Belfort. — Bulletin de la Société belfortaise d'Émulation, no 8, 1886-87. — Catalogue de la Bibliothèque municipale publié sous la direction de la Société. 1887.

Bone. — Académie d'Hippone. Réunion du 5 mai 1888.

Bordeaux. — Actes de la Société linéenne de Bordeaux, 4e série, t. X. 5e série, t. Ier.

Bruxelles. — Analecta bollandiana. T. VII, fascicule 1. 1888.

Chalon-sur-Saone. — Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire. T. III, no 3.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Avril-juin 1888.

Dijon. — Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire. T. VI, 1888.

Joigny. — Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny. 2e semestre 1887.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Avril 1888.

New-York. — Transactions of the New-York Academy of Sciences. October-nov. 1887.

Digitized by Google

PARIS. — Feuilles des Jeunes naturalistes. Juillet 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France. 3e série, t. XVI, feuilles 17-20.

— Bulletin de la Société entomologique de France, 1888, feuille 11.

— Mémoires de la Société zoologique de France, nos 1, 2 et 3, 1888. — Bulletin. Avril et juin 1888.

— Revue des Etudes grecques. T. Ier. Janvier-mars 1888.

— Annuaire de la Société philotechnique. Année 1887.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. 29e volume, 1888.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1888.

RIO DE JANEIRO. — Revista trimensal do Instituto historico geographico e ethnographico do Brazil. T. XLIX, 1er et 2e trimestres de 1886.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 2e trimestre 1883.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Mai 1888.

TOULOUSE. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Série in-8°, n° 1.

TROYES. — Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube. T. XXIV, 3e série, 1887.

WIENN. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsaustalt, n° 8. Mai 1888.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Mai 1888.

— Exposition universelle de 1889. Avant-projet de construction d'une sphère terrestre à l'échelle de 1/1,000,000e. 40 mètres de circonférence, par MM. Félon et Cordeau, in-8, 1888.

— Notice sur des silex taillés recueillis en Tunisie par M. Frédéric Moreau, ingénieur civil des mines. 1887.

Cadran solaire. — M. le président rappelle ensuite qu'il existe dans la cour du Musée un curieux cadran solaire polygonal, en pierre, provenant de l'ancienne maison de campagne du Collége, située à Saint-Georges.

Ce cadran, très original et très curieux par sa construction, mérite d'être restauré et mis en place. L'administration municipale s'est préoccupée de cette question et elle est disposée à prendre à sa charge la dépense que nécessitera cette opération, si elle est dirigée par des personnes compétentes. Dans ces conditions, M. le président propose à l'assemblée de désigner un membre qui sera chargé de cette opération. M. de Mas, ingénieur en chef, voulant bien accepter de la diriger, est nommé à cet effet.

Digitized by Google

Communications et lectures. — M. Ad. Guillon a envoyé le compte-rendu suivant de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, et dont il est donné lecture par M. Monceaux :

La réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui jusqu'ici s'était tenue à la Sorbonne, s'est faite les 22, 23, 24 et 25 mai dernier, dans la salle de l'hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, en même temps que le Congrès des Sociétés savantes avait lieu au Ministère de l'Instruction publique.

Je me plaignais, l'année dernière, de ce que ces réunions se faisaient en même temps, et comme on y traite à peu près les mêmes questions, je constatais qu'il y avait de la part des délégués un va-et-vient constant entre les différentes sections.

Mais alors, on était à la Sorbonne et en quelques minutes on pouvait passer d'une salle à l'autre, tandis que cette année, l'Ecole des Beaux-Arts étant loin du Ministère de l'Instruction publique, il fallait opter entre les deux ; aussi ai-je le regret de dire qu'il y avait fort peu d'auditeurs aux séances des Sociétés des Beaux-Arts.

La séance d'ouverture a été présidée par M. H. Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Celle du 23 par M. Kœmpfen, directeur des Musées nationaux.

Celle du 24 par M. L. Magne, architecte.

Et celle du 25 par M. L. de Fourcaud, critique d'art.

M. H. Delaborde, dans son discours de bienvenue, a dit entre autres choses :

« Au lieu des quarante sociétés établies sur les mêmes bases que les « Sociétés savantes et des vingt-quatre délégués en présence desquels « nous nous trouvions en 1878, nous comptons à l'heure où nous som- « mes, plus de trois cent-soixante Sociétés des Beaux-Arts des départe- « ments, représentées au Congrès de cette année, par cent-soixante-huit « délégués.

« Si l'on parcourt aujourd'hui les onze volumes dont se composent les « comptes-rendus des sessions annuelles à Paris, on ne peut que constater « avec reconnaissance les services que vous avez rendus et pressentir « ceux que vous ne manquerez pas de rendre encore.... »

Parmi les lectures qui ont présenté le plus d'intérêt, je vous citerai celles de :

M. Jodart, correspondant du Comité à Reims, qui a communiqué un mémoire sur divers objets d'art dans les églises rurales de l'arrondissement de Reims.

M. Paul Marmottan, délégué du Comité historique du Nord, a parlé des peintres de la ville de Saint-Omer, depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours.

M. de Grandmaison, de l'Indre et-Loire, a donné une note curieuse d'où il résulte que Tours aurait possédé une fabrique de tapisseries, quinze ans avant qu'une fabrique semblable fût installée à Fontainebleau.

Digitized by Google

M. Albert Babeau, de Troyes, a lu un travail sur le musée de sculpture de Troyes et ses récents accroissements.

M. Louis Duval d'Alençon, des notes très intéressantes sur les commissions des arts dans l'Orne pendant la Révolution.

M. Hervé, de Saintes, un remarquable travail sur les Bœsset, surintendants de la musique du roi, sous Louis XIII et Louis XIV, et sur l'orphéoréon (instrument de musique en usage au XVIe siècle).

M. l'abbé Guillaume, correspondant du Comité à Gap, a lu également un mémoire sur le porche ou réal de Notre-Dame d'Embrun.

M. de Massillon-Rouvet, délégué de la Société académique du Nivernais, à Nevers, a présenté une étude sur l'église de Jailly, au point de vue architectonique.

M. Despois de Folleville, délégué de la Société industrielle de Rouen, un mémoire sur l'ornement d'après la plante.

M. Emile Soldi, délégué de la Société archéologique du Gâtinais à Fontainebleau, a lu un travail très étudié et très savant sur les origines de l'art grec.

M. Martin, correspondant du Comité de Mâcon, a communiqué des notes biographiques inédites sur Guillaume Perrier, peintre et graveur du XVIIe siècle.

Etc., etc....

Ensuite, M. Jouin, le sympathique secrétaire du Comité a lu un rapport général sur les mémoires présentés pendant la session et a adressé des félicitations et des remerciements, au nom du Comité, aux différentes sociétés des départements qui ont envoyé des délégués au Congrès et ont ainsi témoigné de leur zèle et de leur puissant intérêt pour tout ce qui touche aux beaux-arts.

— M. le docteur Dionis des Carrières a la parole pour lire le mémoire qu'il a préparé sur une question à l'ordre du jour, qu'il a eu l'occasion d'étudier sur place. Il s'agit de la crémation des corps, préconisée par certains hygiénistes et repoussée avec force par d'autres. Le travail remarquable de notre collègue devant figurer au Bulletin, nous n'en entreprendrons pas l'analyse. La conclusion de l'auteur fait entrevoir que cette question de la crémation aura une solution favorable du moins dans les grandes villes; toutefois elle n'est point encore suffisamment élucidée; les procédés actuels de crémation laissent à désirer et exigent des perfectionnements pour passer dans la pratique et les habitudes des populations.

— Après cette lecture, M. Ch. Moiset lit un chapitre de l'étude qu'il a entreprise sur les anciennes communautés d'arts et métiers, telles qu'elles existaient encore au XVIIIe siècle dans nos contrées. Il traite surtout des démêlés qui divisaient les différentes associations lorsqu'elles étaient arrêtées dans l'exercice de leurs droits et prérogatives. C'est ainsi qu'il rappelle l'histoire

Digitized by Google

d'un procès soutenu par la corporation des chirurgiens d'Auxerre contre un docteur de la Faculté de Montpellier, qu'ils avaient la prétention d'éliminer du service de l'hôtel-dieu. Puis il passe aux discordes perpétuelles qui existaient alors entre les épiciers, les apothicaires et les marchands drapiers de la ville d'Auxerre et égaie l'assemblée par la relation de plusieurs épisodes burlesques. Après cette communication, l'heure avancée ne permet pas d'entendre la suite de la communication de M. le docteur Ficatier sur le Congrès d'Oran. Cette lecture est renvoyée à la séance d'août et la séance est levée.

SÉANCE DU 5 AOUT 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR DIONIS DES CARRIÈRES, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet étant lu et adopté, M. le président donne connaissance de la correspondance.

— M. Demay, bibliothécaire de la Société, a adressé la lettre suivante, où il appelle l'attention de l'assemblée sur l'utilité de placer des paratonnerres sur les bâtiments du Musée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il y a quelques années j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention de la Société sur le double danger que couraient les précieuses collections confiées à ses soins dans cet ancien sanctuaire de la justice, si bien approprié à sa nouvelle destination.

De ces deux dangers l'un a disparu à peu près. Je veux parler du vol que des mains audacieuses pourraient tenter. Grâce à la solide porte placée au bas de l'escalier et à la non moins robuste armature qui doit, comme l'espérance en a été donnée, protéger les fenêtres donnant à côté du même escalier, nous pouvons nous croire à l'abri des voleurs.

L'autre danger auquel l'administration n'a pas cru devoir apporter remède est celui de la foudre.

Je croirais faire injure à mes collègnes si j'essayais de leur démontrer l'efficacité des paratonnerres établis dans les conditions indiquées par la science et par l'expérience ; mais s'il me fallait en donner la preuve, je ne la chercherais pas ailleurs que dans le fait de leur usage général chez tous les peuples, et sous toutes les latitudes ; de leur emploi même pour la préservation d'édifices ayant le plus à redouter le contact d'un corps igné, comme les poudrières et les usines à gaz.

Je crois donc qu'il est du devoir de la Société des Sciences, gardienne et conservatrice d'aussi nombreuses richesses littéraires, artistiques et scientifiques, richesses qui augmentent chaque jour et qui se sont accrues encore depuis peu d'années du magnifique legs laissé par M. Gariel, de signaler de nouveau à l'administration le danger que peut courir

Digitized by Google

un établissement sans égal dans le département, et dont tout Auxerrois peut être fier.

A la suite de cette lecture, il est décidé que des démarches seront faites auprès de l'administration municipale pour que des paratonnerres soient placés sur les bâtiments du Musée.

— L'*American Meteorological Journal* adresse une circulaire par laquelle il avise les membres de la Société qu'il vient d'instituer plusieurs prix pour les meilleures études qui seront présentées sur les *cyclones*.

— La *Société archéologique de Langres*, dans une circulaire spéciale de son président, annonce qu'un prix de mille francs sera décerné, en 1889, au meilleur travail historique qui lui sera présenté sur le département de la Haute-Marne, avant le 1er janvier 1889.

— M. Ad. Guillon a adressé à M. le président la lettre suivante, à propos des restaurations de monuments :

A Monsieur le Président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Monsieur le Président,

La ville de Sens a organisé, le mois dernier, à propos d'un concours régional, une exposition artistique qui a été fort réussie.

La perle de cette exposition était le fameux tableau de Jean Cousin : « Pandore. » Ce tableau appartenait jusqu'à présent à une vieille dame qui refusait absolument de le montrer. Or, comme les guides Joanne, Richard et autres annonçaient aux visiteurs qu'il existait à Sens, chez Mme Chauley, un tableau de Jean Cousin, beaucoup de visiteurs se présentaient pour le voir, mais cette faveur leur était impitoyablement refusée.

L'héritier de cette dame, M. Dessus, beaucoup plus aimable qu'elle, a bien voulu prêter cette œuvre curieuse aux organisateurs de l'exposition, qui contenait des merveilles et avait été installée avec beaucoup de goût dans la grande salle synodale restaurée par Viollet-le-Duc.

Pendant que j'étais à Sens, j'ai naturellement été revoir la cathédrale et j'ai appris là qu'il était question de restaurer le vitrail attribué à Jean Cousin, qui se trouve dans la dernière chapelle à droite, derrière le chœur. Cette verrière a été traversée en 1815 par un boulet de canon ; on a remplacé les quelques morceaux brisés par du verre blanc, ce qui me semble fort sage.

Il paraît qu'on va refaire maintenant tous les morceaux qui manquent. J'avoue que je n'en comprends pas l'utilité.

Ce qui est intéressant, c'est l'œuvre de Jean Cousin. Il nous est parfaitement égal que le vitrail ne soit pas au grand complet. Un morceau ajouté, d'une couleur criarde peut détruire toute l'harmonie de cette belle verrière.

Digitized by Google

Nous avons, hélas, de nombreux exemples de ce fait.

A côté de la fenêtre dont je parle, se trouve une autre fenêtre de la même forme et de la même dimension.

Qu'on la donne à l'artiste chargé de faire la restauration et qu'on lui permette de faire sa composition complète. Les visiteurs jugeront si elle offre plus d'intérêt que l'œuvre de Jean Cousin mutilée.

Ce genre de restauration est toujours l'application du principe d'ajouter des bras à la Vénus de Milo. On ne l'oserait pas à un tableau, pourquoi le faire à un vitrail.

Tout le monde crie contre les restaurations du temps passé et personne n'a le courage de protester contre celles qu'on fait chaque jour.

A ce propos, permettez-moi de vous citer une phrase que je viens de lire dans le compte-rendu d'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions :

« M. Ravaisson continue son excursion dans le domaine des antiquités grecques.

« L'éminent académicien place sous les yeux de ses collègues un torse « en marbre qui lui paraît provenir, comme il l'a dit dans la précédente « séance, d'une très belle reproduction du Diadumène de Polyctète. Ce « torse est surmonté d'une tête romaine, et une restauration moderne y a « ajouté des bras et des jambes. C'est ce qui explique pourquoi on n'en « avait pas remarqué jusqu'à présent la rare beauté. On a là un exemple « auquel on pourrait joindre une infinité d'autres, du tort que font à l'his- « toire et à l'art d'indiscrètes restaurations, et il serait à désirer qu'on « s'en abstint à l'avenir. »

Cette observation est on ne peut plus juste.

On se plaint de manquer d'argent pour l'entretien de nos richesses artistiques, pourquoi ne pas utiliser les sommes disponibles à des travaux de nettoyage, de soutènement et de consolidation, au lieu de les employer à refaire à neuf des vitraux et des sculptures qui n'ont d'intérêt que pour ceux qui exécutent le travail.

A Sens on m'a dit aussi qu'il était toujours question de retirer le grand baldaquin placé au-dessus du grand autel et que si on ne l'avait pas encore fait, c'était faute d'argent. Ce baldaquin fort riche soutenu par des colonnes de porphyre, est l'œuvre de Servandoni. Il n'est pas de l'époque primitive de l'Eglise, c'est vrai, mais il ne gêne en rien. Il n'est pas laid, pourquoi vouloir l'ôter.

Cette fois nous pouvons nous réjouir d'apprendre que l'argent a manqué pour une dépense aussi inutile.

Il y a quelques années, on a retiré et mis dans la cour la grande et belle grille qui fermait le chœur et on devait aussi, paraît-il, supprimer celles des côtés, qui sont fort belles et ne gênent pas.

Heureusement, elles sont encore en place.

Le mois dernier, j'ai relevé à Vézelay, sur les murs extérieurs et intérieurs de l'église abbatiale « la Madeleine », une soixantaine de marques différentes de tâcherons. Je viens de chercher dans la cathédrale de Sens

Digitized by Google

et j'ai trouvé sur les murs et les piliers quelques marques semblables, mais en très petit nombre, car les pierres ont été tellement gratées et peintes qu'il est très difficile d'y retrouver les traces du passé.

J'ai voulu faire les mêmes recherches dans les églises de Villeneuve-sur-Yonne, de Joigny et d'Auxerre, mais les couches épaisses de badigeon rendent ce travail presque impossible.

A Auxerre, cependant, j'ai trouvé quelques marques, mais qui ne sont pas semblables à celles de Vézelay.

Je crois que pour les édifices du département de l'Yonne que je viens de visiter, c'est Joigny qui mérite le prix de vandalisme.

Les églises de cette ville sont ornées de peintures ridicules, de statues coloriées et de vitraux de la rue Saint-Sulpice d'un goût déplorable, avec noms des donateurs naturellement.

Et partout on voit des joints qui tirent l'œil d'une façon désagréable et rapetissent les monuments.

Il faut citer en première ligne une chapelle de la cathédrale d'Auxerre qui renferme un tombeau de la famille de Chastellux et le chœur de Saint-Eusèbe, qui sont, je crois, les spécimens les plus curieux qu'on puisse voir de cette façon abominable de cerner les pierres avec un trait noir qui a été à la mode depuis une vingtaine d'années.

Un monument qui contient l'assortiment le plus complet des joints de toutes les couleurs, c'est la charmante petite église de Saint-Père-sous-Vézelay, dont le porche semble taillé dans un vieil ivoire au ton chaud et à la patine brillante. Là vous trouverez des joints de toutes les façons : des blancs, des gris, des bleuâtres, des noirs, jusqu'à de faux joints faits avec du ciment sur lequel on a passé un fer ; et ces affreux traits grossiers coupent les colonnes, les bases, les chapiteaux ; on en a mis partout ; on ne voit qu'eux.

On va commencer des travaux de restauration de ce bijou dont certaines parties menacent ruine ; nous souhaitons ardemment qu'il ne soit fait que des travaux indispensables à l'entretien et à la consolidation de ce précieux monument.

Vézelay, juillet 1888.

Dons. — M. Quantin offre, au nom de M. Bergère, ancien lieutenant de gendarmerie à Auxerre, et en mémoire de son fils, mort économe du lycée de Marseille, plusieurs monnaies anciennes comprenant : 1° un statère gaulois frappé par les Aulerques Cénomans ; 2° un moyen bronze d'Œlius César (an 137) ; 3° un denier romain très frustre et diverses autres pièces de monnaies anciennes et modernes d'un moindre intérêt.

— M. Labrune, architecte, a fait déposer au Musée, au nom de la commune de Chastenay, une pierre portant un écusson nobiliaire dont les armoiries sont à déterminer. Cet écusson provient de l'église de Chastenay.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux dépose sur le bureau les ouvrages suivants, émanant de membres de la Société :

Digitized by Google

1° De la part de M. Ribain, avocat à Auxerre, sa thèse de doctorat : *Des enquêtes en matière civile, en droit romain et en droit français* ;

2° De la part de M. Vossion : *Le Centenaire de la Constitution des Etats-Unis.* (Extrait de la *Nouvelle Revue*) ;

3° De la part de M. E. Petit, une brochure intitulée : *Chartes de l'abbaye cistercienne de Saint-Serge de Giblet, en Syrie ;*

4° De la part de M. E. Caron : *Notice sur la monnaie de J. de Châteauvillain, sire de Bourbon-Lancy ; — Les collections de Bordeaux ; — Le vicomte G. de Ponton d'Amécourt*, notice nécrologique ;

5° De la part de M. P. Piétresson Saint-Aubin : *La mort de Carréus*, poème qui a été couronné ;

6° Enfin, de la part de M. Thierry : *Note pour servir à l'histoire de la pathogénie du tétanos traumatique.*

— M. le secrétaire dépose ensuite la liste des ouvrages parvenus pendant le mois et donne des détails sur quelques-uns des travaux qu'ils contiennent :

Il cite notamment la découverte de nombreux silex taillés signalés par M. Simonneau sur le finage des communes de Taingy et d'Ouanne, territoires de Jeuilly et de Pierrefitte, dépendant de ces communes, dans notre département. L'auteur de ces trouvailles faites en plusieurs fois et par plusieurs personnes, a fait part de ses recherches à la Société d'anthropologie de Paris, où nous en trouvons les résultats.

M. Simonneau a recueilli une centaine de pierres à l'aide des bergers des environs, ce qui est un très bon moyen à signaler pour les recherches à la surface du sol. Outre un grand nombre de haches taillées, on trouve dans la nomenclature faite par notre compatriote, cinq haches polie, dont une intacte et très belle de 11 centimètres de long sur 65 millimètres de large et une en diorite, un peu détériorée par les éléments atmosphériques. On y trouve également des grattoirs, des couteaux, des perçoirs, des retouchoirs, des percuteurs, des nucléus et des pointes de lances et de flèches finement taillées. Tous ces silex, dont près d'un quart sont atteints par le feu, ont été trouvés à la surface du sol et appartiennent à l'époque néolithique pour le plus grand nombre. Une seule pièce affecte la forme d'un instrument chelléen ; elle est formée d'un éclat de percussion et se placerait, dit M. Simonneau, à la transition de la première époque quaternaire à la seconde. En outre, deux ou trois pièces paraissent se rapporter à l'industrie moustérienne.

— Dans un autre ordre d'idées, continue M. Monceaux, nous avons à signaler le magnifique présent qui vient d'être fait à la Société pour sa bibliothèque, par M. Bovet, président de la Société d'Émulation de Montbéliard. Nous venons de parcourir avec un très vif intérêt les deux magnifiques volumes in-4°, édition de luxe, sur velin blanc, avec encadrements, intitulés : *Lettres autographes composant les collections de M. Alfred Bovet,*

Digitized by Google

décrites par Alfred Charavey. Non seulement cet ouvrage est une merveille, c'est un chef-d'œuvre typographique de l'imprimeur Motteroz, mais c'est encore un traité complet sur la matière. Les collections d'autographes à peine connues, il y a quelques années encore, se généralisent et deviennent nombreuses depuis que les savants ont été convaincus de leur utilité. Nous avons été étonné à la lecture de ces deux volumes, de la quantité de services qu'ils peuvent rendre, et la préface de M. Charavey nous a initié à cette forme nouvelle de l'étude des hommes, qui commence à la signature et va jusqu'au dessin original du maître ; elle nous a donné également les plus grands détails sur les différentes collections, tant anciennes que modernes, depuis les albums *Amicorum* du XVIe siècle jusqu'aux collections modernes. Sans parler des cabinets célèbres des d'Hozier, des Bouhier, des Clairambault, qui au XVIIIe siècle mirent la bibliophilie à la mode, nous pouvons rappeler les noms de quelques-uns de nos compatriotes qui réunirent de belles collections d'autographes. Martineau de Soleine, l'oratorien Adry, le marquis Germain Garnier, le père Laire, Théodore Tarbé, ont sauvé de la destruction un grand nombre de pièces importantes, et, de nos jours, notre collègue et ami Ernest Petit, a réuni une belle et curieuse collection de pièces intéressant les notabilités de la Bourgogne. Notre chère province est du reste fort bien représentée dans l'ouvrage de M. Bovet. On y trouve des autographes en *fac simile* de Louvois, fils du chancelier Letellier, du maréchal Davoust, de Théodore de Bèze et de bien d'autres.

Pour vous donner une idée de l'intérêt des recueils d'autographes et des services qu'ils peuvent rendre à la littérature, à l'histoire, nous voulons vous citer trois lettres inédites que nous avons trouvées dans le recueil de M. Bovet.

C'est d'abord une très curieuse lettre de Th. de Bèze, datée de Paris le 3 des Ides de mai 1539, c'est-à-dire à l'époque où il menait à Paris la vie d'étudiant. Cette lettre est adressée à Maclou Pomponius, à Padoue. Il se plaint de ne pas recevoir plus souvent des lettres de son ami. A-t-il donc pris déjà les mœurs italiennes, qui sont de parler plus qu'on écrit ? Il termine ainsi : « Quod ad res nostra attinet, paucis accipe : Is sum qui fui. Hac ego laconice, tum quia te Italia decessisse arbitror, tum quia ex nostris lupanis omnia longè melius intelliges, quam exprimere litteris possim, hoc unum a te peto per amicitiam nostram, per omnia consuetudinis nostræ jura ut, simulatque se occasio obtulerit rerum tuarum volumen ad me mittas, ejus modi est enim cupiditas mea, ut litteris quantum libet longis expleri non possit. »

Une seconde lettre de Th. de Bèze, alors âgé, lettre datée de Genève 3 juillet 1599 et adressée à Mme du Plessis-Mornay, nous donne des détails sur la famille et l'existence de l'illustre réformateur, qui répond à une lettre antérieure sur la question des alliances qui avaient pu avoir lieu entre la famille de Mme du Plessis-Mornay et la sienne, « dont je ne saurois vous rendre aultre compte que ce que je vous en ay mandé, pour avoir esté emmené dès l'aage de deux ans, à ce que j'ay entendu, de Vézelay à Paris en la maison de feu Monsieur de Besze, conseiller en la

Digitized by Google

court de Parlement, et depuis en tout le temps de ma jeunesse que j'ay vacqué aux estudes à Bourges et à Orléans, je ne pense point avoir séjourné au païs l'espace quasi d'une bonne année ; mais bien me souvient-il d'avoir souvent veu et cognu plusieurs personnages de diverses qualités faisans cest honneur au susdict seigneur conseiller et à feu mon père et à moy mesme et à mes frères lors vivans, de nous appeller leurs cousins, auxquels j'adjouterai Messieurs de Rochesfumée, que je pense ne vous avoir spécifié par ci-devant. C'est tout ce que je vous en puis dire, tenant à grand honneur qu'il vous plaise m'honorer de ce nom d'allié et m'obliger tant plus à vous faire tout humble service selon mon devoir.... »

Nous ne voulons point quitter la collection de M. Bovet sans vous parler d'une lettre de Davout écrite en 1794 au citoyen Gautherot, à Avallon.

Dans cette lettre, datée d'Auxerre, le 29 floréal, le futur maréchal invite son ami à venir à Ravières, car ce ne sera qu'après cette démarche qu'il ajoutera foi à son républicanisme. « En vérité, ajoute-t-il, Maure devrait bien, dans un de ses moments perdus, venir voir nos dix chapelles, où toutes les scènes de la Passion sont figurées. Assurément cela mérite bien un pèlerinage civique de la part de Maure » (1).

Nous espérons en avoir dit assez pour vous faire sentir l'importance de l'envoi du généreux donateur. Aussi nous vous prions de vous associer à nous en votant à M. Bovet de très vifs remerciements.

Suit la liste des ouvrages parvenus pendant le mois de juillet :

I. *Envois des Ministères.*

— Bulletin de la Bibliothèque et des Archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Année 1888.

— Journal des Savants. Avril, juin, juillet 1888.

— Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 43e fascicule. Ouak-Ouzb.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Alger. — Bulletin de la Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie. 24e année, 1887.

Amiens. — Société linéenne du Nord de la France. Bulletin mensuel n° 175, Janvier 1887 à 186, décembre.

— Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1888, n° 1. — Mémoire, t. XI, avec 10 planches hors texte.

Annecy. — Revue savoisienne. Juillet-août 1888.

Bone. — Académie d'Hippone. Bulletin p. LIII-LXVIII.

Boston. — Memoirs of the Boston Society of the natural history. Vol. IV. Number V and VI.

(1) Il s'agit de Maure aîné, d'Auxerre, député de l'Yonne à la Convention, qui fut compromis dans l'affaire de prairial, an III, et se brûla la cervelle.

Digitized by Google

Bruxelles. — Bulletin de la Société belge de Microscopie. 14e année, nº VII.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Savoie. Nº 2, 1888.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts. Juillet 1888.

Colmar. — Bulletin de la Société nationale de Colmar, 1886 à 1888.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'Agriculture, de Commerce et Industrie du Var. Juin 1888.

Gap. — Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes. Juillet-septembre 1888.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. Années 1887-88. 3e fascicule.

Limoges. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXXV.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère. Mai 1888.

Modène. — Opere inviate alla R. Academia negli Anni 1886, 1887.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1888, nº 1.

Nimes. — Mémoires de l'Académie de Nîmes. Année 1886. — L'éducation carolingienne; le Manuel de Dhuoda publié sous les auspices de l'Académie, par E. Bondurand, archiviste du Gard.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. IX, 1er trimestre 1888.

Paris. — Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. 1er fascicule, 1888.

— Bulletin de la Société entomologique de France. Procès-verbaux, feuilles 12 et 13, 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français, nº 7, 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France. Nº 5, 1888.

— Bulletin de la Société zoologique de France. Juin 1888.

— Revue historique. T. XXXVII, fascicules 1 et 2.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. Août 1888.

Philadelphie. — Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphie. Part I, 1888.

Philadelphia. — Second Geological Survey of Penn'a, I Annual Report 1886, Part. III with an Atlas; II Western Middle Atlas, Part. 2; III Atlas C. 7.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. Juillet 1888.

Salem. — Proceedings of the American Association for the advancement of Science, Thirty-Sixth Meeting heldtat New-York, August, 1887. Salem, 1888.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin, juin 1888.

Wienn. — Jahrbuch der K. K. geologischen Reichsaustalt, Jahrgang

Digitized by Google

1888. XXXVIII Band. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsaustalt. Nos 7, 9 et 10.

III. *Envois divers.*

— Revue de Champagne et de Brie. Juin 1888.

— Chartes de l'abbaye cistercienne de Saint-Serge de Giblet, en Syrie, par E. Petit. Paris, 1888. (Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XLVIII).

— Notice sur la monnaie de Jean de Châteauvillain, sire de Bourbon-Lancy, par E. Caron. (Extrait de la Revue de Numismatique, 4e trimestre 1887).

— Les collections de Bordeaux. Nouvel atelier du Prince noir. Gros de Bergerac d'Henri de Laucastre, par M. E. Caron. (Extrait du Bulletin de Numismatique et d'Archéologié).

— Le Vicomte G. de Ponton d'Amécourt, notice nécrologique, par M. E. Caron.

— La Mort de Carréus, poème, par M. Piétresson Saint-Aubin. Beauvais, juin 1888.

— Des Enquêtes en matière civile en droit romain et en droit français, par M. Ribain, avocat. (Thèse de doctorat).

— Le Centenaire de la Constitution des États-Unis, par M. Vossion. (Extrait de la Nouvelle Revue).

—Note pour servir à l'histoire de la pathogénie du tétanos traumatique, par M. E. Thierry. (Extrait du Bulletin de la Société médicale de l'Yonne).

Communications et lectures. — M. le docteur Ficatier a la parole ensuite et continue la lecture commencée à la séance de juillet du récit de son excursion en Algérie et en Tunisie, à l'occasion du Congrès scientifique organisé à Oran en avril dernier. Après une courte description de la ville d'Oran, notre collègue rappelle quelques-unes des lectures faites au Congrès, notamment celle du docteur Bérillon, sur l'hypnotisme et son influence sur l'éducation. M. Ficatier a appelé lui-même l'attention sur les découvertes de la pierre taillée et de la pierre polie faites depuis quelques années dans le département de l'Yonne.

Après avoir donné la description des fêtes organisées par la ville d'Oran, à l'occasion du Congrès, notre collègue nous fait visiter successivement avec lui Tlemcen, la Kabylie, la province de Constantine, Soukaras, Tunis et les ruines de Carthage, avec retour par Bône. Nous n'insisterons pas sur l'intéressante lecture de notre confrère, dont le travail figurera bientôt au Bulletin.

— Après sa communication, M. Quantin fait hommage, de la part de M. le comte de Chastellux, membre de la Société, de la copie d'un certain nombre de lettres adressées à M. de Gaignières, savant collectionneur du XVIIe siècle, par différents per-

Digitized by Google

sonnages de nos pays et dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque nationale.

Voici la note qui accompagnait cet envoi :

« L'un des travailleurs les plus acharnés du XVIIe siècle fut assurément François-Roger de Gaignières, qui appartenait par sa mère, Jacquette de Blanchefort, à nos contrées. Il était d'une famille peu connue du Lyonnais, et consacra toute sa vie à réunir une riche collection d'estampes, de copies et de notes historiques qui fait encore aujourd'hui la joie des travailleurs à la Bibliothèque nationale.

« C'est à lui qu'on doit la connaissance de mille documents dont les originaux n'existent plus aujourd'hui. Il mourut à Paris, le 27 mars 1715, dans une maison qu'il habitait rue de Sèvres, presque en face de l'hospice des Incurables.

« Nous sommes heureux de faire hommage à la Société de la copie de sa correspondance avec divers personnages qui appartiennent au département de l'Yonne ; elle donne des détails assez intéressants sur la société et les mœurs du temps ; mais la grammaire et l'orthographe y subissent parfois d'étranges accrocs. »

Suit la liste des personnages de la contrée qui ont adressé des lettres à Gaignières et la date de ces lettres :

César-Philippe, comte de Chastellux, 1661-1688, 31 lettres.
Hardouin Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens, 1699, 1 lettre.
André Colbert, évêque d'Auxerre, 1682-1703, 14 lettres.
L'abbé de Clermont-Tonnerre, évêque de Fréjus, 1674-1678, 34 lettres.
Oronce Finé de Briauville, abbé de Pontigny, 1693, 2 lettres.
Fr.-Ch. Bérault, prieur de Vauluisant, 1692-1693, 3 lettres.
L'abbé de Louvois, abbé de Vauluisant, 1699-1704, 4 lettres.
Mme la comtesse de Chastellux, 1682, 1 lettre.
Mme la comtesse de Chastellux-Saint-Chaman, 1701, 1 lettre.
Le chevalier de Clermont, 1675, 1 lettre.
M. du Puy d'Avrigny, 1688, 1 lettre.
Claude J.-B. Leclerc, seigneur de Fleurigny, 1691, 4 lettres.

M. de Chastellux envoie également des copies de chartes faisant suite à celles qu'il a adressées précédemment et qui concernent les terres de Saint-Léger du Foucheret, Beauvilliers et autres, datées du XIVe au XVIe siècles et tirées des archives de Seine-et-Oise, fonds du comté de Charny ; et enfin sept arrêts du Conseil de l'an 1597, relatifs au paiement des taxes sur les vins et autres subventions de guerre par les villes d'Auxerre, Joigny et Sens, etc.

M. Quantin donne lecture de plusieurs des lettres ci-dessus relatées qui seront publiées dans le Bulletin et spécialement de celles du comte César-Philippe de Chastellux, relatives à sa présence en costume mi-partie civil et mi-partie ecclésiastique,

Digitized by Google

comme chanoine honoraire de la cathédrale, lors de la réception par le chapitre d'Auxerre du roi Louis XIV, de passage en cette ville en 1674.

Après cette communication, M. Mollard annonce que l'inventaire du trésor de la cathédrale est terminé, grâce à la collaboration assidue de MM. Monceaux et Bonneau. Le manuscrit prêt pour l'impression sera remis à une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1888.

PRÉSIDENCE DE M. G. COTTEAU.

Correspondance. — M. le président communique à l'assemblée le programme du congrès des sociétés savantes pour l'année 1889; ce programme, dressé comme les précédents par le Comité des travaux historiques et scientifiques, est accompagné d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique.

Afin de faire connaître à nos collègues les questions qu'on désirerait voir traitées pendant la session de 1889, nous en donnons ici le texte :

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1889.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

Histoire des anciennes foires et marchés.

Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

Vieilles liturgies des églises de France.

Étude des anciens calendriers.

Origine et réglements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIIe siècle.

Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

De l'organisation et du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

De la piraterie avant le milieu du XVIIe siècle.

Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se

Digitized by Google

sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle.

Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour en prévenir la propagation.

Histoire de l'alimentation en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

Indication et critique des travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France antérieurement à la *Gallia christiana* des Bénédictins et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

Les anciens ateliers typographiques en France.

Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècles.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou, tout au moins, ils servent à détruire ces légendes qui, dans bien des musées, entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

Digitized by Google

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à la recherche et à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique, ont, pour la plupart, consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particuliers, il n'est pas rare que des officiers

Digitized by Google

de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possède qu'un petit nombre de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. C'est donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaitre quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintré ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à reconstituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les par-

Digitized by Google

ticuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programmme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur et le style des bordures, s'il y en a, et de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou galon. Enfin, on devra donner autant que possible des dessins ou des photographies des objets décrits et des calques des monogrammes ou signatures.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen-âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfévrevrie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des liste raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de retracer l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voilà longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° De la propriété en pays musulman.

2° Rechercher s'il y aurait lieu de modifier la législation relative à la juridiction commerciale.

3° Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des Procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

4° Examiner s'il ne conviendrait pas d'étendre la capacité civile de la

Digitized by Google

femme mariée ; étudier les emprunts qui pourraient être faits à cet égard aux législations étrangères.

5° De l'utilité d'éviter les courtes peines d'emprisonnement pour les mineures de 16 ans, et de la nécessité de les envoyer dans des maisons de correction.

6° Des inconvénients du casier judiciaire appliqué aux condamnés mineurs de 21 ans.

7° Étudier dans une province ou une circonsription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures. — Recueillir tous renseignements sur les redevances. prix, services accessoires et durée des baux, aux différentes époques, Indiquer, selon la localité, la substitution, au XVIIIe siècle ou au XIXe siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement.

8° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans les pays toulousains.

9° Etudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue, de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture.

10° Rechercher par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire.

11° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions.

12° De l'assistance publique. Ses avantages et ses inconvénients.

13° L'enseignement professionnel au point de vue du commerce et de l'industrie. Ses formes diverses. Leurs avantages et leurs inconvénients.

SECTION DES SCIENCES

1° Etude du mistral.

2° Méthode d'observation des tremblements de terre.

3° Électricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat.

7° Études relatives à l'aérostation.

8° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

9° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

Digitized by Google

10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

11° Études des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

12° Étude du vol des oiseaux.

13° Étude des insectes qui attaquent les substances alimentaires, biscuit, etc.

14° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

15° Étude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour.

16° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

17° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

18° Étude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique, géologique et paléontologique.

19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

20° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

23° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif.

24° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolitiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

25° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

26° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

27° Étudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques.

Digitized by Google

28° Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

29° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains (*calcaires* et *terrains primitifs*).

30° Étude des animaux et des végétaux qui vivent dans les mines et dans les houillères.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modification des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

Digitized by Google

— M. le président lit encore une circulaire de la Société d'anthropologie de Paris, invitant nos collègues à collaborer à *l'Exposition de la Société, de l'Ecole et du laboratoire d'anthropologie*, qui fera partie de la section du ministère de l'instruction publique à l'Exposition universelle. Cette exposition sera distincte de l'exposition d'*anthropologie* et d'*ethnographie* qui servira d'introduction à l'*Exposition rétrospective du travail*.

— M. Cotteau présente : 1° au nom de M. Leclerc de Fourolles, son discours prononcé à Montbard à l'occasion du centenaire de Buffon ; 2° au nom de M. Perdizot, inspecteur-adjoint des forêts dans la Côte-d'Or, une étude sur Buffon et la forêt communale de Montbard ; 3° au nom de son frère, M. Edmond Cotteau, la brochure qu'il vient de publier sur son voyage au Caucase et sur le Transcaspien ; 4° enfin, en son propre nom, les fascicules 37 et 38 et les planches 169 à 180 de la *Paléontologie française*, terrains tertiaires, échinides T. I (en cours de publication).

— M. Quantin offre, au nom de M. l'abbé Bureau, un petit volume intéressant où l'auteur a rassemblé, sous le titre de : *Les Tonnerrois illustres*, des notices sur les personnages marquants de l'ancien Tonnerrois.

— M. Monceaux offre, au nom de M. le général de Marsilly, le *Journal du siège de Constantine*, rédigé en 1837 ; cette brochure pourra compléter la communication faite par notre collègue M. Ficatier, à propos de son voyage en Algérie.

M. le secrétaire donne ensuite connaissance des ouvrages adressés à la Société pendant les deux mois de vacances et signale les plus intéressants pour nos travaux :

Parmi les nombreuses publications qui nous sont parvenues pendant les vacances, nous avons à vous signaler tout d'abord celles qui émanent des membres de notre Société. Nous vous offrons en premier lieu, au nom de notre collègue et ami E. Petit, une étude sur *les séjours de Charles V de* 1364 à 1380. Au cours de ses recherches sur l'histoire du moyen-âge, notre laborieux confrère a relevé de nombreuses dates sur les séjours royaux au XIVe et au XVe siècle, depuis l'avènement de Philippe de Valois en 1328, jusqu'à la mort de Charles VIII, en 1498. C'est donc un fragment d'un travail plus important que notre collègue nous apporte aujourd'hui. Avec ces dates puisées aux sources les plus authentiques, notamment les comptes de la cour des ducs de Bourgogne, il deviendra facile de rapprocher ou même de reconstituer certaines dates pour les chartes et diplômes insuffisamment datés. Le travail de notre collègue a donc une grande importance et nous ne pouvons que désirer de le voir bientôt continué.

— M. Emile Moreau, de Brienon, notre collègue depuis quelques mois, a envoyé, pour vous être présentées, plusieurs pièces dont il est l'auteur.

Digitized by Google

Les amis de la littérature pure et des beaux vers liront avec bien du plaisir ces pièces qui dénotent chez leur compositeur une grande facilité alliée à une facture savante, sans manières. Nous vous recommandons *Manfred*, *Protestation*, *Matapan*, comédie en trois actes et en vers, et surtout *Pallas Athéné*, poème magistral qui a remporté le prix de poésie de l'Académie française en 1887.

— Nous avons ensuite à vous présenter, au nom de M. l'abbé Mémain, chanoine de Sens, un savant travail sur *les origines des églises de la province de Sens* et *l'apostolat de Saint Savinien*. Comme l'explique l'auteur, son œuvre a pour but de réfuter plusieurs assertions contenues dans un travail intitulé : *Les premiers évêques d'Orléans* et publié dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. M. Cuissard, membre correspondant de notre Société, est l'auteur de cette étude dans laquelle sont discutées les traditions historiques de l'église de Sens et des églises voisines, Auxerre, Troyes, Orléans, Chartres, Paris, fondées par saint Savinien et ses disciples, saint Potentien et saint Altin, envoyés dans les Gaules par saint Pierre, suivant la tradition et les témoignages des plus anciens écrivains, Irénée, Adon, Héric, Sanctien, Clarius. Suivant M. Cuissard, l'église de Sens n'aurait été fondée que longtemps plus tard ; l'église de Paris, notamment, aurait été fondée avant elle par saint Denis, envoyé à Paris par le pape Saint-Clément vers l'an 72.

Nous n'entrerons pas, bien entendu, dans la discussion de cette question d'origines, nous contentant d'exposer les termes du débat. M. l'abbé Mémain discute avec force et clarté et s'inscrit en faux contre les hypothèses et les faits avancés dans le travail de M. Cuissard. Nous attendrons la réponse de ce dernier.

— Le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français nous apporte de nouveaux documents sur notre compatriote Th. de Bèze. Dans le numéro du mois d'août, nous trouvons une lettre datée du 19 novembre 1573, adressée par Th. de Bèze à son ami Mathias Beroald et dans laquelle il donne son sentiment sur la situation du parti huguenot à cette époque.

Dans le numéro du mois d'octobre, M. Weiss nous donne des détails intéressants et inédits sur le procès de Théodore de Bèze au parlement de Paris (3 avril 1549, 31 mai 1550) et la lettre de rémission qu'il obtint de Charles IX, le 1er août 1564. On reprochait à Th. de Bèze, prieur de Villesève et de Lonjumeau, trois méfaits : le premier, l'hérésie ; le second, d'avoir cédé ses bénéfices contre une indemnité pécuniaire, ce que le parlement appelle, dans son ordonnance du 6 avril 1548 (1549, nov. st.) « cumuler l'hérésie *symoniale* avec le blasphème hérésie luthérienne » ; le troisième, d'avoir émigré à Genève. Le monitoire du parlement cité par M. N. Weiss est signé du président *Pierre Lizet*, nom que Th. de Bèze devait immortaliser par ses sanglantes épigrammes.

— M. Paul Monceaux, notre collègue, a publié dans la Revue des Etudes grecques une bonne étude sur la légende et l'histoire en Thessalie, ce foyer de la mythologie grecque où le merveilleux s'est constamment mélangé aux sources historiques depuis plus de trois mille ans. Ce travail, où la science la plus pure nous est présentée sous une forme agréable, sera lu avec beaucoup d'intérêt.

Digitized by Google

— A propos de légendes, en voici une qu'il faudra rayer décidément des traditions de la Brie. La fameuse *Histoire du chien de Montargis* est une légende que nous a transmise le moyen-âge. M. Desnoyers, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 2e semestre 1888, démontre que cette légende du Chien de Montargis, transmise de siècle en siècle depuis les temps de Charlemagne, est beaucoup plus ancienne encore. Elle est en effet relatée tout au long dans Plutarque. Le lieu où la scène s'est passée est seul changé.

— Dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (1888, n° 1), nous trouvons une étude sur les filigranes de papiers de la première moitié du xve siècle, conservés au trésor des chartes d'Artois à Arras par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais. Il serait bien à désirer que tous nos archivistes de France voulussent bien entreprendre de semblables monographies qui permettraient d'arriver à donner aux papiers anciens une origine et une date certaines. La première imprimerie parisienne se servait surtout de papiers fabriqués à Troyes, parce que ses livres se vendaient principalement à la grande foire de Troyes dont elle rapportait du papier pour en fabriquer de nouveaux, comme l'a fait remarquer M. G. de Montaiglon. Mais à mesure de l'installation de nouvelles fabriques, les papiers arrivèrent aux différents centres d'imprimerie les plus à portée de ces fabriques, et si on parvenait à reconnaître certainement les filigranes de ees fabriques, bien des problèmes de dates et de lieux seraient élucidés du même coup. Il en serait de même pour les documents manuscrits qui ont précédé l'imprimerie lorsque les dates et les noms de lieu ont été omis. A ce titre, le travail de M. Richard, venant après celui de MM. Matton et Michoux sur les anciens filigranes des archives de l'Aisne, doit être signalé comme un exemple à suivre.

— Dans les Mémoires de la Société éduenne de 1887, notre compatriote M. E. Picard, inspecteur des forêts à Avallon, continue l'étude qu'il a entreprise sur les forêts de l'abbaye de Citeaux ; le tout formera un volume bien intéressant et il serait à désirer qu'un travail semblable fût entrepris sur les forêts de l'Yonne par un homme aussi compétent que l'est M. Picard.

— A signaler encore dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre (15e vol. 1887-88) les généalogies berruyères de M. de Maussabré et particulièrement celle des Babou, dont l'un, Philibert Babou de la Bourdaisière, fut cardinal, évêque d'Auxerre en 1563 et ambassadeur à Rome.

— Les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais (2e trimestre 1888) sont toujours fort intéressantes et l'on est sûr d'y rencontrer à chaque semestre des travaux et des études importantes pour l'histoire de notre région. M. Quesvers y continue son travail sur les ponts de Montereau par une étude sur les péages qui aidaient à son entretien. A la suite, on trouve une notice de M. H. de Clercq sur les péages d'Etampes et de La Ferté-Alais. Il serait bon de comparer ces deux études avec les coutumes et péages de la vicomté de Sens et les fausses coutumes de Pont-sur-Yonne et de Sens dont nous avons publié le texte dans le bulletin de la Société de l'année 1881.

Digitized by Google

Les Annales de la Société du Gâtinais contiennent encore un article de notre collègue M. Prou, à propos d'un obituaire des Célestins de Sens, où il a relevé les noms des principaux bienfaiteurs du couvent sénonais. En 1849, le British Museum a acquis plusieurs manuscrits provenant sans doute de la vente Tarbé, faite à Sens à cette époque. Parmi ces manuscrits, il faut citer : 1° N° 21,398. *Registre des partitions du chapitre de Sens* (1705-1779). In-f°.

2° N° 21,399. *Journal des recettes et mises de la Cloistrerie de Sens* (1668-1671). In-f°.

3° N° 21,400. *Journal des recettes et mises de la Cloistrerie de Sens* (1674-1676). In-f°.

4° N° 21,401. *Comptes de la Panneterie du chapitre de Sens* (1748-1757). In-f°.

5° N° 17,942. *Obituaire des Célestins de Sens* (fin du XIVe siècle). In-4°.

C'est de ce dernier manuscrit seul dont M. Prou s'est occupé dans sa notice. Il rappelle en même temps que les archives de l'Yonne possèdent deux manuscrits analogues du XVe siècle et qu'il serait intéressant de les comparer à l'Obituaire conservé à Londres. On pourrait ainsi dresser un obituaire complet du couvent des Célestins de Sens.

— Les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône (t. VII, 4e partie) nous apportent le texte de nombreux documents originaux antérieurs à l'an 1000, tirés des archives de Saône-et-Loire. Nous y avons trouvé un diplôme de Louis d'Outremer confirmant les biens et les privilèges de l'église Saint-Nazaire d'Autun. Nous ne vous aurions pas signalé cette pièce si nous n'y avions vu qu'elle est datée d'Auxerre, le 25 juillet 936. C'est à ce titre seulement qu'elle nous intéresse, mais elle indique que Louis d'Outremer séjourna quelque temps à Auxerre la première année de son règne.

— Nous aurions encore bien des choses à vous signaler dans les nombreux bulletins et mémoires des sociétés correspondantes qui nous sont parvenus pendant les vacances. Mais nous devons nous arrêter sous peine d'allonger indéfiniment ce compte-rendu. Pour terminer, nous vous présenterons le nouvel album qui nous est offert par M. Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois. A plusieurs reprises, nous avons eu à nous occuper de ces beaux albums où l'infatigable archéologue champenois fait représenter chaque année, depuis plus de quinze ans, les pièces de l'époque gauloise et mérovingienne extraites par lui des nécropoles champenoises qu'il a eu l'heureuse chance de découvrir. Aujourd'hui, ce sont les fouilles de la villa d'Ancy qui font l'objet du bel album qui nous a été gracieusement offert comme les précédents par M. Moreau. Tous les objets trouvés, riches mosaïques, peintures à fresque, verres aux formes élégantes, épingles pour la coiffure et la toilette, vases de tous genres, boucles de ceintures, etc., sont reproduits en couleur de la façon la plus exacte. Aussi les albums Carenda forment-ils un ensemble qui deviendra indispensable aux archéologues et aux conservateurs de musées de province, qui auront là des éléments de comparaison indiscutables par l'exactitude de leur reproduction.

Digitized by Google

Nous devons encore cette fois de vifs remerciements à M. Frédéric Moreau et nous les transmettrons en votre nom.

Voici maintenant la liste des publications qui nous sont parvenues :

I. *Envois des Ministères.*

— Nouveau Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de Saint-Martin. 41e fasc. Nova-Outa.

— Journal des Savants. Mai, août, septembre.

— Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1888, n° 1.

— Revue des travaux scientifiques, t. VII, n° 12, t. VIII, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

— Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1887, nos 3 et 4.

— Revue de l'Histoire des religions, t. XVII, n° 3, mai-juin 1888, t. XVIII, n° 1, juillet-août.

— Annales du Musée Guimet. T. XIII, 1888.

II. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Abbeville. — Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville. 1886-87.

Amiens. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1888, n° 2.

Angers. — Souvenir de la séance solennelle du deuxième centenaire de le fondation de l'Académie des sciences et belles lettres d'Angers, célébré le 1er juillet 1886.

— Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers. Année 1887.

Annecy. — Revue savoisienne, publication de la Société florimontane. Septembre-novembre 1888.

Autun. — Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série, t. XV, 1882.

Besançon. — Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. 6e série, 2e volume, 1887.

Bone. — Académie d'Hippône. Mémoire p. LXIX à LXXXIV.

Boulogne. — Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. T. XIV, 1888.

Bourges. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1887-1888.

Bruxelles. — Analect, a Bollandiana. T. VII, fasc. II et III, 1888.

— Bulletin de la Société malacologique de Belgique. Procès-verbaux 1887, fasc. 8 à 14.

— Société royale belge de Géographie. Bulletins 1, 2 et 3, 1888.

— Bulletin de la Société belge de Microscopie. Nos 8 et 9, 1888.

Chalon-sur-Saone. — Mémoires de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône. T. VII, IV en partie.

Chambéry. — Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie. N° 3, 1888.

Chateaudun. — Bulletin de la Société dunoise. Octobre 1888.

Digitized by Google

Chateau-Thierry. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, Année 1887.

Constantine. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine. 1886-87.

Digne. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. 9e année, no 30, 1888.

Epinal. — Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges. 1888.

Fontainebleau. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 1er et 2e trimestres 1888.

Genève. — Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. 1888.

Guéret. — Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. 2e série, t. II, 1886, no 2.

Kiew. — Mémoires de la Société des Naturalistes de Kiew. T. IX, liv. 1 et 2, 1888.

Konigsberg. — Schriften der physikalisch. Okonomischen gesellesschaft Zu Kônigsberg, 1887.

La Rochelle. — Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1887.

Liège. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XX, 1887.

Limoges. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXXV, 1888.

Lons-le-Saulnier. — Mémoires de la Société d'Emulation du Jura. 4e série, 3e vol. 1887.

Mende. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Juin, juillet, août 1888.

Modène. — Memorie della regia Accademia di Scienzc, Lettere ed Arti in Modena. Série II, vol. V, 1887.

Mons. — Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. 1888.

Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres. T. VIII, 2e fasc.

Moscou. — Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou. Année 1888, no 2.

Nancy. — Mémoire de l'Académie de Stanislas. 1887.

Nantes. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1888, 1er semestre.

— Congrès archéologique de France. LIIIe session. Séance générale tenue à Nantes en 1886 par la Société française d'archéologie. Caen, 1887.

New-Haven. — Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences. Vol. VII, part. 2. 1888.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. 8, no 136, 1888, et tables du t. VIII.

Paris. — Revue des Études grecques, publication trimestrielle de l'Association pour l'encouragement des études grecques. T. I, no 2. Avril-juin 1888.

Digitized by Google

— Société de secours des Amis des Sciences. Compte-rendu du 28e exercice. Séance publique annuelle tenue le 3 mars 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. Nos 8, 9 et 10. 1888.

— Revue historique. Septembre-octobre 1888.

— Société entomologique de France. Feuilles 15, 16, 17, 18 et 19. Comptes-rendus des séances. 1888.

— Société géologique de France. Bulletin. T. XVI, 3e série, feuilles 26-35.

— Mémoires de la Société zoologique de France pour l'année 1888. 1er vol., 2e partie, feuilles 12 à 17. — Bulletin do, do.

— Feuille des jeunes Naturalistes. Nos 215, 216 et 217. Novembre 1888.

Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e et 3e trimestres 1888.

Rio de Janeiro. — Revista trimensal do Instituto historio e geographico Brazileiro. 1er et 2e fol. 1887.

Rouen. — Bulletin de la Société des Amis des Sciences de Rouen. 1er semestre 1888.

— Bulletin de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. 1re partie, 1888.

Saint-Quentin. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. Bulletin no 34. 1887-88.

Saintes. — Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques. 5e livraison. 1er septembre 1888.

Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Juillet-octobre 1888.

Valence. — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Janvier-août 1888. Nos 50 à 54. — Des règles de la critique historique par l'abbé U. Chevallier. In-8o, 1888.

Vannes. — Bulletin de la Société polymatique du Morbihan. Année 1887.

Washington. — Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution to July 1885. Part. II. 1886.

Wien. — Verhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt. 1888, nos 11 et 12. — Iahrbuch der K. K. geologischen Reichsanstalt. 1887, XXXVII band. 1888, XXXIII band.

III. *Envois divers.*

San-Jose. — Anales del Museo nacional. Republica de Costa Rica. T. I, 1887.

Arcis-sur-Aube. — Revue de Champagne et de Brie. Juillet-octobre 1888.

Paris. — Revue géographique internationale. Nos 148 et 149. Mars-avril 1888.

— La Science pratique. Juillet 1888.

F. Moreau. — Album Caranda (suite). Nécropole et ancien Vicus (Villa d'Ancy). 2e année 1887.

Digitized by Google

De Marsilly. — Journal de l'expédition de Constantine en 1837, par M. le lieutenant-général baron de Fleury. In-8° avec 2 cartes.

Mémain. — L'origine des églises de la province de Sens ou l'apostolat de Saint-Savinien, par l'abbé Mémain, chanoine de Sens. (Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XIV, p. 257). In-8°, 144 p.

E. Moreau. — Matapan, comédie en trois actes en vers. Paris, Ollendorff, 1886. In-8°, 92 p. — Manfred, poëme dramatique de Byron, adaptation nouvelle en vers. Paris, Ollendorff, 1887. In-12, 28 p. — Protestation ! à-propos en vers représenté à la Comédie-Française le samedi 15 janvier 1887, à l'occasion du 265e anniversaire de la naissance de Molière. Paris, Ollendorff, 1887. In-12, 20 p. — Pallas Athéné, poëme. Prix de poésie à l'Académie française, 1886. Paris, Ollendorff, 18 p.

E. Petit. — Les séjours de Charles V (1364-1380), par M. E. Petit. (Extrait du Bulletin du Comité, section d'histoire et de philologie. (Année 1887).

Leclerc de Fourolles. — Discours prononcé à Montbard, le 17 septembre 1888, à l'occasion des fêtes du centenaire de Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon. Auxerre, imp. Oct. Chambon. In-8°, 24 p.

Ed. Cotteau. — Voyage au Caucase et au Transcaspien, 21 juillet, 11 octobre 1887, par Ed. Cotteau. (Extrait du Bulletin de la Société de géographie commerciale). Paris 1888. In-8°, 48 p.

Perdizet. — Buffon et la forêt communale de Montbard, par A. Perdizet. Dijon, imp. Darantière, 1888. In-8°, 183.

Présentations. — M. Maès Georges, propriétaire à Villeneuve-Saint-Salves (et à Clichy, 15, rue du Réservoir), est présenté comme membre titulaire par MM. de Mas et le docteur Rabé.

M. Roumet, notaire à Auxerre, est également présenté comme membre titulaire par MM. G. Cotteau et Barat, notaire à Joigny.

Il sera statué sur ces nominations à la séance de décembre, conformément au règlement.

Dons. — Mme veuve Buisson, nièce de M. Cochot Jean-Baptiste, ingénieur-mécanicien, né à Auxerre en 1781 et mort à Paris en 1866, a envoyé à la Société, pour le musée, le portrait de celui-ci, gravé par Flamet en 1842.

— M. De Bayard du Lys, commandant du génie à Auxerre et précédemment en Afrique, fait don à la Société d'une épreuve photographique d'une mosaïque trouvée à Sousse et malheureusement détruite aujourd'hui par suite de l'incurie de son propriétaire. Cette mosaïque, fort ancienne, représentait des scènes de pêche très élégamment reproduites et dont la photographie offerte donne la plus haute idée.

— M. Cyr Veau, entrepreneur à Auxerre, a également fait don d'une grande plaque de cheminée fleurdelysée et portant la date de 1644. Elle a été trouvée, la face du côté du mur, dans une maison de la rue Tour-Paradis, appartenant à M. Meunier.

Digitized by Google

M. Monceaux insiste sur l'intérêt qu'il y a à faire entrer dans les Musées et les collections des pièces de cette nature qui souvent reproduisent, et cela fort fidèlement, les armoiries des vieilles familles de la contrée. Il a eu l'occasion de reconnaître tout dernièrement chez notre collègue, le docteur Rabé, une paire de chenêts monumentale qui a dû orner, il y a bien des siècles, la grande salle du château de la princesse Marguerite, comtesse de Tonnerre et reine de Naples et de Sicile. On distingue, en effet, sur ces chenêts les armoiries parlantes si reconnaissables de la comtesse, des marguerites associées aux fleurs de lys de la maison d'Anjou. Ces pièces deviennent ainsi doublement précieuses par leur origine et par leur ancienneté.

Communications et lectures. — M. Quantin, au nom de M. le comte de Chastellux, fait hommage à la Société de quarante-trois nouvelles copies de chartes ou de titres tirés du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, du XIIe au XVIIe siècle. Ces pièces, inédites pour la plupart, ont trait aux rapports des comtes de Champagne, de Joigny et de Nevers avec l'abbaye de Dillo et les Templiers du Saulce. Plusieurs de ces documents appartiennent au XVIe siècle et intéressent soit la vicomté de Saint-Florentin, soit la capitulation de Vézelay en 1594. Les plus vifs remerciements sont adressés à M. le comte de Chastellux pour cette communication et ce don importants, et M. Quantin est chargé de les transmettre.

— M. Cotteau prend la parole à son tour et lit la relation du nouveau voyage de son frère, qui vient d'accomplir, pendant les vacances, l'ascension du pic de Ténériffe, que bien peu de voyageurs ont pu faire. Ce récit, assez court du reste, est accueilli par l'assemblée avec tout l'intérêt qu'il comporte.

— M. Moiset communique un nouveau chapitre du travail qu'il rédige en ce moment sur l'organisation des corporations dans nos contrées avant 1789. On a peu de documents sur l'organisation intérieure des corporations ; aussi les faits apportés par notre collègue sur les conditions de l'apprentissage, du compagnonnage et de la maîtrise dans différents corps de métiers sont-ils écoutés avec la plus vive attention.

— M. le docteur Rabé annonce qu'il a entrepris un travail sur les écrevisses, leurs mœurs, leurs maladies et leur disparition presque totale de nos cours d'eaux. Il invite ceux de nos collègues qui auraient quelques communications à lui faire ou quelques documents à lui communiquer sur ce sujet à l'aider dans son travail qu'il soumettra, du reste, à l'une des réunions de cet hiver.

L'heure étant avancée, la communication de M. Monceaux est renvoyée à la séance de décembre et la séance est levée.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1888.

PRÉSIDENCE DE M. COTTEAU

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de novembre, M. le président annonce à l'assemblée qu'il vient de recevoir de notre collègue et compatriote, M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, un buste le représentant. Dans la pensée du donateur, ce buste restera entre les mains de M. Cotteau durant sa vie et sera ensuite déposé au Musée.

M. le président offre encore au nom de notre collègue, des remarques sur la zône à *Belemnitella plena* du terrain jurassique, extraites du *Bulletin de la Société géologique de France* (1888, 3e série, t. XVI, p. 485, 5 avril).

Nomination. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la dernière réunion. Sont nommés membres titulaires de la Société : MM. Maës, propriétaire à Villeneuve-Saint-Salve, et Roumet, notaire à Auxerre.

Don. — M. Brunot, instituteur à Chemilly, a envoyé pour le Musée un sceau en cuivre du bailliage d'Auxerre, trouvé sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Marien, à Auxerre.

Correspondance imprimée. — M. Monceaux dépose sur le bureau plusieurs ouvrages qui lui ont été adressés par des membres de la Société pour être offerts à l'assemblée :

M. le général de Marsilly nous adresse, pour vous être offert, un exemplaire du savant mémoire qu'il a présenté au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences qui a eu lieu cette année à Oran. Ce travail a pour titre : *Réfutation de l'interprétation de la géométrie non euclidienne essayée par M. Beltrami.*

— M. de Bogard, qui nous avait déjà donné tout un volume d'opuscules de sa composition, a bien voulu nous offrir un deuxième volume composé de rapports divers sur l'enseignement agricole, dont il est l'auteur et qui dénotent chez notre collègue un zèle et un dévouement infatigables.

— M. Vossion, notre collègue, consul de France à Philadelphie, a envoyé pour la bibliothèque de la Société, deux élégantes brochures, l'une en anglais, l'autre en français, traitant le même sujet, la relation des fêtes célébrées en 1887 à Philadelphie, à l'occasion du centenaire de la Constitution des Etats-Unis. Vous accueillerez avec sympathie ce souvenir de notre compatriote, qui nous initie aux mœurs de la grande République américaine et nous fait assister à l'une de ses fêtes patriotiques que l'on peut aussi considérer comme un anniversaire français; les Américains n'ont point oublié que la France, il y a cent ans, leur a prêté son appui à l'heure du péril. Il est bon de le rappeler, aujourd'hui que l'ingratitude des peuples est à l'ordre du jour.

— M. le professeur Henri Joly nous a adressé le volume important

Digitized by Google

qu'il vient de publier et que nous avons eu à peine le temps de couper et de parcourir. Aussi ne nous permettrons-nous pas aujourd'hui la plus petite analyse de cet ouvrage et vous prierons nous de désigner un rapporteur spécial pour cette grande étude sociale. *Le Crime*, tel est le titre de l'œuvre où l'auteur examine successivement, en treize chapitres, le criminel et l'atavisne, les frontières du crime, les espèces de crimes et les types de criminels, l'accident et l'habitude, l'association, l'intelligence, l'imagination, les altérations de la sensibilité et de la volonté chez les criminels, leur conscience, les rapports du crime avec le suicide, la folie et la dégénérescence, etc. Tous ces chapitres touchent aux plus hautes questions de l'humanité. Le livre de M. Joly sera donc recherché et lu avec soin ; il s'impose aux méditations des hommes d'étude et il est attrayant pour tout le monde par les souvenirs qu'il nous apporte sur les hauts faits des grands criminels du siècle.

— M. Joseph Chailley, docteur en droit et avocat à la Cour d'appel, nous a adressé également plusieurs volumes destinés à la bibliothèque de la Société et dont voici les titres :

1° *La Crise économique en France*. Paris, 1885.

2° *Le Protectionnisme*, par William Graham Summer, professeur d'économie politique et de science sociale au Yale Collége, traduit de l'anglais par Joseph Chailley. In-12, 1886.

3° *Paul Bert au Tonkin*, par Joseph Chailley. In-8°. 1887.

4° *L'Impôt sur le revenu*, législation comparée et économie politique, par J. Chailley. In-8°.

5° *Sully. Economies royales*. Introduction et notice par Joseph Chailley. In-12, 1888.

Ce dernier volume fait partie de la petite Bibliothèque économique française et étrangère qui se publie en ce moment et dont notre collègue a la direction.

C'est une idée heureuse de réunir en collection, dans un format peu coûteux, les œuvres des principaux économistes. Parmi les volumes déjà parus, il faut citer : *Vauban*, *Bentham*, *David Hume*, *J.-B. Say et Adam Smith*.

Comme pour le livre de M. Joly, l'étude de M. J. Chailley sur l'*Impôt sur le revenu*, travail fort complet où l'on trouve des documents de toute espèce sur les finances publiques et l'impôt, demande un rapporteur spécial qui voudra bien vous en rendre compte. Il serait fâcheux qu'un livre de cette valeur passât inaperçu parmi nous et qu'il n'en restât pas trace dans nos travaux.

— MM. G. Julliot et Maurice Prou viennent de publier, au nom de la Société archéologique de Sens, qui nous l'envoie, le *Livre des reliques de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, d'après le manuscrit original qui se trouve à la Bibliothèque nationale, lequel fut composé en 1294 par Geoffroy de Courlon, moine de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et historien Sénonais, dont la Société s'est occupée plusieurs fois. Comme l'auteur nous le dit lui-même, le *Libellus super reliquis* a été composé par ordre du prieur pour servir de manuel au sacristain chargé de répondre aux visiteurs qui l'interrogeaient sur les reliques conservées dans le monas-

Digitized by Google

tère. On retrouve au commencement de l'œuvre plusieurs passages identiques aux pages de la *Chronique*, autre ouvrage de Geoffroy de Courlon. Vient ensuite une énumération des reliques conservées dans le monastère avec une histoire des saints; la vérité est trop souvent mélangée aux récits fantaisistes de la *Légende dorée* et aux Evangiles apocryphes de saint Jean et de Nicodème, dans ces pages où l'imagination joue le plus grand rôle. Néanmoins, ainsi que le font observer les éditeurs, tout ce que Geoffroy nous dit touchant les reliques conservées dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif est intéressant et sera consulté avec fruit, ainsi que l'histoire de la fondation du couvent et les détails historiques que Geoffroy nous donne sur les abbés de son monastère et les archevêques de Sens. Le calendrier ou *Ordo missarum* pour les anniversaires est également très important pour l'histoire sénonaise, car il nous donne les noms de nombreux personnages.

MM. Julliot et Prou ont eu l'excellente idée de compléter leur publication par des appendices très intéressants pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et du Sénonais en général.

C'est d'abord un fragment d'Obituaire tiré d'un martyrologe sénonais du xe siècle, appartenant à la bibliothèque du Vatican ; puis vient un registre des revenus apportés par les anniversaires à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, commencé à la fin du xiie siècle et continué juqu'à la fin du xve. Enfin, on trouve encore dans ce volume sept pièces inédites concernant les reliques du trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et plus spécialement celles de saint Loup, archevêque de Sens, conservées au prieuré de Naud. Des tables excellentes permettent de consulter l'ouvrage rapidement et avec fruit. En voilà plus qu'il n'en faut pour dire que MM. Julliot et Prou ont attaché leur nom à une publication qui leur fera honneur et rendra des services à notre histoire locale.

Nous ne parlerons pas des autres publications qui nous sont parvenues ; elles ne se rattachent point particulièrement à nos travaux et nous en donnons simplement la liste :

I. *Envois des Sociétés correspondantes.*

Amiens. — Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie. Année 1888, no 3.

Angers. — Annales de la Société d'Horticulture de Maine-et-Loire, 1888. 1er et 2e trimestres.

Bordeaux. — Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. 1886.

Chalons-sur-Marne. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Années 1886-87.

Draguignan. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Var. Juillet-septembre 1888.

Gap. — Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, 1888, ne 4. — Polémiques alpines. Une rectification. In-8o, 1888.

Lausanne. — Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. Novembre 1888.

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine. Année 1888, 1er semestre.

Meaux. —Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux. Année 1887.

Digitized by Google

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère. Septembre 1888.

MONS. — Annales du Cercle archéologique de Mons. t. XXI. 1888.

NEW-YORK. — Transactions of the New-York Academy of Sciences 1887-88. Nos 3 à 8.

PARIS. — Revue historique. Novembre-décembre 1888.

— Bulletin de la Société géologique de France. 3e série, t. XV, feuilles 52-60, 1888. — T. XVI, feuilles 36 à 41. Juin 1888.

— Bulletin de la Société zoologique de France pour l'année 1888. No 8. Octobre.

— Feuille des Jeunes Naturalistes. No 218. 1er décembre 1888.

— Bulletin de la Société entomologique de France, 1888, feuille 20.

— Revue des Études grecques, publication de l'Association pour l'encouragement des études grecques. No 3. Juillet-septembre 1888.

— Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. No 11. 15 novembre 1888.

PHILADELPHIE. — Annual report of the geological Survey of Pennsylvania for 1886. Part. IV, Miscellaneous reports. Harrisburg, 1887 (Adresse 907, Walmit Street Philadelphia), avec 2 Atlas part. II et part. IV de l'annual Report.

ROUEN. — Bulletin de la Société libre d'Émulation de Rouen. Exercice 1887-88. 2e partie.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Juillet-septembre 1888.

RAMBOUILLET. — Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet. T. VIII, 1887-88.

SAINT-QUENTIN. — Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Industrie de Saint-Quentin. T. VIII, années 1884 et 1885.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, 6e livraison. 1er novembre 1888.

SENS. — Société archéologique de Sens. Geoffroy de Courlon. Le Livre des Reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, publié par MM. G. Julliot et Prou. In-8o, 1887.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel. Novembre 1888.

WIENN. — Verhandlungen der K K. geologischen Reichsanstalt Berich vom 31 october 1888.

II. *Envois divers.*

MARSILLY (de Commines de). — Réfutation de l'interprétation de la géométrie non euclidienne essayée par M. Beltrami. (Association française pour l'avancement des sciences. Congrès d'Oran 1888). In-8o, 15 planches.

DE BOGARD. — Enseignement agricole. Rapports divers, 1878-1888. T. II. (Recueil factice).

VOSSION. — Le Centenaire de la Constitution des Etats-Unis, par L. Vossion. Extrait de la Nouvelle Revue du 1er novembre 1887. In-8o. — The Centennial of the Constitution of the United States at Philadelphia 1887. By a french spectator L. Vossion. In-8o.

Digitized by Google

JOLY (Henri). — Le Crime, étude sociale. Paris, 1888. 1 volume in-8°.

CHAILLEY (Joseph). — La Crise économique en France, par Joseph Chailley. Paris, in-8°, 1885.

— Le Protectionnisme, par William Graham Summer, traduit de l'anglais par J. Chailley, in-12, Paris, 1886.

— Paul Bert au Tonkin, par J. Chailley, in-8°. Paris, 1887.

— Petite Bibliothèque économique française et étrangère. Sully. Economies royales. Introduction et notice par J. Chailley. In-12. Paris, 1888.

— L'Impôt sur le Revenu, législation comparée et économie politique, par M. J. Chailley, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société d'économie politique. In-8°, Paris, 1884.

— Conformément aux propositions qui ont été faites par M. Monceaux, la Société désigne MM. Moiset et Savatier-Laroche, le premier pour faire un rapport sur le *Crime*, ouvrage de M. Joly, le second sur l'*Impôt sur le revenu*, de M. Chailley.

Communications et lectures. — M. le président donne à nouveau la parole à M. Monceaux pour la lecture de l'essai bibliographique que M. le secrétaire a préparé sur le département de l'Yonne, pendant la période de la Révolution, de 1788 à 1800. En donnant lecture de son introduction au travail considérable qu'il a entrepris, M. Monceaux explique quel en a été le but et la direction. Tous les documents doivent être enregistrés, aussi bien l'affiche que le gros volume, lorsqu'il s'agit d'amasser des matériaux pour l'histoire d'une époque aussi tourmentée que celle de la grande Révolution. Aussi la liste, quoique fort longue, des documents qui intéressent spécialement notre contrée sera-t-elle bien accueillie. De nombreux bois gravés des anciennes imprimeries d'Auxerre, Avallon, Sens et Tonnerre seront reproduits en même temps dans le bulletin et rappelleront avec leurs emblèmes et leurs sentences, bien des choses oubliées qu'on essaie de rajeunir aujourd'hui. Après avoir donné lecture de plusieurs notes de son travail, M. Monceaux fait appel aux membres de la Société pour qu'ils veuillent bien lui communiquer les imprimés ou les journaux du temps qu'ils pourraient avoir en main.

— Après cette communication, M. Quantin entretient l'assemblée de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre et lui fait part à bon droit de son étonnement qu'un aussi important personnage n'ait laissé qu'un très petit nombre de lettres parvenues jusqu'à nous. En effet, après bien des recherches, M. Quantin n'a pu en réunir que neuf, dont il donne une analyse, en appuyant surtout sur la dernière, qui est adressée au duc de Nivernois. Dans cette lettre, Amyot explique sa conduite politique, tout en laissant percer un tendre attachement pour son ancien élève Henri III.

Digitized by Google

— M. le docteur Rabé donne ensuite à l'assemblée communication des observations sur les mœurs des oiseaux qu'il a pu faire pendant l'année 1888. Il présente en même temps deux beaux exemplaires d'un oiseau habitant les steppes de la Russie, le Syrrhapte paradoxal, qui est arrivé en France cette année en vols considérables.

En ce qui concerne plus spécialement le département de l'Yonne, notre collègue signale les passages des oiseaux observés avec soin, mais pour lui, la caractéristique de l'année, c'est que les oiseaux deviennent de plus en plus rares et que s'il n'est pas mis promptement fin aux hécatombes d'oiseaux qui se font dans le Midi et aux bords de la mer pendant l'automne, nous ne verrons bientôt plus d'oiseaux dans nos champs et nos bois, autrefois si peuplés et si animés par la présence de ces utiles auxiliaires que l'homme s'acharne si sottement à détruire.

— La séance est terminée par le compte-rendu que vient faire M. Cotteau de la 71e session du Congrès helvétique des sciences naturelles, à laquelle il a pu assister. Cette session a eu lieu à Soleure et M. le président décrit avec sa verve habituelle, l'hospitalité cordiale que les savants étrangers ont reçue dans cette contrée, où l'étude des sciences naturelles est en aussi grand honneur. Après avoir rappelé les fêtes splendides et les excursions qu'il a pu suivre dans la montagne, M. Cotteau passe en revue les principaux mémoires présentés au Congrès, notamment la belle étude de M. Foret sur le mouvement annuel des glaciers, le relevé de la carte géologique de la Suisse, en 27 feuilles, il signale le relief de la Yungfrau construit par le professeur Hiem et l'ingénieur Simon, avec le secours de 2,000 photographies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

En outre des ouvrages qui lui sont parvenus pendant l'année, soit à titre de don, soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque 1° un exemplaire de son Bulletin ; 2° un exemplaire de chacun des tirages à part des articles parus dans le corps du Bulletin.

Il est rappelé que, par suite du nouveau traité avec l'imprimeur, la Société délivre, depuis 1887, à chaque auteur de mémoires publiés dans le Bulletin, 25 exemplaires d'un tirage à part avec couverture imprimée et sans remaniements. Dans le cas où des changements de texte seraient apportés par l'auteur après le tirage du Bulletin, le tirage spécial qu'il aurait fait faire à ses frais ne devrait point porter la mention : *Extrait du Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, obligatoire pour les tirages conformes au Bulletin.

Digitized by Google

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1888

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.	400 fr.
2° Le Département de l'Yonne	1.000
3° La Ville d'Auxerre.....	400

§ II. — *Dons pour le Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Anfret, conducteur des travaux sur la ligne de Nevers. — Un fémur de gros mammifère, trouvé dans le sable, à Augy (1er juillet).

Archdéacon, propriétaire au château de Cheney. — Un sanglier, variété à soies blanches (1er juillet).

Bayard du Lys (de), commandant du génie à Auxerre. — Epreuve photographique d'une mosaïque trouvée à Sousse (4 novembre).

Bergère, officier en retraite à Auxerre. — Plusieurs monnaies anciennes, notamment un statère gaulois frappé par les Aulerques cénomans, et un moyen bronze d'Œlius Cœsar (5 août).

Boucher (Emile). — Anneaux en fer ayant servi à consolider les tuyaux en bois qui amenaient l'eau de la fontaine Sainte-Geneviève, à Auxerre.

Brunot, instituteur à Chemilly. — Sceau en cuivre du bailliage d'Auxerre, trouvé sur l'emplacement de l'abbaye-Saint-Marien.

Buisson (veuve), propriétaire à Auxerre. — Portrait de son oncle, Cochot Jean-Baptiste, ingénieur mécanicien, gravé par Flamet en 1842 (4 nov.).

Chastenay (commune de). — Pierre provenant de l'église de Chastenay et sur laquelle on a sculpté des armoiries (à déterminer). (5 août).

Denis (Paul), cultivateur à Champvallon. — Une empreinte de Cydaris perlata, du terrain crétacé (1er juillet).

Demay. — Deux échantillons de poissons fossiles provenant des mers du lias et des schistes à ciment de Vassy ; ces deux fossiles ont été décrits au Bulletin de la Société, année 1885, sous les noms de Caturus Stenospendulus et Ptycholepis Barati, Sauvage.

Dubuisson, de Château-Chinon. — Un fusil double exécuté par Jacquoud, armurier auxerrois du XVIIIe siècle. (1er juillet).

Lalouette, entrepreneur à Guerchy. — Objets trouvés dans le cimetière à incinération de Guerchy, savoir : un petit anneau en fer ; un stylet en bronze ; débris d'armure en fer ; un scramasax, avec débris de fourreau en fer ; une lame en fer avec douille ; 2 vases à incinération en terre noire, pétrie à la main, avec dessins striés ; une épée en fer, d'une longueur de 78 centimètres, avec débris de fourreau également en fer ; 2 fibules en bronze et 2 en fer ; 2 anneaux en bronze et un en fer ; débris d'une plaque bombée en fer, avec bouton rivé ; nombreux débris de poterie et de fragments de silex (1er juillet).

La Société. — Planche gravée représentant l'intérieur de la cathédrale d'Auxerre en 1730. La gravure figure au missel auxerrois de cette époque.

Veau (Cyr), entrepreneur à Auxerre. — Plaque de cheminée, avec armes royales, portant la date de 1644 (4 novembre).

Digitized by Google

IV

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Au 31 décembre 1888 (1).

---

§ I. — *Sociétés françaises.*

AISNE. . . . CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1846.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

— SAINT-QUENTIN. Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

ALGÉRIE. . . Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

— BONE. Académie d'Hippone.

ALLIER. . . MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES (BASSES). DIGNE. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

ALPES (HAUTES) GAP. Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. . PRIVAS. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres du département de l'Ardèche.

AUBE. . . . . TROYES. Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, fondée en 1818.

AVEYRON. . RODEZ. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BELFORT (Territoire de) Société belfortaine d'émulation.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille. fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

(1) *Avis à MM. les Secrétaires des différentes Sociétés.* — Les publications qui sont adressées à la Société sont inscrites régulièrement au procès-verbal de chaque séance. Leur inscription tient lieu d'accusé de réception, et MM. les Secrétaires sont priés de nous signaler les omissions qui pourraient se produire par suite de retard ou de non réception.

Digitized by Google

CALVADOS. . CAEN. Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823.
— CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1862.
— CAEN. Société française d'Archéologie.
CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE. Académie de la Rochelle.
— SAINT-JEAN-D'ANGELY. Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1876.
— SAINTES. Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis.
CHER. . . . BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.
— BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, fondée en 1880.
COTE-D'OR. . BEAUNE. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.
— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.
— DIJON. Commission archéologique de la Côte-d'Or, fondée en 1831.
— DIJON. Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire, fondée en 1883.
— SEMUR. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. . . GUÉRET, Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
DOUBS. . . . BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.
— MONTBÉLIARD. Société d'Émulation de Montbéliard.
DROME. . . . VALENCE. Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse.
EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'Archéologie, d'Histoire, des Sciences et des Arts, à Châteaudun.
FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.
GARD. . . . NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.
— NIMES. Société d'études des Sciences naturelles, fondée en 1872.
GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.
— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.
— BORDEAUX. Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, fondée en 1883.
HAUTE-GARONNE. Toulouse. Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1851.
— TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1846.
— Société d'Histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

Digitized by Google

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Société académique hispano-portugaise de Toulouse.

HAUTE-LOIRE. LE PUY. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, fondée en l'An XI.

— LE PUY. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

HAUTE-MARNE. LANGRES. Société historique et archéologique de Langres.

HAUTE-SAONE. VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

HAUTE-SAVOIE. ANNECY. Société florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. . MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

— BÉZIERS. Société d'Études et d'Histoire naturelle.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1846.

ISÈRE. . . . GRENOBLE. Académie delphinale.

JURA. . . . . POLIGNY. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

— LONS-LE-SAULNIER. Société d'Émulation du Jura.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

— BLOIS. Société des Sciences et des Lettres de Blois.

LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, fondée en 1685.

— ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société d'Études scientifiques d'Angers.

— ANGERS. Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

MANCHE. . . CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce,

Digitized by Google

Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie de Stanislas, fondée en 1750.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine.

MEUSE. . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.

MORBIHAN . VANNES. Société polymathique du Morbihan, fondée en 1862.

NIÈVRE. . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

— CLAMECY. Société scientifique et artistique de Clamecy.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Société géologique du Nord, fondée en 1870.

OISE. . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société d'Études scientifiques de Lyon, au palais des Arts.

— LYON. Société littéraire de Lyon.

— LYON. Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1876.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

Digitized by Google

SARTHE. . . Le Mans. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1861.
— Le Mans. Société historique et archéologique du Maine.
— Société philotechnique du Maine, fondée en 1880.
— Revue historique et archéologique du Maine.

SAVOIE. . . Chambéry. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.
— Chambéry. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Chambéry. Société d'Histoire naturelle de la Savoie.

SEINE. . . . Paris. Société d'anthropologie de Paris, 14, rue Antoine Dubois.
— — Société de biologie.
— — Société botanique de France, 84, rue de Grenelle.
— — Société entomologique de France, 50, rue Neuve-Sainte-Placide.
— — Société géologique de France, 17 rue des Grands-Augustins.
— — Société zoologique de France, 17, rue des Grands-Augustins.
— — Société des antiquaires de France, 11, rue de Lille.
— — Société des études historiques (Cercle St-Simon), 2, rue Saint-Simon.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères.
— — Société des Monuments parisiens.
— — Musée Guimet, 117, 30, avenue du Trocadéro.
— — Association scientifique de France, secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne.
— — Société philotechnique de Paris, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement.
— — Société académique Indo-Chinoise.
— — Société française de numismatique et d'archéologie, 46 rue de Verneuil.
— — Société philomathique de Paris, fondée en 1788, rue des Grands-Augustins, 7.

SEINE-INFÉRIEURE. Rouen. Société des amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.
— Rouen. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
— Le Havre. Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre.
— Le Havre. Société hâvraise d'études diverses.

SEINE-ET-MARNE. Fontainebleau. Société historique et archéologique du Gâtinais, fondée en 1883. (Secrétariat à Paris, rue Saint-Placide, 54.)

Digitized by Google

SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1861.
— MELUN. Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.
SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique.
— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.
SOMME. . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.
— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.
— AMIENS. Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens.
— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.
TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
VAR. . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
— DRAGUIGNAN. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du département du Var.
— TOULON. Société académique du Var.
VAUCLUSE. . APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.
VIENNE . . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.
— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.
VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.
YONNE.. . . AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.
— AUXERRE. Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.
— AUXERRE. Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.
— AVALLON. Société d'études d'Avallon, établie en 1860.
— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1836.
— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. — *Sociétés étrangères* (1).

ALLEMAGNE. (Grand duché de Bade). HEIDELBERG. Société historique et médicale de Heidelberg.
— KONISBERG. Schritten der Physikalish okonomischen Gesellschaft zu Konisberg.

(1) Les Bulletins pour les Sociétés étrangères sont adressés à la commission française des échanges internationaux au ministère de l'instruction publique.

Digitized by Google

ALLEMAGNE. LORRAINE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.
— — METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1834.
— — METZ. Société d'Archéologie et d'Histoire.
— ALSACE.—STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts.
— — COLMAR. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.
— WESTPHALIE. — MUNSTER Société Westphalienne provinciale pour la Science et l'Art.
AUTRICHE. . BRÜNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.
— VIENNE. Société impériale de Géographie.
— — Institut géologique, impérial et royal d'Autriche.
BELGIQUE. . BRUXELLES. Société malacologique de Belgique.
— — Société belge de géographie.
— — Société belge de microscopie
— LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
— MONS. Cercle archéologique de Mons.
— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. BOSTON, Mass. — Boston Society of Natural History.
— BUFFALO N. Y. V. S. A. Buffalo Society of Nat. Sciences.
— CHAPEL HILL. N. CAROL. Elisha Mitchell scientific Society.
— CHICAGO. ILL. Academy of Sciences.
— NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences.
— NEW-YORK. — New-York Lyceum of Natural History.
— PHILADELPHIE, PQ. — Academy of Natural Sciences.
— SALEM, Maas. Association for the Advencement of Sciences.
— SAINT-LOUIS. MO. Academy of Sciences.
— SAN-FRANCISCO, Calif. — Academy of sciences.
— WASHINGTON. Smithsonian Institution.
ITALIE. . . . MODÈNE. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
NORWÉGE. . CHRISTIANIA. Université royale de Norvège.
RUSSIE . . . MOSCOU. Société impériale des Naturalistes de Moscou.
— KIEW. Société des Naturalistes de Kiew.
SUÈDE. . . . STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.
SUISSE. . . . GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
— NEUFCHATEL. Société des Sciences nat. de Neufchâtel.
— NEUFCHATEL. Société murithienne de Botanique, fondée en 1861.

Digitized by Google

§ III. — *Journaux et revues périodiques échangeant leurs publications avec celles de la Société.*

AUBE. . . . . ARCIS-SUR-AUBE. Revue de Champagne et de Brie.
SEINE . . . . PARIS. Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan).
— — Feuille des jeunes Naturalistes, 35, rue Pierre-Charron.
— — Le Livre, revue du monde littéraire, 7, rue Saint-Benoît.

§ IV. — *Envois du Ministère de l'Instruction publique.*

SEINE . . . . PARIS. Romania, recueil consacré à l'étude des langues et des littératures romanes (librairie Vieweg, 67, rue Richelieu).
— PARIS. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques.
— PARIS. Revue des travaux scientifiques, publiée par le même comité.
— PARIS. Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.
— PARIS. Bulletin du comité des travaux historiques, section des sciences économiques et sociales.
— PARIS. Revue des Bibliothèques et des Archives publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (1).
— PARIS. Journal des Savants.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE.

CONSTANTINE. Bibliothèque principale du cercle militaire de la Ville.

ARDENNES.

SEDAN. . . . Bibliothèque du Cercle des officiers.

CÔTE-D'OR.

DIJON . . . . Bibliothèque de la Faculté des Lettres.
— Bibliothèque de la Faculté des Sciences.
— Archives de la Côte-d'Or.

(1) Sept exemplaires de nos publications sont envoyés chaque année au Ministère, à l'adresse du comité, en échange de ces différents bulletins et revues.

Digitized by Google

SEINE.

PARIS . . . . Bibliothèque nationale.
— Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— Bibliothèque de l'Institut.

YONNE.

AUXERRE. . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Collége.
— Bibliothèque de l'École normale.
— Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON. . Bibliothèque de la Ville.
JOIGNY . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du Petit-Séminaire.
PONTIGNY. . Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS. . . . . Bibliothèque de la Ville.
— Bibliothèque du grand Séminaire.
TONNERRE . Bibliothèque de la Ville.

Digitized by Google

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1888.

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr le Cardinal-Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.
Mme la marquise de BLOCQUEVILLE.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).

CHALLE Ambroise, second Président de la Société (1858-1883).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président.....	G. COTTEAU.
Vice-Présidents.....	DIONIS DES CARRIÈRES. N....
Vice-Présidents honoraires.....	QUANTIN. le général de MARSILLY.
Secrétaires.....	H. MONCEAUX. MOLARD.
Archiviste.....	CH. DEMAY.
Archiviste honoraire.....	E. LORIN.
Trésorier.....	GUYARD.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES (*)

MM.

1884. AMAND, avoué, à Auxerre.
1885. ARBINET, instituteur de l'école Saint-Pierre, à Auxerre.
1884. ARNAUD Joseph, avocat, membre du conseil général de l'Yonne, à Paris, 25, rue de Suresne.
1884. AUBRON, notaire, à Paris, 146, rue de Rivoli.
1885. AUDRY Joseph-Maximilien, clerc de notaire, à Flogny (Yonne).
1875. AUGÉ Théophile, ancien négociant, à Auxerre.
1883. BADIN D'HURTEBISE Paul, propriétaire, à Mailly-le-Château.
1884. BADIN DE MONTJOIE, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1888. BALLAND Louis, sous-principal du collège, à Auxerre.
1865. BARAT fils, propriétaire, à Auxerre, rue Héric.
1885. BARAT Albert, notaire à Joigny.
1884. BAUDOUIN, notaire à Ligny-le-Châtel, membre du Conseil général de l'Yonne.
1888. BAYARD DU LYS (de), commandant de génie, place Saint-Etienne, Auxerre.
1868. BAZIN, propriétaire à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf.
1862. BEAU, chanoine titulaire au chapitre de Sens.
1882. BELLOC, fabricant de ciments, 136, avenue Daumesnil, à Paris.
1887. BÉRILLON (Edgar), docteur en médecine, à Paris, 40 bis, rue de Rivoli.
1884. BERTHELOT, ingénieur civil, à Auxerre.
1883. BERTHET fils, négociant, à Auxerre.
1862. BERTIN, propriétaire, à Joigny.
1873. BERTIN Charles-Auguste-Flavien, directeur d'assurances, à Auxerre.
1880. BEUVE, ancien directeur des contributions indirectes, à Auxerre.
1876. BIARD, artiste-peintre, professeur de dessin au collége d'Auxerre.
1887. BIDAULT, de l'Isle, membre du Conseil général de l'Yonne, 13, rue Taitbout, à Paris.
1867. BIGAULT Amédée, rentier, à Auxerre.
1873. BLOCH Richard, ingénieur de la ligne d'Orléans, à Paris, rue Laribe, 4.
1883. BLONDEL, chanoine titulaire au chapitre de Sens, rédacteur de la *Semaine religieuse*.
1863. BOGARD (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. BONDY (comte de), sénateur, ancien préfet de l'Yonne, à Paris, rue de Montalivet, 7, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1884. BONNEAU (L'abbé), vicaire à la cathédrale d'Auxerre.

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs ; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

Digitized by Google

1849. BONNEVILLE, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1888. BONNOTTE, notaire, à Saint-Florentin.
1887. BORNOT (Jules-Marc), clerc de notaire, à Auxerre.
1885. BOUCHÉ Emile, ancien entrepreneur, à Auxerre.
1888. BOUCHÉ Paul, entrepreneur, rue Michel-Lepeletier, Auxerre.
1855. BOUCHER DE LA RUPELLE (comte Paul), ancien magistrat, 5, rue de l'Université, à Paris.
1859. BOUCHERON, ancien agent-voyer central, à Joigny.
1884. BOUDARD, docteur en médecine, membre du conseil général, à Vermenton.
1867. BOULLAY, conseiller à la cour de Paris, rue de Madame, 71.
1885. BOUVIER, curé d'Asnières, près Vézelay.
1865. BREUILLARD, docteur en médecine, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), et à Paris, avenue de Messine, 6.
1880. BREUZE (de), avocat, à Auxerre.
1884. BRILLIÉ Paul, huissier, 6, avenue d'Italie, Paris.
1856. BRINCARD (baron), membre du conseil général de l'Yonne, 4, rue Castellane, à Paris.
1887. BROSSIER (Camille-Zéphirin), cultivateur à Fournaudin.
1885. BUREAU (l'abbé), curé de Saint-Martin-sur-Ouanne.
1880. CALLET, employé de banque, à Auxerre.
1880. CAMBUZAT Alexandre, propriétaire, à Seignelay.
1884. CAMUS, ancien notaire, à Vermenton.
1877. CERNEAU-GOHAN, chef d'institution, à Auxerre.
1884. CHAILLEY Joseph, docteur en droit, 9, rue Guy-de-la-Brosse, à Paris.
1852. CHALLAN-BELVAL, ancien percepteur, au château de Quincy, par Montbard.
1861. CHALLE Léon, sous-intendant militaire, à Châlons-sur-Marne.
1861. CHALLE Paul, juge de paix, à Charny.
1882. CHANDENIER Félix, entrepreneur de travaux publics, 8, rue Morand, à Paris.
1870. CHANVIN aîné, ancien capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1887. CHARDON (Alexandre), membre du Conseil général de l'Yonne, à Villeneuve-sur-Vanne.
1872. CHASTELLUX, (comte Henri de), à Chastellux (Yonne).
1879. CHATEAUVIEUX (Henri de), membre du Conseil général, à Blannay (Yonne).
1885. CHEREST, docteur en droit, à Paris, 2, boulevard d'Enfer.
1884. CHEVILLOTTE, notaire, membre du conseil général, à Quarré-les-Tombes.
1858. CLAUDE Victor, ancien adjoint au maire, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (duc de), membre du conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc (Yonne).
1887. CLÉRY, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1887. CLOUET, employé à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1875. COLIN, agent d'assurances, à Auxerre.

Digitized by Google

1870. COMMINES DE MARSILLY (le général de), à Auxerre.
1884. COSTE, docteur en médecine, membre du conseil général, maire de Saint-Julien-du-Sault.
1868. COTTEAU Edmond, répartiteur des contributions directes, à Paris, 4, rue Sédaine.
1847. *COTTEAU Gustave, ancien magistrat, membre correspondant de l'Institut, à Auxerre et à Paris, 17, boulevard Saint-Germain.
1884. DEGOIX, vétérinaire, à Avallon.
1887. DEHERTOG, chef de bataillon de l'infanterie territoriale à Auxerre.
1873. DEJUST, notaire honoraire, à Auxerre.
1883. DEJUST Camille, négociant, à Auxerre.
1877. DELALOGE, juge d'instruction à Château-Chinon (Nièvre).
1877. DELEBECQUE (le général), au château de Vincelles et à Alger.
1868. DEMAY Charles, rentier, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, sénateur, 42, boulevard Malesherbes, à Paris.
1883. DESNOYERS, conservateur des hypothèques, à Evreux.
1884. DICQMAR, greffier de la justice de paix, à Avallon.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre.
1880. DISSON DE BAYS, propriétaire, à Sussey (Côte-d'Or) et à Autun.
1862. DONDENNE, architecte du département, à Auxerre.
1885. DROIN, juge suppléant au tribunal de commerce, à Paris, 33, quai des Grands-Augustins.
1886. DUBOIS Henri, industriel, à Pontigny.
1848. DUCHÉ Emile, docteur en médecine, membre du conseil général, à Ouaine.
1885. DUCHEMIN, ancien commissaire-priseur, à Auxerre.
1885. DUPLAN, négociant, à Paris, rue des Pyramides, 2.
1886. DURVILLE, ancien juge de paix, à Senan (Yonne).
1887. ÉCLUSE (de l'), négociant à Paris, rue Jouffroy, 94, et l'été au château de Villefargeau.
1874. ESMELIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1876. ESNOU Paul-Simon, greffier de la justice de paix, à Auxerre ou à Paris, rue Pigalle, 12.
1861. ESTAMPES (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny.
1873. FALATEUF Oscar, avocat, 25, rue Saint-Roch, à Paris.
1876. FAUCHEREAU Ferdinand, libraire, à Auxerre, rue d'Églény.
1877. FAURE, préfet de l'Yonne, à Auxerre.
1884. FAYOLLET-JOJOT, entrepreneur, à Auxerre.
1884. FÉNEUX Edouard, propriétaire, à Sens.
1885. FERNEL, négociant, à Paris, boulevard Saint-Germain, 13.
1885. FICATIER Adrien, docteur en médecine, à Auxerre.
1878. FLAMARE (de), archiviste du département, à Nevers.
1884. FLANDIN fils, avocat général, à Paris, rue du Trocadéro, 50.
1850. FLEUTELOT Henri, propriétaire, à Auxerre et à Villeneuve-sur-Yonne.
1884. FOLLIOT, membre du conseil général, maire de Chablis.

Digitized by Google

1887. FOLLIOT (Henri), fils, à Chablis.
1874. FORESTIER, docteur en médecine, à Seignelay.
1885. FORTUNET, inspecteur des forêts, à Auxerre.
1887. GAGNIER (Auguste), instituteur, à Fresnes, près Noyers.
1866. GALLOT Albert, imprimeur, à Auxerre.
1886. GASCARD, professeur d'histoire au lycée de Rennes.
1879. GAUCHERY, négociant, à Auxerre.
1885. GAUNÉ, juge au tribunal de la Seine, 27, rue de Rome, à Paris.
1877. GEMEAUX (Albert Loppin de), capitaine de l'armée territoriale, 1, route de Nangis, à Melun, et rue Belle-Pierre, 12, à Auxerre.
1876. GERMETTE Alfred, propriétaire, à Auxerre.
1886. GILLET, instituteur public, à Villemer (Yonne).
1884. GIRARDIN, fabricant de meubles, rue d'Egleny, à Auxerre.
1884. GISLAIN DE BONTIN, au château de Bontin, commune des Ormes (Yonne).
1858. GRENET père, docteur en médecine, à Joigny.
1885. GRENET Adrien, docteur en médecine, à Joigny.
1885. GUEULLETTE, avoué, à Auxerre.
1884. GUICHARD Jules, président du conseil général, à la Chapelle-sur-Oreuse, et à Paris, 10, avenue de Messine.
1884. GUILLIET père, constructeur de machines, à Auxerre.
1872. GUILLON Adolphe-Irénée, artiste peintre, à Paris, 10, boulevard Clichy, et l'été à Vézelay.
1884. GUIMARD, notaire, rue Belle-Pierre, à Auxerre.
1863. GUINOT, docteur en médecine, à Lézinnes.
1880. GUYARD père, propriétaire, à Auxerre.
1880. GUYARD fils, à Auxerre.
1887. HANIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre.
1887. HARPIGNIES (Henri), artiste peintre, à Paris, 14, rue de l'Abbaye, et en été à Saint-Privé (Yonne).
1847. HERMELIN, docteur en droit, ancien juge de paix à Saint-Florentin.
1874. HERMELIN Camille, à Saint-Florentin.
1888. HEULARD DE MONTIGNY, propriétaire, à Montillot, près Vézelay.
1878. HUGOT, vice-président du conseil de préfecture, à Auxerre.
1886. JACQUINET Charles, ancien pharmacien, à Tonnerre.
1862. JARRY, ancien conseiller de préfecture, à Paris, 2, rue des Beaux-Arts.
1872. JAVAL, docteur en médecine, Député de l'Yonne, à Paris, 58, rue de Grenelle-Saint-Germain.
1865. JOBERT Eugène, propriétaire, à Arces.
1865. JOLY Charles, receveur municipal, à Auxerre.
1865. JOLY (l'abbé Florimond), 1, rue Cambacérès, à Paris.
1878. JOSSIER, sous-préfet, à Pontoise (Oise).
1874. KONARSKI Wladimir, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
1883. LA BRULERIE (de), contrôleur des contributions, à Joigny.
1874. LABRUNE, architecte, à Auxerre.

Digitized by Google

1878. LACROIX Auguste, peintre à Auxerre.
1885. LAMBERT, avocat, à Auxerre.
1849. LAMBERT, procureur de la République, à Sainte-Menehould.
1886. LANIER Clément, ancien libraire, à Auxerre.
1887. LARRAZET (Augustin), professeur à l'école normale d'instituteurs, à
1858. LASNIER, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Auxerre.
1865. LAURENT, inspecteur des écoles primaires, en retraite, à Joigny.
1883. LAVOLLÉE, ancien juge de paix, à Toucy.
1872. LEBLANC-DUVERNOY Paul, à Auxerre.
1883. LECLAIR Maurice, négociant, à Auxerre.
1883. LECLERC DE FOUROLLES, ancien magistat, rue Soufflot, Auxerre.
1880. LEFRANC, notaire, à Châtel-Censoir.
1878. LEGUEUX, propriétaire, à Auxerre.
1884. LE LIEPVRE, notaire, rue du Temple, à Auxerre.
1884. LERICHE, docteur en médecine, à Joigny.
1876. LEROY fils, mécanicien, à Auxerre.
1882. LETHIER, ingénieur en chef du chemin de fer, à Auxerre.
1884. LETHORRE, ancien greffier du tribunal de commerce, à Auxerre.
1878. LIMOSIN, notaire honoraire, à Auxerre.
1862. LORIFERNE, pharmacien, à Sens.
1883. LORIFERNE (l'abbé), curé de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).
1847. LORIN Emile, membre du conseil général de l'Yonne, ancien maire de la ville d'Auxerre, à Monéteau.
1884. LOUP Henri, maire de Bussy-en-Othe, membre du Conseil général de l'Yonne.
1888. MAÈS Georges, manufacturier à Clichy, 15, rue du Réservoir et l'été à Villeneuve-Saint-Salves.
1885. MAGNIEN, percepteur, à Châtel-Censoir.
1880. MAILLET, photographe, à Auxerre.
1881. MAISON, propriétaire à Châtel-Censoir.
1878. MANIFACIER Victor, négociant, à Auxerre.
1851. MARIE, juge honoraire au tribunal civil, à Auxerre.
1875. MARIE, ancien magistrat, à Paris, 100, rue de Rennes.
1877. MARIOTTE, ingénieur civil, à Paris, 135, boulevard St-Michel.
1861. MARQUOT, curé de Tanlay (Yonne).
1884. MARTENOT Auguste, maire d'Ancy-le-Franc, membre du conseil général de l'Yonne.
1880. MARTIN DE CHANTELOUP, conseiller honoraire, président du Conseil général de la Nièvre, à Auxerre.
1880. MARTINOT Alfred, naturaliste chamoiseur, à Auxerre.
1886. MAS (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre.
1865. MASSOT, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Yonne, ancien maire d'Auxerre.
1882. MERLE, propriétaire au château de Guilbaudon, près Seignelay, et à la Charbonnière, près Saint-Jean-de-Braye (Loiret).
1885. MERSIER, président de chambre, à Paris, 5, rue Blanche.

Digitized by Google

1887. MEURGÉ (Albert), avocat à la Cour de Paris, 15, boulevard Saint-Germain.
1887. MIGNARD, chef de bureau à la préfecture de l'Yonne à Auxerre.
1865. MILLIAUX, maire d'Auxerre, membre du Conseil général de l'Yonne.
1861. MIGNOT fils, ancien négociant, à Charbuy.
1885. MOISET Charles, propriétaire, à Saint-Florentin.
1878. MOLARD Francis, archiviste du département, bibliothécaire-archiviste de la ville, à Auxerre.
1857. MONCEAUX Henri, pharmacien, à Auxerre.
1885. MONCEAUX Paul, docteur ès-lettres, professeur au lycée Henri IV, 34, rue de Londres, à Paris.
1888. MONTIGNY (de), propriétaire, à Montillot.
1873. MOREAU, architecte-voyer de la ville d'Auxerre.
1874. MOREAU Emile (docteur), naturaliste, 7, rue du 29 Juillet, à Paris.
1885. MOREAU Georges, brasseur, à Tonnerre.
1884. MOREAU, cultivateur, à Branches (Yonne).
1888. MOREAU Emile, homme de lettres, à Brienon (Yonne).
1873. MORILLON (Gaspard de), propriétaire, à l'Isle-sur-Serein.
1870. MOUSSU, juge au tribunal civil, à Sens.
1861. MUNIER, ancien principal du collège, à Auxerre.
1883. MUNSCH, notaire, à Auxerre.
1878. NAVARRE, commissaire-priseur, à Auxerre.
1887. NAVAULT (Abel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Montacher.
1877. OSMONT D'AMILLY, architecte, à Auxerre.
1878. PALLIER Emile, propriétaire, à Châtel-Censoir.
1881. PARQUIN Léon, négociant, à Auxerre.
1886. PARRY, notaire à Auxerre.
1855. PERRIQUET Eugène, avocat à la Cour de cassation, 60, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
1864. PÉRON, sous-intendant militaire, à Bourges.
1884. PÉROUSE, ingénieur, membre du Conseil général de l'Yonne, 50, quai de Billy, à Paris.
1858. PETIT Ernest, membre du Conseil général de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard, et à Paris, rue du Bellay, 8.
1871. PETIT Eugène, docteur en médecine, membre du Conseil général et maire, à Pont-sur-Yonne.
1884. PETIT Paul, négociant, à Auxerre, rue du Poncelot.
1886. PEYROUX (Vicomte du), propriétaire à Maligny, et à Paris, 21, rue Saint-Dominique.
1885. PHILIPPART, artiste peintre, à Auxerre, boulevard Vauban.
1853. PIÉTRESSON, ancien notaire, à Auxerre.
1885. PIÉTRESSON SAINT-AUBIN Pierre, professeur de rhétorique au lycée de Sens.
1884. PIGNON, avocat, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, 85, rue Taibout.
1887. PINARD (Gustave), propriétaire, à Auxerre.

Digitized by Google

1869. POITOU (l'abbé), curé de Flogny.
1861. POPULUS, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1885. POTHERAT fils, propriétaire à Rouvray.
1876. POTTIER Maurice, pharmacien, à Auxerre.
1847. *POUBEAU, ancien pharmacien, à Auxerre, rue de la Liberté.
1880. PRUDOT, fils, avoué, à Avallon.
1847. *QUANTIN, ancien archiviste du département, à Auxerre.
1883. QUEULAIN, directeur d'usines à gaz, à Auxerre.
1879. QUILLOT Camille, docteur en médecine, à Frangey, près Lézinnes.
1869. RABÉ Félix, docteur en médecine, à Maligny.
1883. RAISON, ingénieur, à Auxerre.
1885. RAOUL, propriétaire à Auxerre.
1884. RAPIN Fabien, maire de Gy-l'Évêque, membre du Conseil général de l'Yonne, à la Métairie Foudriat, près Coulanges-la-Vin.
1884. RAVEAU, membre du conseil général, à Saint-Marc, canton de Coulanges-sur-Yonne.
1852. RAVIN Eugène, ancien pharmacien à Auxerre.
1887. RÉGNIER, vice-président du Conseil général de l'Yonne, à Tonnerre.
1862. REMACLE Lucien, avocat, à Auxerre, rue Neuve.
1866. RÉTIF, ancien vice-président du tribunal civil, à Auxerre.
1888. RIBAIN, avocat, rue de la Banque, Auxerre.
1887. RIBIÈRE (Marcel), membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre, et à Paris, 13, rue Taibout.
1857. RICHARD Ulysse, ancien libraire, à Auxerre, rue du Collége.
1880. RICHARD fils, receveur d'enregistrement, à Vermenton.
1888. RICHARD Louis, propriétaire, à Montaigu, près Monéteau.
1861. ROCHÉ Louis, docteur en médecine, à Toucy.
1888. ROCHÉ Léon, docteur en médecine, à Châtel-Censoir.
1859. ROCHECHOUART (comte de), propriétaire au château de Vallery.
1886. RODIER Félix-Adrien, instituteur public à Pontigny.
1883. ROMAND, membre du Conseil général de l'Yonne, à Gurgy.
1886. ROUBIER Charles-Félix, notaire à Vézelay.
1873. ROUILLÉ Georges, imprimeur, à Auxerre.
1888. ROUMET, notaire, à Auxerre.
1880. ROUSSEAU, directeur médecin en chef de l'asile départemental, à Auxerre.
1888. ROUSSEAU, architecte, rue de Paris, Auxerre.
1862. ROUX Anatole, propriétaire à Paris, 3, rue Andrieux.
1870. ROUX, architecte, à Auxerre.
1886. SAFFROY Louis-Amand, libraire, 65, Grande-Rue, au Pré-Saint-Gervais, Paris.
1855. SALMON, avocat, à Paris, 29, rue Lepeletier.
1874. SAINTE-ANNE (Albert de), à Champvallon, par Joigny et à Paris, rue Richepanse, 9.
1887. SAULNIER, membre du Conseil général de l'Yonne, à Joigny, et à Paris, 64, rue de la Râpée.

Digitized by Google

1860. SAVATIER-LAROCHE, avocat, à Auxerre.
1884. SERVIN, juge d'instruction, à Auxerre, rue d'Eglény.
1885. SOMMET Jules, instituteur, à Vézelay.
1867. SOUFFLOT Jules, ancien administrateur des messageries nationales, à Herblay (Seine-et-Oise).
1885. SURUGUES, agent-voyer en chef du département, à Auxerre.
1887. SUSINI, directeur de la Compagnie des Eaux de Calais et à Auxerre.
1856. TAMBOUR Ernest, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, à Paris, 7, rue Scribe.
1884. TANLAY (de), membre du conseil général de l'Yonne, à Tanlay.
1850. TARTOIS, ancien directeur de mines, à Senan, près Aillant.
1887. THERRIAT fils, négociant à Auxerre.
1885. THIERCELIN Edouard, directeur de la Société Générale, succursale d'Auxerre.
1876. TISSIER, imprimeur, à Joigny.
1887. UMILTA, caissier de banque, à Auxerre.
1884. VIAL Paul, ancien magistrat, à Béon, près Joigny.
1888. VIAL Georges, commandant de génie, au Hâvre.
1886. VIAULT, commissionnaire en vins à Chablis.
1886. VILLETTE, trésorier-général à Auxerre.
1862. VINCENT Emile, au château de Montfort, par Montigny-la-Resle.

MEMBRES LIBRES

1871. BALAGEY (l'abbé), curé de Vinneuf (Yonne).
1850. BILLEAU, ancien instituteur, à Villiers-Saint-Benoit.
1857. *MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1874. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1885. RICORDEAU (l'abbé), à Vézelay.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

1861. BARRANGER, (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-s-Seine (S.-et-O.)
1870. BAUDIOT, notaire, à Mâcon.
1866. BELTRÉMIEUX Edouard, conservateur du musée de La Rochelle.
1855. BÉNARD, directeur des contributions indirectes, à Coutances.
1861. BERTHERAND, docteur en médecine, à Alger.
1870. BERTHUEL Jean-Baptiste, pasteur, à Arbois (Jura).
1879. BERTRAND Arthur, ancien conseiller de préfecture, au Mans.
1868. *BIOCHE, avocat à la cour d'appel, à Paris, rue de Rennes, 53.
1884. *BORRANI, libraire à Paris, 9, rue des Saints-Pères.
1856. BULLIOT Gabriel, à Autun (Sâône-et-Loire).
1877. CACHARD (de), professeur à Bruxelles (Belgique).
1867. CAILLETET, pharmacien, à Charleville (Ardennes).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotisation annuelle de six francs. Les membres qui désirent recevoir le Bulletin doivent adresser cette cotisation à M. le Trésorier avant le 1er mars de chaque année.

Digitized by Google

1861. CAMBUZAT, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, à Paris.
1882. CAMUS, inspecteur primaire, à Amiens.
1887. CARON (Emile-Jean-Louis), vice-président de la Société de numismatique, à Paris, 40, boulevard Haussmann.
1886. *CHANGARNIER, numismate à Beaune (Côte-d'Or).
1887. *CHASTELET (Antoine), propriétaire à Paris, 41, rue Cherche-Midi.
1865. CHATEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Toucy.
1861.. CONSTANT-REBECQUE (de), à Poligny (Jura).
1873. COUROT, substitut du procureur de la République, à Paris, rue de Médicis, 13.
1879. CROIZIER (le marquis de), président de la Société Indo-Chinoise, à Paris.
1885. CUISSARD, professeur, à Orléans.
1857. DANTIN, colonel au 97e de ligne.
1863. DAVOUT (le général), duc d'Auerstaedt, commandant le 14e corps d'armée, à Lyon.
1874. DEFRANCE Gustave, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
1847. DÉY, ancien conservateur des hypothèques, à Château-Thierry (Aisne).
1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, à Paris.
1887. DUBOIS, avocat, 60, rue de Rome, à Paris.
1888. DUBOIS Charles, professeur de réthorique au collège de Beaune.
1863. FRANCHET, naturaliste, attaché au muséum de Paris.
1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.
1856. FROMENTEL (de), docteur en médecine, à Gray (Haute-Saône).
1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.
1852. GAUDRY Albert, membre de l'Institut, professeur au Muséum, à Paris.
1882. GAUGUET Elie, homme de lettres, 36, rue de Seine, à Paris.
1869. *GAUTHIER, professeur au lycée, à Vanves, prés Paris, rue du Lycée, 17.
1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.
1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).
1871. *GILLET, inspecteur honoraire des écoles primaires, à Clamecy.
1872. GIRAUT, médecin à l'asile des aliénés de Quatre-Marres, près Rouen..
1849. *GUERNE (baron de), à Douai (Nord).
1868. *GUÉRIN-DEVAUX Rolland, ancien magistrat, à Paris, 32, boulevard Henri IV.
1872. *HABERT, ancien notaire, rue Thiers, 50, à Troyes.
1872. HATIN Eugène, homme de lettres, à Paris, 7, rue Monsieur le Prince.
1848. *HÉBERT, membre de l'Institut, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris, 10 rue Garancière.
1872. JARRY, recteur de l'Académie, à Rennes.
1861. JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.

Digitized by Google

1870. JOLY Henri, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
1880. *JOLY Léon, directeur de la banque de France, à Nevers.
1862. JOUAN Arsène, sculpteur, à Rouen.
1863. LANCIA DI BROLO (le duc), à Palerme (Sicile).
1872. LEBLANC-DUVERNOY Eugène, président du tribunal civil, à Troyes
1885. *LECHEVALLIER, libraire, à Paris, 39, quai des Grands-Augustins.
1886. *LEMOINE Camille-Victor, juge de paix à Château-Chinon.
1867. LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de fer de Lyon, à Paris, 1, rue de Lyon.
1887. LIPPERT (le docteur), à Dresde (Saxe).
1867. LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).
1851. LORIÈRE (de) Gustave, géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, géologue, à Frontex, par Genève (Suisse).
1863. MABILE, professeur au lycée de Bastia (Corse).
1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.
1883. MOREAU, agent de change honoraire, à Fère-en-Tardenois (Aisne).
1864. MOREAU, ancien professeur à l'école normale de Melun, en retraite, à Pailly.
1872. PAPAREL, percepteur, à Mende (Lozère).
1887. PASSEPONT, professeur à l'école des Arts décoratifs à Saint-Etienne (Loire).
1877. PINEL, propriétaire, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1874. *POTIER, ingénieur des mines, à Paris, 89, boulevard Saint-Michel.
1864. *POULAIN, surveillant général à l'école normale primaire, rue Molitor, à Auteuil (Seine).
1863. POUY, ancien commissaire-priseur, à Amiens.
1883. *RANCÉ, ancien professeur de théologie à la Faculté d'Aix.
1852. RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
1886. *RENARD, architecte à Dijon, 6, rue Andra.
1873. RIVIÈRE Emile, docteur-médecin, rue de Lille, 50, à Paris.
1868. SAPORTA (comte de), géologue, à Aix.
1861. SERVAIS, directeur des contributions indirectes, à Mâcon.
1887. SIMONNET-RÉVOL, propriétaire, à Semur (Côte-d'Or).
1860. SOLAND (Aimé de), 32, rue de l'Hôpital, à Angers.
1878. UZANNE Octave, homme de lettres, 17, quai Voltaire, à Paris.
1878. UZANNE Joseph, homme de lettres, 68, boulev. St-Germain, à Paris.
1852. VIGNON, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Grenelle, 3, à Paris.
1870. VILLETARD DE LAGUÉRIE, substitut du procureur général, à Paris.
1887. *VITAL (Louis-Edouard), comte de Dienne, propriétaire à Kasideroque, par Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne.)
1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, 11, r. St-Antoine, à Versailles.
1879. VOSSION Louis, consul de France à Gabès.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1888

1847. BLIN Théophile, professeur honoraire au collége d'Auxerre, à Auxerre.
1860. FOSSEYEUX, notaire honoraire, à Cravant.
1880. POUGEOIS, propriétaire, à Auxerre.
1857. RAMPONT-LECHIN, sénateur, Palais du Luxembourg, à Paris.
1871. RÉTIF Frédéric, directeur des domaines, en retraite, à Auxerre.
1848. SOULTRAIT (comte Georges de), anc. trésorier général, à Nevers.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE

—

I

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈREE

CONTENUES DANS LE XLIIe VOLUME, 12e DE LA IIIe SÉRIE.

Albinisme d'un corbeau, II, 119.
Amyot (Lettres de Jacques), II, 397.
Arts et Métiers (Anciennes communautés d'), III, XLIV.
Beaux-Arts (Réunion des Sociétés des), III, XLIII.
Béon (Notice sur), II, 229.
Balland, sous-principal, nommé membre titulaire, III, XXVI.
Bèze (Théodore de), I, 201.
Blanche (Isidore), sa mort, III, VI.
Blin (Mort de M.), professeur honoraire, III, XXVI.
Bonnotte, notaire à Saint-Florentin, élu membre titulaire, III, XXIX.
Budget de 1888, III, XIII.
Bureau littéraire (Fondation du), I, 369.
Cadran solaire de l'ancien collège, III, XLIII.
Carnaval, I, 15.
Cassage des noix, I, 66.
Chalande, I, 111.
Chandeleur, I, 13.
Chansons, I, 111.
Chartes (Fondation du dépôt des), I, 366.
Chasse, I, 144.
Chastellux (Comte de). Lettres de Gaighières et copies de chartes, III, LIV et LXXI.
Cimetière à incinération de Guerchy. III, XXIX.
Coléoptères de l'Yonne, II, 39 et 81.
Comptes de 1887, III, IX.
Congrès des Sociétés savantes, III, XVII, XXXII.
Congrès des Sociétés savantes en 1889. Programme. III, LV.
Congrès d'Oran, II, 253.
Cor de Saint-Hubert à Noyers, I, 313.
Cotteau Edmond, lauréat du prix Dupleix, III, XVIII.
Cousins de la gueule noire, I, 14.
Crémation en France (La), II, 123.

Digitized by Google

Crieurs de nuit, I, 140.
Crochot (Louis). Notice biographique, I, 206.
Crochot (Prix), II, 212.
Croix, I, 149.
Décès, funérailles, I, 59.
Délimitation des propriétés, I, 70.
Divertissements populaires, I, 104.
Dons au musée, III, LXXVIII.
Dons patriotiques en 1759, I, 189.
Dubois, professeur à Beaune, nommé membre correspondant, III, XXVI.
Echinide (Nouvel) de la craie de l'Yonne, II, 3.
Enfants de chœur de Sens, I, 141.
Fées, I, 87.
Fête de Noël, I, 40.
Fêtes de patrons de corporations, I, 64.
Fête de Saint-Marc, I, 33.
Fête des Brandons, I, 26.
Fête des Rois, I, 8.
Fêtes illuminées, I. 155.
Feux de genièvre, I, 140.
Feux de Saint-Jean et de Saint-Pierre, I, 36.
Feux follets, I, 87.
Fiançailles, I, 46.
Gaignières (Lettres de), III, LIV.
Géologie au Congrès de Toulouse, II, 15.
Helix senestres, III, VII.
Invention de la sainte Croix, I, 33.
Lépreux (Capacité civile des), I, 317.
Louée, I, 71.
Lune, I, 129.
Maès Georges, nommé membre titulaire, III, LXXII.
Mais, I, 44.
Manuscrit de Jean Scot, I, 197.
Missel d'Etienne Becquard, archevêque de Sens, I, 187.
Moisson et vendange, I, 66.
Monceaux. Bibliographie de la Révolution dans l'Yonne, III, LXXVI.
Monnaies françaises depuis la Révolution, dessinées par M. Mignot, III, XXI.
Montigny (de), propriétaire à Montillot, nommé membre titulaire, III, IX.
Moreau (Notice biographique sur), I, 351.
Naissances et Baptêmes, I, 58.
Noces, I, 47.
Œufs de Pâques, I, 31.
Oiseaux (Observations sur les) en 1887, II, 141.
Orléans (Un écolier de l'Université d'), I, 373.
Paratonnerres à placer sur le Musée, III, XLV.
Pêche, I, 147.
Poissons fossiles de Vassy, III, XXV.

Digitized by Google

Porte à fers d'animaux, I, 151.
Premier jour de l'an, I, 6.
Prieuré de Saint-Florentin, II, 327.
Rathier (Mort de M.), III, XVII.
Revenants, loups-garous, meneurs de loups, I, 128.
Ribain, avocat à Auxerre, nommé membre titulaire, III, V.
Richard Louis nommé membre titulaire, III, IX.
Rogations, I, 33.
Rosières, I, 149.
Roumet, notaire à Auxerre, nommé membre titulaire, III, LXXII.
Rousseau, architecte à Auxerre, nommé membre titulaire, III, V.
Semaine sainte, I, 29.
Serf de l'église de Troyes devenu chanoine d'Auxerre, I, 169.
Sociétés correspondantes, III, LXXIX.
Soleure (Réunion géologique à), II, 148.
Sonneries pour les ouvriers, I, 143.
Sorciers et empiriques, I. 72.
Sources et grottes merveilleuses, I, 79.
Superstitions, I, 117.
Tableaux du vieux temps, II, 335.
Traditions populaires dans l'Yonne, I, 90.
Usages et traditions du département de l'Yonne, I, 5.
Valprofonde (Chartreuse de), II, 233.
Vial Georges, commandant de génie au Hâvre, nommé membre titulaire, III, IX.
Voyage d'un archéologue, I, 159.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XLIIe VOLUME, 12e DE LA IIIe SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

COTTEAU. — Discours prononcé sur tombe de M. Blin, membre de la Société, III, XXVI.

G. COTTEAU. — Réunion de la Société helvétique à Soleure, II, 146.

COTTEAU. — Voyage aux pays transcaspiens, p. M. Edmond Cotteau, III, XXXVI.

DIENNE (Comte de). Un écolier de l'Université d'Orléans au XVIIe siècle. Lettres et rapports d'un correspondant, II, 373.

A. FICATIER. — Le Congrès d'Oran. Un mois en Algérie et en Tunisie, II, 253.

A. GASCARD. — Tableaux du vieux temps, II, 335.

Ch. JOLY. — Chapitre d'histoire contemporaine, I, 206.

C. MOISET. — Jacob Moreau, historiographe de France, II, 351.

C. MOISET. — Le prieuré de Saint-Florentin, I, 327.

Digitized by Google

C. Moiset. — Le cor du château de Noyers, I, 313.

C. Moiset. — Usages, croyances, traditions, superstitions, etc., ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne, I, 5.

F. Molard. — Note sur trois manuscrits du Trésor de la cathédrale d'Auxerre, I, 187.

F. Molard. — De la capacité civile des lépreux, II, 317.

F. Molard. — Rapport sur le Congrès des Sociétés savantes, III, xxxiii.

F. Molard. — Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Eglise romaine, I, 201.

H. Monceaux. — Bulletins bibliographiques, III, iii, x, xiv, xviii, xxiii, xl, xlix, lxiii, lxxii.

M. Quantin. — Lettres de Jacques Amyot, I, 397.

M. Quantin. — Rapport sur le mémoire de M. Paul Monceaux, intitulé le grand Temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois, le dieu Lug et l'histoire des Arvernes, III, xxix.

M. Quantin. — Voyage d'un archéologue dans les pays Tonnerrois, Auxerrois, du Morvan, etc., en 1646, I, 159.

M. Quantin. — Histoire d'un serf devenu dignitaire de l'Eglise d'Auxerre au xve siècle, I, 167.

P. Vial. — La commune de Béon, II, 229.

II. — *Sciences.*

G. Cotteau. — La Géologie au Congrès scientifique de Toulouse en 1887, par M. G. Cotteau, II, 15.

Dionis des Carrières. — La crémation en France, II, 123.

Ad. Guillon. — Note sur la restauration des monuments, III, xlvi.

Ad. Guillon. — Réunion à Paris des Sociétés des Beaux-Arts, III, xliii.

J. Lambert. — Note sur un nouveau genre d'Echinide de la craie de l'Yonne, II, 3.

Larrazet. — Note sur les Helix senestres, III, vii.

Loriferne et Poulain. — Catalogue des Coléoptères du département de l'Yonne. Deuxième partie, II, 39 et 81.

F. Rabé. — Note sur un cas d'albinisme chez un corbeau freux, II, 119.

F. Rabé. — Observations sur les oiseaux, faites à Maligny, pendant l'année 1887, II, 141.

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XLIIe VOLUME, 12e DE LA IIIe SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

Bulletins bibliographiques, par M. Monceaux, III, iii, x, xiv, xviii, xxiii, xl, xlix, lxiii, lxxii.

Chapitre d'histoire contemporaine, par M. Ch. Joly, I, 206.

De la capacité civile des Lépreux, par M. Molard, II, 317.

Digitized by Google

Discours prononcé par M. Cotteau sur la tombe de M. Blin, membre de la Société, III, xxvi.

Histoire d'un serf devenu dignitaire de l'Eglise d'Auxerre, au xve siècle, par M. Quantin, I, 167.

Jacob Moreau, historiographe de France, par C. Moiset, II, 351.

La commune de Béon, par M. P. Vial, II, 229.

Le Congrès d'Oran. — Un mois en Algérie et en Tunisie, par le docteur Ficatier, I, 252.

Le cor du château de Noyers, par M. Ch. Moiset, I, 313.

Le prieuré de Saint-Florentin, par M. C. Moiset, I, 327.

Les usages, croyances, traditions, superstitions, etc., ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne, par M. C. Moiset, I, 5.

Lettres de l'évêque Jacques Amyot, par M. Max. Quantin, I, 397.

Note sur trois manuscrits du Trésor de la cathédrale d'Auxerre, par M. F. Molard, I, 187.

Rapport de M. Quantin sur l'ouvrage intitulé : le grand Temple du Puy-de-Dôme, le Mercure gaulois, le dieu Lug et l'histoire des Arvernes, III, xxix.

Note sur la restauration des Monuments, par M. A. Guillon, III, xlvi.

Rapport sur la réunion, à Paris, des Sociétés des Beaux-Arts, par M. Ad. Guillon, III, xliii.

Rapport sur le Congrès des Sociétés savantes, par M. Molard, III, xxxiii.

Théodore de Bèze, par M. F. Molard, I, 201.

Tableaux du vieux temps, p. A. Gascard, II, 335.

Un écolier de l'Université d'Orléans au xviie siècle. Lettres et rapports d'un correspondant, par M. le comte de Dienne, I, 373.

Voyage d'un archéologue dans les pays Tonnerrois, Auxerrois, du Morvan, etc., en 1646. Notice par M. Quantin, I, 159.

II. — *Sciences et Arts.*

Catalogue des Coléoptères du département de l'Yonne (deuxième partie), par MM. Loriferne et Poulain, II, 39 et 81.

La Crémation en France, par M. Dionis des Carrières, II, 123.

La géologie au Congrès scientifique de Toulouse, en 1887, par M. G. Cotteau, II, 15.

Note sur les Helix senestres, par M. Larrazet, III, vii.

Note sur un cas d'albinisme chez un corbeau freux, par M. le docteur Rabé, II, 119.

Note sur un nouveau genre d'échinide de la craie de l'Yonne, par M. J. Lambert, II, 3.

Note sur la restauration des Monuments, par M. Ad. Guillon, III, xlvi.

Observations sur les Oiseaux, faites à Maligny pendant l'année 1887, par le docteur Félix Rabé, II, 141.

Réunion, à Paris, des Sociétés des Beaux-Arts, III, xliii.

Réunion de la Société helvétique à Soleure. Compte-rendu par M. G. Cotteau, II, 146.

Voyage aux pays transcaspiens, par M. Edmond Cotteau, III, xxxvi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google